UNIVERSITÉ DE NANTES
UFR HISTOIRE, HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE

ÉCOLE DOCTORALE 496 – SOCIÉTÉS, CULTURES, ÉCHANGES

Année 2012

Le château de Pouancé (Maine-et-Loire). Évolution d'un site castral des marches de Bretagne (XIII^{e}-XV^{e} siècle).

THÈSE DE DOCTORAT

Discipline : Archéologie

Présentée
et soutenue publiquement par

Anaïs CASAUBON

Texte

Le 14 novembre 2012, devant le jury ci-dessous

Rapporteur : Mme Élisabeth LORANS, Professeur, Université de Rouen
Rapporteur : M. Alain SALAMAGNE, Professeur, Université de Tours – François Rabelais
Examinateur : Mme Brigitte BOISSAVIT-CAMUS, MCF, Université Paris Ouest Nanterre
Examinateur : M. Jean-Claude MEURET, MCF, Université de Nantes
Examinateur : M. Jean-Luc SARRAZIN, Professeur, Université de Nantes

Directeur de thèse : M. Nicolas FAUCHERRE
Professeur à l'Université de Nantes


B. Chevrier

Remerciements

L'étape des remerciements est une des satisfactions procurées par l'arrivée au terme de ce travail, en ce qu'elle permet de saluer un entourage, scientifique et personnel, dont le concours fut essentiel.

Mes remerciements s'adressent en premier lieu à Nicolas Faucherre, qui a accepté de me diriger dans ce travail, à la suite d'un Master 2 dont la méthodologie et les objectifs appartenaient à un autre champ de l'archéologie. Ses conseils judicieux et son goût pour le partage des connaissances m'ont été très utiles, ainsi que ses encouragements à achever le travail entamé. Cette recherche a été effectuée au sein du CRHIA (EA 1163 Centre de recherche en histoire internationale et Atlantique) et de l'École doctorale (ED 496 Sociétés, Cultures, Échanges), que je remercie également.

Cet ouvrage s'est enrichi, durant ces quelques années, grâce à de nombreux échanges favorisant réflexions et remises en question, dans des champs d'études variés. Je suis heureuse de pouvoir ici adresser mes remerciements à ces chercheurs qui me font l'honneur d'accepter d'être membres du jury. J'ai la chance de côtoyer, depuis une dizaine d'années, Brigitte Boissavit-Camus, avec qui j'ai pu faire mes premiers pas dans le domaine de la recherche. Son exigence et sa rigueur scientifique, accompagnées d'une constante bienveillance, m'ont été particulièrement bénéfiques, et je tenais à lui exprimer ma reconnaissance. Ma gratitude s'adresse à Nicolas Prouteau pour ses précieux conseils, en particulier sur le domaine du dialogue permanent entre artillerie et fortification, mais également pour ses relectures et encouragements. Le goût pour l'échange est également partagé par Jean-Claude Meuret qui a accepté, au cours de plusieurs visites à Pouancé et aux environs, de me transmettre sa connaissance étendue sur cette région des marches de Bretagne. Dans le domaine de la castellologie, et plus particulièrement en lien avec l'avènement de l'artillerie à poudre, les discussions avec Alain Salamagne se sont révélées particulièrement constructives. Je souhaite également exprimer ma reconnaissance à Jean-Luc Sarrazin pour la confiance qu'il m'a accordée en m'intégrant à un programme de recherches portant entre autres sur les salines du Moyen Âge, qui m'a donné l'occasion de poursuivre et d'élargir un sujet déjà entamé dans de précédents travaux. Enfin, je remercie Élisabeth Lorans, qui m'a permis de venir travailler au LAT (Laboratoire Archéologie et Territoires, Université François Rabelais), bien qu'extérieure à ce laboratoire.

Hors du strict domaine de l'histoire de l'art et de l'archéologie, j'ai été accompagnée et conseillée par d'autres spécialistes qui ont permis l'enrichissement de ce travail, confirmant tout l'intérêt de l'interdisciplinarité. Serge François m'a fait l'amitié de bien vouloir me prêter ses qualités d'architecte pour proposer restitutions et hypothèses, démarches qui ont significativement influé sur cette recherche. L'approche des matériaux, point crucial pour toute étude de bâti, a été complétée par les échanges avec Sébastien Tesson. Les connaissances du géologue, qui plus est familiarisé avec les sites castraux, sont indispensables, en particulier pour le château de Pouancé. Enfin, si la visite d'un site et la vision que l'on peut en avoir sur place est primordiale pour son appréhension, sa transcription en documents planimétriques apporte un recul et une lecture toute différente. Je souhaite donc adresser mes vifs remerciements à Serge, Sébastien et François Derout, géomètre topographe au Lycée professionnel Michelet à Nantes.

Bien que n'étant pas rattachée à cette équipe, la recherche que j'ai menée a été constamment alimentée par l'émulation générée par l'équipe de castellologie du CESCM de Poitiers (UMR 6223), et sa dynamique favorisant le contact entre spécialistes de la fortification, qu'il s'agisse d'archéologues, d'historiens d'art, d'architectes etc. Pour les échanges, avis et conseils partagés, je souhaite donc adresser mes remerciements à Emmanuel Litoux, Jocelyn Martineau, Pascal Langeuin, Emmanuel de Crouy-Chanel, Christian Rémy, Marie Henrion, Nicolas Bilot, et bien d'autres.

Résidant sur Tours, j'ai eu la chance de pouvoir développer de nombreux contacts avec les acteurs de la recherche, en particulier dans le domaine de l'archéologie du bâti. Je tiens à remercier les membres du Service archéologique départemental d'Indre-et-Loire, dirigé par Bruno Dufaÿ, dont Marie-Ève Scheffer, Marie-Christine Lacroix, Samuel Riou, Vincent Hirn et tout particulièrement Flore Marteaux, qui m'a fait partager son expérience en matière de méthodologie et de lecture du bâti.

Parmi les jeunes docteurs et doctorants du LAT, j'en profite pour adresser un grand merci à Émeline Marot qui, malgré le manque de temps inhérent à l'approche d'une fin de thèse, a accepté de me renseigner sur certains points, en particulier la lecture des constructions excavées. Je remercie également Lucie Gaugain, ainsi que Clément Alix, rattaché au service archéologique municipal d'Orléans et doctorant au Centre d'Études Supérieures de la Renaissance (Université de Tours, UMR 6576), dont la connaissance des charpentes médiévales m'a été profitable.

L'une des premières étapes de ce travail a été constituée par la réalisation de relevés sur place. Cette acquisition des données du terrain a été entre autres réalisée à l'aide d'étudiants que j'ai eu l'occasion de côtoyer durant mes années de vacation à l'Université de Nantes : Charlène Gourronc, Adeline Jousseaume, Valentin Rabiller, Laura Soulard et Guillaume Veschambre m'ont été d'une aide précieuse, et ce fut un plaisir de pouvoir mettre en application sur le terrain des notions évoquées durant les cours. Je leur exprime ici toute ma reconnaissance. J'en profite également pour remercier Envel Simonet, archéologue à l'INRAP, pour son aide apportée à la réalisation de ces relevés.

De nombreuses restaurations ont été effectuées sur le château, et une lecture plus complète exigeait donc une connaissance du site dans un état antérieur à ces remaniements. Je tiens donc à remercier Christian Piffet, président de l'association Chantiers histoire et architecture médiévales (CHAM), pour m'avoir autorisée à consulter les archives des campagnes réalisées sur place, support qui s'est révélé indispensable et sans lequel notre lecture aurait été bien moins précise.

Si le château est présenté dans cette étude en tant qu'objet scientifique, je n'oublie pas qu'il revêt également d'autres dimensions : sa portée patrimoniale est en effet fortement ancrée dans la commune. Mes remerciements s'adressent donc à tous les Pouancéens qui ont permis la réalisation de cette étude. Je souhaite exprimer ici ma profonde gratitude à la famille Bréget. Outre sa maîtrise du patrimoine angevin, Romain, guide au château pendant plusieurs années, a relayé les informations « du terrain », en particulier concernant les travaux de restauration qui, bien qu'indispensables, font irrémédiablement disparaître certaines informations. L'hébergement a été assuré à maintes reprises par Christophe et Évelyne Bréget. Ces moments de convivialité ont été enrichi par l'impressionnante collection personnelle de Christophe, regroupant ouvrages rares sur le Pouancéen, cartes postales représentant le château, et autres supports iconographiques.

Le château étant propriété de la commune, son étude a été rendue possible par l'appui de l'équipe municipale. Mes remerciements s'adressent donc à Pierrick Esnault, maire actuel de

Pouancé et Serge Trovaslet, son prédécesseur, ainsi que Madame Rechner, Aurélien Mézengeau, Aurélie Billon, qui m'ont assuré un accès libre au château, ainsi qu'un logement au camping municipal durant les mois d'été. Je remercie également le Service Municipal qui m'a fourni une précieuse aide logistique.

De nombreuses informations m'ont été transmises par André Neau, ancien maire de Carbay et ancien président de l'Association patrimoine et culture du Pouancéen, ainsi que par Madame Dusserre, Daniel Lérault et Marie-Jo Schreiner, tous acteurs du patrimoine local. Jacky Desgré, responsable du Centre du Patrimoine de Pouancé, m'a entre autres donné accès à certains boulets récupérés lors des dégagements successifs et sauvés de la décharge. Enfin, j'ai pu accéder à certaines propriétés privées, nombreuses sur Pouancé à conserver le souvenir d'un passé médiéval encore tenace. Le terrain de Jacques Metzger, qui abrite une ancienne porte de l'enceinte urbaine, celui de Madame Camus et de feu son époux, qui s'étend autour d'une ancienne tour, ainsi que la propriété de Madame Planchenault, sont autant de sites dont la visite a permis de resituer le château dans un environnement architectural plus précis. Qu'ils soient ici tous remerciés.

Je conclus cette étape importante des remerciements par mon entourage, dont l'appui a été tout aussi essentiel. Le soutien de mon père, qui m'a toujours encouragée dans la voie suivie, s'est révélé indispensable. Sans son aide, ainsi que celle de ma tante et de mon oncle, le chemin n'aurait sans doute pas été parcouru jusqu'au bout. Je leur exprime ici ma profonde gratitude. Parmi cet entourage familial qui m'a épaulée, je pense également à Marjolaine, soutien amical depuis toujours.

Comment ne pas mentionner toutes ces amitiés qui m'ont accompagnée durant ce long travail. Je pense en particulier à Fred, David et Flore, qui ont également été d'une aide précieuse sur le terrain, à Marina et Antoine, pour le soutien apporté durant ce cheminement que représente la thèse et que nous avons découvert et parcouru ensemble, à Soizic, Cécile, Pierre, Pauline, Mirjana, Julien, Olivier, Émilie, François et tant d'autres. Merci à tous.

Mes derniers remerciements s'adressent à Benoît, qui a tenu le rôle le plus important dans ce cheminement. Sans son soutien quotidien et ses encouragements, cette tâche n'aurait jamais abouti. Du fond du cœur, merci.

Résumé

Site fortifié de premier plan en Anjou, le château de Pouancé est caractérisé par la variété et la relative bonne conservation de ses formes architecturales. Celles-ci permettent d'appréhender l'évolution d'un site castral, en particulier pour la fin du Moyen Âge, les témoins du XV^{e} siècle étant les plus nombreux. La situation géopolitique dans laquelle il évolue durant toute la période médiévale renforce son intérêt scientifique : les marches de Bretagne sont une zone frontière qui, en tant que telle, a cristallisé dans le bâti les nombreux conflits qui ont opposé le royaume de France au duché Bretagne. Ce site est donc un support tout désigné pour comprendre les différentes dynamiques qui le traversent, en particulier celles qui sont en lien avec l'apparition et le développement de l'artillerie à poudre à partir du XV^{e} siècle. Les méthodes employées par l'archéologie du bâti sont appliquées afin d'aboutir à une compréhension des articulations internes du château et de ses phases successives. Cette première lecture est combinée à la comparaison du bâti en place avec d'autres formes architecturales, sélectionnées selon des échelles géographiques variables. Cette approche doit permettre, outre la proposition d'un phasage global précis inédit, d'appréhender les différents phénomènes liés à un site castral. Comment habite-t-on et surtout, comment se défend-on, en particulier à la fin du Moyen Âge, dans un contexte local marqué par les conflits répétés ? Et au-delà des simples références aux fonctions défensives et résidentielles, la réflexion menée permet d'approfondir notre compréhension des rôles successifs du château et de sa perception, au sein de la société médiévale.

Mots-clés :

Pouancé, marches de Bretagne, Moyen Âge, XV^{e} siècle, fortification, artillerie à poudre, archéologie du bâti, castellologie

The castle of Pouancé (Maine-et-Loire). Evolution of a castral site in the steps of Brittany (XIIIth-XVth century).

Abstract

A great variety and quite good well-preserved architectural shapes characterize the castle of Pouancé, this first class fortified setting located in Anjou. Thus, they allow the study of the evolution of a castral site, mainly at the end of the Middle Ages. The surviving evidence about the XVth century is more numerous. Its geopolitical location which expanded during the Middle Ages reinforce the scientific interest: many conflicts between the kingdom of France and the duchy of Brittany are reflected in the buildings located in the steps of Britanny, *i. e*. the border area between those two powers. This setting is a very good basis to understand the different dynamics especially those linked with the appearance and development of the gunpowder weaponry starting in the XVth century. The methods used by the building archeology are employed to understand the links between the different parts of the castle and the different stages of the construction. The first reading is a combination of a comparison between the actual building and other architectural shapes, selected according to various geographic scales. This approach should allow the understanding of various phenomena linked to this castral site besides the proposal of a unique, precise, global phasing. How do people live and mainly how do they defend themselves especially at the end of the Middle Ages in the area where many conflicts occur? Beyond simple defensive and residential references the reflection allows us to deepen the perception and the comprehension of the different and successive parts played by the castle in the medieval society.

Keywords :

Pouancé, steps of Brittany, Middle Ages, fifteenth century, fortification, gunpowder weaponry, building archaeology, castellology

Équipe d'accueil 1163
Centre de recherche en histoire internationale et Atlantique

École doctorale 496
Sociétés, Cultures, Échanges

Université de Nantes
Chemin la Censive du Tertre
44312 Nantes Cedex 3

Abréviations

AB : Annales de Bretagne
ABPO : Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest
ACMH : Architecte en chef des Monuments historiques
AD : Archives départementales
ADIV : Archives départementale d'Ille-et-Vilaine
ADLA : Archives départementales de Loire-Atlantique
ADML : Archives départementales du Maine-et-Loire
AM : Archives municipales
AN : Archives nationales
BENC : Bibliothèque de l'École nationale des chartes
Bibl. Mun. : Bibliothèque municipale
BM : Bulletin monumental
BNF : Bibliothèque nationale de France
BSAHNLA : Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique
BSAO : Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest
BSHAO : Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne
CAF : Congrès archéologique de France
CHAM : Chantiers histoire et architecture médiévales
Chap. : chapitre
Cl. : cliché
Coll. : collection
CRAHM : Centre de recherches archéologiques et historiques médiévales
CTHS : Comité des travaux historiques et scientifiques
DRAC : Direction régionale des affaires culturelles
ill. : illustration
l. t. : livre tournois
MAP : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine
ms. fr. : manuscrit français
ms. lat. : manuscrit latin
MSHAB : Mémoire de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne
n. p. : non publié
OF : orifice/fente
RACF : Revue archéologique du Centre de la France
RAO : Revue archéologique de l'Ouest
SDAP : Service départemental de l'architecture et du patrimoine
SFA : Société française d'archéologie
SRA : Service régional d'archéologie
UC : unité de construction

Sauf indication contraire, clichés du château de Pouancé : A. Casaubon

Crédits photographiques clichés Médiathèque du Patrimoine : Ministère de la Culture (France) - Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine - Diffusion RMNMP.

Chapitre 1. Introduction

Le premier contact avec le château de Pouancé le fait apparaître tel un édifice figé, pour lequel le temps s'est arrêté à l'aube de la Renaissance. Dénué de toute construction d'apparence « moderne », couronné de ses tours écimées, il est encore aujourd'hui chargé du romantisme qui caractérisait les gravures du milieu du XIX^{e} siècle, illustrant l'un des nombreux « *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France* » édités à cette période (**Figure 1**). Au reste, il présente encore un aspect très proche de celui qu'a dépeint P. Hawke (**Figure 2**). « *Qui n'a jamais dessiné, dans son enfance, les contours crénelés d'une fortification médiévale* ? »[1] : à Pouancé, nombreux sont les attributs qui en font encore un « château fort typique ». Il s'agit bien là du paradoxe qui caractérise le château de Pouancé [2]: cet aspect « authentique » qui lui confère un potentiel touristique élevé, est d'une certaine façon à l'origine de la perte de précieuses données. L'aspect de ruine ne doit pas tromper, et la réalité inhérente à un site de ce type nous rattrape bien vite. Depuis les années 1960, le château de Pouancé est le théâtre d'une activité soutenue mêlant restaurations, reconstitutions et fouilles, en très grande majorité sans surveillance archéologique : données conservées dans les strates, mobilier du quotidien, témoins matériels des conflits armés qui se sont déroulés ici, ont donc disparu. En élévation également, les parois de schiste ne fournissent plus toutes les informations qu'elles recelaient auparavant : mortiers et pierres neuves patinées ont remplacé les schistes et joints délités qui devaient, d'une manière ou d'une autre, être remplacés. Faute d'entretien, le château a été amputé de deux de ses tours, effondrées dans la première moitié du XX^{e} siècle, et son état de délabrement appelait, quoi qu'il en soit, une prise en charge. Si l'insuffisance d'échanges entre acteurs de la restauration et pouvoirs publics est regrettable, le potentiel scientifique du château s'impose encore aujourd'hui comme une évidence. Qui plus est, son état de conservation encore remarquable et sa situation frontalière avec l'ancien ennemi breton lui ont valu des qualificatifs emphatiques : cette « […] *sentinelle avancée de l'Anjou face à la Bretagne.* »[3] est « […] *toujours la deuxième forteresse du Maine-et-Loire après Angers !* »[4]. C'est en effet « […] *une belle ruine féodale, l'une des plus belles assurément que possède l'Anjou.* »[5], et si « […] *tout coin de l'Anjou a sa ruine féodale, c'est à Pouancé qu'il faut chercher la grande forteresse.* »[6]. Pourtant, malgré cette position semble-t-il de premier plan, un rapide survol de l'état de la recherche révèle le peu d'intérêt

[1] Mesqui 1991, p. 9.
[2] Cette ambivalence est un des sujets traités par C. Cornet, notamment dans son chapitre intitulé « Le Vieux-Château : facteur de contraintes et source de compensations », Cornet 2000, p. 89-109.
[3] Association de développement touristique du pays de Châteaubriant, 12 avril 2012.
[4] Ville de Pouancé, 30 novembre 2011.
[5] Congrès archéologique de France 1872, p. 204.
[6] Lehugueur 1880, p. 10.

suscité par le château : à Pouancé, point de résidence comtale, ni de faste architectural caractéristique des châteaux ligériens. À ce titre, la forteresse pouancéenne est bien loin des charmes scientifiques suscités par Angers[7] ou Saumur[8], châteaux angevins par excellence. Et c'est justement, nous allons le voir, tout l'intérêt du château de Pouancé.



Figure 1: À gauche : château d'Harcourt, intérieur de la grande salle (E. Fragonard, *in* : Nodier, Taylor, Cailleux 1820) ; à droite : château de Suscinio, vue générale (E. Ciceri, *in* : Nodier, Taylor, Cailleux 1845-1846).

[7] Enguehard 1964a ; Enguehard 1976 ; Mallet 1998 ; Mesqui 2001 ; Comte 2009 ; Comte 2011.
[8] Citons en particulier l'ouvrage de synthèse suivant : Cron, Litoux (dir.) 2010.

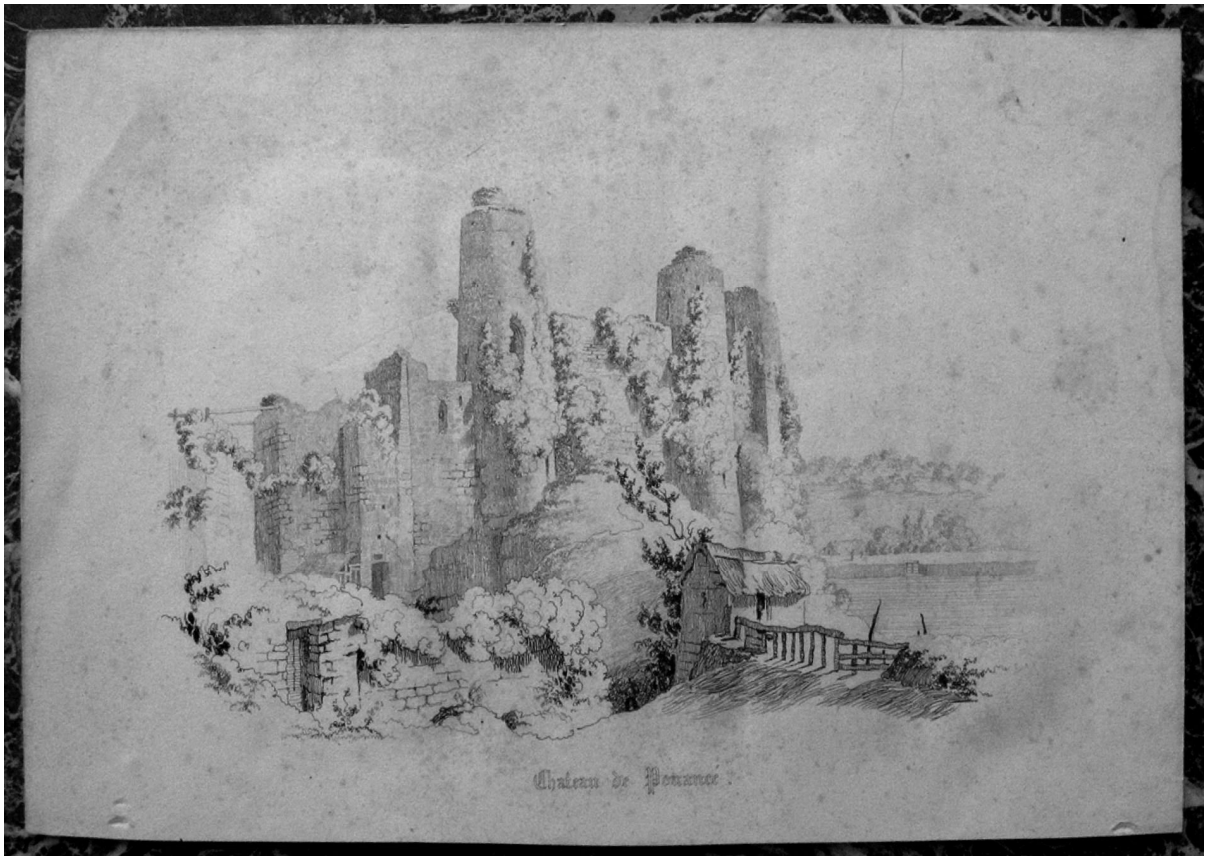


Figure 2: Le château de Pouancé : la Poterne Nord vue de l'extérieur de l'enceinte (P. Hawke, *in* : Godard-Faultrier 1839, p. 399).

1.1. L'état de la recherche sur Pouancé et son environnement immédiat

1.1.1. Le château de Pouancé dans les écrits

1.1.1.1. Le château au XIX^e^ siècle : le temps des « vieilles tours »

Malgré le statut de forteresse emblématique souligné par certains auteurs dès le XIX^e^ siècle, le château de Pouancé n'est traité par eux que de façon très laconique. Ces écrits, teintés d'un progressisme mêlé d'une certaine admiration nostalgique[9], dépeignent d'ailleurs plus le château en tant que reliquat d'un régime disparu, soulignant les vieilles pierres et les hautes tours « […] *si hautaines et si dédaigneuses* […]. »[10]. Dans *L'Anjou et ses monuments*[11], V. Godard-Faultrier ne réserve que deux pages au château de Pouancé, ainsi qu'une belle gravure de P. Hawke. On y apprend l'étymologie de Pouancé -certains y voyant une origine antique (« *Potentia Caesaris* »), d'autres plus audacieux la faisant remonter à l'époque protohistorique-, l'origine de Manguenor, premier seigneur de Pouancé[12], dont l'aïeul « […] *un prêtre nommé Loscoran, corrompit, dit-on, une noble fille* […]. »[13]. Mais du château lui-même et de son architecture, rien n'est dit ou presque, sinon qu'il est entouré de trois enceintes, de tours et de fossés. Le quart des écrits est d'ailleurs consacré au fantôme qui hanterait le site, légende née de l'hypothétique découverte d'un « […] *cadavre desséché assis devant une table* […] », lequel « […] *tenait dans sa bouche une pièce d'or* […]. ». V. Godard-Faultrier ne manque pas d'observer l'aura fantasmagorique du château, mais pour autant, il ne s'en détache finalement pas. Nous n'en apprenons pas plus dans le *Congrès archéologique de France* tenu en 1871[14], au sein duquel seules quelques lignes prennent la peine d'effleurer la forteresse.

[9] Voir en particulier le discours prononcé par P. Lehugeur : Lehugeur 1880, p. 10.
[10] Godard-Faultrier 1839, p. 399.
[11] Godard-Faultrier, p. 339, p. 400.
[12] Il s'avère d'ailleurs que la généalogie énoncée est erronée.
[13] Godard-Faultrier 1839, p. 399, citant le marquis de Preaulx (Preaulx 1832).
[14] Congrès archéologique de France, 1872, p. 204.

1.1.1.2. Recherche archéologique et universitaire : premières publications scientifiques centrées sur le château

Conscient des opérations menées sur le château sans surveillance, le Service régional d'archéologie (DRAC Pays de la Loire) entreprend la mise en place d'un suivi plus étroit. Les décapages effectués durant quatre jours sous la direction de X. Fehrnbach[15], s'ils n'apportent que peu de données exploitables, sont un prélude à l'organisation d'une campagne plus étendue dirigée par T. Géhan. Durant trois ans, les opérations menées permettent des avancées considérables dans la connaissance du site, en particulier grâce au dégagement des moineaux. Si les décapages ne fournissent pas toutes les données escomptées, le château s'enrichit d'une première lecture du bâti[16], sommaire, mais qui pose les premières bases d'un phasage totalement inédit[17]. Auparavant, les seules datations proposées se contentaient de donner une fourchette chronologique : « […] *mais je ne crois pas que ce château remonte au-delà du XIII^e siècle ou du XIV^e siècle* […]. »[18]. Se dessine alors l'image d'un château bien plus complexe que prévu et loin d'être homogène. La découverte du Moineau Nord vient couronner cette nouvelle étape dans l'amélioration des connaissances du site et permet d'affirmer l'ampleur de son potentiel scientifique. Cette première lecture forme la base de la notice rédigée dans l'ouvrage d'Y. Blomme[19], avec les informations qu'avait fournies en son temps le marquis de Preaulx.

Une autre brèche est ouverte, mais dans un registre tout à fait différent, grâce au travail mené par C. Cornet[20]. Il s'agit de la première étude universitaire monographique centrée sur le château de Pouancé. La problématique s'axe autour de l'impact social du château sur la population locale. Cette maîtrise d'histoire offre, en tant que telle, un solide corpus d'archives qui jusque là faisait défaut.

[15] Fehrnbach 1992.
[16] Géhan 1992.
[17] Géhan 1992 ; Géhan 1993 ; Géhan 1994.
[18] Congrès archéologique de France, 1872, p. 204.
[19] Blomme 1998, p. 271-276.
[20] Cornet 2000.

1.1.2. Pouancé et le Pouancéen : l'histoire événementielle

Les premières publications ayant une vocation monographique ne sont pas, cela peut se comprendre, exclusivement dédiées au château, mais à la ville de Pouancé. L'une des premières monographies est fournie par le marquis de Preaulx, commanditaire du château de Tressé, mais également propriétaire du château médiéval. Le titre même de sa *Notice généalogique et historique*[21] évoque d'emblée le lien étroit existant entre les seigneuries voisines que sont Pouancé et la Guerche, pourtant respectivement situées en terres angevine et bretonne[22]. Les seigneurs qui se sont succédé sont effectivement évoqués, mais le château en lui-même n'occupe qu'une place restreinte, et sa description reste limitée : il ne s'agit finalement ici que d'un cadre servant de décor aux personnages marquants, même s'il est vrai que les informations, bien que non référencées, n'en sont pas moins précieuses. Le marquis voit encore le château tel qu'il paraît dans les années 1830. Une cinquantaine d'années plus tard, une autre notice est publiée, mais les informations qu'elle livre semblent très proches de ce que l'on peut lire dans celle du marquis[23]. Le chapitre consacré à Pouancé par C. Port dans son *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*[24] offre de nombreuses informations sur le Pouancé du XIX^{e} siècle. La généalogie des seigneurs ne diverge pas ou peu de ce qui est déjà énoncé par le marquis de Preaulx, et la description du château est succincte, mais relativement complète en regard des publications antérieures. Quelques propositions de datation sont émises et les différentes enceintes sont encore évoquées. L'un des intérêts de cette note consacrée à Pouancé, au-delà de quelques informations inédites, est dû à la formation d'archiviste de C. Port : certaines sources sont donc citées, ce qui n'était auparavant que très rarement le cas. La troisième monographie est taillée dans la même veine que celle du marquis de Preaulx. La forme la plus connue de cette production d'H. Godivier est l'*Histoire de Pouancé et des environs*, parue en 1906. Le livre est en réalité une refonte de sa confidentielle *Notice sur Pouancé et ses environs*[25] (1898), qui fit de lui le lauréat de la Société des Agriculteurs de France. Dans ces deux ouvrages, le château est principalement évoqué au travers de ses seigneurs, mais un petit chapitre lui est

[21] *Notice généalogique et historique sur Pouancé et la Guerche* : Preaulx 1832.
[22] Monographie appuyée sur l'*Histoire généalogique des seigneurs de la Ville et Baronnie de La Guerche recueillie par plusieurs auteurs,* Guérin, 1750 (ADIV, 1 J 800).
[23] Histoire de Pouancé et de la Guerche, 1885.
[24] Port 1878.
[25] Godivier 1898. C. Bréget en possédant une copie, il nous a été possible de la consulter.

accordé, en partie extrait de la description déjà formulée par le marquis de Preaulx[26] (encore et toujours). L'histoire de Pouancé est retracée de la Protohistoire à la fin du XIX^e^ siècle, à laquelle s'ajoutent des notes concernant les autres édifices notables de Pouancé (prieuré, église, hôpital etc.), mais également le climat, la démographie, les légendes etc. Encore une fois, la récolte d'informations touchant directement le château est relativement maigre[27] : après avoir retracé en quelques mots l'évolution générale des forteresses en Occident du XII^e^ au XV^e^ siècle, H. Godivier décrit les enceintes successives qui enserrent le bourg de Pouancé et mentionne les « oubliettes » de la Tour Criminelle (en précisant que le terme n'est pas adapté). Le principal inconvénient de cette publication est l'absence totale de références aux sources, qui entrave souvent la vérification. Le constat est globalement similaire au sujet de l'ouvrage plus récent d'A. Racineux[28], qui reprend une construction chronologique, approfondissant et complétant certains passages survolés ou omis par H. Godivier. Citons enfin, pour Pouancé, l'ouvrage d'O. Halbert, qui compile des données obtenues par dépouillement de très nombreuses archives[29]. Cependant, si quelques mentions peuvent recouper le sujet qui nous occupe, il s'agit avant tout d'une monographie centrée sur une famille du pouancéen du XVI^e^ siècle et de la première moitié du XVII^e^ siècle.

Il faut attendre une date toute récente pour que paraisse enfin une synthèse solidement appuyée par de très nombreuses sources, dont certaines inédites[30]. Si les sujets abordés par A. Neau[31] sont globalement similaires à ceux qui ont auparavant été traités, le traitement méthodique des sources décuple l'intérêt scientifique de cette publication. L'organisation de l'ouvrage est à la fois chronologique, retraçant la lignée des seigneurs de Pouancé en tenant compte des dernières études sur le sujet[32] et thématique (agriculture, moulins, forges, etc.). Enfin, A. Neau est le co-auteur d'un article publié en collaboration avec J.-C. Meuret, portant spécifiquement sur les fortifications urbaines de la ville de Pouancé, entre le XI^e^ et le XIX^e^ siècle. Cette publication offre le double intérêt d'une recherche archivistique très complète couplée à des données archéologiques inédites[33].

---

[26] Godivier 1906, p. 136-151.
[27] Qui plus est, les archives communales ne contiennent aucun document antérieur à la Révolution.
[28] Racineux 1983. D'autres ouvrages du même type, brossant une histoire du pouancéen, peuvent être signalées : Godivier, Froger 1988 ; Adam 1991 ; l'ouvrage regroupant les chroniques rédigées par L.-M. Bessière, Association patrimoine et culture du Pouancéen, 1995.
[29] Halbert 2000.
[30] Neau 2010.
[31] A. Neau a été maire de Carbay, et président de l'Association patrimoine et culture du Pouancéen.
[32] Sont intégrés à cette généalogie les travaux de J.-C. Meuret offrant une vision critique des auteurs anciens (Meuret 1993a).
[33] Meuret, Neau 2012.

1.1.3. Le château et la ville : l'intégration dans des entités spatiales, sociales et architecturales plus larges

Si les archives se révèlent plus nombreuses et l'histoire de Pouancé plus documentée à partir du bas Moyen Âge, les périodes antérieures, notamment autour des seigneurs de Pouancé, souffraient d'un vide historiographique. Le travail de J.-C. Meuret s'est donc révélé particulièrement efficace et novateur, en se décentrant des limites administratives de la commune, pour s'attacher à des réalités propres à ces périodes, en particulier la famille des Martigné–Pouancé[34], sujet sur lequel J.-P. Brunterc'h a également travaillé[35]. L'intérêt majeur réside dans la pluridisciplinarité, méthodologie qui s'affirme tout particulièrement dans sa thèse[36] : les archives sont bien sûr sollicitées, mais elles sont largement combinées aux résultats des prospections et opérations archéologiques effectuées dans la région, enrichies d'une lecture du paysage qui, en intégrant les données topographiques, hydrographiques, géologiques etc. permettent d'aboutir à une compréhension de certains phénomènes (création des bourgs, montée en puissance de certaines familles seigneuriales etc.). Ceux-ci n'avaient été jusqu'alors qu'évoqués, pour le secteur précis qui nous occupe. Restant concentrée sur une zone géographique proche, l'étude menée sur le doyenné de Candé[37] traite de façon similaire la genèse des établissements ruraux, des châteaux, l'impact sur le paysage de telles installations, dans un but d'éclaircir les phénomènes économiques, sociaux et politiques qui ont animé cette petite entité administrative. Bien que la période en question ne soit pas des plus fournies en sources écrites (XI^{e} et XII^{e} siècles), notons que l'étude s'appuie en majeure partie sur les actes, bien que l'auteur intègre données archéologiques et lecture du paysage.

Le recours à d'autres sources que la seule documentation écrite a permis, grâce entre autres à une analyse du parcellaire de Pouancé, de déterminer l'emprise des enceintes successives qui protègent le bourg, dont l'emplacement était jusque là soupçonné, mais jamais fermement déterminé. Réalisée dans le cadre plus général de la formation et de l'évolution des agglomérations médiévales[38], cette analyse morphologique permet d'éclaircir notamment la relation existant entre Pouancé et le bourg voisin primitif de Saint-Aubin, ainsi que les

[34] Citons en particulier Meuret 1992 ; Meuret 1993a ; Meuret 1993b ; Meuret 2010a ; Meuret 2010b.
[35] Brunterc'h 1984.
[36] Meuret 1993b.
[37] Pecha 2006.
[38] Zadora-Rio, Gauthiez 2003, 1, p. 318-324.

éléments de genèse et de développement des différents bourgs qui ont coexisté à Pouancé. L'appréhension du château par rapport à cet environnement est primordiale.

La thèse de R. Cintré[39] nous décentre un peu plus du Pouancéen pour couvrir toute la zone des marches de Bretagne. L'intérêt de cette étude est double. Dans un premier temps, le dépouillement minutieux de certaines archives par l'auteur a permis de mettre au jour plusieurs mentions qui se révèlent précieuses pour toute étude concernant Pouancé. Le second avantage de cette production est de présenter une synthèse très large sur les marches de Bretagne. Cette zone étendue de la Normandie à la Vendée, qui cristallise la tension quasi permanente entre la France et la Bretagne, est riche de phénomènes qui lui sont propres, générés par cette position si particulière entre deux pays. Là encore, les textes restent la source principale, ce qui a pour conséquence logique une moindre documentation du haut Moyen Âge, mais ils permettent d'aboutir à une synthèse particulièrement pertinente et adaptée à la contextualisation du château de Pouancé dans un environnement caractéristique.

Le château, pleinement intégré dans cet ensemble complexe que sont les marches de Bretagne, a également été étudié au sein d'une entité moins connue et qui pourtant nous permet d'accéder à une vision encore inédite du château : celui-ci a en effet été la propriété des ducs d'Alençon durant un peu moins de 250 ans (dernier quart du XIV^{e} siècle – deuxième quart du XVI^{e} siècle). La thèse d'I. Chave s'appuie sur un dépouillement de toutes sources pouvant enrichir la connaissance des chantiers réalisés par ces grands seigneurs sur leurs propriétés[40]. Axé principalement sur les travaux résidentiels et défensifs, ce travail offre une base de choix pour renouveler l'appréhension du château, en le considérant non plus comme une simple forteresse angevine, mais comme le maillon d'un réseau de demeures seigneuriales ayant appartenu à des princes de sang.

Enfin, nous nous éloignons encore un peu plus des limites régionales pour nous centrer sur le royaume de France : le château de Pouancé, ou plutôt le Moineau Sud, a été intégré à un large ensemble de fortifications par N. Faucherre, dans son analyse portant sur *Les citadelles du Roi de France sous Charles VII et Louis XI*[41]. Pour la première fois, l'idée d'une campagne de Louis XI sur le château de Pouancé est suggérée, là où jusqu'alors on ne voyait qu'un ensemble fortifié dont le commanditaire le plus prestigieux ne pouvait être que le comte d'Anjou. Si la suggestion est rapidement esquissée, elle a le mérite, outre son caractère inédit, d'ouvrir de nouvelles pistes de compréhension du château en l'intégrant, là encore, dans un

[39] Cintré 1989, 3 volumes.
[40] Chave 2003.
[41] Faucherre 1992, 3 volumes.

ensemble géographique et politique plus large. En 1993, soit un an après l'achèvement de ce travail, le Moineau Nord était mis au jour.

1.2. Un relatif vide historiographique et la justification d'une étude centrée sur le château

L'un des arguments touristiques souvent retenu pour mettre en valeur le château de Pouancé est son ancienne appartenance à Bertrand Du Guesclin, personnage ô combien pittoresque du Moyen Âge classique, évoquant les combats acharnés de la guerre de Cent Ans. Pourtant, il s'agit là d'un des seigneurs les moins liés à la forteresse : le célèbre connétable n'a été propriétaire de Pouancé que durant une année (1379), n'y séjournant probablement que très occasionnellement. Lorsque le château est assiégé, il n'est d'ailleurs pas en ses murs pour le défendre.

L'intérêt du château ne réside bien évidemment pas dans le prestige de tel ou tel seigneur. Malgré les nombreuses restaurations, son éloignement des grands centres urbains et des circuits touristiques en ont fait, en quelque sorte, un château confidentiel, connu la plupart du temps par les seuls spécialistes. En étant exempté des grands remaniements modernes, en particulier du fait de son abandon précoce, le château est donc un exceptionnel conservatoire de certaines formes architecturales, expressions de phénomènes politiques et sociaux qui ont marqué le paysage castral de la région : de l'emblématique tour à archères flanquante du XIII^{e} siècle à la grosse tour équipée d'éléments résidentiels et défensifs, les exemples de solutions apportées par les commanditaires à de nouveaux besoins spécifiques, qu'ils soient d'ordre résidentiels, défensifs ou même symboliques, sont multiples. Parmi ceux-ci, l'un d'entre eux se détache, puisqu'il devient non pas seulement un besoin, mais un impératif : il s'agit de l'aspect défensif du site, le seul à même de garantir la sécurité des occupants du château. Or dans ce domaine, force est de constater que l'exigence d'adaptation est très soutenue.

1.2.1. Le XV^{e} siècle : richesse d'un corpus en lien avec l'artillerie à poudre

Dans le domaine de la guerre, le XV^{e} siècle est avant tout marqué par la révolution technique que représente l'arrivée du canon. Les premières mentions de ce type d'arme apparaissent dans la première moitié du XIV^{e} siècle, en 1326 semble-t-il, simultanément à Florence et en Angleterre. Cependant, l'usage du canon ne se démocratise que pendant la guerre de Cent Ans. Aux alentours de 1340 en effet, les mentions se multiplient. Durant cette période, ceux-ci servent alors à propulser des garrots ou des plommées[42]. Vers 1370-1380, les boulets de pierre font leur apparition[43]. L'artillerie à poudre n'est alors pas encore employée à l'intérieur des fortifications. Cependant, l'émergence d'une nouvelle arme ne s'accompagne pas pour autant d'une traduction immédiate dans les formes architecturales. D'après les mentions écrites, les ouvertures de tir ne sont pas adaptées avant la fin du XIV^{e} siècle, vers 1390 dans les anciens Pays-Bas : « *La première mention écrite d'un aménagement spécifique d'embrasures de tir à l'usage du canon se rencontre au château de l'Écluse, en Flandres, construit à partir de 1384 pour Philippe de Bourgogne.* »[44], vers 1398-1399 pour l'Angleterre. Il est plus difficile de retrouver les premiers témoins architecturaux et surtout de leur attribuer une datation fiable. Le débat reste, à ce titre, ouvert. N. Faucherre a proposé une adaptation précoce sur l'enceinte de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés dès 1366[45], proposition pour laquelle J. Mesqui[46] et A. Salamagne[47] ont émis des réserves. La largeur importante des fentes de tir du cinquième niveau du donjon de Vincennes (16 centimètres) peut également faire penser à une adaptation de cet étage sommital à l'artillerie à poudre (1368-1369)[48]. La plupart des auteurs s'accordent à fixer l'apparition des ouvertures destinées au canon à partir du premier quart du XV^{e} siècle[49], A. Salamagne proposant même d'en voir la preuve à Valenciennes dès 1391[50]. Pour M. de Waha, les premiers exemples sont à chercher entre 1401 et 1407 à Binche et Bruges[51], et pour J. Mesqui, ils remontent au premier quart du

[42] Crouy-Chanel 2010, p. 35.
[43] Salamagne 1998, p. 54.
[44] Crouy-Chanel 2010, p. 68.
[45] Faucherre 1988.
[46] Mesqui 1993, p. 308.
[47] Salamagne 1993b, p. 828.
[48] Faucherre 1994, p. 350. E. de Crouy-Chanel le rejoint d'ailleurs dans son analyse : Crouy-Chanel 2010, p. 67.
[49] Châtelain 1981, p.281.
[50] Salamagne 1986, p. 332.
[51] Waha 1991, p. 37, p. 38.

XV^e siècle[52]. Progressivement, il semble donc que, dès les années 1400[53], on s'emploie à fournir aux forteresses des embrasures de tir aux formes diverses pouvant accueillir ces canons. Dans la zone qui nous occupe, on peut citer les exemples de Lamballe (vers 1415), ou de Châteaubriant (Porte des Champs) qui présente le bel avantage de fournir une datation attestée par dendrochronologie. Les embrasures y sont datées des alentours de 1430[54]. Une nouvelle donnée vient encore accélérer les mutations de l'architecture militaire : à partir de 1440[55], voire dès le deuxième quart du XV^e siècle[56], le boulet métallique, plus résistant que le boulet de pierre, oblige les constructeurs à revoir le concept même de la fortification. Les hautes tours héritées d'une époque féodale, chargées du commandement sur les courtines, mais aussi porteuses d'une haute valeur symbolique, cèderont progressivement la place à des structures plus ramassées, plus épaisses, dont le double rôle est à la fois de résister à la brèche, mais également de riposter en accueillant des canons dans des espaces toujours plus adaptés (évacuation des fumées, sécurité des servants et autres soldats comme pour le bel exemple des tours Raoul et Surienne de Fougères, circulation des canons etc.). L'évolution ne touche pas seulement les formes, mais bel et bien la conception de fortification, générant des ouvrages inédits tels que le moineau, puis le bastion. Comparées aux armes antérieures, les temporalités propres au canon sont nettement plus rapides. C'est précisément dans ce contexte d'évolution toujours plus accélérée, qui voit une communication plus que jamais favorisée entre architecture et armement, que le château de Pouancé révèle tout son intérêt : « *Aussi dès le début du XV^e siècle, la conception de l'architecture militaire ne sera plus le fait des seuls maîtres-maçons mais résultera d'une coopération entre ceux-ci et les spécialistes de l'arme à feu, à moins que le maître-maçon du chantier ait acquis quelque compétences en la matière.* »[57]. Quel que soit son rang, le seigneur doit être en mesure de faire résister ses murs et de répondre à une attaque, et cette nécessité engendre des vagues de modernisation des fortifications. Cette thématique s'applique donc à de nombreux sites, sur lesquels nous aurons bien sûr l'occasion de revenir. Pour le cas précis de Pouancé, le corpus le plus riche est, de toute évidence, celui qui illustre l'adaptation du château à l'artillerie à poudre.

[52] Mesqui 1993, p. 318.
[53] Salamagne 2001a, p. 89.
[54] Martineau 2011b, p.194.
[55] Châtelain 1988, p. 282.
[56] Finó 1963, p.63.
[57] Salamagne 1993b, p.842.

1.2.2. La spécificité géopolitique

Outre le contexte technique propre au XV^{e} siècle que nous venons d'esquisser, la situation même du château lui confère un intérêt particulier. Il est en effet pleinement intégré dans une entité spatiale non pas définie par des limites administratives, mais par une histoire commune. Les marches de Bretagne, point de contact entre le royaume de France et le grand duché, sont le théâtre d'affrontements plus ou moins réguliers remontant à des époques bien antérieures à celles qui ont vu l'installation du château. Depuis le IX^{e} siècle au moins, le royaume franc se trouvait déjà en conflit avec son homologue breton. Qu'il s'agisse de simples temps de crispation ou de combats directs, cette zone tampon est un espace particulièrement privilégié pour l'observation des transformations architecturales, tant il est vrai que la guerre reste le moteur d'évolution le plus efficace (les contraintes économiques étant alors, autant que faire se peut, dépassées). Au reste, la mise en défense de cette zone fluctuante s'est fortement imprimée dans le paysage, par l'essaimage de fortifications gardant, d'un bord comme de l'autre, les clés de leur pays respectif (**Figure 3**). Celles-ci peuvent fonctionner en quelque sorte par binôme, ce qui est le cas du château de Pouancé, posté en face de Châteaubriant. Le contexte géopolitique est donc particulièrement propice à une étude des formes architecturales.

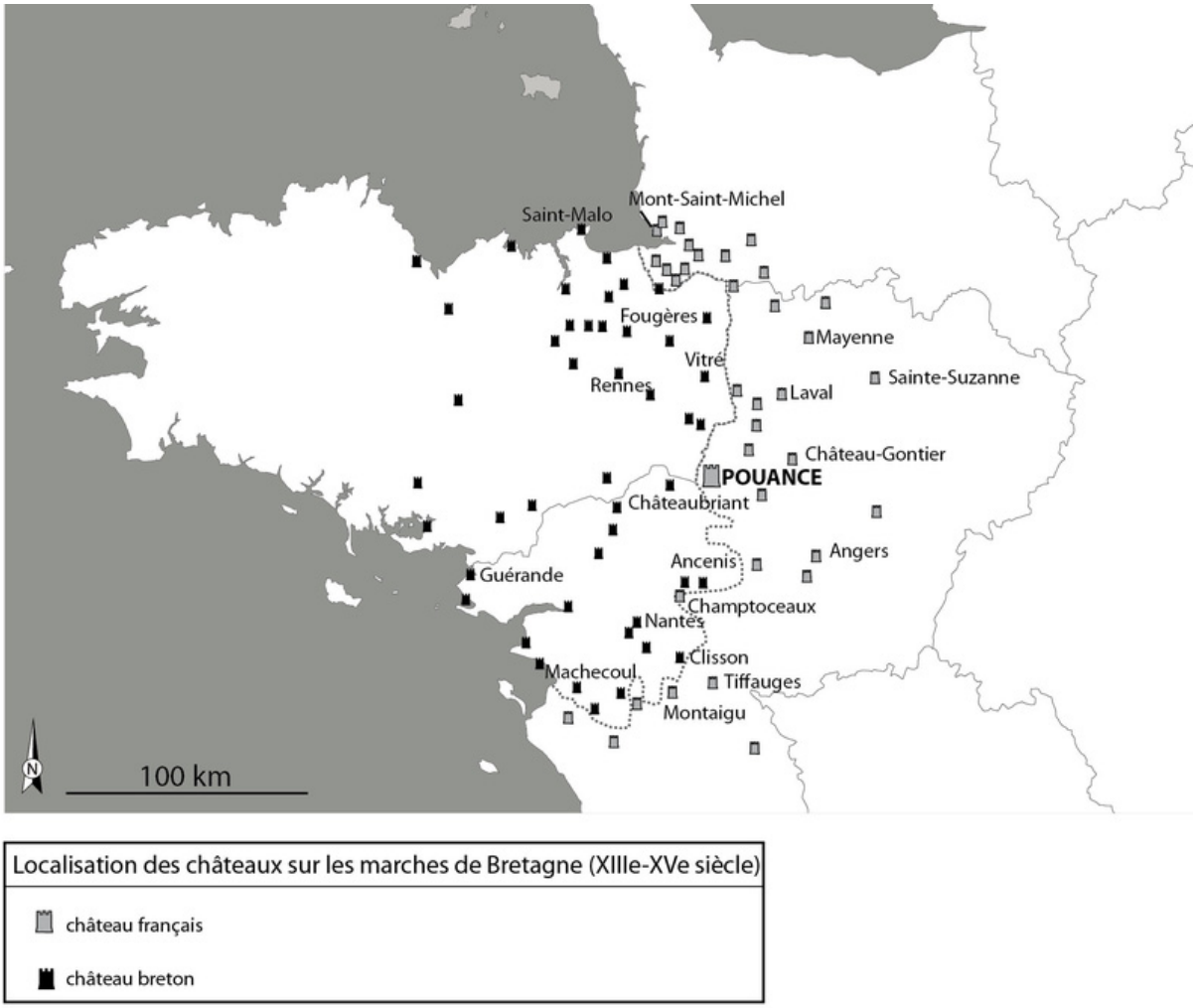


Figure 3: Localisation des châteaux sur les marches de Bretagne (dessin A. Casaubon, d'après Cintré 1992b, p. 23).

1.2.3. Pourquoi la forme monographique ?

Les études diachroniques, qui sont aujourd'hui la forme la plus répandue en particulier dans la recherche universitaire, représentent la démarche la plus indiquée pour l'analyse de phénomènes en permettant l'élargissement du spectre des données croisées. De fait, l'augmentation d'un corpus a pour conséquence la focalisation sur certaines caractéristiques des objets étudiés, mettant nécessairement de côté celles qui n'entrent pas dans le cadre des problématiques traitées. C'est là tout l'intérêt de la forme monographique que nous avons choisi d'adopter. Le château de Pouancé, en tant qu'objet d'étude, ne peut certes pas être appréhendé en tant que réceptacle de tous les phénomènes castraux observables dans le Grand Ouest. En revanche, l'opportunité offerte par le travail que nous menons doit permettre l'approfondissement des nombreuses pistes de réflexion, qui peut seulement être réalisé au

sein d'un travail monographique. Pour autant, il faut veiller à ne pas tomber dans l'écueil d'une telle démarche, qui consisterait à fournir un travail absolument exhaustif, qui tiendrait plus du catalogue d'informations. L'essentiel de la recherche proposée ici est de fournir des éléments de réponse, des clés de compréhension à certaines problématiques spécifiques au château, en lien avec un contexte politique, social et architectural.

1.3. Quelles problématiques peut-on alors proposer ?

Nous l'avons vu, le contexte technique propre au XV^{e} siècle, principalement marqué par la double révolution provoquée par l'arrivée du canon, puis du boulet métallique qui fera progressivement brèche, doit être couplé à un contexte historique régional intimement lié à la guerre. Pouancé ayant conservé de nombreux témoins architecturaux de cette période, les premiers questionnements portent naturellement sur les formes adoptées : quelles solutions ont été proposées ? Cette question simple de prime abord draine en réalité d'autres interrogations. Quel type d'arme est employé ? A-t-on affaire à l'adaptation d'ouvrages déjà existants ou bien opte-t-on pour la reconstruction de structures adaptées ? Certaines zones sont-elles protégées en priorité ? Et si tel est le cas, il convient de s'interroger sur les motivations de tels choix. Enfin, d'éventuels modèles, locaux ou plus lointains, peuvent être recherchés.

Mais aborder le château de Pouancé sous les angles que nous venons de proposer ne peut être réalisé sans une compréhension plus globale. En effet, comment serait-il possible de percevoir et de qualifier les évolutions du concept défensif au XV^{e} siècle en éludant le thème des principes défensifs antérieurs, et la question de la résidence ? Concernant ce dernier point, il s'agira d'étudier les différentes expressions architecturales de la résidence, afin de comprendre les choix effectués, et le degré d'investissement du seigneur à Pouancé, tout en replaçant cette vision au sein d'un réseau d'autres possessions. La part du résidentiel et du défensif au sein d'un même ouvrage, le choix des matériaux et de la mise en œuvre, sont autant de pistes de travail. En filigrane, l'évolution du statut même des seigneurs de Pouancé devra être prise en compte. Enfin, face à la mutation progressive des formes de conflits sur les marches de Bretagne, il sera nécessaire d'évaluer le rôle accordé au château de Pouancé sur cette zone frontalière. Ceux-ci peuvent être multiples, le château n'étant pas simplement le siège d'un pouvoir. Il peut également servir à asseoir une domination sur un espace naturel riche, qu'il s'agisse de ressources vivrières ou minières, ou encore un contrôle territorial, par la mainmise sur des axes de circulation, qu'ils soient effectués par voies terrestres ou navigables. Le château peut également être perçu sous un jour plus défensif, en tant que protection du lieu de résidence du seigneur. Enfin, on doit être amené à considérer le château de Pouancé selon une échelle plus vaste, dans lequel il serait possible d'entrevoir les modalités d'intégration à un système défensif plus large.

Pour ce faire, il sera indispensable, dans un premier temps, de dresser un historique détaillé du site, en nous appuyant principalement sur les travaux antérieurs. La forme chronologique, si ce n'est pas sa finalité, permettra tout de même de dessiner certaines thématiques propres au château. Les premières formes de bourg à Pouancé, leur cohabitation et leur évolution respective seront traitées dans un premier temps. Nous étudierons ensuite chacun des seigneurs de Pouancé, non dans un but généalogique, mais afin d'appréhender une évolution générale, notamment en regard de la situation particulière du château sur les marches. Enfin, point capital dans ce chapitre, l'accent sera porté sur le glissement du statut du château, qui passe progressivement de lieu de résidence à objet patrimonial et touristique, en passant par l'abandon le plus complet.

Le deuxième chapitre sera concentré sur la description des structures, principalement celles de la haute cour. Les maçonneries sont étudiées selon un protocole qui aura été préalablement défini. Si la démarche présente une première étape dans l'interprétation, elle tentera cependant de rester la plus neutre possible. Cette neutralité s'exprime d'ailleurs dans le plan, strictement organisé autour des structures.

Enfin, le troisième et dernier chapitre expose véritablement nos propositions d'interprétation. Les différentes phases sont présentées selon une organisation chronologique et thématique, chaque période étant riche de différents phénomènes liés au château. Les phasages propres à chaque structure seront insérés dans une interprétation plus globale, d'après l'analyse des maçonneries et des liens stratigraphiques observés entre les différents ouvrages. Outre une lecture du bâti strictement propre au château, les propositions de datation seront également fondées sur une comparaison des formes et phénomènes architecturaux observables à différentes échelles spatiales. La deuxième partie de ce chapitre nous permet de revenir sur les questionnements primordiaux de l'étude. Nous avons précédemment énoncé l'importance du corpus propre à l'adaptation de l'artillerie à poudre, et la situation géopolitique privilégiée du château de Pouancé sur les marches de Bretagne, c'est pourquoi il est indispensable de proposer des éléments de réponse spécifiques aux problématiques énoncées.

Le cadre de réflexion animant la recherche basée sur le château de Pouancé ayant été exposé, il convient à présent de présenter le cadre physique dans lequel s'insère notre objet d'étude.

1.4. Cadre d'implantation du château de Pouancé

1.4.1. Cadre géographique et hydrographique

La commune de Pouancé est située aux confins nord-ouest du Maine-et-Loire, département implanté sur les anciennes limites de l'Anjou, ce qui place le site, encore aujourd'hui, en position frontalière par rapport à la Bretagne. La commune est en effet à la confluence des départements actuels du Maine-et-Loire, de la Loire-Atlantique, de l'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne (**Figure 4**), et se trouve relativement éloignée des grandes capitales régionales que sont Angers, Rennes et Nantes, respectivement situées à 53, 57 et 65 kilomètres. Elle est cependant toute proche de Châteaubriant, située à 15 kilomètres de là.

L'extrémité nord-ouest du bourg est occupée par le château (**Figure 5**, **Figure 6**). La basse cour prend la forme d'un vaste rectangle d'environ 45 mètres sur 62 mètres. La haute cour, ensemble circulaire d'environ 55 mètres sur 59 mètres (soit une superficie d'environ 2500 mètres carrés) est implantée sur un promontoire rocheux (**Figure 7**), parfois directement formé par le socle de schiste qui affleure à de nombreux endroits. L'éperon est barré par un fossé large de 18 mètres au niveau du pont. On note une relative déclivité vers l'ouest : la Tour Porche, faisant lien entre la ville et la basse cour, est située à 83 mètres NGF, la culée de la contrescarpe, en léger contrebas, se trouve à 81,3 mètres NGF, et le Logis enfin, à 77 mètres NGF. La route bordant le nord-ouest du château circule à 71 mètres NGF (**Figure 8**). Cette configuration a d'ailleurs laissé supposer à X. Fehrnbach qu'un système de terrasse avait peut-être été installé dans la haute cour[58], mais aucun dispositif de ce type n'a été retrouvé dans la grande tranchée réalisée en 1994 par T. Géhan.

Le château ne peut être appréhendé sans une prise en compte de ses contextes topographique et hydrographique spécifiques. En effet, il est construit sur un promontoire rocheux dominant la Verzée, cours d'eau circulant en contrebas (**Figure 9, Figure 10**). Cette petite rivière est un sous-affluent de la Loire, par l'Oudon, la Mayenne et enfin la Maine. Prenant sa source à Soudan, près de Châteaubriant, elle forme actuellement l'étang de Saint-Aubin et l'étang de Tressé, également appelé étang de la Forge[59], qui baigne le sud de la commune, avant de repartir en direction d'Armaillé et de rejoindre l'Oudon à Segré.

[58] Fehrnbach 1992, p. 2.
[59] Port 1878, p. 169.

Il s'agit d'un élément géographique déterminant. Tout d'abord, le relief créé par le cours d'eau est un argument défensif non négligeable. Outre la position dominante du site castral, il permet également de rendre ses abords occidentaux peu accessibles, prévenant ainsi les tentatives d'assauts directs, de mines ou de sapes, quoique l'on ne connaisse pas le cours exact de la rivière avant qu'elle ne soit transformée en étang[60].

En effet, celui-ci n'est pas naturel. Une charte datée des années 1220[61] mentionne un conflit opposant les moines du prieuré de Marmoutier et Guillaume III de la Guerche, seigneur de Pouancé. S'y trouve mentionné l'étang neuf créé par le seigneur, actuel étang de Saint-Aubin, et la construction d'une digue, source des dommages causés aux moines[62]. Elle correspond à la chaussée traversant l'étang, au pied du château. Ce point de passage dirigé vers la Bretagne revêt un aspect stratégique évident sur lequel nous reviendrons[63].

Cette charte revêt un aspect particulièrement instructif concernant l'histoire du site. En effet, l'observation des schistes employés pour sa construction met en évidence une provenance locale, et aucune structure encore en place n'est antérieure au XIII^{e} siècle[64]. L'étang étant lui-même créé au début de ce siècle, il est très probable que celui-ci ait servi de carrière.

L'étang neuf autorise également la construction de moulins[65] : moulins à céréales, mais également moulins foulerets ou à tan[66]. On retrouve d'ailleurs, dans l'aveu d'Anne d'Alençon en 1541, la mention d'un grand moulin sur la chaussée : « […] *le moulin appelé « le Grand Moulin de Pouancé » sis en la chaussée du grand estang de ladite baronnie sous le château dudit lieu* […]. »[67].

Outre la Verzée, la commune de Pouancé est arrosée au nord par le Semnon et l'Araize, auxquels s'ajoutent de nombreux ruisseaux (des Soucis, des Écrevisses, Ceriselaie, de Neuville etc.).

---

[60] Cette configuration d'un éperon barré placé en position de contrôle d'une retenue d'eau alimentée par une rivière est extrêmement répandue. On la retrouve d'ailleurs à Châteaubriant, le château étant situé sur un plateau formant une avancée vers le nord-ouest dominant la Chère et l'étang de la Torche (James 1973, p. 310).
[61] ADML, 43 H 1 n°6.
[62] Meuret, Neau 2012, p. 18 ; Neau 2010, p. 34.
[63] Voir 1.4.3 Réseau viaire.
[64] Voir 4.1.1. XIII^{e} siècle : une première enceinte maçonnée, à vocation défensive avérée.
[65] Ce point est détaillé dans la partie 2.1.3.2.2. Des moulins et des péages.
[66] Meuret, Neau 2012, p. 20.
[67] ADML, E 1133, f° 226.

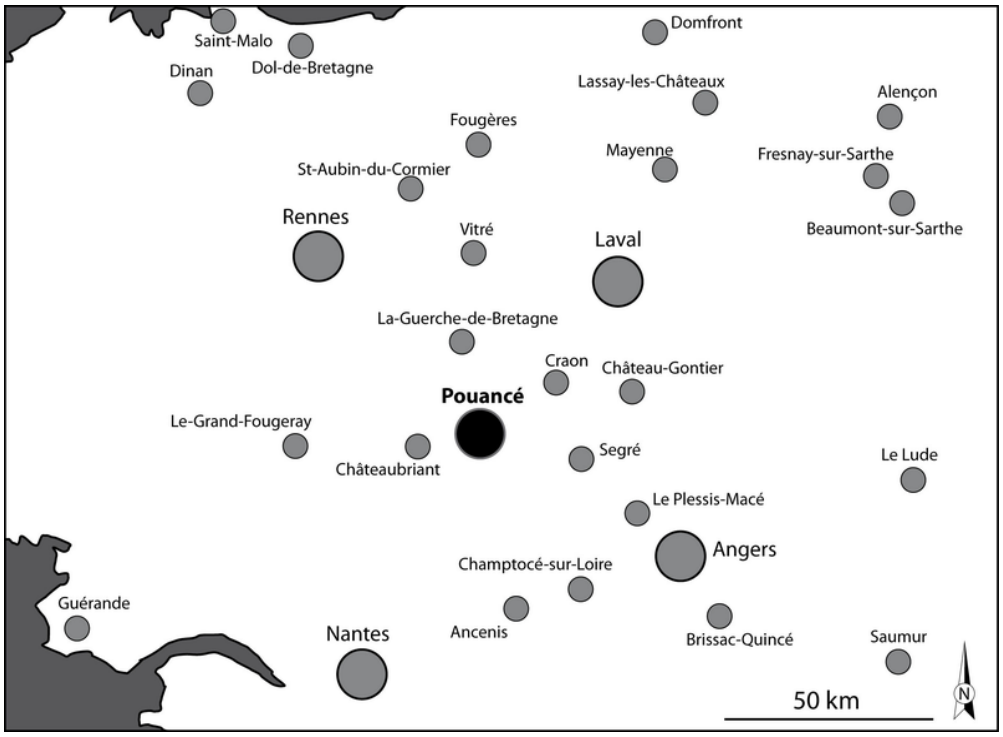


Figure 4 : Carte de localisation de Pouancé (dessin A. Casaubon).

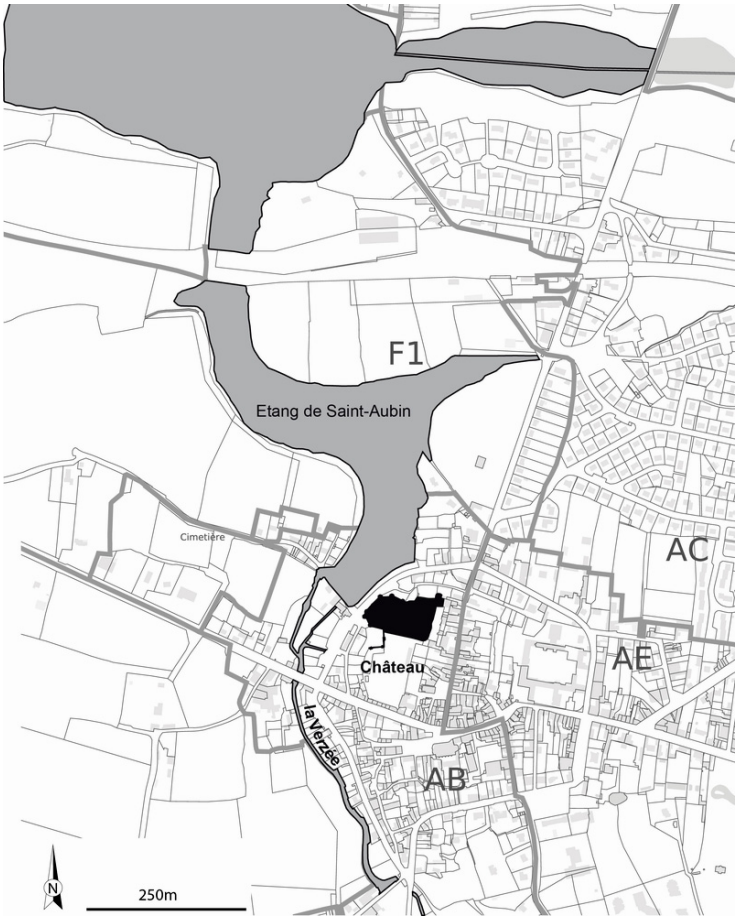


Figure 5: Localisation du château de Pouancé au nord-ouest du bourg (dessin A. Casaubon, d'après plan cadastral ©2011 Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État).



Figure 6: Localisation du château de Pouancé, vue aérienne.

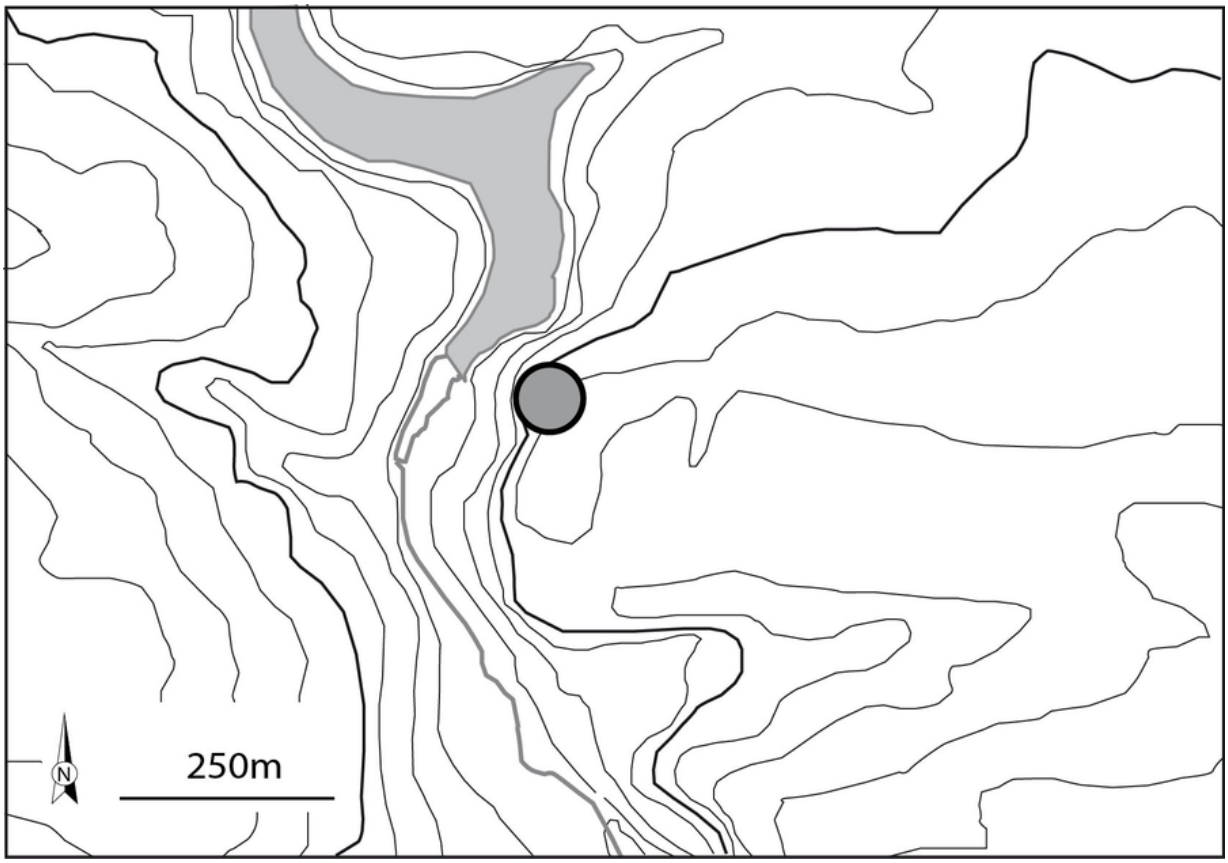


Figure 7: Courbes de niveau autour du château de Pouancé (dessin A. Casaubon).

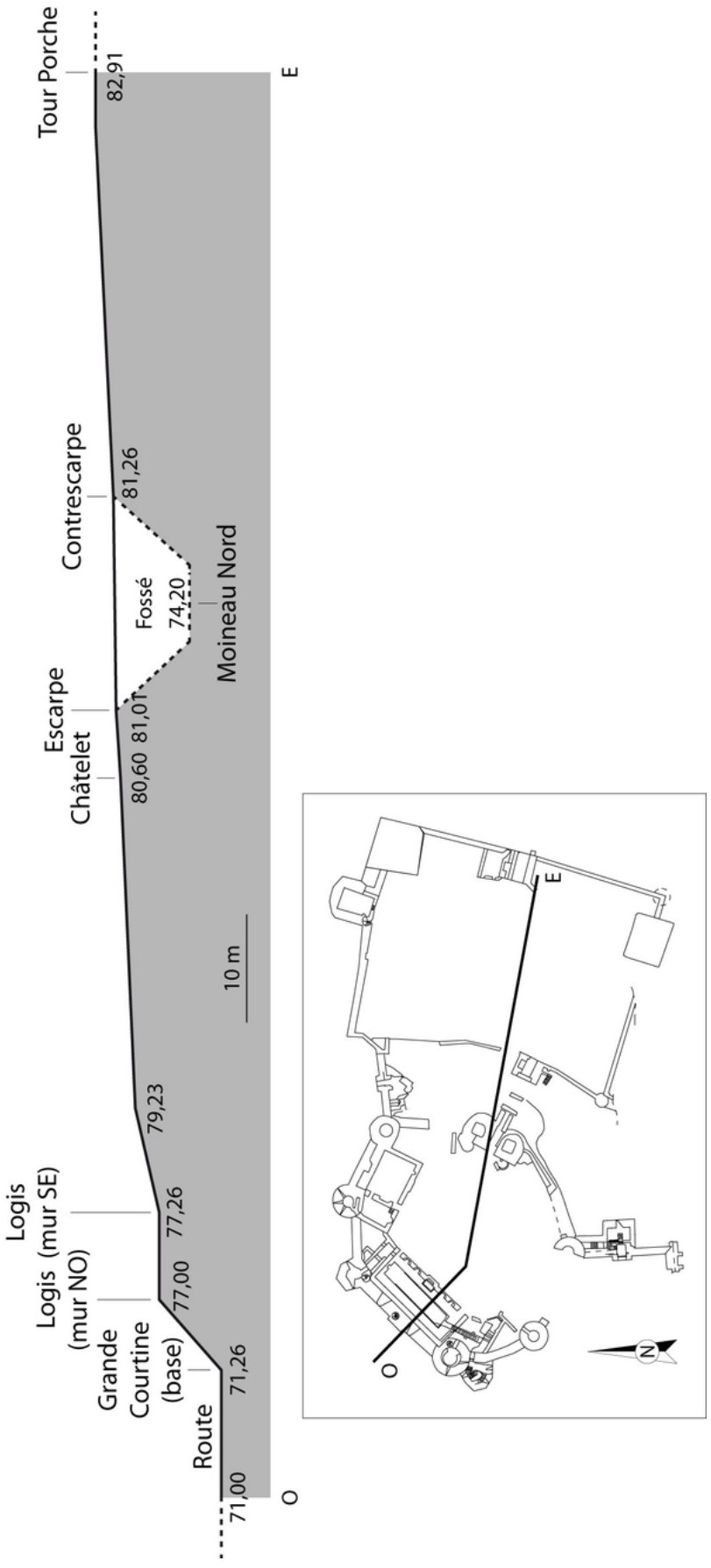


Figure 8: Coupe du château de Pouancé. Les altitudes sont relatives au 0 NGF (dessin A. Casaubon).



Figure 9: Pouancé, vue aérienne du château et de la ville (ADML, 6 Fi 10449).



Figure 10: Le château de Pouancé dominant l'étang de Saint-Aubin, vue artistique (ADML, 6 Fi 8636).

1.4.2. Cadre géologique

1.4.2.1. Un socle de schiste et de grès

Le relief dans lequel s'inscrit Pouancé est de type appalachien[68]. Il est formé par une alternance de couches géologiques dures, composées de grès et de quartzites, et de couches tendres, principalement formées par les schistes. Ces rides sont orientées suivant un axe nord-ouest/sud-est. Du nord au sud, les principales structures alternées sont l'anticlinal de Rennes-Château-Gontier, le synclinorium de Martigné-Ferchaud, l'anticlinal d'Araize, le synclinal de Segré et enfin, l'anticlinal de Châteaubriant. Cette orientation principale, qui a pu favoriser le contact entre la France continentale et l'ouest armoricain[69] en créant un couloir vers la Bretagne, est entrecoupée de failles dont l'une des plus importantes est implantée à l'aplomb de Pouancé[70]. La carte géologique révèle bien cette configuration du bourg, à la fois installé au sud sur une succession de formations gréseuses, et au nord sur la formation dite d'Angers-Traveusot, également connue sous le nom de « *Schistes d'Angers* »[71] (**Figure 11**). Nous avons là de précieuses informations concernant l'approvisionnement en schiste et grès pour la construction du château, qui sont manifestement d'origine locale[72]. Le nord-ouest du département, des environs de Pouancé-Freigné jusqu'à Trélazé[73], est une zone riche, longtemps exploitée pour ses ardoises. Les principales carrières se retrouvent à proximité de Pouancé, à Misengrain ou Bel-Air (distantes de 10 à 15 kilomètres). Des ardoisières à ciel ouvert ont été aménagées, comme à Congrier. Bien évidemment, un commerce interrégional très actif s'est organisé autour de ce matériau, comme évoqué dans ce compte du receveur de la Guerche daté de 1386 : « *À Lucas Rogier pour l'achat de 20 milliers de pierre de ardoyse* […] *par Jehan Proudomme que ledit recepvour envoya ou temps dessurdit à Chazé Henry achater la pierre* [...]. »[74]. Les carrières de grès sont également présentes, comme à Chazé-Henry, à 5 kilomètres seulement de Pouancé. Les grès psammites (grès roussard) sont en revanche plus rares. Le granite quant à lui n'exige pas nécessairement un approvisionnement sur les terres bretonnes, même s'il s'agit d'une terre de prédilection pour ce matériau

[68] Herroin, Rabu 1990, p. 5.
[69] Meuret 1993b, p. 32.
[70] Herroin, Rabu 1990, p. 34.
[71] Herroin, Rabu 1990, p. 17.
[72] Tesson 2011, communication orale.
[73] Brossé 1997, p. 12.
[74] ADLA, E 211/6, f° 23v°, f° 34 r° ; Cintré 1989, p. 186.

(carrières de Louvigné-du-Désert[75], du pays de Fougères et de Combourg[76]), puisque l'on trouve des grandes exploitations à une quarantaine de kilomètres au sud-est de Pouancé, à Champeussé-sur-Baconne ou Bécon-les-Granits[77] et d'autres plus modestes comme à Laigné[78].

[75] Maligorne, Éveillard, Chauris 2002, p. 135.
[76] Cintré 1989, p. 184.
[77] Brossé 1997, p. 14.
[78] Meuret 1993b, p. 36.

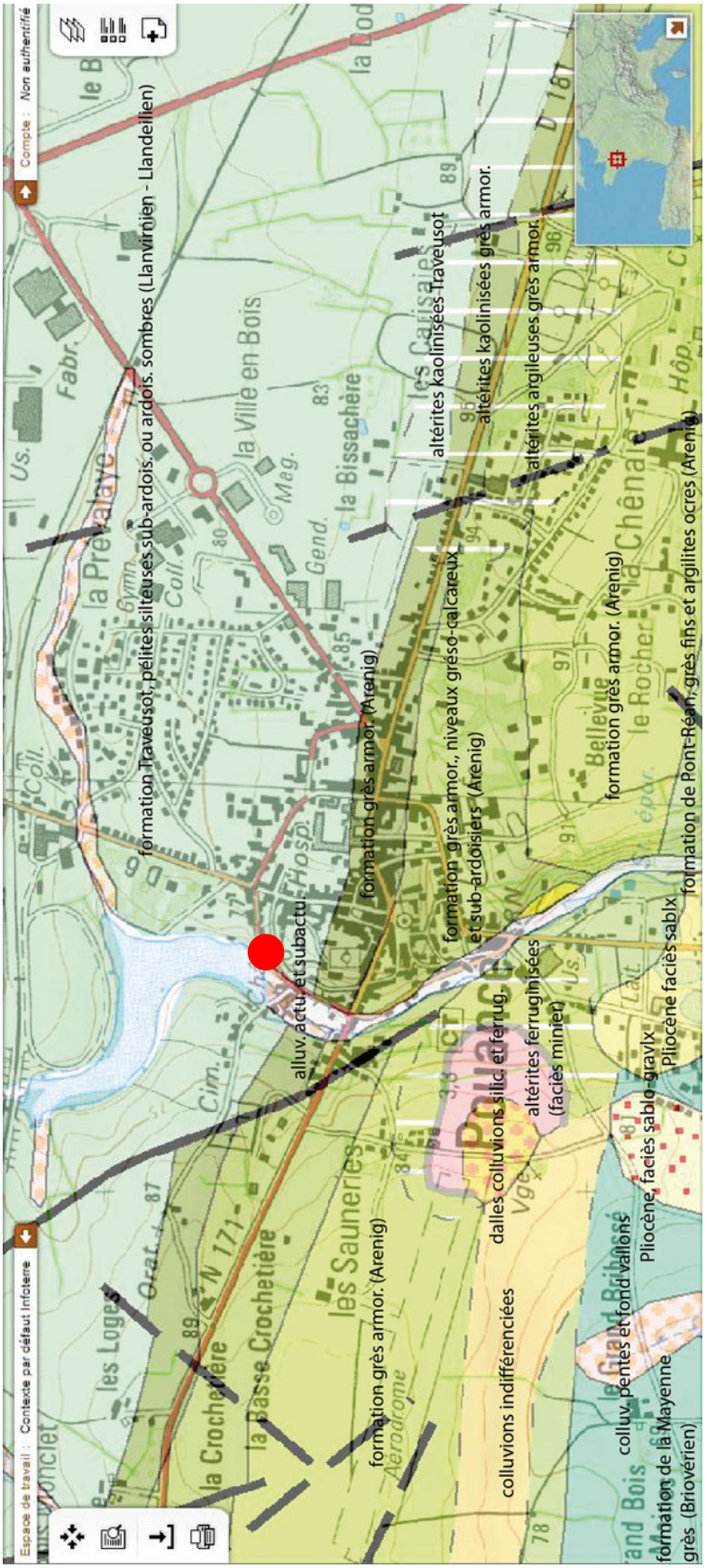


Figure 11: Carte géologique centrée sur le château de Pouancé (dessin A. Casaubon, d'après données IGN © 2009).

1.4.2.2. Le pays du fer

« *Le quart nord-ouest du département est le pays du fer, de l'ardoise* […]. »[79]. Il s'agit en effet d'une région sidérurgique très ancienne, comme nous aurons l'occasion de le voir. Cette exploitation est due à un sous-sol riche en fer. Le minerai est logé dans les couches interstratifiées de grès armoricain[80] qui longent le synclinal de Martigné-Ferchaud. Il est non seulement présent en quantité, puisque les gisements se prolongent jusqu'au nord d'Angers (Avrillé), mais se distingue également par sa qualité. Il est en effet riche en hématite brune, forme hydratée de l'oligiste, très prisée en raison de sa réductibilité[81].

1.4.3. Réseau viaire

L'agglomération des différents bourgs médiévaux formant Pouancé est implantée sur un axe de pénétration de l'Anjou vers la Bretagne, correspondant à la voie romaine menant d'Angers à Carhaix (Finistère). Au milieu du XI^{e} siècle, cette route est d'ailleurs désignée, dans la pancarte de Carbay, par le terme « *via publica* » : « *Latitudo vero ejus terminum habet, a septentrionali plaga, viam publicam Novae Villae quae ducit in Britanniam et in Andegaviam.* »[82]. Elle est raccordée à la route menant d'Angers à Rennes par Segré. Passant par la forêt d'Ombrée (située à une dizaine de kilomètres à l'est de Pouancé), elle traverse ensuite Pouancé par le bourg du prieuré de la Madeleine, à environ 200 mètres au sud de l'emplacement du château. Son tracé se poursuit sur la ligne séparant actuellement les communes de Pouancé et Carbay et contourne cette dernière par sa limite septentrionale pour se diriger vers Soudan puis Châteaubriant[83] (**Figure 12**). E. Zadora-Rio propose un tracé variant quelque peu : la route menant à Châteaubriant passerait tout d'abord au pied du château, traversant la Verzée pour former, à environ 700 mètres à l'ouest de rivière, une patte d'oie. À partir de celle-ci, la route de Châteaubriant suit un axe sud-ouest pendant un peu plus d'un kilomètre avant de reprendre un tracé rectiligne vers l'ouest[84]. L'autre voie oblique vers

[79] Brossé 1997, p. 12.
[80] Herroin, Rabu 1990, p. 38.
[81] Meuret 1989, p. 146.
[82] Marchegay 1853a, p. 2 (*Cartae de Carbaio*) ; Meuret 1993b, p. 209.
[83] Meuret 1993b, p. 209 ; Meuret, Neau 2012, p. 16-17, 43-44.
[84] Zadora-Rio, Gauthiez 2003, 1, p. 319-320 ; Zadora-Rio, Gauthiez 2003, 2, p. 307 (figure 20), p. 311 (figure 22).

le nord-ouest pour mener à Martigné[85]. Citons enfin un troisième axe, nord-sud celui-ci, reliant Pouancé à Saint-Aubin-de Pouancé et Carbay.

À partir du XIII^e^ siècle, si le dessin général des différentes issues reste le même, un élément se distingue : il s'agit de la chaussée située au pied du château, traversant l'étang nouvellement créé[86] (**Figure 13**). La route menant d'Angers à Châteaubriant conserve dans l'ensemble son tracé, mais elle est doublement reliée à cette chaussée par deux voies parallèles situées de part et d'autre de la Verzée, se raccordant ainsi à la route de Martigné[87]. Le franchissement de la rivière semble donc se déporter vers le nord à partir de cette période. Ce passage, directement lié à la création de l'étang, est de première importance puisqu'il canalise la circulation de l'Anjou vers la Bretagne : il est dorénavant placé sous le contrôle direct du château. Un autre raccordement entre les routes de Martigné et Châteaubriant est également visible à un peu plus d'un kilomètre à l'ouest de Pouancé. Notons enfin, toujours pour cette période, une nouvelle issue révélée par la présence d'une porte encore visible actuellement. Celle-ci, située dans une propriété de la rue Saint-Aubin, est mentionnée dans des aveux de 1408 et 1445 sous le terme « *posteau craonnois* » [88]. Il s'agirait d'une porte ouvrant sur la voie menant à la ville de Craon, située à une vingtaine de kilomètres au nord-est de Pouancé.

Probablement dans la deuxième moitié du XIV^e^ siècle, la route menant à la Bretagne par Châteaubriant reste inchangée, tandis que celle de Martigné se voit amputée d'un tronçon[89]. En effet, le chemin passant auparavant par la Porte Angevine puis par les halles pour déboucher à proximité de la Poterne Sud a été supprimé. Cette modification s'explique par l'obstruction de la porte par la construction de la poterne. Le nouvel investissement qui est fait de la grande plateforme située au sud du château, actuel terrain du Patronage rend ensuite cette zone non publique, puisque raccordée à l'espace castral et à sa défense (**Figure 14**).

[85] Zadora-Rio, Gauthiez 2003, 2, p. 311, figure 22.
[86] ADML, 43 H 1 n°6.
[87] Meuret, Neau 2012, p. 18-21, 43-44.
[88] Archives privées de la seigneurie de La Rouaudière (aveux de 1408 et 1445) ; Meuret, Neau 2012, p. 21.
[89] Meuret, Neau 2012, p. 22, p. 23, 43.



Réseau viaire de Pouancé (XIe siècle)

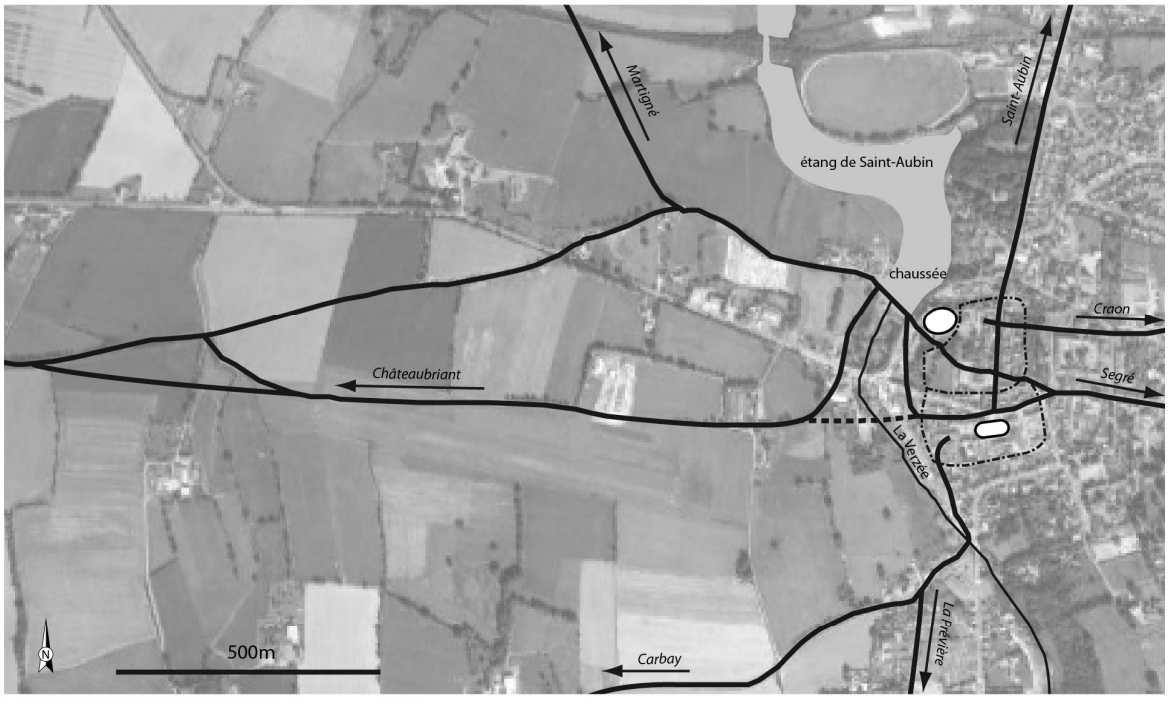
routes

limites des bourgs

château

prieuré

Figure 12: Réseau viaire de Pouancé, XI^e^ siècle (d'après Meuret, Neau 2012, p. 17, 42).



Réseau viaire de Pouancé (XIIIe siècle)

routes

limites des bourgs

château

prieuré

Figure 13: Réseau viaire de Pouancé, XIII^e^ siècle (d'après Meuret, Neau 2012, p. 19, 42).

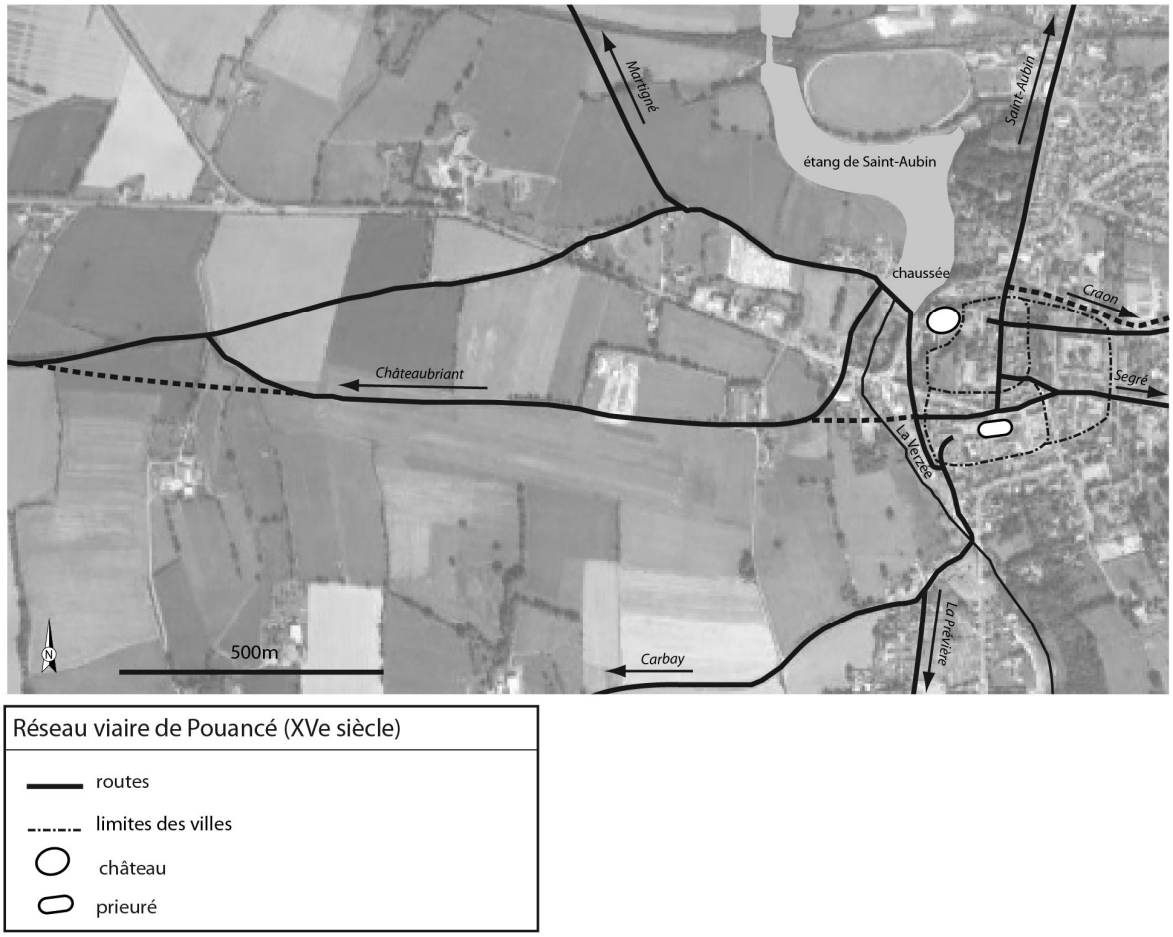


Figure 14: Réseau viaire de Pouancé, XV^e siècle (d'après Meuret, Neau 2012, p. 22, 43).

1.4.4. Cadre architectural

Pouancé est une des trente-deux villes closes de l'Anjou. Elle en a conservé le souvenir puisque quelques tronçons d'enceinte sont encore visibles. Le schéma de fortification de Pouancé se compose d'une succession de trois enceintes emboîtées[90]. L'enceinte principale est celle de la haute cour. La basse cour et les autres enceintes successives se développent vers le sud-est. Le tracé des fortifications urbaines permet de repérer au moins deux enceintes structurant le bourg, en plus de celle du château proprement dit[91], sur lesquelles nous reviendrons. La première est connectée aux courtines de la haute cour. Trois tours sont encore en élévation, comme la tour de la Porte Angevine, et des rues transversales semblent indiquer d'anciennes portes (Porte Saint-Aubin au nord, Porte Angevine à l'est, Porte de la Madeleine

[90] Preaulx 1832, p. 2 ; Godard-Faultrier 1839, p. 400 ; Géhan 1992, p. 10 ; Zadora-Rio, Gauthiez 2003, 1, p. 318.
[91] Zadora-Rio, Gauthiez 2003, 1, p. 323.

au sud)[92]. La deuxième ligne de fortifications urbaines englobe les parties sud et est du bourg, dont l'église de la Madeleine (ancien prieuré de Marmoutier). Il est difficile de donner une fourchette chronologique concernant les deux enceintes extérieures au château. Aucune opération archéologique n'a encore été menée sur leur emprise.

À l'exception du château, la ville a conservé d'autres traces de son bâti ancien. Parmi elles, on peut citer la chapelle castrale, qui n'a pas été retrouvée lors les différents sondages effectués dans la haute cour, ce qui a fait dire à R. Gaudin en 1701 : « *Les seigneurs et les peuples qui ont été autrefois les maîtres de ce domaine, n'avaient pour divinité que le soleil. Ce qui me le fait juger, c'est qu'il n'y a ni église ni chapelle dans cette enceinte.* »[93]. Une chapelle Saint-Pierre est pourtant bien mentionnée dans les archives en tant que dépendance du château : en 1478, un nommé Jean Hunault est « […] *mis en franchise en la chappelle de Saint-Pierre en ladicte ville de Pouencé, de laquelle chappelle il fut extrait et mis hors par les gens de justice* […] »[94]. Puis en 1498, le duc d'Alençon présente, pour la desserte des chapelles, Étienne de Saisy : « […] *chappelle ou chappellenie de Sainct Pierre fondee en nostre chastel de Pouencé et chappelle et chappellenie de Saincte Katherine fondee pres de nostre ville et chastel de Pouencé* […]. »[95]. Une chapelle est également mentionnée par le marquis de Preaulx[96]. C. Port proposait de la situer à proximité des anciennes halles, actuelle place Du Guesclin : « *Le retour de la muraille enclavait la Halle, à hauts toits d'ardoise sur fourches de bois, -un antique logis dit la Maison Principale, et, y attenant, une petite chapelle de Saint-Pierre, aujourd'hui utilisée en écurie, mais reconnaissable encore à sa charpente, à sa grande fenêtre condamnée vers l'ouest, à son bénitier, - plus une place et une rue unique en équerre, - sans dépasser la route actuelle de Châteaubriant.* »[97] et J.-C. Meuret a souligné près de cette même place la présence d'une baie sculptée sur un bâtiment en partie détruit confirmant la présence d'un édifice religieux ancien à cet endroit[98] (**Figure 15, Figure 16**). H. Godivier la décrit ainsi : « […] *attenante à la maison principale de M. C. Port* […] ; *elle dut être construite vers le XII^e^ siècle.* »[99].

À proximité immédiate du château, adossé à la Tour Porche et donnant sur la rue Saint-Aubin, se trouve un bâtiment rectangulaire de plain pied couvert d'un toit à croupes, ayant

[92] Neau 2010, p. 97.
[93] ADML, 43H ; Neau 2010, p. 146.
[94] AN JJ 205, f°89 v°, n° 166.
[95] ADML, E 1461 (1498, 25 août) ; Chave 2003, p. 104, p. 170 (note 147), p. 239, p. 293 (note 82).
[96] Preaulx 1832, p. 2.
[97] Port 1878, p. 172.
[98] Meuret 2009, communication orale ; Neau 2010, p. 144.
[99] Godivier 1906, p. 203.

servi de grenier à sel : « *Seuls ses murs corrodés témoignent des dépôts de sel d'alors.* »[100]. L'intégralité de la façade est en effet recouverte de crépi (**Figure 17**). La contrebande du sel, en cette région située à la frontière de la Bretagne, génère un commerce souterrain très lucratif et dynamique. Pouancé fait partie des paroisses nommément désignées par la Commission de Saumur comme étant traditionnellement faux-saunières, dans le troisième quart du XVIII[e] siècle[101]. Signalons non loin de Pouancé le grenier à sel de Craon, exceptionnellement bien conservé, construit par le receveur de celui de Pouancé en 1755, Henri Bodard de la Jacopière[102]. Le grenier à sel de Pouancé est inscrit à l'inventaire des Monuments historiques depuis le 4 juillet 1996. Dans le même temps, le colombier, contenant deux à trois cents boulins, a également été inscrit (**Figure 18, Figure 19**). Enfin, nous concluons ce panorama architectural dans lequel s'inscrit le château médiéval par d'autres châteaux. Celui de Tressé, dit également château de Pouancé, est achevé en 1848 (**Figure 20**). Nous aurons l'occasion de revenir sur cette demeure du marquis de Preaulx. Le secteur est riche de demeures nobles de différentes époques. Citons entre autres les châteaux de Dangé (qui appartenait à Michel de la Mothe en 1504)[103], Vengeau (mentionné dès 1420)[104], ou encore Armaillé (Bois-Geslin) (**Figure 21**, **Figure 22**).

[100] Neau 2010, p. 145.
[101] Huvet 1975, Racineux 1995, p. 20.
[102] Racineux 1995, p. 11.
[103] Racineux 1983, p. 63.
[104] Godivier 1906, p. 273.



Figure 15: Localisation potentielle de la chapelle Saint-Pierre (d'après ADML, cadastre napoléonien, 1833, section F2).

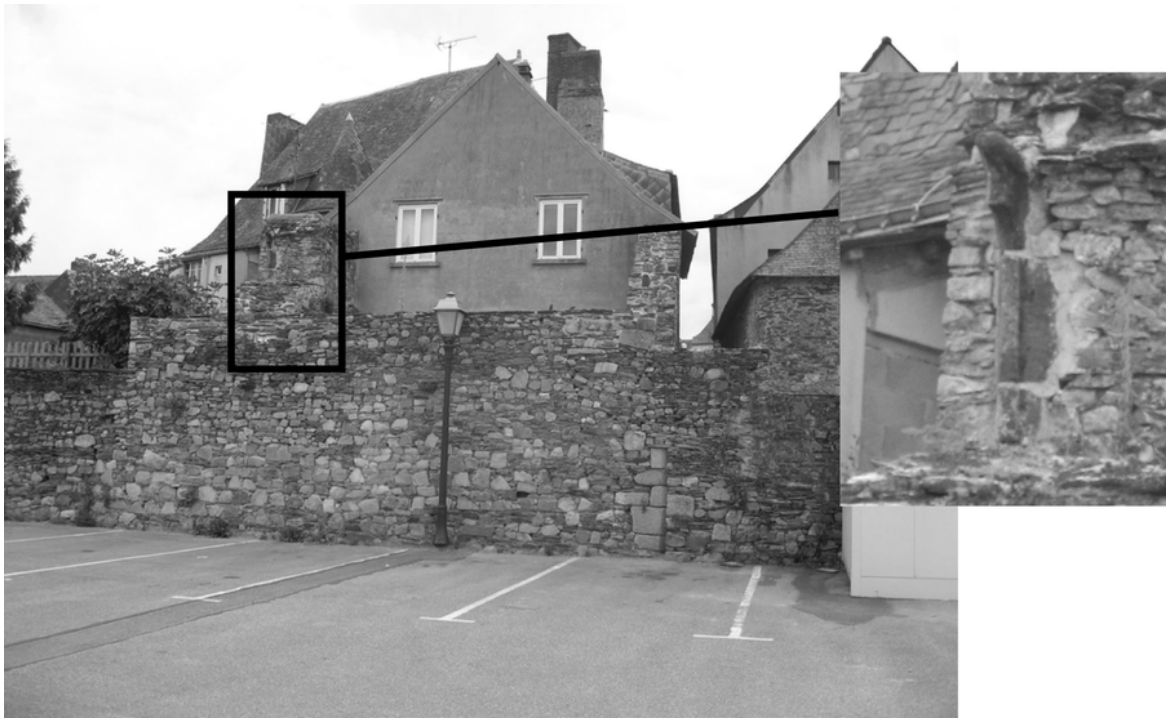


Figure 16: Baie sculptée localisée par J.-C. Meuret sur un bâtiment en partie détruit à proximité de la place Du Guesclin (cl. A. Casaubon).



Figure 17: Grenier à sel de Pouancé, situé aux 19 et 21, rue Saint-Aubin (cl. A. Casaubon).

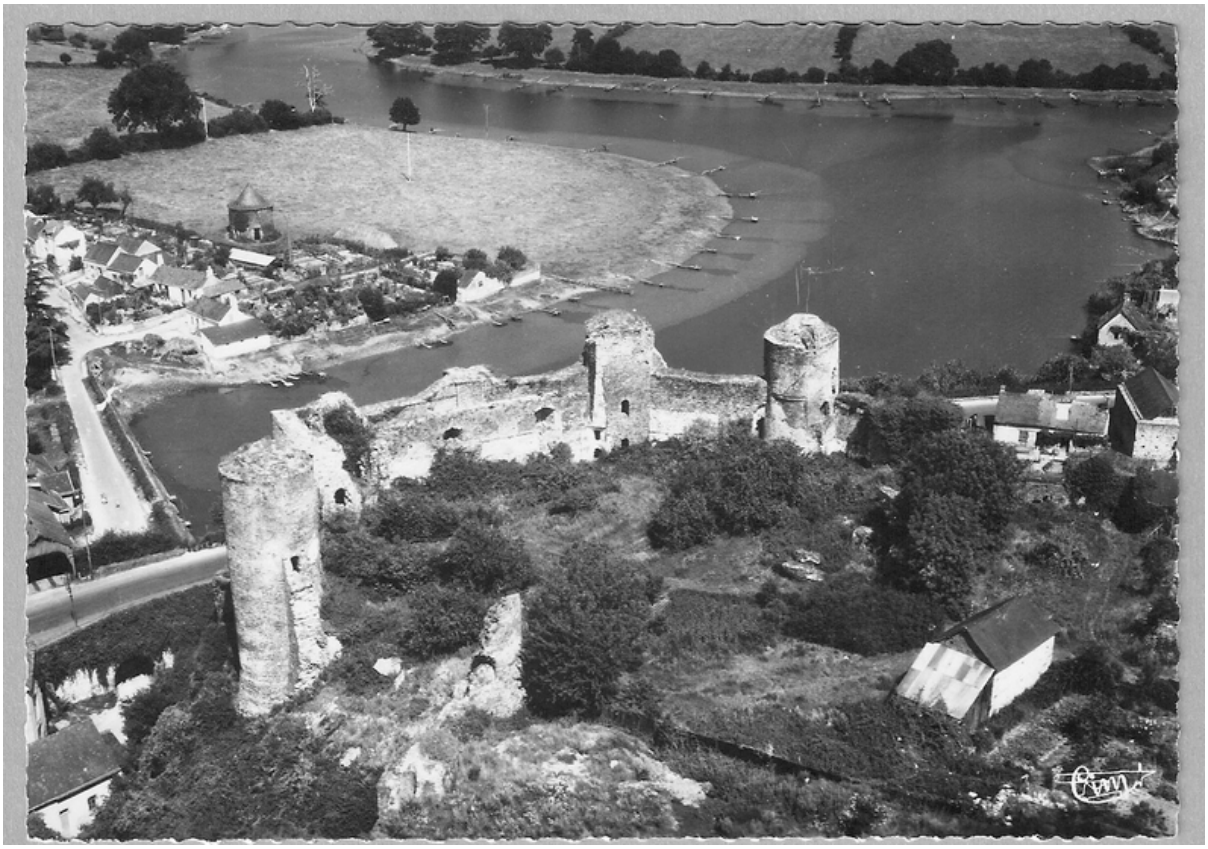


Figure 18 : Vue aérienne du château de Pouancé. Le colombier est visible à l'arrière-plan (coll. privée C. Bréget, carte postale des années 1950).

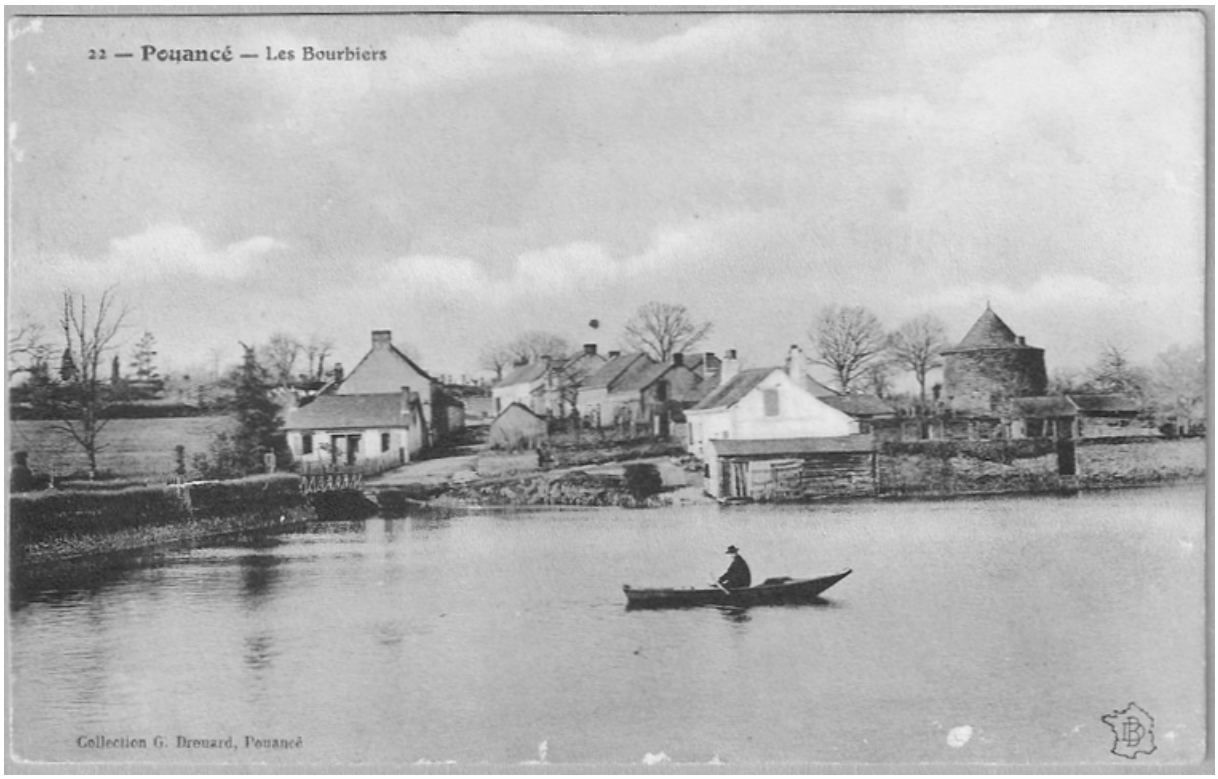


Figure 19: Vue du colombier, situé à droite (coll. privée C. Bréget, carte postale des années 1900).

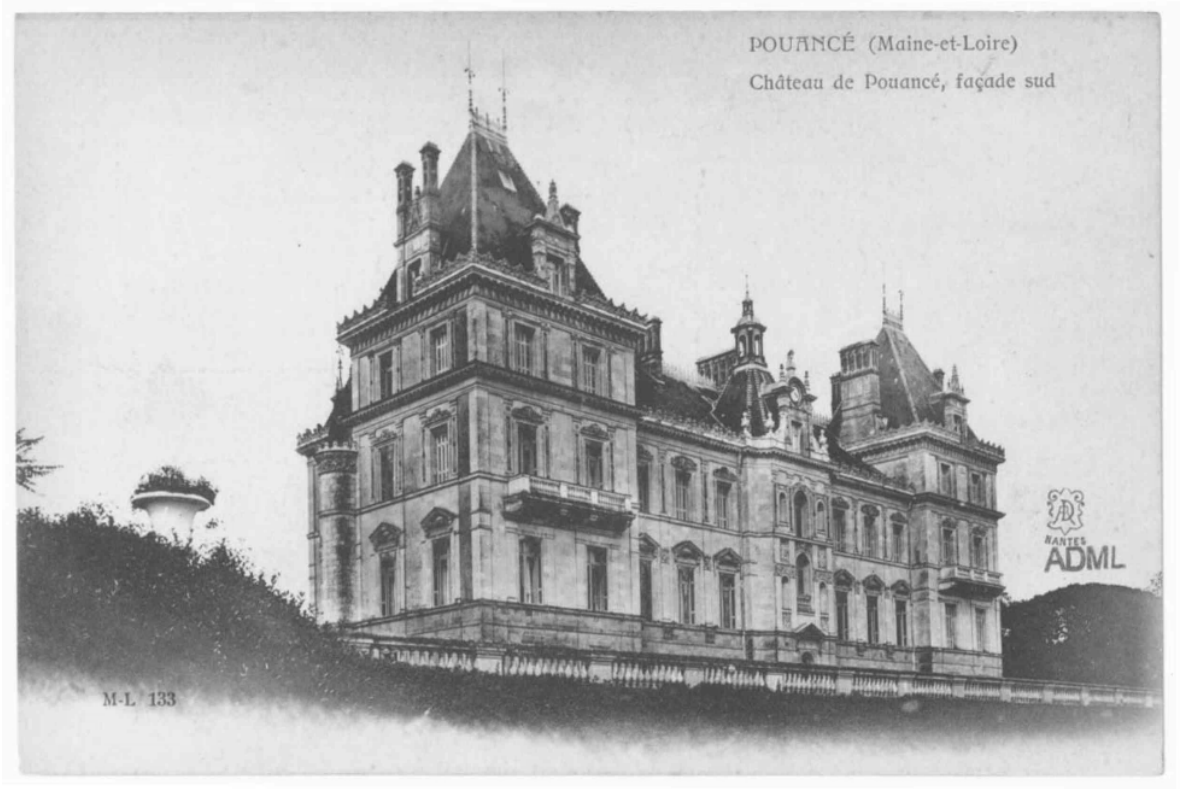


Figure 20: Pouancé, château de Tressé (ADML, 6 Fi 3662).

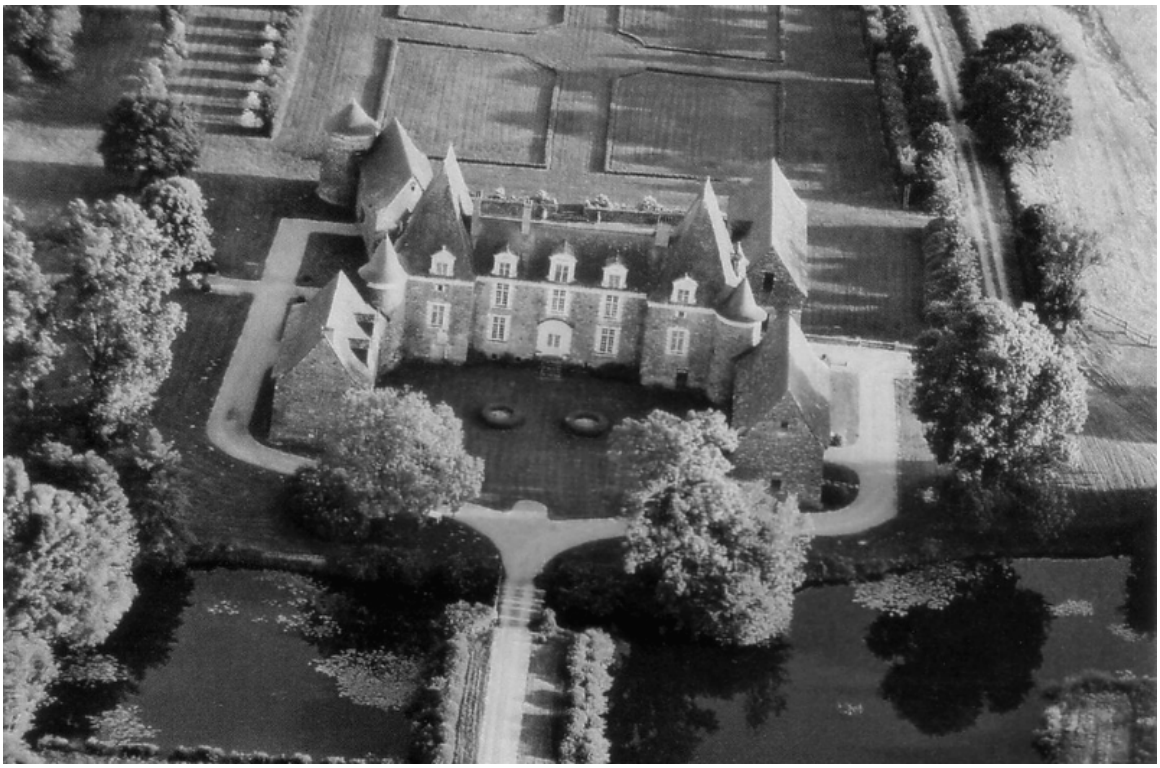


Figure 21: Armaillé, Le Bois-Geslin, vue aérienne (cl. T. de Sayve).



Figure 22: Armaillé, Le Bois-Geslin, canonnière (cl. A. Casaubon).

Chapitre 2. Historique du site de Pouancé

Le chapitre que nous abordons est volontairement centré sur le sujet précis qui nous occupe, c'est-à-dire la seigneurie et, plus précisément le château de Pouancé, les deux entités étant fréquemment liées dans les diverses mentions qui les citent. Nous n'avons pas souhaité retracer ici une histoire plus générale, d'une part parce que d'autres auteurs ont déjà densément instruit notre connaissance à diverses échelles, qu'elle concerne la Bretagne[105], l'Anjou[106], ou les marches[107], d'autre part parce qu'il nous semblait plus approprié, pertinent et efficace de se concentrer sur les phénomènes ayant eu une réelle incidence sur l'évolution du château et de la ville. Nous n'hésiterons cependant pas à revenir sur une échelle plus générale, lorsque cela semble nécessaire.

La récolte des archives concernant Pouancé, et plus particulièrement le château, ne s'est pas révélée aussi fructueuse qu'on aurait pu le souhaiter. Plusieurs auteurs ayant cependant travaillé auparavant à leur regroupement[108], les faits rapportés permettent de retracer les événements et, plus instructif encore, de brosser plusieurs contextes dans lesquels le site castral a pu évoluer. Nous nous proposons donc d'exposer ici les diverses sphères qui, à leur échelle, sont intimement liées à la compréhension du site, qu'elles soient sociale, économique ou encore politique : le phénomène de formation des bourgs et des paroisses, l'exploitation des ressources naturelles et la complexité des alliances politiques sont autant d'aspects préliminaires à une étude plus précise du château.

2.1. Formation paroissiale et essor de la seigneurie

Nous ne pouvons remonter, pour Pouancé même, au-delà du XI^{e} siècle, date des premières mentions textuelles, bien que la zone géographique ait été, bien évidemment, occupée antérieurement. Parmi les divers témoins de ces époques reculées, on peut citer le menhir de

[105] H. Guillotel (Guillotel 1975-1976 ; Guillotel 1979 ; Guillotel 1982 ; Guillotel 1989), J.-P Leguay (Leguay 1968 ; Leguay 1981 ; Leguay 1982 ; Leguay 1989) ; N.-Y. Tonnerre (Tonnerre 1992 ; Tonnerre 2001) ou encore A. Chédeville (Chédeville, Guillotel 1984 ; Chédeville, Tonnerre ; 1987) pour les plus récents. On pense également aux auteurs plus anciens, tels que A. Le Moyne de La Borderie (La Borderie 1877 ; La Borderie 1888 ; La Borderie 1899 ; La Borderie 1906 ; La Borderie 1991), G. A. Lobineau (Lobineau 1707) ou encore P. H. Dom Morice (Dom Morice 1742 ; Dom Morice 1744 ; Dom Morice 1746).

[106] O. Guillot (Guillot 1972), L. Halphen (Halphen 1906), M. Le Mené (Le Mené 1964 ; Le Mené 1982 ; Le Mené 2001), précédés par C. Port (Port 1878), P. Marchegay (Marchegay 1846 ; Marchegay 1853a ; Marchegay 1853b ; Marchegay 1875) ou O. de Wismes (Wismes 1862).

[107] Travaux de E. Chenon (Chenon 1892), L. Levillain (Levillain 1951) ; J.-P. Brunterc'h (1981, Brunterc'h 1984, Brunterc'h 1989), R. Cintré (Cintré 1985 ; Cintré 1989 ; Cintré 1992a ; Cintré 1922b), J.-C. Meuret (*cf.* p. 26)**,** D. Pichot (Pichot 2011).

[108] Citons pour les plus récents J.-C. Meuret, A. Neau et I. Chave.

Pierre Frite, situé entre les communes d'Armaillé et de Saint-Michel-et-Chanveaux[109] (**Figure 23**), ou encore un bracelet de bronze découvert à la Prévière (**Figure 24**). La période qui nous occupe ici, riche d'éléments fondateurs, se positionne donc entre la création de la paroisse de Saint-Aubin de Pouancé (que l'on ne sait dater exactement) et la prise de possession de la seigneurie par les Valois-Alençon dans le troisième quart du XIV^{e} siècle.



Figure 23: Menhir de Pierre Frite, entre les communes d'Armaillé et de Saint-Michel-et-Chanveaux (cl. A. Casaubon).

[109] Une description du mégalithe est fournie par Millet1860, p. 112.



Figure 24: Bracelet de bronze découvert à la Prévière (cl. R. Bréget).

2.1.1. La paroisse primitive de Saint-Aubin

2.1.1.1. Jusqu'en 1778, Pouancé n'a pas d'église paroissiale dans ses murs

L'église actuelle de la paroisse de Pouancé est localisée à quelque 250 mètres au sud-ouest du château. Il s'agit de l'église de la Madeleine (**Figure 25**, **Figure 26**). Pourtant, comme on le verra par la suite, si l'édifice actuel ne date que du XIX^{e} siècle, la Madeleine est un lieu de culte depuis le XI^{e} siècle, date de la création du prieuré par Gautier, seigneur de Pouancé, et sa femme Basilie. Malgré cela, l'église paroissiale de Pouancé est restée, pendant des siècles, celle de Saint-Aubin (**Figure 27, Figure 28**), située à environ un kilomètre à vol d'oiseau (**Figure 29**, **Figure 30**). Alors que les Pouancéens possédaient un lieu de culte dans leur bourg, ils devaient en sortir pour s'y rendre[110]. Cette situation était fort peu pratique pour les gens de Pouancé[111], voire dangereuse, à en croire René Claude Gault, avocat à Pouancé. Celui-ci expose la difficulté qu'éprouvaient les habitants de Pouancé à rejoindre l'église de Saint-Aubin : *« Le chemin qui de la ville audit bourg est d'un bon quart de lieue est très défectueux en toute saison, et surtout pendant l'hiver. Il est juste praticable pour les gens de pied. Il y a trois planches l'une desquelles est fort longue, fort élevée et posée sur un ruisseau qui dans le temps de pluie ressemble à un torrent, à l'approche dudit bourg de Saint-Aubin, et pour y arriver, il faut passer sur une chaussée fort étroite, longue de près de cent toises, sans parapet et qui à droite et à gauche est battue par les flots de deux étangs extrêmement*

[110] A. Neau a regroupé les textes témoignant de l'érection de la Madeleine en église paroissiale (Neau 2010).
[111] Port 1878, p. 171.

profonds. »[112]. L'avocat poursuit en citant les mésaventures récurrentes de téméraires ayant voulu passer malgré les tempêtes ou les glaces. On apprend par une lettre datée de 1701 de Robert Gaudin, prieur commendataire au prieuré des Trois Maries de la Rouaudière, que les Pouancéens souhaitent voir leur église paroissiale dans le bourg même, à la Madeleine : « *Enfin les habitants demandent qu'on établisse un curé et qu'on le loge dans la maison du prieur. Il y a du temps qu'ils en ont parlé à Monseigneur d'Angers qui le leur a promis*. »[113]. Cette même année, la Madeleine devient église succursale de Saint-Aubin. C'est encore par René Claude Gault qu'on l'apprend : « *Il* (Monseigneur Michel Peltier) *donna le 10 décembre de la dite année 1701, un décret par lequel il exigea une succursale en la ville de Pouancé laquelle a toujours été depuis desservie en l'église de La Madeleine dudit lieu*. »[114]. Enfin, en 1778, l'église de la Madeleine passe enfin du statut de succursale à celui d'église paroissiale : « *L'église succursale de la Madeleine de Pouancé a été démembrée et séparée de l'église paroissiale de Saint-Aubin, a été érigée en église paroissiale et titre de cure sous le nom et invocation de sainte Marie Magdelaine*. »[115] (décret du 4 mars 1778 émanant de l'évêque d'Angers Jacques de Grasse). Le 5 nivôse de l'an XIII (1804), l'église de Saint-Aubin devient succursale[116].

Pendant près de 700 ans, Saint-Aubin conserve donc son statut d'église paroissiale, même après l'installation d'un prieuré de la grande abbaye de Marmoutier, ou encore la création d'un château d'origine comtale. En effet, si paroisse castrale il y a eu, celle-ci était probablement réservée aux occupants du château : « *Selon la coutume d'Anjou rappelée par Geoffroy-Martel dans une sentence datée entre 1047 et 1060*[117] *les paroisses castrales d'origine comtale lui appartenaient. Il s'ensuit que la surface de ces paroisses était très restreinte, limitée à l'enceinte castrale.* […] *La croissance des paroisses en question se trouvait donc limitée au territoire intra muros, et leur peuplement probablement réduit au personnel nécessaire à l'administration et à la défense du château.* »[118]. Se pose donc la question de l'origine de cette paroisse, ainsi que celle de son impact.

---

[112] ADML, 182 G (16 mars 1776).
[113] ADML, 43 H.
[114] ADML, 182 G (16 mars 1776).
[115] ADML, 1 B 1066.
[116] Port 1878, p. 169.
[117] Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers, CCCVI.
[118] Pecha 2006, p. 114.



Figure 25: Pouancé, église paroissiale de la Madeleine (coll. privée C. Bréget, carte postale des années 1910).

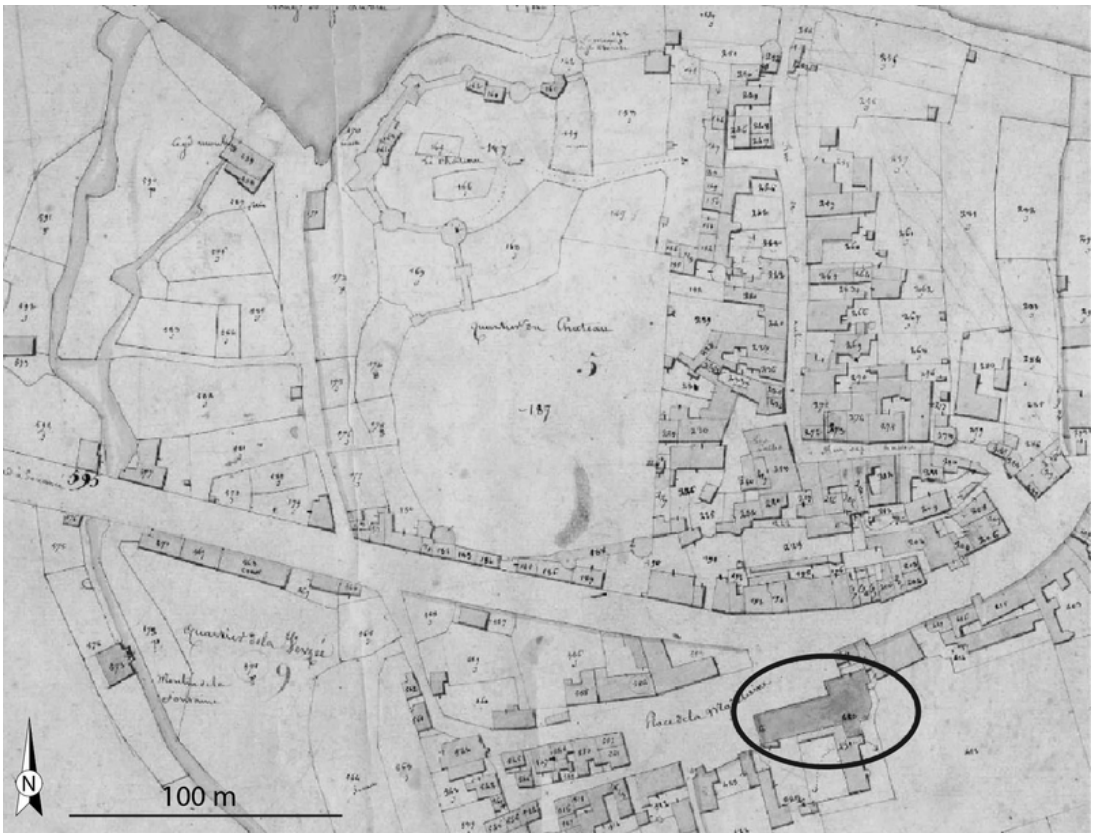


Figure 26: Localisation de l'église de la Madeleine (ADML, cadastre napoléonien, 1833, section F2).

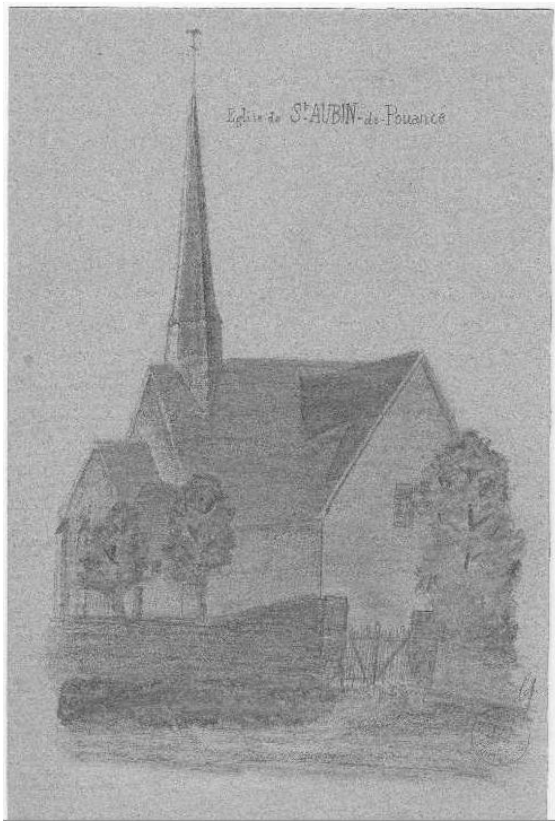


Figure 27: Église de Saint-Aubin de Pouancé (ADML, 11 Fi 5092, coll. Iconographique C. Port, dessin au crayon du XIX^{e} siècle).

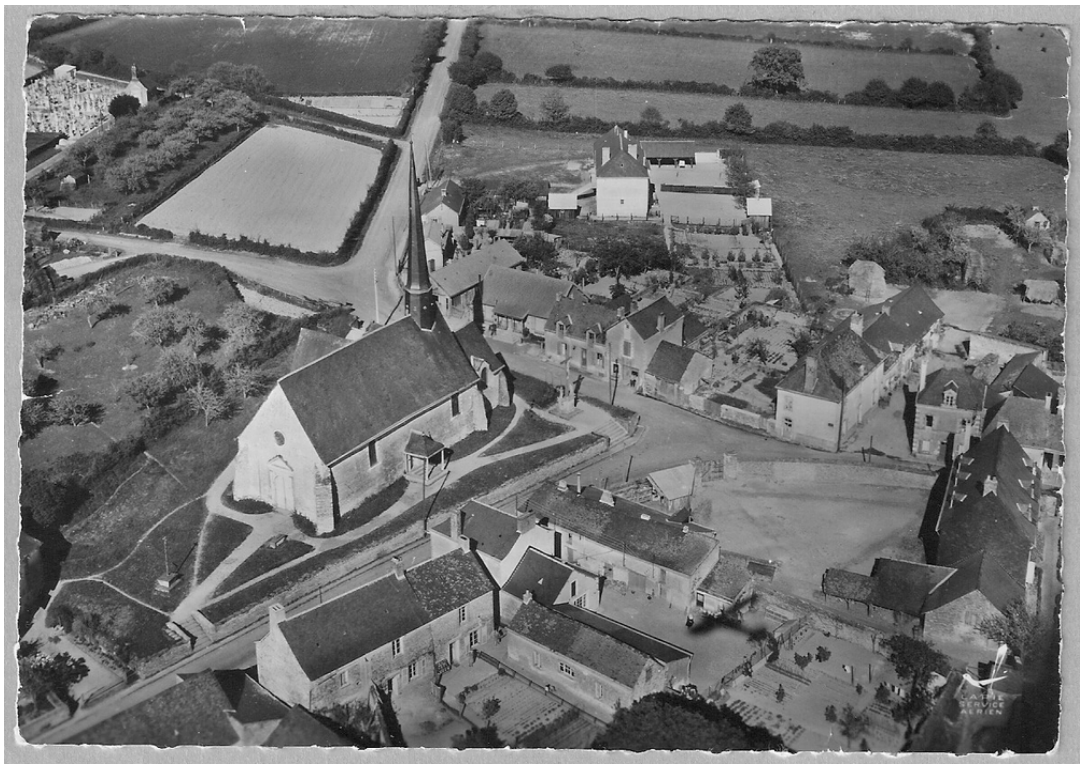
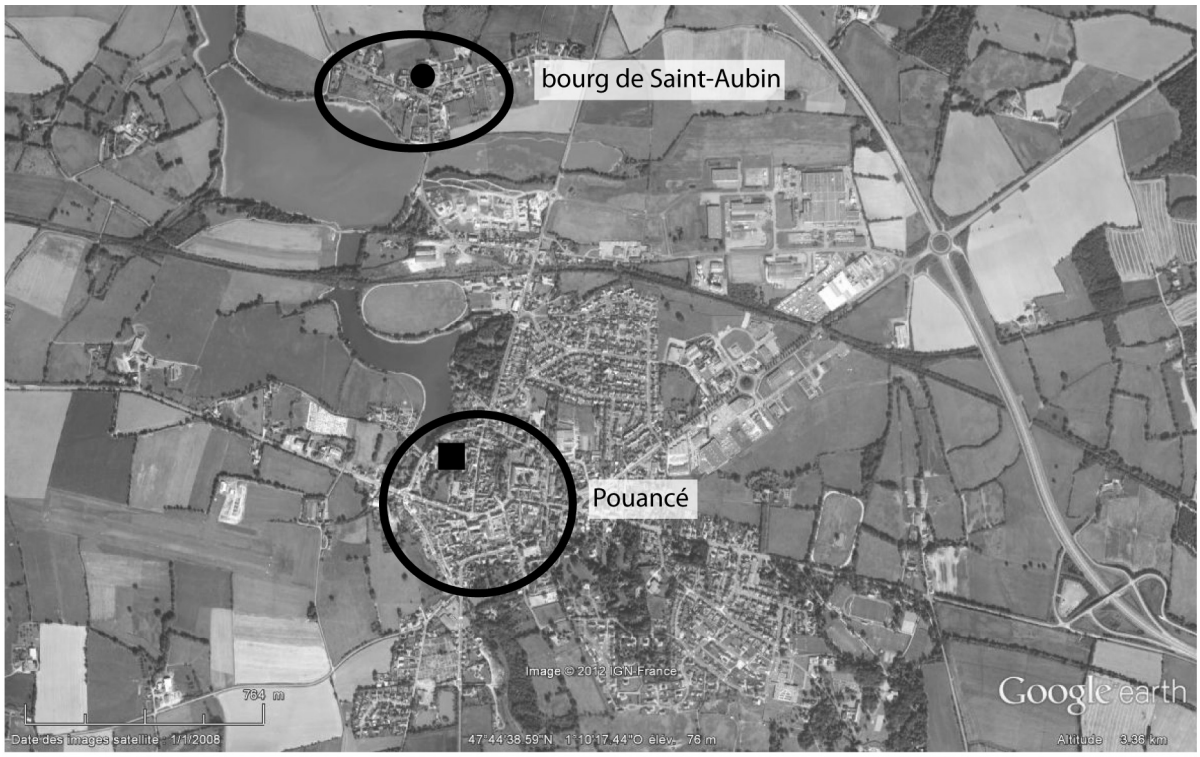


Figure 28: Église de Saint-Aubin de Pouancé, vue aérienne (coll. privée C. Bréget, carte postale des années 1950).



Localisation de l'église Saint-Aubin de Pouancé

- église Saint-Aubin de Pouancé actuelle
- château de Pouancé

Figure 29: Localisation de l'église Saint-Aubin de Pouancé.

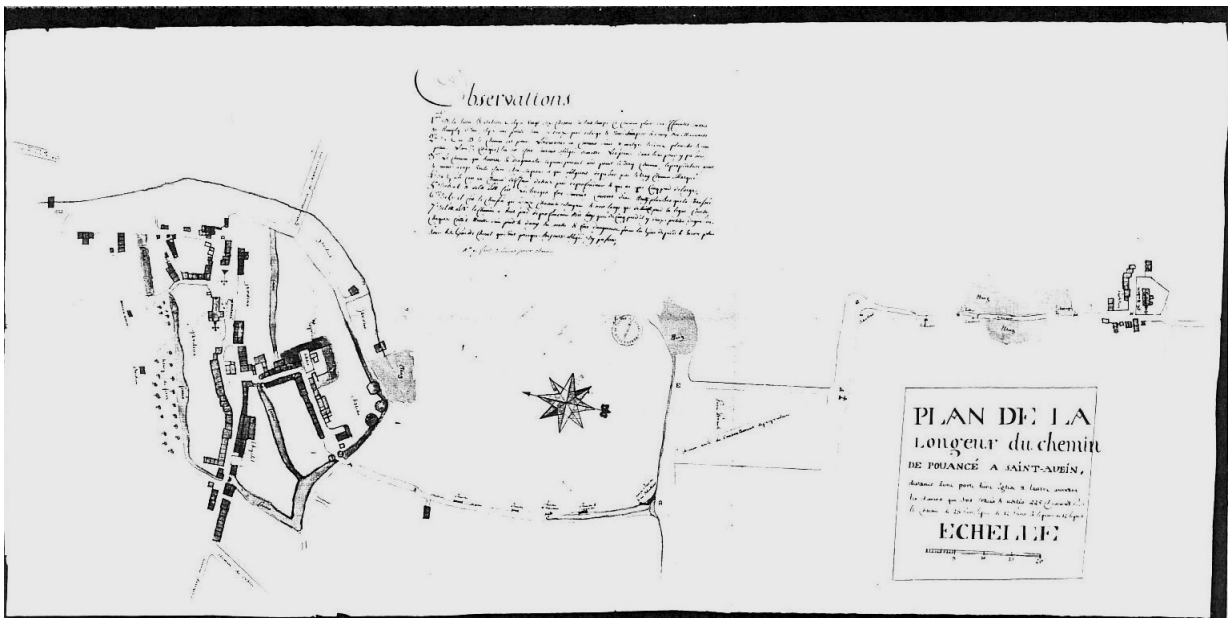


Figure 30: Plan de Pouancé et de Saint-Aubin et du chemin allant de Pouancé à Saint-Aubin (ADML, C81, vers 1780).

2.1.1.2. Une paroisse bien antérieure au château comtal de Geoffroy Martel

La date de création de la paroisse reste inconnue, mais le vocable est suffisamment ancien pour que l'on puisse faire remonter cette installation au haut Moyen Âge.

La titulature est un premier élément à prendre en considération. Saint Aubin fut évêque d'Angers de 529 à 550. Il est très possible que la voie menant d'Angers à Carhaix et passant à Pouancé ait été un facteur favorisant cette dédicace[119], très répandue dans le Grand Ouest. On recense ainsi actuellement quatre églises portant cette titulature dans le Maine-et-Loire, une en Loire-Atlantique et quatre en Ille-et-Vilaine. J.-C. Meuret précise d'ailleurs qu'il s'agit du nom de saint mérovingien attribué à une commune le plus employé[120]. Vingt-quatre paroisses angevines seraient ainsi dédiées à saint Aubin[121].

Les textes ne nous sont pas d'un grand secours. Pourtant, nous trouvons tout de même une mention de l'église, datée entre 1102 et 1125. On y apprend que l'évêque d'Angers Renaud III de Martigné fait don de l'église de Saint-Aubin de Pouancé aux moines de l'abbaye de Marmoutier : « *Rainaldus Andegavensis episcopus dat et concedit ecclesiae beati Martini Majoris Monasterii ecclesiam sancti Albini de Poenciaco, cum capellis et omnibus aliis rebus et ecclesiam de Chazi et ecclesiam de Vergona* »[122].

Enfin, les traces archéologiques permettent probablement de reculer la création de la paroisse et des installations humaines qui y étaient liées. C'est à J.-C. Meuret que l'on doit cette découverte. En effet, il a pu observer sur les parements et contreforts de l'actuelle église de nombreux blocs de calcaire coquillier en réemploi (notamment un angle de sarcophage dans un contrefort au nord-ouest). Ceux-ci proviennent vraisemblablement de sarcophages mérovingiens attestant de la présence d'une nécropole à cet endroit[123]. M. Pecha vient confirmer l'ancienneté de l'occupation religieuse du lieu : *« En croisant les critères d'ancienneté Angrie, Armaillé, Champtocé, Neuville, La-Pouëze, Le-Lion-d'Angers, Saint-Aubin-de-Pouancé, Sainte-Gemmes-d'Andigné et Savennières semblent devoir exister avant l'an mil. »*[124]. Ces éléments mettent en évidence l'antériorité de la paroisse de Saint-Aubin de Pouancé par rapport au château, dont les premières mentions ne remontent pas au-delà du XI[e]

[119] Meuret 1993b, p. 273.
[120] Meuret 1993b, p. 273.
[121] Neau 2010, p. 20
[122] Urseau 1908 (Cartulaire noir de la Cathédrale d'Angers, p. 198, CXIV, f° 74r°) ; Port 1878, p. 170.
[123] Meuret 2008, p. 145.
[124] Pecha 2006, p. 87.

siècle. Cette association d'un château et d'une paroisse primitive se retrouve d'ailleurs en d'autres endroits, comme à La Guerche-Rannée, ou Châteaubriant-Béré[125].

2.1.1.3. Un essor limité ?

Au cours des siècles suivants, les mentions concernant Pouancé traitent du château, ou encore du prieuré de Marmoutier, mais on rencontre un vide de témoignage textuel ayant trait à la paroisse de Saint-Aubin. Doit-on le considérer comme une absence de preuve, ou bien comme une preuve d'absence ? Toutes précautions prises, il n'est sans doute pas hasardeux d'avancer que dès les XI[e]- XII[e] siècles, période liée aux premières mentions du château et des *burgi* de Pouancé, la paroisse de Saint-Aubin décline au profit de ces nouveaux noyaux de population. L'observation de la ville actuelle confirme bien cet état de fait. Mais cette constatation trouve écho dès le tout début du XVIII[e] siècle. Un témoignage de 1701 donne une idée de la modestie du bourg : « *L'église de la paroisse est à un petit quart de lieue et sous l'invocation de saint Aubin. Elle est accompagnée de cinq ou six maisons*. »[126]. Lors de l'érection de la Madeleine en cure, la population de Saint-Aubin proteste, arguant que les habitants sont trop peu nombreux pour pouvoir subvenir aux besoins de leur paroisse sans la population de Pouancé : « *Les habitants de Saint-Aubin de Pouancé s'y opposent ainsi que leur seigneur parce que les charges de cette paroisse ne seront plus supportées que par les seuls habitants de la campagne. La paroisse étant moins grosse et moins remplie d'habitants* […]. *Votre grandeur est suppliée d'observer que les habitants de Saint-Aubin qui déclarent s'opposer et sollicitent son autorisation ne forment pas la sixième partie des habitants* […]. »[127]. E. Zadora-Rio fait d'ailleurs remarquer que le cadastre napoléonien révèle bien cette faible densité de l'habitat autour de l'église[128] (**Figure 31**).

Sans autre apport des textes et sans fouilles, la question de cette paroisse reste obscure. Il est pourtant intéressant de rappeler ces faits car ils permettent d'appréhender le château sous un jour particulier, c'est-à-dire en tant qu'élément moteur du développement d'une paroisse et d'un bourg. On verra par la suite que la question n'est pas si simple. Le prieuré de Marmoutier est en effet un pôle attractif qui doit être pris en considération.

[125] Meuret 2010b, p. 46.
[126] ADML, 43 H. Lettre du prieur commendataire Robert Gaudin.
[127] ADML, C 81.
[128] Zadora-Rio, Gauthiez 2003, 1, p. 318.



Figure 31: Bourg de Saint-Aubin (ADML, cadastre napoléonien, 1833, section D1).

2.1.2. Le maillage d'un réseau seigneurial : les mottes castrales à Pouancé

Ainsi que nous le confirme M. Pecha : « *À de très rares exceptions près, les mottes ne sont pas mentionnées dans les textes* »[129]. La toponymie sert parfois à indiquer des sites, mais pour la zone de Pouancé, il s'agit surtout de découvertes faites sur place. Quatre mottes ont ainsi pu être recensées, dont une reste incertaine (**Figure 32**).

- La Bardorgère (Cadastre napoléonien, 1833, section B3, parcelle 785)

Située à 3,8 kilomètres au nord-ouest du château, cette motte, dont la forme circulaire est aisément repérable sur le cadastre napoléonien, est plus difficilement visible sur place, car elle est arasée.

- La Recordellière (Cadastre napoléonien, 1833, section B3, parcelle 874)

Bien qu'étant en meilleur état que la précédente, ses fossés sont aujourd'hui presque comblés. Elle est visible à 4,3 kilomètres au nord-ouest du château.

[129] Pecha 2006, p. 126.

Ces deux mottes ont été révélées par J.-C. Meuret. Il s'agit de deux parcelles rondes, distantes de 600 mètres l'une de l'autre et de faibles dimensions. Les datations avancées les situeraient aux alentours du XI^{e} siècle, par comparaison avec les mottes retrouvées dans les baronnies voisines de Vitré, Craon et La Guerche[130]. En l'absence de texte, une datation aux alentours du XII^{e} siècle a été proposée, en raison de leurs faibles dimensions[131].

- Le Bois de la Haie (cadastre napoléonien, 1833, section E1, parcelle 37)

Nous nous situons à présent à l'est de Pouancé, à environ 3,1 kilomètres du château. Elle est citée pour la première fois par H. Godivier, qui y voit « *les traces d'un camp retranché d'origine gauloise.* […] *le large fossé qui entourait le camp et la haie (talus) qui protégeait les défenseurs.* »[132]. O. Desmazières reprend cette datation en 1910[133]. Le Bois de la Haie est d'ailleurs référencé en 1988 dans la *Carte Archéologique de la Gaule*[134], en tant que témoin de l'occupation protohistorique de la commune. Pourtant, en 1973, A. Neau[135], après avoir consulté la mention d'H. Godivier, requiert l'avis d'une personne qualifiée en la matière (dont nous ignorons le nom). Après s'être rendue sur place, celle-ci aurait signalé qu'il ne s'agissait pas d'un camp gaulois, mais d'une motte féodale, attribution confirmée par J.-C. Meuret. La description qui nous en est donnée est la suivante : *« le centre est plus élevé que le sol alentour. Cette motte mesure environ 28 mètres de diamètre et la basse cour, encore visible, était petite. Il s'agit donc, de toute évidence, de l'abri d'une seule famille*.» [136]. Les fossés encore visibles sont larges de 4,5 mètres. En raison des dimensions modestes de cette motte, J.-C. Meuret propose qu'il s'agisse d'un établissement secondaire, témoin d'une occupation limitée dans le temps.

- Armaillé

Cette quatrième motte n'est pas avérée, mais elle est tout de même citée par J.-C. Meuret. Il la situe sur la rive droite de la Verzée, à l'emplacement du château primitif d'Armaillé[137].

[130] Meuret 1989, p. 150.
[131] Meuret 1993b, p. 359.
[132] Godivier 1906, p. 28.
[133] Desmazières 1910.
[134] Provost 1988, p. 140.
[135] A. Neau était à l'époque président de l'Association patrimoine et culture du Pouancéen.
[136] Courrier de l'Ouest, Segré, 13 janvier 1974.
[137] Meuret 1993b, p. 359.

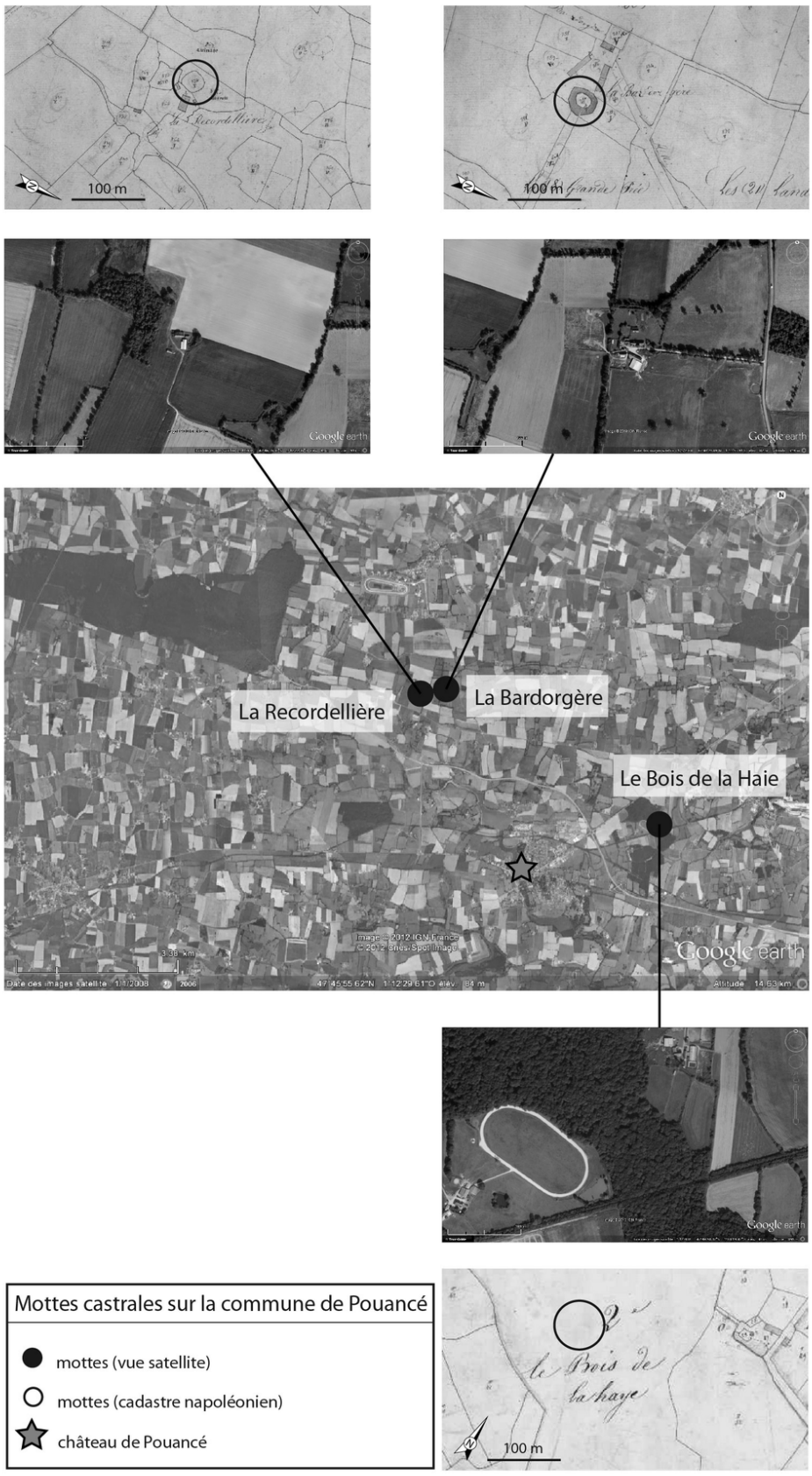


Figure 32: Mottes castrales sur la commune de Pouancé (ADML, cadastre napoléonien, 1833, section B3, parcelles 785 et 874 et section E1, parcelle 37).

Ces quatre mottes ne sont aucunement documentées par les textes. Cependant, les travaux menés entre autres par J.-C. Meuret et M. Pecha[138] regroupant des informations sur la toponymie, la topographie des lieux et les indices archéologiques et textuels traitant de la zone qui nous occupe, ont permis d'appréhender ces mottes en tant qu'éléments participant d'un contexte socio-économique et défensif en lien avec les acteurs du tissu seigneurial local.

2.1.2.1. L'implantation des mottes : pragmatisme et production métallurgique

Le phénomène de sédentarisation d'un centre de pouvoir tel qu'une motte est favorisé par plusieurs éléments (géographiques, sociaux etc.) dont il est parfois difficile de cerner l'impact précis. Citons pour exemple la proximité d'une voie de circulation, ou encore celle d'une église paroissiale[139]. Concernant Pouancé, nous entamons notre approche des facteurs d'implantation par un élément extrêmement récurrent dès lors que l'on traite d'une installation humaine, à savoir le réseau hydrographique. Celui-ci est en effet primordial, et ce pour plusieurs raisons. Dans le secteur qui nous intéresse, la grande majorité des mottes est établie à proximité d'un cours d'eau (motte du Bignon à Sainte-Gemme d'Andigné ou motte de Champiré) ou d'une nappe phréatique (motte de Belle-Noue) servant à l'alimentation en eau des fossés. Dans le cas de Pouancé, les mottes de la Bardorgère et de la Recordellière sont toutes deux situées à proximité d'étangs, mais il semble que le réseau hydrographique n'ait pas servi à maintenir les douves en eau, mais plutôt à alimenter une activité métallurgique[140] sur laquelle nous reviendrons. Bien sûr, une zone baignée de nombreux ruisseaux et étangs permet également de satisfaire les besoins nécessaires à la vie quotidienne des occupants.

Autre facteur purement géographique, la topographie des lieux est une donnée intervenant invariablement dans la sédentarisation d'un groupe humain, souvent reprise dans des problématiques de surveillance et de défense d'un habitat. En ce qui concerne les mottes locales, ce ne sont pas les points culminants qui sont systématiquement recherchés, mais plutôt des zones de pente faiblement accentuée[141]. Ainsi, la Bardorgère et la Recordellière se situent respectivement à 79 et 82 mètres d'altitude, ce qui correspond à des points médians du relief, si l'on considère que l'étang de Saint-Aubin est à une altitude de 62 mètres et que le

[138] Meuret 1989 ; Meuret 1993b ; Pecha 2006.
[139] Boüard 1964, p. 30, Boüard 1967, p. 37.
[140] Pecha 2006, p. 129.
[141] Pecha 2006, p. 131.

point culminant de la commune de Pouancé se situe aux alentours de 105 mètres. Le Bois de la Haie est légèrement plus élevé (93 mètres).

Enfin, et c'est là le cœur de notre propos concernant l'implantation de ces mottes, le facteur artisanal et économique semble primordial. L'activité métallurgique dans le voisinage immédiat des mottes jumelles (la Bardorgère et la Recordellière) est attestée. J.-C. Meuret a relevé à 100 mètres à l'ouest de la Bardorgère un lieu-dit nommé « Les Minerais » sur lequel se situent d'anciens puits d'extraction (**Figure 33**), ainsi que trois grands chemins qui, selon lui, ne peuvent être liés à la ferme voisine, mais aux forges du duc de Cossé-Brissac (1665[142]) et au haut-fourneau du duc de Villeroy (1788) [143]. Il précise d'ailleurs que le XI[e] siècle, date à laquelle il associe la création des mottes, correspond à l'accroissement du poids économique du minerai de fer dont est riche le sous-sol pouancéen.

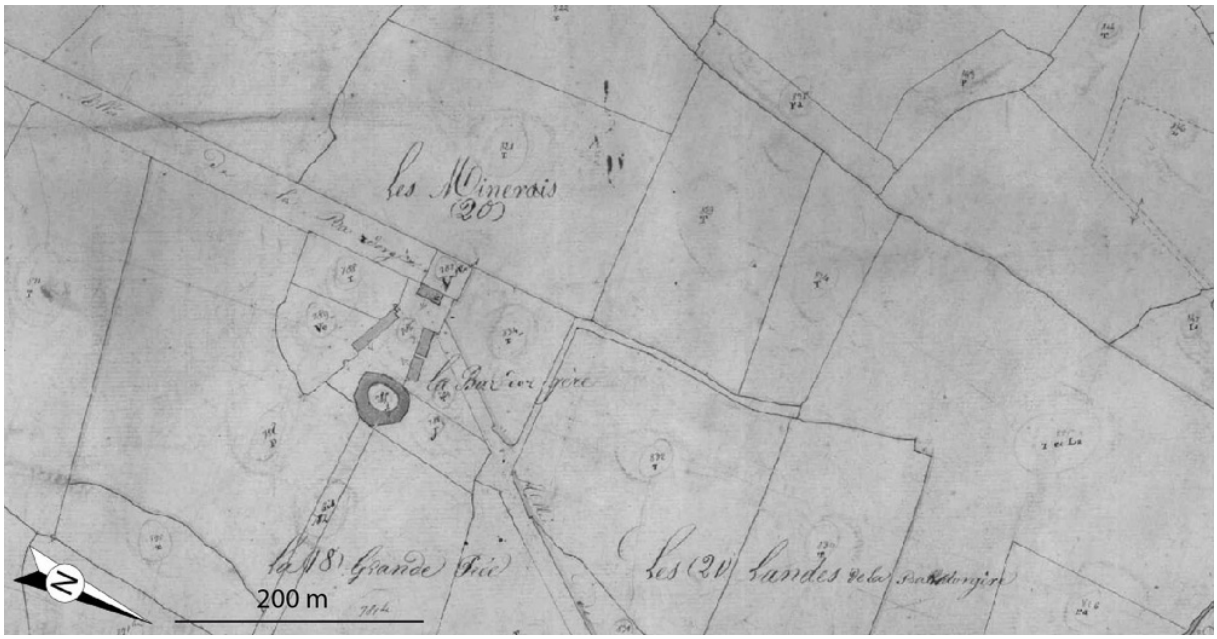


Figure 33: Lieu-dit "les Minerais" (ADML, cadastre napoléonien, 1833, section B3, parcelle 821).

2.1.2.2. Mottes et château : alliance ou rivalité ?

Pour appréhender cette question, il est important de prendre en compte le fait que le château de Pouancé est très probablement issu, dès son origine, de la volonté comtale : « *Le château, pour ce qui concerne le territoire objet de notre étude, est toujours construit à*

[142] Nous revenons sur la datation de ces forges dans la partie consacrée à la famille de Cossé.
[143] Meuret 1989, p. 150.

l'instigation du comte d'Anjou. »[144]. Bien qu'on ne connaisse pas la date exacte de création ni des mottes ni du château, il est probable que leur établissement respectif était, sinon contemporain, du moins relativement proche dans le XI[e] siècle, le château étant peut-être antérieur aux mottes. Cela signifierait que l'échiquier des différentes puissances seigneuriales était déjà établi lorsque celles-ci furent construites. Dans un même registre, on ignore le lien existant alors entre ces mottes

Un constat récurrent a été fait concernant la répartition des mottes dans la seigneurie et ses alentours : celles-ci paraissent particulièrement peu nombreuses. Plusieurs explications peuvent être apportées. La faible densité de population qui caractérise cette zone est un premier élément : « *De la Préhistoire jusqu'à la fin du haut Moyen Âge, les terres de Martigné et de Pouancé ne connurent guère que quelques îlots de peuplement dispersés au milieu d'espaces encore en friche.* »[145]. M. Pecha reprend d'ailleurs cette explication : *« L'absence quasi totale de mottes identifiées ne peut s'expliquer que par une très faible densité initiale.* »[146]. Il est également probable que la concurrence de plusieurs pouvoirs se partageant la zone est un autre facteur. Il peut s'agir d'une rivalité à l'échelle locale, comme l'illustre parfaitement l'épisode de la destruction du château à motte de Gautier de Nyoiseau sur demande de Robert d'Arbrissel et Salomon[147]. Mais, comme nous l'avons évoqué précédemment, nous sommes ici, probablement avant l'érection des mottes, sur le territoire du comte d'Anjou. Cette forte mainmise peut expliquer la faible densité de châteaux à mottes dans le secteur.

D'un autre côté, cette faible densité à l'échelle de la zone occidentale du comté d'Anjou doit être mise en regard d'une autre constatation : celle de la forte proportion de mottes à proximité immédiate du château de Pouancé. Cela constitue manifestement un fait rare : « *À l'exception de la paroisse du Lion-d'Angers et de celle de Pouancé, les mottes ne sont pas érigées à proximité des châteaux.* »[148]. Outre l'hypothèse de constructions successives, quelles raisons peuvent expliquer cette densité à Pouancé, et notamment la présence de deux mottes (la Bardorgère et la Recordellière) à seulement 600 mètres de distance ? Bien que le fait puisse sembler contradictoire avec ce que nous venons d'énoncer, il se trouve qu'en réalité, il vient plutôt compléter et enrichir la lecture des liens seigneuriaux. Deux cas de

[144] Pecha 2006, p. 104.
[145] Meuret 1993b, p. 358.
[146] Pecha 2006, p. 128.
[147] Meuret 1993b, p. 359.
[148] Pecha 2006, p. 127.

figure sont évoqués. Le premier consiste à interpréter la proximité des mottes entre elles comme le révélateur d'un rôle de défense avancée[149]. Dans le deuxième cas, il peut s'agir de sites plus ou moins temporaires, érigés en période de conflits. C'est l'hypothèse que propose J.-C. Meuret concernant la motte du Bois de la Haie, dont l'existence serait liée à une phase de trouble. En l'occurrence, elle correspondrait à une période située aux alentours de 1180, qui a vu s'opposer Henri II Plantagenêt aux seigneurs locaux, tels que Geoffroy II de Pouancé ou Raderus de Haïa (que J.-C. Meuret rapproche du lieu-dit « la Haie »)[150].

Quoi qu'il en soit, ce phénomène des châteaux à mottes semble n'avoir pas perduré au-delà du XII^{e} siècle, comme l'indique la disparition de leur mention. On peut y voir l'œuvre du « *centralisme Plantagenêt* »[151], en contradiction avec la relative indépendance du fonctionnement de ces mottes castrales.

2.1.3. Sous les premiers seigneurs de Pouancé (XI^{e}-XIV^{e} siècle)[152]

2.1.3.1. Création du bourg castral

La notion de bourg castral est complexe et mouvante. Dès la fin des années 1970, A. Debord lui octroie quatre définitions différentes[153] : le bourg castral peut ainsi représenter « […] *l'ensemble de l'agglomération, un noyau habité juxtaposé voire intégré au castrum (et le plus souvent demeuré sous l'autorité exclusive du châtelain), des bourgs créés en faveur d'établissements religieux ou concédés à ceux-ci, distingués des « bourgs véritablement monastiques développés autour d'une abbaye qui joue alors le même rôle que le château*. » »[154]. Pour M. Bur, le bourg castral n'est qu'une dépendance, un *suburbium* du château[155]. Nous ne tentons donc pas de donner ici une définition précise du bourg castral appliquée à Pouancé, d'autant que les données en notre possession sont actuellement insuffisantes. Le but de notre propos est de donner un aperçu de sa formation et de quelques aspects de son fonctionnement.

[149] Pecha 2006, p. 141
[150] Meuret 1993b, p. 359.
[151] Pecha, p. 300.
[152] Un schéma synthétique situé à la fin de la présentation historique représente la succession des différents seigneurs et propriétaires du château de Pouancé.
[153] Debord 1980, p. 67-73 ; Debord 1990, p. 57-61.
[154] Bourgeois, Remy 2012, p. 66.
[155] Bur 1992, p. 5-14.

Les XI^e^ et XII^e^ siècles sont marqués par un phénomène de création de bourgs. Pour les bourgs angevins, il semblerait qu'un des plus anciens, situé près d'Angers, puisse remonter à 924, la plupart étant créés entre 1025 et 1100, date à partir de laquelle les créations sont moins nombreuses[156]. Pouancé ne fait pas exception à ce phénomène. Nous savons que très probablement, dès sa création, le bourg est, comme le château, lié au pouvoir comtal : « *Le château, pour ce qui concerne le territoire objet de notre étude, est toujours construit à l'instigation du comte d'Anjou. Ce n'est souvent qu'une tour, rarement en pierre, entourée d'un espace clôturé par un vallum et qui délimite une aire où va s'installer non seulement le gardien du château, mais encore une population appelée à se développer aux dépens des paroisses initiales comme c'est le cas à Pouancé qui s'érige en concurrence avec la paroisse de Saint-Aubin de Pouancé*[157] […]. »[158]. M. Pecha cite à ce propos M. Bur, pour qui le château devient, à partir de 1050, une ville close, dont le pouvoir attractif supplantera celui des églises paroissiales[159]. Dès les premières mentions de Pouancé dans les textes, le château est associé à un bourg. Il s'agit de la confirmation d'un don par Gautier Haï à Marmoutier : « *Aecclesiam faciemus in burgo nostro ad quam construendam dabit ipse Gualterius X libras preter auxilia que ibidem sepe faciet* […]. »[160].

L'essor du bourg castral est intimement lié au potentiel de développement d'activités autour du château. Le cas de Château-Gontier cité par M. Pecha est tout à fait comparable à celui de Pouancé : « *C'est le cas de la construction de Château-Gontier en 1007, sur une hauteur dominant la Mayenne, mais précisément là où le lit de la rivière est le plus étroit, favorisant la construction d'un pont avec péage.* »[161]. Le premier acteur économique d'un bourg est le marché. Son développement est favorisé par la présence du château, plus que par celle d'une église ou d'un monastère[162]. Il semble qu'à Pouancé, la trace du *mercatum* seigneurial puisse être retrouvée dès 1094[163], peut-être à l'emplacement des anciennes halles. Celles-ci apparaissent dans les textes environ un siècle plus tard, avec Guillaume III de la Guerche : « […] *decimam de cohua mea que est apud Poenceium, scilicet de omnibus que ibidem vendentur et de loagio stallorum* »[164].

---

[156] Tonnerre 2010, p. 79.
[157] Nous traitons de ce phénomène d'essoufflement de la paroisse primitive, probablement dû à l'installation du château et de son bourg, dans la partie dédiée à Saint-Aubin de Pouancé.
[158] Pecha 2006, p. 104.
[159] Bur, 1999, p. 132 et suivantes.
[160] ADML, 43 H 1 n°2.
[161] Pecha 2006, p. 104.
[162] Meuret 1993b, p. 412.
[163] ADML, 43 H 1 n° 3, Zadora-Rio, Gauthiez 2003, 1, p. 322.
[164] ADML, 43 H 1 n°6.

La morphologie originelle de cette agglomération liée au château n'est pas connue avec exactitude. Cependant, l'étude très récente de J.-C. Meuret et A. Neau[165], combinant mentions textuelles et étude de terrain, a permis de fournir nombre de données très instructives détaillées ci-après[166], et nous apprennent notamment qu'il n'existait probablement pas un, mais plusieurs bourgs castraux.

2.1.3.2. L'activité métallurgique et l'importance de l'eau dans la seigneurie

Le point que nous abordons ici tente d'exposer l'exploitation des deux ressources naturelles primordiales que sont le fer et l'eau. Nous avons déjà évoqué le sujet à propos des mottes féodales, et il y a fort à parier que le minerai ait été exploité depuis une période très reculée[167]. Il s'agit de voir désormais de quelles informations nous disposons concernant l'implication de ces éléments dans le développement de la seigneurie médiévale en lien avec le château.

2.1.3.2.1. Le seigneur et le fer

Plusieurs auteurs s'accordent sur le rôle marquant de la métallurgie à Pouancé : « *On peut donc conclure pour ce site de Pouancé que l'occupation humaine et l'organisation du paysage ont été nettement marquées par l'exploitation du fer, du XVI*e *au XVIII*e*, mais aussi au Moyen Âge, et peut-être dès la Protohistoire ou l'Antiquité.* »[168]. Cette observation s'appuie sur plusieurs constats. Les mentions textuelles de cette activité peuvent remonter jusqu'au XI^{e} siècle, vers 1050. On ne se trouve pas à Pouancé même, mais à Soudan[169], dans l'entourage du seigneur. La présence d'un « *Maynerio fabro* » proche des seigneurs est mentionnée, et cette place particulière qui lui est faite semble indiquer un statut particulier pour le métier de forgeron[170]. Au siècle suivant, les mentions se font plus nombreuses, « *tant auprès des seigneurs que des abbayes, prouvant ainsi l'importance grandissante du fer* »[171]. Ainsi, A.

[165] Meuret, Neau 2012.
[166] Voir 2.1.4.3. Bourg monastique, prieuré et bourg castral.
[167] Port 1878, p. 169.
[168] Meuret 1989, p. 151.
[169] Commune de Loire-Atlantique située à moins de 10 kilomètres à l'ouest de Pouancé.
[170] Meuret 1993b, p. 513.
[171] Meuret 1989, p. 151.

Neau relève une mention signalant cette activité en 1130[172], dans la forêt de Lourzais[173], localisation à mettre en lien avec l'*honor* de Lourzais que nous abordons à propos du personnage marquant qu'a été Hervé de Martigné. Enfin, clôturons cette évocation des mentions par celles qui concernent plus précisément le bas Moyen Âge : « *L'origine des forges remonte à la plus haute antiquité. Selon la tradition du pays, le premier établissement exista en 1400 ; mais il ne s'agissait encore que de forges à bras que l'on transportait en divers lieux.* »[174].

La toponymie est également un bon révélateur : plusieurs lieux-dits en lien avec l'activité métallurgique ont été retrouvés sur la commune de Pouancé. On y trouve par exemple trois occurrences du terme « minerais » ou « minière », et d'autres concernant le terme « fèvre » ou « feuvre », désignation du forgeron, et toponyme relié à la période médiévale[175]. J.-C. Meuret confirme ce fait : « *Il apparaît donc que les communes de Martigné-Ferchaud, Forges-la-Forêt, Chelun, Pouancé, contrairement à d'autres plus au nord, telles Availles-sur-Seiche, La Guerche, Moutiers, Visseiche, présentent des concentrations toponymiques intéressantes car, à plusieurs reprises, la réalité du paysage vient confirmer l'existence d'activités minières ou métallurgiques anciennes.* »[176]. L'impact de cette activité sur le paysage se révèle également dans la toponymie concernant les défrichements : les sites d'exploitation du métal semblent correspondre, dans la microtoponymie, aux fronts de défrichement médiévaux (« le Bêchis », « la Frîche », « l'Essard »). L'exploitation métallurgique est en effet directement liée à la coupe du bois, ces deux activités étant en constante interaction : la forge exige une forte consommation des ressources forestières, qui seront en retour acquises plus facilement avec de meilleurs outils[177]. L'implantation en bordure de forêt est un trait que l'on retrouve pour de nombreuses implantations de mottes[178].

Enfin, une dernière remarque peut être formulée, au sujet des liens qui unissent le château et l'activité métallurgique. Nous avons évoqué la nécessité d'un approvisionnement en bois pour l'exploitation d'une forge. Il se trouve que la jouissance de la forêt relève de la stricte autorité seigneuriale[179]. La toponymie vient encore une fois nous éclairer en révélant que nombre de sites dont le nom est lié à l'exploitation du métal font partie des possessions de la

[172] Neau 2010, p. 184.
[173] Commune voisine de Chazé-Henry (Maine-et-Loire).
[174] Godivier 1906, p. 234. Malheureusement, il ne nous en indique pas la source.
[175] Meuret 1989, p. 147-148.
[176] Meuret 1989, p. 149.
[177] Meuret 1989, p. 149-150.
[178] Fixot 1968, p. 29.
[179] Meuret 1993b, p. 514.

famille de la Guerche – Pouancé (15 sites sur 41)[180]. L'attraction des ressources du sous-sol est d'autant plus évidente que la seigneurie de Martigné – Pouancé, à l'époque de Gautier Haï (fin XI^{e} – début XII^{e} siècle) semble s'être calquée sur les limites des terrains ferrifères du synclinal de Martigné-Ferchaud, ignorant la frontière entre Anjou et Bretagne[181].

2.1.3.2.2. Des moulins et des péages

Les mentions de moulins sur Pouancé sont peu nombreuses. Les rares que nous ayons à notre disposition ne nous permettent pas de dresser un tableau exact de leur implantation et des bénéfices retirés par le seigneur sur le long terme. Les mentions que nous avons pu réunir brossent le portrait classique d'une seigneurie attentive à ses possessions en lien avec l'étang et la Verzée. On en trouve d'ailleurs de nombreux autres cas : « *En revanche, presque toutes* [les villes] *sont implantées sur des franchissements de cours d'eau et même de fleuve (Ancenis), où pouvait exister un gué, où pouvait être contrôlé le trafic. Fougères (le Nançon), Châteaubriant (la Chère), Vitré (la Vilaine), Marcillé (la Seiche), Martigné (le Semnon), Pouancé (la Verzée), Ancenis (la Loire), Champtoceaux (la Loire), Clisson (la Sèvre), Machecoul (sur le Falleron).* »[182].

La trace de moulins à Pouancé peut être reculée à l'époque de Gautier Haï, soit la fin du XI^{e} siècle, période qui voit fleurir les moulins du même type : « *Les moulins ont été érigés dès le XI^{e} siècle sur les retenues artificielles comme à Champtocé, Candé ou Pouancé.* »[183]. Parmi ses nombreux dons aux moines de Marmoutier, deux moulins sont évoqués, à savoir celui de Berlera, et le sien : « […] *et terciam partem molendini de Berlera, et decimum denarium de mercato suo et de pedagio suo, et decimam molendinorum suorum* […]. »[184]. On ne situe pas exactement le premier, mais concernant le second, l'hypothèse de sa localisation sur la chaussée située au pied du château peut être émise. On lit en effet dans l'aveu d'Anne d'Alençon du 26 septembre 1541 : « […] *le moulin appelé « le Grand Moulin de Pouancé » sis en la chaussée du grand estang de ladite baronnie sous le château dudit lieu* […]. »[185] (**Figure 34, Figure 35, Figure 44**). Les moulins sont encore mentionnés au XIII^{e} siècle, Guillaume III de la Guerche faisant un don de 50 sous sur ses moulins de Pouancé à l'abbaye

[180] Pecha 2006, p. 244.
[181] Meuret, 1993b, p. 530.
[182] Meuret 2010b, p. 49.
[183] Pecha 2006, p. 219.
[184] ADML, 43 H 1 ; Marchegay 1875, p. 415.
[185] ADML, E 1133, f° 226.

de la Meilleraye[186]. Parmi les autres revenus seigneuriaux liés au réseau hydrographique, on pense également aux droits de péage, dont Gautier Haï donnera une part aux moines de Marmoutier en 1094 : « […] *et de pedagio suo* […] »[187]. Il en est de même pour les ressources vivrières que représente le poisson fourni par l'étang[188], également objet de don par Gautier « […] *et decimam omnium piscium suorum qui capientur in stagnis suis, in quibus piscabuntur monachi quando voluerint* […]. »[189]. Tout ceci nous indique que dès la fin du XI^e^ siècle, tout un système d'exploitation tourné vers la rivière est mis en place, qu'il s'agisse du moulin, des péages ou de vivier. Plus instructif encore, il est directement lié au seigneur de Pouancé.



Figure 34: Localisation possible du premier moulin seigneurial sur la chaussée traversant la Verzée et vue du moulin actuel, à droite (coll. privée C. Bréget, tirage photographique du début du XX^e^ siècle).

[186] ADLA, H 75.
[187] ADML, 43 H 1 ; Marchegay, 1875, p. 415.
[188] Il ne s'agit pas encore de l'étang de Saint-Aubin, dont la création date du début du XIII^e^ siècle (Guillaume III de la Guerche).
[189] ADML, 43 H 1 ; Marchegay, 1875, p. 415.



Figure 35: Vue du château prise de la chaussée, près du moulin actuel (coll. privée C. Bréget, tirage photographique du début du XX^{e} siècle).

2.1.4. Le prieuré de Marmoutier et le bourg monastique

La toute fin du XI[e] siècle voit la création d'un prieuré dépendant de Marmoutier sur les terres de Pouancé, à l'emplacement actuel de l'église paroissiale de la Madeleine. Quels ont été les facteurs de cette création et quelles sont les formes de son développement ? C'est ce que nous nous proposons d'exposer ici.

2.1.4.1. Une installation sous la bénédiction… du seigneur

Fait rare concernant Pouancé, nous avons connaissance de la date exacte de fondation. En 1094, Gautier Haï, dit *Oditus*[190], seigneur de Pouancé, et sa femme Basilie, autorisent auprès du château la construction d'une chapelle confiée aux moines de Marmoutier : « *Anno domini 1094, fundatum fuit monasterium B. Mariae Magdalenes de Pouenceio per dominum Galterium Hay et Basiliam ejus uxorem. Postea facta fuit iter dominum Guillelmum de Guichia, filium domini Gaufridi de Pouenceio, et abbatem et conventum Majoris Monasterii prope Turonos, A. D. 1178, compositio quaedam per quam debent esse in eodem monasterio quatuor religiosi*. »[191]. Ce n'est d'ailleurs qu'en 1178 que celle-ci devient siège de prieuré et que l'abbé s'engage à y maintenir quatre religieux[192].

Des dons lui ont été consentis dès son installation. En 1094, Gautier Haï dote ainsi les moines de Marmoutier de très nombreux avantages en nature et privilèges administratifs : le moulin et *vicaria* de *Broillo Boceto* -Breuil Bossé, actuellement Bribossé[193]- (**Figure 36**), le moulin de Berlera, l'étang de *Fons Britelli* -Fontaine de Bretault[194]- (**Figure 37**), le bourg du

[190] Gautier a eu de nombreux démêlés avec les religieux, notamment ceux du prieuré Sainte-Croix de Vitré, ce qui lui vaudra le surnom de « Haï ». Dom Martène relate cet épisode : « *Les religieux de Marmoutier servirent Dieu en paix et avec édification au prieuré de Sainte-Croix du vivant de Robert de Vitré leur fondateur ; mais après sa mort Gautier de Poencé, surnommé le Haï, Oditus, leur fit une persécution si ouverte qu'on ne doit pas s'étonner d'où lui est venu le surnom de Haï. Ce seigneur, dont on ne sait pas sur quoi fondé, prétendit avoir droit de gîte au prieuré de Sainte-Croix, en sorte que toutes les fois que bon lui sembloit, il vouloit y loger avec un grand train et y être traité de manière convenable à sa qualité. Les religieux, qui ne lui reconnoissoient pas ce droit prétendu, lui firent toutes les remontrances possibles pour le mettre à la raison ; mais n'ayant pu en venir à bout, et d'ailleurs ne se sentant pas assez forts pour résister à ses violences, ils aimèrent mieux quitter le prieuré que de perdre leur repos et être obligés de faire tête à un grand seigneur, ou lui abandonner le bien qui ne leur avoit pas été donné que pour nourrir des serviteurs de Dieu* », Martène 1874, p. 417.

[191] Marchegay 1853a, p. XXV; *Cartulaire de l'abbaye Sainte-Melaine de Rennes*, f° 85.

[192] Port 1878, p. 171.

[193] Il pourrait correspondre aux lieux-dits « le Petit Bribossé » et « le Grand Bribossé », situés à 1,3 kilomètres au sud-ouest du château. Zadora-Rio, Gauthiez 2003, 1, p. 322.

[194] L'étang de Bretault a été restitué au lieu-dit du même nom, situé au sud-est de l'église de la Madeleine sur le cadastre napoléonien. Zadora-Rio, Gauthiez 2003, 1, p. 321.

petit marché de la porte du château à la porte de l'étang (« *burgum de marcatillo a porta castelli usque ad portam stagni* »), ainsi que l'autorisation d'y construire un four banal[195].

La construction de l'édifice par les moines dans le bourg ainsi qu'un don de dix livres par Gautier sont évoqués dans une autre version du texte mentionné ci-dessus : « *Aecclesiam faciemus in burgo nostro, ad quam construendam dabit ipse Gualterius X libras preter auxilia que ibidem sepe facier. Et cum aedificata fuerit, faciet eam dedicare de suo, et monachi nihil ibi mittent* »[196], à laquelle il faut ajouter un tiers du marché, de la dîme de son moulin et des biens qu'il possède dans la *vicaria* de *Broillo Boceto*. C. Port fait une énumération de ces dons[197]. Enfin, le tiers des dîmes et des droits de sépulture de la paroisse de Saint-Aubin de Pouancé est accordé aux moines, ainsi que le tiers des cens de l'église[198]. Il est donc évident que l'installation des moines s'est faite sous la protection du seigneur, dans un contexte matériel très favorable que nous allons détailler ci-dessous.



Figure 36: Localisation du *Broillo Boceto.*

[195] ADML, 43 H 1 n°3 ; Zadora-Rio, Gauthiez 2003, 1, p. 320.
[196] ADML, 43 H 1 n°3 bis ; Zadora-Rio, Gauthiez 2003, 1, p. 320.
[197] *«*[…] *l'étang de Breteau, la dîme du poisson pêché, le bourg même qui s'est formé autour de la chapelle, le marché, un four, une rue et toute exemption de service militaire pour leurs tenanciers.* » Port, 1878, p. 171.
[198] ADML, 43 H 1 n°2, Zadora-Rio, Gauthiez 2003, 1, p. 320.



Figure 37: Localisation de l'étang de Bretault (ADML, cadastre napoléonien, 1833, section F2, parcelle 356).

2.1.4.2. Le commerce, l'eau et le métal

Directement issu du pouvoir seigneurial, ce dernier y trouvant un intérêt économique évident[199], le marché se trouve être, de manière générale, particulièrement attractif pour les futurs établissements monastiques[200]. Ainsi, parmi tous les dons effectués par Gautier, certains sont liés au marché, le *marcatillo*, situé dans le bourg monastique dont la construction a été favorisée par Gautier Haï[201]. Ce dernier cède donc la dîme de son marché[202], avantage qui sera renouvelé par Guillaume III de la Guerche-Pouancé et augmenté par la donation de la dîme de la cohue seigneuriale[203]. Le marché des moines serait situé au sud-ouest de la ville[204].

[199] Meuret 1993b, p. 417.
[200] Meuret 1993b, p. 413.
[201] ADML, 43 H 1 n°1.
[202] ADML, 43 H 1 n°3 et 3bis.
[203] ADML, 43 H 1 n°6.
[204] Zadora-Rio, Gauthiez 2003, 1, p. 322.

Nous avons vu l'importance de l'eau concernant l'implantation des mottes. Cet élément est également un facteur d'importance dans le choix d'un site monastique, la retenue d'eau apportant à la fois une énergie mécanique fournie par le moulin, et l'approvisionnement par la pêche ou l'apport économique de sa vente. Les mentions concernant les moulins sont assez rares, ce qui peut être dû à leur faible nombre, à la période qui nous occupe : « *Le relief peu accidenté du territoire du futur doyenné de Candé n'est pas propice à la création de moulins.* »[205]. Deux moulins sont mentionnés dans le contexte de la fondation du prieuré, à savoir le moulin de *Broillo Boceto* dès les alentours de 1090[206] et celui de Berlera en 1094[207], et vont d'ailleurs être cédés aux moines. Associées à ce type d'installation, les pêcheries sont, comme les moulins, un élément potentiellement attractif, mais on n'en a pas mention à Pouancé. Cependant, considérant le réseau hydrographique, il est très probable que des viviers ont existé dans le secteur. Leur création permet en quelque sorte de rentabiliser les lourds frais mis en place par l'aménagement d'un moulin[208].

Nous concluons ce paragraphe économique par un point sur l'activité métallurgique, dont l'attractivité est discutée. Pour J.-C. Meuret, la production métallurgique dans le secteur a sans doute motivé l'installation d'un prieuré. M. Pecha pense en revanche qu'il faut minimiser ce facteur : « *Les grandes abbayes* […] *ne semblent pas avoir été impliquées dans le développement d'une activité métallurgique. Le manque d'intérêt apparent pourrait trouver une explication dans l'utilisation principalement guerrière de la métallurgie. Cette utilisation était interdite aux moines* […]. »[209].

2.1.4.3. Bourg monastique, prieuré et bourg castral

L'établissement du bourg de la Madeleine est lié au château, ce qui est le cas de la majeure partie des bourgs monastiques[210]. Mais se pose la question de savoir lequel, du bourg monastique ou du prieuré, a généré le second. Contrairement à ce qui est d'ordinaire entendu comme un fait avéré, J.-C. Meuret propose que le bourg soit peut-être antérieur à l'acte de fondation du prieuré sous Gautier Haï (1094). Il s'agirait plutôt de l'officialisation d'un état

[205] Pecha 2006, p. 245.
[206] ADML, 43 H 1 n° 3 et 3 bis.
[207] ADML, 43 H 1 n°3
[208] Pecha 2006, p. 245.
[209] Pecha 2006, p. 242.
[210] Meuret 1993b, p. 434.

de fait déjà en vigueur[211]. Il s'appuie sur des données textuelles : l'acte traitant de la fondation est daté de 1094[212], tandis que celui qui aborde la construction du bourg remonte à 1090[213].

Encore aujourd'hui, la morphologie de la ville est révélatrice de l'ancienne cohabitation de plusieurs bourgs. À ce sujet, l'étude de J.-C. Meuret et A. Neau[214] est très instructive et donne une vision assez précise de Pouancé aux XI^{e} et XIII^{e} siècles. Une première charte, datée de 1094[215], énonce divers éléments formant l'agglomération[216], principalement une chapelle seigneuriale, un marché, un péage, un étang (*stagnum de Fonte Britelli*, soit l'étang de Bretault situé au sud de l'agglomération) et deux fours, l'un seigneurial et l'autre appartenant au prieuré. Coexistent donc, dès le XI^{e} siècle, deux voire trois bourgs castraux, dont un nommé « *Marcatillo* »[217], ainsi que le bourg lié au prieuré de la Madeleine, suggérant donc une agglomération multipolaire (**Figure 38**). Aucune information n'est cependant fournie concernant d'éventuels fossés ou enceintes. La deuxième charte[218], datée des environs de 1220, prend place dans un contexte de conflit opposant Guillaume III de la Guerche, seigneur de Pouancé, et les moines du prieuré de la Madeleine, concernant la création de l'étang de Saint-Aubin qui permit notamment l'installation de la chaussée au pied du château. On retrouve bien la distinction entre d'une part les bourgs liés au château, appelés *castrum* ou *burgus feodum*[219], et leur population (*mansionarii*, *hostes*[220], *homines mei de castro Poenceii* ou *burgenses castri*[221]), et d'autre part le bourg des moines, *burgum monachorum*[222] ou *vicus monachorum*[223] et ses habitants (désignés sous les termes *homines burgi* et *homines monachorum*[224]). On retrouve l'ancien marché lié au bourg castral ainsi que les fours déjà mentionnés. L'activité commerciale florissante est attestée par la présence d'une cohue et des étals appartenant au seigneur. Des moulins, notamment dus à la présence de l'étang neuf, sont

[211] Meuret 1993b, p. 430.
[212] ADML, 43 H 1 n° 3.
[213] ADML, 43 H 1 n°3 bis ; Morice 1742, col. 485 ; Marchegay 1875, n°20 ; Zadora-Rio, Gauthiez 2003, 1, p. 320.
[214] Meuret, Neau 2012.
[215] ADML, 43 H 1 n° 3 et 3 bis
[216] Meuret, Neau 2012, p. 16.
[217] Les auteurs suggèrent qu'il s'agit peut-être d'un bourg castral, allant de la porte du château (Porte Saint-Aubin ?) à la porte de l'étang (Porte Angevine ?), mais dont l'emplacement exact n'est pas attesté. Il peut être situé au niveau de la plateforme d'artillerie (au sud du château), ou bien dans la partie orientale de la ville, à l'emplacement du futur hôpital (Meuret, Neau 2012, p. 16).
[218] ADML, 43 H 1 n°6.
[219] ADML, 43 H 1 n°6 ; Meuret, Neau 2012, p. 19.
[220] ADML, 43 H 1 n°6 ; Meuret, Neau 2012, p. 19.
[221] ADML, 43 H 1 n°6 ; Zadora-Rio, Gauthiez 2003, 1, p. 321.
[222] ADML, 43 H 1 n°6 ; Meuret, Neau 2012, p. 18.
[223] ADML, 43 H 1 n°6 ; Zadora-Rio, Gauthiez 2003, 1, p. 321.
[224] ADML, 43 H 1 n°6 ; Zadora-Rio, Gauthiez 2003, 1, p. 321.

construits (**Figure 39**). Encore une fois, dans ce texte, aucune mention ne concerne d'éventuels murs ou fossés protégeant ces bourgs.

Pourtant, il est établi que ceux-ci étaient bien défendus. En effet, la ville actuelle fournit encore de nombreux témoignages archéologiques[225] : au nord et à l'est de la ville, murs et fossés peuvent être observés à certains endroits, notamment le long des jardins d'habitations de la rue Saint-Aubin. Le Portail Craonnois (**Figure 40**), encore visible dans l'un d'entre eux, confirme l'existence d'une issue à cet endroit et le tracé de l'enceinte. Le raccord de celle-ci avec la Porte Angevine (ou Tour de l'Horloge) se devine grâce à un arrachement visible sur sa face nord[226]. La bordure méridionale du bourg de la Madeleine, sans doute remaniée, est encore partiellement en place, d'autant plus remarquable qu'elle surplombe un fossé[227]. Enfin, éléments maçonnés, abrupts rocheux et irrégularités du parcellaire ont fossilisé l'empreinte de la limite occidentale du bourg de la Madeleine[228]. Plusieurs témoignages textuels viennent compléter ces informations fournies par le terrain[229], ainsi que divers plans de Pouancé faisant figurer certaines limites des différents bourgs (plan de 1781[230], plan cadastral de 1833, plan de 1838[231], plan daté du XVIII^{e} siècle retracé par H. Godivier[232] (**Figure 41**)). Toutes ces données collectées par J.-C. Meuret et A. Neau ont été compilées afin d'offrir une vision synthétique de la ville de Pouancé à l'époque médiévale (**Figure 42**). Fondé sur l'analyse du parcellaire de Pouancé, le travail d'E. Zadora-Rio porte un éclairage similaire sur l'organisation de la ville[233]. On y retrouve bien le tracé de l'enceinte du château ainsi que celui des bourgs qui l'entourent à l'est et au sud (**Figure 43**). La limite orientale primitive du bourg de la Madeleine partant de la Porte Angevine pour rejoindre au sud l'actuelle rue du Champ de Foire, visible sur le plan de J.-C. Meuret, n'est cependant pas représentée ici. En outre, E. Zadora-Rio évoque une clôture à l'ouest du prieuré de la Madeleine, ancrée à la Tour à Bec et partant vers le sud. Pour ce faire, elle s'appuie sur la lecture du parcellaire et la présence de lots situés à l'ouest de cette limite, mais précise qu'il ne s'agit pas là de l'enceinte occidentale du bourg de la Madeleine. Données archéologiques, textuelles et analyse du

[225] Meuret, Neau 2012, p. 28-41.
[226] Meuret, Neau 2012, p. 30, 34, 35.
[227] Meuret, Neau 2012, p. 36-38.
[228] Meuret, Neau 2012, p. 38-40.
[229] Aveux, actes d'afféagement, conflits de propriétés, procès-verbaux, correspondance etc. : les nombreuses sources employées par J.-C. Meuret et A. Neau sont pour la plupart inédites.
[230] ADML, C 81.
[231] ADML, X 123.
[232] ADML, 11 Fi 5081.
[233] Zadora-Rio, Gauthiez 2003.

parcellaire permettent finalement d'aboutir à une vision assez complète de l'emprise des bourgs castraux et monastique de Pouancé.

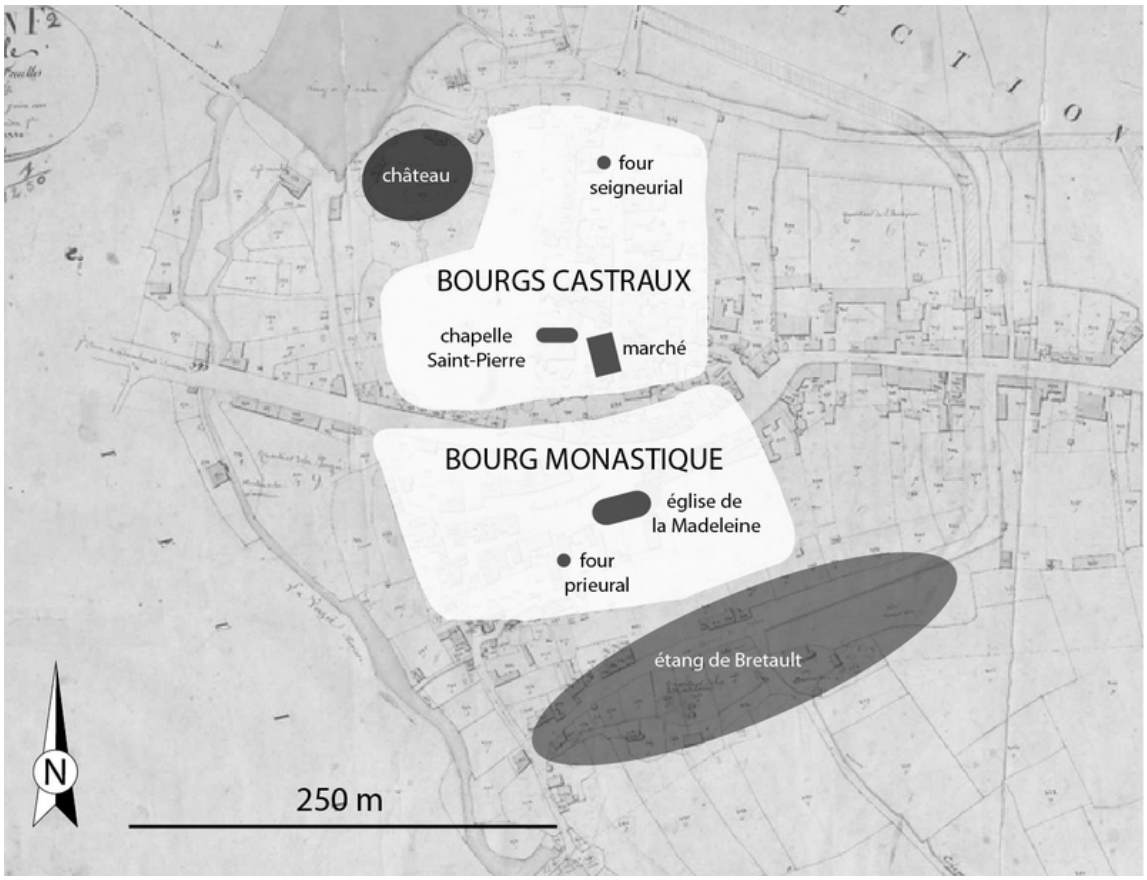


Figure 38 : Principales structures de Pouancé, fin du XI^e^ siècle (dessin A. Casaubon ; d'après Meuret, Neau 2012, p. 17, figure 2 ; ADML, cadastre napoléonien, 1833, section F2).

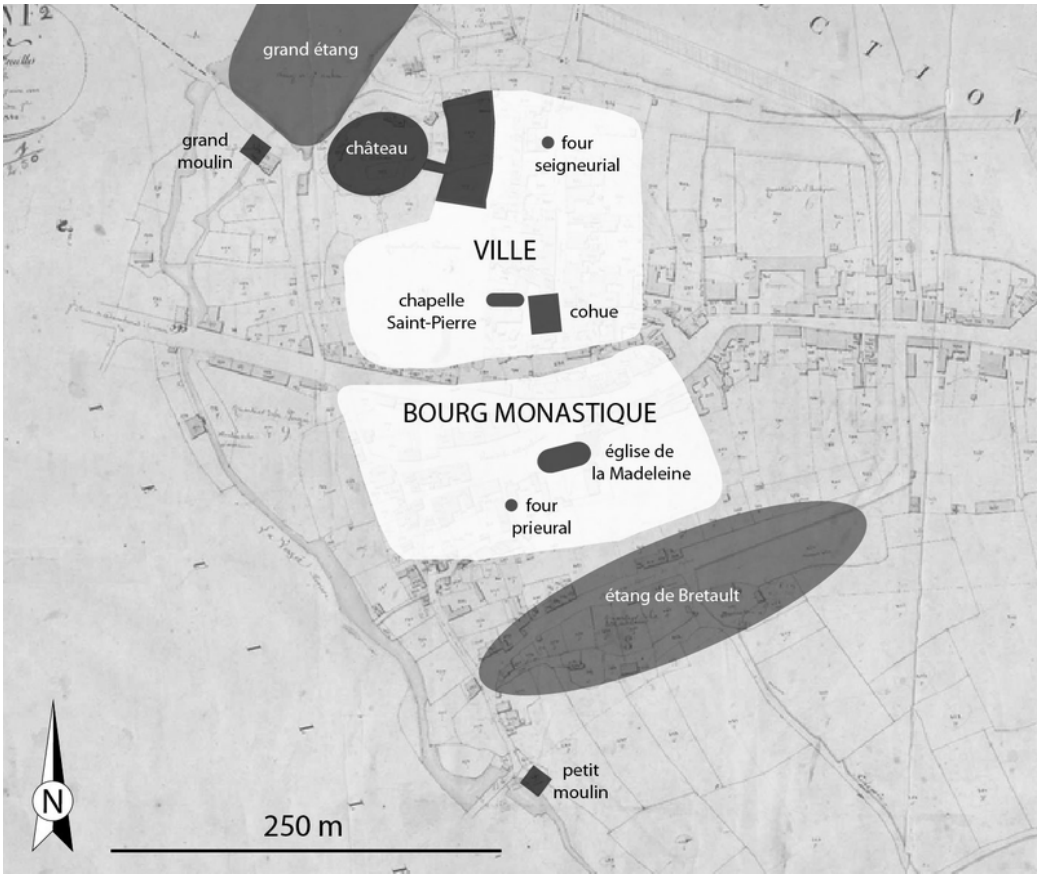


Figure 39: Principales structures de Pouancé, XIII[e] siècle (dessin A. Casaubon ; d'après Meuret, Neau 2012, p. 19, figure 3 ; ADML, cadastre napoléonien, 1833, section F2).



Figure 40: Probable Portail Craonnois, rue Saint-Aubin (cl. A. Casaubon).

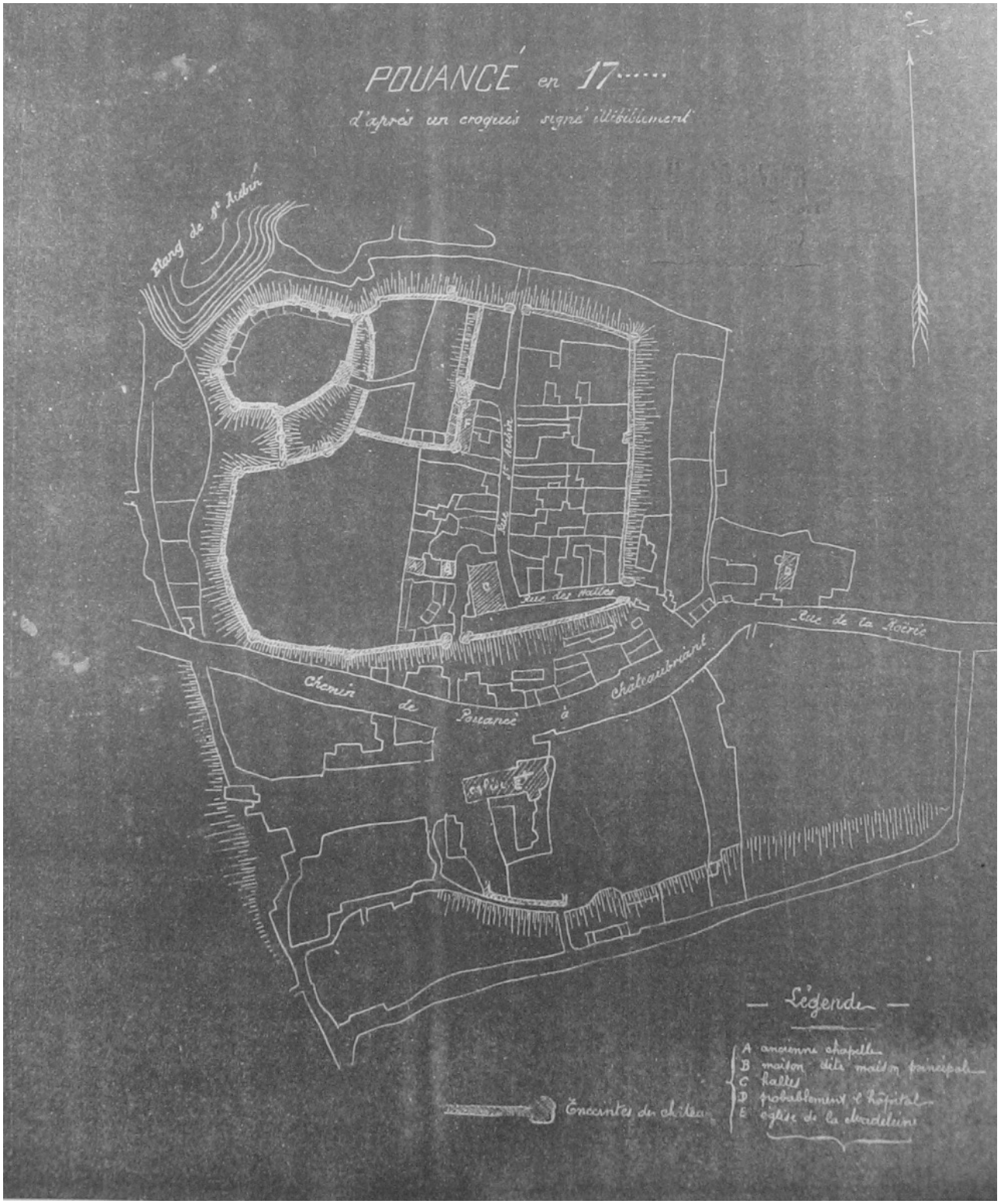


Figure 41: Plan de la ville de Pouancé au XVIII[e] siècle, retracé par H. Godivier (ADML, 11 Fi 5081, coll. iconographique C. Port).

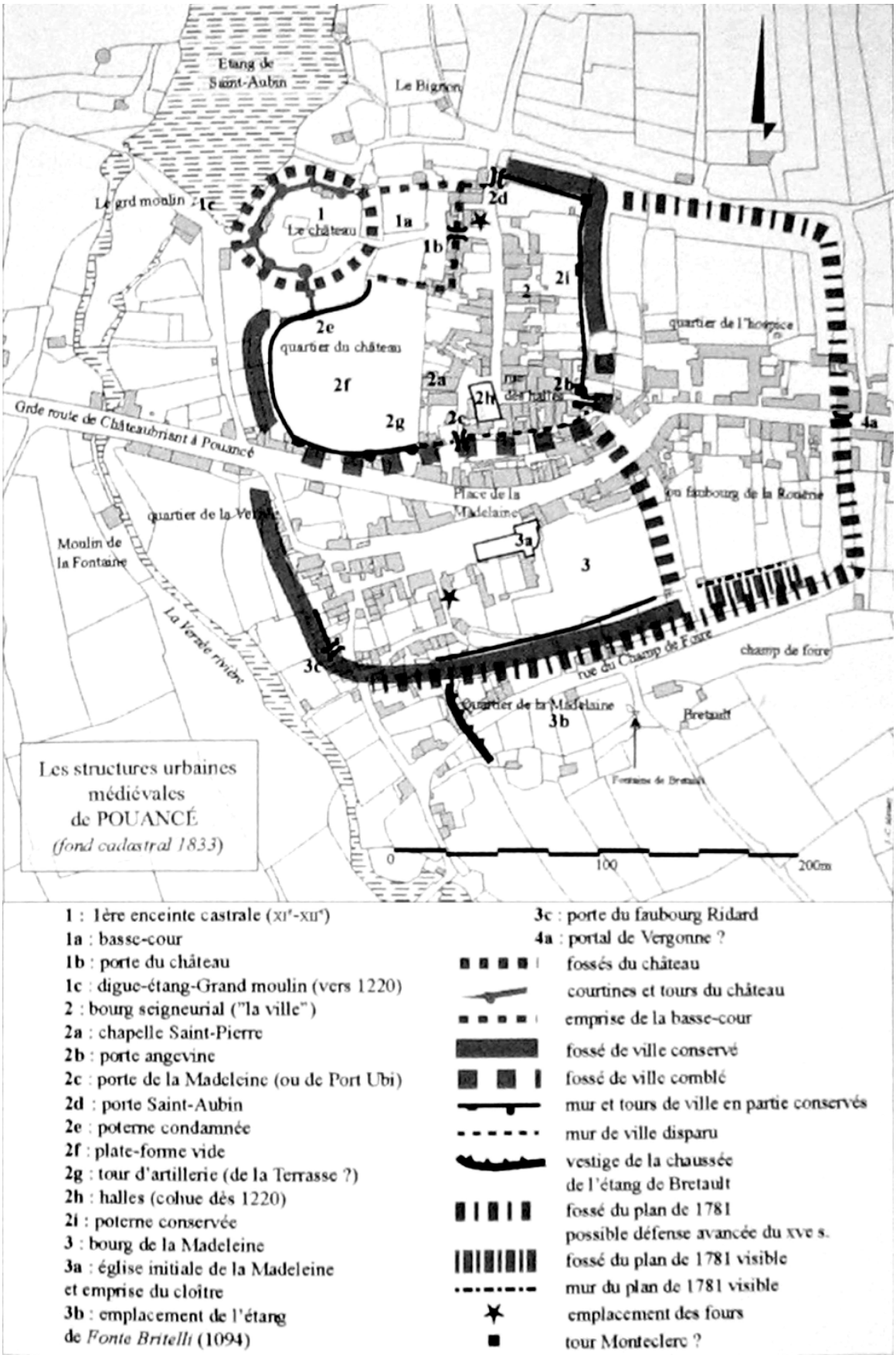


Figure 42: Plan des données archéologiques de la ville de Pouancé en 2011 (*in* : Meuret, Neau 2012, p. 53, figure 16, dessin J.-C. Meuret).

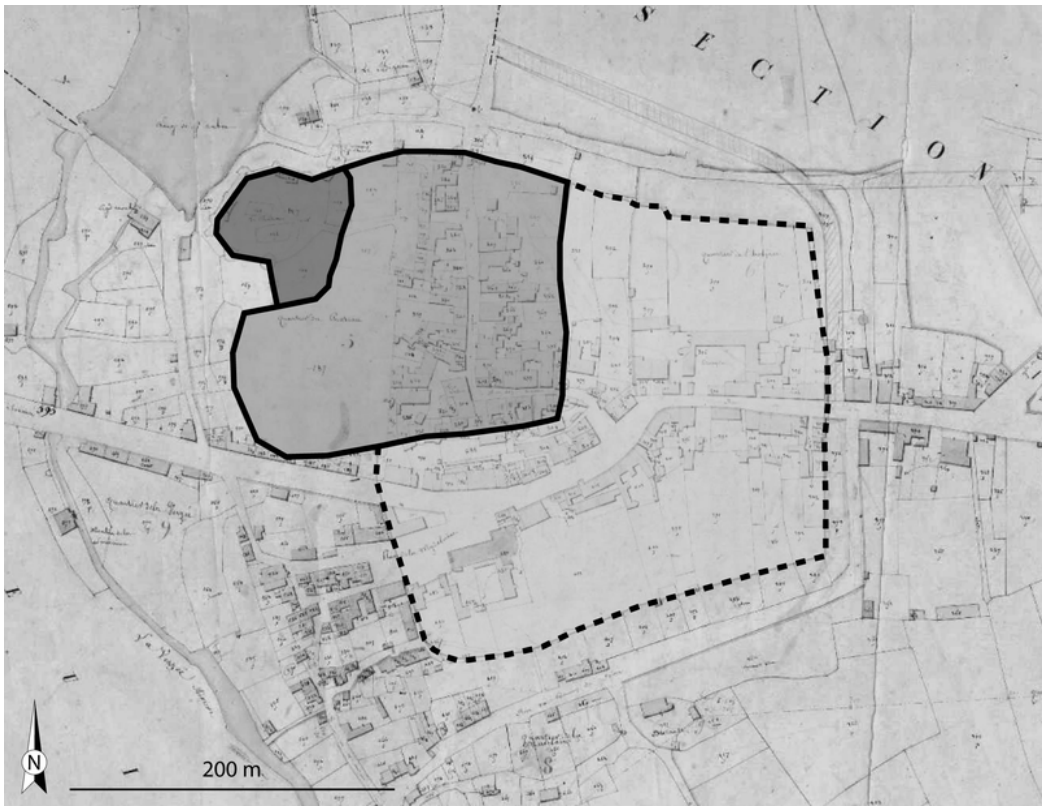


Figure 43: Tracé des clôtures de la ville de Pouancé d'après analyse morphologique (dessin A. Casaubon ; d'après Zadora-Rio, Gauthiez 2003, 2, p. 307, figure 20 ; ADML, cadastre napoléonien, 1833, section F2).



Figure 44: Fossé longeant les jardins des propriétés de la rue Saint-Aubin et probable Portail Craonnois à l'arrière-plan (cl. A. Casaubon).

2.1.4.4. Le château de Pouancé : des seigneurs entre Anjou et Bretagne (Figure 71)

Les temps mérovingiens et carolingiens : apparition et fixation des marches

Nous ne reprendrons pas ici une histoire des marches de Bretagne. Ce sujet a été maintes fois traité et sous des aspects très divers, qu'ils s'agissent des innombrables publications concernant l'histoire propre de la Bretagne, ou plus spécifiquement celle des marches[234]. L'objectif de cette partie est d'appréhender le château de Pouancé et ses seigneurs au regard de ce contexte marqué d'une part par la frontalité, et d'autre part, par un contexte martial quasi permanent.

La tradition fait remonter la « création » des marches de Bretagne à 778[235]. Pourtant, il s'agit en réalité de l'officialisation d'un état de fait bien antérieur que l'on peut au moins faire remonter à l'époque mérovingienne, période durant laquelle existait déjà bel et bien cette notion de frontière, ou plus exactement de zone tampon entre les Bretons à l'ouest et les Francs à l'est[236]. Les marches ne sont bien sûr pas l'apanage de la Bretagne. On les retrouve dès la fin du VIII[e] siècle, bordant les frontières du royaume franc[237]. Les heurts les plus retentissants de cette période ont eu lieu sous le règne mouvementé de Charles le Chauve, qui a mené pas moins de cinq campagnes contre la Bretagne (843-851)[238] et ses rois successifs, Nominoë et son fils Erispoë. La supériorité bretonne aboutit à la reconnaissance de son royaume, toutefois subordonné à l'autorité du roi de France[239]. Par la suite, l'objectif royal sera de tenir à distance le royaume breton nouvellement créé qui tente d'étendre son territoire. La zone de conflit, marquant le flux et le reflux du territoire breton (**Figure 45**, **Figure 46**), se fixe pour former ce qu'on appelle « *les marches séparantes de Bretagne, Poitou, et Anjou* »[240].

---

[234] Citons entre autres : Chenon 1892 ; Levillain 1951 ; Cintré 1989 ; Meuret 1993a ; Meuret 1993b ; Meuret 2010a, Meuret 2010b, Pichot 2011.
[235] Levillain 1951, p. 90 : « *La Marche de Bretagne fut, comme il semble, la première créée ; elle remonte, en effet, à la première décade du long règne de Charlemagne, puisqu'elle est expressément mentionnée en 778.* » ; Eginhard 1923, p. 30.
[236] Cintré 1989, p. 14.
[237] Cintré 1989, p. 21 : marche d'Espagne, marche de Bénévent, marche de Frioul, marche d'Autriche et marche danoise.
[238] Guillotel 1975-1976, p. 5.
[239] Cintré 1989, p. 31.
[240] Cintré 1989, p. 107 : « *En réalité, et de l'avis de tous les autres auteurs, c'est au niveau de l'époque féodale qu'il nous faut faire remonter l'origine des Marches séparantes en tant que système institutionnel régi par un droit coutumier spécifique.* ».



Figure 45: La Marche de Bretagne avant 840 (*in* : Chédeville, Guillotel 1984, p. 209).



Figure 46: La Marche de Bretagne vers 865 (*in* : Chédeville, Guillotel 1984, p. 282).

XI^e – XIII^e siècle : la mise en défense

Le terme de « marches », ainsi que nous l'avons vu, suggère une zone tampon plus qu'une ligne de frontière. Si l'on ne peut donc parler d'une « ligne » de fortifications, force est de constater que la zone, déjà militarisée, imprime cette vocation guerrière dans son paysage par l'érection de châteaux. R. Cintré appelle cette période « *le temps des turbulences et des fixations* »[241]. Le château de Pouancé se place typiquement dans cette dynamique. Sa perception de place forte verrouillant l'accès à l'Anjou va prendre de plus en plus d'ampleur. De la même manière, face à lui, Châteaubriant se présente comme la porte gardée vers la Bretagne. R. Cintré décrit la seigneurie en ces termes : « *Au sud de Craon, la baronnie de Pouancé peut être considérée comme le type même d'une seigneurie de marche.* »[242]. En effet, pendant plusieurs siècles, les terres de ses seigneurs sont tout autant situées en Bretagne qu'en Anjou. C'est cette situation ambiguë que nous tenterons ici de démêler.

2.1.4.4.1. XI^e siècle : opportunisme et stratégie des premiers seigneurs de Pouancé

Plusieurs échelles de conflits se superposent dans l'espace qui nous occupe. Un épisode concernant le don d'une terre à des religieux par le comte d'Anjou aux confins de son territoire nous éclaire sur sa politique défensive et permet de situer le contexte des premières mentions du château de Pouancé. La question du pouvoir seigneurial dans cette zone située à la limite du Nantais et de l'Anjou a été traitée à plusieurs reprises. H. Guillotel situe la frontière entre l'Anjou et le Nantais sur le cours de la Mayenne et de la Maine, jusqu'au début du X^e siècle[243]. Celle-ci aurait été dépassée à partir du premier quart du X^e siècle, par les vicomtes puis les comtes d'Anjou qui l'auraient repoussée jusqu'à la limite actuelle du département de la Loire-Atlantique. C'est dans ce contexte que Geoffroy Martel, comte d'Anjou de 1040 à 1060 et fils de Foulques III (Nerra), fait don de la *villa* de Carbay à Marmoutier, à la demande de Jonas, prieur de Marcillé, venu chercher la protection du comte face au seigneur Brient de Châteaubriant[244]. La zone de Pouancé - Carbay est incluse dans une ligne de front disputée. Le geste du comte, qui passe apparemment pour un acte de généreuse piété, est en réalité une habile manœuvre qui va lui permettre de placer cette zone sous la

[241] Cintré 1989, p. 41.
[242] Cintré 1989, p. 55.
[243] Guillotel 1975-1976, p. 30.
[244] Marchegay 1853a, p. 1 à 4 (*Cartae de Carbaio*) ; Martène 1874, p. 338.

responsabilité des moines. Elle revêt ainsi un caractère de neutralité, sécurisant la frontière occidentale du territoire comtal[245].

Les premières mentions de Pouancé remontent à 1049-1060. Elles apparaissent précisément dans ce contexte de conflit, et relient directement le site à Geoffroy Martel. Le site est mentionné dans la Pancarte de Carbay : « *et Landricus vicarius de Poenciaco cui tunc ibi comes ipse res sancti Martini.* »[246]. On y apprend que le comte y entretient un *vicarius* du nom de Landri et lui demande de veiller sur les biens de Marmoutier à Carbay. À cette date, le château de Pouancé est donc encore sous l'influence comtale.

À partir de l'avènement de Foulques le Réchin (1068-1109), le pouvoir comtal est marqué par un affaiblissement, accentué par l'opposition avec son frère Geoffroy le Barbu. Cette baisse de surveillance laisse alors les coudées franches à certaines familles locales qui s'empressent de l'exploiter[247]. Avant 1060, Hervé de Martigné obtient de Geoffroy Martel (décédé en 1060) la garde du château de Pouancé : « *Herveus de Poenci, qui tunc ejusdem castri honorem tenebat, et Wihenocus filius ejus annuerunt nobis consuetudines terrae et ecclesia.*»[248]. Le personnage d'Hervé est représentatif de la situation qui nous occupe, à savoir l'oscillation entre pouvoir angevin et pouvoir breton (**Figure 47**).

Il reçoit également l'*honor* de Lourzais, « *honorem de Lorareis* »[249], cité dans la Pancarte de Carbay (1066-1084), et que l'on retrouve dans une mention de 1094, concernant la dîme de l'annone que Gautier Haï doit aux moines du prieuré de Marmoutier installé à Pouancé : « *Gualterius Oditus et Basilie* […] *decimas totuus annone sue de Lorezezo* » [250]. La notion d'*honor* est suffisamment subtile pour que l'on s'y arrête. Elle est définie par J.-C. Meuret comme suit : « *Aux temps carolingiens, un honor désignait une charge publique, révocable – duché, comté, abbaye – et des dotations concédées en bénéfices par le souverain* »[251]. Le principe d'une charge reçue par un suzerain se retrouve sur tout le domaine carolingien, et peut concerner des territoires bien plus étendus. Ainsi, le comte d'Anjou lui-même, Geoffroy Martel, tient l'*honor* de Vendôme des mains du roi[252]. L'honor sous-entend d'ailleurs la notion de révocabilité, et se distingue en cela d'une possession héritée. Ainsi, on peut citer

[245] Port 1878, p. 171 ; Meuret 1993b, p. 390.
[246] Marchegay 1853a, p. 9 (*Cartae de Carbaio*) ; Guillot 1972, 1, p. 290 et n° C 209.
[247] Tonnerre 2010, p. 79.
[248] Marchegay 1853a, p. 10 (*Cartae de Carbaio*).
[249] Marchegay 1853a, p. 5 (*Cartae de Carbaio*).
[250] ADML, 43 H 1, 3 et 3 bis.
[251] Meuret 1993b, p. 390.
[252] Guillot 1972, 1, p. 44.

l'exemple du comte Thibaud de Blois. En 946, ce dernier refuse de rendre le château de Coucy, estimant qu'il s'agit de l'héritage de sa femme, contrairement à l'*honor* de Laon, reçu des mains d'Hugues le Grand en 946, qu'il accepte de restituer[253]. Mais à la période qui nous occupe, il semblerait qu'un glissement s'opère, qui voit une ancienne juridiction, attachée au pouvoir carolingien, muer pour s'approcher de la notion de châtellenie, plus proche du concept de féodalité[254]. Les limites de juridiction ne peuvent être établies avec certitude, mais J.-C. Meuret l'a rapprochée de la forêt de Lourzais qui subsiste toujours actuellement[255], sur les communes de Renazé et Congrier (Mayenne), à neuf kilomètres au nord-est de Pouancé (**Figure 48**).

On sait en outre qu'Hervé de Martigné est dans l'orbite du duc de Bretagne Conan II, et que certaines de ses possessions lui ont été attribuées par Josselin, vicomte de Rennes : « […] *Gauscelino Redon. vicecomite ex cujus beneficio haec tenebat, favorabilem praentibus assensum* » [256]. Le premier « siège » de Pouancé est pleinement intégré à ce contexte. En 1066, selon le Baud, le château devient le siège d'une seigneurie châtelaine sous domination bretonne. Il fut donné par Sylvestre de la Guerche au duc de Bretagne Conan II qui mourut peu après (1040-1066) : « *Et premièrement* [Conan] *mena son exercite devant le chastel de Pouencé, lequel luy fut rendu par Syluestre Seigneur d'iceluy chastel, et de la Guerche ; lequel Sylestre fut pere de Geoffroy de Pouencé, et apres la mort de sa femme mere dudit Geoffroy il abandonna la cheualerie terrienne où il estoit moult renommé, et fut Eueque de Rennes, et Chancelier dudit Conan.* »[257]. La Borderie cite ainsi ce passage : « *Il prend Pouancé sans grande résistance, car cette place appartenait à un seigneur breton, Silvestre baron de la Guerche, qui en ouvrit volontiers les portes à son suzerain. Conan II s'empare ensuite de Segré* […] »[258]. C. Port[259] et les auteurs des monographies sur Pouancé[260] reprennent ces écrits, et L. Halphen[261] et O. Guillot[262] ont également cité cet événement. Mais J.-P. Brunterc'h a pointé une incohérence : ce n'est pas Sylvestre qui ouvre les portes de

[253] Sassier 2004, p. 56.
[254] Meuret 1992, p. 41.
[255] Meuret 1992, p. 41.
[256] Morice 1742, col. 415.
[257] Le Baud 1638, p. 157.
[258] La Borderie 1899, p. 21.
[259] Port 1878, p. 171 : « *Dès avant 1060, le fief est aux mains de Sylvestre, chancelier de Bretagne* »
[260] Marquis de Preaulx 1832, p. 17 : « *Silvestre lui ouvrit, sans difficulté selon les uns, et selon d'autres parce qu'il ne pouvait faire résistance, les portes de ce château.*» ; Godivier 1906, p. 66 : « […], *il est vrai de dire que ce fut Sylvestre qui lui livra la place ;* », p. 66.
[261] Halphen 1906, p. 143.
[262] Guillot 1972, 1, p. 290.

Pouancé à Conan II, mais bien Hervé de Martigné[263]. En effet à cette époque, aucune mention ne confirme que Pouancé et la Guerche formeraient déjà un territoire unifié appartenant à Sylvestre[264]. On voit ici toute la dimension stratégique que revêt ce personnage qui, partant de terres sous domination bretonne (Vitré par exemple), a su gagner d'une certaine façon la confiance du comte d'Anjou[265] pour récupérer Pouancé, qu'il va ensuite s'empresser de remettre de nouveau au duc de Bretagne Conan II. Cet épisode achève de dépeindre la stratégie mise en place par Hervé de Martigné, qui sera reprise et développée par son fils, Gautier Haï.

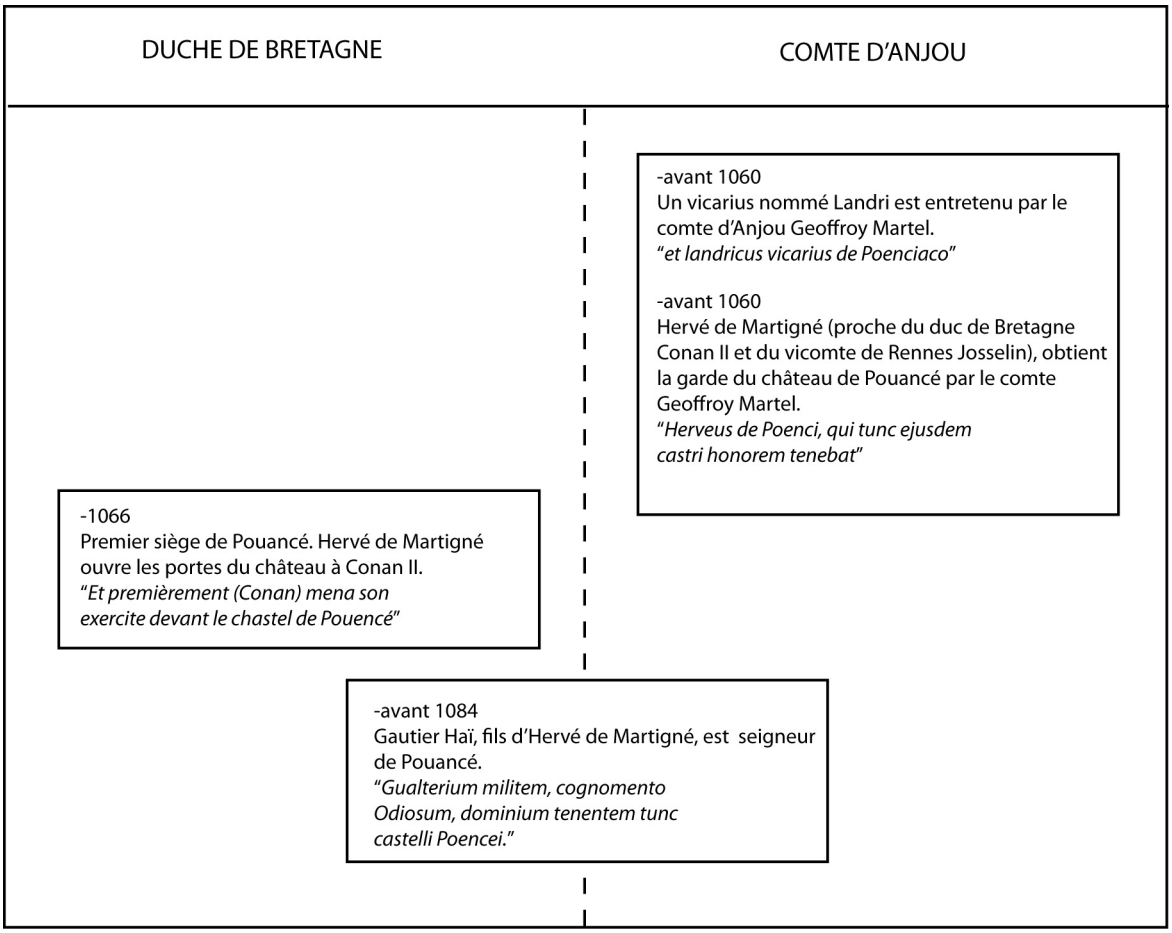


Figure 47: XI^e siècle : opportunisme et stratégie des premiers seigneurs de Pouancé.

[263] Brunterc'h 1984, p. 67.
[264] Meuret 1993a, p. 111.
[265] On sait qu'un des fils d'Hervé, Hamelin, est dans l'entourage du comte d'Anjou Geoffroy Martel lors de la donation de Carbay : «*Acta sunt haec testibus istis :* […]*, Hamelino filio Hervei de Martinaco* », Marchegay 1853a, p. 2 (*Cartae de Carbaio*).

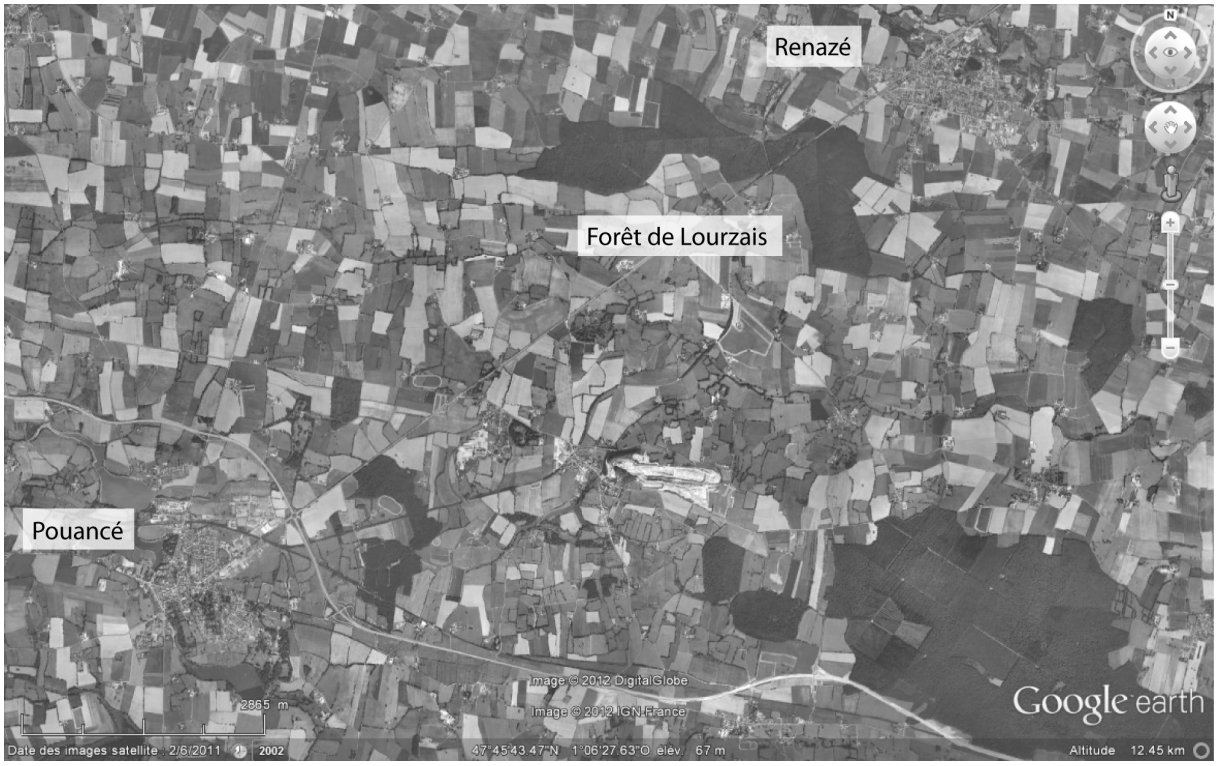


Figure 48: Localisation de la forêt de Lourzais.

Cette famille, qui commence à prendre un essor considérable dans la région, n'est pas une exception. Il s'agit d'un phénomène que l'on peut suivre sur d'autres secteurs de la marche[266]. Nous poursuivons donc le parcours de cette famille avec Gautier Haï, fils d'Hervé de Martigné. J.-C. Meuret étaye la thèse émise par J.-P. Brunterc'h qui soutenait la filiation entre Gautier Haï et Hervé de Martigné. Pour cela, il cite l'épisode opposant le prieuré Sainte-Croix de Vitré à Gautier : ce dernier exige d'être reçu par les religieux comme il se doit lors de ses séjours, et justifie sa demande par le fait que son père Hervé a cédé des terres pour la fondation de ce prieuré[267]. Le fait que Pouancé soit définitivement sorti des possessions comtales angevines est confirmé par certaines mentions de ce nouveau seigneur, dès avant 1084 : « *Notum sit fidelibus ecclesiae Dei Gualterium militem, cognomento Odiosum, dominium tenentem tunc castelli Poencei*, […]. »[268]. J.-C. Meuret souligne le fait que lorsque Gautier reçoit Pouancé, contrairement à son père Hervé de Martigné, c'est en tant que

[266] Pecha 2006, p. 302 : « *Ces familles associées à la possession où au contrôle d'un château, connaissent une évolution assez rapide de leur influence et de leurs possessions. Il s'agit essentiellement des familles de Candé-Montrevault, de Pouancé-la-Guerche, des Renaud-Yvon de Segré et Château-Gontier, des Le Borgne-Ingrandes, des Brient-Ingrandes-Varades où encore des Craon-Champtocé-Le Bourguignon. Tout au long du XII^e siècle, ces familles castrales ne vont cesser de tisser des alliances pour se créer de véritables emprises territoriales dans l'Anjou et, si possible, hors du comté. C'est le cas de la famille de Pouancé-La Guerche qui possède des fiefs en Anjou et en Bretagne et dont la fidélité au comte-roi passe à l'évidence après le souci de faire prospérer une indépendance favorisée par la zone d'échanges sur laquelle ils exercent leur pouvoir.* ».
[267] Meuret 1993a, p. 114.
[268] Marchegay 1853a, p. 12 (1066-1084) (*Cartae de Carbaio*).

seigneurie, avec la dimension juridique qui s'ensuit, et non comme une simple place forte[269]. Pour étayer son propos, il énonce les diverses appellations sous lesquelles est mentionné Gautier. Nous reprenons en particulier celles qui ont trait aux donations qu'il a faites au prieuré de Marmoutier installé à Pouancé. Dans ces textes, il est cité en tant que *dominus* de Pouancé : « […] *Poontio* […]. *Omnia hec donavit predictus Haimericus beatissimo Martino maioris monasterii assensu et voluntate Wualtieru domini sui* […]. *Signum Gualterii haïci.* »[270]. D. Pichot signale qu'il en est de même pour Vitré : le château est cité en 1047, et son gardien prend le titre de « *dominus* » après 1060[271]. En 1094, un des actes concernant Gautier Haï est réalisé dans « son » château de Pouancé : « *Facta est donatio apud Poenciacum castellum suum anno ab incarnatione dni MXCIII.* »[272]. Nous voyons donc non seulement que le château de Pouancé est bien une possession personnelle de Gautier, mais qu'à cela s'ajoute le fait que ce dernier serait, d'après O. Guillot, en lien régulier avec la cour de Vitré[273] .

L'objectif de Gautier n'est pas uniquement l'augmentation de son territoire. Il va également œuvrer à la consolidation de son pouvoir sur cette terre de frontière (**Figure 49**). L'épisode du prieuré de la Primaudière (vers 1095) en est une illustration. Gautier aurait acquis ces terres par les armes : « […] *dicens quod recordatus fuerat qualiter ferro proprie sue lanceae et multa effusione sanguinis suorum et aliorum Primauderiam adquisierat.* » [274]. Mais le but de cette acquisition fait écho au don de Carbay par Geoffroy Martel : la présence monastique est supposée sécuriser la frontière méridionale de son territoire contre Geffroy, fils de Rorgon[275]. Il va également obtenir le démantèlement du fief de Gautier de Nyoiseau, afin de protéger les limites orientales du sien[276].

[269] Meuret 1993a, p. 114 -115.
[270] ADML, 43 H 1 n°1.
[271] Pichot 2011, p. 89.
[272] ADML, 43 H 1, n°3 et 3 bis ; Morice 1742, col. 485.
[273] Guillot 1972, 1, p. 290. BNF, ms. lat. 5441, p. 293-294.
[274] « […] *par le fer de sa propre lance et avec beaucoup d'effusion de sang parmi les siens et chez les autres*. » ; Courson 1863, p. 336, chapitre CCCLXXX, f° 182 v°, *ann. circiter* 1095, *de Primauderia*.
[275] Pecha 2006, p. 303.
[276] Pecha 2006, p. 111 et 303.

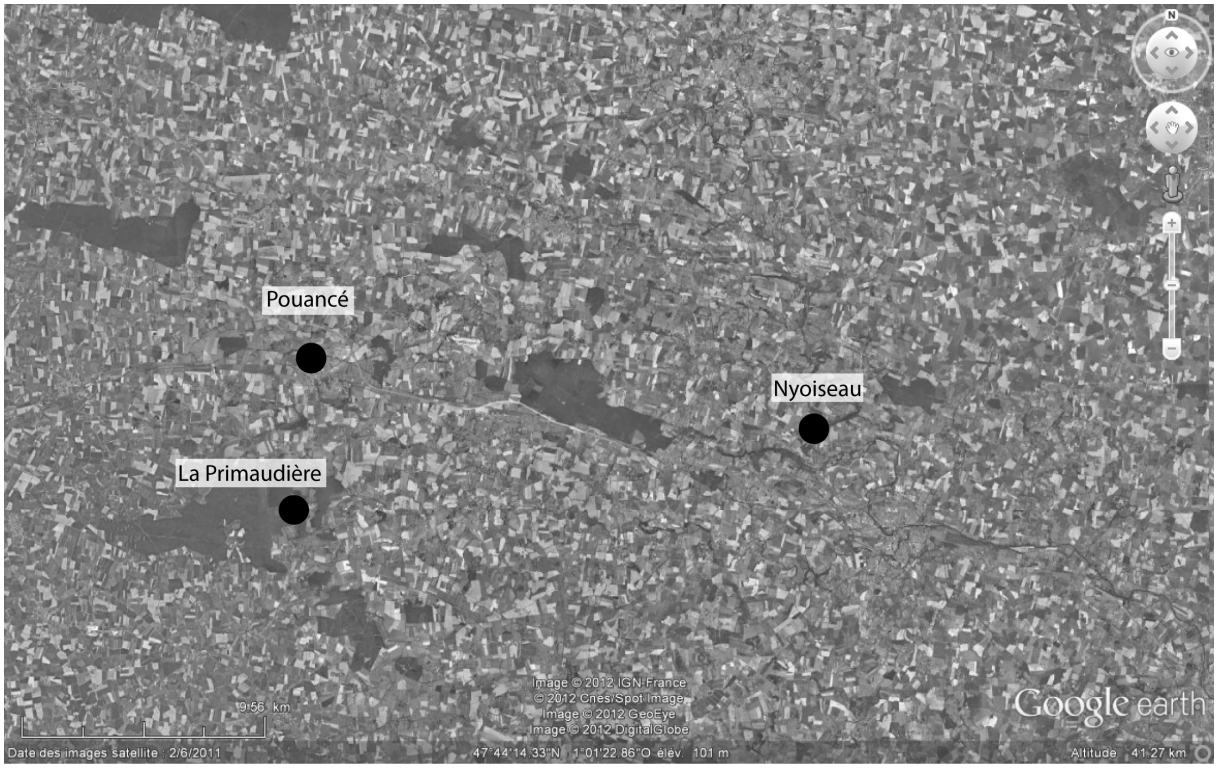


Figure 49: Localisation des sites investis pour la sécurisation des frontières méridionales et orientales du fief de Gautier Haï.

2.1.4.4.2. XII^e^ - XIV^e^ siècle : stabilisation de la seigneurie de Pouancé – la Guerche ; temps de guerre sur les marches

Les successeurs d'Hervé de Martigné et Gautier Haï ont donc hérité d'une seigneurie à part entière. Celle qui prend la succession directe de Gautier Haï est Emma, sa propre fille. Suivant la tradition, plusieurs auteurs[277] l'ont unie à un certain Juhaël. Parmi eux, on peut tout d'abord citer Le Baud : « *En celuy temps estoit Gaultier Hay sieur de la Guerche, homme lige de André de Vitré, lequel auoit un fils nommé Geffroy de Ponencé, et trois filles, dont l'ainsnee nommee Emmé, fut femme de Juhael fils Thechel de Chasteaubriend de laquelle Juhael eut un fils appelé Guillaume de la Guerche.* »[278]. Du Paz, quant à lui, écrit : « *Emme ou Anne fille aisnée de Gauthier Hay et de Basilie, fut donc dame de la Guerche, et de Poüencé, et de Martigné-Ferchaud, apres le decez de son dit pere ; et (comme dit est) fut mariée en premieres nopces auec Juhael fils de Tehel sire de Chasteau-Brient, duquel mariage issit un fils nommé Guillaume. En secondes nopces elle espousa Robert de Vitré fils*

[277] Preaulx 1832, p. 69.
[278] Le Baud 1638, chapitre XXII, p. 19.

d'André de Vitré premier du nom […]. » [279]. Enfin, on peut citer C. Port : « *Juhel de Châteaubriant, gendre d'Haï, devient le chef de la seconde famille de Pouancé et de la Guerche* […]. »[280]. J.-C. Meuret a souligné le fait que l'on ne trouve trace de ce Juhaël dans aucun autre texte et propose que Du Paz ait choisi de citer ce personnage afin de mieux ancrer la famille de Châteaubriant dans cette zone, dans le but de plaire à ses commanditaires bretons[281]. Il apparaît donc en réalité que c'est bien le fils de Sylvestre de la Guerche[282], Guillaume, qui devient le mari d'Emma. Il devient seigneur de la Guerche en 1093 à la mort de son père et meurt entre 1127 et 1145[283] (**Figure 50**). Pourtant, comme le souligne J.-C. Meuret[284], nous n'avons pas de mention attestant le mariage d'Emma et de Guillaume dans les actes des seigneurs de la Guerche. J.-P. Brunterc'h a cependant souligné que c'est à cette période que Pouancé et la Guerche sont associées dans une seule et même possession[285], ce qui donne toute son importance à ce mariage. La confirmation de cette union est révélée dans le Cartulaire de Nyoiseau (postérieur à 1109, date de fondation de l'abbaye par Salomon). On y apprend qu'Emma a un frère Geoffroy, que Basilie, leur mère, demande à devenir religieuse à Nyoiseau, mais surtout que Gautier son père confirme ses dons à l'abbaye, en présence de ses filles : « *Tandem ipse Gauterius, senio depressus, mandavit Salomonem* […] *existentibus ibi filiabus suis videlicet Emma prior filia, uxor Guillelmi de Guierchia et Beatrix uxor Gaufridi de Hiriaco et Secilia*. »[286]. Guillaume est mentionné en tant que seigneur de Pouancé et de la Guerche dans un acte où il ordonne une exemption de redevance, et reçoit pour cela une somme de 300 sous de l'évêque Ulger : « *Ego Guillelmus, Poeciacensis et Guirchiensis dominus,* […] *concessi Deo et ecclesiae sancti Mauritii et Ulgerio* […] »[287]. Ainsi, pour la première fois, les seigneuries de Pouancé, Lourzais, Martigné, La Guerche sont réunies[288], associant le site de Pouancé, en terre angevine, à la Guerche, en terre bretonne.

[279] Paz 1619, p. 52.
[280] Port 1878, p. 171.
[281] Meuret 1993a, p. 95.
[282] Actuelle ville de La Guerche-de-Bretagne, située à 22 kilomètres au nord-ouest de Pouancé.
[283] Meuret 1993a, p. 97.
[284] Meuret 1993a, p. 97.
[285] Brunterc'h 1984, p. 67 (note 237).
[286] BNF, ms. fr. 22 331, p. 331.
[287] Urseau 1908, p. 217, acte CXXX, f° 81 r°.
[288] Brunterc'h 1984, p. 67 (note 237) ; BNF, ms. fr. 22331, p. 332.

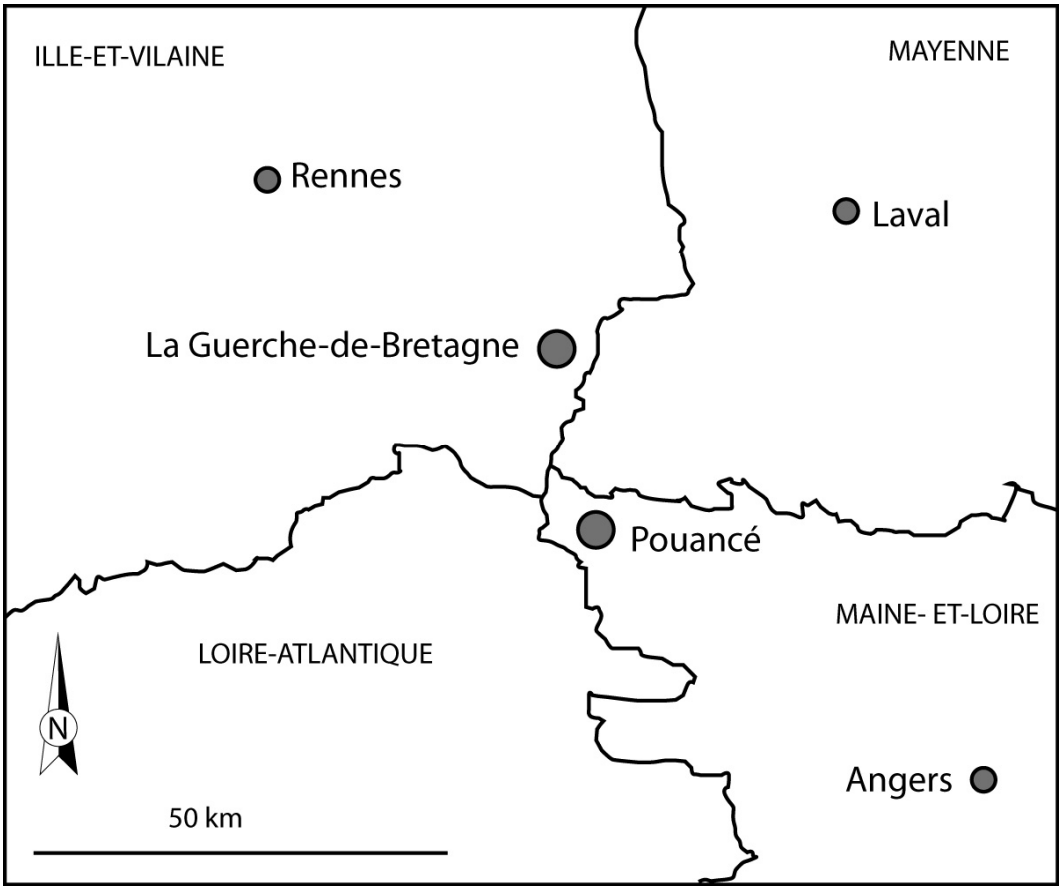


Figure 50: Localisation de la Guerche-de-Bretagne.

Les positions politiques du successeur d'Emma, Guillaume II de la Guerche (1115-1139), époux de Damète de Craon, n'apportent que peu d'éléments. Le cas de son fils Geoffroy I[er] (décédé en 1195) est plus instructif. Contrairement au reste du comté, il fait partie des rares seigneurs à prendre parti pour l'une des révoltes menées contre Henri II Plantagenêt par la duchesse de Bretagne Constance, en 1173[289]. La Borderie nous donne une explication très pragmatique : « *Geoffroy de Pouancé, baron de la Guerche, Bonabes de Rougé et plusieurs autres Bretons et Angevins, dont Henri II avait rasé les châteaux s'étaient réfugiés, eux aussi, dans leurs forêts.* »[290]. Il semble que ce soit justement cette position à cheval entre Bretagne et Anjou qui ait motivé Geoffroy I[er], dans le but de préserver une certaine autonomie par rapport au pouvoir Plantagenêt[291].

Dans un premier temps, Guillaume III suit les engagements de son père. En 1196, il s'allie à Arthur, duc de Bretagne, contre Richard I[er] d'Angleterre (sans toutefois que cela n'en fasse

[289] *Gesta Henrici II et Ricardi I*, 1867.
[290] La Borderie 1899, p. 278.
[291] Pecha 2006, p. 302 et 345.

un ennemi du roi de France), avant de se déclarer un court temps homme lige de son frère Jean[292], puis enfin de rejoindre Philippe Auguste[293], qui rattache l'Anjou à la couronne de France.

Ce ralliement au parti français se confirme lorsque Geoffroy II (décédé en 1244), fils de Guillaume III et Hersende de Sillé, apporte son soutien à Louis IX lorsque celui-ci monte une expédition contre Pierre de Dreux.

La seigneurie de Pouancé prend une nouvelle dimension à partir de la seconde moitié du XIII[e] siècle. Le 25 avril 1265 est annoncé le mariage de Jeanne de la Guerche, fille de Geoffroy III (décédé en 1263) avec Jean de Brienne, vicomte de Beaumont[294] : « *Leur héritière, Jeanne de Châteaubriant, épouse Jean, vicomte de Beaumont, réunissant ainsi les terres de Pouancé, de Martigné-Ferchaud, de Segré, de la Guerche* […].»[295]. Ainsi, avec ce mariage, la seigneurie de Pouancé-La Guerche est associée à cette grande famille du Maine que sont les Beaumont-Brienne. Intégré dans ce nouveau territoire agrandi, le château de Pouancé se trouve d'une certaine façon excentré. Il n'est plus le siège du seigneur, dont les principales possessions se situent dans le Maine, dont entre autres des places telles que Beaumont, Sainte-Suzanne et Fresnay.

La question de la position du placement politique de Pouancé entre Anjou et Bretagne n'est désormais plus d'actualité. Si le château reste une place forte pouvant être, par essence, directement impliquée dans un conflit, on ne se trouve plus du tout dans la configuration initiale, à savoir une petite seigneurie jouant des rivalités entre comte et duc, et dont le seigneur n'hésitait pas à prendre parti, et les armes. On le voit particulièrement avec les premiers descendants de Jean de Beaumont. Robert de Beaumont, son fils, épouse Marie de Craon, et le territoire continue de s'étendre : « […] *le mariage de leur fils aîné Robert avec*

[292] Meuret 2010a.
[293] Neau 2010, p. 33. Un acte daté de mars 1203 (nouveau style) est mentionné concernant l'hommage de Maurice III de Craon à Philippe Auguste (Delisle 1856, p. 506, n° 752). Les auteurs A. Bertrand de Broussillon et de P. de Farcy ajoutent que plusieurs seigneurs l'on suivi, dont Guillaume de la Guerche (Bertrand de Broussillon, Farcy 1891, p. 197) ; Blanchard 1899, p. 249.
[294] Bertrand de Broussillon 1898, p. 17, p. 472 : lettre datée du 24 avril 1265 dans laquelle Agnès de Beaumont, mère de Jean, aborde le sujet des fiançailles de son fils avec Jeanne de la Guerche, et destinée au roi Louis IX (Cartulaire de Vitré, 82) ; Laroque de la Lontière 1662, p. 1071 : « *Jean de Brienne vicomte de Beaumont, baron de Sainte-Suzanne s'allia de Jeanne Dame de la Guerche et de Poüencé* ».
[295] Port 1878, p. 171 ; Neau 2010 p. 44.

Marie de Craon en 1299 ajoute Craon, Sablé et Chantocé. »[296]. C'est d'ailleurs durant le XIV[e] siècle que Pouancé est titrée de baronnie : « *La seigneurie, titrée dès le XIV[e] siècle de baronnie, comprenait outre la ville et les faubourgs, la juridiction sur les paroisses de Saint-Aubin, la Prévière, Armaillé, Senonnes, la Renaudière, Saint-Herblon, Congrier, Renazé, La Chapelle-Hullin, Grugé et Vergonnes et sur partie des paroisses de Cuillé, Chazé-Henri, Combrée, Noëllet, Challain et Noyant, -une maîtrise d'eaux et forêts pour la régie des forêts d'Ombrée et de Lourzais et de nombreux bois et garennes.* »[297].

Paradoxalement, la seigneurie semble vivre une période d'accalmie, tandis que le contexte régional s'obscurcit considérablement. R. Cintré nous en donne cet aperçu : « *À partir de 1341, et jusqu'en 1450, les marches vécurent au rythme de la Guerre de Cent Ans, installée à demeure sur ce terrain de prédilection et sans cesse régénérée par le caractère irréductible du conflit franco-anglais, dont la Guerre de Succession de Bretagne fut l'un des tous premiers épisodes* »[298]. Parallèlement, l'Anjou est érigé en duché en 1360 et devient l'apanage de Louis I[er], fils du roi Jean II. Concernant plus particulièrement Pouancé, Jean II de Beaumont contracte une première union avec Isabeau d'Harcourt, de laquelle naîtra Marie (épouse de Guillaume Chamaillart). De sa seconde union (avec Marguerite de Poitiers) naît Louis de Beaumont, qui décède en 1364 à la bataille de Cocherel. C'est donc Marguerite, sa mère, qui reprend les terres. Durant cette période, la Guerre de Succession de Bretagne fait rage. Pourtant, même si Pouancé abrite une garnison[299], le seigneur ne prend pas un parti ouvert qui lui servirait à étendre ses terres, à la manière d'Hervé de Martigné ou de Gautier Haï. Pouancé n'est en effet tenu ni par les partisans de Montfort, ni par les partisans de Blois[300]. Décédée en 1380, Marguerite de Poitiers cède donc la place à Marie Chamaillart dont le mariage avec Pierre II d'Alençon apportera une toute nouvelle dimension au château de Pouancé, abordée ci-après. Parallèlement, alors que celui-ci n'est plus, depuis longtemps, tiraillé entre Anjou et Bretagne, son caractère frontalier va prendre toute sa mesure au cours du XV[e] siècle, dépassant largement les frontières de la seigneurie.

[296] Port 1878, p. 171.
[297] Port 1878, p. 172.
[298] Cintré 1989, p. 244.
[299] De fortes garnisons sont installées à Pouancé, Craon et Laval pour le contrôle des voies de communication interrégionales, Cintré 1989, p. 257.
[300] Cintré 1989, p. 249 (carte 16), d'après La Borderie 1899, p. 511, 512, 534, 535, 561-563 et La Borderie, 1906, p. 14, 15.

2.2. Pouancé dans l'apanage des ducs d'Alençon (1371-1542)

La période qui nous occupe, celle durant laquelle Pouancé fait partie de l'apanage des ducs d'Alençon, est bien renseignée, notamment grâce à la Chronique de Perceval de Cagny[301], proche des comtes puis ducs d'Alençon de 1390 à 1436[302]. Cette possession des Alençon sur le château est marquée par une période durant laquelle la seigneurie passe de mains en mains, appartenant furtivement au duché breton, et ce à plusieurs reprises.

2.2.1. De la seigneurie locale à l'apanage : Marie Chamaillart et Pierre II d'Alençon (1371-1379)

À partir de ce mariage, la seigneurie de Pouancé ne sera plus confinée au contexte local : l'apanage d'Alençon est en effet en lien direct avec le cercle royal : en 1269, la terre des comtes d'Alençon est érigée en apanage par Louis IX pour son fils, Pierre I[er] (**Figure 51**). C'est ainsi que Marie Chamaillart, fille de Marie et Guillaume Chamaillart, apporte en dot la seigneurie de Pouancé, alors intégrée à la vicomté de Beaumont, à Pierre II de Valois, comte d'Alençon et du Perche, le 20 novembre 1371[303].

Nous n'avons que peu d'informations concernant la seigneurie de Pouancé, encore moins le château, hormis la citation (sur laquelle nous reviendrons) des travaux que Pierre II a engagés, à Pouancé et sur le reste des possessions de son apanage.

[301] Cagny, Moranvillé 1902.
[302] Cagny, Moranvillé 1902, p. III.
[303] Cagny, Moranvillé 1902, p. 10 ; Bry de la Clergerie 1620, p. 304, Anselme de Sainte-Marie 1726, p. 269-274 ; Chave 2003, p. 33.

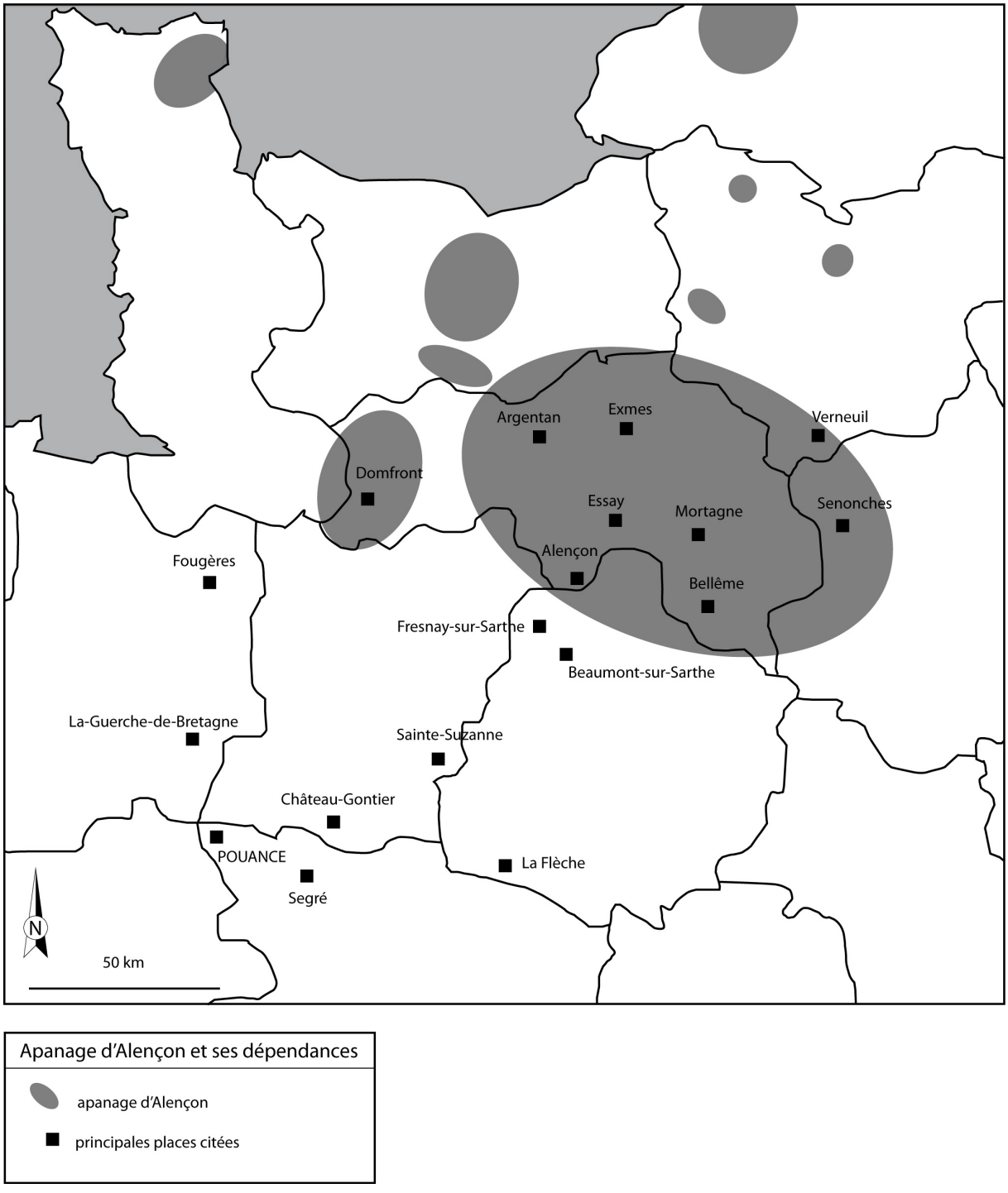


Figure 51: Apanage d'Alençon et ses dépendances (dessin : A. Casaubon, d'après Chave 2003, p. 31).

2.2.2. Bertrand du Guesclin et les intermèdes bretons

2.2.2.1. Le connétable achète la place forte aux Alençon en 1379

La seigneurie ne reste pas longtemps la possession des Alençon. Bertrand du Guesclin, alors connétable de France, se porte acquéreur de la seigneurie de la Guerche : « *Bertrand du Guesclin* […]*, et désiroit, de son côté, avoir la seigneurie de la Guerche, qui appartenoit au comte d'Alençon par sa femme.* »[304]. Le comte d'Alençon la lui cède en échange d'une rente de 1 300 livres et des terres « […] *de Tingré, du Hable et de Saint-Père en Normandie* »[305]. On situe généralement cette vente durant l'année 1379[306].

Il semble que la présence de Bertrand du Guesclin ait renforcé les capacités de défense du château : « *Messire Bertrand ne posséda ces deux places, alors très fortes, et dans lesquelles il tenait bonne garnison, que pendant environ un an, étant mort devant Châteauneuf de Randon le 13 juillet 1380.* »[307]. H. Godivier confirme cet aspect : « *Sous le connétable, le château de Pouancé était très fort, il y entretenait une garnison pour le compte du roi Charles V et 50 hommes d'armes et chevaliers. Une ordonnance de Charles V assignait à Geoffroy Feuvrier, commandant cette troupe d'élite, 30 francs d'or d'état par mois* »[308].

2.2.2.2. 1379 : deuxième siège de Pouancé. La forteresse devient bretonne

Le débarquement du duc de Bretagne Jean IV à Dinard le 3 août 1379, après une période d'exil, fait suite à la demande de Charles V au Parlement de France de rallier le duché au royaume, le 18 décembre 1378[309]. S'ensuit alors une vague d'attaques bretonnes menées par des bandes et dirigées contre les places françaises de Normandie et d'Anjou. Parmi elles,

---

[304] Odolant-Desnos 1787, 1, p. 435.
[305] Odolant-Desnos 1787, 1, p. 435.
[306] Port 1878, p. 171 : « […] *et bientôt après dans la maison d'Alençon qu'en 1379 céda la Guerche et Pouancé à Bertrand Du Guesclin, moyennant une rente de 1300 livres*. » ; Neau 2010, p. 45 « *Bertrand du Guesclin deviendra seigneur de Pouancé le 25 septembre 1379* […]. ».
[307] Fontenelle de Vaudoré 1833, p. 271.
[308] Godivier 1906, p. 94. Malheureusement, H. Godivier n'indique pas ses sources. Morice cite bien ce « *Geoffroi Fevrier* », mais en tant que capitaine de la Guerche. Sont mentionnés « *XXX hommes d'armes pour la garde dudit lieu* […], *et XXX frans d'or d'estat par mois pour la personne* ». Il pourrait bien s'agir d'une confusion la part d'H. Godivier, mais cet extrait nous semble très proche de sa citation. En outre, cet acte est daté de décembre 1380, c'est-à-dire qu'il est postérieur aux récents décès de Charles V et de du Guesclin, les deux protagonistes que fait intervenir H. Godivier. Morice 1744, col. 297.
[309] La Borderie 1906, p. 47 ; Le Mené 1982, p. 208 ; Cintré p. 268.

Champtoceaux et la Roche d'Iré[310] entre autres, le château de Pouancé subit le deuxième siège connu de son histoire. Contrairement à ce qu'affirme C. Port, le connétable n'est pas assiégé au château, étant chargé par le roi de défendre des places plus stratégiques[311]. Le départ de du Guesclin aurait tout de même affaibli les défenses de la place : « *Bertrand Du Guesclin ayant été envoyé par le roi de France guerroyer en Auvergne avait emmené avec lui une partie de la garnison de Pouancé, rien ne faisant présumer d'une attaque des Bretons.* »[312]. On sait cependant qu'il n'est parti en Auvergne qu'à partir de mai 1380[313], ce qui nous laisse perplexe quant à cette fameuse garnison qui aurait fait défaut à la place. Celle-ci est livrée au duc par le vicomte de la Bellière, Jehan de Raguenel[314]. Pierre la Choüe, écuyer du duc, est envoyé en tant qu'ambassadeur lors du siège[315].

2.2.2.3. 1381 : fin du premier intermède breton

À partir de 1380, le duc fait venir en renfort le comte Thomas de Buckingham à la tête de3 000 hommes d'armes et 3 000 archers[316]. Cette armée se rend quelques mois plus tard devant Nantes et y pose le siège, deux mois et quatre jours selon Froissart[317], soit du 8 novembre 1380 au 12 janvier 1381[318]. C'est dans ce contexte que nous apprenons que juste avant ce siège, le conseil du roi étant prévenu de la marche de « *sept mille combattans* » anglais vers Nantes, il est décidé que deux chevaliers français « […] *Chastelmorand et le Barrois, qui avoient quatre cens hommes d'armes en la frontière de Pouencé, près d'Angiers* […].»[319], doivent les mener dans les murs de la grande cité afin de la défendre.

Après la débâcle des Anglais, et la mort de son ennemi Charles V, le duc dut se résoudre, entre autres sur conseil de ses barons, à conclure une paix. Ainsi sont définies, le 15 janvier 1381, les clauses du Second Traité de Guérande, ratifié par les Bretons et les Français le 4

[310] Morice 1744, col. 349 ; Cintré 1989, p. 268.
[311] Port 1878, p. 171 : « *Dans l'année même (1379), le nouveau maître y fut assiégé et pris par le duc de Bretagne, Jean V, qui ne restitua la place qu'en 1381, en vertu du traité de Guérande.* »[311]. On note d'ailleurs la confusion très fréquente entre Jean IV et Jean V.
[312] Godivier 1906, p. 95. Là encore nous ne pouvons fournir les sources de l'auteur.
[313] Minois 1993.
[314] Saint-André vers 1400.
[315] Rollier, Lemaçon 1912, p. 428.
[316] La Borderie 1906, p. 60.
[317] Froissard 1840, p. 122.
[318] La Borderie 1906, p. 63.
[319] Orronville 1876, p. 120 ; La Borderie 1906, p. 62.

avril suivant, en la chapelle de Notre-Dame la Blanche[320]. Outre les 200 000 livres pour indemnités de guerre et l'hommage que doit rendre Jean IV à Charles VI, le duc s'engage également à restituer les terres prises[321]. La « *Ville et Chasteau de Pouencé* » sont ainsi rendus[322]. Bertrand du Guesclin étant resté sans héritier, c'est son frère, Olivier du Guesclin, qui hérite de Pouancé et la Guerche[323].

2.2.2.4. Deuxième intermède breton (1390-1396)

Ce dernier ne les gardera pas longtemps. Par contrat du 20 avril 1390, il vendit les terres de la Guerche, Pouancé et Châteaulin à Jean IV[324], celui-ci les lui réclamant[325]. C. Port indique qu'il cède également Châteaubriant, l'ensemble pour la somme de 37 000 livres[326]. Toujours d'après lui, Pouancé et la Guerche viennent ensuite à la maison de Penthièvre contre une rente de 1 200 livres, au traité de Tours en 1391[327].

2.2.3. Le retour dans l'apanage d'Alençon en 1396

Nous avons pu voir à quel point la place de Pouancé, comme celle de la Guerche, est « ballottée » d'une grande maison à une autre. Cet état de fait se poursuit lorsque la fille même du duc Jean IV, Marie de Penthièvre, reçoit Pouancé en dot (le 26 juin 1396[328]), pour son mariage avec Jean de Valois, comte puis duc d'Alençon[329]. C'est ainsi que 17 ans après avoir quitté l'apanage d'Alençon, le château et la ville de Pouancé lui reviennent, et pour de bon, puisqu'ils n'en seront détachés qu'au milieu du XVI^{e} siècle.

En pratique, Pierre II, père de Jean I^{er}, est toujours impliqué dans le fonctionnement de sa seigneurie : « […] *de nouvel* […] *fait faire et ediffier un moulin à blé.* »[330]. Mais en 1414, c'est Jean I^{er} qui s'adresse au duc d'Anjou Louis II, dans un texte daté du 25 août 1414, par

[320] La Borderie 1906, p. 65.
[321] La Borderie 1906, p. 66 ; Morice 1744, col. 298-301.
[322] Morice 1744, col. 301.
[323] Fontenelle de Vaudoré 1833, p. 271 ; Godivier 1906, p. 96 ; Neau 2010, p. 54.
[324] Aubert de La Chesnaye des Bois 1867, p. 47 ; Godivier 1906, p. 96.
[325] Fontenelle de Vaudoré 1833, p. 271.
[326] Port 1878, p. 171.
[327] Fontenelle de Vaudoré 1833, p. 271 ; Port 1878, p. 171 : « *Le traité de Tours en 1391 les fit attribuer à la maison de Penthièvre contre une rente de 1200 livres.* ».
[328] Neau 2010, p. 54.
[329] Port 1878, p. 171.
[330] ADML, 43 H 1 (2 avril 1398) ; Chave 2003, p. 170 (note 156).

lequel il déclare tenir Pouancé, Châteaugontier et La Flèche de sa mère (Marie Chamaillart)[331]. Il ajoute qu'il « *advoue à tenir de vous à la foy et hommage dessus dict, droit de user en la dicte baronnie de Chasteaugontier de toute justice et jurisdiction, haute, moyenne et basse, tant en chemins que dehors, toute ou telle comme à vicomte et à baron appartient, peut et doit appartenir par et selon la coustume de vos pais d'Anjou et du Maine, sauf que en la dicte terre d'Entrames je n'ay que justice foncière et tout ce que en despend. Item ... la baronnie de Pouencé... etc*., […]. »[332]. Pouancé ne fait pas partie des résidences du même rang qu'Argentan ou Essay, mais les Alençon y font tout de même des séjours : une charte est rédigée à Pouancé en 1406[333].

Bénéficiant du titre de duc à partir de cette même année 1414, Jean I[er] décède glorieusement un an plus tard à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415. On rapporte qu'il réussit à asséner sur la tête d'Henri V, roi d'Angleterre, « *un coup de hache qui abattit une partie de la couronne*»[334].

2.2.4. Jean II, duc d'Alençon et seigneur de Pouancé

Sans conteste, il s'agit là du membre de la famille d'Alençon le plus connu, indulgemment caractérisé par A. Logeais d' « *esprit turbulent, et même conspirateur*. »[335]. En effet, si durant la première moitié de sa vie, il a brillé par ses faits d'armes aux côtés de la Pucelle, la seconde fut bien moins glorieuse. Son parcours est particulièrement bien renseigné grâce aux *Chroniques* de Perceval de Cagny[336]. Certains travaux peuvent également être cités : les *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon et ses seigneurs*[337] de P.-J. Odolant-Desnos ainsi que l'article d'A. Logeais paru dans la *Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire* en 1853, intégralement consacré au duc[338]. Nous allons dresser ici les principaux événements qui ont pu avoir une incidence sur le site de Pouancé, le parcours de ce seigneur étant crucial pour la compréhension du château durant la quasi totalité du XV[e] siècle[339].

---

[331] AN, P 338 ; Farcy 1897, p. 250.
[332] AN, P 338 ; Farcy 1897, p. 284.
[333] ADML, 43 H 2 (1406, 14 avril) ; Chave 2003, p. 38, p. 62 (note 102).
[334] Fontenelle de Vaudoré 1833, p. 271 ; Logeais 1853, p. 363.
[335] Logeais 1853, p. 368.
[336] Cagny, Moranvillé 1902.
[337] Odolant-Desnos 1787, 2.
[338] Logeais 1853.
[339] Jean II est né à Argentan le 2 mars 1409 et décède en 1476. Logeais 1853, p. 363.

En même temps que toutes les autres possessions, Jean II reçoit la seigneurie de Pouancé au décès de son père, en 1415 ainsi que nous l'avons dit. Deux ans plus tard, la pression anglaise sur les terres normandes se faisant de plus en plus forte, le tout jeune duc se voit dans l'obligation de faire retraite dans ses possessions méridionales, principalement Château-Gontier, mais également Pouancé, Sainte-Suzanne, Fougères et la Flèche[340]. Ces événements ont sans doute contribué à faire de lui un engagé précoce dans l'armée de Charles VI, puis Charles VII. Il participe très tôt aux combats et, le 17 août 1424, il est fait prisonnier à la bataille de Verneuil, et emprisonné trois ans par le duc de Bedford au château du Crotoy[341]. Ceci est un fait qui a son importance dans le contexte qui nous occupe, puisque c'est son oncle, le duc de Bretagne Jean V, qui facilite sa libération, contre la parole qu'il ne prendra part à aucun combat contre les Anglais, ainsi que le règlement d'une forte rançon[342]. Celle-ci étant très élevée[343], il dut vendre au duc de Bretagne sa baronnie de Fougères[344], ainsi que d'autres terres, pour réunir une partie de la somme, une occasion pour Jean V de mettre la main sur Fougères, Bazoges et Antrain[345] : « *Le duc de Bretagne profita de la circonstance pour acheter, à vil prix, des terres que son neveu possédoit en Bretagne.* »[346]. Le contrat définitif est signé à Rennes, le 6 avril 1429[347]. Le neveu lui en gardera d'ailleurs rancune. À partir de 1429, Jean II devient le « *beau duc* »[348]. Il accompagne Jeanne d'Arc et combat à ses côtés, en commençant par Jargeau (juin)[349], Beaugency[350], Patay[351], puis Paris[352] (septembre). Le duc, rentré sur ses terres après ce dernier siège, demande au roi la permission de faire venir Jeanne pour l'aider à récupérer ses terres normandes, ce qui lui fut refusé[353]. Trois mois après l'exécution de cette dernière, il vient mettre le siège devant Sainte-Suzanne, du 20 août au 4 septembre 1431 : « *Et, par deffault de avoir assez pierres prestes pour ses bombardes et*

[340] Chave 2003, p. 43.
[341] Logeais 1853, p. 364.
[342] Cagny, Moranvillé 1902, p. 137.
[343] La somme exacte diffère selon les auteurs. P.-J. Odolant-Desnos parle de 160 000 saluts d'or et 18 000 livres (Odolant-Desnos 1787, 2, p. 26), et A. Logeais de 200 000 écus d'or (Logeais 1853, p. 364).
[344] Blanchard 1892, n° 1706, n° 1741, n° 1828 ; Cintré 1989, p. 298.
[345] Morice 1744, col. 1213-1217, 1220-1222.
[346] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 26.
[347] Morice 1744, col. 1222.
[348] Cagny, Moranvillé 1902, p. 149.
[349] Cagny, Moranvillé 1902, p. 150.
[350] Cagny, Moranvillé 1902, p. 152.
[351] Cagny, Moranvillé 1902, p. 154.
[352] Cagny, Moranvillé 1902, p. 167.
[353] Cosneau 1886, p. 176.

cagnons, faillit à son entreprinse. »[354]. La reconquête est encore reportée, et le duc doit prolonger son séjour sur les terres méridionales de son apanage, dont Pouancé.

Nous abordons ici ce qui constitue une suite probable à l'affaire de la vente de Fougères à Jean V de Bretagne, à savoir le troisième siège du château, le plus renseigné. Outre les monographies ayant traité de Pouancé, ainsi que la très complète synthèse publiée par R. Cintré[355], les traces écrites de cet épisode sont en effet très nombreuses[356]. Nous ne les citerons donc pas dans leur intégralité, le but étant ici de dépeindre le contexte dans lequel s'est trouvé le château en ces années 1431-1432. De cet événement, un compte, le seul de cette importance mentionnant Pouancé, a été conservé, rédigé par Aufroy Guynot. Un manuscrit original est conservé aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine[357]. Un autre, plus connu, est une copie du XVII^{e} siècle, conservé à la Bibliothèque nationale de France[358] et également aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine[359]. Des extraits de ce dernier manuscrit peuvent être consultés dans les ouvrages de Lobineau[360] et Morice[361]. R. Cintré indique également un compte aux Archives municipales de Rennes[362].

Les finances d'Alençon ayant été sérieusement mises à mal par l'épisode de la rançon, ce dernier se met en tête de récupérer auprès de son oncle un reliquat de la dot de sa mère Marie, fille de Jean V. Décidé à le contraindre à payer, il se rend chez celui-ci en séjour à Nantes en septembre 1431, pour le mariage de François de Montfort[363], fils du duc et héritier du duché[364]. Son intention initiale consiste en l'enlèvement de son cousin[365], mais celui-ci étant toujours accompagné, il choisit de se rabattre sur un autre personnage, également très proche du duc, à savoir Jean de Malestroit, évêque de Nantes et chancelier de Bretagne. Selon certains, le duc lui-même aurait proposé à Alençon la compagnie de l'évêque pour le raccompagner, et le neveu aurait attendu de passer la frontière bretonne pour s'emparer du

---

[354] Cagny, Moranvillé 1902, p. 167.
[355] Cintré 1989, p. 297-302.
[356] Citons parmi elles Cagny, de Moranvillé 1902, p. 182-185, Chartier 1661, p. 59-60, Gruel 1890, p. 79, Le Baud 1638, p. 480-482, Bouchart 1531, f° 175 v°-176 r°, Odolant-Desnos 1787, 2, p. 34-41, Logeais 1853, p. 368-372, Cosneau 1886, p. 185-188, La Borderie 1906, p. 239-245.
[357] ADIV, 1 F 1113 : « *Item compte et se charge ce miseur de plusieurs espèces et parties d'artillerie,* […] *furent envoiées aud. siège de Pouancé* […] *le 20e jour de janvier l'an 1431.* ».
[358] BNF, ms. fr. 11542. La page de garde indique : « *Comptes des dépenses de la cour du duc de Bretagne. Manuscrit du XVIIe siècle. Année 1430 et suivantes. Appartenant à Monsieur Monteuil* ». La copie en elle-même commençait ainsi : « *Ce sont les mises d'Aufroy Guynot, tresorier et receveur general. 1430 et environ.* »
[359] ADIV, 1 F 629. La page de garde porte une indication similaire au précédent. La copie commence de façon identique et porte dans sa marge l'inscription suivante : « *Cette copie est de l'écriture de D. Lobineau* ».
[360] Lobineau, 1707, 2, col. 1015 à 1021.
[361] Morice 1744, col. 1231-1236.
[362] Cintré 1989, p. 301 : AM Rennes, liasse 1044, comptes des miseurs 1430-1431, f° 62 r°.
[363] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 34-35 ; Logeais 1853, p. 368.
[364] La Borderie 1906, p. 240.
[365] Le Baud 1638, p. 480.

prélat[366]. Pour d'autres, le jeune duc aurait tendu une embuscade à l'évêque qui revenait d'une mission diplomatique auprès de Charles VII, le 29 septembre 1431[367]. Il transporte tout d'abord le chancelier à la Flèche, avant de le transférer dans sa forteresse de Pouancé : « […] *le chancelier de Bretaigne estoit moult riche d'or et d'argent le fist mener* […] *come prisonnier en son chasteau de pouence*. »[368], « *Et pource le Duc d'Alençon, qui de prime face avoit envoyé ledit Chancelier de Bretaigne à la Flèche, le fist ramener à Ponencé.* »[369]. Bien que très contrarié, le duc de Bretagne tente tout d'abord d'engager les négociations avec son jeune neveu, alors âgé de 22 ans, afin de régler le différend à l'amiable : « […] *plusieurs embassades furent envoiés d'un costé et d'autre desdiz seigneurs* […] »[370]. Les comtes de Richemont (frère de Jean V et oncle de Jean II) et d'Étampes tentent la voie diplomatique, en vain. Le duc de Bretagne va même capturer un héraut du duc d'Alençon, sans qu'aucune réaction ne se fasse ressentir de l'autre côté de la frontière[371]. La guerre semble finalement inévitable, d'autant que le contexte frontalier est déjà tendu[372]. Jean V place des hommes en garnison dans les villes frontières « […] *tant pour empêcher qu'il ne vint du secours de France, que pour réprimer les courses que les garnisons de la Guerche, de Craon et de Pouancé faisoient dans plusieurs paroisses de Bretagne* »[373]. Puis vient la préparation du futur siège : le duc fait alors appel à toute la Bretagne, et au-delà : « […] *et par délibération des estatz de bretaigne fut ordone que tous les habitans se mettoient en armes pour aller assieger la place de pouence et venger cet outrage* […]. »[374]. Les troupes sont rassemblées sous les ordres du comte de Laval, gendre du duc, nommé lieutenant général[375]. Le fils aîné du duc, ainsi que le connétable de Richemont, le sire de Châteaubriant, maréchal de Bretagne, le comte de Porhoët, et « *presque tous les barons, bacheliers et autres gens de guerre du pais de Bretaigne* […]. »[376] le rejoignent. Les Anglais, sollicités par le duc, sont tout à fait disposés à lui prêter main forte[377]. Le duc de Bedford, ancien geôlier de Jean II, envoie des renforts aux Bretons dès le mois de décembre 1431, dont entre autres Falstof, Thomas de Scales et

[366] Le Baud, 1638, p. 480-481.
[367] La Borderie 1906, p. 240.
[368] Bouchart 1531, f° 175 v°.
[369] Le Baud 1638, p. 481.
[370] Cagny, Moranvillé 1902, p. 182.
[371] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 35-36.
[372] ADIV, 1 F 629, f° 31 ; Cintré 1989 ; p.298.
[373] Odolant-Desnos 1787, 2, p.36.
[374] Bouchart 1531, f° 176 r°.
[375] Odolant-Desnos 1787, 2, p.36 ; Cosneau 1886, p. 187.
[376] Cagny, Moranvillé 1902, p. 184.
[377] Bouchart 1531, f° 176 r°.

Willoughby[378]. L'un des principaux acteurs du siège est un certain Riguement : « […] *ung capitaine englois nommé Riguemeht, acompaigné de plusieurs chevaliers, escuiers et autres gens de guerre* […] *arriverent es fausbours de Pouencé* […]. »[379]. Le compte d'Aufroy Guynot nous apprend que des Écossais viennent également grossir les rangs : « *Il y eut des Écossais audit siège de Pouancé* […] *à Jamet Bron et Thomas Maréchal écossais venus à Rennes s'offrir de servir le duc avec 20 hommes d'armes et 60 de trait.* »[380]. Le temps est venu pour le duc de Bretagne de marcher sur la place de Pouancé. Selon Chartier, il aurait été décidé par la faible défense du site : « *Mais lors le duc de Bretagne estant bien informé que ce chasteau de Poüancey n'estoit pas bien garny de gens d'armes, il y fis soudain mettre le siège* […].»[381]. L'armée arrive sur place vers minuit, à la veille de l'épiphanie[382], « […] *dont la nuict il fist si horrible gelee, que l'eau qui le jour precedent estoit tumbee du Ciel, fut par froidure si tres fort retraincte et glacee, que celuy matin elle soustenoit et portoit les chariots, et les chevaulx passants par-dessus les rivieres* […].[383]. Voyant ce rassemblement menaçant, et alors que sa mère et sa femme, et tous ses gens sont réunis dans la ville et le château, « […] *ledit d'Alençon print le sire d'Angerville et quatre ou cinq de ses gentilzhommes ; ilz se armerent et monterent à cheval, et par une faulce porterne saillirent et vindrent recouvrer la ville de Craon.* » [384]. Il envoie son maréchal Ambroise de Loré quérir du renfort : Guillaume de la Mothe, Pierre Jaillet, Pierre d'Anthenaise et un nommé Lauegumault, ainsi que trente à quarante hommes répondent à l'appel[385]. Il est bientôt rejoint par Charles d'Anjou comte du Maine, le sire de Bueil et le sire de Lohéac[386]. Le compte n'y étant pas, comparé à l'impressionnant déploiement de force de la Bretagne, le jeune duc en vient à solliciter le roi[387]. La Trémoille a semble-t-il accepté d'apporter des renforts à condition que Jean II ne traite pas avec son oncle sans l'accord du roi[388]. Pendant qu'Alençon rassemble ses forces, voyant notamment arriver à Château-Gontier deux mille hommes d'armes et de trait, sous les ordres du « *duc de Bourbon, et plusieurs autres princes et seigneurs* […]. »[389], et que le duc se tient à Châteaubriant, le siège se renforce. Après l'incendie du Plessis-Guérif, où plusieurs

[378] Cosneau 1886, p. 187.
[379] Cagny, Moranvillé 1902, p. 183.
[380] BNF, ms. fr. 11542.
[381] Chartier 1661, p. 59.
[382] Cagny, Moranvillé 1902, p. 183.
[383] Le Baud 1638, p. 481.
[384] Cagny, Moranvillé 1902, p. 184.
[385] Chartier 1661, p. 59.
[386] Odolant-Desnos 1787, 2, p.42.
[387] Bouchart 1531, f° 176 r°.
[388] BNF, J 227, n° 84 ; Cosneau 1886, p. 187.
[389] Odolant-Desnos 1787, 2, p.38.

hommes du duc breton résidaient, d'autres troupes sont appelées : « *enfin les troupes de Basse Bretagne arrivèrent* […]. *Plusieurs capitaines Anglois qui servoient dans le Maine et la basse Normandie, se rendirent vers le même temps au siège*. »[390]. Arrivent également le vicomte de Rohan et le maréchal de Dinan : « *Le premier avoit sous sa bannière cinq cens soixante-cinq hommes d'armes, et trois cens vingt archers ; la compagnie du second étoit de deux cens cinquante lances, et de quatre-vingt trois archers.* »[391]. Ce sont en tout 3 000 hommes qui sont massés au pied du château[392]. L'artillerie est largement mise à contribution : « *les Bretons et Anglois se renforçoient et fortifioient toujours leur siège, ils faisoient mines et autres approches* […] »[393], *« on travailloit à saper et miner la place.* […] *conduit les travaux sous les ordres du comte de Richemont.* »[394], « […] *les Anglois fortifierent leur camp par des lignes, et commencerent à battre la place.* »[395]. Nous ne dressons pas ici l'inventaire fourni par les comptes d'Aufroy Guynot, mais on signale tout de même la présence d'au moins sept canons devant les murs de la forteresse : « *1 autre gros canon de Rennes* »[396], « *du canon apporté de Nantes* […] *4 petits canons de cuivre et un grand canon de fer* »[397]. Aucune mention cependant n'est faite d'une quelconque artillerie dans le camp d'Alençon. En définitive, toute la région est militarisée. Jean V a mobilisé 4 000 à 5 000 hommes[398], sur toute la frontière, jusqu'à la Loire : « […] *et du salaire des baleiniers de Guérande qui furent envoyés amont la rivière de Loyre pour faire guerre à ceux de Saint-Florent.* »[399]. De son côté, Jean II occupe de force La Guerche, passée aux mains de son oncle[400], et récupère le château de Craon[401]. Mais l'entreprise bretonne est bien menée. La place est *« tellement battue d'artillerie que ceulx qui dedans estoient furent contrains de entendre a traicte de paix et daccord.* »[402]. C'est l'entremise du comte de Richemont qui permet d'aboutir à un compromis[403]. Le chancelier Malestroit est libéré. Un des termes financiers de l'accord est consigné dans les comptes d'Aufroy Guynot : « […] *à Monseigneur d'Allanczon à valoir sur*

[390] Commune de Piré-sur-Seiche (Ille-et-Vilaine).
[391] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 38.
[392] Cintré 1989, p. 300 ; Neau 2010, p. 57.
[393] Chartier 1661, p. 59.
[394] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 39.
[395] Odolant-Desnos 1787, 2, p.42.
[396] ADIV 1 F 1113.
[397] BNF, ms. fr. 11542.
[398] Cintré 1989, p. 299.
[399] BNF, ms. fr. 11542.
[400] Blanchard 1894, n° 1972-1973, 1985, 1995, 2003, 2041 ; Chave 2003, p. 64 (note 126).
[401] Cagny, Moranvillé 1902, p. 184 ; Morice 1744, col. 1234-1235 ; Blanchard 1894, n° 1995, n° 2000, n° 2011, n° 2015, n° 2016, n° 2113 ; Chave 2003, p. 64 (note 126).
[402] Bouchart 1531, f° 176 r°.
[403] Chartier 1661, p. 59 ; Le Baud 1638, p. 480.

le reste de ce que est dû à Mme d'Allanczon pour son mariage dont lui doit être payé 4 000 livres par an jusques à fournir ledit reste […]. »[404]. Le duc de Bretagne s'engage également à remettre la Guerche à son neveu un an plus tard. Le traité est conclu le 19 février 1432, et exécuté le 21 du même mois[405]. Le siège est levé le 26 février[406]. Cet épisode mouvementé mais très court révèle l'ampleur extrême que prend un différend familial qui va finalement faire intervenir indirectement tant le roi de France que le roi d'Angleterre, et qui coûtera très cher, ne serait-ce qu'en termes financiers, aux deux partis. On note que ce n'est pas pour la possession de la place que toute cette force est déployée par Jean V car, dès qu'Alençon reconnaît son erreur et accepte de traiter avec son oncle, celui-ci lève rapidement le siège : on ne se trouve donc pas ici dans le cas, très fréquent à l'époque, d'un siège opposant Anglais, Bretons, Français, ou encore Bourguignons, luttant pour la possession d'une place dans le contexte de la Guerre de Cent Ans, mais dans celui des multiples conflits corollaires, comme celui qui est advenu une douzaine d'année plus tôt (février 1420) et qui a eu pour théâtre principal le château de Champtoceaux[407] : la rivalité tenace existant entre la famille ducale et les Penthièvre pousse Marguerite de Clisson, comtesse de Penthièvre, à enlever le duc Jean V et à l'emprisonner en sa forteresse de Champtoceaux. De nombreux sièges vont être mis devant les places des Clisson-Penthièvre par les Bretons, dont Champtoceaux, avant que le duc ne soit finalement délivré. Les événements du même acabit qui se déroulent à Pouancé en cet hiver 1431-1432 sont très révélateurs d'un contexte frontalier en grande tension.

Malgré ses tentatives (siège de Saint-Célerin en 1434, bataille devant Sillé-le-Guillaume)[408], Jean II n'a toujours pas recouvré le nord de son apanage, toujours aux mains des Anglais, et son séjour dans ses possessions méridionales se prolonge. Il continue parallèlement de se battre pour Charles VII (défaite du siège d'Avranches à la fin de l'année 1439). Mais en 1440, comme de nombreux grands du royaume, il participe à la Praguerie et entraîne le dauphin, dont il est le parrain, dans son sillage. Cet épisode situe le personnage de Jean II, mais n'a pas d'incidence sur Pouancé, puisqu' « *il ne paraît pas que le duc d'Alençon y ait engagé ses possessions du Maine et Bas-Anjou.* »[409]. C'est un coup d'épée dans l'eau pour Alençon, qui comme à son habitude, repart guerroyer contre les Anglais.

[404] BNF, ms. fr. 11542.
[405] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 40.
[406] Logeais 1853, p. 372.
[407] Épisode détaillé dans La Borderie 1906, p. 196-214 ; Cintré 1989, p.276-280.
[408] Logeais 1853, p. 372.
[409] Logeais 1853, p. 374.

En 1443, les rôles s'inversent et c'est au tour de ceux-ci de prendre l'initiative du siège, précisément à Pouancé. Au mois d'août, le duc de Somerset[410] quitte Cherbourg. Les versions divergent sur son parcours : selon Chartier, il se dirige droit sur la Guerche, prend la place puis va mettre le siège devant Pouancé[411]. D'après Bouchart, le « *conte de Sombresset* » et sept mille hommes partent de Cherbourg « *pillant et degastant par tout ou il passoit* » jusqu'à Angers, logeant à l'abbaye Saint-Nicolas, pendant deux à trois jours. Puis ils remontent au nord assiéger Pouancé[412]. Le nombre de combattants varie également : « *Leur chef estoit le duc de Sombresset, avec le Comte d'Orset, et Mathago, et estoient bien sept ou huit mille combatans*.»[413]. Pensant que la place cèderait aisément, ils se rendent à Pouancé. Basin qualifie en effet le site (comme la Guerche) de « *pauvre et peu importante place* » : « […] *quod illud castrum Poensé, non multum insigne* […] »[414]. Le connétable apprenant la marche de l'armée anglaise réunit ses hommes, rejoint le duc d'Alençon à Château-Gontier, avec le maréchal de Lohéac, le seigneur de Bueil et son frère. Deux cent lances sont attendues. Un petit contingent part, mais les hommes restés à Château-Gontier se font surprendre par Mathago et 1 500 hommes. Certains sont tués, d'autres faits prisonniers. Lohéac et Bueil réussissent à s'enfuir[415]. Cependant, au pied du château de Pouancé, le siège est en place. Il semble que Somerset soit venu équipé « *de ponts portatifs faits en parties de bois, de cordages et de peaux d'animaux, de nombreuses perrières et diverses machines de guerre pour battre villes et citadelles* »[416]. C. Port cite « *leur nombreuse artillerie et tout un attirail extraordinaire de siège*. »[417]. La durée du siège est variable selon les auteurs : quinze jours[418], trois semaines[419] voire deux mois[420]. Finalement, Pouancé tenant bon, les Anglais lèvent le siège[421] et mettent le cap sur la Guerche, et l'armée « *y entra facilement*. »[422]. La ville de Pouancé s'en sortit avec quelques dommages : « *Le manoir de Bourg d'Iré fut détruit. Le moulin à tan et plusieurs demeures de la banlieue de Pouancé connurent le même sort.* »[423].

---

[410] Aussi titré de « comte », notamment dans les écrits par Bouchart.
[411] Chartier 1661, p. 424.
[412] Bouchart 1531, f° 180 r°.
[413] Chartier 1661, p. 781.
[414] Basin, Samaran 1933, p. 282-283.
[415] D'après Bouchart, Lohéac est également tué. Bouchart 1531, f° 180 r°.
[416] Basin, Samaran 1933, p. 283.
[417] Port 1878, p. 172.
[418] Chartier 1661, p. 781.
[419] Bouchart 1531, f° 180 r°.
[420] Chartier 1661, p. 424.
[421] Chartier 1661, p. 781.
[422] Bouchart 1531, f° 180 r°.
[423] AN, P 338, f° 66 v° ; Le Mené 1982, p. 244.

Sept ans plus tard, en 1450, Jean va finalement réussir à récupérer ses terres normandes, notamment après la prise d'Alençon de 1449.

2.2.5. Emprisonnements répétés et confiscations royales (1456-1483) : de Jean II à René d'Alençon

2.2.5.1. L'arrestation de 1456 et l'emprisonnement à Loches

Aussi surprenant que cela puisse paraître, alors qu'il venait de passer les trente dernières années à les combattre, Jean II « *noue des intelligences avec l'Angleterre* » dès 1452[424], souhaitant entre autres marier ses enfants avec ceux du roi, et surtout, donner plusieurs places normandes aux Anglais contre 20 000 écus : « *ledit Alençon leur aideroit de ses places, de son artillerie et de tout ce que au monde lui seroit possible* […]»[425]. En août 1455, il est trahi par son émissaire, Pierre Fortin, qui porte les lettres destinées à Henri VI au roi de France. Charles VII ordonne l'arrestation du duc, exécutée le 23 mai 1456[426]. Le procès se tient tout d'abord à Montargis. Puis à cause de la peste, le Parlement de Paris se déplace à Vendôme en août (représenté par la célèbre peinture de Jean Fouquet : **Figure 52**). L'arrêt du duc est prononcé le 10 octobre 1458, suite à la confession de son crime[427]. La sentence prononcée nous intéresse directement, puisqu'il s'agit d'une condamnation à mort, mais surtout de la confiscation de ses biens[428], à savoir Alençon bien sûr, Domfront, Verneuil : *« Nous unissons, adjoignons et incorporons au patrimoine et demaine de nostre Couronne ; Et avec ce, avons retenu et retenons à Nous le sourplus des chasteaux, chastellenies, terres et vicontés, seigneuries, rentes, revenus, possessions et biens immeubles qui furent de la duché d'Alençon* […]. »[429]. Les biens du duc sont donc confiés à son propre fils, René, comte du Perche, âgé

[424] Logeais 1853, p. 377.
[425] Nous avons d'ailleurs une idée de cette artillerie : « […] *j'ai, tant canons que bombardes, couleuvrines et serpentines, jusques à neuf cents pièces toutes prêtes, et je ne cesserai d'en faire jusques à ce que j'en aie mille. Je fais faire deux bombardes, les plus belles du royaume, dont l'une est en métal; je les donnerai au duc d'York, avec deux coursiers de Pouille que Monseigneur le dauphin doit m'envoyer* […] ». Déposition de Robert Holgilk, dit Huntington. Procès du duc d'Alençon, BNF ms. fr. 18441, f° 56-57 ; Fresne de Beaucourt 1891, p. 418.
[426] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 97 : l'interrogatoire dure de juillet à décembre 1456.
[427] Godefroy 1649, p. 448 ; Romanet 1890-1902, p. 111-122 (charte n°72, Vendôme, 10 octobre 1458).
[428] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 123.
[429] Romanet 1890-1902, p. 120-121.

alors de 18 ans. Le choix n'est pas anodin : le roi sait que le jeune homme lui est tout dévoué, René ayant été élevé auprès de lui[430]. Alençon est conduit et emprisonné à Loches.



Figure 52: Illustration du procès de Jean II duc d'Alençon (Jean Fouquet, « Le Lit de justice de Vendôme », *in* : Jean Boccace, *De casibus virorum illustrium*, 1355-1374 ; Munich : Bayerische Staatsbibliotek, Cod. Gall. 6, f° 2 v°, © Bayerische Staatsbibliothek München).

[430] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 167.

2.2.5.2. Le rétablissement de 1461

La mort de Charles VII et l'avènement de Louis XI en 1461 sont des événements importants pour Alençon. En effet, ce dernier est le parrain du jeune roi. Louis XI s'empresse de le faire libérer : « *À son avènement à la couronne, il* [Louis XI] *ordonna qu'on élargît le duc d'Alençon, et il fit expédier, le 11 octobre de la même année*[431]*, des lettres qui le rétablissoient dans tous ses biens, honneurs et dignités de pair de France, pour en jouir lui et ses successeurs tout et de la même manière qu'il en jouissoit avant le procès. Elles furent enregistrées au parlement, le 29 mars suivant*. […]. »[432]. Cependant, le roi est renommé pour sa prudence, et il pose une restriction à ce retour en grâce : « […] *le roi auroit la liberté de mettre des capitaines et gardes en son propre nom à Verneuil, à Domfront, et à Sainte-Suzanne, tant qu'il le jugeroit à propos*. ». Il indique également qu'il prend la garde de ses enfants, René que nous connaissons, et Catherine, mariée à François de Laval-Montfort, futur Guy XV de Laval[433] (nom qu'il prend en 1486). L'année suivante, en décembre, le duc obtient de nouvelles lettres du roi le confortant dans ses possessions : « […] *recourir au roi qui lui accorda, au mois de décembre 1462, de nouvelles lettres patentes, par lesquelles il déclare avoir entendu le rétablir généralement et sans exception, ni restriction aucune, en tous ses droits, terres, seigneurie, fois et hommages* […]. »[434]. À cette époque, nous retrouvons notre duc qui « […] *faisoit son séjour tantôt à Alençon, tantôt à Pouancé, et souvent à Argentan.* »[435].

2.2.5.3. Autre complot, indulgence de Louis XI

Ne pouvant manifestement se tenir tranquille, et à peine conforté par les lettres de son filleul, Jean II complote et tente de dissuader le roi d'Angleterre Édouard IV de se marier avec la fille du comte de Foix, ce qu'avait pourtant conseillé Louis XI. Il envoie un messager à la cour anglaise, et l'on sait que l'une des phases de ce trafic d'informations a lieu à Pouancé : « *parce que ce Wanloch* [proche du roi Édouard IV] *l'instruiroit du signal dont ils étoient convenus sur la chaussée de l'étang de Pouancé* »[436]. Louis XI est informé de ces

[431] AN, JJ 198, acte 36, f° 35 v° ; Romanet 1890-1902, p. 123-127 (charte n°74, Tours, 11 octobre 1461).
[432] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 124.
[433] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 165.
[434] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 127.
[435] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 126.
[436] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 129.

manigances, fait saisir les biens de son turbulent parrain, étant également accusé d'avoir payé les assassins de Pierre Fortin de Domfront (pourtant placé sous la protection du roi)[437], et en outre, de faux-monnayage et du meurtre d'Emery, son faux-monnayeur[438]. La faute n'étant pas si grande, Alençon est une fois de plus gracié, et bénéficie de lettres d'abolition, en date du 22 mars 1464 : « *éteignit et abolit toutes procédures faites tant contre le duc que tous autres à l'occasion des crimes à lui imputés.* […]. *Le duc obtint* […] *main levée de toutes ses terres et seigneuries, et entr'autres de la ville d'Alençon* »[439]. Il semble que la grâce accordée tienne également à l'entente naissante entre Bretagne et Bourgogne, les deux grands duchés que Louis XI tentera sans relâche de réduire à l'impuissance. Le roi opte pour l'apaisement avec Alençon dans l'espoir peut-être de ne pas s'en faire un ennemi. C'est peine perdue.

2.2.5.4. À partir de la Ligue du Bien Public : multiplication des conflits

Le duc participe bien évidemment à la Ligue du Bien Public en 1465. À l'issue de celle-ci, le roi accorde le duché de Normandie à son frère Charles, duc de Berry, et Jean II lui promet la ville d'Alençon. Son fils René, qui est resté attaché au roi pendant la Ligue et a été chargé de la garde de la ville d'Alençon, restitue la place au roi, ce qui lui permet d'obtenir le pardon pour lui et son père[440].

En 1467, Jean II poursuit ses entreprises contre Louis XI : le 1er octobre, il signe un traité d'alliance à Pouancé avec le duc de Bourgogne[441] ainsi que Charles de Valois et François II de Bretagne[442]. Il s'engage à rétablir Charles dans le duché de Normandie en cédant toutes les places qu'il possédait dans le duché[443]. En effet, celui-ci eut de nombreuses difficultés en arrivant dans son nouveau duché[444], provoquant une brouille avec le duc de Bretagne, ce qui profita bien évidemment à Louis XI qui saisit l'occasion pour s'emparer des places

[437] Pierre Fortin a trahi Alençon en 1456, en portant les lettres initialement destinées au roi d'Angleterre à Charles VII. Lorsque Alençon est libéré et rétabli à l'avènement de Louis XI, il demande secours et protection au roi, sentant la potentielle vengeance du duc. Le roi le place sous sa protection, et met Alençon en garde. Ce dernier faisant fi des avertissements va emprisonner peu après Fortin à Sainte-Suzanne, prétextant que ce dernier lui aurait tenu des propos insolents. Ce dernier ne restera pas longtemps emprisonné, puisque des assassins se chargeront de lui. Odolant-Desnos 1787, 2, p. 125.
[438] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 129.
[439] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 130.
[440] Logeais 1853, p. 378-379.
[441] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 135.
[442] La Borderie 1906, p. 457.
[443] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 135.
[444] Cintré 1989, p. 648

d'Argentan, Exmes ou Falaise et pour tenter un rapprochement avec François II[445]. Enfin, et ce n'est pas le moindre des accords, Jean II livre aux Bretons sa place de Pouancé[446]. La situation frontalière à ce moment est explosive : le duc de Bretagne décide d'attaquer[447]. Ce mois d'octobre, il semble que la ville d'Alençon ait été livrée aux Bretons par René, comte du Perche[448]. Le duc a lancé une armée pour reprendre Caen et Bayeux, ainsi que le reste de la Basse Normandie. Des troupes sont également envoyées au sud (Clisson, Apremont)[449]. Pouancé est à cette époque toujours place bretonne[450] : « […] *même de Domfront et de Pouancé, qui étoient encore au pouvoir des Bretons* »[451], « […] *Monsieur et le duc de Bretagne jouiront des domaines et revenus de Domfront et de Pouancé* […] »[452]. Une trêve est conclue le 25 janvier 1468 entre Louis XI et François II, qui est en fait une occasion pour chaque camp de renforcer son armée. Dès février, la mobilisation générale est décrétée sur les marches de Normandie, du Maine et de l'Anjou, tandis que François II, toujours allié avec Charles le Téméraire[453], fait appel aux rois d'Angleterre et d'Écosse qui acceptent de lui prêter main forte[454]. Louis XI attaque subitement et sur plusieurs fronts dès le 16 juillet 1468[455], au nord et au sud de la frontière bretonne, reprenant Bayeux, Gavray, Vire et Coutances, Champtocé et finalement Ancenis[456]. Reconnaissant sa défaite, la Bretagne signe le Traité d'Ancenis le 10 septembre 1468, ratifié le 18 septembre. D'après les termes principaux, François II promet de ne plus se charger de l'apanage du frère du roi, ce dernier doit abandonner la Normandie pour un autre apanage (la Guyenne), et les places d'Avranches et de Caen doivent être rendues au roi[457]. Il semblerait que Jean soit, à ce moment, réconcilié avec Louis XI[458], mais cela ne l'empêche pas de rester proche de François II[459].

Les années qui suivent, bien qu'agitées, ne sont pas marquées par un conflit ouvert, jusqu'à 1472. Une grande coalition se reforme contre Louis XI dès 1471 : « […] *Louis XI*

---

[445] La Borderie 1906, p. 455.
[446] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 136.
[447] Cintré 1989, p. 647-652.
[448] La Borderie 1906, p. 458.
[449] Cintré 1989, p. 650.
[450] ADLA, B6, f° 4 r° (13 janvier 1468) ; Cintré 1989, p. 653.
[451] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 140 (20 janvier 1468).
[452] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 142 (20 février 1468).
[453] Le duc de Bourgogne, s'il a aidé François II à conserver la ville de Caen grâce à un petit détachement de soldats bourguignons, ne s'est semble-t-il pas réellement impliqué dans cette phase du combat franco-breton. La Borderie 1906, p. 461 ; Cintré 1989, p. 655.
[454] Cintré 1989, p. 653-654.
[455] Cintré 1989, p. 655.
[456] La Borderie 1906, p. 461.
[457] Morice 1746, col. 188-191.
[458] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 143-144.
[459] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 149.

avait ouvert une ère de conflits perpétuels avec ses grands vassaux. »[460]. Elle rassemble principalement les ducs de Bretagne, de Guyenne et de Bourgogne (dont un des buts principaux est de marier sa fille avec Charles de Guyenne), auxquels s'allient Jean II d'Aragon, Yolande de Savoie et Édouard IV d'Angleterre. Jean II d'Alençon rejoint bien sûr la prestigieuse coalition[461]. Cette nouvelle ligue « […] *menaçait le roi d'un péril imminent*. »[462]. La fin de la trêve avec la Bourgogne (1er mai 1472) et la mort suspecte du frère du roi (qui fut accusé de l'avoir empoisonné) le 25 mai 1472 sont autant d'étincelles provoquant de nouveau les conflits armés. Louis prend immédiatement possession de la Guyenne, et envoie 50 000 hommes sur les frontières du duché de Bretagne, qui reprennent Bouin, Machecoul, Champtocé, Ancenis et la Guerche[463]. En juillet 1472, Pouancé est le quartier général de Louis XI[464] : « […] *je suis logé icy à trois lieues prez du duc* […] *nous verrons si dira que je soye cohart*. […] *pour rompre les vivres des Bourguignons. Et, pour ce, je vous prie que chascun en droit soy de sa part y mette la meilleur peine qu'il pourar, car, se les vivres lui sont une fois rompuz, il sera contraint de se lever*. […] *Escript à Pouencé, le 21e jour de juillet.* »[465]. Au mois de septembre, les Bretons font un raid à Pouancé, alors sous garde du roi : « *Les Bretons s'emparèrent de Pouancé, qui leur fut rendu par le sieur de Villiers en Anjou qui y commandoit, sans doute, pour le roi, sans que le duc d'Alençon en eût été informé, et sans son consentement.* ». La place tombe rapidement, mais est presque aussitôt abandonnée : « *La ville fut prise après trois jours de siège : elle fut abandonnée au pillage ; les femmes y furent violées, et les hommes emmenés prisonniers. Deux jours après les Bretons mirent le feu à la ville et au château, et se retirèrent.* »[466]. La réponse de Louis XI est immédiate : il envoie ses troupes sur la Bretagne, et prend plusieurs places parmi lesquelles La Guerche, Ancenis, et pour finir, Pouancé. Une trêve (encore une !) est conclue le 15 septembre 1472 entre Louis XI et François II[467]. En marge de cette apparente réconciliation, Jean II entretient ses contacts avec le Téméraire, et avec le roi Édouard IV, qui lui propose une retraite en Angleterre, des terres, et une rente confortable s'il accepte de lui livrer ses places. Encore une fois, le roi, qui avait placé Alençon sous surveillance, est tenu au

[460] La Borderie 1906, p. 479.
[461] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 149.
[462] La Borderie 1906, p. 480.
[463] Cintré 1989, p. 660.
[464] Bouchart 1531, f° 220 v°-221 r°.
[465] BNF, ms. fr. 2898 f° 70 ; Roye, Le Clerc, Mandrot 1896, p. 296-298.
[466] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 153.
[467] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 153 ; Cintré 1989, p. 660.

courant des agissements de son parrain et le fait emprisonner à Loches, à Rochecorbon [468], enfin au Louvre, le temps que soit instruit le procès[469]. L'arrêt est rendu le 18 juillet 1474 : il est déclaré coupable de crime de lèse-majesté et, pour cela, condamné à mort et emprisonné au Louvre[470]. Les possessions du duc sont donc confiées à son fils René, comte du Perche, à l'exception de plusieurs places dont Pouancé. C'est un point important sur lequel nous reviendrons plus tard. Le vieux duc est exclu une bonne fois pour toutes de cet échiquier géant qui voit s'affronter la France, la Bretagne, l'Angleterre et la Bourgogne aux portes de sa place de Pouancé et des marches. Au même moment, un nouvel accord de paix est signé entre François II et Louis XI : le traité de Senlis est signé par les deux partis le 9 octobre 1475[471]. Dans le même temps, en faisant jouer son lien de parenté avec René, duc d'Anjou (oncle du roi), Louis XI va réussir à placer de nouveau l'Anjou dans les possessions de la couronne.

Louis XI le fait transférer dans une geôle moins austère : le 18 décembre 1475, il est conduit chez un bourgeois de Paris, Michel Lallier. Le roi lui fait même espérer complète libération, mais le duc décède l'année suivante.

2.2.6. La fin des Alençon à Pouancé (1483-1542)

2.2.6.1. Jusqu'en 1489 : un destin exclusivement défensif

Jusqu'en 1483, la place de Pouancé est toujours aux mains du roi. Après le décès de Louis XI le 30 août de cette année, René du Perche est libéré. Il avait en effet été fait prisonnier le 10 juillet 1481[472], jugé le 22 mars 1483 et condamné pour soupçon d'accointance avec la Bretagne et conspiration contre le roi. Le 15 octobre, toutes ses terres lui sont rendues, et il prend alors le titre de duc d'Alençon[473]. Malgré cela, comme on va le voir, le destin du château se joue au-delà du parcours de ses seigneurs. L'année 1484 est annonciatrice de nouveaux conflits. La tension monte au sein même du duché de Bretagne, et des seigneurs se liguent contre le duc et son conseiller Pierre Landais. Ils tentent un rapprochement avec la régente, Anne de Beaujeu, qui aboutit à la signature du Traité de Montargis le 28 octobre

[468] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 157.
[469] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 157.
[470] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 161-162 ; Logeais 1853, p. 380.
[471] Cintré 1989, p. 660.
[472] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 180.
[473] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 194.

1484[474], reconnaissant le roi de France Charles VIII comme successeur de François II. Parallèlement, à l'échelle nationale, une coalition se forme contre les Beaujeu, qui mène à l'épisode de la Guerre Folle. Le duc d'Alençon se déclare partisan du duc d'Orléans[475].

La question de la succession de Bretagne se fait de plus en plus pressante ; le rapprochement du duc avec Maximilien d'Autriche auquel il promet la main de sa fille Anne[476] et le mécontentement de certains seigneurs bretons accélèrent les événements[477]. Finalement, une première campagne est lancée contre la Bretagne en mai 1487. Plusieurs places sont livrées par les seigneurs coalisés contre le duc : Ancenis, Châteaubriant, la Guerche, Redon et Clisson sont prises sans résistance, Vannes capitule. L'armée française repart de cette ville en direction de la puissante ville de Nantes, qui est assiégée jusqu'au 6 août, sans succès. D'autres villes tombent dans l'escarcelle royale : Vitré, Saint-Aubin-du-Cormier, Dol et Auray. Certains coalisés, dont le Maréchal de Rieux en décembre 1487, abandonnent le parti royal pour revenir dans le sein breton, lui rapportant par la même occasion certaines grandes villes comme Vannes, Ancenis et Châteaubriant. Cette première campagne, qui n'est qu'un demi-succès pour le roi, s'achève en février 1488[478]. Elle annonce une deuxième vague de combat, dans laquelle le château de Pouancé tient un rôle important. En effet, la place est choisie pour le rassemblement des forces royales, sous les ordres de Louis II de la Trémoille. Elle est alors composée de « *10 000 français, auxquels s'ajoutèrent bientôt 5 000 suisses* »[479]. Ceux-ci sont mentionnés dans une lettre de Charles VIII à son cousin, de la Trémoille : « *Aussi les Souysses sont aujourduy arrivez ici, où il y a une très belle bande* […] *des plus beaulx hommes qu'il est possible de veoir* »[480]. L'armée prend le départ le 28 mars[481]. Les événements qui suivent sont bien connus. Les forces royales sont terriblement efficaces, et les succès s'enchaînent : Châteaubriant (23 avril), Ancenis (19 mai), Fougères (19 juillet) pour arriver au point paroxystique : la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, le 28 juillet. La victoire française permet à l'armée de parachever la conquête d'autres villes situées plus à l'intérieur du duché, et aboutit à la signature du Traité du Verger

[474] La Borderie 1906, p. 512 ; Cintré 1989, p. 664.
[475] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 197.
[476] La Borderie, p. 528.
[477] La Borderie, p. 530.
[478] Cintré 1989, p. 677-684.
[479] Dupuy 1879, p. 121.
[480] La Trémoille 1875, p. 28, lettre n° 26 (29 mars 1488).
[481] Cintré 1989, p. 688.

le 19 août 1488[482]. Le château ne connaîtra pas de conflit avant plusieurs décennies, mais son rôle dans la guerre franco-bretonne s'arrête là.

2.2.6.2. De Charles IV d'Alençon à Anne, marquise de Montferrat

Durant toute cette période, le seigneur de Pouancé reste René d'Alençon, mais comme nous avons pu le voir, il ne tient qu'un rôle très effacé dans l'usage de sa forteresse. Il décède en 1492. Selon Odolant-Desnos, sa femme Marguerite de Lorraine[483] prend sa succession et administre les terres, jusqu'à la majorité de son fils Charles IV[484], né le 2 septembre 1489[485] et qui devient duc d'Alençon à la mort de son père[486]. Un acte de 1498 prouve l'intérêt de la duchesse pour le château, puisqu'elle intervient dans la gestion de la chapelle. Elle propose Étienne de Saisy en remplacement du prêtre décédé Jacques le Roy pour servir la chapelle castrale Saint-Pierre : « *chappelle ou chappellenie de Sainct Pierre fondee en nostre chastel de Pouencé et chappelle et chappellenie de Saincte Katherine fondee pres de nostre ville et chastel de Pouencé* »[487]. En 1509, Charles IV fait foi et hommage au roi, et Pouancé est bien cité parmi ses possessions : « […] *des baronnies de Château-Gontier, Pouancé et la Flèche, dépendantes de la vicomté de Beaumont, tenues et mouvantes du roi, à cause de son duché d'Anjou* […].»[488]. La même année, il se marie avec Marguerite d'Angoulême et en 1516, un an après l'avènement de François I[er], il est nommé gouverneur de Normandie[489]. La résidence est donc ancrée en Normandie. Il décède au retour de Pavie en 1524[490]. Le duché d'Alençon et le comté du Perche tombent alors dans les possessions royales, à l'exception de plusieurs terres, partagées entre les héritiers[491] : « *la marquise de Montferrat, les fiefs de Senonches* […], *les baronnies de la Guerche, de Pouancé, de Château-Gontier, etc.* ». Un contrat de

[482] R. Cintré a retracé la chronologie précise de cet épisode : Cintré 1989, p. 685-711.
[483] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 201 (contrat de mariage du 14 mars 1488).
[484] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 211.
[485] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 224.
[486] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 205.
[487] ADML, E 1461 (25 août 1498) ; Chave 2003, p. 239, p. 293 (note 82).
[488] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 231.
[489] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 234.
[490] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 252.
[491] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 255-256. Selon H. Godivier et A. Neau, c'est la sœur de Charles, Françoise d'Alençon, qui succède à son frère : Godivier 1906, p. 114 ; Neau 2010, p. 83. D'après H. Godivier, en 1513, Françoise tient la seigneurie. Or on sait par un aveu qu'en 1513, c'est bien Charles qui en est le seigneur : « […] *A vous très haut et puissant monseigneur Charles duc d'Alençon pair de France, comte du Perche, comte de Beaumont, seigneur de la Guerche et baron de Pouencé, je René de La Chapelle écuyer seigneur de la Roche-Giffard, du Plessis-Mesle, de Saint-Mars, de Senonnes & de la Recordelyère cognait être votre homme de foi lige au regard* […]», ADLA, B 13130. Cette mention est révélée par le travail d'Odile Halbert, qui travaille depuis de nombreuses années sur l'histoire de la région.

partage entre les deux sœurs Françoise et Anne confirme que les seigneuries de Pouancé et de la Guerche appartiennent à cette dernière[492].

Anne d'Alençon, sœur de Charles IV[493], épouse Guillaume, marquis de Montferrat en 1508. Le 26 septembre 1541, elle rend un aveu[494] au roi, dont l'intérêt majeur est de fournir un état de la ville et du château à cette époque. Nous y retrouvons les principaux éléments du bourg, dont la plupart ont été cités précédemment :

-« […] *ville et faubourg de Pouancé, close de murailles lesquelles murailles sont démolies et rompues en deux endroits ; le château et forteresse dudit lieu avec l'enclose pourprier et jardins d'iceluy, le tout contenant 8 journeaux* […] »

-« […] *les prieurés de la Magdelaine faubourg dudit Pouancé* […] »

-« […] *les halles situées en ladite ville où se tient le marché ordinaire de ladite ville une fois par semaine* […]

-« […] *le moulin appellé le Grand Moulin de Pouancé sis en la chaussée du grand estang de ladite baronnie sous le château dudit lieu* […] ».

Ce document informe également du pouvoir effectif d'Anne d'Alençon, à savoir par exemple l'utilisation des moulins : « […] *ladite Dame a droit de contraindre tout ses sujets au dedans de la banlieue, venir moudre leurs blés auxdits moulins* […] ». Elle peut également contraindre à l'entretien des fortifications ou bien au guet : « *Aussi a ladite dame droit de contraindre ses vassaux à la garde de sa ville & de sa personne & réparations des murailles et douves de ladite ville quand le cas échet ; a ladite Dame capitaine audit château de Pouancé de contraindre ses sujets au guet, et faire ledit guet une fois le mois chacun sujet ou sur chacun d'eux lever 3 d. tz. pour défaut de guet dont le capitaine en est en procès avec les manans & habitans de ladite ville* […]. ». D'après P.-J. Odolant-Desnos, elle décide la même année de vendre ses seigneuries de la Guerche et de Pouancé au comte de Brissac, maréchal de France[495]. À partir de cette époque, nous n'avons pour ainsi dire presque aucun renseignement sur le château lui-même : seuls ses seigneurs successifs nous sont connus, mais de l'utilisation qui en est faite, nous n'avons que peu d'informations. Une mention datée de 1522 fait état du séjour de Charles de Coesmes à Pouancé, mais le logement en question n'est pas déterminé : « *Item à Pouencé, où mondit seigneur estoit logé en la maison du chastelain*

[492] Sainte-Marthe, Sainte-Marthe 1647, p. 974.
[493] Il est très probable que C. Port ait fait une confusion quand il écrit : « *Anne, seconde fille de Charles IV, le dernier duc d'Alençon, et de Marguerite d'Orléans-Valois, eut en partage la Guerche et Pouancé qu'elle apporta à son mari Guillaume VIII Paléologue, marquis de Montferrat*.» . Port 1878, p. 172. En effet, on a tout lieu de penser qu'Anne est bien la sœur de Charles IV d'Alençon, et non sa fille.
[494] ADML, E 1133 f° 226.
[495] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 222.

du dit lieu, et en icelle maison et autres dudit lieu de Pouencé fait deppence de la somme de XLVII livres tournois. »[496]. Le château va progressivement sombrer dans une longue période d'oubli de plus de quatre siècles, à peine éclairée des soubresauts de quelques conflits.

[496] Alouis, Ledru 1887, p. 107.

2.3. Période moderne : un abandon progressif

2.3.1. Maintien d'un rôle défensif ou d'une fonction d'habitat

2.3.1.1. Une éventuelle famille de Gonzague ? (1542-1562)

Une incertitude demeure concernant le propriétaire de Pouancé entre 1541-1542 et 1562. Comme on l'a vu, P.-J. Odolant-Desnos nous dit qu'Anne d'Alençon vend Pouancé et la Guerche à la famille Brissac en 1541. I. Chave confirme que Pouancé sort des possessions des Alençon en 1542[497], tandis que selon H. Godivier[498] et A. Neau[499], c'est Marguerite[500], la fille d'Anne, qui reçoit Pouancé. Étant mariée à Frédéric de Gonzague, elle apporte la seigneurie en dot, qui passe ensuite aux mains de leur fils Ludovic (ou Louis). Si l'on suit ces auteurs, Pouancé passe aux mains des Brissac en 1562, lorsque Ludovic cède la possession éloignée de Pouancé contre un fief plus proche, la terre de Caluze située dans le Piémont[501]. Pourtant, c'est H. Godivier qui nous fournit la preuve qu'en 1549, Pouancé est bien dans le giron de la famille de Cossé. Voici de quoi il retourne : « *Sur l'humble supplication de notre cher et ami cousin Charles de Cossé-Brissac, contenant qu'entre autres choses étant de la baronnie de Pouancé, assise au duché d'Anjou* […]. »[502]. Si l'on en croit cette réponse du roi adressée à Charles I[er] de Cossé, Pouancé appartient aux Cossé. Cependant là encore, l'absence d'indication des sources est fort regrettable. En effet, tout semble logique, à l'exception de la signature du roi : « […] *signé Henri IV* […] ». Or en 1549, il devrait s'agir d'Henri II. Peut-on penser qu'H. Godivier a mal lu ? Un autre auteur ne mentionne même pas cette famille de Gonzague. C. Marchand mentionne la vente des seigneuries de Pouancé et de la Guerche par Anne d'Alençon directement à Charles I[er] de Cossé « […] *qu'il paya 110 000 écus d'or soleil, comme il appert par le contrat de vente, fait le 1[er] janvier 1562, plus 43 000 livres tournois au*

[497] AN KK 893, document daté de 1667 (24 mars 1542) ; Chave 2003, p. 33, p. 59 (note 75).
[498] Godivier 1906, p. 115.
[499] Neau 2010, p. 83.
[500] Selon C. Port, Marguerite est la sœur, et non la fille d'Anne d'Alençon : « *Marguerite, sa sœur, épouse Frédéric de Gonzague, duc de Mantoue, hérita d'eux, et après elle, son second fils Louis, qui céda par échange les deux domaines le 1[er] janvier 1562 contre la terre de Caluze en Italie à Charles de Cossé, comte de Brissac*. », Port 1878, p. 172.
[501] Bodin 1821, p. 466.
[502] Godivier 1906, p. 234 (29 novembre 1549).

Roi pour droits de lods et ventes, mais ceux-ci lui furent rendus en vertu de lettres patentes du roi Charles IX, données à Maintenon, le 8 août 1562. »[503].

Nous clôturons ici l'ellipse concernant la famille de Gonzague. Le propriétaire réel importe finalement peu, car nous n'avons pas de trace d'occupation effective du château dans les textes à cette période.

2.3.1.2. Famille de Cossé-Brissac (1542-1662)

La seigneurie de Pouancé est donc incluse aux possessions de la prestigieuse famille des Cossé, qui donna à la France des maréchaux, des pairs, des grands panetiers, et des grands maîtres de l'artillerie. Nous rejoignons cette famille à partir de Charles I[er], premier comte de Brissac (1505-1563), devenu maréchal de France en 1550. Il rend hommage à Charles IX en 1562, pour les terres de la Guerche et de Pouancé, au nom de son fils Timoléon[504]. Il semble qu'une des raisons de cet achat soit la volonté de retourner sur ses terres d'origine : « […] *il lui fallut quitter son gouvernement de Piémont, réduit à cinq villes ; alors ses terres d'Italie, éloignées de sa demeure habituelle et situées dans les États d'un prince dont il avait été l'adversaire le plus redoutable, furent pour lui un embarras. Il chercha à s'en défaire et réussit à les vendre*. »[505]. Le fief passe aux mains des différents héritiers, dont nous faisons ici l'énumération[506] : ses deux fils en seront successivement propriétaires, à savoir Timoléon de Cossé (1543-1569), premier panetier, décédé au siège de Mucidan, puis Charles II de Cossé (décédé en 1621), maréchal de France d'Henri IV. Louis XIII érige le comté de Brissac en duché-pairie, par lettres patentes du 13 avril 1611, « […] *en y réunissant le Marquisat de Thouarcé, les Baronnies de Pouancé, Luigné, Montjean, les Châtellenies de la Grézille et Brigné, plus de trente fiefs ou seigneuries et vingt-six paroisses*. »[507] C'est ensuite au tour de François de Cossé (décédé en 1651), fils de Charles II, de prendre la succession, suivi de Louis de Cossé (décédé en 1661), fils du précédent et de sa seconde femme Guyonne de Ruellan. La seigneurie de Pouancé passera ensuite dans la maison de Neufville par le mariage de Marie-Marguerite de Cossé (décédée en 1708), fille de Louis, avec François de Neufville, deuxième duc de Villeroy, le 28 mars 1662. Pendant plus d'un siècle, la seigneurie de

[503] ADML, E 2100 ; Marchand 1889, p. 442-443.
[504] Preaulx 1832, p. 67.
[505] Marchand 1889, p. 442.
[506] La plupart de nos sources sont ici les auteurs des monographies de Pouancé (Preaulx 1832 ; Godivier 1906 ; Neau 2010 en particulier), car les ouvrages généalogiques traitant des Cossé sont nombreux, mais peu d'entre eux évoquent la seigneurie de Pouancé.
[507] Godivier 1906, p. 120.

Pouancé reste donc aux mains d'une même famille, qui, malgré les charges prestigieuses dont elle a bénéficié et qui l'ont souvent menée loin du territoire angevin, resta toujours en contact avec ce fief.

La famille de Cossé est propriétaire de plusieurs résidences, dont la plus fameuse est le château de Brissac (commune de Brissac-Quincé, Maine-et-Loire), repris notamment par Charles II. Pouancé n'était certes pas la résidence principale des Cossé, d'ailleurs, nous n'avons aucune trace d'un logis postérieur au XV^{e} siècle, mais le château a peut-être tout de même gardé des fonctions résidentielles. Le duc Charles II, après avoir servi en Italie pour Louis XIII, combattu à Angers contre les Protestants et pour la Ligue, tombe malade au siège de Saint-Jean d'Angély. Le fait qui nous occupe ici est le lieu de son décès, à savoir Pouancé, le 13 novembre 1621, à Pouancé, son corps étant ensuite conduit au domaine de Brissac[508]. On ne sait pour quelle affaire le duc se trouvait au château de Pouancé, mais ce n'était certes pas pour le défendre, comme aurait pu le faire un Alençon en son temps. On a donc ici l'indication que le château avait encore les moyens d'accueillir son seigneur. Confirmation nous en est donnée quelques années plus tard, avec le propre fils de Charles, François. Grand panetier, il n'en était pas moins proche de sa seigneurie, puisque son second mariage a lieu en la collégiale de la Guerche, le 17 février 1621. Il décède, comme son père, en son château de Pouancé, le 3 décembre 1651, ce qui laisse encore supposer une fonction d'habitat en ce milieu de XVII^{e} siècle. L'acte de décès nous apporte un complément d'information sur les trois lieux de conservation du corps, à savoir Brissac, Sillé-le-Guillaume et Pouancé : « *Le dimanche, troisième jour de décembre 1651, sur les dix heures du matin, décéda Monseigneur le duc de Brissac. Il reposa dans son lit jusqu'au vendredy huitième jour dudit mois et à l'yssue des vêpres de la Magdeleine son corps fut levé et conduit processionnellement du chasteau de Pouancé dans ladite église de la Magdeleine et posé devant l'autel du Rosaire. Et le 25^{e} jour de mars 1652, son dit corps fut enlevé en grande solennité et posé dans un carrosse paré de noir pour être conduit au charnier ordinaire de ses ancêtres à Brissac, dans l'église duquel il repose, son cœur à Sillé-le-Guillaume et ses entrailles enterrées à la Magdelaine de Pouancé après son décès*. »[509]. Nous n'avons pas de trace de séjour à Pouancé concernant les descendants de ces deux seigneurs, bien que ces derniers aient eu d'autres liens avec la seigneurie, autres que purement résidentiels. On sait que la Glacière est encore utilisée

[508] Godivier 1906, p. 120.
[509] Godivier 1906, p. 122.

pour la perception en 1606[510], mais nous n'avons pas de trace aussi tangible de la fonction de logement.

La résurgence de conflits dans le secteur pouancéen a été précédemment mentionnée. Ceux-ci sont directement liés aux Guerres de Religion, dont quelques épisodes ont marqué l'histoire locale. Dans le contexte du siège de Vitré par les troupes de la Ligue en 1589, sont mentionnés des renforts appelés par la population assiégée et envoyés sur ordre du roi, faisant escale à Pouancé pour y déposer leur artillerie : « […] *M. de Soissons fut envoyé en Bretagne pour le service du roy et le secours de Vitré. Il y vint accompagné de plusieurs seigneurs et gentilshommes et de quelque infanterie seulement, les seigneurs de Lavardin et du Tremblay étoient les plus signalés. Arrivés à Pouencé, ils y laissèrent leur infanterie pour se rendre plus aisément le lendemain à Rennes.* »[511]. On sait qu'à cette époque, Charles II de Cossé est engagé dans ces guerres opposant le roi et la Ligue. Le château est alors sous la garde d'un capitaine, et fait partie des places françaises : « *Le lundy vingt-troisième dudict mois, le capitaine Chanjus, commandant au chasteau de Pouancé, est venu Angers faire le serment de fidellité au roy de Navarre par le commandement de Mme de Brissac à qui appartenoit ledict chasteau, suivant la promesse accordée au roy par laditte dame, à laquelle Saditte Majesté auroit faict délivrance de tous ses biens et de M. le comte de Brissac, à la charge que ledict Chanjus ny aultres commandants audict chasteau ne feroit la guerre de party ny d'aultre.* »[512]. Pourtant, dans la même année, il semble qu'au même titre que Craon ou Châteaubriant, Pouancé devienne une place de la Ligue[513]. Le 19 mai 1592, le duc de Mercoeur Philippe-Emmanuel de Lorraine est à Pouancé, pendant l'épisode de la bataille de Craon, durant lequel la Ligue mit en déroute les troupes royales[514]. En 1593, le château est occupé par une garnison de 50 soldats du duc Charles de Mayenne, la ville et le château de Pouancé étant considérés comme importants[515], puis déclarés place neutre pendant cinq ans[516]. On sait également que dans la même période, le château est sous la garde d'un capitaine nommé Charles d'Andigné[517]. Le devenir défensif du château de Pouancé suit celui de nombreuses places, qui s'ancre dans un contexte de démilitarisation et d'abandon[518].

---

[510] Halbert 2000, p. 180.
[511] Barthélemy 1880, p. 20 (1589, extrait d'une relation du siège de Vitré).
[512] Louvet 1854, p. 191.
[513] Neau 2010, p. 82.
[514] Lemesle 2004 ; Neau 2010, p. 82.
[515] ADML, E 2106, Cornet 2000, p. 23.
[516] Port 1878, p. 172.
[517] Godivier 1906, p. 119.
[518] Duval 1992, p. 283-305.

Enfin, outre la chose guerrière, le château et ses environs attirent encore l'attention de leur seigneur grâce aux ressources métallurgiques dont nous avons traité précédemment. Alors qu'un consensus semble régner autour de la date de création des forges, nous sommes en réalité face au flou le plus complet. Les auteurs affirment que celle-ci est connue de tous et validée, mais il se trouve que chacun cite une date ou un seigneur différent, voire se contredit au sein d'un même ouvrage. Citons tout d'abord le marquis de Preaulx : « *Louis de Cossé, duc de Brissac, seigneur de La Guerche et de Pouancé* […]. *Suivant la tradition du pays, ce fut lui qui fit construire les forges de Pouancé ; pour qu'elles puissent être exploitées, il fit venir de Normandie des ouvriers habiles dans ce genre de travail.* »[519]. Il s'agirait donc de Louis de Cossé, ce qui daterait les forges entre 1651 et 1661. Il relie leur création au contexte d'évolution technique favorable : « *L'exploitation que de nombreux puisards et d'importants résidus de minerais indiquent de beaucoup plus antique, mais pendant longtemps aux mains d'ouvriers de passage, se développa sans doute d'après les procédés nouveaux vers le milieu du XVII*[e] *siècle.* […]. *Elles comprenaient dans ces dernières années deux hauts fourneaux, deux forges à marteau à deux fins et une fonderie, qui tiraient leur minerai de la Loire-Inférieure. Les deux forges de Tressé, sur l'étang dit de la Forge, furent supprimées en 1849 et les bâtiments même détruits. Les fourneaux et la fonderie de la Prévière ont pris fin avec le bail de M. Garnier, le 30 juin 1866*. ». C. Port écrit ces lignes une cinquantaine d'années plus tard : « *Les forges si importante, dites de Pouancé et qui s'élevaient en partie sur la Prévière, n'existent plus. Tous les livres en attribuent l'installation à Charles de Cossé-Brissac en 1655 – quoique vingt ans plus tôt, dès 1635, je trouve « honorable homme Galais Belot, maître des « forges de Pouancé » et Jacq. De Chauvigné en 1646.* » »[520]. Nous voilà donc déjà face à une incohérence, car en 1655, ni Charles I[er] ni Charles II n'ont pu créer les forges, étant tous les deux décédés depuis au moins une cinquantaine d'années. À cette date, le seigneur de Pouancé est Louis de Cossé. Poursuivons avec H. Godivier, qui embrouille d'autant plus l'écheveau. À la page 124 de sa monographie, il explique : « *D'après la tradition du pays ce fut lui* [Louis de Cossé] *qui fit construire les forges de Pouancé et fit venir de Normandie d'habiles ouvriers fondeurs.* »[521]. Comme très souvent, H. Godivier fonde ses écrits sur ceux du marquis de Preaulx. Notre affaire s'arrêterait là, et l'on pourrait croire à une confusion de la part de C. Port, mais quelques chapitres plus loin, H. Godivier rédige une partie dédiée aux forges de Pouancé : « *Tous les livres attribuent la création de l'importante usine qui exista*

[519] Preaulx 1832, p. 76.
[520] Port 1878, p. 169.
[521] Godivier 1906, p. 124.

jusqu'en 1886 à Charles de Cossé-Brissac. Nous en trouvons la preuve dans la supplique qu'il adressa au roi de France, le priant de faire garder les forêts qui servaient à l'exploitation des forges. »[522]. Pour appuyer ses dires, l'auteur se fonde sur une lettre que nous avons citée précédemment (en tant que preuve de l'appartenance de Pouancé aux Cossé en 1549). La datation de cette lettre nous permet de situer le « Charles » dont il est question : il s'agit du premier, Charles II étant né en 1550. H. Godivier se contredit donc, puisqu'il affirmait que les forges étaient l'œuvre de Louis (arrière-petit-fils de Charles I[er]). Il appuie sa démonstration : « *La première vente de bois pour les forges dont il soit fait mention date de 1636*. »[523]. Nous n'avons pas retrouvé d'archive permettant de trancher la question. Si nous nous rallions à la majorité, Louis de Cossé semble bien être le seigneur à l'origine de ces forges modernes, ce qui pourrait correspondre avec les progrès technique du milieu du XVII[e] siècle dont parle C. Port. D'un autre côté, il nous est difficile de laisser de côté la fameuse réponse du roi adressée à Charles I[er] concernant les forges en 1549, d'autant qu'il s'agit du premier Cossé à posséder la seigneurie, ce qui peut suggérer que le seigneur a été concerné par l'administration de sa terre. Sans élément suffisamment probant, nous clôturons ce propos concernant les forges. Quoi qu'il en soit, nous pouvons retenir de cette famille de Cossé qu'elle continue de marquer la seigneurie de sa présence, se servant encore du château comme résidence, occasionnellement ou non, et exploitant le potentiel métallurgique certain du secteur. Le château, en tant que propriété habitée et utilisée, a vécu là ses dernières heures.

2.3.2. Du « seigneur » au « propriétaire » : la ruine du « Vieux Château »

2.3.2.1. Famille de Neuville, propriétaires parisiens (1662-1806)

Nous nous appesantirons moins sur les Neufville-Villeroy, car de cette famille, nous n'avons conservé que peu d'informations concernant Pouancé, encore moins sur le château. Selon plusieurs auteurs, le mariage de Marie-Marguerite de Cossé apporte les seigneuries de Pouancé et la Guerche à François de Neufville, duc de Villeroy (1644-1730) et maréchal de

[522] Godivier 1906, p. 234.
[523] Godivier 1906, p. 235.

France, le 28 mars 1662[524]. Une version différente est présentée par C. Port, pour qui « *Le maréchal François de Neuville, duc de Villeroy, mari de Marie-Marguerite de Cossé-Brissac, l'acquit de son beau-père par contrat du 21 avril 1678.* »[525]. Aucune source n'étant citée, nous n'avons pu vérifier les différentes versions. Son fils Louis Nicolas de Neufville (1663-1734) devient seigneur de Pouancé en 1708[526], suivi par Louis François Anne de Neufville (1695-1766), son fils[527]. Gabriel Louis François de Neufville (1731-1794), fils de François Camille (le frère de Louis François Anne), est le dernier seigneur de Pouancé durant l'Ancien Régime. Il est guillotiné à Paris le 28 avril 1794.

Nous reprenons ici les axes qui nous ont permis d'appréhender les liens de la famille de Brissac avec sa seigneurie. En premier lieu, la fonction d'habitat au château est mise en question. Les textes confirment ce que l'on observe aisément sur le terrain, à savoir l'absence totale d'une quelconque architecture datée des XVII^{e} et XVIII^{e} siècles. En effet, le duc de Villeroy Francois de Neufville est maréchal et pair de France. Proche de Louis XIV, il est partagé entre la cour et les déplacements dus aux campagnes, manifestement peu couronnées de succès. Il est donc nommé gouverneur de Louis XV par le roi en 1715. Sept ans plus tard, une disgrâce le force à retourner sur ses propriétés de Lyon, mais il est autorisé à revenir à Paris en 1724. Il meurt dans son hôtel parisien en 1730. Nous voyons bien ici qu'à aucun moment il n'est question de loger à Pouancé. Il en est de même avec son héritier, Louis Nicolas. Baptisé à Paris, pair de France, il est nommé « *Lieutenant général des provinces du Lyonnois, Forest et Beaujolois* » [528], et meurt à Paris en 1734. Son fils reprend la même charge, ainsi que son petit-fils, Louis Gabriel, marquis de Villeroy[529]. Aucune mention de passage à Pouancé n'est faite, encore moins celle d'un séjour. Cela n'a d'ailleurs rien de surprenant : on ne se trouve plus dans la sphère d'un grand seigneur qui, bien qu'amené à se déplacer au gré des guerres et des charges, est fermement enraciné en Anjou. La famille de Neufville est basée dans la région lyonnaise, et y reste attachée, comme le prouve le titre successivement accordé de gouverneur des provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais. Le site fortifié de Pouancé devient bel et bien un « vieux château ». On voit d'ailleurs sur le plan

[524] Preaulx 1832, p. 76 ; Godivier 1906, p. 124 ; Neau 2010, p. 95.
[525] Port 1878, p. 172.
[526] Preaulx 1832, p. 77 ; Port 1878, p. 172. La femme de François de Neufville décédant en 1708, c'est à son fils que revient la seigneurie.
[527] Il a donné un mandat de procureur à Guérin, notaire et syndic de la Guerche, auteur en 1750 de l' « *Histoire généalogique des seigneurs de la Ville et Baronnie de La Guerche recueillie par plusieurs auteurs.* », dont une copie fut fournie à Gabriel Louis de Neufville de Villeroy et sur laquelle s'est appuyé le marquis de Preaulx. La cote est indiquée par A. Neau (Neau 2010, p. 95) : ADIV, 1 J 800.
[528] Morieri 1735, p. 142.
[529] Morieri 1735, p. 142.

de 1780 que le château, grossièrement esquissé, n'est qu'un élément urbain parmi d'autres (**Figure 53**).

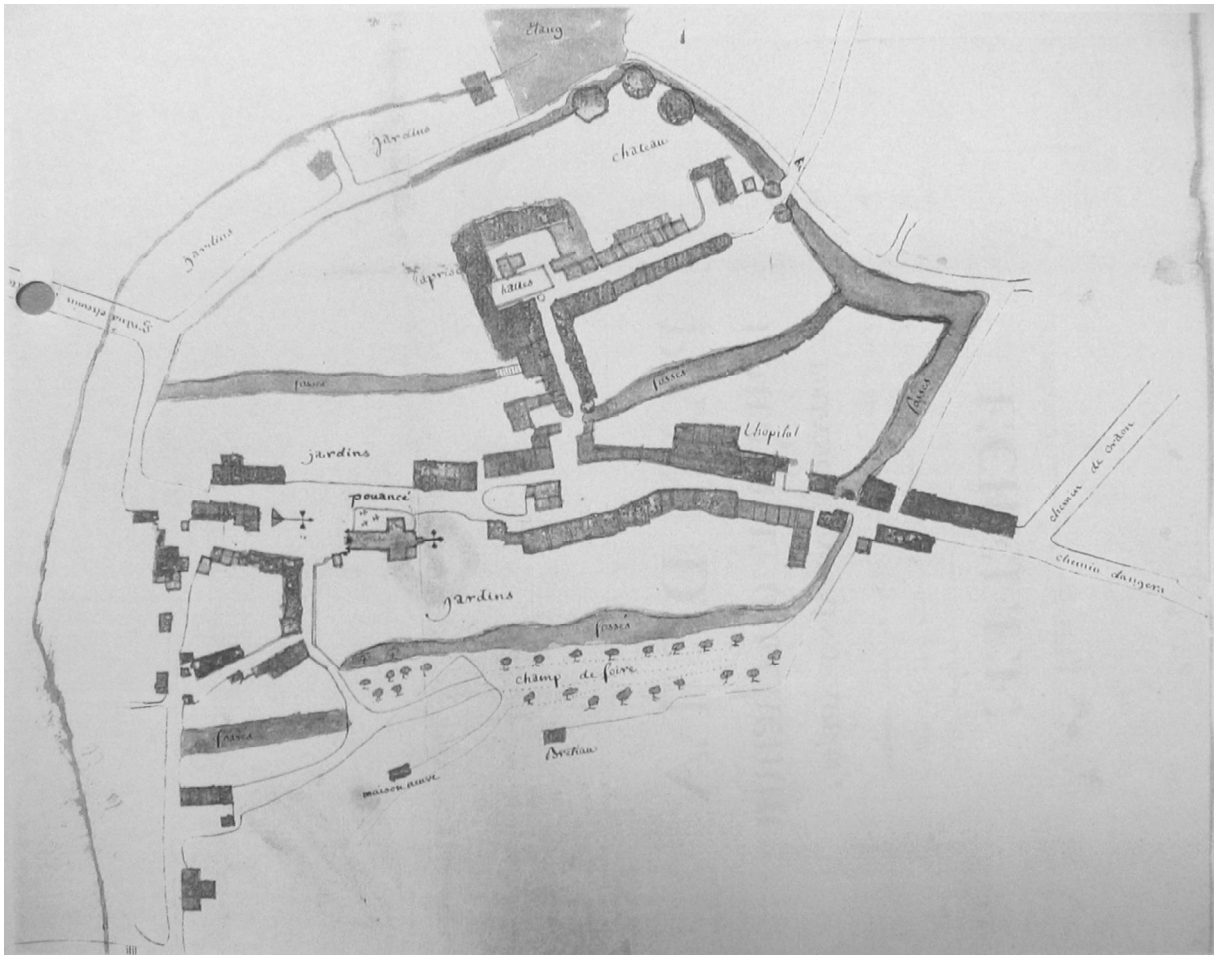


Figure 53: Plan de Pouancé et de Saint-Aubin et du chemin allant de Pouancé à Saint-Aubin, détail du bourg de Pouancé (ADML, C 81, vers 1780).

Parallèlement à l'abandon progressif du château, une activité rémunératrice est maintenue dans la ville. La continuité d'exploitation des forges est en effet remarquable sur le site de Pouancé. On sait tout d'abord que la forêt de la Guerche est abattue afin de nourrir les forges de Pouancé sur ordre de François de Neufville[530]. J.-C. Meuret mentionne également la présence de chemins à proximité d'un site d'extraction de minerai. Selon lui, l'un d'entre eux pouvait servir de raccord entre une mine et la route menant de Senonnes à Chelun, où un haut-fourneau a été installé par Gabriel Louis de Neufville en 1788[531].

La fonction d'habitat du château est définitivement révolue. Par ailleurs, un aveu daté de 1738 du duc de Villeroy décrit : « *Une ville entourée de fossés, deux portes, et un vieux*

[530] Preaulx 1832, p. 77 ; Godivier 1906, p. 125.
[531] Meuret 1989, p. 150.

château composés de plusieurs tours entre lesquelles est une cour entourée de fossés »[532]. Le terme de « *vieux château* » est déjà employé. Lorsque Gabriel Louis meurt sur l'échafaud en 1794, laissant ses héritiers endettés, ceux-ci décident de se séparer des seigneuries de Pouancé et la Guerche[533].

2.3.2.2. Antoine-Étienne Feuillant (1806-1818)

Suite à la mise en vente des terres de Pouancé et de la Guerche par les héritiers du marquis de Villeroy, l'ensemble est acheté par Antoine Étienne Feuillant (1768-1840) en 1806[534]. L'homme, originaire du Puy de Dôme, est d'abord journaliste, puis député de Maine-et-Loire, de 1815 à 1816[535]. Il a construit à Pouancé un premier château sur le site de Tressé : « *En 1817, il se composait d'un étage carré éclairé par cinq travées et d'un étage de comble sur la façade nord ; sur la façade sud, un étage de soubassement compensait la déclivité du terrain. Le parc de ce château était composé d'un jardin « anglais », d'un jardin potager, d'une ferme.* »[536]. Il s'agit à l'origine d'un domaine de métairie, étendu sur les paroisses de Saint-Aubin, la Prévière et Armaillé, pour lequel un moulin à drap est mentionné au XVI^{e} siècle, et surtout une forge (dont l'activité semble attestée en 1628)[537].

Étant lui aussi accablé de dettes, ses créanciers et ses héritiers obtiennent la mise en vente aux enchères de ses immeubles. La licitation est prononcée le 9 avril 1818[538].

2.3.2.3. Famille du marquis de Preaulx : construction du château de Tressé (1820-1884)

Le château appartient à la famille de Preaulx pendant une trentaine d'années. Il est acheté par Joseph Marthe René Gilbert (1785-1849), marquis de Preaulx, en novembre 1819 selon C. Port[539], un an plus tard selon H. Godivier : « *Puis par un acte reçu par Me Bernard, notaire à Pouancé, en date du 1er octobre 1820, racheta moyennant le prix de 10400 francs le vieux*

[532] Note dactylographiée de L.-M. Bessière en 1964. Il n'indique pas sa source.
[533] Godivier 1906, p. 128.
[534] Port 1878, p. 172.
[535] Robert, Bourloton, Cougny (dir.) 1890.
[536] Inventaire des Monuments Historiques. Notice rédigée par M.-E. Desmoulins.
[537] Godivier 1906, p. 268.
[538] Godivier 1906, p. 129.
[539] Port 1878, p. 172.

château et les halles. »[540]. Le marquis, qui a rédigé une notice sur Pouancé, n'indique pas la date de son achat[541]. Il lègue ses propriétés à son fils, Joseph Hilaire Geneviève de Preaulx (1814-1884). Le château change ensuite encore une fois de propriétaire et de famille.

Contrairement aux Neufville de Villeroy, la famille de Preaulx est bien ancrée à Pouancé. Lors du rachat de Pouancé, Joseph Marthe de Preaulx habite au 9, rue des Batailles à Paris. Mais on le retrouve ensuite installé à Pouancé, devenant maire de la ville pendant plusieurs années. Juste avant d'acquérir le château de Pouancé et les halles, il venait d'acheter, toujours au député Feuillant, « *Le château et le parc de Tressé avec leurs dépendances, la ferme du château, la grande forge de Pouancé, le fourneau de la Prévière, les étangs de Tressé, du fourneau de la Fenderie, des Rochettes, de Saint-Aubin, le moulin à eau de Pouancé, le moulin de la Fenderie, le bois de Cornillé, la forêt de Combrée, le tout estimé 350 000 fr. ; le bois de Verzée, le tout estimé 25 000 fr., la forêt de Lourzaie, le tout estimé 35 000 fr. le fourneau de la Roche, les étangs, bâtiments et pré partie de la forêt de la Guerche, à gauche de la route de Nantes, le tout estimé 360 000 fr., l'autre partie de la forêt de la Guerche, le tout estimé 50 000 fr*. »[542]. Il s'installe donc sur le domaine de Tressé et, après avoir abattu la demeure de Feuillant, fait bâtir par l'architecte nantais Liberge un nouveau château, achevé en 1848 (**Figure 54, Figure 55**). Les descendants de Joseph Marthe de Preaulx hériteront de cette bâtisse et y vivront[543]. La famille est donc bien implantée sur place, mais le château de Pouancé, pour sa part, est désormais considéré comme une ruine romantique et, déjà, comme un sujet de curiosité et d'étude. Dans sa *Notice généalogique et historique sur Pouancé et la Guerche*[544] rédigée en 1832, le marquis fait une description très révélatrice : « *Le vieux château qu'elle renferme était il y a trente ans dans un assez bel état de conservation ; on y remarquait encore les principales tours, dont l'une, fort élevée, qu'on nommait la tour pointue, dominait au loin le pays, les galeries qui communiquaient d'une tour à l'autre, le donjon qui défendait l'entrée de la seconde enceinte, les restes de la chapelle, etc.* »[545]. Le château médiéval est qualifié de « vieux château », ce qui est très révélateur. Et s'il était encore dans un état correct vers 1800, au moment où écrit le marquis (1832), il s'agit réellement d'une ruine : « *L'espace qu'occupent encore les ruines du château de Pouancé, leur position pittoresque sur un rocher, d'où la vue s'étend au loin et au bord d'un étang dont*

[540] Godivier 1906, p. 129-130.
[541] Preaulx 1832.
[542] Godivier 1906, p. 130.
[543] Le château de Tressé a été acquis par le département en 1951. Il a été transformé en établissement médical.
[544] Preaulx 1832.
[545] Preaulx 1832, p. 2.

les détours sinueux ressemblent au cours d'une rivière, suffisent pour faire apprécier l'ancienne importance de cette forteresse, malgré son état de dégradation. »[546] (**Figure 56, Figure 57, Figure 58).** Mieux encore, le château suscite déjà des vocations « archéologiques ». En effet, « *Des fouilles faites à diverses reprises, dans le chimérique espoir de trouver des trésors enfouis, ont amené des fragments de casques, d'épées, d'armures brisées, et une caisse remplie de pièces de monnaies de plusieurs règnes et de différentes valeurs : on a trouvé également, en creusant dans les fossés du château, un assez grand nombre de pièces d'or appartenant aux règnes de Charles V, Charles VI et Charles VII.* »[547].

Nous clôturons notre propos sur les forges, que nous avons suivies jusqu'à cette période : celles-ci ont en effet survécu au château, puisque la famille de Preaulx en tire toujours bénéfices : « […] *il s'agit du Marquis de Preaulx, dont les revenus globaux sont estimés par le préfet à 200 000 francs, qu'il tire essentiellement des importantes forges de Pouancé* […] »[548]. « […] l*a grande forge de Pouancé* […] » [549] est d'ailleurs mentionnée dans le premier lot d'achat des propriétés du député Feuillant par Joseph Marthe de Preaulx.



Figure 54: Localisation du château de Tressé, au sud est du château de Pouancé.

[546] Preaulx 1832, p. 7.
[547] Preaulx 1832, p. 10-11.
[548] Denis 1977, p. 33.
[549] Godivier 1906, p. 130.



Figure 55: Le château de Tressé, vers 1900-1920 (MAP, cl. G. W. Lemaire).

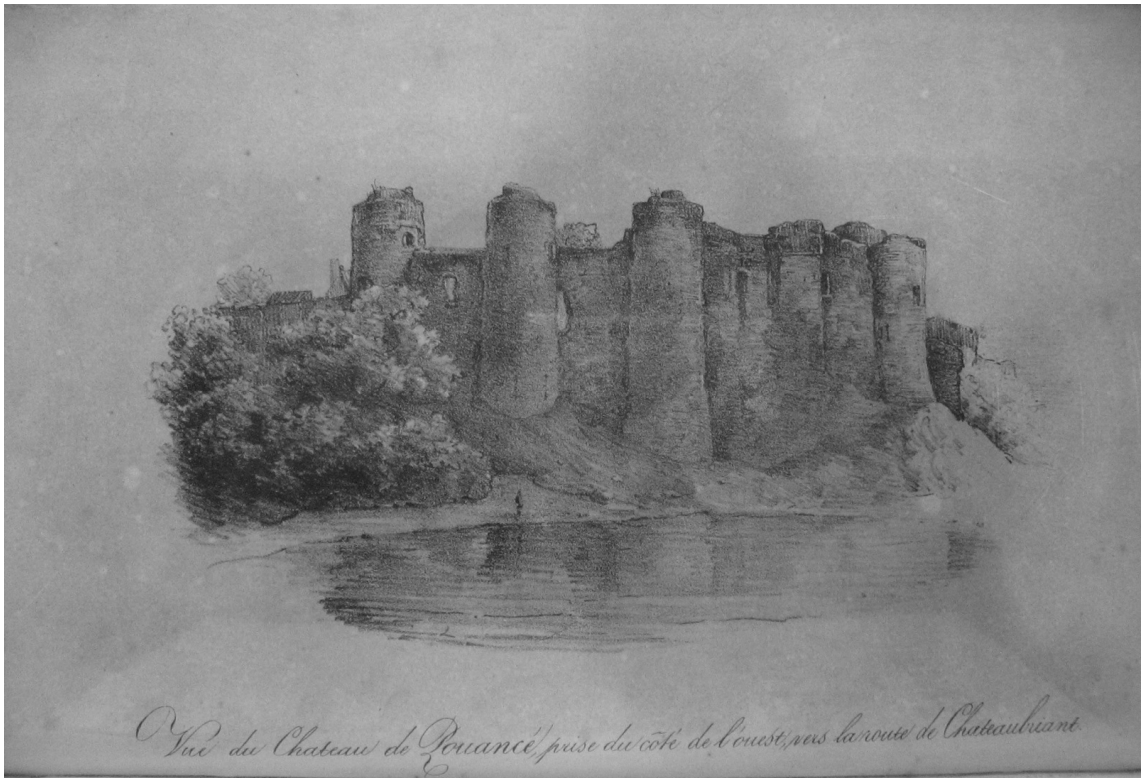


Figure 56: Le château de Pouancé, vu de l'étang (*in* : Preaulx, 1832).

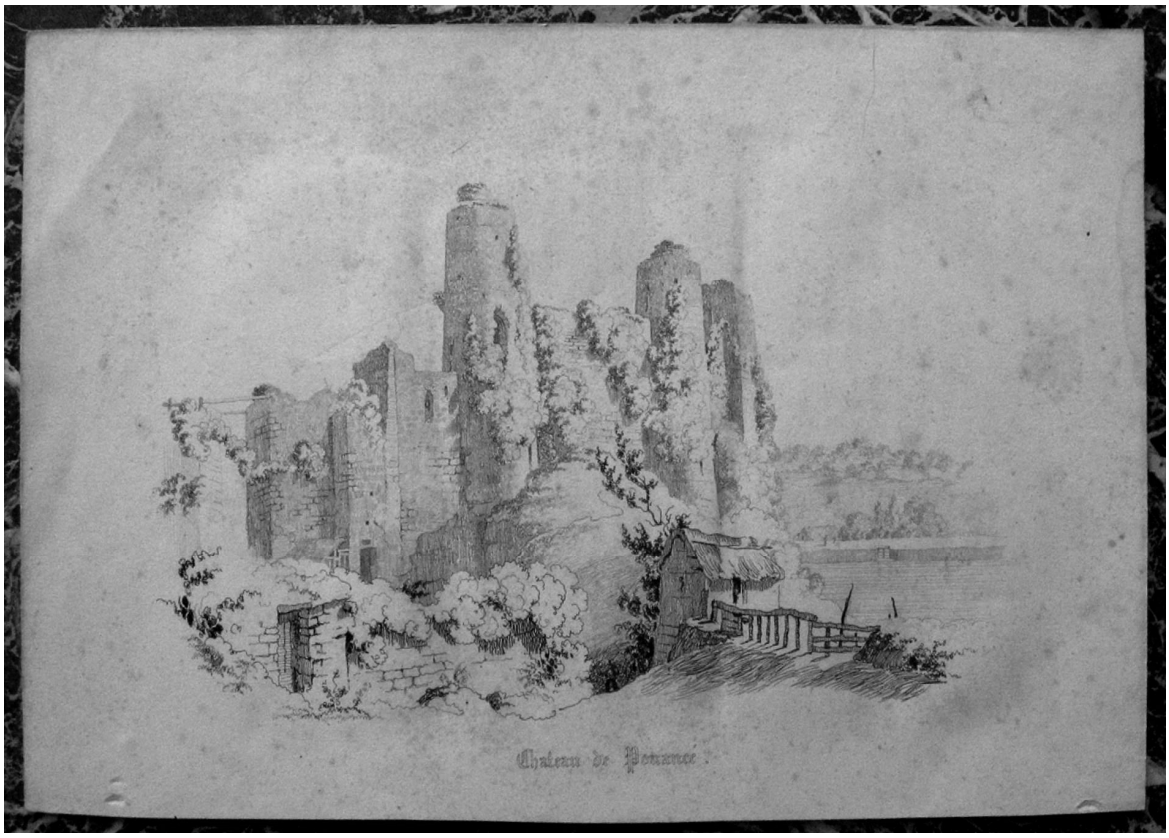


Figure 57: Le château de Pouancé : la Poterne Nord vue de l'extérieur de l'enceinte (P. Hawke, *in* : Godard-Faultrier 1839, p. 399).

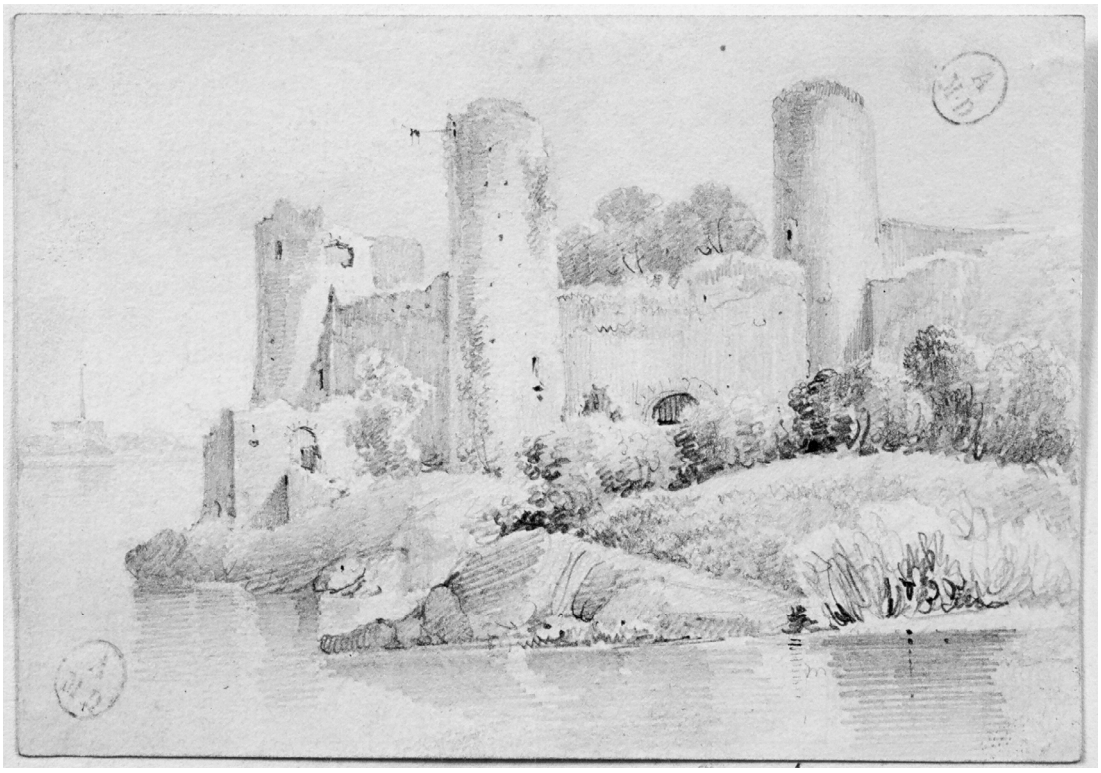


Figure 58: Le château de Pouancé : Caponnière, Grosse Tour, Tour de la Dame Blanche, Tour Criminelle, vues de l'extérieur de l'enceinte, entre 1830 et 1850 (P. Hawke, Angers : Musée des Beaux-arts).

2.3.2.4. Vicomte de Montault et famille Maillard

La fille de Joseph Hilaire Geneviève de Preaulx, Marie Sophie Joséphine (1842-1873), épouse du marquis d'Aligre, décède sans enfant. Les possessions sises à Pouancé vont donc être transmises à Alain Charles Louis de Rohan-Chabot (1844-1914), puis à sa sœur, Agnès Joséphine Marie (1854-1927), inhumée au château de Tressé. Elle épouse en premières noces Charles Jean Odet, vicomte de Montault, puis en secondes noces Arthur de Rougé, duc de Caylus et conseiller général du canton de Pouancé. Son fils Bernard Charles Louis Odet Marie Joseph de Montault (1878-1942), issu de son premier mariage, hérite des possessions en 1921[550].

Pendant cette période, la route passant au pied du château est construite (1854) (**Figure 59**) et les douves sont mises en culture (1870).

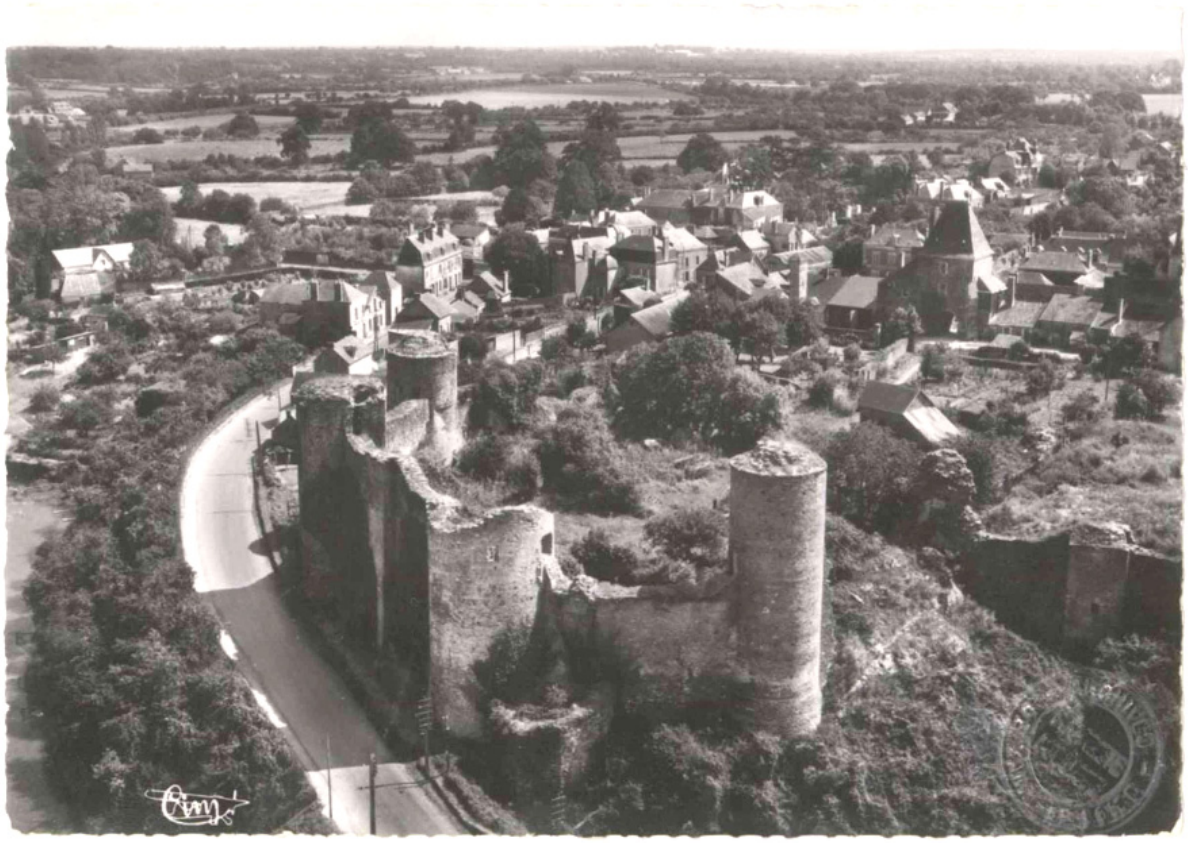


Figure 59: Vue aérienne de la route construite au pied du château (ADML, 6 Fi 6658, Éditions aériennes Combier).

[550] Lettre de Paul Édouard Marie « Odet » de Montault, fils de Bernard Charles Louis Odet Marie Joseph de Montault, adressé à Monsieur le Ministre des Affaires Culturelles au sujet d'une proposition de don du château à l'état (26 décembre 1961).

2.4. Du classement aux Monuments Historiques aux Compagnons Bâtisseurs. Une archéologie de la restauration

Les sources nous ayant permis d'établir ce « parcours » du château, de son oubli à sa redécouverte progressive, sont une compilation des autorisations de travaux, des demandes de crédits, des rapports de chantier, des correspondances publiques ou privées, des actes notariés et de très nombreuses coupures de presse. Elles proviennent de fonds et de lieux de conservation divers, dont voici les principaux :

-Médiathèque de l'architecture et du Patrimoine, en particulier les cotes 0081\049\0078, 0080\057\0009, 2001\026\0051, 2004\003\0045 et 2000\061\0014.

-Archives municipales de Pouancé

-Fonds Bessière (conservé à la mairie de Pouancé)

-Archives de l'association Chantiers histoire et architecture médiévales (CHAM), dont l'accès nous a aimablement été autorisé par son président Christian Piffet

-Centre du patrimoine de Pouancé (responsable : Jacky Desgré)

Nous aurions souhaité ajouter à cette liste les archives de l'association des Compagnons bâtisseurs de Bretagne, mais l'accès aux dossiers des travaux réalisés à Pouancé nous a été refusé.

Nous énonçons ici et dans les paragraphes qui suivront les principales étapes des travaux entrepris sur le château et leur incidence sur son état général. Le détail des campagnes concernant chaque structure est présenté dans l'étude architecturale.

Afin de circuler plus aisément dans la chronologie du château au siècle dernier, nous indiquons dès à présent les propriétaires successifs, à partir de la marquise Agnès Joséphine Marie de Montault (1854-1927), mariée au comte de Rougé :

-1921 : Bernard Charles Louis Odet Marie Joseph de Montault (1878-1942) hérite des possessions de sa mère.

-1933 (13 mars) : vente d'une partie de la propriété à l'Association Jeanne d'Arc (**Figure 60**)

Devant Maître Couetoux du Tertre, notaire à Pouancé, est effectuée la vente par M. Charles Louis Odet Marie Joseph, marquis de Montault à l'Association Jeanne d'Arc.

Les propriétés vendues sont les suivantes :

-École du Sacré-Cœur ou École de la Gare :

-bâtiment servant d'école de filles

-logement d'institutrice (en retrait vers l'ouest)

-cour et dépendances situées autour

-puits, préau, sanitaires

-petit jardin de l'institutrice au sud

-À l'intérieur de l'enclos du Vieux Château :

-à gauche du porche d'entrée (locaux du Patronage)

-petits bâtiments avec cour et dépendances à l'est du portail d'entrée (cadastre, section F, parcelles 153, 155, 156, surface totale 95 centiares)

-prairie du Patronage (cadastre section F, parcelles 187p, 188, 168p, surface totale 7 ares et 5 centiares)

-à droite du porche d'entrée : enclos appelé « Asile de l'Enfant Jésus »

-bâtiment servant d'école maternelle

-logement de la directrice

-diverses dépendances (cadastre section F, parcelle 158p, 155p).



Figure 60: Terrains compris dans la vente de 1933 du marquis de Montault à l'Association Jeanne d'Arc (dessin A. Casaubon ; d'après ADML, cadastre napoléonien, 1833, section F2).

-1937 (29 juin et 3 juillet) : vente d'une partie de la propriété à Henri Maillard (**Figure 61**)

Devant Maître Couetoux du Tertre, notaire à Pouancé, est effectuée la vente par M. Charles Louis Odet Marie Joseph, marquis de Montault, demeurant à Paris, 125, avenue des Champs Élysées (mandataire : Monsieur Pierre Franck), à Monsieur Henri Marie Joseph Maillard, propriétaire et industriel demeurant à Pouancé, de l'enclos du « Vieux-Château », comprenant :

-l'emplacement des tours (les tours et leurs matériaux sont compris dans la vente dans le cas où elles s'écrouleraient, sauf réclamation des Beaux-Arts)

-les bandes de terrain à l'extérieur de l'enclos

-des maisons d'habitation situées dans l'enclos

-le porche d'entrée

-les remises, hangars, petits carrés de jardin et terrains incultes

(cadastre, section F : parcelles 145 à 153, 156, 157, 159 à 167, 170p, environ 75 ares)

Ne sont pas compris dans la vente :

-la prairie du Patronage, avec la maison du concierge et « Asile de l'enfant Jésus » et les dépendances, situées à l'intérieur de l'enclos du château (vente à l'Association Jeanne d'arc du 13 mars 1933)

-les tours encore debout ou écroulées, classées aux Monuments historiques (qui restent propriété du marquis de Montault).



Figure 61: Terrains compris dans la vente de 1937 du marquis de Montault à Henri Maillard (dessin A. Casaubon ; ADML, cadastre napoléonien, 1833, section F2).

-1942 : décès du marquis de Montault père.

-1948 (20 avril) : ignorant que son père possédait cette propriété dans le Maine-et-Loire (alors qu'il avait commandé une enquête auprès d'un notaire), Paul Édouard Marie « Odet » de Montault accepte la succession, dont le château fait partie[551]. Plusieurs années se sont écoulées entre le décès de son père et cette date, car le jeune marquis était apparemment retenu en captivité, et n'est rentré en France qu'en 1946[552].

-1972 : décès du marquis de Montault fils.

-1976 (9 juin) : Mme de Montault cède le château, pour 10 francs symboliques, à Louis-Michel Bessière[553], négociant en aliment de bétail et grains, un des membres fondateurs du Syndicat d'Initiative (1955) et initiateur des chantiers Bois Dormant qui sortiront le château de l'oubli. L'acte est signé dans la Glacière.

-1978 (12 octobre) : décès de L.-M. Bessière. Le château est inclus dans son legs à la commune[554].

2.4.1. Une dimension patrimoniale admise mais limitée par des interventions sporadiques

2.4.1.1. La dégradation du « Vieux Château »

Ainsi que nous l'avons vu dans la description du marquis de Preaulx, le château est déjà, en 1832, à l'état de ruine. Mais quelques décennies plus tard, ce n'est pas à l'abandon que le site doit faire face : il est considéré comme un espace urbain ordinaire, subissant à la fois l'extension de zone d'habitat à l'intérieur même de son périmètre, et le remblayage progressif. L.-M. Bessière rapporte en effet en 1967 le témoignage de Pouancéens : le château, en 1910-1915, servait de décharge municipale et ses fossés, probablement déjà en cours de comblement[555], ont ainsi achevé d'être remblayés. La cour du château est occupée par les

[551] Lettre de Paul Édouard Marie « Odet » de Montault, fils de Bernard Charles Louis Odet Marie Joseph de Montault, adressé à Monsieur le Ministre des Affaires Culturelles au sujet d'une proposition de don du château à l'état, 27 décembre 1961 (MAP, 0081\049\0078).
[552] Lettre de Paul Édouard Marie « Odet » de Montault, fils de Bernard Charles Louis Odet Marie Joseph de Montault, adressé à Monsieur le Ministre des Affaires Culturelles au sujet d'une proposition de don du château à l'état, 27 décembre 1961 (MAP, 0081\049\0078).
[553] Courrier de l'Ouest, 4 juin 1977.
[554] Association patrimoine et culture du Pouancéen 1995, p. 21.
[555] Dès 1832, le château commence déjà à disparaître sous les remblais. Preaulx 1832, p. 11.

nombreuses habitations appuyées sur les tours et courtines, qui fournissent d'excellents murs de soutien (**Figure 62, Figure 63**). On retrouve actuellement les traces de cette occupation tardive, car de nombreux murs ont été percés pour faire des placards, pour insérer des cloisons, des planchers etc.

N'étant plus entretenues, les fortifications se fragilisent dangereusement. Le 16 décembre 1915, une première structure, la Tour du Moulin, s'effondre sur la maison du peintre Calmel, ce dernier ayant creusé les murs de la tour afin d'aménager son logement. Aucun décès n'est à déclarer, et aucune entreprise de restauration ou de consolidation n'est programmée dans l'immédiat. Une vingtaine d'années plus tard, le 3 février 1936, la Tour Criminelle s'abat à son tour, suite à des infiltrations continuelles. D'autres éboulements, moins spectaculaires, témoignent de l'état de dégradation avancé.

La gestion du site va se complexifier avec le morcellement de la propriété, principalement illustré par la vente de 1933 à l'Association Jeanne d'Arc, mais surtout celle de 1937 à Henri Maillard. En effet, la teneur de ce dernier contrat est surprenante, puisque le marquis de Montault père est toujours propriétaire des tours et courtines, mais la cour et l'emplacement des structures appartiennent à Henri Maillard. La situation se complique d'autant plus au décès de ce dernier. Les héritiers sont en indivision, et on imagine aisément la difficulté majeure de gestion que pouvait poser un tel édifice, dont l'entretien aurait exigé des moyens financiers très importants, et qui engageait la responsabilité de ses propriétaires en cas d'effondrement. Dans un tel cas de figure, pendant des décennies, les propriétaires vont tenter de donner cette encombrante ruine, mais rien n'y fait : personne n'en veut. Dans une lettre du 9 septembre 1937, le marquis de Montault père propose le don du château à la mairie de Pouancé. Dans sa réponse datée du 6 février 1939, la mairie justifie son refus : « […] *il en résulterait pour la commune une charge sérieuse car elle entraînerait la responsabilité éventuelle à l'égard des tiers de l'écroulement des tours* […]. »[556]. Il est intéressant de voir que cet argument est complété par la précision suivante : « *sans avantage puisqu'elle ne pourrait même pas bénéficier des matériaux.* ». L'acte de vente de 1937 précise en effet qu'en cas d'écroulement, ces matériaux reviennent à Henri Maillard. Le 4 avril 1939, un courrier émanant du Ministère de l'éducation nationale et des beaux-arts signifie au marquis de Montault père le refus du don qu'il a proposé, car « […] *l'édifice ne présente pas un intérêt*

[556] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Pouancé, 12 septembre 1937 (MAP, 0081/049/0078).

suffisant. »[557]. Le décès du marquis en 1942 ne change rien au problème, son fils acceptant la succession sans savoir que le château y est inclus. Comme son père, il tente de s'en séparer, en faisant part au Ministre des affaires culturelles de son souhait de don à la municipalité : « *N'ayant plus aucune attache en Maine-et-Loire, devant tous les ennuis que cette propriété m'apporte sans cesse, ne pouvant par mes propres moyens éviter la disparition de ces ruines* […]. »[558], celle-ci lui ayant déjà formulé un refus en 1960.



Figure 62 : Habitations installées dans la cour du château de Pouancé (coll. privée C. Bréget, tirage photographique du début du XX^e^ siècle).

[557] Minute de lettre du Ministère de l'éducation nationale et des beaux-arts du 4 avril 1939 (MAP, 0081/049/0078).
[558] Lettre de M. de Montault à Monsieur le Ministre des affaires culturelles, 26 décembre 1961 (MAP, 0081/049/0078).



Figure 63: Habitations installées dans la cour du château de Pouancé au début du XX^e^ siècle (coupure de presse).

2.4.1.2. Prise de conscience et premières implications institutionnelles

Dès la première moitié du XIX^e^ siècle, le château avait déjà suscité curiosité « archéologique » et intérêt scientifique (avec la publication, entre autres, de l'ouvrage de V. Godard-Faultrier[559]). Parallèlement à la dégradation grandissante que subit le site, les pouvoirs publics concernés jettent les bases d'un cadre institutionnel autour du château dès le premier quart du XX^e^ siècle. Dès 1923, un dossier relatif à une « *proposition de classement des ruines du château de Pouancé* »[560] est établi (rapport de M. Hardion, architecte en chef). L'objectif est d'ailleurs soutenu par le marquis de Montault père[561]. L'arrêté de classement aux Monuments historiques paraît le 7 juillet 1926 et concerne les « ruines du château ». Une lettre du chef du Bureau des Monuments historiques adressée à l'inspecteur général M. Paquet confirme le classement des ruines du château[562]. Le 16 octobre 1931, la protection s'étend au « château et ses abords », qui sont inscrits (parcelles 138 à 142, 159, 163 à 174) (**Figure 64**).

[559] Godard-Faultrier 1839.
[560] Lettre des Monuments historiques, 9 janvier 1923 (MAP, 0080\057\0009).
[561] Rapport à la Commission par M. Pierre Paquet sur le classement des ruines du Château de Pouancé, 23 juin 1925 (MAP, 0080\057\0009).
[562] Lettre du directeur des Beaux-Arts à M. Paquet, inspecteur général des Monuments historiques, 12 juillet 1926 (MAP, 0080\057\0009).

Parallèlement, une demande de classement de la Tour de l'Horloge (**Figure 65**, **Figure 66**), constitutive de l'enceinte urbaine, est formulée le 30 décembre 1927, ce qui tend à suggérer une prise en compte du potentiel patrimonial global de la ville[563]. Étant très mutilée par sa transformation en habitat, une inscription de la Tour de l'Horloge à l'Inventaire supplémentaire[564] est proposée. L'arrêté d'inscription est daté du 25 mars 1929.

Le classement est une première étape de bon augure, mais le château continue de se délabrer. En 1928, M. Hardion demande l'ouverture de crédits afin de réaliser des sondages et relevés « […] *des remparts et des restes du château de Pouancé*. »[565]. Quelques mois plus tard, nous avons confirmation de ce projet : « *Le temps détruisant rapidement ces restes, M. l'Architecte en chef Hardion pense qu'il serait intéressant pour l'histoire et l'archéologie, d'en conserver au moins le souvenir par un relevé complet.* »[566]. Si l'on en croit ce rapport, les institutions sont à l'époque bien pessimistes, car il n'est pas question de sauver le château, mais d'en conserver le souvenir… Pourtant, dès l'année suivante (1929-1930), des crédits sont engagés pour la restauration par le Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts (architecte en chef : M. Hardion). Ces travaux vont principalement porter sur le secteur de la Tour Criminelle et de la Poterne Sud : désherbage, consolidation, rejointoiement. En 1934, les maisons installées dans la cour du château sont abattues. On ne distingue pas encore haute et basse cour, le fossé étant totalement comblé (**Figure 67**). L'effondrement de la Tour Criminelle, qui a eu lieu le 3 février 1936, est rapporté quatre jours plus tard par Maurice Lotte (architecte en chef) au Ministre de l'éducation nationale (direction des Beaux-Arts) et une demande de crédits à des fins de consolidation est formulée. Outre ces campagnes destinées à retarder la dégradation du monument, les opérations de dégagement sont entamées. Bien que les strates supérieures soient d'intérêt moindre, les couches archéologiques sont « officiellement » atteintes au moins dès 1938, lorsque sont entamés les travaux de creusement de la tranchée permettant l'accès au niveau inférieur de la Tour Heptagonale et à la Glacière[567]. D'autres travaux sont mentionnés en 1947, dirigés par l'architecte Vitry et ont pour objet la restauration des parements.

---

[563] Lettre du chef du Bureau des Monuments historiques à M. Paquet, adjoint à l'Inspection générale des Monuments historiques, 6 janvier 1929 (MAP, 0080\057\0009).
[564] Rapport à la Commission par M. Paquet sur le classement de la vieille Tour de l'Horloge située rue des halles à Pouancé, Maine-et-Loire, 7 janvier 1929 (MAP, 0080\057\0009).
[565] Lettre du directeur des Beaux-Arts à M. Paquet, inspecteur général des Monuments historiques, 9 juillet 1928 (MAP, 0080\057\0009).
[566] Rapport à la Commission par M. Paquet sur une demande de M. Hardion, relative à l'étude des Remparts et du château de Pouancé (Maine-et-Loire), 7 janvier 1929 (MAP, 0081/049/0078).
[567] Le marquis de Preaulx avait cependant déjà mentionné des fouilles, et la découverte d'objets d'armement et de monnaies médiévales. Preaulx 1832, p. 11.



Figure 64: Pouancé, classement et inscription aux Monuments historiques (dessin A. Casaubon ; d'après ADML, cadastre napoléonien, 1833, section F2).



Figure 65: Tour de l'Horloge, dite Porte Angevine, vue du sud-est (cl. A. Casaubon).



Figure 66: Tour de l'Horloge, dite Porte Angevine, vue de l'ouest (cl. A. Casaubon).

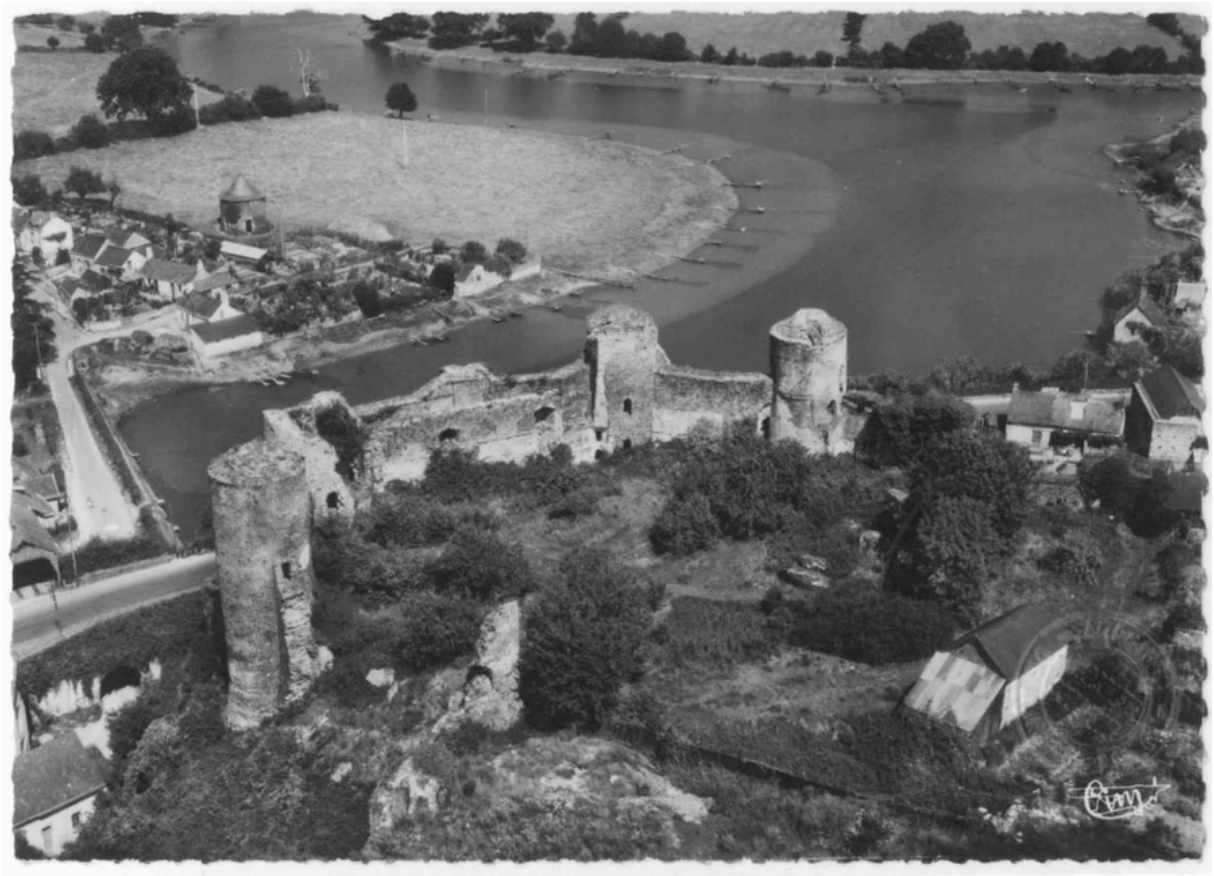


Figure 67: Pouancé, vue aérienne de la cour du château. Les habitations ont été abattues (ADML, 6 Fi 6657, Éditions aériennes Combier).

2.4.2. Mise en place de projets de restauration sur le long terme

2.4.2.1. Les chantiers Bois Dormant : un élan nécessaire

Jusqu'à présent, les travaux entrepris sur le château sont menés par l'État. En 1964, L.-M. Bessière et le Syndicat d'Initiative montent l'opération « Bois Dormant ». Elle regroupe environ 180 scouts de Segré, Combrée et Orvault ainsi qu'une vingtaine de jeunes Pouancéens. L'intervention est courte (du 26 au 28 mars), mais très efficace : la cour du château est entièrement dégagée, la Caponnière est en partie déblayée, ainsi que la Poterne Sud, la pelle mécanique a fait des travaux d'approche pour atteindre la salle basse de la Tour Heptagonale. À l'issue de cette première campagne, rien n'est encore fixé : il ne s'agit pas d'une programmation de fouille en tant que telle, mais de l'élan d'un particulier pour son patrimoine local : « *Après que ferons-nous ? Dieu seul le sait, si les pouvoirs publics ne*

s'enthousiasment pas avec nous.[568] ». Au vu du succès et de l'enthousiasme suscités auprès de la population, et du nombre important de visiteurs au le château, les chantiers vont se succéder :

-1965 : l'opération Bois Dormant II, regroupant encore une fois les scouts, se déroule sur deux semaines et intervient principalement sur la courtine reliant la Grosse Tour à la Tour de la Dame Blanche (dégagement du seuil de la poterne) et la Caponnière (poursuite des déblaiements de 1964).

-1966 : le Bois Dormant III est de plus petite envergure, concentré sur la Caponnière, et faisant intervenir un scout déjà venu et 6 à 7 jeune colons de Paris.

-1967 : l'équipe suivante (Bois Dormant IV) est plus éclectique : étudiants, anciens scouts entrés à Saint-Cyr, équipe passagère de scouts de Combrée et principalement des colons des « Petits Bois » de Versailles ainsi qu'une vingtaine de Pouancéens. Les secteurs traités sont la Poterne Ouest (nettoyage complet des salles souterraines et dégagement du grand escalier), la Caponnière (complètement vidée), la Glacière (dégagement intégral, nettoyage du sol, du canal, réfection de l'escalier), la Grosse Tour (dégagement de la base et de l'entrée bouchée aux deux tiers) et la Tour Heptagonale (dégagement de l'entrée, tranchée d'accès à la salle basse par une pelle mécanique).

-1968 (avril) : 28 Compagnons de la Jaillette viennent nettoyer les escaliers des tours. Une pelleteuse est amenée afin de dégager des salles souterraines.

-1968 (mai) : des scouts de Combrée travaillent sur la Poterne Sud (entièrement dégagée et nettoyée) et la Grosse Tour.

-1969 (18 mai et 1er juin) : des jeunes de Châteaubriant viennent déblayer une tour.

-1972 (janvier) : il s'agit encore d'une opération de nettoyage, réalisée par une quinzaine de scouts d'Angers sur la Grosse Tour, la Poterne Sud et la cour.

-1973 (4 jours) : des scouts pionniers de la 20e de Rennes poursuivent les déblaiements, notamment sur la Grosse Tour.

-1973-74 (9 jours, entre le 22 novembre et 2 mai) : 30 à 40 lycéens de Châteaubriant interviennent sur la Poterne Sud (poursuite des dégagements), la Tour Heptagonale, et surtout la Grosse Tour, dont l'intérieur a été vidé jusqu'au socle de schiste, sans surveillance ni enregistrement stratigraphique…

-1974 (janvier) : le dégagement d'une ouverture est réalisé par les Cheftaines angevines.

---

[568] Association patrimoine et culture du Pouancéen 1995, p. 87.

-1978 (juin) : une trentaine d'élèves de seconde du Lycée technique Saint-Jean-Baptiste de la Salle de Nantes déblaie les remparts écroulés de la Tour Criminelle, ainsi que le secteur de la Tour Heptagonale.

Ce premier cycle de chantiers dure une quinzaine d'année, mais s'interrompt par le décès de L.-M. Bessière à l'automne 1978. La période qui s'achève aura eu plusieurs incidences sur le site, outre le simple dégagement, qui fut d'ailleurs une entreprise de taille considérant la puissance des remblais. La principale conséquence de cette entreprise est d'avoir engagé un processus d'intérêt autour du château de Pouancé qu'il est nécessaire de souligner. Le 26 janvier 1968, L.-M. Bessière est récompensé : Pouancé obtient la troisième place ex-aequo au Concours des chantiers bénévoles de la jeunesse, initié par les Monuments historiques, et il reçoit un prix de 10 000 francs destiné à encourager la poursuite des campagnes. La même année, le château est sélectionné pour faire l'objet d'un tournage pour l'émission de Pierre Lagarde, « Chefs-d'œuvre en péril »[569]. Quelques années plus tard, le préfet vient pour la première fois pour visiter le château (1974). Le mouvement qui est ainsi lancé va permettre de raffermir la politique de sauvegarde autour du château, et de lui offrir une nouvelle dimension. En effet, pour la période 1964-1978, il s'agit d'une initiative locale, principalement soutenue par un particulier parfois appelé « conservateur du château ». Dès 1967, L.-M. Bessière se dit prêt à se porter acquéreur du château, à la condition que la cour lui soit également cédée, dans l'optique des chantiers déjà engagés. Le problème de l'indivision Maillard se pose alors, freinant inlassablement les possibilités de transaction. Nous avons bien là l'image d'une personne très impliquée. Pourtant, ce type d'initiative est destiné à rester provisoire : un site fortifié de cette ampleur (spatiale et archéologique), déjà fortement dégradé, exige un engagement financier très important, sans compter l'extraordinaire complexité d'une gestion qui doit combiner le potentiel scientifique, patrimonial et touristique, les exigences de sécurité et le maintien des structures en état. C'est probablement grâce à cette première période d'émulation autour du château, à la mise en lumière de son potentiel archéologique et touristique que la mairie a accepté, finalement, le legs du château au décès de L.-M. Bessière.

Le château devient donc, pour la première fois, propriété d'une collectivité en 1978. La dimension institutionnelle de cette prise en charge est nécessaire, car elle est supposée faciliter l'apport de subsides, et surtout, favoriser l'encadrement scientifique des travaux. En

[569] Courrier de l'Ouest, 23 avril 1968.

effet, bien que les chantiers Bois Dormant aient été bénéfiques pour le site par certains points que nous venons de mentionner, ils ont également soulevé le problème de l'absence total de suivi archéologique : des croquis de structures ont été réalisés, mais la perte des données stratigraphiques est extrêmement dommageable à la connaissance du château. L'exemple le plus frappant est le curage intégral de la Grosse Tour, déjà soupçonnée à l'époque d'être une tour maîtresse et surnommée « le donjon ». L'ensemble des strates qui la remplissait, d'une hauteur d'une dizaine de mètres, a été envoyé à la déchetterie, ce qui signifie autant de mobilier et d'informations diverses qui auraient pu permettre d'alimenter les hypothèses de datation et d'occupation. Toutes les tours ont été nettoyées jusqu'au socle, certains secteurs ont été totalement mis au jour, révélant de nombreux pans de murs et divers massifs de maçonnerie dont nous ignorons à présent les liens stratigraphiques.

2.4.2.2. 1981 à aujourd'hui : spécialisation et diversité des interventions

Les chantiers d'été : CHAM (1981-1996) puis Compagnons bâtisseurs de Bretagne (1997-2010)

Dès le mois d'août 1980, un projet de convention entre la mairie de Pouancé et l'association Chantiers histoire et architecture médiévales (CHAM) est mis en place. L'association est toute jeune, puisqu'elle a été créée dans l'année. L'accord est voté à l'unanimité le 2 février 1981. Le premier chantier dirigé par le CHAM débute l'été même. Nous ne détaillons pas chaque campagne, car l'énumération serait très fastidieuse, les rapports de travaux étant bien plus fournis que ceux des Bois Dormant[570].

Les chantiers se déroulent en général durant les deux mois d'été. Toutes les structures de la haute cour ont été traitées par le CHAM, ainsi que certaines de la basse cour (Tour Porche, Bastion). Les objectifs et terrains d'action du CHAM sont très divers, la principale activité étant la restauration :

-démontage des schistes très abîmés

-remontage des maçonneries, en employant autant que faire se peut des schistes déjà patinés (parfois récupérés sur des chantiers de démolition dans la ville), reconstitution des maçonneries

[570] Le détail concernant chaque structure est décrit lors de l'étude architecturale.

-reconstitution de maçonneries détruites : bouches à feu (dans la Caponnière ou le Bastion par exemple), fenêtres, portes, notamment avec la mise en place d'un stage de taille de granite de 1985 à 1987.

-grattage des joints abîmés jusqu'au joints sains, puis rejointoiement avec un mortier reconstitué spécialement après étude du mortier d'origine, afin de rendre la restauration invisible. Le mortier de chaux le plus souvent employé est ainsi composé : deux mesures de sable de rivière lavé, une mesure de sable de carrière Rouge de Durtal, une mesure de chaux de Paviers.

-ferraillage et bétonnage de fissures.

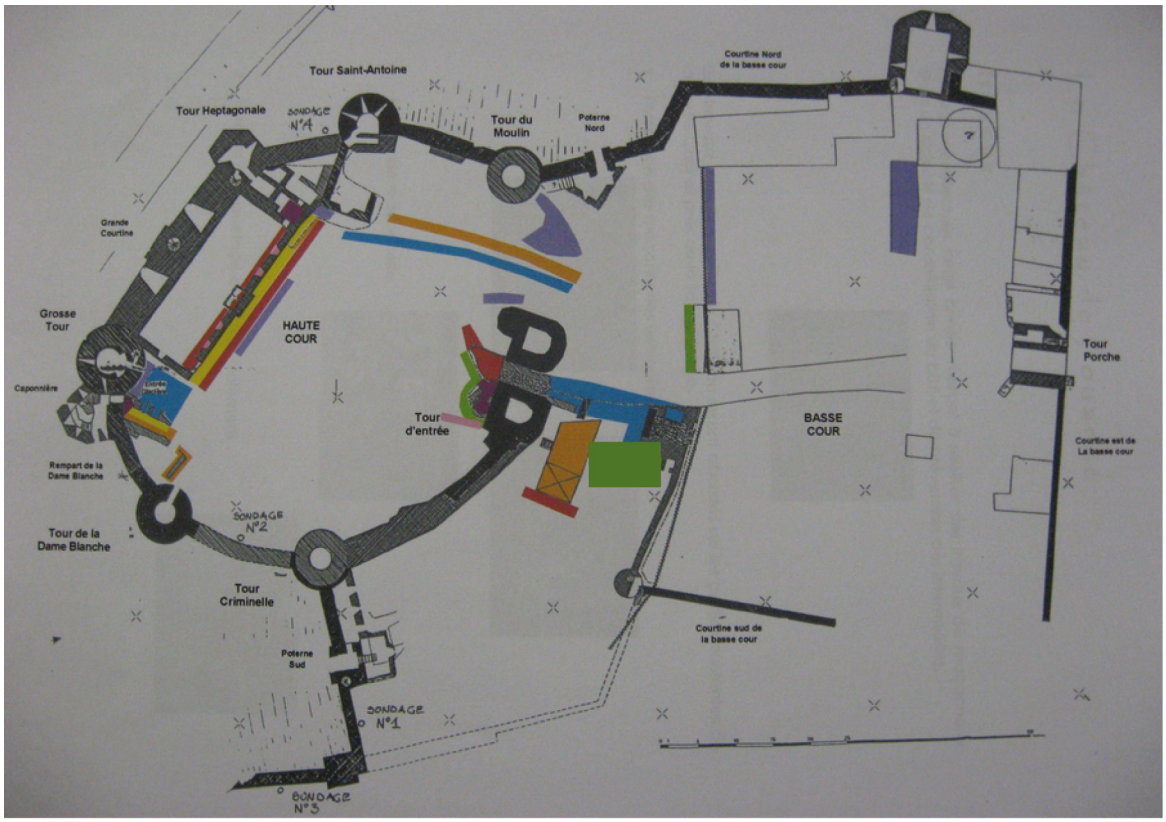
-pose de semelles de béton

-étanchéité des maçonneries, notamment des coupoles protégeant les tours

Ces travaux de maçonnerie sont complétés par la poursuite des déblaiements. L'aide d'engins mécaniques est sollicitée lorsqu'ils ne présentent pas de risque d'entamer des zones archéologiques. Dans le cas contraire, les déblaiements sont manuels, compte tenu de la volonté de protéger les couches archéologiques. Des sondages sont parfois effectués. L'association s'occupe également de l'entretien du site, à savoir le nettoyage, la dévégétalisation, l'évacuation des déblais. La vocation touristique du site est bien sûr prise en compte, le château étant ouvert aux visiteurs. Le chemin suivi lors des visites est progressivement remis en état. La sécurité est renforcée par la pose de barrières et la consolidation de certains planchers.

Le CHAM a également participé aux campagnes de fouilles et de relevés menées par Thierry Géhan de 1992 à 1995.

Nous n'avons eu en main que deux rapports d'intervention des Compagnons Bâtisseurs sur le château (années 2003 et 2004), ce qui nous donne une vision incomplète de la tâche effectuée. Les travaux sont d'une ampleur moindre que ceux qui ont été réalisés par le CHAM. Il s'agit en règle générale de protéger les maçonneries déjà existantes, d'origine ou refaites, d'exécuter quelques travaux de rejointoiement, et d'entretenir et aménager le circuit de visite (reconstruction d'un escalier en bois dans la Tour Saint-Antoine, construction d'un muret bordant l'escalier menant à la Poterne Sud etc.) (**Figure 68**).



Récapitulatif des interventions des Compagnons bâtisseurs de Bretagne (1997-2004)

- parties restaurées en juillet-août 1997
- parties restaurées en juillet-août 1998
- parties restaurées en juillet-août 1999
- parties restaurées en juillet-août 2000
- parties restaurées en juillet-août 2001
- parties restaurées en juillet-août 2002
- parties restaurées en juillet-août 2003
- interventions prévues pour 2004

Figure 68: Récapitulatif des interventions des Compagnons bâtisseurs de Bretagne de 1997 à 2004 (*in* : Compagnons bâtisseurs de Bretagne 2003 ; Compagnons bâtisseurs de Bretagne 2004).

Interventions en lien avec les Monuments historiques : Pierre Prunet (ACMH) puis le cabinet Mester de Parajd (ACMH)

Parallèlement aux chantiers d'été, les campagnes de restauration menées par les Monuments historiques deviennent récurrentes. Ainsi, dès 1976, Pierre Prunet (ACMH) entame des travaux sur la Grosse tour et la Grande Courtine (entreprise SEEL LEGER). Les travaux sont globalement similaires à ceux que l'on a pu évoquer pour le CHAM : reprise des arases, reprises des parements, rejointoiement, chaînage de béton, injection de ciment, étanchéité, etc. Deux grandes campagnes en particulier ont été menées, sur la Grosse Tour (1976-1977) et sur la Tour Heptagonale (1988-1989).

Le relais est pris par le cabinet Mester de Parajd, intervenant sur le château depuis 1994[571]. La majeure partie des structures de la haute cour a été prise en charge par le cabinet et une entreprise de restauration des monuments historiques (entreprise Bonnel) qui travaille en collaboration avec lui. D'autres entreprises intervenant dans des domaines très spécialisés ont été sollicitées pour les besoins variés liés à l'entretien et à la sauvegarde du site :

-travaux de charpente

-travaux de toiture

-diagnostics géotechniques

-mesures inclinométriques

-travaux de forage et de sondage destinés à sécuriser les fondations

Opérations archéologiques (DRAC)

Une surveillance de décapage ainsi que deux sondages à la pelle mécanique ont été effectués du 11 au 14 mai 1992 sous la direction de Xavier Fehrnbach (Service régional de l'archéologie des Pays de la Loire). Cette intervention du SRA prend place dans un cadre particulier : « *Le Service Régional de l'Archéologie, qui se préoccupe depuis plusieurs années déjà de l'impact archéologique du chantier de restauration conduit par CHAM* […], *a souhaité réaliser un diagnostic archéologique afin d'appréhender le volume et la nature des remblais de la cour intérieure et dans les douves du château : l'enthousiasme des bénévoles conjugué à la curiosité de la découverte avaient souvent conduit à négliger l'approche archéologique des terres contenant les vestiges du château.* »[572].

Le premier sondage est implanté selon une orientation nord-sud, situé à la perpendiculaire de la courtine reliant la Tour Criminelle au Châtelet, à l'extérieur de l'enceinte, sur une profondeur maximale de 3,50 mètres (**Figure 69**). Il n'a révélé que des restes mobiliers des XIX^{e} et XX^{e} siècles, confirmant une utilisation entre habitat et décharge à cette période. Le plan cadastral de 1833 indiquant encore l'emplacement des douves, il est possible que leur comblement se soit effectué peu après.

Le second sondage est situé au pied du mur sud de la contrescarpe, à proximité de la Tourelle d'Angle. Une section de mur ancré à la tourelle a été dégagée. Selon X. Fehrnbach, il s'agit d'un mur de terrasse jouant également le rôle de ligne de défense intermédiaire. Le sondage réalisé au pied de la tourelle révèle la même nature de remblais que ceux du premier sondage. À 2,50 mètres de profondeur, une couche argileuse recouvre le schiste, signalant

[571] Interventions antérieures possibles.
[572] Fehrnbach 1992, p. 1.

peut-être le fond de la douve. Le pendage vers l'ouest jusqu'au mur d'enceinte semble important puisqu'il atteint 9 %.

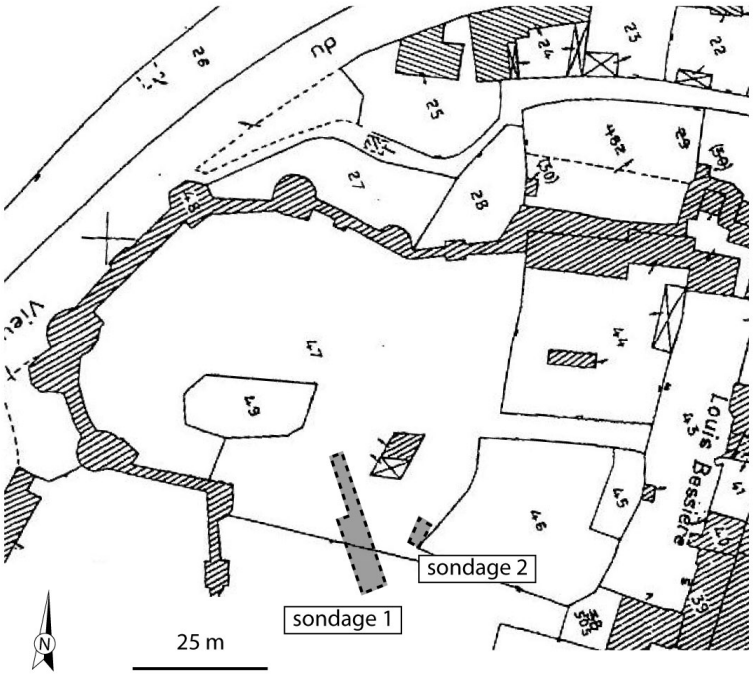


Figure 69: Emprise des deux sondages réalisés en mai 1992, sous la direction de X. Fehrnbach (dessin A. Casaubon ; d'après Fehrnbach 1992).

Trois opérations de sauvetage successives ont été menées entre 1992 et 1994 sur le secteur du château, sous la direction de Thierry Géhan, aidé par l'association CHAM.

La première campagne (15 juillet-15 août 1992) s'est implantée sur le secteur du pont[573]. Le décapage a été réalisé en partie à la pelle mécanique et avec l'aide d'une vingtaine de bénévoles du CHAM. Le sondage a donc révélé, du côté de la contrescarpe, une aire pavée ainsi que deux caniveaux, situés autour d'une pile de pont, supportant un passage entre basse cour et haute cour. Du côté de l'escarpe, une autre pile a été dégagée, ainsi qu'un mur de jonction entre la pile et le glacis. D'après T. Géhan, les piles peuvent être datées de la fin XII^{e}-début XIII^{e} siècle[574]. Le mur de contrescarpe, la tourelle d'escalier sur laquelle il s'appuie, ainsi que la transformation de la pile de contrescarpe en culée, semblent appartenir à une phase de réaménagement de la basse cour du XV^{e} siècle[575]. La première assise d'une tour

[573] Aucun plan de la zone de sondage n'est fourni dans le rapport.
[574] Géhan 1992, p. 54.
[575] Géhan 1992, p. 54.

d'entrée offre une vision complétée du système d'accès à la haute cour. Cette tour semble être bordée de chaque côté de courtines, rejoignant la Tour du Moulin au nord et la Tour Criminelle au sud.

L'intérêt majeur de la campagne de 1993 (15 juillet-15 août) est la mise au jour des parties supérieures du moineau nord[576], situé en fond de fossé et accolé à la poterne nord qui permet une meilleure compréhension de la logique défensive de la forteresse au XV^{e} siècle.

Une grande tranchée orientée nord-ouest/sud-est a été réalisée lors de la dernière campagne, qui s'est déroulée du 1er au 31 août 1994 (**Figure 70**). Elle devait servir à repérer les éventuelles structures situées à l'intérieur de la haute cour : puits, chapelle castrale, donjon roman, ainsi que des terrasses ayant pu permettre de gérer l'importante déclivité existant entre le Châtelet d'entrée et le Logis, ce dernier étant situé environ trois mètres plus bas[577]. L'emprise de la tranchée s'étend sur 45 mètres de long pour environ 1,10 à 1,40 mètres de large. La profondeur est variable, la pelle suivant le niveau du substrat. Aucune des fosses mises au jour n'a révélé de mobilier archéologique[578]. La tranchée ne donne pas trace de construction pouvant être rattachée avec certitude au fonctionnement du château. Il semble en outre qu'aucun système de terrasse n'ait été mis en place dans la haute cour. Cependant, certaines couches de débris de schiste semblent prouver l'existence d'un talus primitif[579].

Nous pouvons conclure ce point concernant la gestion du château de Pouancé à partir du début des années 1980 par plusieurs remarques. Avant tout, il est important de noter la poursuite de l'élan donné par L.-M. Bessière, traduite par la continuité des efforts de sauvegarde du site, ainsi que par la mise en place d'études archéologiques. La documentation sur les lieux d'intervention ainsi que la teneur des travaux sont plus fournies que durant les périodes précédentes, contenant parfois des indications très précises quant aux zones traitées. On note également une implication plus forte des institutions spécialisées dans la gestion patrimoniale, qu'il s'agisse des Monuments historiques avec les ACMH P. Prunet puis G. Mester de Parajd, ou de la Direction régionale des affaires culturelles, par le biais des interventions archéologiques de 1992 à 1995 et de la surveillance mise en place.

[576] Géhan 1993, p. 5.
[577] Géhan 1994, p. 6.
[578] Géhan 1994, p. 8.
[579] Géhan 1994, p. 13.

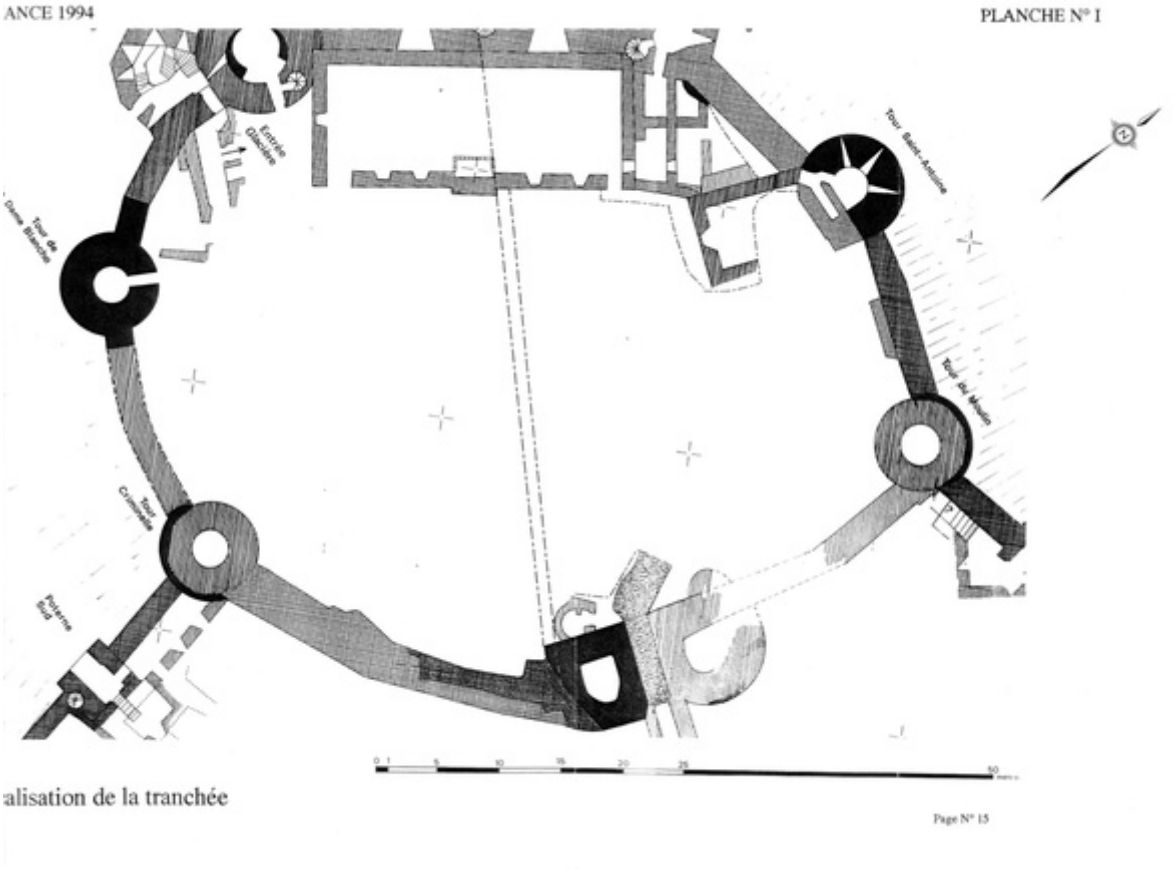


Figure 70: Emprise de la tranchée réalisée en août 1994, sous la direction de T. Géhan (Géhan 1994, planche I).

Nous nous sommes cependant heurtés au paradoxe inhérent à un monument ancien, conservatoire de nombreuses données qu'il s'agit de sauvegarder, mais dont la préservation du bâti constitue en elle-même un obstacle au recueil de ces informations. En effet les restaurations ont la plupart du temps une importante visée esthétique, le but étant que le visiteur ne les remarque pas. De nombreux murs ont ainsi été remontés avec des schistes patinés, afin que ceux-ci ne puissent plus se distinguer des moellons d'origine. Le mortier est également très proche, comme on a pu le voir lors des interventions du CHAM (analyse du mortier d'origine afin de reprendre les mêmes composants). La lecture du bâti est rendue d'autant plus difficile que lors des restaurations successives effectuées par l'entreprise LEGER-SEEL avec le concours des Monuments historiques (1984 à 1989), des moellons de schiste récupérés sur place ont été réemployés, et un mortier de chaux grasse apparenté au mortier originel a été utilisé, comme on peut le constater sur les différents devis et correspondances. Enfin, même si la plupart des reconstitutions sont assez prudentes, d'autres paraissent plus hasardeuses. On pense par exemple au jour permettant de surveiller l'intérieur de la cour à partir de la salle de la herse de la courtine reliant la Grosse Tour à la Tour de la

Dame Blanche (CHAM), dont on ne connaît pas les dispositions d'origine, ou encore la porte située au dernier niveau de la Grosse Tour et permettant de la relier avec la Tour de la Dame Blanche (P. Prunet). L'appareil employé est très reconnaissable, ainsi que la couleur des schistes utilisés qui, en se patinant, prend une teinte différente des maçonneries d'origine qui le bordent, mais de prime abord, il semble qu'il s'agisse là de la porte originelle.

En outre, la multiplication des intervenants pose un problème de circulation des informations entre les différents acteurs de la sauvegarde du château, qui sont nombreux, puisque plusieurs organismes sont impliqués : la mairie, actuel propriétaire, la DRAC (SRA), le SDAP, l'Association patrimoine et culture du Pouancéen et le syndicat d'initiative, tous acteurs plus ou moins influents de la gestion du château. Le suivi se fait difficilement, et il arrive que les certaines structures du château aient été modifiées récemment sans même que le Service régional d'archéologie n'en soit tenu au courant.

Pour résumer, le château subit une double contrainte, entre les réparations imposées par la dégradation du monument et la visée touristique (reconstitution de certaines ouvertures, remontage de certains murs n'ayant aucun rapport avec de la consolidation). Avant de penser à analyser les structures, à faire de l'archéologie du bâti, il a été indispensable de faire une « archéologie de la restauration », qui a exigé un dépouillement le plus exhaustif possible des sources pouvant traiter des travaux réalisés, afin de pouvoir engager une analyse approfondie.

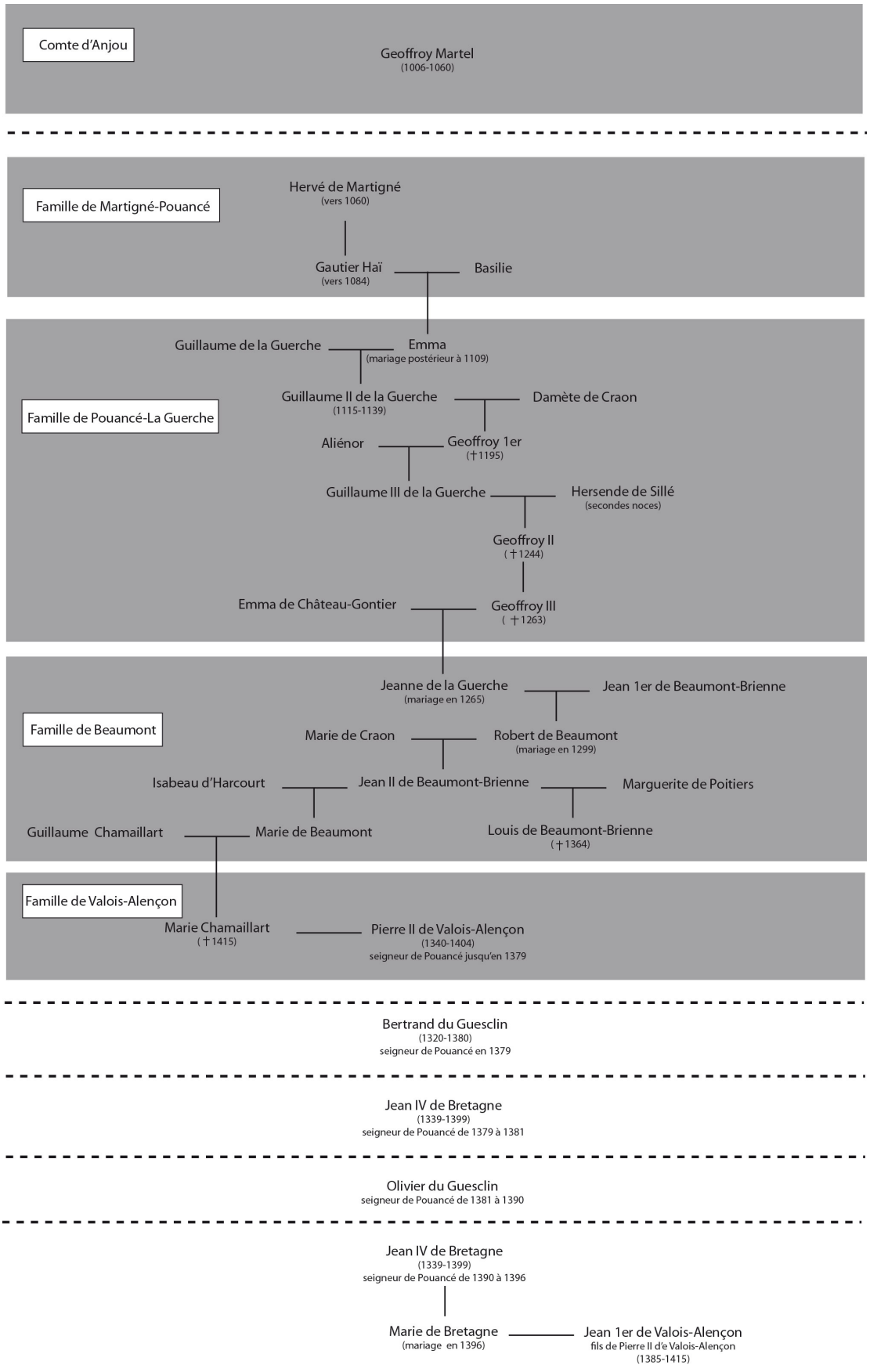


Figure 64 (légende page suivante)

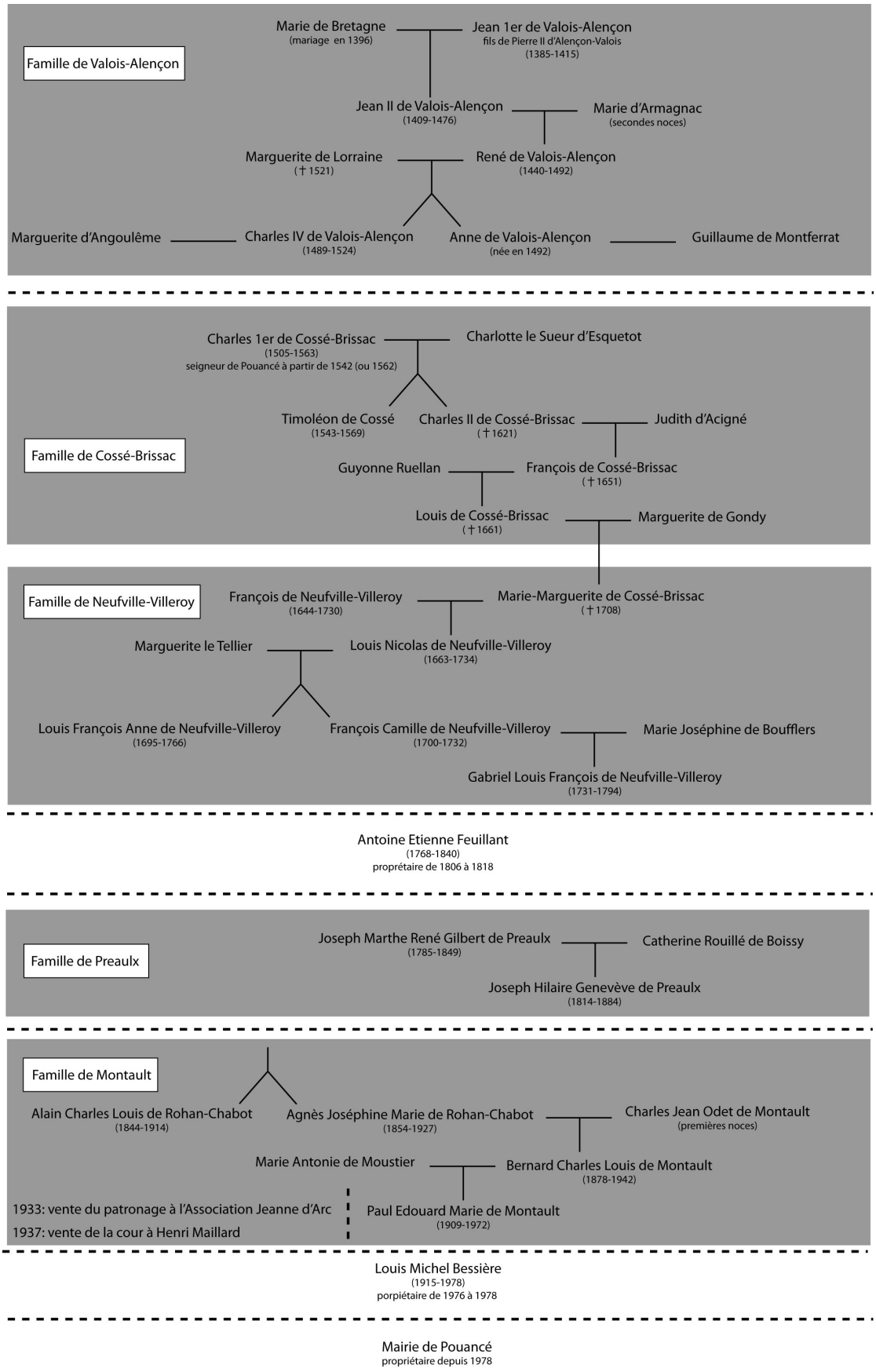


Figure 71: Succession des différents seigneurs et propriétaires du château de Pouancé.

Chapitre 3. Étude architecturale

3.1. Méthodologie de description du bâti

Toutes les structures formant la haute cour et la basse cour ne contiennent pas la même densité d'informations. Pour notre étude, pour laquelle l'adaptation du château de Pouancé à l'artillerie à poudre revêt un caractère essentiel, il a été nécessaire de déterminer une grille d'analyse privilégiant les structures les plus informatives. Le tableau ci-dessous permet de répertorier le type de traitement appliqué à chacune de ces structures (**Tableau 1**).

	Description détaillée des maçonneries	Description succincte	Description détaillée des unités de fonction	Traitement graphique par UC
TM	✔			
C*N/TM_TSA	✔			
C*S/TM_TSA	✔			
TSA	✔			
C/TSA_TH	✔			
TH	✔		✔	✔
GC	✔			
LOG	✔			
GT	✔		✔	
GLA	✔			
C/GT_TDB	✔			
CAP	✔		✔	✔
TDB	✔			
C/TDB_TC	✔			
TC	✔			
C/TC_CHA	✔			
CHA	✔			
C/CHA_TM	✔			
POT*N	✔		✔	✔
MOI*N	✔		✔	✔
POT*S	✔		✔	✔
MOI*S	✔		✔	✔
PON	✔			
TRA	✔			
MCS*N	✔			
MCS*S1	✔			
TRL	✔			
MCS*S2-FAC1	✔			
Courtine Nord		✔		
BAS	✔		✔ (partiellement)	✔ (partiellement)
Courtine Nord-Est		✔		
Tour Porche		✔		
Courtine Sud-Est		✔		
Tour Camus		✔		
Courtine Sud		✔		
C/POT*S	✔			
TB	✔		✔	✔

Tableau 1: Type de traitement appliqué aux différentes structures.

3.1.1. Norme de désignation dans le texte

Cette désignation est appliquée à l'intégralité des structures de la haute cour, qui forment véritablement le corpus le plus important de cette étude. Deux autres secteurs ont été inclus à cette norme (basse cour, hors de l'enceinte castrale), car ils sont indispensables pour appréhender le système défensif représenté par le château. Cependant, seules les structures les plus riches d'informations (traces d'adaptation à l'artillerie à poudre, lien direct avec la haute cour) ont été sélectionnées, à savoir le Bastion pour la basse cour, ainsi que la Courtine de la Poterne Sud et la Tour à Bec pour la zone située hors de l'enceinte castrale à proprement parler.

3.1.1.1. Les rangs

Afin de faciliter la lecture et la navigation dans les différentes descriptions, la norme suivante est organisée en trois rangs : Structure-Niveau-Élément. Chaque rang est séparé par un tiret.

Le premier rang désigne la Structure générale dans laquelle se trouve l'élément. Il peut s'agir d'une tour, d'une courtine, etc. Les dénominations choisies sont, dans leur grande majorité[580], celles qui ont été employées dans les travaux de T. Géhan. On trouve donc au château de Pouancé les structures suivantes :

-Tour du Moulin : TM

-Courtine Nord Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine : C*N/TM_TSA[581]

-Courtine Sud Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine : C*S/TM_TSA

-Tour Saint-Antoine : TSA

-Courtine Tour Saint-Antoine – Tour Heptagonale : C/TSA_TH

-Tour Heptagonale : TH

-Grande Courtine : GC

-Logis : LOG

-Grosse Tour : GT

[580] C'est le cas des structures suivantes : Tour du Moulin, Tour Saint-Antoine, Tour Heptagonale, Grande Courtine, Grosse Tour, Glacière, Caponnière, Tour de la Dame Blanche, Tour Criminelle, Châtelet d'entrée, Poterne Nord, Poterne Sud, Bastion et Tour Porche.

[581] Une majuscule est attribuée aux points cardinaux afin d'isoler la nomination de la structure.

-Glacière : GLA

-Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame blanche : C/GT_TDB

-Caponnière : CAP

-Tour de la Dame Blanche : TDB

-Courtine Tour de la Dame Blanche – Tour Criminelle : C/TDB_TC

-Tour Criminelle : TC

-Courtine Tour Criminelle – Châtelet d'entrée : C/TC_CHA

-Châtelet d'entrée : CHA

-Courtine Châtelet d'entrée – Tour du Moulin : C/CHA_TM

-Poterne nord : POT*N

-Moineau nord : MOI*N

-Poterne sud : POT*S

-Moineau sud : MOI*S

-Pont : PON

-Tour d'Angle : TRA

-Mur de Contrescarpe Nord : MCS*N

-Mur de Contrescarpe Sud 1 : MCS*S1

-Tourelle d'Angle : TRL

-Mur de Contrescarpe Sud 2 : MCS*S2-FAC1

-Bastion : BAS

-Courtine de la Poterne Sud : C/POT*S

-Tour à Bec : TB

Le deuxième rang désigne le Niveau, abrégé par N. Il peut correspondre à un étage dans le cas d'une tour par exemple. Il peut également être nommé arbitrairement, dans le cas où la structure aurait subi plusieurs remaniements perturbant les successions de niveaux originelles. Lorsque l'on aborde le cas d'un escalier, ou d'un autre élément (fenêtre etc.) situé entre deux niveaux, on adopte la notation suivante : N (numéro du niveau inférieur)/N (numéro du niveau supérieur). Ainsi, « entre Niveau 1 et Niveau 2 » donne « N1/N2 ». Dans certains cas, le niveau n'est pas mentionné, par exemple lors de la description d'une face externe qui ne correspond à aucun niveau interne. Enfin, le niveau d'un couvrement correspond au niveau que celui-ci recouvre.

Le troisième rang désigne l'Élément décrit. Par « élément », on entend entité architecturale, c'est-à-dire la réunion de plusieurs unités de construction (UC) formant un tout fonctionnel : un escalier, une porte etc. Chaque élément est représenté par les abréviations suivantes :

-arbalétrière : ARB

-archère : ARC

-canalisation : CAL

-archère-canonnière ou arbalétrière-canonnière : AC

-canonnière : CAN

-cheminée : CHE

-couverture : COU

-culée : CUL

-escalier : ESC

-face : FAC

-fenêtre : FEN

-galerie : GAL

-latrines : LAT

-mâchicoulis : MAC

-parapet : PAR

-pile : PIL

-placard : PLA

-porte : POR

-rampe : RAM

-salle : SAL

Étant donné que plusieurs éléments similaires peuvent se rencontrer à un même niveau, ceux-ci sont numérotés afin d'éviter toute confusion. Dans la mesure du possible, l'ordre de numérotation a été choisi selon une logique de progression que l'on adopterait lors d'une visite du château. Cette progression suit l'ordre de description. Elle va, en théorie, du bas vers le haut, dans le sens horaire. Ainsi, la fenêtre TH-N2/N3-FEN1 est la première fenêtre que l'on rencontre en montant l'escalier en vis de la Tour Heptagonale entre les Niveaux 2 et 3. De la même manière, l'archère-canonnière TH-N1-AC1 est la première que l'on rencontre, si l'on observe l'intérieur de la tour en suivant le sens horaire.

3.1.1.2. Explicitation de la terminologie

Il est nécessaire, pour certains termes, de revenir sur ce qu'ils désignent précisément, en se penchant en premier lieu sur les ouvertures de tir. Le terme « archère-canonnière » mérite que l'on s'y attarde. L'appellation employée ici est générique, et ne saurait faire référence à l'emploi assuré de l'arc en combinaison avec le canon, ni à une dénomination en usage au XV^{e} siècle. En effet, les termes utilisés alors, tels que « *rayère* », « *kanonires pour traire bombardes* », « *trous rons pour geter les canons* », « *canonnières et arbalestrières* » etc., sont très variés[582]. Il est en effet évident que pour certaines ouvertures, l'arc n'a pu être employé, comme pour celles du niveau inférieur de la Caponnière, ou encore celle de la salle basse du Moineau Sud, où le canon était de préférence couplé à l'arbalète. Pour autant, cette dernière ne venait pas systématiquement en renfort. Certaines fentes pouvaient en effet être pensées pour le double emploi que constituent la visée et l'évacuation des fumées toxiques dégagées par le canon. La « canonnière » se distingue plus aisément, étant totalement dépourvue de fente. On retrouve ce type d'ouverture uniquement à la Tour Criminelle et au troisième niveau du Bastion (dans son état actuel, soit après restaurations).

Le terme « face » concerne uniquement les parements externes. Ceux-ci ne forment pas un ensemble fonctionnel au même titre qu'une porte ou une fenêtre, mais remplissent tout de même la fonction de mur. La salle (SAL) se distingue de la face (FAC) par sa situation à l'intérieur d'un bâti et le fait qu'elle soit constituée de plusieurs pans de mur. Le fait de désigner, en tant qu'élément, la « salle » et non le « mur » réside dans la considération même de la fonction. Il nous semble plus logique d'appréhender un ensemble de murs sous sa fonction la plus pertinente qui est celle de former une pièce. Ce n'est pas le cas des parements externes, d'où la distinction entre salle et face.

Le terme « face » est utilisé pour désigner une paroi plane. Lorsqu'un parement externe marque un angle, on obtient donc deux faces, séparées par un chaînage. La planéité est cependant un critère qui a été étendu aux parois curvilignes, lorsque celles-ci ne sont perturbées par aucune rupture (angle, maçonneries accolées). Ainsi, pour la Grosse Tour, le parement externe du Niveau 2 est divisé en plusieurs faces, car il est interrompu d'une part par la Grande Courtine et le mur pignon du Logis, et d'autre part par la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche.

[582] Citons entre autres Salamagne 1993b, p. 817-824.

Le terme « galerie » recouvre une notion proche de la « salle ». Dimension, morphologie et fonction sont cependant des critères distinctifs. À titre d'exemple, la galerie du Moineau Sud (MOI*S-GAL1) s'apparente presque à un couloir, car elle s'étend sur un plan allongé. Elle a un rôle exclusif de distribution.

On a inclus sous la dénomination « placard », tous les petits retraits maçonnés formant une cavité ayant fonction de présentation ou de rangement, comme on peut les trouver dans la Grosse Tour, la Tour Heptagonale ou encore la Glacière.

La « porte » au sens strict désigne uniquement l'encadrement à savoir l'ensemble formé par l'arc et les jambages le soutenant. Mais ce terme peut être étendu aux murs situés dans la continuité de cet encadrement, lorsque ceux-ci forment un passage dans une épaisseur de maçonnerie. On peut citer ici l'exemple de la Glacière : sont considérées comme portes à la fois la porte GLA-N1-POR2, constituée uniquement de son encadrement en granite, et la porte GLA-N1-POR1, comprenant également la voûte et les ébrasements situés dans sa continuité, et formant un passage entre l'escalier et la salle inférieure.

3.1.2. L'analyse des maçonneries : sujet et limites

En l'absence de fouille et donc de données stratigraphiques fiables, l'intégralité de notre étude s'appuie sur l'analyse des maçonneries encore en élévation. L'ensemble des constructions du château revêt de prime abord une certaine uniformité, notamment en raison de l'emploi quasi exclusif du schiste et de la difficulté à repérer un appareil spécifique. L'analyse des liaisons permet d'établir une relation d'antéro-postériorité pour les différents secteurs de bâti physiquement en contact. Cette lecture est couplée à l'étude des maçonneries, indispensable étape pour la compréhension du bâti[583]. L'établissement de certains critères d'observation est indispensable pour une appréhension la plus complète possible des structures.

[583] Reveyron 2002.

3.1.2.1. Les pierres : importance du schiste[584]

Nous l'avons abordé précédemment concernant le cadre géologique dans lequel est implanté le château : le nord-ouest de l'Anjou est le pays des ardoisières et des carrières de schiste. Le château lui-même est installé sur un socle rocheux, et à de très nombreux endroits de la ville, en particulier au niveau du lac, le schiste affleure, ce qui a permis l'ouverture de carrières à ciel ouvert sur des sites proches de Pouancé. Il est donc tout naturel que cette construction d'ampleur ait été réalisée avec ce matériau, disponible à profusion et de très bonne qualité (**Figure 72**). Sa couleur peut varier, mais n'indique pas pour autant un changement de carrière : l'orientation par rapport aux vents et l'humidité sont deux facteurs influents sur la couleur du schiste. Ces éléments peuvent provoquer l'apparition de certains lichens ou réagir avec les oxydes de fer naturellement présent dans le schiste, lui conférant alors une teinte rouille. Le grès est également très souvent employé. Il s'agit d'un grès très fin, comme celui que l'on peut observer sur l'escalier accolé au Moineau Nord. Sa couleur très claire peut amener à le confondre avec un calcaire. Il prend le relais du schiste lorsque celui-ci, du fait de son feuilletage, ne se prête pas à la taille de certains blocs. Il présente également l'avantage d'être moins dense que le schiste, donc plus léger. On le retrouve donc pour les orifices des embrasures de tir, mais également formant noyau des escaliers en vis comme dans le Moineau Nord ou encore les encadrements de fenêtres (Tour Saint-Antoine) ou de portes (Poterne Sud). Pour ces deux derniers emplois, le granite est plus souvent utilisé. On le retrouve bien sûr également dans les ouvertures de tir. Ces trois matériaux sont les plus fréquemment rencontrés au château de Pouancé. À ceux-ci viennent occasionnellement s'ajouter le schiste dit « lie-de-vin », reconnaissable à teinte rouge clair voire rosée, et le grès psammite, caractérisé par des marbrures rouge foncé (il arrive également que l'intégralité du moellon soit colorée).

De prime abord, il semble que le schiste soit un matériau très ingrat à caractériser. En effet, alors que les régions voisines emploient majoritairement le calcaire ou le granite, matériaux exploitables par la taille et dont les traces d'outils permettent une datation parfois très fine, le schiste se débite en moellons, et n'est pas aisé à caractériser. Celui-ci une fois débité peut être retaillé, mais il ne subit pas le même traitement qu'une pierre de taille. Nous reprenons d'ailleurs la remarque formulée par L. Maître au sujet du château de

[584] De nombreuses informations proviennent des observations formulées par S. Tesson, géologue.

Châteaubriant : « *Quand les archives se taisent, on a recours ordinairement à l'appareil des pierres, aux marques de tâcherons gravées sur les moellons, aux dispositions des assises de la maçonnerie ; ici, ces auxiliaires nous font défaut. La pierre du pays de Châteaubriant se prête mal à une taille régulière ; elle n'offre à l'œil aucun point de repère* […]. »[585]. Le schiste se « casse » plus qu'il ne se taille. Par conséquent, il n'est pas possible de dater finement et avec certitude selon des outils de taille. Certains éléments peuvent tout de même se révéler discriminants dans le mode de débitage. Le schiste est un matériau aux propriétés particulières, caractérisé en particulier par sa fissilité. Le débitage est effectué selon le plan de clivage (ou de fissilité), perpendiculaire à la pression supportée par la roche lors de sa formation. Les pressions infligées donnent aux particules une orientation perpendiculaire à ce plan de fissilité. Cette direction est appelée longrain. Le schiste peut être taillé en suivant les deux orientations naturelles de la pierre, à savoir le plan de fissilité et le longrain. Dans le cas d'un quernage effectué dans le travers (c'est-à-dire perpendiculairement au longrain), il est peu probable d'obtenir une cassure droite[586]. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point précis. Pour résumer, la discrétion des traces de taille, l'absence d'appareillage et donc de normalisation du débitage peut faire renoncer à se fier à ces critères pour une étude du bâti. L'analyse modulaire est une approche statistique du bâti permettant d'appuyer des distinctions ou ressemblances entres certains parements et pouvant s'appliquer à un parement de schiste. Ce type d'analyse a déjà fait ses preuves, et plusieurs auteurs y ont eu recours. Citons pour exemple D. Prigent[587], N. Reveyron[588] ou R. Durandière[589]. Nous n'avons pas exactement repris ces méthodes déjà appliquées, mais en s'en inspirant, il a été possible de parvenir à certaines conclusions qu'une simple observation, même minutieuse, n'aurait pas permis. L'analyse s'est révélée concluante et a permis de faire ressortir des traits caractéristiques de certaines périodes. Cependant, si ce type de lecture permet d'ouvrir des pistes de réflexion, il est souvent nécessaire de le coupler avec d'autres critères.

Nous avons déjà eu l'occasion d'aborder le problème de la restauration sans surveillance archéologique à Pouancé, mais également l'absence de documentation de ces interventions, qui est tout aussi regrettable. L'analyse des pierres a été compliquée par une politique de réutilisation de pierres déjà patinées pour les restaurations. On retrouve ainsi la note suivante,

[585] Maître 1895, p. 265.
[586] Linden 2004, p. 31.
[587] Prigent 1989.
[588] Reveyron 2005.
[589] Durandière 2003.

sur une coupure de presse du 28 juillet 1978 faisant état de chantiers de restauration sur le château : « *PS : pour le chantier de septembre, on recherche tout vieux mur en pierre de schiste à démolir.* ». Le résultat de cette politique est le suivant : trente ans plus tard, les schistes de remplacement ne se distinguent plus des schistes d'origine, ce qui rend particulièrement complexe la distinction des parties reconstruites.

Schiste ardoisier

Schiste dit "lie-de-vin"



Grès



Grès psammite



Granite

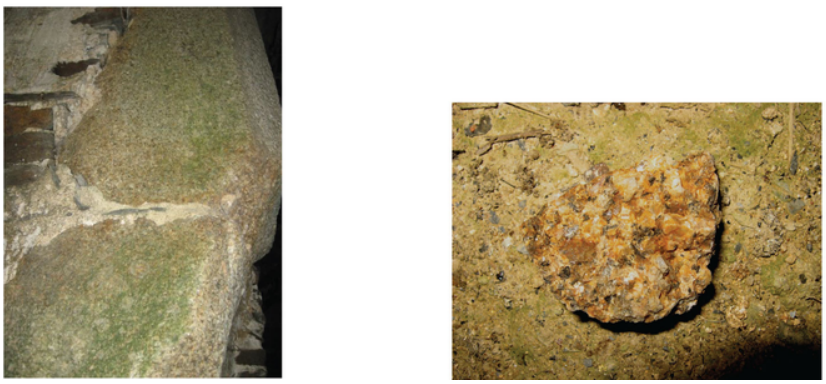


Figure 72: Matériaux employés dans les maçonneries du château.

3.1.2.2. Les liants

La très grande majorité des liants employés sur le château correspond à un mortier de chaux. Le nord-ouest du département abrite des gisements de calcaire propres à servir pour la fabrication de la chaux[590].

Les études fondées sur l'analyse du bâti s'appuient, outre les pierres elles-mêmes, sur une observation à l'œil nu des liants qui sont à même de fournir certaines informations. Couleur, composition et texture sont des critères permettant d'appuyer notamment certaines comparaisons chronologiques. De la même manière que pour les moellons, les mortiers du château ont fait l'objet d'une restauration appuyée. À de nombreuses reprises, le mortier utilisé pour la reconstruction est un mélange réalisé à partir d'une reconstitution du mortier d'origine, ce sur quoi nous aurons l'occasion de revenir. Ainsi, sur une très grande partie du château, les joints altérés ont été grattés et remplacés par un liant de composition identique. Pour se fonder sur les mortiers d'origine, il faudrait d'abord les atteindre, ce qui impliquerait de les gratter sur une surface suffisamment grande pour être représentative. Cette entreprise est trop « destructrice » pour un bâtiment faisant encore l'objet de campagnes de restauration. Le problème posé est donc l'impossibilité de s'appuyer sur ce type d'indicateur. Certaines zones semblent avoir conservé leurs joints d'origine. Les liants ont donc naturellement été intégrés à nos observations, renseignant des critères détaillés ci-dessous. Mais les interprétations qui en résultent sont manipulées avec précaution.

3.1.3. Unités de fonction et critères renseignés

3.1.3.1. Liste des unités de fonction et précisions

Les unités de fonction se recoupent souvent avec les UC : elles correspondent en effet, en quelque sorte, à des « unité de constructions », et représentent souvent le plus petit ensemble construit. Cependant, il est rapidement apparu que ces unités de fonction et les UC ne pouvaient être confondues. En effet, l'UC correspond à une réalité matérielle du bâti : il s'agit d'une maçonnerie, quelle que soit sa forme, qui montre une homogénéité dans l'emploi des matériaux et du liant. Une césure, un creusement ou une reconstruction suffisent à marquer les

[590] Brossé 1997, p. 12 ; Meuret 1998, p. 142.

limites d'une UC. L'échelle concernant les unités de fonction est également très fine, mais elle correspond à une logique fonctionnelle (parement, voûte, chaînage etc.) que ne couvre pas l'UC. Ainsi, un « jambage » peut constituer une de nos unités de fonction, mais il peut être formé de plusieurs UC, s'il a été retaillé, reconstruit, etc. Cette logique de fonction est nécessaire à la pertinence de la comparaison : on ne peut comparer la voûte d'une archère-canonnière de la Tour Heptagonale avec un jambage de la Grosse Tour. Elle permet de naviguer d'un élément ou d'une structure à l'autre.

La liste des unités de fonction est la suivante :

-parement
-voûte
-jambage
-arc
-linteau
-blocage
-ensemble orifice-fente
-marche
-chaînage
-couverture
-console
-crapaudine
-gorge
-glissière
-appui

Les voûtes sont distinguées des parements. Elles y sont pourtant associées, car bien souvent, dimensions des moellons, matériaux et liants sont identiques pour les deux types de maçonneries, et ils sont d'apparence très similaire. On les différencie cependant pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la fonction n'est pas la même, ce qui implique une mise en œuvre différente : la voûte par exemple est construite à l'aide d'un coffrage, ce qui n'est pas le cas des murs. Le deuxième élément discriminant, qui est lié au premier facteur, est l'utilisation du mortier. Dans le cas des voûtements, les joints sont beaucoup plus gras, les schistes apparaissant bien souvent noyés dans le mortier.

Le terme de voûte est utilisé pour désigner le couvrement interne d'une salle, d'une ouverture de tir, d'un passage. Certains critères permettent de distinguer les différents voûtements. Nous n'avons pas considéré les dimensions (portée et flèche) comme des

éléments discriminants, car il y aurait alors autant de types que de gabarits. En l'occurrence, le mode de construction et la morphologie générale nous sont apparus comme les facteurs les plus pertinents. Ainsi, dans la Tour Heptagonale, le type de voûte couvrant les archères-canonnières des Niveaux 1 à 3 et qui utilise le berceau est le même que celui des voûtements des portes de ces mêmes niveaux. En revanche, le couvrement de la salle du Niveau 4 qui couronne l'intérieur de la tour emploie un type de voûte différent, à pans droits.

Le blocage a été distingué du parement à proprement parler, bien qu'il s'agisse également d'une surface formant mur. Généralement, il est employé dans les embrasures. Il forme une sorte de tympan permettant de faire la transition entre la surface plane des linteaux couvrant les ensembles orifice-fente, et la surface convexe des voûtes couvrant les embrasures. Les moellons employés sont de gabarit petit à moyen, et noyés dans le mortier. Il ne réclame pas le soin mis en œuvre pour le parement.

3.1.3.2. Les critères renseignés

Les unités de fonction constituent la base de notre analyse : toutes les structures (à l'exception de certaines localisées dans la basse cour) ont été décrites et par la suite analysées selon un panel de données. Celles-ci ont fait l'objet d'un enregistrement plus précis pour certaines structures, à savoir celles qui sont en lien avec l'artillerie à poudre (Tour Heptagonale, Caponnière, Poterne et Moineau Nord, Poterne et Moineau Sud, Bastion et Tour à Bec), ainsi que la Grosse Tour (qui nous offre le corpus le plus riche concernant la fonction résidentielle au château, par ailleurs peu renseignée). Ces données sont les suivantes :

1/Morphologie
-dimensions
-gabarit
2/Matériau
-exclusif
-majoritaire/autre
3/Liant
-couleur
-composition
-texture
4/Appareillage

5/Notes diverses

6/Localisation

La morphologie renseigne à la fois les dimensions des moellons. Les mesures sont relevées aussi souvent que possible, mais dans certains cas (mauvaise accessibilité etc.), il a fallu se contenter d'une observation et de la détermination d'un gabarit moyen. Le relevé des dimensions est effectué sur une surface minimale de quatre mètres carrés de maçonnerie, soit un carré de deux mètres sur deux. Dalles et blocs sont distingués : la dalle désigne une forme allongée, le bloc étant réservé aux formes plus trapues. Le plus souvent, la dalle est en schiste et le bloc en grès, mais il ne s'agit pas d'une règle absolue. Les dimensions renseignées sont principalement la longueur et la hauteur des moellons, mais lorsqu'il s'agit d'un arc ou d'un jambage par exemple, les différentes faces en parement sont enregistrées. Enfin, ces mesures servent à définir un gabarit « moyen » des moellons formant les unités de fonction, plus à même de servir pour la comparaison. Les normes suivantes ont été déterminées : un moellon dit « petit » a une dimension inférieure à 10 centimètres de longueur, un moellon « moyen » est compris entre 10 et 50 centimètres, et un « grand » moellon est supérieur à 50 centimètres.

On l'a vu, le schiste est le matériau principalement employé dans le château, couplé au grès et au granite. Il arrive qu'un type de pierre soit exclusivement utilisé pour former une unité de fonction (matériau exclusif). Dans un deuxième cas de figure, plusieurs matériaux peuvent être employés, mais il en est souvent un qui domine, auquel cas il est renseigné en tant que matériau majoritaire.

3.1.4. Représentation graphique : les unités de construction

Nous avons préalablement précisé la différence faite entre unité de fonction et unité de construction. Dans les deux cas, on se situe à un niveau encore inférieur à l'élément. Le discernement par UC ne correspond pas à un enregistrement systématique de données : cette compilation a été réalisée en fonction des unités de fonction. Pour notre étude, l'isolement des UC a été réalisé dans un but pratique de lecture du bâti, et non d'enregistrement des données. Il permet de s'affranchir de la fonction d'une maçonnerie pour s'approcher au plus près de sa réalité matérielle.

Ont également été isolés les négatifs, qui correspondent en majeure partie aux trous de boulin et aux encastrements de poutre des planchers ou ouvrages de charpenterie (les gorges

recevant les barres de fermeture de vantaux sont considérées comme des unités de fonction à part entière. Cette représentation doit en particulier nous permettre d'appréhender de façon précise la disposition des échafaudages, par le regroupement de certains négatifs ayant fonctionné de manière synchrone. Les critères pris en compte sont la régularité de l'espacement des négatifs sur le parement (distances minimale et maximale entre deux perches, distances minimale et maximale entre deux platelages) ainsi que la régularité de leurs dimensions (largeur, hauteur, profondeur). Ce système doit également tenir compte de certains facteurs perturbants, pouvant infliger des décalages entre des lignes de platelage, telle que la forte déclivité du terrain par exemple. Il serait vain, dans le cadre de ce travail, de donner toutes les mesures des négatifs, répartis sur des surfaces parfois très étendues. L'enregistrement de ces données n'a pas été réalisable : n'ayant pu bénéficier d'échafaudages, l'accessibilité des trous de boulin est restée limitée. L'exploitation de ces valeurs est restreinte notamment par le fait que tous les négatifs ne sont pas visibles, certains ayant été finement rebouchés, mais notre grille de lecture permet cependant de percevoir les modes d'échafaudages utilisés et leur répétition éventuelle sur plusieurs secteurs du château.

Précisons enfin que pour certaines structures, nous n'avons pas représenté toutes les marches des escaliers en vis par des UC, lorsque celles-ci sont en très grand nombre et ne varient pas dans leur forme. Pour la Tour Heptagonale par exemple, on s'est restreint à isoler autant d'UC que de types de marches.

Nous avons donc discerné les UC sur certaines structures en particulier, renseignant plus particulièrement l'adaptation du site au canon : Tour Heptagonale, Caponnière, Poterne Nord et Moineau Nord, Poterne Sud et Moineau Sud, Tour à Bec, et enfin une embrasure de tir du Bastion. Les Poternes Nord et Sud ne sont pas des ouvrages liés à l'origine à l'artillerie à poudre, mais elles sont intimement liées au fonctionnement de leur moineau respectif. Elles ont d'ailleurs subi des remaniements pendant l'installation des ouvrages bas. Le Bastion n'a pas été traité par UC dans son intégralité, et ce pour deux raisons. Il s'agit tout d'abord d'une structure qui a été très restaurée durant les années 1980, en particulier dans sa partie supérieure. Considérant ces travaux et le manque de documentation concernant l'état originel, l'analyse paraît vraiment sujette à caution. Par ailleurs, le Bastion est situé à l'extérieur de la haute cour, qui constitue le principal objet de l'étude. C'est également le cas de la Tour à Bec, implantée au sud d'une enceinte de la ville. Mais nous avons choisi de l'intégrer pleinement dans la liste des structures étudiées à l'échelle des UC en raison de son bon état de conservation. Étant extérieure au périmètre du château proprement dit, la Tour à Bec n'a

jamais été incluse dans un programme de restauration. En raison de son implantation dans le parcellaire, entourée d'habitations, elle a subi des modifications. Mais celles-ci avaient avant tout un but pratique et non esthétique : l'extérieur de la bouche à feu orientale est obstrué par un panneau de bois appartenant à une sorte de hangar privé, et l'embrasure occidentale a été bouchée par une maçonnerie de béton. Ces interventions n'avaient pas la visée de reconstitution qui a souvent animé les travaux effectués au château, ce qui les rend aisément discernables. Les structures exclues de la liste que nous avons dressée ci-dessus, si elles ne présentent pas un traitement graphique par UC, n'en sont pas moins étudiées dans une même logique, d'après analyse des unités de fonction.

3.2. Description des structures[591]

Cette partie s'articule autour de quatre zones du château, à savoir la haute cour, le fossé, la basse cour, et les structures situées hors de l'enceinte castrale à proprement parler. La matière principale de la description sera bien sûr centrée sur la haute cour, qui concentre le cœur de notre sujet. En effet, considérant la richesse de la haute cour et le temps d'étude sur place dont nous disposions, il est apparu indispensable de faire une sélection quant aux structures étudiées. Bien qu'elle en ait conservé plusieurs, la basse cour se révèle beaucoup moins dense que la haute cour. C'est pourquoi nous avons fait le choix de concentrer notre étude sur cette dernière. La basse cour mériterait une étude approfondie que nous n'avons pas eu la possibilité de mettre en place. La plupart des structures sont peu, voire pas du tout, accessibles, tandis que d'autres sont situées sur des propriétés privées. La description de la basse cour sera donc constituée d'observations sommaires participant à la compréhension globale du site. Cependant, une exception a été faite concernant la description du Bastion. Le cœur de notre étude porte principalement sur la compréhension de l'adaptation des fortifications en contexte de guerre de siège. À ce titre, le Bastion ayant conservé des ouvertures de tir, nous ne pouvions faire l'économie d'une description approfondie de cet ouvrage.

3.2.1. Haute cour

De nombreuses arases de murs ont été mises au jour au pied de la Tour Saint-Antoine, de la Tour Heptagonale et de la Grosse Tour. Ces murs ont la plupart du temps été dégagés à la pelleteuse (**Figure 73**, **Figure 74**). Il ne s'agissait pas de fouilles stratigraphiques, mais de déblaiements. De fait, aucun enregistrement stratigraphique, aucun référencement du mobilier n'a été réalisé. Sans liaison stratigraphique ni comparaison de parements ou de mortiers possible, une analyse pertinente et efficace de ce bâti est compromise. Nous avons donc choisi de ne pas les inclure dans notre corpus des structures décrites. Bien entendu, ils participent tout de même à leur compréhension, c'est pourquoi nous les avons pris en compte, lorsque

[591] Les plans, coupes et élévations qui accompagnent cette description, les représentations graphiques des Unités de Construction ainsi qu'un tableau récapitulant les mesures propres à chaque embrasure de tir sont consultables dans le volume d'annexes.

cela était possible, pour le phasage. Malgré les fortes lacunes qui caractérisent ces maçonneries, il est encore possible d'enrichir les données concernant ces secteurs afin d'en proposer un phasage. Certaines zones sont encore en attente de dégagement. Si les couches sont encore en place, il est possible d'envisager la restitution de certaines liaisons entre ces arases. Une analyse fine des mortiers d'origine serait également profitable. Elle nécessiterait le grattage des joints récents, qui ont en général été conçus pour être au plus proche de la composition d'origine. Ce travail est une perspective de recherches futures sur le site.



Figure 73: Grosse Tour, restauration (Mairie de Pouancé, fonds Bessière).



Figure 74: Tour Heptagonale, dégagements (Archives CHAM).

3.2.1.1. Tour du Moulin

Située à l'extrémité nord-est de la haute cour, la Tour du Moulin (également nommée « Tour Pointue » dans certaines notes de L. M. Bessière antérieures à 1964[592]) ne présente plus aux visiteurs que sa base ruinée. Elle était encore en élévation jusqu'en 1915, date à laquelle elle s'est effondrée. Cette structure présente un plan irrégulier, à mi-chemin entre le cercle et le carré, dont la longueur prise dans un axe nord-ouest/sud-est est d'environ 8 mètres.

Malgré son effondrement, la tour a tout de même fait l'objet de campagnes de restauration. Dès 1981, le CHAM prévoyait d'organiser le déblaiement des structures encore en place et dissimulées sous les gravats. Il est d'ailleurs précisé que « […] *les pierres seront récupérées et stockées afin de pouvoir être réutilisées par la suite pour des travaux de reprises de maçonneries.* », ce qui laisse présager de la difficulté de lecture des parements sur l'intégralité du château. Jusqu'à 2010, la tour était encore vierge de gros travaux de

[592] Géhan 1992, p. 11.

restauration. Certaines zones menaçant ruine, des travaux d'ampleur ont été entrepris (cabinet Mester de Parajd) : les parements externes situés à l'intérieur de l'enceinte, ainsi que l'intégralité des parements internes et les arases supérieures ont été totalement rejointoyés. Le liant très débordant masque en grande partie les moellons, rendant le bâti peu lisible. Le parement externe situé à l'extérieur de l'enceinte est, pour sa part, encore intact (**Annexes : Figure 3**).

- Extérieur

TM-N1-FAC1

La face étudiée ici est située à l'extérieur de l'enceinte. Elle est flanquée à l'ouest par la Courtine Nord Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine, et à l'est par la Poterne Nord.

C'est un parement homogène qui forme l'extérieur de la Tour du Moulin. Le schiste y est majoritaire. Bien que les tailles et formes soient variées, c'est souvent à des moellons trapus, peu allongés et de taille moyenne que l'on a affaire. Leur longueur est pour la plupart comprise entre 30 et 40 centimètres pour une épaisseur de 5 à 10 centimètres. Les moellons petits et grands sont moins courants. On trouve quelques blocs de schiste, voire de grès, également de taille moyenne. Le liant est un mortier de chaux difficile à observer car les joints ont été creusés par l'érosion.

Le parement externe de la Tour du Moulin, à l'extérieur de l'enceinte, n'est pas chaîné à la Courtine Nord Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine. Ce lien est d'autant plus clair que, la Tour du Moulin étant effondrée, l'on peut aisément voir que la courtine ne montre aucune trace d'arrachement, comme cela aurait été le cas si les deux structures avaient été liées. Il en est de même de l'autre côté, avec la Poterne Nord.

Ce parement ne montre aucune trace de boulin.

TM-N1-FAC2

Plus complexe que la précédente, cette face était également en très mauvais état, ce qui a nécessité sa réparation. Le plan même de la tour sur cette zone est un indicateur de son irrégularité. Nous pouvons la suivre à partir de la jonction de la tour avec la Poterne Nord, jusqu'à son contact à l'ouest avec un mur d'orientation nord-est/sud-ouest. Le tracé forme un quart de cercle approximatif à partir de la Poterne Nord, puis rejoint en ligne droite le mur occidental.

Au niveau de son tracé circulaire, le parement de la tour était arraché sur la quasi-totalité de son élévation. Le reste de la maçonnerie, situé sur le parement droit, était également en mauvais état, voire arraché. La dégradation, ainsi que la faible surface observée, en ont rendu l'observation peu féconde. Il s'agissait à l'origine d'un parement de moellons de schiste sans caractéristique particulière.

On peut distinguer un négatif de forme parallélépipédique à l'est du pan droit, surmontant un autre, plus irrégulier, situé quelques centimètres plus bas.

TM-N1-FAC3

Ce parement fait à peine quelques centimètres de large. Il n'est visible qu'entre la Courtine Sud Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine et le mur occidental ancré à la Tour du Moulin. Il a également fait l'objet d'une restauration.

Malgré le mauvais état de la maçonnerie, les arrachements visibles sur la Courtine Sud Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine tendent à prouver qu'elle était bien chaînée à ce parement de la Tour du Moulin (**Figure 75**).

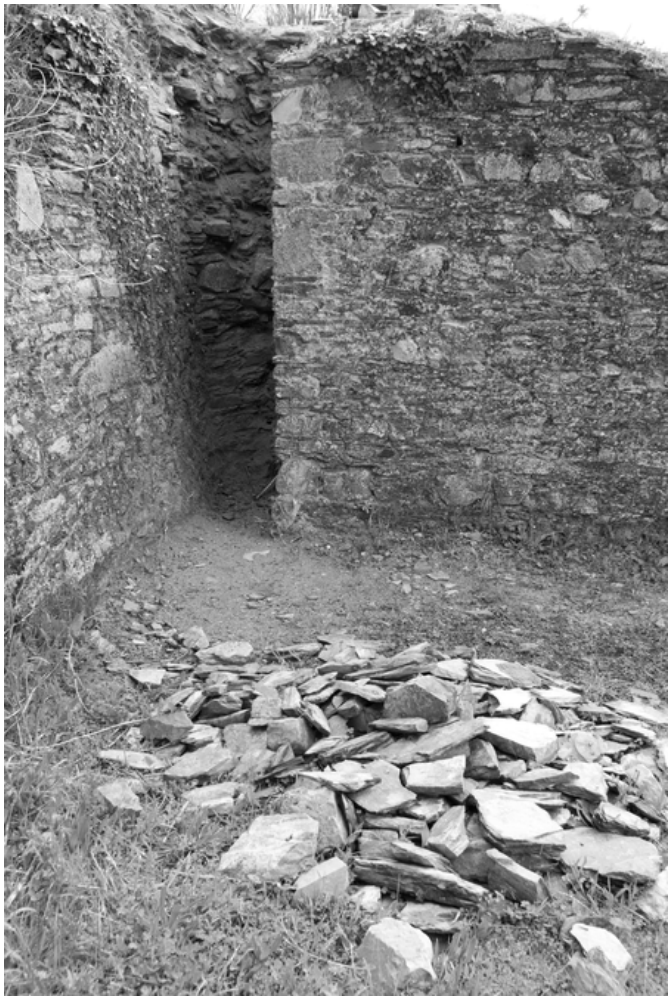


Figure 75 : Courtine Sud Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine, contact avec la Tour du Moulin.

- Intérieur

TM-N1-SAL1

Nous ne possédons pas de clichés de l'intérieur de la tour dégagé de toute sa végétation et antérieur aux restaurations de 2010. L'illustration est donc fondée sur les clichés postérieurs à celles-ci. Le plan intérieur de la tour n'adopte pas un plan régulier. Il oscille entre un tracé circulaire et quadrangulaire. L'épaisseur des murs est irrégulière. Elle est comprise entre 200 et 250 centimètres.

Sans que l'on puisse parler de niveau, on peut remarquer que le mur intérieur nord de la tour opère un retrait à environ mi-hauteur. La partie inférieure est très homogène et forme parement, tandis qu'au-dessus du retrait, il s'agit d'une maçonnerie arrachée (**Figure 76**). Au niveau de l'ancrage de la Poterne Nord, soit à l'est de la tour, cette maçonnerie située dans la moitié sud s'abaisse brusquement. On ne la retrouve donc pas dans la moitié sud de la tour, le mur intérieur sud étant identique à la partie inférieure de la moitié nord.



Figure 76: Tour du Moulin, maçonneries arrachées.

3.2.1.2. Courtine Nord Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine

La zone située au pied de cette courtine porte encore les traces d'un logis qui était adossé à elle (**Annexes : Figure 4**). On peut en effet voir sur le plan général du château que trois autres pans de murs viennent compléter la structure. Nous avons fait référence à ce secteur dans le préambule à la description de la haute cour, dans lequel nous précisons que dans leur état actuel, une simple observation des arases ne suffit pas. Le dégagement de zones périphériques, permettant peut-être de retrouver des liaisons stratigraphiques, et l'analyse des maçonneries d'origine contribueront à une meilleure compréhension de l'ensemble. À l'ouest, on peut également voir les murs d'un autre bâtiment, accolé à la Tour Saint-Antoine et dans le prolongement du précédent logis. Ces deux structures ont été mises au jour par le CHAM et décrits par Thierry Géhan[593]. Celui qui se situe à l'est est le plus important. Son orientation sud-est/nord-ouest est axée sur celle de la Courtine Nord Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine. Il mesure 11,30 mètres sur 8,90 mètres, ce qui constitue une superficie de 100 mètres carrés. Le mur ouest, commun au deuxième bâtiment, est agrémenté d'une cheminée. Le sol, désormais remblayé, était couvert de tommettes de dimensions variables. L'autre bâtiment ne

[593] Géhan 1992, p. 18.

dépasse pas 40 mètres carrés de surface (7,45 mètres sur 5,25 mètres). Son orientation est perpendiculaire à celle du précédent. Le pan sud-ouest porte la trace d'une fenêtre à coussièges.

À l'exception des arases que nous venons de mentionner, il ne reste des élévations originelles que le mur nord, sur lequel repose une forte maçonnerie de plan trapézoïdal. Ce sont les structures dont nous allons traiter ici.

Quelques travaux de restauration ont été entrepris sur cette courtine, notamment entre 1999 et 2002, principalement par l'entreprise Bonnel.

- Extérieur

C*N/TM_TSA-N1 à N3-FAC1

Cette face, qui forme courtine entre la Tour du Moulin et la Tour Saint-Antoine, est percée d'une fenêtre (C*N/TM_TSA-N2-FEN1). Les niveaux sont ici précisés car cette face correspond à des niveaux situés à l'intérieur de la cour.

Le parement est remarquable par son homogénéité. Seul le schiste est ici employé, avec une préférence pour les dalles moyennes à grandes, celles-ci mesurant de 50 à 90 centimètres. Les niveaux internes ne sont pas signalés, ni le mur formant contrefort.

Ce pan n'est lié ni à la Tour du Moulin, ni à la Tour Saint-Antoine. De chaque côté, on peut voir qu'il est clairement séparé des deux tours.

Elle est ponctuée de nombreux trous de boulin. À chaque extrémité, une paire de forts trous superposés est implantée. Ils mesurent une trentaine de centimètres de côté. Un seul d'entre eux a été rebouché, par quelques briques. Ce groupe diffère de la dizaine d'autres négatifs, plus petits (une quinzaine de centimètres de côté) et rebouchés plus discrètement par des moellons de schiste.

C*N/TM_TSA-N2-CAL1

En partie supérieure de la courtine, on remarque la présence d'un probable canal d'évacuation des eaux pluviales.

Il est formé d'un bloc de granite quadrangulaire dont la face supérieure est creusée de façon concave.

- Intérieur

C*N/TM_TSA-N1-SAL1

La limite supérieure de ce niveau est l'encastrement du plancher du Niveau 2.

Les parements respectifs des deux murs jouxtant la maçonnerie centrale sont assez proches, le pan de mur situé à l'est étant cependant masqué par un mortier très débordant. Ils sont composés de schiste ardoisier. Les moellons sont petits à grands, et le gabarit moyen est relativement trapu. Le débitage ne semble pas très soigné : les moellons sont plutôt irréguliers. À la base du pan est, une autre maçonnerie irrégulière se distingue, en grande partie recouverte par la végétation. Le trapèze maçonné se différencie des deux pans sur lesquels il s'appuie par la superposition aléatoire de petites assises de blocs de schiste ou de grès. Nous traitons ici de la maçonnerie initiale, qui n'occupe qu'une partie restreinte à ce niveau. En réalité, la majeure partie inférieure du volume a fait l'objet d'une reprise lors des restaurations de l'entreprise Bonnel (août à novembre 2001) (**Figure 77**). Sur son côté est, la base du massif prend la forme de deux grandes marches dont on ne connaît pas la disposition originelle, la restauration l'ayant peut-être modifiée. À l'origine, il n'était pas lié au pan de courtine sur lequel il s'appuie. La jonction a été renforcée par ajout de mortier, mais sur les photographies antérieures aux restaurations, la séparation est nette (**Figure 78**).

Le pan nord ne devait pas être chaîné à la Tour du Moulin, car on ne distingue aucun arrachement. Le lien avec la Tour Saint-Antoine est plus complexe : elles se juxtaposent et se recoupent successivement, mais les maçonneries ne sont pas chaînées.



Figure 77 : Courtine Sud Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine, restaurations par l'entreprise Bonnel (août-novembre 2001).



Figure 78: Courtine Nord Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine, arrachement du massif maçonné central.

C*N/TM_TSA-N2-SAL1

La fenêtre C*N/TM_TSA-N2-FEN1 était une des sources de lumière de cette salle. Au-dessus, on peut remarquer le retrait de maçonnerie qui marque la naissance du Niveau 3.

Les parements des murs situés en arrière de la maçonnerie centrale sont identiques à ce que l'on a pu observer au niveau inférieur. À l'est, à proximité de cette maçonnerie, la trace d'un mur de refend est encore visible. Concernant le volume central, on peut voir qu'il s'élargit à partir du Niveau 2. La transition a été reprise lors des restaurations. Sur le côté est de cette maçonnerie, on remarque la présence des vestiges d'une ouverture dont nous traiterons ci-après (C*N/TM_TSA-N2-FEN2).

Un seul trou de boulin est encore visible, placé sur la maçonnerie centrale.

C*N/TM_TSA-N2-FEN1

L'encadrement interne est composé d'un jambage et d'un arc de schiste. Aucun soin particulier n'a été apporté à sa réalisation. Les ébrasements internes sont formés d'une maçonnerie principalement composée de schiste, mais qui emploie également du grès. L'encadrement externe a été réalisé avec plus de soin. Chaque piédroit est formé par un grand bloc monolithe de granite chanfreiné sur l'arête externe et percé de cinq trous indiquant l'emplacement d'une grille. Ils supportent un linteau droit, également monolithe et chanfreiné, percé de quatre trous. On ne trouve pas leur correspondance sur l'appui de la fenêtre, probablement en partie détruit et refait : sous chaque piédroit, on peut encore voir ce qui reste du bloc de granite d'origine, posé sur une allège de schiste.

C*N/TM_TSA-N2-FEN2

Les dimensions originelles ne sont pas connues. La disposition d'origine de cette ouverture dans le bâtiment nous échappant également, on ne peut préciser s'il s'agit d'une fenêtre ou d'une porte. Le plan du massif sur lequel s'ancre l'ouverture indique que l'ébrasement était convergent, ce qui nous oriente plutôt vers une fenêtre.

Hormis l'ébrasement gauche, il ne reste de cette ouverture que l'ancrage de la voûte et de l'arc. À proximité de la jonction avec la courtine située à l'arrière, on peut voir trois blocs de grès qui indiquent peut-être l'emplacement du piédroit externe.

C*N/TM_TSA-N3-SAL1

Il ne reste que quelques assises de ce niveau. Il se distingue de l'étage inférieur par un léger retrait.

À cet endroit, le parement de la maçonnerie formant une sorte de contrefort central se différencie moins de celui des pans latéraux. Son plan varie encore par rapport au niveau inférieur puisqu'il est légèrement décalé vers l'est. Au-dessus de l'ancrage de la voûte de la fenêtre C*N/TM_TSA-N2-FEN2, la maçonnerie porte encore les traces de la destruction dont elle a fait l'objet. En effet, les schistes ne présentent pas une face qui était à l'origine destinée au parement.

3.2.1.3. Courtine Sud Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine

Il ne reste de cette courtine qu'une amorce du pan encore ancrée sur la Tour Saint-Antoine (**Annexes : Figure 5**).

Des travaux ont été effectués sur la zone lors des chantiers Bois Dormant menés par L. M. Bessière (**Figure 79**) ainsi qu'en 1984 par le CHAM. L'angle a été remonté et le reste de la maçonnerie a été reparementé, ce qui confère à l'épaisseur de la courtine l'aspect d'un parement (**Figure 80**).



Figure 79: Tour Saint-Antoine, restaurations effectuées par les équipes de L. M. Bessière (Mairie de Pouancé, fonds Bessière).



Figure 80 : Courtine Sud Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine : restauration de l'angle de la courtine.

C*S/TM_TSA-FAC1

Ce pan de courtine est bordé à l'ouest par un chemisage de schiste caractérisé par sa couleur « lie de vin » que nous abordons ci-après lors de la description de la Tour Saint-Antoine.

Le parement qui constitue cette face est identique à celui que l'on trouve sur la Tour Saint-Antoine, autour de la porte TSA-N3-POR2. La maçonnerie formant l'épaisseur de cette face n'en diffère pas.

Au niveau de la base de la tour, la courtine, qui se confond avec celle-ci, est clairement recouverte par le parement de schiste « lie de vin ». À son extrémité est, elle est en connexion avec la Tour du Moulin, mais cette tour et ses abords sont à présent complètement rejointoyés. Nous avions eu l'occasion d'observer cette zone avant les travaux. Les remarques doivent être formulées avec précaution car il s'agit tout de même d'un secteur qui a subi des dégradations. Ainsi qu'on l'a précisé plus haut, il est possible que ces deux structures aient été chaînées. Sous le parapet, la coupe de la courtine montre que son parement externe forme un léger ressaut qui le décale légèrement de l'aplomb du parapet. Comme on a pu le voir lors de la

description de la Courtine Nord Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine, le lien avec la courtine sud montre que ces deux structures ne sont pas chaînées. Il semble que ce soit la courtine nord qui s'appuie sur sa voisine. Par ailleurs, la courtine sud sert de base à la courtine nord sur toute la longueur de cette dernière.

C*S/TM_TSA-PAR1

Il est ancré à droite de la porte TSA-N3-POR2. On le distingue car à cet endroit, un arrachement est visible à la place du jambage. Il est en continuité avec le parement de la courtine sud.

3.2.1.4. Tour Saint-Antoine

Cette tour, une des plus complexes du château par ses nombreuses reprises, est la structure la plus septentrionale de la haute cour. Elle est parfois désignée, notamment sur certains rapports du CHAM, par le terme « Tour Saint-Aubin ».

L'intérieur de la Tour Saint-Antoine et ses archères ont été dégagés en 1964, durant le chantier Bois Dormant I. Une autre intervention des équipes de L. M. Bessière a eu lieu en 1967, mais les principaux travaux ont débutés en 1985. L'entreprise Léger-SEEL est intervenue, majoritairement sur la base et la couverture de la tour (**Figure 81**). La seconde grande campagne ayant eu pour objet la tour est entamée en 1999, et s'est échelonnée sur plusieurs années (**Figure 82, Figure 83**). Le cabinet Mester de Parajd (ACMH) a fait appel à l'entreprise Bonnel, dont l'action a porté sur toute la surface de la tour.

L'observation des parements a été possible sur les niveaux inférieurs. Concernant les zones supérieures, contrairement à la plupart des autres structures, les reprises en élévation et les changements de parements sont nombreux, mais peu accessibles. La description se fait donc à partir de ce que nous avons pu observer du sol, ou à partir d'échelles, car nous n'avons pas eu l'occasion d'utiliser des échafaudages. L'analyse fine de la Tour Saint-Antoine nécessiterait de futurs relevés détaillés, peut-être des relevés pierre à pierre sur certaines zones localisées pour lesquelles les changements de maçonneries se remarquent, mais ne peuvent être précisément déterminés par une simple observation.



Figure 81: Tour Saint-Antoine, restaurations effectuées par l'entreprise Léger-SEEL (1985).



Figure 82: Tour Saint-Antoine, restaurations effectuées par l'entreprise Bonnel (entre 1999 et 2004).

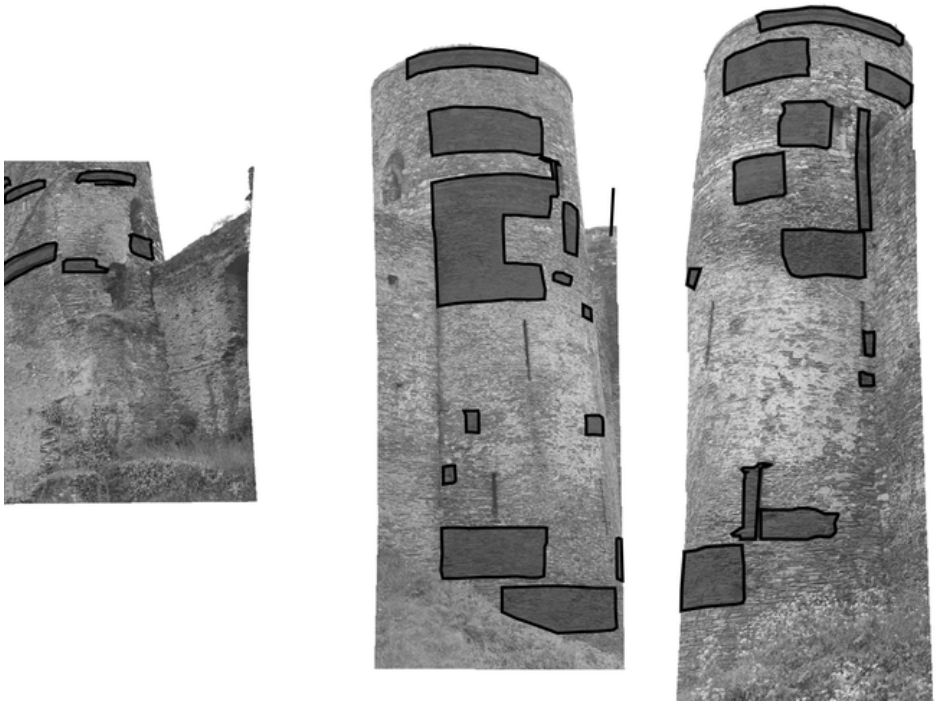


Figure 83: Tour Saint-Antoine, restaurations effectuées par l'entreprise Bonnel (décembre 2000-juillet 2001).

- Extérieur (**Annexes : Figure 6**)

TSA-N1 à N3-FAC1

Cette face comprend les Niveaux 1 à 3 d'une zone située majoritairement à l'extérieur de l'enceinte. Elle s'étend de la courtine menant à la Tour Heptagonale à la rupture de sa trajectoire circulaire, située au sud-est de la tour. On y distingue les six archères que nous décrirons ci-après ainsi qu'une porte, à l'intérieur de la cour, correspondant au Niveau 3 (TSA-N3-POR2).

À l'extérieur de l'enceinte, le parement est très homogène. Il s'agit en très grande majorité de dalles de schiste ardoisier, de taille petite à moyenne : les mesures sont souvent comprises entre 35 et 45 centimètres pour la longueur, et 3 et 6 centimètres pour l'épaisseur. Les blocs sont peu employés. Le niveau supérieur marque une limite repérable par l'emploi de blocs de grès en plus grande proportion. Le bâti situé autour de l'ancrage de la courtine menant à la Tour du Moulin est difficilement lisible. Une rupture discrète du parement est visible dans une zone délimitée à droite de la porte TSA-N3-POR2.

La courtine de la Tour du Moulin est clairement appuyée sur la Tour Saint-Antoine. Dans sa partie supérieure, elles ne sont même plus en contact. Le lien avec la courtine menant à la Tour Heptagonale est plus difficile à établir. La base de la Tour Saint-Antoine a été restaurée, ce qui tronque la lecture. Il arrive que le parement de la courtine s'enfonce sous celui de la tour mais le plus souvent, cette dernière sert d'appui à la courtine.

TSA-N1 à N3-FAC2

Cette face est limitée à l'ouest par la courtine menant à la Tour Heptagonale et à l'est par la face précédemment décrite. La limite supérieure est marquée par deux ressauts successifs de maçonnerie qui placent le niveau supérieur en surplomb.

Trois parements différents sont répartis d'est en ouest. Jouxtant la face TSA-N1 à N3-FAC1, une petite zone reprend le même parement que celui que l'on trouve autour de la porte TSA-N3-POR2. Bien que cette maçonnerie forme un angle, elle semble homogène. Le chaînage est peu marqué et n'emploie pas un appareil particulier. Il est limité en partie supérieure par les ressauts de la tour. La limite inférieure est marquée par un grand pan de maçonnerie ancré au sud-est de la tour et parallèle à la courtine menant à la Tour du Moulin. Un deuxième parement se distingue. Ce n'est pas sa composition qui l'isole, mais le fait qu'il vienne se poser sur le précédent. Il est lui aussi limité par les ressauts de la tour et le troisième parement, qui vient le ceinturer. Ce dernier se différencie des précédents par la forte proportion d'un matériau spécifique, que l'on ne trouve qu'à de rares endroits au château : il s'agit d'un schiste de couleur particulière, dite « lie de vin »[594]. Sa couleur rosée est caractéristique. On trouve également du schiste noir bleuté plus commun, mais en faible proportion. Le parement ne repose pas directement sur le sol. Il est limité à l'est par l'arrachement d'un mur d'orientation nord-sud perpendiculaire à la tour. La partie inférieure a peut être été arrachée : elle repose sur la maçonnerie située dans le prolongement de la courtine parallèle à celle qui mène à la Tour du Moulin et que nous avons évoquée précédemment.

La courtine liée à la Tour Heptagonale est simplement posée sur le dernier parement que nous venons de décrire. Les zones de la courtine qui semblent bien chaînées à la tour sont issues de la restauration de l'entreprise Bonnel (**Figure 82**).

[594] Tesson 2011, communication orale.

Bien qu'ils ne soient pas aisément discernables aujourd'hui, plusieurs trous de boulin sont disposés sur cette face. Ils sont répartis sur le troisième parement que nous avons décrit, caractérisé par l'emploi du schiste « lie de vin » (**Figure 84**).



Figure 84: Tour Saint-Antoine, trous de boulin (coll. privée C. Bréget).

TSA-N3-POR2

Cette porte n'est pas décrite dans la partie suivante concernant les dispositions internes de la tour car de l'intérieur, elle n'est pas visible. Elle est située à l'est de la tour, du côté intérieur de l'enceinte.

Elle mesure 165 centimètres de hauteur, 70 centimètres de largeur pour une profondeur de 40 centimètres. La maçonnerie forme un décrochement par rapport au parement interne de la galerie (TSA-N3-GAL1). Les jambages sont composés d'une maçonnerie de schiste, de même que l'arc qu'ils soutiennent. Le jambage droit n'est pas complet : on y perçoit clairement la trace d'un arrachement.

TSA-N3-GAL1

De même que pour la porte que nous venons de décrire, cette galerie ne peut se voir que de l'extérieur de la tour. La description est très succincte car elle est maintenant bouchée par une maçonnerie qui en condamne l'accès.

Elle est directement raccordée à la porte TSA-N3-POR2. Sa maçonnerie semble entamer une légère courbe en direction de l'intérieur de la cour.

TSA-N4-FAC1

Cette face s'étend sur toute la circonférence de la tour. Du côté intérieur de la cour, sa base est formée par les ressauts de maçonnerie que nous avons évoqués plus haut. Elle vient buter au sommet de la tour sur un autre ressaut. La porte TSA-N4-POR1 et les deux fenêtres TSA-N4-FEN1 et TSA-N4/N5-FEN1 y sont ménagées. On peut remarquer que, du côté de la cour, la tour porte la trace d'un long tracé oblique, indiquant la trace d'une toiture en appentis.

La face se partage entre deux maçonneries différentes. Celle qui en occupe la majeure partie a déjà été mentionnée ci-dessus. Elle se distingue de l'autre par la présence répétée d'assises de blocs de grès. Celles-ci ne sont cependant pas régulières : on ne peut comparer cet appareil à celui que l'on peut trouver sur la Grosse Tour. On remarque d'ailleurs que du côté intérieur de la cour, les grès sont moins présents, sans que l'on ne distingue clairement un changement de parement. La deuxième zone est plus restreinte. Elle reprend également un parement que nous avions rencontré au niveau inférieur, le premier que nous avons mentionné. Elle est située autour de la porte TSA-N3-POR2. Sa limite la plus évidente est formée par la continuité de l'angle sud-est de la tour. La limite est n'est pas certaine. Elle suit un tracé sinueux, partant de l'angle sud-est pour aboutir à proximité de la jonction entre la tour et la courtine dirigée vers la Tour du Moulin.

Les photographies anciennes montrent clairement la trace de trous de boulin, visibles uniquement sur la première zone que nous venons de décrire.

TSA-N5-COU1

La maçonnerie qui forme le ressaut encore visible au sommet de la tour est manifestement issue de la restauration, mais il est possible qu'elle prenne place sur les vestiges d'une construction très abîmée. La couverture actuelle consiste en une chape récente destinée à assurer l'étanchéité de la tour.

- Intérieur (**Annexes : Figure 7, Figure 8**)

TSA-N1-SAL1

Cette première salle est accessible après avoir passé les deux portes du Niveau 1 (TSA-N1-POR1 et TSA-N1-POR2). Elle est circulaire et son diamètre est d'environ 3 mètres.

Deux fissures verticales situées respectivement à l'est et au sud-ouest - cette dernière n'étant visible qu'au-dessus du piédroit de la porte TSA-N1-POR2 - partagent la salle en deux parements différents (**Figure 85**). La différence est ténue : il semble que la zone nord, délimitée par les deux fissures, contienne quelques assises de blocs de grès, la plupart de taille moyenne. La majeure partie de ce parement est tout de même constituée de dalles de schiste, lequel matériau prend occasionnellement la forme de blocs. La zone sud-est est plus homogène et ne contient quasiment pas de grès. On peut suivre la trace d'un arrachement horizontal à la base de la zone nord (**Figure 86**). Il s'agit du sol d'origine constitué d'une maçonnerie de schiste.

La partie supérieure de ce niveau porte la trace d'encastrement de poutres destinées à soutenir un plancher. Sur toute la hauteur, des trous de boulin assez régulièrement répartis sont visibles, mais uniquement dans la partie sud-est. Leurs dimensions sont approximativement comprises entre 10 et 15 centimètres de côté.

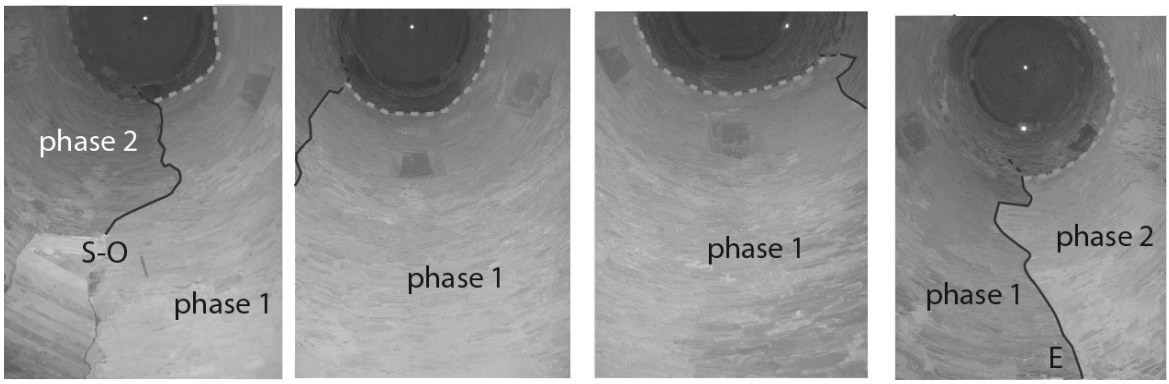


Figure 85: Tour Saint-Antoine, fissures visibles.



Figure 86: Tour Saint-Antoine, arrachement du niveau de sol.

TSA-N1-POR1

Accessible de l'extérieur de la tour, elle donne tout d'abord accès à la galerie (sur la droite) puis à la salle du Niveau 1.

Ses piédroits internes et externes sont conçus sur le même modèle, à savoir une simple maçonnerie de schiste. Les piédroits externes reprennent l'usage du schiste « lie de vin » que l'on a observé sur la face TSA-N1 à N3-FAC2. Cette zone a fait l'objet de restaurations par l'entreprise SEEL-Léger en 1985. La comparaison avec des photographies antérieures ne montre pas de modification notable du parement d'origine. Elle est actuellement couverte de grands linteaux de schiste, mais on peut voir clairement une petite zone de reprise issue de la restauration, sur le parement externe. Cette observation, couplée avec la hauteur inhabituelle à laquelle se hissent les linteaux, lève une interrogation quant au caractère originel de ce couvrement. Le seuil de porte ne correspond pas à un niveau de sol actuel. Sous ce seuil, à l'intérieur de la tour, on retrouve un parement similaire à celui qui entoure les piédroits et ce sur une hauteur de plusieurs dizaine de centimètres.

TSA-N1-GAL1

La galerie est située entre la face TH-N1 à N3-FAC2 et la zone sud du parement interne de la salle TSA-N1-SAL1. L'observation de la zone située entre les deux portes n'a été possible qu'un court laps de temps, durant lequel les Compagnons bâtisseurs de Bretagne ont enlevé l'ancien escalier de bois pour en installer un neuf. Elle a donc été accessible durant quelques heures, le 18 juin 2009.

Elle est formée de deux murs parallèles dont les parements sont apparemment semblables. En l'état actuel, cette galerie ne mène nulle part. À l'est, elle vient buter sur les maçonneries arrachées qui soutiennent l'escalier TSA-N2/N3-ESC1. À l'ouest, plusieurs maçonneries prennent place. Le parement situé à gauche du piédroit interne ouest de la porte TSA-N1-POR1 est appuyé sur un autre parement qui s'enfonce sous lui (**Figure 87**). Celui-ci vient lui-même se poser par-dessus le piédroit de la porte TSA-N1-POR2 (**Figure 88**). Le sol de la galerie est en grande partie recouvert de remblais.



Figure 87: Tour Saint-Antoine, maçonnerie située entre les portes TSA-N1-POR1 et TSA-N1-POR2.



Figure 88: Tour Saint-Antoine, vue de la porte TSA-N1-POR2.

TSA-N1-POR2

Cette porte permet actuellement l'accès au Niveau 1 de la tour, mais elle n'est pas conservée en intégralité.

Seuls un jambage et quelques claveaux le surmontant sont conservés, ce qui nous empêche de connaître les dimensions originelles de cette porte. Le jambage est bien en place. On peut remarquer que les quelques grès qui le composent ont été taillés spécifiquement pour correspondre à un angle. Des dalles de schiste marquent la naissance de l'arc (**Figure 89**). La porte se poursuivait probablement vers l'extérieur de la tour. Une partie du parement est encore visible et la voûte qui couvrait cet espace a été complètement cassée.

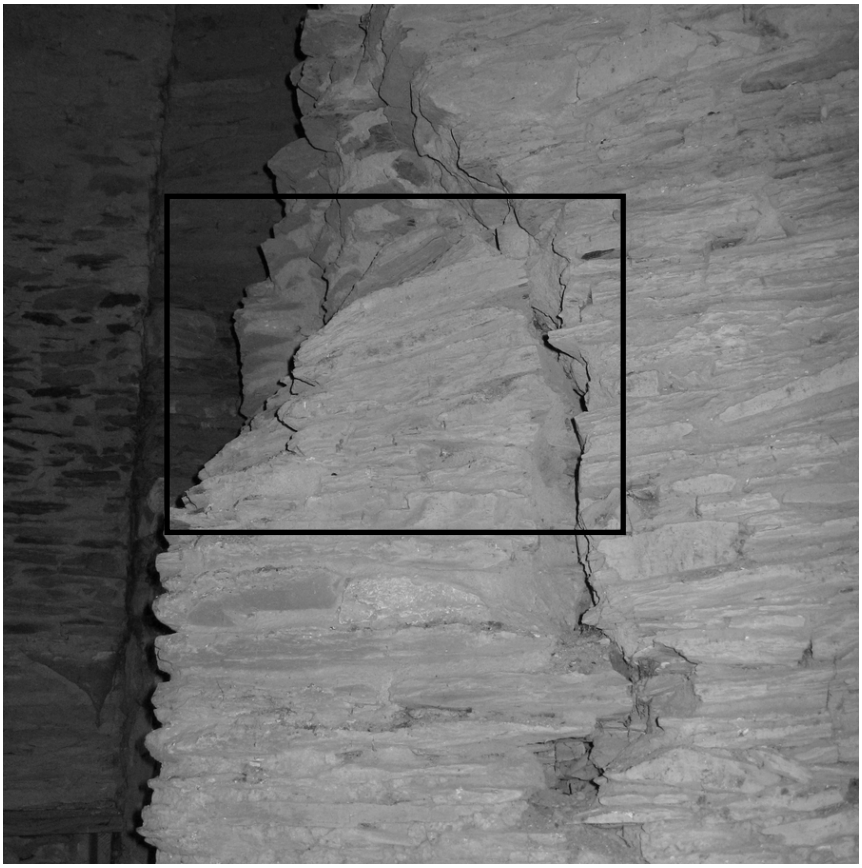


Figure 89: Tour Saint-Antoine, naissance de l'arc de la porte TSA-N1-POR2.

TSA-N1-ARC1

Elle couvre les abords nord-ouest de la tour. Les archères du Niveau 1, toutes situées dans la zone nord de la salle, sont conçues sur le même modèle très simple. L'ouverture intérieure prend la forme d'un rectangle d'une largeur approximative de 70 centimètres pour une hauteur d'environ 90 centimètres à 100 centimètres. La profondeur n'est pas aisée à mesurer car les archères sont grillagées. Elle est d'approximativement 250 centimètres. Les ébrasements convergent pour former une fente large de quelques centimètres sur le parement externe.

Le parement des ébrasements est identique au parement interne dans lequel elle s'insère. Au niveau de l'ouverture interne, une grande dalle de schiste repose sur deux plus petites, posées en encorbellement sur les piédroits. Dans l'épaisseur de l'archère, le couvrement se réduit aux dalles de schiste reposant directement sur les ébrasements. Cette couverture est relativement horizontale, tandis que le seuil de l'archère plonge afin d'agrandir la fente externe.

TSA-N1-ARC2

Cette archère assure la défense de la zone nord de la tour. Elle reprend exactement les caractéristiques de celle que nous venons de décrire.

TSA-N1-ARC3

Conçue comme les autres archères, celle-ci est orientée vers le nord-est.

TSA-N2-SAL1

La porte TSA-N2-POR1 permet d'accéder à cette salle. Elle reprend le plan du niveau inférieur.

Les fissures que nous avons signalées précédemment sont présentes au Niveau 2, poursuivant approximativement le même tracé. De fait, nous retrouvons les deux zones (nord et sud-est) et leur parement respectif.

La trace d'un plancher est visible, notamment au-dessus des archères du Niveau 2 (**Figure 90**). À cette hauteur, les trous de boulin, plus petits, sont difficiles à distinguer.



Figure 90: Tour Saint-Antoine, trace d'un plancher au-dessus des archères du Niveau 2.

TSA-N2-POR1

L'intégralité de la porte n'est pas conservée, celle-ci ayant subi des modifications. L'encadrement en contact avec le parement interne de la tour est intact. Les jambages de

schiste soutiennent un arc segmentaire. On peut remarquer que l'intérieur des piédroits porte la trace d'une rupture de parement. Seule la partie du piédroit formant l'angle vers l'intérieur de la tour est en lien avec l'arc et sa voûte. Celle-ci se poursuit jusqu'au parement interne sud de la galerie (TSA-N2-GAL1). Elle est comme suspendue dans le vide, les ébrasements qui la soutiennent ayant été supprimés. Enfin, le seuil est situé légèrement plus bas que la ligne horizontale dessinée par les encastrements de poutres du plancher.

TSA-N2-ARC1

Seul l'encadrement externe de cette archère est visible. En effet, de l'intérieur de la tour, on ne distingue pas l'embrasure. Elle permettait de couvrir les abords ouest de la tour. Les trois archères du Niveau 2 sont placées en quinconce par rapport à celles du Niveau 1.

Sur le parement externe, on peut voir une longue fente, de morphologie similaire à celles du niveau inférieur.

TSA-N2-ARC2

L'angle de tir de cette archère couvre le nord-ouest de la tour.

Comme pour les archères du Niveau1, l'encadrement interne est ici simplement formé d'assises de dalles de schiste. Le couvrement est également identique : une grande dalle de schiste formant linteau est portée par deux autres posées en encorbellement sur les piédroits. Le gabarit de l'embrasure est identique, à l'intérieur comme à l'extérieur, ce qui suppose ici aussi un seuil plongeant afin d'agrandir la hauteur de fente.

TSA-N2-ARC3

Cette archère est ménagée sur le pan nord de la tour. Elle est similaire en tous points aux précédentes.

TSA-N2-GAL1

La galerie du Niveau 2 se poursuit en élévation dans le prolongement de la galerie du Niveau 1.

Le parement nord vient se poser perpendiculairement sur l'ébrasement cassé de la porte TSA-N2-POR1. Lui faisant face, le parement du pan sud marque une rupture avec le parement du mur d'échiffre de l'escalier TSA-N2/N3-ESC1 sur lequel il s'appuie.

Nous avons différencié les niveaux, mais on ne voit pas de trace de plancher ou d'un autre niveau de circulation sur les parements.

TSA-N2/N3-ESC1

Il dessert les niveaux supérieurs de la Tour Saint-Antoine mais comme on a pu le voir, il débute à partir du Niveau 2. Tout l'espace compris entre le sol de la galerie du niveau inférieur et la base de l'escalier est comblé par une maçonnerie arrachée. La première marche de l'escalier débute à quelques centimètres au-dessus du seuil de la porte du Niveau 2 (TSA-N2-POR1). En effet, il repose sur une petite maçonnerie, dans la continuité de l'arrachement que nous venons de signaler, à la différence que celle-ci présente en partie une face parementée.

Le noyau circulaire déborde sur la marche, occupant des deux tiers à la totalité de celle-ci. Il est réalisé en granite et son diamètre est de 17 centimètres. Le tiers restant de la marche emploie une maçonnerie de dalles de schiste. La marche moyenne mesure 18 centimètres de hauteur. Sa largeur maximale est de 30 centimètres pour une longueur d'environ 60 centimètres.

TSA-N3-SAL1

Cette salle reprend les mêmes dispositions que celle de l'étage précédent. On retrouve les fissures signalées aux autres niveaux. Celle qui courait au sud-ouest de la tour vient disparaître au niveau de la base de la fenêtre de ce niveau (TSA-N3-FEN1). L'autre fissure est plus difficile à suivre, en raison du manque d'accessibilité. Elle passe à proximité de la porte TSA-N3-POR1 à partir de laquelle les observations sont réalisées, ce qui exclut une visibilité optimale.

Le Niveau 3 était limité en hauteur par le plancher du Niveau 4 dont on aperçoit encore la trace. On compte cinq trous d'encastrement de poutre que l'on peut distinguer à droite de la fenêtre, trace d'un ancien plancher (**Figure 91**). On peut voir également des trous de boulin.

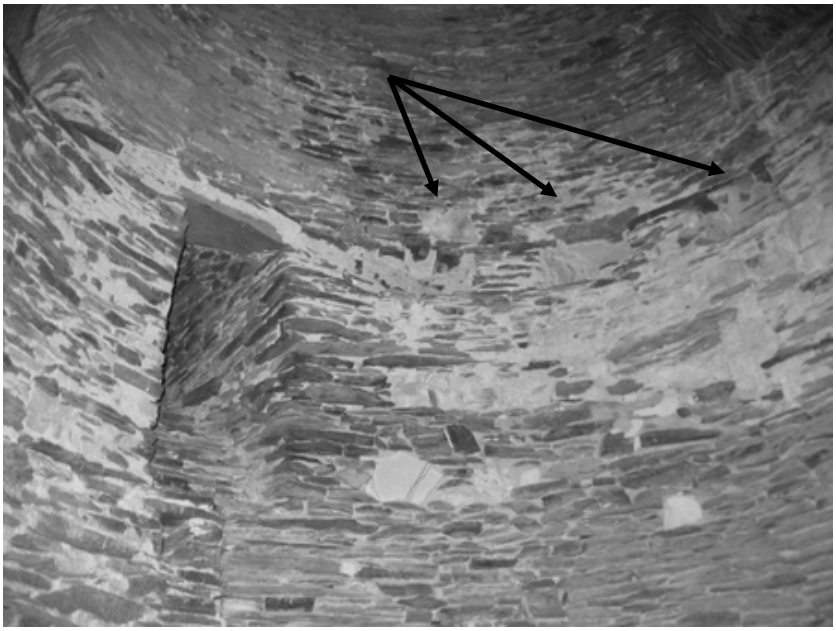


Figure 91: Tour Saint-Antoine, encastrement du plancher du Niveau 4.

TSA-N3-POR1

Cette porte fait le lien entre l'escalier montant vers le Niveau 4 et la salle TSA-N3-SAL1. Elle est haute de 190 centimètres et large de 78 centimètres.

L'encadrement était inséré dans la maçonnerie de schiste qui compose les ébrasements de la porte et le parement interne de la salle du Niveau 3. Au niveau des piédroits, on peut voir que des blocs ont été arrachés. Le linteau droit de granite, encore en place, est évidé pour former un arc segmentaire. Sur ce linteau, de grandes dalles de schiste viennent prendre appui afin de former la jonction avec les marches supérieures.

TSA-N3-FEN1

Cette petite fenêtre se situe juste sous le niveau de plancher du Niveau 4, dans l'alignement de l'archère TSA-N2-ARC1.

Si les jambages ne présentent pas de particularité, sa base et son couvrement en revanche sont caractéristiques. La base se compose d'une succession de dalles superposées en escalier, de façon à porter la base de l'encadrement externe à un niveau supérieur. Un grand linteau est posé à plat sur les piédroits. Mais dans l'épaisseur de la maçonnerie, le couvrement prend la forme de linteaux non pas superposés, mais formant une ligne droite remontant vers l'extérieur de la fenêtre. De l'extérieur de la tour, la fenêtre est d'ailleurs au même niveau que celle du Niveau 4 (TSA-N4-FEN1). La pente prise par les linteaux est moins forte que celle de la base et les ébrasements sont légèrement convergents, ce qui a pour effet de ne présenter

sur l'extérieur qu'un jour presque réduit à la taille d'une fente. Les piédroits externes et la base sont formés de longs blocs de grès chanfreinés. Ils sont percés de six trous marquant l'emplacement d'une grille. Le linteau n'est plus en place.

TSA-N3/N4-ESC1

Il est la continuité exacte de l'escalier situé entre les Niveaux 2 et 3 et ne présente pas de caractéristique particulière.

TSA-N4-SAL1

Le parement de cette salle marque un léger décalage avec celui du Niveau 3. Les murs s'amincissent, ce qui a pour effet de créer un petit retrait par rapport à l'étage inférieur. Les fissures ne sont plus visibles à cet étage, couronné par la voûte sommitale. On ne distingue pas de trace de coffrage, et la voûte semble formée par de moellons de schiste posés en encorbellement.

Sur les murs, on distingue trois alignements de trois trous de boulin.

TSA-N4-POR1

Cette porte reprend les caractéristiques et les dimensions de la porte TSA-N3-POR1. On retrouve l'arrachement des blocs qui constituaient les piédroits et le linteau droit sculpté.

TSA-N4-POR2

Elle donne directement accès à la courtine liant la Tour Saint-Antoine à la Tour Heptagonale. La vue de l'encadrement interne révèle des jambages assez mal agencés, mal taillés et non parallèles. L'embrasure externe a clairement été cassée et élargie.

TSA-N4-POR3

Bien qu'étant dirigée vers la Tour du Moulin, cette porte ne donne plus accès à la courtine qui y menait : la courtine actuelle est ancrée plus bas.

Au niveau de l'encadrement interne, les piédroits emploient majoritairement du schiste débité en dalles, mais on peut noter l'usage de quelques blocs de granite. Les ébrasements sont formés d'une maçonnerie de schiste. L'encadrement externe se différencie : il ne reste qu'un seul bloc de grès, mais l'emplacement des autres se distingue encore, sur les jambages et l'arc.

TSA-N4-FEN1

Elle est percée sur le nord de la tour, alignée avec l'archère TSA-N1-ARC2.

Les piédroits internes sont en dalles de schiste, tout comme l'arc segmentaire. Ce choix de maçonnerie diffère de celui que l'on rencontre sur l'extérieur. Tout comme la fenêtre de l'étage inférieur (TSA-N3-FEN1), les piédroits externes et la base sont formés de blocs de grès chanfreinés. Le seul ébrasement visible porte la trace d'une interruption de parement. On ne peut distinguer l'emplacement d'une grille, comme sur la fenêtre du Niveau 3. La partie supérieure d'un des piédroits est en schiste, mais il s'agit probablement d'une reprise postérieure ou d'une restauration. Elle est en partie bouchée, comme sa voisine du Niveau 3.

TSA-N4/N5-ESC1

Il reprend les dispositions des niveaux inférieurs. De l'extérieur, on peut le voir émerger de la coupole assurant l'étanchéité de la tour.

TSA-N4/N5-FEN1

L'escalier est éclairé par un petit jour donnant sur l'intérieur de la cour. C'est le seul encore en place.

Ses dimensions sont très modestes. Il n'excède pas 33 centimètres de largeur, 31 centimètres de hauteur, pour une profondeur de 108 centimètres.

La maçonnerie est très simple. Les piédroits internes sont en schiste et soutiennent un simple linteau. L'extérieur diffère : les piédroits sont formés respectivement par un long bloc de grès chanfreiné. La base et le linteau sont tout simplement en schiste.

3.2.1.5. Courtine Tour Saint-Antoine – Tour Heptagonale

Faisant la jonction entre ces deux tours, la courtine est à la fois défendue par les archères de la Tour Saint-Antoine et les ouvertures de tir de la Tour Heptagonale (**Annexes : Figure 9**). Du côté intérieur de la cour, sa base est longée par un escalier liant la haute cour et le Niveau 0 de la Tour Heptagonale.

Cette base a été dégagée en 1967, lors du chantier Bois Dormant IV. Une chape d'étanchéité a été posée sur la partie sommitale de la courtine durant les travaux de reprises des arases menés par l'entreprise Bonnel (cabinet Mester de Parajd) de 1987 à 1989 (**Figure 92**).



Figure 92: Courtine Tour Saint-Antoine - Tour Heptagonale.

C/TSA_TH-FAC1

La Tour Saint-Antoine et la Tour Heptagonale forment les bornes de cette face.

Le parement de l'extérieur est, pour sa majeure partie, identique à celui de la Tour Heptagonale. Cependant, à quelques dizaines de centimètres de la jonction avec la Tour Saint-Antoine, on peut remarquer une faille irrégulière parcourant la quasi-totalité de l'élévation, indiquant deux maçonneries différentes.

La zone en contact avec la Tour Saint-Antoine, comme on la vu dans la description de cette dernière, est appuyée sur la tour. Le chaînage avec la Tour Heptagonale est plus évident. Les deux structures sont bien liées.

Le parement ne porte la trace d'aucun trou de boulin.

C/TSA_TH-PAR1

Le parapet est ancré sur la porte TH-N4-POR1.

Le parement reprend à la fois celui de la courtine et de la Tour Heptagonale.

C/TSA_TH-FAC2

Comme pour la face située à l'extérieur, celle-ci s'étend de la Tour Saint-Antoine à la Tour Heptagonale.

Le parement est identique à celui de la face extérieure. À proximité de la Tour Saint-Antoine cependant, de la base de la courtine jusqu'à l'équivalent du Niveau 2 de la Tour Saint-Antoine (inclus), le parement ne vient pas épouser la forme circulaire de la tour.

L'épaisseur de la maçonnerie forme un retrait, adoptant un tracé relativement convexe. On peut d'ailleurs remarquer à cet endroit, sur toute l'élévation qui nous occupe, un parement récent, fruit des travaux de l'entreprise Bonnel (**Figure 82**). Au-delà du Niveau 2 de la Tour Saint-Antoine, la convexité de la face reprend son tracé initial et le parement ne change pas, malgré une faille probablement due à l'instabilité de la maçonnerie en surplomb.

Trois négatifs irréguliers sont visibles en milieu de courtine.

3.2.1.6. Tour Heptagonale

La Tour Heptagonale est l'exemple unique, sur la haute cour, de tour polygonale. C'est également la seule tour du château adaptée à l'artillerie à poudre. Elle forme, avec la Grosse Tour, le front faisant face à l'étang.

Cette tour est l'une des structures les plus restaurées. De très nombreuses opérations y ont été menées. Dès 1938, les Beaux-Arts ordonnent d'effectuer des dégagements pour accéder à la salle basse qui était, à l'époque, totalement remblayée. Dès la mise en place des chantiers Bois Dormant en 1964, l'entrée du Niveau 1 a été totalement dégagée, en partie à la pelleteuse, et des travaux de réfection ont été engagés. La salle basse, bien que non accessible par la cour, a tout de même été en partie vidée, par une embrasure éventrée donnant sur la route. En 1967, ce sont les murs accolés à la Tour Heptagonale qui ont été mis au jour. Durant le mois de mars de la même année, l'accès à la salle basse a été effectué par la réalisation d'une grande tranchée le long de la courtine reliant cette tour à la Tour Saint-Antoine. Des réparations sommaires ont été effectuées (escalier, brèche). À partir de 1978, P. Prunet (ACMH) a également engagé des travaux, en l'occurrence la mise hors d'eau de la coupole. La restauration en elle-même a débuté lors de l'arrivée du CHAM en 1981 : nettoyage des murs, grattage des joints, rejointoiement. Cette dernière opération a été menée après analyse du mortier d'origine, afin d'en connaître l'exacte composition. Le dosage obtenu est donc le suivant : deux doses de sable de rivière lavé, une dose de sable de carrière rouge de Durtal et une dose de chaux de Paviers. L'objectif était de faire en sorte que la restauration soit identique à l'original. Une importante campagne, demandée par la mairie de Pouancé dès 1982, en partenariat avec la DRAC, a été menée en 1985-1986. Les premiers échafaudages ont d'ailleurs été d'abord posés sur la Tour Saint-Antoine, en raison d'une confusion. La mairie s'en étant aperçu, un télégramme fut envoyé le jour même afin d'avertir la DRAC de la méprise. Les travaux ont porté sur de multiples endroits. La base de la tour a été consolidée en raison d'importantes fissurations. Les parements extérieurs ont été remis en état (utilisation de

moellons neufs et de mortier de chaux grasse, injections de ciment). Il est précisé dans les devis que sera effectuée une « […] *unification de l'aspect extérieur des parements par appareillage à l'ancienne des moellons de récupération et rocaillage de moellons neufs.* ». L'étanchéité est également un point crucial de l'entretien. Une autre campagne, également d'importance, est menée de 1988 à 1989 (X. des Abbayes, en collaboration avec P. Prunet, ACMH) (**Figure 93**). On y retrouve les mêmes types de travaux que pour la campagne de 1985-1986. Les travaux se poursuivent désormais avec le cabinet Mester de Parajd.

Concernant la détermination des types de parements, la Tour Heptagonale présente la particularité suivante : entre le Niveau 0 et les niveaux supérieurs, une différence de coloration est tout à fait visible. En effet, l'espace interne supérieur de la tour est très vert, tandis que la partie inférieure semble avoir gardé les couleurs initiales du parement. Cette distinction entre les couleurs des différents étages semble anecdotique, cependant il était nécessaire de la préciser et d'y apporter une explication car la teinte du parement peut être, lorsqu'elle est si marquée, un facteur discriminant. La teinte caractéristique des Niveaux 1 et supérieurs est due aux lichens : un certain taux d'humidité est maintenu dans les niveaux supérieurs et se combine à l'orientation des vents pénétrant dans la tour, ce que l'on ne retrouve pas au Niveau 0.

Plusieurs murs ont été mis au jour au pied de la tour. Nous avons cependant limité la détermination des UC à la tour elle-même, ensemble cohérent illustrant l'adaptation de la fortification à l'artillerie à poudre par ses nombreuses embrasures de tir. Les murs accolés à la tour sont bien sûr pris en compte dans la compréhension globale du secteur.

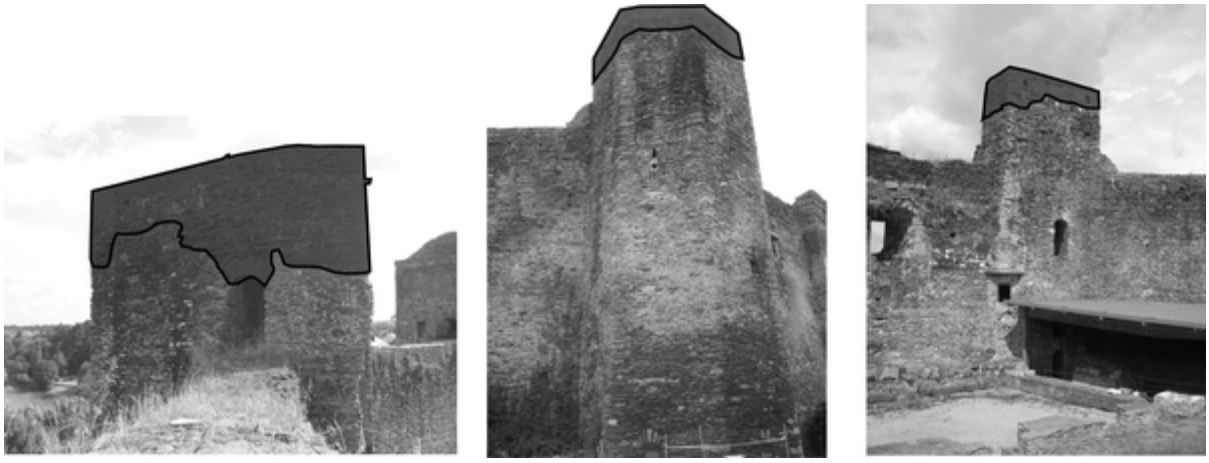


Figure 93: Tour Heptagonale, restaurations de la partie sommitale (1988-1989).

- Extérieur (**Annexes : Figure 10, Figure 11**)

TH-N0-FAC1

UC1, UC2, UC3, UC5

Le parement externe de la Tour Heptagonale est relativement homogène. La base de la face nord-ouest est majoritairement composée de dalles et blocs de schistes de taille petite à moyenne. Quelques blocs de grès voire de granite (rares) viennent le compléter, sans répondre à un appareillage particulier : les blocs peuvent être isolés ou alignés (parement de type H). Le schiste employé dans la zone supérieure présente une particularité : alors que le schiste utilisé habituellement est de couleur sombre (noir ou bleu), celui-ci révèle une coloration rouge, due à une concentration élevée en oxydes de fer. La disposition de certaines dalles ainsi que l'humidité provoquent cette teinte rouille typique[595]. La limite entre le parement du Niveau 0 et le parement du Niveau 1 est d'ailleurs rendue très nette par cette différence de couleur. Les dalles et blocs sont liés par un mortier de chaux beige pâle (liant de type F) que l'on retrouve sur toute la hauteur de la tour (**Figure 94**). Il est très proche du mortier constituant la maçonnerie interne (type A), par sa couleur et sa composition. Nous avons cependant préféré différencier ces deux liants.

À mi-hauteur, on peut apercevoir un arc de décharge très hétérogène dans sa construction, surmontant une ouverture de tir (TH-N0-AC1), composé de dalles de schiste et de grands blocs de grès et de granite (arc de décharge de type A). Il permet de distribuer les poussées à cet endroit sensible, combinant la réception de fortes poussées verticales (étant situé à la base de la tour) ainsi que la zone de fragilité créée par le voûtement de la TH-N0-AC1.

Le parement de la Grande Courtine passe sous celui de la Tour Heptagonale, de sorte que la base de cette dernière semble s'appuyer sur la courtine plus qu'elle ne s'y ancrerait.

Le chaînage faisant lien entre cette face et la face nord-ouest est de type A. Il est principalement constitué de dalles de schiste de taille moyenne à grande. Elles peuvent atteindre 90 centimètres de longueur, l'épaisseur variant moins (de l'ordre d'une dizaine de centimètres). Le grès (plus rarement le granite) est très présent dans la moitié inférieure du chaînage. Pour ces matériaux également, les dimensions sont assez grandes (jusqu'à 60 centimètres de longueur pour 40 centimètres d'épaisseur). L'ensemble est tenu par un liant de type F. L'appareillage respecte la logique architectonique propre à la fonction du chaînage d'angle qui a pour but de stabiliser la jonction entre deux pans de murs. Ainsi, les dalles ou

[595] Tesson 2011, communication orale.

blocs sont généralement disposés de façon à ce que sur une même face se succèdent verticalement une panneresse puis une boutisse.



Figure 94: Tour Heptagonale, liant de type F.

TH-N0-FAC2

UC6, UC7, UC8, UC10

Le parement de la face nord-ouest reprend l'association de schiste ardoisier riche en oxydes de fer (majoritaire) et de grès (parement de type H et liant de type F).

Un arc de décharge (type A) composé indifféremment de dalles de schiste ardoisier, de blocs de grès et de granite, répartit les poussées de chaque côté de l'archère-canonnière TH-N0-AC2.

Le chaînage d'angle est assuré majoritairement par des dalles de schiste. Les autres matériaux sont ici peu représentés : un grand bloc de granite (atteignant une longueur de 85 centimètres pour 20 centimètres d'épaisseur) et deux blocs de grès, plus petits.

TH-N0-FAC3

UC11, UC12, UC13, UC15

La face nord présente un pourcentage de schiste plus élevé que les murs précédemment décrits. On ne trouve que de rares blocs de grès. Il s'agit toujours d'un parement de type H. La

proportion de schistes riches en oxyde de fer est également moins forte. Cependant, ils sont également situés, pour la plupart, dans la partie supérieure du parement.

L'archère-canonnière TH-N0-AC3 est couverte par un arc de décharge (type A), caractérisé par l'hétérogénéité des matériaux.

La liaison entre les faces nord et nord-est est assurée par un chaînage similaire aux précédents en termes de dimensions et de liants. La proportion de schiste est cependant encore une fois plus forte puisque quasi exclusive : on ne remarque qu'un seul bloc de grès.

TH-N0-FAC4

UC16

Seul le parement externe compose cette face : aucune ouverture de tir n'y a été percée. Il est intégralement constitué de schiste ardoisier, le granite et le grès étant absents de cette face. Le schiste à teinte rouge a également disparu du parement, ce qui le rapproche donc du type I.

Le Niveau 0 de la Tour Heptagonale est bien chaîné à la courtine C/TSA_TH : les deux pans de murs sont alternativement ancrés dans leur voisin. On peut noter ici une particularité de la maçonnerie de schiste : contrairement aux appareils en pierre de taille, ces chaînages sont parfois difficiles à distinguer car ils ne font pas appel à un appareillage particulier. Les moellons de schiste s'entrecroisent pour solidifier l'ouvrage, mais la contemporanéité n'est pas toujours évidente pour autant. On peut observer sur d'autres secteurs du site un mur postérieur à un autre chaîné à ce dernier par le recreusement ou l'arrachement de moellons dans la construction antérieure.

TH-N0-FAC6

UC29, UC59

Cette face, contrairement aux précédentes, est tournée vers la haute cour. Excepté la porte d'accès à la salle basse décrite plus haut, on ne trouve que deux maçonneries : l'UC29, qui constitue la quasi-totalité de la façade sud, et l'UC58.

L'UC29 n'est pas constituée du même parement que celui des trois premières faces décrites : on n'y trouve ni la concentration de schistes riches en oxydes de fer, ni la présence de grès et granite. Il se confond avec celui que l'on retrouve aux niveaux supérieurs et pour la TH-N0-FAC5, à savoir le type I. Cette maçonnerie est chaînée au mur de refend ancré perpendiculairement (**Figure 94**). Elle est également en parfaite continuité avec la courtine C/TSA_TH.

L'UC58 présente la même maçonnerie. Elle est également chaînée au mur perpendiculaire que nous avons déjà mentionné (**Figure 95**). La liaison avec l'UC60 est différente : elle s'appuie véritablement dessus et la contourne. Elle s'élève sur environ un mètre.

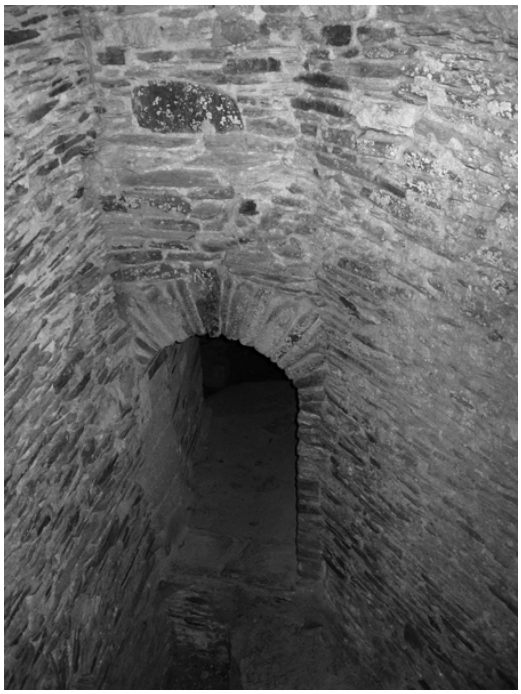


Figure 95: Tour Heptagonale, vue extérieure du Niveau 0.

TH-N1 à N3-FAC1

UC17, UC54

Les six prochaines descriptions regroupent, pour les faces 1 à 7, les Niveaux 1 à 3, en raison de leur grande homogénéité – la face 5 étant exclue car elle n'existe pas à ces niveaux, étant matérialisée par la courtine de la Tour Saint-Antoine. La logique que nous appliquions jusqu'à présent recommanderait une description stricte par niveaux, mais il est plus pertinent de les unifier, afin d'éviter une partition de la lecture qui affecterait sa compréhension.

Les trois niveaux de la face sud-ouest sont réalisés en parement de type I. Ce type est très proche de celui que l'on rencontre au niveau inférieur. Cependant il s'en distingue par la très faible proportion de blocs de grès ou de granite (déjà très peu présents dans le parement H) : le schiste est le matériau quasi exclusif, la plupart des blocs étant petits à moyens. Le liant utilisé est le même que pour le Niveau 0.

On peut y remarquer l'ouverture de tir TH-N1-AC1. Contrairement au Niveau 0, aucun arc de décharge n'a été prévu. Les hauteurs sous voûte au niveau des ouvertures sont pourtant similaires, mais les poussées verticales sont plus importantes à l'étage inférieur.

Contrairement à ce qui a pu être observé au Niveau 0, le chaînage avec la Grande Courtine est, pour les niveaux supérieurs, bien réalisé.

Le chaînage d'angle assurant la jonction entre les faces sud-ouest et nord-ouest est intégralement réalisé en dalles de schiste rectangulaires alternant verticalement une petite face et une grande face (chaînage de type B).

TH-N1 à N3-FAC2

UC19, UC55

La face nord-ouest à ces niveaux ne présente aucune particularité. Le parement est identique à celui que l'on trouve sur tous les niveaux supérieurs de la Tour Heptagonale (type I).

L'unique ouverture de cette face est l'archère-canonnière TH-N2-AC1.

Elle est liée à la face nord par un chaînage de type B.

TH-N1 à N3-FAC3

UC21, UC56

Elle reprend les caractéristiques décrites pour les faces nord-ouest et sud-ouest.

TH-N1 à N3-FAC4

UC23, UC58

La deuxième archère-canonnière du Niveau 1 est percée sur cette face nord-est.

Le parement est similaire aux trois faces précédemment décrites.

Comme pour le niveau inférieur, on observe un chaînage évident entre la Tour Heptagonale et la courtine menant à la Tour Saint-Antoine.

TH-N1 à N3-FAC6

UC29

La maçonnerie est constituée par un parement de type I, similaire à celui des parements externes de la tour situés à l'extérieur de l'enceinte.

Le premier niveau de la face sud est percé d'une porte décrite précédemment (TH-N1-POR1). À droite de cette ouverture, un mur de refend vient se fixer dans la maçonnerie de la tour. Cet ancrage est encore visible au niveau de l'arrachement, nous permettant de prolonger de quelques dizaines de centimètres en élévation ce mur de refend. Il s'arrête à la base du Niveau 2.

La continuité entre cette face et la courtine menant à la Tour Saint-Antoine est évidente, seule une rupture d'axe permet de les distinguer.

Les Niveaux 2 et 3 réalisés dans un parement de type I sont respectivement percés par les portes TH-N2-POR1 et TH-N3-POR1. La continuité avec la courtine C/TSA_TH est encore une fois vérifiée.

TH-N1 à N3-FAC7

UC29, UC61, UC62, UC63, UC64, UC65, UC66

Cette face est dénommée ainsi par commodité car en réalité on ne se trouve pas, contrairement aux autres maçonneries décrites plus haut, devant un simple mur. La distinction par UC des maçonneries que l'on y trouve sur le flanc sud-sud-ouest de la Tour Heptagonale semble le moyen le plus pertinent pour aborder cette description.

Les Niveaux 1 et 2 sont les plus perturbés puisqu'on y compte cinq UC différentes, à l'exception de la TH-N2/N3-FEN1 (UC30, UC31, UC32, UC33) et du parement d'origine de la tour (UC29). À partir du Niveau 3, on retrouve l'UC29 dégagée de la mosaïque de rebouchages successifs. Elle s'étend simultanément sur les faces sud et sud-sud-ouest. L'angle est d'ailleurs marqué par un arrachement.

L'UC62 est constituée de ce même parement mais elle reste difficile à identifier, étant masquée par d'autres maçonneries.

Le Niveau 1 est presque intégralement composé par l'UC61. On lui attribue un parement de type K. Il se distingue du parement voisin de type I (UC29) par la largeur supérieure des joints de mortier et des moellons de schiste ardoisier généralement plus fins. La partie gauche de cette UC est délimitée par un trait de sabre qui la sépare de la Grande Courtine (UC63).

Une maçonnerie ne tenant absolument pas compte de ce trait de sabre vient former un trait d'union entre la Tour Heptagonale et la Grande Courtine : l'UC64 est manifestement une autre de ces maçonneries contemporaines posée pour reboucher ou consolider une zone (parement de type L). Elle est marquée par deux assises de briques très repérables que viennent compléter indifféremment petits moellons de schiste et blocs de grès. Sur sa droite, elle vient recouvrir l'UC62, tandis que sur son côté gauche, elle est stoppée par un trait de sabre marquant le parement de la Grande Courtine et qui délimite également l'UC63.

La fenêtre de l'escalier en vis desservant la Tour Heptagonale (TH-N2/N3-FEN1) est insérée dans l'UC65. Cette maçonnerie (parement de type M), relativement hétéroclite, est délimitée sur sa gauche par l'UC29, dont elle se distingue, non par les matériaux, mais par des joints de mortier particulièrement gras. Sur sa droite, un trait de sabre marque la naissance de

la Grande Courtine à ce niveau. L'espace relativement étroit entre le piédroit de gauche et la courtine est comblé par une superposition approximative d'assises de blocs de grès et de dalles de schiste.

Une grande planche de bois faisant office de linteau sert de base à l'UC67. Encore une fois, l'épaisseur du mortier de chaux utilisé est un indicateur qui permet d'isoler cette maçonnerie. Ce parement de type N est constitué en majeure partie de petits et moyens moellons de schiste ardoisier (plus rarement en schiste « lie-de-vin »), de quelques blocs de grès (rares). Quelques grandes dalles sont également visibles, toutes débitées dans du schiste « lie-de-vin ». La faible épaisseur des dalles est un marqueur que l'on a déjà pu remarquer au niveau de l'UC61 (parement de type K).

TH-N4-FAC1

UC17, UC42, UC54, UC68

Les faces du Niveau 4 se distinguent des précédentes car elles ont fait l'objet d'une restauration récente. En effet, le sommet de la Tour Heptagonale a été repris, afin de la solidifier et d'assurer son étanchéité (mise hors d'eau de la coupole en septembre 1978).

La partie sommitale de la face sud-ouest est donc composée sur les deux tiers de sa hauteur d'un parement de type I, complété par un parement de type J, maçonnerie contemporaine. Elle est très proche de la maçonnerie d'origine dans l'utilisation systématique de schiste ardoisier de dimensions approchantes. La distinction repose sur plusieurs éléments. La légère différence de teinte entre les deux types de schiste est un premier indicateur. La constance des tailles en est un autre : le parement ancien montre une plus grande variété de moellons, tandis que le parement récent a en quelque sorte standardisé la taille. Les moellons employés se rapprochent plus d'un format quadrangulaire, les arêtes des schistes étant encore vives. L'érosion des moellons anciens est sans doute un des éléments expliquant l'irrégularité apparente du parement médiéval.

Le Niveau 4 est bien chaîné au parapet de la Grande Courtine protégeant la porte TH–N4/N5-POR2.

Le chaînage liant la face sud-ouest à la face nord-ouest (UC54) est le prolongement de celui des niveaux inférieurs (chaînage de type B). Le chaînage récent (de type C) se différencie par les mêmes critères que pour le parement.

TH-N4-FAC2

UC19, UC40, UC41, UC55

Comme la face sud-ouest, le pan nord-ouest reprend la superposition d'un parement d'origine (type I) surmonté par le parement récent de type J.

Il en est de même pour les chaînages, le type C coiffant le type B.

TH-N4-FAC3

UC21, UC25, UC52, UC56

Le parement est de type I en partie inférieure, puis de type J pour la partie supérieure.

Sont associés respectivement à ces parements les chaînages de type B puis de type C.

TH-N4-FAC4

UC23, UC50, UC51, UC58

Le parement de la face nord-est est identique aux autres parements externes du Niveau 4, mêlant parement d'origine et restauration.

On aperçoit sur une faible hauteur le chaînage d'origine (UC58), marqué par ses schistes usés (chaînage de type B) que surmonte un chaînage récent de type C (UC50).

TH-N4-FAC5

UC48, UC49, UC53

Les parties d'origine sont représentées par la porte TH–N4-POR1 donnant accès à la courtine de la Tour Saint-Antoine et le chaînage (UC53) qui se prolonge jusqu'à la base du jambage de cette porte. Les autres UC sont récentes (UC48 et UC49).

TH-N4-FAC6

UC29, UC46, UC47, UC57

La façade sud tournée vers la cour est réalisée dans un parement de type I et son couronnement, en parement de type J.

Le chaînage ancien avec la face sud-sud-ouest a été également repris récemment dans la partie sommitale. Il naît assez haut dans ce niveau en raison de la perturbation dans la stratigraphie du bâti que nous avons abordée.

TH-N4-FAC7

UC29, UC44, UC45

On peut clore la description de l'extérieur de la Tour Heptagonale par cette face sud-sud-ouest.

On y retrouve toujours l'UC29 caractérisée par un parement de type I.

L'UC45, contemporaine, est liée à l'UC68 par le chaînage figuré par l'UC44.

TH-N4-COU1

La couverture n'était pas accessible, mais il semble qu'elle soit réalisée avec la même maçonnerie récente qui a permis d'assurer l'étanchéité des murs de la Tour Heptagonale.

- Intérieur (**Annexes : Figure 12, Figure 13, Figure 14, Figure 15**)

TH–N0-POR1

UC301, UC302, UC303, UC304, UC305, UC306, UC307, UC345, UC346

La porte donne accès à la salle basse de la Tour Heptagonale qui dessert les trois ouvertures de tir de ce niveau.

Le jambage droit (jambage de type D) est constitué de grandes dalles de schiste, de taille moyenne à grande (de 8 centimètres sur la petite face à 38 centimètres sur la grande face pour 5 à 8 centimètres de hauteur). Contrairement à de nombreuses autres portes en schiste du château, ces dalles ne sont pas disposées en alternance (panneresse superposée à la boutisse, sur une même face du piédroit). Sur les trois faces visibles du piédroit, toutes les plaques, à l'exception de deux, sont de la même taille (longueur et largeur), la hauteur variant peu. La face du piédroit située sur l'extérieur de la tour forme une arête se confondant avec l'angle composé par la rencontre de la Tour Heptagonale avec la C/TSA_TH. Les deux dalles de schiste qui diffèrent adoptent une forme particulière. Elles ont été taillées de façon à s'étendre simultanément sur le piédroit et la courtine. Elles permettent ainsi une solidarisation de la porte (et donc de la Tour Heptagonale) avec la courtine. Le jambage gauche est de type E. Il est constitué de six blocs de grande taille qui ne sont pas en schiste mais en granite. Une fine plaquette de schiste est disposée entre chaque bloc. L'arc surplombant les deux piédroits est constitué en schiste, de facture semblant similaire à celle des autres arcs de porte de la Tour Heptagonale, en dalles de schiste de taille moyenne à grande (arc de type C). Ces trois éléments forment un décroché par rapport aux maçonneries du passage menant à la salle permettant de recevoir le battant de la porte. Ils sont assis sur une épaisse dalle de schiste

formant le seuil. Il est intéressant de noter que cette dalle de schiste passe sous le jambage de granite, mais pas sous le jambage de schiste. Ce dernier vient se caler à l'extrémité de la dalle. Les deux murs formant cet accès sont en parement de type F (moellons petits à moyens, majoritairement en schiste ardoisier, avec présence de quelques éléments de schiste gréseux et grès), et la voûte en berceau, composées de moellons de mêmes dimensions, est de type C. L'arc recevant la voûte est de type B, composé de moellons moyens à grands. Les claveaux sont formés de dalles de schiste ardoisier à l'exception de la clé qui est en grès. Cependant, la morphologie qu'il présente est différente des autres arcs de ce même type. En effet, celui-ci n'est pas visible dans sa totalité, la partie supérieure droite de l'arc étant tronquée par la voûte couvrant la salle TH-N0-S1. On peut d'ailleurs remarquer à cet endroit que son bord supérieur a été légèrement creusé. L'ensemble est tenu par un liant de type A. Ce mortier de chaux est récent : il a été posé lors de campagnes de restauration (rejointoiement) durant lesquelles les joints très altérés ont été grattés jusqu'au mortier sain. Il se caractérise par une couleur beige pâle marquée par des inclusions de chaux ainsi que par sa grande friabilité (texture sableuse). Le mortier d'origine est encore en place, mais difficilement accessible, en raison de l'épaisseur des rejointoiements. Les infiltrations ont en effet largement érodé les moellons de schiste ardoisier.

TH-N0-ESC1

UC346, UC347, UC348, UC349, UC350, UC355, UC356

L'escalier à volée droite mène du niveau de la porte au niveau de la salle de tir. Il mesure environ 250 centimètres de long et comporte six marches. Le dénivelé entre le seuil de la porte et la salle est de 122 centimètres. Les marches sont de type D : une ou plusieurs grandes dalles de schiste (dont certaines ont été remplacées récemment) forment la zone de circulation de la marche tandis qu'une maçonnerie de blocs et dalles de dimensions inférieures constituent la structure de l'escalier. Sa partie droite est ancrée dans un mur de la salle TH-N0-S1 tandis que l'autre côté est laissé nu.

TH-N0-SAL1

UC308, UC309, UC310, UC311, UC337, UC338, UC339, UC342, UC343, UC353, UC354

Cette salle adopte un plan très irrégulier, tantôt polygonal, tantôt courbe. L'axe longitudinal est dirigé vers le front, sur 440 centimètres pour une largeur approximative de

235 centimètres, ce qui porte l'espace interne à 9,5 mètres carrés (presque 17 mètres carrés en comprenant les ouvertures de tir et la zone d'accès).

La salle est composée en majeure partie par les parements des murs sud, sud-sud-ouest et nord-est.

Au-dessus, l'UC309 est un parement de type F composé de dalles et blocs de schiste liés par un mortier de chaux s'apparentant au liant de type A que l'on retrouve aux niveaux supérieurs de la Tour Heptagonale. Elle forme un léger fruit et sert de base à l'UC308. Cette dernière présente également un parement de type F. Dans sa moitié inférieure (sur environ 90 centimètres), l'UC309 semble passer sous l'UC310, alors qu'au niveau de la partie supérieure, elle semble au contraire s'appuyer dessus (**Figure 96**).

La face sud-sud-ouest de la salle regroupe, comme la face sud, différents types de maçonneries. L'UC311 est aisément caractérisable, en raison de son mortier rouge orangé. Elle est composée par une superposition d'assises de blocs de schistes gréseux et de dalles de schiste ardoisier (parement de type D). Cette UC n'est pas appareillée : sa surface est irrégulière et porte les traces d'un arrachement. Elle s'élève sur environ 120 centimètres. L'UC354 forme une couche de dalles de schiste ardoisier peu épaisse (une dizaine de centimètres) sur laquelle vient s'ancrer l'UC310. Celle-ci présente un parement de type E. Les dalles et blocs ne répondent pas à une taille particuliére : toutes les dimensions sont présentes, petites à grandes, voire très grandes dalles (jusqu'à 110 centimètres de longueur) et petits à moyens blocs de schiste. L'une des particularités de cette maçonnerie est illustrée par l'alignement occasionnel de quelques blocs de grès (jusqu'à sept). Le mortier de chaux est assez orangé, ce qui tend à le rapprocher de celui que l'on retrouve pour l'UC310. Dans la partie supérieure de l'UC, on peut apercevoir deux trous de forme quadrangulaire, d'environ 15 centimètres de côté (négatifs n15 et n16). Il peut s'agir d'un trou de boulin, ou encore d'un trou d'ancrage pour une poutre de plancher, ou encore de coffrage. Enfin, cette paroi est complétée par l'UC337, réalisée en parement de type F. Elle s'étend au-dessus de la TH-N0-AC1. Le liant semble être de type A, similaire à celui que l'on retrouve aux niveaux supérieurs de la Tour Heptagonale.

Les UC339 et UC342 constituent le parement interne de la face nord-ouest de ce niveau. Le parement et le liant sont similaires aux autres murs (parement de type F, liant de type A).

La paroi nord-est est composée de l'UC343, caractérisée également par le parement de type F et un liant apparenté au type A.

Le sol de la salle est représenté par l'UC353. Il est situé sensiblement au même niveau que le sol de circulation originel. Cependant, les dalles de schiste qui le composent sont en mauvais état et souvent descellées.

La couverture de cette salle est assurée par deux systèmes de voûtement en berceau fonctionnant ensemble. Une première grande voûte (UC338) dont on peut apercevoir les traces du coffrage s'appuie sur une autre, plus basse (UC341). Cette dernière couvre l'espace distribuant l'accès aux trois ouvertures de tir. Elle s'appuie sur un grand arc de type C. Les deux voûtes en berceau sont de type C.



Figure 96: Tour Heptagonale, Niveau 0, liaison entre l'UC309 et l'UC310.

TH-N0-AC1

UC312, UC313, UC314, UC315, UC316, UC317, UC318, UC319, UC320

Cette ouverture de tir est située au niveau du flanc de la tour, sur sa face sud-ouest et permet de couvrir la base de la Grande Courtine.

Elle est conçue sur un modèle très répandu. Il s'agit d'un plan à ébrasements simples. Les deux joues sont quasiment d'égales longueurs (250 centimètres pour la joue gauche et 273

centimètres pour la joue droite). L'une des particularités des ouvertures de tir du Niveau 0 est le caractère très aigu des angles formés par les ébrasements, ce que nous verrons surtout avec la TH-N0-AC3. Ici l'angle n'est que de 22 degrés. L'embrasure mesure 157 centimètres de large sur 216 centimètres de haut.

Elle est disposée sur la face sud-ouest de la Tour Heptagonale et permet ainsi de couvrir la base de la Grande Courtine.

Les joues de la TH-N0-AC1 sont réalisées dans un parement de type F et la voûte est similaire à celles, de dimensions plus grandes, qui couvrent le reste de la salle (type C). Le jambage gauche (type A1) est composite. Deux types de dimensions se combinent : de grandes dalles épaisses, que viennent caler des moellons beaucoup plus fins en schiste ardoisier. Les grands moellons sont majoritairement en schiste, mais on trouve également du grès, du grès psammite (grès roussard) et du granite. À droite, le jambage est d'un autre type : les dimensions comme les matériaux diffèrent. Il est constitué ici de dalles d'épaisseur plus réduite que celles que l'on trouve sur son jumeau, toutes étant taillées dans le schiste ardoisier (jambage de type A2). On retrouve une maçonnerie composite au niveau de l'arc surplombant l'entrée de l'espace de tir. Encore une fois le schiste ardoisier est plutôt majoritaire, mais le grès est également bien représenté : les sommiers et les trois premiers claveaux de gauche qui composent l'arc sont en grès ainsi que la clé, ce qui forme un arc de type A. La partie droite de l'arc est cachée par départ de celui de la TH-N0-AC2. L'appui du coffrage de la voûte couvrant la niche est encore visible au niveau de la jointure entre les ébrasements et le couvrement. Il s'agit d'une voûte en canonnière. Son niveau s'abaisse légèrement à mesure que l'on s'approche de la bouche à feu, l'élévation passant à 192 centimètres. La largeur entre les deux ébrasements est ici de 39 centimètres.

Dans la plupart des ouvertures de tir du château de Pouancé, on retrouve le même schéma : un orifice de tir surmonté d'une fente, séparés par une tablette. Le Niveau 0 de la Tour Heptagonale présente les seules archères-canonnières en forme de louche, c'est-à-dire dont l'orifice et la fente ne sont pas disjoints (OF de type A). L'ensemble est ménagé dans des blocs de granite, de taille moyenne à grande (certains atteignent 35 centimètres de côté). Les blocs forment à la fois le parement interne et externe. Le granite est ici exclusivement destiné au parement formant l'organe de tir (à l'exception d'un bloc qui a été remplacé). Celui-ci est chanfreiné sur les deux faces (interne et externe). La moitié inférieure est constituée d'un seul bloc taillé de façon concave, tandis que la moitié supérieure est formée par deux autres blocs dessinant le départ de la fente et solidarisant ainsi les deux fonctions. Placé à 24 centimètres du sol, l'orifice est circulaire et mesure 20 centimètres de large sur 17 centimètres, pour une

profondeur de 27 centimètres dans l'axe de tir (celui-ci variant légèrement par rapport à l'axe général donné par les joues). La fente le surmontant suit la même orientation. Elle s'élève sur 85 centimètres pour une largeur de 5 centimètres. Outre l'utilisation spécifique du granite, on retrouve le schiste ardoisier dans la maçonnerie du parement dans lequel s'inscrit la bouche à feu : le parement de type B est composé majoritairement de petits moellons de schiste, voire de grès. Une autre spécificité apparaît dans ces ouvertures du Niveau 0 : aucun encorbellement de linteau ne vient couronner la fente. Ceux-ci sont bien présents mais ne forment pas saillie. Le parement entre la fente et le tympan recevant la voûte montre un profil plat. Cette dernière est posée sur un blocage composé de moellons de schiste et de grès (blocage de type A).

TH-N0-AC2

UC321, UC322, UC324, UC325, UC326, UC327, UC328

Cette archère-canonnière couvre la face exposée en direction de l'étang (nord-ouest).

Elle est la moins bien conservée des ouvertures du Niveau 0. Dessinée sur un plan à ébrasements simples, elle reprend des mesures proches de la TH-N0-AC1 : 193 centimètres de longueur pour la joue gauche et 259 centimètres pour la joue droite, une embrasure de 200 centimètres (hauteur) sur 143 centimètres (largeur). L'angle formé par les ébrasements est relativement aigu (20 degrés).

Le parement de type F que l'on rencontre au niveau des joues se retrouve sur les autres ouvertures de la salle basse, ainsi que le type C pour la voûte. Le jambage gauche est décrit plus haut puisqu'il se confond avec le jambage droit de la TH-N0-AC1. L'autre piédroit de la TH-N0-AC2 est également de type A2. L'arc reprend le même type que celui de sa voisine (arc de type A) : sommiers, premier et avant-dernier claveau en grès ainsi qu'un autre claveau situé à proximité de la clé de l'arc. La partie droite de celui-ci est, comme pour l'arc de la TH-N0-AC1, partiellement masqué par le départ de celui de la troisième ouverture. Au niveau de la bouche à feu, l'élévation de la voûte est descendue à 180 centimètres pour une largeur de 52 centimètres.

L'orifice et le départ de la fente sont bien conservés, ce qui nous permet de déterminer le calibre : 21 centimètres de large, 19 centimètres de haut, 30 centimètres de profondeur pour l'orifice de tir. Les deux éléments sont disjoints (OF de type A). La fente étant incomplète, on ne sait pas si celle-ci montait jusqu'au bloc de granite situé plus haut. Aucun négatif n'indique sa présence. Par négatif, on entend un surcreusement (TH-N0-AC3) ou un chanfrein (TH-N0-AC1) de même type que ceux que l'on retrouve sur le bloc de granite marquant le haut de la

fente des deux autres ouvertures. L'homogénéité de construction des trois ouvertures laisse penser que les fentes étaient conçues selon des élévations similaires. On peut donc penser que la fente de la TH-N0-AC2 devait se prolonger jusqu'au bloc supérieur, mesurant ainsi 79 centimètres. Dans le cas contraire, elle serait bien trop courte (une cinquantaine de centimètres) par rapport aux deux autres. Tous les blocs formant l'orifice et la fente sont en granite avec chanfrein. De petits moellons de schiste composent le reste du parement sur une zone très restreinte. Un linteau de schiste ardoisier supporte le tympan composé d'un de blocage de type A.

TH-N0-AC3

UC329, UC330, UC331, UC332, UC333, UC334, UC335, UC336

Orientée vers le nord, elle permet de défendre les abords de la courtine menant à la Tour Saint-Antoine.

Elle reprend les caractéristiques des ouvertures décrites plus haut. Le plan est à ébrasements simples, les joues mesurant 195 centimètres (gauche) et 211 centimètres (droite). L'espace réservé au servant est plus restreint que dans les deux autres. L'angle d'ouverture est très aigu, à tel point que les deux parois semblent parallèles (neuf degrés seulement). L'embrasure ne mesure que 91 centimètres de large, alors que dans les deux autres espaces, on se trouve plutôt autour de 150 centimètres. La hauteur de la clé est cependant dans la même moyenne (204 centimètres).

Le parement F est encore une fois présent sur les ébrasements et le type C pour la voûte. Le jambage droit est identique au jambage gauche de la première ouverture : il n'est pas composé de dalles de schiste, mais par des blocs de grès de couleur très claire. Le sommier gauche, le premier et l'avant-dernier claveau reprennent ce matériau, à la manière des deux autres arcs (type A). La seule différence réside dans l'absence de claveau de grès au niveau de la clé de l'arc.

L'ensemble de la bouche à feu est bien conservé (OF de type A). La largeur de l'ensemble, entre les deux départs d'ébrasements, mesure 56 centimètres. On se situe toujours dans les mêmes calibres, à savoir 20 centimètres de diamètre pour une profondeur de 28 centimètres. Les arêtes internes et externes sont chanfreinées. L'ensemble est intégralement taillé dans des blocs de granite de taille moyenne à grande. Le premier forme la partie inférieure de l'orifice, le plaçant à 28 centimètres du sol. Les deux blocs qui suivent sont installés sur une même assise et dessinent la partie supérieure de l'orifice ainsi que la base de la fente. Les autres blocs forment le reste de la fente, dans la même orientation que l'orifice de

tir. Cette dernière est plus longue que les deux autres fentes de la salle (94 centimètres), mais garde le même gabarit en largeur (28 centimètres). Un parement de schiste formé de petits moellons (type B) comble l'espace entre l'organe de tir en granite et les ébrasements. Les joints de mortier étant très gras, ils semblent recouvrir une dalle de schiste qui devait former un linteau. Juste au-dessus, une sorte de tympan formé de moellons de schiste (blocage de type A) sert d'appui à la voûte. Le négatif du coffrage est d'ailleurs visible entre ces deux éléments architecturaux.

TH-N0-PLA1

UC309, UC350, UC351, UC352, UC353

Cette niche est formée par les UC347 (côté gauche), UC309 (côté droit et partie supérieure), UC353 (sol), UC352 (parement du fond) elle–même posée sur l'UC351. L'UC352 a visiblement été creusée pour y ancrer les UC347 et UC309. Elle mesure 120 centimètres de longueur sur 50 centimètres de large pour un peu moins de 100 centimètres de hauteur. Le parement des UC a été décrit plus haut, à l'exception de l'UC352. Il est intéressant de noter que celle-ci s'apparente au parement que l'on retrouve dans la maçonnerie située à l'extérieur de la tour, devant la porte TH–N0-POR1 (UC60). La lecture est rendue difficile par la visibilité réduite du fond de la niche (faible lumière et couleurs modifiées par un éclairage direct et artificiel, la lumière naturelle n'entrant quasiment pas dans cette partie de la tour). Qui plus est, la comparaison est biaisée par la différence d'exposition aux intempéries des deux maçonneries. L'une est en intérieur et donc protégée, l'autre est en extérieur et soumise notamment aux pluies. Le liant de l'UC60 est ainsi beaucoup plus altéré et pulvérulent. On peut également rapprocher l'UC352 de l'UC311. Les couleurs de liant diffèrent, celui de l'UC311 étant plus rouge. Mais là encore, même dans un espace limité, la différence de coloration pour un même élément peut varier selon plusieurs facteurs, tels que l'humidité. Ce liant (type E) peut être rapproché des liants de type A ou de type D. La maçonnerie ne nous donne pas non plus d'information réellement exploitable. La section visible étant restreinte en hauteur comme en largeur et les joints très débordants, il est malaisé de déterminer les assises et les dimensions des moellons. Il est possible que l'on se trouve sur une maçonnerie similaire à l'UC311 (parement de type D) ou au parement de type F qui compose la majeure partie de cette salle basse. Nous lui avons donc attribué un type propre (parement de type G).

TH-N1-POR1

UC101, UC102, UC103, UC104, UC105, UC106, UC107

L'accès au rez-de-chaussée de la Tour Heptagonale se fait par une ouverture ménagée dans l'épaisseur du mur de la face sud. Les deux autres accès, superposés au premier et menant respectivement aux Niveaux 2 et 3 sont conçus sur le même modèle : un encadrement (arc en plein cintre et jambages) destiné à recevoir le système d'ouverture (gonds et porte) suivi d'un court passage voûté (environ 165 centimètres de longueur) menant à la salle de tir. Les jambages sont de type B : dimensions moyennes à grandes et schiste ardoisier lié par du mortier de chaux beige pâle. Les dalles de schiste formant les arêtes verticales sont des plaques de forme rectangulaire. Elles sont disposées de façon à ce que la face la plus longue d'une plaque alterne avec la plus courte (alternance de panneresse et boutisse). Cette ordonnance alternée permet au piédroit de solidariser les deux murs qui le composent. Ils soutiennent un arc de type C composé de dalles de schiste de taille moyenne à grande et d'un claveau central en calcaire. Le parement interne du passage (murs) est de type A, et la voûte est de type A : moellons de schiste de taille similaire à ceux qui composent le parement interne, mortier également de même type, mais dont les joints sont beaucoup plus gras. La voûte vient ensuite s'appuyer sur un arc de type B dont la partie supérieure semble avoir été creusée, la rendant concave. Enfin, l'ensemble est recouvert d'un liant de type A qui se retrouve sur tous les niveaux de la Tour Heptagonale (Niveaux 0 à 4).

Des morceaux de dalles de schiste pris dans la maçonnerie de la base d'un des piédroits signalent le niveau du sol de circulation originel, légèrement plus haut que le sol actuel.

TH-N1-SAL1

UC107, UC112, UC119, UC120, UC121, UC127, UC128, UC160

La salle est dessinée selon un plan heptagonal non régulier, légèrement allongé, d'environ 3,85 mètres pour la plus grande longueur par environ 2,80 mètres, soit un peu moins de 9 mètres carrés (plus de 15 mètres carrés si l'on inclut les embrasures de tir et le passage d'accès). À environ 2,40 mètres du sol du Niveau 1, les traces d'encastrement des poutres du plancher du Niveau 2 sont encore visibles, ce qui en fait une salle relativement basse, comparées aux niveaux supérieurs. Les dimensions de ces trous indiquent des poutres d'un gabarit relativement gros (environ 20 centimètres de hauteur par 25 centimètres de largeur, pour une profondeur oscillant autour de 20 centimètres).

Elle donne accès aux deux ouvertures de tir ménagées dans les faces sud-ouest et nord-est, ainsi qu'à l'escalier en vis permettant la desserte des niveaux supérieurs de la tour et de la Grande Courtine.

Le parement interne est de type A.

Le niveau de circulation était probablement couvert de dalles de schiste à peine visibles aujourd'hui. Le sol actuel est formé par la semelle très dégradée et inégale du dallage, constituée de blocs pris dans le mortier. Tous les étages supérieurs étaient planchéiés. Le plancher du Niveau 2 est signalé par sept trous de poutre. Ces creux ne sont visibles que sur un côté du parement de la tour (négatifs n1 à n4). Il est très probable que la plupart aient été rebouchés lors de restaurations. Celles-ci se distinguent difficilement du parement car les rejointoiements et le remplacement des pierres malsaines rendent cette zone difficilement lisible. On observe cependant un négatif d'ancrage rebouché au niveau de l'arc de la TH-N1-AC1, à l'aplomb d'un ancrage du plancher du Niveau 2.

TH-N1-AC1

UC18, UC113, UC114, UC115, UC116, UC117, UC118, UC119, UC358, UC359, UC3504

La première ouverture de tir du Niveau 1 est positionnée sur la face sud-ouest de la Tour Heptagonale. Elle permet le flanquement de la Grande Courtine grâce à un axe de tir parallèle à l'enceinte.

Elle est aménagée sur un plan à ébrasements simples. La joue gauche et la joue droite sont à peu près d'égales longueurs (190 centimètres et 181 centimètres, pour un angle d'ouverture de 34 degrés). L'espace réservé au servant est relativement restreint puisque la largeur de l'embrasure ne dépasse pas 142 centimètres pour une hauteur sous arc de 218 centimètres et se resserre pour atteindre 43 centimètres au niveau de la bouche à feu.

Le parement des joues est de type A, identique à celui que l'on retrouve dans la salle du Niveau 1. La voûte est de type A. Les jambages (environ 160 centimètres de hauteur) encadrant l'embrasure sont de type A2 : la taille des moellons est de moyenne à grande et se compose presque exclusivement de schiste ardoisier. L'arc dessinant l'embrasure est de type B : il se caractérise par des dalles de schiste ardoisier de grande taille puisqu'elles mesurent de 30 à 65 centimètres sur leur grande face, de 15 à 25 centimètres sur leur petite face pour 5 à 9 centimètres d'épaisseur. L'ensemble de l'embrasure est couvert d'une voûte qui s'abaisse très légèrement à mesure que l'on se rapproche de la zone de tir. Au niveau de linteaux

surmontant la bouche à feu, la voûte s'élève à 186 centimètres. Le négatif du coffrage est encore visible au niveau de la plus haute assise de chaque ébrasement.

L'organe de tir est situé dans l'épaisseur du mur. Ce type (OF type B) est réutilisé sur toutes les ouvertures de tir des Niveaux 1 à 3. Il est composé d'une bouche à feu surmontée d'une fente, les deux éléments étant séparés par une tablette de schiste. Celle-ci a disparu, et la partie supérieure de la bouche à feu est cassée. Cependant la disposition originelle est toujours bien lisible. L'orifice est taillé dans un bloc de granite quadrangulaire de 43 centimètres de large par 41 centimètres de haut. Il est circulaire, chanfreiné sur ses deux faces, et mesure 18 centimètres de large, 19 centimètres de haut pour 19 centimètres de profondeur. L'orifice est situé à une vingtaine de centimètres du sol. Cette donnée est récurrente sur les Niveaux 1 à 3 de la Tour Heptagonale. Le bloc n'est pas aligné sur le parement externe de la tour. Il est légèrement décalé vers l'intérieur et forme ainsi un angle de 12 degrés avec le mur extérieur. La fente surmontant l'orifice est composée de façon asymétrique. Son côté gauche est formé par le prolongement de la joue, tandis que le coté droit est formé par une sorte de redent de la joue droite. Le jour ainsi ménagé ne dépasse pas les 6 centimètres de large, pour une hauteur de 46 centimètres. Contrairement à la bouche à feu, la fente est alignée et se confond avec le parement externe de la tour. La voûte repose sur un blocage de mortier et de blocs de schiste (blocage de type A), lui-même supporté par une succession de huit dalles de schiste disposées en linteau formant un encorbellement.

TH-N1-AC2

UC24, UC122, UC123, UC124, UC125, UC126, UC137, UC362, UC363, UC3504, UC3506

La deuxième ouverture de tir du Niveau 1 est percée dans la face nord-est, c'est-à-dire à proximité du raccordement avec la courtine reliée à la Tour Saint-Antoine. Cependant son orientation permet la défense des abords, mais pas un tir en enfilade dans l'axe de la courtine.

Elle est en meilleur état de conservation que sa voisine, la tablette et l'intégralité de la bouche à feu étant conservées. Elle est conçue sur le même modèle et les mêmes dimensions que la TH–N1-AC1 (en point d'exclamation). La joue gauche et la joue droite mesurent respectivement 183 et 226 centimètres de long. L'angle créé par les ébrasements est encore plus aigu que pour l'archère-canonnière précédente puisqu'il mesure 25 degrés : l'entrée de l'embrasure est exactement de même largeur que sa voisine (141 centimètres entre les deux piédroits) et se resserre presque autant. L'arc s'élève à 200 centimètres. Il est légèrement plus bas que celui de la TH-N1-AC1, tout en restant dans un gabarit similaire.

Le parement des joues et de la voûte, ainsi que les jambages et l'arc sont de mêmes types que ceux de la TH-N1-AC1.

Le bloc accueillant l'ouverture de tir est un granite quadrangulaire de 46 centimètres par 41 centimètres. Le calibre de l'orifice est très proche de l'archère-canonnière précédente, puisqu'il mesure 18 centimètres de large sur 20 centimètres de haut, pour une profondeur de 21 centimètres. Les chanfreins, bien que plus émoussés, sont encore visibles. Encore une fois, l'unité recevant l'ouverture destinée au canon est décalée, en léger renfoncement par rapport au parement externe de la tour. L'angle de décalage est très proche de celui que l'on rencontre sur l'autre archère-canonnière du Niveau 1 (13 degrés). La fente de tir présente une élévation symétrique : elle est composée de deux redents formés par les ébrasements, créant une ouverture de 6 centimètres de large pour 46 centimètres de haut. Le parement externe de la tour intègre celui de la fente. Au-dessus de la bouche à feu, neuf dalles de schiste soutiennent un tympan réalisé en blocage (type A) sur lesquels repose la voûte.

TH-N1-POR2

UC109, UC110, UC111, UC3504

La desserte des niveaux supérieurs de la Tour Heptagonale est organisée d'une part autour des portes superposées, disposées sur la face sud, d'autre part, par l'escalier en vis construit dans l'épaisseur des maçonneries. Le premier niveau de l'escalier est accessible par la salle du premier niveau (TH-N1-SAL1).

L'encadrement de la porte est constitué par des jambages larges d'environ 30 centimètres, de type B, similaires à ceux que l'on trouve au niveau des portes superposées de la face sud. La porte mesure 60 centimètres de large. La maçonnerie des murs de l'escalier vient s'appuyer sur ces piédroits en laissant l'espace nécessaire à l'encastrement du battant de porte. De grandes dalles de schiste disposées en arc forment le couvrement de cette porte (arc de type C), dont la hauteur maximale atteint 176 centimètres. Au niveau de l'escalier, l'arc n'est pas visible dans sa totalité : il est renforcé latéralement par trois puissantes dalles de schiste recevant les marches supérieures de l'escalier.

TH-N1/N2-ESC1

UC3504, UC3523, UC3524, UC3525, UC3526, UC3527, UC3528, UC3529, UC3530

Le petit sas d'accès à l'escalier présente un parement de type A, que l'on retrouve dans l'intégralité de l'escalier. On note, au niveau du mur droit, un trait de sabre. Cependant, aucun

changement de parement n'apparaît. La taille des moellons de schiste sont similaires. Le mortier utilisé est également uniforme (liant de type A).

Au niveau des deux premières marches (type A), le noyau est en grès. Chaque bloc composant la vis constitue également une partie de la marche (un quart à un tiers de sa longueur), ce qui permet une solidarisation et donc un renforcement de l'ensemble vis – marche. Le point de faiblesse n'est plus situé à la tangente du noyau. Les marches en elles-mêmes sont composées d'une couche épaisse de moellons surmontée d'une grande dalle de schiste formant l'espace de circulation. Le giron maximal (au niveau du mur d'échiffre) mesure de 40 à 50 centimètres, et la hauteur des marches est en moyenne de 18 à 20 centimètres.

Pour les marches 3 et 4, les noyaux sont en granite (marches de type B). L'ensemble noyau-marche est conçu de façon identique au type précédent, le noyau empiétant sur la marche.

Les noyaux de la vis correspondant aux cinq marches suivantes (marches 5 à 9) sont de nouveau composés de grès (marches de type A).

À partir de la dixième marche, la composition de l'escalier suit un nouveau modèle (marche de type C). Les noyaux ne sont plus formés d'un seul bloc mais deviennent composites. Ils sont constitués d'une partie inférieure en schiste et d'une partie supérieure en grès. Le schiste ardoisier, placé en partie inférieure, est taillé en une grande plaque et s'étend simultanément sur le noyau et sur la totalité de la surface inférieure de la marche. Elle mesure environ 80 centimètres de long pour un peu moins de 10 centimètres d'épaisseur. Le noyau de grès est similaire à ceux que l'on rencontre aux marches inférieures, à cette différence près qu'il est moins épais (environ 10 centimètres, au lieu de 20 à 40 centimètres). Un appareil de moellons surmonté d'une dalle de schiste constitue la marche en elle-même, le tout reposant sur la grande dalle de schiste inférieure.

TH-N1/N2-FEN1

UC3531, UC3532, UC3533, UC3534, UC3535, UC3536, UC3537, UC3538

L'espace de circulation entre le Niveau 1 et le Niveau 2 est éclairé par une petite ouverture. Celle-ci est visible sur l'extérieur de la Grande Courtine. Les ébrasements convergents nous indiquent l'épaisseur de la courtine à cet endroit : les joues mesurent respectivement 205 centimètres (gauche) et 180 centimètres (droite).

Les jambages, très simples, sont de type Q, soutenant un linteau de type H, posés sur un appui de type C.

TH-N2-POR1

UC37, UC38, UC39, UC107, UC148, UC149, UC150, UC151, UC3508

Les jambages sont de type B. Ils ont manifestement subi un élargissement au niveau de leur base : les schistes ont été rabotés. L'arc externe est type C, tandis que l'arc interne est de type B. Ils encadrent des ébrasements employant un parement de type A, soutenant une voûte de type A. L'ensemble est tenu par un liant de type A. Ses dimensions sont similaires à TH-N1-POR1.

De larges trous révélant l'emplacement de poutres sont encore visibles au niveau des salles, indiquant ainsi le niveau de circulation. Celui-ci est plus élevé que le seuil actuel, celui-ci ayant subi une forte érosion.

TH-N2-SAL1

UC107, UC112, UC120, UC121, UC128, UC160

Cette salle reprend la forme et les dimensions de celle du Niveau 1, à l'exception de l'élévation. Elle est plus haute que la TH-N1-SAL1 d'environ un mètre, ce qui la porte à une hauteur de 3,40 mètres.

Encore une fois l'accès à l'ouverture de tir est direct, il n'y a aucun accès intermédiaire. On retrouve, au niveau de la face sud-sud-ouest, l'accès à l'escalier en vis.

Le parement est de type A, avec un liant de type A majoritaire.

Au niveau de la face nord, on peut apercevoir un trait de sabre parallèle à la jonction des murs nord et nord-est, formant une zone de rebouchage quadrangulaire et de 160 centimètres de hauteur sur 75 centimètres de largeur. Elle est remplie par un parement très similaire : les moellons sont sensiblement de la même taille, cependant, la nature du schiste est différente. La pierre est plus claire, de couleur bleu gris, contrairement à la zone périphérique où le schiste est noir. Cette zone utilise un liant de type A.

On remarque une dizaine de trous de poutre (voire plus, l'un d'entre eux, situé sous le sol de la TH-N3-AC1, est cassé et se distingue mal) signalant le plancher de la salle (négatifs n5 à n14). Contrairement au plancher du Niveau 2, ceux-ci sont répartis sur l'ensemble des faces, à l'exception des faces sud (sur laquelle sont installées les portes d'accès) et nord.

TH-N2-AC1

UC20, UC129 UC130, UC131, UC132, UC133, UC134, UC360, UC361, UC3505

L'ouverture de tir du Niveau 2 est située sur la face nord-ouest et permet la défense du front orienté vers l'étang.

Elle est directement accessible par la salle. Comme pour celles du Niveau 1, elle est ménagée dans l'épaisseur du mur de la tour.

L'espace est délimité par deux ébrasements simples mesurant respectivement 158 centimètres (joue gauche) et 202 centimètres (joue droite), créant un angle de 28 degrés. On remarque encore une régularité des dimensions, bien que la TH-N1-AC2 présente un espace légèrement plus restreint que celui des zones de tir du Niveau 1. Cette diminution est due à la largeur plus importante de la bouche à feu ainsi qu'au rétrécissement progressif de l'épaisseur des murs lié à l'élévation. L'accès se fait par une embrasure de 140 centimètres de large pour 223 centimètres de hauteur maximale sous arc.

Les maçonneries des ébrasements, la voûte, ainsi que l'arc et les jambages sont de types identiques à ceux des archères-canonnières du Niveau 1.

L'orifice de tir et la fente sont très bien conservés. La bouche à feu présente une particularité qui la distingue de celles du niveau inférieur (N1), particularité que l'on retrouve d'ailleurs à la TH-N3-AC1 : elle se compose de deux blocs de granite superposés dessinant chacun une moitié de l'orifice de tir. Les chanfreins sont cependant toujours présents. Le calibre est légèrement plus grand que celui des deux embrasures du Niveau 1 (une vingtaine de centimètres), puisqu'il atteint 24 centimètres de diamètre. La profondeur est également plus importante (26 centimètres). L'angle de décalage entre la bouche à feu et l'axe dessiné par le parement externe de la tour est encore plus marqué que pour le Niveau 1 (21 degrés). La partie supérieure (fente, linteaux, tympan) est tout à fait identique à la TH-N1-AC2 : fente symétrique (7 centimètres par 48 centimètres), huit linteaux de schiste et blocage soutenant l'intrados de la voûte.

TH-N2-POR2

UC152, UC153, UC154, UC3513

Construite sur le même modèle que la porte d'escalier du Niveau 1 (TH-N1-POR2), celle-ci présente des dimensions similaires, avec une hauteur sous arc de 182 centimètres pour une largeur de 60 centimètres (entre les piédroits). Les jambages, larges d'une trentaine de centimètres, sont de type B, dont la particularité est de former un léger décroché par rapport au mur. Ils sont assis sur un palier de taille très réduite faisant transition entre les marches et le sol de la deuxième salle (TH-N2-S1). L'arc (de type C) est renforcé sur sa longueur, du côté de l'escalier, par deux grandes dalles, formant une sorte de double linteau encastré dans le mur d'échiffre.

TH-N2/N3-ESC1

UC3530

Le mur d'échiffre est composé d'un parement de type A, présent dans le reste de l'escalier, ainsi que dans les salles et ouvertures de tir, à tous les niveaux. On retrouve également le liant de type A (beige clair).

Les marches et vis composant cette portion d'escalier ne présentent aucun élément nouveau. Elles sont toujours conçues sur le modèle composite (marche de type C) que l'on trouve dans les derniers degrés du niveau précédent : noyau de schiste s'étendant en partie inférieure sur la surface entière de la marche, surmonté de tuffeau débordant sur la marche composée d'une maçonnerie de schiste coiffé d'une dalle.

Deux marches ont été entièrement restaurées par le CHAM. Le noyau composite ainsi que les marches ont été remplacés par une marche d'un seul tenant, la vis et la marche étant indissociées. Le matériau utilisé pour la restauration est un schiste ardoisier.

TH-N2/N3-FEN1

UC30, UC31, UC32, UC33

L'escalier est agrémenté d'une fenêtre assez large (98 centimètres de hauteur pour 67 centimètres de largeur et 30 centimètres de profondeur), rectangulaire, surmontée d'un linteau de bois récent. Le liant utilisé pour l'encadrement alterne entre zone de ciment beige gris (située sous l'appui) et zones de mortier jaune ocre (composant les piédroits). Le parement dans lequel sont insérés la fenêtre et son encadrement de ciment et de mortier jaune est celui que l'on retrouve dans le reste de l'escalier (parement de type A).

TH-N2/N3-FEN2

UC3538, UC3539, UC3540, UC3541, UC3542, UC3543, UC3544, UC3545

Située à l'aplomb de la fenêtre TH-N1/N2-FEN1, une fente permet l'éclairage de cette partie de l'escalier. Elle est tout à fait similaire, en termes de maçonneries et de dimensions, à celle du niveau inférieur. Elle permet également une vue sur l'extérieur de l'enceinte du château, en direction de l'étang.

Cette petite fenêtre est réalisée sur un plan triangulaire, de telle sorte que l'encadrement externe se réduit à une petite fente. Les jambages, appui et linteau sont de mêmes types que ceux de la fenêtre TH-N1/N2-FEN1.

TH–N3-POR1

UC34, UC35, UC36, UC107, UC155, UC156, UC157, UC158, UC3509

La porte TH-N3-P1 est le dernier accès à la Tour Heptagonale par la face sud. Le Niveau 4 n'est en effet accessible que par l'escalier en vis, la Grande Courtine ou encore la courtine reliant la Tour Saint-Antoine à la Tour Heptagonale.

Les jambages sont de type B. Celui de gauche présente cependant un bloc de grès pouvant être l'œuvre d'une restauration. L'arc externe est de type C, et l'arc interne est de type B. Le parement des ébrasements est de type A (liant de type A). Ils soutiennent une voûte de type A. Ses dimensions sont similaires aux portes des Niveaux 1 et 2.

TH-N3-SAL1

UC107, UC112, UC121, UC128, UC159, UC160, UC3515

Le plan et les dimensions sont identiques à la salle du Niveau 2.

Elle donne accès à l'archère-canonnière TH-N3-AC1.

Le parement est de type A, et le liant employé également.

Le plancher de la salle est soutenu par une organisation de poutres identique à celle du niveau inférieur, une dizaine de trous étant visible Cependant, compte tenu de leur inaccessibilité, de la hauteur (une quinzaine de mètres) et du faible éclairage, il est difficile de les distinguer clairement. Comme pour les niveaux inférieurs, aucun ancrage n'est disposé sur les faces sud et nord. Cependant, ceux qui sont encore en place sont à l'aplomb des ancrages du Niveau 3, ce qui indique une même organisation du soutien du plancher.

TH-N3-AC1

UC22, UCUC135, UC136, UC138, UC357, UC364, UC365, UC366, UC367, UC369, UC3507

La face nord accueille ici une deuxième ouverture de tir (avec la TH-N0-AC3).

Pour des raisons de sécurité, il ne nous a pas été possible de prendre les mesures de cette archère-canonnière. Cependant, les dimensions exactes n'apporteraient pas plus d'informations quant à la datation ou le type de canon utilisé que celles qui nous sont données par les ouvertures de tir des niveaux inférieurs. Elle a été conçue sur le même schéma que les autres : ébrasements simples dans l'épaisseur du mur, maçonneries identiques, élévation en point d'exclamation, fente symétrique. La bouche à feu est percée, comme pour la TH-N2-AC1, dans deux blocs de granite. Contrairement aux trois autres, elle ne présente aucun

décalage avec l'axe de la tour : l'ensemble dessinant l'orifice de tir est aligné avec le parement de schiste externe.

La bouche à feu est constituée en partie par un bloc de granite provenant d'un réemploi qui porte des traces de sculpture.

TH-N3-POR2

UC161, UC162, UC163, UC3512

Cette porte est tout à fait similaire aux deux autres portes d'escalier correspondant aux niveaux inférieurs (TH-N1-POR2, TH-N2-POR2) : jambages de type B, arc de type C. Elle permet le passage de l'escalier à la salle du Niveau 3 (TH-N3-S1) par un petit palier.

TH-N3/N4-ESC1

UC3530

Les maçonneries du parement interne (parement de type A), de la vis et des marches sont identiques à celles des niveaux inférieurs (marches de type C).

TH-N3/N4-FEN1

UC3546, UC3547, UC3548, UC3549, UC3550, UC3551, UC3552, UC3553

Tout comme les fentes des étages inférieurs, celle-ci permet l'éclairage de l'escalier ainsi qu'un point d'observation sur les abords de la Grande Courtine. Elle est conçue sur le même modèle : ébrasements simples, fente très mince limitant l'ouverture sur le front externe.

Les types sont identiques aux fenêtres des niveaux inférieurs (appui de type C, jambages de type Q, linteau de type H).

TH-N4-POR1

UC26, UC27, UC28, UC142, UC143, UC144, UC145, UC146, UC147, UC3510

Elle permet la communication entre la Tour Heptagonale et la Tour Saint-Antoine par une courtine.

Le jambage droit (de type B) et l'arc (de type C) reprennent les maçonneries de la majorité des portes de la Tour Heptagonale. Le jambage gauche présente une légère différence : le parapet de la courtine vient s'appuyer dessus, sans s'aligner cependant sur l'ébrasement de la porte.

TH-N4-SAL1

UC107, UC112, UC121, UC128, UC159, UC160, UC3515

Les formes et dimensions (plan et élévation) sont identiques à la salle du Niveau 3, bien qu'il y ait un rétrécissement général du plan, dû à l'inclinaison des murs vers le centre de la tour au fil de l'élévation.

Le Niveau 4 est dépourvu d'ouverture de tir. La salle est un espace de communication entre la courtine reliant la Tour Saint-Antoine et Tour Heptagonale et la Grande Courtine, via l'escalier.

Les murs sont réalisés dans un parement de type A, ainsi qu'un liant de type A majoritaire.

Sept pans triangulaires (parement de type A), dans le prolongement des sept faces composant la tour, convergent pour former sa couverture. On lui a attribué le type C. Le négatif du coffrage est encore visible au niveau de la base du voûtement.

TH-N4-POR2

UC164, UC165, UC166, UC3511

Elle reprend les mêmes types que les portes d'escalier des niveaux inférieurs (jambages de type B, arc de type C).

TH-N4/N5-ESC1

UC3530

Le Niveau 5 est appelé ainsi par commodité. Il désigne la partie sommitale, qui n'est pas actuellement dans son état originel. Cette partie est en effet une restitution due aux travaux de restauration, des photos anciennes montrant que le sommet de la Tour Heptagonale était arasé. L'escalier mène donc actuellement au sommet de la tour. Cette partie est cependant perturbée et restaurée.

TH-N4/N5-POR2

UC69, UC70, UC3514

À mi-niveau, en direction sud-ouest, le mur d'échiffre laisse place à une ouverture menant au chemin de ronde de la Grande Courtine.

La porte est construite sur le même modèle que celles de la face sud. On retrouve ainsi le jambage gauche de type B et l'arc de type C (dalles de schiste formant un décroché avec la voûte), ce dernier étant une restauration de 1988. Comme sur la porte menant à la Tour Saint-

Antoine, l'autre jambage est différent. Ici, il est directement formé par le parapet, dont il ne reste que quelques centimètres de longueur. Il n'y a pas de décalage entre le piédroit et le parapet, contrairement à ce que l'on observe sur la porte TH–N4-POR1.

3.2.1.7. Grande Courtine et Logis

En règle générale, chaque structure est décrite indépendamment de ses voisines. Pour celles que nous nous apprêtons à décrire (Grande Courtine et Logis), il a été préférable et plus logique de les regrouper. En effet, la Grande Courtine porte sur son élévation des traces d'aménagements qu'on ne peut dissocier de la fonction d'habitat du Logis.

La Grande Courtine est nommée ainsi car il s'agit du rempart le plus imposant du château. Elle fait directement face à l'étang. À l'intérieur de la haute cour, le Logis est adossé à elle, et suit son orientation.

L'intérêt porté à cette zone remonte au moins à 1934, lorsque les maisons appuyées sur la Grande Courtine ont été détruites. D'après les photographies anciennes, les toitures atteignaient à peu près le milieu de l'élévation des deux grandes fenêtres (**Figure 97**). Durant le chantier Bois Dormant I, en 1964, les enduits ont été enlevés et les fenêtres murées ont été débouchées. En 1976, les Monuments historiques, sous la conduite de P. Prunet, ont entrepris des restaurations (reprises de maçonneries, rejointoiement), suivis par le CHAM, les Compagnons bâtisseurs et le cabinet Mester de Parajd. Le Logis a été dégagé en 1991 par le CHAM. En 1995, entre autres travaux, l'association a rebouché une brèche qui avait été ménagée sous la base de la porte de l'escalier en vis. De 1999 à 2002, les Compagnons bâtisseurs ont travaillé à la restauration du mur sud-est du Logis, portant notamment sur la reprise des arases. À partit de 2000, et jusqu'en 2004, le cabinet Mester de Parajd y a engagé des travaux (rejointoiement, étanchéité, etc.)

Les parements internes de la Grande Courtine, s'ils peuvent présenter quelques différences, n'en restent pas moins très proches les uns des autres. Il apparaît que le type de parement ne soit pas ici un indicateur très fiable. À la différence des autres structures du château, cette courtine a été très modifiée non par les travaux de restauration, mais principalement par les occupants des maisons qui y étaient adossées. Outre les aménagements usuels liés à une fonction d'habitat, tels que la pose d'enduits, le creusement des murs, l'implantation de cloisons, la courtine a également subi d'autres dégradations. En 1995, la

programmation de travaux du CHAM[596] prévoyait la réparation d'une brèche implantée à la base de la porte inférieure menant à l'escalier en vis. Celle-ci a été creusée par un des occupants, désireux de savoir si l'escalier se poursuivait aux niveaux inférieurs. La méthodologie a été adaptée à ces données (**Annexes : Figure 108**). Nous avons donc isolé les traces d'ouvertures, délimitées par des coups de sabre (représentés par des traits pleins), ainsi que les parements qui leur étaient liés (aplats de couleur). Certaines limites sont imprécises. Dans ce cas, elles sont signalées par un tireté. Le Logis est plus simple à aborder : l'ensemble des maçonneries est très homogène. Toutes les traces de changement de parement ou de reprise, si reprise il y a eu, ont été effacées par les travaux de restauration. En effet, après le dégagement, les arases ont été rejointoyées et remontées.



Figure 97: Haute cour et habitations (AM Pouancé).

- Extérieur (**Annexes : Figure 16**)

LOG-N1 à N3-FAC1

Cette face et la suivante sont toutes deux situées à l'extérieur de l'enceinte. Nous avons regroupé les Niveaux 1 à 3 car ils ne présentent aucune différence. La première face est

[596] CHAM 1995.

limitée au nord-est par la Tour Heptagonale et au sud-ouest par le contrefort LOG-N1 à N3-CON1. On remarque, à proximité de la Tour Heptagonale, les fentes permettant d'éclairer l'escalier qui dessert les différents niveaux de la tour. Cette face est également percée de la fenêtre LOG-N2-FEN2 et des conduits LOG-N1-CAL1 et LOG-N2-CAL2. On peut également voir, à sa jonction avec le contrefort LOG-N1 à N3-CON1, les deux fentes permettant d'éclairer l'escalier LOG-N2/N3-ESC1.

L'intégralité du parement externe de la Grande Courtine emploie une maçonnerie de moellons de schiste liés par un mortier de chaux. Cependant, une grande faille partage cette face. Elle débute à hauteur du Niveau 1 de la Tour Heptagonale, à la jonction entre la courtine et la tour, puis s'éloigne de cette dernière, parcourant l'intégralité de la hauteur de la courtine, pour finir approximativement au milieu de la longueur de celle-ci. Bien qu'assez proche, les deux parements se distinguent tout de même par leur couleur respective. Le plus proche de la Tour Heptagonale emploie un schiste ardoisier bleu noir. Celui qui couvre la majeure partie de la Grande Courtine est également composé de schiste ardoisier, mais celui-ci adopte par moment une teinte rouille qui le distingue du précédent. On note sur quelques zones restreintes le remplacement de moellons de schiste ou des rejointoiements dû à des réparations.

La faille représente une limite distinguant les zones de la Grande Courtine chaînées ou non à la Tour Heptagonale. Sous elle, le parement de la courtine passe clairement sous celui de la Tour Heptagonale. Au-dessus de cette limite, le chaînage entre la tour et la courtine est bien réalisé.

Un autre élément vient renforcer la différence entre les deux parements que nous avons évoquée. La zone liée à la Tour Heptagonale est totalement dépourvue de trou de boulin, contrairement à la majeure partie du reste de la Grande Courtine, qui en compte au moins une douzaine.

LOG-PAR1

Le parapet a conservé une bonne partie de son élévation, mais il ne parcourt le sommet de la Grande Courtine que sur quelques dizaines de centimètres. Il est ancré à l'emplacement du jambage externe de la porte TH–N4/N5-POR2, du côté extérieur de l'enceinte.

La maçonnerie employée se confond avec le parement externe de la Grande Courtine sur lequel il est aligné.

LOG-N1 à N3-CON1

Ce contrefort est en très légère saillie par rapport à l'axe de la courtine, au milieu duquel il est placé.

Son parement est identique à celui de la Grande Courtine auquel il est lié. Dans sa partie sommitale, il marque trois légers ressauts successifs formant un encorbellement.

Il est parfaitement chaîné aux faces qui l'encadrent.

Un trou de boulin a été rebouché. Il est situé à mi-hauteur du contrefort.

LOG-N1 à N3-FAC2

Cette face s'étend du contrefort à la Grosse Tour.

Le parement qui la compose est identique à celui qui constitue le contrefort et la majeure partie de la face précédente.

Nous abordons le lien entre cette face de la Grande Courtine et la Grosse Tour dans le paragraphe décrivant la face GT-N0-FAC1.

LOG-N1-FAC3

On se situe à présent à l'intérieur de la haute cour. Nous traitons du parement externe du mur nord-est du Logis.

Ce mur a été en grande partie remonté lors des restaurations. Le parement est identique au parement interne que nous décrivons ci-après.

Il semble chaîné à la Tour Heptagonale, mais les liens sont rejointoyés. La même remarque s'applique pour le lien avec la Grande Courtine et le mur bas nord-ouest.

LOG-N1-FAC4

Il s'agit de la portion septentrionale de la face externe du mur sud-est du Logis. Elle est percée d'une porte (LOG-N1-POR2) et de deux fenêtres (LOG-N1-FEN1 et LOG-N1-FEN2). Il a également fait l'objet de restaurations.

Il n'est pas chaîné au mur qui le borde au nord.

LOG-N1-CON2

La saillie de ce contrefort est très faible. Il a une double fonction : signaler sur le parement externe la présence de la cheminée et épaissir la maçonnerie dans laquelle se loge en partie le conduit.

Le parement est identique à celui de la face LOG-N1-FAC4.

Ce contrefort est parfaitement chaîné aux faces qui le bordent.

LOG-N1-FAC5

Comme la face LOG-N1-FAC4, celle-ci permet de loger une porte (LOG-N1-POR3) et deux baies (LOG-N1-FEN3 et LOG-N1-FEN4).

Elle emploie le même parement que l'autre face.

LOG-N1-FAC6

Il s'agit ici de la face externe du mur sud-ouest. Elle s'étend de la Grosse Tour à la face précédemment décrite.

Son parement est réalisé en moellons de schiste petits à moyens, dont la particularité est d'être assez fins. Toute la partie supérieure a été reconstruite. Quant à la base, on y observe de gros blocs de grès. Dans le prolongement de la Glacière, un arc de schiste se distingue, bien intégré dans le parement de ce mur. L'épaisseur de maçonnerie de ce mur est très révélatrice. En effet, alors que l'on s'attend à y trouver simplement le revers du mur qui nous occupe et une épaisseur de maçonnerie uniforme, on s'aperçoit qu'il n'en est rien. Il est coupé dans son épaisseur et forme en réalité deux murs distincts. Cette coupure n'est visible qu'au niveau de son élévation à proximité de la Grosse Tour. Sur le reste de sa longueur, cette césure se perd ou est masquée par les restaurations, notamment celles qui ont été faites sur la fenêtre LOG-N1-FEN5 et qui ont gommé toute trace (**Figure 98**). Nous approfondirons la description du mur sud-ouest septentrional dans le paragraphe consacré à la salle LOG-N1-SAL1.

On voit clairement que le mur le plus méridional vient se poser par-dessus la Grosse Tour. En revanche, il a servi d'appui à plusieurs maçonneries situées dans le secteur de la Glacière (**Figure 99**). Trois pans de mur prennent en effet appui sur lui et ne lui sont pas chaînés. Deux d'entre eux sont strictement parallèles, et le plus occidental vient border l'extrados de la Glacière. Le troisième mur s'étend au pied de la Grosse Tour et vient également poser son épaisseur contre le mur sud-ouest. Concernant la Glacière, on peut préciser que son extrados vient également se poser contre le mur qui nous occupe, au niveau de l'arc de schiste que nous avons cité plus haut (**Figure 100**).

Les trous de boulin sont au nombre de trois. Celui de gauche a manifestement été recreusé après construction du mur, comme le prouve les moellons visibles à l'intérieur portant des traces de cassures. Les deux trous de droite sont également postérieurs. Leur irrégularité et l'état des schistes ne laissent pas de doute à ce sujet.



Figure 98: Logis, mur sud-ouest, césure verticale.

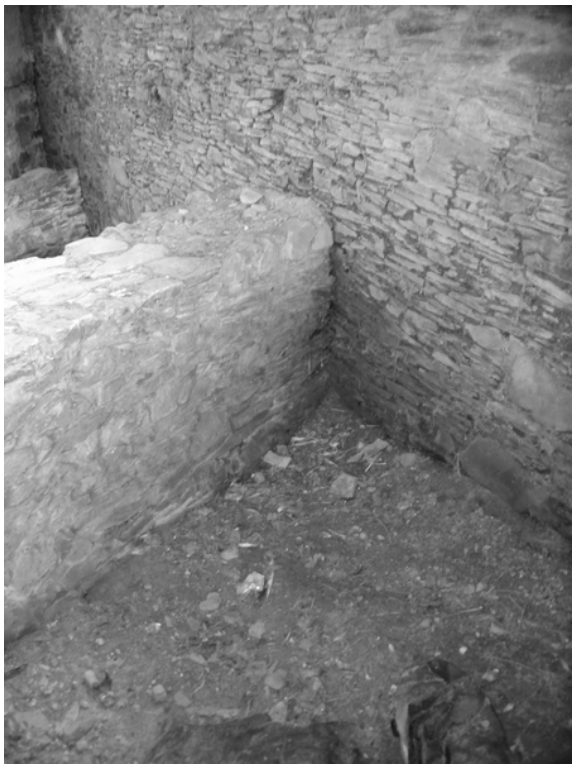


Figure 99: Secteur de la Glacière, maçonneries appuyées contre le mur sud-ouest du Logis.



Figure 100: Glacière appuyée contre le mur sud-ouest du Logis.

- Intérieur (**Annexes : Figue 17, Figure 18, Figure 19**)

LOG-N1-SAL1

À l'exception de la Grande Courtine, il ne reste que quelques assises des trois murs formant le Logis. Celles-ci suffisent cependant à restituer son emprise au sol. Le rez-de-chaussée mesure 23,5 mètres de longueur sur 8,4 mètres de largeur, ce qui équivaut à une superficie de 197 mètres carrés (dimensions intérieures). Par la haute cour, les deux accès sont situés aux angles nord-est et sud-est. Le dégagement terminé par le CHAM en 1991 a révélé quatre baies à coussièges sur le mur gouttereau sud-est, disposées autour d'une cheminée, ainsi qu'une cinquième ouverture, moins bien conservée, ménagée dans le mur sud-ouest. À l'exception des éléments que nous venons de citer, la salle ne présente pas d'autres aménagements. On note également l'absence de mur de refend : ce premier niveau est donc une grande salle non cloisonnée.

La limite avec le niveau supérieur a été déterminée arbitrairement, car elle n'est pas clairement marquée : nous nous sommes appuyés sur les bases inférieures des fenêtres du Niveau 2 (LOG-N2-FEN1 et LOG-N2-FEN2), ainsi que celle de la porte menant à l'escalier en vis (LOG-N2-POR1). On ne retrouve pas de limite continue unifiant tout le niveau. Sous une des fenêtres, quelques trous de poutre sur une assise peuvent laisser suggérer qu'il y avait là un plancher, mais il ne s'agit pas du plancher d'origine. On rappelle que la Grande Courtine a servi d'appui à des habitations récentes.

Au premier niveau, le mur nord-ouest, qui correspond au parement interne de la Grande Courtine, est doublé à sa base par un autre mur de moins d'un mètre de hauteur. D'après la

description de T. Géhan[597], il portait lors de sa découverte des traces d'enduit ocre pâle, agrémenté à certains endroits de faux joints. Situé au-dessus de ce mur, le parement de la Grande Courtine est très hétérogène. Les limites des différentes maçonneries sont floues : certaines zones n'emploient que des dalles de schiste, puis le grès taillé en bloc apparaît, sans que l'on puisse y voir clairement différentes campagnes de construction. À une dizaine de mètres de la Tour Heptagonale, approximativement au centre de la courtine, on peut remarquer une fine césure dans le parement. Pour autant, les maçonneries réparties de chaque côté ne présentent pas de différence notable. On note également la présence de briques, marqueur d'une occupation récente. Nous avons représenté sur le phasage les zones de parements semblant relativement homogènes. Comme on peut le voir à de nombreux endroits, il n'est pas possible de les délimiter avec certitude, c'est pourquoi certaines limites sont représentées par des tiretés. Sous la base de la porte LOG-N2-POR1, sur une faible surface, un parement se place en retrait du nu de la Grande Courtine. Il est situé au-dessus d'une petite cavité. Enfin, sous la limite du Niveau 2, un bloc quadrangulaire a été taillé de façon à présenter une face supérieure concave (LOG-N1-CAL1). Nous décrivons cet élément ci-après.

En ce qui concerne les murs nord-est et sud-est, l'élévation est identique à celle du mur bas que nous avons mentionné ci-dessus. Les assises supérieures sont protégées par une chape garantissant leur étanchéité. Comme nous l'avons précisé, ces murs ayant été reparementés et rejointoyés, ils présentent maintenant un parement très homogène, employant des dalles de schiste et occasionnellement, des blocs de grès assez irréguliers. Aucun appareil particulier ne se distingue.

Le cas du mur sud-ouest mérite que l'on s'y attarde, car il est plus complexe que ses voisins. Nous allons donc porter notre attention sur le parement interne de ce mur que nous pouvons diviser en trois zones (**Annexes : Figure 108**). La première zone s'étend de la jonction du mur sud-ouest avec la Grande Courtine jusqu'à une petite césure verticale située plus à l'est. Cette rupture se prolonge sur quelques mètres de hauteur puis s'interrompt. Le parement qui nous occupe se prolonge sur l'élévation totale de cette zone du mur sud-ouest.

À gauche de la césure, une deuxième zone se distingue. On ne sait pas précisément quelle est sa limite supérieure. En effet, on peut voir une rangée de négatifs, alignés horizontalement à environ mi-hauteur du parement interne du mur sud-ouest, mais ceux-ci sont creusés postérieurement et ne marquent pas une limite entre les parements situés au-dessus ou en

[597] Géhan 1992.

dessous d'eux. Concernant la limite orientale de ce parement, il est nécessaire de se pencher sur l'épaisseur de maçonnerie correspondant à ce pan de mur. On a mentionné dans la description de la face LOG-N1-FAC6, que ce mur sud-ouest se divisait dans son épaisseur. La description du mur méridional a donc déjà été abordée. On a pu voir qu'à partir de la fenêtre LOG-N1-FEN5, la trace de la césure verticale se perdait, en raison des travaux de restauration qui ont été réalisés et de la chape d'étanchéité qui recouvre les arases supérieures. On ne sait donc pas exactement quelle est la largeur précise du parement qui nous occupe, ni sur quelle hauteur il se prolonge. L'observation est rendue difficile par la présence de la toiture destinée à protéger la zone de la Glacière. Les deux parements que nous venons de citer sont très hétérogènes et ont manifestement subi des modifications ultérieures à leur construction. La troisième zone formant ce mur sud-ouest est plus simple à isoler et plus homogène. Elle comprend toute la partie orientale du mur, de son extrémité en contact avec la porte LOG-N1-POR3 jusqu'à la fenêtre LOG-N1-FEN5, limite à partir de laquelle on ne distingue plus clairement les maçonneries. Cette troisième portion de mur est identique aux parements internes des murs sud-est et nord-est.

Actuellement, le sol du Logis n'est plus accessible. Il est recouvert d'une protection étanche et d'une couche de graviers (campagne de 2000, cabinet Mester de Parajd). Le rapport de 1992 de Thierry Géhan[598] décrit un sol décoré de tommettes placées en quinconce, dont certaines sont simplement brutes, d'autres sont vernissées (jaunes et rouge orange). Nous ne disposons pas de relevé de ce décor.

Au Niveau 1, la jonction entre la Grande Courtine et la Tour Heptagonale montre clairement que les deux maçonneries ne fonctionnent pas ensemble : la césure, visible sur le parement de la Grande Courtine, est continue et peut être aisément tracée. La jonction entre la Grande Courtine et le mur bas nord-est n'est pas visible, les arases supérieures de ce dernier n'étant pas d'origine. En revanche, ce mur nord-est, ainsi que les murs nord-est et sud-est sont bien chaînés entre eux, et forment un ensemble unifié. Le mur sud-est n'est pas chaîné à la Grande Courtine : il vient se poser contre elle.

Le mur de la courtine est percé de quelques petits négatifs de dimensions diverses et qui ne semblent pas avoir de cohérence entre eux, à l'exception d'un alignement de sept négatifs situés sous la fenêtre LOG-N2-FEN1, peu profonds, et qui ont été creusés dans la maçonnerie. Sur le mur sud-ouest, outre les négatifs alignés creusés dans le parement mentionnés plus haut, deux autres attirent l'attention, situés de part et d'autre de la rupture. Le plus proche de

[598] Géhan 1992.

la courtine est assez irrégulier, à la différence de son voisin, qui ne semble pas issu d'un creusement postérieur.

LOG-N1-POR1

On ne connaît pas la fonction exacte de cette ouverture. Traversant le mur nord-est, elle permet de faire le lien entre l'intérieur du Logis et l'espace situé devant la Tour Heptagonale. L'épaisseur du mur est ici de 109 centimètres et la largeur de la porte varie de 72 à 95 centimètres.

De cette ouverture, comme des autres du Niveau 1, n'ont été conservés que les piédroits. Que ce soit sur le parement interne ou externe du Logis, ils ne présentent pas de particularité : ils sont réalisés dans une maçonnerie similaire à celle qui les encadre. On ne note aucun décrochement permettant de loger un battant, mais encore une fois, l'ampleur exacte des restaurations étant inconnue, il convient de rester prudent. Une grande dalle de schiste alignée sur le parement interne du Logis marque le seuil.

LOG-N1-POR2

Il s'agit d'un des accès de la haute cour vers l'intérieur du Logis, découvert en 1993, et débouché à la même période. Le mur gouttereau est plus épais que son voisin (130 centimètres) mais l'ouverture conserve une largeur équivalente (environ 95 centimètres).

Là encore, seules les bases des piédroits sont encore en élévation. Elles sont identiques à celles de la porte précédente.

LOG-N1-POR3

Auparavant murée, cette troisième et dernière entrée du rez-de-chaussée du Logis a été découverte par le CHAM en 1991 et débouchée. L'accès se fait encore par la haute cour. Il diffère des deux autres, tant par ses dimensions (165 centimètres de largeur) que par sa mise en œuvre.

L'encadrement interne n'est pas réalisé en simple maçonnerie de schiste. Le piédroit interne nord emploie également de grands blocs de grès. On ne distingue pas de piédroit interne sud : il se confond avec la maçonnerie du mur sud-ouest. L'encadrement externe n'a pas reçu de traitement particulier. Les piédroits sont simplement réalisés dans une maçonnerie de schiste identique au parement externe.

LOG-N1-FEN1

Les quatre fenêtres du mur donnant sur la haute cour sont disposées sur le mur sud-est e reprennent le même modèle. Les ébrasements convergents sont doublés à leur base par un ressaut de maçonnerie formant coussiège (environ 50 centimètres de largeur chacun). Ils viennent s'appuyer contre une allège prolongée par un mur d'une quarantaine de centimètres d'épaisseur, aligné sur le parement externe du mur sud-est. L'ouverture vers l'extérieur est large de 77 centimètres et l'embrasure interne porte l'ouverture à 233 centimètres.

L'ensemble est formé par une maçonnerie identique au reste du parement interne de ce mur sud-ouest. Les angles ne présentent pas de soin particulier dans leur réalisation.

LOG-N1-FEN2

L'embrasure n'est située qu'à 133 centimètres de la précédente et ses dimensions sont tout à fait comparables.

La maçonnerie est également identique.

LOG-N1-FEN3

Située de l'autre côté de la cheminée, elle est très proche des deux autres fenêtres que nous avons décrites en ce qui concerne ses dimensions.

La morphologie est également similaire, à l'exception d'un léger ressaut de maçonnerie qui parcourt la longueur de l'ébrasement, au-dessus du coussiège.

LOG-N1-FEN4

Située à 125 centimètres de la précédente, elle complète l'ensemble des fenêtres de la façade sur cour.

On remarque encore une fois le léger ressaut de maçonnerie que nous avons signalé sur l'ouverture précédente.

LOG-N1-FEN5

Cette baie est l'unique ouverture du mur sud-ouest. Elle a été restituée sur le plan du CHAM[599] en tant que fenêtre à coussièges, mais son état très ruiné ne nous permet pas d'en faire une description précise, d'autant que ses maçonneries ont été remontées.

[599] Relevés : CHAM, T. Géhan. Mise au net : T. Géhan, 1992.

LOG-N1-CHE1

L'unique cheminée encore en place dans le Logis occupe une position privilégiée. Installée en partie dans l'épaisseur de la maçonnerie, elle est située au centre du mur sud-ouest, entre les deux paires de baies. Sa position est signalée à l'extérieur du Logis par un contrefort peu saillant (LOG-N1-CON2). Elle a été découverte comme le reste de cette zone du Logis en 1991.

Sa mise en œuvre est relativement soignée. Bien que l'ensemble soit réalisé en moellons de schiste, les jambages se distinguent par l'emploi de gros blocs, la plupart étant en grès et agrémentés d'un chanfrein. Ils sont espacés de 309 centimètres. Sur le jambage droit, le bloc le plus élevé est en granite. Le contrecœur et la sole ont été en partie remontés. Cette dernière n'est pas exactement située au centre des jambages : elle est légèrement décalée vers la gauche.

LOG-N1-CAL1

Il s'agit ici d'un bloc de granite dont la face supérieure est taillée de façon à former un conduit, cloisonné par une grande dalle posée par-dessus. Il est visible sur le parement interne de la Grande Courtine, à la limite entre les Niveaux 1 et 2, et ressort à l'extérieur de celle-ci. Le conduit en granite fait saillie sur le nu du mur, à proximité du grand contrefort central de la courtine, et adopte ici une forme semi-cylindrique.

LOG-N2-SAL1

Ce deuxième niveau prend place sur les murs nord-ouest et sud-ouest. Il était éclairé par deux grandes baies ménagées dans la Grande Courtine et donnant sur l'étang. Les accès par la haute cour ne sont pas connus, mais de ce Niveau 2, il était possible d'accéder aux étages supérieurs par l'escalier en vis logé dans la courtine. Comme pour le Niveau 1, aucun arrachement ne signale la présence d'un mur de refend.

Le Niveau 2 est limité par la trace du plancher du Niveau 3, probablement installé au-dessus du retrait de maçonnerie horizontal que l'on peut suivre sur la Grande Courtine. Il s'étend de l'angle ouest jusqu'à un décrochement de maçonnerie, situé à moins de trois mètres de la Tour Heptagonale.

Le parement de ce niveau est très riche d'informations : on peut y voir une succession d'ouvertures qui ont été rebouchées. Les limites de ces baies ont été retracées et l'on a pu en distinguer au moins sept, encore obstruées. Les baies rebouchées ont été numérotées afin de faciliter la référence aux illustrations (**Annexes : Figure 109**). L'observation s'est également

appuyée sur des photographies anciennes, avant que certaines zones ne soient consolidées. La délimitation des ouvertures a été définie d'après les différents coups de sabres verticaux que l'on a pu relever et qui émaillent le parement interne de la Grande Courtine. On a rayonné autour de ces limites pour essayer de déterminer l'étendue d'une unité de parement. Ainsi que précisé ci-dessus, certains d'entre eux se confondent et il est rarement possible de fixer l'intégralité de l'emprise d'un parement. Pour plus de cohérence, bien que certaines maçonneries s'étendent sur le Niveau 1, on a regroupé leur description à celle du Niveau 2.

Certaines baies étaient manifestement garnies de coussièges à leur base, comme l'indique par exemple la limite inférieure droite de la baie 1. L'arc de cette fenêtre n'est plus visible, la limite disparaissant au-dessus des jambages. On peut noter que les parements situés à l'extérieur de chaque côté de la fenêtre sont assez hétérogènes : on alterne tantôt une maçonnerie exclusivement composée de schiste (majoritairement des dalles) avec une autre incluant l'usage de blocs dont certains sont en grès. Le parement occupant l'intérieur de cette première baie est différent, mais sa limite supérieure se confond avec celles du parement du Niveau 3 sur lequel nous reviendrons. L'ouverture suivante sera décrite plus bas. Il s'agit de la fenêtre LOG-N2-FEN1. Immédiatement à droite de cette dernière, on remarque une interruption du parement, dont le tracé inférieur forme un ressaut, rappelant celui que l'on a rencontré sur la première baie. Ce tracé, qui délimite la baie 2, remonte à gauche puis est interrompu par l'embrasure LOG-N2-FEN1. Comme on le voit sur l'illustration, la maçonnerie qui remplit l'espace de cette fenêtre s'étend vers la gauche, passant au-dessus de la porte de l'escalier (LOG-N2-POR1), et rejoint le bouchage de la baie 4. Le parement qui borde la limite inférieure s'étend de part et d'autre de la baie 2. Á gauche, il rejoint les limites de la baie 1, tandis qu'à droite, il vient border l'appui de la baie 4. Le coup de sabre qui marque la limite droite de la baie 2 est également la limite gauche de la baie 3. Elle se poursuit pour dessiner un arc, délimitant ainsi une zone de parement, caractérisé par un schiste de couleur foncée. Celui-ci s'interrompt ensuite dans sa partie inférieure droite pour laisser place à une autre maçonnerie, plus claire, qui s'étend autour de la porte de l'escalier LOG-N2-POR1. La fenêtre suivante (baie 4) est garnie d'un coussiège, visible à droite de sa base. Le parement lié à cette base s'étend vers la droite en direction de la baie 6, mais les deux parements ne se rejoignent pas. Ils sont séparés par une zone perturbée qui empêche de suivre leur progression. La baie 4 partage une limite commune avec la baie 5. Le contour de celle-ci enserre une maçonnerie similaire à celle que l'on a mentionnée à l'intérieur de la baie 3, caractérisée par sa couleur sombre. Au niveau de la base de la fenêtre, le parement ne rencontre pas de limite définie. Il rejoint celui qui borde la base inférieure gauche de la fenêtre

LOG-N2-POR1. Cette base est également flanquée à droite par un parement qui dessine une baie à coussièges. Cette baie 6 est comblée par le même parement que l'on a rencontré dans les baies 1, 2 et 4. Encore une fois, le coup de sabre marquant le contour droit de cette baie délimite une autre baie située à droite. Cette dernière (baie 7) contient une maçonnerie de schiste sombre parfois ponctuée de blocs de grès clairs que l'on a déjà rencontrée (baies 3 et 5). Le tracé inférieur de cette maçonnerie est bien visible, mais on finit par le perdre à proximité de la Tour Heptagonale. Plus à droite, sa limite est claire : il laisse place à un nouveau parement. Il s'agit du type I, qui couvre la majeure partie des niveaux supérieurs de la Tour Heptagonale. Enfin, pour compléter la description des parements du Niveau 2 de la Grande Courtine, on observe que la majeure partie de sa zone supérieure est occupée par le même parement lié aux fenêtres LOG-N2-FEN1 et LOG-N2-FEN2. Le mur sud-ouest est plus homogène. Jusqu'au deux tiers de la hauteur du Niveau 2, le parement est identique à celui que nous avions mentionné sur ce mur au Niveau 1, situé au-dessus de l'alignement horizontal de petits négatifs. Le dernier tiers est composé d'un parement alternant dalles et blocs plus trapus.

Tout comme pour le rez-de-chaussée, le Niveau 2 de la Grande Courtine n'est pas chaîné au mur sud-ouest. En revanche, le parement interne de la Grande Courtine en lien avec la Tour Heptagonale est parfaitement chaîné à cette dernière.

Comme pour le Niveau 1, aucun ensemble cohérent de négatifs ne se distingue. La plupart sont creusés dans la maçonnerie, comme cela semble être le cas pour les négatifs que l'on trouve dans les baies 1, 4, 5 et 7, qui contrastent avec les négatifs de la baie 3 formant un alignement vertical plus cohérent. Sur le mur sud-ouest, un seul négatif est présent. Il a visiblement été creusé, comme le prouvent les traces de cassure sur les moellons de schiste.

LOG-N2-POR1

Elle permet la communication entre le Niveau 2 et l'escalier logé dans le contrefort. Comme on peut le voir sur d'anciennes photographies, cet escalier était auparavant bouché (**Figure 101**).

L'encadrement faisant lien avec le parement interne de la Grande Courtine a été arraché, mais on peut encore voir quelques blocs de grès. Les ébrasements de la porte, peu profonds, utilisent des moellons de schiste et soutiennent un petit berceau, également en maçonnerie de schiste. Le seuil de la porte a été en partie détruit.

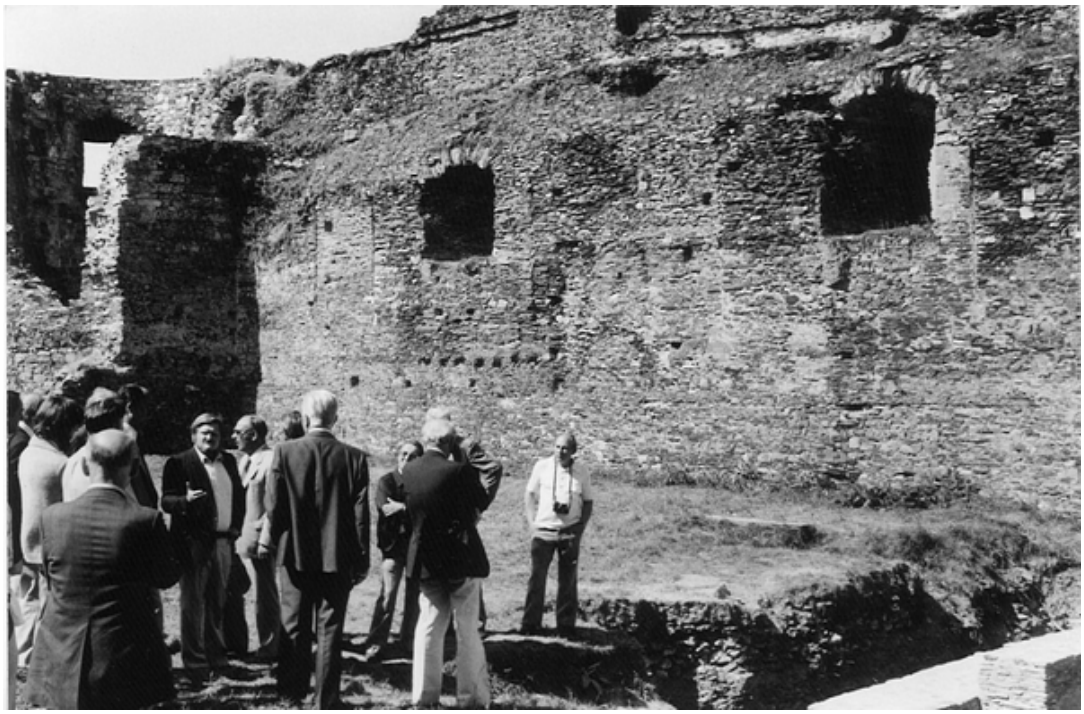


Figure 101: Grande Courtine (Archives CHAM).

LOG-N2-FEN1

On sait d'après les photographies qu'au début des années 1980, les deux fenêtres de ce niveau étaient encore en partie bouchées. La hauteur de la zone rebouchée correspond d'ailleurs au faîtage des toitures des habitations appuyées contre la courtine. Au niveau du parement interne, l'embrasure est large d'environ 306 centimètres. L'embrasure externe mesure 92 centimètres de large, pour une hauteur d'environ 130 centimètres. La courtine est épaisse d'environ 410 centimètres à cet endroit.

Les jambages sont réalisés en schiste, de même que l'arc segmentaire qu'ils soutiennent. Ils reposent sur un ressaut de maçonnerie formant une sorte de coussiège. Les ébrasements convergents sont également en schiste, de même que la voûte. L'encadrement externe est différent : les piédroits, le linteau et l'appui emploient de grands blocs de granite chanfreinés afin d'adoucir l'arête externe. Vu de l'extérieur, le linteau est droit, mais à l'intérieur de la fenêtre, il est taillé de façon à accueillir l'intrados de la voûte de schiste. Les piédroits sont encore respectivement percés de cinq trous, tandis que le linteau et l'appui en accueillent trois. La fenêtre est munie d'une allège. Le sol de la baie n'est pas droit, mais comporte quatre petites marches installées entre les deux coussièges.

LOG-N2-FEN2

Cette embrasure reprend les caractéristiques générales de sa voisine. La baie interne est légèrement plus large (344 centimètres) ainsi que l'encadrement externe (104 centimètres).

Seul le jambage droit diffère : il n'est pas réalisé en moellons de schiste mais avec des blocs de granite assez irréguliers, de taille moyenne. L'encadrement externe, dont il ne reste qu'un piédroit et le linteau, utilise de grands blocs de granite portant les mêmes traces de grille que sur la fenêtre précédente.

LOG-N2-CAL1

Situé à gauche de la fenêtre LOG-N2-FEN1, il n'est que peu visible de l'intérieur de la haute cour, en raison de son emplacement élevé et de la végétation qui colonise la partie supérieure de la Grande Courtine.

En l'état actuel, sa saillie sur le parement externe de la courtine est faible. Il semble que le matériau utilisé soit du granite. La forme exacte n'est pas discernable.

LOG-N2-CAL2

Ce conduit est implanté au-dessus de la fenêtre LOG-N2-FEN2 et sous le plancher du Niveau 3.

On peut apercevoir un grand bloc de granite quadrangulaire, légèrement en saillie par rapport au parement interne de Grande Courtine. De l'extérieur, il est formé par deux grands blocs de granite qui ont été cassés. Le bloc inférieur a conservé une forme quadrangulaire et il en supporte un autre, creusé sur sa face supérieure afin de former un conduit.

LOG-N2/N3-ESC1

L'escalier que nous décrivons ici permet la communication entre les Niveaux 2 et 3. Il mesure environ 180 centimètres de diamètre.

Le mur d'échiffre est composé d'un parement de moellons de schiste. Il est bien lié aux jambages de la porte LOG-N2-POR1. En revanche, au niveau de la brèche visible sur le parement interne de la Grande Courtine, on peut voir que le mur d'échiffre est littéralement appuyé contre une autre maçonnerie, elle-même solidaire du parement interne de la Grande Courtine. Cette maçonnerie présente les traces d'un creusement effectué afin de la rendre concave.

Le noyau est solidaire de la marche sur une portion de celle-ci pouvant varier. L'ensemble est taillé dans un bloc de granite. Le reste de la marche est composé d'une maçonnerie de schiste. De fines plaquettes de schiste sont disposées entre chaque bloc de granite du noyau.

LOG-N2/N3-FEN1

L'escalier en vis est éclairé par deux petits jours que l'on peut voir de l'extérieur de l'enceinte, au niveau de la jonction nord du contrefort LOG-N1 à N3-CON1 et de la face LOG-N1 à N3-FAC1. L'ouverture externe est réduite à une petite fente.

Les piédroits internes alternent dalles de schiste et blocs de grès. Le linteau droit est une simple dalle de schiste. L'appui de la fenêtre, dont le plan incliné remonte vers l'extérieur, est réalisé en maçonnerie de schiste similaire au parement interne de l'escalier. Les ébrasements convergents empruntent cette même mise en œuvre. Le couvrement de la fenêtre est très simple : il est réduit à une grande dalle posée au-dessus des ébrasements. Les piédroits externes, couronnés par un linteau, sont dans la continuité du parement externe de la Grande Courtine et du contrefort.

LOG-N2/N3-FEN2

Cette fenêtre est également située entre les Niveaux 2 et 3. Elle traverse la maçonnerie de l'escalier pour ressortir à l'aplomb de la précédente, et reprend les mêmes dimensions et maçonneries.

LOG-N3-SAL1

L'élévation de ce niveau n'a pas été conservée en intégralité.

Le mur de la Grande Courtine est limité au sud-ouest par la maçonnerie des latrines de la Grosse Tour et au nord-est par la Tour Heptagonale.

Le parement de ce dernier niveau est homogène. Dans son premier tiers ouest, on peut voir une première assise de dalle en saillie sur le nu du mur, à mi-hauteur de son élévation actuelle. Elle est suivie quelques centimètres plus haut d'un parement faisant également saillie sur ce mur. Toutes ces maçonneries viennent buter contre un mur formant un ressaut vertical situé dans le prolongement de la face sud-ouest du contrefort situé à l'extérieur. Ce mur est en avancée par rapport au précédent et il se poursuit jusqu'à un nouveau ressaut. Dans sa partie supérieure, on peut voir une nouvelle assise de dalles en léger surplomb qui se prolonge jusqu'à la porte LOG-N3-POR1. Une autre assise est visible, plus basse que la précédente et se prolongeant jusqu'au second mur en ressaut. Ce mur en avancée s'appuie sur la Tour

Heptagonale. Les assises supérieures de la Grande Courtine ont été reprises et consolidées. On peut cependant noter que celle qui est en contact avec la Tour Heptagonale correspond au niveau de sol de la porte donnant sur la courtine.

En raison de son inaccessibilité, nous n'avons pas pu observer la liaison entre les latrines de la Grosse Tour et le parement interne de ce denier niveau de la Grande Courtine. La liaison de celle-ci avec la Tour Heptagonale est plus facile d'accès et dégagée de la végétation parasite. Il apparaît que les deux structures sont bien chaînées entre elles à ce niveau.

Trois négatifs sont visibles. On souligne leurs petites dimensions. L'un est isolé à gauche de la porte LOG-N3-POR1 et les deux autres sont situés à droite de cette porte, sous une assise en surplomb.

LOG-N3-POR1

Il ne reste de cette porte que le jambage gauche. Elle permet de lier le Niveau 3 à l'escalier en vis. Son gabarit reprend celui de la porte du niveau inférieur.

Contrairement à cette dernière, le jambage a conservé les blocs de grès qui le constituent, caractérisés par une taille moyenne. La maçonnerie utilise également des moellons de schiste. Le seuil de schiste est, de façon tout à fait logique, situé au-dessus du niveau de plancher.

LOG-N3/N4-ESC1

Il s'agit ici de la continuité de l'escalier LOG-N2/N3-ESC1.

Les marches sont composées de façon similaire au niveau inférieur. Le mur d'échiffre, dont il ne reste qu'une faible portion, ne présente pas de particularité.

3.2.1.8. Grosse Tour

La Grosse Tour a longtemps été désignée, notamment par les auteurs du XIX^{e} siècle[600], par l'expression « Tour Pointue », dénomination trompeuse car également attribuée par L. M. Bessière à la Tour du Moulin et à la Tour de la Dame Blanche[601]. Implantée sur le front ouest du site castral, la Grosse Tour est flanquée au nord-est par la Grande Courtine, et au sud par la courtine sur laquelle vient s'ancrer la Caponnière. Cette dernière protège la base sud-ouest de

[600] Preaulx 1832, p. 2 ; Wismes 1862 ; Port 1878, p. 172.
[601] Géhan 1992, p. 11.

la Grosse Tour. Elle se distingue des autres structures du château, d'une part par son diamètre plus imposant, et d'autre part par son appareil soigné.

Son dégagement a été progressif. Entamé dès la campagne de 1965 par le chantier Bois Dormant II, il s'est poursuivi pendant le chantier Bois Dormant IV en 1967, durant lequel la base de l'escalier en granite a été révélée. Le dégagement total des entrées bouchées a été fait en partie à l'aide d'une pelleteuse, ce qui a révélé la présence de murs enterrés. Le chantier suivant est d'une grande importance. Pendant neuf jours étalés entre le 22 novembre 1973 et le 2 mai 1974, l'évacuation totale de tous les remblais accumulés dans la tour a été organisée, et ce jusqu'au socle rocheux, soit un volume de 10 mètres de hauteur pour 5 mètres de largeur, ce qui laisse imaginer la quantité de données archéologiques perdues. Aucun vestige mobilier en lien avec la Grosse Tour n'est encore en place. Le bâti reste donc l'unique témoin. La tour telle qu'elle se présente désormais a fait l'objet de campagnes de restauration. Celle de 1976 a été conduite sous la direction des Monuments historiques, représentés par l'architecte en chef P. Prunet. Outre les travaux habituels de désherbage ont été mis en place la reprise des arases (chaînage de béton armé et rocaillage en surface), la reprise des parements en maçonnerie de moellons, des injections de ciment et des rejointoiements. La campagne s'est poursuivie en 1977 par le démontage et remontage du couronnement, la réfection des élévations intérieures, de l'entrée des latrines, du foyer de la cheminée, ainsi que la création dans le foyer d'un accès à la partie supérieure, menant à la courtine dirigée vers la Tour de la Dame Blanche. En outre, un stage de taille de granite a été organisé par le CHAM, entre 1985 et 1987, pendant lequel de nombreuses portes du château ont été refaites. Parmi elles, on trouve la porte d'accès actuel à la Grosse Tour (GT-N2-POR1). La pierre, un granite de Mauléon (Deux-Sèvres), a été sélectionnée pour sa couleur, proche du granite d'origine. Comme ailleurs dans le château, les pierres employées pour la restauration sont choisies afin de pouvoir par la suite être confondues avec celles de la maçonnerie d'origine.

La Grosse Tour est une structure qui, comme nous le verrons dans la partie suivante (II.2.3 Campagne de Pierre II d'Alençon (1371-1379)), peut être datée de la fin du XIV^{e} siècle. C'est également une zone dont le caractère résidentiel est affirmé et où l'on n'a observé aucune adaptation à l'artillerie à poudre. Elle sort, par ces caractéristiques, du champ des structures dont nous avons réalisé une liste exhaustive des UC. Nous avons tout de même établi une caractérisation des maçonneries (types de parements, de jambages, de voûtes etc.) car il s'agit, d'une part, d'une structure située dans la phase chronologique qui constitue le cœur de notre étude (à savoir le XIV^{e}-XV^{e} siècle), et d'autre part, de la zone d'habitat la

mieux conservée du château. De plus, elle est adjacente à la Caponnière, qui est un des témoins des étapes de modernisation du château face à l'arrivée du canon.

- Extérieur (**Annexes : Figure 20**)

La description des parements externes de la Grosse Tour est divisée principalement en faces. La logique que nous suivons habituellement sépare la description selon les niveaux. Cependant, comme pour la Tour Heptagonale, nous avons opté dans certains cas pour un regroupement de niveaux.

GT-N0-FAC1

Cette face est située au pied de la tour, à l'extérieur de l'enceinte. Elle s'étend de la Grande Courtine à la Caponnière. En raison de la dénivellation en direction de l'étang, le Niveau 0 se trouve enterré, côté cour.

Le parement externe du Niveau 0 ne correspond pas au même type que le parement interne (type E'). Pour ce dernier, on avait pu observer un parement sans choix d'appareil particulier. Blocs et dalles sont disposés indifféremment, sans alternance d'assises, au contraire de ce que l'on observe sur le parement externe. Il est caractérisé par une alternance de blocs, obtenus à partir de grès ou de schiste, et de dalles, majoritairement en schiste. Le soin apporté à cet appareil isole la Grosse Tour du reste du site castral. Ce rythme n'est cependant pas strict. Il arrive par exemple qu'une ligne de dalles soit interrompue par un bloc trop haut (**Figure 102**). On peut trouver, pour cet appareil, des blocs de 12 à 45 centimètres de longueur, pour 7 à 30 centimètres de hauteur. Les blocs, même s'ils sont de dimensions petites à grandes, sont relativement calibrés. De taille moyenne, il prend la plupart du temps la forme d'un cube, voire d'un parallélépipède, dont la longueur n'est que rarement supérieure au double de la hauteur. La dimension moyenne oscille entre 30 et 45 centimètres pour la longueur, et 15 à 30 centimètres pour la hauteur. Pour les dalles, on retrouve cette volonté de calibrage. Les longueurs s'étalent de 9 à 50 centimètres, et les hauteurs, de 2 à 9 centimètres. Il s'agit du parement de type D'. On peut noter que ce parement est très proche du parement interne (type C'), ce dernier ne respectant cependant pas toujours la règle de l'alternance des assises. En outre, on retrouve le parement D' sur la quasi totalité de l'extérieur de la tour.

Au niveau de sa jonction avec la Grande Courtine, le parement de la Grosse Tour n'a visiblement pas été cassé. Il s'interrompt proprement au niveau de la Grande Courtine, et les moellons ne présentent pas de trace de cassure au niveau de la jonction. On peut voir

également que la forme circulaire suivie par le parement s'interrompt et change de direction, formant presque un angle droit, afin de rattraper précisément la Grande Courtine (**Figure 103**). Au niveau de la jonction avec la Caponnière, aucune rupture n'est visible. On voit clairement que le parement externe de la Grosse Tour s'engage sous celui de la Caponnière.

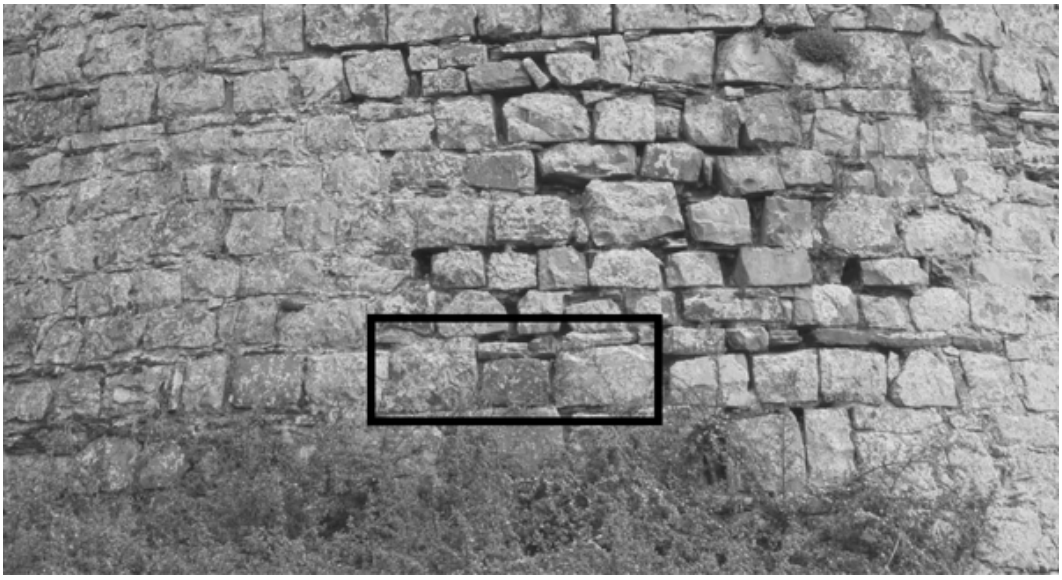


Figure 102: Grosse Tour, parement externe.

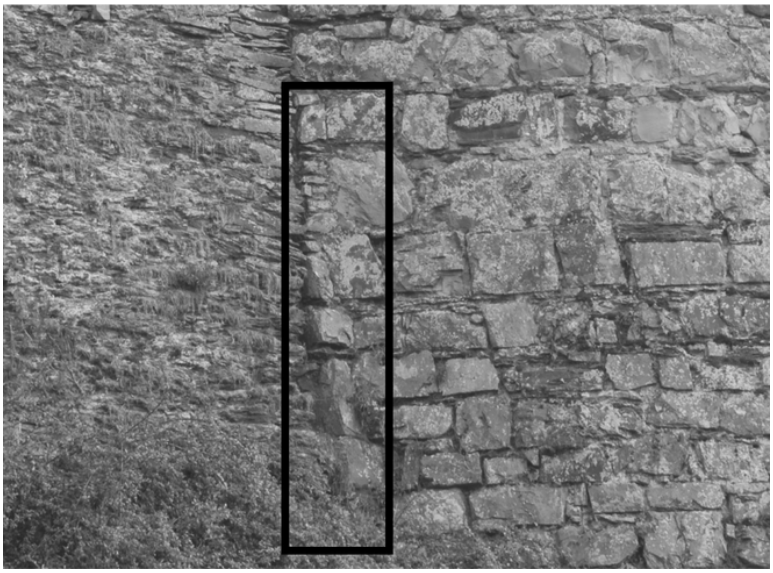


Figure 103: Grosse Tour, jonction avec la Grande Courtine.

GT-N0-FAC2

Cette face se situe entre le parement interne du pan nord de la Caponnière et le parement externe de la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche.

On retrouve, au niveau de l'ancrage de la Caponnière sur la Grosse Tour, le même parement (type D') que celui observé de l'autre côté, sur la face précédente. Du côté de la courtine, la maçonnerie vient se poser par-dessus le chambranle de la porte de cette courtine. Ces grès semblent d'ailleurs plus récents que ceux que l'on trouve sur le reste de la maçonnerie (**Figure 104**).



Figure 104: Grosse Tour, parement externe.

GT-N1 à N3-FAC1

Cette face est située à l'extérieur de l'enceinte et s'étend de la Grande Courtine à la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche. Elle reprend exactement les mêmes caractéristiques qu'au Niveau 0, qu'il soit question du parement (type D') ou de la disposition, puisqu'elle est limitée au nord par la Grande Courtine et au sud par la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche.

Au Niveau 1, elle est aveugle. On retrouve ensuite les archères du Niveau 2 (GT-N2-ARC1 et GT-N2-ARC2), les grandes fenêtres et les latrines des Niveaux 3 et 4 (GT-N3-FEN1 et GT-N4-FEN1, GT-N3-LAT1 et GT-N4-LAT1).

Au Niveau 1, on peut observer, comme pour le Niveau 0, le discret changement d'orientation qui est imprimé au parement externe de la tour pour récupérer celui de la Grande Courtine. Par endroits, comme au Niveau 2, il apparaît que certains moellons du parement de la Grosse Tour viennent recouvrir le parement de la Grande Courtine Sur l'ensemble de la hauteur de la face, la maçonnerie de la Grosse Tour vient donc bien se poser sur celle de la

Grande Courtine. Au niveau de la jonction avec la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche, la maçonnerie de la partie inférieure du Niveau 1 semble venir par-dessus le piédroit et le sommier de la porte de la courtine. Au-delà, il est parfaitement chaîné à cette dernière, et ce jusqu'au Niveau 4.

En ce qui concerne les négatifs, on compte cinq trous de boulin au Niveau 1, situés à même hauteur, de dimensions équivalentes et espacés régulièrement. Quatre d'entre eux se retrouvent à l'intérieur de la Grosse Tour, puisqu'il s'agit de boulins traversants. Pour le Niveau 2, un seul trou de boulin, situé entre les deux archères, est visible, alors que nous en avons recensé quatre à l'intérieur de la tour. Ceux-ci ont tout à fait pu être rebouchés. Pour le Niveau 3, quatre trous de boulin sont visibles. Deux seulement reprennent les dimensions de ceux que nous avons décrits plus haut. Ils sont à l'aplomb l'un de l'autre, et situés tout proches des consoles des mâchicoulis. Les deux autres ont une hauteur plus réduite, mais sont situés à peu près sur les mêmes assises que les deux précédents (**Figure 105**).

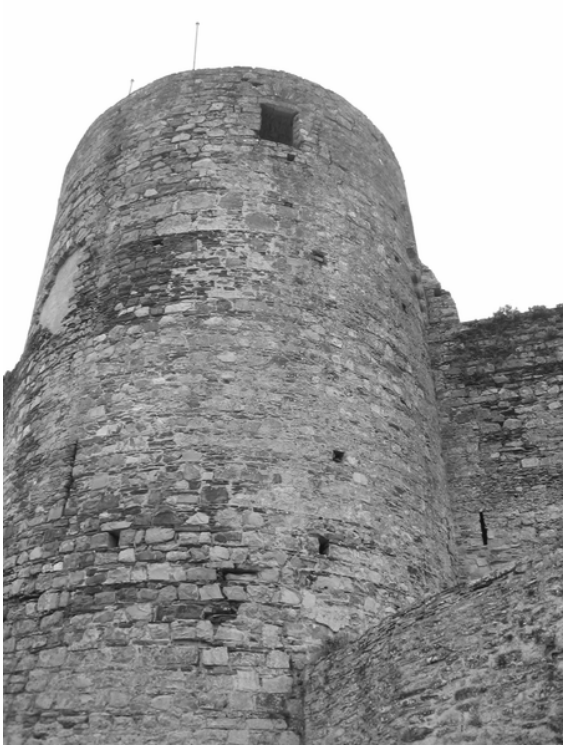


Figure 105: Grosse Tour, trous de boulin visibles sur le parement externe.

GT-N1-FAC2

Ce niveau est en communication avec une zone de maçonneries complexes. Les murs que l'on peut voir au-dessus de la Glacière, au pied de la Grosse Tour, ont été dégagés, puis remontés, rejointoyés. La compréhension de leur organisation, leurs relations d'antéro-

postériorité, nécessiterait un dégagement de la zone et une étude approfondie que l'on a choisi de ne pas entamer. Les données pouvant être recueillies sont perturbées par les travaux de restauration, par la perte des niveaux archéologiques meubles qui ont été décapés et qui auraient permis d'établir des liens entre certaines maçonneries. Les résultats qui auraient pu être obtenus, malgré ces obstacles, ne constituaient pas en outre une priorité dans le cadre de nos recherches. On choisit donc arbitrairement de ne décrire le Niveau 1 qu'à partir du ressaut de maçonnerie situé au pied de la Grosse Tour.

Au sud, le Niveau 1 disparaît derrière un massif de maçonnerie appuyé contre la tour (**Figure 106**). De l'autre côté, le parement de la Grosse Tour est bloqué par le mur sud-ouest du Logis. Il est interrompu dans sa partie supérieure par un ressaut de maçonnerie qui marque le Niveau 2. On retrouve pour ce parement des caractéristiques similaires au type D'.



Figure 106: Grosse Tour et Glacière au premier plan.

GT-N2 à N3-FAC2

Cette face a pour limite, d'une part, la jonction avec la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche, et d'autre part, le mur pignon du Logis. Le parement est identique à celui que l'on a relevé précédemment.

La liaison avec la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche ne soulève pas d'interrogation. Les deux structures sont bien liées. Le lien avec le mur du Logis est plus complexe. Comme pour le Niveau 1, la jonction entre ces deux structures a été garnie de mortier, ce qui empêche de lire correctement leur relation, mais il semble que le mur sud-ouest du Logis soit appuyé sur le parement externe de la Grosse Tour.

GT-N3-MAC1

Au pied de la porte GT-N4-POR1, dans le prolongement de la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche, on peut encore observer les derniers éléments prouvant l'existence de mâchicoulis. Il s'agit de quatre consoles insérées dans le parement externe de la Grosse Tour. Celles-ci (consoles de type C) portent un épais chanfrein décorant de sobres blocs de granite et sont disposées en encorbellement.

GT-N4-FAC1

Contrairement aux niveaux précédents, cette face ne vient pas précisément buter sur la Grande Courtine mais sur les latrines GT-N4-LAT1. Elle n'est pas non plus interrompue par la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche : c'est l'unique face dont on peut suivre la continuité entre l'extérieur et l'intérieur de l'enceinte. Elle ne s'appuie pas sur le mur pignon du Logis puisqu'à ce niveau, la tour est détruite. Le parement est toujours de type D', pour les zones non restaurées. En effet, les arases ont été reprises durant la campagne de 1977.

Concernant les négatifs, on ne trouve que deux trous de boulin. Le premier, situé au plus proche de la porte GT-N4-POR1, reprend le même gabarit que ceux que l'on a cités au Niveau 3 (proches des mâchicoulis). Le second est visible au niveau d'une allège formant l'appui de la fenêtre GT-N4-FEN1, qu'il traverse.

- Intérieur (**Annexes : Figure 21, Figure 22**)

GT-N0-SAL1

N'étant pas protégée, la tour sert maintenant d'abri aux pigeons ; le sol actuel est donc peu praticable à ce niveau inférieur puisqu'il s'agit d'une épaisse couche de remblais constitués en grande partie de déjections.

Le niveau inférieur de la Grosse Tour, basé sur un plan circulaire, se différencie des niveaux supérieurs par son diamètre plus petit (environ 380 centimètres). Sur le côté ouest, l'assise du Niveau 1 est presque tangente à celle du Niveau 0. Au contraire, sur le côté est, les niveaux supérieurs se distinguent tout à fait du Niveau 0 puisque leur assise est implantée plus en arrière, vers l'intérieur de l'enceinte, laissant l'épaisseur de la maçonnerie inférieure nue.

Le niveau de sol n'est plus visible actuellement, pour les raisons que nous avons citées, mais les murs du niveau inférieur se distinguent encore, à certains endroits, sur plus d'un mètre de hauteur. Dans la zone orientale de la tour, on perd la trace de la maçonnerie

délimitant cette salle basse : elle disparaît sous la couche des remblais. Le parement (type E') est composé de schiste et de quelques blocs de grès.

GT-N1-SAL1

Ce niveau n'était pas accessible par l'extérieur de la tour. La salle permet cependant l'accès à une petite porte qui ne communique pas avec l'extérieur de la tour, ménagée dans la partie méridionale. Le plan circulaire a un diamètre d'environ 5 mètres (environ 9,80 mètres pour le diamètre externe).

Le parement est très caractéristique. Il s'agit du parement de type C', similaire au parement de type D'. On retrouve, comme à l'extérieur, une alternance d'assises de pierres relativement bien équarries, d'un gabarit allongé, et d'assises de pierres plus trapues. Le grès est utilisé pour les moellons trapus (blocs). Le schiste est préféré pour les moellons allongés (dalles), mais peut également être taillé en bloc. Les dimensions sont similaires à celles que l'on trouve sur le parement externe. Les dalles peuvent atteindre jusqu'à 70 centimètres de longueur, mais la plupart adoptent des dimensions moyennes, dont l'épaisseur varie de 5 à 10 centimètres. De la même façon, les blocs sont en majorité de taille moyenne. Les longueurs et hauteurs varient respectivement autour de 40 et 20 centimètres. Le liant, observé à la base de ce niveau, est un mortier de chaux, de couleur rose orangé. Mais des réserves sont émises quant à son caractère originel puisque l'on sait que la tour a fait l'objet de travaux de consolidation, notamment de campagnes de rejointoiement en 1977, sous la conduite de P. Prunet, architecte en chef des Monuments historiques.

Neuf négatifs sont visibles à quelques centimètres en dessous des bases de piédroits des portes du Niveau 2. De grandes dimensions, ils sont de forme quadrangulaire et mesurent une quarantaine de centimètres de côté. Cinq sont répartis sur le côté ouest et les quatre autres leur font face sur le côté est. Le négatif situé à la base de la porte GT-N2-POR1 atteint une profondeur maximale dans la maçonnerie de 80 centimètres pour une profondeur minimale de 37 centimètres, car il est implanté en biais dans celle-ci, comme les autres ancrages. Un autre groupe de quatre négatifs, plus petits, est disposé sur les côtés nord et est, à quelques centimètres au-dessus de la ligne des grands négatifs. Il s'agit ici de trous de boulin, liés à l'échafaudage et non à la structure du plancher, traversant la maçonnerie de part en part.

GT-N1-POR1

Cette porte est insérée dans la maçonnerie sud de la tour. Elle est maintenant traversante, et aboutit perpendiculairement à la petite poterne qui traverse la courtine sur laquelle est

adossée la Caponnière, à plus d'un mètre au-dessus du niveau de circulation de cette poterne. La disposition d'origine n'est cependant pas connue. En effet, la maçonnerie a subi des réfections qui troublent la lecture du bâti. Des arrachements sont visibles au bout de cette porte, laissant supposer qu'il y a peut être eu à cet endroit un mur cloisonnant l'espace de la porte que nous traitons avec celui de la poterne. Une base de piédroit sculptée est disposée en bas à gauche de l'encadrement.

L'encadrement de la porte est très simple et aligné sur le parement interne de la Grosse Tour. Les jambages sont de type S. Ils reprennent les mêmes matériaux et tailles que le parement de type C'. L'arc est de type R. Les moellons, de forme allongée, sont posés sur chant pour former un arc en plein cintre. Les parements formant l'espace interne de la porte sont identiques au parement interne de la Grosse Tour. La voûte est de type M. Comme pour la plupart des voûtes du château, le mortier tend à recouvrir les moellons qui la composent. Elle forme un berceau plein cintre.

GT-N2-SAL1

C'est à partir du Niveau 2 que l'on peut communiquer avec les étages supérieurs, grâce à l'escalier en vis dans œuvre accessible par la porte GT-N2-POR3. Deux autres portes traversent les maçonneries, ainsi que deux archères.

Cette salle reprend les mêmes dispositions que celle que nous avons décrite précédemment, ainsi que le même parement (type C').

Ainsi que nous avons pu le voir lors de la description de la salle du niveau inférieur, le sol est formé par un plancher. On trouve donc logiquement, dans la partie supérieure de ce Niveau 2, d'imposants trous ayant servi à accueillir les poutres du plancher du Niveau 3. On en dénombre sept, dont les dimensions sont équivalentes à celles du niveau inférieur. Elles reprennent approximativement les dispositions de ces dernières. On retrouve également les trous de boulin qui, pour leur part, ne sont pas du tout situés à l'aplomb de ceux du niveau inférieur. Ils sont disposés par paires, parfois de chaque côté d'une ouverture (deux d'entres eux encadrent la porte GT-N2-POR2, et deux autres encadrent l'archère GT-N2-ARC1).

GT-N2-POR1

Cette porte permet un double accès. C'est par elle que l'on peut accéder à l'intérieur de la Grosse Tour, soit directement au Niveau 2, soit aux étages supérieurs par l'escalier auquel elle mène. En effet, dans l'épaisseur du parement droit de la porte, une autre ouverture, plus petite,

donne sur la vis ménagée dans l'épaisseur de la maçonnerie est de la tour. Elle est large de 103 centimètres.

L'encadrement extérieur a été restauré pendant un stage de taille de granite (1985 ou 1986) organisé par le CHAM. L'iconographie antérieure aux travaux ainsi que l'observation de la pierre révèlent que, respectivement pour les jambages de gauche et droite, seuls les cinq et les quatre premiers blocs sont d'origine. Il s'agit de jambages de type T, caractérisés par l'emploi de blocs de granite moyens à grands, d'une hauteur moyenne d'une trentaine de centimètres. Sur le parement externe de la tour, ces blocs alternent boutisses et panneresses. Le décor consiste en un simple chanfrein de 12 centimètres, accueilli à la base des piédroits par un congé. Ils ne sont pas alignés sur le parement interne de l'accès, mais forment un décrochement de 7 centimètres par rapport à celui-ci. Cet espace permet de former une feuillure. L'écart entre les deux jambages est de 89 centimètres. L'arc était probablement en granite, mais on n'en garde aucune trace, puisque sur les photographies antérieures à la restauration, aucun bloc n'est encore en place. L'arc que l'on voit actuellement a été installé en 1985 ou 1986. Il est en granite de Mauléon (Deux-Sèvres) et forme un arc brisé qui s'élève à 230 centimètres du seuil. Cette forme ne s'appuie sur aucun exemple en place dans la tour et à cet endroit pouvait tout à fait s'élever un arc en plein cintre. Quoi qu'il en soit, on suppose qu'il s'agissait d'un arc de type S, dont les caractéristiques sont l'utilisation de blocs de granite, le chanfrein sur l'arête externe, et le décrochement par rapport à la voûte, afin de former une feuillure propre à accueillir le battant. Le parement interne qui est situé au-dessus de cet arc est issu de la restauration. L'accès se poursuit par deux murs réalisés en parement de type C. Le parement d'origine était probablement identique à celui du reste de la tour, mais on se trouve ici sur une zone qui semble avoir fait l'objet de reprises durant les campagnes du CHAM. Dans le mur de droite, une porte est ménagée et permet l'accès à la vis. À la jonction entre le mur et le piédroit de gauche, au niveau du cinquième bloc de granite, le parement porte un petit négatif, probable emplacement d'un gond. Ce passage est couvert d'une voûte identique à celle que l'on trouve dans la porte du Niveau 1 (type M). L'encadrement intérieur de la porte donne directement sur la salle GT-N2-SAL1. Comme la porte GT-N1-POR1, les jambages sont de type S et l'arc est de type R. Contrairement à l'encadrement extérieur, il n'y a pas de feuillure.

GT-N2-POR2

Cette porte mène à une salle logée dans l'épaisseur de la courtine sur laquelle est adossée la Caponnière, souvent appelée « salle de la herse ».

L'encadrement intérieur, aligné sur le parement interne de la Grosse Tour, est composé de jambages de type U. Ce type diffère du type S, que l'on trouve par exemple pour l'encadrement intérieur de la porte que nous venons de décrire, non par les matériaux, mais par l'existence d'une feuillure : les piédroits forment un décrochement par rapport aux parements internes de la porte. Ils ne soutiennent pas un arc, mais un linteau de type J. Il s'agit d'une grande dalle de schiste. Celle-ci est surmontée d'un arc de décharge de type B qui marque l'emplacement de la voûte couvrant l'espace de la porte. Le matériau majoritairement employé ici est le schiste, plus aisé à débiter en moellons allongés que le grès. Ils sont de taille moyenne à grande. L'accès se prolonge par des murs utilisant le même parement que dans le reste de la tour (type C') et une voûte de type M. L'encadrement extérieur, qui donne sur la salle de manœuvre de la herse, est composé d'un seul piédroit et d'un arc. En effet, sur la gauche, celui-ci n'est pas porté par un jambage, mais encastré dans la maçonnerie du mur. Le jambage qui lui fait face est de type S et l'arc est de type R. Le sol est formé d'une simple maçonnerie de schiste.

GT-N2-POR3

L'accès à l'escalier en vis desservant les Niveaux 3 et 4 se fait par cette porte.

Le seuil est placé à environ 70 centimètres du niveau de sol de la porte GT-N2-POR1. L'encadrement est constitué de jambages de type U, que l'on retrouve sur la porte GT-N2-POR2. On peut cependant noter qu'ici, le grès est un matériau privilégié, et qu'il adopte des dimensions plus importantes. Sur ces piédroits repose un linteau de type J.

GT-N2-ARC1

Le Niveau 2 est pourvu de deux archères identiques auxquelles nous n'avons pu accéder, faute de matériel nécessaire. Celle que nous traitons ici couvre les abords ouest de la Grosse Tour.

Elle est formée sur un plan simple à ébrasements convergents. Les piédroits sont très simples (type S) et soutiennent un couvrement de linteaux de type J (dalles de schiste de grandes dimensions). L'encadrement est large d'une soixantaine de centimètres et haut d'une centaine de centimètres. Les ébrasements sont réalisés dans un parement identique à celui qui forme l'intérieur de la Grosse Tour (type C'). La base consiste en une maçonnerie de schiste reprenant les caractéristiques du parement interne.

GT-N2-ARC2

Cette archère est identique à celle que nous venons de décrire, qu'il s'agisse des types (parement, jambages, etc.) ou des dimensions.

GT-N2/N3-ESC1

La cage d'escalier est accessible par la porte GT-N2-POR3. Le parement semble avoir été restauré, notamment dans sa partie inférieure. Mais on n'observe pas de rupture franche avec le parement interne de la porte GT-N2-POR3 et de la tour en général. Il s'agit toujours d'un parement de type C'. Cet espace est simplement couvert d'un grand linteau de type J qui vient s'appuyer à la fois sur les murs du petit sas, sur le linteau de la porte GT-N2-POR3 et sous l'escalier.

Le mur d'échiffre est un parement de type C'. On peut voir une rupture verticale très fine parcourir la maçonnerie nord-est de l'escalier. La portion d'escalier menant au Niveau 3 contient 22 marches, dont la dernière, fonctionnant avec la porte GT-N3-POR1, tient rôle de petit palier. Toutes sont réalisées sur le même modèle (marche de type K) : le noyau et la marche sont formés par un unique bloc de granite de grande taille. Le noyau a un diamètre de 18 centimètres. La hauteur moyenne d'une marche est de 19 centimètres, sa longueur moyenne est de 55 centimètres et sa largeur maximale est de 33 centimètres.

GT-N3-SAL1

En ce qui concerne le plan, le Niveau 3 change de parti par rapport aux niveaux inférieurs. La zone est est aujourd'hui en grande partie détruite à partir de ce niveau, mais on dénombre encore au moins sept pan. L'accès se fait actuellement par la porte liée à l'escalier en vis (GT-N3-POR3). Il semble que la porte GT-N2-POR2 ait également permis d'accéder au Niveau 3, mais actuellement, elle ne débouche sur aucun bâtiment. Cette salle comporte de nombreux éléments de confort que nous décrirons ci-dessous, tels qu'une cheminée, un placard mural ou encore un accès aux latrines.

Bien que la disposition des murs soit différente des niveaux inférieurs, on retrouve un parement identique (type C').

On retrouve encore les grands négatifs soutenant le plancher du niveau supérieur, mais moins nombreux que ce que l'on a pu observer pour les Niveaux 1 et 2. Les seuls pouvant être isolés avec certitude sont situés sur les pans adjacents à la fenêtre GT-N3-FEN1. On peut d'ailleurs voir un négatif peu profond, tout en longueur, au-dessus de cette fenêtre et faisant lien entre les deux autres négatifs. Aucun trou de boulin n'est visible à ce niveau, ce qui paraît

logique contenu des nombreux percements dus aux aménagements (cheminée, placard, etc.), sans compter le fait qu'ils ont certainement été rebouchés.

GT-N3-POR1

L'accès à la salle par la vis que l'on a décrite plus haut se fait par cette porte, dont l'état actuel est très dégradé.

De cette porte, il ne reste que la base du piédroit et le pan gauche du parement. Le piédroit a ceci de particulier qu'il s'agit d'un jambage constituant tant la porte qui nous occupe que la porte GT-N3-POR3. Les deux blocs de granite qui le composent ont donc été taillés en fonction : il est garni d'un double chanfrein, chacun adoucissant l'angle d'une arête externe. D'un côté comme de l'autre, une feuillure est ménagée. Il s'agit de l'unique exemple de jambage de type X, qui équivaut au même principe que le type T. Entre les deux grands blocs de granite qui le composent, on peut voir un petit orifice, trace possible d'un gond.

À ce piédroit vient s'ancrer un mur droit, lui-même relié au mur d'échiffre de l'escalier. La jonction se fait dans l'épaisseur de maçonnerie de ce dernier : les parements de la porte et de l'escalier ne sont pas alignés. On retrouve toujours ici le parement alliant schiste et grès (type C').

GT-N3-POR2

La porte que nous traitons donne accès à l'extérieur de la Grosse Tour, mais elle n'est plus accessible, du fait de la disparition des planchers. Actuellement, aucun dispositif n'est rattaché à cette issue. Elle est ménagée dans le pan sud-est.

L'encadrement intérieur est aligné sur le parement interne de la tour. Seul le jambage gauche est encore intact. On se trouve ici devant un modèle similaire à celui que l'on observe sur l'encadrement intérieur de la porte de l'étage inférieur (GT-N2-POR1), à savoir les jambages de type S, réalisés simplement dans une maçonnerie similaire au parement interne de la tour. L'arc qu'ils soutiennent n'est pas conservé dans son intégralité, les pierres le composant étant arrachées. On peut cependant apercevoir à cet endroit une coupe de la voûte en plein cintre. Les moellons sont posés sur chant, et elle est identique à celles qui recouvrent les accès inférieurs (voûte de type M). Elle est soutenue par deux murs parallèles, mais légèrement coudés (parement de type C'). L'encadrement extérieur a totalement disparu. Les traces de négatifs laissées peuvent faire penser à un encadrement similaire à celui que l'on peut trouver pour la porte GT-N2-POR1 (jambages de type T et arc de type S). Le sol est constitué d'une simple maçonnerie de schiste.

GT-N3-POR3

Contigüe à la porte de l'escalier (GT-N3-POR1) avec laquelle elle partage un piédroit, la porte GT-N3-POR3 mène au couloir des latrines et se situe dans le pan nord-est.

Le chambranle intérieur est constitué à gauche par un jambage de type T (bloc de granite chanfreiné) et à droite par le jambage de type X cité plus haut. L'arc complétant l'embrasure, qui était probablement de type S (granite chanfreiné), à l'image des piédroits, a disparu, contrairement à la voûte. Celle-ci reprend les matériaux du type M, mais elle s'en différencie par le fait qu'elle forme un demi-berceau. La clé de la voûte est appuyée sur la maçonnerie de la voûte de la petite gaine menant aux latrines (GT-N3-GAL1). Le mur qui soutient la base de cette voûte est réalisé en parement de type C'. Il est lui-même lié au mur droit de la galerie GT-N3-GAL1.

GT-N3-FEN1

Cette grande fenêtre, permettant d'éclairer la salle, offre une vue sur les abords nord-ouest de la tour, vers l'étang. En l'état actuel, elle n'est pas accessible, ce qui est également le cas de la fenêtre GT-N4-FEN1. Son étude approfondie nécessiterait la pose d'un échafaudage.

L'encadrement intérieur n'est plus en place. Peut-être était-il réalisé en blocs de grès ou de granite de grande taille, comme ce que l'on peut trouver sur l'encadrement extérieur de la fenêtre du niveau supérieur, GT-N4-FEN. Dans ce cas, il s'agirait de jambages de type Y, couplés à un arc de type T. Ce dernier se caractérise par sa courbure particulièrement surbaissée, mais on ne peut en dire plus concernant l'utilisation de schiste ou de grès et la taille sélectionnée. La particularité des fenêtres, par rapport aux portes de la tour, est la légère convergence des ébrasements (parement de type C'). La voûte est semblable à celles qui couvrent les portes des niveaux inférieurs en ce qui concerne les matériaux et liant utilisés. La différence porte sur son plan : ses bases sont convergentes, à l'image des ébrasements (voûte de type O). Les jambages extérieurs ne sont plus en place, mais on penser qu'il s'agissait du même type que sur la fenêtre du Niveau 4 (type Y). La partie supérieure de l'encadrement n'est pas conservée non plus. Il ne reste que la trace d'un arc qui était probablement l'arc de décharge marquant l'emplacement de la voûte et permettant de soulager le linteau (arc de décharge de type C). L'appui de la fenêtre est un parement de type C'. Le sol étant recouvert de déjections et inaccessible, il n'est pas possible de le décrire.

GT-N3-PLA1

Ce petit placard mural de faible profondeur, porté à hauteur d'homme, se retrouve également au niveau supérieur. Il est ménagé dans le pan situé à droite de la cheminée (sud-ouest).

Les jambages sont arrachés. Ils soutenaient un linteau formé d'un grand bloc de grès monolithe couvrant la largeur du placard (linteau de type L). L'appui est réalisé dans un parement de type C'.

GT-N3-GAL1

Ce petit couloir coudé est accessible par la porte GT-N3-POR3. Il est placé perpendiculairement à l'axe de cette porte et aboutit aux latrines du même niveau. Il traverse la maçonnerie dans son épaisseur, tel une gaine, ce qui explique sa longueur, jusqu'au parement externe de la Grosse Tour, au niveau du raccordement de celle-ci avec la Grande Courtine.

Les murs sont constitués d'un parement de type C' soutenant une voûte en berceau de type M.

GT-N3-LAT1

De ces latrines, il ne reste qu'un vestige de la petite toiture qui la protégeait, ainsi que les quelques consoles qui permettaient son encorbellement. L'entrée a fait l'objet de réfection, toujours durant la campagne de travaux de 1977.

La couverture (type C) emploie des moellons de schiste et grès de taille petite à grande, disposés de façon à former des assises régulières. On en distingue d'ailleurs encore quatre. La toiture prend la forme d'un petit appentis dont la pente est assez fortement accentuée, laissant deviner une faible saillie sur le parement externe de la tour. L'assise des latrines est assurée de chaque côté par trois consoles en encorbellement. Chacune est un bloc de granite de taille moyenne, taillé en quart-de-rond, dont les arêtes externes sont chanfreinées. Leur hauteur et largeur respectives sont uniformes.

GT-N3 à N4-CHE1

La cheminée est un élément central de la Grosse Tour. Bien qu'en partie restaurée, c'est le seul exemplaire encore conservé sur la majeure partie de son élévation.

On sait, d'après les archives concernant les travaux de 1977 dans la Grosse Tour, que le foyer de la cheminée a été repris : « *Le foyer de la cheminée, en partie tombé, a été replacé* ».

L'ampleur exacte de la reprise n'est cependant pas précisée et il n'a pas été possible d'y accéder. Le foyer était peut-être garni d'un revêtement autre que le parement de type C', mais à présent il n'est plus possible de se prononcer. La partie inférieure semble en place, car les pierres portent la trace d'une rubéfaction. La cheminée est insérée dans l'épaisseur du mur. Les piédroits, s'ils sont d'origine, sont de grands blocs de granite quadrangulaires, bien taillés, mais sans décor particulier (jambages de type Z). L'âtre est mal conservé mais on ne relève pas la trace d'un appareil particulier.

GT-N3/N4-ESC1

Il ne reste que quatre marches de l'escalier reliant le Niveau 3 au Niveau 4. Elles reprennent le modèle des précédentes (marches de type K).

GT-N4-SAL1

Le plan de la dernière salle de la tour est identique à celui du niveau inférieur. L'accès se faisait par l'escalier en vis. Elle permettait de desservir la porte GT-N4-POR1 ainsi que la galerie menant aux latrine (GT-N4-LAT1). L'éclairage se fait principalement par la grande fenêtre GT-N4-FEN1 située sur le pan sud-ouest et, comme la salle du Niveau 3, elle est agrémentée d'un petit placard mural. Contrairement à l'étage inférieur, on n'y trouve pas de cheminée. Seul le conduit de la cheminée du Niveau 3 se ménage un passage dans l'épaisseur du pan sud.

Concernant le parement, on sait que les arases ont été reprises durant les travaux de 1977. Pour la maçonnerie d'origine, c'est encore un parement de type C' qui est utilisé.

GT-N4-POR1

La porte actuelle est une reconstitution de 1977. Avant les travaux se trouvait à cet emplacement une grande brèche. Cette porte refaite se distingue d'ailleurs aisément des parements d'origine, notamment par l'emploi des moellons de petite taille (**Figure 107**, **Figure 108**). On la signale donc sans la décrire car elle prend probablement la place d'une porte antérieure.



Figure 107: Grosse Tour, porte GT-N4-POR1.



Figure 108 : Grosse Tour, porte GT-N4-POR2, porte reconstituée lors des travaux de 1977.

GT-N4-FEN1

Cette fenêtre est ménagée dans le pan sud-ouest de la tour. Faute d'avoir pu y accéder, certaines observations complémentaires n'ont pu être faites.

Elle reprend les dispositions de la fenêtre du Niveau 3. Le chambranle intérieur n'est plus en place. Les trois blocs que l'on peut voir sur la partie supérieure du jambage gauche ont vraisemblablement été posés lors de la restauration de cette zone en 1977. Les arêtes sont très fraîches et cet état contraste trop avec la maçonnerie d'origine, plus usée. On peut proposer ici des jambages de type Y pouvant soutenir un arc de type T. On retrouve les ébrasements

convergents de la fenêtre inférieure (parement de type C'). Le doute subsiste quant à leur partie inférieure, conservant la trace d'arrachements de maçonnerie, vestiges éventuels de coussièges disposés de chaque côté de l'ouverture. Cet espace est couvert d'une voûte surbaissée (type O). L'encadrement extérieur emploie des jambages de type Y. Ils sont bien taillés et les hauteurs d'assises correspondent d'un piédroit à l'autre. L'emploi du chanfrein n'est pas évident, car il peut s'agir d'usure. Le linteau monolithe est de type K. Il est orné d'un chanfrein garni d'un congé à chacune de ses extrémités et est doublé d'un arc de décharge signalant l'emplacement de la voûte (arc de décharge de type C). L'appui, dans sa forme actuelle, ne correspond pas au sol de la fenêtre. Il est formé par une allège, dont la maçonnerie est similaire aux parements externe et interne (respectivement les types D' et C'), qui sont très similaires. La maçonnerie qui forme le sol de la fenêtre n'est pas visible.

GT-N4-PLA1

Ce placard ménagé dans le pan sud reprend les dispositions et types de celui du Niveau 3. Comme pour ce dernier, les piédroits sont en mauvais états, mais il semble qu'on ait ici des jambages de type S. Ils servent de support à un grand linteau monolithe (type L).

GT-N4-GAL1

La galerie menant aux latrine du Niveau 4 n'est plus accessible. On peut cependant observer qu'elle reprend les caractéristiques générales de la galerie GT-N3-GAL1 (parement de type C' et voûte en berceau de type M). En ce qui concerne la disposition, elle est également aménagée dans la longueur de la maçonnerie nord-est de la tour, mais contrairement à la galerie de l'étage inférieur, elle n'aboutit pas sur le parement externe de la Grosse Tour mais sur celui de la Grande Courtine. De ce fait, les latrines GT-N3-LAT1 ne sont pas situées à l'aplomb de celles du Niveau 4.

GT-N4-LAT1

Des latrines de cet étage, il ne reste que les consoles. Celles-ci, toujours au nombre de six, reprennent exactement les caractéristiques de celles de l'étage inférieur.

3.2.1.9. Glacière

Le terme de « Glacière » est celui qui est usuellement utilisé, mais encore une fois, des distances doivent être prises par rapport à celui-ci. La dénomination « Arsenal Souterrain » lui

a également été attribuée par L. M. Bessière. Cette salle souterraine, à laquelle on accède par un long escalier creusé dans le schiste, est située sous le Logis, dans un alignement presque parfait avec lui. Sa situation excavée et son plan allongé ont longtemps alimenté (et alimentent toujours) la légende du fameux souterrain que tout château médiéval digne de ce nom se doit de posséder. En l'occurrence, la croyance locale y voit encore le début d'un souterrain passant sous l'étang et qui aboutirait environ 1,5 kilomètre plus loin, sous l'autel de l'église de Saint-Aubin.

Les dégagements de la Glacière ont été entrepris relativement tôt. Dès 1938, les Beaux-Arts ont creusé une tranchée afin de dégager son entrée. C'est en 1967, lors du chantier Bois Dormant I, que la Glacière a été intégralement dégagée. Les maçonneries environnantes ont également été déblayées, sans relevé stratigraphique. Elle est donc implantée autour de nombreux murs maçonnés avec lesquels il est difficile d'établir des chronologies relatives, d'autant plus que ceux-ci ont été remontés et rejointoyés. On sait également que l'escalier a fait l'objet de reprises de maçonneries menées par le CHAM, compte tenu de la dégradation due aux infiltrations (probablement en 1981). En 1986, toujours sous la direction du CHAM, un stage de taille de granite a entrepris la reconstruction de la porte d'entrée, dont on peut voir sur les photographies anciennes qu'elle était sérieusement amputée **(Figure 109)**.

Lorsque l'on a abordé l'étude de cette salle, la datation XV^{e} siècle n'était (et n'est toujours) pas évidente. De plus, il s'agit d'une structure manifestement liée aux fonctions domestiques du château. Nous n'avons donc pas représenté toutes les UC.



Figure 109: Glacière, entrée (Archives CHAM).

- Extérieur (**Annexes : Figure 23**)

GLA-N1/N2-FAC1

On ne sait pas s'il s'agit d'une face à proprement parler, c'est-à-dire d'un parement externe, ou bien des vestiges d'un massif maçonné plus vaste dans lequel prenait place la Glacière. Actuellement, elle forme un extrados assez irrégulier, qui s'abaisse brusquement aux deux tiers de sa longueur. Il s'enfonce ensuite sous le mur sud-ouest du Logis, en léger décalage par rapport à un petit arc de schiste.

Non loin de la porte donnant accès à la Glacière, le côté est du parement externe est marqué par un coup de sabre qui disparaît au niveau de la partie supérieure de l'extrados (**Figure 110**). Bien qu'ils soient séparés, ces deux parements paraissent très proches : ils sont composés en majorité de dalles de schiste moyennes à grandes, liées par un mortier de chaux. La partie supérieure de l'extrados est couverte de grandes dalles de schiste posées à plat.

La base orientale du parement semble prendre appui sur d'autres maçonneries la jouxtant. Les arrachements sont visibles sur une bonne partie du côté est de la Glacière, jusqu'à ce

qu'un mur peu épais vienne s'accoler contre elle. Le côté ouest est bordé par un mur longeant la Glacière.

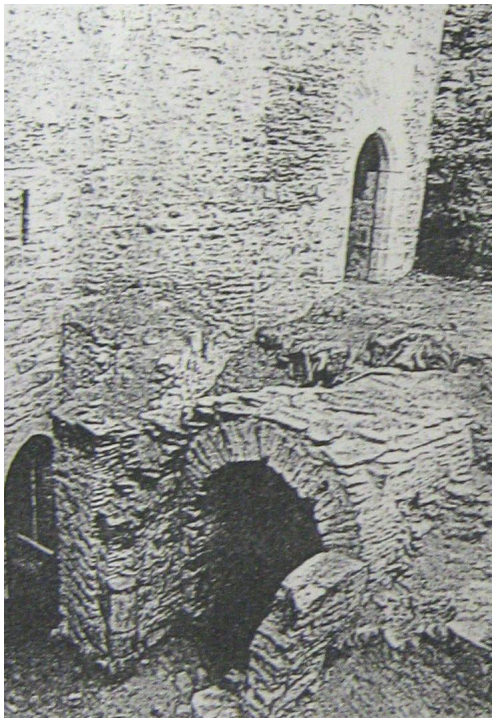


Figure 110: Glacière, entrée (AM Pouancé).

GLA-N2-FAC1

Cette face s'étend de la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche à l'angle formé avec la face suivante.

Le parement est très homogène, uniquement réalisé avec des moellons de schiste majoritairement de taille moyenne liés par un mortier de chaux.

Cette face est posée contre la courtine et n'est pas du tout chaînée à elle.

GLA-N2-FAC2

Elle est bordée par les faces GLA-N2-FAC1 et GLA-N2-FAC3.

Son parement est identique à la face précédente.

Les deux pans de murs sont parfaitement chaînés.

GLA-N2-FAC3

Elle s'étend de la face précédente au jambage occidental. Nous ne la prolongeons pas au-delà, car on peut voir sur les photographies antérieures aux restaurations qu'elle s'arrêtait à cet endroit. Ce parement reprend les caractéristiques des faces précédentes.

- Intérieur (**Annexes : Figure 24, Figure 25**)

GLA-N1-SAL1

L'accès à la salle souterraine se fait par un escalier taillé dans le substrat géologique prolongé par deux portes (GLA-N1-POR2 et GLA-N1-POR1). Son plan rectangulaire, presque aligné sur celui du Logis au-dessous duquel elle est construite, mesure 20,20 mètres sur 4,20 mètres.

Les murs sont très uniformes. On ne distingue aucune reprise dans cette maçonnerie de moellons de schiste. Le mortier de chaux est ici riche en quartz et en chaux, ce qui a favorisé la formation d'une couche de carbonate sur les murs[602]. La lecture du bâti est donc rendue plus complexe, d'autant plus que le mortier déborde fortement sur les moellons. Les murs se confondent presque avec la voûte. Celle-ci n'est pas située en retrait par rapport au nu des murs latéraux et la transition n'est pas marquée. La voûte est posée très bas, puisque les murs sont hauts d'environ 90 centimètres. Elle s'élève à plus de 310 centimètres du sol. L'arc brisé qui couvre toute la salle a été monté par un coffrage dont l'empreinte des planches se distingue encore. Le sol a été directement taillé dans la roche. Une petite rigole est dessinée en parallèle des bords, à l'exception de l'extrémité nord-est de la salle. Ce caniveau conduit à un petit puisard peu profond (43 centimètres) situé au sud-ouest de la salle, d'une soixantaine de centimètres sur une trentaine de centimètres.

GLA-N1-PLA1

Situé à environ mi-hauteur du mur nord-est, une cavité parallélépipédique est installée dans la maçonnerie. Sa largeur interne est de 75 centimètres pour une hauteur d'une cinquantaine de centimètres et une profondeur de 52 centimètres.

L'ensemble est bien inséré dans la maçonnerie environnante. Les faces latérales et supérieures sont réalisées en grès. La face inférieure est simplement constituée par la maçonnerie du mur. La nature des matériaux dans des structures enterrées est difficile à déterminer, car l'humidité en forte proportion tend à modifier leur aspect. On rencontre ce même problème dans les salles inférieures du Moineau Sud. La pierre a été taillée en belles plaques. Les arêtes sont garnies d'un chanfrein de 9 centimètres.

[602] Tesson 2011, communication orale.

GLA-N1-POR1

Cette porte est directement liée à la salle souterraine et constitue un premier rétrécissement de l'accès vers le couloir. Elle est large d'environ 150 centimètres et haute de 245 centimètres. L'axe de ce passage est décalé d'une vingtaine de degrés par rapport à celui de la salle.

L'encadrement faisant lien avec le parement interne de la salle est composé d'un arc supporté par deux jambages. Ceux-ci ne sont pas totalement identiques. Le jambage gauche (est) porte un large chanfrein (13 centimètres), contrairement à son voisin qui en est dépourvu, et comporte de grands blocs de granite. Ils sont tous deux constitués d'une maçonnerie mêlant dalles de schiste et blocs moyens à grands. L'arc segmentaire est plus homogène, formé uniquement de dalles de schiste moyennes posées sur chant. L'encadrement se prolonge par des ébrasements parallèles venant s'appuyer contre la porte GLA-N1-POR2. Ils supportent une voûte, également segmentaire. Le sol constitué par le substrat géologique n'est plus visible, caché par une passerelle métallique destinée à protéger le visiteur d'une glissade favorisée par le schiste poli et très humide.

GLA-N1-POR2

Elle donne accès à l'escalier, et réduit encore sensiblement les dimensions du passage, puisque les jambages sont distants d'environ 120 centimètres et l'arc s'élève à environ 200 centimètres.

Les jambages sont de grands blocs de granite, débordant à la fois sur les ébrasements de la porte précédente et sur les murs formant l'escalier. L'arc en tiers-point, également constitué de blocs de granite, est extradossé. Un parement identique à celui qui compose la salle s'élève au-dessus de l'arc. Comme pour l'autre porte, le sol ici est encore masqué par la passerelle.

GLA-N1/N2-ESC1

Ce long escalier droit relie la porte extérieure de la Glacière (GLA-N2-POR1) et les deux autres que nous venons de décrire. Il est long de 10,35 mètres et large d'1,10 mètre. À proximité de la porte d'entrée, il est garni de deux petites cavités, installées de part et d'autre de l'escalier (GLA-N1/N2-PLA1 et GLA-N1/N2-PLA2).

Les deux murs formant le couloir sont parallèles. Leur extrémité nord est ancrée à la porte GLA-N1-POR2. De l'autre côté, on peut voir que le parement marque une rupture : la porte GLA-N2-POR2 n'est pas chaînée au parement de ces murs. L'espace formé par l'escalier est moins large que le passage formé par la porte GLA-N2-POR2. La voûte en berceau brisé

vient s'accrocher au-dessus de l'arc de la porte GLA-N1-POR2. Comme pour la salle, la transition entre les murs et la voûte se distingue à peine : aucune trace de support de coffrage n'est visible. Les marches enfin sont directement taillées dans le substrat schisteux. Elles sont relativement irrégulières et légèrement inclinées selon la pente de l'escalier.

GLA-N1/N2-PLA1

Située près de l'entrée, cette cavité parallélépipédique est insérée dans le mur occidental de l'escalier. Elle rappelle celle que nous avons décrite dans la salle souterraine, quoique les matériaux employés et les formes soient différents. Sa largeur inférieure est de 70 centimètres, pour une hauteur de 36 centimètres et une profondeur de 59 centimètres.

Cette construction est très hétérogène. Qu'il s'agisse du matériau employé ou de la façon dont il est taillé, on peut distinguer trois types de pierres d'encadrement. Le décor se limite à une feuillure.

GLA-N1/N2-PLA2

Ménagé dans le mur oriental de l'escalier, il est très similaire au précédent, notamment dans son hétérogénéité. Il est large de 68 centimètres pour une hauteur de 37 centimètres et une profondeur de 52 centimètres.

Sa structure varie également du précédent. Si l'hétérogénéité reste un critère invariant, les matériaux diffèrent quelque peu. On retrouve trois types de pierres d'encadrement, qui ne sont pourtant pas les mêmes que le placard GLA-N1/N2-PLA1. Les plaques formant la face supérieure et la face latérale droite sont similaires et de même facture. Le bord latéral gauche présente un deuxième type, tandis que la face inférieure représente un troisième type. On retrouve la feuillure, déjà visible sur l'autre placard, mais les arêtes extérieures des bords latéraux sont en plus garnies d'un petit chanfrein et non d'un quart-de-rond que l'on peut observer sur les arêtes inférieures et supérieures.

GLA-N2-POR1

La porte était presque entièrement détruite lorsque la Glacière a été dégagée. Un stage de taille de granite a été organisé en 1986, à l'occasion duquel plusieurs portes ont été reconstruites. D'après les photos antérieures à ces restaurations, il ne reste de l'encadrement que les deux blocs inférieurs du jambage ouest (**Figure 110**). La restauration a donc pris appui sur eux pour reformer le jambage voisin ainsi que l'arc. Il s'agit d'un granite de

Mauléon, sélectionné pour la proximité de son aspect avec celui que l'on trouve à Pouancé. Elle est large d'environ 120 centimètres et haute de 216 centimètres.

Nous n'abordons, pour l'encadrement, que les blocs d'origine composant les jambages. Ils sont réalisés en granite et l'arête externe porte un chanfrein de 9 centimètres de largeur. L'arc en tiers-point et la voûte sont des reconstitutions, que nous ne décrivons donc pas. Les ébrasements d'origine sont encore en place et viennent se poser sur ceux de l'escalier. Leur maçonnerie semble assez proche de celle qui compose les murs de l'escalier, mais elles ne sont pas chaînées. Le sol est composé d'une maçonnerie de schiste formant une marche qui contraste avec les marches de l'escalier taillées dans le substrat géologique.

3.2.1.10. Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche

Cette courtine relie la Grosse Tour à la Tour de la Dame Blanche, sur une longueur d'environ 15 mètres, pour une épaisseur d'environ 2,25 mètres. La Caponnière vient s'adosser sur elle, à l'extérieur de l'enceinte. Au niveau du pan sud de cette dernière, la courtine marque un changement d'orientation très discret. Elle est percée au nord d'une petite poterne faisant communiquer intérieur et extérieur de l'enceinte.

La porte a été dégagée lors du chantier Bois Dormant II (1965). La première restauration d'importance a été menée sous la direction de P. Prunet (ACMH) en 1976-1977, conjointement aux travaux effectués sur la Grosse Tour. Nous n'avons pas d'indication précise quant aux zones traitées, mais nous connaissons la nature des travaux, qui ont consisté en l'arasement des parties pourries, le ferraillage et le bétonnage des fissures, la pose d'une semelle de béton et la réfection des parements externe et interne. Moins d'une dizaine d'années plus tard, un stage de taille de granite est organisé par le CHAM, durant lequel les portes en granite vont être reconstruites (en 1986 pour la porte qui nous occupe). En effet, on peut voir sur les clichés photographiques antérieurs à ces travaux que les baies du Niveau 1 étaient en bien mauvais état. En ce qui concerne le parement situé vers l'intérieur de la cour, on peut même voir que celui-ci était totalement éventré, révélant l'intérieur de la salle de la herse située au Niveau 2 (**Figure 111**). Le petit jour visible actuellement à cet endroit est d'ailleurs une reconstitution datant de cette époque. Les comptes-rendus de travaux décrivent le travail accompli : « […] *stabilisation et reconstitution de la courtine détruite, sur 2,70 mètres de haut. Reconstitution de la meurtrière* […] ». Une bonne partie de la petite salle de la herse est produite lors de cette reconstitution. D'autres travaux ont par la suite été menés par l'entreprise Bonnel (cabinet Mester de Parajd), principalement destinés à consolider et

stabiliser les maçonneries (notamment en 2000 et 2007). D'autres travaux, dont la date ne nous est pas connue, ont dû être exécutés au fur et à mesure, plus particulièrement pour réparer ou renforcer certaines zones des parements, ce qui a tendance à conférer à la courtine, tant à l'intérieur des murs qu'à l'extérieur, un aspect quelque peu rapiécé.

Cette structure, n'étant pas assimilée au XV^{e} siècle et à l'adaptation de la fortification à l'artillerie à poudre, sera décrite uniquement selon ses éléments (face, salle, fenêtre etc.), et non par UC.

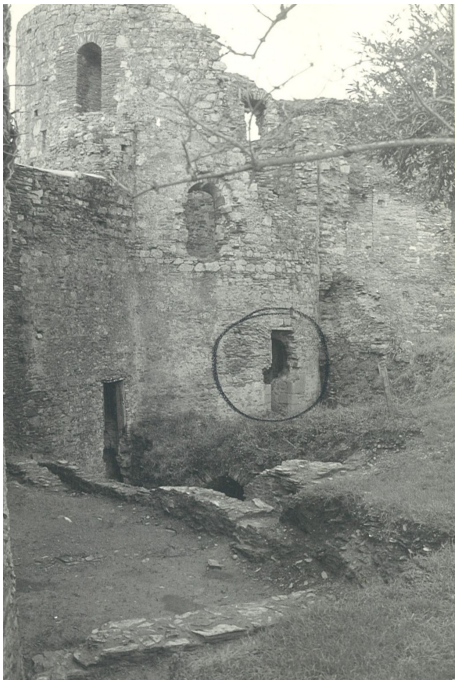


Figure 111: Grosse Tour et Courtine Grosse Tour - Tour de la Dame Blanche avant restaurations (Archives CHAM).

- Extérieur (**Annexes : Figure 26, Figure 27**)

C/GT_TDB-N1 à N3-FAC1

Le parement externe de ce pan de mur, situé à l'extérieur de l'enceinte, s'étend de la Grosse Tour à l'angle qu'il forme avec le second pan de mur, situé plus au sud et raccordé à la Tour de la Dame Blanche, mesurant environ 415 centimètres de longueur pour une épaisseur d'environ 225 centimètres. À sa base, accolé à la Grosse Tour, vient prendre place l'encadrement externe de la porte C/GT_TDB-N1-POR1. Au-dessus, on peut apercevoir une fente mince, signalant la fenêtre C/GT_TDB-N1-FEN1. La maçonnerie se hisse jusqu'à la base de la porte GT-N4-POR1.

Le parement alterne les dalles de schiste et les blocs de schiste et de grès, formant un contraste tant morphologique que chromatique. L'ensemble est lié par un mortier de chaux. Certaines zones, notamment la moitié supérieure de cette face, comportent des assises régulières de blocs et de dalles qui s'alternent. Le parement est dans son ensemble assez irrégulier car plusieurs secteurs ont été rejointoyés, et les schistes trop abîmés y ont été remplacés. À hauteur du sommier droit de la porte C/GT_TDB-N1-POR1, on peut voir que le parement de la courtine dévie de son axe vertical pour former un fruit en très faible saillie sur le nu du mur. Il s'étend sur toute la longueur de ce pan de la courtine. À la différence de la partie supérieure de ce mur, ce fruit est quasiment intégralement composé de blocs de schiste ou de grès, et n'emploie que peu de moellons taillés en dalle. Plus au sud, la jonction entre le pan de courtine que nous décrivons et celui qui rejoint la Tour de la Dame Blanche n'est pas régulière. Sur la moitié supérieure au moins, cette jonction est marquée par un parement s'étendant sur une faible largeur, caractérisée par l'emploi de dalles petites et très fines et ne correspondant ni à l'orientation du pan lié à la Grosse Tour, ni à celui qui est lié à la Tour de la Dame Blanche.

Comme on a pu le voir précédemment dans la description du parement externe de la Grosse Tour, les parements de cette dernière et de la courtine sont parfaitement liés, sauf au niveau de l'encadrement externe de la porte C/GT_TDB-N1-POR1. À cet endroit, le parement de la tour se pose par-dessus les blocs formant le piédroit gauche. À l'extrémité méridionale de ce pan, le mur sud de la Caponnière vient se poser sur la courtine. Comme on l'a dit plus haut, la séparation entre les faces C/GT_TDB-N1 à N3-FAC1 et C/GT_TDB-N1 à N3-FAC2 n'est pas nette. Mais quoi qu'il en soit, les deux faces ne sont pas chaînées.

Elle ne porte pas la trace de boulin.

C/GT_TDB-N1 à N3-FAC2

Également placée à l'extérieur de l'enceinte, elle relie le pan précédent et la Tour de la Dame Blanche. Elle est longue d'environ 10,70 mètres, pour une épaisseur équivalente au pan nord. Cette portion de courtine est vierge de tout percement, à l'exception d'un caniveau situé à sa base (C/GT_TDB-N1-CAL1). Sa limite supérieure arrive au niveau du seuil de la porte TDB-N2-POR2.

Le parement est réalisé en moellons de schiste petits à moyens. Quelques blocs de grès clairs sont utilisés, l'ensemble étant lié au mortier de chaux. On peut voir à plusieurs endroits des reprises, notamment dans toute la partie inférieure nord de ce pan. Dans cette zone, les moellons employés sont de tailles beaucoup plus variées que le reste du parement qui nous

intéresse, alliant de petites dalles à d'autres plus imposantes. Les couleurs du schiste varient également de façon plus prononcée : on remarque particulièrement certains moellons de schiste bleu rarement employés au château. Toute la partie supérieure de la courtine est garnie d'une chape garantissant son étanchéité.

La liaison avec la Tour de la Dame Blanche est très régulière. Les deux structures sont chaînées sur toute leur hauteur.

La plupart des trous de boulin ont été rebouchés, mais on peut encore en distinguer quelques uns. La grande majorité sont alignés horizontalement et verticalement entre eux.

C/GT_TDB-N1-CAL1

À la base de la courtine, un conduit permet d'évacuer l'eau hors de l'enceinte.

Il est constitué d'un gros bloc de granite parallélépipédique dont la face supérieure est creusée de façon concave sur toute sa longueur.

C/GT_TDB-N1 à N3-FAC3

Il s'agit du pendant intérieur de la face que nous venons de décrire.

Peu homogène, surtout en partie inférieure, il montre plusieurs zones reprises par les réparations. En partie supérieure cependant, on retrouve le parement vu du côté extérieur (face C/GT_TDB-N1 à N3-FAC2), mêlant moellons de schiste assez fins et quelques blocs de grès.

Ce pan de courtine est parfaitement chaîné à la Tour de la Dame Blanche. Le lien est continu sur toute l'élévation. Au contraire, cette face et la suivante ne sont manifestement pas chaînées : on voit clairement que les maçonneries n'ont pas été construites ensemble.

On retrouve de nombreux trous de boulin, formant des alignements réguliers.

C/GT_TDB-N1 à N3-FAC4

Cette face est disposée entre la face précédente et la Grosse Tour.

Sur la majeure partie de ce pan, la courtine reprend le même parement que celui qu'on a déjà décrit sur la face C/GT_TDB-N1 à N3-FAC1, à l'exception d'une zone rectangulaire englobant la porte C/GT_TDB-N1-POR1 et la fenêtre C/GT_TDB-N1-FEN1, qui a été complètement refaite.

La Grosse Tour et cette face sont chaînées.

Elle porte beaucoup moins de trous de boulin que sa voisine. En effet, seuls deux sont visibles et ils ne sont pas alignés.

C/GT_TDB-N4-PAR1

On ne distingue quasiment plus aucune trace de ce parapet. Il est encore ancré au niveau du jambage ouest de l'encadrement externe de la porte TDB-N2-POR2, et ne se prolonge sur la courtine que sur quelques centimètres de longueur.

Il est précisément dans la continuité de la face C/GT_TDB-N1 à N3-FAC3 et son parement se confond avec elle.

- Intérieur (**Annexes : Figure 28**)

C/GT_TDB-N1-POR1

Cette poterne permet le passage entre la haute cour et l'extérieur de l'enceinte. Elle traverse l'extrémité nord de la courtine. Le passage est composé de deux encadrements dont l'un a été aménagé afin d'accueillir une herse. De nombreuses parties ont été refaites, sur lesquelles on ne s'attardera donc pas.

L'encadrement donnant directement sur la Caponnière a été en grande partie refait. Seuls deux blocs du jambage sud et quatre blocs du jambage nord avaient été conservés. Ceux-ci, espacés d'environ 85 centimètres, ont été laissés en place lors de la reconstitution, effectuée lors du stage de taille de granite organisé par le CHAM en 1986. Le reste des jambages a donc été reconstruit, ainsi que l'arc brisé qui les couronne. Les pierres d'origine, comme celles de la restitution, sont de gros blocs de granite posés sur un seuil, également en granite. Les arêtes intérieures et extérieures sont taillées pour former un angle droit rentrant. L'intérieur du passage n'est pas simplement composé de murs directement ancrés sur les jambages. En effet, immédiatement après ceux-ci, on peut voir deux rainures continues d'une dizaine de centimètres de large, pour une profondeur équivalente, parcourir les murs situés de chaque côté. L'ébrasement sud se poursuit ensuite jusqu'au jambage situé vers l'intérieur de l'enceinte. Le mur nord au contraire n'est pas visible dans son intégralité. Ainsi que nous l'avons mentionné dans la description de la porte GT-N1-POR1, il semble que la partie supérieure du mur, située au-dessus du sol de cette porte, ait été abattue. On peut voir des traces d'arrachement au niveau de la jonction des ébrasements de la porte GT-N1-POR1 avec le mur nord de la porte qui nous occupe ici. Le passage situé entre les deux encadrements est couvert d'une voûte en berceau posée dans l'axe de la porte, ancrée à l'est au parement surmontant l'encadrement interne, contrairement à l'ouest : une fente a été réservée afin de laisser passer la herse. L'encadrement faisant lien avec l'intérieur de la cour a également été

refait. Il était en meilleur état de conservation que son voisin : l'intégralité du jambage nord est encore en place, ainsi que le sommier qu'il supporte. Leur faisant face, le jambage sud est également intact. L'encadrement, constitué de gros blocs de granite, forme saillie par rapport aux ébrasements, ouvrant un passage de 88 centimètres de largeur, et d'une hauteur de 210 centimètres. Les arêtes sont adoucies par un chanfrein large de 18 centimètres. L'arc brisé a été reconstruit. Le sol est en partie constitué du socle schisteux taillé qui forme le chemin d'accès à cette poterne.

C/GT_TDB-N2-SAL1

Le terme de salle n'est pas tout à fait approprié : il s'agit d'un petit réduit de plan quadrangulaire, ménagé dans l'épaisseur de la courtine et situé au-dessus de la porte que nous venons de décrire. L'accès se fait par la porte de la Grosse Tour GT-N2-POR2, dont les ébrasements délimitent cette petite pièce. Il s'agit de l'espace permettant de manipuler la herse protégeant le passage sur lequel il est installé. En l'état actuel, deux petits jours permettent de l'éclairer. L'emprise exacte des travaux qui ont été effectués ici en 1986 n'est pas connue. Toujours est-il que, d'après les clichés antérieurs aux restaurations, tout le pan nord était détruit, ainsi que le sol de la salle (**Figure 111**). On ne sait pas ce qu'il en est exactement du côté sud. Les parties encore saines ont également été rejointoyées. La description qui est faite ici doit donc être exploitée avec précaution.

Le parement de la salle reprend le même que celui de la porte GT-N2-POR2, utilisant à la fois les moellons de schiste allongés et d'autres plus trapus, pour lesquels on utilise parfois du grès. La voûte en berceau est posée selon un axe perpendiculaire à celle du niveau inférieur (soit une orientation nord-sud). Le sol est réalisé en dalles de schiste plates. Il est ancré aux murs est et sud, mais pas au mur ouest, laissant ainsi l'espace nécessaire au passage de la herse.

C/GT_TDB-N1-FEN1

On ne sait si cette fenêtre est une invention totale ou partielle de la restauration.

Telle qu'elle se présente aujourd'hui, ses piédroits externes et internes sont formés exclusivement de dalles de schiste, supportant des linteaux de schiste droits. L'appui de la fenêtre est également formé de dalles de schiste. Le jour ainsi formé est profond d'environ 90 centimètres. Les piédroits internes sont espacés d'une soixantaine de centimètres. La fente externe restreint l'ouverture à moins d'une dizaine de centimètres.

C/GT_TDB-N1-FEN2

Cette petite fente permet une observation de la zone périphérique à la poterne. Elle a été totalement reconstruite en 1986 par les équipes du CHAM.

3.2.1.11. Caponnière

Le terme « Caponnière » est celui qui est usuellement utilisé pour désigner cette structure, même si il ne convient pas. En effet, la structure décrite ici est une barbacane. Le terme « Barbacane » a d'ailleurs été employé dans les premières descriptions de L. M. Bessière, avant que celui-ci n'opte finalement pour « Caponnière ».

Elle a été intégralement vidée de 1964 à 1967, lors des chantiers Bois Dormant I à III menés par L. M. Bessière.

La Caponnière est une des structures les plus restaurées du château. Le CHAM est en effet intervenu lors de plusieurs grandes campagnes, en 1981 (juillet - août), 1982 et 1983 (2 juillet – 27 août) :

-Restauration des façades extérieures :

« […] *L'ensemble des parements de schiste défectueux furent enlevés et remplacés par des schistes de récupération de même type.*

Environ 70% des parements durent être changés, particulièrement dans les deux façades surplombant directement la route nationale.

Pour les parties anciennes encore solides, il a fallu procéder au déjointoiement et rejointoiement des surfaces.

Un rehaussement partiel et la confection d'une chape d'étanchéité avec rocaillage ont permis d'assurer l'étanchéité de l'ensemble du faîtage de l'ouvrage

-Restauration de l'intérieur de l'édifice :

Déjointoiement et rejointoiement des murs et remplacement des moellons défectueux

Arrachage des dalles du niveau du premier étage

Réfection complète de ce dallage de schiste

Égalisation du sol

Rehaussement partiel du faîtage

Travaux d'étanchéité. ».

-Reconstitution des bouches à feu du premier étage

« *Les bouches à feu du premier étage de cet ouvrage avancé ne comportaient plus que la partie inférieure où s'ajustait la « bouche » de la pièce d'artillerie.*

La reprise complète des façades nécessitait la reconstitution de ces ouvertures de tir.

Cette reconstitution fut possible en raison de l'existence d'autres bouches à feu du même type, situées dans la salle basse de la caponnière.

Ce travail a nécessité la confection de deux coffrages et de deux cintres spécialement ajustés pour recevoir chacune des voûtes qui couvraient les bouches à feu.

De grosses dalles de schiste et une clef de voûte furent posées de champs et liées au mortier de chaux ».

-Restauration de l'escalier intérieur

« *Restauration complète de l'escalier permettant depuis le premier étage d'accéder à la salle basse.*

Le mauvais état de l'ensemble des marches constituées de plusieurs dalles de schiste a nécessité un démontage total. Les schistes d'origine en bon état étaient réemployés à leur emplacement, alors que ceux trop délités étaient remplacés.

Ces travaux ont été réalisés méthodiquement, afin de conserver l'aspect original de l'escalier. »[603].

L'importance de ces travaux, notamment sur les façades extérieures (70% des parements ne sont pas d'origine) ou sur les ouvertures de tir des Niveaux 2 et 3, amène à aborder la Caponnière avec quelques nuances dans la méthodologie utilisée jusque là. Pour la plupart des autres structures, les zones de restauration sont plus clairement délimitables, ce qui n'est pas le cas pour les parements externes de la Caponnière. On a tout de même déterminé un type de parement externe (type Y) pour faciliter sa désignation, mais ce parement n'a aucune réalité archéologique et mis à part l'emploi de moellons de schiste, il n'a pas de caractéristique propre (les dimensions et les couleurs de la pierre varient beaucoup). Il en est de même pour les chaînages d'angle. Habituellement, ceux que l'on rencontre sur le reste du château ont été réalisés en prenant soin d'alterner, sur un même pan, boutisses et panneresses, afin d'optimiser le lien entre deux parements. Ce n'est pas toujours le cas sur la Caponnière. Certains blocs se rencontrent précisément au niveau de l'arête, ce qui signifie qu'à cet endroit, le rôle de lien est dévolu uniquement au mortier. Les chaînages alternent des schistes d'épaisseurs très variables, alors que la régularité de cette mesure est un facteur récurrent sur les autres zones. On trouve d'ailleurs des dalles dont le gabarit semble trop faible pour assurer véritablement une fonction de maintien : le chaînage de type G est le seul, sur le château, contenant des moellons de petite taille.

[603] Rapport du CHAM, s. d.

Concernant la caractérisation des parements internes, on sait que, pour les ouvertures de tir des niveaux supérieurs (CAP-N2-AC1 et CAP-N2/N3-AC1), les bouches sont intactes, ce qui signifie qu'elles peuvent être incluses dans l'analyse. Ce n'est pas le cas des voûtes, à propos desquelles il est bien mentionné qu'elles ont été refaites. En revanche, on peut se fier aux largeurs d'ébrasement, dont les photographies prises avant la restauration montrent que, bien qu'étant tronqués, ils étaient toujours en place (**Figure 112**). Les fentes étaient très abîmées, mais les dimensions d'origine étaient conservées. On en a là encore la confirmation par l'iconographie.

Nous avons appliqué à la Caponnière un traitement par UC, étant donné son importance dans l'adaptation du château à l'artillerie à poudre.

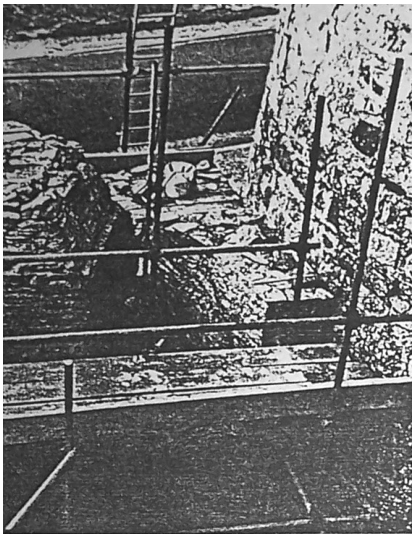


Figure 112: Caponnière, embrasure de tir CAP-N2-AC1 avant restauration.

- Extérieur (**Annexes : Figure 29, Figure 30**)

CAP-N1 à N3-FAC1

UC3222, UC3223

Cette face est formée par le pan sud de la Caponnière. Elle présente deux ouvertures décrites plus loin, à savoir l'arbalétrière CAP-N2-A1 et la porte CAP-N2-POR1.

Comme évoqué plus haut, le parement externe de la Caponnière est en grande partie issu de la restauration. On lui a attribué le type Y. Il est composé principalement de moellons de schiste, et de quelques blocs de grès, mais plusieurs éléments indiquent une hétérogénéité, tels que la couleur ou la taille des schistes. Le liant n'est pas uniforme non plus, variant d'une apparence de béton à celle d'un mortier de chaux.

Le parement externe de la Caponnière vient s'ancrer sur celui de la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche.

Il est relié au pan sud-ouest par un chaînage d'angle de type G (UC3223).

CAP-N2-RAM1

UC3231

Un massif maçonné s'étend au pied de la porte CAP-N2-POR1. Le parement qui le compose est proche de celui que l'on trouve à l'extérieur de la Caponnière. Il a probablement fait l'objet d'une reprise par le CHAM. Il n'est pas chaîné au parement externe de la Caponnière.

CAP-N1 à N3-FAC2

UC3224, UC3225

La face sud-ouest est composée d'un parement de type Y. L'ouverture de tir CAP-N2/N3-AC1 est ménagée dans son épaisseur.

Elle est liée à la face ouest par un chaînage de type G dont on a déjà évoqué l'aspect, caractérisé par son manque d'homogénéité et l'absence d'alternance, sur une même face, de boutisses et panneresses.

CAP-N1 à N3-FAC3

UC3226, UC3227

La face ouest abrite la canonnière CAP-N1-AC1.

Elle est réalisée de façon identique aux deux précédentes (parement de type Y).

Il en est de même pour le chaînage (de type G).

CAP-N1 à N3-FAC4

UC3228, UC3230

Cette dernière face est en réalité la combinaison de deux pans que nous n'avons pas distingués en termes de « face », car l'angle qu'ils forment est très proche de 180 degrés, et les deux murs s'imbriquent sans qu'il y ait réellement de chaînage. Deux canonnières permettent la défense de ses abords, sur deux niveaux différents : CAP-N1-AC2 et CAP-N2-AC1.

Le parement est encore de type Y.

- Intérieur (**Annexes : Figure 31, Figure 32**)

CAP-N1-SAL1

UC3237, UC3238, UC3239, UC3271, UC3272, UC3273, UC3275, UC3282

Le Niveau 1 adopte un plan approximativement hexagonal dont la plus grande diagonale mesure 384 centimètres. L'espace interne avoisine les 10 mètres carrés (13 mètres carrés si l'on inclut l'espace des ouvertures de tir). À l'intersection des pans sud-ouest et ouest, et des pans ouest et nord-ouest, deux corbeaux en granite font saillie sur les parements (UC3272 et UC3273). Ils sont disposés précisément au même niveau que le sol du Niveau 2 (UC3259), à environ 330 centimètres du sol de la salle.

Cette salle est accessible par l'escalier CAP-N1/N2-ESC1. Elle dessert deux ouvertures de tir (CAP-N1-AC1 et CAP-N1-AC2), installées respectivement sur les pans ouest et nord-ouest.

Le parement interne est de type X, formé par les UC3239, UC3238, UC3237, UC3171 et 3175. Il est composé en très grande majorité de schiste ardoisier, de rares blocs de grès et d'un liant de type M (mortier de chaux beige pâle). Les moellons de schiste sont pour la plupart de taille moyenne. On en trouve peu de petite ou grande taille. Les dalles mesurent de 10 à 46 centimètres de longueur pour une épaisseur de 2 à 5 centimètres. Les blocs, plus trapus, sont longs de 10 à 23 centimètres, pour une épaisseur de 7 à 8 centimètres. Un des pans (sud-est) est directement taillé dans le socle géologique de schiste. Sur l'UC3238 sont visibles deux négatifs n1 et n2 mesurant respectivement 11 centimètres de large par 10 centimètres de haut, et 16 centimètres par 9 centimètres.

Le sol est mixte. Celui qui est situé sur la portion sud-est est en réalité un aplanissement du substrat schisteux pour former un niveau de circulation. L'autre zone, qui comprend les sols des ouvertures de tir, est composée par un dallage de schiste. Celui-ci est d'ailleurs incurvé au niveau de la bissectrice des ébrasements de la canonnière du pan ouest (CAP-N1-AC1), formant ainsi une pente d'évacuation des eaux de pluie en direction de la bouche à feu (**Figure 113**). Le bloc de granite qui forme l'orifice est posé sur une petite maçonnerie de schiste ajourée offrant la perméabilité nécessaire à l'évacuation. L'authenticité de cette disposition n'est cependant pas assurée. On sait que le dallage du Niveau 2 a été refait (« premier étage » dans le rapport du CHAM cité précédemment). La maçonnerie des dalles de ce niveau inférieur a semble-t-il également été reprise afin de la consolider.



Figure 113: Caponnière, sol de l'embrasure CAP-N1-AC1 formant une canalisation vers l'extérieur.

CAP-N1-AC1

UC3211, UC3212, UC3213, UC3214, UC3232, UC3233, UC3234, UC3235, UC3236

Cette ouverture est ménagée dans l'épaisseur du pan ouest de la Caponnière. Elle est la mieux conservée de toute la Caponnière, puisqu'elle est la seule à posséder l'orifice et la fente de tir ainsi que les ébrasements et la voûte encore intacts.

Les ébrasements sont simples : celui de gauche mesure 180 centimètres de long de celui de droite mesure 160 centimètres, formant un angle de 59 degrés. L'embrasure est haute de 164 centimètres et large de 197 centimètres.

Le parement est de type X, identique au parement interne du reste de la Caponnière. La voûte couvrant l'espace réservé au servant est de type I, réalisée dans une maçonnerie se rapprochant du parement interne dans le choix du matériau et les dimensions des moellons de schiste. Cependant, ceux-ci sont peu visibles, étant noyés dans le mortier de chaux (liant de type M). Elle est forme un berceau relativement surbaissé. Son intrados s'abaisse à mesure que l'on s'approche de la bouche à feu pour descendre à une hauteur de 145 centimètres. L'arc recevant cette maçonnerie est de type N, en dalles de schiste posées sur chant. À la différence de beaucoup d'autres arcs en schiste du château, celui-ci est formé par des dalles de taille moyenne n'excédant pas 35 centimètres de hauteur, alors que la plupart utilisent des dalles de grande taille. On ne prend en compte ici que les arcs et voûtes couvrant les

ouvertures de tir du Niveau 1, car celles des niveaux supérieurs sont des reconstitutions. Les négatifs du coffrage de la voûte sont encore visibles au niveau de la jonction entre la voûte et les ébrasements. Les jambages (type N) utilisent exclusivement du schiste, à l'exception d'un grand bloc de grès d'une hauteur de 30 centimètres disposé en plein milieu du jambage central partagé entre les deux ouvertures de tir.

Les organes de tir en eux-mêmes forment un ensemble de type F. La bouche à feu est ménagée dans un bloc de grès surmonté d'une fente, cette dernière étant disjointe. La bouche est placée sur de petites dalles de schiste, la haussant d'une dizaine de centimètres. Le bloc de grès est large de 34 centimètres et haut de 35 centimètres. L'orifice formé est ovale puisque la largeur (22 centimètres) est supérieure à la hauteur (18 centimètres). Il est profond de 18 centimètres. La pierre étant très usée, il est difficile de distinguer un éventuel chanfrein. Le canon était porté à 14 centimètres du sol. L'ensemble est complété par une fente, encore presque intacte : les arêtes sont émoussées, ce qui est l'œuvre d'une érosion normale. Elle est formée par le prolongement des deux ébrasements. L'ouverture est assez large, puisqu'elle atteint 16 centimètres, pour une hauteur de 44 centimètres. Elle est surmontée d'une série de trois linteaux superposés formant en encorbellement (linteau de type E). Ce type est également employé sur l'ouverture de tir du pan nord-ouest, CAP-N1-AC2 (on ne prend pas en compte ceux des niveaux supérieurs). Ils sont réalisés en schiste de taille moyenne à grande. Ces dalles varient d'une longueur de 27 à 55 centimètres pour une épaisseur de 3 à 8 centimètres. Elles supportent un blocage maçonné de type D, dont les moellons petits à moyens varient d'une longueur de 3 à 7 centimètres pour une hauteur de 1 à 7 centimètres. Le liant utilisé est celui que l'on trouve sur les ébrasements et la voûte.

CAP-N1-AC2

UC3215, UC3216, UC3217, UC3276, UC3277, UC3278, UC3279, UC3280

Moins bien conservée que la précédente ouverture, cette canonnière est cependant dans un état qui nous montre encore les dispositions d'origine. Elle est similaire en tous points à sa voisine du Niveau 1, protégeant pour sa part les abords du pan nord-ouest dans lequel elle est insérée.

Elle est dessinée sur un plan à ébrasements simples mesurant respectivement 151 centimètres (joue gauche) et 165 centimètres (joue droite). L'angle ainsi formé est de 59 degrés. L'embrasure mesure 196 centimètres (largeur) sur 162 centimètres (hauteur).

Les joues sont réalisées dans un parement de type X. L'embrasure est couverte par une voûte de type I combinée à un arc de type N, lui-même soutenu par des jambages de type N.

L'organe de tir n'est pas conservé en intégralité : le quart supérieur de la bouche à feu en grès est cassé, et les arêtes de la fente également. On peut cependant l'assimiler à sa voisine et lui attribuer les mêmes types. Ainsi, l'ensemble formé par l'orifice et la fente est de type F. La bouche à feu de grès, placée sur une petite maçonnerie de schiste qui la rehausse de quelques centimètres, est un cube de 36 centimètres de côté, profond de 20 centimètres. L'ovale formé pour accueillir la gueule du canon est large de 29 centimètres et haut de 19 centimètres et se situe à 16 centimètres du niveau de circulation. La fente, très abîmée, n'a pas conservé sa largeur d'origine, mais la hauteur est encore mesurable et atteint 50 centimètres. Trois dalles de schiste couronnent l'ouverture (linteaux de type E), la dernière formant le support d'une petite maçonnerie (type D) comblant l'espace formé par la courbure de la voûte.

CAP-N1/N2-ESC1

UC3240, UC3241, UC3242, UC3243, UC3244, UC3245, UC3246, UC3247, UC3248, UC3249, UC3250, UC3251, UC3252, UC3253, UC3254, UC3255, UC3256, UC3257, UC3258

Ainsi que précisé dans l'introduction à la description architecturale de la Caponnière, cet escalier est issu d'un travail de restauration. Certains schistes d'origine ont été réemployés, mais il aurait été vain de tenter de les distinguer, d'autant plus que les schistes « neufs » étaient en réalité des schistes sains mais déjà patinés. Les mesures des moellons composant la maçonnerie (UC3240) ne sont donc pas données. Le parement d'origine était sans doute similaire à celui qui forme le parement interne de la Caponnière (type X), comme c'est le cas pour l'escalier supérieur (CAP-N2/N3-ESC1). C'est le plus long que l'on puisse trouver dans l'enceinte du château, puisqu'il compte 19 marches (exception faite de l'escalier en vis). Il permet d'accéder à la salle basse de la Caponnière (Niveau 1).

Il s'agit d'un escalier combinant deux volées plus ou moins droites, formant un angle d'une cinquantaine de degrés. Il s'appuie à la fois sur l'UC3275, qui forme une sorte de mur d'échiffre au nord-ouest, sur la Grosse Tour, qui le soutient dans sa partie nord-est, et sur le socle géologique de schiste. On lui attribue le type J, qui combine une maçonnerie simple (UC3240) formant la base de l'escalier, et des marches composées de dalles plus grandes.

L'UC3240 révèle un négatif qui diffère des précédents décrits (n1 et n2). Il n'adopte pas une forme simple carrée, mais celle d'un « T ». La partie supérieure mesure 51 centimètres (soit la traverse du « T ») sur 7 centimètres d'épaisseur. La partie verticale (soit le fût du « T ») mesure 23 centimètres de hauteur sur 16 centimètres de largeur. Il est profond d'une dizaine de centimètres.

CAP-N2-SAL1

UC3238, UC3259, UC3271, UC3275, UC3298, UC3302, UC3303

Le Niveau 2 ne constitue pas à proprement parler une salle. Le sol (UC3259) ne couvre en effet qu'une partie de la surface totale, délimitée par les murs sud (UC3298), sud-ouest (UC3237 et UC3302), ouest (UC3271 et UC3303), nord (UC3275), et enfin par la Grosse Tour au nord-est et la courtine allant de la Grosse Tour à la Tour de la Dame Blanche, à l'est. Le plan reprend donc en partie celui du Niveau 1, augmenté par la plateforme que constitue l'UC3259, et qui mesure un peu moins de 12 mètres carrés.

On accède à ce niveau par ce qui était une ancienne porte menant à l'extérieur de l'enceinte castrale, traversant la courtine implantée au sud de la Grosse Tour. Elle distribue la canonnière CAP-N2-A1, l'arbalétrière CAP-N2-A1 et la porte CAP-N2-POR1.

Les murs sont réalisés dans un parement de type X, le même que celui que l'on trouve au niveau inférieur, d'autant que les UC33202 et UC3303 sont respectivement les prolongements verticaux des UC3237 et UC3271.

Le sol (UC3259) est un dallage réalisé en plaques de schiste, mais comme on l'a précisé, dans sa forme actuelle, il est issu de la restauration du CHAM.

CAP-N2-AC1

UC3218, UC3219, UC3220, UC3221, UC3283, UC3284, UC3285, UC3286, UC3287, UC3288

Elle prend place dans le pan nord de la Caponnière. Elle fait partie des deux ouvertures de tir dont ne restait que la bouche à feu. Le reste (une partie des ébrasements, les fentes, et les voûtes) est donc une restauration du CHAM. Elle se distingue de toutes les autres canonnières du château puisqu'elle est la seule à avoir un orifice de tir double.

Les joues gauche et droite mesurent respectivement 141 et 157 centimètres, et forment un angle de 31 degrés. La largeur de l'embrasure (125 centimètres) est très probablement celle d'origine, d'après les photographies antérieures à la reconstruction. La hauteur, en revanche, a été modifiée. Elle est actuellement de 194 centimètres.

Le parement interne est similaire au parement de type X qui compose le reste de la Caponnière. Les jambages reprennent le même type que ceux que l'on trouve aux ouvertures du niveau inférieur, à savoir le type N. La description se borne à ces éléments, car on sait avec certitude que la couverture de l'embrasure (voûte et arc) est une reconstruction.

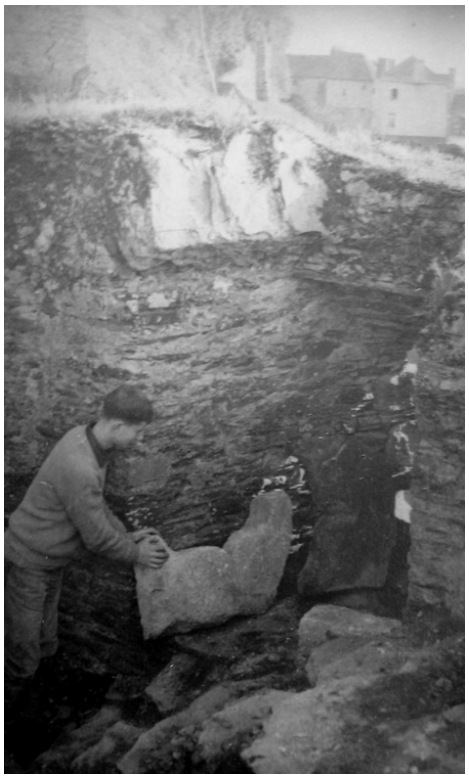


Figure 114: Caponnière, embrasure CAP-N2-AC1 avant restaurations (Mairie de Pouancé, fonds Bessière).

Le type de l'organe de tir est différencié de celui que l'on a cité pour les ouvertures précédentes en raison de la morphologie particulière, puisqu'il est double. Il s'agit du type G. Il est formé de deux cercles de 17 centimètres de diamètre, imbriqués sur un axe horizontal. Le tracé est garni d'un chanfrein de 3 centimètres. C'est toujours du grès qui est employé. Le bloc mesure 42 centimètres de large, pour une hauteur de 45 centimètres et une profondeur de 21 centimètres. Un motif est taillé en réserve sur son quart supérieur droit, formant un angle droit. La fente qui surmonte la bouche est formée par le prolongement des ébrasements. On observe, surtout sur celui de gauche, une légère déviation de l'axe. Au niveau des cinq premières assises inférieures de la fente, les schistes que l'on voit actuellement sont ceux d'origine. Certains linteaux sont également d'origine (**Figure 114**). Ils sont actuellement au nombre de sept et sont formés de dalles moyennes à grandes. On peut reconnaître le type E. Le blocage aussi semble d'origine (type D).

CAP-N2-ARB1

UC3200, UC3201, UC3203

On ne dispose pas de vue intérieure de cette arbalétrière antérieure à la restauration du CHAM. Même si sur les photographies de l'extérieur, il semble que les bases s'élargissent

faiblement (**Figure 115**), il semble qu'il s'agisse d'une arbalétrière non pourvue d'orifice, d'autant plus que la fente est continue de haut en bas, alors que pour toutes les ouvertures de tir de la Caponnière, orifice et fente sont séparés par une petite maçonnerie de schiste. Cette arbalétrière est unique dans la Caponnière.

Les deux joues sont de longueurs inégales : la gauche est longue de 122 centimètres, et la droite mesure 179 centimètres. L'embrasure est large de 109 centimètres et haute de 186 centimètres. L'angle formé par les ébrasements est de 31 degrés.



Figure 115: Caponnière, vue extérieure de l'embrasure CAP-N2-ARB1.

La maçonnerie intégrale de cette arbalétrière semble avoir été refaite, qu'il s'agisse du parement des ébrasements ou des piédroits. Le piédroit gauche vient s'implanter dans la maçonnerie de la courtine liée à la Grosse Tour, zone qui a également été reparementée. Cette arbalétrière est couverte par un encorbellement de 13 dalles de schiste moyennes à grandes (linteaux de type F). On les différencie du type E car ceux-ci servent à soutenir une voûte en berceau, ils ne forment pas à eux-mêmes le voûtement. Mais là encore, nous n'avons pas de précision quant au couvrement d'origine et à la fidélité de la restauration.

CAP-N2-POR1

UC3202, UC3204, UC3205, UC3206, UC3289, UC3290, UC3291, UC3292

Cette issue établit le contact entre la Caponnière et l'extérieur de l'enceinte castrale. Elle donne sur un massif de maçonnerie orienté en pente douce et semblant suivre l'orientation de la Courtine Grosse Tour - Tour de la Dame Blanche.

De son encadrement extérieur d'origine, il reste les moitiés inférieures des piédroits (six blocs à gauche et quatre à droite) ainsi que l'arc de la voûte (**Figure 115**). Le reste est une restauration de l'entreprise Bonnel (octobre 2010) qui a complété les piédroits, ajouté une maçonnerie de schiste en partie supérieure dans laquelle un linteau de granite a été inséré (**Figure 116**). On se concentre donc sur la maçonnerie d'origine. Les jambages (type O) sont constitués de grands blocs de granite dont la hauteur varie entre 17 et 19 centimètres, liés par un mortier de chaux beige pâle (liant de type M). Entre ces pierres, de fines plaquettes de schiste ont été insérées. L'encadrement est garni d'une double feuillure, interne et externe. Durant la restauration par l'entreprise Bonnel, un des blocs a été descellé pour être remplacé (**Figure 117**). Il provient visiblement d'un réemploi. Cette sculpture est formée d'une plate-bande biseautée rectiligne de laquelle naît un boudin curviligne, lui-même lié à un autre boudin. On peut d'ailleurs retrouver ce type de réemploi encore en place sur le bloc le plus haut du jambage de gauche. Des traces d'encastrement d'éléments de fermeture sont encore visibles, mais il s'agit de l'emplacement d'une grille contemporaine retirée il y a peu. Cet encadrement de granite repose sur une épaisse dalle de schiste qui forme le seuil. La différenciation des maçonneries composant l'ébrasement gauche a été simplifiée. On voit bien que l'ébrasement gauche (UC3289) n'est pas homogène. Cependant, étant donné l'importance de la restauration et des remontages effectués sur cette zone, il semble d'une part vain, et d'autre part inefficient, de chercher à isoler toutes les campagnes de restauration. Le parement droit (UC3300) est plus homogène et s'apparente au parement de type X, couvert par une voûte de type I, qui semble d'origine (aucune restauration n'est mentionnée à propos de cette voûte). L'encadrement intérieur reprend un appareil de schiste. On ne traite pas du piédroit gauche, manifestement issu d'une restauration. Celui de droite est de type N, similaire à ceux que l'on trouve dans le reste des ouvertures de la Caponnière. Comme pour le jambage commun partagé par les ouvertures de tir du Niveau 1, on ne trouve pas uniquement du schiste, mais également deux grands blocs, respectivement de granite et de grès. L'arc supporté par les piédroits est de type N.



Figure 116: Caponnière, vue extérieure de la porte CAP-N2-POR1.



Figure 117: Caponnière, pierre d'encadrement de la porte CAP-N2-POR1.

CAP-N2/N3-AC1

UC3207, UC3208, UC3209, UC3293, UC3294, UC3295, UC3296, UC3297

Tout comme l'ouverture de tir du Niveau 2 (CAP-N2 -AC1), elle était fortement dégradée, et a donc été restaurée durant la même campagne. Seul le couvrement a été refait. L'iconographie antérieure à cette campagne montre que la fente était encore en bon état. Celle que l'on voit actuellement est bien d'origine.

L'encadrement est large de 130 centimètres et haut de 185 centimètres. Il est possible que cette dernière mesure ne soit pas d'origine étant donné que le couvrement a été repris. Les ébrasements, formant un angle de 29 degrés, sont quasiment aussi longs l'un que l'autre puisqu'ils mesurent respectivement 149 centimètres (gauche) et 145 centimètres (droite).

Ils sont réalisés avec un parement de type X. L'embrasure est composée de jambages de type N. On n'attribue pas de type à l'arc qui, vu la fraîcheur des schistes employés, date de la campagne du CHAM. Il en est de même pour la voûte.

L'orifice de tir et la fente forment un ensemble de type H. Il se différencie du type F (CAP-N1-AC1 et CAP-N1-AC2) notamment en raison de la hauteur de la fente (une vingtaine de centimètres plus haute ici) et de la forte proportion de blocs de grès composant la fente. Le type H est également à distinguer du type G car l'orifice de tir est simple et non double, comme on peut le voir sur l'ouverture CAP-N2-AC1. La bouche à feu est logée dans un bloc de grès de 37 centimètres de large, d'une hauteur de 39 centimètres et profond de 27 centimètres. L'orifice est porté à 14 centimètres du sol. L'ovale de l'orifice est très large (28 centimètres de largeur et 17 centimètres de hauteur). Il est marqué par un chanfrein particulièrement émoussé sur son arête interne et d'un autre chanfrein, plus frais, sur son arête externe. La fente est réalisée dans le prolongement des ébrasements. En cela, on retrouve le modèle des autres canonnières de la Caponnière. Par contre, comme on l'a signalé plus haut, le schiste n'est pas le seul matériau employé. Trois blocs de grès de taille moyenne ont été utilisés ici. Les premiers linteaux sont probablement d'origine (type E), ce qui n'est pas le cas du blocage qui permet la jonction de ceux-ci avec la voûte.

CAP-N2/N3-ESC1

UC3260, UC3261, UC3262, UC3263, UC3264, UC3265, UC3266, UC3267, UC3268, UC3269, UC3270, UC3274, UC3301

Cet escalier était encore dans un état relativement bon lors de sa découverte pendant les chantiers Bois Dormant (**Figure 118**). On ne dispose pas de précision exacte concernant les restaurations effectuées par le CHAM 20 ans plus tard.

Il s'agit d'un escalier installé sur une voûte rampante fixée au parement interne du pan sud-ouest. La voûte (type J) est constituée de moellons de schiste et de mortier, de la même manière que celles que l'on trouve en couvrement des ouvertures de tir du Niveau 1. L'arc visible en parement est constitué de dalles de schiste posées sur chant, hautes de 50 à 65 centimètres (type O).

L'escalier en lui-même reprend le modèle de celui du niveau inférieur. Les marches (type J), formées de dalles de schiste de grande taille (partie supérieure réservée à la circulation), prennent place sur une maçonnerie composée de liant de type M et de moellons de schiste petits à moyens.

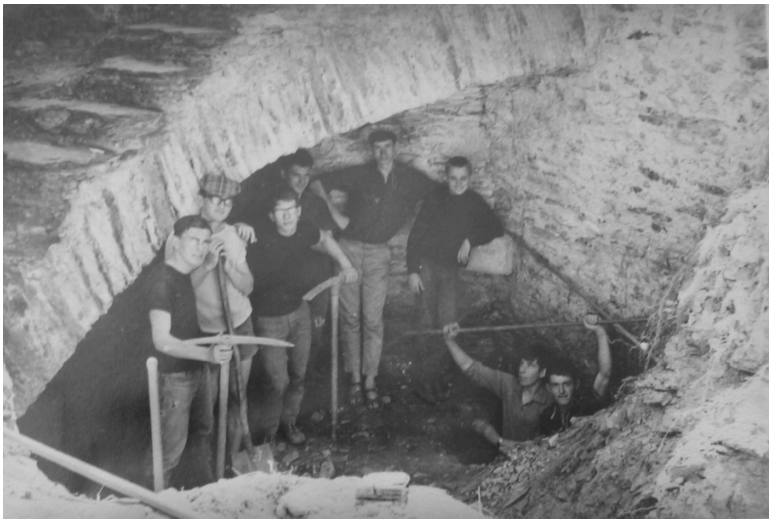


Figure 118: Caponnière, escalier menant du Niveau 2 au Niveau 3 avant restaurations (Mairie de Pouancé, fonds Bessière).

3.2.1.12. Tour de la Dame Blanche

Située au sud-ouest de l'enceinte, cette tour ronde compte parmi les plus anciennes. Elle a porté occasionnellement le nom de « Tour Pointue » attribué par L. M. Bessière[604]. Ce dernier la nommait également « Tour de la Dame Blanche[605] », dénomination reprise ensuite dans les descriptions de T. Géhan et désormais la plus répandue. Elle est remarquable par son aspect simple et sa grande homogénéité.

Outre son déblaiement, une des premières campagnes ayant eu pour objet la Tour de la Dame Blanche a eu lieu en 1986. Le stage de taille de granite pour la Grosse Tour ou encore

[604] Géhan 1992, p. 11.

[605] Une légende a valu son nom à la Tour de la Dame Blanche. Elle est liée à la prétendue découverte, probablement dans la Glacière, d'un squelette attablé : « *On parle d'une chambre secrète dans laquelle aurait été trouvé peu d'années avant la révolution un cadavre desséché assis devant une table ; sur cette table étaient encore, ajoute-t-on, une assiette avec un couvert d'argent, et le cadavre avait dans sa bouche une pièce d'or* […]. » (Preaulx 1832, p. 10). La première hypothèse évoque une baronne de Pouancé emprisonnée, l'autre une servante ayant ouvert les portes de Pouancé à l'ennemi : « […] *la crédulité superstitieuse croit voir errer la nuit* […] *un fantôme qui affecte différentes formes et auquel on donne le nom de la Belle Jacquette*. […] *Ce fantôme était aussi appelé la Dame Blanche, parce qu'il se montrait parfois sous les traits d'une femme vêtue de blanc, à côté d'une fontaine située près des tours extérieures.* […] *Selon quelques personnes, c'était une noble dame, baronne de Pouancé, qui fut condamnée à mourir de faim dans sa prison : le cadavre trouvé dans la chambre secrète serait-il celui de l'infortunée ? Selon d'autres, c'était une servante qui, trahissant ses maîtres, introduisit l'ennemi dans la forteresse.* » (Preaulx 1832, p. 10, p. 11).

la Caponnière a déjà été mentionné. Il s'agit de la même campagne. L'un des objectifs était donc la reconstitution de la porte d'entrée de la tour, donc il ne restait que les bases des piédroits (**Figure 119**). Contrairement à d'autres structures, le CHAM n'est que peu intervenu sur cette tour. En 1999-2001, le cabinet Mester de Parajd a pris le relais. Le désherbage complet du glacis a été réalisé, afin de dégager totalement les fondations pour pouvoir les consolider. L'intervention a également porté sur la saillie de la tourelle d'escalier au niveau de la partie sommitale, ainsi que sur l'étanchéité de l'extrados de la voûte. Cette étanchéité a été notamment assurée par la création d'un système de récupération des eaux pluviales (caniveau sommital) et d'évacuation, ce dernier étant formé de dalles de schiste faisant saillie sur le nu du mur (chéneaux). Les élévations ont été reprises, mais on ne connaît pas la teneur exacte des travaux. En 2004, d'autres travaux ont été réalisés, portant encore sur le problème de la consolidation des assises de fondation (cloutage, gabionnage, remaillage, rejointoiement des maçonneries désorganisées et fissurées), ainsi que sur l'étanchéité de la coupole et du drainage périphérique.

On ne peut décrire précisément les parties supérieures, à partir du Niveau 3. L'équipement nécessaire pour monter jusqu'à cette hauteur n'a pu être obtenu : une échelle n'aurait pas été suffisante, la manipulation dans un espace très restreint s'avérait trop délicate et atteindre ce niveau aurait exigé des dispositifs de sécurité spécifiques trop lourds à mettre en place.

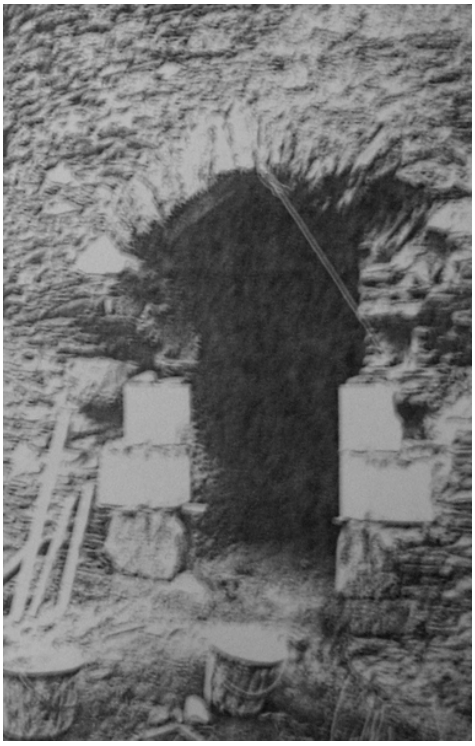


Figure 119: Tour de la Dame Blanche, porte TDB-N1-POR1 avant restaurations (AM Pouancé).

- Extérieur (**Annexes : Figure 33**)

TDB-N0 à N1-FAC1

La face qui nous intéresse ici est située à l'extérieur de l'enceinte et s'étend de la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche à la Courtine Tour de la Dame Blanche – Tour Criminelle. On l'interrompt à la base du Niveau 3 suivant une logique descriptive, car à partir de ce niveau, la face supérieure s'étend en continu sur toute la circonférence de la tour.

Le parement externe peut paraître hétérogène. Cela est dû à de nombreuses interventions, notamment entre 2000 et 2004 (cabinet Mester de Parajd) destinées à consolider, entre autres, la base la plus fragile de la tour, puisque installée sur l'escarpe. En réalité, si l'on excepte les zones de rejointoiement, on retrouve un même parement sur toute la hauteur de la tour. Il s'agit d'une maçonnerie de moellons de schiste privilégiant une taille petite à moyenne, incluant une proportion non négligeable de blocs de grès aux proportions plus trapues. La tour est renforcée à sa base par un fruit marqué par une assise de blocs de grès ceinturant l'extérieur de la tour et dont la couleur claire contraste avec le schiste. À l'exception de cet exemple, aucun niveau n'est signalé à l'extérieur de la tour.

D'un côté comme de l'autre, la tour est parfaitement chaînée avec les courtines qui la flanquent, la reliant à la Grosse Tour et à la Tour Criminelle.

La construction de la tour a été réalisée à l'aide d'échafaudages encastrés dans la maçonnerie. Bien que les trous de boulin ne soient que peu visibles aujourd'hui car rebouchés, les clichés plus anciens montrent que la tour était percée de nombreux trous. Ceux-ci, de dimensions similaires, sont répandus sur l'intégralité des faces extérieures de la tour, de façon très régulière (**Figure 120**).

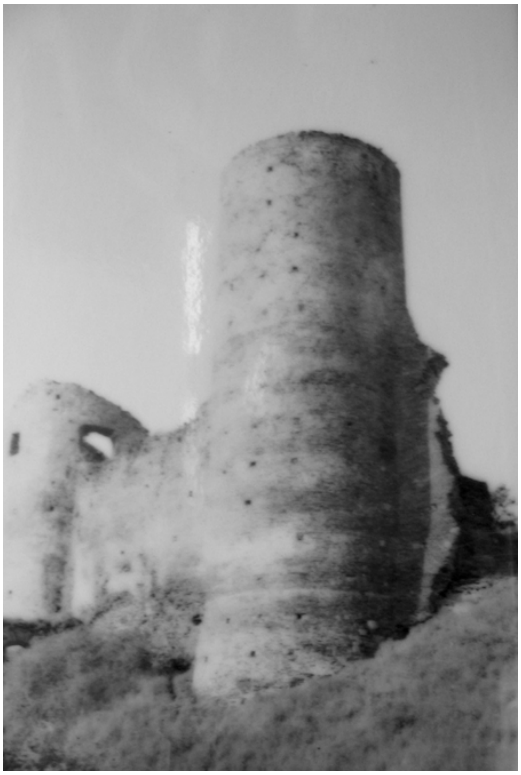


Figure 120: Tour de la Dame Blanche, trous de boulin (Mairie de Pouancé, fonds Bessière).

TDB-N0 à N1-FAC2

La face correspondant à l'intérieur de l'enceinte castrale est limitée, comme la précédente, par la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche, et par la Courtine Tour de la Dame Blanche – Tour Criminelle.

Elle est similaire en tous points à la précédente, à l'exception du fruit renforçant la base et de l'assise de bloc de grès que l'on a pu remarquer à l'extérieur de l'enceinte. Au-dessus de la porte TDB-N1-POR1, le parement fait place à un arc de décharge constitué de dalles de schiste posées sur chant.

Là encore, les courtines sont manifestement liées à la tour.

Les trous de boulin sont très discrets, car la plupart ont été rebouchés. C'est encore en faisant appel à l'iconographie antérieure aux travaux que l'on peut retrouver, en partie, leur répartition originelle (**Figure 121**). On retrouve la même que celle observée de l'autre côté de la tour.



Figure 121: Tour de la Dame Blanche, trous de boulin (Archives CHAM).

TDB-N2 à N3-FAC1

À la différence des faces précédentes, celle-ci est ininterrompue, et se prolonge sur l'intégralité de la tour, jusqu'à son assise sommitale.

Comme on l'a précisé précédemment, les niveaux ne sont pas signalés sur l'extérieur de la tour. On a donc une continuité de parement, de la base au sommet. Comme pour les autres faces, certaines irrégularités rompent l'homogénéité des maçonneries (zones de rejointoiement) et quelques fissures ont visiblement fait l'objet de reprises, afin de consolider la tour. La partie sommitale a fait l'objet d'une attention particulière afin de garantir son étanchéité. Au-dessus de la porte TDB-N2-POR2, on remarque un arc de décharge formé de dalles de schiste.

De la même manière que pour les niveaux inférieurs, on retrouve la trace des échafaudages.

- Intérieur (**Annexes : Figure 34, Figure 35**)

TDB-N0-SAL1

On ne sait pas exactement si ce niveau correspond à une salle, ou bien s'il était totalement remblayé à l'origine. Toujours est-il qu'il se situe sous le niveau de la porte d'entrée de la tour et qu'il est presque totalement comblé.

Le parement est peu visible, mais il n'y a aucune différence avec celui des niveaux supérieurs.

À quelques centimètres sous le niveau de la porte, on peut distinguer cinq trous cubiques, répartis régulièrement sur le pourtour circulaire du parement interne, d'environ 15 centimètres de côté.

TDB-N1-POR1

Disposée au nord-est de la tour, elle permet la communication directe entre la haute cour et son intérieur. Elle prend toute l'épaisseur du mur, soit 226 centimètres de longueur.

L'encadrement externe est presque entièrement le résultat d'une reconstruction. Comme on peut voir sur les clichés antérieurs (**Figure 119**), après son dégagement, il ne restait en effet que le bloc inférieur de chaque jambage, ainsi que le grand seuil de granite sur lequel ils s'appuient. Au-dessus de l'encadrement de granite, on pouvait également encore voir l'arc de décharge. C'est en 1986, pendant un stage de taille de pierre, que l'ensemble a été refait.

L'encadrement externe d'origine était bien réalisé en granite et mesure actuellement 78 centimètres de large et 157 centimètres de haut. La base de chaque jambage est décorée de la moulure la plus travaillée que l'on puisse trouver au château, à l'exception des quadrilobes exposés dans le Logis, mais qui ne sont plus en place. Elle se compose d'une gorge large de 4 centimètres et profonde de 2 cm, bordée d'un boudin de même gabarit. L'arête de la porte est formée par un cavet de 7 centimètres de rayon. Les jambages actuels supportent un arc brisé, dont on ne connaît pas la forme originelle exacte. On a vu précédemment qu'il était surmonté d'un arc de décharge en schiste. Les jambages reposent sur un grand bloc de granite parallélépipédique, en partie cassé. Les ébrasements parallèles de la porte reprennent le même parement que celui décrit pour la salle TDB-N1-SAL1. Ils sont raccordés à l'encadrement externe de façon à ménager une feuillure de 7 centimètres. À quelques centimètres de ceux-ci, une rupture de parement est visible. Il s'agit du raccord entre la porte restaurée et son parement interne d'origine. La voûte en berceau reprend le même parement que les ébrasements mais, comme habituellement sur une maçonnerie de schiste, le mortier recouvre

globalement les moellons. Les murs et la voûte se prolongent jusqu'à l'encadrement interne de la porte, faisant lien avec le parement interne de la tour. Les jambages et l'arc en berceau sont très simplement construits en dalles de schiste et ne forment pas de décroché avec les ébrasements du passage. Ils ménagent une ouverture de 94 centimètres de largeur, pour une hauteur d'environ 205 centimètres. Le sol, abîmé, ne révèle qu'une maçonnerie de moellons de schiste, sans aménagement particulier.

TDB-N1-SAL1

Cette salle est en communication directe avec l'entrée de la tour. Son plan circulaire révèle un diamètre d'environ 3 mètres, ce qui équivaut à une salle d'un peu plus de 7 mètres carrés. Son élévation prend pied du niveau de seuil de la porte TDB-N1-POR1 et s'étend jusqu'au seuil du Niveau 2.

Le parement est composé de dalles de schiste petites à moyennes. On n'en trouve que très peu de grande taille. Des blocs de schiste ou de grès relativement cubiques, de taille petite à moyenne, ont également été utilisés. L'ensemble est lié par un mortier de chaux.

Juste au-dessus de la porte d'entrée, on peut distinguer de multiples négatifs. Ceux-ci sont caractérisés par une forme globalement parallélépipédique et une faible profondeur. Les moellons ont été creusés pour permettre leur formation.

Au-dessus de la porte et jusqu'au seuil du Niveau 2, quatre séries de négatifs s'étagent régulièrement, partageant l'élévation en quatre sections. Les trois premières séries sont formées par des négatifs disposés sur tout le périmètre intérieur de la tour, de dimensions équivalentes. Ils sont de forme cubique (15 à 20 centimètres de côté) et leur axe rayonne autour du centre de la tour. La quatrième série est positionnée juste sous le niveau de la porte TDB-N2-POR1. Les trous, légèrement plus grands, n'adoptent plus le même axe d'ancrage que les précédents : ici, les poutres étaient disposées de façon à être parallèle entre elles. Tous ont une forme régulière, et leur limite supérieure est formée par une dalle de schiste posée à plat.

TDB-N2-SAL1

Ce niveau prend place au seuil des portes TDB-N2-POR1 et TDB-N2-POR2. Il se prolonge jusque sous le seuil des portes du niveau supérieur.

Le parement reprend les caractéristiques du Niveau 1.

On retrouve les rangs de négatifs déjà rencontrés à l'étage inférieur. Ils ne sont plus sur quatre, mais sur trois niveaux. Les deux premières séries de négatifs voient leur axe

correspondre au rayon de la tour, ce qui n'est pas le cas de la troisième série, située juste sous le seuil de la porte TDB-N3-POR1 (de la même manière que le quatrième rang de négatifs du Niveau 1).

TDB-N2-POR1

La communication de la tour avec la Courtine Tour de la Dame Blanche – Tour Criminelle se fait par ce passage. N'ayant pu accéder à ce niveau, on ne dispose pas des dimensions exactes, mais le gabarit est très proche de celui de la porte du Niveau 1.

L'encadrement externe comporte deux jambages en maçonnerie de schiste. L'arc est composé de dalles de schiste, mais le claveau central, plus clair, semble être en grès. Cet encadrement aménage un décrochement par rapport aux murs qui forment le passage. Ceux-ci reprennent une maçonnerie identique à celle qui compose l'ensemble de l'intérieur de la tour. Ils soutiennent une voûte identique à celle qui couvre le passage d'entrée de la tour. Quant à l'encadrement interne, il est strictement identique à celui de la porte TDB-N1-POR1.

TDB-N2-POR2

Elle permet d'accéder à la courtine menant jusqu'à la Grosse Tour. On ne détaille pas la description de cette porte car, à l'exception de l'arc de décharge suivant la courbe de son arc externe, elle est similaire en tous points à sa voisine (dimensions, jambages et arcs externes et internes).

TDB-N3-SAL1

Elle prend place au niveau du seuil de la porte menant à l'escalier TDB-N3/N4-ESC1 et est éclairée par une petite fenêtre donnant sur l'intérieur de l'enceinte (TDB-N3-FEN1).

Sa mise en œuvre est identique à celle des niveaux inférieurs. S'agissant ici du dernier niveau, la salle est couverte d'une coupole maçonnée.

TDB-N3-POR1

Cette petite porte permet de desservir l'escalier débutant à ce niveau et menant à la partie sommitale de la tour.

À cette hauteur, et compte tenu de la faible luminosité, on distingue difficilement les formes et maçonneries. La description s'en trouve limitée. On peut cependant préciser que cette porte est plus modeste que celles décrites jusqu'à maintenant. Ses piédroits internes sont composés de schiste, comme les autres portes, mais on ne peut se prononcer quant au

couvrement. La perspective écrasant les formes, on ne sait pas s'il s'agit d'un arc ou d'un linteau. Le reste de la porte n'est pas visible.

TDB-N3-FEN1

Cette fenêtre est l'unique exemplaire de la tour. Elle est percée au nord-est et donne sur la cour du château.

L'encadrement externe est formé de deux piédroits chanfreinés, posés sur un appui monolithe et supportant un linteau droit monolithe, également chanfreiné. L'ensemble est formé des blocs de granite. Comme pour la porte du Niveau 3, l'encadrement interne est peu visible. La maçonnerie des piédroits est similaire aux autres jambages que l'on a décrits pour l'intérieur de la tour, et ils semblent soutenir un linteau.

TDB-N3-FEN2

Cette petite fenêtre sert à l'éclairage de l'escalier décrit ci-dessous. Sur des clichés antérieurs aux restaurations, on peut voir qu'une fenêtre identique servait à éclairer l'étage inférieur (**Figure 121**). Elle n'est désormais plus visible.

On ne connaît pas la forme de l'encadrement interne. L'encadrement externe est réduit à la largeur d'une petite fente assez courte se confondant avec le parement externe de la tour.

TDB-N3/N4-ESC1

L'accès à l'escalier menant au sommet de la tour n'a pas été possible. Seul le parement externe est visible. Cependant, on ne le décrira pas car l'escalier que l'on voit actuellement a été reconstitué sur les bases de celui d'origine dont on perçoit à peine la saillie sur les clichés antérieurs aux restaurations. (**Figure 121**).

3.2.1.13. Courtine Tour de la Dame Blanche – Tour Criminelle

La courtine reliant la Tour de la Dame Blanche à la Tour Criminelle s'est effondrée le 3 février 1936, en même temps que s'est écroulée la Tour Criminelle. Une gravure du deuxième quart du XIX^{e} siècle montre que la courtine était percée d'une porte protégée par une grille, dont on n'a plus trace aujourd'hui.

En 1984, le CHAM a déblayé le secteur de la Tour de la Dame Blanche. Parallèlement, des travaux de stabilisation et de maçonnerie étaient effectués sur la courtine. La majeure partie des interventions menées par l'entreprise Bonnel (cabinet Mester de Parajd) se

concentre sur la stabilisation des zones effondrées et des bases de la courtine. Cette zone est en effet particulièrement instable, en raison de la forte déclivité du terrain.

Cette description n'abordera que la portion de courtine ancrée à la Tour de la Dame Blanche (**Annexes : Figure 36**), car celle qui était liée à la Tour Criminelle s'est effondrée en même temps qu'elle.

C/TDB_TC-FAC1

Située vers l'extérieur de l'enceinte, cette face ne s'étend que sur environ 100 à 150 centimètres. Au niveau de sa rupture, la courtine est large d'environ 210 centimètres.

Le parement de cette courtine est composé de dalles de schiste parmi lesquelles on remarque quelques blocs de grès plus clairs, disposés sans logique particulière. Le liant utilisé ne diffère pas de ce que l'on trouve sur le reste du château, à savoir un mortier de chaux.

Les maçonneries respectives de la courtine et de la Tour de la Dame Blanche sont parfaitement chaînées.

On peut distinguer, sur d'anciennes photographies, quelques trous de boulin, mais ceux-ci sont discrets et peu nombreux, étant donné la faible portion de courtine observée.

C/TDB_TC-PAR1

Une porte a été ménagée sur le côté sud-est de la Tour de la Dame Blanche. Le jambage externe sud de cette dernière est en réalité le point de départ d'un parapet qui devait protéger la circulation sur la courtine des attaques venant de l'extérieur de l'enceinte. Son élévation semble avoir été conservée en totalité, mais sa longueur maximale n'excède pas le mètre.

Son parement ne présente aucune rupture avec celui de la face C/TDB_TC-FAC1.

C/TDB_TC-FAC2

Pendant intérieur de la précédente face, elle en reprend les caractéristiques.

Le parement a manifestement été rejointoyé : les joints sont moins creusés que ce que l'on a pu observer de l'autre côté de la courtine, mais il s'agit de la même maçonnerie.

La courtine est bien liée à la tour de la Dame Blanche.

3.2.1.14. Tour Criminelle

Dernière tour circulaire ponctuant l'enceinte de la haute cour de Pouancé et située à l'extrémité méridionale de celle-ci, la Tour Criminelle n'est plus visible dans son intégralité.

Elle s'est effondrée le 3 février 1936, versant vers le sud-ouest dans le fossé barré par la Poterne Sud. Il ne reste que la moitié est de la tour, sur une élévation correspondant à un niveau interne (et peut-être à la base d'un deuxième). Le diamètre de cette tour, selon la restitution de plan exécutée par T. Géhan et le CHAM en 1992[606], est évalué à environ 7,50 mètres.

Des travaux de restauration et d'entretien avaient été engagés par les Beaux-Arts (Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts) en 1929, quelques années avant son effondrement : désherbage, destruction des lierres, rejointoiement, gobetage des parties supérieures, reprise de maçonnerie en blocage de schiste à mortier hydraulique dans les parties basses. Une lettre du 14 janvier 1937 indique que quelques jours après l'écroulement, l'architecte en chef des Monuments historiques (M. Lotte) a fait une demande de crédits d'urgence au Ministère de l'Éducation nationale, afin de consolider les parties non écroulées de la tour. En 1978, une trentaine d'élèves de l'école Saint Jean-Baptiste de la Salle à Nantes est venue pour déblayer les remparts écroulés. C'est ensuite le CHAM qui a pris le relais, à partir de 1981. En 1985, ils ont participé à des dégagements du secteur. Les Compagnons Bâtisseurs ont engagé des travaux de maçonnerie en 1999, en rejointoyant les parties hautes. Puis à partir de 2002, le cabinet Mester de Parajd a lancé plusieurs campagnes, visant au désherbage, à la sécurisation des arrachements (remaillage et cloutage des fissures en 2007).

- Extérieur (**Annexes : Figure 37**)

TC-N1 à N2-FAC1

Cette face correspondait à l'origine à la section de la tour installée à l'intérieur de l'enceinte. Elle est aujourd'hui en majeure partie détruite, suite à l'effondrement de la tour en 1936, ce qui réduit considérablement la zone étudiée. Elle est ancrée à l'est à la courtine reliant la Tour Criminelle au Châtelet.

Le parement est intégralement constitué de moellons de schiste de formes variables. On utilise aussi bien des dalles fines que des moellons épais. Cependant, on a privilégié l'emploi de moellons de taille petite à moyenne.

Ce parement semble parfaitement chaîné à la courtine qui le borde.

[606] Plan général du château, 1992, responsable : T. Géhan.

TC-N1 à N2-FAC2

La face sud de la Tour Criminelle vient rejoindre la Poterne Sud. Elle est bordée à l'est par la courtine la reliant au Châtelet, et à l'ouest par sa limite d'effondrement. Deux ouvertures défensives sont visibles sur son parement : la canonnière TC-N1-CAN1 et l'archère TC-N1-ARC1.

Le parement est, dans son ensemble, assez similaire à celui de la face précédente, mais cette dernière ne comportait pas les petits ressauts horizontaux successifs. Ceux-ci ne se prolongent d'ailleurs pas sur l'intégralité de la circonférence de cette face, à l'exception de l'un d'entre eux, situé au-dessus de l'archère. Au-dessus de cette limite horizontale, le schiste est plus sombre qu'en partie inférieure.

L'épaisseur de la maçonnerie du mur de courtine barrant le fossé (Poterne Sud) ne porte pas de trace d'arrachement. Il est donc probable que les deux structures n'étaient pas liées. Quant à la base de la Tour Criminelle, on peut voir que le Moineau Sud et la Poterne Sud viennent se poser sur elle, sans que les maçonneries soient liées.

TC-N1-CAN1

Désormais bouchée, elle est encore visible à la base de la Tour Criminelle (TC-N1 à N2-FAC2) et devait permettre de défendre le fossé situé à l'est de la Poterne Sud.

Tout ce que nous pouvons encore distinguer se résume à un ébrasement externe profond d'environ 25 centimètres, dessinant une embrasure quadrangulaire dont l'ouverture maximale est large de 87 centimètres. Au niveau de l'étranglement, la largeur est d'environ 30 centimètres, pour une hauteur équivalente. Ses bords latéraux sont semble-t-il réalisés en schiste. Le bord supérieur est formé d'une grande dalle de schiste plate. L'ensemble du parement encerclant cette ouverture a été rejointoyée, ce qui empêche de distinguer la façon dont elle est insérée.

TC-N1-ARC1

Elle se situe à l'extérieur de l'enceinte, au niveau de l'ancrage de la courtine reliant la Tour Criminelle au Châtelet et permettait un tir flanquant.

Il s'agit d'une simple fente ménagée dans le parement externe de la tour. Elle n'est pas visible de l'intérieur de la tour.

- Intérieur (**Annexes : Figure 37**)

TC-N1-SAL1

On est bien ici en présence d'une salle, mais la détermination des niveaux est arbitraire : on fait correspondre le parement interne de la Tour Criminelle à la salle d'un premier niveau, mais on peut voir qu'au deux tiers de sa hauteur, une épaisseur de maçonnerie fait une première saillie sur le nu du mur. Dans sa limite supérieure, le mur amorce également une courbe le plaçant légèrement en surplomb par rapport à cette salle, trop proche cependant de la précédente pour que l'on puisse y voir deux départs de coupoles synchrones. On décrit donc ici l'intégralité du parement interne de la Tour Criminelle, sachant qu'il ne s'agit peut être pas d'une salle unique.

À sa base, le mur est épais d'environ 250 centimètres. D'un côté comme de l'autre, les limites du parement sont imposées par l'effondrement de la tour. Mais le peu de surface maçonnée que l'on peut encore observer n'est pas pour autant homogène. Il y a tout d'abord cette première épaisseur de maçonnerie faisant saillie par rapport au parement supérieur et semblant amorcer un encorbellement. On peut distinguer qu'en s'effondrant, la maçonnerie a provoqué un petit arrachement sur le parement interne. Deux zones de rejointoiement, voire de rebouchage sont visibles. La première est localisée à la base de la tour, et se caractérise notamment par l'emploi d'un mortier jaune contrastant avec le reste du parement plus sombre Plus haut, une large zone est déterminée par des joints gris. Elle correspond probablement à une campagne de stabilisation des arrachements, comme il a pu y en avoir en 2004 par exemple (cabinet Mester de Parajd, entreprise Bonnel). Sur cette zone inférieure correspondant à la première saillie, le parement est majoritairement composé de moellons de schiste allongés (dalles petites à moyennes), ponctué de petits blocs (schiste et grès). La deuxième zone de parement débute au-dessus de la première saillie et se prolonge jusqu'à la limité supérieure d'effondrement de la tour, amorçant également un encorbellement faisant surplomb sur l'intérieur de la salle. Aucune différence notable ne distingue son parement de celui de la zone inférieure. La maçonnerie périphérique formant l'épaisseur du mur de la tour a été uniformisé par les travaux de stabilisation.

3.2.1.15. Courtine Tour Criminelle – Châtelet d'entrée

La courtine que l'on étudie ici se confond avec l'escarpe, les deux étant maçonnées. Elles séparent la haute cour de la basse cour. En l'état actuel, l'ensemble est ruiné sur la quasi-totalité de sa surface.

Les premières interventions remontent à 1929 : les Beaux-Arts sont intervenus sur le secteur pour dégager les maçonneries et rejointoyer les parties supérieures des murailles. La restauration a surtout débuté à l'arrivée du CHAM. En 1981, il était déjà prévu de dégager de nouveau la zone et d'enlever la végétation. Les déblaiements se sont poursuivis et devaient aboutir en 1995 à une restauration. Les prévisions de travaux précisent que des joints de couleurs différentes devaient être utilisés afin de symboliser les différentes époques. Si cela a été réalisé, on ne les distingue plus aujourd'hui. Comme on peut le voir, certains murs ont été presque entièrement remontés et certaines zones ont été reparementées (**Annexes : Figure 38**).

Cette zone est très arasée et donc peu lisible. Le traitement est effectué par face, bien qu'il ait été difficile d'appliquer cette méthodologie à cette structure en grande partie ruinée. Certaines descriptions sont fournies par les observations formulées par T. Géhan[607], antérieures aux campagnes de reconstruction.

C/TC_CHA-FAC1

Cette face s'étend à la base nord-est de la tour sud du Châtelet. Il s'agit d'une maçonnerie qui, comme la majeure partie du Châtelet, a fait l'objet d'une campagne de reconstruction. Elle s'interrompt d'elle-même à environ 230 centimètres de l'angle nord de la tour sud, et vient buter à l'est sur la culée.

Le parement ne peut être décrit car c'est à la reconstruction récente que l'on a affaire. Il en est de même pour les chaînages. On peut signaler que l'épaisseur de cette maçonnerie est équivalente à celle des faces C/TC_CHA-FAC2 et C/TC_CHA-FAC3.

C/TC_CHA-FAC2

Elle se situe dans la continuité de la précédente, bordant la capitale de la tour sud du Châtelet. Appuyée du côté nord contre la culée, elle se prolonge jusqu'à la naissance de la face C/TC_CHA-FAC3 avec laquelle elle forme un angle obtus.

[607] Géhan 1992, p. 23.

Le parement de cette face n'est pas celui d'origine, ayant été remonté par le CHAM.

C/TC_CHA-FAC3

Elle est reliée à la face précédente et s'interrompt brusquement à mi-chemin de la Tour Criminelle. Sa limite inférieure se perd dans la végétation.

À partir de la tour sud du Châtelet et sur la majeure partie de sa longueur, le parement forme un glacis adoptant la pente de l'escarpe. Mais peu avant de s'interrompre au sud-ouest, il se redresse dans sa partie supérieure pour former un pan droit, tout en conservant une base pentue en adéquation avec sa position de flanc de fossé.

On est probablement ici en présence d'une maçonnerie en partie d'origine, mais le degré de la restauration est inconnu. Il est très possible que certains moellons trop abîmés aient été changés, mais on se trouve tout de même devant une structure dont les matériaux sont assez usés. Les joints ne sont presque plus visibles, probablement creusés par les intempéries. Il semble que le gabarit privilégié ait été la dalle, c'est-à-dire un moellon plutôt allongé. En effet, on remarque que peu de blocs sont ici employés. La plupart des moellons sont petits à moyens (de 4 à 50 centimètres de longueur pour une épaisseur de 1 à 5 centimètres).

Le chaînage avec la face précédente n'est pas observable, et au niveau de sa limite sud, cette face n'est liée à aucune maçonnerie.

C/TC_CHA-FAC4

Elle prend appui au-dessus de la maçonnerie de la précédente face. A nord, elle est appuyée contre la tour sud du Châtelet. Au sud, elle marque une rupture très nette, peu avant l'interruption de maçonnerie de la face C/TC_CHA-FAC3. Ce parement est dirigé, comme les précédents, vers l'intérieur du fossé. Celui qui correspond au revers de cette face correspond à la face C/TC_CHA-FAC7 que l'on aborde ci-dessous.

Il ne semble pas pertinent de décrire ce parement, celui-ci ayant été très restauré voire complètement remonté.

Le type de lien existant entre les faces C/TC_CHA-FAC3 et C/TC_CHA-FAC4 ne peut, de ce fait, être abordé.

C/TC_CHA-FAC5

Les limites de ce massif maçonné sont très floues. Le parement que l'on va décrire est détruit à plusieurs endroits. Il n'a pas de limite précise à son extrémité nord, sa trace se

perdant dans la végétation. Au sud, il vient buter à la fois contre la Tour Criminelle et le Moineau Sud.

Au nord, et sur la majeure partie de sa longueur, le parement forme un pan vertical dont la maçonnerie est très proche de celle que l'on a pu observer sur la face C/TC_CHA-FAC3. À proximité immédiate du Moineau Nord, la maçonnerie a été refaite et le parement n'est plus vertical, mais oblique, suivant la pente du fossé. On peut voir une zone reparementée qui se distingue aisément, grâce à la couleur très claire de ses moellons de schiste. Le reste du massif correspondant à cette face est en partie recouvert par la végétation. Il serait nécessaire, pour pouvoir le décrire précisément, de le débarrasser à nouveau des remblais accumulés durant une vingtaine d'années et de la végétation qui le masque, afin notamment de percevoir réellement les délimitations de ces maçonneries et leur emprise.

Aucun chaînage particulier entre cette maçonnerie et la base de la Tour Criminelle n'a été relevé.

C/TC_CHA-FAC6

La face décrite ici, tout comme la suivante, est encore liée à la Tour Criminelle sur toute son élévation, mais il ne subsiste qu'une faible proportion de sa longueur initiale.

Les dalles de schiste sont de taille petite à grande, bien que soient privilégiés les moellons petits à moyens. On trouve des dalles mesurant de 10 à 70 centimètres de longueur, pour une épaisseur de 2 à 6 centimètres. Les rares moellons de schiste taillés en bloc sont de taille moyenne.

Ce parement semble bien chaîné à celui de la tour Criminelle.

C/TC_CHA-FAC7

Cette face est au revers de la face C/TC_CHA-FAC4, tournée vers l'intérieur de la haute cour.

Il s'agit là encore d'une reconstruction, ce qui rend une description des parements inutile.

C/TC_CHA-FAC8

On peut reprendre la description faite pour la face C/TC_CHA-FAC6. Les deux faces de la courtine sont similaires, et celle-ci est également liée à la Tour Criminelle.

3.2.1.16. Châtelet d'entrée

Le Châtelet marque l'entrée dans la haute cour par le pont traversant le fossé. Il est composé de deux tours en fer à cheval d'orientation nord-ouest/sud-est séparées par un passage pavé sur lequel aboutit le pont. Les deux tours (nord et sud) ne sont pas strictement identiques : formes et dimensions varient.

Le dégagement du Châtelet a débuté à partir de 1992, durant les sondages menés par T. Géhan et le CHAM. La tour sud a été intégralement déblayée cette année-là, tandis que le dégagement de la tour nord a été poursuivi et achevé l'année suivante. Dès 1994, le CHAM a entrepris de remonter les murs de la tour sud. Des maçonneries d'origine, il ne restait qu'une très faible hauteur. Les murs sont entièrement remontés afin de révéler l'emprise de la tour en 1995. Comme pour sa voisine, le but de la reconstitution était pédagogique. En 1994, toujours sous la conduite de T. Géhan et du CHAM, une grande tranchée de sondage a été ouverte, débutant à la gorge de la tour sud. Deux petits ensembles maçonnés ont été mis au jour et sont décrits à la fin de cette introduction[608]. Les Compagnons Bâtisseurs sont intervenus sur le Châtelet en 1997, en 2000 puis en 2004.

Le protocole de description dédié aux structures antérieures au XV^{e} siècle et ne portant aucune trace d'adaptation à l'artillerie à poudre est ici appliqué, mais trouve ses limites. En effet, les parements externes sont habituellement isolés et décrits par « face ». Sur le Châtelet, on verra que l'élévation est conservée, la plupart du temps, sur des hauteurs très faibles. Les maçonneries occupant la plus grande surface sont surtout les arases supérieures. Malheureusement, celles-ci ne peuvent absolument pas être prises en compte, car elles sont toutes issues de travaux de restauration, et ont été construites afin d'assurer l'étanchéité de la structure et de protéger les rares maçonneries d'origine. La description doit donc se résumer aux formes adoptées par les maçonneries reconstruites sur les ruines du Châtelet, auxquelles viennent s'ajouter, quand cela est possible, les observations concernant les liens (chaînage ou non) avec les structures attenantes.

Trois ensembles maçonnés sont appuyés contre la gorge de la tour sud du Châtelet. Elles ne sont pas intégrées au système de description ci-dessous qui répartit les maçonneries en éléments car la simple observation n'est pas suffisante pour leur attribuer une fonction : aucune forme n'est réellement révélatrice, et si des hypothèses peuvent être émises, elles doivent s'en tenir au stade de la proposition. Nos remarques sont issues des rapports de

[608] Géhan 1994, p. 7.

sondage de 1992 et 1994[609] rédigés par T. Géhan. Le premier sondage, datant de 1992 (15 juillet-15 août), a révélé une construction de tracé semi-circulaire, d'environ 300 centimètres sur 350 centimètres. La grande tranchée de sondage ouverte en 1994 a mis au jour deux autres ensembles maçonnés, appelés M1 et M2[610]. Le mur M1 est réalisé en pierres sèches et a été dégagé sur une longueur de 450 centimètres pour une hauteur de 200 centimètres, sans que les fondations aient été atteintes. À 70 centimètres de la tour, le mur change d'orientation et forme un angle d'environ 100 degrés. Bien qu'étant en contact avec la tour sud, il a été impossible de déterminer une relation d'antéro-postériorité. La maçonnerie M2 passe par-dessus l'angle formé par la maçonnerie M1. Il s'agit d'un mur de schiste dont le liant est un mortier très pauvre en chaux, de couleur orange.

- Extérieur (**Annexes : Figure 39**)

CHA-N1-FAC1

Les quatre prochains parements décrits appartiennent à la tour nord. La première face n'émerge du sol que de quelques centimètres. Elle prend la forme d'un appendice irrégulier plein, ancré au nord-ouest de la tour nord du Châtelet. Cette irrégularité est sans doute due au fait que lors du dégagement, ainsi que cela est précisé dans la Programmation de travaux de 1995, « […] *il ne nous semble pas possible de pouvoir donner une image exacte de son empreinte au sol, compte tenu de la disparition totale des structures maçonnées dans certaines zones*.»[611]. La plus haute assise de cette maçonnerie est positionnée en contrebas du mur formant la gorge de la tour nord. On ne peut cependant pas dire s'il s'agit d'une volonté du programme de restauration qui aurait eu pour but de signaler une différence de niveau ou de maçonnerie découverte durant le dégagement. Le niveau de cette face rattrape celui de la face suivante, située plus à l'est (CHA-N1-FAC2).

En 1995, les maçonneries ont été remontées au-dessus des arases mises au jour en 1992 et 1993. Il est précisé dans la Programmation de travaux qu'ont été employées « […] *les techniques de maçonnerie traditionnelles, à base de moellons de schiste de petite taille comme pour les parties édifiées au XIII*^{e} *siècle et de liaison à base de mortier de chaux*

[609] Géhan 1992; Géhan 1994.
[610] Géhan 1994, p. 7.
[611] CHAM 1995, p. 36.

grasse. »[612]. Considérant ce fait et l'enfouissement des maçonneries d'origine, on ne peut aller plus avant dans la description.

Cette saillie sur la tour nord semble faire partie du même ensemble maçonné, mais encore une fois, les joints ayant été refaits, si rupture il y avait, elle a été effacée.

CHA-N1-FAC2

Cette face présente l'élévation maximale de la tour nord. Elle est limitée au nord par la protubérance décrite plus haut, et au sud par un pan de mur perpendiculaire à elle formant la culée. Elle repose en grande partie sur des affleurements du socle géologique de schiste.

Le parement est uniforme. On ne perçoit aucune rupture entre les arases du mur d'origine et la reconstitution du CHAM. Cela est dû d'une part au choix des pierres de reconstitution, sélectionnées pour être confondues aux moellons anciens, et d'autre part à la réfection des joints. On concentre donc l'observation sur les moellons situés à proximité du socle de schiste. Il s'agit d'une maçonnerie de moellons de schiste, petits à moyens, de gabarits assez trapus. On trouve tout de même quelques dalles. Le mortier est constitué de chaux et de sable (quartz et feldspath)[613].

D'après le Rapport de sondage de 1994[614], les murs ancrés perpendiculairement à l'est des tours du Châtelet et formant la culée ont été ajoutés et ne sont donc pas chaînés aux tours.

Cette face ne comporte aucun trou de boulin ou autre négatif.

CHA-N1-FAC3

Cette troisième face est dans la continuité de la précédente. Elles forment à elle deux un « U ». Elle est limitée à l'ouest par l'angle qu'elle forme avec le mur de gorge et, au sud, par le mur perpendiculaire formant la culée.

N'étant conservée que sur une très faible élévation, issue de la restauration, cette face ne peut être décrite. On se limite à préciser que son tracé est dans la continuité de celui de la face précédente, qui n'était interrompu que par l'apposition du mur perpendiculaire de la culée. L'observation des arases supérieures n'apporte aucune information supplémentaire.

Elle est tout à fait liée au mur de gorge.

[612] CHAM 1995, p. 36.
[613] Tesson 2011, communication orale.
[614] Géhan 1994, p. 12.

CHA-N1-FAC4

Le mur formant la gorge de la tour nord-est est, comme la face CHA-N1-FAC1, conservé sur une très faible élévation. Il s'agit d'un pan de mur droit, rattaché d'un côté à la face CHA-N1-FAC3, et de l'autre au décrochement irrégulier du nord-est de la tour.

CHA-N1-FAC5

La face décrite ici, ainsi que la suivante, appartiennent à la tour sud du Châtelet. Le parement qui nous intéresse reprend de manière assez symétrique le tracé formé par les faces CHA-N1-FAC2 et CHA-N1-FAC3, à savoir un « U ». La maçonnerie dont nous tenons compte est celle qui est enserrée dans le prolongement de la courtine reliant la Tour Criminelle au Châtelet, englobant la capitale de la tour sud jusqu'à son mur nord-est. Actuellement, la courtine se différencie aisément, son niveau étant inférieur à celui de la tour. Cependant, T. Géhan précise que lors du dégagement, il n'était pas possible d'attribuer clairement les maçonneries appartenant à la tour et au glacis : d'une part, la petite construction moderne située au sud-est de la tour en a gêné le dégagement, d'autre part, les maçonneries avaient déjà été très perturbées par la construction d'une fosse moderne [615] doublée par le creusement d'une tranchée destinée à l'installation de câbles électriques. Cette face est reliée de part et d'autre au mur de gorge de la tour.

Lors du dégagement, seule la première assise de l'élévation a pu être retrouvée. Comme pour la tour nord, la simple observation des maçonneries n'est que peu révélatrice, étant donné la faible hauteur des murs et le fait que les maçonneries que l'on voit actuellement sont issues des travaux de reconstruction. On reprend donc la description formulée par T. Géhan[616]. Le parement serait composé de pierres hétérogènes, à savoir du schiste, du grès et du granite (mais on ne sait pas en quelles proportions). Le liant est un mortier pauvre en chaux, de couleur ocre orangé[617].

Il semble que la courtine reliant la Tour Criminelle à la tour sud vienne se poser contre cette dernière.

L'élévation est encore une fois trop faible pour que l'on puisse distinguer des négatifs.

[615] Géhan 1992, p. 58.
[616] Géhan 1992, p. 58.
[617] Géhan 1992, p. 58

CHA-N1-FAC6

Ce mur forme la gorge de la tour sud. Ce parement est décrit en tant que face externe, car il ne présente aucun arrachement pouvant laisser penser qu'il s'agissait du parement interne d'une salle. Plusieurs maçonneries sont en contact avec lui. Il s'agit des ensembles que nous avons évoqués dans le préambule à la description du Châtelet (éventuel escalier, M1 et M2).

On ne perçoit pas de rupture entre cette maçonnerie et celle de la face précédente. Le parement utilisé est probablement similaire.

On ne discerne qu'un trou de boulin au bas de l'élévation sud de ce mur **(Figure 122**).



Figure 122: Châtelet, tour sud.

- Intérieur (**Annexes : Figure 40**)

CHA-N1-SAL1

L'intérieur de la tour nord ne forme pas, à la différence de son extérieur, un fer à cheval. La description est basée sur l'état actuel de la tour, ce qui permet de donner une idée des proportions. Cependant, lors de son dégagement, cette tour était en très mauvais état. Le Rapport de 1993[618] précise qu'il n'a pas été possible de restituer la forme originelle de la salle, notamment en raison d'un important épierrement. Au sud, le contour est bien curviligne, mais les murs nord-ouest (environ 290 centimètres), nord-est (276 centimètres) et sud-est (208

[618] Géhan 1993, p. 4.

centimètres) sont droits. La salle occupe une surface d'environ 7,70 mètres carrés. En capitale, le mur est épais d'environ 290 centimètres.

Le parement est identique à celui que l'on trouve à l'extérieur, ce qui est logique puisqu'il s'agit en grande partie d'une restauration.

On note qu'à l'angle sud-ouest, le parement de tracé curviligne semble être posé à côté du mur nord-ouest, et non lié à lui. Le sol laisse voir des arases irrégulières, dont on ne sait à quoi elles correspondent exactement.

CHA-N1-SAL2

Cette salle de la tour sud reprend la forme de fer à cheval du tracé externe. Elle mesure environ 350 centimètres (axe est-ouest) sur 280 centimètres (axe nord-sud), ce qui équivaut à une surface légèrement inférieure à 8,5 mètres carrés. L'épaisseur du mur au niveau de la capitale est ici réduite à 190 centimètres.

Le parement étant entièrement refait, on ne peut apporter plus de précision.

La salle est uniforme : on n'y remarque aucune perturbation particulière.

3.2.1.17. Courtine Châtelet d'entrée – Tour du Moulin

La courtine traitée ici devait relier à l'origine le Châtelet à la Tour du Moulin. Mais dans son état actuel, on ne voit plus qu'une partie du tronçon, qui s'étend à proximité de la Tour du Moulin. Ce mur est large d'environ 240 centimètres (**Annexes : Figure 41**).

Apparemment, la mise au jour de 1993 n'a révélé que des arases très ruinées. Une première campagne de restauration en juillet et août 1994 a eu pour but de remonter de trois assises le parement faisant face aux douves. Quant au parement situé vers l'intérieur de la cour, il a été remonté pour rejoindre le niveau actuel de la cour. La restauration devait être achevée en 1995[619].

Devant une telle part prise par la reconstruction, le travail de description est très amputé, car les maçonneries actuelles ne sont pas celles d'origine.

C/CHA_TM-FAC1

Il s'agit de la face dirigée vers l'extérieur de l'enceinte, en direction du fossé.

[619] CHAM 1995, p. 35.

Ce pan de mur, s'il n'a pas été totalement reconstruit, a été rejointoyé de façon à ce que le mortier recouvre complètement les moellons, de sorte qu'en l'état, il est impossible de le décrire. Il ne présente aucune particularité : aucune rupture ni protubérance ne sont à signaler.

Il semble s'appuyer sur la Tour du Moulin, mais cette dernière a été entièrement reparementée, notamment au niveau de sa jonction avec ce pan de courtine.

C/CHA_TM-FAC2

Elle se situe au revers de la précédente et ne nous apporte aucune indication complémentaire.

3.2.2. Fossés

3.2.2.1. Zone nord

3.2.2.1.1. Poterne Nord

La partie septentrionale du fossé est fermée par un pan de courtine. Celle-ci est dotée d'un contrefort central dans lequel a été ménagée une grande porte.

La Poterne Nord est restée très longtemps sous les remblais. Pour cette raison, elle n'a pas suscité de curiosité particulière, ce qui a garanti la conservation de son caractère originel. Les travaux de restauration ont donc été engagés notamment par le cabinet Mester de Parajd, et ont eu pour objet la stabilisation de brèches, le remaillage des fondations et la stabilisation des zones dégagées. En 2004 a eu lieu la consolidation définitive des encadrements et voûtes de la grande porte (recalage des assises de fondation par cloutage).

La Poterne Nord est intimement impliquée dans la compréhension du Moineau Nord, structure caractéristique de l'adaptation du château à l'artillerie à poudre au XV^{e} siècle. C'est pour cette raison que l'on a choisi de l'inclure dans les structures bénéficiant d'un traitement par UC.

- Extérieur (**Annexes : Figure 42**)

POT*N-FAC1

UC520, UC537

La Poterne Nord présente un parement particulièrement homogène, que l'on retrouve sur la quasi-totalité de sa surface (UC520). Il se compose exclusivement de schiste ardoisier de moellons petits à moyens. Les dalles ont une longueur de 6 à 60 centimètres pour une épaisseur de 1 à 7 centimètres, les blocs mesurent 6 à 30 centimètres de long sur 4 à 11 centimètres (parement de type Q). L'une des particularités de cette maçonnerie réside dans le pourcentage de schistes à forte teneur en oxydes de fer ce qui leur confère cette coloration rouge caractéristique que l'on a déjà pu trouver au niveau de la Tour Heptagonale. Leur répartition est relativement homogène : quelques zones semblent plus concernées, sans que l'on puisse isoler un fait archéologique. Le liant (de type J) est un mortier de chaux beige pâle. Une grande proportion de parement a été chaulée. La partie supérieure de cette face (UC537), au niveau des ressauts, est issue d'une restauration qui se distingue par son enduit gris couvrant totalement les moellons (parement de type S). L'extrémité ouest du parement qui jouxte la Tour du Moulin ne présente aucun arrachement.

Plusieurs éléments en négatif sont observables sur cette face, trous de boulin ou creusements de petites cavités. Deux d'entre eux (n1 et n2) ne sont visibles qu'à l'intérieur du Moineau Nord, à quelques centimètres à l'ouest du contrefort. Le premier est à 220 centimètres du niveau de circulation et mesure 17 centimètres de côté pour une profondeur de 23 centimètres. Le deuxième est situé au-dessus du précédent, à 352 centimètres du sol. Les dimensions sont équivalentes. Toujours dans le Moineau Nord mais plus à l'ouest, un autre trou, plus petit (11 centimètres de largeur et 7 centimètres de hauteur pour 20 centimètres de profondeur) est formé, à une hauteur au sol à peu près équivalente à celle du premier, soit 218 centimètres. À l'extérieur du Moineau Nord et à l'aplomb des deux premiers trous, on distingue deux trous de forme et de dimensions similaires (n4 et n5), ainsi qu'à deux autres emplacements (n6 et n7). L'observation des quatre autres percements (n8, n9, n10 et n11) révèle des traces de creusement de la maçonnerie.

À mi-hauteur, une grande ouverture est visible. Les maçonneries présentent des traces de cassures : les schistes ont manifestement été rabotés afin de créer cette baie qui traverse la Poterne Nord de part en part. Les contours en sont totalement irréguliers.

POT*N-N1-CON1

UC531, UC532, UC533, UC534, UC535, UC536

Les parements du contrefort sont similaires à ceux que l'on trouve sur la face POT*N-FAC1 (type Q). On y retrouve bien les schistes à forte teneur en oxydes de fer ainsi que le chaulage du parement.

Les chaînages (UC532 et UC534) sont réalisés en dalles de schiste de taille moyenne à grande, organisées en une succession de boutisses et panneresses afin d'assurer la jonction entre deux parements (chaînage de type D).

À 234 centimètres du niveau de circulation, on peut remarquer, au milieu du contrefort, un trou de boulin (n13) dont les dimensions sont les suivantes : 15 centimètres de largeur, 12 centimètres de hauteur pour une profondeur de 29 centimètres. Il est situé entre deux autres trous (n12 et n14), beaucoup plus grands, dont les dimensions sont similaires. Celui qui est situé au plus bas mesure 23 centimètres de large sur 27 centimètres de haut, pour une profondeur maximale de 12 centimètres. Leur volume dans la maçonnerie est irrégulier, cette irrégularité étant renforcée par de petits amas de mortier. À l'extérieur de l'espace couvert par le Moineau Nord, un seul trou de boulin est visible (n15). Ses mesures sont similaires à celle du trou de boulin n4.

POT*N-FAC2

UC538

On trouve sur cette face les mêmes maçonneries que pour la face POT*N-FAC1 (parement de type Q).

Les deux trous de boulin (n16 et 17) ont le même gabarit que ceux du contrefort (n13 et n15).

POT*N-FAC3

UC553, UC560

La maçonnerie est ici composée de schiste ardoisier dont les moellons, petits à moyens, sont identiques à ceux que l'on trouve sur les faces 1 (POT*N-FAC1) et 2 (POT*N-FAC2). Cependant, la couleur des schistes, moins rouge, et l'absence de badigeon de chaux définissent un autre type de parement (type R). Celui-ci s'interrompt sans aucune trace d'arrachement.

Les trous de boulin sont très nombreux sur cette face puisqu'on en dénombre huit (n29 à n36). On se situe toujours dans la même gamme de dimensions que les boulins des faces

intérieures, à savoir entre 11 et 13 centimètres de côté. On peut diviser leur répartition verticale en trois lignes. Le n29 est le seul représentant de la première ligne verticale. Il est isolé à l'extrémité gauche du parement. Les négatifs n31 et n32 sont superposés pour former la deuxième ligne, de laquelle on peut rapprocher le négatif n30 qui est cependant décalé d'une dizaine de centimètres vers la droite. Enfin, la troisième verticale est composée des négatifs n33 à n36, parfaitement alignés. Une grille horizontale peut également être tracée, par l'alignement des négatifs n31 et n34, et des négatifs n32 et n35. Le trou de boulin n29 peut compléter cette grille, de façon moins orthogonale cependant. Les écarts horizontaux ou verticaux entre ces trous de boulin sont toujours à peu près équivalents entre eux : la largeur entre deux trous de boulin s'étend de 188 centimètres à 207 centimètres, tandis que la hauteur varie de 78 à 132 centimètres.

POT*N-N1-CON2

UC536, UC554, UC555, UC556, UC557, UC558

Le parement du contrefort extérieur est le même que celui que l'on retrouve sur les faces externes (POT*N-FAC3 et POT*N-FAC4), à savoir un parement de type R.

Les chaînages (UC555 et UC557) sont de type E. La différence avec le chaînage de type D réside dans les même critères que ceux qui différencient parement de type S et parement de type R : la couleur plus grise des schistes et l'absence de badigeon blanc.

Quatre trous de boulin sont encore visibles, allant de 11 à 18 centimètres de côté. Les négatifs n38 à n40 sont situés en plein milieu du contrefort et suivant une disposition verticale alignée. Les hauteurs séparant chaque négatif sont de 124 et 140 centimètres. Le dernier négatif, n37, est isolé. Reporté sur la gauche du contrefort, il n'est disposé sur aucune ligne verticale ou horizontale.

POT*N-FAC4

UC560

Cette dernière face est constituée d'un parement de type R. Il est posé sur le parement de la Tour du Moulin.

Ici encore, plusieurs négatifs apparaissent (de 10 à 18 centimètres de côté). Les négatifs n42, n43 et n44 sont bien situés sur le même aplomb. Le négatif n43 est séparé de n42 par une hauteur de 122 centimètres. Quant au négatif n44, il est situé bien plus haut, 383 centimètres au-dessus de n43.

POT*N-MAC1

UC561, UC562

Le contrefort extérieur POT*N-N1-CON2 et la face POT*N-FAC4 supportent respectivement trois et quatre consoles, témoins de l'installation de mâchicoulis. Elles sont réalisées en granite (consoles de type A). Une seule d'entre elles a conservé sa forme originelle, à savoir un quart-de-rond, peut-être chanfreiné sur chacune de ses arêtes latérales. Elles sont superposées en encorbellement et conservent une largeur et une hauteur uniformes entre elles.

- Intérieur (**Annexes : Figure 42**)

POT*N-POR1

UC563, UC564, UC565, UC566, UC567, UC568, UC569, UC570, UC571, UC572, UC573, UC574, UC575, UC576, UC577

La porte ménagée dans la courtine permet la communication entre l'intérieur et l'extérieur de l'enceinte par le fond de fossé. L'accès vers l'intérieur est organisé en deux parties : un premier sas de 131 centimètres de large, couvert d'une voûte en berceau brisé, suivi d'un deuxième passage, un peu plus large (154 centimètres), également couvert par un berceau brisé, fixé plus haut.

Le premier sas est accessible par l'extérieur du fossé. Actuellement, le passage n'est plus praticable, condamné par un mur de parpaings. L'habillage extérieur de la porte n'existe plus. Les grands blocs de granite composant l'arc et les jambages ont probablement été récupérés. Le parement interne (UC576, UC577) utilise la même maçonnerie que celle que l'on trouve sur les faces 1 et 2 (POT*N-FAC1 et POT*N-FAC2), à savoir un parement de type Q. Sur chaque face de parement, deux trous sont ménagés. Le négatif n18 fait face au négatif n24. Ils n'ont pas de forme définie. Ces trous ont été créés en cassant la maçonnerie de schiste, et placés contre l'encadrement de granite. Le premier mesure 12 centimètres de largeur, 9 centimètres de hauteur et 7 centimètres de profondeur tandis que le second mesure 11 centimètres de largeur, 14 centimètres de hauteur pour 9 centimètres de profondeur. Ils sont respectivement situés à 112 et 100 centimètres du niveau de circulation actuel. Les deux autres creusements ont été aménagés plus haut, à 212 centimètres du sol pour le négatif n19 et à 215 centimètres pour le n25. Le n19 forme une entaille dont le profil est concave et non carré, haute de 32 centimètres et large de 11 centimètres, dont la profondeur maximale atteint 7 centimètres. Le n25 adopte un profil plus quadrangulaire de 12 centimètres de largeur pour

une hauteur de 25 centimètres et une profondeur de 7 centimètres. Là encore les schistes de la maçonnerie présentent des traces de taille, ainsi que le bloc de granite dans lequel a été placé le n25. La voûte (UC573) emploie des dalles et blocs de mêmes dimensions, mais se différencie du parement de type Q par une proportion de mortier de chaux plus importante (voûte de type F). L'encadrement intérieur de cette première partie division de la porte est encore en place car intégré au parement de la seconde partie de l'accès. En effet, les jambages sont composés d'éléments de granites dont certains sont également solidaires du parement interne de la seconde division de la porte. Le jambage ouest (UC569) est composé de huit blocs de granite de taille moyenne à grande. Le jambage est (UC570) est lui formé de six blocs. Ceux-ci, que ce soit pour les jambages ou les arcs, sont souvent alternés avec des très fines dalles de schiste ardoisier (jambages de type G). Ces éléments servent de calage et permettent également d'absorber les tassements et déformations inhérents à une telle structure. Un chanfrein très léger a été taillé. L'arc est également chanfreiné (UC568). Il est réalisé en granite et dessine un arc brisé (arc de type E). Il est surmonté d'un parement vertical faisant lien avec le second passage.

Ce dernier adopte la même conception, à savoir une voûte en berceau brisé de type F formant un accès encadré par un arc de type E (UC563) et des jambages de type G (UC564 et UC565), présentant des moellons de très grande taille (jusqu'à 78 centimètres de hauteur). Les blocs de granite formant les sommiers de l'arc ont reçu un traitement particulier : la face présentée sur le parement du contrefort est plus longue et marque la limite avec les piédroits. Ceux-ci présentent d'importantes cassures à leur base. En effet, le passage a été élargi précisément à cet endroit, à 236 centimètres du sol pour le jambage ouest et 232 centimètres pour le jambage est, créant à la base des piédroits un arc de cercle à peu près régulier de 40 centimètres de diamètre (jambage ouest) et 38 centimètres de diamètre (jambage est). Les granites supérieurs ont été rabotés, retaillés, (surtout au niveau du jambage est), et d'autres ont même été arrachés : le tiers inférieur du jambage ouest a disparu, mettant le blocage de la maçonnerie à nu (UC536). L'élargissement a été fait sans tenir compte de l'appareillage, puisqu'il ne débute pas au niveau d'une assise précise. Comme pour l'encadrement précédent, un chanfrein vient garnir l'ensemble. Il est cependant plus large et très régulier (13 centimètres). Le parement est celui que l'on retrouve sur la première partie de l'accès et a également été creusé à plusieurs endroits. Les UC571 et UC572 sont des gorges de type A, servant à recevoir les barres de fermeture des vantaux. Le granite dans lequel elles sont taillées ne présente pas de trace de cassure. L'UC571 est située à 88 centimètres du niveau de circulation actuel et mesure 13 centimètres de largeur et 20 centimètres de hauteur, pour une

dizaine de centimètres en profondeur. L'encastrement qui lui fait face (UC572) est de dimensions similaires (14 centimètres sur 11) à l'exception de la profondeur, beaucoup plus importante puisqu'elle atteint 196 centimètres. Une petite encoche ronde de 4 centimètres de diamètre et 6 centimètres de profondeur est visible juste en dessous de la grande gorge. Sur chaque côté des parements est et ouest, trois encastrements ont été ménagés, à peu près tous à la même hauteur. Les négatifs n20 et n21, situés à 212 centimètres du sol actuel, font face aux négatifs n26 et n27, respectivement situés à 218 et 223 centimètres. Les deux premiers ont un profil d'entaille concave, contrairement aux deux autres, qui forment des encastrements de profils quadrangulaires. Les dimensions des encastrements du parement ouest sont très proches : n20 est haut de 30 centimètres et profond de 10 centimètres ; n12 s'étend sur une hauteur de 40 centimètres pour 8 centimètres de profondeur. Leur largeur est identique (12 centimètres). Les négatifs n26 et n27 mesurent respectivement 12 et 11 centimètres (largeur) sur 20 et 17 centimètres (hauteur), pour une profondeur de 12 et 10 centimètres. Les deux derniers négatifs sont présentés à part car ils ne forment pas un couple en point-virgule : ce sont deux encastrements de profil rectangulaire, beaucoup plus profonds que les précédents : n22 (13 cm de largeur et 20 centimètres de hauteur) est profond de 40 centimètres et n28 de 45 centimètres (11 centimètres de largeur et 14 centimètres de hauteur).

3.2.2.1.2. Moineau Nord

Le Moineau Nord est un petit ouvrage situé en fond de fossé, accolé à la Poterne Nord et dirigé vers le pont. Sa découverte remonte à la campagne de fouille de 1993 (15 juillet – 15 août) dirigée par T. Géhan.

Fort heureusement, son enfouissement l'a protégé de l'érosion naturelle, et sa découverte tardive l'a préservé des restaurations, ce qui en fait un cas quasiment unique sur le château.

Cette structure est très caractéristique de l'évolution qui est au cœur de notre sujet, à savoir l'adaptation du site de Pouancé à l'artillerie à poudre. Qui plus est, les moineaux de cette période conservés dans cet état général relativement bon, et dont les embrasures de tir sont encore en place, sont suffisamment rares pour que l'on choisisse de s'y attarder. C'est pourquoi l'on a appliqué au Moineau Nord le traitement par UC.

- Extérieur (**Annexes : Figure 43**)

MOI*N-N1-FAC1

UC546, UC547

Cette face correspond au parement externe du flanc est et regroupe les UC546 et UC547. Elle est réalisée en moellons de schiste (parement de type O). La taille des moellons est difficile à déterminer, en raison de l'importante végétation qui les recouvre. Il peut cependant être largement rapproché du parement interne (de type C, décrit ci-dessous), que ce soit pour la dimension, le matériau ou le liant.

C'est dans cette face qu'est ménagée l'ouverture de tir MOI*N-N1-AC1.

MOI*N-N1-FAC2

UC544, UC545

Le parement des UC544 et UC545 est identique à celui que l'on trouve sur la face précédente (parement de type O).

Il laisse également apparaître une ouverture de tir (MOI*N-N1-AC2).

MOI*N-N1-COU1

UC542

L'espace interne du Moineau Nord est protégé par une voûte à trois pans droits, eux-mêmes recouverts par une toiture de schiste. Celle-ci présente maintenant un état assez dégradé, cependant, sa présence est assez exceptionnelle si l'on considère l'état des toitures sur le reste du site : aucune tour n'a conservé l'intégralité de son couvrement d'origine, si l'on excepte une partie du Moineau Sud. Sa sauvegarde est en partie due au fait que le Moineau Nord est resté enterré jusqu'au début des années 1990.

La couverture dont on traite ici (UC542) prend appui sur la Poterne Nord et vient reposer sur les maçonneries composées par les UC546 et UC547. On retrouve à son revers l'UC530. L'agencement des schistes servant à la couverture est observable grâce à une ouverture assez importante faite dans la toiture au niveau du couvrement du pan ouest : il s'agit d'un percement ovalaire de 139 centimètres sur 64 centimètres, résultant peut-être de l'agrandissement postérieur d'un évent permettant l'évacuation des fumées dues au tir des canons. L'épaisseur totale du couvrement est d'environ 70 centimètres. Elle comprend d'une part la couverture en elle-même, protégeant notamment des intempéries, et d'autre part la voûte. Ces deux éléments sont bien discernables. La voûte sera traitée dans le paragraphe

consacré à la description de l'intérieur du Moineau (MOI*N-N1-SAL1). Les schistes formant la toiture sont disposés de façon à permettre l'écoulement des eaux, c'est-à-dire légèrement penchés vers le sol, et superposés en tas de charge. Les dalles utilisées ne sont pas à proprement parler des ardoises, ainsi qu'on pourrait le supposer dans cette région renommée pour ses ardoisières. Il s'agit de dalles fines, plus épaisses que les ardoises, mais moins que les moellons utilisés en parement ou pour la voûte. Ces dalles présentent une large gamme de dimensions. Elles ont une épaisseur de moins d'1 centimètre à 7 centimètres pour une longueur allant jusqu'à 60 centimètres. Le larmier est encore présent sur tout le pourtour du Moineau Nord, quoique fort dégradé. Il permet de guider les eaux de pluie à environ 10 centimètres du parement externe. Ces divers éléments permettent d'isoler ici un exemple de couverture de type A.

MOI*N-N1-COU2

UC543

Elle prend appui sur la Poterne Nord et repose sur les UC544 et UC545. Elle est similaire à la couverture MOI*N-N1-COU1 en ce qui concerne la maçonnerie.

Un évent y a été percé, probablement agrandi par la suite.

MOI*N-N1-COU3

UC553

Ce troisième pan est également une couverture de type A.

Le conduit de la cheminée MOI*N-N1-CHE1 vient perturber l'UC qui la compose (UC553).

MOI*N-N1-ESC1

UC548, UC549, UC550, UC551, UC552

Cette zone accolée à l'ouest du Moineau Nord est regroupée dans une même description. L'élément central en est une base d'escalier en vis. L'ensemble n'est pas dans un état permettant une interprétation exhaustive. Une fouille serait nécessaire afin de comprendre la stratigraphie et l'articulation précise des maçonneries entre elles.

L'ensemble des UC décrites ici est situé entre l'escarpe et la cheminée venant obstruer un troisième pan du Moineau Nord à l'est. L'UC548 est une maçonnerie difficile à caractériser. Elle est composée de moellons de schiste, mais leur taille et le mortier ne sont pas très discernables.

Parallèlement à l'axe de l'escarpe, l'UC549 vient s'appuyer sur la Poterne Nord. Elle est encore largement recouverte par les remblais et la végétation ce qui empêche d'estimer sa largeur. Cependant son parement est encore visible (parement de type P).

Adossée perpendiculairement à l'UC549, la maçonnerie constituant l'UC550 vient compléter l'ensemble bâti lié à l'escalier. Elle s'ancre dans le socle géologique. Il s'agit d'un mur d'une largeur de 110 à 150 centimètres. Son parement de schiste est similaire à l'UC549.

L'escalier à proprement parler est constitué de deux marches (UC552a et UC552b) et d'une maçonnerie sur laquelle elles se fixent (UC551). Le noyau est un grès ordovicien local, provenant d'une formation gréso-calcaire[620]. Ce grès très fin est utilisé pour les deux marches encore visibles. Concernant la première marche au niveau de la vis, le grès a été taillé sur un plan carré jusqu'à la moitié de sa hauteur, puis devient un octogone. Il s'agit d'un noyau formant marche. Le reste de la marche est constitué d'une maçonnerie de moellons de schiste supportant une grande dalle formant l'espace de circulation. Il s'agit d'une marche de type E. La seconde marche est réalisée sur le même modèle : une vis composée d'un noyau taillé formant marche, et une marche combinant moellons en partie inférieure et dalle en partie supérieure. Le noyau est cependant taillé différemment : il suit une base octogonale en partie inférieure (son état ne permet pas de s'en assurer) et circulaire en partie supérieure (19 centimètres de diamètre), les deux éléments étant liés par un profil convexe formant une sorte de congé. Des traces de taille sont visibles sur les éléments en grès : il s'agit de longs sillons peu profonds semblables à des traces de gradine (**Figure 123**). Sur la partie supérieure du noyau de la deuxième marche, trois rainures rayonnent autour du centre. Chacune correspond à l'alignement d'une marche. L'une d'entre elles se poursuit sur la dalle supérieure constituant la marche (**Figure 124**). L'emmarchement en l'état mesure une quarantaine de centimètres, mais les marches ne sont plus visibles dans leur intégralité, ayant été détruites pour l'installation de la cheminée.

L'UC551 est composée d'une maçonnerie de moellons de schiste qui, comme l'UC548, n'est pas vraiment caractérisable. Une petite surface de parement encore visible permet tout de même de la rapprocher des UC549 et UC550. Il s'agit d'une arase de mur d'orientation perpendiculaire à l'escarpe, ancrée dans la couverture MOI*N-N1-COU2.

[620] Tesson 2011, communication orale.

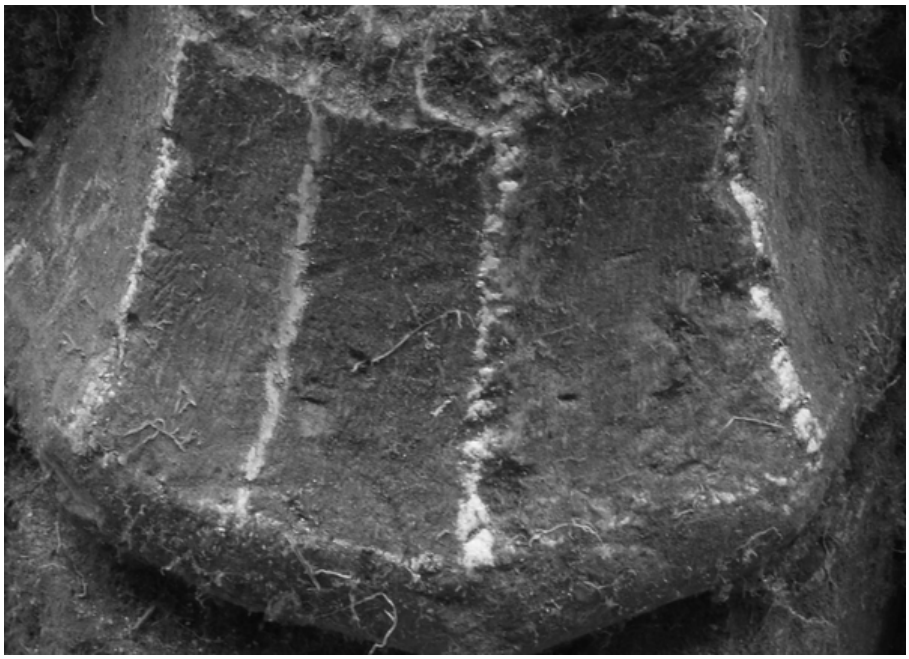


Figure 123: Moineau Nord, base de l'escalier en vis.

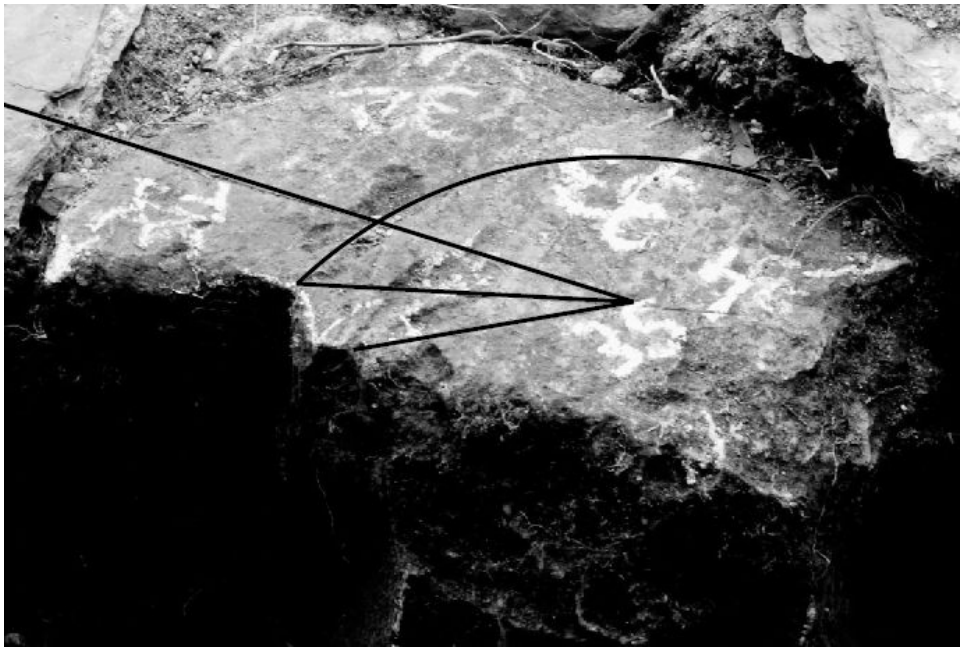


Figure 124: Moineau Nord, base de l'escalier en vis avec rainures gravées.

- Intérieur (**Annexes : Figure 44**)

MOI*N-N1-SAL1

UC522, UC523, UC528, UC529, UC530

L'espace interne du Moineau Nord suit un plan triangulaire d'environ 15 mètres carrés dont la base, mesurant 637 centimètres, s'appuie sur la portion d'enceinte qui barre le fossé

séparant haute cour et basse cour. Le sommet est dirigé en direction du pont les reliant. L'angle est n'a pas encore été totalement dégagé. La salle mesure plus de 18 mètres carrés en incluant l'espace des embrasures de tir, le pan est s'étire sur 489 centimètres (UC528) et le pan ouest sur 428 centimètres (UC522), chaque pan recevant une archère-canonnière.

L'accès à la salle se fait actuellement par l'ouverture de tir MOI*N-N1-AC2. Une des entrées d'origine est située au niveau de la porte plus ancienne, qui permettait d'accéder au fond de fossé. Le moineau est donc venu littéralement obstruer cette entrée.

La maçonnerie du parement intérieur est constituée de schiste ardoisier de très bonne qualité[621], débité en dalles et blocs de taille petite à moyenne formant le parement de type C (les dalles mesurent de 10 à 46 centimètres de longueur pour 1 à 12 centimètres d'épaisseur, tandis que les blocs varient de 8 à 18 centimètres de longueur pour une épaisseur de 3 à 5 centimètres). Contrairement à de nombreuses maçonneries mises en place sur le site, on ne trouve pas de grès dans le Moineau Nord. Le parement, représenté par les UC522 et UC528, est caractérisé par des moellons présentant une face rarement lisse, inégale. L'UC522 est perturbée par une construction postérieure (MOI*N-N1-CHE1) : les schistes ont été cassés afin d'installer les UC521 et UC527.

La composition du liant est classique : il s'agit d'un mortier de chaux de type I, riche en grains de quartz dont la coloration brun orangé est due à la forte humidité du lieu faisant apparaître les oxydes de fer. Cet ouvrage n'a été dégagé que lors des fouilles menées par T. Géhan durant la campagne de 1993. Le Moineau Nord a été enseveli durant plusieurs siècles, soumettant schistes et mortiers à de fortes infiltrations.

Le niveau de circulation actuel (UC529) est constitué d'une légère couche de remblai de terre. Des fragments de dalles de schiste sont visibles et par endroit, le socle schisteux apparaît. Celui-ci a été surcreusé à l'aplomb du raccord du Moineau avec la Poterne Nord.

L'ensemble est protégé par une voûte de type E : les moellons de schiste sont petits à moyens, le liant est le mortier de chaux caractérisé par sa couleur brun orangé que l'on a pu observer dans la salle et les ouvertures de tir. À la différence du parement des murs, celui-ci a été par endroit recouvert d'un badigeon de chaux ce qui rend son observation moins aisée. La voûte est composée de trois pans droits (UC523, UC526, UC530) venant s'ancrer dans l'ouvrage barrant le fossé. L'UC526 est perturbée par l'ouvrage postérieur (MOI*N-N1-CHE1). En effet, toute la partie inférieure de ce pan de voûte a été détruite afin d'y insérer le conduit. La voûte a été réalisée sur coffrage, les négatifs sont d'ailleurs encore visibles au

[621] Tesson 2011, communication orale.

niveau des murs : sur le pan est (UC528), quatre trous sont discernables (n50 à n53), sur le pan ouest, seulement deux (n55 et n56), l'UC522 ayant subi une destruction dans sa longueur. Un ancrage est disposé au niveau de la jonction entre les deux pans (n54). Les dimensions varient du fait de leur forme irrégulière, mais restent dans une fourchette de 16 à 22 centimètres de largeur et de 8 à 14 centimètres de hauteur (sauf pour le trou du pan est se situant au plus près de la Poterne Nord qui atteint 22 centimètres). Les profondeurs varient beaucoup plus, passant de 7 à 22 centimètres. Les ancrages sont espacés entre eux de 70 à 102 centimètres, à environ 2 mètres du niveau de circulation actuel. De chaque côté de l'ouverture MOI*N-N1-AC2, deux petits trous sont ménagés. Le premier (n57) est disposé à gauche de l'ouverture, à 138 centimètres du niveau de circulation, et mesure 16 centimètres de large sur 9 centimètres de haut pour une profondeur de 7 centimètres. Ces dimensions sont données à titre indicatif, mais ne sont pas constantes, la forme étant très irrégulière. Il en est de même pour le deuxième trou (n58) situé à droite à 113 centimètres du niveau de circulation, mesurant 11 centimètres de largeur, 10 centimètres de hauteur et 8 centimètres de profondeur. On peut voir la disposition des moellons composant la voûte grâce à l'évent mentionné plus haut. Il s'agit de dalles épaisses, posées sur chant et inclinées vers l'intérieur de la salle. Au niveau de l'évent, elles mesurent 40 à 45 centimètres de longueur pour une épaisseur de 5 à 10 centimètres. Elles sont recouvertes par les fines dalles de couverture évoquées plus haut.

MOI*N-N1-AC1

UC501, UC502, UC503, UC504, UC505, UC506, UC513, UC514

L'ouverture de tir aménagée sur le flanc est est la mieux conservée. En tant que telle, elle fournit les principales données sur lesquelles l'analyse de la puissance de tir de l'ouvrage est basée. Elle bat le fond du fossé séparant haute et basse cour et la contrescarpe.

On trouve dans le Moineau Nord les seuls exemples attestés de canonnières à ébrasements doubles au château de Pouancé. En effet, s'il est légitime d'espérer le même type d'ouvertures dans le Moineau Sud, la vérification est impossible, l'extérieur de l'ouvrage étant totalement obstrué. L'espace de tir de l'embrasure ne se loge pas perpendiculairement dans l'épaisseur du mur : il se désaxe afin d'être orienté dans l'enfilade du fossé, en direction du pont, formant un angle de 54 degrés par rapport à l'axe du flanc est. La joue droite, longue de 110 centimètres, est donc atrophiée par rapport à la joue gauche (195 centimètres). L'angle d'ouverture de l'espace réservé au tireur est de 47 degrés. L'embrasure est large de 182 centimètres et haute de 152 centimètres.

Pour les joues, on retrouve la même maçonnerie que dans le reste du Moineau, c'est-à-dire un parement de type C. La voûte suit une courbe très surbaissée. Ce type de voûte (type D) reprend les dimensions des moellons de schiste du parement interne des murs, ainsi que son mortier de chaux, la différence entre parement et voûte résidant principalement dans la disposition des dalles qui sont sur chant et non à plat, ainsi que dans les joints de mortier, plus gras. La voûte de type D se distingue du type E par son profil curviligne et non en pans droits. Les traces d'ancrage du coffrage sont encore visibles, à la jonction entre les ébrasements et la voûte (n59 et n60). Les jambages sont caractérisés par un aspect trapu (environ 145 centimètres de hauteur) et l'utilisation exclusive de dalles de schiste de dimensions moyennes à grandes (jambages de type F). Le liant est toujours le mortier de chaux de type I portant une coloration rouge caractéristique que l'on retrouve sur le reste du Moineau. La voûte s'appuie sur un arc de type D, dont une des caractéristiques est d'être très surbaissé. La portée dépasse en effet les 180 centimètres et la flèche n'excède pas 10 centimètres, ce qui lui confère quasiment un aspect de linteau droit. Cette impression est renforcée par le fait que l'arc ne naisse pas immédiatement au-dessus du piédroit de gauche : sur une soixantaine de centimètres, les dalles ne sont pas disposées sur chant mais superposées à plat, ce qui contribue à accentuer la planéité de l'arc. De fait, la courbure de la voûte est quasiment plane. Son niveau varie très peu entre l'embrasure et la bouche à feu.

Le Moineau Nord est encore en partie remblayé sur une cinquantaine de centimètres, laissant toutefois apparaître l'extérieur de l'ouverture de tir MOI*N-N1-AC1. Il s'agit d'une canonnière de type C, caractérisée par un orifice de tir prolongé par des ébrasements externes en partie inférieure, d'une fente de visée dans le prolongement des ébrasements internes en partie supérieure, les deux éléments étant disjoints. L'orifice, d'un diamètre de 19 centimètres, est percé dans un bloc de granite hexagonal dont la base est rectangulaire. Ce bloc mesure 40 centimètres de haut, 39 centimètres de large, pour une profondeur de 19 centimètres. L'ouverture circulaire est agrémentée d'un chanfrein discret. L'orifice est disposé sur un socle de schiste portant le canon à 25 centimètres du niveau de sol. Au-delà du bloc, les ébrasements externes, réalisés dans une maçonnerie de schiste similaire à celle des ébrasements internes, divergent pour former un angle de tir de 90 degrés. L'ouverture extérieure est large de 97 centimètres. Une fente de visée surmonte le bloc de granite, les deux éléments étant séparés par une grande tablette d'une quinzaine de centimètres d'épaisseur, constituée de plusieurs dalles de schiste. Sur sa partie gauche, la fente est formée par le prolongement de l'ébrasement interne. De l'autre côté, une légère rupture de l'axe de l'ébrasement est imposée afin de créer une fente suffisamment large. Celle-ci n'a pas

conservé son aspect originel, certaines parties étant détruites, notamment à l'extrémité. L'examen de la base permet cependant de restituer une largeur de 11 centimètres pour 75 centimètres de hauteur. À la différence des autres ouvertures de tir du château, celles du Moineau Nord ne présentent pas, au-dessus de la fente, le système habituel de soutien de la voûte (un blocage de moellons et mortier formant une sorte de tympan soutenu par une succession de dalles de schiste). Une simple dalle marque la limite supérieure de la fente, et l'espace intermédiaire entre cette dalle et l'intrados de la voûte est comblé par une maçonnerie de schiste (blocage de type B).

MOI*N-N1-AC2

UC507, UC508, UC509, UC510, UC511, UC512, UC515, UC516

La canonnière du flanc ouest est mal conservée : la fente et la tablette de schiste sont en mauvais état. Les dispositions d'origine sont cependant conservées. Elle est conçue sur le même plan que sa voisine, à savoir un double ébrasement garni d'un orifice de tir au niveau de l'étranglement.

On retrouve le logement désaxé de l'espace de tir par rapport à l'axe du pan de mur (67 degrés), permettant de fournir un feu parallèle à l'escarpe. La joue gauche mesure ainsi 89 centimètres et la joue droite, 205 centimètres, formant un angle de 60 degrés. L'embrasure est large de 192 centimètres, avec une hauteur sous arc de 155 centimètres.

En ce qui concerne les maçonneries, on retrouve précisément les mêmes éléments caractéristiques que dans la précédente ouverture de tir, à savoir un parement de type C constituant les ébrasements, une voûte de type D, un arc de type D très surbaissé (la flèche mesure une dizaine de centimètres) que soutiennent des jambages de type F. Contrairement à la MOI*N-N1-AC1, l'arc débute bien à l'aplomb des piédroits. On peut apercevoir, sur la maçonnerie des ébrasements, les négatifs de coffrage de la voûte (n60 et n61) ainsi que la trace des poutres.

Cette bouche à feu n'apporte pas plus de données que sa voisine, d'autant plus que son état et son accessibilité sont médiocres. Le type est similaire (OF de type C). Le bloc de granite servant de support à l'orifice de tir est grossièrement hexagonal. Il n'est pas très large (34 centimètres), mais le diamètre est le même que celui qui a été relevé dans la première canonnière, à savoir 19 centimètres. Le chanfrein était probablement présent à l'origine, mais il n'est plus discernable. L'ébrasement externe n'est pas visible. Cependant, même si la canonnière est encore en partie remblayée, les gabarits sont identiques. La tablette de schiste séparant orifice et fente est cassée, mais son ancrage dans les ébrasements est encore en place.

On se situe dans les mêmes dimensions que l'autre canonnière, au centimètre près. La rupture d'axe au niveau de la fente la plus proche du front de l'ouvrage se retrouve. Au vu du respect de la symétrie entre les deux ouvertures de tir, la partie droite de cette fente devait probablement suivre le prolongement de l'ébrasement interne. Sa hauteur est de 79 centimètres. À l'aplomb de la bouche à feu, la voûte est soutenue par une grande dalle de schiste formant linteau, surmontée du blocage de type B.

MOI*N-N1-CHE1

UC521, UC524, UC525, UC527

L'espace intérieur du Moineau Nord est perturbé par une construction postérieure : il s'agit probablement d'une cheminée, quoiqu'aucune trace de fumée ou de rubéfaction ne soit visible sur le parement. Son contrecœur (UC521) prend appui sur le socle géologique. Il vient également se poser sur le mur du Moineau Nord (UC522) et sur la Poterne Nord (UC520). Le conduit est composé de quatre UC : l'UC527, construite dans le prolongement du contrecœur, ainsi que les UC524, UC540 et UC541. Les UC521 et UC527 sont différenciées pour plusieurs raisons : elles semblent être dans le prolongement l'une de l'autre, pourtant la couleur des schistes et du mortier varient. L'UC527 prend une inclinaison différente et est plus soumise aux intempéries, ce qui peut expliquer cette variation de patine qui les distingue. Les UC521, UC527, UC524 et UC525 prennent très clairement appui sur la Poterne Nord.

On peut distinguer, aux deux extrémités de l'UC527, deux trous (n63 et n64) qui peuvent être l'emplacement de boulin, situés à environ 220 centimètres du sol. Celui-ci de droite est une petite cavité rectangulaire non traversante de 17 centimètres sur 17, d'une profondeur de 38 centimètres, tandis que celui de gauche mesure 15 centimètres de largeur pour une hauteur de 17 centimètres, et 50 centimètres de profondeur. La largeur inférieure de chacun est matérialisée par une dalle de schiste en ressaut par rapport au nu du mur.

3.2.2.2. Zone sud

3.2.2.2.1. Poterne Sud

Pendant méridional de la Poterne Nord, cette structure établie en fond de fossé étend ses courtines de chaque côté, en barrant ainsi l'accès. Elle rejoint au nord la Tour Criminelle et sert d'appui au Moineau Sud, construit à sa base.

Dès 1929, les Beaux-Arts sont intervenus sur la Poterne Sud : désherbage, consolidation des brèches, rejointoiement des parties supérieures, démolition de maçonnerie obstruant les portes, reprises de maçonnerie en blocage de schiste. Puis il a fallu attendre le premier chantier Bois Dormant en 1964 pour voir de nouveaux travaux. L'aménagement d'une voie d'accès a été réalisé, ainsi que le nettoyage complet de certaines salles, le dégagement de la grande porte enterrée sous 2 mètres d'éboulis provenant de la Tour Criminelle, et enfin le déblaiement du grand escalier. Trois ans plus tard, toujours sous la conduite de L. M. Bessière, des salles souterraines ont été nettoyées. L'année suivante, des scouts de la commune voisine de Combrée ont finalisé ce nettoyage. En 1973-1974, 30 à 40 lycéens de Châteaubriant sont venus au château afin de poursuivre les déblaiements. Le CHAM est intervenu à partir de 1981, pour nettoyer les abords, brosser les parements et refaire l'accès. Durant l'année 1986, la Poterne Sud a fait l'objet de nombreuses restaurations : déjointoiement et changement des schistes pourris, rejointoiement du parement situé vers l'intérieur de l'enceinte (plus de 7 mètres de longueur et 1,80 mètres de hauteur), nettoyage du faîtage, réalisation d'un dallage avec de grandes plaques de schiste sur 5 mètres de long et 1,10 mètres de large, stabilisation et reconstitution partielle du muret situé sur ce chemin de ronde, et enfin restauration des voûtes. En 1987, le CHAM a découvert les restes d'un mur « […] *prouvant que cette porte fut murée à une époque* »[622]. Cette même coupure de presse indique qu'un « […] *autre mur a été mis au jour* » au niveau de la courtine de l'enceinte de ville. Le cabinet Mester de Parajd est ensuite intervenu dès 1999, notamment pour le rejointoiement des parties hautes, puis en 2004.

Tout comme la Poterne Nord, il s'agit d'une structure dont on ne peut faire l'économie d'un traitement minutieux si l'on souhaite comprendre la mise en place du Moineau Sud. C'est pourquoi l'on a appliqué à ses maçonneries un traitement par UC.

- Extérieur (**Annexes : Figure 45, Figure 46**)

POT*S-FAC1

UC3034

La première face traitée est située sur le côté extérieur de la Poterne Sud. Elle constitue le parement externe de la courtine nord qui relie la Poterne Sud à la Tour Criminelle et vient s'ancrer sur le socle géologique de schiste.

[622] Courrier de l'Ouest, 13-14 juillet 1987.

Le parement externe est homogène. Il est composé presque exclusivement de schiste ardoisier, cependant de très rares blocs de grès sont visibles. Les dalles de schiste sont taillées afin de fournir des moellons petits à grands, mesurant de 6 à 60 centimètres de longueur pour une épaisseur de 2 à 10 centimètres. Les blocs mesurent quant à eux entre 5 et 35 centimètres de longueur pour 3 à 20 centimètres d'épaisseur. Il s'agit d'un parement de type U. Une différence de coloration, que l'on retrouve également sur le contrefort central, caractérise cependant cette face. En partie inférieure, ceux-ci ont adopté une teinte plus rouge. Il semble que la couleur plus grise des schistes situés en partie supérieure soit due à la présence de lichens et à une patine provoquée par l'érosion. La pluie notamment a pu oxyder la surface et provoquer des exsudations de minéraux[623]. Cela implique que les schistes moins érodés aient été protégés, probablement grâce aux remblais qui devaient combler le fossé. Le liant utilisé est un mortier de chaux beige orangé rosé, dont les éléments qui le composent sont fins (mica noir, quartz). On y voit quelques nodules de chaux. L'ensemble est très compact (liant de type K).

Comme pour la Poterne Nord, les trous de boulin sont nombreux. Sur cette face, on en dénombre sept. Ils forment trois alignements verticaux : le négatif n1 est isolé à gauche, les négatifs n2 à n4 forment l'alignement central, disposé à environ 215 centimètre du premier. Le dernier groupe de négatifs (n5 à n7) se situe à 183 centimètre à droite du précèdent, à proximité du contrefort central. Les négatifs n1, n2 et n6 sont disposés sur une même ligne horizontale. L'un des boulins, accessible sans échafaudage, a fourni les mesures suivantes : une largeur de 20 centimètres, une hauteur de 10 centimètres pour une profondeur de 106 centimètres.

POT*S-PAR1

UC3035

La face que nous venons de décrire est surmontée d'un parapet protégeant la progression du défenseur évoluant sur le sommet de la courtine.

Dans son état actuel, il est l'œuvre d'une restauration du CHAM, ainsi que l'indique un des rapports[624]. Cette observation est confirmée par l'illustration qui montre la courtine nord avant restauration, dépourvue de parapet (**Figure 125**). Cependant, le remontage a été effectué sur la base d'une arase : « […] *stabilisation du muret formant une protection de ce chemin de*

[623] Tesson 2011, communication orale.
[624] CHAM 1986.

ronde. Il a été remonté sur 0,80 mètre de haut et stabilisé sur 0,57 mètre de large et 5,70 mètres de long. »



Figure 125: Poterne Sud, restauration des parties supérieures (Archives CHAM).

POT*S-ESC1

UC3049, UC3050, UC3051, UC3052, UC3053, UC3054, UC3055, UC3056

Cet escalier permet la communication entre le sommet du contrefort, dans lequel est ménagée la grande porte, et le bras nord de la courtine liée à la Tour Criminelle.

Il s'agit d'un petit escalier à volée droite dont la partie supérieure est très abîmée. Il a été restauré en 1986 par le CHAM[625]. Sept marches sont encore visibles. Il est constitué d'une maçonnerie homogène de schiste. Les marches en elles-mêmes sont formées par de grandes dalles de schiste (type H). Le liant utilisé est le même que celui que l'on retrouve sur le reste du parement externe.

Deux trous de boulin sont encore visibles (n34 et n35).

POT*S-N1 à N2-CON1

UC3029, UC3030, UC3031, UC3034, UC3039

Ce contrefort central, abritant la porte et la salle de la herse, dont on peut apercevoir la fenêtre POT*S-N2-FEN1, utilise un parement externe de type U.

Il est renforcé sur ses angles par des chaînages de type F employant des dalles de schiste ardoisier superposés en alternant plus ou moins rigoureusement boutisses et panneresses (chaînages de type F).

[625] CHAM 1986.

Comme pour la face POT*S-FAC1, les trous de boulin se répartissent en plusieurs alignements. Deux sont très prononcés, situés sur le bord gauche du contrefort. Le premier regroupe les négatifs n8 à n10, et le deuxième, les négatifs n11 à n15. Ces deux lignes de négatifs sont très proches (une cinquantaine de centimètres). Elles ne se correspondent cependant pas, au niveau horizontal, aucun négatif de la première n'étant au même niveau qu'un négatif de la seconde. Viennent ensuite les négatifs n16 (situé à l'aplomb de la fenêtre POT*S-N2-FEN1), n17 et n18, chacun étant isolé. On peut tout de même noter que n10, n16 et n18 sont plus ou moins situés au même niveau, espacés de 182 centimètres (entre n10 et n16) et 164 centimètre (entre n16 et n18).

POT*S-FAC2

UC3036, UC3037, UC3038

Le parement externe est encore de type U. On peut discerner, dans ses parties inférieures et supérieures, une différence de parement. Les bases de la courtine ont fait l'objet d'une reprise par l'entreprise Bonnel en 2004. Quant à la partie supérieure, elle est l'œuvre du CHAM qui a opéré sur cette zone en 1987. Comme on peut le voir, l'ensemble est parfaitement chaîné au massif de maçonnerie formant contrefort situé au sud de la courtine.

Les cinq alignements verticaux de trous de boulin comprennent respectivement les négatifs n19 à n21 (correspondant à l'escalier en vis desservant la salle de la herse par la courtine), n22, n23 à n25, n26, n27 et n28 à n30. Certains sont situés sur les mêmes lignes horizontales, tels que n19 et n28, n20, n23 et n29, n21, n24, n26 et n30 et enfin n22 et n27.

POT*S-ESC2

UC3171, UC3172, UC3173, UC3174

Ce petit escalier est construit à l'extrémité méridionale de la Poterne Sud et permet de communiquer avec la Courtine de la Poterne Sud (C/POT*S). Il a probablement été restauré en même temps que le reste de la Poterne Sud, lors des travaux du CHAM de 1986.

Il reprend exactement les mêmes dispositions que l'escalier POT*S-ESC1, à savoir une petite volée droite formée d'une maçonnerie de schiste. Pour chacune des quatre marches, la partie supérieure formant l'espace de circulation est constituée de grandes dalles de schiste (marches de type H).

Les maçonneries formant cet escalier sont ancrées dans le parement formé par le contrefort nord de la Courtine de la Poterne Sud.

POT*S-FAC3

UC3037, UC3046

Les parements externes de la Poterne Sud situés vers l'intérieur des fossés s'étendent sur des hauteurs beaucoup plus réduites que les parements de l'extérieur.

On ne possède pas d'illustration attestant que le CHAM a entièrement refait le pan inférieur de ce mur (UC3046), toutefois, on sait que l'association a travaillé sur la Poterne Sud à partir de 1986. Ces travaux sont décrits pour le contrefort POT*S-N2-CON2 et la face POT*S-FAC4 dans le rapport de chantier du CHAM de 1986[626] détaillé dans les descriptions suivantes. Les interventions comprennent des déjointoiements en profondeur et un remplacement des schistes très abîmés. À l'origine, le parement externe de la courtine nord est probablement de type U. Cependant, il a manifestement subit des restaurations plus ou moins lourdes. En ce qui concerne la partie supérieure, il semble plus évident que la maçonnerie ait été entièrement remontée par le CHAM. Là encore, on ne possède aucune photographie antérieure à la restauration. Outre l'aspect de la maçonnerie, deux éléments viennent appuyer cette supposition. Le ressaut formé par ces dalles de schiste est plus bas que ceux de la courtine nord (probablement originels) ce qui laisse un doute quand à leur contemporanéité. La morphologie même des ressauts est également un indicateur : ceux de la courtine nord sont en réalité formés par deux assises de dalles de schiste placées en surplomb sur le parement, espacées de quelques centimètres seulement, tandis que celui qui nous intéresse est formé par une épaisseur de plusieurs assises en surplomb. Ces observations sont cependant énoncées avec réserve, car pour tous ces parements placés vers l'intérieur des fossés, l'ampleur et l'emprise exacte des restaurations ne sont pas connues avec suffisamment de précision.

Il est indiqué dans le rapport de 1986 que les trous de boulin ont été refaits pour la courtine nord, ce qui laisse supposer qu'il en a été de même pour le pan qui nous intéresse. Cependant, si les dimensions et la morphologie ont pu varier, leur disposition reste probablement inchangée. Trois négatifs sont donc répartis sur la longueur de la courtine à un même niveau (n31 à n33). Deux autres, très rapprochés, sont situés plus bas, à proximité de la face POT*S-FAC6 (n146 et n147).

[626] CHAM 1986.

POT*S-N2/N3-ESC1

UC3040, UC3041

Le parement externe de l'escalier en vis est visible à l'angle du mur que l'on vient de décrire et du contrefort POT*S-N2-CON2. Il est tout à fait comparable aux autres parements externes décrits jusqu'ici (type U).

Deux négatifs sont à signaler (n34 et n35). Leurs dimensions sont similaires. Le négatif n34 mesure 20 centimètres en largeur pour une hauteur de 18 centimètres et une profondeur de 40 centimètres.

POT*S-N2-CON2

UC2080, UC2085, UC3001, UC3005, UC3041, UC3043, UC3044, UC3045, UC3047, UC3048

Cette partie du contrefort, tournée vers l'intérieur des fossés, a fait l'objet d'une restauration par le CHAM : « […] *enlèvement des schistes en mauvais état*, […], *déjointoiement et rejointoiement des parements côté haute cour, changement des schistes en mauvais état, reconstitution des boulins* […]. » [627]. Le parement externe reste apparenté à un parement de type U, identique à celui que l'on peut voir à l'extérieur. Le pan nord regroupe les UC2080, UC3001, UC3005 et UC3048. Le pan est et le pan sud sont respectivement formés par les UC3045 et UC3043. Les chaînages sont de type F. Les UC2085 et UC3047 constituent le chaînage nord et le chaînage sud est formé par l'UC3044.

Trois trous de boulin (n37 à n39) sont répartis sur le pan est du contrefort. Les deux premiers sont alignés au centre du mur, le troisième jouxte le chaînage d'angle. Un quatrième (n36) est visible sur le pan sud. Enfin, le pan nord présente deux autres trous de boulin (n46 et n47) alignés sur un même niveau.

POT*S-FAC4

UC2081, UC3057

Le parement externe de ce pan de la courtine nord (UC3057) a également subi des réfections : « […] *déjointoiement en profondeur, enlèvement des schistes en mauvais état, démontage partiel des zones très abîmées, changement des schistes « pourris », bouchage des trous, rejointoiement, restauration des boulins*. »[628]. Il est de type U. La partie supérieure de ce parement est marquée par deux assises de dalles de schiste en surplomb séparées l'une de

[627] CHAM 1986.
[628] CHAM 1986.

l'autre de quelques centimètres. L'UC2081 est visible actuellement à l'intérieur de la Poterne Sud. Cette UC présente un parement lisse et non une maçonnerie arrachée, qui est ancré dans l'UC2071 et parfaitement chaîné à l'UC2080 (pan nord du contrefort POT*S-N2-CON2). Il est difficile d'attribuer un type de parement certain à l'UC2081 car seule une petite surface est visible, celle-ci étant couverte par l'UC2082.

Le système d'échafaudage est encore lisible grâce à quatre trous de boulin. Les négatifs n42 et n43 forment un alignement vertical, tandis que le niveau formé par les négatifs n42, n44 et n45 indique l'emplacement d'un platelage.

- Intérieur (**Annexes : Figure 47, Figure 48, Figure 49 ; Figure 50**)

POT*S-N1-POR1

UC2000, UC2001, UC2003, UC2004, UC2005, UC2006, UC2007, UC2008, UC2009, UC2010, UC2011, UC2012, UC2013, UC2014, UC2015, UC2016, UC2017, UC2018, UC2019, UC2020, UC2021, UC2069, UC2070, UC2071, UC2072, UC2073, UC2074, UC2075, UC2076, UC2084

La partie septentrionale du fossé séparant la haute cour et la basse cour est barrée par un ouvrage défensif. Situé en fond de fossé, l'accès de cet ouvrage est formé par une grande porte munie d'une herse donnant sur un sas voûté. L'encadrement de la porte monumentale (UC2001) a fait l'objet d'une restauration par le CHAM en 1981, mais on ne dispose pas de cliché ou de représentation illustrant la porte d'origine. Telle qu'elle se présente actuellement sur sa face externe, elle est composée d'un arc brisé dont la clé culmine à environ 380 centimètres, en blocs de granite de grande taille (UC2001), d'une hauteur variant de 25 à 42 centimètres, large de 23 à 25 centimètres pour une profondeur de 70 centimètres (qui équivaut à la largeur de l'arc). Ces blocs présentent un chanfrein continu assez large (13 centimètres) au niveau des deux arêtes, et vient reposer sur un congé. L'encadrement de granite est doublé par un encadrement en dalles de schiste disposées en éventail autour de l'arcature. Celles-ci ont été taillées afin de former de grands moellons, longs de 9 à 50 centimètres pour 1 à 9 centimètres d'épaisseur. Quelques schistes fins servent de calage entre les blocs de granite. Ce double encadrement forme un arc de type F. Les piédroits (UC2000 et UC2061), distants de 210 centimètres, sont également composés de grands blocs de granite, posés sur chant, en carreaux et boutisses (dont certaines sont traversantes) afin de former une liaison avec les parements attenants. Ils mesurent de 9 à 35 centimètres de hauteur, pour une largeur sur façade de 21 centimètres à 84 centimètres. De la même manière que pour l'arc, de fines

lamelles de schistes ont été intercalées entre certains blocs de granite. Le parement interne surmontant cet arc extérieur (UC2014) est un parement de type S, c'est-à-dire identique à celui que l'on trouve dans les autres zones de cette entrée, décrite plus bas.

La structure de la porte était pourvue d'une herse dont on distingue encore les glissières. Outres les deux encadrements formés par les arcs et jambages, le système de circulation verticale de la herse est formé de deux autres éléments (glissière de type A). Il est composé d'une part d'un parement formant un angle droit en saillie (UC2005 et UC2006), formé par une maçonnerie mixte mêlant de grands blocs de granite de 30 à 73 centimètres de hauteur et des dalles et blocs de schiste d'une épaisseur de 4 à 10 centimètres. L'angle en saillie est large de 15 centimètres et profond de 13 centimètres pour l'UC2005 et de 14 centimètres pour l'UC2006. Le système des glissières est complété par un parement simple composé de dalles de schiste (UC2007 et UC2008). Les bases des jambages des deux encadrements se rejoignent pour former le calage inférieur de la herse.

Le deuxième encadrement, bien que semblable au premier, marque quelques petites différences. L'arc, tout d'abord, n'est pas agrémenté, comme son voisin, d'un large chanfrein : les arêtes sont vives (arc de type G). Il reprend l'appareil composé de grands blocs de granite (UC2009) et la forme brisée. À l'exception de la profondeur (43 centimètres), les dimensions sont proches de l'arc extérieur, puisque les blocs ont une hauteur comprise entre 21 et 44 centimètres pour une largeur allant de 12 à 18 centimètres. Aucun de ces arcs n'est extradossé. Tout comme l'arc extérieur, celui-ci est doublé d'un encadrement de dalles de schiste posées sur chant en éventail autour des quatre premiers claveaux de granite, de chaque côté. La douelle extérieure de l'arc en granite reçoit directement les parements du mur porté par l'arc. Le parement externe (UC2015) va rejoindre au niveau supérieur le niveau de sol de la salle permettant la manipulation de la herse. Le parement interne (UC2069) est en connexion avec la voûte couvrant l'entrée. Ces deux parements sont de type S. Les jambages (UC2003 et UC2004) sont également différents de leurs voisins, car les blocs de granite qui les composent ne sont pas tous posés sur chant sur leur face la plus longue : certains ont été disposés dans le sens de la hauteur, variant de 37 à 93 centimètres (jambages de type I).

Le système de la porte est enfin complété par un ensemble de quatre crapaudines de type A (UC2010, UC2011, UC2012, UC2013). Les deux crapaudines supérieures, taillées dans le granite et de volumes identiques, forment un hexagone irrégulier dont la base est dessinée par deux angles droits et mesure 25 centimètres. Un de ces angles vient se caler entre le parement interne de l'arc intérieur (UC2069) et les parements internes de la porte (UC2016 et UC2017). Elles sont hautes de 25 centimètres. Une cavité cylindrique y est creusée, destinée à recevoir

la partie supérieure des gonds et mesurant 10 centimètres de diamètre. Les crapaudines inférieures adoptent une forme parallélépipédique, de 28 centimètres de large, 17 centimètres de haut et 20 centimètres de profondeur pour l'UC2010 et 30 centimètres de large, 14 centimètres de haut et 20 centimètres de profondeur pour l'UC2011. Les encastrements sont également cubiques et leurs dimensions sont identiques : 9 centimètres de largeur pour une hauteur de 5 centimètres. Les longueurs varient car les crapaudines ont été cassées au niveau de leur extrémité proche du passage.

L'espace principal de cette porte est formé par les UC2016 (mur sud), 2017, 2075 et 2021 (mur nord), créant un espace d'environ 6 mètres carrés (270 centimètres de longueur pour 230 centimètres de largeur). L'UC2021 est contemporaine puisqu'elle date d'une restauration par le CHAM. Elle se différencie aisément des maçonneries originelles par la fraîcheur et la couleur du mortier de ciment, l'épaisseur forte et constante de ses joints. Le parement d'origine est de type S, majoritairement composé de dalles et blocs de schiste ardoisier de tailles petite, moyenne et grande liés par un mortier de chaux (liant de type K). Les dalles mesurent de 9 à 51 centimètres de long pour 1 à 7 centimètres d'épaisseur, et les blocs, de 9 à 41 centimètres pour 4 à 25 centimètres. Les moellons de grès sont moins diversifiés. Ce matériau a été ici uniquement employé sous forme de blocs plus ou moins quadrangulaires (environ 20 centimètres sur 17 centimètres), tout comme certains blocs de schiste. Certains de ces moellons cubiques sont disposés de façon à former une assise. La trace d'un système de fermeture des vantaux est encore visible. Sur l'UC2016, à une quinzaine de centimètres du jambage de l'arc intérieur (UC2004), une cavité a été ménagée, mesurant 30 centimètres de largeur, 29 centimètres de hauteur, pour une profondeur de 61 centimètres. Il s'agit d'une gorge de type B, formée par des moellons de schiste petits à moyens. De l'autre côté, la gorge est incluse dans le parement restauré. Les dimensions sont données à titre indicatif, mais on ignore dans quelle mesure elles se rapprochent des dimensions de l'époque. L'ouverture est dessinée sur un carré de 27 centimètres de côté, et de 355 centimètres de profondeur. Les négatifs n53 et n54, sur le mur sud, sont situés juste en dessous de la limite séparant l'UC2016 (parement) de l'UC2018 (voûte) et sont alignés. Le pendant du négatif n53 sur le mur nord est le négatif n56. À l'aplomb du n53, on peut observer un autre négatif, le n52, qui est le seul situé à cette hauteur. Au même niveau que la gorge servant à recevoir la barre de fermeture des vantaux, on peut enfin apercevoir le n51. Le parement du mur nord (UC2017) présente, outre le n56, deux autres négatifs. L'emplacement du n50 est similaire à celui du n55 : à proximité de l'arc interne et à hauteur équivalente du niveau de circulation. À titre indicatif concernant les dimensions, le n50 mesure 13 centimètres de large et 18 centimètres de haut. Il

est situé au même niveau que le n49, placé près du troisième arc. Les éventuels autres négatifs ont disparu : le parement du mur nord a été cassé et la maçonnerie (UC2071) est traversée de part en part. Cet espace est couvert par une voûte de type G. Construite en berceau plein cintre, elle se compose de moellons similaires au parement de type S, à l'exception des blocs de grès qui, s'ils ne sont pas absents, sont tout au mois masqués. En effet, la différence entre le parement et la voûte réside, comme habituellement sur le reste du château, dans la quantité plus importante de mortier présente dans la voûte. Les pierres sont comme noyées et les joints sont très gras.

Le passage, à présent condamné, se prolongeait sous un troisième arc brisé, dont la clé culmine à 383 centimètres. Il reprend les dispositions de l'arc extérieur de la herse, à savoir l'emploi de grands blocs de granite marqués par un large chanfrein. Le deuxième encadrement en dalles de schiste, que l'on peut apercevoir au niveau du premier arc, n'est pas repris ici, ce qui en fait un type différent (type H). Le parement qui surmonte cet arc est de type S. Il est marqué par le négatif n48, situé à l'aplomb de la clé de l'arc. Les jambages sont masqués sur une grande surface par le mur qui condamne le passage d'une part, et les parements perpendiculaires à l'arc d'autre part. Le jambage gauche est difficilement isolable : il est composé pour partie des UC2017, UC2074, un bloc de granite rappelant ceux qui sont utilisés pour l'arc, et enfin de l'UC2075, que l'on peut rapprocher de l'UC2017 (parement de type S). Le jambage droit est recouvert par le parement sud.

Le sol de circulation actuel (UC2070) est légèrement surcreusé par rapport au niveau de circulation d'origine. Les maçonneries formant le dallage et le radier sont cassées. La limite est bien visible, notamment au niveau des jambages et crapaudines inférieures.

Ainsi que précisé ci-dessus, le parement (UC2017) et la maçonnerie (UC2071) du mur sud ont été percés postérieurement, comme le montrent l'irrégularité de l'ouverture ménagée et l'état des matériaux. Aucune trace de voûtement n'est visible. Les schistes des UC2021 et 2084 ne présentent pas de cassure car ce sont des restaurations (parement de type T). L'UC2071 se poursuit jusqu'à l'UC2081 qui disparaît sous l'UC2082.

POT*S-N2-SAL1

UC2014, UC3010, UC3011, UC3012, UC3013, UC3023, UC3024, UC3155

L'accès à cette salle se fait par un escalier en vis ménagé dans la face sud, communiquant uniquement avec la courtine, le niveau inférieur n'étant pas associé à ce système de communication. Elle permettait de manœuvrer la herse qui condamnait l'accès au Niveau 1.

Le Niveau 2 de la Poterne Sud reprend les dispositions internes du niveau inférieur, à savoir un plan quadrangulaire, ainsi que ses dimensions.

Le niveau de circulation actuel correspond à peu près au niveau original (UC3012). La semelle qui pouvait accueillir un dallage ou un carrelage présente des blocs schiste pris dans une maçonnerie de mortier de chaux.

Quatre pans de murs composent cette salle. Le mur nord (UC3011), dans lequel est ménagé la porte POT*S-N2-POR1, est réalisé dans une maçonnerie de schiste identique à celle que nous retrouvons au Niveau 1 (parement de type S et liant de type K). Il en est de même pour les murs est (UC3010), sud (UC3023) et ouest (UC2014). Ce dernier est en réalité le prolongement du parement interne situé au-dessus du premier grand arc, situé au niveau inférieur.

Un seul négatif est visible sur le mur nord (n131). Il est situé au milieu de la largeur du mur, à environ 210 centimètres du niveau de circulation et forme un carré de 17 centimètres de côté pour une profondeur d'environ 10 centimètres. Le mur est est marqué par quatre négatifs (n132 à n134 et n136). Ils sont situés à la même hauteur, soit environ 220 centimètres du sol. Les négatifs n132 et n133 sont larges de 14 centimètres et respectivement hauts de 18 et 14 centimètres pour une profondeur de 33 centimètres. Le négatif n134 est plus petit et les moellons ont visiblement été cassés. Le négatif n136 est beaucoup plus grand. Situé à 92 centimètres du niveau de circulation, il est large de 43 centimètres, haut de 36 centimètres et profond d'environ 33 centimètres. La partie supérieure du mur est est abîmée par un trou le traversant de part en part. On peut d'ailleurs voir l'intérieur de la maçonnerie (UC3155). Le mur sud contient deux négatifs, grossièrement quadrangulaires, situés à même hauteur, à proximité de l'assise de la voûte, de part et d'autre de la porte POT*S-N2-POR2. Enfin, on peut apercevoir sur le mur ouest deux négatifs situés à même hauteur (n139 et n140), faisant face aux négatifs précédemment évoqués du mur est : n132 et n133. Ils sont de dimensions similaires. Entre eux, on peut voir le négatif n141, situé en face du n134. Mais, alors que les négatifs n139 et n140 sont correctement formés par la maçonnerie, le négatif n141 a été ménagé en cassant le parement du mur ouest. Enfin, dans la partie supérieure, le négatif n138 fait face à la cavité traversant le mur est.

L'ensemble de la salle est couvert par une voûte de type G, à savoir un berceau légèrement brisé dont la flèche est très haute.

POT*S-N2-POR1

UC3002, UC3003, UC3004, UC3007, UC3008, UC3009, UC3010, UC3152

Cette porte est ménagée dans l'épaisseur du mur nord. Actuellement, elle donne sur l'intérieur de la gaine longeant la courtine nord de la Poterne Sud, mais n'y mène pas : aucun escalier n'y est rattaché. Elle est longue d'environ 85 centimètres.

L'encadrement extérieur de cet accès est réalisé en blocs de grès formant une ouverture de 65 centimètres de large pour une hauteur de 183 centimètres. Les jambages (UC3002 et UC3004) emploient des blocs moyens à grands, posés dans le sens de leur hauteur et présentant un chanfrein sur l'arête externe (type K). Les hauteurs d'assises se correspondent relativement bien d'un jambage à l'autre. Certains blocs présentent des traces de rabotage ou de cassure, notamment ceux de droite. La feuillure (environ 7 centimètres de profondeur) est intégrée dans l'appareil de grès. On peut apercevoir, sur le côté droit et à la jonction entre le jambage et l'arc, un gond de métal encore encastré. En face, sur le jambage droit, une sorte de crochet est ancré dans le grès. L'arc brisé en tiers-point, également chanfreiné, n'emploie pas un système de claveaux ordinaire : seuls trois blocs sont utilisés (UC3003). Deux grands blocs jouent le rôle de sommiers et le troisième, plus petit, sert de clé (arc de type J). Les parements formant les murs de cet accès sont de type K (UC3010 et UC3152) et la voûte en berceau légèrement surbaissé le couvrant est de type G (UC3009). Au niveau de cet encadrement, on observe un très léger dénivelé entre le sol de la salle de la herse (UC3012) et celui du passage situé à l'extérieur de cet accès et menant vers la gaine (UC3028). L'encadrement intérieur est, à la différence de celui que l'on vient de décrire, intégralement réalisé en schiste. Il se compose d'un jambage de type J en dalles de schiste superposées (UC3008) et d'un arc (UC3007), le second piédroit se confondant avec le parement du mur est (UC3010). Sur une même face, le jambage alterne de façon plus ou moins rigoureuse boutisses et panneresses, adoptant des dimensions moyennes à grandes. L'arc est composé de dalles de schiste de grande taille. Son dessin est quelque peu maladroit, l'inclinaison des dalles n'étant pas alignée sur le centre de l'arc. Un bloc de granite fait office de clé (arc de type I).

POT*S-N2-POR2

UC3012, UC3017, UC3018, UC3019, UC3020, UC3021, UC3022, UC3024

Cette porte permet l'accès à l'escalier en vis. Elle est large de 71 centimètres. La clé est située à 258 centimètres du sol actuel.

La zone de cet accès a été perturbée par des destructions. Certaines maçonneries ont été rabotées et cassées, et parmi elles les jambages, fortement élargis. Ces derniers sont composés

de dalles de schiste (jambage de type J). Celui de gauche (UC3020) est le moins abîmé. Les dalles, moyennes à grandes, composent de façon quasi exclusive le piédroit, complétées par un seul bloc de grès de taille moyenne. Le jambage de droite (UC3021) est très altéré, laissant apparaître une grande surface de blocage (UC3024). Il supporte un arc formé de dalles de schiste moyennes à grandes (UC3017). Sa forme diffère légèrement de celle de l'UC3007, mais il s'agit bien du même type d'arc (type I). On retrouve d'ailleurs la clé centrale en granite. Le liant utilisé (type K) ne diffère pas de celui que l'on trouve dans le reste de la salle. Le passage est complété à l'est par un parement de type S (UC3022) et à l'ouest par le mur d'échiffre de l'escalier en vis (UC3026), dont on traite ci-dessous. La voûte appartient au type G. Un autre arc de type I (UC3019), placé au revers du précédent, vient compléter l'ensemble.

Le négatif n143 est la trace d'un creusement opéré sur le bloc de grès composant un des jambages de la porte.

POT*S-N2-FEN1

UC3013, UC3015, UC3016

Cette fenêtre est située sur la face ouest de la salle de la herse et mesure environ 84 centimètres de large sur 101 centimètres, pour une profondeur de 70 centimètres.

Elle est composée d'un appui de type A (UC3016), formé par deux grandes dalles de schiste posées chacune en parement, tandis que l'espace médian de l'appui est composé d'un simple blocage. Au niveau du parement externe, sous l'appui de la fenêtre, on peut voir une maçonnerie formant grossièrement un demi-cercle (UC3015). Elle n'est pas visible au niveau du parement interne. Le liant ne semble pas différent du reste de la salle mais il peut aussi s'agir du mortier appliqué lors de la restauration, reproduisant l'original. Les piédroits d'origine ne sont plus visibles : en l'état actuel, il s'agit de la maçonnerie d'origine qui a été cassée.

POT*S-N2-FEN2

UC3154, UC3155, UC3170

Faisant face à la précédente ouverture, cette fenêtre se caractérise par son irrégularité. Fixée à 132 centimètres du sol, ses dimensions sont légèrement réduites par rapport à sa voisine : elle est large de 80 centimètres et haute de 72 centimètres. L'appui est similaire à celui de la première fenêtre (type A). Il est posé sur une maçonnerie (UC3154) se différenciant du parement du mur est. Elle n'a pas de piédroit à proprement parler. On peut voir que les maçonneries latérales et supérieures ont été creusées.

POT*S-N2/N3-ESC1

UC3024, UC3024

Il s'agit ici probablement d'un petit escalier à volée droite de quelques marches qui permettait de passer de l'escalier en vis au sol de la salle de la herse. On n'en aperçoit plus qu'une seule, de type H (UC3025). Elle est manifestement composée d'une grande dalle formant l'espace de circulation, épaisse d'environ 5 centimètres, supportée par une maçonnerie mêlant mortier de chaux et moellons de schiste plus petits. La seule marche encore visible est haute de 17 centimètres.

POT*S-N2/N3-ESC2

UC3024, UC3026, UC3156, UC3157

L'escalier en vis permet la communication entre la salle de la herse (POT*S-N2-SAL1) et l'espace de circulation des courtines.

Le mur d'échiffre (UC3026) est composé d'un parement de type S.

La première marche (UC3156), très abîmée, est située à 85 centimètres du niveau de circulation actuel. Cette marche est conçue sur un modèle repris jusqu'à la marche 9, ainsi que sur les marches 11 et 12. Le noyau est en granite et mesure environ 18 centimètres de diamètre pour une hauteur de 16 centimètres. Chaque marche porte une partie du noyau, celui-ci débordant au minimum de 22 centimètres sur la marche. Entre chaque bloc de granite, on retrouve une fine feuille de schiste. Le reste de la marche est formé par des dalles de schiste de taille moyenne. Elles sont superposées souvent au nombre de trois et d'égale épaisseur (environ 5 centimètres). Le giron maximal varie autour d'une trentaine de centimètres et la marche est longue d'environ 60 centimètres. Ces marches appartiennent au type F. Le liant est toujours de type K, à savoir celui qui compose les maçonneries dans le reste de la salle de la herse. On trouve un second type de marche (type G), qui se rapproche du précédent. La seule différence réside dans le fait que le schiste a totalement disparu. Ainsi, le noyau et la marche ne forment qu'un bloc. Les proportions restent inchangées par rapport au type précédent.

Les négatifs n19 à n21, visible dans l'escalier en vis de la salle de la herse, sont dissociés des deux petites ouvertures, distinguées par des UC. En effet, les négatifs ont probablement une fonction d'aide à la construction et s'ils permettent d'ajourer quelque peu l'escalier, leur fonction première n'est pas l'éclairage, à la différence des deux ouvertures. Ces dernières sont tournées vers l'intérieur de l'enceinte. Elles se distinguent notamment par leur plan dans la maçonnerie, puisque les ébrasements se rejoignent pour minimiser l'ouverture vers

l'extérieur, ainsi que par leurs dimensions, plus importantes. Au niveau de la première volée, un négatif traverse la maçonnerie ouest du mur d'échiffre, permettant d'en voir l'épaisseur (50 centimètres). Il est visible à l'extérieur de la Poterne Sud, au niveau de la face POT*S-FAC2. Il s'agit du négatif n21, carré de 15 centimètres de côté. La deuxième volée est garnie de deux négatifs du même type, n19 et n20, mesurant respectivement 15 et 13 centimètres de large, 17 et 15 centimètres de haut, 50 et 45 centimètres de profondeur.

POT*S-N2/N3-FEN1

UC3164, UC3165, UC3166, UC3167, UC3168, UC3169

L'escalier en vis est éclairé par deux petites fentes de plan triangulaire.

La plus basse, décrite ici, est haute de 40 centimètres, large de 23 centimètres et profonde de 47 centimètres. Elle est maintenant obstruée, mais donnait à l'origine vers l'intérieur de l'enceinte.

Sa facture est très simple. L'épaisseur de la maçonnerie étant assez faible, les piédroits se rejoignent et forment la profondeur de la fenêtre. Ces jambages sont de type L. Il s'agit simplement d'une maçonnerie classique de dalles de schiste petites à moyennes sans appareillage particulier. L'appui (de type B) est réalisé de la même manière. La fente est couverte par des linteaux de schiste (de type G).

POT*S-N2/N3-FEN2

UC3158, UC3159, UC3160, UC3161, UC3162, UC3163

La deuxième fenêtre est identique à la précédente. Son ouverture, dans l'escalier, est large de 25 centimètres et la fente externe ne dépasse pas la dizaine de centimètres. Elle est haute de 46 centimètres et profonde de 50 centimètres. À la différence de la précédente, elle n'est pas bouchée.

3.2.2.2.2. Moineau Sud

Le Moineau Sud est accolé à la Poterne Sud et disposé en fond de fossé, ses feux tournés vers le pont. Il est plus imposant que son voisin situé au nord, mais on ne peut appréhender sa forme de l'extérieur. En effet, il s'agit de la seule structure n'ayant pas été dégagée en totalité. Le terrain du Patronage et d'importants remblais pèsent encore sur ce moineau.

Contrairement à la plupart des structures du château, celle-ci n'a pas fait l'objet de restaurations, ce qui lui confère encore un caractère originel.

Le Moineau Sud fait partie des ouvrages situés au cœur de la question de l'évolution des fortifications à l'arrivée de l'artillerie à poudre. C'est pour cette raison que nous avons appliqué le traitement par UC à ses maçonneries.

- Extérieur (**Annexes : Figure 51**)

MOI*S-N4-FAC1

UC3060

La seule face du Moineau Sud encore visible est disposée sur le côté intérieur de la Poterne Sud. Elle est située sur le flanc de l'escarpe, au pied de la Tour Criminelle. On peut y accéder par une ouverture de tir qui a été cassée, afin d'y ménager une porte. La lisibilité de l'ensemble n'est pas optimale en raison de la végétation qui le recouvre.

Cette face est homogène, intégralement composée de schiste ardoisier de taille petite à grande (parement de type W). Ces moellons sont liés par un mortier de chaux identique à celui que l'on trouve à l'intérieur du Moineau Sud, originellement de couleur beige orangé (liant de type L). La dégradation due aux intempéries en a altéré l'apparence.

L'ouverture de tir MOI*S-N4-AC1 (accès actuel) prend place dans cette maçonnerie.

MOI*S-N4-COU1

UC3058

Cette couverture forme une toiture en appentis. Elle protège les voûtes composées par les UC2094 et UC3094.

Elle est très masquée par la végétation et les remblais, mais un débroussaillage et un dégagement pourraient s'avérer périlleux sans une intervention spécialisée et une étude de l'état du bâti enseveli. Celui-ci est particulièrement préoccupant pour le Niveau 1 du Moineau Sud.

La couverture est composée de dalles de schiste de taille petite à grande. Elle se distingue du parement de type W qui compose l'extérieur des murs par la disposition des dalles. Celles-ci sont superposées suivant une orientation légèrement pentue qui suit la déclivité du toit. Cette couverture de type B est très proche de celle que l'on trouve au Moineau Nord (couverture de type A).

MOI*S-N4-COU2

UC3059

Cette UC recouvre la voûte portant sur les Niveaux 3 et 4, à savoir l'UC3103.

Elle reprend les mêmes caractéristiques que la précédente couverture (MOI*S-COU1).

- Intérieur (**Annexes : Figure 52, Figure 53, Figure 54, Figure 55, Figure 56**)

MOI*S-N1-POR1

UC2077, UC2078, UC3070

Cette porte permet l'accès à la salle basse du système défensif de ce Moineau Sud. Elle est insérée dans l'UC2076.

Elle est formée par deux jambages de type M (UC2077 et UC3070), composés de schiste de taille petite à grande, plus rarement de grès. Le mortier de chaux est un liant de type L beige orangé que l'on va retrouver sur le reste des parements internes du Moineau Sud. L'arc (UC2078) adopte une forme particulière puisque le jambage gauche (nord) est plus haut que le jambage droit (nord). Il se différencie du type L décrit plus loin, plus ordinaire, par sa forme et sa conception. Il est en réalité une portion dénudée de la voûte couvrant la salle MOI*S-N1-SAL1 qui n'est pas ancrée dans un mur. Cette portion est donc revêtue de cet appareil de dalles posées sur chant, formant l'arc de cette porte d'accès à la salle inférieure.

MOI*S-N1/N2-ESC1

UC3085, UC3086, UC3087, UC3088, UC3089, UC3090, UC3091, UC3092, UC3093

L'accès de la Poterne Sud (POT*S-N1-POR1) vers la salle basse se fait par un escalier à volée droite constitué de neuf marches s'étendant sur une longueur de 275 centimètres. Il s'agit de marches de type I : la maçonnerie de schiste constitue la structure de l'escalier, surmontée de moyennes à grandes dalles de schiste formant l'espace de circulation.

MOI*S-N1-SAL1

UC3066, UC3067, UC3068, UC3069, UC3071, UC3072, UC3074

Cette salle basse est construite sur un plan rectangulaire de 575 centimètres sur 340 centimètres, soit 19,75 mètres carrés (ou 21,5 mètres carrés si l'on inclut l'espace de la canonnière). La forme qu'il peut adopter à l'extérieur n'est pas visible, car l'ensemble est profondément enfoui sous les remblais. Cependant, la présence de l'ouverture de tir MOI*S-N1-AC1 permet d'affirmer qu'il présente un front plat. Cette salle est située à l'aplomb du

grand contrefort de la Poterne Sud POT*S-N2-CON2, ce qui la place au milieu du fossé, probablement dans la zone la plus profonde.

Le parement interne des quatre pans de murs (UC3066, UC3069, UC3072, UC3071 et UC3067) est réalisé en schiste ardoisier et utilise quelquefois du grès. Les dimensions, les proportions de schiste et de grès, ou encore le liant sont très difficiles à discerner. En effet, le fort degré d'humidité et la stagnation de l'eau ont transformé le mortier : celui-ci contient des carbonates qui ont précipité. Il en résulte une gangue très solide, formée de petits cristaux de calcite et recouverte d'algues et de lichens, procurant la couleur verte caractéristique de ce niveau inférieur[629]. Un décapage sur toute la zone n'est pas envisageable sans analyses préventives, d'autant que la pierre est soumise ici à des conditions particulières, notamment en raison de l'enfouissement et de la forte humidité. C'est probablement un parement de type V qui a été utilisé ici, ainsi qu'un liant de type L, que l'on peut observer sur d'autres zones du Moineau Sud. Les murs est (UC3069) et ouest (UC3067 et UC3071) sont hémicylindriques en partie supérieure car ils accueillent l'intrados de la voûte couvrant la salle. Une cavité rectangulaire traverse le mur ouest (UC3074). Plusieurs négatifs sont visibles : les n114 (13 centimètres de large sur 11 centimètres de haut) et n118 (24 centimètres par 8) sont ancrés de chaque côté des jambages de l'ouverture de tir (mur est), respectivement à 125 centimètres et 114 centimètres du sol. Le négatif n65 fait face au n118, sur le mur ouest. Un négatif se distingue des autres par ses dimensions : le n115, situé au-dessus de la canonnière à 334 centimètres du niveau de circulation, mesure 26 centimètres de large pour 30 centimètres de haut. Les autres seront traités lors de la description de la voûte.

On n'a pas attribué d'UC au niveau de circulation. Il s'agit d'un sol de terre, dont on ne peut déterminer s'il était le sol de circulation d'origine, ou bien une couche de remblais. Quoi qu'il en soit, son niveau est inégal. Aucun fragment de schiste pouvant faire office de dallage n'apparaît.

La voûte forme un berceau plein cintre (UC3068) dont le faîte est orienté est-ouest. Le parement de la voûte est très proche de celui des murs (voûte de type H). Il s'agit encore d'un appareil de schiste très recouvert par le mortier (liant de type L). Ce dernier porte encore les traces du coffrage, consistant en de grandes sections de bois formant couchis, posées suivant un axe parallèle à la voûte. Ces planches de coffrage étaient soutenues par un cintre. Les négatifs de deux entraits sont encore visibles dans les murs nord (n57 et n58) et sud (n60 et n61) à environ 170 centimètres du sol, sous la naissance de la voûte. On retrouve également la

[629] Tesson 2011, communication orale.

trace de trois pannes sur les murs est et ouest : n113 (19 centimètres de large par 18 centimètres de haut, à 347 centimètres du sol) fonctionnant avec n66, n116 (13 centimètres par 15 centimètres, à 324 centimètres du sol), avec n64, et n117 (11 centimètres de côté, à 224 centimètres du sol), dont on ne distingue pas le négatif correspondant dans le mur ouest.

MOI*S-N1-AC1

UC3075, UC3076, UC3077, UC3078, UC3079, UC3080, UC3081, UC3082, UC3083, UC3084, UC3150, UC3151

La salle du Niveau 1 ne dessert qu'une ouverture de tir. Celle-ci est d'ailleurs la mieux conservée de toutes celles du Moineau Sud, puisque sont encore intacts son encadrement et ses ébrasements, mais surtout l'orifice de tir et la fente qui le surmonte. Son tir bat le fond de fossé séparant haute et basse cour. L'ensemble étant profondément enfoui, il n'est pas possible de le voir de l'extérieur. On ne peut donc confirmer la présence d'un ébrasement externe.

L'espace de tir est orienté en direction du fond de fossé : la joue gauche mesure donc 157 centimètres et la joue droite, 206 centimètres. L'angle formé est de 37 degrés. L'embrasure est large de 169 centimètres et haute de 209 centimètres.

Les ébrasements sont vraisemblablement réalisés avec un parement de type V. La voûte couvrant cet espace est de type H. Les négatifs n109 et n110 marquent les points d'ancrage du coffrage de la voûte. Les jambages sont de type M. Là encore, on se trouve devant une maçonnerie très recouverte. Elle est composée de schiste ardoisier, mais également de grès. L'arc qui les surmonte est de type L et les schistes sont de taille moyenne à grande. Sa courbure est relativement forte, comparée à celles des ouvertures de tir du Niveau 2, puisque la flèche de l'arc avoisine les 50 centimètres pour une portée d'environ 160 centimètres. On a donc un ratio flèche / portée de 0.31, alors que ce même ratio descend à 0.05 pour l'ouverture de tir MOI*N-N1-AC1.

L'ouverture de tir n'est visible que de l'intérieur. Elle appartient au type D : l'orifice de tir est caractérisé par des bords se rétrécissant fortement, de façon légèrement concave et une fente disjointe. Ainsi, le diamètre d'entrée est de 39 centimètres, mais le calibre effectif se réduit à 15 centimètres. On trouve ici le plus petit calibre sur tout le site. L'ensemble est taillé vraisemblablement dans un bloc de granite d'environ 52 centimètres de large sur 49 centimètres de haut, pour une profondeur de 23 centimètres. L'arme était disposée à 12 centimètres du sol de la canonnière. Une fente complète le système, posée à 18 centimètres au-dessus du grand diamètre de l'orifice. Elle est formée par deux redents brisant la continuité

des ébrasements (UC3150 et 3151). Ils forment une fente large de 24 centimètres qui rétrécit pour atteindre une largeur de 5 centimètres pour 30 centimètres de hauteur. Elle est surmontée d'une succession de neuf grandes dalles placées en surplombs successifs. La dernière supporte un blocage, probablement de type C, encore une fois très recouvert de mortier cristallisé.

MOI*S-N1/N2-ESC2

UC3137, UC3138, UC3139, UC3140, UC3141, UC3142, UC3143, UC3144, UC3145, UC3146

Cet escalier a été ménagé dans la maçonnerie du mur nord du Niveau 1 de la Poterne Sud (MOI*S-N1-SAL1). Il permet d'accéder au Niveau 2 desservant la salle de tir abritant deux autres canonnières (située à l'est de l'escalier) ou aux niveaux supérieurs.

La volée droite est construite sur le même modèle que celui décrit plus haut (MOI*S-N1/N2-ESC1), à savoir des marches de type I. Il est constitué de dix marches formées par des dalles de schiste, posées sur une maçonnerie de moellons de schiste plus petits. La marche constituée par l'UC3045 forme un coude perpendiculaire afin de desservir à la fois l'escalier permettant de continuer vers les niveaux supérieurs (MOI*S-N2 à N4-ESC1) et la salle de tir casematée du Niveau 2 (MOI*S-N2-SAL1). L'UC3046 est dans la continuité de l'UC précédente et vient former le sol de la salle mentionnée ci-dessus.

MOI*S-N2-POR2

UC2088, UC2089, UC2090

L'accès à la salle du Niveau 2 (MOI*S-N2-SAL1) se fait par cette porte. Les jambages de type M (UC2089 et UC2090) supportant un arc de type K, formé de dalles de schiste ardoisier de taille moyenne à grande, posées sur chant. La particularité de ce type d'arc est d'être très surbaissé. L'UC2089 est plaquée sur l'UC2085 qui forme le chaînage du contrefort nord-est de la Poterne Sud (POT*S-N2-CON2).

MOI*S-N2-SAL1

UC3119, UC3131, UC3132, UC3134, UC3135, UC3146

Située en partie sur la salle du niveau inférieur, cette salle rectangulaire mesure 576 centimètres sur 359 centimètres, soit un espace d'environ 20 mètres carrés (23 mètres carrés si l'on inclut les ouvertures de tir).

Les quatre murs composant la salle (UC3119, UC3131, UC3134 et UC3135) sont réalisés dans un parement de type V, ainsi qu'un liant de type L. Cette salle est plus lisible que celle

du niveau inférieur : certaines zones sont très recouvertes de mortier, mais on ne retrouve pas la gangue cristallisée qui recouvre presque intégralement la salle inférieure. Les murs sud (UC3134) et nord (UC3119) accueillent l'intrados de la voûte. Ce dernier a subi un creusement sur environ 105 centimètres de large, 165 centimètres de haut et une soixantaine de centimètres de profondeur maximale. Il est également cassé dans sa partie supérieure droite, laissant apparaître le jour. Les négatifs des entraits du coffrage de la voûte sont visibles, à la base de la voûte, sur les murs ouest (n75 à n78) et est (n71 à n74). À ceux-ci s'ajoutent les négatifs n79, à l'aplomb du négatif n75, et le négatif n80, à l'aplomb du négatif n77. Leurs dimensions sont semblables à celles des négatifs retrouvés dans la salle MOI*S-N1-SAL1.

Le sol de circulation présente de nombreux fragments de schiste, témoignant de la présence d'un dallage.

La voûte (UC3132) est en berceau plein cintre et son faîte est orienté nord-sud, contrairement à celle du niveau inférieur. Son parement est cependant identique (voûte de type H). Les traces du coffrage de bois, une particularité de ce type de voûte, sont encore bien présentes. Les négatifs des entraits ont été décrits plus haut.

MOI*S-N2-AC1

UC3120, UC3121, UC3122, UC3123, UC3124

Seule une partie des ébrasements et de la voûte est conservée. Cette ouverture de tir dirige son feu vers le fond de fossé. Même à ce niveau, elle n'est pas visible de l'extérieur.

L'ébrasement gauche mesure, en l'état, 150 centimètres et le droit mesure 164 centimètres. L'encadrement est large de 163 centimètres et haut de 173 centimètres.

L'ensemble est composé de façon similaire à la canonnière décrite plus haut (MOI*S-N2-AC1), à savoir un parement de type V, une voûte de type H, des jambages de type M et un arc de type K. Ce dernier adopte une forme surbaissée, qui se différencie de l'arc qui encadre la canonnière inférieure (UC3077). Des négatifs sont visibles : n123 et n67 indiquent l'emplacement des entraits ayant servi à soutenir le coffrage de la voûte. Le négatif n68 vient s'ajouter à environ mi-hauteur du jambage droit.

MOI*S-N2-AC2

UC3125, UC3126, UC3127, UC3128, UC3129, UC3130

La deuxième ouverture de tir est la plus préservée du Niveau 2, puisque l'orifice de tir est encore intact. Celui-ci est bien observable de l'intérieur du Moineau Sud, mais la forme

externe n'est pas discernable : les remblais sont accumulés à l'arrière de l'ouverture et pour savoir avec certitude si des ébrasements externes existent ou non, il faudrait pouvoir dégager l'ensemble. La canonnière est, comme sa voisine, destinée à protéger le fond de fossé.

La joue gauche est longue de 150 centimètres et la droite atteint 202 centimètres de long, formant un angle d'ouverture de 38 degrés. La largeur et la hauteur de l'embrasure mesurent 162 centimètres.

Les types de parement, voûte, jambages et arc reprennent ceux que qui ont été décrits précédemment pour l'ouverture MOI*S-N2-AC1. Les négatifs n69 et n70 indiquent l'emplacement d'éléments de coffrage.

Seul l'orifice de tir est conservé. Il s'agit du type E, qui se différencie du type D (attribué à la canonnière MOI*S-N1-AC1) par la coupe du bloc recevant le tube. La fente de tir et l'orifice sont bien disjoints, mais on ne retrouve pas le large chanfrein garnissant les arêtes de la bouche de tir. Les bords restent parallèles. L'orifice a un diamètre de 19 centimètres, une profondeur d'une vingtaine de centimètres et prend place dans un bloc de granite de 42 centimètres de côté. Le tube était posé à 12 centimètres du sol.

MOI*S-N2 à N4-ESC1

UC3107, UC3109, UC3110, UC3111, UC3112, UC3113, UC3114, UC3115, UC3116, UC3117, UC3118

Cet escalier est dans la continuité de celui que nous venons de décrire (MOI*S-N1/N2-ESC2), cependant la liaison n'est pas faite car les maçonneries sont cassées entre ces deux portions, sur la partie inférieure de l'escalier qui nous intéresse. Cette partie est d'ailleurs actuellement doublée par un escalier métallique posé pour assurer les visites du site.

La première marche (UC3102) forme une sorte de palier qui constitue le Niveau 3. Celui-ci est en réalité un niveau intermédiaire entre les Niveaux 2 et 4. Il n'est surélevé que de quelques centimètres par rapport au Niveau 2.

Sa conception est identique à celle de l'escalier précédent (marches de type I). On peut distinguer, dans la partie inférieure de l'escalier, la maçonnerie mise à nue (UC3118), dépouillée de ses marches. On retrouve de nouveau la trace de marches à partir de l'UC3117. Cette UC, ainsi que les UC3115 et UC3116, sont ancrées dans le parement ouest de la galerie MOI*S-GAL1 (UC2097). Les marches sont bien conservées à partir de l'UC3114. On peut ainsi dénombrer au moins dix marches.

MOI*S-N3-AC1

UC3095, UC3096, UC3097, UC3098, UC3100, UC3148, UC3149

Cette ouverture de tir est accessible par le palier formé par l'UC3102. Sa desserte est compliquée par l'UC3118 qui vient obstruer sa partie inférieure. Son état est très lacunaire puisqu'il ne reste qu'une partie des ébrasements, la voûte et le tympan la recevant. Elle est destinée à protéger le fossé.

Les parements encore en place des ébrasements mesurent 143 centimètres (joue gauche) et 136 centimètres (joue droite), formant un angle de 44 degrés. L'embrasure est haute de 223 centimètres et large de 159 centimètres.

Un parement identique à celui que l'on trouve dans la majeure partie du Moineau Sud compose les ébrasements (type V). Ils soutiennent une voûte de type H dont on peut voir les négatifs des entraits soutenant le coffrage (n119 et n120), situés au niveau des jambages. Ces derniers sont de type M, soutenant un arc de type K.

MOI*S-N4-AC1

UC3062, UC3063, UC3064, UC3104, UC3105, UC3106, UC3148

Il s'agit de l'accès actuel à la galerie du Moineau Sud. Cette ouverture de tir a été cassée et élargie à peu près à mi-longueur des ébrasements, afin de permettre le passage.

Elle est large de 154 centimètres et haute de 177 centimètres.

Les parements des ébrasements sont de type V. La voûte de type H était soutenue par un coffrage dont on voit encore les traces, ainsi que les négatifs des entraits (n121 et n122). Les jambages de types M soutiennent un arc surbaissé de type K.

MOI*S-GAL1

UC2082, UC2083, UC2086, UC2087, UC2091, UC2097, UC2098, UC2099, UC3000, UC3061, UC3094, UC3000, UC3101, UC3103, UC3108

La galerie est une salle dessinée tout en longueur et permettant de desservir les canonnières des Niveaux 2 à 4. Elle est divisée en deux parties principales. La première partie forme une sorte de sas couvrant les quatre dernières marches de l'escalier MOI*S-N1/N2-ESC2 (UC3143 à UC3146). Son orientation diffère de celle du reste de la galerie. Ses parements sont de type V. Le mur est (UC3108) est réduit car la porte donnant accès à la salle du Niveau 2 y est insérée (MOI*S-N2-POR2). Le mur ouest est constitué de deux UC, qui font la liaison entre la Poterne Sud et le Moineau Sud : les schistes de l'UC2082 viennent englober l'UC2081. L'UC2083 est dans la continuité de l'UC2082 et forme la majeure partie

du mur ouest. Cet espace est couvert par une petite voûte en berceau de type H (UC2086) complétée par un arc de type L. Le mortier révèle les négatifs des planches de coffrage. Celui-ci était soutenu par des entraits dont on peut voir les négatifs sur les murs est (n106 et n107) et ouest (n81 et n82). Cette portion correspond à la couverture MOI*S-COU1 (UC3058). L'UC3000 est un chaînage d'angle faisant lien avec la deuxième section de la galerie.

Cette portion est la plus longue (environ 580 centimètres de longueur pour le mur est). Elle fonctionne avec l'escalier MOI*S-N2 à N4-ESC1. Les parements, voûtes et arcs sont identiques à ceux que l'on a présentés pour la section précédente. Les UC3101 et UC2097 forment respectivement les murs est et ouest. En dessous de la ligne d'assise de la voûte supérieure, on trouve un négatif sur le mur est (n102) et deux négatifs sur le mur ouest (n94 et n95), situés au même niveau. Les négatifs 102 et n95 se font face. Les négatifs n84 et n87 sont isolés. Un dernier alignement est situé quelques centimètres en dessous du niveau de la base de la porte MOI*S-N4-POR1 : les négatifs n98 à n101 (mur est) et les négatifs n108, n83, n85 et n86 (mur ouest). La plupart prennent la forme d'une cavité approximativement cubique. Sur le mur ouest, leur largeur varie de 15 à 16 centimètres, pour une hauteur de 13 à 16 centimètres et une profondeur de 6 à 13 centimètres. Concernant la hauteur et la profondeur, trois négatifs du mur ouest se distinguent : les négatifs n99 à n101 présentent un profil d'entaille dans le parement qui est concave. Les largeurs sont semblables à celles des négatifs du mur ouest, mais les hauteurs varient de 25 à 35 centimètres. Leur pénétration maximale dans le mur varie seulement entre 8 et 10 centimètres. Les murs gouttereaux (UC3101 et UC2097) soutiennent deux voûtes de type H. La plus basse (UC3094) est liée à l'arc formé par l'UC2098. L'UC2099 permet de faire la jonction avec la voûte supérieure (UC3103). Tout comme pour l'UC2086, on aperçoit encore à de nombreux endroits la trace des planches de coffrage. Celui-ci était soutenu, pour la voûte basse, par les entraits situés au niveau des négatifs n97 et n100 (pan est), et n88 et n89 (pan ouest). La deuxième voûte, plus importante, était soutenue au niveau des négatifs n103, n104 et n105 et probablement du n96 pour le mur est, et n90 à n93 pour le mur ouest. Ces voûtes sont protégées par la couverture MOI*S-COU2 (UC3059).

MOI*S-N4-POR1

UC2091, UC2092, UC2093, UC2094, UC2095, UC2096, UC3028, UC3147

Cette porte permet de lier la salle de la herse (POT*S-N2-SAL1) et le Niveau 4 du Moineau Sud. Elle est dans la continuité de la porte POT*S-N2-POR1. Elle est insérée dans le parement formé par l'UC2091 (de type V). Ce dernier ne porte la trace d'aucun négatif.

Le parement des murs composant l'accès (UC3147 et UC3095) est de type V. La voûte est de type H. L'encadrement est composé de deux jambages de type M et d'un arc de type L, sur lequel vient prendre appui l'UC3094.

Le sol (UC3028) est composé d'une maçonnerie de schiste, située légèrement plus bas que le sol de la salle de la herse (UC3012).

3.2.2.3. Pont

Il s'agit de l'unique passage encore en place entre la basse cour et la haute cour. Les deux culées et la pile centrale ont été conservées.

En 1992 (du 15 juillet au 15 août), un sondage dirigé par T. Géhan a été mené à l'emplacement actuel du pont permettant de passer de la basse cour à la haute cour. Cette opération a permis de mettre au jour les piles et culées[630]. Des reprises de maçonneries ont été effectuées sur la culée (côté contrescarpe). En 1994, le Rapport de sondage[631] précise que le dégagement jusqu'aux maçonneries saines a été nécessaire. En 1995, les travaux se sont poursuivis sur cette culée et se sont étendus aux autres piles et à la culée située contre l'escarpe. La Programmation de travaux de 1995[632] prévoyait le remontage des murs. Il est alors précisé que la pile intermédiaire devait être remontée avec une maçonnerie de petites dalles de schiste liées par un mortier de chaux grasse similaire à la base sur laquelle elle s'appuierait. Une patine devait éventuellement être appliquée si nécessaire. Les parties supérieures de la culée ont également subi un aménagement et des ajouts de maçonnerie dus à l'installation de la passerelle métallique permettant l'accès actuel à la haute cour.

La méthodologie de description appliquée ici reprend exactement celle qui a été mise en place pour le Châtelet, puisque l'état de dégradation avancé des vestiges et l'ampleur des restaurations l'exigent. Les descriptions des maçonneries d'origine sont donc souvent issues des observations consignées par T. Géhan dans son rapport de 1992[633]. La dénomination ne tient pas compte des niveaux, car les piles et culées ne correspondent pas aux étages d'un bâtiment (**Annexes : Figure 57**).

[630] Géhan 1992, p. 54.
[631] Géhan 1994, p. 12.
[632] Géhan 1995, p. 33 et 41.
[633] Géhan 1992.

PON-CUL1

Cette culée est appuyée contre la contrescarpe. Son aspect général est celui d'un grand massif quadrangulaire, mais il ne s'agit pas d'un ensemble homogène : il est principalement constitué de trois murs. Un mur parallèle à la contrescarpe est enserré dans deux autres murs qui lui sont perpendiculaires et qui le relient à la basse cour.

Cet ensemble est désormais recouvert par la passerelle installée pour faciliter la visite touristique. Prenant cet élément en considération, ainsi que la forte proportion de maçonneries refaites, il est plus pertinent de se baser sur les descriptions faites par T. Géhan lors du déblaiement de cette zone. Le mur parallèle à la contrescarpe, long d'environ 410 centimètres et épais d'environ 115 cm, est constitué de petites plaques de schiste local, liées par un mortier « […] *de bonne qualité* »[634]. Les fouilles ont permis de le dégager sur une profondeur de 350 centimètres. À une profondeur de 250 centimètres, la pile s'allonge par deux ressauts successifs sur lesquels s'appuient les deux murs perpendiculaires à la contrescarpe (murs nord et sud). Ceux-ci, larges d'environ 115 centimètres, présentent un parement différent du mur précédent, constitué de plaques de schiste longues et épaisses liées par un mortier pauvre en chaux. Un quatrième mur vient se greffer à l'ensemble, mais il n'a été dégagé que sur une longueur de 30 centimètres, ce qui limite fortement les observations. Se dirigeant vers la basse cour, il est ancré au mur perpendiculaire nord. Le seul parement visible reprend exactement le même que ce dernier. Un pavage repose sur le remblai comblant l'espace formé par ces trois murs et la contrescarpe. Un petit renfoncement, dont le sol est dallé, est également visible sur le mur nord. Au niveau de la jonction de la culée avec la basse cour, deux ressauts marquent le rétrécissement du passage pour atteindre une largeur d'environ 200 centimètres. À l'emplacement du ressaut sud, une trace de gond a été découverte, tendant à prouver l'emplacement d'une porte. Le pavage a été perturbé par la construction de deux caniveaux en schiste recouverts de plaques d'ardoise, orientés nord-est/sud-ouest[635]. Enfin, un autre petit mur est adossé perpendiculairement au mur sud et semble former un angle droit avec un pan de mur perpendiculaire à la contrescarpe.

Les deux murs perpendiculaires à la contrescarpe sont uniquement appuyés sur le mur qu'ils enserrent. Le mur perpendiculaire sud est parfaitement chaîné au mur de contrescarpe. En revanche, le chaînage du mur nord n'a pu être vérifié car la zone n'a pas été fouillée. Le petit mur partant du massif nord-est est chaîné à ce dernier. Le muret perpendiculaire au mur

[634] Géhan 1992, p. 54.
[635] Géhan 1992, p. 56.

sud de la culée est est également lié à ce dernier, et l'autre muret, perpendiculaire au mur de contrescarpe (MCS*S1-FAC1) est également chaîné à lui.

Le mur parallèle à la contrescarpe porte plusieurs négatifs sur sa face dirigée vers les douves. Situés au moins 65 centimètres sous l'assise supérieure de la pile, trois grands négatifs de forme rectangulaire mesurent entre 30 et 40 centimètres de hauteur, pour une largeur comprise entre 10 et 15 centimètres. Leur coupe révèle un profil non pas quadrangulaire mais triangulaire. Au moins cinq autres négatifs sont visibles. Il s'agit de trous de boulins traversants de dimensions plus réduites (de 12 à 20 centimètres de largeur pour 13 à 20 centimètres de hauteur), répartis sur deux niveaux.

PON-CUL2

Également dégagée en 1992, cette deuxième culée est constituée de façon assez similaire à la précédente : un mur parallèle à l'escarpe est renforcé par deux autres perpendiculaires à elle. Ceux-ci, à la différence de la première culée, s'appuient sur la longueur de la pile et non sur ses côtés. La petite maison moderne ne permet pas l'observation du mur sud adossé à l'escarpe.

Le parement de la pile est similaire à celui de la pile de la première culée. En revanche, il semble que les deux massifs perpendiculaires n'emploient pas la même maçonnerie que ceux qui s'appuient sur la contrescarpe. T. Géhan la juge « […] *de bien meilleure qualité* »[636]. Ces murs sont moins épais. Comme du côté de la contrescarpe, l'espace délimité par les trois murs et l'escarpe est remblayé et pavé de gros blocs de grès.

Les deux murs perpendiculaires à l'escarpe ne sont chaînés ni à la pile, ni au Châtelet.

En l'état actuel, seule la pile porte la trace d'un négatif. Il est visible sur sa face est et ses dimensions sont tout à fait comparables à ceux de la pile est. Le massif perpendiculaire à l'escarpe situé au nord n'en compte aucun.

PON-PIL1

Cette pile est située au centre du pont. Contrairement aux deux autres, aucun mur n'est lié à elle. Elle a été remontée en 1995 sur plusieurs dizaines de centimètres afin de rattraper le niveau des deux culées.

Son parement et ses dimensions sont identiques aux piles est et ouest.

[636] Géhan 1992, p. 57.

On ne trouve aucun négatif sur cette pile, ce qui est logique car la pile originelle n'a été conservée que sur une faible hauteur.

PON-ESC1

Il s'agit d'un escalier droit, perpendiculaire au mur sud de la contrescarpe et menant vers le fond du fossé, composé de neuf marches. Il repose directement sur le socle schisteux. Il ne semble pas en contact avec le mur de contrescarpe, mais la liaison entre les deux maçonneries nécessiterait d'être éclaircie par une dévégétalisation de la zone.

La maçonnerie qui le forme est très simple. Comme pour la plupart des autres escaliers droits que l'on rencontre au château, celui-ci est constitué d'un massif de moellons de schiste que viennent couronner, à l'emplacement des marches, de grandes dalles de schiste.

3.2.2.4. Tour d'Angle

Cette petite structure fait le lien entre la Poterne Nord et le Mur de Contrescarpe Nord décrit ci-dessous. Elle repose directement sur la paroi est du fossé formée par le socle schisteux. Elle n'est habituellement pas mentionnée dans les descriptions du château et ne figure ni sur les cadastres, ni sur les plans (T. Géhan, CHAM, relevés de L.M. Bessière etc.). Son plan semble quadrangulaire, mais son accès étant périlleux et la végétation masquant son tracé nord-ouest, on ne connaît pas l'emprise exacte de cette tour.

Il ne semble pas que des travaux de restauration aient été effectués sur cette structure.

En l'attente de dégagement et d'une possibilité d'analyse approfondie, on propose donc une description du bâti visible, sans traiter l'intérieur inaccessible et presque entièrement remblayé (**Annexes : Figure 58**).

TRA-N1-FAC1

Il s'agit de la face sud de la tour, sur laquelle vient s'appuyer le Mur de Contrescarpe Nord.

D'après la zone visible très limitée, elle est constituée exclusivement de schiste. Toutes les tailles se retrouvent dans les moellons, de la petite plaquette à la grande dalle. Les blocs sont peu employés et s'ils le sont, il s'agit de moellons petits à moyens. La finesse des joints est remarquable : on distingue à peine le mortier.

En raison de la difficulté d'accès et de la végétation, le chaînage avec le Mur de Contrescarpe Nord n'a pu être vérifié.

Aucun trou de boulin ne se distingue. Cependant, seule une faible portion du mur d'origine est observable.

TRA-N1-FAC2

La face ouest de la tour est encore plus réduite que la précédente.

Le parement est identique à celui de la face TRA-N1-FAC1. On note cependant un arrachement discret au pied de la tour, sur une faible hauteur de quelques dizaines de centimètres. Le mur correspondant à cette face a été abattu au niveau de sa jonction avec le parement externe de la Poterne Nord. L'épaisseur du mur est donc visible à l'extérieur de l'enceinte (**Figure 126**).

En raison de la difficulté d'accès, l'observation du lien avec la Poterne Nord est rendue délicate. Il semble que cette dernière soit seulement appuyée contre la Tour d'Angle.



Figure 126: Tour d'Angle.

3.2.2.5. Mur de Contrescarpe Nord

Ce mur marque la séparation entre la basse cour et la zone nord du fossé. Son tracé s'interrompt au nord et l'espace situé près du mur de contrescarpe ne montre que quelques traces de maçonnerie, ainsi que des affleurements rocheux[637] (**Annexes : Figure 59**).

Ce secteur a été dégagé en 1993 par le CHAM. Une reprise de maçonnerie a été effectuée en 1994. Les travaux de 1995 (1er juillet – 31 août) prévoyaient également des reprises de maçonnerie, ainsi qu'un rejointoiement général et éventuellement l'application d'une patine.

[637] Géhan 1995, p. 33.

Une autre campagne a été menée sur ce mur de juillet à août 1997 par les Compagnons bâtisseurs de Bretagne, mais on ne connaît pas la teneur exacte des travaux.

MCS*N-FAC1

Les bases de ce mur sont ancrées sur le substrat géologique. Il n'est lié à aucune autre structure. Sa face orientale n'est pas visible car il est doublé à l'est par un mur moderne marquant les limites de la basse cour. Sa partie septentrionale a été cassée. Au sud, il se termine par un escalier.

En l'état actuel, la lecture du parement est perturbée par les restaurations. Le mortier est très débordant et masque à la fois la nature des matériaux employés et leur couleur. Il semble donc plus pertinent de citer la description de T. Géhan, qui a pu observer le parement en 1992, c'est-à-dire avant les différents travaux. Selon lui, « […] *son appareillage de gros blocs de schiste allongés est similaire à celui de la partie sud* […]. »[638], qui correspond au Mur de Contrescarpe Sud 1.

Le seul chaînage que l'on peut citer est celui qui lie le mur à l'escalier MCS*N-ESC1, les deux éléments fonctionnant ensemble.

Cinq négatifs sont clairement visibles. Ces trous de boulin sont répartis sur deux niveaux et régulièrement espacés.

MCS*N-ESC1

Cet escalier n'est aucunement mentionné dans le Rapport de 1992[639]. On peut supposer que cela soit dû au fait que la zone de l'escalier était encore remblayée, mais il est également possible que cet escalier ait été aménagé sur les arases du Mur de Contrescarpe Nord afin de faciliter l'accès à sa partie sommitale, ce qui semble probable. En effet, sur le plan dressé en 1992, l'extrémité méridionale du mur est dégagée, mais aucun escalier n'est signalé. Quoi qu'il en soit, un état de cette zone est tout de même dressé. La base inférieure de l'escalier se perd dans la végétation et il est limité à l'est par un mur récent adossé perpendiculairement à lui.

Neuf marches sont visibles. La maçonnerie formant la base de l'escalier se confond avec celle du Mur de Contrescarpe Nord. La zone de circulation n'est pas, comme habituellement sur le château, formée de grandes dalles, mais de moellons.

[638] Géhan 1992, p. 14.
[639] Géhan 1992, p. 14.

3.2.2.6. Mur de Contrescarpe Sud 1

Il marque la séparation entre la basse cour et le fossé.

Cette zone de la contrescarpe ne semble pas avoir fait l'objet de travaux de restauration. Cependant, nous n'avons pas eu accès à toutes les archives, sans compter que certaines campagnes ont été renseignées avec plus ou moins de précision, voire pas du tout.

MCS*S1-FAC1

Le Mur de Contrescarpe Sud 1 est posé sur le substrat de schiste. Il est probable que l'arase qui le couronne ait été réalisée afin de garantir l'étanchéité du mur. La végétation l'a presque entièrement recouverte. Le mur est bordé au nord par l'aménagement de l'escalier récent menant à la passerelle métallique et au sud, par la Tourelle d'Angle décrite ci-dessous.

Le parement qui compose cette face est intégralement constitué de moellons de schiste ardoisier. Ceux-ci présentent une longueur et une épaisseur relativement homogènes, fait suffisamment inhabituel pour qu'on le précise. De plus, la forme rectangulaire se retrouve sur beaucoup de moellons. Certaines zones emploient de petits moellons plus irréguliers, mais il s'agit de superficies très réduites.

Comme on l'a précisé dans la description du pont, le mur perpendiculaire sud de la culée PON-CUL1 est chaîné au mur de contrescarpe, ainsi que le petit muret qui lui est également perpendiculaire.

On recense sur ce mur une douzaine de trous de boulin. Onze d'entre eux sont alignés sur deux niveaux parallèles, et répartis régulièrement. Leurs dimensions avoisinent la douzaine de centimètres de côté pour une profondeur d'environ 35 centimètres.

3.2.2.7. Tourelle d'Angle

Cette petite tourelle d'angle est située à une quinzaine de mètre au sud-ouest de la culée est. Elle mesure environ 350 centimètres de diamètre (hors œuvre). T. Géhan mentionne les premières marches dans le rapport de 1992[640].

Tout comme le mur que l'on vient de décrire, il ne semble pas qu'elle ait fait l'objet de travaux. Si tel est le cas, l'état de conservation des maçonneries est très bon.

[640] Géhan 1992, p. 13.

On ne décrit que le parement externe, l'intérieur étant presque intégralement remblayé (**Annexes : Figure 60**).

TRL-FAC1

La face externe de la tourelle est limitée au nord et au sud par les deux murs de contrescarpe méridionaux (MCS*S1-FAC1 et MCS*S2-FAC1). Un dégagement intégral de son intérieur et de sa base serait nécessaire.

Le parement est tout à fait similaire à celui du Mur de Contrescarpe Sud 1 décrit précédemment.

La tourelle semble chaînée à ce dernier, ce qui n'est pas le cas avec le Mur de Contrescarpe Sud 2.

Elle est également percée de trous de boulin, dont la dimension et la répartition rappellent ceux que l'on a observés sur le Mur de Contrescarpe Sud 1.

3.2.2.8. Mur de Contrescarpe Sud 2

Le pan de mur visible prolonge le tracé de la contrescarpe vers le sud-ouest, mais la portion visible est très limitée (**Annexes : Figure 59**).

Aucune mention de travaux le concernant n'est recensée.

MCS*S2-FAC1

Il est ancré au nord à la Tourelle d'Angle. Sa limite sud se perd dans les remblais qui le recouvrent. Sa base est posée sur le socle schisteux.

Son parement est peu visible. La maçonnerie, abîmée et très recouverte par la végétation, emploie en majorité des dalles épaisses, voire des blocs de schiste.

On ne distingue pas de négatif, ce qui n'est pas surprenant au vu de la faible surface observée.

3.2.3. Basse cour

Accessible par le passage formé par la Tour Porche, la basse cour sert actuellement de grand parking pour les visiteurs du château. Plusieurs installations prennent place à l'intérieur de ses murs. Au nord, appuyée contre la courtine, l'ancienne école communale sert

maintenant de local au Centre du Patrimoine. Une propriété privée occupe l'angle sud-est de la basse cour.

Ainsi que précisé dans notre point méthodologique, la basse cour a fait l'objet d'une étude moins approfondie que la haute cour. On mentionne cependant les observations permettant de situer les structures et de comprendre leur articulation au sein du site castral.

3.2.3.1. Courtine Nord

Cette courtine prend place entre l'extrémité de la Poterne Nord et le flanc occidental du Bastion. À l'intérieur de la basse cour, l'ancienne école, désormais Centre du Patrimoine, prend appui sur elle, ce qui restreint fortement les observations.

À proximité de la poterne, elle oblique vers le nord-est sur quelques mètres, avant de reprendre une orientation est-ouest. Son épaisseur, relativement stable, est d'environ deux mètres.

La partie visible du parement situé à l'extérieur de la courtine est, dans sa moitié inférieure, constituée d'une maçonnerie de moellons de schiste qui se distingue aisément de la partie supérieure, alternant assises de dalles de schiste et blocs de schiste et de grès (**Figure 127**).



Figure 127: Courtine attenante au Bastion.

3.2.3.2. Bastion

L'appellation « Bastion » est le terme vernaculaire employé couramment pour désigner cette structure. Cette désignation est abusive, car c'est à une tour que l'on a affaire. Le Bastion est l'unique structure de la basse cour faisant saillie sur le front nord. Il est large d'environ 11 mètres et mesure 12,20 mètres de la gorge à la capitale. Il est flanqué de courtines ancrées sur ses flancs. La gorge est maintenant clôturée par un muret haut de quelques assises, mais comme on pourra le voir, il est possible qu'il ait été ajouté. La tour d'origine aurait donc été ouverte à la gorge.

Il a fait l'objet, comme les structures de la haute cour, de nombreuses campagnes de restauration, principalement par le CHAM. En 1985 (1er juillet-20 août), l'association a entamé le débroussaillage, le dégagement et le nettoyage du Bastion. Les remblais atteignaient les parties supérieures du Niveau 2 (**Figure 128**). La campagne de l'été 1986, toujours menée par le CHAM, a été plus intensive : déjointoiement et rejointoiement des murs sur l'intérieur du Bastion, changement des schistes pourris et reconstitution d'une bouche à feu ainsi que d'une voûte. Une autre intervention est mentionnée en 1987. Les arases ont été reprises. On peut d'ailleurs voir que le couronnement a été intégralement reconstruit, aménagé en une sorte de chemin de ronde inventé. Puis le cabinet Mester de Parajd a pris le relais (trace d'une intervention réalisée en 2004).

Comme on peut le voir, là encore les restaurations et reconstitutions effectuées ne facilitent pas la lecture du bâti. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'une structure située hors de la haute cour, dont la restauration empêche, plus qu'à de nombreux endroits du château, la bonne lecture du bâti, et qui n'est manifestement pas, à l'origine, destinée à l'usage du canon. C'est pourquoi la description qui en est faite se borne à l'échelle des éléments et non à celle des UC. On ne dresse donc ici aucune typologie (parement, jambage, arc etc.). Seule l'embrasure de tir située au Niveau 2 bénéficie de ce traitement, car elle semble conservée dans l'intégralité de son état d'origine, à l'exception peut être de son piédroit droit.

Contrairement aux autres embrasures de tir consacrées à l'artillerie à poudre dans le château, l'étude de la canonnière du Niveau 3 a été réalisée sans la détermination d'UC. On ne connaît pas l'état exact de cette zone avant restauration, faute de documents iconographiques. Le peu d'éléments à notre disposition amène à deux conclusions : les données sont insuffisantes pour dire quelle était la forme initiale de la canonnière du Niveau 3 d'une part, et d'autre part, la restauration ne paraît pas fidèle à ce que révèlent les photographies prises lors du dégagement (**Figure 128**, **Figure 129**). On a par exemple la

présence de coussièges sur les ébrasements de la canonnière qui, s'ils étaient visibles lors du débouchage de la baie, ne sont absolument pas discernables d'après photographie (**Figure 130**). La part d'invention dans la restitution paraît forte. Pour cette raison, les UC n'ont pas été déterminées pour la canonnière du Niveau 3. Une étude des formes générales paraît plus pertinente et efficiente.



Figure 128: Bastion, vue intérieure, mur nord (coll. privée C. Bréget).



Figure 129: Bastion, vue intérieure, partie supérieure du mur nord.

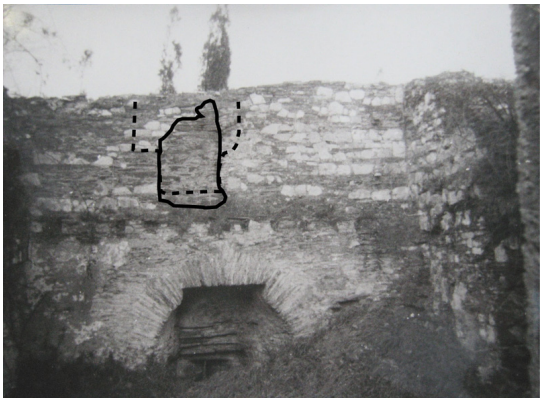


Figure 130: Bastion, vue intérieure du mur nord, emplacement de la canonnière BAS-N3-CAN1. Le trait plein représente la césure visible sur le bâti avant restauration. Le trait tireté représente la forme de la l'embrasure telle que visible aujourd'hui (dessin A. Casaubon, d'après coll. privée C. Bréget).

- Extérieur (**Annexes : Figure 61**)

Situé dans une propriété privée, le Bastion présente la particularité d'un plan hexagonal irrégulier sur les deux niveaux inférieurs (Niveaux 0 et 1) qui évolue vers un plan curviligne jusqu'à son sommet.

BAS-N0 à N1-FAC1

Elle constitue le flanc ouest du bastion et comprend en élévation les parements externes correspondant à la salle BAS-N1-SAL1. Un autre niveau devait exister, situé sous le Niveau 1 (Niveau 0),

À la base du Bastion et à proximité de la courtine, on peut observer une reprise du parement effectuée lors d'une entreprise de consolidation des fondations. Au milieu de sa longueur, le parement s'interrompt. Une légère faille que l'on peut suivre jusqu'au seuil du Niveau 3 parcourt l'élévation. Sa largeur varie. Elle est comblée par une maçonnerie dont le liant est beaucoup plus clair que sur le reste de la surface qui nous occupe. On retrouve ce même type de maçonnerie au niveau de la jonction avec la courtine. Le reste du parement est relativement homogène. Il est assez similaire à celui que l'on peut observer dans les salles des Niveau 1 et 2. Il est constitué en majeure partie de moellons de schiste ardoisier dont certains arborent une teinte rouille, agrémenté de rares blocs de grès reconnaissables à leur teinte claire. La jonction avec la face BAS-N0 à N1-FAC2 se fait par un chaînage assez irrégulier, mais d'origine.

À gauche de la faille que l'on vient d'évoquer, on distingue les traces d'un échafaudage constituées par au moins huit trous de boulin, dont certains sont rebouchés. De l'autre côté,

alignés avec ceux que l'on vient de citer, on peut encore en distinguer deux, également rebouchés.

BAS-N0 à N1-FAC2

Cette face orientée nord-ouest est beaucoup moins étendue que la précédente.

Elle reprend le même parement.

BAS-N0 à N1-FAC3

Il s'agit d'une des deux faces formant la capitale, orientée vers le nord, avec celle décrite ci-après. Elle ne présente pas de caractéristique particulière.

BAS-N0 à N1-FAC4

Ce pan reprend les caractéristiques des faces précédemment décrites (parement, chaînage).

On distingue trois négatifs en partie basse.

BAS-N0 à N1-FAC5

Elle est orientée vers le nord-est.

Aucun élément particulier n'est à signaler sur cette face.

BAS-N0 à N1-FAC6

Le Bastion est implanté sur un terrain privé. Le flanc traité ici sert d'appui à une charpente récente abritant un garage. Ceci explique les nombreuses perturbations subies par le parement externe. En juillet 2008, on avait pu observer que ce dernier était en très mauvais état. Une fissure importante s'étendait de l'archère (BAS-N2-ARC2) jusqu'à la base de la tour (**Figure 131**). Le parement était creusé et arraché sur une grande surface. L'ensemble est maintenant reparementé. Aucune différence de parement par rapport aux autres faces n'avait alors été observée.

Ce pan est bien chaîné avec la courtine est.



Figure 131: Bastion, vue extérieure du mur est.

BAS-N2-FAC1

Cette face correspond aux limites de la salle du Niveau 2. Le plan adopté ici peut être comparé à un fer à cheval dont la capitale serait aplatie pour former une semi-ellipse. Sur le côté ouest apparaissent la fente de l'embrasure de tir du Niveau 2 (BAS-N2-AC1) et le jour de l'escalier BAS-N2/N3-ESC2. La bouche à feu a été obstruée. La capitale accueille la grande archère décrite ci-après (BAS-N2-ARC1). Le côté est est percé d'une autre archère, de dimensions plus modestes (BAS-N2-ARC2).

Sur la majeure partie de la surface, on retrouve le même parement que celui évoqué pour les niveaux inférieurs. Mais toute une zone située à proximité de la courtine ouest et autour de l'ouverture de tir se différencie. Le parement utilise le grès en bien plus grande quantité. La limite entre les deux types de maçonneries n'est pas clairement délimitée. La jonction avec la courtine ouest n'est pas lisible, car la zone a été rejointoyée. Elle semble plus certaine avec la courtine est.

On retrouve à certains endroits, notamment sur le flanc ouest, les alignements de trous de boulin évoqués pour les faces précédentes et ce uniquement sur le parement utilisant en très grande majorité le schiste. La zone à forte proportion en blocs de grès située autour de l'ouverture de tir en est dépourvue.

BAS-N3-FAC1

On sait que les arases du Bastion ont été reprises ce qui invite à la prudence quant à la description de ses parties supérieures. La seule ouverture est installée en capitale. Il s'agit de l'embrasure de tir BAS-N3-CAN1.

Elle est caractérisée par un parement qui se distingue radicalement de celui que l'on a pu observer aux niveaux inférieurs. Ce dernier n'utilisait le grès qu'à de rares occasions. Le parement externe du Niveau 3, au contraire, est reconnaissable à l'emploi du grès qui prend une part importante. On l'a déjà rencontré sur la face précédente (flanc ouest).

Comme pour le niveau précédent, on ne se prononce pas sur le lien avec la courtine ouest. La lecture de la jonction avec la courtine est est rendue impossible par la présence du toit couvrant le garage.

On ne trouve aucun trou de boulin à ce niveau.

- Intérieur (**Annexes : Figure 62, Figure 63**)

BAS-N1-SAL1

Cette salle est établie selon un plan légèrement trapézoïdal. Du mur sud au mur nord, elle mesure environ 860 centimètres. Sa largeur maximale, parallèle au mur nord, est de 580 centimètres. On a donc un espace interne d'environ 47 mètres carrés. L'accès direct à ce niveau n'est plus en place, car il est encore partiellement enterré, comme la majeure partie de cette salle. En l'état, le niveau est aveugle.

Le parement interne se répartit sur les murs ouest, nord et est. Il s'agit d'un parement de schiste ardoisier, dont certains moellons laissent apparaître une coloration rouille. Les joints ont manifestement été refaits. Le mur nord est marqué par un retrait de quelques centimètres de la maçonnerie.

Le mur ouest présente deux négatifs très particuliers, en raison de leurs dimensions conséquentes (entre 40 et 45 centimètres de côté pour des profondeurs respectives de 58 et 53 centimètres). Ils sont alignés au même niveau, juste sous la ligne du ressaut que l'on aborde ci-après. Leur parement est bien réalisé : il ne s'agit pas de négatifs creusés dans la maçonnerie. Sous la ligne du retrait, on peut observer trois trous de boulin. Celui du milieu est large de 13 centimètres et haut de 17 centimètres. Le pan est est percé de trois grands négatifs similaires à ceux décrits sur le mur ouest. Ils sont cependant légèrement plus grands, aux alentours d'une soixantaine de centimètres pour les deux qui sont situés à proximité de la jonction avec le mur nord. L'un d'entre eux, le plus haut, voit son bord supérieur dépasser la

ligne de ressaut de quelques centimètres. L'autre est posé plus bas, légèrement décalé de l'aplomb du précédent puisqu'il est plus proche de l'angle formé par les murs nord et est. Le troisième se positionne à quelques centimètres en dessous de la base de l'archère BAS-N2-ARC2.

BAS-N2-SAL1

Ce niveau est accessible par un petit escalier installé dans le mur sud dont il ne reste plus que trois marches (BAS-N2/N3-ESC1). Il reprend les dispositions supérieures du Niveau 1. Contrairement au niveau précédent, il est percé de trois ouvertures, décrites ci-dessous.

La maçonnerie du premier tiers du mur ouest marque un retrait par rapport à celle du mur d'échiffre de l'escalier BAS-N2/N3-ESC2, retrait qu'elle marque également par rapport aux deux autres tiers du mur ouest. Le décrochement entre ces deux derniers pans ne révèle pas de trace de cassure et l'ensemble paraît cohérent. Pourtant, cette interruption est confirmée par un changement de parement. La zone située à droite de la limite reprend un parement similaire à celui qui a été observé au niveau inférieur, quoique l'on puisse noter la présence occasionnelle de blocs de grès, qui restent rares. La zone située à gauche est constituée d'un parement employant les blocs en plus grande quantité. Cependant, la distinction n'est pas aisée, car cette zone a probablement été reparementée, ainsi qu'on verra lors de la description de l'embrasure de tir BAS-N2-AC1. La limite entre les parements des salles des Niveaux 2 et 3 n'est pas évidente. Elle suit globalement le retrait de maçonnerie que l'on observe entre ces niveaux, mais on peut voir, notamment sur le parement du mur est, que l'appareil employant le grès en plus grande proportion prend place en dessous de cette limite. Le pan nord, percé par l'archère BAS-N2-ARC1, s'aligne dans la continuité du mur sur lequel il s'appuie et en reprend d'ailleurs la mise en œuvre. Il est parfaitement chaîné aux deux murs formant les flancs de la tour. Le mur est accueille l'archère BAS-N2-ARC2 et reprend le même parement que le mur nord. Le raccordement à une éventuelle courtine est marqué par une brusque rupture de l'élévation qui se trouve ainsi amputée. La maçonnerie supérieure de ce raccord a été refaite et égalisée, ce qui est probablement aussi le cas de la paroi verticale formant l'épaisseur du mur. L'homogénéité du lit supérieur est artificielle et ne doit pas amener à conclure qu'il s'agit de la hauteur initiale. Le mur sud n'est pas chaîné au mur est. Il vient s'appuyer dessus et emploie un parement différent, que l'on peut retrouver au Niveau 3, marqué par une forte proportion de blocs de grès. La liaison du mur nord avec les maçonneries de l'escalier en vis (BAS-N2/N3-ESC2) est plus trouble et semble avoir fait

l'objet d'une reprise pendant les campagnes de restauration. Quoi qu'il en soit, ils ne sont pas chaînés.

Ce niveau est marqué par de nombreux trous de boulin. Deux sont visibles sur le mur nord, de dimensions similaires et alignés. Trois autres, fonctionnant ensemble, se répartissent sur le mur nord. Le mur est est plus perturbé : de nombreux trous ont été percés *a posteriori* dans le parement. On ne retrouve pas les grandes cavités présentes au niveau inférieur.

BAS-N2-POR1

Il ne reste que quelques assises de cette porte. Elle est percée dans le mur sud qui forme la gorge. Aucun piédroit ne l'isole du parement du mur et l'on ne distingue pas de seuil marquant une différence avec l'espace du petit escalier (BAS-N2/N3-ESC1). Il s'agit probablement d'une création contemporaine permettant l'accès actuel à l'intérieur de la tour.

BAS-N2-POR2

La présence d'une porte à cet endroit est signalée par quelques blocs se faisant face et formant ainsi des piédroits. L'espace intermédiaire est rempli par une maçonnerie de schiste très irrégulière, doublée d'une épaisseur de briques. On se trouve véritablement dans une zone très perturbée. Le piédroit de gauche (sud), comme on a pu le voir précédemment, n'est pas lié au mur sud. Il semble cependant chaîné à la maçonnerie liée au noyau de l'escalier. L'autre piédroit et la maçonnerie adjacente sont recouverts de mortier, ce qui perturbe la lecture.

BAS-N2-AC1 (**Annexes : Figure 62**)

UC3500, UC3501, UC3502, UC3503, UC3504, UC3505

Cette ouverture permet de couvrir le flanc ouest du Bastion. La bouche à feu a été obstruée et n'est donc plus visible, ni de l'intérieur, ni de l'extérieur.

Les ébrasements sont de longueurs équivalentes, bien qu'on ne puisse les voir dans leur intégralité. Ils mesurent respectivement 263 centimètres (gauche) et 275 centimètres (droit). L'encadrement est large de 144 centimètres et haut de 190 centimètres.

Les joues sont réalisées dans un parement de type F'. Ce type n'est pas très caractérisable et ce pour deux raisons : d'une part, une grande partie de l'intérieur de l'embrasure est recouverte d'un chaulage, d'autre part, les reprises de maçonneries datant des campagnes de restauration ne sont pas clairement délimitables. On peut seulement remarquer que les moellons employés sont de taille petite à moyenne, les grands étant exclus. Le schiste est majoritairement employé, mais on note un emploi du grès assez récurrent. On n'observe pas

de délimitation franche entre l'ébrasement droit et la maçonnerie du mur ouest. La voûte (type Q) reprend les caractéristiques globales du parement. Le type de jambage a été défini par l'observation du piédroit gauche, l'arc qu'il soutient étant maintenu de l'autre côté par la maçonnerie du mur ouest. Là encore, la définition n'est pas aisée. Il reprend les caractéristiques du parement de type F', quoique l'on observe une finesse accrue des moellons. L'arc segmentaire (type U) suit la courbe surbaissée de la voûte. Il emploie des moellons fins, petits à moyens. L'ensemble orifice-fente est mentionné, mais ne peut être défini dans son intégralité car la bouche à feu est obstruée. On ne peut donner que les mesures maximales : la maçonnerie qui bouche l'ouverture est large de 44 centimètres et haute d'autant. La fente mesure 94 centimètres (hauteur) sur 8centimètres (largeur).

La maçonnerie des ébrasements laisse place à deux trous de calage. À gauche, le négatif n1 est de forme approximativement cubique, mesurant 18 centimètres de largeur, 20 centimètres de hauteur et 15 centimètres de profondeur. Il est situé à 10 centimètres du sol de l'embrasure. Lui faisant face, le négatif n2 adopte une forme beaucoup plus irrégulière. Situé à 8 centimètres du sol et profond de 20 centimètres, sa hauteur maximale est de 40 centimètres et sa largeur maximale atteint 66 centimètres.

BAS-N2-ARC1

Installée en capitale, cette ouverture se distingue de toutes celles que l'on a pu recenser sur le site, par sa taille ou sa morphologie.

L'encadrement mesure 255 centimètres (hauteur) sur 196 centimètres (largeur). Les joues, de longueurs équivalentes, mesurent environ 2 mètres.

Le parement interne de l'ébrasement droit ne présente pas de particularité. Il reprend celui qui forme les murs du Niveau 2. La joue gauche, dans sa moitié inférieure, est irrégulière. À environ 70 centimètres de l'angle du piédroit, elle rompt brusquement son orientation première pour se décaler d'une dizaine de centimètres vers la gauche, rentrant ainsi un peu plus dans le volume de la maçonnerie. La rupture n'est pas homogène, puisqu'en partie inférieure, on observe que celle-ci se fait à 80 centimètres du piédroit. La première particularité de cette ouverture est l'aspect de son arc. Tandis que l'extrados suit une courbure normale, l'intrados a été retaillé, ce qui lui confère cette ligne particulière. Sa partie supérieure n'est plus circulaire mais rectiligne. La voûte a subi le même traitement.

L'ouverture est ménagée dans une maçonnerie épaisse d'environ 80 centimètres. La fente est d'abord légèrement évasée (environ 45 centimètres de chaque côté), avant que les parois ne deviennent parallèles (sur environ 45 centimètres), éloignées de 5 à 10 centimètres. La

partie inférieure de l'ouverture s'évase largement jusqu'à atteindre une largeur comprise entre 55 et 60 centimètres. Les schistes formant cet élargissement ont manifestement subi une destruction. Une dalle de schiste de quelques centimètres d'épaisseur forme la partie inférieure de l'orifice.

Sur le côté gauche, à proximité de la grille qui condamne la fente, on peut noter la présence de deux petits encastrements.

BAS-N2-ARC2

Cette deuxième archère est placé sur le flanc est. Sa morphologie générale est plus simple que celle que l'on vient de décrire. Son accès est restreint par une grille, seul l'encadrement a pu être mesuré.

L'embrasure est haute de 204 centimètres et large de 122 centimètres.

Le parement des ébrasements reprend celui du mur est. L'espace est couvert par une voûte posée sur une succession de linteaux. La fente s'étend du linteau inférieur jusqu'au sol de l'archère. Ses bords inférieurs ont été reparementés. À gauche, les maçonneries ne sont reprises que sur une largeur de quelques centimètres et l'on retrouve rapidement le parement d'origine. Le bord droit est repris sur une plus grande surface et sur une hauteur plus importante. Un trou de calage est ménagé dans l'ébrasement gauche, dont la forme reprend globalement celle du négatif n2 précédemment décrit.

BAS-N2/N3-ESC1

Ce petit escalier est formé de deux marches de hauteurs inégales. Comme on l'a mentionné ci-dessus dans la description de la porte BAS-N2-POR1, il s'agit probablement d'un accès créé lors d'une campagne de restauration.

BAS-N2/N3-ESC2

Cet escalier prend place dans l'épaisseur de maçonnerie formée par la jonction du mur ouest avec une des courtines. Ses issues exactes ne sont pas connues avec certitude, car aucune porte, à l'exception peut-être de la porte BAS-N2-POR2, n'est encore en place. Son pan sud-est est totalement effondré. La lecture est donc complexifiée par les reprises de maçonneries récentes.

Le mur d'échiffre est irrégulier et présente plusieurs ruptures de types de parements. On peut tout d'abord différencier deux zones se distinguant par l'emploi de nombreux blocs de grès et d'un appareil approximatif alternant des assises de tailles diverses. Elles prennent

place au niveau des deux ruptures verticales du mur d'échiffre. Il s'agit là très certainement de maçonneries réalisées lors de travaux de consolidation, servant à renforcer l'escalier éventré et à protéger les maçonneries d'origine encore en place. Au niveau du pan nord, le mur d'échiffre se scinde et suit trois orientations différentes. Dans sa partie supérieure, le mur se prolonge en suivant sa rotondité normale. À mi-hauteur, cette maçonnerie s'interrompt. Elle est en ressaut par rapport à la maçonnerie qui la soutient. Ce ressaut est échelonné : il est formé par de grandes dalles de schiste dont on voit qu'il s'agit d'une coupe et non d'une face en parement. La maçonnerie inférieure fait la liaison avec le piédroit de droite (nord) de la porte BAS-N2-POR2. La maçonnerie intermédiaire s'ancre sur celle qui obstrue la porte que l'on vient de citer.

La première marche est réalisée dans un matériau très délité. Il est possible qu'il s'agisse de grès roussard. Le noyau est lié à la marche et sa hauteur en l'état est de 14 centimètres. Les quatre marches suivantes sont toutes réalisées en grès. La deuxième prend des dimensions inhabituelles : elle est haute de 28 centimètres et son angle est très supérieur à la moyenne. Le noyau est prismatique, ce qu'on ne retrouve pas pour les trois marches suivantes. Il adopte ensuite une forme circulaire et les marches reprennent des dimensions plus courantes (17 centimètres).

BAS-N3-SAL1

Le Niveau 3 ne possède plus d'accès direct. Il est percé d'une embrasure de tir adaptée au canon (BAS-N3-CAN1).

Comme pour le niveau précédent, le raccord entre le mur ouest et le mur d'échiffre de l'escalier BAS-N2/N3-ESC2 est marqué par une rupture de maçonnerie. On peut d'ailleurs voir que celle-ci a été obtenue en cassant le mur de l'escalier, comme le prouvent les moellons faisant saillie. Contrairement au niveau inférieur, la particularité de cette salle est la continuité de la ligne de parement du mur ouest. On n'y retrouve pas le décrochement mentionné plus haut. Le parement est relativement hétérogène, mais on note l'importance de l'emploi de l'appareil privilégiant le grès, identique à celui qui a été mentionné pour le parement situé dans le retrait de maçonnerie du mur ouest du Niveau 2.

Seuls deux trous de boulin sont relevés.

BAS-N3-CAN1

Elle est placée en capitale et permet de battre les abords nord du Bastion. Durant la campagne de 1986, une des bouches à feu a fait l'objet d'une reconstitution, sans qu'il soit

précisé laquelle. Un examen rapide de la canonnière du Niveau 3 révèle plusieurs éléments incohérents et rencontrés nulle part ailleurs sur le château. Ne connaissant pas la part d'invention dans cette reconstitution, l'analyse par UC n'a pas été appliquée, ni la caractérisation des parements. Le niveau ayant été arasé, il ne reste que la partie inférieure des ébrasements et la bouche à proprement parler.

De l'arête du piédroit à la bouche à feu, on compte 234 centimètres à gauche et 230 centimètres à droite. L'embrasure est large de 107 centimètres.

Les piédroits ne sont pas identiques. Celui de gauche prend appui sur une sorte de coussiège. La maçonnerie de celui de droite n'est pas régulière. Son appui sur le sol de l'embrasure est cassé, mais il semble également couplé à un coussiège. Ces derniers forment une assise à une cinquantaine de centimètres du sol, larges d'une trentaine de centimètres. Ils sont mixtes, formés à la fois par le parement des ébrasements qui forme un décroché par rapport au nu du mur, couronnés par une assise taillée dans ce qui semble être du grès. Le profil ces blocs est particulier : la partie en surplomb située vers l'intérieur de l'embrasure forme un cavet. La bouche à feu est également un cas unique sur le château. Elle est formée par quatre blocs de grès. Le diamètre de la bouche marque un rétrécissement vers l'extérieur. Pour réaliser cet étranglement légèrement concave, les blocs ont été repris, ainsi que le prouvent les traces de taille ou de cassure sur trois blocs. Le quatrième, situé à droite, se différencie par l'absence de concavité et un bord très lisse, sans traces de taille apparentées à celles que l'on a pu relever sur les autres blocs. De plus, sa liaison avec l'ébrasement est très maladroite : ce dernier vient en partir le recouvrir. La bouche a une forme quadrangulaire dont les bords sont légèrement concaves. Au niveau de ses arêtes internes, elle est large de 52 centimètres et haute de 35 centimètres. Sur le parement externe, elle offre une ouverture de 27 centimètres de large sur 26 centimètres. Sa profondeur maximale atteint 26 centimètres.

BAS-N3/N4-ESC1

L'accès à ce niveau est inconnu et devait se situer au niveau de la zone effondrée.

Ici, l'élévation de l'escalier est simplement réduite au mur d'échiffre, qui se poursuit dans la continuité du niveau inférieur.

3.2.3.3. Courtine Nord-Est

Suivant un axe nord-sud, ce pan de courtine est ancré à la Tour Porche (**Figure 132**).

Cette zone a été très remaniée et a servi de support à des habitations modernes. Les parements d'origine ont donc été très perturbés. Un mur de refend s'appuie sur cette courtine, sans que l'on puisse attribuer une datation à cette maçonnerie.



Figure 132: Courtine Nord-Est, vue de l'intérieur de la basse cour.

3.2.3.4. Tour Porche

La Tour Porche est, encore aujourd'hui, le passage permettant l'accès de la ville à la basse cour, flanquée au nord et au sud de deux pans de courtine (**Figure 133**).



Figure 133: Tour Porche, vue de l'intérieur de la basse cour.

Le corps principal est basé sur un plan rectangulaire à quatre niveaux, dont un sous combles. Le rez-de-chaussée est percé d'un passage charretier et d'un passage piétonnier. Ce dernier est muré par la construction d'un petit bâtiment accolé à l'est de la Tour Proche (**Figure 134**). Ces deux portes sont garnies d'un encadrement formé de jambages et arc brisés en granite à arêtes chanfreinées. Les autres ouvertures ont manifestement été créées postérieurement. À l'intérieur du passage charretier, on peut encore voir l'emplacement d'une crapaudine, bloc de granite à pans coupés destiné à recevoir le gond d'un vantail. Un grand contrefort vient renforcer l'angle sud-ouest de ce corps principal. Au nord, un bâtiment postérieur est venu s'adosser à la Tour Porche, détruisant manifestement le contrefort nord-ouest, pendant de celui que l'on vient de citer. L'ensemble est réalisé dans une maçonnerie de schiste privilégiant les moellons assez fins et allongés. On y remarque en effet de nombreuses grandes dalles.



Figure 134: Tour Porche, vue de l'extérieur de la basse cour.

3.2.3.5. Courtine Sud-Est

Elle permet de faire la jonction entre la Tour Porche et la tour située dans la propriété Camus (**Figure 135**).

Tout comme la courtine nord-est, il s'agit de structures très hétérogènes, fortement marquées par les occupations postérieures. T. Géhan précise, en 1992, qu'elle a été « […]

récemment débarrassée d'une partie des constructions modernes qui la masquaient complètement. »[641]. Encore maintenant, elle est en partie couverte d'enduits.



Figure 135: Courtine Sud-Est, vue de l'intérieur de la basse cour.

3.2.3.6. Tour Camus

La propriété située à l'angle sud-est de la basse cour abrite, dans son jardin, les vestiges d'une petite tour circulaire (**Figure 136**). Une étude de cette tour nécessiterait le déblaiement et la dévégétalisation de l'ensemble qui n'est, en l'état, pas étudiable. Il est cependant intéressant de noter sa présence.

[641] Géhan 1992, p. 12.



Figure 136: Tour Camus, vue intérieure.

3.2.3.7. Courtine Sud

Il ne nous a pas été possible d'observer cette courtine. On sait cependant que la propriété Camus a été construite de chaque côté de ce mur, d'orientation est-ouest. T. Géhan précisait en 1992 que M. Camus « […] *avait eu bien du mal à percer le mur pour faire communiquer les deux parties de son logement !* »[642]. Seize ans plus tard, lors d'une discussion, Monsieur Camus n'a pas manqué de nous préciser combien il avait eu de difficulté à percer cette épaisse maçonnerie.

3.2.4. Hors de l'enceinte castrale

Les deux structures que l'on a choisi d'inclure à l'étude sont situées à l'extérieur de l'enceinte castrale et auraient dû être exclues de notre description. Une exception devait cependant être faite pour chacun de ces ouvrages. La Courtine de la Poterne Sud, comme on pourra le voir, est indispensable à la bonne compréhension de la Poterne Sud, puisque certaines de ses maçonneries lui sont contemporaines. Quant à la Tour à Bec, il paraissait

[642] Géhan 1992, p. 13.

indispensable de s'y pencher étant donné qu'elle conserve deux canonnières, dont une encore en bon état.

3.2.4.1. Courtine de la Poterne Sud

Cette structure est située à l'extrémité méridionale de la Poterne Sud, selon un axe est-ouest. À l'exception des murs ouest, cette courtine est encore très remblayée.

Étant située hors de l'enceinte castrale, elle n'a pas fait l'objet de restauration, que soit par les équipe des chantiers Bois Dormant ou encore celles du CHAM. À partir de 2000 cependant, des travaux ont été conduits sous la direction du cabinet Mester de Parajd. Ceux-ci avaient en particulier pour objectif la stabilisation des maçonneries et notamment des bases de la courtine (travaux de forage pour consolider les fondations en 2002, 2007, 2008, entre autres). Ces travaux ont nécessité la conduite d'une étude géotechnique et de nombreuses précautions ont été prises du fait de la puissance des remblais retenus par cette courtine (tirants d'ancrage, micropieux etc.). Au niveau du retour de courtine qui sert de mur de soutènement à l'actuel terrain du Patronage, une brèche était discernable. Elle a été reprise et masquée par les travaux de 2004 (ACMH/BONNEL). Le seul élément rappelant cette ouverture est la différence d'inclinaison existant entre les deux pans de murs. Celui qui est rattaché à la Poterne sud par le contrefort est encore relativement d'aplomb, tandis que le pan indépendant réceptionne sans aucune contre-poussée la masse des terrains qu'il soutient, ce qui peut expliquer son dévers.

Bien qu'étant placée hors de la haute cour, cette structure doit être intégrée dans la description car, comme on le verra plus loin, elle est un élément important de la compréhension de la Poterne Sud, et de l'articulation de l'enceinte castrale à proprement parler par rapport à la ville. La description doit cependant être limitée. Elle ne s'étend pas à l'intégralité des courtines qui prennent place au sud du château et qui délimitent l'actuel terrain du Patronage, appelé sur le cadastre napoléonien « Quartier du Château », sur lequel on aura l'occasion de revenir. La description a donc été restreinte en excluant les pans situés au-delà de l'importante fissure visible à l'ouest de la face C/POT*S-N1-FAC1 (**Annexes : Figure 64, Figure 65**).

- Extérieur

C/POT*S-N1-FAC1

Elle est implantée perpendiculairement à l'axe de la Poterne Sud et s'étend de la face POT*S-FAC2 à la limite évoquée ci-dessus, à savoir la grande fissure verticale visible à quelques mètres à l'ouest de la Poterne Sud.

Le parement est très proche du parement externe de la Poterne Sud. Les moellons de schiste ardoisier sont exclusivement employés. On retrouve toutes les tailles, petite à grande. La courtine étant effondrée, il nous est possible d'observer l'épaisseur de maçonnerie liée à ce parement, qui est d'environ 65 centimètres. Au-delà, un coup de sabre indique un changement de maçonnerie. Il s'agit du mur correspondant à la face C/POT*S-N1-FAC1.

Cette face est bien chaînée au contrefort C/POT*S-N1-CON1 décrit ci-dessous.

Un seul trou de boulin est visible, de dimensions semblables à ceux déjà observés sur les parements externes de la Poterne sud.

C/POT*S-N1-CON1

Le contrefort fait une saillie d'environ 134 centimètres par rapport à la face que l'on vient de traiter. Il permet de la relier au pan sud de la Poterne Sud.

Les trois faces formant parement sont maçonnées de façon identique à celle de la face précédemment décrite. L'angle du contrefort est formé principalement de dalles de schiste posées approximativement de façon à lier les deux maçonneries. On peut distinguer, en partie supérieure, l'emploi de blocs plus épais.

La face frontale du contrefort est visiblement chaînée à la face POT*S-FAC1.

Quatre trous de boulin sont disposés régulièrement sur la face frontale. Un cinquième négatif de dimensions plus importantes est disposé au centre de la base du contrefort. Il n'est pas aligné avec les autres.

C/POT*S-N1-PAR1

Ancré sur l'angle oriental du contrefort, on distingue un arrachement large d'une soixantaine de centimètres, signalant l'emplacement d'un parapet à cet endroit. Il permettait de protéger la circulation sur le pan méridional de la Poterne Sud.

C/POT*S-N1-FAC2

Elle se place à l'est de la Poterne Sud, dans la continuité de la face C/POT*S-N1-FAC1.

Son parement est identique à cette face. La surface observée est peu étendue car le mur a été détruit, ce qui permet d'observer l'épaisseur de maçonnerie. Large d'environ 90 centimètres, elle vient buter à l'arrière sur l'épaisseur de maçonnerie de la face C/POT*S-N1-FAC3.

Elle est à la fois liée à la face POT*S-FAC3 et à l'escalier POT*S-ESC2.

C/POT*S-N1-FAC3

Elle est placée au revers de la face que l'on vient de décrire.

Son parement est très proche de cette dernière, à savoir une maçonnerie de moellons de schiste, de dimensions similaires. Comme on l'a vu pour la face précédente, l'observation de l'épaisseur de maçonnerie, large d'environ 110 centimètres, est plus instructive que le parement lui-même, puisqu'on voit que les deux faces (C/POT*S-N1-FAC2 et C/POT*S-N1-FAC3) correspondent à deux murs distincts.

Elle est chaînée au contrefort décrit ci-dessous.

C/POT*S-N1-CON2

Il fait une saillie d'environ 110 centimètres sur le nu du mur C/POT*S-N1-FAC3. En son centre, une grande porte désormais bouchée prend place.

Son parement ne marque pas de différence par rapport au précédent.

Le contrefort est bien chaîné aux deux pans de murs est et ouest sur lesquels il s'appuie.

C/POT*S-N1-FAC4

Il s'agit du parement obstruant la porte décrite ci-après, ménagée dans le contrefort C/POT*S-N1-CON2.

On ne s'attarde pas sur le parement, qui ne diffère pas de ce qui a déjà été observé sur cette structure.

C/POT*S-N1-FAC5

Cette face est placée au revers de la face C/POT*S-N1-FAC1 et s'étend donc vers l'ouest de la Poterne Sud.

Son parement est identique à celui déjà observé. Comme on l'a précisé plus haut, l'épaisseur de ce mur vient s'appuyer sur celle de la première face traitée. Sa largeur est d'une centaine de centimètres.

- Intérieur

C/POT*S-N1-POR1

Cette porte bouchée traversait à l'origine le contrefort C/POT*S-N1-CON2. Elle est large d'environ 230 centimètres et sa profondeur actuelle est d'environ 130 centimètres. Elle est en partie remblayée, sa hauteur originelle est donc inconnue.

Les piédroits formés de dalles de schiste soutiennent un arc en plein cintre, dans le prolongement duquel se trouve une voûte couvrant le passage. Les ébrasements droits reprennent le même parement que celui qui forme le contrefort C/POT*S-N1-CON2.

3.2.4.2. Tour à Bec

La Tour à Bec est implantée au sud de la ville, sur le pan d'une des enceintes urbaines, à l'extérieur du site castral proprement dit. Elle est accessible par le parking situé derrière la place Du Guesclin. Le terrain, situé sur la parcelle cadastrale n°51, est la propriété de la paroisse. Le plan extérieur est grossièrement hexagonal, la capitale étant orientée au sud. Certaines parties étant effondrées, d'autres indiscernables à cause de la végétation, il n'est pas possible de distinguer les pans avec exactitude, tant que la tour n'est pas dégagée. Il s'agit d'une tour ouverte à la gorge, un modèle n'ayant pas d'équivalent dans la haute cour. Le couvrement n'est plus visible.

Étant extérieure au château, elle n'a fait l'objet d'aucune restauration.

Bien que située à l'extérieur de la haute cour, il est nécessaire de l'intégrer parmi les structures bénéficiant d'un traitement par UC. En effet, elle est munie de deux canonnières, permettant d'alimenter la compréhension de l'adaptation du site à l'artillerie à poudre. Qui plus est, ces embrasures ne se retrouvent pas dans le château. Ce témoin des ouvrages de la fin du XV^{e} siècle devait donc être étudié avec un soin particulier.

- Extérieur (**Annexes : Figure 66**)

TB-N1-FAC1

UC3426

Le seul parement externe observable sur la Tour à Bec est l'UC3426. Les autres faces sont totalement recouvertes par la végétation, ou les bâtiments de la ville qui s'y adossent, la Tour à Bec étant située hors de l'enceinte castrale.

Elle est implantée légèrement en arrière de la courtine (environ 35 centimètres) à laquelle elle est, par ailleurs, parfaitement chaînée.

Le pan nord étudié ici est long d'environ 610 centimètres. Le parement qui le compose se caractérise par son hétérogénéité. Il est majoritairement composé de schiste ardoisier, débité en dalles le plus souvent, mais également en moellons plus trapus, ainsi que de blocs de grès. Ceux-ci, parfois alignés pour former une assise interrompue, parfois isolés, renforcent l'impression d'un appareil peu soigné. Il s'agit d'un parement de type A'.

- Intérieur (**Annexes : Figure 66**)

TB-N1-SAL1

UC3400, UC3401, UC3402, UC3403, UC3406, UC3406, UC3407, UC3408, UC3415, UC3420, UC3428

L'unique espace « interne» de la Tour à Bec est une salle conçue sur un plan rectangulaire ouvrant sur deux canonnières situées sur ses flancs. Son axe longitudinal mesure environ 350 centimètres et son axe transversal, 250 centimètres.

Les jambages (UC3400 et UC3401) permettant la liaison entre parements externe et interne sont de type R. Ils sont réalisés en majeure partie en dalles de schiste moyennes à grandes, mais on emploie également du grès, parfois veiné de quartz, en moellons moyens à grands. L'arc soutenu par ces piédroits est de type Q (UC3402). À l'exception de la clé centrale qui semble en grès, il s'agit de dalles de schiste moyennes à grandes (38 à 83 centimètres de hauteur), formant un berceau plein cintre.

Les trois murs (UC3403, UC3407 et UC3415) sont réalisés dans un parement de type Z. Celui-ci est très proche du parement de type A' : quelques blocs de grès, formant parfois des assises, viennent diversifier l'emploi du schiste. Par endroits, on peut trouver un bloc de grès roussard (**Figure 137**). Là encore, comme pour le parement externe (type A'), on se trouve face à un appareil très peu soigné et hétérogène. La différence entre ces deux parements est la trace, sur le parement de type Z, d'un enduit, très similaire au liant. Il s'agit d'un mortier de chaux, de couleur rosée. Le pan sud est formé par plusieurs UC. L'UC3407, qui en occupe les trois quarts supérieurs, est composé d'un parement identique aux autres murs (type Z). La partie inférieure de ce pan est formée par les UC3408 et UC3428. Les matériaux employés sont, fait rare sur le château, autant du schiste ardoisier, débité en dalles moyennes, que du grès, taillé en blocs moyens. L'appareil est soigné (parement de type B'), alternant assises de grès et assises de schiste. On le voit particulièrement sur l'UC3408. Les deux UC se

distinguent bien de la partie supérieure car elles sont orientées différemment : elles ne forment pas un mur droit dans la continuité du pan sud, chaque UC représentant un pan indépendant. Ceux-ci se rejoignent pour former un angle obtus pénétrant dans la maçonnerie. Sur la gauche, l'UC3408 s'appuie sur le bahut de l'embrasure de tir est (TB-N1-AC1), tandis que sur la droite, l'UC3428 vient recouvrir l'UC3430.

L'ensemble est couvert par l'UC3406, une grande voûte en berceau plein cintre (type K), qui porte en moins grande quantité des traces de l'enduit de mortier de chaux que l'on retrouve sur les murs de la salle.

Au pied des murs gouttereaux, on peut encore apercevoir l'arrachement du sol d'origine (UC3420), composé simplement de moellons de schiste.

Juste en dessous de l'assise de la voûte en berceau, sur les murs gouttereaux, plusieurs négatifs sont présents. Deux d'entre eux (n1 et n2) sont situés sur le pan est, un autre est sur le pan ouest (n3). Le négatif n6 est situé dans la partie inférieure de l'UC3407. Les moellons qui le délimitent appartiennent bien à cette UC. Certains ont été arrachés, les négatifs étant encore visibles sur le mortier.



Figure 137: Tour à Bec, bloc de grès roussard intégré dans le parement.

TB-N1-AC1

UC3404, UC3405, UC3407, UC3421, UC3422, UC3423, UC3424, UC3425, UC3426, UC3420

Cette ouverture de tir est ménagée dans le pan est de la Tour à Bec. L'encadrement et les ébrasements sont encore en bon état, mais le bahut, la partie supérieure de l'orifice et la fente ne sont pas conservés en intégralité. Ces derniers éléments ne sont pas visibles de l'extérieur car obstrués par un bâtiment appuyé sur la tour.

L'ébrasement gauche converge vers l'ébrasement droit, qui est en réalité la continuité du pan sud de la salle TB-N1-SAL1 (UC3407). Le tir est donc dirigé en parallèle de ce mur de capitale, perpendiculairement à l'axe longitudinal de la tour. Les joues mesurent respectivement 138 centimètres (gauche) et 88 centimètres (droite), formant un angle de 36 degrés. L'embrasure est large de 122 centimètres. Sa partie inférieure est cassée, mais il est tout de même possible, en observant la maçonnerie, de restituer la hauteur initiale du bahut, d'environ 80 centimètres. La clé de voûte s'élève à 220 centimètres du sol d'origine.

Les ébrasements utilisent le même parement que celui des murs internes, à savoir le type Z. Le sol originel de l'embrasure est très abîmé. Le parement a disparu, laissant la maçonnerie à nu (UC3423). Les arrachements de chaque côté, sur les ébrasements, sont toujours visibles, ce qui permet d'en restituer le niveau initial. Il remonte très légèrement pour atteindre la base de la bouche à feu. L'ensemble est couvert par une voûte très surbaissée (type L), la flèche ne dépassant pas 15 centimètres. Les moellons sont petits à moyens, très recouverts par le mortier, ce qui empêche de bien les discerner. Cette voûte est garnie en parement d'un arc (type P) formé de dalles de schiste de taille moyenne à grande (leur hauteur est comprise entre 36 et 52 centimètres). À droite, la voûte et l'arc viennent s'ancrer dans le parement du pan sud. De l'autre côté, l'arc est soutenu par un jambage de type R. Composé majoritairement de dalles de schiste ardoisier, il est également constitué de rares éléments de grès, dont un bloc de grès psammite, ce qui est suffisamment rare dans le château pour qu'on le mentionne. L'ensemble est lié par le même mortier de chaux rosé que l'on retrouve dans le reste de la tour (liant de type N).

De l'organe de tir à proprement parler, il ne reste plus que la partie inférieure de l'orifice. Les fentes, si elles sont probablement dans la continuité des ébrasements (puisqu'on n'observe aucun décrochement) sont cassées. On ne sait donc pas si celle qui nous occupe était disjointe de la bouche à feu (OF de type I). La bouche à feu est réalisée dans un bloc de granite qui en composait originellement sa moitié inférieure. Il est large de 38 centimètres et haut de 26 centimètres. La profondeur du bloc varie : à gauche, elle est minimale et ne dépasse pas les 11 centimètres, tandis qu'à droite, elle atteint 18 centimètres. Elle est accentuée par une différence d'épaisseur des chanfreins qui garnissent à la fois l'arête intérieure et extérieure. Quasiment inexistant sur le bord gauche du cercle dessinant l'orifice, il atteint jusqu'à 9 centimètres d'épaisseur sur le bord droit. Ces variations permettent en réalité de désaxer le tir : au lieu de le diriger suivant la bissectrice de l'angle formé par les ébrasements, il est porté en parallèle du mur de capitale (mur sud). Au milieu de la bouche, la profondeur est d'environ 16 centimètres et le chanfrein est de 4 centimètres. L'orifice est

porté à 19 centimètres du sol du bahut. La fente, détruite, est couverte par une succession de linteaux, dont on n'a probablement pas l'intégralité. Il ne reste plus en effet que deux dalles de schiste (linteaux de type I), moyennes à grandes, séparées par une petite épaisseur de blocage (type E), et supportant en guise de tympan cette même maçonnerie (blocage type E) noyant dans le mortier de chaux rosé de petits moellons de schiste et de grès.

Deux négatifs sont implantés respectivement dans l'ébrasement gauche (n4) et dans l'ébrasement droit (n5). Le négatif n5 adopte une forme cubique ordinaire d'une vingtaine de centimètres de côté. Il est profond de 26 centimètres. Le négatif n4 est en « L » inversé. Sa particularité est l'augmentation progressive de la profondeur de la traverse à mesure que l'on se rapproche du fût. Celui-ci, haut d'une quarantaine de centimètres et large de la moitié, est profond de 24 centimètres. L'arête droite du fût, la plus éloignée du jambage (UC3405) est située à 72 centimètres de ce dernier. La traverse mesure 40 centimètres de longueur. Elle est large de 16 centimètres.

TB-N1-AC2

UC3407, UC3409, UC3410, UC3411, UC3412, UC3413, UC3414, UC3416, UC3417, UC3418, UC3429, UC3430

Cette embrasure, implantée dans le pan ouest de la tour, est très mal conservée. Les ébrasements sont abîmés, l'ouverture a été bouchée par l'UC3409, ainsi que par l'UC3410.

Le plan reprend celui de sa voisine. L'ébrasement de droite converge vers celui de gauche, qui est le prolongement du pan sud de la salle. L'embrasure est plus large que celle de la première ouverture puisqu'elle mesure 160 centimètres. La hauteur est cependant équivalente.

L'ébrasement de gauche est réalisé dans un parement de type Z. On peut voir que celui de droite est identique, malgré son état plus dégradé. Quelques schistes ont été arrachés ou rabotés. L'UC3418, située juste en dessous, utilise les mêmes matériaux. Cependant il ne s'agit pas d'un parement, mais de la maçonnerie cassée qui constituait à l'origine le bahut. L'arrachement est bien visible sur toute la longueur de l'ébrasement. La voûte, l'arc et le jambage reprennent les types de la première ouverture. Le mortier de la voûte porte encore les traces des planches du coffrage.

La bouche à feu est désormais totalement cachée par l'UC3410. Elle est couverte par quatre dalles de schiste disposées en encorbellement. La transition entre le dernier linteau et la voûte est assurée par un blocage grossier (type E).

Chaque joue porte deux négatifs. Le négatif n10 (joue gauche) est un carré approximatif de 14 centimètres de largeur sur 16 centimètres de hauteur, profond de 16 centimètres. Il a été

formé en creusant la maçonnerie, les schistes dans lesquels il s'insère portant des traces de cassure. Lui faisant face sur la joue droite et situé à la même hauteur, le négatif n7 est de forme irrégulière. Sa largeur maximale est de 38 centimètres, pour une hauteur maximale d'une vingtaine de centimètres et une profondeur maximale de 18 centimètres. Il a également été créé en creusant le parement de l'ébrasement. Contrairement à ces derniers, les négatifs n8 et n9 sont bien insérés dans la maçonnerie. Sur la joue gauche, le négatif n9 forme un carré de 17 centimètres de côté, profond au maximum de 20 centimètres. Il est placé au même niveau que le négatif n8, qui est en « L » inversé. Le fût mesure une quinzaine de centimètres de large pour une hauteur d'une trentaine de centimètres. Son arête gauche est située à 68 du jambage droit (UC3416). La traverse est longue de 40 centimètres et haute de 15 centimètres, pour une profondeur maximale de 12 centimètres.

La description des élévations qui vient d'être exposée s'est voulue aussi complète que possible, afin de présenter tous les éléments nécessaires à la compréhension du site. Le chapitre suivant présente les propositions de chronologie issues de cette lecture du bâti.

Chapitre 4. Le château de Pouancé, site castral de marche

4.1. Proposition de phasage[643]

L'analyse que nous présentons ici est fondée sur une lecture du bâti en élévation. Elle ne s'est pas accompagnée de fouilles. Les structures encore en place offrent en effet un corpus suffisamment étayé pour répondre à de nombreux questionnements. Cependant, à terme, il est certain qu'une campagne de fouilles permettrait d'éclaircir des points restés obscurs, comme certains liens stratigraphiques, en dégageant des structures essentielles pour la compréhension du site (telles que le Moineau Sud), ou encore d'ouvrir d'autres problématiques, car le volume de remblais que l'on rencontre encore, notamment au centre de la haute cour, renferme probablement d'importantes données. La lecture du bâti a donc été très instructive et a significativement permis d'affiner les chronologies relatives au sein des structures et entre celles-ci. Cependant, le phasage est tributaire de certaines contraintes, déjà évoquées, que nous récapitulons ici. Comme de nombreuses autres fortifications, Pouancé n'a pas conservé de comptes de construction, ou de rapports détaillés de travaux .Nous avons dû nous appuyer, lorsque cela était possible, sur des mentions somme toute très sommaires (telles que l'évocation de la fameuse « *belle tour* »[644] transmise par Perceval de Cagny, ne précisant pas de quelle tour il s'agissait). Mais ces mentions sont rares, ce qui aboutit parfois à des datations moins précises. Outre ce relatif vide textuel, il a aussi fallu faire face à un vide archéologique. Avant les années 1960, le site regorgeait sans doute des traces matérielles de son occupation. De très nombreuses céramiques ont été retrouvées[645], des monnaies également, sans parler du mobilier militaire, la majeure partie étant partie à la déchetterie lors des évacuations successives des déblais. Mais, ainsi que nous l'avons déjà précisé, toutes ces données sont restées largement inexploitées : aucun enregistrement (quantitatif, qualitatif ou stratigraphique) n'a été effectué[646], ce qui brouille encore un peu plus les pistes de datation. Enfin, les restaurations successives, effectuées depuis près de 80 ans, constituent un autre obstacle de taille (et non des moindres). Malgré ces contraintes, le château de Pouancé présente encore un bel état de conservation propre à fournir de nombreux éléments de réflexion servant la compréhension du site.

---

[643] Les documents illustrant les différents phasages sont consultables dans le volume d'annexes.
[644] Cagny, Moranvillé 1902, p. 11.
[645] Nous avons retrouvé sur un mur du Logis adossé à la Grande Courtine des bassines remplies de tessons, exposés aux intempéries depuis peut-être une vingtaine d'années.
[646] À l'exception de quelques notes manuscrites très succinctes de L.-M. Bessière, conservées au Fonds Bessière (Mairie de Pouancé).

4.1.1. XIII[e] siècle : une première enceinte maçonnée, à vocation défensive avérée

Par « première enceinte maçonnée », on désigne la première fortification dont nous ayons encore une trace en élévation. En effet ainsi que nous avons pu le voir, les plus anciennes mentions de *castellum* remontent au XI[e] siècle mais aucune preuve archéologique, qu'elle soit sous forme d'élévation, de stratigraphie, ou mobilière, ne vient illustrer de façon certaine la configuration de cette installation seigneuriale Les seules traces dont nous disposons sont matérialisées par une couche de nature anthropique, composée de petits morceaux de schiste, observée dans le sondage de 1992, sous les fondations de la tour sud du Châtelet d'entrée, ainsi que dans la tranchée de la campagne de 1994. L'hypothèse d'un rempart primitif a donc été émise[647], mais ne peut être alimentée.

Les datations proposées pour cette enceinte s'appuient sur l'analyse

4.1.1.1. Une enceinte ponctuée de tours… (Figure 138)

- Tour du Moulin - Phase 1 : une tour circulaire (**Annexes : Figure 102**)

- Phasage de la Tour du Moulin – Phase 1

La première tour que nous proposons d'inclure dans cette configuration est la Tour du Moulin. De prime abord, cette structure semble relativement homogène. Cependant, quelques incohérences (rupture de tracé du plan, césure sur un parement, modification du mode de construction) nous amènent à proposer un phasage, dans lequel prennent place au moins deux périodes de construction. Le problème inhérent aux structures totalement rejointoyées telles que la Tour du Moulin est la difficulté, voire l'impossibilité, d'établir une chronologie relative, les liaisons étant noyées dans le mortier neuf.

Cette phase est principalement liée au parement externe situé à l'extérieur de l'enceinte (TM-N1-FAC1). Son homogénéité ne laisse pas de doute quant à l'unité de sa construction. Parmi les incohérences permettant de différencier deux phases, nous avons mentionné la modification du mode de construction. Ainsi, on note l'absence de trou de boulin sur ce

[647] Géhan 1994, p. 9.

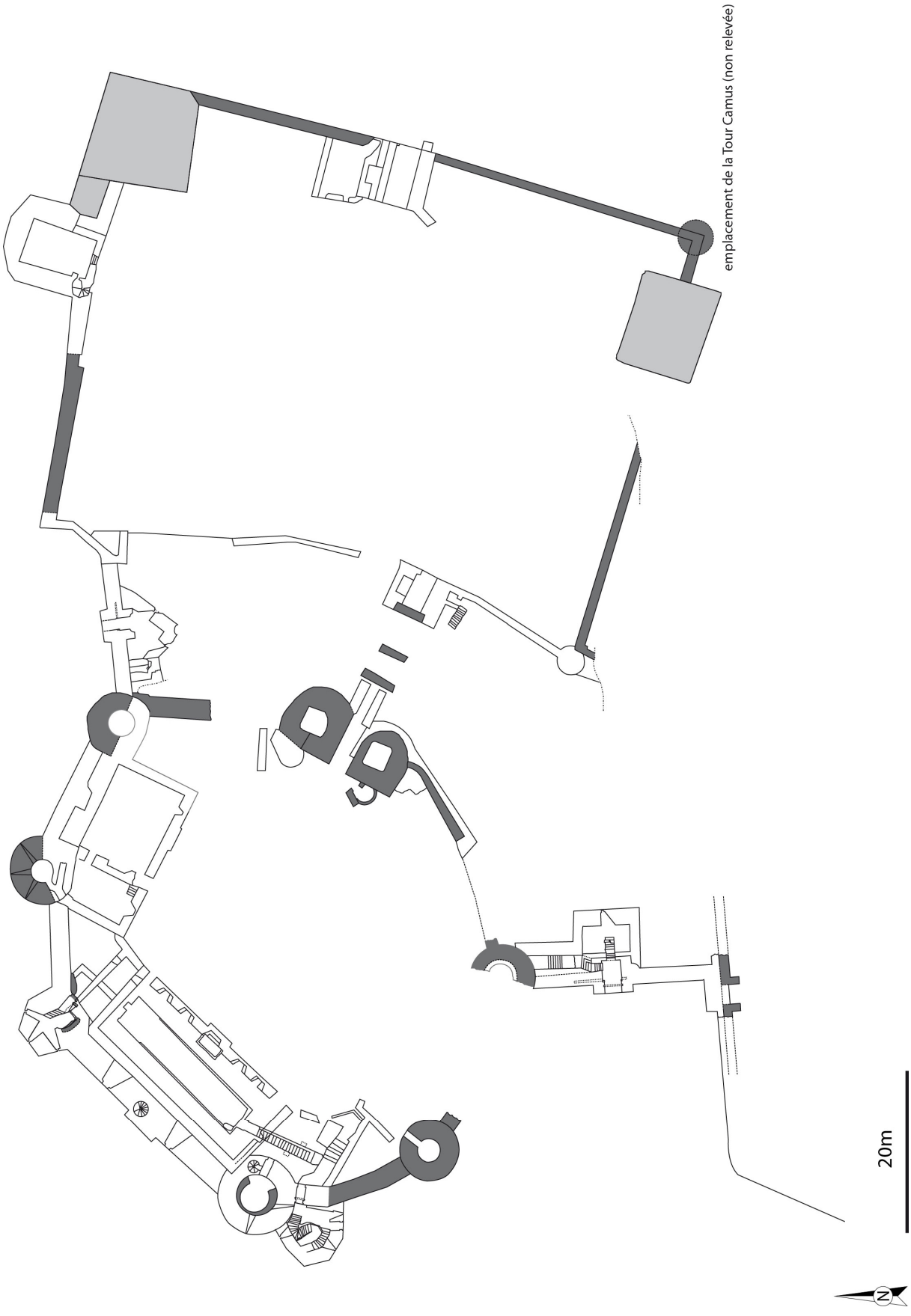


Figure 138: Restitution en plan du château de Pouancé : état XIII^e^ siècle (dessin A. Casaubon).

parement situé à l'extérieur, tandis que l'on a pu en relever au moins un sur le parement externe situé à l'intérieur de l'enceinte (TM-N1-FAC2).

Le deuxième élément à prendre en compte peut être la brusque baisse de niveau du parement, visible à l'est de la tour. Le parement a été refait à cet endroit, mais la césure paraît tout de même particulièrement droite. Indique-t-elle une limite verticale entre deux campagnes de construction, ou bien s'agit-il simplement d'un point de rupture lié à l'effondrement de la tour ?

Enfin, alors que le plan extérieur de la tour adopte un tracé circulaire on ne peut plus classique, le plan intérieur, au contraire, est légèrement courbe à l'est, puis rectiligne à la gorge. Cette irrégularité est très certainement indicatrice d'une modification postérieure de la tour, mais on ne sait précisément à quels endroits se font les césures. On rappelle que l'ensemble de la tour est rejointoyé, masquant toute trace éventuelle.

Les caractéristiques de cette phase de la Tour du Moulin se retrouvent sur d'autres structures rattachées à cette première période, puisqu'il s'agit d'une tour circulaire, d'un diamètre relativement modeste (environ 8 mètres). À titre de comparaison, la Grosse Tour, que l'on peut dater de la fin du XIV^{e} siècle, atteint environ 10 mètres de diamètre. Cependant, les dimensions au sol ne sont pas en soi un critère de datation suffisant. Pour cette phase de la Tour du Moulin, nous pouvons simplement affirmer qu'il s'agit d'un des premiers états de la tour : il est par conséquent possible que s'observe ici l'une des structures qui ponctuaient cette enceinte qui peut-être datée du XIII^{e} siècle.

➢ Tour Saint-Antoine - Phase 1 : tour circulaire à archères (**Annexes : Figure 104**)

- Phasage de la Tour Saint-Antoine – Phase 1

La lecture du bâti de la Tour Saint-Antoine révèle à l'évidence une succession de phases. Les relations d'antéro-postériorité ne sont pas toujours déterminées avec certitude : comme nous l'avons précisé dans la description, une observation précise nécessiterait la présence d'échafaudages, afin de permettre également la réalisation de relevés. Le phasage est signalé par des numéros successifs qui ne sont pas toujours des indicateurs de postériorité. Ainsi, il est possible que la phase 4 soit synchrone avec la phase 3. L'observation des maçonneries a cependant pu révéler quelques hypothèses de chronologie relative. Concernant la datation en revanche, les éléments à notre disposition ne nous permettent pas de situer précisément les étapes que nous aborderons.

Dans la description, nous avons mentionné la présence de deux grandes fissures partageant les premiers niveaux internes de la tour en deux zones bien distinctes (**Figure 139**). Cette différenciation, bien que peu évidente si l'on se contente de comparer les parements, est renforcée par l'absence de trou de boulin sur la zone qui nous occupe (zone nord), contrairement à sa voisine. On peut également suivre le niveau de sol de cette partie de la tour, qu'on ne retrouve pas de l'autre côté. Il est probable que la porte originelle ait été la porte TSA-N1-POR2 qui a conservé un de ses piédroits et l'amorce de son arc (**Figure 140**). L'orientation prise par l'ébrasement tend à indiquer que l'entrée de la tour était située plus au nord-ouest qu'actuellement. Les six archères (dont seules cinq sont visibles de l'intérieur) confèrent un caractère défensif à cette tour. Elles sont légèrement plongeantes afin de permettre un tir fichant. Les limites supérieures de cette phase sont signalées par plusieurs éléments. La fissure sud-ouest se prolonge jusqu'à la base de la fenêtre TSA-N3-FEN1, qui peut ainsi constituer une des bornes de cette phase, bien qu'on ne perçoive aucun changement flagrant de parement (**Figure 141**). Concernant l'autre césure, il est difficile de la suivre avec précision : elle n'apporte pas d'élément suffisamment clair.

Le parement externe est également un élément informatif. Les archères ne sont visibles que jusqu'au Niveau 2, mais aucun changement de parement ne peut être distingué avant la partie supérieure du Niveau 3, à partir duquel l'appareil utilisant des assises de grès apparaît.

À une époque que nous ne pouvons déterminer, la moitié de la tour située à l'intérieur de la cour s'est effondrée (ou a été détruite).

- Proposition de datation de la Tour Saint-Antoine – Phase 1

Les traces des premières archères en France peuvent remonter au moins à la fin du XI^{e} siècle[648] et se multiplient dès le siècle suivant[649]. Cependant, la systématisation de leur disposition sur des tours flanquantes est plus tardive, liée en particulier à deux forts courants d'architecture défensive. Les fortifications du pouvoir royal anglais en France se munissent de ce dispositif défensif dès la fin du XII^{e} siècle, aux alentours de 1180[650] pour la Normandie, peut-être au XIII^{e} siècle naissant pour le Poitou[651]. Le développement de la fortification philippienne donne également une forte impulsion à la systématisation du flanquement équipé

[648] Rocolle 1989a, p. 108.
[649] Enlart 1904, p. 468.
[650] Mesqui 1993, p. 253-255.
[651] Baudry 2001, p. 55.

d'archères. La Tour Saint-Antoine correspond typiquement à ce genre de configuration, à savoir une tour circulaire flanquante, dont les archères se chevauchent afin de battre une surface optimale et de réduire les angles morts. La diffusion de ce modèle étant effective dès le début du XIII^{e} siècle[652] et sachant que nous ne sommes pas ici dans une possession royale anglaise ou française, on ne peut faire remonter cette première phase de la Tour Saint-Antoine au-delà du XIII^{e} siècle.

Concernant les archères, on note qu'il s'agit d'une fente simple, sans étrier ni fente de visée. Elles sont simplement ménagées dans l'épaisseur du mur de la tour, aucune niche n'étant aménagée pour le tireur, ce qui pourrait rappeler le type d'archères utilisées dans les fortifications philippiennes[653]. L'arme utilisée ici est très probablement un arc, l'ébrasement étant bien trop étroit pour permettre d'y insérer une arbalète.

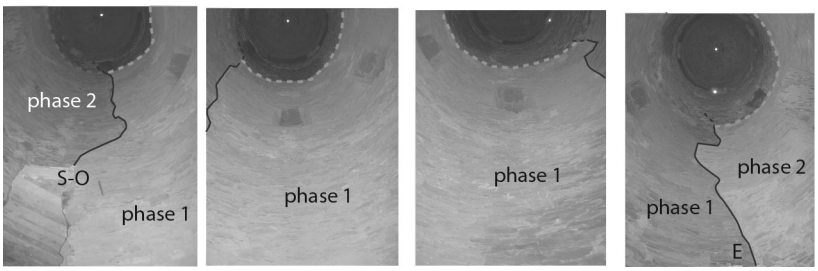


Figure 139 : Tour Saint-Antoine, fissures visibles.

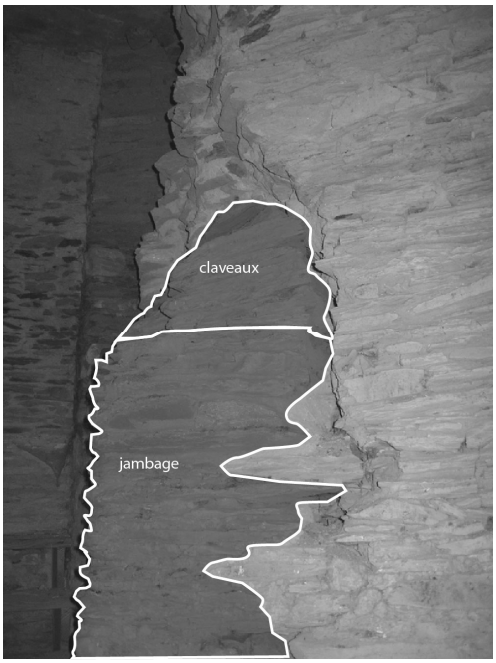


Figure 140: Tour Saint-Antoine, porte de la phase 1.

[652] Salamagne 2001b, p. 77.
[653] Baudry 2001, p.96.

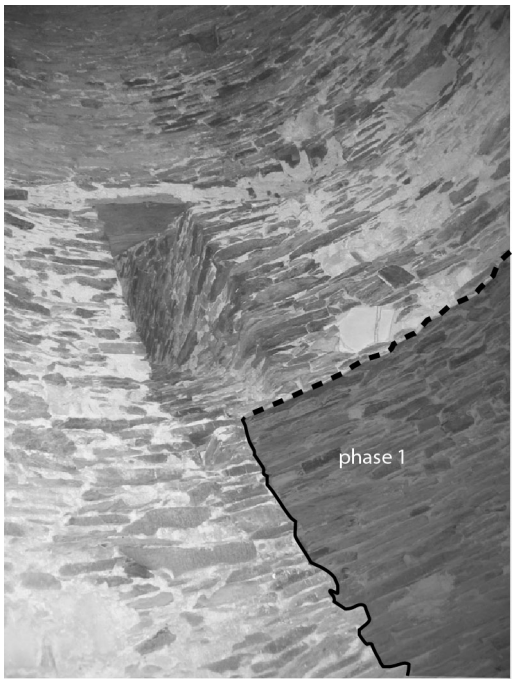


Figure 141: Tour Saint-Antoine, limite supérieure présumée de la phase 1.

➢ Tour Heptagonale – Phase 1 : une tour primitive (**Annexes : Figure 107**)

- Phasage de la Tour Heptagonale – Phase 1

La Tour Heptagonale, telle qu'elle se présente aujourd'hui, est dans son ensemble très homogène. La salle basse révèle cependant des irrégularités (changement de parement et de tracé) indiquant une phase antérieure.

La porte permettant l'accès au Niveau 0 est formée de façon singulière : les deux jambages ne sont pas identiques : l'un est composé de grandes dalles de schiste (jambage de type D) tandis que l'autre est formé de blocs de granite (UC304 : jambage de type E). C'est sur ce dernier que nous allons nous attarder. Il est recouvert d'un pan de mur ancré perpendiculairement à cette face de la tour et comme on peut le voir dans sa partie supérieure, il est bien chaîné à elle, ce qui laisse supposer l'antériorité de ce jambage. La grande dalle de schiste qui forme le seuil (UC345) passe sous ce jambage mais pas sous le jambage de schiste. Il semble bien que la dalle et le jambage de granite soient contemporains et marqueurs d'une phase antérieure au XV^{e} siècle, date que nous attribuons à cette salle de tir. L'arc de la porte est, lui, bien contemporain du jambage de schiste.

À l'intérieur même de la salle inférieure, on remarque un groupe de maçonneries fonctionnant ensemble et se distinguant du reste de la salle par l'usage de matériaux différents. En effet, les UC310 (parement de type E) et 311 (parement de type D) emploient

des moellons trapus et du grès en plus grande proportion que le parement de type F. La différence de couleur et de texture du mortier, en particulier sur l'UC311, vient confirmer cette dissociation, le liant de type D étant marqué par une teinte plus rouge et une texture plus pulvérulente que celui que l'on trouve sur le reste de la salle (liant de type F voire A). La rupture entre l'UC337 d'une part, liée à la phase attribuée au XV^{e} siècle, et l'UC310 et UC311 d'autre part est d'ailleurs très visible. De l'autre côté, l'UC308 vient se poser par-dessus l'UC310. Cependant, dans sa partie inférieure, l'UC308 passe à certains endroits sous l'UC310. Il semble bien que l'on ait cherché à assurer la solidité de la base de cette maçonnerie, en creusant à certains endroits dans le parement antérieur (UC310), afin de solidariser au maximum les deux maçonneries. Cette précaution est d'autant plus compréhensible que nous sommes ici à un niveau qui est soumis à d'importantes contraintes de poussées verticales. La partie supérieure du mur vient ensuite simplement se poser sur l'UC310.

Associée à ces deux murs et placée entre eux, s'observe une maçonnerie de quelques centimètres d'épaisseur (UC354) dont on a tout lieu de penser qu'il s'agit d'un ancien niveau de sol. On aurait donc l'ancien parement interne d'une tour antérieure, formé par l'UC310, qui nous donne une indication sur son tracé, un sol maçonné, et l'assiette sur laquelle reposait la tour, formée d'un agrégat de blocs de schiste et de grès liée par le mortier de teinte rouge.

L'UC352 semble également avoir été construite antérieurement à la Tour Heptagonale. Elle est constituée par une maçonnerie irrégulière formant le fond de la niche (parement de type G). Les UC347 et UC309, qui appartiennent bien à la phase attribuée au XV^{e} siècle, viennent s'appuyer sur elle, ce qui prouve son antériorité. Le parement de type G peut être rapproché, par la taille des moellons ou par le liant, des parements de type E et D, à savoir l'UC311 et l'UC60. Les niveaux sont également un indice puisque les limites supérieures de ces deux UC sont comparables (l'UC60 ayant pu être arasée postérieurement). Il est possible que ces trois maçonneries (UC60, UC311 et UC352) relèvent d'un même ensemble qui aurait joué le rôle d'assiette d'une tour antérieure à la Tour Heptagonale du XV^{e} siècle. Il s'agit cependant d'une conjecture, car il n'est pas possible de les relier avec certitude.

- Proposition de datation de la Tour Heptagonale – Phase 1

Cette première tour, dont il ne nous reste que la semelle et une portion de mur, ne peut être datée avec précision. Nous nous proposons cependant de l'inclure à cette phase car, à moins qu'une structure plus ancienne encore ait été totalement détruite, il s'agit de l'état le

plus ancien à cet emplacement et l'on part du principe que, si enceinte maçonnée il y a eu, elle devait probablement être ancrée sur un tracé globalement similaire à celui qu'elle adopte dans son état final. De cette tour effondrée, on ignore l'élévation et l'emprise originelle, mais on sait que le sol était situé à environ un mètre au-dessus du niveau actuel de la salle basse. D'après le tracé amorcé par l'UC310, elle était implantée en retrait de l'actuelle tour. Après son effondrement, la Tour Heptagonale aurait donc été construite sur les bases de l'ancienne structure. Le pan de mur et le jambage de granite ont été conservés, et la semelle sur laquelle était posée la tour, servant peut-être à rattraper la déclivité du terrain dessinant une pente vers l'étang, aurait été creusée afin d'y installer une salle de tir supplémentaire.

- Grosse Tour – Phase 1 : tour circulaire

- Phasage de la Grosse Tour – Phase 1

Lors du dégagement de la Grosse Tour, les bases d'une structure antérieure ont été révélées. Il s'agit d'une tour circulaire, dont le diamètre interne est inférieur à celui de la Grosse Tour (environ 375 centimètres).

- Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche – Phase 1 (**Annexes : Figure 106**)
- Tour de la Dame Blanche
- Courtine Tour de la Dame Blanche – Tour Criminelle

Ces trois structures sont contemporaines, c'est pourquoi nous regroupons leur analyse.

- Phasage de la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche – Phase 1

Le long mur reliant la Grosse Tour à la Tour de la Dame Blanche présente plusieurs irrégularités traduisant la pluralité des phases de construction. Nous décrivons ici la phase liée à la Tour de la Dame Blanche, antérieure à celle qui est associée à la Grosse Tour.

Cette première phase de la courtine reliant la Tour de la Dame Blanche à la Grosse Tour comprend la portion de courtine correspondant aux faces C/GT_TDB-N1 à N3-FAC2 et C/GT_TDB-N1 à N3-FAC3, comprenant également le parapet C/GT_TDB-N4-PAR1. Les indices confirmant la synchronie de cette section à la Tour de la Dame Blanche sont multiples.

En premier lieu, la description a souligné le fait que les deux structures étaient parfaitement chaînées, que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur de l'enceinte.

La question du parement est plus délicate, de nombreuses zones portant des traces de restauration. L'une d'entre elles, située dans la moitié inférieure de la face C/GT_TDB-N1 à N3-FAC2, est aisément repérable, notamment par l'hétérogénéité de la taille des moellons et la couleur bleue caractéristique de certains d'entre eux, contrastant avec la teinte plus sombre du schiste habituellement utilisé. On a également mentionné qu'au premier tiers de sa longueur (à partir de la Tour de la Dame Blanche), un angle semblait imprimer un changement d'orientation très léger à la face C/GT_TDB-N1 à N3-FAC2. Mais d'une part, cette zone a été très reprise. D'autre part, et c'est probablement le meilleur indicateur du fait qu'il s'agisse d'un pan uniforme, les trous de boulin de part et d'autre de cet angle forment un ensemble tout à fait cohérent (**Figure 142**).

Toujours concernant les trous de boulin, la disposition et les dimensions de ceux que nous venons de citer, situés sur la face extérieure, sont tout à fait comparables à ceux que l'on trouve de l'autre côté, sur la face C/GT_TDB-N1 à N3-FAC4. On retrouve par ailleurs les mêmes traces de ce système d'échafaudage sur la Tour de la Dame Blanche, confirmant qu'il s'agit bien d'un ensemble synchrone.

La section située entre celle que nous venons de traiter et la Grosse Tour étant contemporaine de cette dernière, elle sera traitée en même temps que cette structure. Elle correspond à la deuxième phase de la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche. La séparation entre les deux phases, à l'extérieur de l'enceinte, n'est pas très nette. Le parement particulier qui s'étend sur au moins la moitié supérieure de la zone de jonction des deux pans extérieurs rappelle celui qui a été employé lors de la restauration effectuée sous la direction de P. Prunet en 1977, notamment au niveau de la porte de la Grosse Tour menant à la courtine qui nous occupe. Ceci pourrait expliquer que l'on observe ce parement qui ne correspond ni à celui du pan lié à la Grosse Tour, ni à celui du pan lié à la Tour de la Dame Blanche. À l'intérieur de l'enceinte au contraire, la rupture est beaucoup plus évidente.



Figure 142: Trous de boulin visibles sur la Courtine Grosse Tour - Tour de la Dame Blanche.

- Phasage de la Tour de la Dame Blanche

N'étant marquée par aucune irrégularité[654], à l'exception de reprises sur le parement externe que l'on attribue aux restaurations successives, il semble que la Tour de la Dame Blanche présente un état originel intact, ce qui nous fournit un rare exemple d'une tour appartenant probablement à l'enceinte primitive, et l'occasion de revenir sur quelques points à commencer par sa distribution interne. On a pu noter la présence de trous situés sous le niveau de la porte d'entrée. S'agit-il de trous de boulin, ou bien de l'emplacement des poutres formant plancher ? Plusieurs arguments permettent de soutenir la première hypothèse. En effet, d'une part, ces négatifs révèlent une disposition des poutres en étoile, ce qui ne correspond pas à la disposition habituelle d'un plancher qui exige plutôt une disposition parallèle de ces poutres. D'autre part, il est peu probable qu'on ait eu un niveau inférieur creux et de surcroît non voûté : le fruit externe laisse penser que l'objectif était ici de renforcer la base. Conserver un vide à cet endroit aurait considérablement affaibli l'assise de la tour. Quant aux petits négatifs situés juste au-dessus du niveau de la porte TDB-N1-POR1, ils sont clairement postérieurs à la construction de la tour. Peut-être s'agit-il d'un aménagement postérieur de niveau. Mais la faible profondeur de ces négatifs ne soutient pas l'idée d'un plancher. Les trois séries de négatifs situés juste au-dessus correspondent plutôt à la trace des boulins ayant servi à la construction. Leur disposition –ils sont trop rapprochés pour correspondre à un étage- et leur ancrage dans la maçonnerie ne permettent pas d'y voir la trace de planchers. On retrouve le cas de figure de la première série de négatifs que nous avons mentionnée. Ce témoignage du mode de construction de la tour se retrouve sur le parement interne du Niveau 2 : deux rangs de trous se distinguent. Au contraire, ceux qui sont

[654] Il est possible que la porte permettant l'accès au rez-de-chaussée ait été insérée postérieurement à la construction de la tour. Dans son état actuel, seules les bases des jambages sont d'origine.

situés juste sous le niveau de seuil des portes du Niveau 2 sont manifestement à mettre en lien avec un plancher. On retrouve une disposition similaire à la Grosse Tour, ou encore à la Tour Heptagonale : les poutres sont implantées de façon à être parallèles entre elles. Il semble également que les négatifs soient de dimensions plus importantes que lorsqu'il s'agit de trous de boulin, mais la hauteur à laquelle ils se hissent et l'obscurité de la tour n'aident pas à la lecture.

L'intégrité de la tour nous permet d'aborder la question de la circulation. La tour est accessible au rez-de-chaussée (Niveau 1), mais à partir de celui-ci, aucun escalier ne permet de monter aux étages supérieurs. L'escalier en vis est posté bien plus haut, au Niveau 3. Les niveaux étant planchéiés, on a donc eu recours à des moyens de circulation amovibles (échelles, etc.) traversant ces planchers et pouvant être fermés par une trappe. L'accès au Niveau 2 pouvait être effectué, de l'extérieur, par les deux portes communiquant avec les courtines. De l'intérieur, il fallait encore utiliser le système de l'échelle. Il en est de même pour le Niveau 3, qui pour sa part ne bénéficie pas d'un accès extérieur direct. Il est cependant en communication avec le sommet de la tour (Niveau 4) par l'escalier en vis que l'on peut voir ressortir de la coupole couvrant la tour. Le système de communication de la tour est simple : une circulation verticale unique, probablement doublée d'une circulation horizontale sommitale.

La fonction de la Tour de la Dame Blanche pose question. Aucune ouverture de tir n'est prévue, pas plus que la construction d'éléments de confort ou nécessaires à la vie quotidienne. Elle est même quasiment aveugle, à l'exception de la fenêtre du Niveau 3, dirigée vers l'intérieur de l'enceinte. Un diamètre si restreint n'invite évidemment pas à y voir de prime abord une occupation résidentielle. Le rôle défensif exclusif est donc l'option la plus probable. Comment s'organisait-il ? Les deux premiers niveaux sont aveugles et la base (Niveau 0) est talutée, ce qui confirme une volonté de renforcement structurel de la tour. L'absence totale d'archère indique que la défense était sommitale. Les négatifs peuvent poser la question d'un éventuel hourdage, mais leurs dimensions semblent trop modestes pour pouvoir réceptionner les poutres nécessaires à ce type d'installation. Aucune trace d'une quelconque installation en surplomb n'étant visible (nous n'avons noté aucun indice de mâchicoulis), on imagine une terrasse sommitale, dont l'espace de circulation dédié aux tireurs et guetteurs était probablement protégé de merlons et de créneaux. Il semble bien qu'outre cette fonction de poste de tir, la tour pouvait également remplir un rôle de commandement des courtines qui la jouxtent encore. On sait en effet que la tour les dominait d'au moins un étage. Elle permettait ainsi de coordonner la défense du front sud-ouest.

- Phasage de la Courtine Tour de la Dame Blanche – Tour Criminelle

Le pan de courtine reliant la Tour de la Dame Blanche à la Tour Criminelle est parfaitement chaîné à la Tour de la Dame Blanche, à laquelle on l'associe donc. Son effondrement, contemporain de celui de la Tour Criminelle, ne permet pas de savoir quel était le lien avec cette dernière.

  - Tour Criminelle – Phase 1 : tour circulaire à archères (**Annexes : Figure 111**)
  - Courtine Tour Criminelle – Châtelet – Phase 1 (**Annexes : Figure 112**)

- Phasage de la Tour Criminelle – Phase 1

Durant cette analyse de la Tour Criminelle, le terme « niveau » est employé avec précaution. En effet, les niveaux internes et externes de cette tour ne se distinguent plus avec certitude.

Le dernier ressaut horizontal, qui parcourt la majeure partie de la circonférence de la face TC-N1 à N2-FAC2, pourrait marquer la limite supérieure d'une première tour. En effet, on peut noter une différence de parement de part et d'autre de cette ligne (beaucoup plus sombre en partie supérieure), ainsi que l'absence de ressaut sur le niveau supérieur. Pourtant, au-dessus de ce ressaut, il est possible de distinguer clairement un arrachement lié à l'effondrement de la courtine repartant vers le Châtelet. Or ce pan de courtine est bien chaîné au parement situé sous le grand ressaut. Il est donc fort possible que l'on soit, de part et d'autre de cette ligne horizontale, dans une même phase. Un autre élément nous incite à penser que ces maçonneries inférieures et supérieures sont bien liées. Il s'agit de l'archère TC-N1-ARC1, qui leur semble tout à fait contemporaine. Si le ressaut en question marque une limite de niveau, celle-ci entrerait alors en contradiction avec le positionnement de l'archère. Cela signifierait que son embrasure externe se hisserait jusqu'à l'équivalent d'une ligne de plancher, ce qui rend son utilisation impossible. Les ressauts successifs pourraient être le résultat d'une adaptation de la construction pour contrer le fort dévers sur lequel s'appuie la base de la tour.

À cette phase, on peut probablement associer l'archère TC-N1-ARC1, qui paraît parfaitement intégrée dans le parement externe de la tour. Un cliché ancien montre clairement la présence d'une deuxième archère (**Figure 143**). Elle peut sans doute être associée à la première : elles débutent toutes deux au niveau du même petit ressaut et s'interrompent au

contact du grand ressaut horizontal (**Figure 144**). Le positionnement de la première archère, en défense flanquante de la courtine reliant la Tour Criminelle au Châtelet, peut confirmer la contemporanéité de cette courtine. Cette contemporanéité est confirmée par l'observation du chaînage entre les deux structures.

Nous ne sommes pas en mesure de donner une interprétation ferme concernant l'aspect de l'intérieur de la tour durant cette première phase. Considérant le fait que l'archère est probablement intégrée à cette phase, il serait logique d'associer le parement en lien avec l'embrasure interne correspondant à son encadrement externe. Cependant, cette embrasure interne n'est plus visible et semble avoir été totalement recouverte. Le même problème se pose d'ailleurs pour la canonnière située au même niveau. Comme nous l'avons vu dans la description, une maçonnerie fait saillie sur le nu du parement interne de la salle, à environ deux tiers de la hauteur de la tour. Il est possible que le parement situé au-dessus de cette saillie corresponde à cette première phase, associée aux archères, et qu'il ait ensuite été recouvert par la maçonnerie recouvrant les deux tiers de la hauteur de la tour. Ce parement amorce un encorbellement, signalant une coupole destinée à couvrir la salle. Il pourrait alors s'agir de la voûte, mentionnée par T. Géhan[655] citant les témoignages recueillis par L. M. Bessière auprès de « vieux Pouancéens ». Il semblerait qu'un étage de la tour était alors voûté. Bien entendu, les témoignages peuvent être cités, mais la limite de leur exploitation à des fins interprétatives est vite atteinte. Si l'on poursuit la lecture de ce témoignage, la voûte était percée d'un orifice circulaire en son centre, permettant la communication avec l'étage supérieur. Cette description rappelle bien sûr la morphologie d'un cul-de-basse-fosse (**Figure 145**). On aurait donc trouvé ici nos fameuses oubliettes, qui contribuent, avec le souterrain secret, à enrichir le potentiel fantasmagorique propre aux châteaux médiévaux.

La première phase de la Tour Criminelle correspondrait donc à une tour circulaire garnie d'archères, dont le rôle est dévolu au flanquement de la courtine reliée au Châtelet. Cette configuration est très similaire à celle de la Tour Saint-Antoine, hypothèse confirmée par la même simplicité typologique des archères (pour ce que l'on peut en observer), ce qui nous amène à proposer une datation similaire.

Deux autres phases, clairement postérieure à celle qui nous occupe, ont pu être isolées sur cette tour, sans qu'il soit possible de déterminer précisément une datation. Nous les détaillons ici afin de compléter la lecture du bâti.

---

[655] Géhan 1992, p. 23.

Nous avons évoqué, dans la description de la tour, une canonnière située à la base de la structure. Le rôle d'embrasure de tir n'a pas été confirmé par les différentes descriptions que l'on a pu lire. Cependant, les clichés anciens montrent clairement qu'il y avait ici une embrasure externe de forme approximativement quadrangulaire (**Figure 146**). Il s'agit d'un percement réalisé dans le parement lié aux archères. Cette canonnière n'est en rien comparable aux embrasures de tir que nous rencontrons dans le reste du château, attribuées à Jean II d'Alençon ou Louis XI. Elle peut évoquer la canonnière visible au dernier étage du Bastion (BAS-N3-CAN1), mais cette ouverture est probablement issue en majeure partie d'une reconstitution. L'absence de fente et l'ébrasement externe évoquant l'embrasure à la française nous mènerait à l'extrême fin du XV^{e} siècle ou au XVI^{e} siècle, mais sans connaître les dispositions internes de l'embrasure, son plan, la position de l'arme employée par rapport au sol, on ne peut se prononcer plus précisément. On sait que le château a été occasionnellement réinvesti au cours du XVI^{e} siècle durant la guerre opposant catholiques et protestants. Il paraîtrait tout de même surprenant que nous n'ayons, de cette période de remilitarisation du château, que cet unique témoin.

Le parement interne de la tour situé sous la première saillie est obligatoirement lié à une phase postérieure à celle qui correspond au parement externe : il obstrue complètement les ouvertures de tir, quelle que soit leur période. L'amorce d'une coupole est visible à environ deux tiers de la hauteur de la tour. Mais l'observation de l'épaisseur de maçonnerie ne montre aucune césure pouvant indiquer ici que le parement interne qui nous intéresse a été accolé à un parement interne antérieur, correspondant aux archères. Il est possible que la trace ait disparu lors des rejointoiements.



Figure 143 : Tour Criminelle, deuxième archère (AM Pouancé).

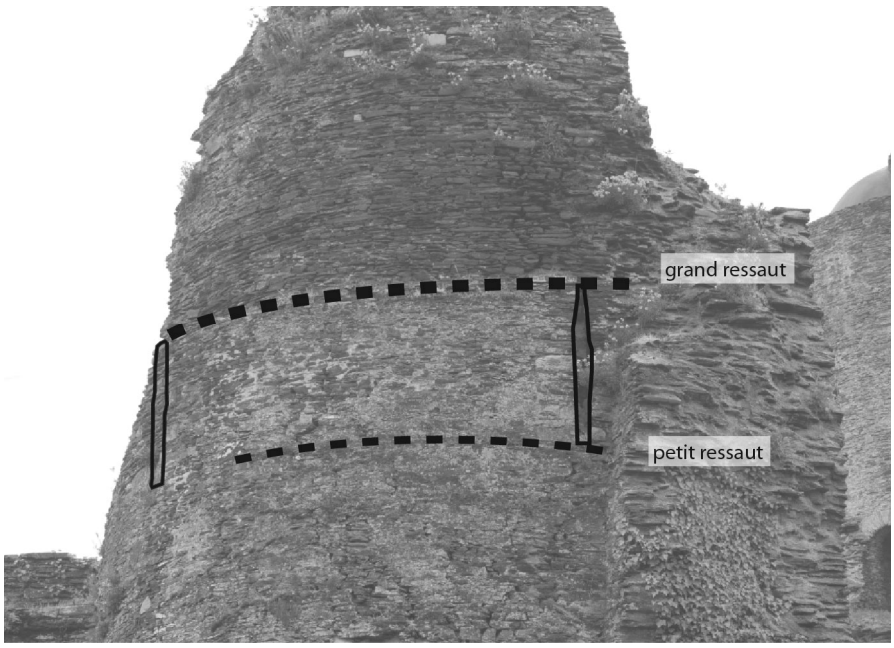


Figure 144: Tour Criminelle, localisation des deux archères par rapport aux ressauts.

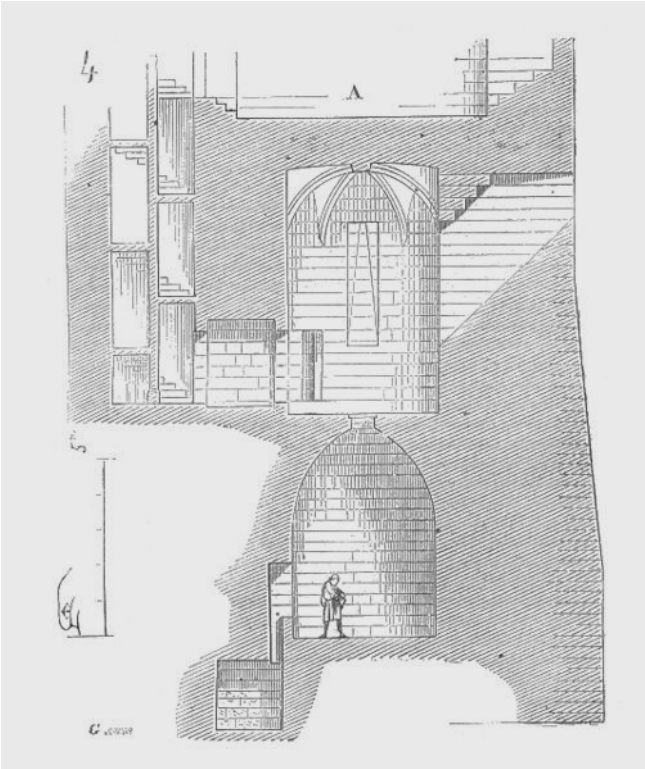


Figure 145 : Château de Pierrefonds, coupe d'une des « prisons » (*in* : Viollet-le-Duc 1864, p. 482).



Figure 146: Tour Criminelle, canonnière TC-N1-CAN1 (AM Pouancé).

- Phasage de la Courtine Tour Criminelle – Châtelet – Phase 1

Concernant l'étude de la courtine reliant la Tour Criminelle au Châtelet, il est nécessaire de garder à l'esprit l'importante part de restauration dans le bâti étudié. Les interprétations sont formulées en fonction de ce filtre, car certaines réparations peuvent induire en erreur. Certains murs ont été remontés et leur épaisseur ne révèle, de fait, aucun arrachement, ce qui peut conduire à y voir un parement et non une ligne de rupture. Aucun cliché n'ayant été pris entre le dégagement et la reconstruction, nous ne pouvons juger du degré de fidélité de cette dernière. Il nous est possible de formuler des hypothèses, mais celles-ci se fondent sur la vision actuelle que nous avons des vestiges, ainsi que sur les observations de T. Géhan, faites avant les reconstructions[656]. Deux phases semblent se distinguer, sans que nous puissions, à certains endroits, les déterminer avec certitude. La première peut être rattachée à la période qui nous occupe.

Cette première phase est contemporaine de la Tour Criminelle, puisqu'elle concerne le pan de mur représenté par les faces C/TC_CHA-FAC6 et C/TC_CHA-FAC8, dont on a pu voir qu'elles étaient bien chaînées à la tour. D'après sa largeur et son tracé, il est tentant de relier ce pan de courtine effondré au pan représenté par les faces C/TC_CHA-FAC4 et C/TC_CHA-FAC7. L'extrémité nord de cette première courtine aurait ainsi été rattachée au Châtelet[657]. Cela ne prouve pas pour autant la contemporanéité de ces deux structures. Leur jonction étant totalement reparementée, on ne sait qu'elle était la relation originelle.

Si l'on admet l'idée de cette première courtine, la question se pose du profil de l'escarpe sur laquelle reposaient à la fois la Tour Criminelle et la courtine la reliant au Châtelet. Le fossé que nous voyons actuellement est adapté à la puissance de tir du Moineau Sud, mais il n'a pu prendre ce profil à l'époque de la construction de la Tour Criminelle, sans quoi celle-ci aurait vu une bonne partie de sa base sud sans aucun appui. Il est évident que l'escarpe s'avançait alors plus avant, vers l'extérieur de la haute cour. Quant à la forme exacte prise par cette escarpe, maçonnée ou non, on ne peut donner de réponse, puisqu'elle a probablement été détruite, comme on va le voir, lors de l'aménagement du Moineau Sud. Il est cependant vraisemblable que la courtine ait alors pris place sur l'escarpe directement formée par le socle

[656] Géhan 1992, p. 23.

[657] Pour T. Géhan, cette courtine n'est pas chaînée à la tour sud du Châtelet. Nous ne pouvons pas nous prononcer sur ce sujet, en raison des restaurations importantes. On peut admettre que les deux structures (la courtine et la tour sud du Châtelet) ne sont pas exactement contemporaines, mais les datations que propose T. Géhan (XII^{e}-XIII^{e} siècle pour la tour sud du Châtelet et XIII^{e} siècle pour la courtine) aboutissent à la même conclusion que ce que nous proposons, à savoir qu'il s'agit bien là des dispositions de cette première enceinte du XIII^{e} siècle.

de schiste taillé, le revêtement des fossés intervenant en général plus tardivement (château de Vincennes, château du Louvre) etc.)[658].

- Courtine Châtelet – Tour du Moulin : possiblement liée à la tour nord du Châtelet voire à la Tour du Moulin

- Phasage de la Courtine Châtelet – Tour du Moulin

Le seul pan de courtine qui se laisse observer est en grande partie une reconstitution. D'après les relevés de T. Géhan, il était à l'origine lié à la Tour du Moulin. Son tracé et sa largeur correspondent également à la largeur du mur de gorge de la tour nord du Châtelet, ce qui pourrait indiquer une contemporanéité.

4.1.1.2. … accessible par un châtelet d'entrée

- Châtelet d'entrée
- Pont – Phase 1 (**Annexes : Figure 113**)

- Phasage du Châtelet d'entrée

Refait dans son intégralité, le châtelet d'entrée ne fournit pas de données suffisamment complètes pour permettre de déterminer avec certitude les campagnes successives. Précisons que dans une première phase, il est fort possible que les tours nord et sud aient fait partie d'un même ensemble synchrone. En l'état actuel, ces tours ne sont plus identiques, indiquant de probables remaniements, mais l'état des maçonneries ne permet pas de se prononcer. T. Géhan indique cependant plusieurs éléments tendant à prouver que les tours ont été remaniées par la suite (éléments désormais non vérifiables). D'après ses observations, la maçonnerie de la tour nord diffère de celle de la tour sud et tend à se rapprocher du parement de la Tour du Moulin, ce qui alimenterait l'hypothèse de contemporanéité entre les deux structures, d'autant plus que, comme nous l'avons précisé, la largeur du mur de gorge de la tour nord correspond à celle de la courtine reliant le Châtelet à la Tour du Moulin. En ce qui concerne la tour sud, les données ne sont pas beaucoup plus précises. Le mortier est apparemment très différent de

[658] Viollet-le-Duc 1861, p. 550.

ceux que l'on rencontre ailleurs dans le château, d'après T. Géhan[659]. Nous ne pouvons en juger nous-mêmes, mais si l'on prend en compte cette observation, on peut penser que cela isolerait la phase de construction du châtelet du reste des structures de la période qui nous occupe. L'argument du mortier n'est cependant pas suffisant. Une analyse approfondie de ce dernier avant les restaurations aurait été nécessaire.

- Phasage du Pont – Phase 1

La première phase du pont réunit bien sûr la pile centrale (PON-PIL1), mais également les piles parallèles à l'escarpe et à la contrescarpe des deux culées (PON-CUL1 et PON-CUL2). Ces trois piles sont de dimensions similaires et les parements employés sont également identiques. Nous avons probablement ici le tracé d'un premier pont permettant d'accéder à la haute cour par le châtelet.

- Proposition de datation du Châtelet d'entrée

Le système d'entrée combinant une porte entre deux tours est très répandu, notamment entre le XIII^{e} et le XV^{e} siècle[660]. La systématisation de cette disposition s'observe à partir du développement de la fortification philippienne, symbolisée par les exemples du Louvre et de Dourdan. Les exemples sont très nombreux, occupant une zone géographique très large : Coucy[661] (**Figure 147**), Billy (**Figure 148**), Douai[662], Bodiam, La Guerche[663], Chaumont-sur-Loire[664] (**Figure 149**) etc. Certaines constructions se complexifient en se dotant de tout un arsenal défensif disposé dans le sas d'entrée, combinant, voire multipliant herses, assommoirs et vantaux (le Coudray-Salbart, Ainay-le-Château, Mennetou-sur-Cher[665], Château-Thierry). La datation de telles structures peut être affinée grâce à l'étude des dispositifs défensifs employés, mais au château de Pouancé, l'absence d'élévation empêche de procéder ainsi, toute trace de herse ou d'ouverture de tir ayant disparu. Quoi qu'il en soit, les fouilles n'ont

[659] Géhan 1992, p. 58.
[660] Mesqui 1991, p. 319.
[661] Bernard 2001, p. 6.
[662] La ville est gardée par plusieurs, portes. On peut citer parmi elles la porte d'Arras, datée de la première moitié du XIV^{e} siècle ; Salamagne 2001a, p. 27.
[663] Situé en Indre-et-Loire.
[664] Tesnier 1994, p. 69.
[665] Mesqui 1991, p. 325-329.

pas révélé de structure antérieure sous l'entrée. Il s'agit donc très probablement de l'accès originel, lié à la période qui nous occupe, et dès cette époque, il devait être protégé.

Les éléments de datation sont à chercher dans l'organisation du pont lié à la porte. Les trois piles disposées dans le fossé étaient associées à un pont. Le profil des trois grands négatifs implantés dans le parement de la pile située près de la contrescarpe (PON-CUL1) indique l'implantation des poutres soutenant le tablier, ce qui suggère ici la configuration d'un pont dormant. Du côté de l'escarpe, l'existence d'un pont-levis à bascule n'est pas envisageable dans la configuration actuelle de la porte qui ne montre aucune cavité nécessaire au logement du contrepoids (aucune trace de comblement n'ayant été révélée). L'éventualité d'un pont-levis à flèches n'est pas considérée pour la période qui nous occupe. La solution la plus évidente est la plus simple : celle du pont-levis à treuil. On aurait donc à Pouancé un système de traversée du fossé combinant pont dormant du côté de la contrescarpe et pont-levis relié à la porte, dispositif courant au XIII^{e} siècle, qui se retrouve par exemple au fort du Coudray[666]. L'entrée en elle-même était formée de deux tours circulaires encadrant un passage charretier, elles-mêmes flanquées par les courtines attenantes les reliant respectivement à la tour du Moulin au nord et à la tour Criminelle au sud. La circulation verticale pouvait être assurée par un escalier en vis accolé à la gorge de la tour sud.

La comparaison avec d'autres systèmes similaires peut conforter cette attribution au courant du XIII^{e} siècle. Le châtelet du château de Champtocé-sur-Loire est tout à fait comparable à celui de Pouancé. Les deux sites reprennent d'ailleurs un schéma très similaire, alternant tours et courtines montées sur un promontoire dominant un cours d'eau. La structure actuelle date en majeure partie du XV^{e} siècle, mais elle est construite sur les bases du châtelet défendu par des archères et attribué au XIII^{e} siècle[667] (**Figure 150, Figure 151**). La superposition des deux plans révèle une grande similitude (**Figure 152, Figure 153**) : les morphologies sont identiques, les dimensions également.

Hors de l'Anjou, un autre site peut être rapproché de Pouancé. La configuration dans laquelle prend place le château de Fresnay est la même : l'installation rigoureusement calquée sur le promontoire rocheux, une position de contrôle d'un cours d'eau, la Sarthe, combinée à une chaussée qui la traverse. La haute cour est située au plus près de cette confluence. Elle s'étend sur une surface d'environ 65 mètres sur 55 mètres, superficie tout à fait comparable à celle de Pouancé (60 mètres par 60 mètres). La basse cour et le bourg s'étendent de façon concentrique vers le sud-est : le site est défendu par la combinaison d'une triple enceinte,

[666] Dufaÿ, Lefebvre, Riou 2005.
[667] Litoux 2011, p. 74.

comme à Pouancé (**Figure 154**). L'église paroissiale, comme la Madeleine à Pouancé, est située au sud, à l'écart du château. Le châtelet est encore en élévation, mais il a semble-t-il été modifié à la fin du XIV^{e} siècle, possiblement par Pierre II, comte d'Alençon, à qui l'on attribue entre autres la mise en place d'un pont-levis à flèches (**Figure 155**)[668]. Pour la partie la plus ancienne, il peut être daté du courant du XIII^{e} siècle grâce à ses archères à ébrasements simples. Le châtelet de Fresnay est formé de deux tours d'environ 6 mètres de diamètre, dont l'une est équipée, à la gorge, d'un escalier en vis (**Figure 156**). L'intérêt de cette comparaison ne réside pas uniquement dans la similitude des formes et des dimensions (les tours de Pouancé ont un diamètre avoisinant 6,50 mètres), que l'on pourrait retrouver sur de nombreux autres sites. Le cas de Fresnay mérite qu'on le mentionne car à l'époque de la construction du châtelet, le château est la propriété des seigneurs de Beaumont, cette même famille qui hérita du château de Pouancé lors du mariage de Jeanne de la Guerche avec Jean I^{er} de Beaumont-Brienne, en 1265. Fresnay est une place emblématique de cette famille, au même titre que celle de Beaumont-sur-Sarthe, ou encore Sainte-Suzanne. Les châteaux sont tenus par cette famille depuis au moins le XI^{e} siècle, période marquée par le fameux siège du donjon de Sainte-Suzanne par Guillaume, de 1083 à 1086, alors tenu par Hubert II, vicomte de Beaumont[669].

La comparaison avec les châtelets de Fresnay-sur-Sarthe ou Champtocé-sur-Loire, l'éventualité d'une défense passive par un pont-levis à treuil, le lien probable avec la tour du Moulin et la Tour Criminelle sont autant d'indices qui peuvent indiquer une datation dans le courant du XIII^{e} siècle, contemporaine de cette première enceinte qui nous occupe et peut-être en lien avec l'arrivée de Pouancé dans les possessions des Beaumont à partir de 1265.

[668] Triger 1886, p. 48 ; Chave 2003, p. 102.
[669] Vital, Guizot 1826, p. 170; Deschamps 1961, p. 265, 268, 269.



Figure 147: Porte de la haute cour, château de Coucy.

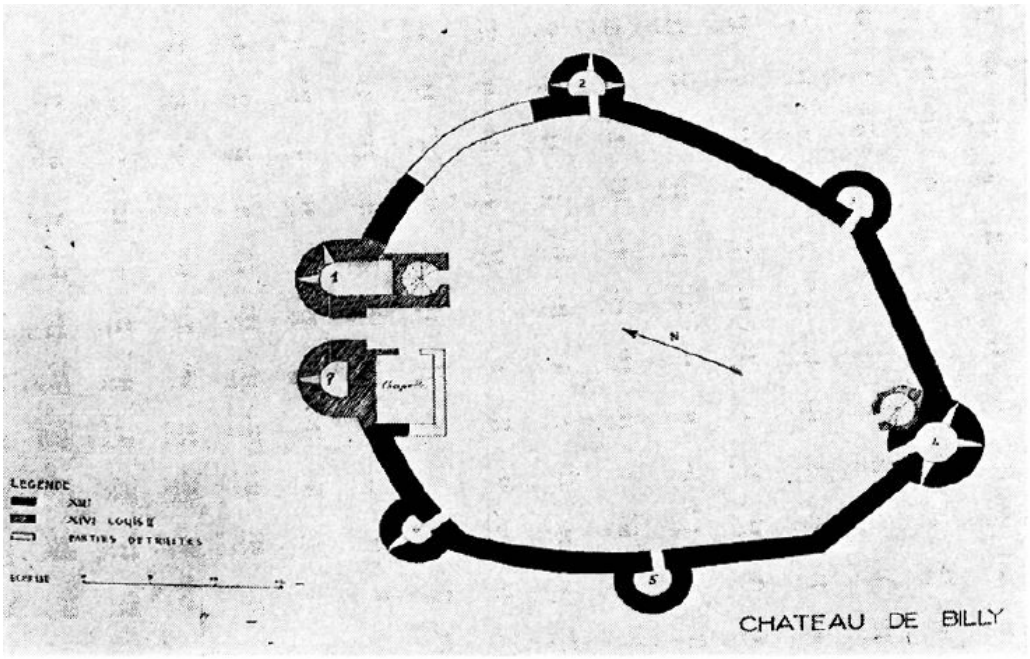


Figure 148: Plan du château de Billy (*in* : Bruand 1972, p. 536).



Figure 149: Châtelet d'entrée, château de Chaumont-sur-Loire (MAP, cl. Société des archives photographiques d'art et d'histoire).



Figure 150: Vue de la base d'une tour du châtelet, château de Champtocé-sur-Loire (cl. A. Casaubon).

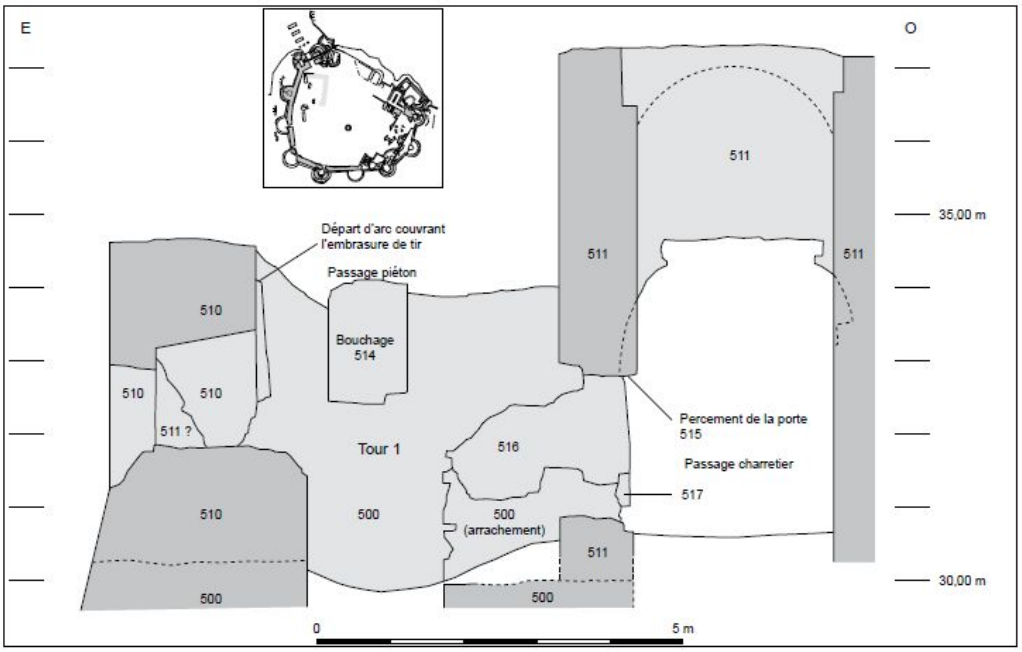


Figure 151: Coupe transversale du passage d'entrée du châtelet et élévation intérieure de la gorge de la tour 1 (*in* : Litoux 2011, p. 76, SADML). La phase attribuée au XIII^{e} siècle correspond à l'UC500.

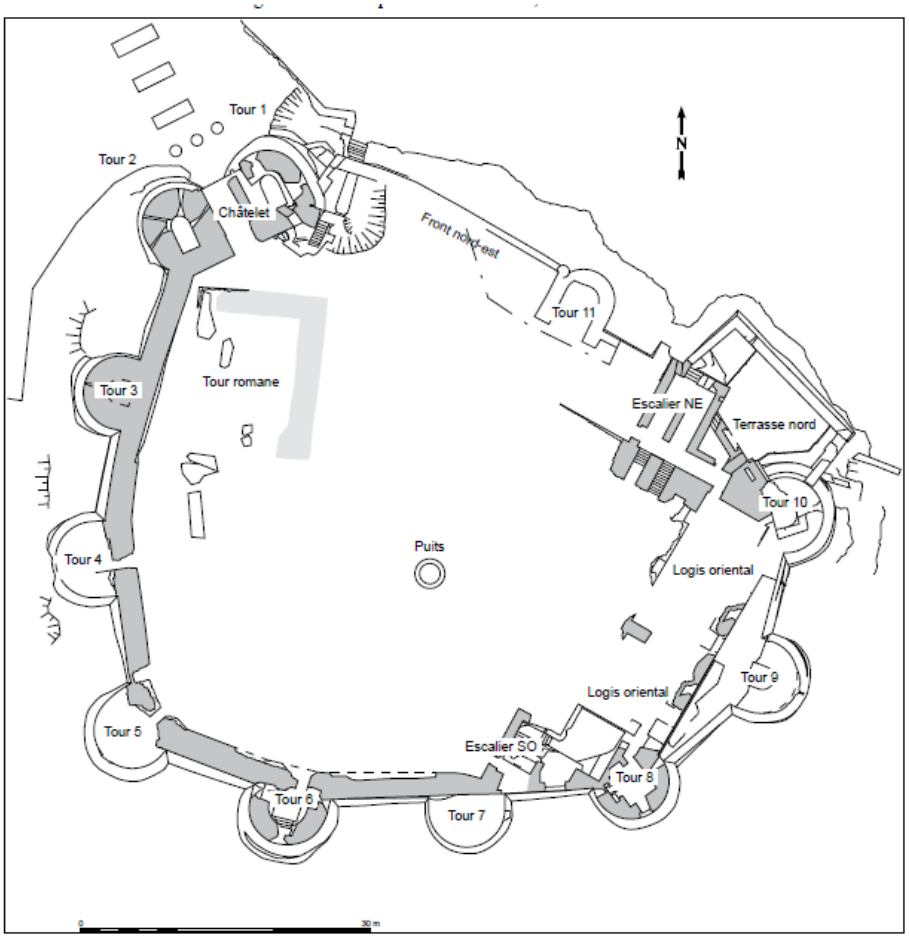


Figure 152: Plan du château de Champtocé-sur-Loire avec désignation des secteurs (*in* : Litoux 2011, p. 72, SADML). Le châtelet est situé au nord-ouest de l'enceinte.

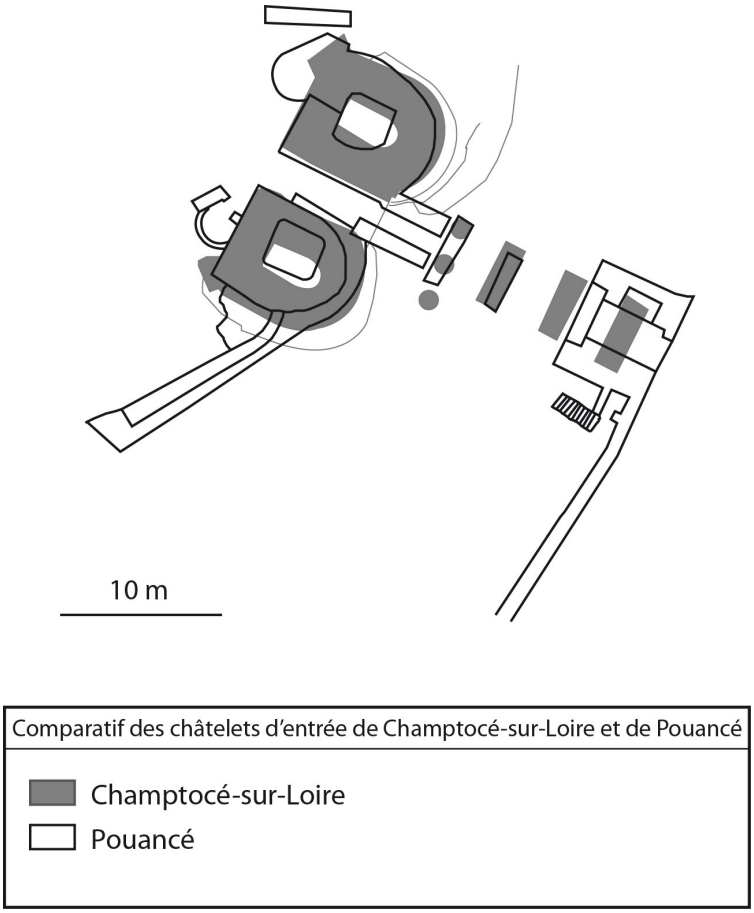


Figure 153: Comparaison des châtelets d'entrée de Champtocé-sur-Loire et de Pouancé (pour le châtelet d'entrée de Champtocé: d'après Litoux 2011, p. 72). Les deux structures sont à la même échelle, seule l'orientation du châtelet de Champtocé a été modifiée.

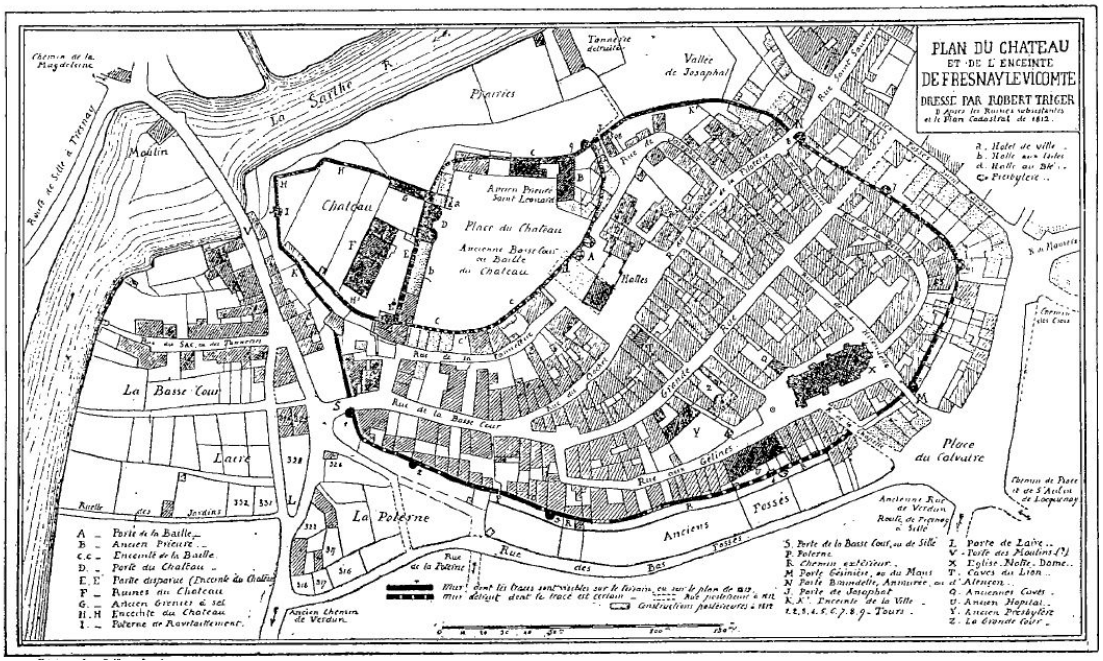
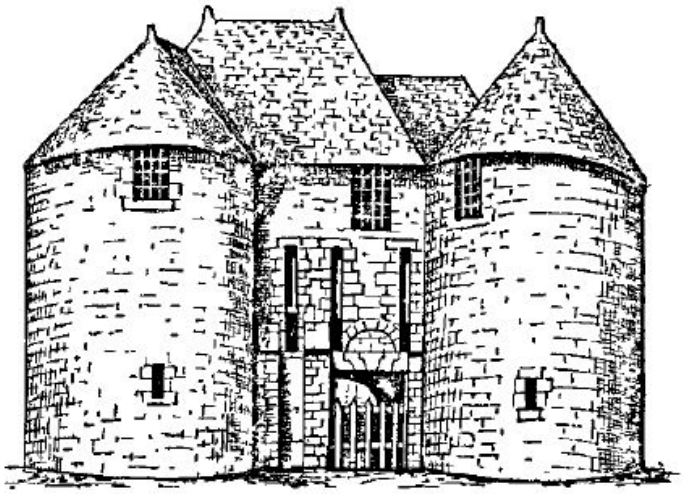
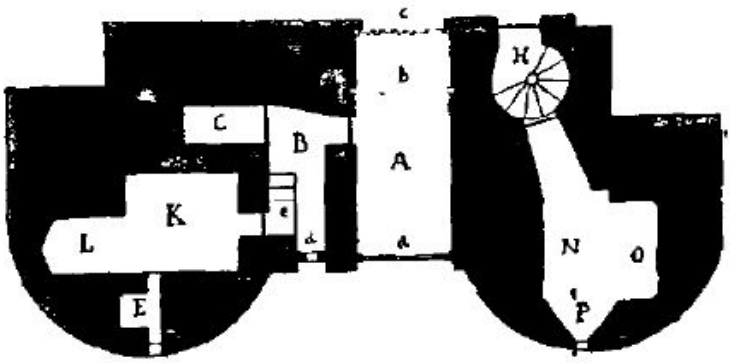


Figure 154: Plan de la ville de Fresnay (*in* : Triger 1886, p. 38).



PORTE DU CHATEAU

Figure 155: Représentation du châtelet d'entrée, château de Fresnay-sur-Sarthe (*in*: Triger 1886, p. 46).



PLAN DE L'ÉTAGE SUPÉRIEUR

Figure 156: Plan de l'étage du châtelet d'entrée, château de Fresnay-sur-Sarthe (*in*: Triger 1886, p. 48).

4.1.1.3. Enceintes annexes : la protection des bourgs

Si la protection du siège seigneurial par une défense maçonnée apparaît dès le XIII^{e} siècle, il est fort probable que les différents bourgs, dont nous avons évoqué le développement dans la partie précédente, se soient également pourvus d'enceintes destinées à délimiter leur emprise et à les protéger.

➢ Courtine de la Poterne Sud – Phase 1 : courtine flanquant un contrefort percé d'une grande porte (**Annexes : Figure 115**)

- Phasage de la Courtine de la Poterne Sud – Phase 1

Sur cette courtine d'orientation est-ouest, implantée perpendiculairement à la Poterne Sud, deux phases peuvent être discernées. Comme on a pu le voir dans la description, cette courtine est manifestement formée de deux murs distincts accolés l'un à l'autre, chacun d'entre eux ayant été renforcé d'un contrefort central. Ces murs appartiennent à deux campagnes différentes. Nous allons ici nous intéresser à celui qui est rattaché à la première.

Le parement est un critère qui peut être caractéristique, comme dans le cas de la Grosse Tour. Mais dans la plupart des cas, si l'on souhaite l'utiliser en tant que critère datant, il est nécessaire de le coupler avec d'autres éléments. Nous avons ici un exemple des limites d'un raisonnement basé sur la comparaison des parements. En effet, les différentes faces et contreforts de la courtine qui nous occupe sont très proches, pour ne pas dire identiques. Pourtant, l'analyse des liens entre ces différentes maçonneries nous apporte la preuve que l'on a sur cette courtine deux ensembles non synchrones. Ainsi, pour ce cas précis, c'est l'observation de l'épaisseur des maçonneries qui nous a été utile. Comme nous l'avons vu précédemment, les maçonneries situées en arrière des faces C/POT*S-N1-FAC3 et C/POT*S-N1-FAC5 viennent respectivement buter contre celles des faces C/POT*S-N1-FAC2 et C/POT*S-N1-FAC1. Nous avons ici l'indication que deux phases doivent être différenciées. La relation d'antéro-postériorité se fait par déduction. En effet, le contrefort C/POT*S-N1-CON2 accueille une porte (C/POT*S-N1-POR1), laquelle est bouchée par une maçonnerie postérieure directement ancrée à la Poterne Sud. Or c'est précisément le contrefort C/POT*S-N1-CON1, lié aux faces C/POT*S-N1-FAC1 et C/POT*S-N1-FAC2, qui vient obstruer cette voie de communication. Il semble donc évident que nous avons là les éléments d'une phase postérieure qui viendrait boucher une porte ménagée dans un contrefort flanqué de deux pans de courtine.

Cette porte flanquée de courtines offre donc une vision différente du site castral tel qu'il se présente aujourd'hui. Elle prouve l'existence d'une enceinte jouxtant celle du château, non reliée à elle car antérieure à la Poterne Sud et protégeant un des bourgs situé au sud du château. La similitude entre cette porte et une autre, située dans le jardin d'une propriété de la

rue Saint-Aubin[670], a été soulignée par J.-C. Meuret. Nous avons déjà évoqué le grand fossé longeant l'arrière des jardins de cette rue, bordé par une ancienne courtine. La porte en question serait une ancienne porte de ville ouvrant sur la route de Craon et désignée sous le terme « *posteau craonnois* » (porteau)[671]. La hauteur à laquelle se trouve la porte située à proximité de la Poterne Sud est un indicateur précieux concernant la topographie des environs du château. Il est très probable que le fossé a existé de façon précoce car implanté sur une faille naturelle[672], mais il n'était pas, à l'origine, aussi profond qu'on peut l'observer actuellement. Le surcreusement est manifestement lié à la construction de la Poterne Sud. Un espace de circulation s'étendait donc au pied des courtines méridionales de la haute cour, ce qui pose la question des débouchés de cette voie et notamment de sa configuration à l'est. Le dégagement et la fouille de la section sud-est du fossé permettraient peut-être d'éclairer ce point.

Quant à la datation, il n'est pas évident d'attribuer cette porte flanquée de courtines au XIII^{e} siècle. La seule certitude que nous pouvons avancer est son antériorité par rapport à la construction de la Poterne Sud.

- Tour Camus et courtines de la basse cour ?

Un autre ensemble pourrait être intégré à cette phase, mais il est difficile de se prononcer avec certitude. Ainsi que nous l'avons mentionné, il est possible que le bourg castral ait pris place dans l'actuelle basse cour. Celle-ci est délimitée par un ensemble de plusieurs pans : la Courtine Nord, la Courtine Nord-Est, la Courtine Sud-Est et la Courtine Sud. Si telle était la disposition des courtines, se pose la question de l'emplacement de l'entrée, à laquelle nous ne pouvons, pour l'instant, apporter de réponse. Ces courtines sont représentées sur le phasage, mais toute prudence doit être gardée à leur égard, car si l'on suppose l'existence de la clôture d'un bourg à leur emplacement, il est évident qu'elles ont subi des modifications (maçonnerie, tracé) au cours des différentes campagnes. Concernant la Tour Camus, le petit diamètre, l'absence d'ouverture de tir (pour les élévations encore conservées) et le placement de cette tour en font un ouvrage destiné à protéger les abords des courtines. D'après le plan de T. Géhan, la tour est située à la jonction de la Courtine Sud-Est et de la Courtine Sud, qui se dirige vers la petite Tourelle d'Angle ancrée sur la contrescarpe. On aurait donc là une petite

[670] Propriété de Jacques Metzger.
[671] Archives privées de la seigneurie de La Rouaudière (aveux de 1408 et 1445) ; Meuret, Neau 2012, p. 21.
[672] Étude géologique menée en juillet 1992 par Pierre Chevet.

tour d'angle destinée à surveiller et éventuellement à battre les abords de ces courtines. Les structures dont nous parlons sont très perturbées, notamment en raison du fait de leur réutilisation par les habitations modernes, sans doute de façon plus dense encore que le château lui-même. Certaines zones, très envahies par la végétation, sont également difficilement observables. C'est pourquoi l'hypothèse que nous proposons se devra d'être étayée par une étude plus approfondie. Les bourgs étant mentionnés dès l'époque de Gautier Haï[673], il ne serait pas surprenant qu'ils aient bénéficié, à la période qui nous occupe, d'une enceinte maçonnée. Dans l'étude comparative qu'il a menée sur les villes des marches de Bretagne, J.-C. Meuret fait cependant le constat suivant : « *Les sources disponibles –écrites ou de terrain- laissent penser que les villes naissantes de la marche, aux XI^e^ et XII^e^ s., ne possèdent pas d'enceinte de pierre, ni même d'enceinte unique. Celles-ci n'apparaissent qu'au XIII^e^ s. au mieux, parfois seulement au XVI^e^ s.* »[674].

XIII^e^ siècle : une première enceinte maçonnée sous Guillaume III de la Guerche, à vocation défensive avérée. Conclusion générale : un schéma classique constitué au cours de phases successives

La configuration du château de Pouancé dans le courant du XIII^e^ siècle reprend un schéma très répandu, à savoir l'enceinte polygonale régulièrement flanquée. Il remonte manifestement à une période antérieure au modèle philippien, car la systématisation du flanquement était déjà employée dans les fortifications de type Plantagenêt (citons Loches, Chinon, Bressuire, Talmont, le Coudray-Salbart etc.). Les chantiers du Louvre et de Dourdan vont cependant entraîner le rayonnement exceptionnel de ce modèle : « *On ne saurait en citer ici les exemples, tant ils sont innombrables et universellement répartis, dans l'espace comme dans le temps. Le concept de l'enceinte constituée de segments rectilignes consécutifs séparés de tours devient une constante s'exprimant dans toutes les fortifications de quelqu'un d'importance, du XIII^e^ au XV^e^ siècle*. »[675]. En Anjou, Angers constitue l'un des sites les plus représentatifs (**Figure 157, Figure 158**). La construction du site se fait dans un contexte de confit opposant Louis IX à Pierre de Dreux, alors allié aux Anglais[676]. Cet emploi

[673] ADML, 43 H 1 n°2.
[674] Meuret 2010b, p. 58.
[675] Mesqui 1991, p. 48.
[676] Enguehard 1964, p. 14 ; Comte 2009, p. 238.

systématique des tours de flanquement circulaires se retrouve sur des sites des marches de Bretagne, tels que Châteaubriant au XIII^e siècle[677] ou Marcillé-Robert[678].

Le contexte politique, s'il ne constitue pas l'unique explication concernant l'adoption à Pouancé de cette configuration d'enceinte polygonale flanquée, peut tout au moins nous apporter un éclairage. Comme nous l'avons vu dans l'historique, dès le début du XIII^e siècle, les seigneurs de Pouancé sont alliés à Philippe Auguste, puis Louis IX. Faut-il voir dans la morphologie du château reprenant l'alternance des tours et des courtines caractérisant la fortification du XIII^e siècle naissant, un signe de ralliement au roi, dans le contexte général de l'annexion de l'Anjou par Philippe Auguste en 1204 ? On retrouve à Champtocé ce même schéma : à l'instar de Geoffroy I^er, Guillaume III ou Geoffroy II pour Pouancé, les seigneurs de Champtocé Maurice III de Craon et son frère Amaury se rallièrent au parti capétien. C'est semble-t-il à cette époque que fut construite l'enceinte ponctuée de ses dix tours circulaires[679].

L'absence d'un donjon à l'intérieur de la haute-cour de Pouancé[680] correspond encore à cette période, marquée par une évolution amorcée à la fin du XII^e siècle : « *Cependant, la nécessité de réaliser au cœur d'un château un réduit central cessa d'être la norme à partir des dernières années du XII^e siècle* […]. »[681]. On retrouve ce type de construction au début du XIII^e siècle sur des sites tels que Fère-en-Tardenois (1206) (**Figure 159**) ou Boulogne-sur-Mer (1228-1234)[682] Cela pose d'ailleurs la question de la fonction d'habitat à Pouancé, dans cette première configuration du château, car la fonction défensive semble privilégiée, et parmi les tours que nous avons évoquées, aucune n'est ostensiblement dédiée à l'habitat. En effet, pour les tours encore en élévation, la vocation défensive est assurée pour la Tour Saint-Antoine et la Tour Criminelle. Il semble qu'il en soit également de même ainsi pour la Tour de la Dame Blanche, dont la défense était probablement sommitale. Pour les autres structures (Tour du Moulin, bases de la Tour Heptagonale et de la Grosse Tour), les indices concernant la fonction sont inexistants. Pourtant, le château devait pouvoir héberger son seigneur. Si l'habitat ne prenait pas place dans les tours, il a pu exister sous la forme de logis, éventualité que nous abordons ci-après.

Bien que le contexte général indique clairement à Pouancé une construction pouvant dater du XIII^e siècle, période au cours de laquelle se fixe l'emprise générale actuelle et la partition

---

[677] Martineau, 2003, planche 3.
[678] Meuret 2010b, p. 50.
[679] Litoux 2011, p. 69.
[680] L'intégralité de la haute-cour n'est pas dégagée, mais la tranchée transversale réalisée en 1994 par l'équipe de T. Géhan laisse peu d'espoir quant à l'existence d'une tour isolée.
[681] Rocolle 1989a, p. 157.
[682] Rocolle 1989a, p. 159.

entre haute et basse-cour telle qu'on peut la retrouver à la même époque à Châteaubriant[683], rien ne prouve qu'il s'agisse d'une campagne homogène, similaire à celle que l'on peut voir à Angers ou à Champtocé. Les structures que nous avons recensées comportent probablement toutes une phase pouvant remonter au XIII^{e} siècle. Pourtant, chacune possède certaines caractéristiques propres indiquant quelques divergences. L'observation des matériaux révèle que si l'on peut éventuellement rapprocher certaines tours, telles que la Tour de la Dame Blanche et la Tour du Moulin, d'autres comme la Tour Saint-Antoine montrent une maçonnerie qui diffère légèrement. Cette dernière, dans sa première phase (liée aux archères) emploie en majorité des dalles de schiste, de gabarit allongé. Au contraire, sur les deux autres structures, on remarque que les moellons de gabarits trapus (blocs) et le grès sont plus employés. Le mode de construction constitue un autre indice. Ainsi, la Tour de la Dame Blanche porte de nombreuses traces de trous de boulin. Leur implantation ne laisse pas de doute quant à leur authenticité. Il est évident que la répartition et la dimension des trous sont tout à fait logiques et qu'ils ont bien servi à la construction de la tour et non à un aménagement ultérieur (**Figure 160**). Cette particularité dans le mode de construction nous amène à différencier la Tour de la Dame Blanche des tours telles que la Tour Saint-Antoine (phase 1), la Tour du Moulin (phase 1) ou encore la Tour Criminelle (phase 1). La morphologie même des tours montre des différences. Le fruit renforçant la base de la Tour de la Dame Blanche, dont la naissance est marquée par la ceinture de grès blanc, tend à l'isoler. Aucune autre ne montre un tel dispositif, à la fois défensif et esthétique.

Pourtant, malgré les quelques éléments que nous venons de citer, l'enceinte de Pouancé renvoie à l'alternance de tours circulaires et de courtines qui semblent émaner globalement du même concept. Ainsi, bien que le gabarit ne soit pas un critère formellement datant, il est important de souligner l'homogénéité de morphologie et de gabarit des tours, dont nous rappelons ici les dimensions (**Tableau 2**) :

	Diamètre interne[684]	*Diamètre externe*
Tour du Moulin	330	750
Tour Saint-Antoine	300	860
Grosse Tour	375	inconnu
Tour de la Dame Blanche	300	780
Tour Criminelle	env. 300	entre 700 et 800

Tableau 2: Comparaison des diamètres des tours du château de Pouancé (en centimètres).

[683] « *Au XIII^{e} siècle, le périmètre des défenses paraît fixé, de même que la division du château en deux parties est acquise.* », James 1973, p. 326. Le château est également décrit par L. Maître (Maître 1895) et J. Chapron (Chapron 1928).

[684] Certaines mesures sont supposées, car les tours ne sont plus intégralement construites.

Ces dimensions sont d'ailleurs très comparables à celles des tours de Champtocé, dont les diamètres externes sont compris entre 765 et 805 centimètres[685].

Les conclusions que nous venons de formuler concernant la datation de cette première enceinte maçonnée s'appuient sur une lecture du bâti interprétée à la lumière de différents sites comparables. Fait rare pour le château de Pouancé, un texte nous permet d'affiner le contexte de construction. Les formes rappellent en effet clairement les sites fortifiés de type philippien du XIII^{e} siècle. Or à cette période correspond un événement notable que nous avons déjà signalé[686] : une charte[687] relatant les démêlés entre Guillaume III de la Guerche et les moines du prieuré de Marmoutier mentionne en effet la construction de l'étang neuf en ce début de XIII^{e} siècle, au pied du site castral. Le schiste employé pour la première enceinte maçonnée étant d'origine locale, il est très possible que le creusement de l'étang ait alimenté le chantier de construction de cet ensemble fortifié, ce qui nous amène à penser que celui-ci a bien été conçu sous l'impulsion de Guillaume III de la Guerche.

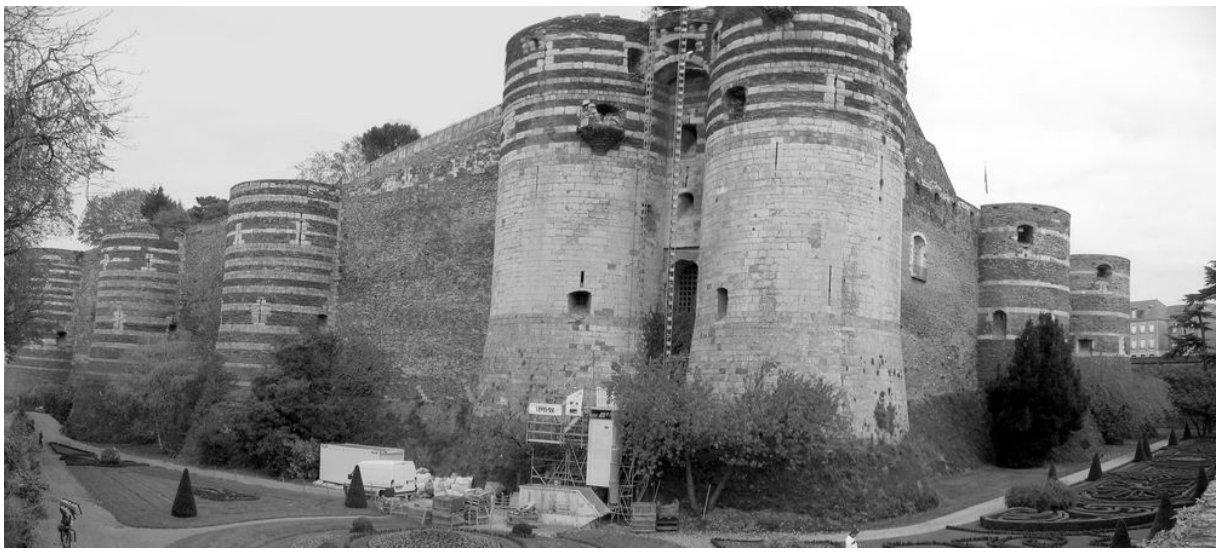


Figure 157: Château d'Angers, porte des Champs (cl. A. Casaubon).

[685] Litoux 2011, p. 86.
[686] Voir 1.4.1 Cadre géographique et hydrographique.
[687] ADML, 43 H 1 n°6.

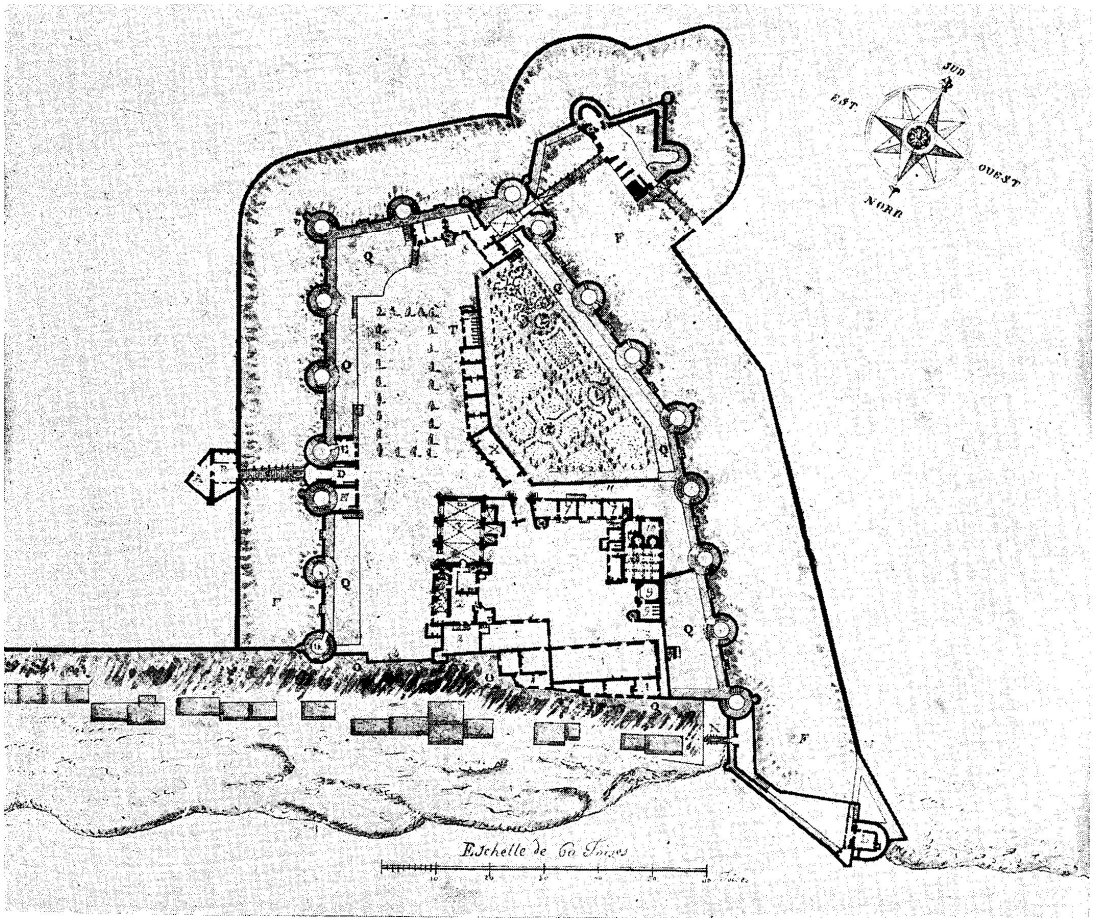


Figure 158 : Plan du château d'Angers, 1707 (Musée d'Angers).

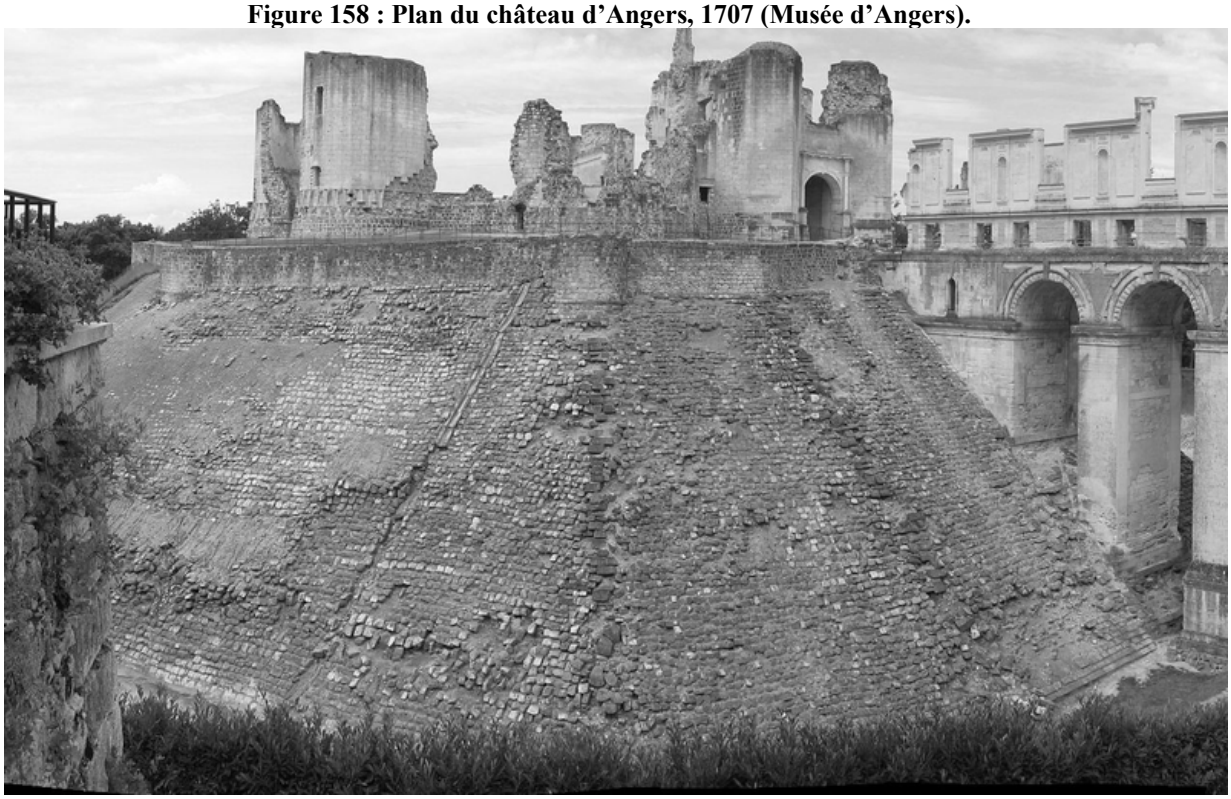


Figure 159: Vue d'ensemble, château de Fère-en-Tardenois (cl. A. Casaubon).



Figure 160: Trous de boulin visibles sur la tour de la Dame Blanche, avant restauration (Mairie de Pouancé, fonds Bessière).

4.1.2. Les logis de la famille de Beaumont (milieu du XIII^{e} siècle-1371)

Ainsi qu'on a pu le voir précédemment, la fonction défensive de l'enceinte « primitive » est assurée par les tours. L'habitat est probablement à rechercher, dès cette période, au niveau de la grande salle accolée à la Grande Courtine. Une autre zone de logis de ce type est également visible au nord, contre la courtine reliant la Tour du Moulin à la Tour Saint-Antoine (**Figure 161**).

4.1.2.1. Le corps de logis appuyé à la Grande Courtine (logis ouest)

Les phases ont été déterminées grâce à l'observation du bâti actuel, mais également d'après les photographies anciennes qui ont permis notamment de déterminer le niveau des toitures des habitations des XIX^{e} et XX^{e} siècles (**Figure 162**, **Figure 163**). On peut considérer que sous cette limite, la lecture du bâti doit être d'autant plus prudente que ces surfaces ont été davantage modifiées que les parties supérieures. En effet, durant l'opération Bois Dormant

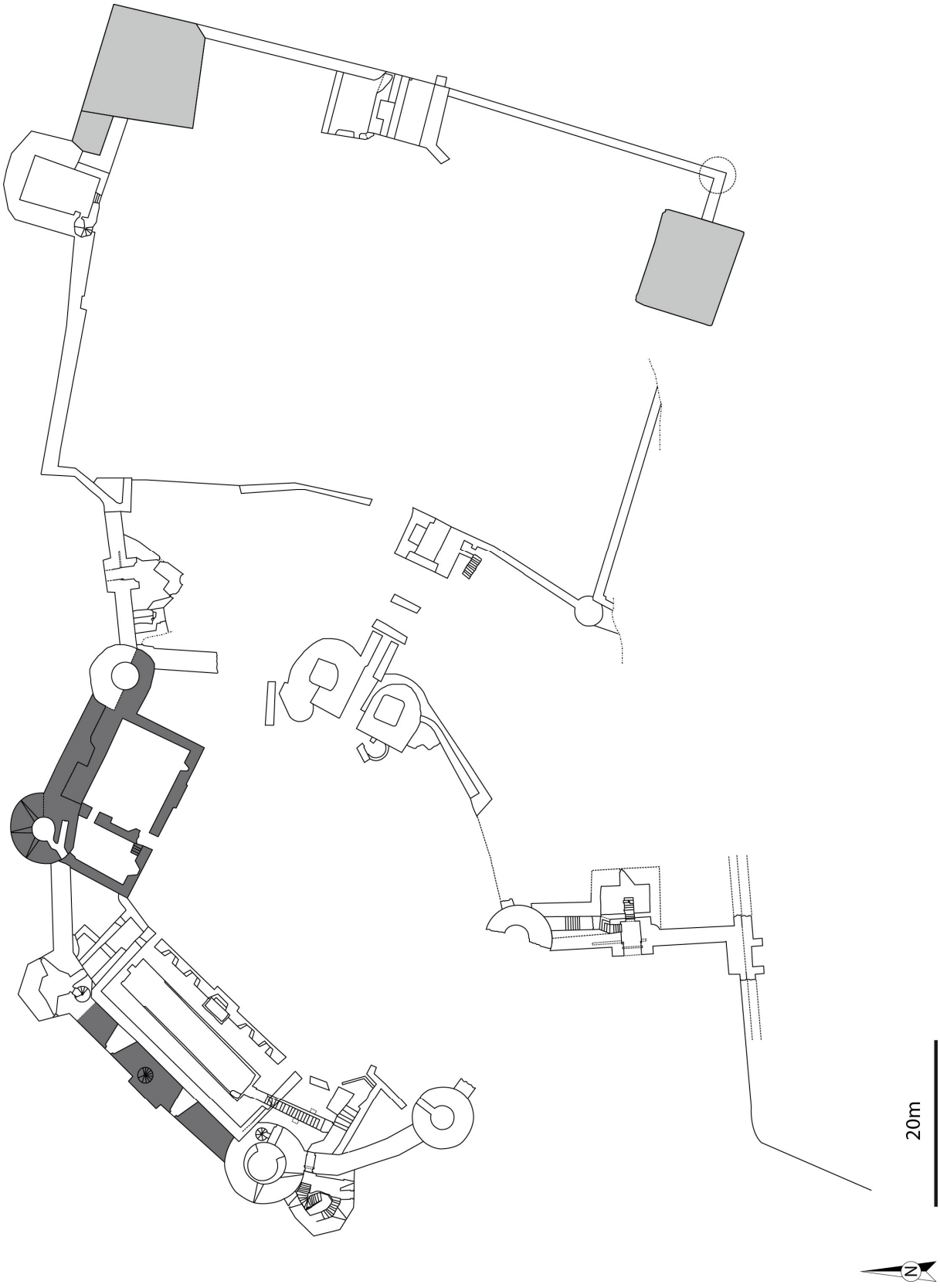


Figure 161: Restitution en plan du château de Pouancé : les logis de la famille de Beaumont (milieu du XIII^{e} siècle – 1371) (dessin A. Casaubon).



Figure 162: Cour du château de Pouancé, début du XX^{e} siècle (AM Pouancé).



Figure 163: Grande Courtine, niveau des toitures.

I en 1964, le rapport de travaux précise que la courtine était alors couverte d'enduits et que certaines fenêtres avaient été murées (**Figure 164**).

Du logis qui nous occupe ici, nous n'avons pu retracer que les phases visibles sur la Grande Courtine. On ne compte pas moins de trois remaniements d'importance, que l'on distingue par le percement de nouvelles baies. Cela nous laisse à penser qu'une occupation relativement longue du logis est à considérer avant que Pouancé ne soit la possession de Pierre II (1371-1379) et que celui-ci ne construise la Grosse Tour, postérieure à toutes les phases que nous distinguons ici. Cette nouvelle tour est promise à une fonction résidentielle évidente, mais ne sonne pas le glas du logis qui, comme on le verra, sera encore remanié par Jean II, petit-fils de Pierre.

- Logis de la Grande Courtine – Phase 1 : un logis appuyé à la Grande Courtine agrémenté de quatre fenêtres à coussièges (baies 1, 2, 4 et 6) (**Annexes : Figure 108, Figure 109**)

- Phasage du Logis de la Grande Courtine – Phase 1

Nous avons tenté de restituer les zones liées à la phase 1. Les aplats jaunes ont été délimités en rayonnant autour des limites des baies 1, 2, 4 et 6 et indiquent une certaine unité du parement. On peut remarquer que les bases des fenêtres à coussièges sont presque toutes reliées par ces aplats, à l'exception de l'espace situé entre les baies 4 et 6, dont on a précisé dans la description qu'il était perturbé. Par prudence, nous n'avons donc pas prolongé les aplats jaunes.

Dans l'état actuel de nos données, il n'est pas possible de restituer l'étendue exacte du mur dans lequel ces fenêtres étaient ménagées. Nous allons revenir sur ce point dans la phase suivante.

La relation d'antéro-postériorité entre les phases 1 et 2 (a et b) n'est pas évidente. Les éléments sont peu nombreux, tant la zone a été reprise et les parements sont proches. On a cependant pu remarquer que le parement qui servait à reboucher les fenêtres à coussièges appartenant à la phase 1 (aplats orange) était lié au parement contemporain des baies de la phase 2b (aplats rouges), ce qui nous amène à penser qu'ils sont postérieurs aux baies de la phase 1.



Figure 164: Vue de la Grande Courtine (intérieur de l'enceinte) et des fenêtres encore en partie murées (Archives CHAM).

- Logis de la Grande Courtine – Phase 2 : bouchage des fenêtres à coussièges (phase 2a) et construction de nouvelles baies 3, 5 et 7 (phase 2b) (**Annexes : Figure 108, Figure 109**)

- Phasage du Logis de la Grande Courtine – Phase 2

Une deuxième unité de parement est signalée par des aplats orange (phase 2a). Comme on l'a précisé dans la description de la phase 1, on considère qu'il s'agit du comblement d'ouvertures antérieures (phase 1). Elle correspond au rebouchage des fenêtres à coussièges précédemment citées.

Au niveau de la partie supérieure de la baie 2, les limites du parement qui a servi à ce bouchage se distinguent mal. Il se confond avec un parement signalé par un aplat rouge. En effet, nous avons différencié d'une part l'action d'obstruction des baies (phase 2a : orange) et d'autre part la réalisation du parement qui délimite et encadre les ouvertures (phase 2b : rouge). On note que cette zone rouge occupe la partie supérieure du Niveau 2, pour rejoindre la maçonnerie (signalée en orange) obstruant la baie 4. Elle ne se poursuit pas jusqu'à la dernière fenêtre de ce groupe (baie 6) car elle est interrompue par la fenêtre LOG-N2-FEN2.

La phase 2b révèle donc au moins trois grandes fenêtres caractérisées par un encadrement simple composé de jambages supportant un arc.

Là encore, nous ne pouvons proposer une restitution exacte de l'emprise du mur de cette phase. Les aplats jaunes descendent à un niveau assez bas de la Grande Courtine et il pourrait s'agir du mur d'origine (lequel prenait peut-être place sur le tracé d'une courtine plus ancienne). On note que les aplats rouges (phase 2b) sont restreints à la zone supérieure du Niveau 2, contrairement aux aplats jaunes (phase 1) qui descendent presque jusqu'à la base du parement interne de la Grande Courtine. Il est d'ailleurs très possible que le parement de cette première phase occupe tout le Niveau 1. Mais les différentes perturbations dues à l'occupation moderne tendent à interrompre et à cloisonner l'unité de parement. On peut voir par exemple un coup de sabre dans la zone inférieure d'un aplat jaune, alors que les parements qui sont disposés de chaque côté sont identiques.

Pour conclure, il semble que la deuxième phase soit cantonnée au bouchage des fenêtres à coussièges de la première pour en ouvrir d'autres plus larges. Le tracé du mur, à l'intérieur de la haute cour, n'a pas varié, mais il n'est pas possible de se prononcer sur la limite externe de la courtine. Le parement externe des phases 1 et 2 (incluant les phases 2a et 2b) est recouvert par celui de la Grande Courtine actuelle. Quant aux limites supérieures, deux propositions peuvent être avancées, sans que l'on puisse, là encore, prendre position avec certitude. Il est possible que l'élévation se soit limitée aux Niveaux 1 et 2, ou qu'elle se soit poursuivie au Niveau 3, voire au-delà, pour être ensuite abattue puis reconstruite durant une phase ultérieure. Mais s'il y avait un niveau supérieur durant ces deux phases, il ne correspondait pas à celui que l'on peut observer à présent. En effet, les aplats jaunes, orange et rouges ne se poursuivent jamais au-delà du Niveau 2.

- Logis de la Grande Courtine – Phase 3 : rebouchage des fenêtres de la phase 2b (**Annexes : Figure 108, Figure 109**)

- Phasage du Logis de la Grande Courtine – Phase 3

La troisième unité de parement est réservée à la fermeture des fenêtres de la phase 2b, ce qui correspond à la phase 3. Le parement est caractérisé par l'emploi d'un schiste particulièrement sombre, qui se distingue aisément des autres matériaux (**Figure 164**). Trois fenêtres sont rebouchées par cette maçonnerie (baies 3, 5 et 7), mais il est possible qu'une quatrième, située à droite de la baie 1, ait existé.

- Logis de la Grande Courtine – Phase 4 : fenêtres N2-FEN1 et FEN2, N2-POR1, N3-POR1, escalier en vis, parement externe de la Grande Courtine et contrefort **(Annexes : Figure 108)**

- Phasage du Logis de la Grande Courtine – Phase 4

L'unité de parement suivante est liée à la phase 4. Elle est représentée par des aplats bleus.

Elle s'étend principalement autour des fenêtres LOG-N2-FEN1 et LOG-N2-FEN2, dans la partie supérieure du Niveau 2 et sur le Niveau 3. Ce dernier semble homogène et s'étend sur le parement externe de la courtine. On peut voir que ce parement externe, à l'exception de la faille visible près de la Tour Heptagonale sur laquelle nous reviendrons, n'est marqué par aucune perturbation. La présence du contrefort, parfaitement chaîné au reste du parement externe de la Grande Courtine, a été rendue nécessaire par la volonté d'installer un escalier dans l'épaisseur de la courtine. L'encadrement externe des fenêtres que nous avons citées précédemment (LOG-N2-FEN1 et LOG-N2-FEN2) est parfaitement intégré au parement externe de la Grande Courtine. Elles n'ont pas été percées postérieurement et peuvent donc être associées à cette même phase. Outre le Niveau 3 et les zones attenantes aux fenêtres LOG-N2-FEN1 et LOG-N2-FEN2, on retrouve un aplat bleu isolé autour de la porte de l'escalier (LOG-N2-POR1). Il semble que le parement ayant servi à obstruer la baie 3 (aplat violet) ait été cassé afin d'y aménager la porte de l'escalier en vis (LOG-N2-POR1). L'emprise de ce percement correspond aux contours de l'aplat bleu situé autour de la porte, représentant le parement construit en même temps que celle-ci. Ainsi, on peut émettre l'hypothèse que les portes de l'escalier, le parement interne du Niveau 3 encadrant ces portes, l'escalier, le parement externe de la Grande Courtine (à l'exception de la zone liée à la Tour Heptagonale) et les deux grandes baies encore ouvertes appartiennent à la même campagne.

L'observation des parements de l'escalier entre les Niveaux 2 et 3 amène une remarque. En effet, on peut voir que le mur d'échiffre de l'escalier logé dans le contrefort se désolidarise à l'intérieur de la Grande Courtine, comme s'il s'agissait de deux murs distincts (**Figure 165**). Cela nous permet de distinguer la phase 2, correspondant au parement interne de la Grande Courtine (aplats rouges), de la phase 4. Précédemment, nous avons évoqué le fait que les phases 1, 2 et 3 étaient intégrées à une même maçonnerie (probablement construite à la phase 1), à savoir le parement interne actuel de la Grande Courtine. Le fait que toutes les baies liées à ces phases n'apparaissent pas sur le parement externe de la Grande Courtine lié à la phase 4

nous amène à penser que cette dernière est bien postérieure aux trois autres. La courtine a donc été épaissie vers le nord-ouest lors de cette quatrième phase.

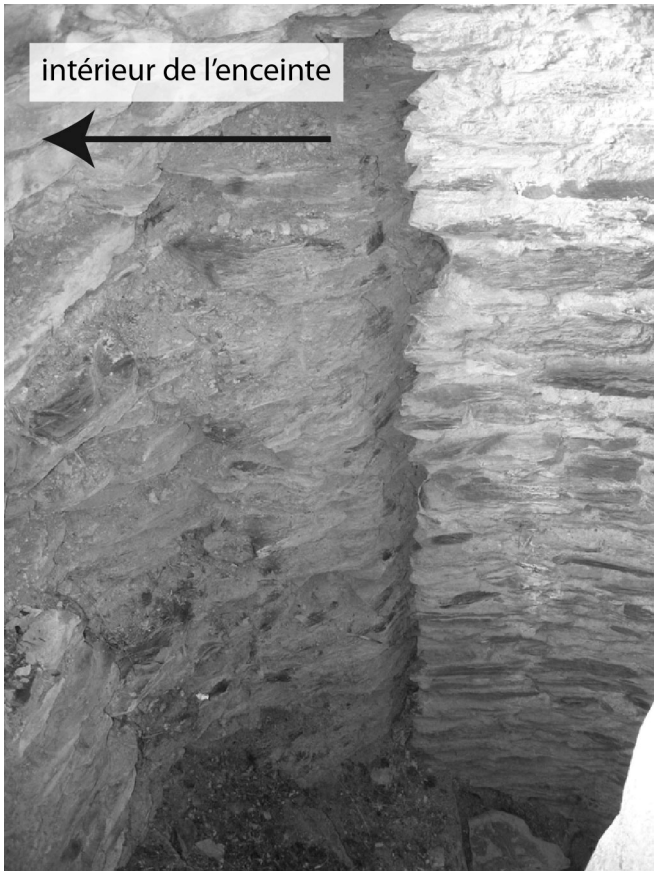


Figure 165: Mur d'échiffre de l'escalier en vis de la Grande Courtine.

Une dernière remarque achèvera de préciser les chronologies relatives que l'on peut associer à la Grande Courtine. Comme nous l'avons vu dans la description de la Grosse Tour, celle-ci s'est construite en s'appuyant sur la Grande Courtine, qu'elle a détruite par endroits, notamment pour y installer les latrines. La construction de la Grosse Tour pouvant être attribuée à Pierre II d'Alençon, cela nous permet de placer la troisième phase de la Grande Courtine à une date antérieure à la période allant de 1317 à 1379.

Enfin, à titre indicatif, nous revenons sur le parement en retrait situé sous la base de la porte de l'escalier en vis (aplat rose). Il pourrait laisser penser qu'on a là la trace d'une phase antérieure qui aurait été chemisée ensuite par le parement interne actuel de la courtine. Il n'en est rien : en réalité, il est précisé dans les prévisions de travaux rédigées par le CHAM en 1995 qu'un des occupants d'une maison adossée à la courtine avait entrepris de sonder le mur. La brèche a donc été colmatée, légèrement en retrait du parement.

4.1.2.2. Le corps de logis appuyé à la Courtine Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine (logis nord)

Il s'agit ici de la deuxième zone investie par un logis adossé à une courtine. Là encore, plusieurs phases peuvent être distinguées.

- Tour Saint-Antoine – Phase2 : reconstruction de la tour côté cour (**Annexes : Figure 104**)
- Courtine Sud Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine
- Tour du Moulin – Phase 2 (**Annexes : Figure 102**)

Ces états respectifs des différentes structures sont probablement contemporains. En ce qui concerne la Tour Saint-Antoine et la Courtine Sud, cela ne laisse aucun doute. La synchronie avec la Tour du Moulin est moins évidente, en raison des nombreuses reprises qu'elle a subies, mais sa liaison avec le mur pignon oriental laisse supposer un fonctionnement synchrone.

- Phasage de la Tour Saint-Antoine – Phase2

Intéressons-nous tout d'abord à la Tour Saint-Antoine et à la courtine qui lui est liée (Courtine Sud Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine). L'état qui nous occupe correspondrait à une reconstruction accolée à la tour à archères de la Phase 1, suite à un effondrement de la gorge. Son parement porte la trace de trous de boulin, ce qui n'est pas le cas de la phase précédente. On peut tout d'abord inclure dans cette phase la porte TSA-N2-POR1. À l'origine, il s'agit d'un passage s'étendant au moins jusqu'au parement sud de l'actuelle galerie TSA-N2-GAL1. On peut le voir en observant la partie supérieure de la porte : elle forme une voûte qui se prolonge vers le sud. Les ébrasements de ce passage auraient été cassés à une phase ultérieure pendant laquelle on choisit de conserver la voûte, mais doit nécessairement recréer des piédroits (**Figure 166**). Nous aborderons ce point ci-après. Cette porte constitue l'accès au premier étage. Le rez-de-chaussée était peut-être encore accessible par la porte de la phase précédente (TSA-N1-POR2). Concernant le parement interne, on ne se prononce pas avec certitude sur les limites supérieures de cette phase. Comme on le verra, une autre phase semble prendre place à partir de la base du Niveau 4, ce qui tendrait à limiter

celle-ci au Niveau 3 inclus. En outre, il semblerait illogique que cette phase, postérieure à la précédente, s'arrête un étage plus bas.

L'observation de l'extérieur nous apporte d'autres éléments. La porte TSA-N3-POR2 peut être rapprochée de la porte TSA-N2-POR1. Leur gabarit et leur mise en œuvre (jambages et arc de schiste) sont assez similaires. La porte du Niveau 3 est munie d'une feuillure afin de cloisonner la Courtine Sud à laquelle elle donne accès et la gaine qui pénètre vers l'intérieur de la tour (TSA-N3-GAL1). Son conduit amorce un virage pour suivre la courbe de la tour. Elle est tout à fait compatible avec la porte TSA-N2-POR1, car elles ne sont pas situées au même niveau.

Les limites externes de cette phase sont peu évidentes. À droite de la porte, il ne peut s'agir du même parement que celui que l'on trouve en partie supérieure de la tour, marqué par des assises de grès : on ne peut donc pas prolonger horizontalement cette phase au-delà de l'aplomb de la porte TSA-N4-POR3. Au-dessus de la porte TSA-N3-POR1, aucune rupture n'est visible. La limite n'est pas franche et semble se raccorder à la limite supérieure du chaînage d'angle situé à gauche de cette même porte. Ce dernier se prolonge jusqu'au Niveau 4. Il est très probablement lié à la phase qui nous occupe, mais on ne distingue pas de césure franche avec le parement caractérisé par les assises de grès qui le couronne. Une autre incohérence peut être avancée : comme on a pu le voir, à l'intérieur de la tour, il semble que l'élévation de cette phase soit limitée au Niveau 3. La liaison entre ce dernier et le Niveau 4 est ambiguë : il s'agit bien de deux niveaux différents et pourtant, sur le parement interne de la tour, la fenêtre TSA-N3-FEN1 paraît au Niveau 3, pour ressortir, à l'extérieur, au Niveau 4. Nous aborderons ce point un peu plus loin.

- Phasage de la Courtine Sud Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine

On a pu voir dans la description que le jambage droit de la porte TSA-N3-POR2 portait la trace d'un arrachement. Il s'agit en réalité de l'emplacement du parapet, qui aurait été supprimé à une époque ultérieure, lorsque la courtine liée à cette porte a été abandonnée (Courtine Sud Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine), probablement au profit de la première phase de la Courtine Nord Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine. Cette ancienne courtine méridionale est encore conservée sur plusieurs assises. Elle est installée en avant de la courtine actuelle et suit la même trajectoire vers le sud-est. Son élévation est conservée en quasi totalité à proximité de la porte TSA-N3-POR2 : il s'agit de la maçonnerie constituée d'un fort angle droit saillant. Celui-ci a été rejointoyé et l'angle a été muni d'un parement qui

dissimule les traces de destruction. Il est issu de la restauration (années 1960-1970) (**Figure 167**). Le lien entre cette courtine et la zone située autour de la porte TSA-N3-POR1 est corroboré par l'angle formé par la maçonnerie située à gauche de cette porte : celui-ci est placé justement à l'endroit où la courtine vient se raccorder (**Figure 168**). Le pan coupé que devait former ce côté de la tour fonctionne en synchronie avec la courtine.

Nous avons lié la construction de la porte TSA-N3-POR1 avec celles de la porte TSA-N3-POR3, de la petite galerie TSA-N3-GAL1, du parapet et de la courtine, mais il est possible que ces quatre derniers éléments, probablement synchrones, soient immédiatement postérieurs à la porte (TSA-N3-POR1).

À cette nouvelle phase, on rattache les murs formant logis situés au pied de la Tour Saint-Antoine et de la Courtine Sud Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine. L'observation des maçonneries et leur homogénéité plaident en faveur d'une contemporanéité.

- Phasage de la Tour du Moulin – Phase 2

La deuxième phase de la Tour du Moulin correspondrait globalement à la gorge de la tour visible actuellement. Nous avons déjà mentionné la différence remarquée entre celle-ci et l'extérieur de la tour : le parement qui nous intéresse présente au moins un trou de boulin (un autre négatif est implanté sous ce dernier, mais son irrégularité tend à le dater postérieurement à la construction du parement), tandis qu'ils sont totalement absents du parement situé à l'extérieur de l'enceinte. Le changement de tracé (qui n'est plus simplement circulaire) est un autre indice.

À ces éléments vient s'ajouter l'observation que nous avons faite concernant le chaînage entre la Courtine Sud Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine et le flanc ouest de la tour, qui nous amène à lier la construction des deux structures. Le lien avec le mur pignon implanté perpendiculairement à la gorge de la tour est plus difficile à établir, c'est pourquoi on ne l'associe pas à la réflexion que nous menons ici. Au niveau de la jonction de la Tour du Moulin avec la courtine et le mur pignon, le parement externe de la tour semble former un angle droit qui rompt avec le plan circulaire visible à l'extérieur de l'enceinte. Il semble que nous ayons là deux pans de murs distincts. Nous associons donc l'angle droit occidental de la tour avec le pan droit qui en forme la gorge.

Dans le prolongement de ce mur de gorge, on retrouve l'amorce d'un tracé circulaire. Cela suffit-il pour affirmer qu'on a ici la prolongation du tracé circulaire caractérisant la phase A ?

Nous pouvons seulement préciser que c'est également dans cette zone que nous avons mentionné la baisse de niveau des arases supérieures.

Enfin, nous apportons une précision concernant la face visible à l'intérieur de l'enceinte (TM-N1-FAC2). Le parement externe ne correspond pas à celui que nous avons pu observer avant la restauration (**Figure 169**, **Figure 170**). Celle-ci a nécessité une dévégétalisation en profondeur : il est possible que ce nettoyage ait révélé des éléments invisibles auparavant. Ceci expliquerait que le parement neuf ne reprenne pas exactement ses dispositions antérieures. Ainsi, on peut voir à quelques dizaines de centimètres de la jonction du pan droit de la tour avec le mur pignon que le parement de la tour est en réalité composé de deux maçonneries distinctes. On aurait donc d'une part le pan droit, ancré à l'est au quart de cercle joint à la Poterne Nord, obliquant vers le nord-ouest à quelques dizaines de centimètres du mur pignon, et d'autre part, une petite maçonnerie de plan approximativement triangulaire, présentant une face en parement dans la continuité du pan droit et comblant l'espace entre ce dernier et le mur occidental. Nous mentionnons cette différence entre maçonneries d'origine et maçonneries restaurées afin d'être le plus précis possible, mais sans plus d'indication, cette information reste inexploitable.

Il semblerait que dans ses phases les plus anciennes, la haute cour ait privilégié l'association de courtines et de tours circulaires (du type de la Tour Saint-Antoine pendant sa première phase). Puis, au cours du XIV^{e} semble-t-il, l'aménagement de logis au pied des courtines s'est développé. C'est dans ce contexte que nous proposons que le mur pignon, implanté perpendiculairement à la gorge de la Tour du Moulin et à la Courtine Sud Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine, soit associé à ce nouveau type d'occupation de l'espace castral. Il est donc possible de proposer qu'à cette période, la gorge de la tour soit aplanie, simultanément à la création du mur pignon.

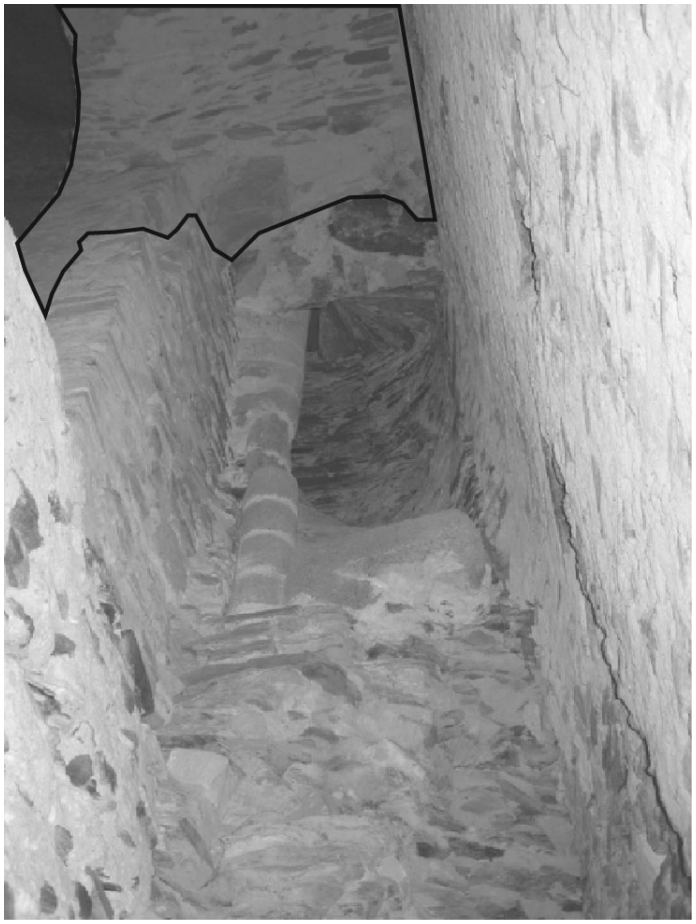


Figure 166: Tour Saint-Antoine, création des piédroits de la porte TSA-N2-POR1.

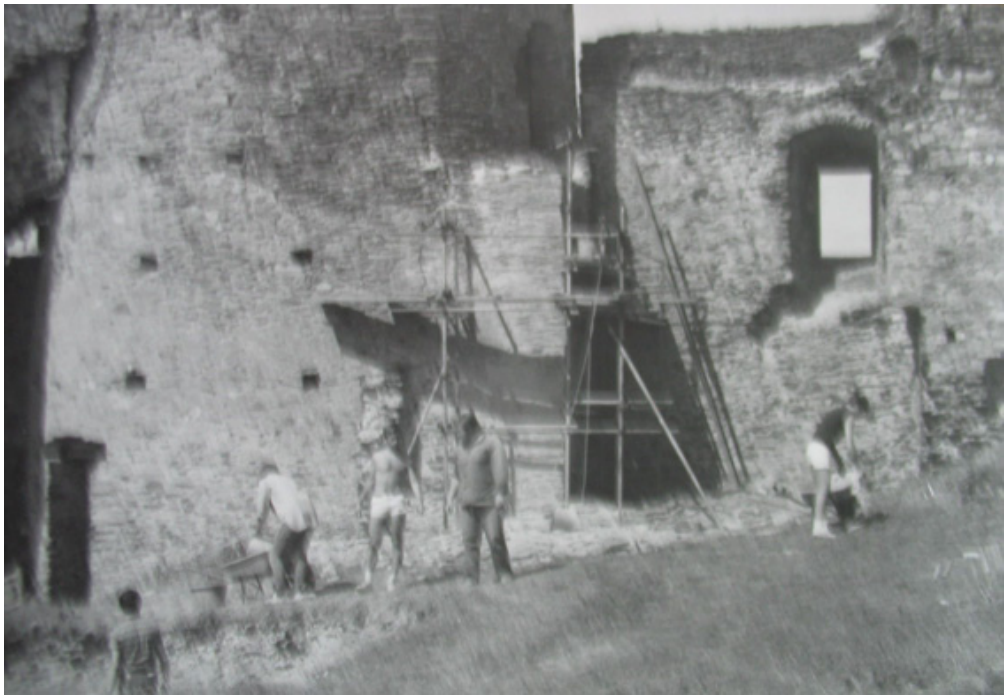


Figure 167: Restauration de l'angle de la Courtine Sud Tour du Moulin – Tour Saint Antoine (Mairie de Pouancé, fonds Bessière)



Figure 168: Chaînage d'angle au sud-est de la Tour Saint-Antoine.



Figure 169: Tour du Moulin, vue de l'intérieur de l'enceinte, avant restauration.



Figure 170: Tour du Moulin, vue de l'intérieur de l'enceinte, après restauration.

- Courtine Tour Saint-Antoine – Tour Heptagonale – Phase 1 : une courtine postérieure à la tour à archères (**Annexes : Figure 105**)

- Phasage de la Courtine Tour Saint-Antoine – Tour Heptagonale – Phase 1

La courtine menant à la Tour Heptagonale n'est pas chaînée à la Tour Saint-Antoine. On voit qu'au niveau de la jonction entre les deux structures, la maçonnerie des Niveaux 1 et 2 est cassée. Cela laisse supposer qu'elles n'ont pas été conçues ensemble. À quelques dizaines de centimètres, une autre fissure est visible. Nous avons bien là une première courtine reliant la Tour Saint-Antoine à une tour située à l'emplacement de la Tour Heptagonale, qui n'est conservée que sur une faible longueur.

Il n'est pas possible de proposer une datation pour ce pan de courtine. De même, la chronologie relative est peu renseignée. Nous savons seulement que cette maçonnerie est postérieure à la phase 1 de la Tour Saint-Antoine.

➢ Tour Saint-Antoine - Phase 3 : installation de l'escalier en vis (**Annexes : Figure 104**)

- Phasage de la Tour Saint-Antoine - Phase 3

Cette phase de la Tour Saint-Antoine n'est pas physiquement reliée au logis implanté au pied de la courtine, compliquant la chronologie relative. Quoi qu'il en soit, elle correspond probablement à un arrêt de l'utilisation de la Courtine Sud Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine, car la porte TSA-N3-POR2 est bouchée. Cela signifie-t-il que dès cette troisième phase de la Tour Saint-Antoine, la première phase de la Courtine Nord Tour du Moulin – Tour Saint Antoine est mise en place ? Si tel est le cas, il nous faut alors relier cette phase de la Tour Saint-Antoine (phase 3) à l'ensemble formé par la phase 4 de la Tour Saint-Antoine et par la première phase de la courtine Nord Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine. En effet, il paraît peu probable que la tour ne communique plus avec sa courtine orientale. Nous conservons tout de même la séparation entre ces différentes phases afin de faciliter la lecture et parce que la contemporanéité n'est pas certaine.

On a vu précédemment que l'escalier en vis était postérieur à la porte TSA-N2-POR1. L'accès nécessitait un réaménagement de la zone située autour de la porte TSA-N2-POR1. Comme on l'a déjà souligné, celle-ci prenait auparavant la forme d'un passage ménagé dans l'épaisseur d'un mur. Les ébrasements ont été cassés et transformés en jambages d'une quarantaine de centimètres de profondeur visibles actuellement. L'épaisse maçonnerie que traversait cette porte, qui constituait probablement le mur sud de la tour antérieure, a également été supprimée (**Figure 171**). De l'intérieur de la tour, l'installation de l'escalier est presque invisible : le parement circulaire ne porte aucune perturbation notable, à l'exception peut-être du creusement de la porte TSA-N3-POR1 dans le mur du Niveau 3 (les jambages de granites sont insérés dans un parement cassé). Cette remarque ne vaut que si l'on admet que la phase précédente montait jusqu'à cet étage. La facture de cette porte la relie directement à celle du niveau supérieur (TSA-N4-POR1). Par ailleurs, elle dessert également l'escalier, pour lequel nous n'avons noté aucun remaniement et qui semble parfaitement homogène. On pense que le Niveau 4, son plancher représenté par les cinq trous de poutre (**Figure 172**) et la voûte le couvrant ont été construits lors de cet aménagement. Se pose alors la question de la fenêtre du Niveau 3 (TSA-N3-FEN1) que nous avons soulevée au paragraphe précédent. De la même manière, si l'on admet que ce dernier étage appartient à cette phase, il semble logique d'y

inclure l'autre fenêtre TSA-N4-FEN1et la porte menant à la courtine de la Tour du Moulin (TSA-N4-POR3). Mais nous approfondirons ces points plus loin.

Pour être construit, l'escalier a nécessité d'autres modifications. Tout d'abord, il est possible que l'épaisseur de la tour n'étant pas suffisante, et peut-être afin de faciliter sa construction, une partie du mur sud ait été abattue. Le nouveau parement lié à l'escalier vient se poser sur celui de la phase précédente. La gaine du Niveau 3 (TSA-N3-GAL1) n'a plus d'utilité. Comme on peut le voir par la porte TSA-N3-POR1, elle a été bouchée, afin que le mur d'échiffre de l'escalier puisse être construit. Enfin, le dernier élément que l'on peut lier avec certitude à l'escalier est le petit jour, visible du côté de la cour.



Figure 171: Tour Saint-Antoine, installation de l'escalier en vis dans la maçonnerie préexistante.



Figure 172: Tour Saint-Antoine, plancher du Niveau 4.

- Tour Saint-Antoine – Phase 4 : reparementage du Niveau 4 (**Annexes : Figure 104**)
- Courtine Nord Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine – Phase 1 : extension du logis vers le nord (massif de maçonnerie central) (**Annexes : Figure 103**)

- Phasage de la Tour Saint-Antoine – Phase 4

La proposition du reparementage et du remaniement de l'extérieur de ce niveau tient en particulier à deux faits. D'une part, l'existence du parement externe multipliant les assises de bloc de grès (Niveau 4) ne se retrouve pas à l'intérieur de la tour. D'autre part, certaines ouvertures semblent avoir été modifiées dans leur épaisseur.

Nous avons précédemment mentionné la question de la datation de la fenêtre du Niveau 4 (TSA-N4-FEN1). À première vue, elle semble bien intégrée au parement interne de cet étage. Une observation plus détaillée nous amène cependant à remarquer la trace d'une interruption de parement dans le seul ébrasement visible (**Figure 173**). S'agit-il d'un défaut de maçonnerie, ou est-ce l'indication qu'une première fenêtre, conçue en même temps que le parement interne de ce niveau (phase 3), a ensuite fait l'objet d'un reparementage ? À ce remaniement postérieur, on pourrait lier l'encadrement externe de cette fenêtre, composé de grands blocs de grès et lui associer également l'encadrement externe de la fenêtre TSA-N3-FEN1, très proche. Une question similaire se pose pour la porte menant à la courtine est (TSA-N4-POR3). Ses jambages et son arc sont intacts. Mais à proximité de son jambage gauche, une césure discrète est visible (**Figure 174**). Il est cependant possible qu'il ne s'agisse

là que d'une impression due aux rejointoiements effectués lors des restaurations. La présence des blocs de granite composant les jambages internes est un argument supplémentaire pour la différencier des autres ouvertures et son encadrement externe en grès tendrait à la rapprocher du parement externe caractéristique du Niveau 4, qui emploie également ce matériau en bonne proportion.

Force est de constater que si une relation de postériorité peut être établie entre les phases 3 et 4 que nous venons d'exposer, rien ne s'oppose formellement à une synchronie. La moindre proportion du grès dans le parement interne n'est pas un critère suffisant pour le désolidariser du parement externe. Il reste la question des incohérences telles que la proximité des encadrements extérieurs des fenêtres des Niveaux 3 et 4 qui contrastent fortement avec la morphologie des ébrasements et des appuis, et le style des piédroits et couvrements internes.

- Phasage de la Courtine Nord Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine – Phase 1

La courtine nord reliant la Tour du Moulin à la Tour Saint-Antoine révèle au moins deux phases principale. L'imposant massif de maçonnerie visible au centre de la courtine n'est pas chaîné à cette dernière. On peut faire cette observation en s'appuyant sur des photographies prises avant que la zone ne soit restaurée (**Figure 175**). Il est peu probable qu'elle soit postérieure à la courtine car son côté droit était à l'origine l'ébrasement d'une fenêtre dont on peut encore distinguer l'amorce (C*N/TM_TSA-N2-FEN2). La fenêtre aurait alors été bouchée par la courtine qui, à cet endroit, n'indique aucun percement. On ne connaît pas les limites orientale et occidentale de ce mur antérieur.

Il ne semble pas non plus fonctionner avec la Courtine Sud Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine, ces deux structures n'étant pas alignées.

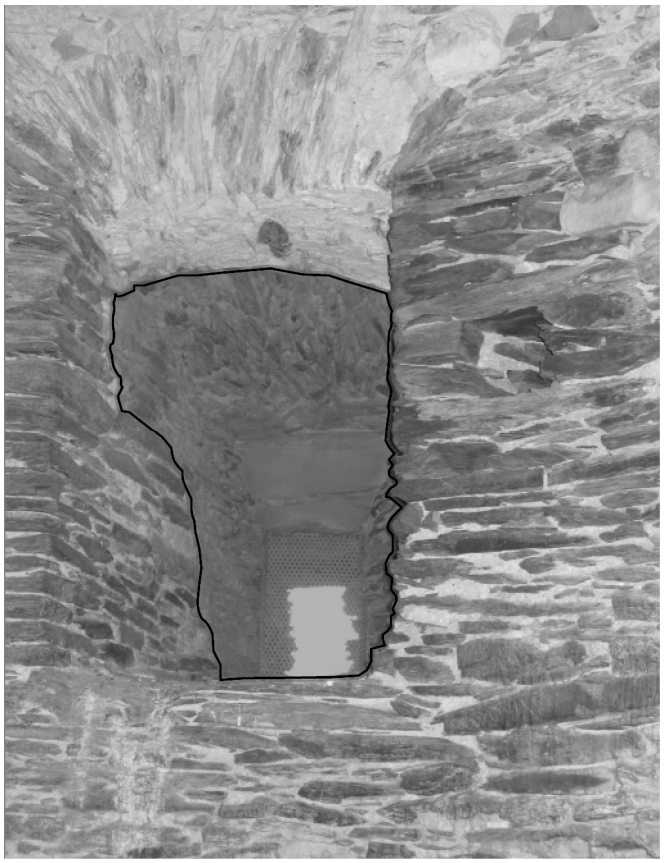


Figure 173: Tour Saint-Antoine, césure visible dans l'épaisseur de la fenêtre TSA-N4-FEN1.

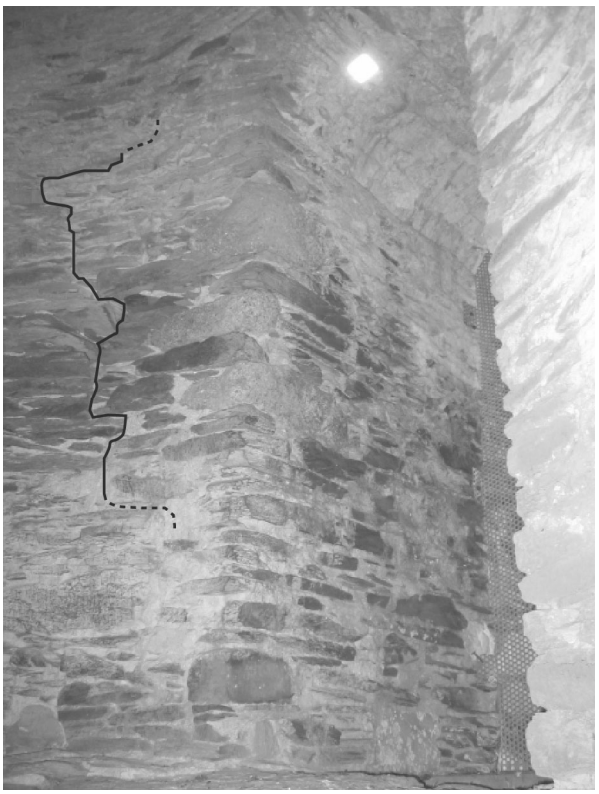


Figure 174: Tour Saint-Antoine, césure à proximité du jambage de la porte TSA-N4-POR3.



Figure 175: Courtine Nord Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine, avant restauration.

➢ Courtine Nord Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine – Phase 2 : deuxième extension du logis vers le Nord (**Annexes : Figure 103**)

- Phasage de la Courtine Nord Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine – Phase 2

Comme on l'a vu, la courtine actuelle est postérieure au massif de maçonnerie central. Elle serait donc venue se poser contre le mur d'une précédente courtine afin d'en renforcer l'épaisseur. Le parement externe de la courtine actuelle ne laisse aucun doute quant au fait qu'il s'agit d'une maçonnerie synchrone et homogène.

Il est possible que la fenêtre (C*N/TM_TSA-N2-FEN2) ait été cassée à ce moment, peut-être lors de la création d'un mur de refend dont on a mentionné l'arrachement dans la description.

Une autre fenêtre aurait alors été construite en même temps que la courtine nord (C*N/TM_TSA-N2-FEN1). Son ébrasement droit serait formé à la fois de l'ancien mur (phase 1) et de la courtine. L'observation de changement de parement entre les deux maçonneries doit cependant être maniée avec précaution. Il s'agit en réalité de la restauration effectuée en 2001. À cet endroit, on ne peut donc voir s'il y avait réellement une rupture du parement.

- Quelle datation proposer pour ce logis ?

Cette fenêtre mérite que l'on s'y attarde davantage. Durant la deuxième phase, la courtine correspond à un logis. L'intérêt de cette fenêtre réside dans le fait qu'il s'agit là d'un des seuls éléments de comparaison dont nous disposons pour dater la maçonnerie. À cette fenêtre peut s'ajouter la trace d'un conduit d'évacuation des eaux de pluie, visible à l'extérieur de la maçonnerie (C*S/TM_TSA-N2-CAL1). Cette fenêtre est très proche de celles que nous retrouvons au logis appuyé sur la Grande Courtine, qu'il s'agisse des dimensions, du matériau employé (granite pour l'encadrement externe, maçonnerie de dalles de schiste de gabarit moyen pour l'encadrement interne), ou encore de la morphologie. Ce point sera approfondi ci-après.

- Tour Saint-Antoine – Phase 5 : parement de schiste « lie de vin » (**Annexes : Figure 104)**

- Phasage de la Tour Saint-Antoine – Phase 5

Précisons avant tout que cette phase de la Tour Saint-Antoine n'est pas nécessairement postérieure à la deuxième phase de la Courtine Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine. Il n'y a pas de lien stratigraphique entre les maçonneries.

Cette phase ne correspond à aucun réaménagement interne de la tour. Elle se distingue des autres par la singularité du matériau qu'elle emploie et qu'on ne retrouve nulle part ailleurs sur la Tour Saint-Antoine. À ce titre, la porte TSA-N1-POR1 utilisant ce même type de schiste est associée à cette phase. Les relations d'antéro-postériorité qu'on peut lui attribuer concernent le parement de la phase 2, celui de la phase 3 (liée à l'escalier) et la création de la porte TSA-N4-POR2 (phase 6). En revanche, le lien avec la phase 4 n'est pas déterminé.

On peut voir, à la base de la Tour Saint-Antoine, près de la porte TSA-N1-POR1, que le parement de schiste « lie de vin » vient se poser sur celui de la phase 2, ce qui tend à le dater postérieurement (il forme ainsi le mur sud de la galerie TSA-N1-GAL1) (**Figure 176**). Le processus est identique pour le parement de la phase 3, également recouvert. La galerie a probablement été formée à cette période, détruisant le palier et la base de l'escalier en vis. Les parements de chaque côté de la galerie sont similaires (TSA-N1-GAL1 et TSA-N2-GAL1). Le côté gauche, appartenant originellement à la phase 2, est donc sensé ne pas avoir la même maçonnerie. Il a sans doute été reparementé lors de la phase 5, c'est-à-dire lorsque le mur de

droite a été construit pour créer la galerie. On ne s'explique cependant pas l'utilité de ce renfoncement. Quoi qu'il en soit, ce mur est contemporain de la porte actuelle qui permet d'accéder à la tour (TSA-N1-POR1).

Nous détaillerons ci-après la datation de la porte TSA-N4-POR2. Elle est liée au percement de la courtine liée à la Tour Heptagonale, ultime aménagement de la Tour Saint-Antoine. La courtine est plus récente que la maçonnerie qui nous occupe, car elle prend appui sur elle.



Figure 176: Tour Saint-Antoine, parements de la galerie TSA-N1-GAL1.

Les logis de la famille de Beaumont (milieu du XIIIe siècle-1371). Proposition de datation générale

Ainsi que nous venons de l'exposer, on aurait donc, pour le logis nord, trois états successifs. Il en est de même pour le logis ouest. Cependant, seules les dernières phases respectives peuvent fournir des éléments de datation car comme nous le verrons, les ouvertures permettent de proposer une fourchette chronologique. Quoi qu'il en soit, on ne perçoit pas, en l'état actuel du bâti et sous réserve d'éventuelles fouilles, de remaniements d'importance pour ces deux logis. Les travaux ont porté sur des agrandissements consistant à repousser les courtines vers l'extérieur afin d'agrandir l'espace interne, à consolider ces

courtines et, très certainement, des réaménagements internes dont nous n'avons plus trace aujourd'hui. Pour le logis nord, le lien avec la Tour Saint-Antoine est avéré (pour la Tour du Moulin, il est préférable d'être plus circonspect). En revanche, le logis ouest est bordé par deux tours (Grosse Tour et Tour Heptagonale) qui lui sont postérieures.

La proximité des logis nord et ouest

Nous allons aborder la question de la datation proposée pour ces structures, mais auparavant, il importe de se pencher sur un point préliminaire, à savoir la proximité entre les logis nord et ouest, qui ne sont pas pour autant nécessairement contemporains. Cette mise en relation est fondée sur plusieurs points. Avant tout, les deux structures se rapprochent naturellement par leur morphologie générale et leur gabarit, car si le logis ouest est plus spacieux que le logis septentrional, ils montrent les mêmes proportions[688]. Il s'agit, dans les deux cas, d'un logis accoté à une courtine. Le niveau inférieur est aveugle, ce qui est tout à fait logique, eu égard à la destination défensive du château.

Les parements sont également très proches : ils emploient des moellons de gabarits similaires. On retrouve également des systèmes d'échafaudage très proches : les dimensions des trous de boulin, mais surtout leur répartition, sont tout à fait comparable (**Figure 177**).

Le système d'évacuation des eaux pluviales se retrouve également sur l'un et l'autre : les conduits sont pour ainsi dire analogues (**Figure 178**).

Enfin, la morphologie des fenêtres et leur encadrement finissent de rapprocher ces deux logis et constituent des éléments à prendre en compte pour la datation. La proximité entre les baies du logis nord et celles du logis ouest nécessite de les regrouper pour cette étude. On note par ailleurs que les baies de la Grosse Tour (GT-N3-FEN1, mais surtout GT-N4-FEN1) sont également très similaires. Leur gabarit respectif est très proche. Il s'agit systématiquement de grandes baies simples à encadrement chanfreiné, dépourvues de meneau, mais clairement liées à la fonction résidentielle. Cependant, cela ne signifie pas qu'il y ait une stricte synchronie entre toutes. Ces fenêtres, bien qu'assez proches, présentent quelques différences. Les piédroits et linteaux externes de celles de la Grosse Tour[689] ne sont pas formés par de grands blocs de granite monolithiques, contrairement à ce que l'on trouve aux logis nord et ouest. De plus, les linteaux des fenêtres de la Grosse Tour sont, comme on le verra, doublés

[688] Nous reviendrons sur le point des surfaces occupées. Le logis occidental tel qu'il est visible aujourd'hui appartient à une phase postérieure, mais il est probable que le gabarit n'a pas fortement varié.
[689] Un point sera consacré en particulier aux fenêtres de la Grosse Tour lors de l'analyse de celle-ci.

d'un arc de décharge. Ces légères distinctions ne sont pas surprenantes. Comme on a pu le voir, les fenêtres de la Grosse Tour sont en effet postérieures à celles du logis nord. En effet, celles-ci sont bien contemporaines du parement externe de la Grande Courtine, lui-même antérieur à la Grosse Tour. En revanche, concernant les fenêtres des logis nord et ouest, si aucune interface n'existe pour prouver la stricte contemporanéité, le rapprochement est plus sensible (**Figure 179**). Elles participent d'un même mouvement de construction de logis appuyés aux courtines, mais surtout, les piédroits et linteaux monolithiques, la trace systématique d'une grille, ainsi que la disposition à l'intérieur d'un corps de logis quadrangulaire sont des éléments qui méritent d'être soulignés. Malgré le manque de caractères distinctifs et le faible décor, nous tentons de déterminer une datation de ces fenêtres. Les traits particuliers que nous avons cités, associés à la prise en compte du système architectural dans lequel se placent ces ouvertures, sont autant de pistes de réflexion. Il s'agit effectivement de baies percées dans les niveaux supérieurs, positionnement lié à une logique de sécurité.

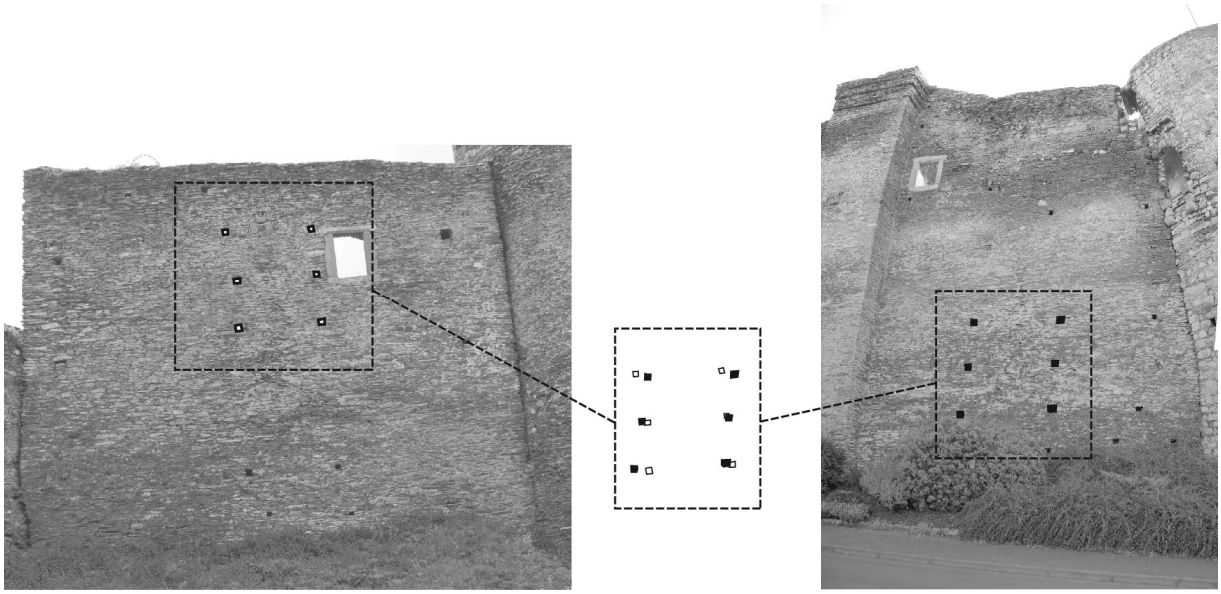


Figure 177: Comparaison de la répartition des trous de boulin sur la Courtine Nord Tour du Moulin - Tour Saint-Antoine et sur la Grande Courtine (une légère déformation est due à la perspective).



Figure 178: Comparaison des conduits d'évacuation des eaux visibles sur la Courtine Nord Tour du Moulin - Tour Saint-Antoine et sur la Grande Courtine.

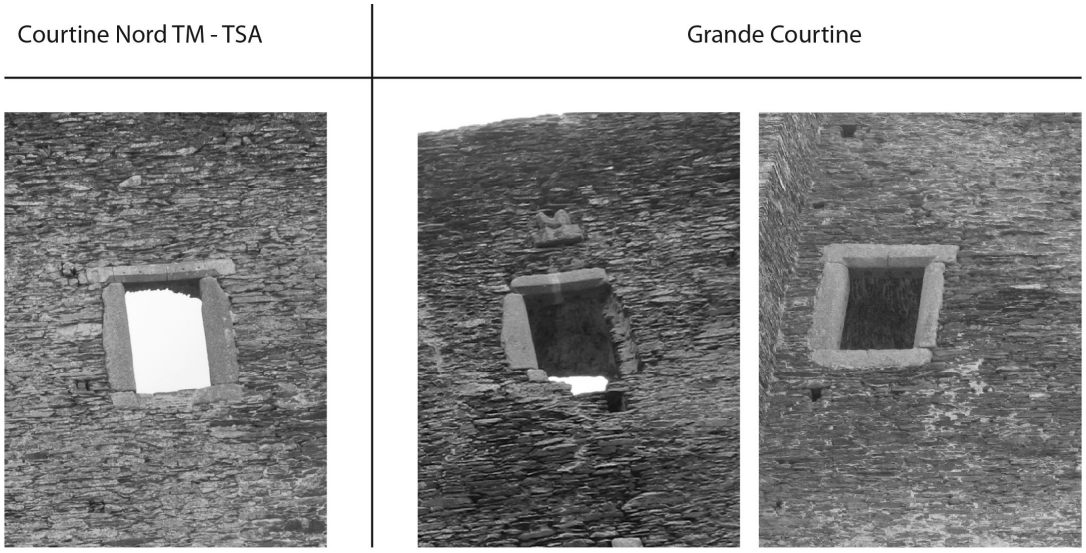


Figure 179: Comparaison des fenêtres visibles sur la Courtine Nord Tour du Moulin - Tour Saint-Antoine et sur la Grande Courtine.

L'escalier en vis de la Tour Saint-Antoine

L'escalier rattaché à la deuxième phase de la Tour Saint-Antoine est caractérisé par deux aspects. D'une part, on remarque l'absence de voûte rampante, chaque marche prenant appui sur la précédente : « *On reconnut bientôt que les voûtes rampantes pouvaient être supprimées; lorsqu'au commencement du XIII*^{e} *siècle on exploita les pierres en plus grands morceaux qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, on trouva plus simple de faire porter à chaque marche un morceau du noyau, de les faire mordre quelque peu l'une sur l'autre, et de leur ménager une portée entaillée de quelques centimètres le long du parement cylindrique de la*

cage. » [690]. D'autre part, afin de consolider la construction, marche et noyau ne forment qu'une seule et unique pièce. Ces éléments ne contredisent pas une attribution au XIII[e] ou au XIV[e] siècle.

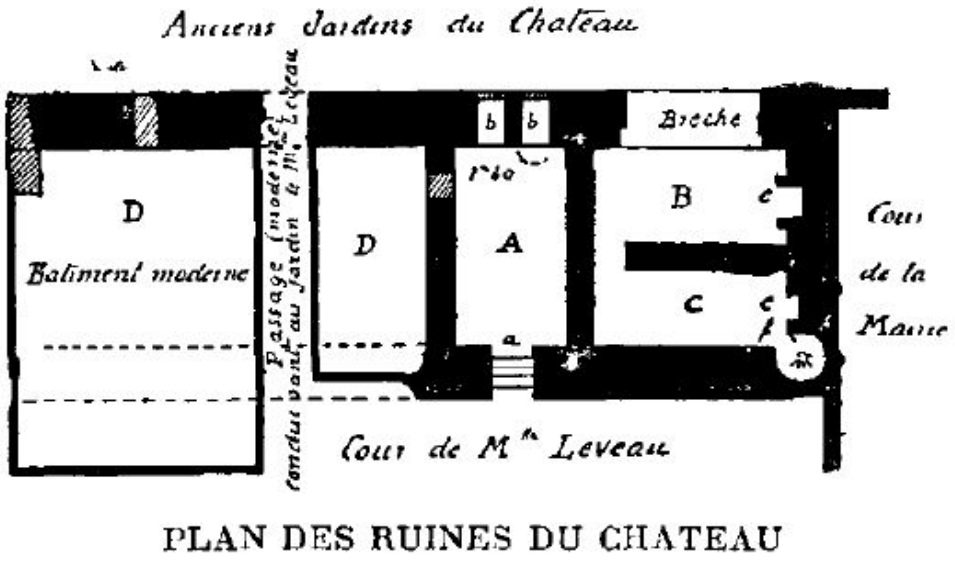
Plan et organisation des logis : une source d'information limitée

La datation des logis doit se faire sans avoir connaissance de l'intégralité de l'élévation du bâti. On sait que le logis nord présente une bipartition au nord, le partageant en deux pièces de 38 et 100 mètres carrés. Cette dernière pouvait remplir le rôle de la « grande salle » et, quoique ses dimensions restent modestes, son gabarit compte parmi les plus répandus : « […] *il semble possible de mettre en évidence deux zones d'accumulation privilégiées pour le couple longueur-largeur en œuvre : le premier est le couple 15-20 m / 5-10 m, nettement prédominant, alors que le second est le couple 30-35 m / 10-15 m, moins important en nombre*. »[691]. Peut-être était-elle agrémentée d'une cheminée, comme le contrefort du mur gouttereau sud peut le suggérer ? La fréquence à laquelle on retrouve ce type de plan empêche de formuler une datation. Sur le logis ouest, on ne repère pas de partition horizontale, car la trace au sol est celle du logis postérieur attribué à Jean II. Aucun mur de refend attribuable à cette période n'indique une division de la salle. Le fait d'installer des bâtiments résidentiels contre les courtines est extrêmement courant et ne peut constituer un jalon.

La comparaison avec d'autres constructions issues de la famille de Beaumont ne couvre pas un grand corpus. De Beaumont-sur-Sarthe, seul le donjon est vraiment renseigné[692]. Pour Sainte-Suzanne[693], le cas est quelque peu similaire, on ne trouve de logis s'apparentant à celui de Pouancé (le seul logis date du XVII[e] siècle). Sillé-le-Guillaume possède encore un logis, mais attribué au XV[e] siècle, époque à laquelle Pouancé n'appartient plus aux Beaumont. Nous en revenons, encore une fois, au site de Fresnay. Un logis a été conservé et il est semble-t-il daté du XIV[e] siècle[694]. La comparaison s'impose donc, mais il serait hasardeux de s'appuyer uniquement sur celle-ci. En effet, les données qui en résultent ne sont pas concluantes. Le rapport longueur/largeur du logis de Fresnay (2,6) est très proche de celui du logis nord (2,4) et du logis ouest (2,8), mais en ce qui concerne la superficie même des logis, Fresnay

[690] Viollet-le-Duc 1861, p. 297.
[691] Mesqui 1993, p. 78.
[692] Citons en particulier le travail de R. Triger : Triger 1901a ; Triger 1901b.
[693] Citons la monographie de R. Triger : Triger 1907a ; Triger 1907b et les rapports d'opération : Bocquet juin-juillet 2006 ; Mastrolorenzo 2006 ; Mastrolorenzo 2004-2005, 2006-2007.
[694] Triger 1886, p. 50. Voir également Triger 1901c ; Triger 1901d

surclasse largement Pouancé, puisqu'il atteint 439 mètres carrés. Le logis nord de Pouancé n'occupe qu'une superficie de 152 mètres carrés. Quant au logis ouest, sa longueur au XIV[e] siècle devait être plus ou moins similaire à sa longueur actuelle, mais nous ne savons rien de sa largeur d'alors, quoique les ratios habituels plaident en faveur d'une salle de superficie approximativement similaire. Qui plus est, si tant est qu'il ne s'agisse pas à Fresnay d'un bâtiment trop remanié (la distribution que nous prenons en référence date de 1886 et l'état d'alors est qualifié de déplorable), l'organisation interne n'a rien à voir avec le logis nord de Pouancé, qui est bipartite. Le logis de Fresnay était alors organisé autour de quatre salles (un remaniement est très possible) et la circulation verticale était assurée par un escalier en vis ménagé dans un angle (**Figure 180**), organisation qu'on ne retrouve pas à Pouancé. Le manque de données fiables nous empêche donc de relier directement les logis de Pouancé, pourtant probablement datés du XIV[e] siècle, un ouvrage du même type construit par un membre de la famille de Beaumont. On doit se contenter d'une datation appuyée en partie sur les baies, plus caractéristiques.



PLAN DES RUINES DU CHATEAU

Figure 180: Plan du château de Fresnay-sur-Sarthe (Triger 1886, 49).

L'apport des baies à la datation des logis

« *À l'intérieur de l'enceinte se dressent de beaux bâtiments d'habitation largement éclairés par de nombreuses fenêtres ; ils attestent un souci de confort qui devient*

caractéristique au XIV^e siècle. »[695]. En effet pour les deux logis qui nous occupent, l'ouverture vers l'extérieur de l'enceinte est caractéristique et il semble que nous ayons là la marque du XIV^e siècle, couplée à un goût plus prononcé pour le confort[696]. Bien sûr, les impératifs de sécurité sont toujours présents. Ainsi, on retrouve systématiquement, pour les deux logis, la trace des grilles implantées dans les encadrements de pierre et dessinées sur le même modèle.

Parmi les exemples de ce type d'ouvertures datées du XIV^e siècle, nous revenons encore une fois au chantier de Vincennes. Le cinquième niveau de la tour correspond à un étage défensif, mais il se trouve que les ouvertures de Pouancé en reprennent le langage. Comme à Pouancé, les baies de Vincennes présentent à l'extérieur une ouverture rectangulaire à piédroits et linteaux, dont les arêtes sont adoucies par un chanfrein. Elles reposent sur une allège, mais ne sont pas garnies de coussièges, contrairement à Pouancé. L'espace interne, légèrement ébrasé, est couvert par une voûte. Il s'agit manifestement d'ouvertures desservant un poste de tir[697]. Si l'on suit la comparaison jusqu'au bout, on peut être tenté de voir à Pouancé des fenêtres mixtes, tant destinées à l'agrément du seigneur qu'au tir des archers. La différence de protection appelle cependant à la réserve, car si à Vincennes, le tireur peut se protéger par un volet suspendu à l'extérieur, il n'en est rien à Pouancé, l'archer restant à découvert, car les grilles ne forment pas une protection suffisante. De plus, aucune feuillure ne témoigne de la présence d'un volet interne. Quoi qu'il en soit, cette simplicité des ouvertures peut tout à fait correspondre à une datation remontant au XIV^e siècle si l'on se fonde sur la remarque formulée par J. Mesqui : « *Cependant, l'immense majorité des ouvertures percées à partir de cette époque* [1350-1450] *s'accommoda de structures de plus en plus simples : fenêtres rectangulaires à linteau plat, sous arc de décharge ou non.* » [698].

Nous ajoutons à ces éléments une remarque concernant l'absence de meneau. Ce type de dispositif est déjà répandu au XIV^e siècle et s'est même développé dès le dernier tiers du XIII^e siècle en Aquitaine[699]. Les fenêtres des logis de Pouancé en sont dépourvues, ce qui tend à reculer quelque peu leur datation.

Enfin, nous achevons ce passage concernant les baies par le traitement des coussièges. Que ce soit sur la Grande Courtine ou sur le Logis, on retrouve le principe de la baie à coussièges. On ne se risquera pas à tenter de donner une datation précise à partir de cet

[695] Châtelain 1988, p. 234.
[696] Rocolle 1989a, p. 260.
[697] Faucherre 1994, p. 346 et 347.
[698] Mesqui 1993, p. 210.
[699] Séraphin 2002, p. 176.

aménagement des ébrasements, tant il est vrai que cette disposition semble s'être largement répandue depuis une époque plus reculée que celle à laquelle nous pensons placer les embrasures des logis et de la Grosse Tour de Pouancé : « *En revanche, le franchissement des années 1200 voit s'imposer le coussiège* […]. » [700] et jusqu'à une époque plus récente, comme ceux que l'on peut trouver au château de Guingamp au milieu du XV^e^ siècle[701]. Il semble qu'on se trouve là devant une disposition très répandue et liée de façon logique à la fonction résidentielle : « *On ne peut donc que constater l'immense majorité qu'a représenté, pour les espaces résidentiels, l'embrasure accessible* […]. » [702].

Les fenêtres qui agrémentent les deux logis renvoient donc à un type répandu aux XIV^e^ et XV^e^ siècles. Cependant, en nous appuyant sur la grande proximité des deux logis (ouest et nord), nous proposons un *terminus ante quem* correspondant à la construction de la Grosse Tour, postérieure à la Grande Courtine, et que l'on attribue à Pierre II d'Alençon (1371-1379). Ces logis sont donc probablement antérieurs à cette période et peuvent tout à fait correspondre à l'acquisition du château de Pouancé par la famille de Beaumont en 1265. La construction des lieux de résidence est une façon de prendre concrètement possession du site. Si pris individuellement, les différents critères de datation que nous avons proposés ne sont pas déterminants (escalier, taille du logis, morphologie des fenêtres), ils forment en étant associés un faisceau d'éléments soutenant le caractère plausible de l'attribution à la famille de Beaumont.

4.1.3. La mise en défense des fossés (deuxième moitié du XIV^e^ siècle) (Figure 182)

Un diagnostic géotechnique a été effectué en 1999. Les sondages carottés, au nombre de six, ont été réalisés dans la zone de la Tour du Moulin et de la Tour Saint-Antoine. Les trois formations principales sont les suivantes (**Figure 181**)[703] :

-des remblais composés de plaquettes de schiste décomposées dans une matrice argileuse ou limoneuse

[700] Mesqui 1993, p. 226.
[701] Beuchet 2009.
[702] Mesqui 1993, p. 226.
[703] Solen, Restauration du château. Pouancé (49). Diagnostic géotechnique. Ministère de la culture. Direction du Patrimoine, 1999 (MAP, 2004\003\0045).

-des schistes ardoisiers altérés à débit en plaquettes

-des schistes rocheux fracturés compacts, représentant le substrat sur lequel est installé le site castral.

L'intérêt des sondages 1, 2, 3, 5 et 5 bis portent sur la confirmation de l'exploitation d'une faille naturelle pour le creusement du fossé. Ils concernent la zone de la Tour du Moulin, jouxtant les abords de l'escarpe. Le sondage 4 est ici exclu car il a été réalisé dans la zone de la Tour Saint-Antoine, plus éloignée du fossé. Les sondages 2, 3, 5 et 5 bis montrent que dans le secteur en question, le substrat schisteux est très proche de la surface, d'une profondeur de 1 mètre minimum (sondage 5 bis) à une profondeur de 2,40 mètres maximum (sondage 2). En ce qui concerne le sondage 1, réalisé dans la zone la plus proche de l'escarpe, il en est tout autrement puisque le substrat chute à 8,40 mètres de profondeur. On se trouverait donc sur des fossés naturels bouchés vraisemblablement au Quaternaire par une formation sédimentaire[704]. Bien que le fossé naturel ait probablement été exploité dès les premières installations sur ce site dominant la Verzée, c'est probablement à la période qui nous intéresse à présent que l'exploitation de la faille naturelle sera optimale.

[704] Tesson 2011, communication orale.

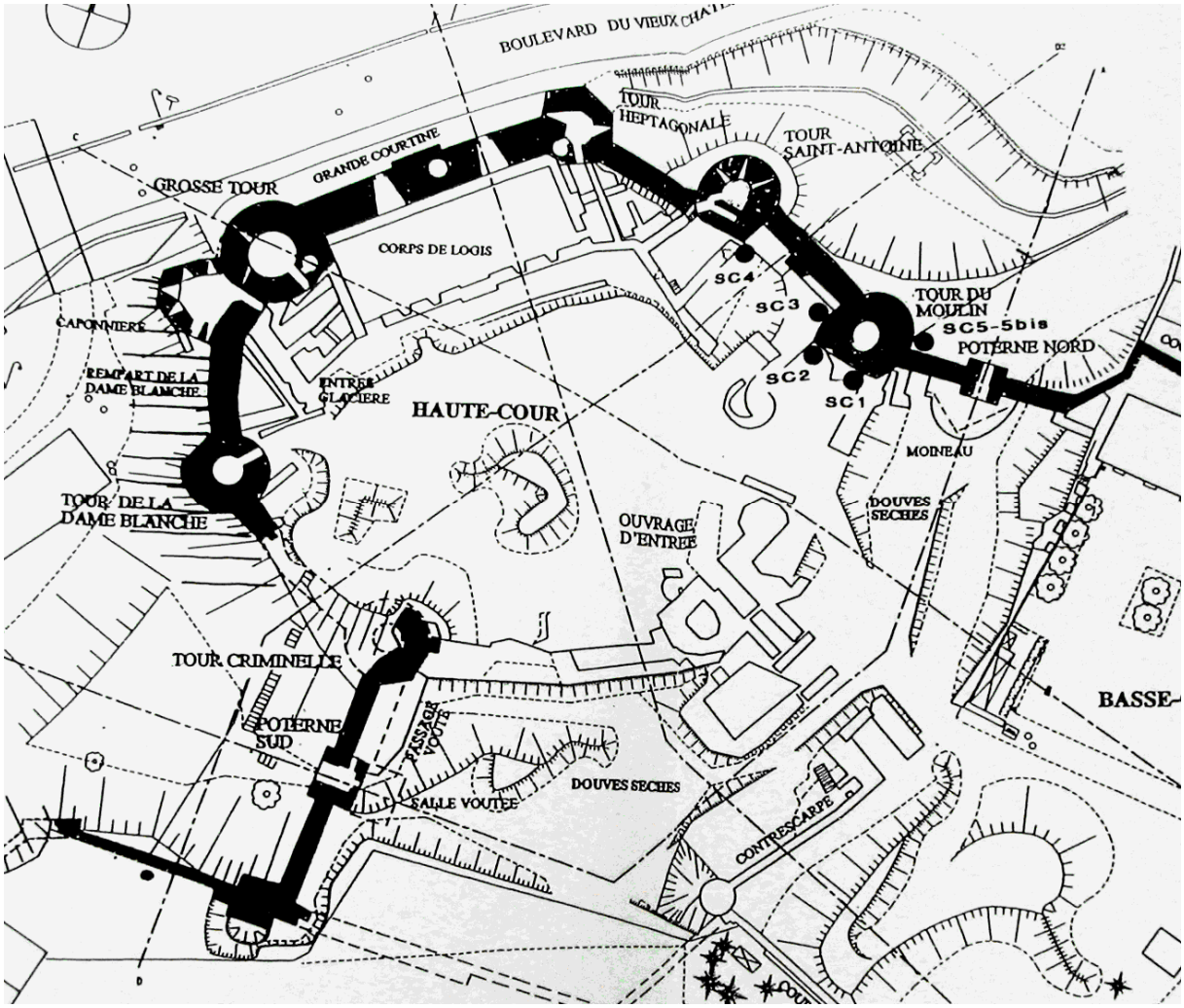


Figure 181: Implantation des sondages géotechniques (d'après T. Géhan, 1992).

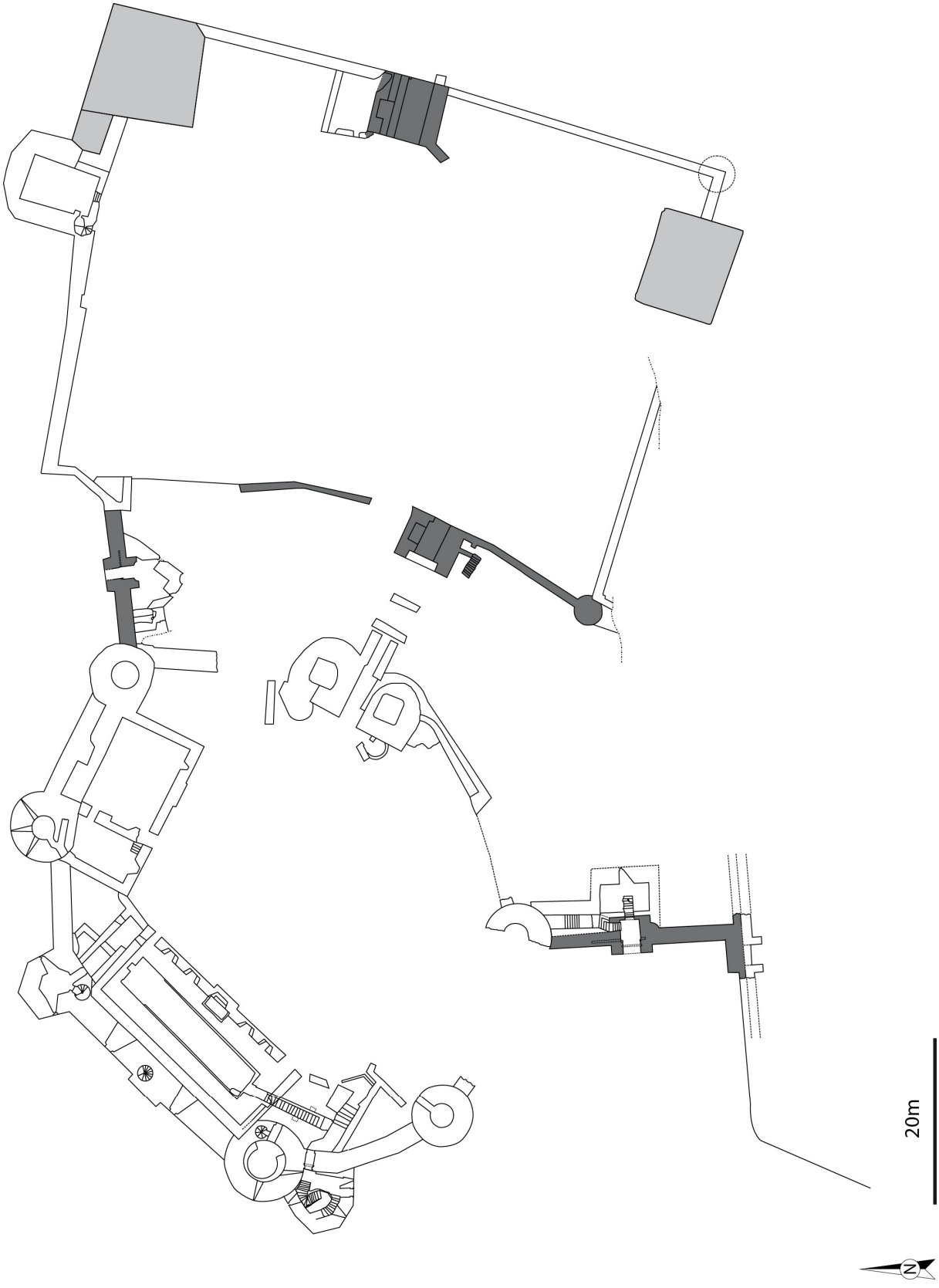


Figure 182: Restitution en plan du château de Pouancé : mise en défense des fossés (deuxième moitié du XIV^{e} siècle) (dessin A. Casaubon).

4.1.3.1. Fermeture des fossés : l'installation des Poternes Nord et Sud

- Poterne Nord
- Poterne Sud
- Courtine de la Poterne Sud – Phase 2 : obstruction de la porte de la Phase 1 et chemisage de la courtine de cette même phase (**Annexes : Figure 115**)

- Phasage de la Poterne Nord

Il s'agit d'une des structures les plus lisibles du château : étant enterrée, du côté intérieur de l'enceinte, jusqu'à une époque très récente (1993), sa conservation a été optimale. De l'autre côté en revanche, les belles pierres de granite qui devait composer l'encadrement de la porte ont été arrachées. Mais à l'exception du Moineau Nord qui s'est adossé à elle et du percement qui la traverse à l'ouest, la Poterne Nord est quasiment intacte et présente une grande homogénéité, comme le prouvent par exemple les blocs de granite des jambages (UC569 et UC570) qui s'étendent de part et d'autre sur les parements, les incluant dans une même phase de construction. L'homogénéité de la structure est également lisible par l'implantation des trous de boulin (**Figure 183**). Bien entendu, une analyse de ce type faisant intervenir les traces d'un échafaudage doit rester prudente, car au sein d'une même campagne, il est tout à fait possible de trouver une évolution des gabarits[705]. Les trous de boulin qui sont situés sur les faces 3 et 4 de la Poterne Nord (POT*N-FAC3 et POT*N-FAC4), ainsi que sur son contrefort (POT*N-N1-CON2) forment une grille. On a là probablement les marques presque intactes d'un système d'échafaudage uniforme (SE01). Les dimensions des trous de boulin vont de 10 à 18 centimètres. La grille tracée marque des écarts entre les négatifs s'étalant de 188 à 207 centimètres (horizontal) et de 78 à 132 centimètres (vertical). Parmi tous les négatifs, certains peuvent poser quelques doutes quant à leur affiliation au système dont nous traitons. Le négatif n29 par exemple n'est aligné verticalement avec aucun autre négatif et il ne se situe pas exactement sur la même horizontale que le négatif n33. Le négatif n30 suit le même schéma : il n'est pas correctement aligné verticalement avec les négatifs n31 et n32 et ne possède aucun homologue horizontal. Le négatif n44 semble déconnecté car il est très éloigné de l'ensemble des autres négatifs. Cependant, il peut en être rapproché : si l'on établit une grille étendue reprenant les dimensions réelles d'écartement entre chaque négatif,

[705] Baud, Bernardi, Hartmann-Virnich *et al*. 2002, p. 57.

il intègre l'alignement. Sur cette grille étendue, le négatif n45 occupe une position verticale logique, mais ne correspond à aucun alignement horizontal. Sur le contrefort extérieur, les hauteurs séparant les trous de boulin (n37, n38, n39 et n40) se rapprochent de celles que l'ont reconnaît sur les faces 3 et 4. Un même système d'échafaudage que celui que l'on vient de mentionner est envisagé, ce qui confirme bien qu'on a là une continuité dans le mode de construction.

- Chronologie relative de la Poterne Nord

Les liens d'antéro-postériorité entre la Poterne Nord et les structures qui l'encadrent sont assez évidents. Comme mentionné précédemment, la Tour du Moulin, quelle que soit sa phase, semble antérieure à la Poterne Nord, cette dernière étant clairement appuyée sur elle. Le lien avec la Tour d'Angle est plus complexe, car elle est moins aisément observable. Quoi qu'il en soit, les deux structures ne sont pas liées. Le Moineau Nord quant à lui se place aisément : il prend clairement appui sur la Poterne Nord et, par sa construction au pied de cette structure, la rend obsolète et la prive de son usage premier, à savoir la communication entre extérieur et intérieur des fossés.

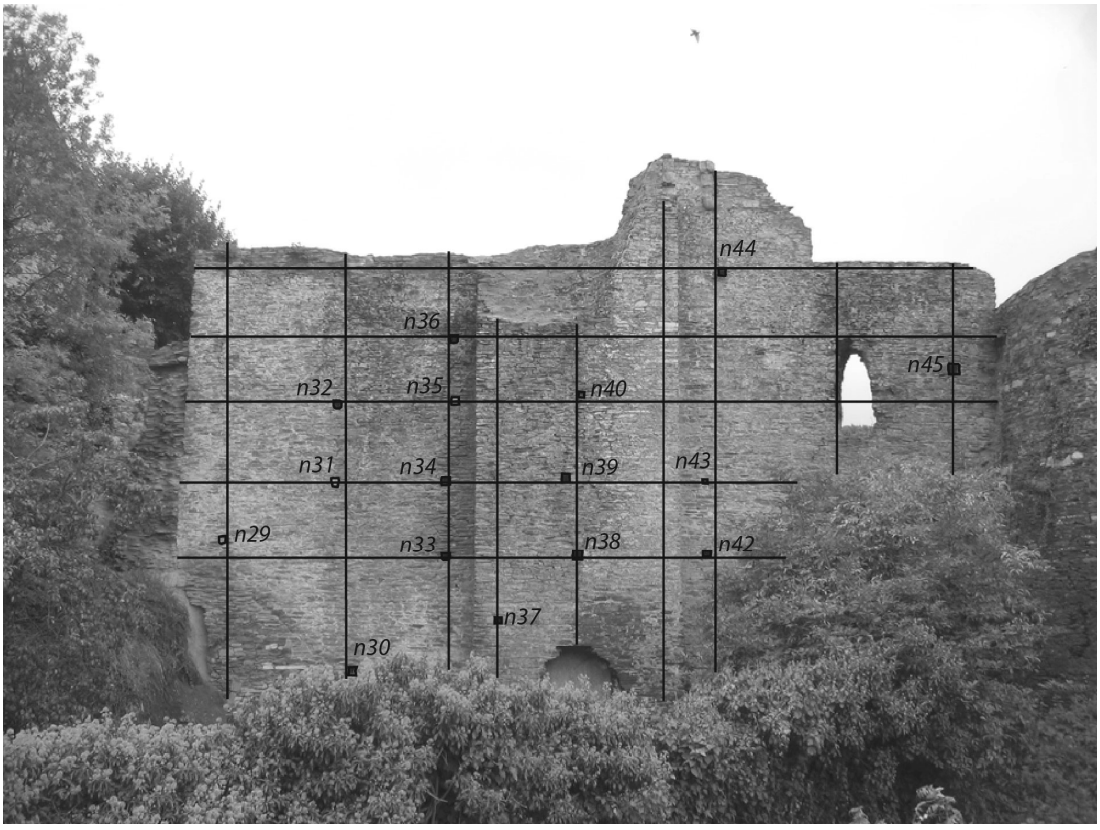


Figure 183: Traces des échafaudages sur la Poterne Nord (SE01).

- Phasage de la Poterne Sud

L'ensemble formé par la Poterne Sud est également homogène, bien que l'implantation du Moineau Sud ait été plus perturbatrice que de l'autre côté du fossé. Cependant, la Poterne Sud en elle-même présente, outre l'homogénéité de ses parements, de nombreux indices nous assurant de sa construction en une seule et même campagne, sur lesquels il est nécessaire de revenir.

On note parfois une variation de couleur des schistes, particulièrement visible sur les parements de la Poterne Sud situés vers l'extérieur de l'enceinte. Une limite se dessine partageant le parement en deux zones : une partie inférieure, dont les schistes arborent une teinte rouge, et une partie supérieure, formée de moellons plus clairs. Cette différence de teinte n'est pas à mettre sur le compte d'un changement de campagne, ou d'une restauration qui aurait pu faire suite à une destruction infligée lors d'un siège. Cette limite est en réalité le niveau probablement atteint par les remblais. Ainsi, les schistes non enfouis auraient été soumis à l'érosion, favorisant la formation de lichen, et une patine blanche se serait donc formée[706].

Les jambages du troisième arc de la porte POT*S-N1-POR1 sont composites, mêlant blocs de granite et parement de type S. Cette différence avec les deux autres encadrements pose la question de sa contemporanéité. Deux hypothèses concernant leur construction peuvent être émises. Il est possible que la disposition soit d'origine et dans ce cas, elle serait la suivante : le jambage gauche est mixte (schistes du parement de l'UC2017 et blocs de granite) et le jambage droit est recouvert par le parement du mur sud. On observe, dans la Poterne Nord, une très faible saillance de jambages par rapport au nu du mur de la porte. Ce cas se retrouve également dans la Glacière (GLA-N1-POR1). Enfin, tout comme la porte de la Glacière GLA-N1-POR2, les jambages de ce troisième arc ont pu tout simplement être alignés sur les murs du passage formé par le premier grand encadrement de la Poterne Sud (**Figure 184**). La deuxième hypothèse soutiendrait un remaniement, qui serait plus commode pour expliquer cette disposition. Cependant, le parement nord (UC2017) est bien en place. Sa liaison avec les deux arcs de la herse est cohérente, ainsi qu'avec le troisième arc. Il en est de même pour le parement sud (UC2016). Dans ce cas, c'est l'absence de bloc de granite entre l'UC2072 et l'UC2074, ainsi qu'entre l'UC2074 et le sol qui pose problème. Peut-être cette absence peut-elle s'expliquer par le réaménagement de la zone à la fin du XV^{e} siècle, lorsque

[706] Tesson 2011, communication orale.

le passage a été condamné afin de créer le Moineau Sud ? L'ouverture créée en perçant le parement nord a été plaquée contre l'arête externe du bloc de granite formant l'UC2074. Il est probable que le piédroit initial ait été formé de blocs dont les arêtes externes n'étaient pas alignées. L'ouverture aurait pu être décalée vers la gauche, mais on se heurtait alors à un autre problème : elle aurait débouché directement dans l'épaisseur de la courtine. La solution qui se présente alors est de supprimer les blocs de granite trop longs et de les remplacer par une maçonnerie de schiste. La solution est envisageable, mais elle se heurte à la lecture des parements : en effet, rien n'indique actuellement que le parement du mur nord diffère de celui que l'on trouve dans l'alignement du jambage nord, au niveau de la retombée de l'arc. Cette hypothèse du remaniement n'explique finalement pas la disposition des jambages. Il semble plus probable qu'il s'agisse tout simplement de la construction d'origine.

Une autre question se pose quant à l'éventuelle contemporanéité de la petite porte percée dans le mur nord de la salle de la herse (POT*S-N2-POR1). Une première observation indique quelques petites incohérences. La flèche de l'arc, tout d'abord, est décalée par rapport au centre de la porte. Cependant, ce ne serait pas la première fois que l'on rencontre ce type de décalage sur un élément homogène (comme dans la salle basse de la Tour Heptagonale par exemple). L'encadrement externe, réalisé en blocs de grès, semble mal intégré. Certains blocs présentent des variations dans la taille, comme s'ils provenaient de réemploi, ou qu'ils aient été taillés sur place postérieurement. Pourtant, une observation plus attentive vient confirmer la synchronie de la porte et de son encadrement avec la salle du Niveau 2 de la Poterne Sud. Le piédroit interne gauche est bien en place : le parement du mur nord est chaîné à lui. Son voisin de droite est incorporé au mur est et il n'y a pas de démarcation entre les deux éléments : soit la porte est bien en place et correspond à la période de construction de la salle de la herse et de la Poterne Sud, soit la porte est postérieure et le mur a été chemisé. Mais cela paraît peut probable, étant donné que l'autre jambage est bien en place.

Les voûtements respectifs des portes POT*S-N2-POR1 et POT*S-N2-POR2 présentent quelques variations, mais rien qui n'indique deux phases distinctes. Elles ne sont pas voûtées sur le même modèle : l'accès par l'escalier en vis adopte un profil brisé, alors que celui qui mène vers la gaine, traversant le mur nord, utilise un berceau légèrement surbaissé. Pour autant il semble bien que l'on soit là devant deux constructions contemporaines. Il ne semble pas y avoir de normalisation dans la construction, ou même de réutilisation des cintres de coffrage servant à dresser les voûtes. On retrouve d'ailleurs la même facture sur les deux accès : jambage en dalles de schiste (type J), arcs également en schiste (type I), à l'exception de la clé centrale en granite.

Les trous de boulin ayant servi à construire l'espace de la porte du Niveau 1 (POT*S-N1-POR1) sont encore visibles. Sur le parement sud, les négatifs n53, n54 et n55 marquent probablement la trace des entraits ayant servi à soutenir les coffrages de la voûte (SE06), situés à la limite de l'UC2016 (mur) et de l'UC2018 (voûte), de même que le n56 sur le parement nord. Les quatre négatifs restants ont probablement servi à monter les maçonneries des murs (SE05). Les négatifs n49 et n50 prouvent, par leur alignement et leurs dimensions similaires, qu'ils participent d'un même ensemble. Il est plus difficile d'être affirmatif en ce qui concerne les négatifs n51 et n52. Au niveau de la salle de la herse, on retrouve également les traces de la construction. Les négatifs n138 à n140 ont probablement servi à monter les maçonneries du mur ouest, tandis que les négatifs n132 et n133 ont servi à monter celles du mur est (SE07). Ils sont situés aux mêmes endroits sur leur mur respectif. Le trou situé dans la partie supérieure du mur est correspond probablement à un négatif similaire au négatif n138, qui a été élargi et a finalement percé le mur. Il est situé, sur le mur est, à la même hauteur que le négatif n138 sur le mur ouest. Les négatifs n144 et n145 (mur sud) sont situés à la base de la voûte couvrant la salle et marquent probablement l'ancrage des entraits du coffrage de celle-ci (SE08). On ne trouve cependant pas leur correspondant respectif sur le mur nord : le négatif n131, qui a peut être eu la même utilisation, n'est pas situé en face d'un de ces deux négatifs.

Les négatifs n134 et n141 semblent postérieurs : ils ont été creusés dans la maçonnerie. On le voit particulièrement avec le n141, dont les schistes ont visiblement été bûchés. Le négatif n136 renvoie également à un creusement postérieur. Ses mesures peuvent faire penser à un petit placard, correspondant à la transformation moderne de la Poterne Sud en habitation. On pourrait envisager que le négatif n143 soit la possible trace d'un gond, ou marque la base de la porte. Cependant, le bloc de grès ne correspond pas à la première marche de l'escalier en vis, étant placé plus haut. Il ne correspond à aucun élément en particulier, ce qui nous amène à penser qu'il et peut être contemporain de la phase de destruction des piédroits de la porte et du petit escalier droit. L'observation des négatifs permet d'affirmer que la mise en œuvre de la construction (murs et voûtes) est identique pour les deux niveaux de la Poterne Sud. Les négatifs des maçonneries des murs recevant l'intrados de la voûte sont toujours situés au même endroit (mur est du Niveau 1, murs ouest et est du Niveau 2) : deux négatifs sont en partie basse, relativement proches des bords du mur, tandis qu'un troisième est situé en partie haute, au milieu du mur. Les mesures prises au Niveau 2 donnent des poutres de 14 centimètres de large, logées dans la maçonnerie sur une trentaine de centimètres de profondeur. On retrouve également la trace des poutres soutenant les cintres des voûtes sur les

murs sud des Niveaux 1 et 2 et sur le mur nord du Niveau 1. Celles-ci sont, de façon tout à fait logique, ancrées dans la maçonnerie des murs soutenant la voûte et immédiatement situées à la jonction du mur et de l'assise de la voûte. Pour les deux niveaux, on retrouve des voûtes dont la flèche est portée relativement haut, ce qui leur confère un aspect élancé, accentué par le berceau légèrement brisé.

Pour le parement externe, le constat est similaire. Les alignements de trous de boulin reprennent des dispositions similaires que l'on se trouve à l'extérieur ou à l'intérieur de l'enceinte. La face extérieure de la Poterne Sud présente un système d'échafaudage relativement homogène, laissant à penser qu'il s'agit là du système d'origine (SE02) (**Figure 185**). On dénombre encore 23 trous de boulin, mais il est très possible que d'autres, rebouchés finement, ne soient plus discernables. Sur le contrefort POT*S-N1 à N2-CON1, l'alignement à retenir (pour le côté gauche) est celui qui comprend les négatifs n8 à n10 et non n11 à n15. En effet ces derniers sont trop éloignés du chaînage. L'alignement du négatif n10 avec les négatifs n16 et n18 vient confirmer cette proposition. Les trous de boulin répartis sur les parements externes situés vers l'intérieur des fossés présentent également un système logique (SE04), dont les dimensions et la disposition sont comparables à ce que l'on trouve à l'extérieur : les négatifs n31 à n33 sont situés sur un même niveau et fonctionnent ensemble, de même que les négatifs n34, n35 et n36 (**Figure 186**). Sur la face centrale du contrefort, les trois trous de boulin tracent un échafaudage ancré de la même façon que celui du côté extérieur, c'est-à-dire un alignement central bordé d'un alignement sur chaque côté. On peut noter que les trous de boulin de l'escalier en vis sont moins profonds (n34 et n35) ce qui s'explique par la faible épaisseur de la maçonnerie du mur d'échiffre.

Revenons sur l'escalier menant à la salle de herse. La vis n'atteint pas le niveau de sol, ce qui peut poser la question d'un éventuel remaniement. Le passage de l'escalier en vis au niveau de sol de la salle de la herse se faisait probablement grâce à un petit escalier à degrés. En effet, il est peu probable que le sol de la salle ait été placé au niveau du premier degré de la vis car aucune trace de dallage, ou même de plancher, n'est visible à cette hauteur sur les parements de la salle. L'état très dégradé des maçonneries nous amène à penser que ce petit escalier à volée droite, qui ne devait pas compter plus de quatre marches, a été détruit à une période postérieure. La différence de niveau et la nécessité d'établir un raccord par quelques marches droites tient peut être aux normes de proportion qui régissent la construction d'un escalier en vis. Celui-ci doit obéir à des mesures dont la variabilité est faible, telles que la hauteur d'une volée, la mesure de l'emmarchement et celle du giron, l'épaisseur de la marche. Il est tout à fait possible que ces contraintes n'aient pas permis de faire coïncider parfaitement

l'entrée de l'escalier située au niveau de la courtine avec le sol de la salle du Niveau 2, d'où la nécessité de ce petit escalier, pouvant compter quatre marches.

- Chronologie relative de la Poterne Sud

La relation d'antéro-postériorité entre la Poterne Sud et les structures qui lui sont attenantes (Tour Criminelle, Moineau Sud) est assez lisible. La Tour Criminelle a visiblement servi d'appui à la construction de la Poterne Sud. En effet, lorsqu'elle s'est effondrée, elle ne lui a infligé aucun dommage, les deux structures n'étant pas chaînées. L'observation de l'épaisseur du bras nord de la Poterne Sud au point de contact avec la tour montre une concavité qui laisse comprendre que la courtine a été construite en prenant clairement appui sur le parement externe de la tour.

Le lien avec le Moineau Sud est plus complexe. Bien entendu, il est évident de prime abord que la Poterne Sud a servi de support à la construction de l'ouvrage bas défensif de la fin du XV^{e} siècle. Pour autant, la proximité apparente des parements réserve quelques difficultés de lecture. Afin de rendre le phasage plus rationnel, nous aborderons ce point en détail dans le paragraphe réservé au Moineau Sud.

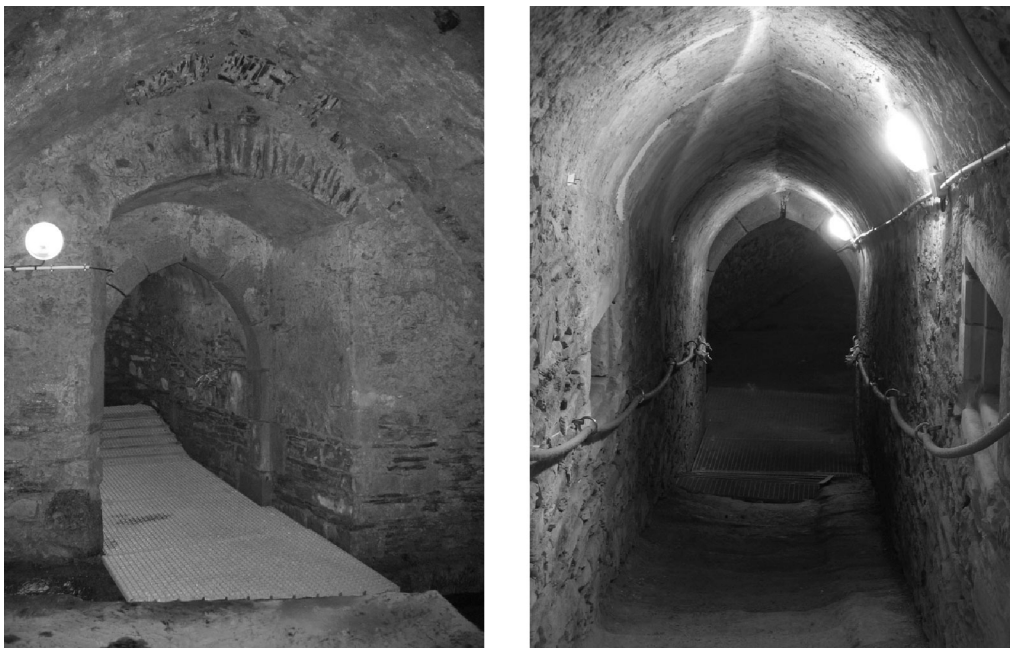


Figure 184: Porte de la Glacière (GLA-N1-POR1).

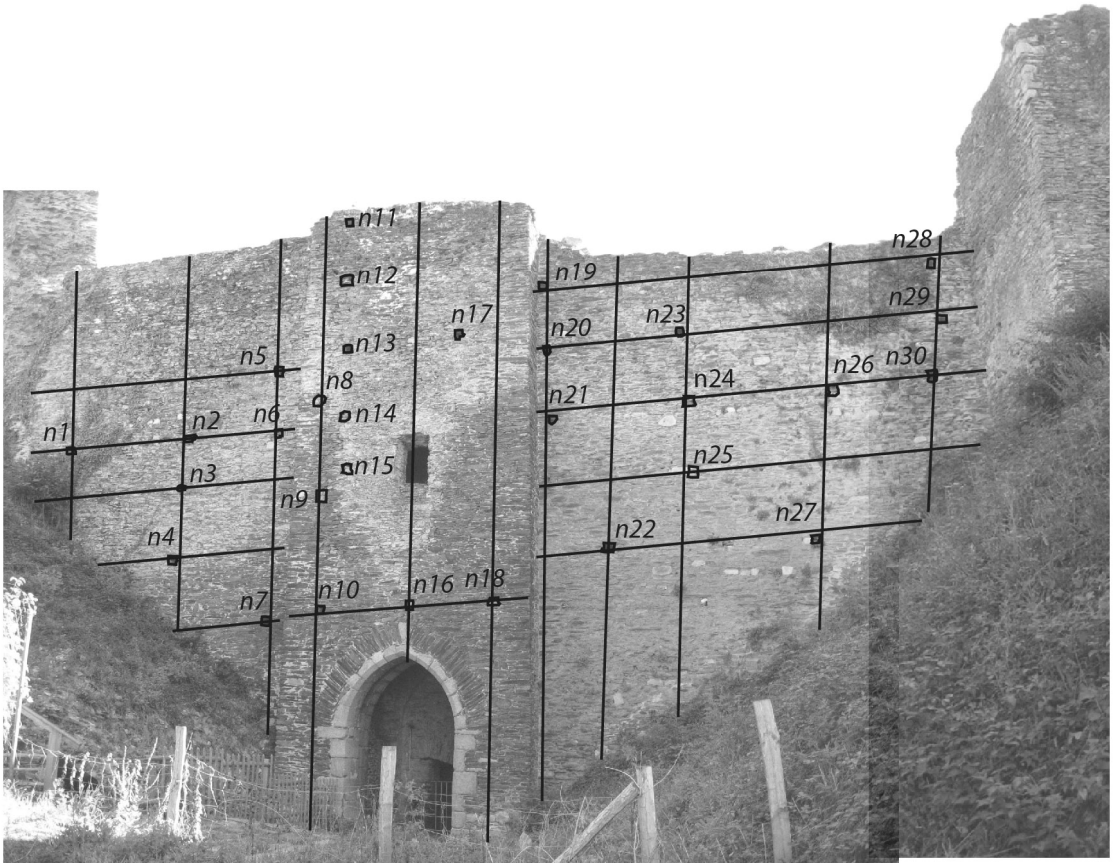


Figure 185: Traces des échafaudages sur la Poterne Sud (SE02).



Figure 186: Traces des échafaudages sur la Poterne Sud (SE04).

- Phasage de la Courtine de la Poterne Sud – Phase 2

Nous nous intéressons à présent à la Courtine de la Poterne Sud. Sa deuxième phase, qui nous occupe ici, est composée des faces C/POT*S-N1-FAC1 et C/POT*S-N1-FAC2 et du contrefort C/POT*S-N1-CON1. Elle est accolée à la porterie qui prenait place sur les hauteurs du fossé actuel, liée à la première phase de cette courtine. La question qui se pose principalement est celle de la relation avec la Poterne Sud. Nous proposons d'y voir deux structures synchrones, tant d'après l'observation des parements de chacune que par la compréhension de leur articulation.

- Chronologie relative de la Courtine de la Poterne Sud – Phase 2

Étudions tout d'abord la question des trous de boulin. Leur observation permet de rapprocher le contrefort C/POT*S-N1-CON1 des parements de la Poterne Sud situés vers l'extérieur de l'enceinte. Nous pouvons voir que sur ce contrefort, la disposition des négatifs, ainsi que leurs dimensions, sont tout à fait comparables à ce que l'on retrouve sur la Poterne Sud (**Figure 187**). Le trou de boulin isolé situé sur la face C/POT*S-N1-FAC1 peut également rappeler ceux de la Poterne Sud. Les dimensions tout d'abord sont identiques. Le positionnement est également révélateur. Il est situé à quelques centimètres de la jonction avec le contrefort, position que l'on retrouve systématiquement pour la Poterne Sud.

Intéressons-nous à présent aux chaînages. Il est clair que le contrefort nord de la Courtine de la Poterne Sud (C/POT*S-N1-CON1) est bien chaîné au parement de la face POT*S-FAC2. On peut faire la même remarque au sujet de la face C/POT*S-N1-FAC2 et de la face POT*S-FAC3.

Enfin, le parement de la face C/POT*S-N1-FAC1 et celui que l'on trouve sur les faces externes de la Poterne Sud (parement de type U) sont très similaires, bien qu'il faille toujours prendre ces comparaisons avec précaution et les coupler avec d'autres observations.

Cette deuxième phase est donc celle qui a vu l'établissement de la Poterne Sud qui, pour se raccorder à la courtine de la première phase, a dû entraîner la construction du contrefort bouchant la porte C/POT*S-N1-POR1. Par la même occasion, la courtine de la première phase a été doublée par un mur ajouté vers l'intérieur des fossés.

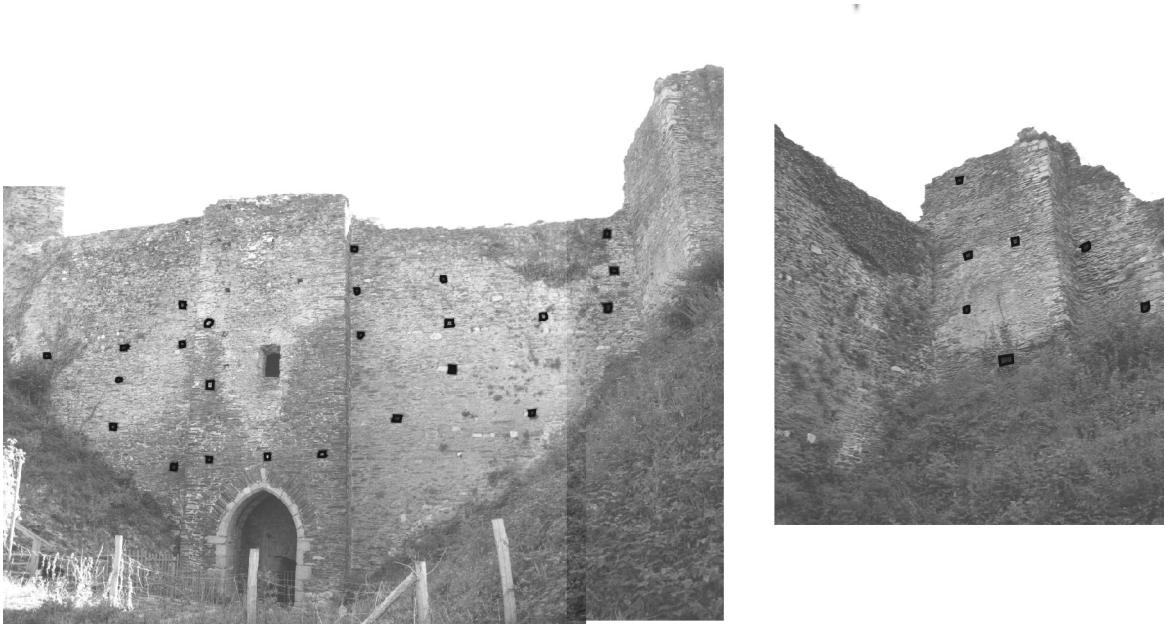


Figure 187: Comparaison de la répartition des trous de boulin sur la Poterne Sud et sur la Courtine de la Poterne sud.

- Poterne Nord et Poterne Sud : deux ouvrages très comparables

La proximité de deux structures principales que nous venons d'aborder, à savoir les Poternes Nord et Sud, amène nécessairement une comparaison plus minutieuse. Elles sont semblables à première vue et leur rôle est identique : il s'agit de barrer le fossé et d'y installer une porte contrôlant son accès. Afin d'affiner cette approche, nous reprenons donc certains points.

Le premier axe de comparaison porte sur les maçonneries. Les parements (parements de type Q et U) montrent de fortes similitudes, notamment dans les dimensions des moellons (parement de type Q : dalles comprises entre 6 et 60 centimètres de longueur pour 1 à 7 centimètres d'épaisseur et blocs compris entre 6 et 30 centimètres de longueur pour 4 à 11 centimètres d'épaisseur ; parement de type U : dalles comprises entre 6 et 60 centimètres de longueur pour 2 à 10 centimètres d'épaisseur et blocs compris entre 5 à 35 centimètres pour 3 à 20 centimètres d'épaisseur). On retrouve également, que l'on soit sur l'une ou l'autre structure, l'emploi d'un schiste de teinte rouge, riche en oxydes de fer[707]. Enfin, les moellons employés sur les deux structures montrent un aspect similaire dans leur forme et leur surface en parement, révélant un soin particulier dans le traitement de la pierre. La forme est assez régulière : les moellons sont pour la plupart relativement quadrangulaires. De plus, la surface

[707] Tesson 2011, communication orale.

en parement des moellons de schiste semble avoir été obtenue par quernage dans le sens du longrain, ce qui confère cette planéité. Nous verrons que d'autres structures ne font pas montre de ce soin.

L'examen des trous de boulin, couplé à d'autres informations, est également révélateur. Les systèmes d'échafaudages de la Poterne Nord (SE01) et de la Poterne Sud (SE02 et SE04) sont très comparables. Les dimensions des trous de boulin tout d'abord sont un élément à prendre en compte. Sur le parement extérieur de la Poterne Nord, on a relevé des trous de boulin de 10 à 18 centimètres de côté. Sur le parement extérieur de la Poterne Sud, ceux-ci mesurent de 12 à 23 centimètres. Leur répartition est également comparable : la largeur entre deux trous, sur le parement extérieur de la Poterne Nord, s'étend de 188 centimètres à 207 centimètres et la hauteur est comprise entre 78 et 132 centimètres. Sur la Poterne Sud, elles vont respectivement de 161 à 267 centimètres et de 94 à 146 centimètres. Enfin on retrouve cette répartition identique de trois alignements verticaux sur les contreforts, les deux latéraux étant très proches des chaînages d'angle. Les trous de boulin situés à l'intérieur des poternes sont, de façon très logique, toujours situés au même niveau, à savoir à la limite entre parement des murs et naissance des voûtes.

Les dimensions générales ont également été prises en compte. Les courtines de la Poterne Nord ont une épaisseur qui n'excède pas 195 centimètres. À ce titre, il s'agit d'un autre élément qui permet de la rapprocher de la Poterne Sud : le bras nord de cette dernière avoisine 180 centimètres d'épaisseur. Cette comparaison doit être pondérée par le fait que le bras sud est plus faible (seulement 140 centimètres). On retrouve cette proximité de gabarits dans l'ensemble des mesures générales que nous synthétisons dans ce tableau (**Tableau 3**), à l'exception des gabarits des portes (celle de la Poterne Nord est plus élancée).

	Poterne Nord	Poterne Sud
Largeur du contrefort	386	494
Largeur de la porte	147	210
Hauteur de la porte	417	379
Profondeur du contrefort	388	410
Débordement du contrefort par rapport à l'axe de la courtine	86	90
Largeur de la courtine	195	180

Tableau 3: Comparaison des dimensions de la Poterne Nord et de la Poterne Sud (en centimètres).

Une comparaison plus détaillée des portes est nécessaire. Nous allons voir que plusieurs critères peuvent être dégagés de prime abord, mais que leur examen n'amène pas de

différentiation ferme entre ces deux portes. Dans les deux structures, le granite a été privilégié pour les encadrements, constatation qui peut s'étendre à d'autres structures du château. On note également à chaque fois l'utilisation de fines plaquettes de schiste disposées entre les lourds blocs de granite. L'encadrement de l'arc extérieur de la Poterne Sud (doublé d'un appareil de dalles de schiste posées sur chant) ne constitue pas un critère de différentiation entre Poterne Nord et Sud, puisqu'il ne se retrouve pas sur les autres arcs de cette dernière. Le plus grand arc de la Poterne Nord et l'arc extérieur de la Poterne Sud sont tous les deux pourvus d'un chanfrein de 13 centimètres. Au niveau de la base des jambages du grand arc de la Poterne Sud, on a pu voir un des rares éléments sculptés, très simples cependant, puisqu'il s'agit d'un congé. On ne le retrouve pas sur le grand arc de la Poterne Nord, dont les bases ont été arrachées et cassées. La taille des blocs de granite n'est pas non plus un critère : les deux premiers arcs de la Poterne Sud utilisent des blocs de hauteur relativement réduite, ce qui n'est pas le cas du troisième, dont les dimensions des blocs se rapprochent plus de celles des arcs de la Poterne Nord. De la même façon, on remarque qu'aucun des arcs ne s'articule autour d'une clé, à l'exception du premier arc de la Poterne Sud. Les autres sont formés, au niveau de la clé, non pas par un bloc placé au centre, mais par deux claveaux s'affrontant.

Enfin, l'étude du système de défense constitue le dernier point de comparaison. La Poterne Sud est protégée par une herse, équipement dont est dépourvue la Poterne Nord. Ainsi, le contrefort de la Poterne Sud abrite une salle à l'étage, destinée à manipuler la herse, alors que celui de la Poterne Nord, au-dessus de la porte, est plein. La fenêtre POT*S-N2-FEN1 dans sa forme actuelle est modifiée par rapport à son état originel. Les schistes des piédroits ont été retaillés, élargissant ainsi l'ouverture. L'appui de fenêtre (UC3016) présente, au niveau du parement externe, une forme convexe. L'observation des mortiers ne nous est pas d'un grand secours, puisqu'on se trouve ici sur une zone restaurée. On peut formuler deux hypothèses concernant cette fenêtre. L'ancien appui était peut être en mauvais état, nécessitant, pour sa reconstruction, un arrachement des parties malsaines. Il est également possible que l'ouverture originelle ait été plus longue et étroite, pouvant ainsi servir d'archère, et que dans un second temps (peut être à l'époque où le château est occupé par la population de la ville), elle ait été élargie et son appui, rehaussé. On peut appliquer ce raisonnement à la deuxième fenêtre de la salle de la herse. Les piédroits y sont encore plus irréguliers et l'on observe de la même manière la convexité de l'UC3154 formant l'appui. Quoi qu'il en soit, il s'agissait à l'origine de fentes permettant une surveillance des abords, d'autant plus nécessaire que cette salle commande la herse. Pour la Poterne Nord, la défense devait être assurée par un tir fichant à partir du chemin de ronde. On retrouve dans les deux structures la présence de

vantaux et, de ce fait, les systèmes de fermeture les accompagnant. En ce qui concerne les gorges, les gabarits diffèrent : ceux de la Poterne Sud sont beaucoup plus puissants (**Tableau 4**). Ceci peut s'expliquer par une différence sensible des largeurs respectives des portes protégées : celle de la Poterne Sud est plus importante (une cinquantaine de centimètres de plus que la Poterne Nord).

	Encastrement court		Encastrement long	
	Poterne Nord	Poterne Sud	Poterne Nord	Poterne Sud
Largeur	30	13	27	14
Longueur	29	20	27	11
profondeur	61	10	355	196

Tableau 4: Comparaison des dimensions des encastrements de barres de vantaux de la Poterne Nord et de la Poterne Sud (en centimètres).

Aucune crapaudine n'est visible dans la Poterne Nord. Cependant, il faut considérer les différences de conservation : les crapaudines de la Poterne Nord étant probablement des éléments de granite débordant du parement, elles ont peut-être été cassées. Enfin, des consoles ayant soutenu des mâchicoulis couronnent les courtines de la Poterne Nord, ce qu'on ne retrouve pas sur sa voisine. Là encore, les aléas de la conservation doivent être pris en compte : les sommets des courtines de la Poterne Sud ont été abîmés et restaurés. Il est tout à fait possible que celle-ci en ait été originellement pourvue.

Que ce soit au niveau du mode de construction, des gabarits, ou encore des maçonneries, on a bien ici confirmation de la grande proximité existant entre les deux structures. Ces éléments suffisent-ils pour autant à les rapprocher de façon certaine ? Le point concernant les éléments de mise en défense de ces espaces incite à rester prudent, mais il semblerait très illogique de chercher à bloquer une extrémité du fossé et de laisser un libre accès à l'autre extrémité.

- Proposition de datation de l'ensemble formé par la Poterne Nord, la Poterne Sud et la Courtine de la Poterne Sud – Phase 2

Si l'on admet que les Poternes Nord et Sud sont contemporaines, les éléments permettant de proposer une datation peuvent alors être combinés, les mâchicoulis sur consoles et la herse étant les éléments architecturaux les plus informatifs.

Des mâchicoulis sur consoles

La présence de consoles superposées (type A) situées sur la Poterne Nord nous permet de penser qu'il y avait peut-être à l'origine un parapet reposant sur des mâchicoulis (**Figure 188**). Il ne reste que sept consoles, ce qui limite l'interprétation stylistique, d'autant plus que celles-ci ont été cassées, à l'exception de l'une d'entre elles. Elles semblent finalement très simples, sans mouluration, en quart-de-rond aux arêtes chanfreinées, ainsi que le montre la console inférieure de l'UC561, unique exemple intact.

La présence de ces mâchicoulis sur consoles empêcherait de faire remonter la Poterne Nord à une époque antérieure au XIV^e^ siècle[708]. Plusieurs auteurs ont tenté de donner un *terminus post quem* afin de fixer leur apparition (découlant en ligne droite de l'usage des hourds destinés au tir fichant), tels que J. Mesqui que nous citons ici : « *Pourtant, l'apparition des premières ceintures de mâchicoulis sur consoles continues ne semble pas s'avérer avant le XIV^e^ siècle. Il suffit, en effet, de passer en revue les enceintes et châteaux royaux bâtis durant tout le XIII^e^ siècle et le début du XIV^e^ siècle pour se rendre compte que ce dispositif qui semble aujourd'hui évident ne se développa que dans la première moitié du XIV^e^ siècle*. »[709]. Certains auteurs plus anciens proposent de faire remonter l'apparition des mâchicoulis sur consoles au XIII^e^ siècle, mais cette origine est souvent fondée sur des datations qui ont été révisées depuis. Ainsi, E. Viollet-le-Duc[710] ou C. Enlart[711] ont recensé des mâchicoulis du XIII^e^ siècle à Coucy, qui sembleraient finalement attribuables au surhaussement du donjon par Enguerrand VII de Coucy pour J. Harmand (soit au dernier quart du XIV^e^ siècle)[712], ou bien à l'action de Louis d'Orléans pour J. Mesqui[713], au vu de leur proximité avec ceux de la Ferté-Milon ou de Pierrefonds (au tout début du XV^e^ siècle). Il n'est cependant pas forcément utile de chercher ici à tout prix une date d'apparition de ce type de dispositif. La comparaison avec d'autres bâtiments arborant des équipements similaires est plus instructive ; ainsi, la simplicité des consoles superposées se retrouve par exemple à l'église fortifiée de Saint-Laurent-des-Arbres (**Figure 189**)[714]. En l'occurrence, il s'agit d'un type défini (dit « avignonnais ») caractérisé par cinq consoles couronnées de petits arcs brisés, que l'on ne trouve pas à Pouancé. Il est tout de même intéressant de noter que ces mâchicoulis

[708] Citons parmi d'autres Salch 1977, p. 828 ; Châtelain 1988, p. 250 ; Rocolle 1989a, p. 258-259.
[709] Mesqui 1993, p. 336.
[710] Viollet-le-Duc 1863, p. 196.
[711] Enlart 1904, p. 476.
[712] Harmand 1979.
[713] Mesqui 1979b, p. 375-376.
[714] Corvisier 2000, p. 334.

sont assez bien situés, dans le troisième quart du XIV^e siècle (exemple recensés dans la région avignonnaise). C. Corvisier rattache ces travaux à l'influence de Jean II le Bon et surtout à celle de Charles V, avec les grands chantiers du Louvre et de Vincennes. Il est d'ailleurs rejoint sur ce point par plusieurs auteurs dont I. Chave lorsqu'elle aborde les travaux des comtes puis ducs d'Alençon justement à cette même période[715], ce que nous verrons plus loin. On peut également trouver des mâchicoulis sur consoles dans des régions plus proches de Pouancé, comme la Bretagne, avec les exemples de la tour-résidence de Dinan, ou encore de la Grosse Tour de Blandy-les-Tours (fin du XIV^e siècle) (**Figure 190**), également datés de la fin du XIV^e siècle pour les mâchicoulis qui nous occupent[716]. Bien entendu, la simplicité même de ces mâchicoulis sur consoles se retrouve au-delà de cette période, à la tour-porte du château de Tiffauges par exemple, que N. Faucherre date du XV^e siècle[717]. Pour les périodes plus récentes cependant (XV^e-XVI^e siècle), on trouve plus fréquemment des mâchicoulis de formes complexifiées. Citons ici le cas des mâchicoulis bretons, en pyramide inversée, dont les exemples sont très nombreux, en Bretagne ou hors du domaine ducal (châteaux de Tonquédec, Largoët (**Figure 191**), Pontivy, Nantes (**Figure 192**), Clisson (**Figure 193**), ou encore Chaumont-sur-Loire ou Bonaguil[718] (**Figure 194**). On trouve également des profils plus travaillés, (en doucine, comme au château de Cherveux, renvoyant à la fin du XVI^e siècle[719] ou encore à Brissac), ou aux linteaux décorés (ainsi qu'on peut le voir au château de la Guerche[720], dont les consoles sont finement sculptées et surmontées d'un linteau en trilobe, datées des environ de 1450-1454[721]). Certes, ceux de Pouancé n'ont rien de commun avec ces types, ils semblent plus « frustes ». Pour autant sont-ils obligatoirement antérieurs ? « *Mais la présence d'un profilage simple ou fruste, le quart de rond en particulier, ne doit pas pour autant être nécessairement considérée comme accusant une date précoce : jusqu'aux dernières années du XV^e siècle, on en trouve des exemples, ne serait-ce que dans les ouvrages architecturalement les moins en vue.* »[722]. On se trouve en effet à Pouancé sur un ouvrage défensif, dont le but premier est la défense d'un territoire. L'aspect esthétique y a souvent été relégué au rang du superflu.

[715] Chave 2003.
[716] Salch 1979, p. 225.
[717] Faucherre 1996, p. 18.
[718] Marboutin 1939, p. 301-318.
[719] Faucherre 2004, p. 128.
[720] Commune de la Guerche, Indre-et-Loire.
[721] Crouy-Chanel 2003, p. 133.
[722] Mesqui 1993, p. 341.

Malgré tout, les différentes campagnes de la famille d'Alençon sur les châteaux de leur apanage dans la deuxième moitié du XIV^e^ siècle et le tout début du XV^e^ siècle semblent être un indicateur très fiable pour désigner les commanditaires à l'origine des mâchicoulis de la Poterne Nord de Pouancé. Marie d'Espagne, comtesse d'Alençon, est ainsi à l'origine de la construction généralisée de mâchicoulis au château de Mortagne[723]. Au château d'Alençon, Pierre II « […] *fist lever la grosse tour du donjon d'Alençon d'un estage et faire quatre tourelles es quatre coings et machicoler tout autour.* »[724]. Les Alençon ont également entrepris des travaux à Fougères : « […] *les modèles simples ou plus anciens des courtines et de trois tours de l'enceinte castrale de Fougères (courtes consoles, absences de décor), que l'on peut attribuer au sens large aux années 1360-1410, soit aux gouvernements de Robert du Perche, Pierre II et Jean Ier d'Alençon.* »[725]. La courtine sud attenante à la Tour Mélusine (XIV^e^ siècle) (**Figure 195**), la courtine ancrée sur la Tour de Guilbé (XIV^e^ siècle) et orientée vers le nord est, ainsi que la courtine partant de cette même tour jusqu'à la Tour de Coigny (**Figure 196**), peuvent être assimilées à ces éléments défensifs garnis de mâchicoulis édifiés sous les Alençon. Précisons que la courtine liant la Tour de Guilbé à la Tour de Coigny se constitue en réalité de deux pans joints présentant chacun un type propre de mâchicoulis. Ceux qui appartiennent au pan le plus méridional peuvent être rapprochés des mâchicoulis visibles sur le châtelet d'entrée du château d'Alençon, attribuables à Jean I^er^ (**Figure 197**). La simplicité des consoles de Fougères tend à les rapprocher de celles que l'on peut retrouver à la Poterne Nord de Pouancé. Quoi qu'il en soit, nous reprenons ici une constatation déjà formulée précédemment : il semble que « […] *l'adoption générale de mâchicoulis sur consoles par les princes du sang dans les dernières décennies du XIV^e^ siècle* […] »[726] soit à placer en filiation directe avec les chantiers royaux du Louvre et de Vincennes.

Comme nous le verrons dans la partie dédiée à la Grosse Tour (que nous attribuons à Pierre II), on ne peut ignorer la similitude entre les consoles de type A (Poterne Nord) et les consoles de type C (Grosse Tour). Il est donc très tentant de rapprocher les deux campagnes. La grande différence de parement entre les deux structures est un frein à cette association, à moins que Pierre II n'ait réservé le bel appareil à la tour destinée à la résidence, ce qui est une éventualité à considérer. On pourrait également avancer l'idée que la Poterne Nord ait pu faire partie des bâtiments rehaussés et garnis de mâchicoulis par Pierre II, mais l'observation des

[723] Chave 2003, p. 77.
[724] Cagny, Moranvillé 1902, p. 11 ; Chave 2003, p. 84.
[725] Chave 2003, p. 88.
[726] Chave 2003, p 86.

maçonneries montre qu'il n'y a pas eu de reprise postérieure sur son élévation. Les mâchicoulis sont bien contemporains de l'érection de la Poterne Nord. Quoi qu'il en soit, même si ces structures peuvent être rapprochées, nous avons préféré en distinguer les campagnes, car le programme de la Grosse Tour constitue un épisode à part.



Figure 188: Vue des consoles ancrées sur la Poterne Nord.



Figure 189: Église fortifiée de Saint-Laurent-des-Arbres (MAP, cl. G. Estève).



Figure 190: Grosse Tour de Blandy-les-Tours (cl. A. Casaubon).



Figure 191: Tour de Largoët-en-Elven (MAP, cl. E. Lefèvre-Pontalis).

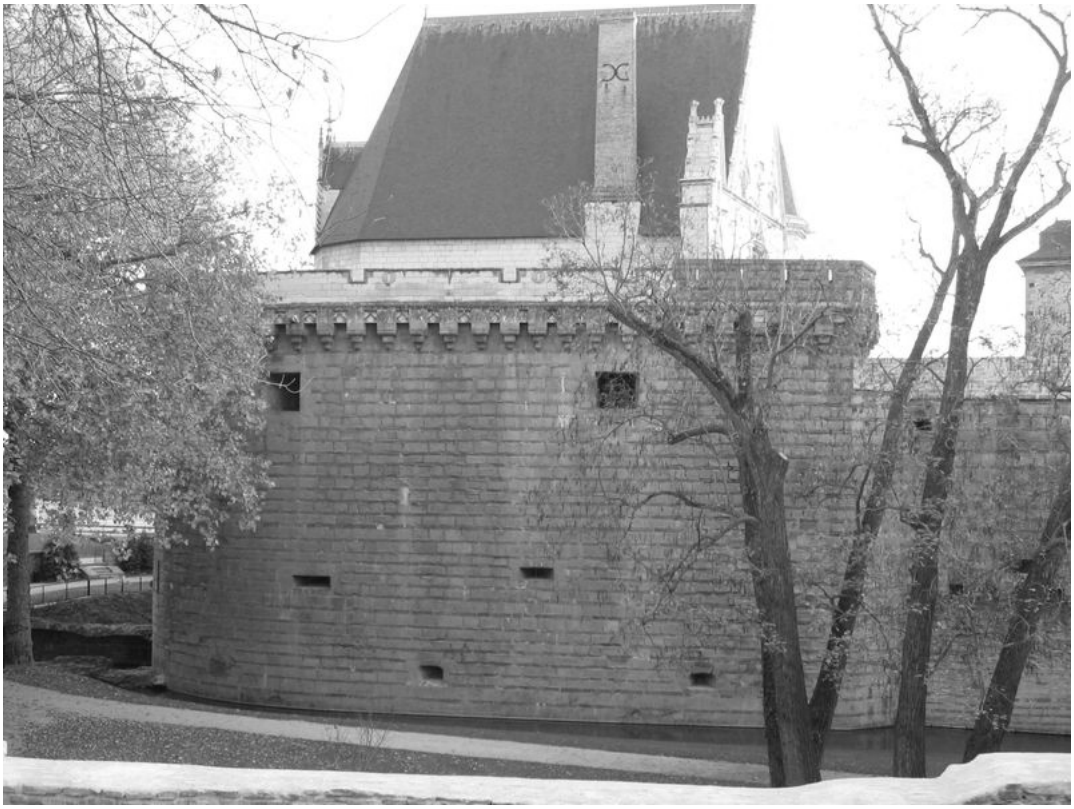


Figure 192: Tour du Fer à Cheval, château de Nantes (cl. A. Casaubon).



Figure 193: Tour d'artillerie, château de Clisson (cl. A. Casaubon).



Figure 194: Château de Bonaguil (cl. A. Casaubon).



Figure 195: Tour Mélusine et courtine, château de Fougères (cl. A. Casaubon).



Figure 196: Courtine reliant la Tour de Coigny à la Tour de Guilbé, château de Fougères (cl. A. Casaubon).



Figure 197: Châtelet d'entrée, château d'Alençon (cl. A. Casaubon).

L'association de la herse et des vantaux

La présence de la herse dans la Poterne Sud peut tout à fait correspondre à la datation que nous venons de proposer, en accord avec la présence de mâchicoulis. La combinaison défensive que l'on trouve à la Poterne Sud, associant herse et vantaux, est en effet très

commune durant tout le XIV^e^ siècle[727]. Certaines constructions atteignent une grande sophistication dans la défense des sas d'entrée, comme au Fort Saint-André à Villeneuve-lès-Avignon, pourvu de deux herses successives et de trois portes[728]. Avec l'arrivée des grands ponts-levis à flèche et leur expansion à partir de la seconde moitié du XIV^e^ siècle -encore une fois suite à l'impulsion donnée par des chantiers tels que le Louvre ou Vincennes-, la herse va progressivement disparaître.

Nous avons encore une fois recours à la comparaison avec les modernisations effectuées dans l'apanage d'Alençon. Il semblerait que Pierre II soit le commanditaire, entre autres travaux au château de Fresnay, des murs de la chambre de manœuvre de la herse du premier étage du châtelet d'entrée. Là encore, I. Chave fait référence à « […] *cette mode effectivement répandue chez les prince de sang dans la deuxième moitié du XIV^e^ siècle.* »[729]. Encore une fois, la petite herse qui protège la poterne de la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche est un autre élément qui, s'il ne prouve pas la contemporanéité absolue de la phase de construction des Poternes Nord et Sud et de la Grosse Tour, permet tout au moins de les rapprocher.

Les moulures ornant les ouvertures sont habituellement employées pour affiner une datation. En l'occurrence, à Pouancé, elles ne sont pas très informatives. Tout au plus n'infirment-elles pas la datation que nous avons proposée. Les arcs brisés, formés de blocs de granite provenant de carrières ne sont décorés que d'un chanfrein accueilli par un congé. Cet élément est très répandu, géographiquement et chronologiquement, et donc peu datant. Certains sont rattachés à la charnière XIII^e^-XIV^e^ siècle (piédroits du deuxième rouleau du pont-levis de Sainte-Suzanne[730]), d'autres au milieu du XIV^e^ siècle (cellier de l'abbaye Saint-Pierre de Bourgueil[731]), voire encore à la deuxième moitié du XV^e^ siècle (caves du logis du château de Montreuil-Bellay[732]). Nous ne pouvons donc pas nous appuyer sur ce type de critère. Le doublement du grand arc en granite de la Poterne Sud par un arc de schiste ne nous apporte pas plus de renseignement. On en trouve en effet plusieurs exemples en Anjou, à diverses époques, comme à l'abbaye de Chaloché (troisième quart du XIII^e^ siècle) (**Figure**

[727] Châtelain 1988, p. 252 ; Mesqui 1991, p. 325, p. 327.
[728] P. Rocolle le date de 1366 : Rocolle 1989a, p.258.
[729] Chave 2003, p. 102.
[730] Mastrolorenzo 2004-2005, 2006-2007, p. 19.
[731] Blomme 1998, p. 115. La date exacte donnée est 1361.
[732] Blomme 1998, p. 228.

198), à Sainte-Suzanne (arc de grès violacé en pierres de taille doublé d'un arc de dalles posé sur chant, fin XIII^{e}-début XIV^{e} siècle[733]) ou encore au château de Brissac.

Au cours de l'étude des parements, un phénomène récurrent concernant le mode de construction à Pouancé et sur laquelle nous reviendrons plus tard a émergé. Il se trouve que pour les campagnes attribuées à Jean II d'Alençon et à Louis XI, nous n'avons retrouvé aucun trou de boulin sur les parements externes. Cet élément peut procurer un *terminus ante quem* à la construction des Poternes Nord et Sud, à savoir la succession de Jean II d'Alençon à son père, décédé à Azincourt en 1415.



Figure 198: Façade est, grange de l'ancienne abbaye de Chaloché (cl. D. Bontemps MH 334 476 (1991)).

4.1.3.2. Le renforcement de la contrescarpe

- Pont – Phase 2 : installation de la culée côté contrescarpe (**Annexes : Figure 113**)
- Mur de Contrescarpe Sud 1
- Tourelle d'Angle
- Mur de Contrescarpe Nord

Nous nous proposons ici de traiter toutes ces structures dans une seule et même partie afin d'en faciliter la lecture. La proposition de phasage que nous exposons est étayée par l'observation des parements (dimensions des moellons, choix du matériau, trous de boulin) et la logique dans laquelle se place la construction.

[733] Mastrolorenzo, 2004-2005, 2006-2007, p. 18.

On rappelle ici les observations formulées dans la partie consacrée à la description architecturale. La pile située à proximité de la contrescarpe est enserrée par deux murs perpendiculaires, non chaînés à elle et constitués de maçonneries différentes. Le mur perpendiculaire sud est chaîné au Mur de Contrescarpe Sud 1. T. Géhan mentionne également une sorte de guérite[734], petit réduit quadrangulaire formé du mur perpendiculaire sud, du Mur de Contrescarpe Sud 1 et de deux autres murets perpendiculaires. Un escalier droit descendant vers le fond du fossé lui est accolé. Ces maçonneries sont chaînées entre elles et semblent bien fonctionner ensemble. De la même manière, l'observation du chaînage entre le Mur de Contrescarpe Sud 1 et la Tourelle d'Angle montre bien que les deux structures sont contemporaines. Il serait tentant d'adjoindre à cet ensemble le Mur de Contrescarpe Sud 2, mais deux observations s'opposent à ce rapprochement : d'une part, le mur n'est pas chaîné à la Tourelle d'Angle, et d'autre part, son tracé n'est pas dans la continuité du Mur de Contrescarpe Sud 1. La datation relative du Mur de Contrescarpe Nord est plus délicate, les moellons étant très couverts par le mortier. La couleur de son parement amène à penser qu'on ne peut le rapprocher des Murs Sud 1 et 2 de la Contrescarpe. Cependant, on peut noter que la couleur orangée qui semble le caractériser se retrouve sur le mur sud de la culée est (PON-CUL1), qui a été restauré durant la même campagne de 1994 (**Figure 199**). Cette constatation amène donc à mettre de côté l'argument de la couleur du mortier. Au vu de la disposition des trous de boulin, de leur dimension et bien sûr de la continuité du Mur de Contrescarpe Sud 1 dans laquelle il se place, nous pensons que le Mur de Contrescarpe Nord peut être rapproché des murs sud et de la Tourelle d'Angle. Bien sûr, compte tenu du fait que le mur nord a été restauré, la plus grande prudence s'impose.



Figure 199: Culée appuyée à la contrescarpe, restaurée en 1994.

[734] T. Géhan a proposé que les deux petits murs installés au sud de la culée est soient les vestiges d'une guérite destinée à surveiller l'escalier PON-ESC1 (Géhan 1992, p. 56). Il la compare à la guérite accolée à la Porte de la Ville du château d'Angers, et menant aux douves.

- Proposition de datation de l'ensemble formé par le Pont – Phase 2, le Mur de Contrescarpe Sud 1, la Tourelle d'Angle et le Mur de Contrescarpe Nord

La datation de ces murs isolés ne portant aucun élément caractéristique (pas de mâchicoulis, d'embrasure de tir, etc.) peut être affinée par la comparaison avec d'autres parements similaires. Nous avons donc sélectionné des parements qui, comme les Murs de Contrescarpe Sud, sont constitués uniquement de moellons de schiste et portent des trous de boulin. Correspondent à ces critères la Courtine Nord Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine, la Grande Courtine, la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche, et enfin les Poternes Nord et Sud.

La comparaison de la répartition des trous de boulin n'apporte pas d'élément concluant. Il semble que l'espacement en hauteur et en largeur ne soit pas forcément déterminant, car on retrouve quasiment le même sur beaucoup de structures (**Figure 200**).

Concernant leur taille, la comparaison n'est pas optimale, car pour certaines structures, il n'a pas été possible de d'obtenir les mesures, certains trous de boulin étant placés trop haut et donc inaccessibles. Une analyse efficace nécessiterait en outre un référencement exact de toutes les dimensions, ce qui impliquerait la pose d'échafaudages que nous n'avons pu obtenir.

L'observation des parements est plus instructive. Comme nous l'avons précisé dans sa description, le parement du Mur de Contrescarpe Sud 1 est composé de moellons de schiste dont la forme est relativement quadrangulaire et les dimensions assez homogènes. Nous n'incluons pas le parement externe de la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche, trop hétérogène, ni le parement interne de la Courtine Nord Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine, recouvert d'enduit à de nombreux endroits. Il se trouve que le parement des Poternes Sud et Nord est assez comparable à celui du Mur de Contrescarpe Sud 1 (**Figure 201**). On y retrouve des moellons de formes et de dimensions assez régulières et le même système de trous de boulin. Le parement de la Courtine Nord Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine rappelle également celui du mur de contrescarpe. La comparaison des parements par simple observation montre ici ses limites. Pour une démonstration plus étayée, il serait nécessaire de réaliser un relevé pierre à pierre sur des surfaces conséquentes, puis de les comparer. Ce système lui-même se heurterait à l'irrégularité existant au sein d'un même parement. Certaines zones sont usées différemment, certaines ont été restaurées et il est parfois bien difficile de faire la distinction.

T. Géhan a proposé une autre datation concernant les deux culées[735]. Le chaînage entre le Mur de Contrescarpe Sud 1 et le mur sud qui lui est perpendiculaire prouve que ces deux maçonneries sont contemporaines (l'absence de trou de boulin sur le mur perpendiculaire est du au fait que la majeure partie de son élévation est une reconstitution). Sur ce point, nous ne contestons pas la lecture de T. Géhan. Selon lui, ce mur de contrescarpe reliant la culée à la petite Tourelle d'Angle sud daterait d'un réaménagement de la basse cour qu'il place au XV^e^ siècle. Ici par contre, nous ne pouvons nous permettre de suivre cette hypothèse. Il est évident que le château de Pouancé a subi de nombreux remaniements, particulièrement durant le XV^e^ siècle, mais cela ne peut suffire à prouver une attribution. Notre lecture est bien sûr affectée par l'altération de l'aspect originel du parement de ces murs, mais selon nous, rien ne rapproche cette construction d'ouvrages rattachés avec certitude au XV^e^ siècle, tels que la Tour Heptagonale, la Caponnière ou encore les Moineaux Nord et Sud. Les trous de boulin ne se retrouvent sur aucun parement externe de ces structures, alors que nous en trouvons en quantité sur le mur sud de la contrescarpe. Ces négatifs sont le plus souvent liés à des constructions datant de périodes antérieures, notamment du XIV^e^ siècle (Grosse Tour, Poternes Nord et Sud, phase 2 de la Courtine Nord Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine). Cet élément est suffisant pour nous permettre de formuler des doutes quant à la datation suggérée par T. Géhan pour la culée est (PON-CUL1). La question de la chronologie relative entre les deux aménagements de culée reste posée. Si le choix de rattacher la première au XV^e^ siècle peut clairement être discuté, on ne peut se prononcer sur la datation de la culée ouest. Les parements semblent différents de la culée est, les murs sont d'épaisseurs différentes et ne sont pas disposés de la même façon par rapport à la pile respective à laquelle ils sont liés. Les deux culées semblent appartenir à des campagnes distinctes, bien qu'il puisse paraître surprenant qu'elles n'aient pas été remaniées en même temps. T. Géhan précise que l'abandon du système de pont-levis induit par la construction de la culée ouest peut difficilement être associé à la restructuration de la basse cour du XV^e^ siècle à laquelle il rattache la construction de la culée est.

Même si la question de la datation des murs de contrescarpe reste posée, plusieurs éléments tendent à les rapprocher de constructions telles que les Poternes Nord et Sud, ou encore la Courtine Nord Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine. Mais parmi les éléments entrant en compte, la logique de construction est déterminante. L'établissement d'un mur de contrescarpe, formalisant la séparation entre haute et basse cour, aurait en effet toute sa place

[735] Géhan 1992, p. 55.

au sein d'une logique d'aménagement et de protection des fossés dont les Poternes Nord et Sud constituent l'illustration la plus évidente.

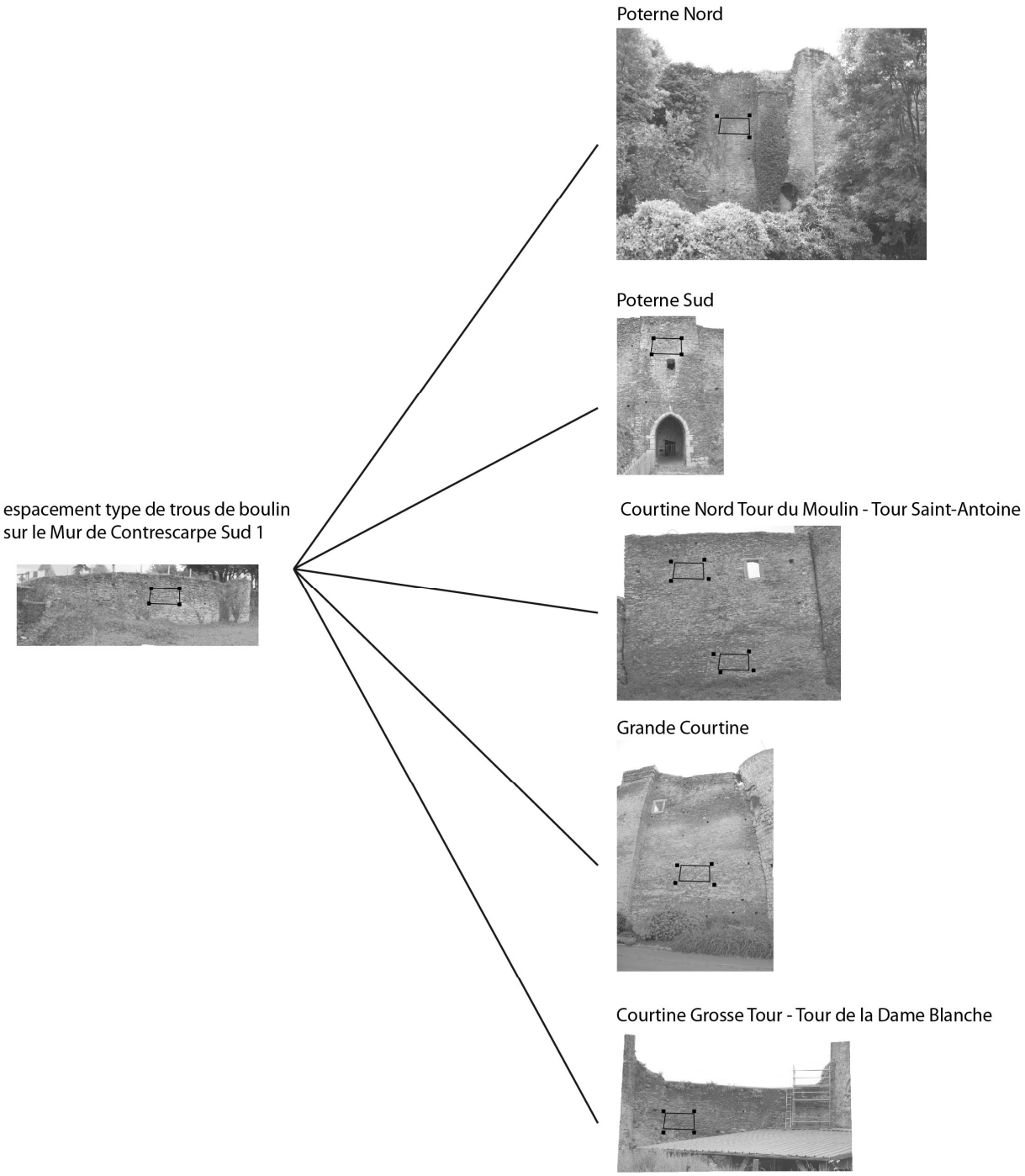


Figure 200: Comparaison de l'espacement des trous de boulin du Mur de Contrescarpe Sud 1 avec d'autres structures du château.

Poterne Nord



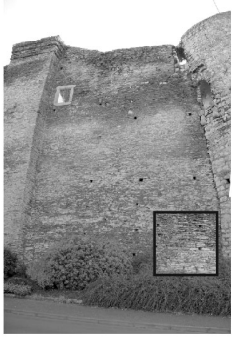
Poterne Sud



Courtine Nord Tour du Moulin - Tour Saint-Antoine



Grande Courtine



Courtine Grosse Tour - Tour de la Dame Blanche



Figure 201: Comparaison des parements du Mur de Contrescarpe Sud 1 avec d'autres structures du château.

4.1.3.3. Investissement défensif : l'entrée de la basse cour

- Tour Porche

Nous ne traitons ici que de la phase médiévale de cette entrée, qui exclut l'ajout du bâtiment accolé à sa face septentrionale.

L'étude approfondie de cette tour n'a pas été réalisée. Cependant, son observation permet de révéler plusieurs éléments de comparaison qui nous amènent à rapprocher le corps principal des Poternes Nord et Sud, à commencer par la proximité des matériaux et de leur mise en œuvre. La grande porte charretière présente deux grands encadrements de granite à jambages et arc chanfreinés qui ne sont pas sans rappeler ceux qui forment les Poternes. Ils sont repris, avec des dimensions plus modestes, par la petite porte ouvrant sur le passage piétonnier (visible côté cour) (**Figure 202**). La morphologie du bloc de granite polygonal destiné à recevoir les gonds du vantail de la porte dirigée vers l'extérieur de l'enceinte est très proche de ceux que l'on a pu observer à la Poterne Sud (crapaudine de type A) (**Figure 203**). Le parement lui-même, employant des moellons allongés bien équarris, rectangulaires et assez fins, rappelle entre autres ceux que l'on a pu observer sur les poternes. Enfin, on retrouve quelques trous de boulin dont l'espacement et les dimensions rappellent également ceux des poternes. Malheureusement, ceux-ci sont trop peu nombreux pour pousser la comparaison plus avant.

L'organisation interne de l'entrée est également révélatrice. D'après sa description de 1878, C. Port[736] fait mention d'une herse et de ponts-levis pour la Tour Porche. Malheureusement, nous n'en voyons plus la trace. Si l'on se fie donc à sa description, le système de protection du sas de la Tour Porche combinant herse et vantail placés vers l'extérieur de l'enceinte est à rapprocher de la Poterne Sud qui reprend exactement ce dispositif, placé au plus près de l'extérieur de l'enceinte. Aucun pont-levis n'est cependant relevé sur la poterne.

[736] Port 1878, p. 172.



Figure 202: Encadrements de granite des portes de la Tour Porche.



Figure 203: Comparaison des emplacements de gonds de la tour Porche (à gauche) et de la Poterne Sud (à droite).

La mise en défense des fossés (deuxième moitié du XIV^{e} siècle). Conclusion générale

Cette période correspond donc, comme on a pu le voir, à l'exploitation d'une faille naturelle afin d'optimiser la défense du château, notamment en l'isolant un peu plus des bourgs qui le bordent à l'est et au sud.

En effet, la construction des poternes n'indique pas simplement un barrage des fossés, mais bel et bien la création de ceux-ci. On sait que la ville de Pouancé était constituée de plusieurs bourgs. Il est très possible que la porte appartenant à la phase 1 de la Courtine de la Poterne Sud ait permis de desservir l'un d'entre eux. Il s'agit d'ailleurs très probablement

d'une des issues de Pouancé menant à Martigné[737]. Or comme on a pu le voir, son état actuel remblayé laisse supposer que le niveau de circulation de l'époque était situé plus bas. La porte étant assez large (environ 230 centimètres), on peut penser que la circulation piétonne ou à cheval pouvait se faire par elle. Cependant, comment imaginer circuler par cette porte, dans la configuration topographique actuelle ? En effet, son seuil était situé plusieurs mètres au-dessus du fond de fossé actuel. Il est évident que la construction de la Poterne Sud a provoqué un surcreusement du fossé. On assiste donc, possiblement au XIV^{e} siècle, à une mise en défense des fossés, non seulement par la canalisation d'un passage, la fortification et la construction d'un barrage physique, mais également par la modification profonde de la topographie environnant le château. Qui plus est, la route qui menait alors à Martigné par la Porte Angevine puis par la cohue se trouve alors purement supprimée, au profit de la voie passant plus au sud, par le bourg monastique. Contrairement à ce que l'on peut croire de prime abord, la Poterne Sud ne barre pas seulement le fossé, elle lui donne toute son ampleur. Cette extension de la puissance défensive émanant du château assure sa protection par l'installation d'une herse et d'un poste de tir, voire de mâchicoulis, si l'on suit l'hypothèse selon laquelle les deux poternes participent d'un ensemble logique de construction.

Mais quelle est finalement la destination de ces poternes ? En général, le rôle communément attribué à ce type de portes donnant sur les fossés en est l'entretien[738]. Mais à Pouancé, les dimensions sont trop importantes pour que l'on y voie de simples accès dévolus au curage et à la surveillance des fossés. Qui plus est, ces deux ouvertures sont manifestement faites pour fonctionner ensembles, créant ainsi un axe de circulation au fond du fossé. Cet axe était très probablement destiné à la circulation, non des gens du château, mais de la ville. C'est ce qui explique d'une part la largeur relative des portes (147 centimètres pour la Poterne Nord, 210 centimètres pour la Poterne Sud) et d'autre part, les protections dont elles sont équipées. Cette circulation préexistait très probablement : on l'a vu avec la porte de la Courtine de la Poterne Sud. La construction des Poternes Nord et Sud correspond donc au renforcement défensif d'un axe pouvant être emprunté par les gens de la ville, mais très probablement secondaire, car il s'agit toutefois d'une zone sensible. Cet aménagement est bien évidemment placé sous le signe du renforcement des défenses. En effet, alors qu'auparavant, le château n'était bordé que par un fossé de faible profondeur, cette nouvelle disposition a le mérite d'accentuer sa profondeur et ainsi d'isoler un peu plus la haute-cour. Le fait qu'il y ait possibilité de circulation en fond de fossé n'est en rien un témoignage du

[737] Meuret, Neau 2012, p. 19.
[738] Mesqui 1991, p. 363.

relâchement de la surveillance dont cette zone fait l'objet : le parcours possible à partir du fossé révèle une certaine prudence. Il est possible de sortir du fossé par la contrescarpe, en empruntant le petit escalier placé au sud de la culée. Mais cet accès est protégé par le petit sas faisant tampon entre l'escalier et la culée. En temps de paix, comme en temps de guerre, si l'ennemi réussit à passer les protections (vantaux pour la Poterne Nord, herse et vantaux pour la Poterne Sud), il est contraint de remonter par la contrescarpe et de passer outre ses défenses.

Les différents éléments de datation que nous avons cités peuvent ramener à la famille de Beaumont, qui posséda Pouancé au cours du XIV^e^ siècle et jusqu'en 1371, mais également à Pierre II ou Jean I^er^ d'Alençon. Peut-être est-il possible d'affiner les datations en ayant un recours prudent aux sources écrites ? Au tout début du XV^e^ siècle, deux textes rapportent l'exécution de travaux à Pouancé. Le premier les situe en 1403 ou 1404 : « *Ung exploict en perchemin* […] *du 3esme de fevrier 1403 sur l'execution d'une complaincte obtenue par mons. le comte d'Alancon avant l'administration de Jehan son filz, comte du Perche, vicomte de Beaumont, contre les habitans de Pouancé pour raison du charroyque led. seigneur mainctenoit estre deu pour amener le boys pour la reparation du chasteau, des cohues, chaulssees et moulins, que pour le chauffaige dud. seigneur et de son cappitaine qui a la garde dud. chasteau de Pouancé.* »[739]. Le deuxième est daté de 1409 et révèle l'appui du roi Charles VI dans l'entreprise des réparations : « *Deux lectres* […] *du penultiesme jour de juillet 1409 pour fere la contraincte pour les reparations des fortiffications du chastel, ville et forteresse de Pouancé, en ensuivant les lectres du roy* […] *du 5esme jour de juillet 1409.* »[740]. Ces dates nous situent à l'époque durant laquelle Pouancé est tenue par Jean I^er^ d'Alençon. Il s'agit manifestement de travaux défensifs, ce qui pourrait correspondre à la mise en défense des fossés par les poternes ainsi que par l'investissement de la contrescarpe, travaux engagés en pleine guerre de Cent Ans.

4.1.4. La campagne de Pierre II d'Alençon (1371-1379)

Le parement de la Grosse Tour et de la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche, bien qu'il se distingue facilement dans son ensemble des autres parements du château (**Figure 204**), présente pourtant une lecture plus complexe qu'il n'y paraît. En effet, certaines zones,

[739] BNF, ms. fr. 18945, f° 461 v° ; Chave 2003, p. 105, p. 170 (note 157).
[740] BNF, ms. fr. 18945, f° 461 v° ; Chave 2003, p. 60, p. 108 (note 89), p. 170 (note 160).

qui pourtant semblent d'origine, ne présentent plus cette alternance, ou du moins, avec un soin de moins grande qualité. On ne peut écarter des divergences de parti au sein d'une même campagne. Mais il est nécessaire de prendre également en compte l'impact des campagnes de restauration successives, dont on a déjà évoqué la qualité de mise en œuvre pour camoufler au mieux ces interventions. Parfois, les parties remontées entre autres par le CHAM, ou sur décision des Monuments Historiques pendant les campagnes de 1977-1978 et 1985-1987, sont aisément discernables, car nous pouvons nous appuyer sur des photographies antérieures. On reconnaît ainsi ces zones de reprises, souvent caractérisées par l'utilisation majoritaire de gros blocs de grès et leur disposition sans appareil particulier. L'appareil d'origine, quand il emploie ces blocs de grès, les alterne avec des moellons de schiste allongés, comme on le voit très bien sur le parement externe. L'une des zones qui illustre ce changement est visible au niveau du parement externe de la petite salle de la herse, du côté intérieur de l'enceinte (**Figure 205**). On sait avec certitude que cette maçonnerie est récente, puisque les photographies antérieures à la restauration montrent que cette partie était détruite (**Figure 206**).

La partie que nous traitons ici occupe une zone restreinte du château puisqu'elle se concentre sur la Grosse Tour et une section de la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche (**Figure 207**).

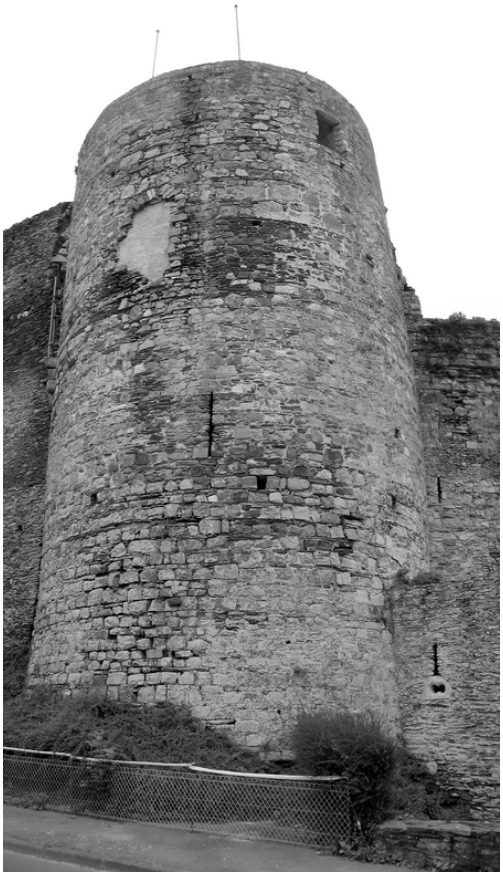


Figure 204: Grosse Tour, vue de l'ouest.

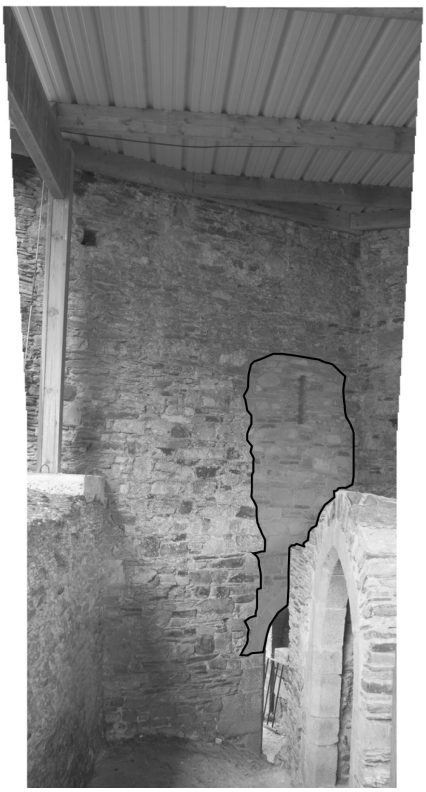


Figure 205: Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche, zone reconstituée par le CHAM.



Figure 206: Courtine Grosse Tour - Tour de la Dame Blanche avant restaurations du CHAM (archives CHAM). Comme on peut le voir, la fente visible à l'emplacement actuel laissait place à un trou béant (flèche).

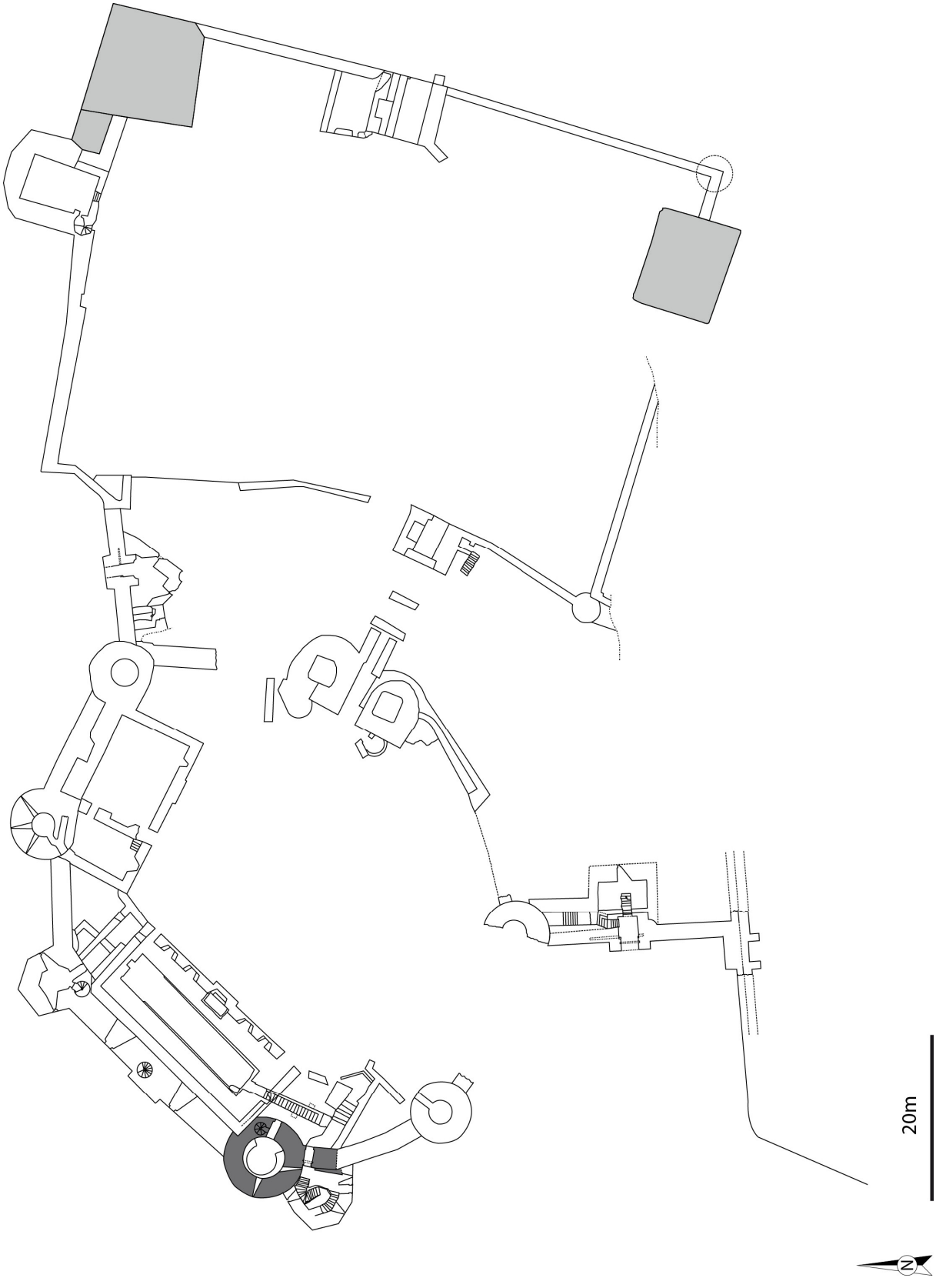


Figure 207: Restitution en plan du château de Pouancé : campagne de Pierre II d'Alençon (1371-1379) (dessin A. Casaubon).

- Grosse Tour – Phase 2 : une tour circulaire de grand diamètre
- Courtine Grosse tour – Tour de la Dame Blanche – Phase 2 : la courtine liée à la Grosse Tour (**Annexes : Figure 106**)

- Phasage de la Grosse Tour – Phase 2

Le phasage de la Grosse Tour est aisément repérable. Nous avions mentionné précédemment l'état antérieur de la tour, correspondant au massif de maçonnerie circulaire visible à la base et de diamètre inférieur. La tour en elle-même est très uniforme. Le parement, la morphologie et les ouvertures concourent à prouver qu'il s'agit d'une seule et même campagne, fonctionnant avec la deuxième phase de la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche. Nous revenons tout de même sur certains points dans la lecture du bâti méritant approfondissement.

Une archère pour surveiller la poterne

Le premier point concerne le rôle de la porte GT-N1-POR1. La base de piédroit située sur le côté extérieur de cette porte du Niveau 1 est troublante, car elle semble indiquer qu'il y avait là un passage traversant totalement la maçonnerie sud de la Grosse Tour. Cependant, plusieurs éléments incitent à penser qu'il s'agit peut-être d'un réaménagement dû aux restaurations. Tout d'abord, la présence même d'une porte à cet endroit n'est pas envisageable, le niveau de sol de la poterne (C/GT_TDB-N1-POR1) étant situé bien trop en contrebas. On peut alors envisager que la courtine est venue postérieurement s'implanter sur la Grosse Tour, ce qui expliquerait qu'on ait là une des issues de la tour rendue obsolète par la nouvelle construction. Mais cette supposition n'est pas correcte, car ainsi qu'on peut le remarquer, les maçonneries de la Grosse Tour et de la courtine sont bien chaînées. On admet que ces deux structures sont bien contemporaines, hypothèse renforcée par la similitude des parements. Cette contemporanéité vient confirmer le fait que la base de piédroit semble renvoyer à un apport contemporain : la sculpture qui l'orne ne se retrouve sur aucune base des jambages encore présents dans la tour (**Figure 208**). Les seules bases portant un décor sont localisées sur les portes GT-N2-POR1 (encadrement extérieur), GT-N3-POR1 ou GT-N3-POR3. Elles peuvent être simplement chanfreinées, ou encore garnies d'un congé, mais aucune ne présente le même modèle de la base en question. Un autre élément, plus discret, s'oppose à l'authenticité de son emplacement. Son positionnement par rapport au parement

montre un léger décalage dans l'alignement. Elle a donc très probablement été déplacée. Enfin, l'observation des maçonneries de l'encadrement indique bien à cet endroit des arrachements et non des surfaces en parement. L'ensemble ayant été reparementé, la lecture reste approximative. En l'état, on peut penser à un mur de cloison de faible épaisseur qui viendrait séparer l'espace de la porte GT-N1-POR1 et celui de la poterne C/GT_TDB-N1-POR1. La question de l'utilité de la porte se pose alors, car elle est nécessairement placée ici pour desservir un espace. On peut imaginer un dispositif similaire à celui que l'on retrouve au Niveau 2 de la courtine. Dans cette salle destinée à la manipulation de la herse, une petite fente a été ménagée dans l'épaisseur des murs est et ouest. Là encore, la disposition d'origine exacte n'est pas connue, mais le principe d'un mur de faible épaisseur percée d'une fente peut être appliqué au niveau inférieur. La fente en question pouvait avoir une fonction d'observation, mais également de défense, car si elle a été disposée sur une hauteur suffisante, elle a tout à fait pu servir d'archère. L'existence d'une ouverture de tir à cet endroit serait tout à fait justifiée, car il s'agit de surveiller une zone sensible, déjà protégée par une herse, permettant l'accès direct à l'intérieur de l'enceinte.

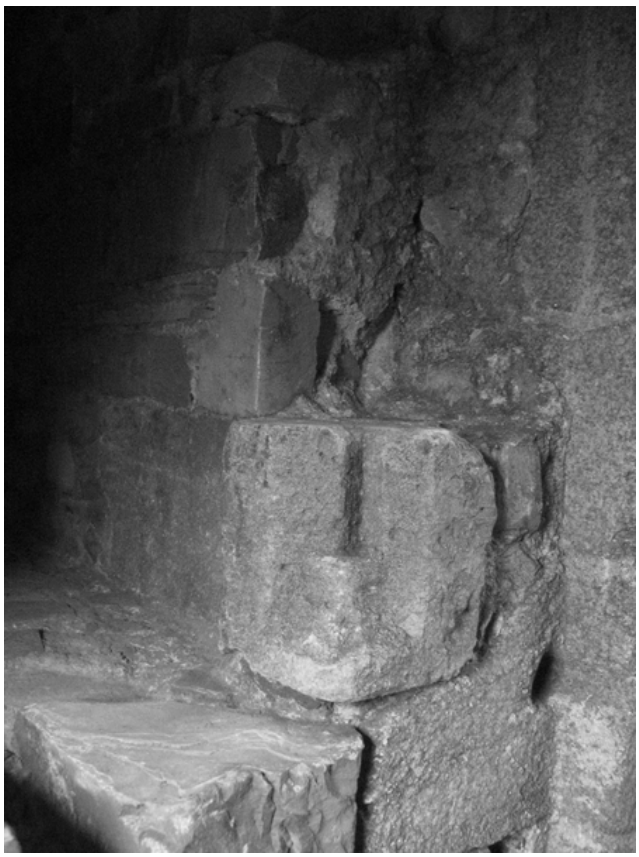


Figure 208: Grosse Tour, base de piédroit en réemploi, GT-N1-POR1.

La communication avec la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche

La porte GT-N4-POR1 pose un doute quant à son caractère originel. On le voit aisément, la porte actuelle est une reconstruction en petits moellons de schiste qui se distingue aisément du parement médiéval de la tour. Les travaux ont été réalisés en 1978, sous la direction de l'ACMH P. Prunet. À cet endroit, un trou béant menaçait ruine, comme on l'observe déjà sur une gravure de P. Hawke (**Figure 209, Figure 210**). Il était prévu dans un premier temps de le reboucher mais finalement, pensant qu'il s'agissait là du passage menant à la courtine liée à la Tour de la Dame Blanche, il a été décidé qu'un passage serait reconstitué : « *Un patient et remarquable travail d'appareillage en claveaux de schiste a permis de le reconstituer à l'identique de celui qui lui fait face dans la Tour Pointue*. »[741]. La situation de la porte telle qu'elle se présente aujourd'hui est assez surprenante car très proche du conduit de la cheminée. Cependant, il est probable que la brèche située précisément à cet endroit était bien due à l'existence antérieure d'une porte.

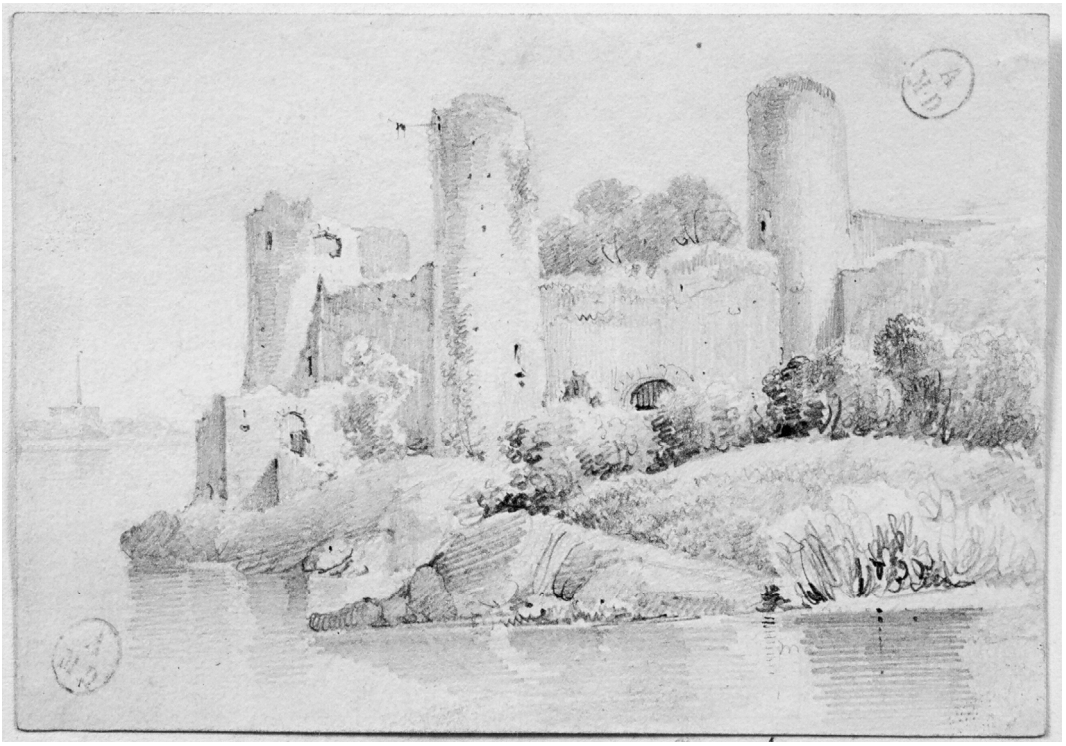


Figure 209: Le château de Pouancé, vue de l'extérieur de l'enceinte, entre 1830 et 1850. La Grosse Tour est située à l'extrême gauche. L'emplacement de l'ancienne porte donnant sur la courtine se devine (P. Hawke, Angers : Musée des Beaux-arts).

[741] Coupure de presse, 28 juillet 1978.

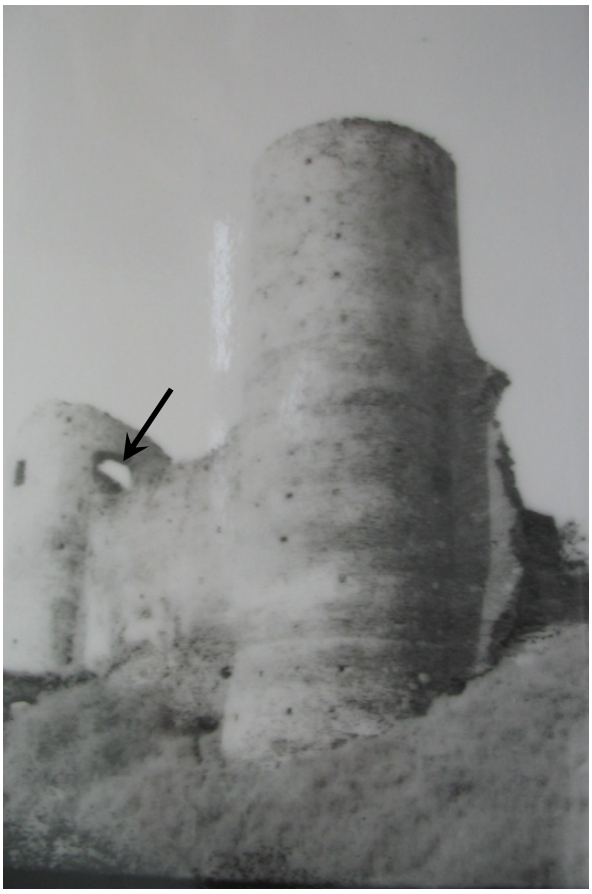


Figure 210: Emplacement de la porte donnant probablement accès à la Courtine Grosse Tour - Tour du Moulin (flèche) (Mairie de Pouancé, fonds Bessière).

Des encadrements correspondant à l'emplacement de la porte

L'observation des portes révèle trois types d'encadrements qui, selon leur disposition, reprennent systématiquement la même mise en œuvre. Les deux premiers types vont de paire : il s'agit des encadrements de porte faisant communiquer intérieur et extérieur de la Grosse Tour. Pour les encadrements externes (GT-N2-POR1 et C/GT_TDB-POR1), on utilise un appareil de granite avec chanfrein simple (jambages de types T et W, arc de type S). Cette forme a été déduite d'après observation de l'arc avant restauration sur la courtine. L'amorce de l'arc en granite est visible. Il a été reconstitué en adoptant une forme brisée. D'après la photographie, la forme d'origine est inconnue et pourrait tout aussi bien correspondre à un berceau. Il est possible que ce type soit également celui utilisé à la porte de la Grosse Tour (GT-N2-POR1), mais l'iconographie n'est pas assez parlante (**Figure 211**). Comme on peut le voir, il est également possible que l'arc de granite soit doublé d'un encadrement de schiste, ce qui a été réalisé par exemple à la Poterne Sud ou encore à la Tour de la Dame Blanche. Une feuillure permet d'accueillir un battant interne. Pour les encadrements internes, l'appareillage est beaucoup plus simple : dalles et blocs de schiste et de grès (GT-N1-POR1, GT-N1-

POR1) : jambage de type S et arc de type R. Aucune feuillure n'est réalisée car aucune huisserie n'est prévue ici : soit l'encadrement extérieur accueille la porte (GT-N2-POR1), soit il n'y a pas d'issue (GT-N1-POR1). Le troisième type d'encadrement est lié aux autres portes destinées aux communications internes à la tour. La porte GT-N2-POR3 mène à l'escalier. Les jambages sont de type U. Ils sont en grès et schiste et forment une feuillure. La porte isole le passage entre l'accès au Niveau 2 de la Grosse Tour et l'accès à l'escalier. Les jambages sont couverts d'un linteau simple (type J). La porte GT-N2-POR2 reprend les mêmes types : jambages de type U (le décroché permet là encore d'accueillir un battant de porte qui ferme l'accès à la salle de la herse) et un linteau de type J, doublé d'un arc de décharge (type B). Cette zone a semble-t-il été très reprise. Il est difficile de savoir si l'on a bien là le couvrement d'origine de la porte.



Figure 211: Grosse Tour, porte GT-N2-POR1, avant restaurations : on remarque l'absence de l'arc, détruit (Archives CHAM).

Une tour planchéiée

La Grosse Tour ne révèle aucun niveau voûté. En revanche, les planchers dont elle était munie étaient particulièrement puissants. La section des poutres est très importante,

puisqu'elle se situe aux alentours d'une quarantaine de centimètres. Celles-ci sont disposées parallèlement suivant un axe est-ouest. Elles sont installées pendant la construction du mur (**Figure 212**). On peut voir la trace de ce plancher axé est-ouest avec le plancher du Niveau 4. Les deux négatifs, situés en partie supérieure du Niveau 3, sont couplés avec un grand négatif peu profond, tout en longueur, qui reprend la hauteur de ces deux autres négatifs. On pense voir ici la trace de la panne, insérée dans la maçonnerie.



Figure 212: Vue intérieure de la Grosse Tour, niveaux planchéiés.

Les échafaudages indépendants

Les trous de boulin traversants sont disposés régulièrement, mais ne sont pas situés à l'aplomb d'un niveau à l'autre. Il semble que l'installation de l'échafaudage se fasse par étape : un niveau est d'abord monté à l'aide d'un premier échafaudage. Celui-ci est ensuite démonté et repositionné à partir de ce niveau supérieur.

Un petit degré droit de transition ?

La hauteur à laquelle se hisse le seuil de la porte GT-N2-POR3 pose un problème de circulation. En effet, situé à 70 centimètres du sol de la porte GT-N2-POR2, il est beaucoup trop haut pour fonctionner avec cette dernière, en l'état actuel. Nous n'avons pas de source iconographique antérieure à la restauration pouvant expliquer cet état de fait. Quelques éléments viennent alimenter cette remarque. Tout d'abord, on observe que les maçonneries situées sous le seuil de la porte GT-N2-POR3 diffèrent quelque peu de celles du parement interne de la Grosse Tour. Pourtant, l'ensemble est bien synchrone. Partant de cette observation, deux suppositions peuvent être avancées : soit il s'agit d'une zone n'ayant fait l'objet d'aucun soin particulier dans la mise en place de la maçonnerie, soit il s'agit d'une zone restaurée. La maçonnerie des piédroits de cette même porte interpelle également. Là où l'on s'attend à l'usage couplé de schiste et grès, à l'instar des piédroits de la porte située juste à côté de celle qui nous intéresse (GT-N2-POR1), on trouve en grande majorité un appareil de blocs de grès de taille supérieure. Ces remarques suffisent à soulever le doute quant au caractère originel de la maçonnerie de la porte GT-N2-POR3 et de la zone. Partant du principe que cet ensemble est synchrone (GT-N2-POR2 et GT-N2-POR3), on peut proposer la restitution suivante. Comme on a pu le voir sur d'autres secteurs du château (salle de la herse de la Poterne Sud), les escaliers en vis sont parfois complétés par un petit degré droit de quelques marches, permettant de rattraper un écart de niveau entre la première marche inférieure et le niveau de sol de la salle desservie. La disposition des murs de la porte GT-N2-POR3, qui forment un petit sas d'accès à l'escalier, et l'espace suffisant entre la première marche de l'escalier en vis et l'encadrement de la porte en question, ne vont pas à l'encontre de la présence de ce type de petit escalier. On peut aisément y loger trois à quatre marches, en hauteur comme en largeur. La hauteur de marches serait alors comprise entre 17,5 centimètres et 23 centimètres, ce qui correspond tout à fait à la moyenne que l'on retrouve sur le reste du château. Cette proposition se confronte au fait que les piédroits ont été réalisés avec une feuillure, qui doit donc en toute logique accueillir une porte. Or ce système n'est pas

compatible avec l'escalier que nous proposons, car le battant serait alors bloqué par les marches. Cette objection n'a cependant de valeur que si les maçonneries des piédroits sont d'origine, supposition pour laquelle nous avons formulé des doutes.

Une porte dans l'escalier

Au Niveau 3, le décalage entre le mur d'échiffre de l'escalier et le mur de la porte GT-N3-POR1 peut s'expliquer de différentes manières **(Figure 213**). Peut-être s'agit-il d'un retrait dans lequel la porte peut venir se loger, une fois ouverte. Il peut également s'agir tout simplement d'un rattrapage de maçonnerie permettant de lier mur d'échiffre et mur de la porte sans que ce dernier soit trop proche du noyau, car cela pourrait gêner l'ouverture du battant.



Figure 213 : Grosse Tour, mur d'échiffre de l'escalier et porte GT-N3-POR1.

- Phasage de la Courtine Grosse tour – Tour de la Dame Blanche – Phase 2

Nous abordons à présent la deuxième phase de la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche, qui est couplée à la Grosse Tour et lui est contemporaine. Elle résulte de la destruction d'une partie de la courtine partant de la Tour de la Dame Blanche (phase 1) et forme un raccord avec la Grosse Tour. Elle s'accompagne de l'installation de la poterne surmontée d'une salle destinée à la manipulation de la herse. Cette deuxième phase englobe

les deux autres faces de la courtine (C/GT_TDB-N1 à N3-FAC1 et C/GT_TDB-N1 à N3-FAC4), la porte C/GT_TDB-N1-POR1, la salle C/GT_TDB-N2-SAL1 ainsi que les deux petites fenêtres qui l'éclairent (C/GT_TDB-N2-FEN1 et C/GT_TDB-N2-FEN2).

Nous commençons le traitement de cette question par l'élément rapprochant les deux structures (Grosse Tour et courtine) de la façon la plus flagrante. L'existence même de la salle de la herse située au Niveau 2 est un élément des plus probants. La logique de construction est un élément révélateur. La Grosse Tour est en effet intimement liée au pan de courtine qui nous intéresse, puisque deux de ses portes (GT-N1-POR1 et GT-N2-POR2) ont précisément été prévues dès la conception pour établir une communication avec la courtine et tout particulièrement la porte du Niveau 2 de la tour, qui dessert la salle de la herse protégeant la poterne. Les deux premiers niveaux de la courtine eux-mêmes fonctionnent bien de façon synchrone, puisque l'on observe au Niveau 1 les rainures accueillant la herse baissée et au Niveau 2, la petite salle permettant de la manipuler.

L'appareil employé pour la courtine est un deuxième facteur permettant de rapprocher ce pan de la courtine avec la tour. En effet, bien que l'alternance d'assises de blocs et de dalles soit moins rigoureuse que sur le parement externe de la Grosse Tour (type D'), on retrouve tout de même cet emploi caractéristique des blocs, bien plus important que sur tout autre parement du château. De plus, on avait noté que pour le parement interne de la Grosse Tour, l'alternance d'assises épaisses (formées par les blocs) et d'assises plus fines (formées par les dalles) était également moins respectée. On rappelle que cette courtine a fait l'objet de reprises de maçonnerie, qui ne restituent pas l'appareil d'origine.

Outre l'appareil employé, on peut également rapprocher la Grosse Tour du pan de courtine qui nous occupe par la comparaison des baies. Nous avons vu que certaines portes donnant sur l'extérieur de la Grosse Tour étaient formées de jambages de type T. Il se trouve que l'encadrement interne de la porte C/GT_TDB-N1-POR1 peut tout à fait être rapproché de ce type. On y retrouve en effet l'emploi de grands blocs de granite chanfreinés sur leur arête externe et formant saillie par rapport aux murs de la porte (afin d'y loger un battant). Nous avons volontairement éludé la comparaison des arcs, ceux-ci étant trop sujets à caution du fait de l'importance de la restauration.

Le parement externe de la Grosse Tour est parfaitement chaîné à celui de la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche à partir du Niveau 1, au niveau du premier claveau de l'arc de la porte, jusqu'au Niveau 4 (**Figure 214**). Mais de la base du piédroit au claveau, la maçonnerie de la Grosse Tour se pose par-dessus l'encadrement de la porte, ce qui pourrait suggérer qu'elle est postérieure à la courtine. Pourtant, plusieurs arguments s'opposent à cette

proposition. Le chaînage s'étalant du Niveau 1 au Niveau 4 est un élément confirmant la contemporanéité des deux structures, d'autant plus qu'on ne voit aucune rupture de parement sur la courtine, au-dessus du Niveau 1.Le chaînage entre la tour et la courtine peut d'ailleurs être vérifié du côté de l'intérieur de l'enceinte. Comment expliquer alors cette impression d'une maçonnerie venant englober les piédroits de la courtine ? Tout d'abord, à l'exception de l'aspect relativement inesthétique, la maçonnerie de la Grosse Tour se pose correctement sur les pierres d'origine du piédroit. La zone qui pose question est finalement restreinte : elle se positionne exactement au niveau du sommier et du bloc sur lequel il repose. Or il s'agit là précisément de blocs de granite neufs, issus de la campagne de restauration liée au stage de taille de granite des années 1985 à 1987. Il est tout à fait possible que l'insertion des claveaux neufs ait nécessité le remaniement du parement de la Grosse Tour jouxtant immédiatement cette zone. On en conclut que la Grosse Tour et la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche sont bien contemporaines.

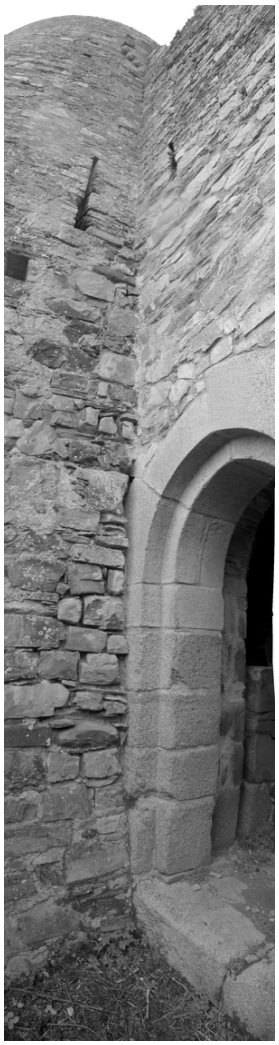


Figure 214: Liaison entre la Grosse Tour et la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche.

Le système défensif de la poterne

Le petit sas donnant accès à l'intérieur de l'enceinte est protégé par la herse dont on aperçoit encore l'emplacement (**Figure 215**) et probablement par un vantail dont on peut voir la feuillure sur l'intérieur de l'encadrement externe (**Figure 216**). Nous avons mentionné l'éventualité d'une archère desservie par la porte du Niveau 1 de la Grosse Tour. On évoque ici la possibilité d'un troisième et très hypothétique type de défense. Dans la description architecturale, la présence d'une feuillure est signalée sur l'extérieur de l'encadrement externe de la porte (**Figure 217**). Celle-ci n'est pas destinée à l'accueil d'un battant. Une photographie prise avant la restauration montre qu'au-dessus de la porte, la feuillure ne suit pas la courbe de l'arc brisé, elle est quadrangulaire (**Figure 218**). Ceci suggère l'encastrement du tablier d'un pont-levis qui serait manipulé à partir de la salle de la herse. Aucune trace du frottement de la chaîne n'est visible car la fente a été restaurée. Cette éventualité sous-entend alors que la porte en question devait être bordée d'une fosse, mais nous n'avons pas connaissance de la topographie des abords du château. On remarque également que la courtine est renforcée à sa base par un fruit.

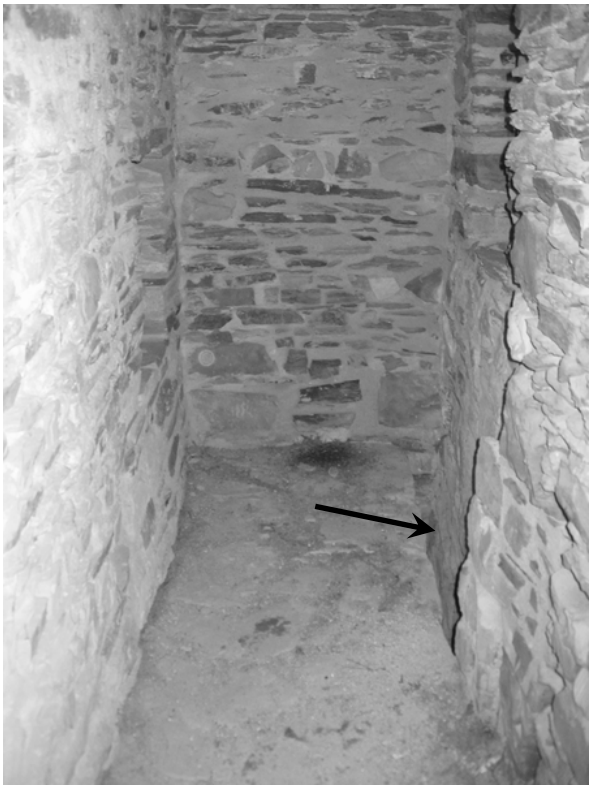


Figure 215: Courtine Grosse tour - Tour de la Dame Blanche, encastrement de la herse.



Figure 216: Courtine Grosse tour - Tour de la Dame Blanche, feuillure interne de l'encadrement externe de la porte C/GT-TDB-N1-POR1.



Figure 217: Courtine Grosse tour - Tour de la Dame Blanche, feuillure externe de l'encadrement externe de la porte C/GT-TDB-N1-POR1.

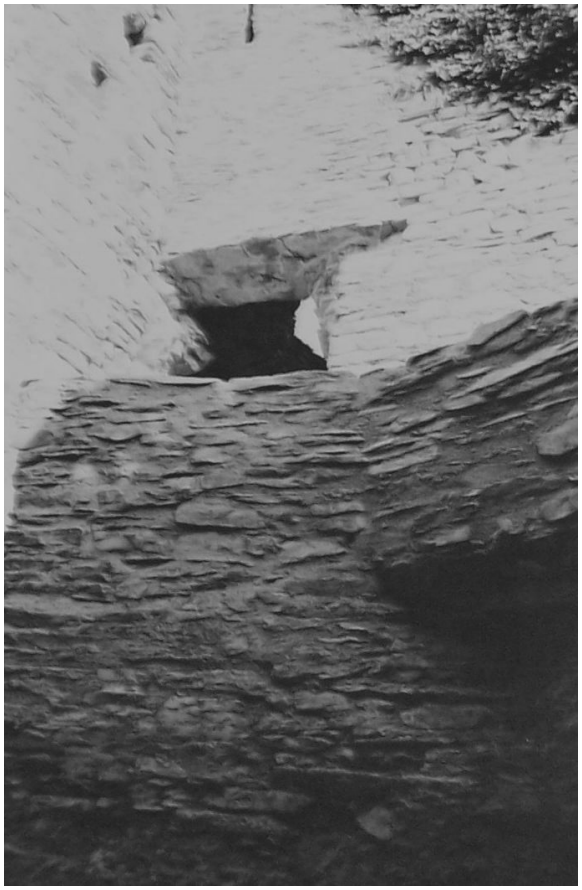


Figure 218: Courtine Grosse tour - Tour de la Dame Blanche, vue extérieure de la porte C/GT-TDB-N1-POR1 avant restaurations (Archives CHAM).

- Chronologie relative de l'ensemble formé par la Grosse Tour – Phase 2 et la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche – Phase 2

La relation stratigraphique entre ces deux structures est déduite par l'observation de l'extérieur de l'enceinte. Le lien s'établit bien sûr par l'étude des maçonneries, mais surtout par les aménagements de la Grosse Tour. On a pu voir dans la description du parement de la Grosse Tour que son interruption au niveau de la Grande Courtine était prévue et ne fait pas l'objet d'une cassure postérieure. Cette observation ne suffit pourtant pas à établir une relation de postérité car, on peut le voir sur d'autres zones du château, il arrive que certaines maçonneries plus récentes s'implantent dans un bâti plus ancien en le surcreusant, afin d'être mieux ancrées. D'autres éléments viennent corroborer le fait que la Grosse Tour a bien été construite après la courtine. Le changement de direction du parement afin de rattraper la maçonnerie de la grande Courtine en est un premier exemple. L'emplacement des latrines du Niveau 4 affirme également la postériorité de la Grosse Tour. Pour une raison de problème d'évacuation des déchets, les latrines du dernier étage ne peuvent être placées à l'aplomb de

celles de l'étage inférieur. Le décalage est donc nécessaire. La galerie menant aux latrines du Niveau 4 est donc conçue dans la largeur de la Grande Courtine pour s'installer. Cela permet de ne pas placer un autre de ce type d'aménagement, qui n'est pas des plus esthétiques, sur le parement relativement soigné de la Grosse Tour. Ce débordement de la Grosse Tour sur la Grande Courtine prouve bien l'antériorité de cette dernière.

À l'intérieur de l'enceinte, la Grosse Tour est également en lien avec le pignon sud-ouest du logis adossé à la Grande Courtine. Ce lien n'est pas aisé à établir car sur une hauteur conséquente, il a été badigeonné de mortier, peut-être pour renforcer la jointure qui constitue un point de faiblesse. On voit cependant d'après le plan que le mur pignon du Logis s'enfonce dans l'épaisseur de maçonnerie de la Grosse Tour. Le parement de cette dernière a été légèrement creusé, afin d'y insérer le mur du Logis et de raccorder ce dernier avec le mur gouttereau nord-ouest, construit contre la Grande Courtine.

À leur pied, la Grosse Tour et la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche sont bordées par les maçonneries liées à la Glacière. Le lien est particulièrement évident au niveau du jambage droit de la porte C/GT_TDB-N1-POR1. On peut voir clairement que la maçonnerie du mur relié à l'entrée de la Glacière vient se poser par-dessus l'encadrement de granite de la porte de la courtine, ce qui place l'ensemble qu'elle forme avec la Grosse Tour à une période antérieure à la Glacière. Nous reviendrons sur le phasage de cette dernière ci-après.

Enfin, la postériorité de la Caponnière est évidente. Son pan nord est visiblement posé sur la Grosse Tour, le pan sud s'ancrant précisément au niveau de la jonction entre les deux pans de la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche.

- Proposition de datation de l'ensemble formé par la Grosse Tour – Phase 2 et la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche – Phase 2

Une construction rattachée à Pierre II d'Alençon

En ce qui concerne les textes relatifs à cette période et qui pourraient nous renseigner sur la datation de la Grosse Tour, nous ne disposons que du témoignage contemporain de Perceval de Cagny. Voici ce qu'il nous dit concernant Pierre II, qui posséda Pouancé de 1371 à 1379 : « *Il fist faire ou chastel de Pouencé une belle tour et toutes les autres lever chacune d'un estage et machicoler tout autour, et en touz ses chasteaux et places, moult de belles*

réparations. »[742]. À l'exception de la Grosse Tour, aucune tour encore en élévation à Pouancé ne peut aussi bien correspondre à cette « *belle tour* », c'est-à-dire une structure qui regrouperait les deux caractéristiques suivantes : d'une part, une tour attribuable au dernier quart du XIV^e^ siècle, et d'autre part, une vocation peut-être résidentielle, ou tout au moins des éléments distinctifs justifiant cette appellation de « *belle tour* » (il ne peut s'agit d'une simple tour de flanquement armée d'archères). Plusieurs éléments inscrivent la Grosse Tour dans l'époque qui nous intéresse. Tout d'abord, les mâchicoulis ne peuvent la faire remonter antérieurement au milieu du XIV^e^ siècle. Nous avons déjà abordé ce point lors du traitement de la Poterne Nord et notamment de la proximité des consoles de cette dernière avec celles de la Grosse Tour[743] (**Figure 219**). Ces équipements sont associés à des archères. La totale absence d'adaptation à l'artillerie à poudre lui confère tout de même un caractère archaïque. La combinaison des fonctions défensives aux étages inférieurs et résidentielles aux étages supérieurs et ses aménagements internes, la placent dans la lignée des tours-résidences de cette période, point que nous approfondirons par la suite. Enfin, les dimensions de la Grosse Tour sont supérieures aux autres tours du château, plutôt attribuées, à Pouancé, à une période antérieure (XIII^e^ siècle). Son diamètre atteint environ 10 mètres et les murs sont épais d'environ 2,15 mètres.

Nous arrivons à présent à la justification de l'appellation « *belle tour* » et des équipements de confort qu'elle sous-entend. La Tour Saint-Antoine et la Tour de la Dame Blanche, les deux seules tours encore en élévation, ne sont ni l'une ni l'autre agrémentées de cheminée ou d'autres éléments de confort susceptibles de correspondre aux exigences de cette fin de XIV^e^ siècle (**Figure 220**). La Tour de la Dame Blanche est presque aveugle - elle ne possède qu'une fenêtre -, les portes servant de communication vers les courtines. Quant à la Tour Saint-Antoine, elle n'a d'ouverture que les archères et quelques jours fins ne laissant passer que peu de lumière. De plus, elle n'est pas pourvue à son sommet de mâchicoulis. Il est tout de même possible que cette tour de Pierre II soit à l'emplacement actuel de la Tour Heptagonale, attribuée à Jean II d'Alençon. Cela signifierait donc que ce dernier aurait détruit la « *belle tour* » de son grand-père : rien ne peut étayer cette hypothèse, qui paraît peu probable. Afin de vérifier le rapprochement que l'on propose entre la Grosse Tour et la main de Pierre II, la comparaison avec d'autres constructions qui lui sont attribuées s'impose.

[742] Cagny, Moranvillé 1902, p. 11.
[743] Il s'agit dans les deux cas de blocs de granite de taille moyenne, agrémentés d'un chanfrein sur chaque arête et placés en encorbellement. Le matériau, les dimensions et la simplicité du traitement tendent à rapprocher ces consoles (types A et C). Il en est de même pour les consoles des latrines (type B).

Parmi elles, deux tours en particulier présentent de nombreux points de comparaison : il s'agit de la tour maîtresse d'Alençon et surtout de la Tour Marguerite d'Argentan (**Figure 221**).



Figure 219: Grosse Tour, mâchicoulis sur consoles.



Figure 220: Tour Saint-Antoine (à gauche) et Tour de la Dame Blanche (à droite).

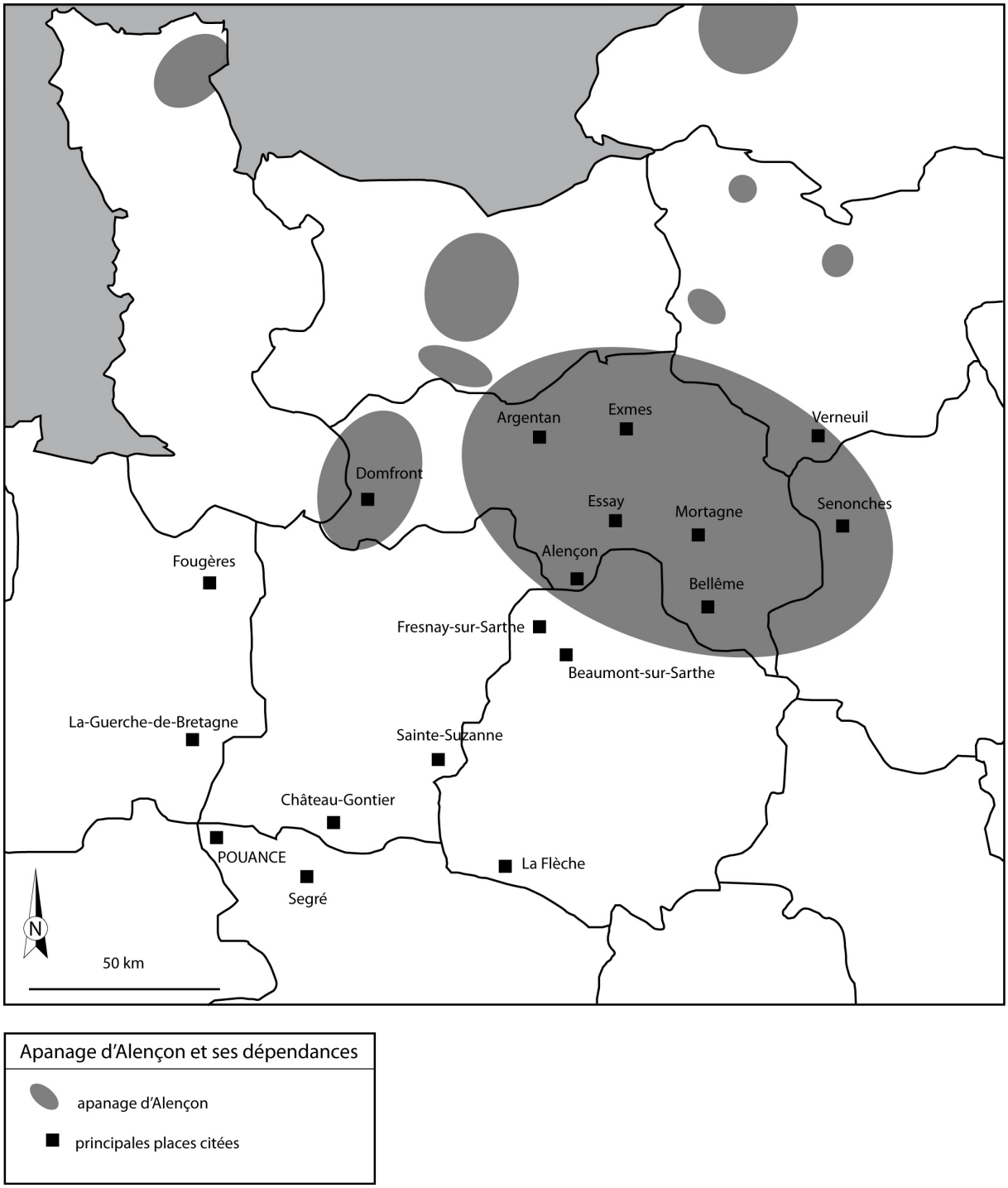


Figure 221: Apanage d'Alençon et ses dépendances (dessin A. Casaubon ; d'après Chave 2003, p. 31).

a- La tour maîtresse d'Alençon :

Alençon est une des principales villes de l'apanage. La tour qui nous intéresse[744] a été détruite en 1782[745] et devait être haute d'une trentaine de mètres[746] (**Figure 222**) I. Chave

[744] Pour les principaux auteurs concernant le château d'Alençon, citons : La Sicotière, Poulet-Malassis 1845a ; Duval 1896 ; Jouanne 1954 ; Churin 1990 ; Lagneau 1992 ; Louise 1994 ; Chave 2000.
[745] Chave 2003, p. 82.

décrit cette tour comme se plaçant dans « […] *un renouveau de la tour résidence à partir du milieu du XIV^e siècle.* »[747]. Comme pour Pouancé, Perceval de Cagny mentionne l'intervention de Pierre II : *« Il* [Pierre II] *fist lever la grosse tour du donjon d'Alençon d'un estage et faire quatre tourelles es quatre coings et machicoler tout autour.* »[748]. Les travaux mentionnés sont datables des années 1368-1370[749]. L'intervention prend place sur une tour romane préexistante qu'il surélève. Les éléments de comparaison sont les suivants.

La tour a été pourvue de mâchicoulis sur consoles. Après le Louvre et Vincennes, on observe une adoption générale des mâchicoulis sur consoles par les princes de sang dans les dernières décennies du XIV^e siècle[750]. Alençon et Pouancé peuvent être replacés dans ce contexte. Bien sûr cela ne suffit pas pour rattacher la Grosse Tour à Pierre II.

Le souci de mise en œuvre à Alençon est évident, car on est plutôt à proximité de carrières d'arkose (grès) et de granite[751], or l'ajout de Pierre II utilise une pierre blanche. Les niveaux inférieurs de la tour romane étaient en effet en granite. Ce nouvel étage devait être en contraste avec la partie inférieure (tour médiévale). À Pouancé, la Grosse Tour est la seule qui témoigne d'un réel soin dans l'appareil, sur toute son élévation (**Figure 223**). Toutes les autres sont construites simplement en moellons de schiste (**Figure 224**), parfois agrémentées d'une ou deux assises de grès (Tour de la Dame Blanche, Tour Saint-Antoine : **Figure 225**). Nous avons également signalé le soin apporté aux encadrements externes des portes, traités en pierre de taille de granite.

Quelques éléments ne se retrouvent pas à Pouancé, ce qui n'a rien d'étonnant. Il ne s'agit pas d'un programme normalisé que Pierre II met en place, mais de reprises, de modernisations adaptées au substrat architectural local. Il ne s'agit pas de faire une comparaison stricte, mais de relever les points communs. Parmi les quelques éléments absents à Pouancé, citons le lavabo, qui reste encore rare dans les tours-résidences du XIV^e siècle[752], ou les archères-canonnières. Le plan carré n'est pas repris, mais cela s'explique par le fait qu'on se trouve à Alençon sur la base d'une tour romane dont Pierre II ne reprend que l'élévation. Les fenêtres à meneaux non plus ne sont pas utilisées à Pouancé. Cependant, on n'en trouve aucune trace ailleurs dans le château, ni parmi les éléments de sculpture qui ont pu être exhumés. Il ne semble pas que ce soit un type d'ouverture pratiqué ici.

---

[746] Chave 2003, p. 85
[747] Mesqui 1991, p. 144, cité par Chave 2003, p. 84.
[748] Cagny, Moranvillé 1902, p. 11.
[749] Chave 2003, p. 86.
[750] Chave 2003, p. 86.
[751] Chave 2003, p. 85.
[752] Mesqui 1991, p. 155.

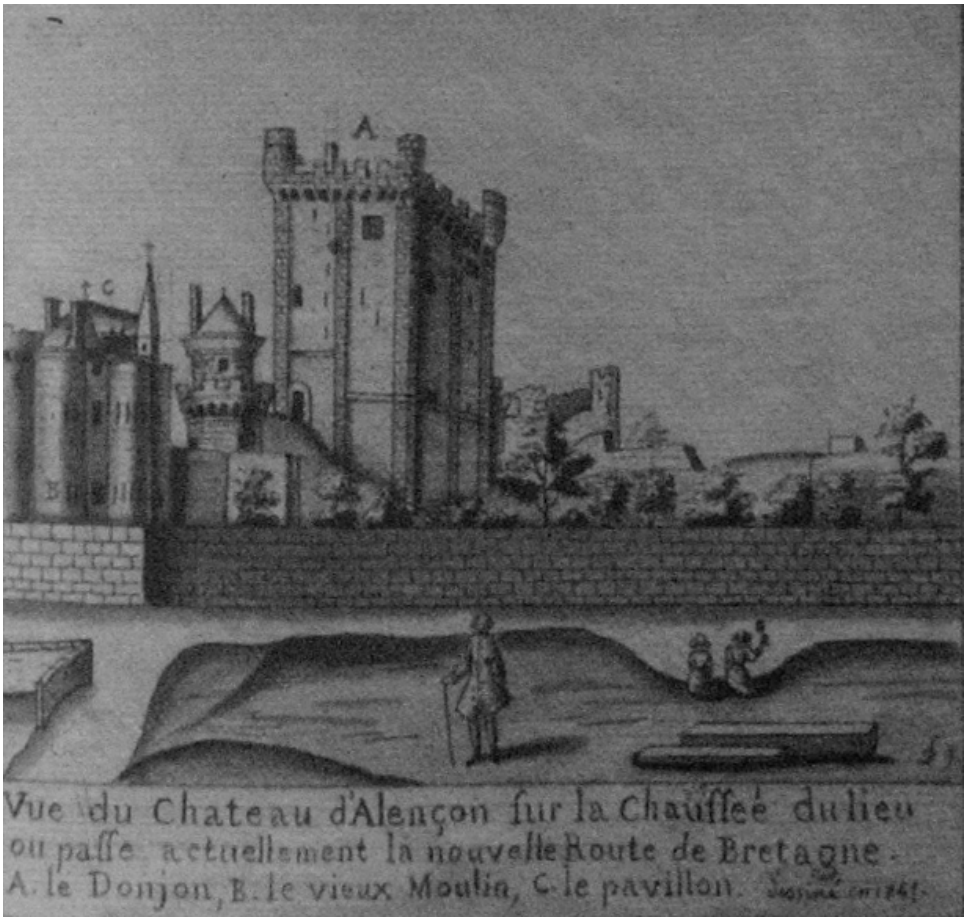


Figure 222: « Vue du château d'Alençon sur la chaussée du lieu où passe actuellement la nouvelle route de Bretagne » (J.-J. Le Queu, AD Orne, 31 J 10, 1745).



Figure 223: Appareil soigné de la Grosse Tour.



Figure 224: Les moellons de schiste, type de parement de plus répandu au château de Pouancé.

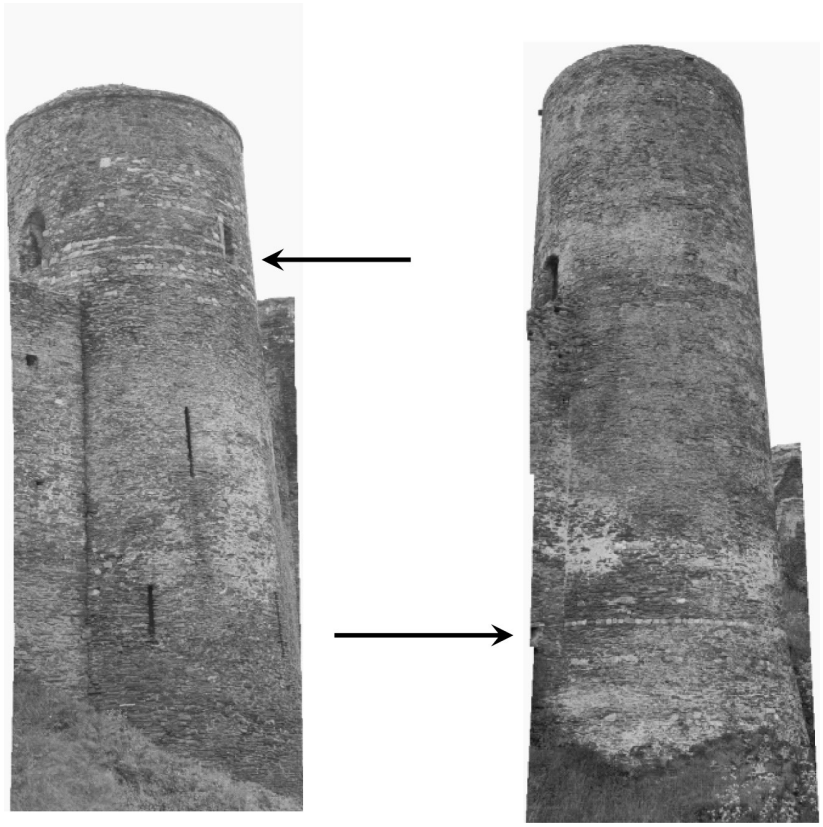


Figure 225: Assises de grès isolées sur la Tour Saint-Antoine (à gauche) ou sur la Tour de la Dame Blanche (à droite).

b- La Tour Marguerite à Argentan :

Il s'agit ici du site qui regroupe le plus de points communs avec Pouancé[753]. D'abord appelée Tour au Febvre, puis Tour Marguerite, elle fait partie de l'enceinte urbaine d'Argentan composée de seize tours et est la seule conservée de cet ensemble (**Figure 226**). Pierre II acquiert Argentan en 1372[754]. La même année, des commissaires de Charles V visitent le château et laissent l'ordre de le réparer avant le 1er avril suivant[755]. En 1374, un nouveau don royal est effectué, attestant que Pierre II poursuit les travaux de Charles de Montmorency, seigneur d'Argentan de 1360 à 1372. La datation exacte de la Tour Marguerite n'est pas connue, mais on peut la situer entre 1360 et 1375 (Charles de Montmorency ou Pierre II). Un faisceau de plusieurs éléments établit un certain lien entre la Grosse Tour de Pouancé et la Tour Marguerite. Mais là encore il ne s'agit pas d'un programme uniforme, avec des éléments très récurrents comme ce que l'on pourrait trouver dans un programme de type Plantagenêt ou philippien.

Comme pour Alençon, on retrouve le couronnement de mâchicoulis sur consoles[756]. La simplicité rappelle les consoles observées à Pouancé (**Figure 227**). Elles sont également très semblables à ceux du châtelet d'Alençon (daté de Jean Ier) (**Figure 228**).

Le plan intérieur de la Tour Marguerite évolue selon les niveaux. La salle basse est conçue sur un plan carré et au fur et à mesure que l'on monte, l'espace interne s'agence pour former un carré à pans coupés (**Figure 229**). La Grosse Tour de Pouancé suit également cette logique : sa base est ronde et non carrée, car elle s'appuie manifestement sur une tour antérieure. À partir du Niveau 3, le plan passe au polygone (sept côtés irréguliers). Il est très probable que cette disposition soit prise afin de mieux convenir aux étages résidentiels. Un plan de ce type se prête en effet parfaitement à l'aménagement des éléments de confort (cheminée) et d'ameublement (**Figure 230**).

La Tour Marguerite rassemble tous les éléments de conforts nécessaires à une fonction de logement, à savoir les latrines et la cheminée (**Figure 231**, **Figure 232**). La disposition des latrines au bout d'une petite gaine coudée (**Figure 233**) et leur architecture externe, est un point de comparaison supplémentaire (**Figure 234**).

---

[753] Pour les principaux auteurs concernant le château d'Alençon, citons : La Sicotière, Poulet-Malassis 1845b ; Vimont 1898, Duval 1897, Leboulanger 1930, Prieur 1954, Lagneau 1994, Moulin 1996. La plupart des informations sont issues de Chave 2003, p. 88-96.
[754] Chave 2003, p. 91.
[755] AN 104, Mi 23, p. 105-133
[756] Chave 2003, p. 91.

Les baies, très simples, sont formées d'un linteau et de piédroits chanfreinés dans les deux tours (**Figure 235**).

L'organisation de la circulation est similaire. Il s'agit d'une vis unique intégrée dans-œuvre, qui ne s'inscrit pas dans un courant apparu à partir du dernier tiers du XIV^{e} siècle, caractérisé par l'extériorisation des vis, la diversification de leur usage et leur multiplication (**Figure 236**).

Enfin, les deux tours sont de même gabarit. Le diamètre de la Tour Marguerite est de 10,70 mètres pour une épaisseur des murs de 2,40 mètres .Pour la Grosse Tour, ces dimensions sont respectivement de 9,75 mètres et 2,15 mètres.

Là encore, quelques différences se remarquent, car les deux tours n'ont pas la même vocation : la Tour Marguerite est ancrée sur l'enceinte urbaine et fait partie d'un ensemble plus important que la Grosse Tour, qui appartient, elle, à une enceinte castrale. Ainsi, la salle basse de la Tour Marguerite est desservie par un escalier en vis tandis qu'à Pouancé, ce même niveau est aveugle et devait être accessible au moyen d'une trappe

Quoi qu'il en soit, la Grosse Tour présente plusieurs éléments proches de la Tour Marguerite, tout à fait contemporaine de ce qui se fait à l'époque de Pierre II. On ne peut pas affirmer avec certitude que la « *belle tour* » de Perceval de Cagny renvoie à la Grosse Tour. Pour cela, il aurait fallu plus de précisions notamment dans les comptes de construction. Mais la comparaison d'Alençon et Argentan avec Pouancé permet de mettre en évidence une certaine unité dans les programmes architecturaux sous les Alençon (**Tableau 5**). La Grosse Tour est tout à fait comparable aux constructions de Pierre II. On peut donc la situer entre 1371 et 1379, et peut être à partir de 1396, date à laquelle Pouancé revient aux Alençon par le mariage de Marie, fille du duc de Bretagne, avec Jean I^{er} d'Alençon (fils de Pierre II). En effet, on sait que Pierre II a supervisé la construction d'un moulin à Pouancé en 1398[757] alors que Pouancé est déjà sous la tutelle de son fils. Mais pour l'édification de la « *belle tour »*, il semble plus logique de la placer dans la période où Pierre II jouit totalement de sa possession, soit de 1371 à 1379.

[757] ADML, 43 H 1 (1398, 2 avril)



Figure 226: Tour Marguerite, Argentan (MAP, cl. P. Lancrenon (1857-1922)).



Figure 227: À gauche : Grosse Tour, Pouancé, mâchicoulis sur consoles. À droite : Tour Marguerite, Argentan, mâchicoulis sur consoles (MAP, cl. G. Estève).



Figure 228: Châtelet, Alençon, vue des mâchicoulis sur consoles (cl. A. Casaubon).

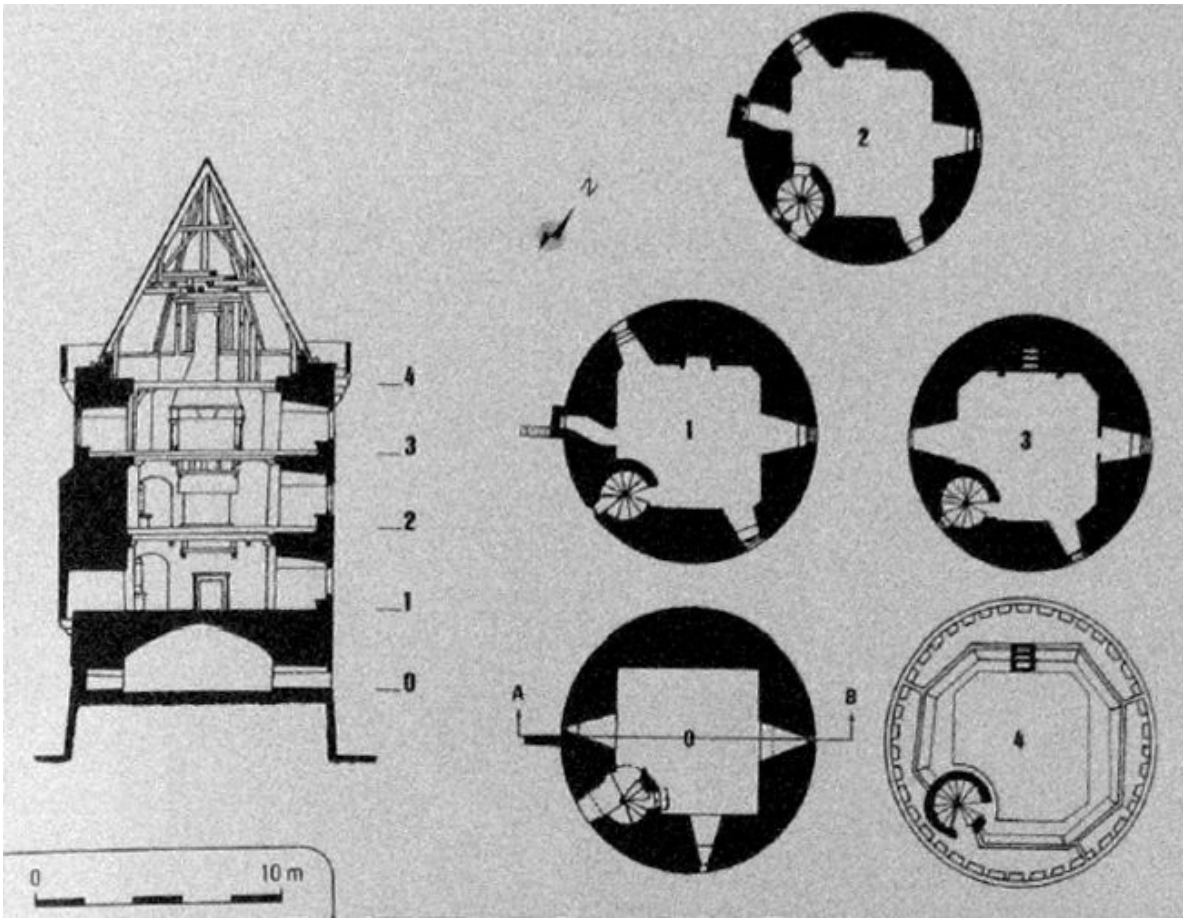


Figure 229: Tour Marguerite, Argentan, plan et coupe (*in* : Chave 2003, p. 93, d'après Lagneau, 1994).

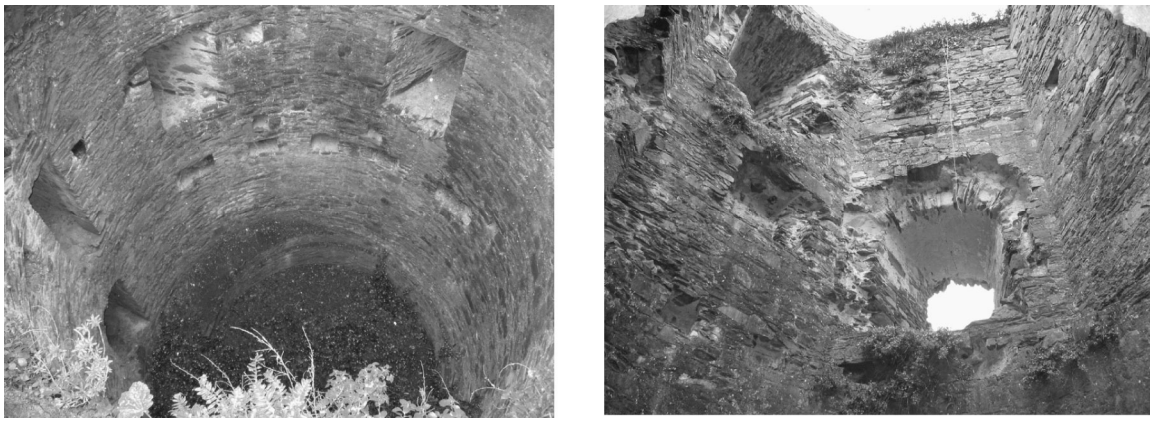


Figure 230: Grosse Tour, Pouancé, Niveaux 1 et 2 circulaires (à gauche), Niveaux 3 et 4 polygonaux (à droite).



Figure 231: À gauche : Tour Marguerite, Argentan, latrines. À droite : Grosse Tour, Pouancé, latrines.

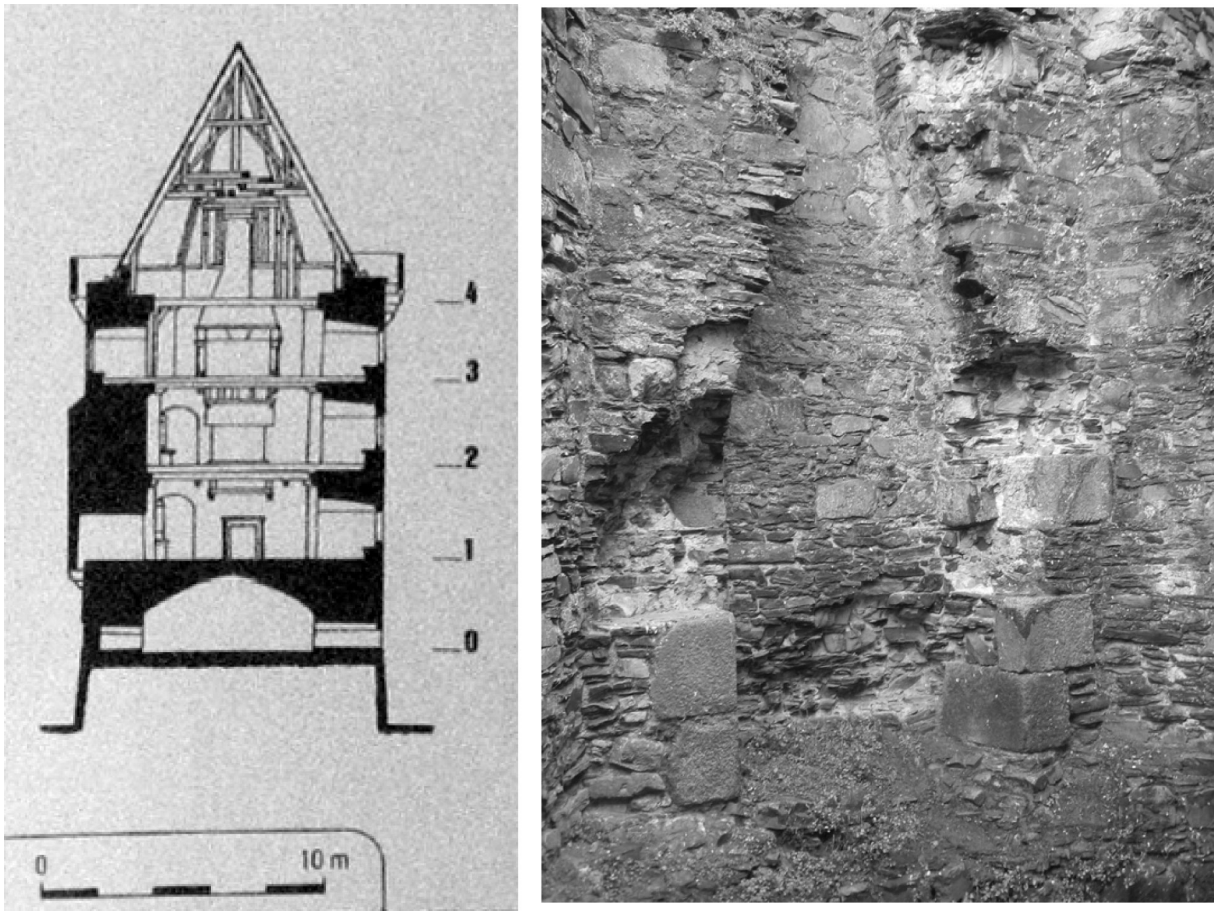


Figure 232: À gauche : Tour Marguerite, Argentan, emplacement des cheminées (d'après Chave 2003, p. 93, d'après Lagneau, 1994). À droite : Grosse Tour, Pouancé, cheminée.

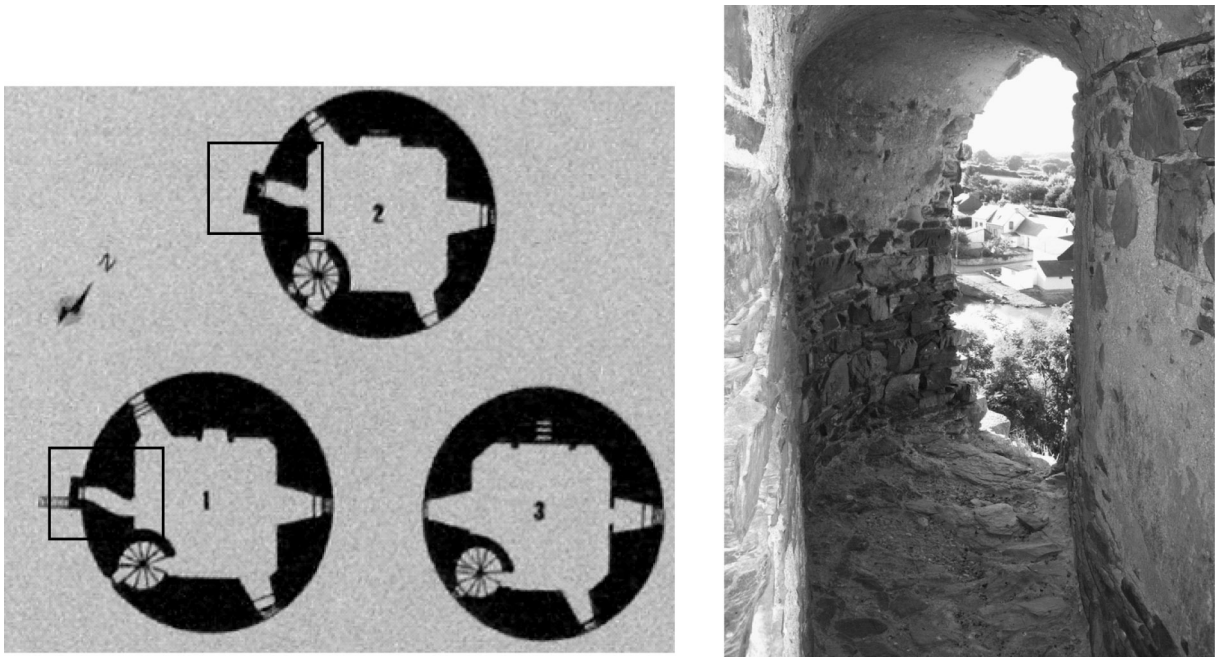


Figure 233: À gauche : Tour Marguerite, Argentan, emplacement des latrines (d'après Chave 2003, p. 93, d'après Lagneau, 1994). À droite : Grosse Tour, Pouancé, latrines.



Figure 234: À gauche : Tour Marguerite, Argentan, couvrement des latrines. À droite : Grosse Tour, Pouancé, couvrement des latrines.



Figure 235: Baies rectangulaires à linteau droit et piédroits chanfreinés. À gauche : Tour Marguerite, Argentan. À droite : Grosse Tour, Pouancé.

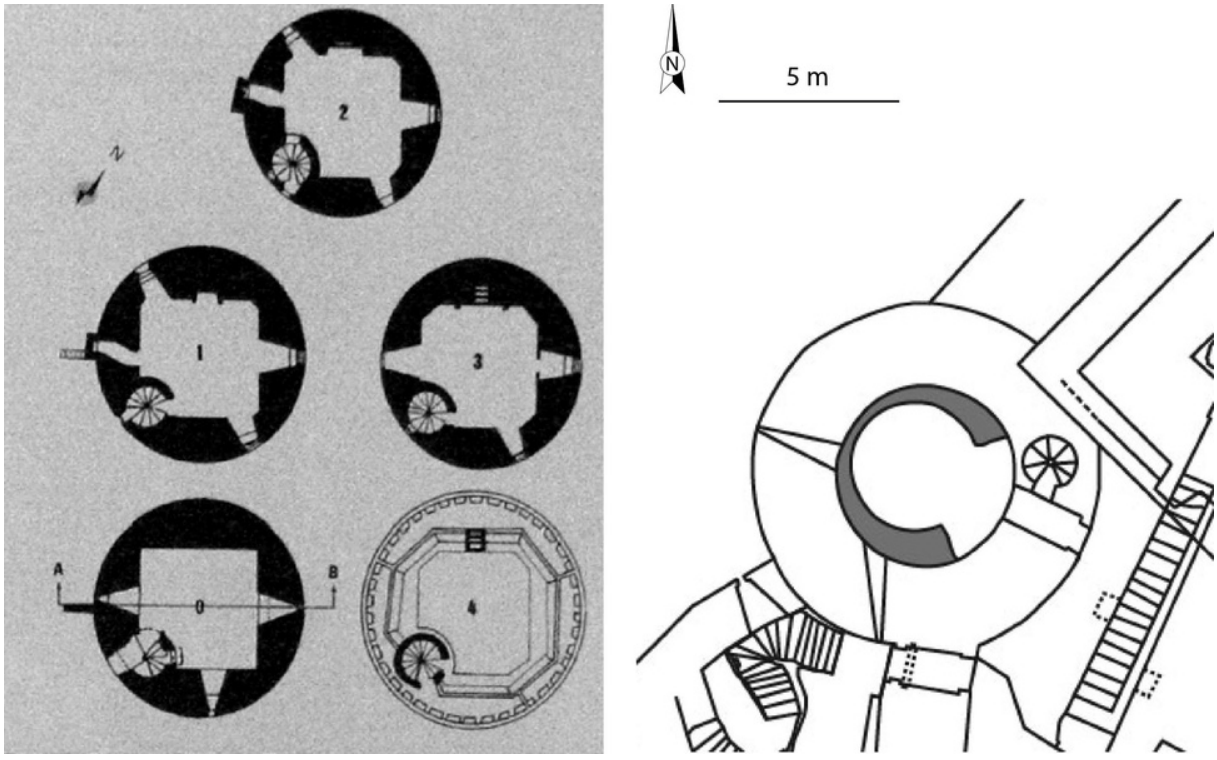


Figure 236 : Escalier dans-œuvre. À gauche : Tour Marguerite, Argentan (d'après Chave 2003, p. 93, d'après Lagneau, 1994). À droite : Grosse Tour, Pouancé.

	Pouancé Grosse Tour (1371-1379)	Alençon Tour maîtresse (1368-1370)	Argentan Tour Marguerite (1360-1375)
Mention de Perceval de Cagny	✔	✔	
Mâchicoulis sur consoles simples	✔	✔	✔
Soin particulier de l'appareil	✔ Alternance d'assises de grès et schiste	✔ Pierre calcaire importée	
Plan polygonal des étages	✔ Base ronde, étages octogonaux		✔ Base carrée, étages carrés à pans coupés
Éléments de confort	✔ Cheminée, placards, grandes baies, latrines	✔ Lavabo, fenêtres à meneau	✔ Cheminées, baies, latrines
Disposition et architecture des latrines	✔ Gaine coudée, latrines sur consoles		✔ Gaine coudée, latrines sur consoles
Structure simple des baies	✔ Baie rectangulaire, linteau droit chanfreiné, piédroits chanfreinés		✔ Baie rectangulaire, linteau droit chanfreiné, piédroits chanfreinés
Circulation : vis dans-œuvre unique	✔		✔
Dimensions	✔ Diamètre: 975 m Épaisseur: 2,15 m		✔ Diamètre: 10,70 m Épaisseur: 2,40 m

Tableau 5: Tableau récapitulatif des points de comparaison entre la Grosse Tour de Pouancé, la tour maîtresse d'Alençon et la Tour Marguerite d'Argentan.

Les baies rectangulaires sous arc décharge : un témoin de la fin du XIV^{e} siècle

Nous avons évoqué précédemment les baies des logis nord et ouest et la simplicité de leur encadrement, formé d'un linteau et de piédroits chanfreinés. À l'intérieur, elles sont pourvues de coussièges. Tous ces éléments se retrouvent à la Grosse Tour. Cependant, une différence doit être notée : les baies en question sont les seules à être surmontées d'un arc de décharge, particularité qui nous fournit des éléments propres à affiner leur datation.

Nous l'avions déjà mentionné, certaines fenêtres du cinquième niveau de Vincennes ont des points communs avec celles des logis nord et ouest. Le château de Pouancé est un programme bien plus modeste que la tour de Vincennes. Il s'agit de la résidence occasionnelle d'un comte et non d'un programme ambitieux et symbolique du roi de France. Toujours est-il que les formes restent intéressantes à comparer (**Figure 237**). On retrouve à Vincennes le même type de grandes baies rectangulaires, couronnées par un arc de décharge. La vue extérieure de deux fenêtres du cinquième étage de la face sud n'est pas sans rappeler la fenêtre du Niveau 4 de la Grosse Tour. À Vincennes cependant, seul le linteau est garni d'un

chanfrein, les piédroits recevant un décor plus fourni[758]. Il semble que ce choix d'un ornement minimaliste ait été opéré suite à une modification du programme, réservant l'étage à un rôle finalement défensif[759]. Pour autant, les fenêtres de la Grosse Tour doivent probablement plus leur dépouillement à l'aspect « provincial » de la résidence des comtes d'Alençon qu'à une fonction défensive. En effet, si l'on prend le cas de la Grosse tour, on voit bien que ces grandes baies sont liées à un étage clairement résidentiel. Il en est très probablement de même pour les fenêtres du Logis et du logis de la Courtine Nord, qui ne peuvent être des embrasures de tir étant donné qu'elles étaient protégées par des grilles.

Hors du domaine royal, J. Mesqui cite, par exemple, certaines baies du château de Lagarde, datées du premier quart du XIV^e^ siècle, afin d'illustrer le principe de l'arc de décharge couvrant une baie.[760]. On peut noter la proximité du gabarit de la baie de Lagarde avec celles de Pouancé, de même que le chanfrein ornant piédroits et linteau.

Dans un contexte plus local, citons les petites ouvertures des deux tours maîtresses sud du château de Clisson[761], pouvant être datées du XIV^e^ siècle. Elles rappellent la simplicité des ouvertures des étages résidentiels de Pouancé. Le lien entre la grosse tour de Clisson et la Grosse Tour de Pouancé sera traité ci-après, mais mentionnons tout de même, à Clisson, le linteau surmonté d'un arc de décharge (**Figure 238**). On peut également citer Châteaubriant, Châteaugiron, Dinan, le Grand-Fougeray, la Tour Solidor de Saint-Malo, Suscinio (fenêtres insérées dans la tour salle (**Figure 239**), fenêtres insérées dans une tour flanquante (**Figure 240**),) etc. Ces exemples illustrent un phénomène répandu en Bretagne à partir du dernier quart du XIV^e^ siècle, à savoir le couvrement de petites baies par des arcs de décharge soigneusement appareillés[762]. Cette mode, toujours selon J. Mesqui, serait liée à une volonté de mise en valeur de la fenêtre exacerbée par une maçonnerie de schiste pouvant paraître assez fruste. A. Mussat a également abordé ce point : « […] *la présence d'arc de décharge au-dessus de toutes les baies, tant internes qu'externes, ce dispositif ayant été très répandu dans les châteaux bretons des années 1350-1450.* »[763], de même que F. C. James dans sa description du donjon de Châteaubriant qui arbore ces mêmes fenêtres : « *Leur ouverture rectangulaire est surmontée d'un linteau droit soulagé par un arc de décharge appareillé avec soin. C'est là un des usages constants que l'on rencontre dans toutes les constructions*

[758] Faucherre 1994, p. 343.
[759] Faucherre 1994, p. 337-355.
[760] Mesqui 1993, p. 190.
[761] Martineau 2003.
[762] Mesqui 1993, p. 190.
[763] Mussat 1975.

de la fin du règne du duc Jean IV. »[764] (**Figure 241**). À Pouancé, seule la baie de la Grosse Tour est pourvue de cet arc. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'une ouverture pouvant être qualifiée de « petite », mais si le principe de l'arc de décharge est lié à une valeur esthétique, il nous semble logique de le retrouver sur la Grosse Tour, qui est la structure dont l'appareil est le plus soigné du site de Pouancé.



Figure 237: Tour de Vincennes, baie du cinquième niveau (*in* : Faucherre 1994, p. 343).



Figure 238: Château de Clisson, tour maîtresse, baies à linteau droit surmontées d'un arc de décharge (cl. A. Casaubon).

[764] James 1973, p. 320.



Figure 239: Château de Suscinio, tour salle, baies à linteau droit surmontées d'un arc de décharge (cl. A. Casaubon).



Figure 240: Château de Suscinio, tour flanquante, baies à linteau droit surmontées d'un arc de décharge (cl. A. Casaubon).



Figure 241: Donjon du château de Châteaubriant (cl. A. Casaubon).

Une tour-résidence typique de la fin du XIV^e^ siècle

a- Une fonction défensive prise en compte, mais bien différenciée : la tour-résidence

La Grosse Tour de Pouancé est une des mieux conservées du château : si ses planchers ne sont plus en place, d'autres aménagements sont encore bien visibles, ce qui permet d'apprécier son organisation interne. L'une des particularités de la tour est l'attribution de fonctions spécifiques selon les niveaux. La fonction des éléments (porte, archère, cheminée etc.) et leur nombre sont bien sûr des indicateurs de la destination et de l'importance de chacun des niveaux, ainsi que nous allons le constater. Le premier, dépourvu de fenêtre et d'archère, est seulement muni d'une porte, desservant possiblement une petite fente, de surveillance ou de tir, qui surveille le passage de la poterne traversant la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche. Il est totalement aveugle sur l'extérieur de l'enceinte. Il s'agit d'un niveau combinant probablement fonctions défensives et stockage. Le Niveau 2 est le nœud de communication. Il distribue l'accès principal à la Grosse Tour par la porte GT-N2-POR1, avec son bel appareil de blocs de granite chanfreinés. Il dessert l'accès à la salle de la manœuvre de la herse, qui assure la protection de la poterne de la courtine. Ce petit réduit est également pourvu de deux fentes qui couvrent les abords sud et ouest. Les deux seules archères défendant la tour sont situées à ce niveau, dans la salle GT-N2-SAL1, ce qui lui

confère un rôle clairement stratégique et défensif. Il en est tout autrement du Niveau 3, étage noble par excellence. Tous les éléments nécessaires à l'agrément du seigneur, probablement Pierre II d'Alençon, sont présents : latrines ménagées au bout d'un conduit, à l'opposé de la cheminée et donnant sur l'extérieur de l'enceinte, cheminée aux piédroits de granite, placard mural, grande fenêtre offrant une vue sur l'étang et porte ouverte sur l'intérieur de l'enceinte. Enfin, au niveau supérieur, on retrouve les éléments de confort tels que latrines, placard et fenêtre, mais aucune trace de cheminée n'est conservée. Il se trouve que ce niveau favorise la fonction de résidence, mais revêt un certain caractère défensif puisque l'on sait que se trouvait ici à l'origine une porte de communication avec la courtine menant à la Tour de la Dame Blanche, ce qui n'a rien de surprenant pour l'époque : « *Le souci d'accéder plus facilement aux chemins de ronde fit qu'on ouvrit des portes faisant communiquer l'étage supérieur des locaux d'habitation avec les chemins de ronde.* »[765]. À cet étage, nous n'avons pas trace de communication avec la Grande Courtine, mais tous les murs ne sont plus en place, en particulier du côté de cette structure.

Le principe de la tour-résidence ne date bien évidemment pas du XIV^e^ siècle. On le retrouve au moins dès le milieu du XI^e^ siècle[766], avec entre autres les exemples de Montbazon, Fréteval, Loches, ou encore Langeais, pour les plus connus. L'affectation d'un rôle dévolu à chaque étage, notamment le stockage à l'étage bas, la distribution et la réception réservées au-dessus du niveau inférieur, se retrouve dès cette période. De la même manière, le positionnement du logement seigneurial aux étages supérieurs[767], inscrivant ainsi une valeur symbolique à la construction, est une formule extrêmement répandue, bien que ces modèles acceptent quelques variantes. Le faible rôle accordé à la défense est semble-t-il récurrent pour ces tours, quelle que soit l'époque concernée[768]. En cela, la Grosse Tour de Pouancé se place dans une longue lignée. Pourtant, un changement est très perceptible, à partir du milieu du XIV^e^ siècle : « *Les conditions même de la guerre de Cent Ans allaient entraîner un retour spectaculaire à l'intégration des fonctions résidentielle, défensive et ostentatoire au sein du même édifice.* »[769]. L'exemple de la tour de Vincennes (dont le programme débute à partir de 1361) est encore une fois cité. S'il ne faut pas y voir un modèle en tant que tel, force est de constater que ses caractéristiques, dont l'affirmation des fonctions fait partie[770], ont fait florès

[765] Rocolle 1994, p. 112.
[766] Mesqui 1991, p. 108.
[767] Mesqui 1991, p. 113.
[768] Mesqui 1991, p. 160.
[769] Mesqui 1991, p. 144.
[770] Voir pour ce point Mesqui 1991, p. 146-161.

dans la seconde moitié du XIV^e^ siècle, au début du XV^e^ siècle et tout particulièrement dans le dernier quart du XIV^e^ siècle. On retrouve à Pouancé plusieurs de ces traits distinctifs. Le niveau inférieur n'est plus tout à fait aveugle, puisqu'il dessert l'archère protégeant la poterne de la courtine. L'accès, à l'intérieur de l'enceinte, se fait bien par le rez-de-chaussée et non plus uniquement par le premier étage, comme cela se faisait majoritairement auparavant. La tour est désormais associée à des éléments défensifs tels que la herse et l'éventuel pont-levis de la courtine. La circulation se fait au moyen d'une vis intégrée unique. Pouancé conserve tout de même un aspect non pas archaïque mais simple. L'organisation interne se limite à une pièce par étage. On est bien loin de cas tels que la tour maîtresse de Septmonts (**Figure 242**). Les différentes caractéristiques de la Grosse Tour la placent donc parmi les nombreux autres exemples de tours-résidences des XIV^e^ et XV^e^ siècles que l'on trouve dans l'ouest : la tour quadrangulaire des Essarts , la Tour Solidor à Saint-Malo, la Tour de Trèves[771] à Chênehutte-Trèves-Cunault, la Tour du Connétable à Blain, la tour maîtresse de Dinan[772], la Tour Renaise à Laval (très similaire à la Grosse Tour de Pouancé bien que plus tardive, associant niveaux inférieurs défensifs, niveaux supérieurs résidentiels sur plan hexagonal, latrines situées au bout d'un conduit), Largoët-en-Elven, le Grand Fougeray, ou encore Oudon.



Figure 242: Château de Septmonts, tour maîtresse (cl. A. Casaubon).

[771] Gaugain 2005.
[772] Corvisier 1998, p. 36.

b- L'exemple de la grosse tour de Clisson :

Parmi tous ces exemples, mentionnons la tour maîtresse du château de Clisson avec une organisation et des formes très similaires à celles que l'on a pu observer à la Grosse Tour de Pouancé, rappelant le schéma des tours-résidences de la seconde moitié du XIV^{e} siècle. On prend en compte pour cette comparaison la grosse tour (dite tour C sur le plan de Berthou), accolée à une autre plus petite (**Figure 243**).

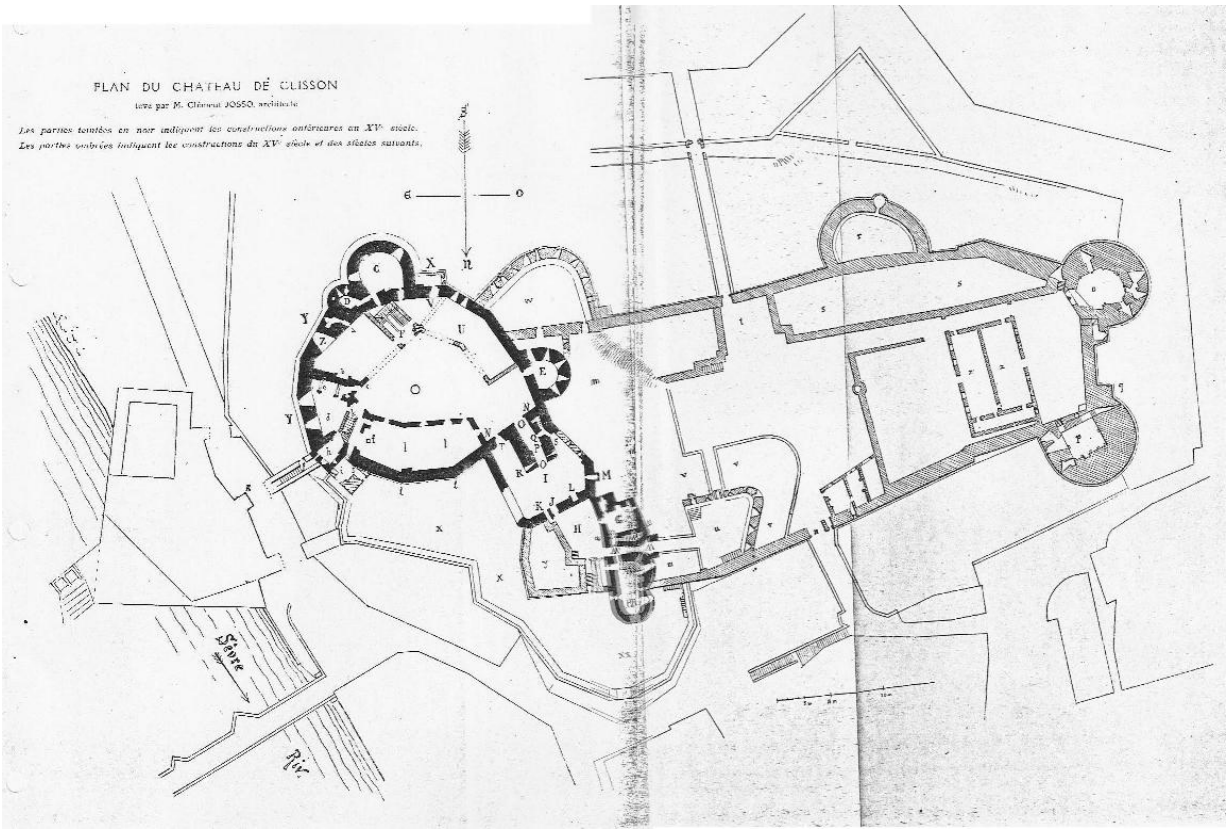


Figure 243 : Plan du château de Clisson (*in* : Berthou 1910, p. 273).

*Des plans comparables

Bien que la tour de Clisson ait été conçue sur un plan outrepassé associé à la tour orientale, plus modeste, le rapprochement avec Pouancé est possible. Tout d'abord, nous nous appuyons sur les dimensions. La grosse tour de Clisson mesure environ 15 mètres de diamètre (maçonneries comprises, mesure prise selon un axe est-ouest), tandis que Pouancé atteint à peine les 10 mètres. Le diamètre de Clisson est donc 1,5 fois supérieur à celui de Pouancé. Il se trouve que ce ratio s'applique parfaitement au diamètre interne des tours, ainsi qu'à l'épaisseur respective de leur mur. La grosse tour de Clisson est donc plus imposante, ce qui peut sembler parfaitement logique si l'on prend en compte l'importante dimension symbolique de telles constructions, car il s'agit du siège principal de la puissante famille de

Clisson et non d'une possession parmi tant d'autres, comme c'est le cas pour Pouancé à la fin du XIV^{e} siècle. Mais il n'en reste pas moins qu'on se trouve devant des gabarits tout à fait semblables.

Les plans intérieurs sont un autre élément rapprochant les deux constructions. Dans les deux cas, aucune cloison ne vient diviser l'espace interne. Un étage correspond à une salle.

*Une circulation similaire

La tour de Clisson est desservie par un escalier en vis logé partiellement dans-œuvre, tandis qu'à Pouancé, la vis est totalement intégrée dans le volume circulaire de la tour. Dans les deux cas, les étages supérieurs sont desservis par cet unique escalier. L'accès à la grosse tour de Clisson se fait par le troisième niveau. Comme à la Grosse Tour de Pouancé, à laquelle on accède par le deuxième niveau (rez-de-chaussée), les salles inférieures de Clisson n'étaient desservies que par des systèmes amovibles. De la même manière, la porte menant à la salle du troisième niveau (qui correspond au rez-de-chaussée par rapport à la cour) est ménagée dans l'épaisseur du mur.

*Deux tours entièrement planchéiées

Bien que cela puisse surprendre à Clisson, les niveaux inférieurs ne sont pas voûtés. Les ancrages des planchers sont encore tout à fait visibles (**Figure 244**), comme c'est le cas à la Grosse Tour de Pouancé.



Figure 244: Château de Clisson, traces des planchers de la grosse tour (cl. A. Casaubon).

*Séparation des fonctions : le confort de la résidence

Les niveaux inférieurs de Clisson abritent des archères, tout comme à Pouancé (**Figure 245**). En revanche, les niveaux supérieurs sont dévolus à un rôle résidentiel. On peut admirer les grandes baies à coussièges de Clisson (**Figure 245**), que l'on retrouve à Pouancé (bien que les ébrasements soient très abîmés), ainsi que les cheminées (**Figure 246**). Les points communs se retrouvent également sur ces aménagements de confort : piédroits très simples et conduits partiellement engagés dans la maçonnerie.



Figure 245: Château de Clisson, vue intérieure de la tour maîtresse (cl. A. Casaubon). Les archères sont visibles aux deux niveaux inférieurs, les baies à coussièges éclairent les niveaux supérieurs.

Le dernier étage de la tour de Clisson est résolument dévolu à la défense, tandis qu'à Pouancé, la fonction résidentielle est bien présente, combinée au rôle défensif de communication avec la courtine. Cela n'affecte en rien la comparaison entre les deux tours. D'une part, le doute plane quant à la contemporanéité des petites ouvertures du sixième étage avec le reste de la tour[773]. A. Erlande-Brandenburg fait preuve de prudence à ce sujet. D'autre part, quand bien même ces ouvertures seraient contemporaines, nous ne connaissons pas les dispositions du ou des étages supérieurs de la Grosse Tour. Il est possible qu'elle ait hébergé plus de cinq niveaux.

Nous avons évoqués divers point de comparaison entre Clisson et Pouancé. Il est intéressant de noter ces convergences qui semblent caractéristiques des tours résidences de la seconde moitié du XIV^{e} siècle, bien que la tour de Clisson ne soit pas datée avec exactitude.



Figure 246: Château de Clisson, cheminée du troisième niveau (cl. A. Casaubon).

Une tour résidentielle rapidement délaissée ?

Partant du principe que la tour de Pierre II corresponde bien la Grosse Tour, on pense que celle-ci a pu servir de résidence à Jean II d'Alençon dans les premières années de ses séjours à

[773] Erlande-Brandenburg 1973, p. 275.

Pouancé. En effet, on sait qu'il a multiplié les séjours dans le sud de son apanage (Château-Gontier, Pouancé, Sainte-Suzanne, Fougères, La Flèche) et que la cour ducale se sédentarise à Pouancé entre 1420 et 1447, point sur lequel nous reviendrons. C'est peut-être aux alentours de 1450, date à laquelle on situe la Tour Heptagonale, qu'il construit un grand logis, accolé à la Grande Courtine, à l'emplacement du logis ouest que l'on a attribué à la famille de Beaumont.

La Grosse Tour, mal défendue (seulement deux archères) serait en quelque sorte devenue obsolète. Le point de faiblesse qu'elle présente alors sur l'enceinte est annulé par la présence de l'ouvrage dit « Caponnière », une barbacane qui permettait d'une part de défendre par le canon les abords de la Grosse Tour, et d'autre part de déporter l'entrée primitive qui perçait la courtine reliant la Grosse Tour à la Tour de la Dame Blanche.

4.1.5. La campagne de Jean II d'Alençon

Jean II devient duc d'Alençon en 1415 jusqu'à sa mort en 1476. Nous allons voir quels ouvrages peuvent être rattachés à lui et les datations que l'on peut proposer pour les différentes campagnes. En effet, s'il est bien seigneur de Pouancé durant une soixantaine d'années, nous verrons qu'il n'a probablement pas eu l'occasion de lancer des chantiers tout au long de cette période.

- Tour Heptagonale - Phase 2 : construction du Niveau 0 non voûté (phase 2a), puis couvrement du Niveau 0 et construction des Niveaux 1 à 4 (phase 2b) (**Annexes : Figure 107**)
- Courtine Tour Saint-Antoine – Tour Heptagonale – Phase 2 (**Annexes : Figure 105**)
- Tour Saint-Antoine – Phase 6 : percement de la porte menant à la courtine de la Tour Heptagonale (**Annexes : Figure 104**)
- Logis – Phase 5 : remplacement du logis antérieur sur des bases similaires (**Annexes : Figure 108**)
- Glacière – Phase 1 (**Annexes : Figure 110**)

Les phases correspondant aux quatre structures que nous traitons ici sont manifestement contemporaines, ce qui explique leur regroupement (**Figure 247**).

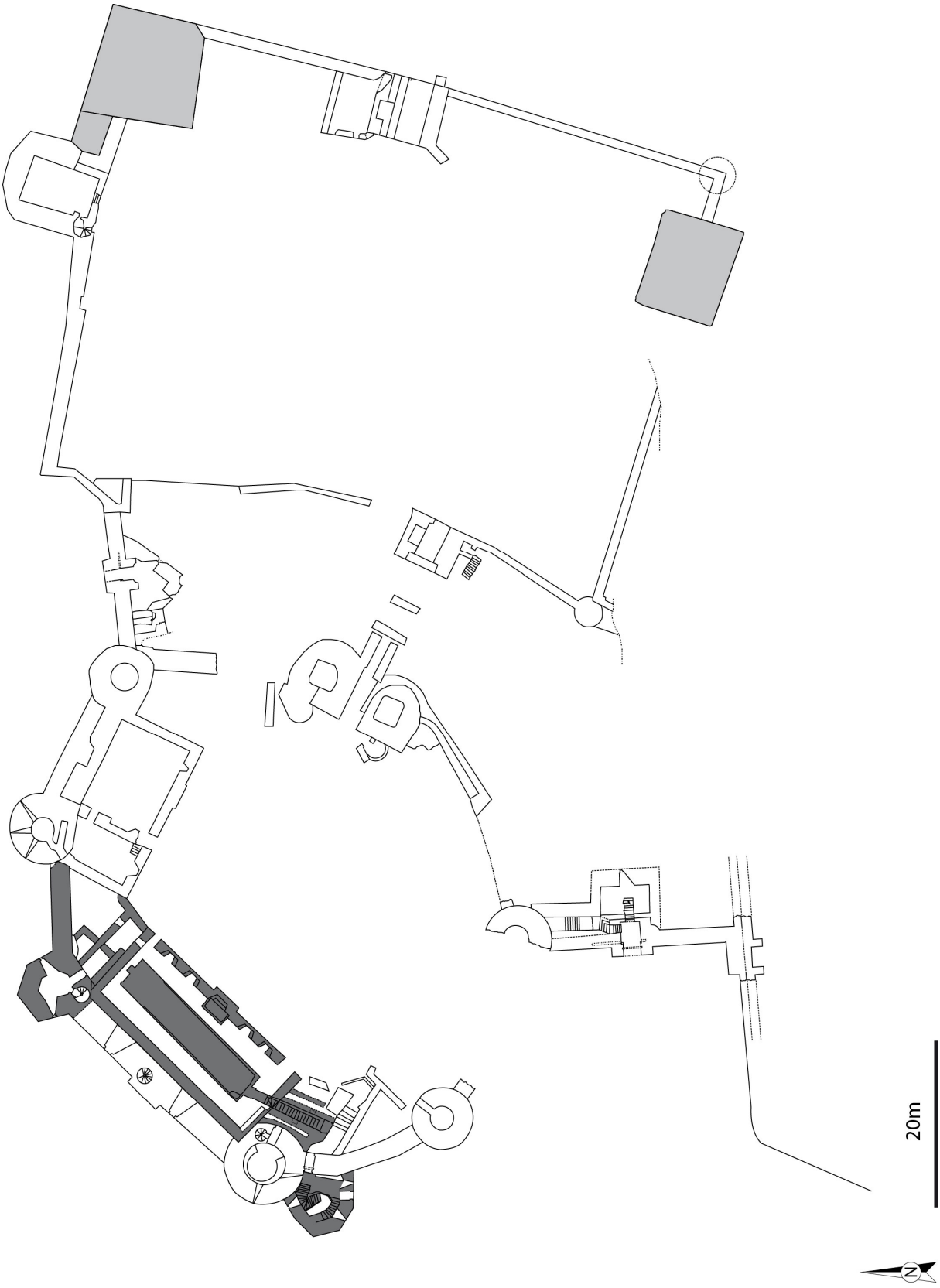


Figure 247: Restitution en plan du château de Pouancé : la campagne de Jean II d'Alençon (dessin A. Casaubon).

- Phasage de la Tour Heptagonale – Phase 2

Nous avons vu précédemment qu'une phase antérieure (phase 1) est encore discernable dans les bases de la Tour Heptagonale actuelle. Cette dernière paraît très homogène, mais l'observation attentive du bâti révèle quelques incohérences, amenant à conclure qu'elle n'a pas été construite en une campagne continue.

Dans un premier temps, la base de la tour est construite, correspondant au Niveau 0. Elle comprend un jambage et l'arc de la porte TH-N0-POR1 (UC303, UC305), les ébrasements de la porte et la voûte qui les couvre (UC301, UC302, UC306, UC307, UC344), les murs de la salle (UC 308, UC309, UC337, UC343), le sol de la porte et l'escalier (UC346, UC347, UC348, UC349, UC350, UC355, UC356), la niche logée sous cet escalier, auxquels s'ajoutent les archères-canonnières (UC312 à UC336). Tous ces éléments sont synchrones : les chaînages ne laissent pas de doute à ce sujet. Les UC339 à UC342 peuvent s'ajouter à cette première étape. Les murs de la salle formés par les UC308, UC309 et UC337 sont, comme on l'a vu, visiblement postérieurs aux murs de la phase 1, et prennent appui sur celle-ci.

Le couvrement (UC338) semble pour sa part réalisé après un léger changement de parti, ou après une période d'hivernage du chantier[774]. On peut voir qu'au niveau de son contact avec l'UC338, les pierres de l'UC301 ont été creusées sur quelques centimètres. Il est possible que l'on ait ici l'ancrage du coffrage ayant servi à monter la voûte, comme si celle-ci n'avait pas été initialement prévue sous cette forme. Il se trouve que sur le parement externe, nous avons également la marque d'un changement discret mais perceptible entre le Niveau 0 et les niveaux supérieurs. En effet, la limite supérieure du Niveau 0 est marquée par l'arrêt, ou du moins la forte réduction de la proportion de l'emploi d'un schiste ardoisier de teinte rouge. On a là une indication non négligeable quant à l'approvisionnement. En effet, cette concentration en oxyde de fer n'indique pas forcément une autre carrière, car il s'agit bien là d'un même schiste ardoisier que celui que l'on trouve sur les niveaux supérieurs, probablement extrait d'un gisement local[775]. Cette différence peut révéler un changement de zone d'approvisionnement, qui expliquerait une rupture plus ou moins importante dans le chantier de construction (**Figure 248**). Les Niveaux 1 à 4 sont bien synchrones. La continuité de l'escalier et l'uniformité du parement interne sont de bons indices.

[774] Kimpel 1977, p. 212.
[775] Tesson 2011, communication orale.

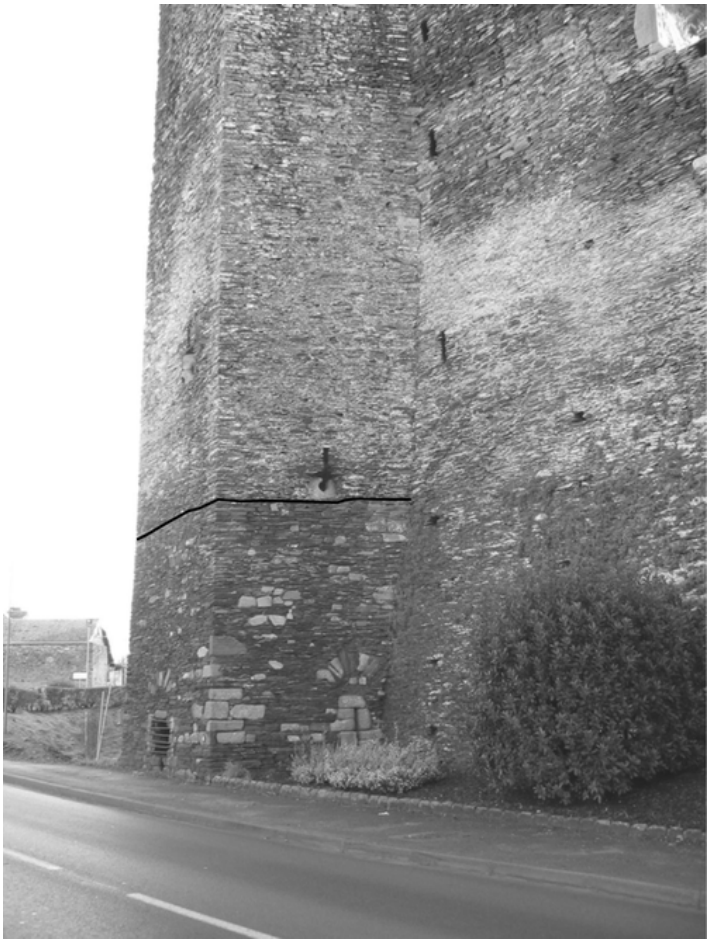


Figure 248: Tour Heptagonale, limite de la phase 2a sur le parement externe.

La comparaison entre le Niveau 0 et les niveaux supérieurs ne fait que confirmer le peu d'écart entre les deux campagnes.

Les parements A et F ont été distingués car ils ne présentent pas tout à fait le même aspect à première vue. Cependant, force est de constater que les maçonneries sont très proches, qu'il s'agisse des proportions entre schiste ardoisier (dalles et blocs) et grès (blocs), ou bien des dimensions des moellons. Pour le parement de type A, les dalles mesurent de 10 à 60 centimètres de longueur pour 2 à 7 centimètres d'épaisseur et les blocs, de 6 à 40 centimètres de longueur pour 3 à 15 centimètres d'épaisseur. Concernant le parement de type F, nous sommes sur des gabarits très similaires : les dalles mesurent de 15 à 65 centimètres de longueur sur 3 à 5 centimètres d'épaisseur, quant aux blocs, ils sont longs de 11 à 35 centimètres pour une épaisseur de 6 à 15 centimètres. Les liants sont si proches que nous n'avons pu les distinguer à l'œil nu. Il s'agit du liant de type A, un mortier de chaux de couleur beige pâle, à la texture sableuse friable, contenant des inclusions de chaux, du mica et du quartz.

Les embrasures de tir, malgré quelques différences, présentent de nombreux points communs. Les ébrasements reprennent des angles d'ouverture très proches et assez aigus (si l'on écarte l'archère-canonnière TH-N0-AC3, dont les ébrasements sont presque parallèles), qui sont les suivants : TH-N0-AC1 : 22 degrés, TH-N0-AC2 : 20 degrés, TH-N1-AC1 : 34 degrés, TH-N1-AC2 : 25 degrés, TH-N2-AC1 : 28 degrés. Le calibre est également identique, situé aux alentours d'une vingtaine de centimètres, mais nous le retrouvons sur toutes les ouvertures du château, de même que le principe du canon posé sur affût, la bouche n'étant pas à plus de 28 centimètres du sol (pour la Tour Heptagonale).

Nous laissons ici les comparaisons internes à la tour pour nous pencher plus avant sur quelques aspects de son fonctionnement.

Un pont amovible ?

Devant la porte TH-N1-POR1, plusieurs murs fonctionnent ensemble. D'eux d'entre eux sont ancrés perpendiculairement à la tour et parallèles entre eux. Le troisième, placé à mi-longueur et perpendiculaire aux deux premiers, est parallèle à la tour. L'espace ainsi formé est vide et forme actuellement une fosse quadrangulaire profonde de plusieurs mètres. Il est possible d'accéder à la fosse par une petite porte ménagée à la base du mur nord-est. La liaison de ce mur avec le Niveau 0 de la Tour n'est pas évidente, car il se pose sur le jambage de granite de la porte TH-N0-POR1 dont on a vu qu'il appartenait à la première phase de la tour. Au-dessus, le mur est visiblement chaîné à la tour. On peut d'ailleurs voir l'arrachement qui se poursuit sur le parement (**Figure 249**) et permet de voir la hauteur originelle. Bien sûr, ces murs ont été en partie remontés, mais il semble que seules les assises supérieures soient neuves (**Figure 250**). En effet on peut voir sur les archives du CHAM que ce mur avait une élévation proche de celle que l'on trouve actuellement. Ce vide était-il rendu praticable par une passerelle amovible[776] (**Figure 251**), ou bien simplement par un plancher fixe ? Les maçonneries encore en place ne donnent pas plus d'informations.

[776] « *Le tablier de ce pont A, dont les parapets sont crénelés, est interrompu en B, et laisse en avant de l'entrée une fosse de 3 mètres environ de longueur sur 3 mètres de largeur. Un plancher mobile, que l'on enlevait en cas de siège, couvrait ce vide.* »[776]. L'exemple donné ici n'a pas d'autre visée que celle d'illustrer un système, car il est daté d'une tout autre période (Carcassonne, XII^{e} siècle) : Viollet-le-Duc 1864, p. 321.



Figure 249: Tour Heptagonale, arrachement sur la face sud.

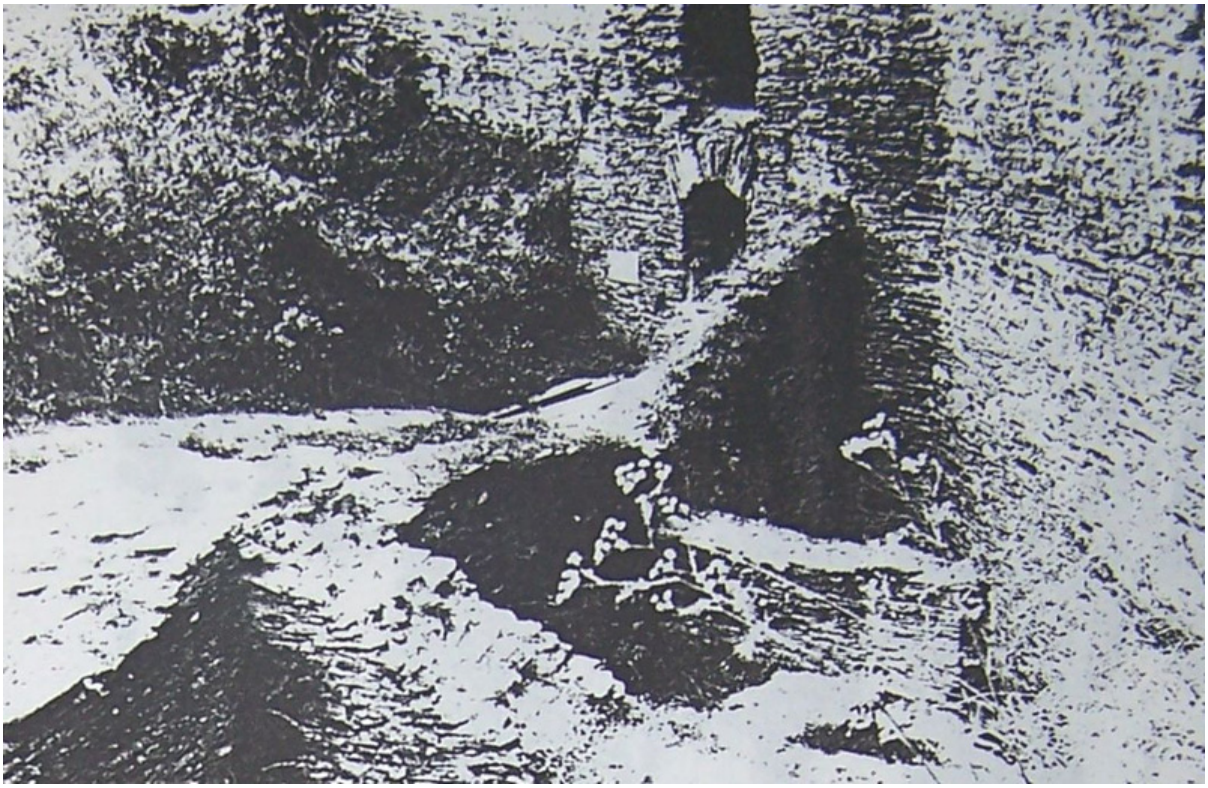


Figure 250: Tour Heptagonale, maçonneries sud avant restauration (Archives CHAM).

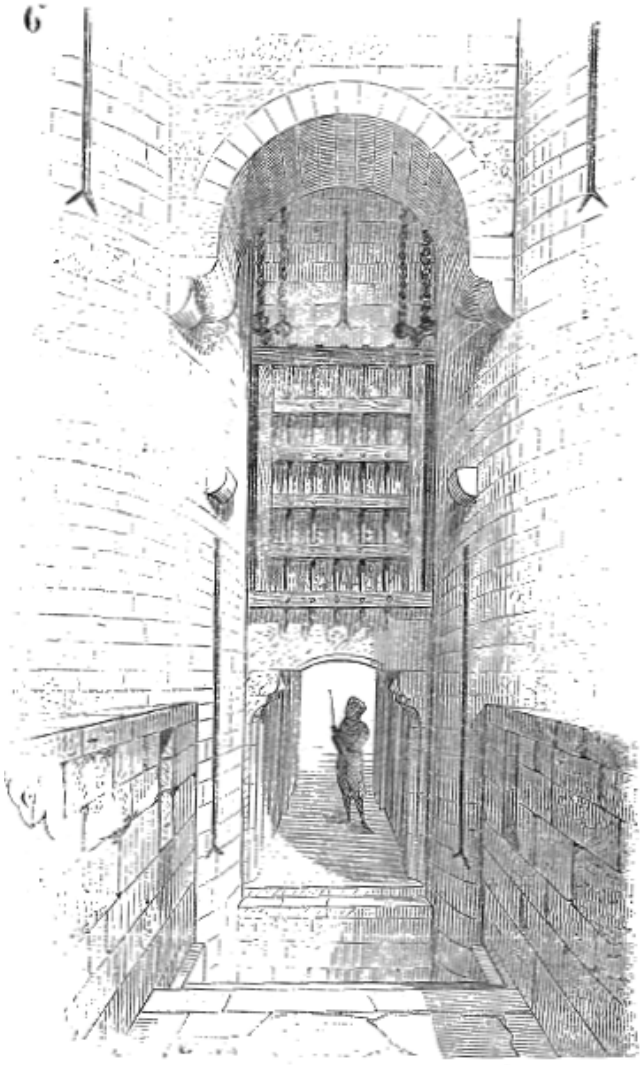


Figure 251: Restitution d'un pont amovible, château de Carcassonne (*in* : Viollet-le-Duc 1864, p. 321).

La circulation des canons et des hommes

La question de l'accès à la porte du Niveau 1 se pose de la même manière pour les portes des niveaux supérieurs. Aucune trace d'arrachement n'est visible actuellement sur le parement de la face sud de la Tour Heptagonale, ce que confirme l'iconographie antérieure à toutes les restaurations. En d'autres termes, l'hypothèse selon laquelle les portes des Niveaux 2 et 3 communiquaient avec un corps maçonné ancré au sud de la tour ne peut-être proposée. Or il se trouve que ces passages sont très probablement destinés à la circulation des canons, « […] *qui ne pouvaient évidemment pas emprunter les étroits et fragiles escaliers en vis de desserte du personnel*. »[777]. Ici, on doit donc envisager l'existence d'appareils de levage disposés en encorbellement servant à porter les canons aux étages. On remarque ici que le

[777] Faucherre 1992, 1, p.82.

Niveau 4 n'est pas muni de porte du même type, ce qui paraît logique puisqu'il n'abrite aucune embrasure. Cet étage est uniquement destiné à la communication : il permet ainsi de passer de la Courtine Tour Saint-Antoine – Tour du Moulin à la Grande Courtine, sans contourner la Tour Heptagonale.

Probablement toujours en lien avec la circulation à l'intérieur de la Tour Heptagonale, nous abordons ici le point des planchers. Nous l'avons vu dans la description architecturale de la tour, les Niveaux 2 à 4 sont planchéiés. Les dimensions des poutres semblent tout à fait pouvoir accueillir un canon, ceux-ci pouvant peser aux alentours de 150 kilogrammes. On note d'ailleurs que pour ces niveaux sur planchers, un seul canon est attribué par étage. Le Niveau 3 a conservé de nombreux ancrages de poutres, qui permettent de reconstituer la disposition du plancher sur cette tour formant un polygone irrégulier. Elles sont disposées de façon à être parallèles entre elles et avec deux murs de la tour se faisant face (**Figure 252**).

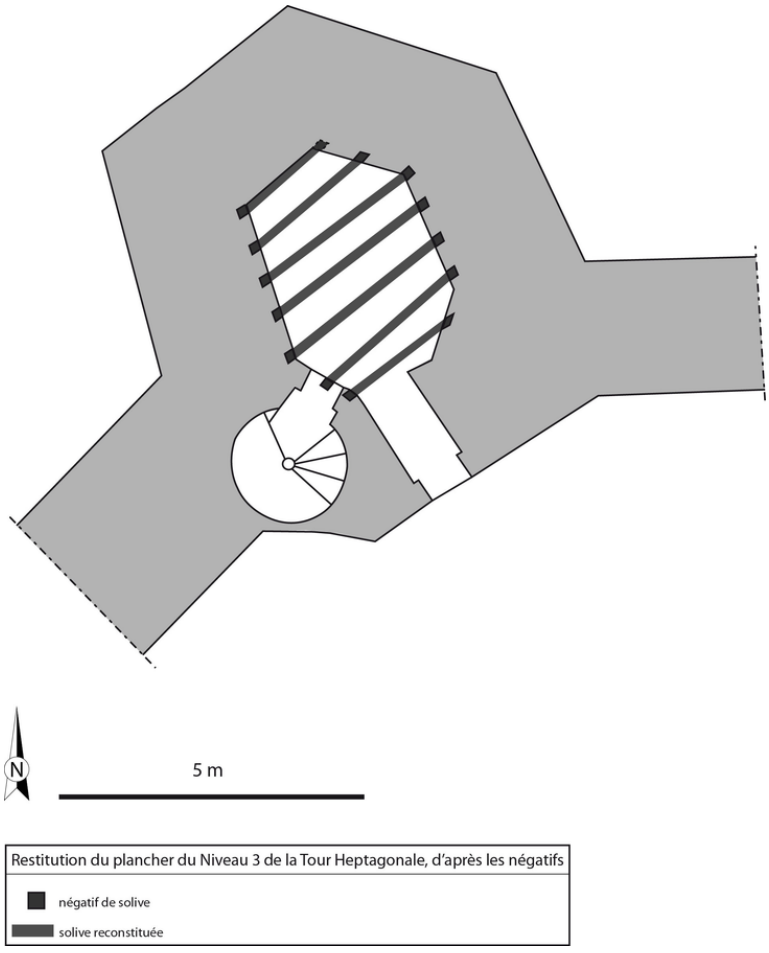


Figure 252: Restitution du plancher du Niveau 3 de la Tour Heptagonale, d'après les négatifs (dessin A. Casaubon).

Niche, placard ou retrait pour le servant

Enfin, probablement liés à l'utilisation de l'artillerie à poudre, une niche et un placard sont visibles, respectivement au Niveau 0 et au Niveau 2. Le premier élément se distingue aisément. Il s'agit de la petite niche logée sous le degré droit de la salle basse. Celui du niveau supérieur est différent et correspond à un placard. Il n'est plus visible, ayant été rebouché. On peut encore en voir la trace par un coup de sabre parallèle à l'angle formé entre le parement du mur nord et le parement du mur nord-est (**Figure 253**). Les dimensions indiquent presque une porte. Cependant, le seuil ne correspond pas du tout au niveau de circulation originel. De plus, sur le parement externe, aucune trace d'ouverture n'est visible. On peut y voir une niche installée dans l'épaisseur du mur. Peut-être a-t-elle été prévue dès l'origine, pour un retrait destiné au servant, ou pour un rangement de la poudre par exemple. Mais si son utilisation est liée aux canons, il n'est pas logique que les niveaux 1 et 3 en soient dépourvus. Les grandes dimensions peuvent amener à y voir l'aménagement d'un placard, témoin de la transformation de la tour en habitat à l'époque contemporaine, que les entreprises de restauration récentes auraient rebouché pour rendre à la tour son apparence originelle.



Figure 253: Tour Heptagonale, placard du Niveau 2.

- Phasage de la Courtine Tour Saint-Antoine – Tour Heptagonale – Phase 2

Cette courtine présente des irrégularités. La rupture de parement à proximité de la Tour Saint-Antoine souligne l'existence de deux courtines successives. Si l'on retrace donc la chronologie de cette zone, on aurait eu dans une première période la tour à archère (Tour Saint-Antoine – phase 1), puis dans un deuxième temps, une première phase de la courtine aurait été installée postérieurement à la Tour Saint-Antoine, ce qui expliquerait qu'elle s'appuie sur cette dernière et ne soit pas chaînée avec elle. Enfin, une troisième étape marquerait la destruction presque intégrale de cette courtine, à l'exception de la zone directement liée à la Tour Saint-Antoine. La courtine liée à la Tour Heptagonale serait venue se raccorder à elle. La contemporanéité de cette phase de la courtine par rapport à la Tour Heptagonale est assurée par la continuité des parements sur les deux structures.

- Phasage de la Tour Saint-Antoine – Phase 6

Cette sixième et dernière phase de la tour correspond au simple percement de la porte TSA-N4-POR2 afin de faire communiquer la nouvelle courtine avec l'intérieur de la Tour Saint-Antoine. L'observation des maçonneries confirme le fait que cette porte a été creusée postérieurement au parement interne du Niveau 4 (phase 3) et au parement externe de ce même niveau (phase 4). Trois négatifs sont discernables sur le parement intérieur de la courtine, or aucun n'est visible sur le parement externe de la Tour Heptagonale, ce qui pourrait faire douter de la synchronie des deux structures. Du fait de leur tracé assez irrégulier, ces trois négatifs semblent postérieurs à la construction de la courtine. Il est possible qu'ils aient été créés lors de la pose d'échafaudages durant des travaux.

- Phasage du Logis – Phase 5

Cette cinquième phase est représentée par des aplats vert clair. La zone correspondant aux aplats vert foncé est intégrée à cette phase, mais en est distinguée, car elle a été très modifiée durant la période contemporaine.

Elle se compose de quatre murs : le mur bas nord-ouest, accolé à la Grande Courtine, le mur pignon nord-est ancré perpendiculairement à la Tour Heptagonale, le mur sud-est, percé de quatre baies à coussièges et dans lequel est insérée la cheminée, et enfin le mur sud-ouest.

Les points de contact entre ces maçonneries ont été rejointoyés, mais ils semblent bien chaînés.

Nous revenons ici sur le mur sud-ouest du Logis qui pose un problème d'interprétation. Comme on l'a vu dans la description et grâce à l'étude de photographies prises lors de son dégagement, il ne s'agit pas d'un, mais de deux pans de murs accolés (**Figure 254**). Nous ne pouvons proposer de chronologie relative ferme entre ces deux maçonneries, car elle ne serait basée sur aucune preuve tangible. Il est possible cependant de faire quelques remarques.

Dans la description, trois unités de parement sont discernées. La première est accolée à la Grande Courtine et s'arrête au niveau d'un coup de sabre vertical situé plus à l'est, mais se prolongeant sur toute l'élévation du mur sud-ouest (représentée par un aplat vert). La deuxième unité s'étend de cette césure verticale à la fenêtre LOG-N1-FEN5, sans que l'on puisse déterminer précisément cette limite. Elle est représentée en aplat brun et la limite incertaine est symbolisée par un tireté. Nous avons procédé de même pour la limite verticale. La troisième unité de parement s'étend de cette même fenêtre jusqu'à la jonction avec la porte LOG-N1-POR3.

Cette troisième unité correspond au parement interne de la face LOG-N1-FAC6. Le mur ne porte à cet endroit aucune rupture dans son épaisseur. La fenêtre fait également partie de cet ensemble. Le parement externe du mur sud-ouest est homogène (représenté en aplat vert). Étant lié à la porte LOG-N1-POR3, on peut en déduire qu'il est synchrone du mur sud-est et donc des murs nord-est et nord-ouest, ensemble que nous rapprochons de la Tour Heptagonale.

Enfin, nous pensons qu'il est possible d'associer à cette phase la première unité de parement de ce mur sud-ouest (située entre la Grande Courtine et la deuxième unité de parement, représentée par un aplat brun). L'observation de son épaisseur montre que dans sa partie supérieure, il s'agit d'un unique mur. Comme on le verra dans l'analyse de la phase 6, cette unité ne peut être associée à la deuxième. Quoi qu'il en soit, cette première unité de parement est postérieure à la Grande Courtine, sur laquelle elle s'appuie.

Le pan de mur représenté par un aplat brun (phase 6) pourrait correspondre à un remaniement postérieur. Plusieurs éléments nous empêchent d'associer cette zone à l'ensemble représenté par les aplats verts. Nous avons déjà énoncé la rupture dans l'épaisseur de maçonnerie du mur sud-ouest. L'absence de chaînage entre ce parement et le mur bas adossé à la Grande Courtine est un deuxième élément prouvant que ce pan de mur n'est pas

lié au mur bas adossé à la Grande Courtine (rattaché à la phase 5). Il est également séparé du parement qui s'étend entre lui et la Grande Courtine par un coup de sabre. On propose que ce pan soit postérieur car il est appuyé sur le mur bas. Mais la relation d'antéro-postériorité n'est vraiment pas certaine.



Figure 254: Logis, mur sud-ouest (Archives CHAM).

- Phasage de la Glacière – Phase 1

L'éventualité de cette première phase nous est apparue par la découverte d'un petit arc visible sur le parement externe du mur sud-ouest du Logis (**Figure 255**). Il indique qu'une ouverture était présente à cet endroit. Considérant d'une part l'emplacement de l'escalier de la Glacière à cet endroit, et d'autre part le fait qu'il s'agissait ici d'une zone enterrée, on peut penser que cet arc indique l'emplacement d'un couloir ou d'un escalier du même type que celui que l'on voit actuellement. Rien ne s'oppose à ce qu'il y ait eu, en effet, une salle souterraine antérieure. Dans ce cas, nous n'en avons aucune trace : à cet endroit, aucune rupture n'est visible à l'intérieur de l'escalier. Mais, bien que cela semble maladroit, il est également possible que cet arc soit contemporain de l'extrados qui vient s'appuyer contre lui. Cette « première » phase est donc évoquée au conditionnel et est contemporaine de la phase 5 du Logis.



Figure 255: Glacière, contact avec le mur sud-ouest du Logis.

- Chronologie relative de l'ensemble formé par la Tour Heptagonale – Phase 2, la Courtine Tour Saint-Antoine – Tour Heptagonale – Phase 2, la Tour Saint-Antoine – Phase 6 et le Logis – Phase 5

La Grande Courtine est généralement présentée comme étant contemporaine de la Tour Heptagonale car chaînée à elle. On peut citer pour exemple le rapport de 1992 : « *Chaînée à la Tour Heptagonale, elle appartient donc elle aussi à la même phase de reconstruction que cette dernière (XV^e siècle).* »[778]. Pourtant, plusieurs indicateurs discrets sont en contradiction avec cette affirmation. Il est vrai qu'une partie de la Grande Courtine est bien contemporaine de la Tour Heptagonale. En effet, comme on peut le voir, les trois fenêtres de l'escalier de la tour apparaissent sur le parement externe de la Grande Courtine. Mais cela ne suffit pas à la dater dans son intégralité. Comme nous l'avons précisé dans la description, une grande faille parcourt la courtine, depuis la base du Niveau 1 de la tour jusqu'au sommet de la courtine (**Figure 256**). Cette rupture est assez discrète, d'autant que ce type de stigmate est fréquent sur les maçonneries de schiste. Il pourrait ne s'agir que de la réparation d'une dégradation due au temps. Mais cette limite s'accompagne d'autres indices. Outre le changement de couleur de parement, qui n'est pas en soi un indicateur fiable, on a pu voir que sous ladite faille, la Grande Courtine passe sous le parement de la tour. Au-delà, les deux structures sont chaînées.

[778] Géhan 1992, p. 19.

De plus, le parement lié à la Tour Heptagonale est totalement dépourvu de trou de boulin, ce qui n'est pas le cas du parement de la courtine non chaîné à la tour. La chronologie relative entre les deux structures se base ici sur les datations absolues concernant la phase 4 de la Grande Courtine et celle de la Tour Heptagonale. Cette dernière se rattache clairement au XV^{e} siècle, comme nous l'indique la présence des embrasures de tir, et plus précisément à Jean II d'Alençon (datation sur laquelle nous allons revenir). Si l'on ne peut donner une datation exacte, il est clair qu'elle est postérieure à la construction de la Grosse Tour, liée à Pierre II d'Alençon, grand-père du précédent. Or nous savons que la Grande Courtine est antérieure à la Grosse Tour, ce qui la place logiquement à une date plus reculée que la Tour Heptagonale. C'est pourquoi la zone représentée par les aplats verts est postérieure.

Le parement interne de la Grande Courtine permet de compléter l'hypothèse que nous venons de formuler. À proximité de la Tour Heptagonale, dans la moitié supérieure de l'élévation de la courtine, la césure n'est pas située au niveau de l'angle créé par la jonction entre les deux structures : le parement de la Tour Heptagonale se prolonge sur une portion de la Grande Courtine.

De la même manière, l'observation de la liaison entre la face LOG-N1-FAC6 (mur sud-ouest du Logis) révèle que cette cinquième phase à laquelle il est rattaché est bien postérieure à la Grosse Tour. On peut donc également en déduire qu'elle est postérieure à la phase 4 du Logis (pouvant être attribuée à la famille de Beaumont), puisque celle-ci correspond au parement externe de la Grande Courtine, que la Grosse Tour est venue raboter afin d'installer ses latrines.

Nous avons pu voir que la deuxième phase de la Courtine Tour Saint-Antoine – Tour Heptagonale était bien liée au creusement de la porte TSA-N4-POR2. La convexité qu'adopte le parement intérieur de la courtine à proximité de la Tour Saint-Antoine et le fait qu'il s'agisse d'une surface parementée et non d'un arrachement suggère la présence d'un mur antérieur sur laquelle la courtine se serait appuyée lors de sa construction. L'arase d'un mur est d'ailleurs présente à la base de la courtine, précisément à cet endroit. Il est implanté perpendiculairement à elle (**Figure 257**). Il s'agit du mur ouest du logis nord accolé à la Tour Saint-Antoine, dont l'antériorité à la deuxième phase de la courtine qui nous occupe est ici évidente.

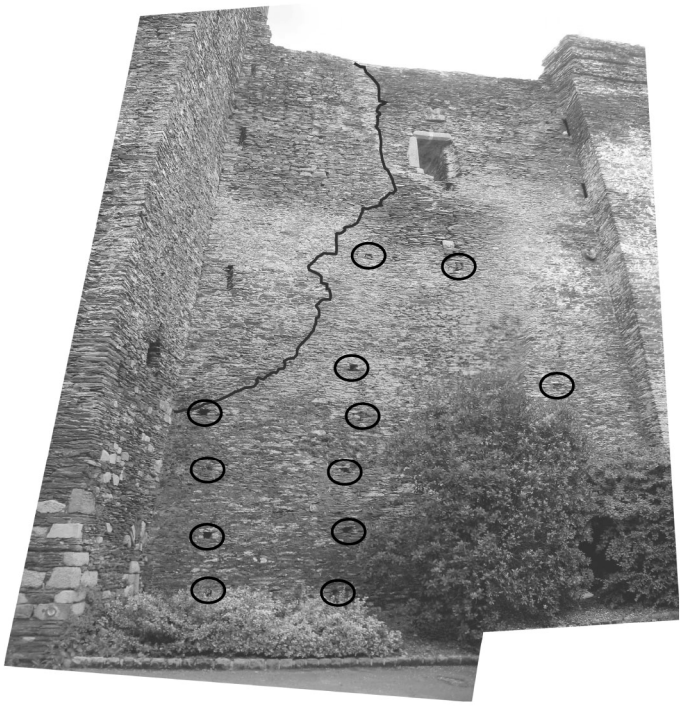
Ces éléments d'observation du bâti prouvent la postériorité de la Tour Heptagonale par rapport aux phases 1 à 4 du logis nord. La comparaison des escaliers vient confirmer cette attribution. L'escalier avec marche portant noyau ne nous aide pas à donner une date précise pour la Tour Heptagonale, puisque comme on l'a vu lors du traitement de la Tour Saint-Antoine, ce genre d'escalier est répandu sur une longue période et se trouve dès la fin du XII^{e} siècle. Sa grande simplicité et son noyau circulaire empêchent cependant une datation trop récente, mais nous avons finalement ici un escalier on ne peut plus répandu du XIII^{e} au XV^{e} siècle. En revanche, la comparaison des gabarits des différents escaliers du château permet d'obtenir non pas une datation absolue, mais l'isolement de la Tour Heptagonale par rapport à d'autres structures antérieures (**Tableau 6**). La comparaison permet de mettre deux points en lumière : d'une part, le noyau y est composite, contrairement aux autres structures qui attribuent à chaque matériau une fonction précise (noyau débordant en granite, puis marche partiellement en granite et en schiste) ; d'autre part, les dimensions des marches (emmarchement et logiquement largeur maximale) sont plus imposantes. On assisterait donc, au cours du XV^{e} siècle, à l'agrandissement de l'escalier en vis. Celui-ci n'est pas forcément lié à la fonction défensive, qui est également la destination, partielle ou totale, de la Tour Saint-Antoine. On pourrait penser que ceci est lié à la circulation des canons, mais ceux-ci étaient déplacés par les portes donnant sur la face sud de la tour.

	Matériaux	Diamètre du noyau	Hauteur de la marche	Emmarchement	Largeur de marche maximale
TSA	-Noyau + marche liés : granite -Marche : schiste	17	18	60	30
GT	-Noyau + marche liés : granite -Marche : schiste	18	19	55	33
POT*S	-Noyau + marche liés : granite -Marche : schiste	18	16	60	30
TH	-Noyau et marche composite	18	18 à 20	80	40 à 50

Tableau 6: Comparaison des gabarits des escaliers en vis de la Tour Saint-Antoine, de la Grosse Tour, de la Poterne Sud et de la Tour Heptagonale (en centimètres).

Nous achevons ce point par l'approfondissement du lien de contemporanéité entre la Tour Heptagonale (phase 2) et le Logis (phase 5). On peut encore voir à l'angle sud de la gorge de la tour (UC29) la trace d'un arrachement, dont la moitié inférieure a été très reprise lors de restaurations (l'UC62 correspond peut-être au parement d'origine de la tour et les zones de

rebouchage sont représentées par les UC61 et UC63 à UC66). Il s'agit de l'emplacement du mur nord-est du Logis, dont ne sont conservées que les premières assises. Celui-ci vient s'ancrer perpendiculairement à la tour et sa largeur correspond parfaitement à l'arrachement en question. Nous avons vu que les murs nord-est, sud-est et sud-ouest, ainsi que le mur bas accolé à la Grande Courtine, étaient probablement contemporains. Le lien de synchronie existant entre le mur nord-est et la Tour Heptagonale tend à rapprocher ces quatre pans de murs de la tour, et donc probablement de Jean II d'Alençon, l'ensemble étant bien synchrone. La grande fenêtre TH-N2/N3-FEN1 pourrait constituer un obstacle à cette affirmation, n'étant pas compatible avec la présence du mur pignon. En réalité, il s'agit bien d'une fenêtre datant probablement de l'époque durant laquelle le château a été investi par des habitations (XIX^{e}-XX^{e} siècle). Le mur d'échiffre a été percé pour y installer cette fenêtre, dont le liant, une sorte de ciment beige gris, contraste avec le mortier de chaux formant le reste de l'escalier (**Figure 258**).



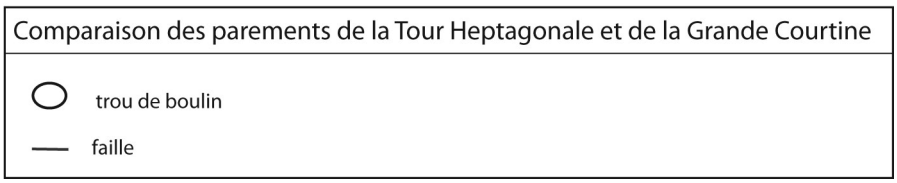


Figure 256: Comparaison des parements de la Tour Heptagonale et de la Grande Courtine (dessin A. Casaubon).



Figure 257: Courtine Tour Saint-Antoine – Tour Heptagonale, mur pignon ouest du logis nord.



Figure 258: Tour Heptagonale, fenêtre contemporaine percée dans l'escalier en vis (coll. Privée C. Bréget, photographie du milieu du XX^{e} siècle).

- Proposition de datation de la Tour Heptagonale

Les apports et limites de la chrono-typologie

Contrairement aux structures déjà étudiées précédemment, nous trouvons dans la Tour Heptagonale des embrasures de tirs, qui présentent l'avantage d'offrir plusieurs critères propres à affiner une datation. Elles ancrent avec certitude la tour dans le XV^{e} siècle.

Cependant, les formes que nous rencontrons à Pouancé sont loin d'être exceptionnelles. La liste des orifices circulaires à fente longue jointe, comme on en trouve à la salle basse de la Tour Heptagonale, ou à fente moyenne disjointe (pour les niveaux supérieurs) est longue. Nous n'en avons bien évidemment pas dressé une liste exhaustive. Les exemples choisis pour la comparaison sont pour la plupart, autant que faire se peut, situés dans notre aire géographique. Leurs dimensions sont proches de celles que l'on retrouve au château de Pouancé. Nous avons privilégié les exemples dont les datations sont relativement précises. À moins que l'attribution ne soit attestée par des comptes de construction, ce qui est finalement assez rare, elles sont donc susceptibles d'être revues.

Nous distinguons, pour la Tour Heptagonale, deux groupes d'embrasures. Le premier est constitué par les ouvertures de la salle basse. Elles sont caractérisées par un ensemble orifice-fente joint (en louche), des orifices dont les diamètres oscillent entre 20 et 21 centimètres pour une profondeur de 27 à 30 centimètres, posés à proximité du sol (entre 17 et 20 centimètres), de longues fentes (79 à 94 centimètres) d'une largeur réduite (4 à 5 centimètres). Les plans sont marqués par des ébrasements dont les angles sont particulièrement aigus (20 et 22 degrés) voire presque parallèles (9 degrés) et ne laissent que peu d'espace au servant (largeur de l'embrasure comprise entre 91 et 157 centimètres). Le second type regroupe les quatre ouvertures réparties sur les Niveaux 1 à 3. Elles se distinguent des précédentes en particulier par un ensemble orifice-fente disjoint et une longueur moindre des fentes (46 à 48 centimètres). Les autres critères sont globalement similaires à ceux du premier groupe.

a- Ensemble orifice-fente joint et canon sur affût

La forme en louche couplant un orifice moyen et une fente longue est le critère qui semble le plus évident, peut-être apparu dès les années 1400[779]. Il regroupe des exemples divers hors de la région qui nous occupe, que l'on retrouve par exemple au Petit Châtel de Provins[780], daté de 1432-1433 (**Figure 259**), à la Tour des Cordeliers à Beaune (vers 1450, datation corroborée par « […] *la mouluration de la base de la vis d'escalier et la stéréotomie générale plus sophistiquée que dans les ouvrages plus tardifs*. »[781] (**Figure 260, Figure 261**), ou encore à Bordeaux (Fort du Hâ, Tour des Minimes), dont les dimensions sont très proches de celles que l'on trouve à Pouancé : l'orifice circulaire possède un diamètre supérieur à 20 centimètres et la fente est longue d'une centaine de centimètres. La première mention de cette

[779] Salamagne 1993b, p. 826.
[780] Mesqui 1979a, p. XXVII.
[781] Dangles, Faucherre, Collet, Morelière 1997, p. 340.

construction royale attribuée à Charles VII date de 1459 (et remonte peut-être à 1456)[782]. En Normandie, on la retrouve à Caen, mais également à la Tour du Roy au Mont-Saint-Michel[783]. Là encore, les gabarits sont comparables : la louche arbore un diamètre de 20 centimètres et la longueur de la fente est inférieure à 100 centimètres, ce qui représente l'exacte copie des embrasures de la salle basse de Pouancé. L'exemple du Mont-Saint-Michel est daté de la campagne de 1439-1441[784] lancée par Louis d'Estouteville, puissant seigneur à qui Charles VII a confié le gouvernement du Mont-Saint-Michel dès 1425[785]. Toujours sur la zone de frontière entre Bretagne et France, mais plus éloignée des conflits opposant cette dernière aux Anglais, l'enceinte urbaine de Guérande, admirablement conservée, fournit un très riche corpus d'embrasures de tir. De nombreuses tours reprennent le concept de l'embrasure en louche, comme la Tour de Kerbenet (**Figure 262**), datée de la campagne de 1443-1454 (sous Jean V)[786] ou la Porte Saint-Michel (**Figure 263**)[787]. La forme en louche n'est pas en soi un critère formel. Il importe de prendre en compte d'autres facteurs. Ainsi, si la jonction de l'orifice et de la fente des embrasures de la Tour de Kerbenet permet un rapprochement avec la salle basse de la Tour Heptagonale de Pouancé, la forme même de la tour guérandaise, en fer à cheval, l'angle d'ouverture plus large des ébrasements (d'environ 40 à 45 degrés, soit deux fois plus qu'à Pouancé) et l'aménagement interne de la niche avec ancrage de poutre sont autant d'éléments indiquant manifestement un degré d'adaptation plus abouti à Guérande.

Parmi les autres critères que nous prenons en compte, le positionnement de l'affût sur le sol apparaît essentiel. On le retrouve par exemple en Aquitaine à Blanquefort (tour d'artillerie du front nord-est)[788], exemple daté de 1454-1463. Le gabarit de l'ouverture est un peu plus élevé qu'à Pouancé (diamètre d'une vingtaine de centimètres pour une fente longue de 120 centimètres), mais la hauteur de l'orifice par rapport au sol ne laisse pas de doute quant au fait que l'arme étant posée sur un affût. En Bretagne, nous revenons encore une fois à l'enceinte urbaine de Guérande. La Tour Sainte-Anne (1443-1454) (**Figure 264, Figure 265**) et la Tour Théologale (1443-achevée sous François II)[789] (**Figure 266, Figure 267**) montrent des orifices situés à proximité du sol, qui ne correspondent pas à des armes épaulées de type

[782] Faucherre 1992, 2, p. 50 et p. 67.
[783] Faucherre 1992, 2, p. 65.
[784] Faucherre 1992, 2, p. 64.
[785] Faucherre 1992, 2, p. 63.
[786] Mesqui 1993 p. 309 ; Simonet 2004, p. 88.
[787] Devals 2004, p. 16 ; Simonet 2004, p. 88 ; Martineau 2011a, p. 97.
[788] Faucherre 1992, 2, p. 168.
[789] Mesqui 1993 p. 309 ; Simonet 2004, p. 88.

hacquebutes. Toujours en Bretagne, la campagne de 1457-1469 menée à Concarneau (Tour du Passage, Tour du Maure, Tour de la Fortune, retour en courtine en flanc gauche de la Tour du Maure etc.) (**Figure 268, Figure 269, Figure 270**) montre des archères-canonnières en louche dont les orifices sont posés à moins de 50 centimètres du sol, « […] *suggérant une pièce portée sur chevalet ou sur tronc cerclé reposant sur une poutre transversale* […]. »[790]. Les gabarits sont un peu plus élevés, mais restent dans les mêmes proportions (diamètre 18 à 30 et fente 90 à 110 centimètres). Toujours dans le Finistère, le ravelin du château de Brest offre des archères-canonnières datées de 1464[791], destinées à des armes posées[792] (**Figure 271**). En Anjou, les courtines de l'enceinte urbaine de Montreuil-Bellay sont pourvues d'archères-canonnières en louche, dont les dimensions sont très proches de celles de Pouancé (diamètre : 15 centimètres, hauteur de fente : 110 centimètres, largeur de fente : 5 centimètres)[793] (**Figure 272**). Toujours dans le secteur angevin, la tour-résidence de la Bourgonnière (Bouzillé) présente ce même dispositif de canon posé au sol. Qui plus est, nous sommes encore sur un gabarit de louche très comparable à Pouancé, avec un diamètre de 17 à 18 centimètres pour une fente de 103 centimètres de hauteur pour 7 à 8 centimètres de largeur[794].

Le faible ébrasement n'est pas forcément un gage d'archaïsme, même s'il tend progressivement à céder le pas aux ébrasements plus ouverts. Il se retrouve à Concarneau, toujours pour la campagne de 1457-1469, ou encore au ravelin du château de Brest.

Enfin, nous signalons la proximité des ouvertures de la salle basse de Pouancé avec les archères-canonnières à fente jointe de la Tour Solidor (Saint-Malo), dont la hampe est couronnée d'un arc de décharge, dispositif caractéristique du Niveau 0. A. Salamagne a proposé une datation comprise entre 1410-1415 et 1450[795].

Cette liste non exhaustive donne une fourchette chronologique élargie aux années 1430-1470 (même s'il est bien sûr possible de trouver des exemples outrepassant ces jalons), avec un pic aux alentours des décennies 1430-1450. Les ensembles orifice-fente joints et disjoints sont tout à fait compatibles au sein d'une même campagne, comme à Guérande (Tour de l'Abreuvoir, Porte Saint-Michel), à Hennebont (Porte Broërec[796]) ou à Concarneau (première campagne : 1457-1469 (**Figure 273**)). Voyons à présent à quels édifices peut être rapproché le groupe formé par les embrasures des Niveaux 1 à 3 de la Tour Heptagonale.

---

[790] Faucherre 2009, p. 75.
[791] Mesqui 1993, p. 320.
[792] Corvisier 2009, p. 53.
[793] Durandière 2005, p. 34.
[794] Contant 2011, communication orale.
[795] Salamagne, communication orale.
[796] Guigen 2011, p. 120.

b- Ensemble orifice-fente disjoint et canon sur affût

Le dispositif combinant fente moyenne et orifice circulaire disjoints est commun à de nombreuses fortifications et notamment celles des marches de Bretagne : citons pour exemple la Tour de l'Abreuvoir de l'enceinte urbaine de Guérande (1443-achevée sous François II) [797](**Figure 274**), le château de Lassay (1457-1458)[798] (**Figure 275**), Langeais (1464) [799] (**Figure 276**) et bien sûr, les exemples de Nantes (après 1466), Fougères, etc.

Nous retrouvons, associé à cette élévation externe, le principe du canon sur affût ou chevalet. Parmi les différents cas recensés, l'exemple de Tiffauges (tour porte, face ouest) (**Figure 277**) peut être cité (campagne de 1430-1450)[800]. La fente disjointe semble d'ailleurs y être réservée pour la visée mais également le tir à l'arc. On y remarque, comme à Pouancé, l'absence de dispositif de calage pour compenser le recul. Dans une fourchette chronologique équivalente (1430-1437)[801], on trouve au château de Suscinio (Sarzeau) des orifices de diamètres équivalents à ceux des archères–canonnières des niveaux supérieurs de Pouancé, très proches du sol de l'embrasure. Toujours en Bretagne, mentionnons également la Porte Mordelaise de Rennes[802]. Citons enfin la Tour Renaise de Laval, attribuée à André de Lohéac (vers 1460-1470), elle-même rapprochée de la Tour de Coëtquen à Dinan (vers 1450-1470)[803].

L'idéal est de pouvoir appréhender l'espace interne, mais la plupart du temps, nous n'avons à notre portée, ou en description, que l'élévation externe. On a cependant pu rapprocher des embrasures du château de Suscinio, particulièrement proches de celles des niveaux supérieurs de la Tour Heptagonale de Pouancé (**Figure 278**). La niche couverte en berceau, l'angle aigu des ébrasements simples, l'orifice proche du sol et les dimensions générales font de ces embrasures des comparatifs intéressants.

Au final, les données apportées par ces comparaisons nous confortent dans une chronologie similaire à celle qui est mise en évidence par le type de l'archère-canonnière visible dans la salle basse de la Tour Heptagonale.

c- D'autres campagnes défensives rattachées à Jean II d'Alençon ?

Les comparaisons avec d'autres travaux dus à Jean II ne nous sont pas d'un grand apport. Aucune autre embrasure de tir ne peut être rattachée avec certitude à Jean II. La plupart des

[797] Mesqui 1993 p. 309 ; Simonet 2004, p. 88.
[798] Mesqui 1993, p. 309.
[799] Gaugain 2012, communication orale.
[800] Faucherre 1996, p. 278.
[801] Mesqui 1993, p. 308.
[802] Baudry 2011, p. 182.
[803] Chollet 2011, communication orale.

travaux défensifs réalisés sur les châteaux de l'apanage sont manifestement à mettre au compte de Jean I[er], son père, notamment d'après les comptes de construction. Il en est ainsi pour Exmes, Argentan, Mortagne, Verneuil, mais également Fresnay[804], où des canonnières sont percées au rez-de-chaussée du Châtelet au début du XV[e] siècle, ou encore à Alençon[805], où la tour dite du Chevalier reçoit une archère-canonnière dans son soubassement. Quand bien même ces travaux seraient rattachés à Jean II, nous ne serions pas plus avancés pour des comparaisons avec Pouancé, car la morphologie de l'embrasure diffère : l'orifice circulaire est percé au milieu de la fente, cas que l'on ne trouve sur aucune ouverture de Pouancé. Nous aurions pu compter sur Fougères, qui devient propriété d'Alençon en 1415 et qui regroupe un admirable corpus d'embrasures de tir, contrairement aux autres possessions des Alençon. Mais nous avons déjà vu que Jean V s'en rend maître en 1428. Son neveu lui a en effet vendu la seigneurie et le château, pour prix de sa libération après l'épisode de l'emprisonnement au Crotoy. Jean II avait semble-t-il un « […] *mestre des oupvres dou chastel* […] », Geoffroy Le Menant, de 1422 à 1425. Mais la tutelle paraît déjà assurée par le duc de Bretagne[806]. C'est pourquoi les constructions datant de l'époque de Jean II, telle que la Tour d'Amboise, doivent être attribuées à la main bretonne. Aucune campagne d'envergure d'adaptation à l'artillerie à poudre n'est mentionnée pour les Alençon. Nous ne sommes pas du tout dans la configuration des campagnes de modernisation visibles en Bretagne, enclenchées sous Jean V ou mieux encore sous François II. Sans plus d'aide extérieure, il ne nous reste plus qu'à compter sur le lien direct de Jean II avec Pouancé qui, fort heureusement, s'avère plus parlant.

d- une large fourchette chronologique fournie par les formes

La datation par chrono-typologie trouve ici ses limites. Les bouches semblables à celles que l'on trouve à Pouancé dans la Tour Heptagonale sont très nombreuses, elles se retrouvent finalement très fréquemment durant les décennies 1430 à 1470, qu'il s'agisse des d'embrasures à fente longue jointe à l'orifice (en 1432 à Provins, entre 1476 et 1485 à Thizy) ou de fentes moyennes disjointes (entre 1439 et 1445 à La Couvertoirade[807], à La Rocquette en 1475[808]). Dresser un inventaire complet des ouvertures ne permettra pas de renforcer la datation de celles de Pouancé. De plus, de très nombreux critères de variation entrent en ligne de compte, à commencer par la morphologie même de l'embrasure. Le calibre par exemple,

[804] Chave 2003, p. 116.
[805] Chave 2003, p. 120.
[806] Chave 2003, p. 129.
[807] Faucherre 1992, p. 57.
[808] Mesqui 1993, p. 319 à 321.

est un indicateur de l'arme qui, par déduction, peut nous amener à affiner une datation, mais ce critère est à manipuler avec beaucoup de précaution, car les calibres sont très variés durant toutes les périodes du XV^{e} siècle. La longueur de la fente est également sujette à caution : si l'on peut être tenté de voir dans une fente élancée la preuve de l'emploi combiné du canon et de l'arc, il convient de coupler cette donnée avec d'autres. Une voûte en canonnière trop basse, comme ce que l'on peut observer à la salle basse de la Caponnière, interdit un tel usage. La longueur peut également servir à l'évacuation de la fumée[809], à une époque où l'évent n'est pas encore systématisé. L'éventuelle présence de dispositifs d'amortissement de recul n'est pas plus caractérisant, même s'il constitue un critère à ne pas négliger. La hauteur de l'orifice par rapport au sol apparaît déjà comme un marqueur plus fiable, puisqu'elle indique s'il s'agit d'une arme posée au sol et calée dans un affût, ou bien d'une arme épaulée. Nous reviendrons sur ce point. Le plan de la canonnière, enfin, s'il est avant tout destiné à la circulation du ou des servants, est également porteur d'informations concernant une éventuelle rotation latérale du fût. Là encore, des précautions s'imposent, et il est nécessaire de croiser les données, puisqu'un large ébrasement couplé avec un fort calibre à proximité du sol ne peut inviter à y voir les marques d'un dispositif servant à l'orientation du fût. Comment imaginer le déplacement de certains canons atteignant facilement 150 à 200 kilogrammes, même si les plus lourds étaient probablement placés en batterie sur les parties sommitales des tours ? En ce qui concerne plus précisément Pouancé, le principe du canon posé au sol, l'absence de dispositif de calage, l'angle assez aigu des ébrasements sont des éléments que l'on retrouve souvent, dans la région, aux alentours des décennies 1430-1450, mais il ne s'agit en aucune manière de cantonner les ouvertures de ce type à cette chronologie. Aucune règle stricte ne peut être appliquée, chaque cas étant unique.

Au-delà de l'étude morphologique apparaît un autre angle d'approche. Il s'agit de dresser le contexte de la construction propre au site : le maître d'œuvre, sa provenance, sa propre connaissance de l'évolution de l'armement, l'état des finances du commanditaire, sa propre expérience de la guerre, en bref, le contexte architectural et défensif précis dans lequel se décide la mise en place d'une campagne. Tous ces éléments, nous pouvons les entrevoir, mais il n'est pas possible de tous les renseigner. En l'absence de comptes de construction, seuls des faisceaux de preuves peuvent être avancés. Pour cette raison, nous laissons ici les apports de la chrono-typologie pour nous concentrer sur le contexte précis dans lequel a évolué Jean II, personnage dont nous avons déjà évoqué la carrière défensive, mais également les conflits

[809] Sailhan 1978, p. 523.

qu'il provoqua, principalement avec Jean V et Louis XI. Ces rivalités revêtent une importance toute particulière, très révélatrice des différents contextes dans lequel évolue le château de Pouancé.



Figure 259: Provins, Petit Châtel, archère-canonnière à fente jointe (*in*: Mesqui 1979, p. XXVII).

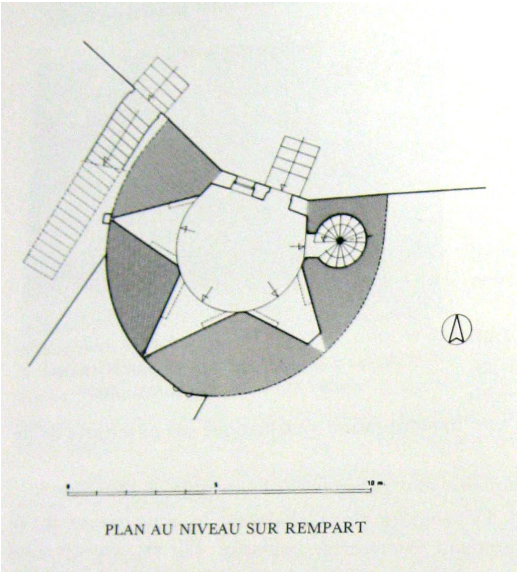


Figure 260: Beaune, Tour des Cordeliers, plan de la tour au niveau sur rempart et des archères-canonnières à fente jointe (*in* : Faucherre, Dangles, Collet, Morelière 1997, p. 324, dessin. N. Faucherre).



Figure 261: Beaune, Tour des Cordeliers, vue interne d'une archère-canonnière du niveau sur rempart (*in* : Faucherre, Dangles, Collet, Morelière 1997, p. 325).



Figure 262: Guérande, enceinte urbaine, Tour de Kerbenet, archère-canonnière à fente jointe (cl. A. Casaubon).

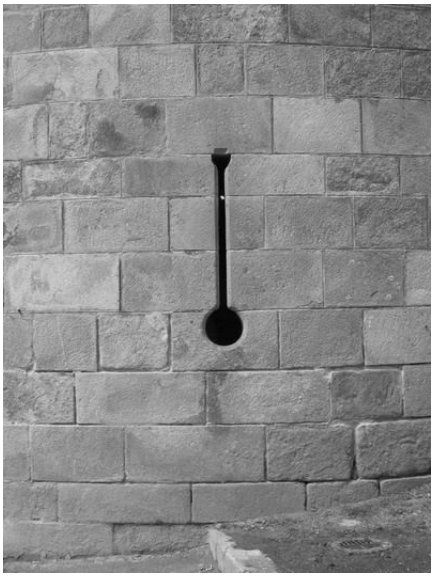


Figure 263: Guérande, enceinte urbaine, Porte Saint-Michel, archère-canonnière à fente jointe (cl. A. Casaubon).



Figure 264: Guérande, enceinte urbaine, Tour Sainte-Anne, archère-canonnière à fente jointe (cl. A. Casaubon).

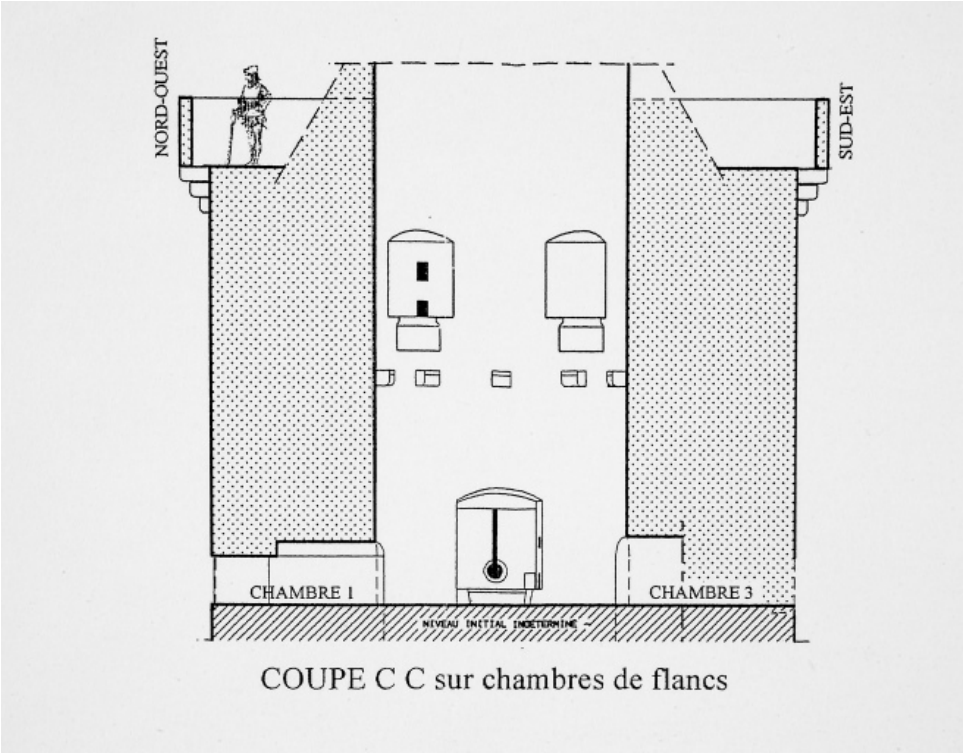


Figure 265 : Guérande, enceinte urbaine, Tour Sainte-Anne, coupe longitudinale (Région Pays de la Loire - Inventaire général, ADAGP, 2006).



Figure 266: Guérande, enceinte urbaine, Tour Théologale, archère-canonnière à fente jointe (cl. A. Casaubon).

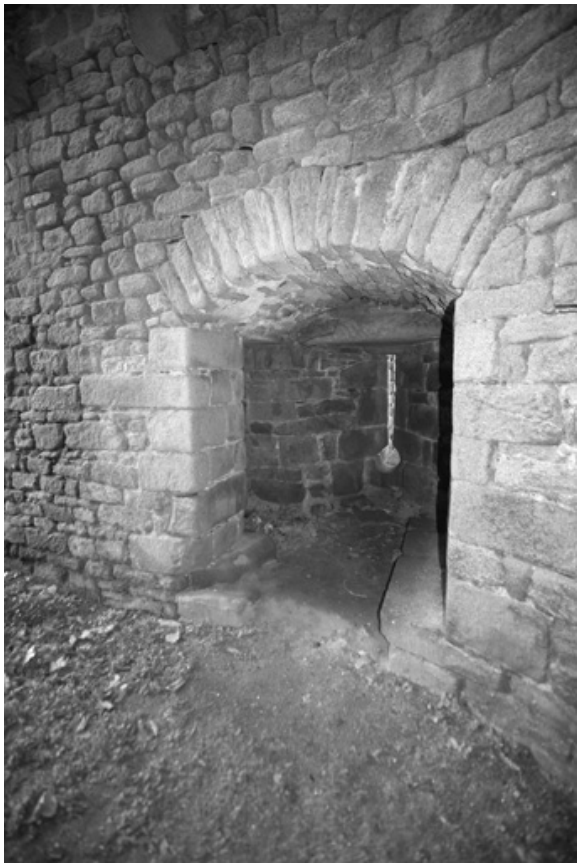


Figure 267: Guérande, enceinte urbaine, Tour Théologale, vue intérieure d'une archère-canonnière à fente jointe (Région Pays de la Loire - Inventaire général, ADAGP, 2006).



Figure 268: Concarneau, archère-canonnière à fente jointe (*in* : Faucherre 2009, p. 69).

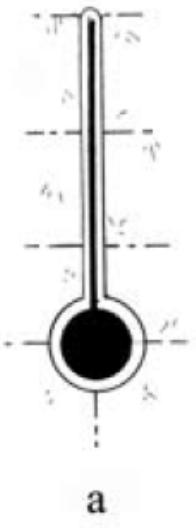


Figure 269: Concarneau, Tour du Maure, Tour de la Fortune, élévation externe d'une archère-canonnière à fente jointe (*in* : Faucherre 2009, p. 73, schéma de principe T. Ribouchon).

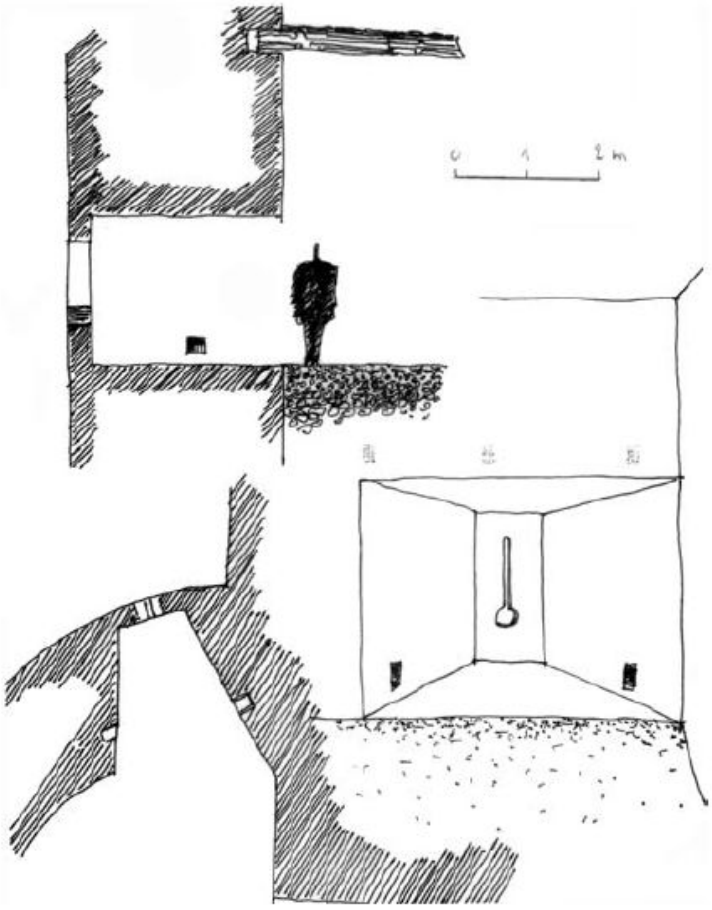


Figure 270: Concarneau, Tour de la Fortune, flanc droit, coupe, plan, élévation interne d'une archère-canonnière à fente jointe (*in* : Faucherre 2009 p. 73).

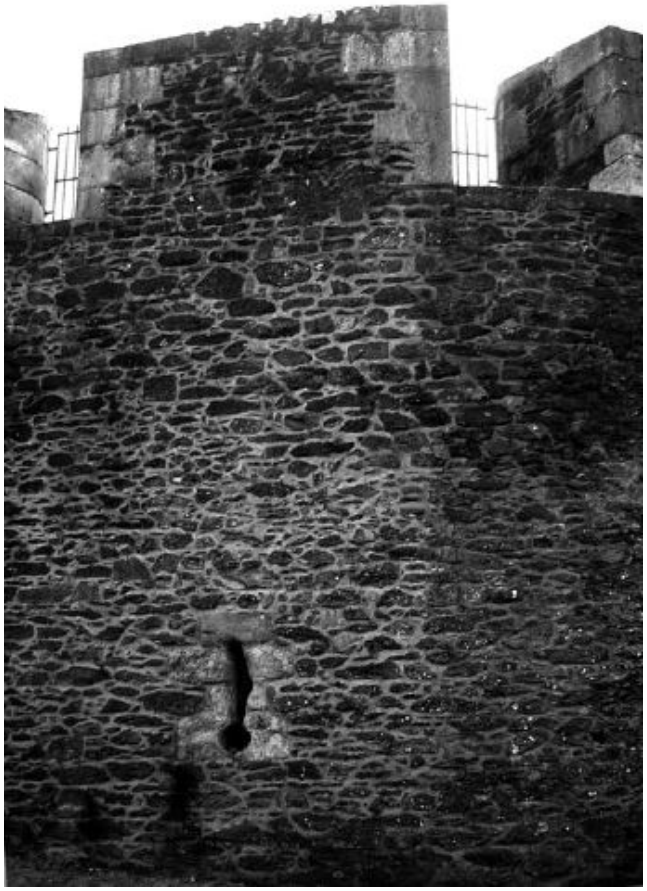


Figure 271: Château de Brest, ravelin, archère-canonnière à fente jointe (*in* : Corvisier 2009, p. 50).

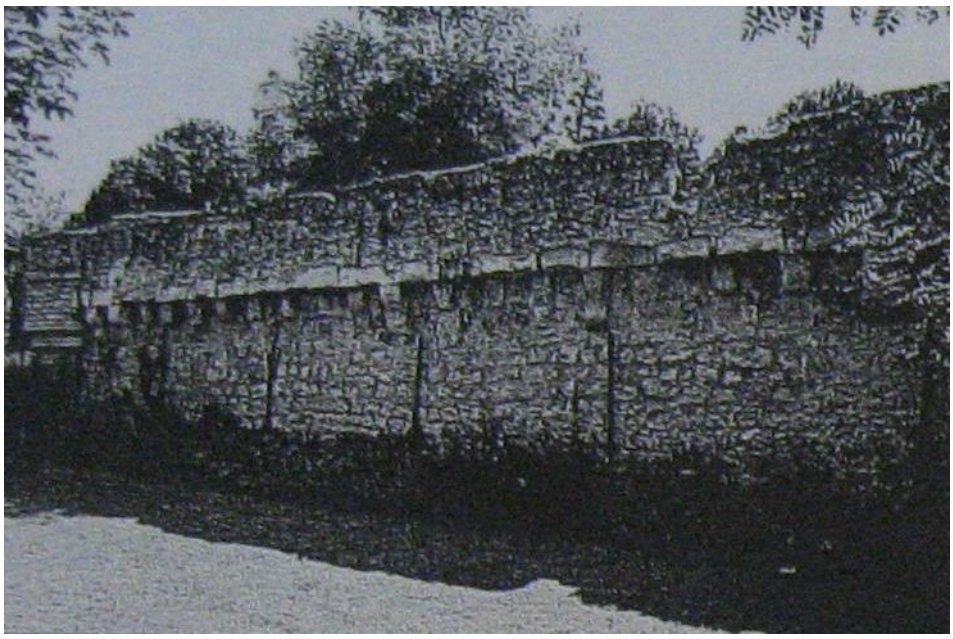


Figure 272: Montreuil-Bellay, enceinte urbaine, archères-canonnières à fente jointe (*in* : Durandière 2005, p. 34).



Figure 273: Concarneau, revers du boulevard n°2, élévation externe d'une archère-canonnière à fente disjointe (*in* : Faucherre 2009, p. 73, schéma de principe T. Ribouchon).



Figure 274: Guérande, enceinte urbaine, Tour de l'Abreuvoir (cl. A. Casaubon).

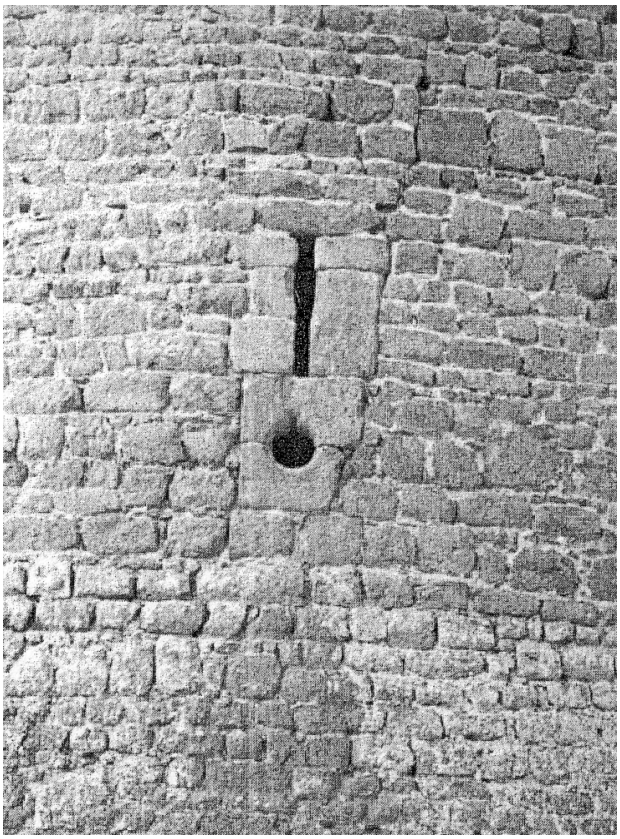


Figure 275: Lassay, tour sud-est, archère-canonnière à fente disjointe (*in* : Foisneau 2005, p. 208).



Figure 276 : Château de Langeais, tour nord, archère-canonnière à fente disjointe, vues extérieure et intérieure (cl. A. Casaubon).



Figure 277: Château de Tiffauges, Tour du Maure, flanc gauche, archère-canonnière à fente disjointe (*in* : Faucherre 2007, p. 70).

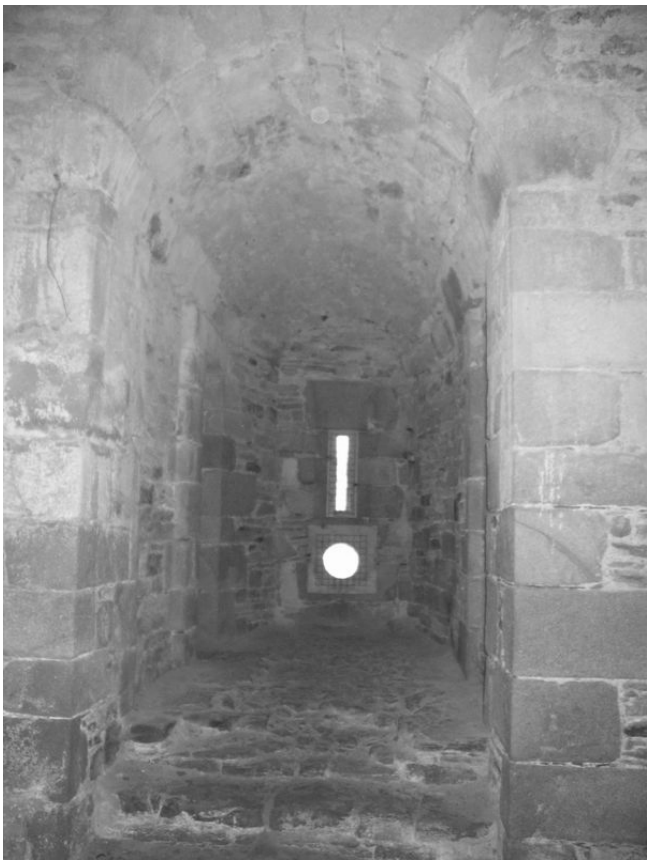


Figure 278: Château de Suscinio, vue intérieure de l'archère-canonnière à fente disjointe (cl. A. Casaubon).

Les probabilités d'une campagne de Jean II d'Alençon

a- La présence de Jean II à Pouancé

À la mort de son père en 1415, Jean II d'Alençon hérite de ses possessions, dont fait partie la seigneurie de Pouancé. Le contexte de la guerre de Cent et l'occupation[810] de l'apanage par les Anglais obligent le jeune duc et sa famille à le quitter à partir de 1417. La cour ducale repose désormais sur un réseau de possessions méridionales de l'apanage, constituées par Pouancé, Château-Gontier, Sainte-Suzanne, Fougères, La Flèche[811]. Le jeune duc est alors âgé de sept ans. Comme nous l'avons vu, il fait ses armes sept ans plus tard à la bataille de Verneuil, où il est fait captif et retenu par le duc de Bedford au château du Crotoy trois ans durant. Après paiement de sa rançon en 1427, il est en quelque sorte assigné à résidence, les termes de sa libération étant entre autres l'interdiction de prendre part à un combat contre les Anglais. Libéré de ses promesses, il prend les armes aux côtés de Jeanne d'Arc, sur une courte période allant de juin à septembre 1429. À peine revenu sur ses terres, il tente de reconquérir le nord de son duché, notamment avec l'attaque de Sainte-Suzanne, mais il échoue. Ce n'est qu'en 1448 que les Anglais sont enfin chassés de Domfront et que Jean II remet pleinement la main sur son duché. Durant toute cette période (1420-1447), la cour se sédentarise à Pouancé[812], suite à l'occupation anglaise des possessions septentrionales des Alençon. Perceval de Cagny y signale la présence du duc en 1439[813]. Il s'agit là d'un contexte particulièrement favorable à la mise en place de campagnes de construction, qu'elles soient défensives, pour la Tour Heptagonale par exemple, ou résidentielles, comme nous le verrons pour le Logis.

La récupération des terres septentrionales, berceau du duc, n'annihile pas pour autant l'éventualité de travaux. Au-delà de 1447-1448, il est tout à fait possible d'envisager de nouveaux chantiers, ce que nous envisagerons pour la Caponnière. Toujours est-il qu'en 1456, ainsi que nous l'avons vu précédemment, Jean d'Alençon est arrêté sur ordre de Charles VII. À la suite du procès de 1458, ses biens sont confisqués : « *Dès le moment où le duc d'Alençon avoit été arrêté, le roi avoit fait saisir et mis dans sa main le duché d'Alençon, le comté du Perche et les autres terres* […]. »[814]. Après la confiscation des biens du duc, le roi continua d'y faire exercer la justice. Nous avons vu qu'au-delà de cette date, le duc ne va cesser de

[810] Chave, p. 43
[811] Chave, p. 132
[812] Chave, p. 239
[813] BNF, coll. Doat 217, f° 54 (14 avril 1439) ; Chave 2003, p. 22, p. 55 (note 27).
[814] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 123.

cumuler arrestations et retours en grâce, jusqu'au point d'orgue atteint en 1472, date à laquelle le château de Pouancé semble définitivement sorti de la juridiction du duc et acquis à Louis XI, point sur lequel nous reviendrons plus longuement. S'il est possible que des travaux aient été menés durant cette période trouble, il n'en reste pas moins que la période 1420-1447 semble plus propice.

b- Le rôle moteur du siège de 1432 ?

En 1432, lorsque le château de Pouancé est assiégé, le duc sollicite une armée nombreuse, mais également la puissance de l'artillerie à poudre. Les comptes d'Aufroy Guynot [815] en sont un excellent témoin. Le silence des chroniqueurs et historiens concernant l'artillerie adverse doit cependant être évoqué[816]. En 1432, le château est-il déjà en capacité d'accueillir et de mettre en poste de tir ce type d'artillerie ? Nous n'évoquons pas seulement ici les embrasures de tir, mais éventuellement les plateformes sommitales. À ce sujet, nous n'avons pas d'information.

La conséquence évidente de ce siège est l'état de la forteresse, très probablement dégradée. Si les sept canons bretons ont bien battu la place, ainsi que nous le rapportent les textes[817], sans compter les tentatives de mine et sape[818], les destructions causées par le siège de 1432 ont nécessité des reconstructions. On trouve ici un cadre idéal pour la mise en place du chantier de la Tour Heptagonale.

La période immédiatement postérieure au siège paraît riche de sens, au regard du contexte frontalier tendu que nous avons déjà évoqué. La raison officielle du siège de 1432 est la dot impayée de Marie de Bretagne et l'enlèvement du chancelier Malestroit qui s'ensuit. Cependant, le déploiement de force mis en marche par Jean V semble exagéré et nous mène à y voir plus qu'un simple conflit familial. Initialement, il s'agit seulement de délivrer le chancelier. Mais on arrive finalement à une armée bretonne de « […] *6 000 à 7 000 soudoyers* […] »[819], aidée de l'Angleterre et de l'Écosse. Pour ce conflit, Jean V sollicite son fils aîné, son frère, le comte de Richemont et connétable de France, les comtes de Laval et de Porhoët et de nombreux barons et gens de Bretagne. Il édifie une « […] *frontière de Pouancé-La*

[815] ADIV, 1 F 1113 ; ADIV, 1 F 629 ; BNF, ms. fr. 11542.
[816] Une mention en fait état en 1450 : « *J'ai, tant canons que bombardes, couleuvrines et serpentines, jusques à neuf cents pièces toutes prêtes, et je ne cesserai d'en faire jusques à ce que j'en aie mille. Je fais faire deux bombardes, les plus belles du royaume, dont l'une est en métal; je les donnerai au duc d'York, avec deux coursiers de Pouille que Monseigneur le dauphin doit m'envoyer*. », BNF, ms. fr. 18441, f° 56-57 ; Fresne de Beaucourt 1891, p. 416.
[817] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 39, p. 42.
[818] Chartier 1661, p. 59.
[819] Cintré 1989, p. 300.

Guerche […] »[820] pour mettre en échec ces deux places tenues par Jean II d'Alençon. Mais c'est également l'occasion de vérifier la sécurité aux frontières de son duché par de multiples moyens. Il fait agir le traité d'alliance avec le duc de Bedford en faisant venir les hommes des garnisons de Normandie et du Maine (Avranches, Vire, Saint-Lô, Domfront, Saint-Célerin, Mayenne, Alençon) et aussi celles de Vannes, de l'Île de Ré, afin de « […] *tenir frontières contre la Guerche* […] »[821]. L'alerte est maintenue à Dol, Combourg, Landal, où les capitaines sont « […] *avisés de se prendre garde d'icelles* […] », à Machecoul Redon, Fougères, Vitré, Clisson, Ancenis (où les effectifs sont renforcés) et également à Nantes, où l'on se méfie de « […] *certains eschelleurs qui devoient venir prendre cette ville* […] »[822]. Jean V prend des mesures avec Charles VII pour « […] *faire vider les garnisons françaises prochaines du pays de Bretaigne*. » et il continue de sécuriser le cours de la Loire. Ainsi on peut se demander si ce siège, et surtout le déploiement de force qui apparaît, coupé de ce contexte, exagéré, ne peut être expliqué par la volonté de Jean V de se saisir de la place de Pouancé, le *casus belli* étant l'enlèvement du chancelier Malestroit. Le siège dure plusieurs semaines, ce qui explique qu'à force de pourparlers, le duc de Bretagne ait fini par lever le camp, l'état de son artillerie et les dépenses engagées étant certainement des facteurs à prendre en compte. Si le seul enjeu avait réellement été la libération du chancelier, le duc n'aurait peut-être pas engagé ce conflit armé, qui s'est révélé bien plus coûteux (d'un bord comme de l'autre) que les 15 000 livres initialement demandées par Jean II pour le reliquat de dot. Les faits sont ici rappelés afin de mettre en relief tout ce que ce conflit, règlement de comptes familiaux en apparence, révèle d'un contexte complexe : la tension sur la frontière est on ne peut plus concrète mais subtile et ne se manifeste pas sous la forme d'un grand conflit généralisé. Là encore, il est très possible de voir en ce siège le déclencheur d'une adaptation de la forteresse de Pouancé à l'artillerie à poudre.

Pour autant, le chantier n'a probablement pas débuté immédiatement. Nous n'avons pas un état des comptes de Jean II, mais il est certain que ses finances, déjà fortement ponctionnées à la suite de sa capture à Verneuil et du paiement de rançon qui s'ensuivit, aient été encore plus réduites au sortir de ce conflit obligatoirement coûteux. En 1443, le château et la ville de Pouancé sont qualifiés de pauvre et peu importante place[823]. Est-ce à dire qu'en 1443, le château n'a encore reçu ni la Tour Heptagonale, ni la Caponnière ? Il aurait alors une

[820] Cintré 1989, p. 68.
[821] ADIV, 1 F 629 ; Cintré 1989, p. 300.
[822] ADIV, 1 F 629 ; Cintré 1989, p. 300.
[823] Basin, Samaran 1933, p. 282-283.

allure toute archaïque, uniquement défendu par ses tours à archères. Cependant, la levée somme toute rapide du siège de 1443 plaiderait en faveur d'une place suffisamment équipée pour résister à une batterie. Mais sans information supplémentaire, il n'est pas possible d'être plus affirmatif.

Les comparaisons des types d'ouvertures similaires dans la région montrent bien que les ouvertures que l'on trouve sur la Tour Heptagonale de Pouancé peuvent se retrouver sur une période élargie. Le renforcement de la courtine reliant la Tour Saint-Antoine à la Tour Heptagonale s'insère totalement dans le processus de sécurisation de l'architecture contre les projectiles. La tour et ses archères-canonnières présentent cependant quelques caractères « archaïques ». Cette tour, très haute et peu épaisse, n'est manifestement pas encore conçue pour résister à une puissante artillerie. Il lui reste encore une élévation superflue, dont la fonction est certes militaire, car les feux sont multipliés, mais également fortement symbolique, ce dernier aspect risquant d'être contre-productif face à une attaque. Elle diffère d'autres tours, telles que celles que l'on trouve sur l'enceinte urbaine de Guérande et datées des alentours de 1450, aussi larges que hautes et qui démontrent une meilleure adaptation à l'artillerie à poudre. L'espace réservé à l'attaque n'est pas non plus optimal : l'orifice à proximité du sol démontrant l'utilisation d'une arme sur affût, les ébrasements assez aigus, l'absence de calage pour absorber le recul, la fente encore très longue, tous ces éléments sont à prendre en compte. Couplés avec la présence régulière de Jean II à Pouancé dans les années 1420-1447 et le contexte très favorable à une reconstruction engendrée par le siège de 1432, ces données nous amènent à penser que la Tour Heptagonale a peut-être été construite entre 1432 et 1447.

- Proposition de datation du Logis – Phase 5

Du Logis, il ne reste que les quatre murs principaux formant une grande salle, les baies à coussièges et les bases de la grande cheminée insérée dans le mur gouttereau sud-est. Les dimensions en font un édifice classique pour les XIV^{e} et XV^{e} siècles, de même que les baies à coussièges et la cheminée, qui ont en outre été remontées. Les arases en elles-mêmes ne permettent pas de proposer une datation affinée.

L'étude du bâti a révélé que la cinquième phase du Logis était bien liée à la Tour Heptagonale par son mur pignon nord-est. Nous avons émis l'hypothèse d'une construction de la Tour Heptagonale à partir des alentours de 1432, ce qui sous-entend que le logis attribué à

Jean n'aurait pas été construit auparavant. Cependant, cela n'entre nullement en contradiction avec la retraite ducale à Pouancé à partir des années 1420, le château étant déjà équipé de logements. En effet, on peut supposer que Jean II, qui succède à Jean Ier en 1415, a conservé dans un premier temps la Grosse Tour. En effet, si l'on admet qu'elle a été construite par Pierre II, elle est pour ainsi dire neuve. Elle n'a qu'une quarantaine d'années au moment où Jean II devient seigneur de Pouancé. De plus, les logis que l'on a attribués aux Beaumont fournissent déjà des surfaces respectables. Le séjour ducal se prolongeant, notamment après les défaites successives de reconquête du nord de l'apanage comme en 1431 à Sainte-Suzanne, nous avons là un contexte favorable à la restructuration de l'ancien logis ouest, arasé puis remonté dans de nouvelles dispositions en contemporanéité avec la construction de la Tour Heptagonale. La récupération des terres occupées par les Anglais en 1447 peut représenter un *terminus ante quem*, mais il ne s'agit pas d'un jalon infranchissable, Jean II ayant tout à fait pu ordonner la modernisation du logis ouest au-delà de cette date. À partir de 1457 et des premières confiscations cependant, la probabilité de travaux d'envergure se réduit fortement.

- Caponnière

  - Phasage de la Caponnière

La lecture de cette structure en elle-même est très simple, puisque cette barbacane montre clairement une campagne homogène. L'analyse du bâti révèle certains points du fonctionnement de la structure sur lesquels nous nous arrêtons ici.

Une configuration topographique antérieure modifiée

L'ouvrage dit Caponnière a modifié une zone antérieurement liée à la poterne de la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche. La configuration exacte de la topographie antérieure à la Caponnière n'est pas connue, même si nous avions énoncé avec force prudence l'éventualité d'un petit pont-levis. Quoi qu'il en soit, un accès était obligatoirement préexistant, permettant de mener à cette poterne. Cet aménagement a manifestement été cassé et le socle schisteux a été creusé, afin de pouvoir implanter la Caponnière et de multiplier les niveaux de tir. Ils sont au nombre de deux, mais l'escalier se poursuivant au-delà de l'embrasure la plus haute, il est possible qu'une défense sommitale ait été prévue.

L'absence de couvrement

À ce propos, aucune trace de couvrement ou d'ancrage de toiture n'est visible au niveau de la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche, ce qui nous confirme qu'il s'agit bien là d'un ouvrage à ciel ouvert. Si l'ensemble a été couvert sans que la charpente s'ancre dans la courtine, il ne reste plus d'élément pouvant en témoigner : les maçonneries supérieures de la Caponnière ayant été reprises, aucun négatif d'entrait ne peut être retrouvé. L'ensemble n'était pas non plus protégé par une voûte, car dans ce cas, les maçonneries auraient très certainement gardé la trace d'amorce de ces voûtes. On se situe bien ici sur une barbacane, l'absence de couvrement n'est donc pas surprenante.

La circulation aux abords et dans la Caponnière

La question de la circulation aux abords et à l'intérieur de la courtine est éclairée par plusieurs éléments. Tout d'abord, se pose la question du contact avec l'extérieur de la Caponnière. Le massif maçonné qui s'étend devant la structure (UC3231) apparaît vraisemblablement comme une rampe permettant d'y accéder. Le problème est dû au décalage entre cet accès et le seuil de la porte CAP-N2-POR1. Qui plus est, on ne voit aucun arrachement de maçonnerie au niveau du seuil. Ce décalage est peut-être tout simplement explicable par le fait que ce qui semble maintenant une rampe ait été à l'origine un escalier, parallèle à la courtine reliée à la Tour de la Dame Blanche et menant au fond du fossé. L'état de dégradation avancée de ce massif et les nombreuses restaurations réalisées à cet endroit ne permettent pas d'être plus précis. L'iconographie ne nous est pas d'un grand secours : la vue que nous avons de ce côté du château dans le deuxième quart du XIX^{e} siècle (**Figure 279**) montre bien cet embryon d'accès, mais sa forme et son aboutissement restent inconnus. On note à ce propos la représentation du château baigné au sud par l'étang, vision probablement imaginée : aucun plan de cette période, tel que le cadastre napoléonien, ne fait état de cette configuration. De plus, la route construite quelques années plus tard n'a certainement pas nécessité l'assèchement et le comblement d'une telle surface envahie par les eaux.

À l'intérieur de la Caponnière à présent, la circulation du Niveau 2 pose question. La canonnière CAP-N2-AC1 appartient en effet à ce niveau, mais le sol de la salle (UC3259) et le sol de l'espace réservé au canon (UC3288) sont deux unités distinctes. Et il est impossible d'accéder à la niche de tir sans une structure intermédiaire adaptée, sans compter l'installation du canon. La présence des corbeaux (UC3272 et UC3273), dont le niveau coïncide

parfaitement avec le sol du Niveau 2, incite à penser à un plancher qui recouvrirait toute la surface et s'appuierait sur ces corbeaux. Un tel dispositif aurait l'inconvénient de barrer l'accès à l'escalier menant à la salle basse. Un plancher entièrement amovible n'est pas non plus envisageable, ne serait-ce que pour une question de manipulation. Au vu de la surface, à titre indicatif, un plancher de cinq centimètres d'épaisseur en chêne dépasserait les 300 kilogrammes. On imagine donc une solution intermédiaire, combinant un plancher fixe (tendu entre les corbeaux et le sol dallé du Niveau 2) et un plancher amovible devant la canonnière du Niveau 2. Il formerait une sorte de trappe pouvant s'ouvrir pour permettre de descendre l'escalier et accéder à la salle basse (et accessoirement d'assurer une ventilation supplémentaire du niveau inférieur). Les schistes formant le dallage du Niveau 2 ont été remplacés, ce qui exclut la possibilité de retrouver une éventuelle trace de ce dispositif. Cette solution comporte tout de même l'inconvénient de l'exposition du plancher aux intempéries, étant donné l'absence de couvrement.

Nous en venons, par ce point, à la circulation des canons dans la Caponnière. Les deux escaliers permettent la circulation verticale des servants, distribuant la salle inférieure (Niveau 1), l'étage intermédiaire (Niveau 2) et le niveau sommital (Niveau 3). Quant à la circulation des canons, la question reste posée pour l'accès à la salle basse. D'un point de vue pratique, il semblerait très malaisé d'avoir à transporter les canons par cet escalier étroit et pentu. Deux solutions peuvent être envisagées combinant chacune avantages et inconvénients. Il est possible d'avoir affaire à un engin de levage arrimé au Niveau 2. Le sol maçonné serait à même de supporter la traction engendrée par la masse des canons. L'éventualité d'un trou d'homme ménagé dans le plancher se heurte à la relative fragilité de la structure de bois qu'est le plancher. Ce type d'aménagement est en général réservé à la voûte, « […] *toujours renforcée pour absorber le poids et les vibrations des pièces et garantir l'étanchéité des terrasses, était justement la seule en mesure de supporter sur le pourtour de l'orifice la charge et les chocs éventuels de la traction*. »[824]. La solution est pourtant probablement à rechercher dans ce type de dispositif, car il n'est pas envisageable de faire descendre les canons par l'escalier.

[824] Faucherre 1992, 1, p. 84.

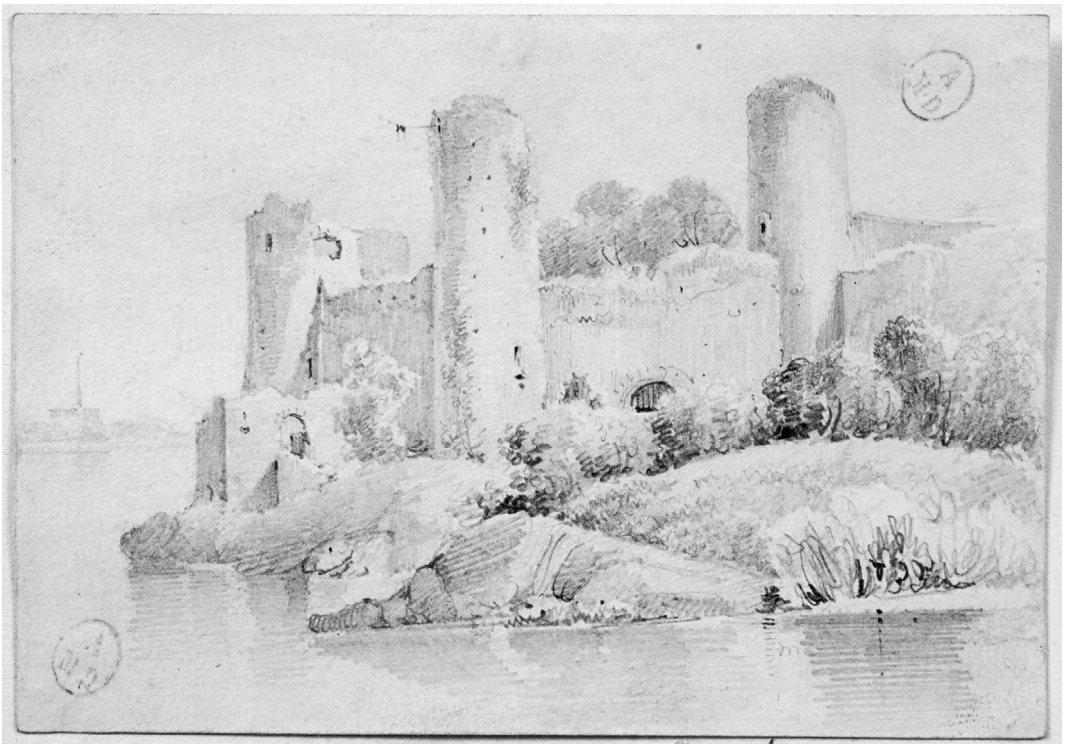


Figure 279: Le château de Pouancé : Caponnière, Grosse Tour, Tour de la Dame Blanche, Tour Criminelle, vues de l'extérieur de l'enceinte, entre 1830 et 1850 (P. Hawke, Angers : Musée des Beaux-arts).

Les questions en suspens concernant les embrasures de tir

En l'état actuel, le flanc sud de la Caponnière est défendu par une longue fente (CAP-N2-ARB1). Son aspect très restauré et la présence des autres embrasures de ce type laissent supposer qu'il s'agit d'une arbalétrière-canonnière, destinée à assurer la défense de l'accès à la porte CAP-N2-POR1, point sensible de l'ouvrage. L'observation des maçonneries ne nous sera d'aucune aide, puisque l'ensemble a été repris (UC3200 et UC3201). Dans les rapports d'intervention (peu détaillés au demeurant), le CHAM indique que pour les bouches à feu du Niveau 1, seules les parties supérieures ont été reprises. À aucun moment il n'est mentionné qu'une ouverture de tir dont on ne connaissait pas la morphologie exacte a été restaurée en arbalétrière. Les vues antérieures à la restauration n'apportent pas non plus de preuve formelle, puisque les remblais étaient accumulés jusqu'à un niveau supérieur à la base de la fente (**Figure 280, Figure 281**). L'absence de séparation verticale entre l'orifice et la fente plaiderait pour une arbalétrière. La question reste posée. Si l'emploi de l'arbalète est courant durant tout le XV^{e} siècle, il paraît assez illogique d'avoir équipé toutes les embrasures d'un emplacement spécifique pour le canon, à l'exception de celle qui nous occupe.

La question des encastrements de dispositifs de recul à Pouancé est peu fournie et pour cause, à l'exception de la Tour à Bec ou du Bastion, aucun n'est attesté. Au niveau inférieur de la Caponnière pourtant, le négatif que l'on voit dans l'UC3240 appelle l'attention. Avec sa forme particulière, on est tenté d'y voir l'ancrage d'un système destiné à absorber le recul du canon : une des extrémités d'une poutre tendue en travers de l'embrasure pouvait s'encastrer en étant glissée dans l'axe horizontal du négatif (la traverse du « T »), puis fixée dans l'axe vertical (son fût). Mais deux arguments viennent modérer voire contredire cette supposition. Tout d'abord, le fait que l'escalier ait été restauré amène à conserver la plus grande prudence quant aux interprétations, puisqu'on ne sait pas si la restauration est fidèle. L'aspect le plus gênant est surtout l'absence d'un négatif sur l'ébrasement gauche de l'ouverture de tir, rendant le négatif n3 inutilisable, ainsi que l'absence de ce dispositif sur l'ouverture de tir voisine, dont les autres caractéristiques sont strictement identiques. Nous considérons donc que les embrasures de la Caponnière ont été conçues sans cet aménagement.



Figure 280: Caponnière, vue de l'arbalétrière. La partie inférieure se distingue difficilement (Archives CHAM).



Figure 281: Caponnière, vue de l'arbalétrière disparaissant sous les remblais (coll. Privée C. Bréget).

- Chronologie relative de la Caponnière

Postériorité de la Caponnière par rapport à la Grosse Tour – Phase 2 et la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche – Phase 2

La postériorité de la Caponnière par rapport à la Grosse Tour s'établit sans difficulté, ainsi que nous l'avons vu lors du traitement de cette dernière.

En revanche, un point concernant la relation entre la Caponnière et la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche mérite d'être approfondi et se situe précisément au contact du piédroit est de l'arbalétrière (CAP-N2-ARB1) avec la courtine. La zone inférieure de la courtine marque un léger fruit (une trentaine de centimètres) par rapport au nu. À la base de ce fruit, le piédroit est de l'embrasure en question pénètre de 5 centimètres à l'intérieur de

cette maçonnerie, ce qui aurait tendance à faire penser que le piédroit est antérieur et que la courtine est venue chemiser la Caponnière. Plusieurs éléments viennent pourtant contredire cette supposition. Tout d'abord, d'un point de vue logique, il n'est pas envisageable que la courtine, homogène et contemporaine de la Grosse Tour et clairement rattachée à la fin du XIV^{e} siècle, ait été construite après la Caponnière. De plus, le rôle de la barbacane tient clairement dans le renforcement du point de faiblesse que constitue la petite poterne attenante à la Grosse Tour. L'observation du bâti fournit d'autres indices. Alors que la partie inférieure du piédroit de l'arbalétrière est englobée dans la maçonnerie du fruit, pour sa partie supérieure, la Caponnière s'appuie sur la courtine, que l'on se situe à l'intérieur ou à l'extérieur de la barbacane. De plus, il s'agit de la zone de raccord entre les deux phases de la courtine en question. Enfin, il faut rappeler que le piédroit a été restauré et il est probable que cette zone du glacis l'ait été également. Dans ce cas, si l'installation du piédroit a nécessité un creusement du fruit, afin d'y ancrer plus fortement la Caponnière, le témoignage aura disparu. La seule conclusion est de reconnaître que nous ne connaissons pas la disposition d'origine, qui a probablement été modifiée. Ce qui nous amène à confirmer que malgré cette disposition du piédroit, la Caponnière est bien postérieure à la courtine sur laquelle elle s'adosse.

La Caponnière et la Tour Heptagonale : un même commanditaire, deux campagnes successives ?

Nous abordons à présent la question de la chronologie relative de la Caponnière avec la Tour Heptagonale dont les campagnes peuvent être rapprochées sans pour autant y voir une stricte contemporanéité. Cette comparaison peut être abordée selon plusieurs échelles.

a- Une morphologie générale des ouvrages comparable

La morphologie générale des deux structures tout d'abord nous amène au constat suivant. Il s'agit de deux ouvrages très proches, tant dans la forme adoptée que dans les dimensions. Tous les deux présentent quatre pans formant saillant par rapport à la courtine, chacun de ces pans étant défendu par une ou plusieurs canonnières. La finalité est différente puisque la Tour Heptagonale sert à défendre deux pans de courtine et leurs abords, tandis que la barbacane est dévolue à la défense d'une porte qui présente un point de faiblesse dans la courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche, mais le modèle de défense est similaire (horizontal : multiplication des pans, vertical : multiplication des niveaux de tir). Les dimensions des deux structures, même si elles ne peuvent constituer une preuve en soi, participent d'un faisceau

d'éléments à souligner. On peut au moins constater qu'elles sont proches en ce qui concerne leur gabarit, puisque la Tour Heptagonale est longue d'environ 8 mètres (distance en capitale) et large d'un peu plus de 7 mètres, et la Caponnière, pour les mêmes mesures, s'étend sur 8 mètres par 9 mètres. Les murs de la tour sont un peu plus épais : 2,10 mètres en capitale pour la tour, contre 1,60 mètre pour la barbacane.

b- La proximité des archères-canonnières

Les ouvertures de tir sont un indice de plus soulignant la proximité de conception des deux ouvrages. Pour cette comparaison, on prend en compte les ouvertures de tir des niveaux supérieurs de la Caponnière (CAP-N2-AC1 et CAP-N2/N3-AC1) et des niveaux supérieurs de la Tour Heptagonale (TH-N1-AC1, TH-N1-AC2, TH-N2-AC1, TH-N3-AC1). On écarte les canonnières du niveau inférieur de la Caponnière car les embrasures adoptent des gabarits différents : elles sont larges et très basses, et leur angle d'ouverture est bien plus élevé. Quatre facteurs en particulier sont intéressants (**Tableau 7**). Les mesures des embrasures, tout d'abord, sont très proches, beaucoup plus que ne le sont, dans la Caponnière, celles du Niveau 1 et celles des niveaux supérieurs. Les rapports entre la largeur de l'embrasure et sa hauteur sont tous contenus entre 0,62 et 0,70. On trouve d'autres embrasures proches de ce ratio, comme celles de la salle basse de la Tour Heptagonale, mais encore une fois c'est la convergence de plusieurs éléments qui est révélatrice. Les diamètres des orifices, systématiquement postés près du sol, sont également très proches, soit autour d'une vingtaine de centimètres. Mais il se trouve que ce gabarit est constant sur tout le château, quelle que soit la période. La maçonnerie qui couronne toutes ces embrasures est systématiquement la même : il s'agit de linteaux posés en encorbellement. Là où l'on n'en trouve que trois pour celles de la salle basse de la Caponnière, les bouches à feu des niveaux supérieurs sont couronnées de six et sept linteaux. Pour la Tour Heptagonale, l'encorbellement est composé de huit à neuf linteaux. Le rapprochement est complété par les angles formés par les ébrasements qui sont encore une fois très proches. Ces deux structures présentent donc des éléments qui, pris de façon isolée, peuvent se retrouver ailleurs dans le château. C'est donc un faisceau de similitudes qui est ici à prendre en compte.

Nous ne tentons pas de prouver la contemporanéité des deux structures cependant. La Caponnière présente des particularités propres qui peuvent amener à y voir une légère postériorité.

	Tour Heptagonale			Caponnière	
	TH-N1-AC1	TH-N1-AC2	TH-N2-AC1	CAP-N2-AC1	CAP-N2 /N3-AC1
Largeur de l'embrasure (centimètres)	142	141	140	125	130
Hauteur de l'embrasure (centimètres)	218	200	223	194	185
Rapport largeur / hauteur	0.65	0.70	0.62	0.64	0.70
Diamètre minimal de l'orifice (centimètres)	18	18	24	17	19
Nombre de linteaux	8	9	8	7	6
Angles des ébrasements (degrés)	34	25	28	31	29

Tableau 7: Comparaison des dimensions entre les archères-canonnières de la Tour Heptagonale et celles de la Caponnière.

c- La même provenance des réemplois

Un autre élément vient enrichir la question de la contemporanéité entre les deux structures sans pour autant la trancher. Il s'agit du réemploi de blocs particuliers provenant d'un même bâtiment. Lors de l'intervention de l'entreprise Bonnel en octobre 2010 sur la Caponnière, on a pu remarquer qu'une des pierres de l'encadrement d'origine de la porte CAP-N2-POR1 provenait d'un réemploi. Les formes et dimensions adoptées nous permettent de rapprocher cet élément des quadrilobes retrouvés dans la haute cour lors de l'opération Bois Dormant IV en 1967 (**Figure 282**). Il se trouve que le bloc de granite supérieur formant la bouche à feu TH-N3-AC1 provient de ces mêmes quadrilobes. On y retrouve exactement la même forme (**Figure 283**). Ce fait se doit d'être remarqué et deux suppositions peuvent être émises. Dans un premier cas de figure, le bâtiment qu'ornaient ces quadrilobes est détruit et les blocs sculptés sont directement réemployés pour la Tour Heptagonale et la Caponnière. Cela nous amènerait donc à supposer la contemporanéité de ces deux structures. Une seconde hypothèse, plus probable, part du principe que le bâtiment en question est déjà inutilisé lorsque se décide la construction de la Tour Heptagonale et de la Caponnière. Les blocs taillés, forment une sorte de réserve de matériaux de qualité pouvant approvisionner un nouveau chantier Dans ce cas, la contemporanéité de la Tour Heptagonale et de la Caponnière n'est pas prouvée.

Un argument vient d'ailleurs perturber l'hypothèse de stricte contemporanéité entre la Tour Heptagonale et la Caponnière : il s'agit du matériau employé pour construire les bouches

à feu. Celles de la Caponnière sont en grès, alors que celles de la Tour Heptagonale sont en granite.

d- La probable postériorité de la Caponnière

J. Mesqui a proposé de rapprocher la Tour Heptagonale de la Tour Boucle (Mont-Saint-Michel)[825], datée de la campagne 1479-142[826], sur le principe d'une similitude de plan en éperon, ce qui la rendrait postérieure à la Caponnière, qu'il apparente au milieu du XV^{e} siècle[827]. En effet, la Tour Boucle et la Tour Heptagonale marquent une similitude dans le plan. Mais la comparaison ne peut être exploitée plus avant. En effet, la construction normande regroupe plusieurs critères qui marquent une adaptation à l'artillerie à poudre manifestement plus aboutie. Dans les dimensions tout d'abord, elle est à l'évidence beaucoup plus à même de résister à une batterie de canons : faisant un saillant de 20 mètres par rapport aux murs de l'enceinte, ses murs sont épais de 4,50 mètres à la base pour se rétrécir à 4 mètres en partie supérieure[828]. La Tour Heptagonale apparaît bien frêle, avec seulement 2,10 mètres d'épaisseur de mur en capitale et une saillie de 8 mètres. La comparaison des ouvertures de tir est sans appel : les archères–canonnières en louche de la Tour Heptagonale sont à l'évidence plus archaïques que les embrasures à la française du Mont-Saint-Michel. Si différence de chantier il existe entre Tour Heptagonale et Caponnière, cette dernière est sans doute postérieure. On peut donc tout au plus proposer une proximité de ces deux chantiers peut-être séparés de quelques années seulement.

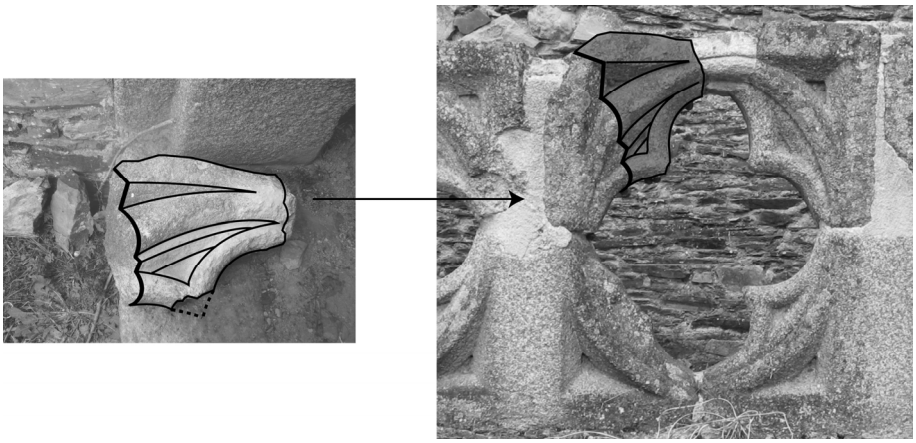


Figure 282: Caponnière, réemploi d'un fragment de quadrilobe pour former le bloc d'un piédroit de la porte CAP-N2-POR1 (dessin A. Casaubon).

[825] Mesqui 1991, p. 304.
[826] Faucherre 1992, 2, p. 70.
[827] Mesqui 1991, p. 357.
[828] Faucherre 1992, 2, p. 71.

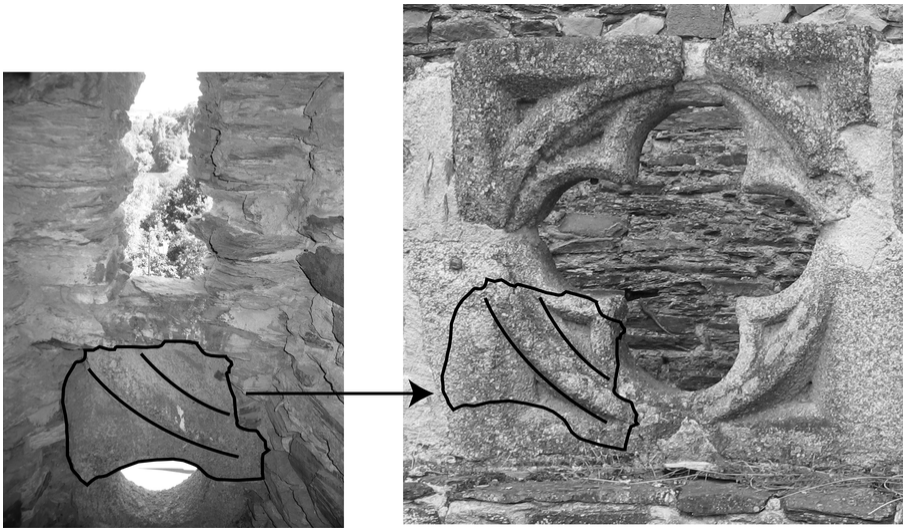


Figure 283: Tour Heptagonale, réemploi d'un fragment de quadrilobe pour former l'orifice de l'archère-canonnière TH-N3-AC1 (dessin A. Casaubon).

- Proposition de datation de la Caponnière

Une barbacane du XV^e siècle

a- Le principe de protection du point faible constitué par la porte

La sécurisation de la porte d'entrée d'une enceinte est une question qui reçut de nombreuses solutions et parmi elles, se trouve la barbacane. Ce type d'ouvrage projeté en avant d'une porte, peut-être développé à la suite des échanges avec l'Orient lors des Croisades, se retrouve dès le XIII^e siècle, voire antérieurement[829]. Le développement de cette formule est confirmé au XIV^e siècle : « *Beaucoup de portes et de châteaux, pratiquement toutes les portes des enceintes urbaines en sont pourvues.* »[830]. Mais il semble que le développement et la généralisation de l'artillerie à poudre au XV^e siècle ait généré un contexte favorable à l'expansion de ce dispositif de protection, aussi appelé boulevard[831], « […] *rendant impossible toute attaque ou tir d'artillerie frontal susceptible de détruire les barrages que sont les ponts-levis, vantaux et herses.* »[832]. Dans le cas de Pouancé, nous sommes sur la configuration typique d'un ouvrage avancé placé pour la défense d'une porte, en l'occurrence la poterne percée dans la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Banche.

[829] Enlart 1904, p. 486 ; Rocolle 1989a, p. 257.
[830] Faucherre 1992, 1, p. 123.
[831] Faucherre 1992, p. 124 : « *Toute différente est l'origine du mot « boulevard » qui désigne un ouvrage conçu en fonction de l'artillerie à feu* […] » ; Corvisier 2009, p. 50.
[832] Corvisier 2009, p. 50.

En revanche, parmi les critères caractéristiques figurent le détachement des courtines[833], or à Pouancé, la Caponnière est bien collée au château.

b-La multitude des formes, la récurrence du pentagone

Les déclinaisons de formes et de dimensions de ces ouvrages sont multiples. Parmi les plans les plus répandus, on rencontre les ouvrages circulaires ou semi-circulaires de Montreuil-Bellay (dernier quart du XV^e^ siècle, édifié par Guillaume de Harcourt qui exécute ce même type d'ouvrage au château de Tancarville vers 1467-1468)[834] (**Figure 284**) ou encore Sillé-le-Guillaume, daté de la même époque[835]. Les plans sont au final très libres, l'adaptation à la fortification déjà en place et à la topographie devant être prises en compte, comme on peut le voir à Lassay[836], dessiné sur un plan en amande daté des deux dernières décennies du XV^e^ siècle, ou encore Bonaguil, fin du XV^e^ siècle[837] (**Figure 285**)). Il semble qu'avec le plan circulaire, le pentagone ou l'éperon aient été particulièrement prisés. Citons Présilly[838] et Auxonne pour la Bourgogne, avec le ravelin attribué à Louis XI[839], ou le ravelin à deux étages de Beynes pour l'Île-de-France, daté de la décennie 1470[840]. Les flancs droits permettent l'installation d'un front garni d'embrasures et la forme permet de déporter la porte par rapport à l'enceinte. Avec ce type d'ouvrage, « […] *l'entrée en chicane devient une constante.* » [841]. De ce point de vue nous sommes à Pouancé sur un exemple type, structure pentagonale accompagnée de l'installation de la nouvelle porte obligeant l'assaillant à faire un coude pour entrer dans l'enceinte. Pour citer un exemple breton, ce principe de l'entrée déportée sur structure en éperon se retrouve à Concarneau, possession ducale de François II, au boulevard du Grand Portal daté de 1476[842]. Le ravelin du château de Brest, daté des environs de 1460[843], reprend ce même type de plan. C. Corvisier l'a rapproché des boulevards d'entrée disparus d'Angers : le premier protégeant la Porte de la Ville (plan triangulaire identique à Brest), le deuxième défendait la Porte des Champs. Toujours dans l'orbite bretonne, l'exemple suivant regroupe de nombreux points communs avec la barbacane de

[833] Faucherre 1992, 1, p. 128.
[834] Deville 1834, p. 92-95 ; Mesqui 1991, p. 357 ; Durandière 2005, p. 41.
[835] Mesqui 1991, p. 357.
[836] Salamagne 1993.
[837] Mesqui 1991, p. 357.
[838] Mesqui 1991, p. 357 ; Faucherre 1992, 1, p.131.
[839] Faucherre 1992, 2, p. 135.
[840] Dufaÿ 2001, p. 281
[841] Corvisier 2009, p. 50.
[842] Faucherre 209, p. 77.
[843] Corvisier 2009, p. 51.

Pouancé[844]. Il s'agit du Boulevard des Portes Mordelaises, dont certains devis mentionnent les travaux à la fin de l'année 1464[845]. Il est en effet intégré dans un système de protection des portes de la ville de Rennes, défendues par des boulevards installés de 1464 à 1468[846] (**Figure 286**). Le plan en U et le gabarit, beaucoup plus conséquent, diffèrent de la Caponnière de Pouancé qui reste un ouvrage modeste. En effet, c'est une petite poterne que défend la Caponnière, et non un ensemble conséquent formant la porterie urbaine d'une grande ville ducale. De plus, la déclivité aux pieds des courtines de Pouancé est importante, ce qui empêche probablement une trop grande expansion de la structure. Mais on retrouve à Rennes une particularité visible à Pouancé qui est moins répandu que son équivalent de plain-pied, à savoir la superposition de deux niveaux de tir. En l'occurrence, le boulevard rennais combine un niveau bas fourni par l'artillerie à poudre, dont nous allons détailler les embrasures, et un niveau supérieur réservé à l'artillerie mécanique (arbalètes). Cette association est d'autant plus intéressante qu'elle prouve, sur un édifice bien daté, la combinaison de ces deux types d'armes. On rejoint ici les doutes que nous avions formulés au sujet de la forme originelle de la fente de tir flanquant la courtine, restituée par la restauration en arbalétrière. Les ouvertures adaptées à l'artillerie à poudre présentent quant à elle de grandes similitudes avec celles de la Caponnière, particulièrement celles de son niveau bas. L'espace de tir tout d'abord est réalisé sur le même modèle. Il s'agit d'un ébrasement simple, dont l'angle rappelle celui des ouvertures de la salle basse, couvert d'un voûtement en arc segmentaire. La largeur de l'embrasure est identique (environ 200 centimètres pour Rennes, respectivement 197 et 196 centimètres pour les ouvertures CAP-N1-AC1 et CAP-N1-AC2) (**Figure 287**). La fente est surmontée de linteaux superposés, moins nombreux qu'à Pouancé, mais reprenant le même principe. Aucune encoche de calage n'est prévue pour absorber le recul provoqué par le tir du canon. Concernant l'ensemble orifice-fente, il est disjoint (**Figure 288**). La hauteur de l'orifice indique une arme posée au sol. Petite différence avec la Caponnière, il est de forme quadrangulaire et non ovalaire. Nous en revenons ici à la chrono-typologie.

[844] Baudry 2011, p. 185-186.
[845] Leguay 1968, p. 241 ; Baudry 2011, p. 185.
[846] Martineau, Schmitt 2011, p. 167.

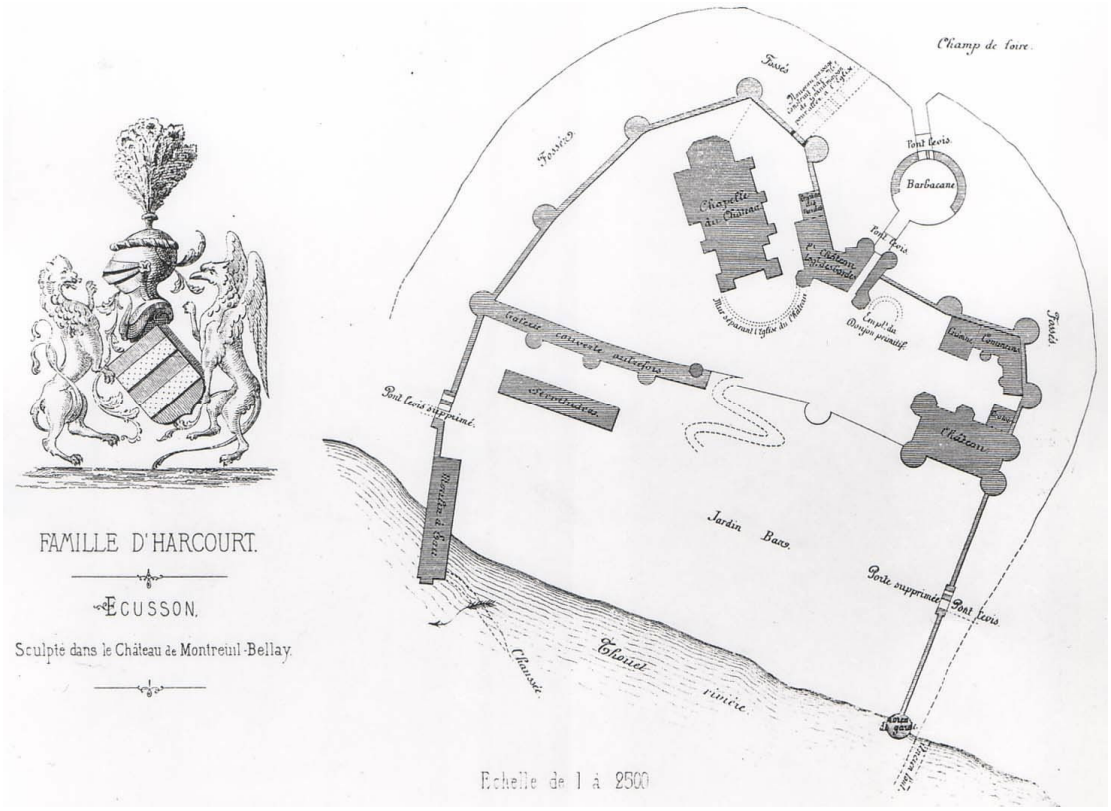


Figure 284: Plan du château de Montreuil-Bellay, avec représentation de la barbacane (*in* : Aviau de Piolant 1864).

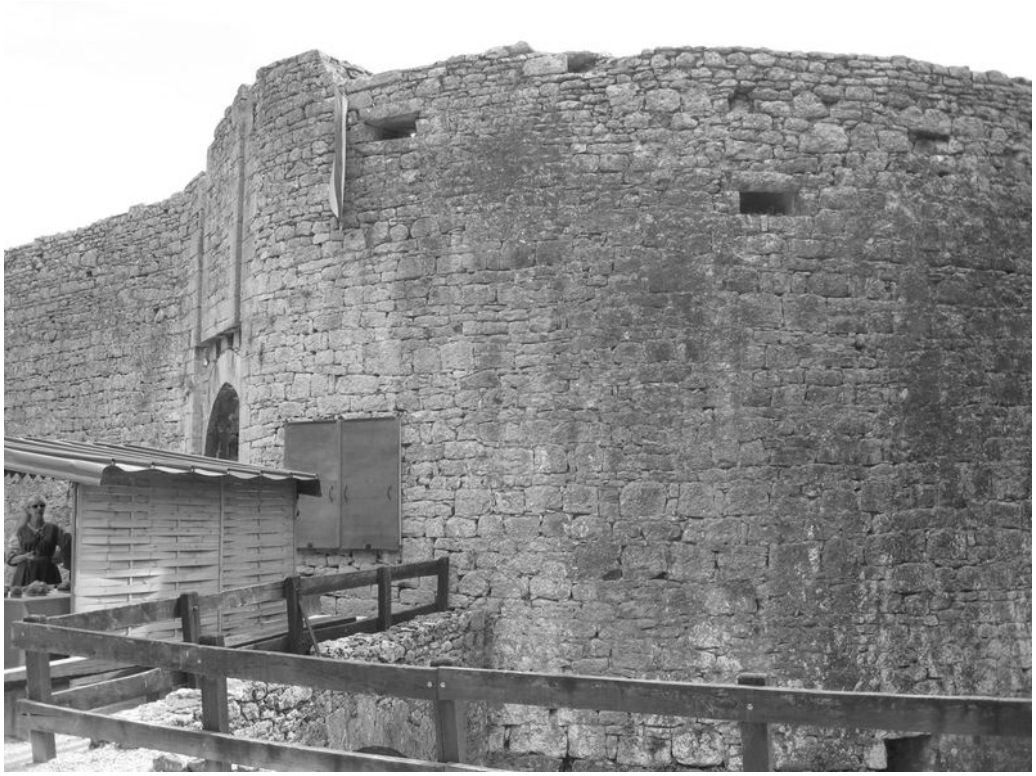


Figure 285: Château de Bonaguil, barbacane (cl. A. Casaubon).

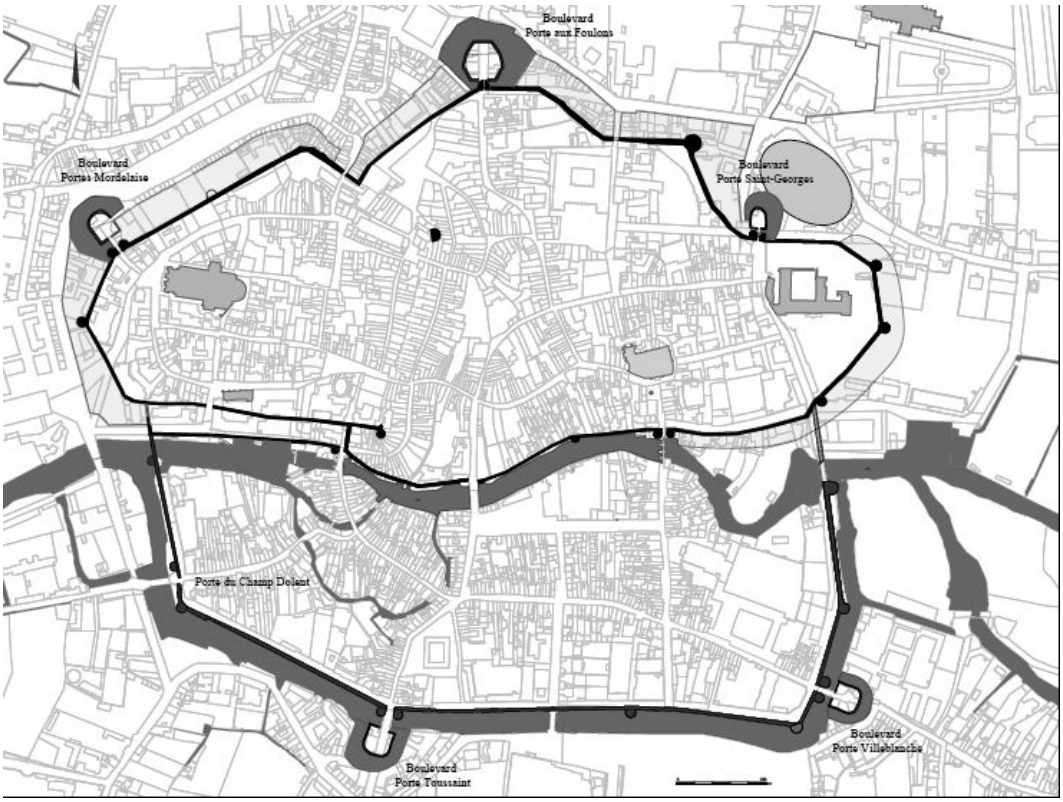


Figure 286: Rennes, boulevards installés lors de la campagne de 1464-1468 (*in* : Martineau, Schmitt 2011, p. 167, d'après Martineau, Bethus, INRAP 2008, fond de plan SRA Bretagne).

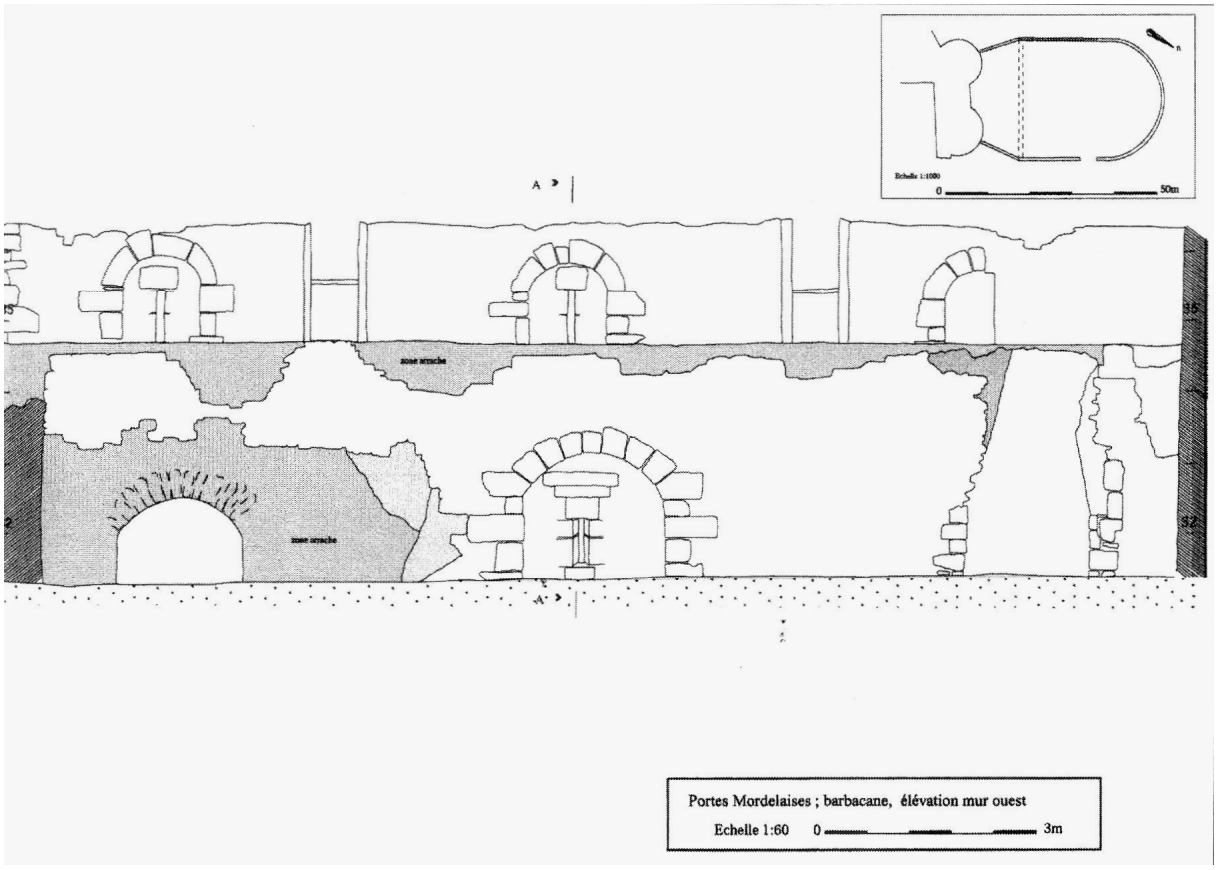


Figure 287: Rennes, boulevard des Portes Mordelaises, élévation du mur ouest (*in* : Baudry 2011, p. 185).

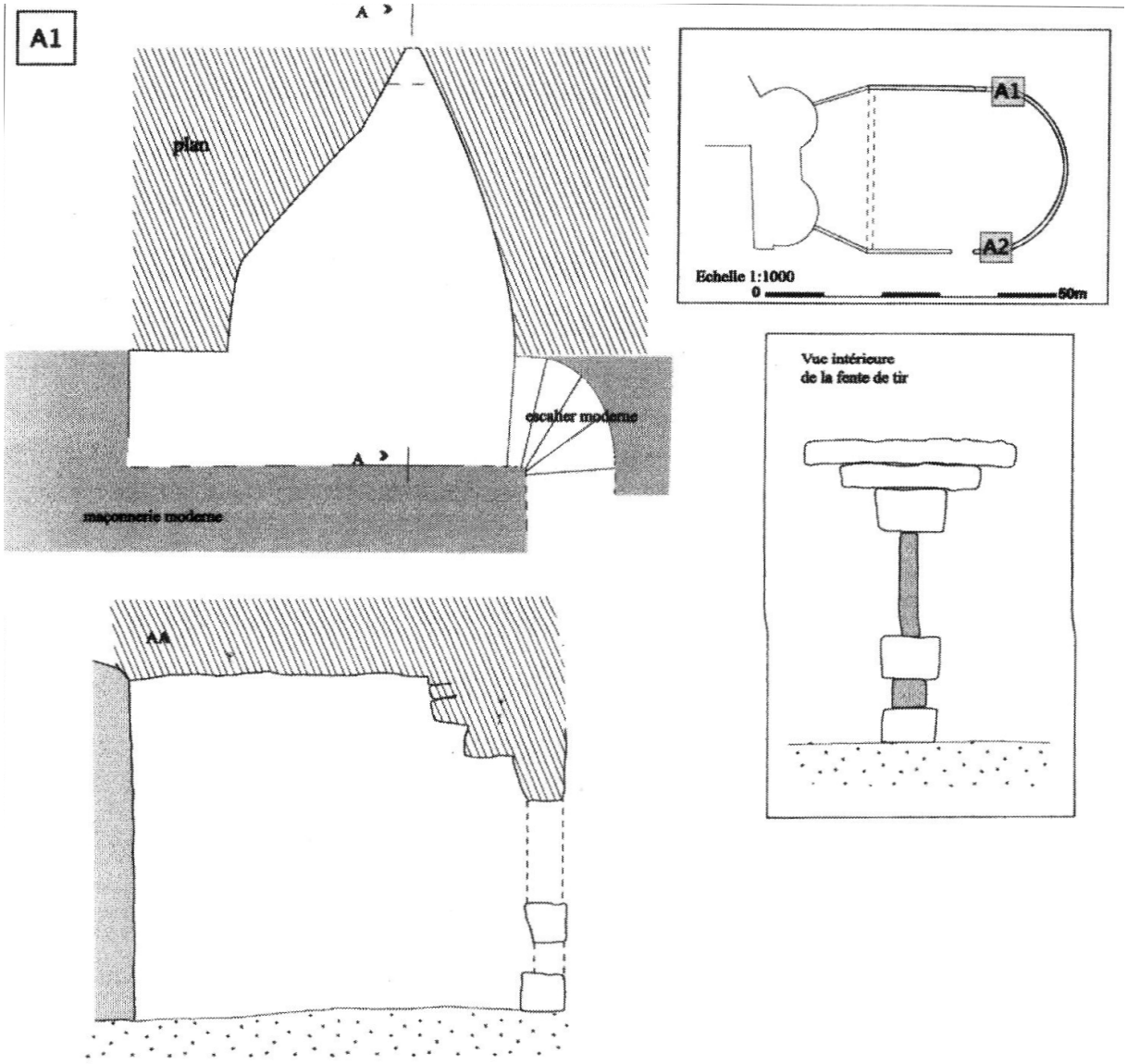


Figure 288: Rennes, boulevard des Portes Mordelaises, plan, coupe, élévation d'une archère-canonnière (*in* : Baudry 2011, p. 186).

Un ouvrage intermédiaire entre la Tour Heptagonale et les Moineaux Nord et Sud

Nous avons signalé la proximité des ouvertures de tir de la Tour Heptagonale avec celles de la Caponnière, en particulier pour celles des niveaux supérieurs de cette dernière. En effet, dans un cas comme dans l'autre, les tubes sont posés au sol, dans des orifices de diamètres variant de 17 à 19 centimètres surmontés d'une fente moyenne séparée. Signalons tout de même le parti original de l'orifice double sur l'embrasure CAP-N2-AC2, qui n'offre pas un critère de datation supplémentaire[847]. Nous reprenons donc la fourchette chronologique

[847] P. Truttmann signale une ouverture munie de deux orifices reliés par une fente horizontale à l'église de Noroy-le-Veneur mais il s'agit d'une embrasure du XVI^e^ siècle dépourvue de fente verticale : Truttmann 1967,

élargie qui semble regrouper bon nombre d'ouvertures semblables à celles que l'on retrouve notamment aux Niveaux 2 et 2/3 dans la Caponnière, à savoir une datation comprise entre les décennies 1430-1470.

a- Un ouvrage plus adapté à l'artillerie à poudre

* Une prise en compte de la rotation du tube ?

La forme même des orifices marque cependant une légère différence avec celles que l'on trouve sur la Tour Heptagonale, qui respecte une forme presque parfaitement circulaire. Les bouches de la Caponnière ont une tendance à l'ovalisation (CAP-N1-AC1 : largeur de l'orifice : 22 centimètres, hauteur : 18 centimètres ; CAP-N1-AC2 : 23 centimètres, 19 centimètres). Cette tendance est plus franche pour l'ouverture du niveau le plus haut (CAP-N2/N3-AC1 : 28 centimètres, 19 centimètres). Cette forme peut éventuellement permettre une légère rotation latérale du tube, d'autant plus que, pour le niveau inférieur, les ébrasements ouvrent un angle très large (59 degrés pour les deux ouvertures). Bien entendu, cet écartement est aussi très certainement pensé pour permettre une meilleure utilisation de l'arbalète. On retrouve peut-être cette même logique de recherche d'orientation du canon des archères-canonnières de la tour nord du château de Châtillon-sur-Indre (peut-être datée de 1475) : « […] *orifice ovale de 25 centimètres de large, surmonté d'une fente haute de 55 centimètres, souligné d'un chanfrein large pouvant préfigurer une recherche de pivotage du tube plutôt qu'un décor* […]. »[848].

* Le rétrécissement de la fente

Quoi qu'il en soit, il semble bien que l'on soit, avec les arbalétrières-canonnières de la Caponnière, sur un ouvrage marquant quelques évolutions par rapport à la Tour Heptagonale. Deux critères, qui ne sont pas des marqueurs absolus, mais des indicateurs de cette évolution[849], peuvent être distingués. On ne trouve plus les longues fentes caractéristiques des embrasures de la salle basse de la Tour Heptagonale qui, si elles sont encore employées dans le troisième quart du XV^{e} siècle comme à Concarneau, marquent cependant un progressif abandon, en lien avec une préférence pour le couplage du canon avec l'arbalète. Ce choix se

p. 73. Les orifices doubles habituellement rencontrés sont superposés comme au château de Beynes vers 1450 (Faucherre 1992, 1, p. 55) ou encore au château de Posanges en 1490 (Vaivre 1989, p. 212-234).
[848] Faucherre 1992, 1, p. 65.
[849] Faucherre 1992, 1, p. 52-53.

traduit également sur l'espace de tir, qui tend à l'écartement des ébrasements internes. À ce titre, les ouvertures de tir de la salle basse de la Caponnière sont très révélatrices, puisque leur angle est en moyenne trois fois plus ouvert que ceux des archères-canonnières du Niveau 0 de la Tour Heptagonale.

b- Quelques marques d'archaïsme par rapport aux Moineaux Nord et Sud

* L'absence d'ébrasement externe

Si les embrasures de la Tour Heptagonale semblent caractérisées par un léger archaïsme par rapport à celle de la Caponnière, cette dernière reste tout de même antérieure, dans sa morphologie, en ce qu'elle traduit de son adaptation à l'évolution de l'artillerie à poudre, et la forme de ses embrasures, aux constructions attribuées à Louis XI, en particulier les Moineaux Nord et Sud et la Tour à Bec. L'absence totale d'ébrasement externe et le canon posé au sol, entre autres, sont très révélateurs.

* L'architecture interne intermédiaire

Certains détails architecturaux complètent cette constatation. En effet, sur le plan de l'élévation, la Caponnière marque, précisément au niveau des courbures de voûtes, une position intermédiaire entre la Tour Heptagonale et les ouvrages attribués à la campagne de Louis XI (**Figure 289**). Nous nous basons sur l'observation des arcs. Ceux que l'on trouve à la Tour Heptagonale, qu'il s'agisse des arcs couvrant les archères-canonnières des Niveaux 1 à 3 (arcs de type B) et encore plus pour celles du Niveau 0 (arcs de type A), sont caractérisés par une courbure marquée. Le couvrement des embrasures de tir des Moineaux Nord (arcs de type D) et Sud (arc de type K), de la Tour à Bec (arcs de type P) et du Bastion (phase 2) (arcs de type U) contrastent fortement : les courbures sont très aplanies, voire plates, en comparaison avec celles que nous observons dans la Tour Heptagonale. Les arcs de type N, présents dans la Caponnière au niveau inférieur, illustrent bien une morphologie intermédiaire. Nous allons revenir sur ce point ultérieurement.

Une campagne de Jean II d'Alençon réservée à la Caponnière

Nous avons précédemment exposé les créneaux potentiels de campagnes attribuables à Jean II d'Alençon et avons proposé, pour la Tour Heptagonale, une datation resserrée postérieure à 1432 et peut-être antérieure à 1447, tout en précisant que la récupération des

terres du nord de l'apanage ne signifiait pas pour autant l'arrêt forcé de toute entreprise de travaux. Cependant, le Logis étant lié à la Tour Heptagonale, il est fort probable que sa construction a été conçue lors de la retraite forcée du duc. La Caponnière, quant à elle, n'est pas aussi fortement liée à la notion de résidence : ainsi, nous ne voyons aucune objection à proposer une datation dépassant la borne symbolique de 1447. S'il est nécessaire de proposer un *terminus ante quem*, nous faisons intervenir le même argument que précédemment : en 1456, Jean II est arrêté et ses biens sont confisqués par Charles VII à la suite du procès de 1458. Cependant, le duc bénéficie d'un retour en grâce, une amnistie royale accordée par son filleul à son avènement au trône en 1461, qui d'ailleurs ne tardera pas à regretter son geste de clémence. On sait que Jean II continue de loger à Pouancé occasionnellement. P.-J. Odolant-Desnos mentionne ce fait à plusieurs reprises, en 1461 : « *Le duc faisoit son séjour, tantôt à Alençon, tantôt à Pouancé, et souvent à Argentan.* »[850]. Il poursuit : « *Il paroit que le duc d'Alençon fit la principale résidence à Pouancé depuis le traité d'Ancenis.* »[851], ce qui nous situe donc après le 10 septembre 1468. Ce fait n'est pas relayé par d'autres auteurs et nous invite à la prudence, mais une construction de la Caponnière à cette date ne peut être exclue. Pour autant, nous restons à partir de 1458 dans un contexte alternant confiscations et restitutions successives. De plus, une lettre de Louis XI datée du 20 janvier 1467[852] précise que les terres appartiennent à René d'Alençon et non à son père Jean II, ce qui laisse supposer un contexte clairement peu favorable pour ce dernier en ce qui concerne la mise en place de chantiers. Et quoi qu'il en soit, la mainmise de Louis XI sur Pouancé (et l'Anjou) progresse continuellement jusqu'à 1472, date à laquelle il donne le gouvernement du duché d'Alençon à Jean de Daillon, bien évidemment sans l'accord du duc[853], et y établit son quartier général lors d'une campagne contre la Bretagne. C'est un point capital sur lequel nous reviendrons par la suite. Pour conclure sur la question de la Caponnière, considérant sa postériorité avec la Tour Heptagonale et son antériorité avec les ouvrages attribués à Louis XI, il est probable qu'elle a été construite aux alentours de décennies 1450-1460, ce que confirme la comparaison avec le Boulevard des Portes Mordelaises de Rennes (1464-1468).

[850] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 126.
[851] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 143.
[852] Bry de la Clergerie 1620, p. 350.
[853] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 159.

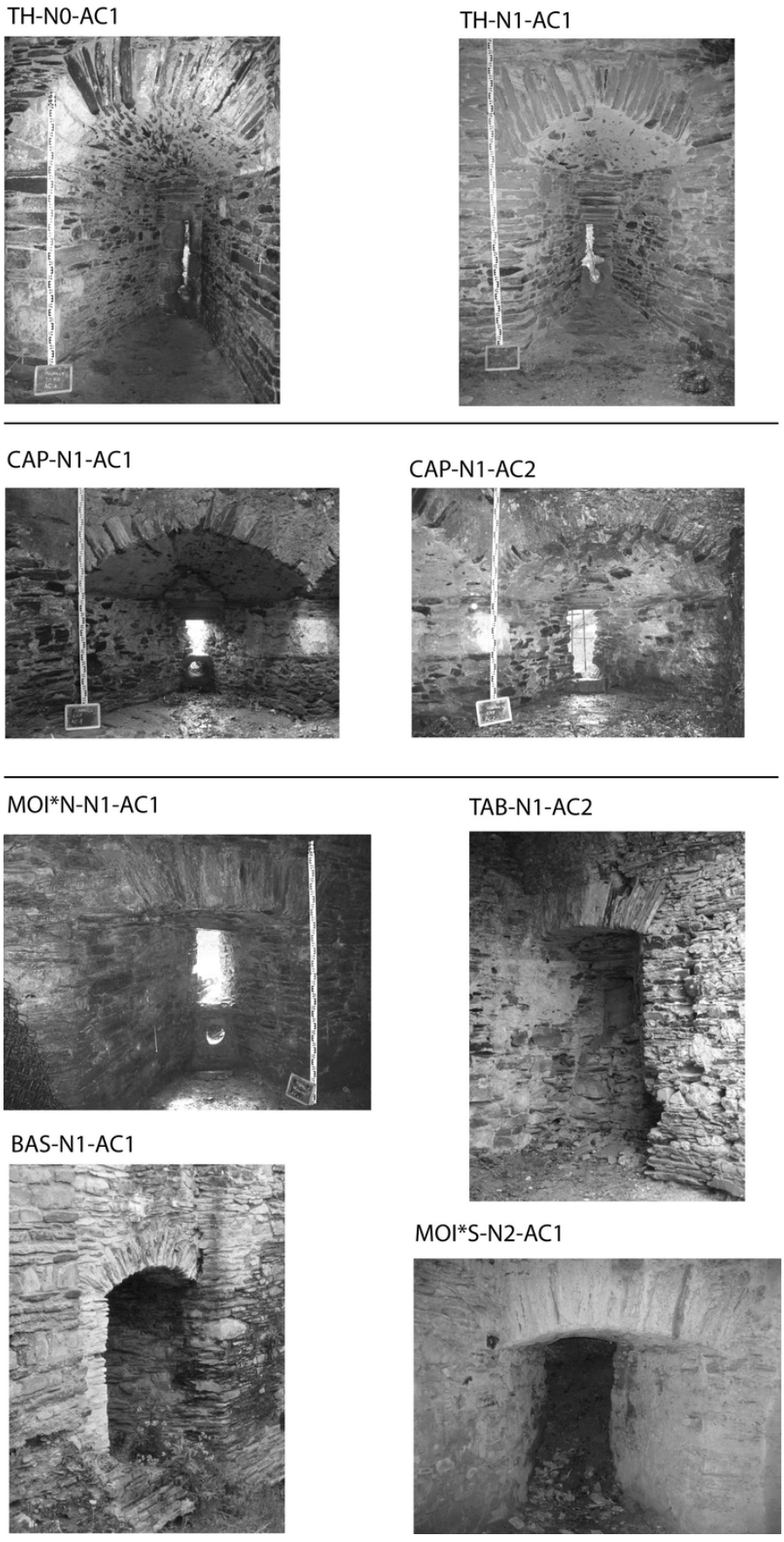


Figure 289: Château de Pouancé, comparaison des courbures de voûtes couvrant les archères-canonnières.

- Glacière – Phase 2 (**Annexes : Figure 110**)

Comme on peut le voir sur les clichés antérieurs à la restauration de la porte d'entrée de la Glacière (**Figure 290**), les murs et la voûte de l'escalier s'interrompaient peu avant la porte GLA-N2-POR1. La construction de cette dernière avait manifestement pour objectif de prolonger le couloir. Cette interruption du couloir marque peut-être l'emplacement d'une porte antérieure.

Cette première version du conduit peut être mise en relation avec la brusque baisse de niveau de l'extrados, à proximité de sa jonction avec le mur sud-ouest du Logis.

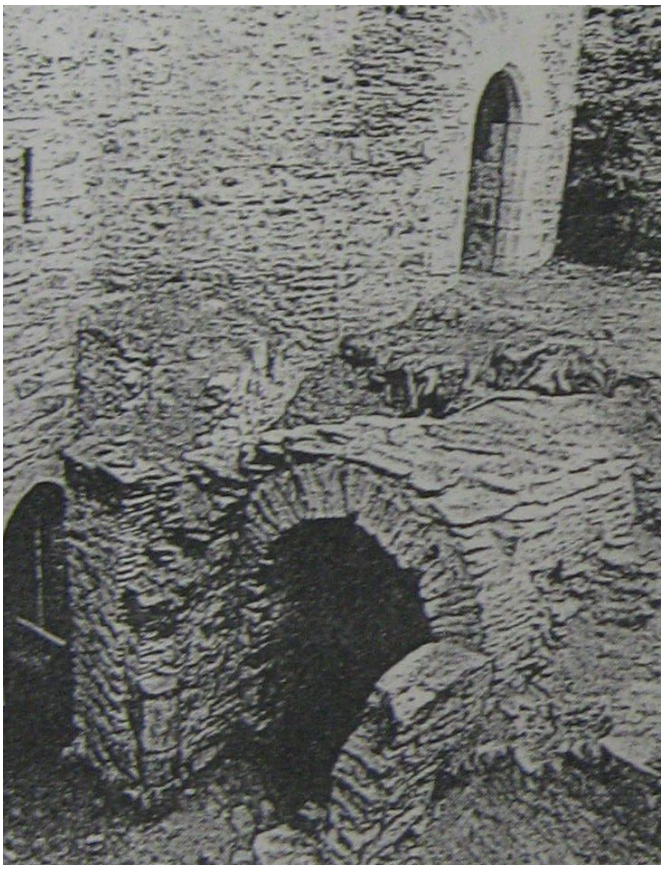


Figure 290: Glacière, vue extérieure avant restauration (Courrier de l'Ouest, 28 août 1986).

Quoi qu'il en soit, nous avons ici la phase principale de construction de la Glacière. Comme on peut le voir, la salle en elle-même est le résultat d'une campagne unique. Les jambages de la porte GLA-N1-POR1 montrent bien leur contemporanéité avec la salle et la maçonnerie des ébrasements de cette porte est tout à fait comparable à celle des murs de la salle. Il en est de même avec la porte GLA-N1-POR2. On peut voir que les blocs formant les jambages de cette porte s'étendent tant d'un côté que de l'autre de celle-ci, liant les

différentes parties de la Glacière entre elles. On peut d'ailleurs relever ici la différence de conception des deux portes. Elles sont contemporaines, or elles sont de facture très différente : l'une est composée de jambages composites, dont l'un est chanfreiné et couverte d'un arc segmentaire, tandis que l'autre présente des jambages et un arc brisé formés de blocs de granite. Il s'agit d'une illustration des limites qui s'imposent à nous quant à un raisonnement uniquement fondé sur la typologie.

À cette phase, il est possible d'associer deux pans de murs visibles dans la zone de la Glacière. Nous avons pu en effet observer que leur orientation était très similaire à l'axe de la Glacière. Ces deux murs sont posés contre le mur sud-ouest du Logis et donc probablement postérieurs (**Figure 291**).



Figure 291: Glacière, vue extérieure.

- Glacière – Phase 3 (**Annexes : Figure 110**)

Cette phase est en lien direct avec celle que nous venons de traiter. Il est possible que l'escalier appartenant à une deuxième phase ait été allongé, d'où la césure visible sur le côté est du parement externe, ainsi qu'à l'intérieur de la Glacière, à quelques dizaines de centimètres de la porte GLA-N2-POR1. L'extrados aurait ainsi été refait au niveau du raccord avec la porte externe, passant par-dessus l'ancien, puis s'abaissant pour rejoindre le niveau du

premier extrados, ce qui expliquerait le brusque changement de niveau de l'extrados à partir des deux tiers de la longueur de la Glacière.

Il est également possible que le brusque changement de niveau ne soit dû qu'à des exigences de construction, auquel cas cette troisième phase se bornerait à la modification de l'accès.

Le mur reliant cette entrée à la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche semble bien lié à l'entrée actuelle et participerait donc de la même campagne.

Une dernière phase, très limitée, doit être remarquée. Elle est postérieure à la troisième phase que nous venons de traiter. Nous avons mentionné dans la description la présence de deux niches crédences logées dans les murs de la Glacière à proximité de l'entrée (GLA-N1/N2-PLA1 et GLA-N1/N2-PLA2). Elles sont très similaires entre elles, mais diffère de celle qui est ménagée au fond de la salle souterraine sur plusieurs points. Ils sont très hétérogènes, les matériaux et formes des différentes faces sont très divers et l'on voit clairement qu'ils ont été insérés postérieurement aux trois phases de construction de la Glacière que nous avons exposées.

- Chronologie relative liée à la Glacière

Les trois phases de la Glacière sont différenciées afin de fournir une lecture ordonnée. Pour autant, il est tout à fait envisageable que ces phases se succèdent sur une période très restreinte. En effet, au vu de son implantation, la Glacière semble vraiment conçue en fonction du logis situé au niveau supérieur. La relation de postériorité avec le mur pignon sud-ouest que nous avons établie prouve qu'elle ne fonctionnait pas avec les phases antérieures que nous avons attribuées aux Beaumont. Considérant ces points, il semble très probable que la Glacière ait fonctionné avec le logis attribué à Jean II, tout en ayant subi, au cours de cette occupation, des remaniements. On ne peut écarter la possibilité que ceux-ci aient eut lieu au cours de la période suivante, marquée par l'annexion de Louis XI et l'utilisation du site comme base logistique. Dans ce cas, la Glacière a pu servir au stockage et l'agrandissement que l'on note pour la troisième phase peut correspondre à un besoin accru d'espace de stockage. Bien entendu, on n'envisage pas ici le dépôt de poudre, l'hygrométrie étant trop élevée.

La postériorité de la Glacière par rapport à la Grosse Tour est établie par plusieurs indices. La postériorité de la première phase de la Glacière par rapport au mur pignon sud-ouest du Logis, lui-même postérieur à la Grosse Tour, est un premier indice. Le deuxième nous est fourni par le mur développé à l'ouest de l'entrée de la Glacière et venant s'ancrer sur la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche. Il est clairement posé par-dessus le jambage de la poterne traversant la courtine (**Figure 292**).

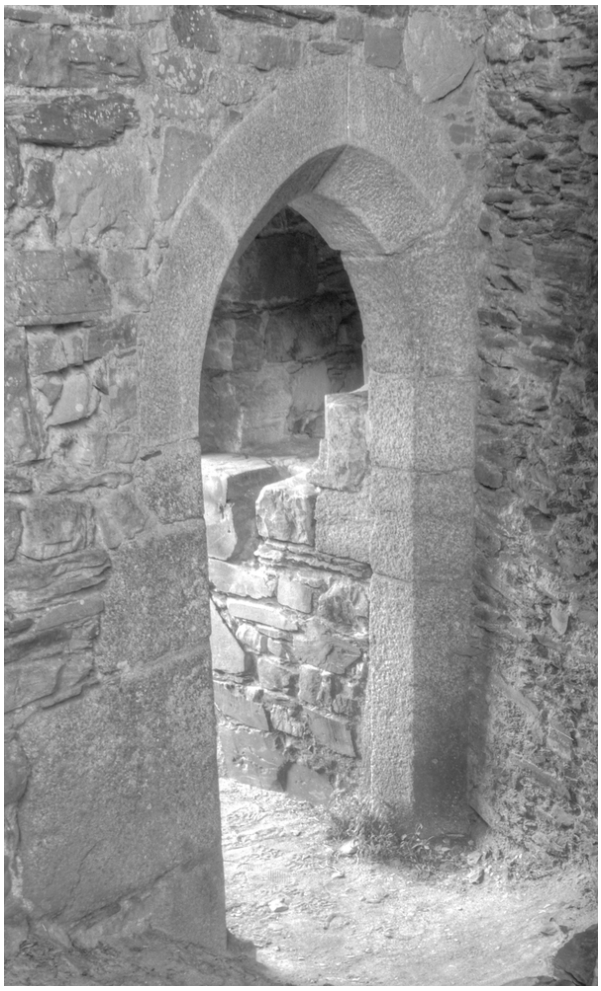


Figure 292: Courtine Grosse Tour - Tour de la Dame Blanche, vue de l'intérieur de l'enceinte.

4.1.6. La campagne de Louis XI (1472-1483)

La période que nous abordons maintenant est une des plus documentées. Pour faciliter la lecture, nous faisons donc ici un récapitulatif détaillé des données textuelles couvrant la période du règne de Louis XI (1461-1483) en lien avec Pouancé, afin de comprendre l'articulation autour des trois grands personnages qui ont marqué cette période, à savoir Louis

XI, Jean II d'Alençon et François II de Bretagne. Ces éléments sont regroupés ici car ils sont directement en lien avec les propositions de phasage que nous exposons.

Nous avons mentionné le lien unissant initialement Louis XI et Jean II d'Alençon, parrain du roi. Il est possible que ce lien ait eu un rôle dans la grâce que lui a accordée Louis XI à la mort de Charles VII en 1461. Alors que Jean II est arrêté en 1456 et jugé en 1458[854], Louis XI lui restitue tous ses biens dès son avènement.

-1461 : Louis XI rétablit Jean II par lettres

Il lui restitue ses terres, mais se réserve cependant le droit de mettre des capitaines à Verneuil, Sainte Suzanne et Domfront : « À *son avènement à la couronne, il* [Louis XI] *ordonna qu'on élargît le duc d'Alençon, et il fit expédier, le 11 octobre de la même année, des lettres qui le rétablissoient dans tous ses biens, honneurs et dignités de pair de France, pour en jouir lui et ses successeurs tout et de la même manière qu'il en jouissoit avant le procès. Elles furent enregistrées au parlement, le 29 mars suivant* […] *que le roi auroit la liberté de mettre des capitaines et gardes en son propre nom à Verneuil, à Domfront, et à Sainte-Suzanne, tant qu'il le jugeroit à propos.* »[855].

À la même époque, on sait que Jean II loge épisodiquement à Pouancé[856].

-1462 (décembre) : nouvelles lettres de Louis XI accordant restitution complète des terres

« […] *recourir au roi qui lui accorda, au mois de décembre 1462, de nouvelles lettres patentes, par lesquelles il déclare avoir entendu le rétablir généralement et sans exception, ni restriction aucune, en tous ses droits, terres, seigneurie, fois et hommages* […]. » [857]

-1463 (11 janvier) : Jean II d'Alençon est à Pouancé

Il écrit à Jean Bourré, proche de Louis XI : « *Très cher et très grant amy, j'envoie par devers le roy* […]. *Escript à Pouencé, le 11e jour de janvier. Le duc d'Alençon. Jehan.* »[858].

[854] Bry de la Clergerie 1620, p. 111 (charte n° 72).
[855] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 124.
[856] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 126.
[857] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 127.
[858] BNF, ms. fr. 6602, f° 67 ; Bricard 1893, p. 237.

-1463 : saisie des biens de Jean II par Louis XI

Louis XI est averti d'un complot d'Alençon contre lui, impliquant entre autres le roi Édouard IV (sans compter les accusations de meurtres, faux-monnayage etc.), fait saisir les terres du duc : « *Louis, instruit des démarches du duc* […] *fit arrêter Lancement, le jacobin et plusieurs autres personnes*. […]. *Le roi fit saisir les terres du duc et le fit ajourner à un jour fixe au parlement, sous peine d'être atteint et convaincu des crimes à lui imputés, de confiscation de corps et de bien.* »[859].

-1464 (22 mars) : lettre d'abolition du roi.

Alençon retrouve ses possessions : « […] *éteignit et abolit toutes procédures faites tant contre le duc que tous autres à l'occasion des crimes à lui imputés.* […]. *Le duc obtint* […] *main levée de toutes ses terres et seigneuries, et entr'autres de la ville d'Alençon*. »[860].

-1465 : Ligue du Bien Public

Jean II rejoint la révolte des grands du royaume et tombe en disgrâce. Son fils René est, pour sa part, resté fidèle à Louis XI, auprès de qui il a été élevé.

-1467 (20 janvier) : Louis XI se réserve Pouancé, ainsi que Domfront et Sainte-Suzanne

René d'Alençon, soupçonné par Louis XI en raison des prises de positions belliqueuses de son père, est rétabli et reçoit les terres de Jean II : « *Et pour ces mesmes considérations le Roy le remet, restitüe et restablit au droist de succeder au duché d'Aleçon et Comté du perche, dignité de pairie, droits, honneurs et prerogatives, ensemble à toutes les autres Vicomtez, terres, Seigneuries qui appartenoient à son pere lors des cas perpetrez, et aussi aux droicts de nommer aux Officiers Royaux des lieux. Toutes lesquelles terres, droicts et dignitez, ledit Roy donne, cedde et transporte à iceluy René, sauf et excepté Damfront, Pouencé, Saincte Suzanne, avec trois cesliures sur le revenu de ladite terre, lesquelles places, parce qu'elles sont frontières, sa Maiesté les reserues à soy, et neantmoins pour recompense au lieu d'ixcelles, baille audit René, sçavoir est, pour Pouencé, la comté de Beaumont le Roger, pour Saincte Suzanne Nonnancourt, pour Damfront la Comté de Conches, Breteuil et la Vicomté*

[859] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 129.
[860] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 130.

d'Orbec, en ce compris la portion que le Roy avoit audit Bourg de Bernay.[…] *en datte du vingtiesme Ianvier quatre cents soixante sept* […]. »[861].

-1467 (octobre) : les accords entre Jean II d'Alençon et François II de Bretagne

1er octobre : Jean II signe un accord avec François II contre Louis XI[862].

11 octobre : il lui livre Pouancé[863].

-1468 (13 janvier) : Pouancé est toujours aux mains des Bretons

Cette possession fait suite au don de Jean II[864].

-1468 (20 janvier) : une lettre de Louis XI confirme la propriété bretonne

« […] *Domfront et Pouancé qui étoient encore au pouvoir des Bretons.* »[865].

-1468 (à partir du 16 juillet) : probable départ des Bretons

Louis XI attaque et chasse les Bretons de Normandie et d'Anjou, épisode clôturé par le Traité d'Ancenis (10 septembre 1468)[866]. Jean II fait résidence à Pouancé[867].

-1472 (2 février) : Jean II emprisonné à Loches.

Suite à son ralliement à la coalition formée contre Louis XI en 1471, Jean II est encore une fois en disgrâce[868].

-1472 (7 avril) : le duché d'Alençon est dans la main du roi.

Malgré l'accord avec le comte du Perche, René d'Alençon, Louis XI prend possession du duché[869].

---

[861] Bry de la Clergerie 1620 p. 350-351.
[862] ADLA, E 178 ; Odolant-Desnos 1787, 2, p. 134.
[863] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 136.
[864] ADLA, B 6, f° 4 r° ; Cintré 1989 p. 654.
[865] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 1340 et 142.
[866] Cintré 1989, p. 655.
[867] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 143.
[868] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 157.
[869] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 128.

-1472 (21 et 22 juillet) : Louis XI établit son quartier général à Pouancé

Le roi dirige les opérations militaires contre la Bretagne[870]. Il écrit deux lettres de Pouancé. La première, datée du 21 juillet[871], est adressée aux capitaines de Beauvais, la seconde aux états du Béarn, en date du 22 juillet[872].

-1472 (27 août) : saisie des biens des hommes de la garnison de Pouancé

Louis XI affirme son pouvoir sur le site, en représailles à l'alliance de Jean II avec les Bretons[873].

-1472 (septembre) : siège et sac de Pouancé par les Bretons[874]

François II en profite manifestement pour récupérer son artillerie et l'envoyer à Nantes. Les comptes de la ville en font état : « *Ledit Geffroy est chargé de 14 canons de fer et 22 boetes de mesme qui furent garniez a Pouancé et que le duc donna a ceste ville, dont en y a 4 portans pierre de 3 lb ou environ, et 3 portans pierre de 2 lb ou environ, et 3 portans pierre d'environ 15 ou 16 lb, et 2 portans pierre de 4 à 5 lb ou environ, et 2 pièces nommees l'un petart et l'autre pot-a-feu, lesquelx n'ont point esté pesés et sont en la meson de la ville, pour ce 14 canons de fer et 22 boetes fer.* […] *Item 12 autres canons de fer du nombre de 14 que le duc donna à la ville furent gaignez à Pouancé, non pesez. Item 22 bouestes de fer pour iceulx, non pesees.* »[875] (**Figure 293**).

-1472 (septembre) : Louis XI reprend Pouancé

« [Louis XI] *fit marcher les troupes vers la Bretagne. Elles s'emparèrent de la Guerche, d'Ancenis, et de plusieurs autres places jusqu'à Pouancé, et forcèrent bientôt le duc de Bretagne à conclure une trêve* […] »[876]. Le gouvernement en est confié à Jean de Daillon, seigneur du Lude et proche du roi revenu en grâce à partir de 1465 : « *Ce fut alors que le roi donna à Jean de Daillon, seigneur du Lude, le gouvernement du duché d'Alençon. Il l'établit en même temps, capitaine des villes et châteaux d'Alençon et de Domfront*. »[877].

---

[870] Bouchart 1886, f° 220 v°, f° 221 r°, année 1472 ; Dupuy 1879, p. 72, Cintré 1989, p. 660.
[871] BNF, ms. fr. 2898 f° 70 ; Roye, Le Clerc, Mandrot 1896, p. 296-298.
[872] Louis XI, Vaesen, Charavay 1895, p. 36-38.
[873] AD Meurthe-et-Moselle, Cartulaire de Provence et d'Anjou, f° 175 ; Vaesen 1882, p. 440.
[874] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 153.
[875] AM Nantes, EE 158 f° 6 v° ; transcriptions A. Armide, *in* : Armide 2007. Nous tenons ici à remercier E. de Crouy-Chanel qui nous a fait connaître les mentions concernant le château de Pouancé.
[876] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 153.
[877] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 159.

-1474 (4 janvier) : Louis XI restitue certaines terres à René d'Alençon

René d'Alençon réclame les terres et biens de son père. Dans une lettre, Louis XI indique que certaines terres sont restituées (Pouancé n'est pas mentionné), mais d'autres restent « […] *dans sa main jusqu'à son bon plaisir.* »[878].

-1474 (18 juillet) : Jean II est condamné à mort

Reconnu coupable de crime de lèse-majesté, Jean II est condamné[879]. D'autres terres lui sont confisquées dans la même période (terres de Hauterue et Bonmolin)[880].

-1475 (4 janvier) : Pouancé n'est pas restitué à René d'Alençon

René d'Alençon est rétabli dans ses droits. Toutes les terres confisquées lui sont rendues, exception faite de Pouancé, Fresnay, Sainte-Suzanne et Château-Gontier : « […] *les places qui à présent sont en noz mains, c'est assavoir : Fresnay, Ste Suzanne et Chasteaugontier et Pouencé, ensemble le revenu du dict Pouencé, seront et demoureront en nostre main, à nostre bon plaisir comme dict est, et de l'oultre plus nostre dict cousin en joyra ainsi qu'il l'a faict par cy devant, le tout jusques à ce que par nous en soit aultrement ordonné.* »[881].

-entre 1475 (26 mars) et 1477 (16 avril) : Louis confirme la non-restitution de Pouancé

Des lettres patentes confirment le rétablissement de René d'Alençon dans son droit d'hériter de Jean II, à l'exception de Pouancé, Domfront et Sainte-Suzanne : « […] *nous avons abolliz, cassez et adnullez, abolissons, cassons et adnullons et mectons du tout au néant par ces dictes présentes, sauf et excepté : la ville et chastel de Damfront avecques ses appartenances, le chastel, baronnie, terre et seigneurie de Pouencé, avec ses appartenances, le chastel et place de Ste Susanne avec la valleur fr 300 l. de rentes prinses sur le revenu de la dicte seigneurie et tant sur la ville que dehors ; lesquelles villes, places chasteaux et forteresses dessus dictes, pour aucunes causes à ce nous mouvans, mesmement qu'elles sont en pays de frontières et clefz des pays voisins et qu'elles sont de fortes gardes, nous avons retenus et retenons à nous et à noz successeurs rois de France.* »[882]. Il obtient une compensation pour Pouancé : « […] *en recompensacion desquelles choses ainsi par nous*

[878] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 172.
[879] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 161, p. 162 ; Logeais 1853, p. 380.
[880] Vaesen 1884, p. 494.
[881] Bry de la Clergerie 1620, p. 131, p. 132 (charte n° 78).
[882] Bry de la Clergerie 1620, p. 135-136 (charte n° 79).

retenues, nous avons baillé, cédé, délaissé et transporté et, par ces présentes, baillons, ceddons et délaissons et transportons à nostre dict cousin René d'Alençon, à ses hoirs et successeurs, ce qui s'ensuit ; c'est assavoir, pour la récompense du dict Pouaencé : la conté de Beaumont le Rogier […]. »[883].

-1482 (22 mars) : confirmation de la possession de Louis XI

Une lettre de Jean Bourré est adressée à Louis XI pour obtenir la ratification de l'acquisition des terres confisquées à René d'Alençon (arrêt du Parlement mettant le roi en possession de biens confisqués, dont les châteaux[884].

-1482 (22 mars) : condamnation de René

Un arrêt rendu au Parlement condamne René d'Alençon à dorénavant bien servir le roi[885].

-1483 (22 mars) : jugement de René d'Alençon

René est accusé de conspiration contre Louis XI, soupçonné de comploter avec la Bretagne. Il est emprisonné et doit remettre toutes ses places entre les mains du roi.[886]

-1483 (30 août) : décès de Louis XI

-1483 (17 septembre) : René d'Alençon est libéré

Charles VIII rend au comte du Perche toutes ses possessions. Le comte prend le titre de duc[887].

-1483 (10 novembre) : Pouancé est restitué au duc d'Alençon

Pouancé est rendu à René d'Alençon : « […] *levons et ostons la main et tout autre empeschement qui, par l'ordonnance de nostre dit feu seigneur et père* […] *à ce que dorénavant ils obéissent à nostre dict cousin comme à leur seigneur [im]médiat; et ainsi en deschargeant le seigneur de Sainct Pierre de la garde des places et chasteaulx du dict duchié d'Alencon, Dampfront, Pouencé, Argenthen et Exmes* […]. »[888].

---

[883] Bry de la Clergerie 1620, p. 136 (charte n° 79).
[884] Vaesen 1884, p. 511.
[885] Herissant 1766, p. p. 316-317.
[886] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 193.
[887] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 194.
[888] Bry de la Clergerie 1620, p. 140 (charte n°80).

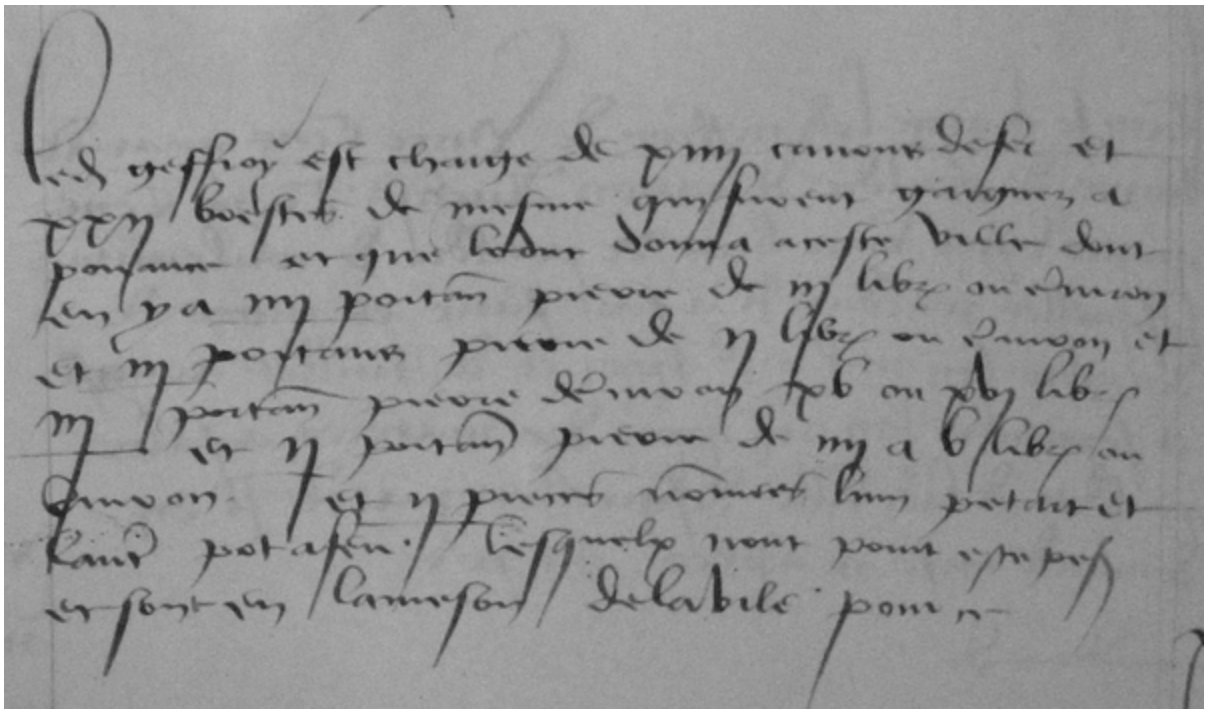


Figure 293 : Extrait du compte de Geoffroy Galopin (AM Nantes, EE 158 f° 6 v°, cl. A. Casaubon).

Ce récapitulatif effectué, nous pouvons à présent nous intéresser aux ouvrages en question (**Figure 294**).

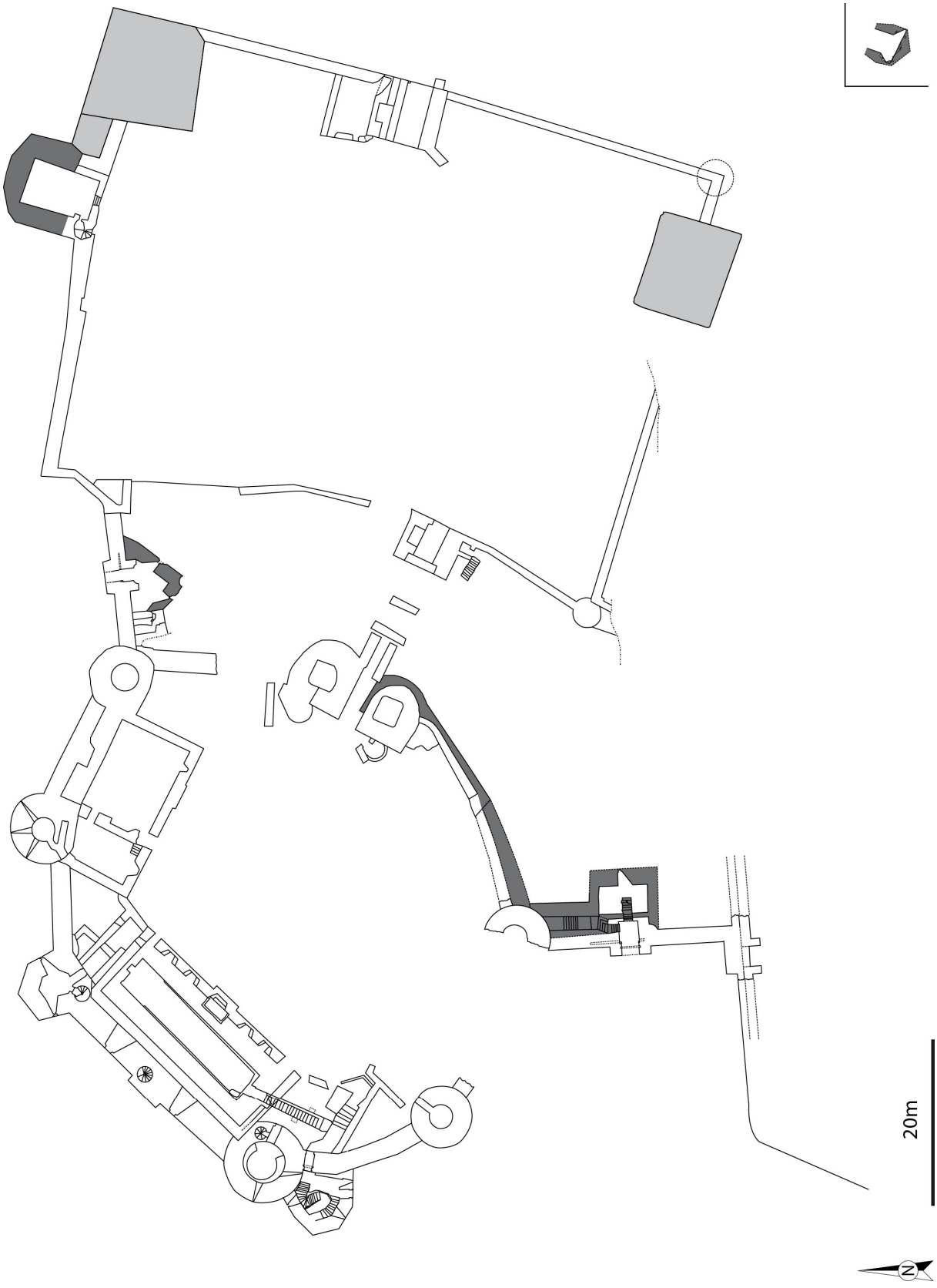


Figure 294: Restitution en plan du château de Pouancé : la campagne de Louis XI (dessin A. Casaubon).

➢ Moineau Nord

- Phasage du Moineau Nord

Contrairement à son équivalent méridional, le Moineau Nord est une structure qui se distingue aisément de la Poterne Nord sur laquelle il s'appuie. Quelques interrogations concernant son accès demeurent tout de même, que nous détaillons ici.

La circulation dans le Moineau Nord (1) : l'issue bouchée par une cheminée postérieure

Plusieurs éléments se présentent pour proposer une datation relative entre ces trois structures. L'UC522 (parement interne du moineau) s'appuyant sur les UC521 et UC527 (cheminée), il semblerait plausible que cette dernière soit antérieure. Cependant, l'observation des voûtes vient contredire cette hypothèse : l'UC526, un des pans formant le couvrement du moineau et parfaitement lié à l'UC523, a été très endommagé pour permettre la construction du conduit. On penche donc pour une postériorité de cette cheminée. L'UC522 a donc pu être détruite de l'extérieur du Moineau, ce qui expliquerait qu'elle semble à présent posée sur le contrecœur de la cheminée. L'absence d'un trou d'ancrage – du coffrage ayant servi à monter la voûte - sur le pan ouest confirme que l'UC n'est plus visible dans sa totalité.

Les deux petites cavités (n63 et n64) semblables à des trous de boulin présentes sur l'UC527 sont également ambiguës. En effet, elles se rapprochent fortement des trous de boulin que l'on trouve sur le parement de la Poterne Nord (UC520) par leurs dimensions. Elles sont également situées à la même hauteur. Cependant, on ne saurait les assimiler : d'une part, les profondeurs sont bien différentes (entre 20 et 25 centimètres pour la Poterne, contre 38 et 50 centimètres pour le contrecoeur), d'autre part, ces dernières sont pourvues à leur base de dalles de schiste en ressaut. Les maçonneries sont également discriminantes : les trous de boulin de la Poterne sont composés d'une dalle formant la base, d'une autre formant linteau, les côtés étant composés par un ou deux blocs de schiste (le nombre de moellons étant identique de chaque côté). Les ouvertures dans le contrecœur sont moins régulières : le nombre de moellons n'est pas symétrique et ils sont au minimum au nombre de trois.

Nous avons donc bien ici une structure postérieure venue perturber, comme on va le voir, l'issue originelle du Moineau Nord.

La circulation dans le Moineau Nord (2) : communication avec la haute cour

À l'ouest du Moineau se situe probablement l'emplacement de son accès originel. On s'appuie sur le fait que la Poterne Nord était murée car, dans le cas contraire, elle aurait trop aisément permis la prise du Moineau Nord, point névralgique de défense du fond de fossé. De plus, le plan général du Moineau est triangulaire, à l'exception de la zone occidentale : on voit que l'UC526 se distingue bien de l'UC523, formant deux pans de voûtes indépendants, ce qui tend à prouver que l'on avait là autre chose que la simple jonction du moineau avec la poterne. Si tel avait été le cas, il aurait été plus simple de reprendre le même voûtement à pan unique que l'on trouve sur la partie orientale.

Il se trouve que cette zone offre, fait surprenant, les restes d'un escalier dont la base prismatique du noyau encore visible est très soignée (**Figure 295**). Il s'agit en effet bien de la base : l'escalier ne pouvant plonger plus profondément car sa révolution se heurterait au socle schisteux implanté à une quarantaine de centimètres à l'ouest. Nous l'avons déjà précisé, le noyau est solidaire des marches qui la jouxtent et l'ensemble est bien en place, comme le prouve le tracé d'orientation pour la pose des marches encore visible sur le noyau et qui se poursuit sur la dalle d'une des marches. Bien évidemment, il est très séduisant de tenter un rapprochement entre le Moineau Nord et ce bel escalier, bien que leur contact ne soit intégralement en place, à cause de la cheminée postérieure. Plusieurs éléments servent l'hypothèse : la moulure de la base, tout d'abord, convient tout à fait à une attribution dans la deuxième moitié du XV^{e} siècle. On peut d'ailleurs retrouver une base très proche à la tour de la Glacière (château de la Hunaudaye), datée de la fin du XV^{e} siècle (**Figure 296**). Plus largement, ce type de décor se retrouve fréquemment à cette période, ornant notamment les piédroits des fenêtres. La taille à la gradine du noyau de grès ne contredit pas une attribution à cette même période[889]. Le fait que les maçonneries de l'escalier soient bien en place incite à y voir l'escalier d'origine.

Si escalier il y a eu, il est nécessaire de faire ici un point permettant de comprendre dans quelle structure il est inséré. Entre l'UC548 et l'UC552a, la zone de remblai nécessiterait un dégagement permettant de voir le type d'accès menant de l'escalier au moineau. Le sol de circulation de ce dernier est encore un peu moins de 2 mètres sous la base de l'escalier. Celui-ci est logé dans l'angle sud-est d'une structure dont on ignore l'emprise totale. Il est possible, grâce aux quelques maçonneries encore en place, de restituer une section de la zone, mais non

[889] A. Gady 2010, communication orale.

son intégralité. La limite orientale de l'UC548, occupée désormais par la cheminée, n'est pas connue, mais nous proposons de la poursuivre jusqu'au retour de l'UC551 en direction de la Poterne. Ces deux UC ne formeraient alors qu'une seule et même maçonnerie, dans laquelle viendrait s'inscrire la vis. L'UC551 forme l'angle sud-est de l'ensemble. Il ne se prolonge actuellement plus jusqu'à l'UC550, interrompu par le socle rocheux. Pourtant, la limite sud du parement de l'UC551 correspond à la limite sud du parement de l'UC550 : ces deux maçonneries correspondent donc à un seul et unique mur. L'UC551 correspondait alors au mur d'échiffre de l'escalier tandis que l'UC550, appuyée sur cette maçonnerie, s'engageait dans l'UC549. Les limites occidentales de la structure ne sont pas connues, le tout n'ayant pas encore été dégagé.

Le moineau étant obligatoirement en lien avec la haute cour, il convient de voir par quelle structure cette communication pouvait se faire. Le fonctionnement en élévation est malheureusement plus complexe à rétablir que pour les maçonneries au sol, ayant toutes été détruites. Si une communication était établie entre l'escalier et la Poterne Nord, cette dernière devrait en porter les stigmates. Pourtant, aucune trace d'arrachement n'est visible sur le parement de la Poterne Nord, que ce soit à l'aplomb de l'UC548 ou de l'UC549. La question de la circulation entre l'escalier et la haute cour reste donc posée. À défaut d'ancrage de maçonnerie sur la Poterne Nord, on peut tout de même remarquer, au-dessus de l'UC458, l'emplacement d'un trou quadrangulaire d'une quarantaine de centimètres de côté dont on voit clairement qu'il a été creusé postérieurement à la construction du parement de la Poterne. On peut être tenté d'associer cet ancrage avec les maçonneries qu'il surplombe, d'autant plus qu'il correspond à une grande ouverture située juste au-dessus. Mais sa faible profondeur n'autorise pas beaucoup de possibilités. Deux autres cavités sont visibles dans la partie supérieure de la maçonnerie, au-dessous d'une porte. Là encore, la faible profondeur empêche d'y voir des trous de boulin, encore moins l'ancrage d'une structure en bois qui ne pourrait, quoi qu'il en soit, fonctionner avec l'escalier maçonné. La porte que nous venons de signaler pose également question (**Figure 297**). Elle vient à point nommé servir l'hypothèse de l'escalier permettant la circulation entre la Poterne Nord (et donc la haute cour) et le Moineau. Cependant il est difficile de lui rendre son aspect originel, tant elle semble avoir été reprise. L'ouverture actuelle a un gabarit trop élancé pour correspondre à une porte. Que ce soit de l'intérieur ou de l'extérieur de l'enceinte, aucune section de chaînage n'apparaît, pas plus qu'une amorce d'arc. Dans l'épaisseur du mur, il est clair que les schistes ont été rabotés : aucun parement, aucune voûte ne nous permet de proposer des volumes. Deux conclusions s'offrent alors : soit l'on se trouve dans le cas d'une porte qui a été postérieurement remaniée,

sans qu'il nous soit possible de lui donner une date de construction, soit nous avons là une ouverture moderne, un percement coïncidant avec la période d'occupation récente du château, lorsque des habitations privées s'y étaient installées. Le seuil correspond en effet au niveau du sol de circulation de l'époque. Si l'on retient l'hypothèse d'une ouverture médiévale, la question de la logique de communication reste entière : une fois l'escalier menant du Moineau Nord à la Poterne gravi, comment rejoindre la haute cour ? Les maçonneries de la « porte » n'indiquent pas la présence d'une gaine menant à la Tour du Moulin qui aurait été rebouchée. L'hypothèse d'une circulation par hourds ne peut pas non plus être étayée. Les trous quadrangulaires visibles sur le parement correspondent à des trous de boulin et non aux traces d'un ouvrage de bois. Reste donc la possibilité d'une communication directe de l'escalier à la Tour du Moulin, indépendante de la Poterne Nord, hypothèse que l'on ne peut vérifier étant donné l'état de la tour, mais qui paraît tout à fait plausible.

L'hypothèse d'un escalier contemporain du Moineau Nord lui permettant de communiquer avec la haute cour par la Tour du Moulin est très séduisante et pourtant, quelques éléments viennent contredire cette supposition, qu'il s'agisse de raisons physiques ou esthétiques. D'après la restitution réalisée par S. François, il semble impossible que l'escalier ait été créé spécifiquement pour le Moineau Nord. La première raison tient à la répartition des poussées. La forte pression induite par la toiture du moineau n'aurait été captée que par le faible mur oriental de l'escalier, sur lequel il s'appuie, lui-même fragilisé par la cavité formée par l'escalier (**Figure 298**). On le voit sur le schéma, il est très peu probable que ce dispositif ait été élaboré au cours d'une seule et même campagne. Qui plus est, la hauteur de la première marche aurait nécessité un système permettant de descendre jusqu'au niveau de circulation du moineau, probablement amovible puisqu'on ne distingue plus aucune maçonnerie. Or il paraîtrait surprenant qu'un escalier dont la base révèle une facture si soignée soit couplé avec un escabeau de bois. Nous avons donc ici probablement la preuve de la non synchronie des deux structures.

Partant de ce principe, il paraît plus vraisemblable de convenir de la postériorité du Moineau Nord par rapport à l'escalier et l'ouvrage initial pour lequel il était prévu. En effet, comme nous allons le voir, l'ouvrage bas peut-être attribué à la décennie 1470. Au-delà de cette ultime période de conflit soutenu que traverse le château, on voit difficilement pourquoi un escalier de cette facture aurait été installé ici. Il est dont très probablement antérieur et devait fonctionner avec un bâtiment construit sur l'escarpe et dont on voit encore une section. Son emprise d'origine nous est totalement inconnue.



Figure 295: Moineau Nord, base de l'escalier en vis.

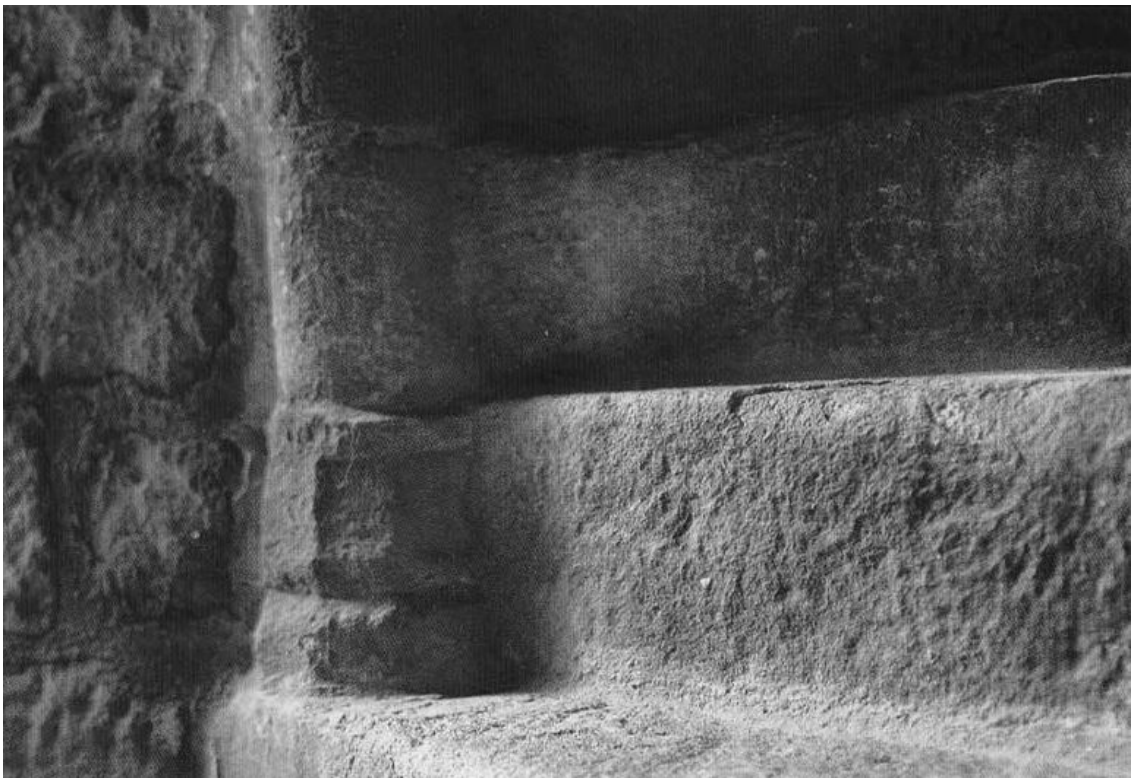


Figure 296: Château de la Hunaudaye, Tour de la Glacière, base d'escalier prismatique (*in*: Danet 2009, p. 91).

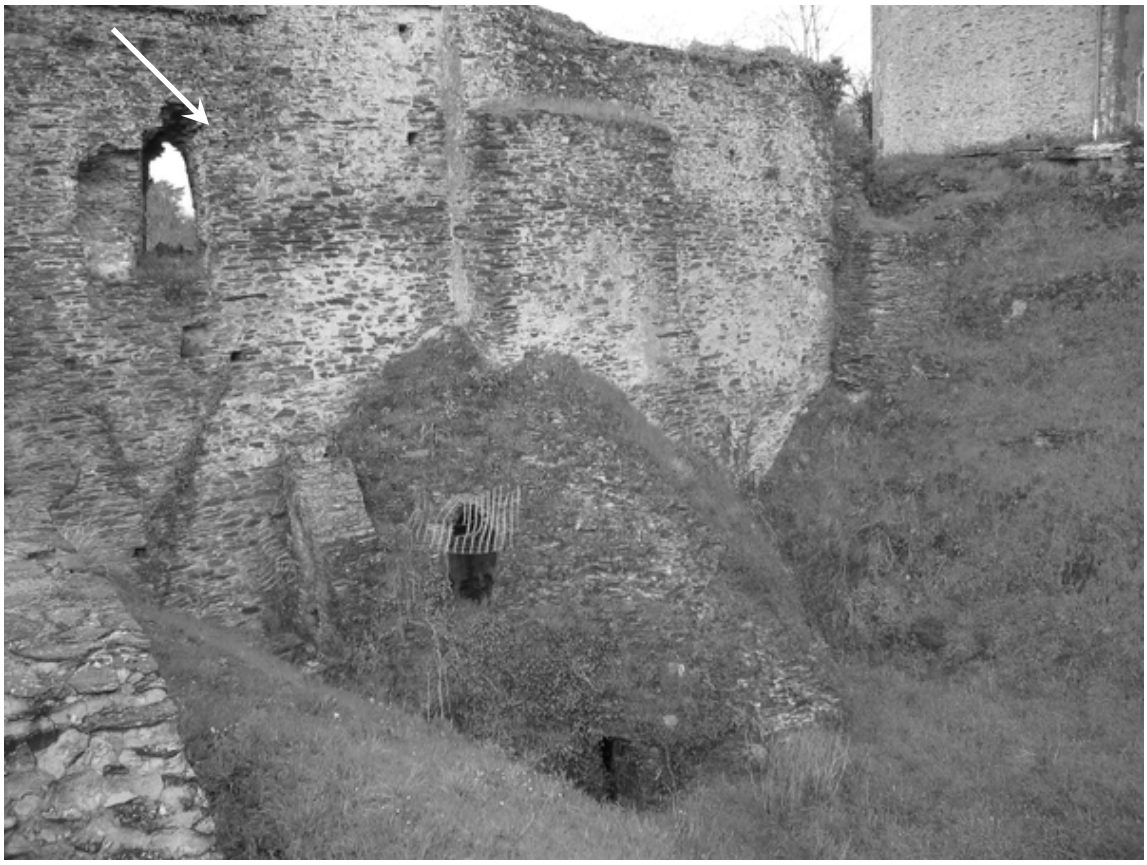


Figure 297: Poterne Nord, porte percée dans la maçonnerie.

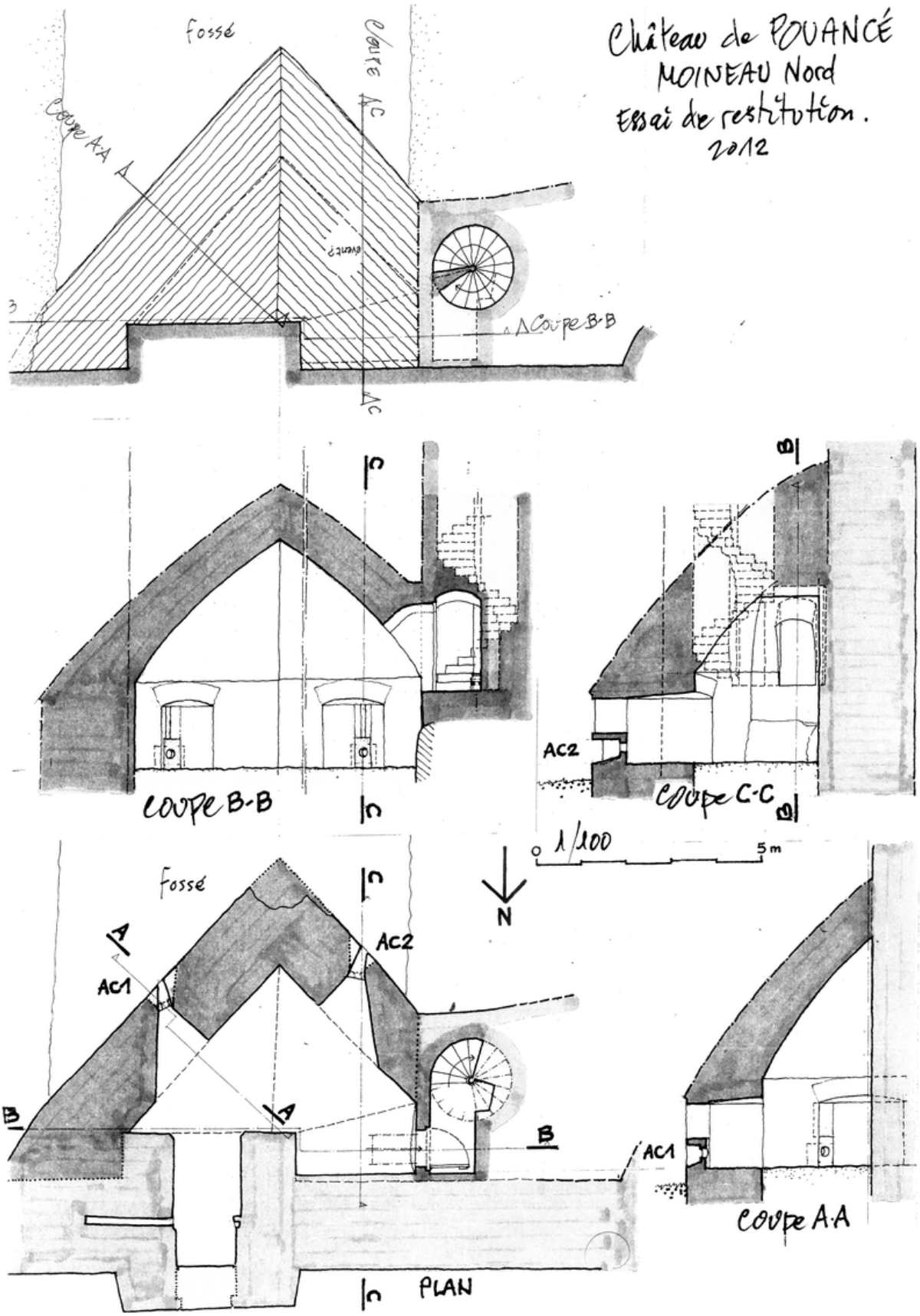


Figure 298: Moineau Nord, plan, coupe et proposition de restitution de l'escalier en vis (dessin : S. François).

- Chronologie relative du Moineau Nord

Comme nous l'avons précisé, à l'exception de la zone occidentale perturbée par la cheminée et complexifiée par l'escalier, la postériorité du Moineau Nord par rapport à la poterne est établie.

- Proposition de datation

Le Moineau Nord est pourvu d'ouvertures de tir à orifice et fente disjoint, caractérisées par un ébrasement externe, cas que nous n'avons pas encore mentionné pour Pouancé. Les critères principalement retenus ne seront pas ici la séparation de la fente, mais bien le fait même qu'il s'agisse d'un moineau, le double ébrasement, ou encore la présence d'un évent.

Les caractéristiques du moineau et des ouvertures de tir

a- Le moineau : un ouvrage novateur et spécialisé

* Un contexte d'apparition bien délimité dans le temps

Le but n'est pas d'établir ici une étude générale des moineaux[890], mais de dresser les caractéristiques générales de ce type d'ouvrage très spécifique que l'on retrouve à Pouancé, marqueur d'une nouvelle conception de la défense à partir de la seconde moitié du XV^{e} siècle annonçant l'avènement du bastion[891].

Le moineau est un ouvrage bas dont la vocation est de fournir une défense rasante des fossés[892]. En tant que tel, il est donc toujours équipé d'ouvertures de tir adaptées au canon. Cette position confère au moineau un avantage qui fait toute sa force : celle de rester dérobé à la vue de l'assaillant le plus longtemps possible. L'objet n'est pas de multiplier des feux superposés, ce à quoi répondrait parfaitement une tour[893]. Dès le début, les moineaux sont d'ailleurs fréquemment associés à des batardeaux[894], dont la position d'occupation de fond de fossé procurait déjà l'avantage d'être dérobé à la vue et de battre cet espace stratégique. On

[890] Une étude de l'apparition et du développement de ce type d'ouvrage est proposée entre autres par N. Faucherre (Faucherre 1992, 1, p. 129-160) et A. Salamagne (Salamagne 1993b, p. 241-281).
[891] Salamagne 1992, p.278.
[892] Rocolle 1989b, p. 329 ; Faucherre 1992, 1, p. 132.
[893] Salamagne 1992, p. 273.
[894] Salamagne 1992, p. 270 et Faucherre, p. 136.

observe donc à Pouancé un ouvrage caractéristique, fidèle à sa vocation de défense, percé d'embrasures et tapi en fond de fossé. Il est installé directement sur le socle schisteux, ce qui le protège des tentatives de mines.

Les premiers « *abris et dispositifs de fortification passagère* [sont] *attestés vers 1430* […] [895]» et d'après A. Salamagne, il est possible de les faire remonter aux années 1400. À ce type de construction est associé le terme « *taudis* », qui s'apparente à une construction de fortune, utilisant la terre et le bois et permettant d'avancer en restant dérobé aux tirs adverses. On rencontre encore des moineaux de ce type à la fin du XV[e] siècle. Ainsi, à Châlons-sur-Marne en 1490, sont mentionnés « *deux petiz moynetz de terre et fagotz avec des palis de gros bois de fiche* » et « *ung moynet de gros bois* »[896]. À partir de 1460, les mentions de moineaux se multiplient, en particulier en Bourgogne, Champagne et dans les Pays-Bas[897] : « *moisnets* », « *moynnets* », « *moynel* » etc. Ainsi en 1468, Thibaud de Neufchâtel (maréchal de Bourgogne) préconise à Dijon la construction de « *moineaux ou belouhars bas.* »[898]. Ils sont encore souvent à cette époque associés à des matériaux périssables (bois et terre), peut-être « […] *de simples enclos palissadés, taudis ou palis restés à ciel ouvert* »[899]. Les premiers moineaux de pierre ne semblent pas apparaître avant les années 1460 et se multiplient à partir de cette période (**Tableau 8**). En Bretagne, dès 1463, on a l'exemple d'un moineau à Rennes, pourvu d'arbalétrières et canonnières[900] (entre la porte des Toussaints et tour des Carmes). Quelques années plus tard, dans les années 1470-1480[901], Fougères se dote également d'un moineau. Il en est de même pour Hédé, vers 1470-1490[902]. Louis XI ordonne la construction de moineaux, point que nous abordons ci-après, ainsi que quelques nobles gravitant autour de l'orbite royale : citons les exemples de Saint-Fargeau par Antoine de Chabannes (1473 et 1476)[903], de Beynes par Robert d'Estouteville (avant 1479)[904] ou encore de Vaujours par Jean de Bueil (avant 1477)[905]. Les formes alors adoptées sont très diverses. Le plan pentagonal, sur lequel nous reviendrons, est un des plus répandu. On le retrouve par exemple à Hédé, à Fougères, à Dijon (porte du château vers la ville, 1478[906]), à Nantes (saillant de la Tour du Fer

[895] Salamagne 1992, p. 264.
[896] Guilbert 1974-1975, p. 199, p. 201 et p. 202.
[897] Salamagne 1992, p. 247.
[898] Salamagne 1992, p. 247
[899] Faucherre 1992, 1, p. 134.
[900] Leguay 1968, p. 181.
[901] Gillot 1963, p. 113.
[902] Salamagne 1992, p. 244.
[903] Faucherre 1992, 1, p. 144, p. 147.
[904] Faucherre 1992, 1, p. 145.
[905] Faucherre 1992, 1, p. 151.
[906] Faucherre, p. 145.

à Cheval, 1534 ?[907]), à Bridoré (datation incertaine, peut-être seconde moitié du XVI[e] siècle[908]). Le plan circulaire est également employé, à Bonaguil (1470-1480, fin du XVe siècle)[909] (**Figure 299**) ou plus tard à Bayonne (1520)[910].

	Datation selon N. Faucherre [911]	**Datation selon A. Salamagne[912]**
Aisey-le-Duc		1458
Arras		1477, 1486, 1498
Béthune		1475
Beynes	Avant 1479	
Bonaguil	Fin du XV[e] siècle	1480-1490
Cambrai		1472-1473
Caudebec		1480[913]
Châlons-sur-Marne		1491
Collioure	1465	
Concarneau	1457-1496[914]	
Dijon	1478	
Douai		1479
Fougères		1470-1480
Ham	Avant 1475	
Hédé	Vers 1480	Vers 1470-1490
Le Quesnoy		entre 1480-1521
Loches	Sous Louis XI	1460-1470
Orléans	1490-1513	
Plessis-lès-Tours		Vers 1480
Reims		1470
Rennes		1463, 1467-1468, 1488[915]
Saint-Fargeau	1473, 1476	
Tonquédec	1476-1478	1474-1476
Tournehem	À partir de 1479	
Troyes		1465
Vaujours	Avant 1477	

Tableau 8: Récapitulatif non exhaustif des moineaux dans la seconde moitié du XV[e] siècle.

Ce panorama des ouvrages bas qui se développent à partir de la seconde moitié du XV[e] siècle nous permet de situer Pouancé dans un contexte plus précis (**Tableau 8**). Il révèle que le phénomène est concret dès les années 1460, mais également qu'il se répand sur une aire géographique considérable. Il importe de revenir sur les éléments de datation que peut nous

[907] Faucherre, p. 149.
[908] Faucherre 1992, 1, p. 152, p. 153 ; Salamagne 1992, p. 260
[909] Faucherre 1992, 1, p. 155.
[910] Salamagne 1992, p. 256
[911] Faucherre 1992, 1, p. 143-160.
[912] Salamagne 1992, p. 241-281.
[913] BNF, ms. fr. 6987, f° 224 ; Contamine 1980, p. 345-346
[914] Faucherre 2009.
[915] La Borderie 1877, p. 80.

fournir le Moineau Nord, en particulier par sa morphologie, avant de se pencher plus avant sur les ouvertures de tir, qui nous permettent d'affiner davantage la chronologie.



Figure 299: Château de Bonaguil, moineau (cl. A. Casaubon).

* Le plan à éperon, peu caractéristique

Le Moineau Nord est conçu sur un plan très efficace, basé sur un éperon pentagonal dont les feux rasant le fond de fossé sont braqués en direction du pont. Il offre un saillant aveugle et une toiture en bâtière destinée à optimiser l'absorption des chocs. Le plan à éperon semble avoir été très utilisé, notamment entre 1463 et 1480 avec Hédé (**Figure 300**), Rennes et Fougères. Ce plan se rapproche de celui de Pouancé et l'on peut donc être tenté d'y voir une signature bretonne (François II). Cependant, on trouve également des plans à éperons ailleurs, à Dijon (dernier quart XV^{e} siècle), à Toulon[916], à Péronne (début du XVI^{e} siècle)[917], à Bridoré (courant XVI^{e} siècle) (**Figure 301**) ou à Loches (vers 1569-1570). La forme du moineau n'est qu'un critère parmi d'autres, qui semble surtout lié à la topographie et à l'organisation du lieu à défendre (un saillant de tour, un milieu de courtine etc.). Une même forme extérieure peut révéler une logique d'utilisation ou un positionnement stratégique par rapport au reste de la place forte tout à fait différents. Ainsi, l'armement du moineau de Hédé est disposé sur les flancs contrairement à Pouancé, dont les canons sont dirigés vers le front. Celui de Fougères

[916] Faucherre 1992, 1, p. 148.
[917] Salamagne 199b, p. 256.

est placé en défense d'une base de tour, alors qu'à Pouancé, son rôle est clairement orienté vers la protection du pont et du fossé qu'il tient dans sa visée.

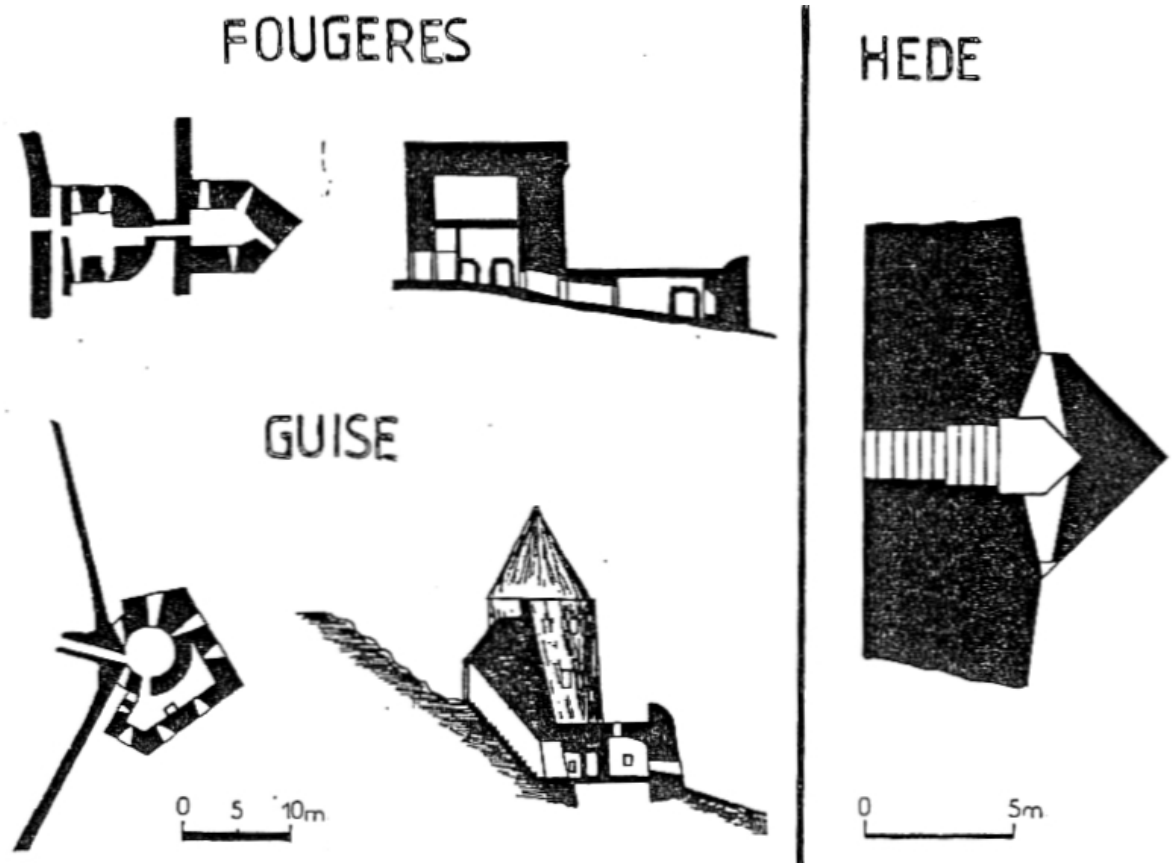


Figure 300: Plans des moineaux des châteaux de Hédé, Fougères (d'après Gillot 1963) et Guise (d'après Guillemin 1980) (*in* : Salamagne 1992, p. 277).



Figure 301: Château de Bridoré, moineau (cl. A. Casaubon).

* La défense passive

Le moineau est une menace pour l'assaillant. Sa situation avancée en fait donc une des premières cibles. Philippe de Clèves conseille ainsi leur destruction avant le franchissement des fossés[918]. Outre sa défense par le canon, le moineau doit être protégé par l'épaisseur de ses murs. Pourtant cette donnée est très variable. Si l'on remarque en général un épaississement des murs des tours à canon au cours des XV^e^ et XV^e^ siècles, avec l'exemple notamment de Toulon, pour les moineaux, le constat est plus mitigé. D'après F. de Surienne, les moineaux de Dijon devaient avoir, en 1461, 4 pieds d'épaisseur[919]. Le moineau de Rennes daté de 1463 reprend cette exacte dimension. Ceux qui ont été construit un peu plus tard, en 1467-1468, sont plus minces : le saillant est épais de 128 centimètres, mais les flancs ne dépassent pas 80 centimètres. Avec Hédé et surtout Fougères, ceux-ci augmentent considérablement, atteignant 210 centimètres pour le flanc et 280 centimètres pour le saillant

[918] Clèves 1558 ; Rocolle 1989b, p. 329.
[919] Richard 1944, p. 42.

(Hédé), jusqu'à atteindre 3 mètre pour Fougères. On pourrait donc croire à un épaississement progressif, avec l'exemple de Franchimont en 1522, protégé par une maçonnerie de 450 centimètres d'épaisseur, mais que penser alors des moineaux de Bridoré, épais seulement d'environ 140 centimètres. Quoi qu'il en soit, on se situe à Pouancé sur des dimensions tout à fait conventionnelles pour les décennies 1460-1480 : le mur du flanc ouest a une épaisseur de 158 centimètres et celui du flanc est, 182 centimètres. Au saillant, elle est d'environ 230 centimètres.

b- Les ouvertures de tir : une chronologie affinée

* L'apparition de l'ébrasement externe, la persistance de la fente

Il s'agit sans doute d'une des informations les plus intéressantes fournies par cet ouvrage. L'orifice circulaire situé au bas de la fente n'est pas aligné au parement externe, mais positionné légèrement en retrait et s'élargissant vers ce dernier (**Figure 302**). Les remblais accumulés au pied du moineau ne laissent entrevoir que la partie supérieure de la bouche, qui semble former un rectangle d'environ 90 centimètres de largeur (**Figure 303**).

Ce type de dispositif apparaît manifestement dans les années 1470 : « *Il s'agissait de disposer l'orifice de la canonnière non pas en parement extérieur, mais à l'intérieur du mur, desservi vers l'extérieur par un évasement en entonnoir*. »[920]. L'intérêt est double : il permet d'une part de placer l'étranglement en retrait et ainsi d'annuler le point de faiblesse qu'il constituait en étant aligné avec le parement externe. De plus, et il s'agit là d'un point capital concernant l'évolution architecturale, l'ouverture des angles doit se lire au regard de l'évolution de l'artillerie, à savoir l'avènement des armes portatives permettant un tir épaulé. La visée est désormais prise en compte : « *On conçoit facilement qu'une telle amélioration allait de pair avec l'usage d'armes plus maniables, vraisemblablement les arquebuses* […]. »[921]. Parallèlement, la fente tend à disparaître progressivement. Les premiers ébrasements doubles sont discrets, parfois aménagés par de larges chanfreins, comme on peut le voir à la tour nord de Saint-Aubin-du-Cormier vers 1461, ou encore à la tour Porte-au-Vin à Concarneau (1467-1469)[922]. Le domaine royal (bourguignon et roussillonnais) adopte ce type de dispositif dès la décennie 1470[923], notamment à Beaune, Dijon ou Auxonne. Nous

[920] Mesqui 1993, p. 317.
[921] Mesqui 1993, p. 318.
[922] Amiot 2009, p. 141.
[923] Faucherre 1992, 1, p. 59.

reviendrons ci-après sur l'importance du modèle royal à Pouancé, mais précisons de suite que cette morphologie des ouvertures de tir, outre un intérêt technique non négligeable, a également une portée symbolique très forte : « […] *l'arbalétrière-canonnière à double ébrasement va connaître une fortune immédiate chez tous les nobles voulant affirmer, à des degrés différents, leur attachement au roi de France.* »[924]. Ce type d'ouverture se retrouve également en Bretagne à Dinan, Dol, Fougères, à la Porte Sauvetout de Nantes (Tour d'Erdre)[925], à Clisson (**Figure 304**) et Guérande (**Figure 305**). On retrouve l'ébrasement externe également sur les fentes, pour arme épaulée, comme au château de Kérouzéré, daté des environ de 1460-1480[926] (**Figure 306**).

Le Moineau Nord de Pouancé marque donc un jalon évolutif fort. On constate un début de prise en compte du pivotement de l'arme, induit par le fort écartement des ébrasements internes (47 et 60 degrés pour les deux ouvertures de tirs) supposé permettre une rotation horizontale du tube. Pourtant, en pratique, celle-ci est incommode. On retrouve les mêmes germes d'évolution à la Tour Renard de Beaune (**Figure 307**). Celle-ci est pourvue d'ouvertures de tir dont les ébrasements convergent à environ 60 centimètres en retrait du parement externe. L'orifice se prolonge ensuite en un conduit cylindrique de 18 à 20 centimètres de diamètre : « *Cette disposition paradoxale, qui tend à limiter l'affaiblissement du parement autour de l'orifice, réduit considérablement l'action de l'ouverture en lui interdisant le pivotement horizontal de l'arme*. »[927]. Elle est datée de 1465[928].

La persistance de la fente de tir est associée aux critères encore « archaïsants » des ouvertures du Moineau Nord. Les ébrasements externes sont, dans la grande majorité des cas, associés aux fentes courtes, voire inexistantes[929] : « *La fente de tir pour l'arme de jet diminue donc de hauteur pour ne plus constituer qu'une fente de visée.* »[930]. A. Salamagne cite d'ailleurs ce critère d'absence pour attribuer aux moineaux de Hédé une datation postérieure à 1475[931]. Cependant, la fente est parfois toujours présente, comme à Collioure, ce qui indique que l'arbalète est toujours en usage[932]. Nous sommes précisément dans ce cas à Pouancé. La fente de 75 centimètres est beaucoup trop longue pour qu'on puisse y voir un cran de mire, et la largeur d'écartement des ébrasements est plus révélatrice de l'emploi de l'arbalète que

[924] Faucherre 1992, 1, p. 63.
[925] Martineau 2011b, p. 203.
[926] Amiot 2009, p. 137.
[927] Faucherre, Dangles, Collet, Morelière 1997, p. 323, p. 325.
[928] AM Beaune, carton 31, cote 48 ; Faucherre, Dangles, Collet, Morelière 1997, p. 323, p. 323.
[929] Mesqui 1993, p. 318.
[930] Faucherre 1992, 1, p. 62.
[931] Salamagne 1992, p. 243 ; Salamagne 1993b, p. 838.
[932] Faucherre 1992, 1, p. 62.

d'une rotation efficiente du tube. Nous sommes encore loin du modèle qui s'affirme pour les décennies suivantes, en France comme en Bretagne, avec l'embrasure à la française, affirmée dès les années 1470 dans le domaine royal, comme à la Tour Boucle au Mont-Saint-Michel (1481)[933].



Figure 302 : Moineau Nord, vue extérieure de l'archère-canonnière MOI*N-N1-AC1.

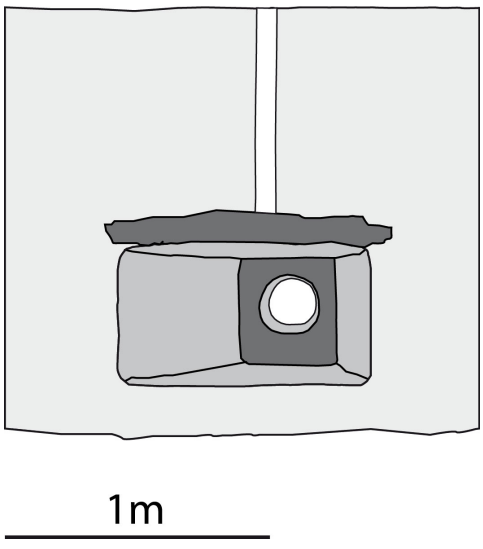


Figure 303: Moineau Nord, reconstitution schématique de l'archère-canonnière MOI*N-N1-AC1, vue de l'extérieur (dessin A. Casaubon).

[933] Faucherre 1992, 2, p. 74.



Figure 304: Château de Clisson, ébrasements externes (cl. A. Casaubon).



Figure 305: Guérande, enceinte urbaine (cl. A. Casaubon).

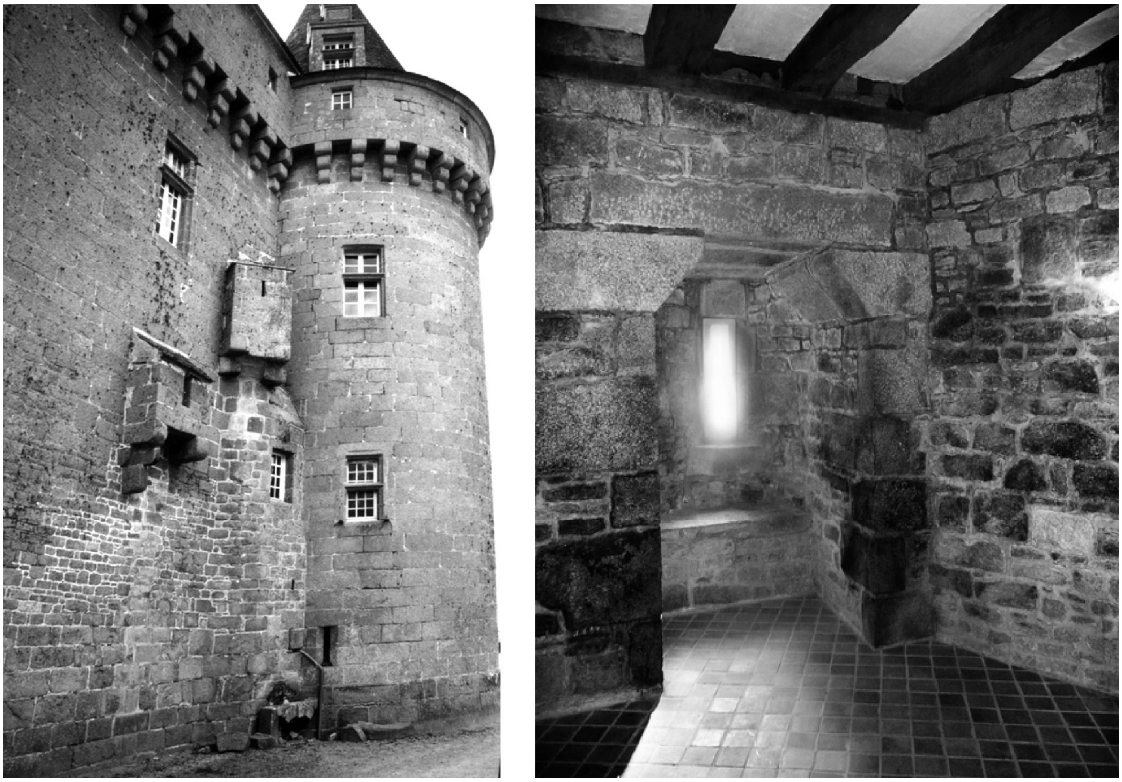


Figure 306: Château de Kérouzéré, tour est, canonnière à ébrasement externe (*in* : Amiot 2009, p. 136-137).

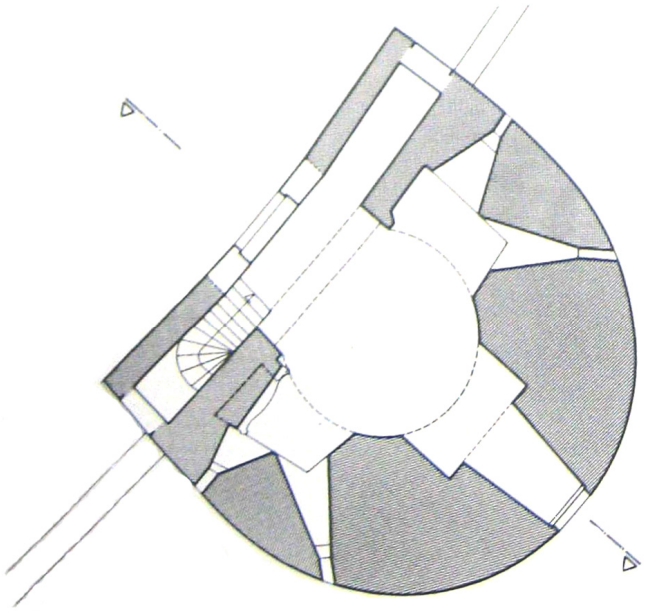


Figure 307: Beaune, tour Renard, plan du niveau sur rempart (*in* : Faucherre, Dangles, Collet, Morelière 1997, p. 328).

* Le canon toujours affûté

Nous l'avons vu, le milieu du XV^e^ siècle et le règne de Charles VII portent les premières marques de l'évolution du lourd canon posé au sol vers une arme plus légère tenue en main[934], dont l'avantage est évidemment la possibilité de viser. Dès le début du règne de Louis, les hacquebutes font leur apparition. Cette évolution n'est pas visible à Pouancé : le canon, de calibre assez important, est encore posé au sol (l'orifice étant hissé à moins d'une vingtaine de centimètres), contrairement à ce que l'on peut trouver par exemple à Saint-Fargeau (Tour des Moulins) en 1473[935].

c- Un marqueur de l'adaptation à l'artillerie à poudre : l'évent

Ce type d'aménagement démontre une prise en compte de la sécurité du servant, probablement très incommodé par les dégagements toxiques dus au tir du canon. Dans les premiers temps, les fentes ont rempli ce rôle, avec plus ou moins d'efficacité. L'extrême fin du XV^e^ siècle[936] et le premier quart du siècle suivant[937] correspondent à la systématisation de ce principe. Bien qu'il ait probablement été élargi, on peut voir que le Moineau Nord est pourvu d'un évent, percé à l'aplomb de l'ouverture MOI*N-N1-AC2 (**Figure 308**).

Aucune mention se rapportant à Pouancé ne fait une allusion explicite à la construction de moineau. Cependant, l'étude des canonnières et le principe même du concept de moineau, permettent de déterminer une fourchette chronologique relativement restreinte. En effet, la combinaison de marques d'évolution, telles que l'esquisse de l'ébrasement externe ou la présence d'un évent, couplées à certains caractères plus archaïsants (une fente encore longue et une arme lourde non portative) correspond tout à fait à une attribution à la décennie 1470. Nous l'avons signalé dans le récapitulatif chronologique ci-dessus : la décennie en question est marquée par trois personnalités qui se disputent la possession du château de Pouancé : Jean II d'Alençon, seigneur légitime évincé, Louis XI, propriétaire effectif, et François II, qui détient le château très épisodiquement. Il apparaît clairement, au regard de la succession des

[934] Faucherre 1992, 1, p. 57.
[935] Faucherre 1992, 1, p. 70.
[936] Mesqui 1993, p. 311.
[937] Faucherre 1992, 1, p. 139.

faits et connaissant l'intérêt majeur que porte Louis XI à la sécurisation de la frontière franco-bretonne[938], que ce dernier est, probablement dès janvier 1467, maître du château de Pouancé.



Figure 308: Moineau Nord, évent.

La marque de Louis XI

a- Les mentions de travaux sur la période en question

Deux mentions font état de travaux sur le château durant la décennie 1470. La première indique en 1475 : « *Une coppie d'unes lectres du roy Loys du cinquiesme d'avril mil quatre cens soixante quinze le faict des reparations du chasteau du lieu de Pouancé avec la veriffication de trezoriers de France, signé Ladvocat et Falvart.* »[939]. Malheureusement, le texte ne donne pas plus d'informations. Elle est cependant particulièrement intéressante, puisqu'elle prouve sans conteste la réalisation de travaux par Louis XI au château, même si nous n'en connaissons pas la nature exacte.

La seconde mention provient du *Glossarium mediae et infimae latinitatis*. Dans le huitième tome, l'exemple choisi pour illustrer le terme « *tuldum* » est le suivant : « *Le*

[938] Une partie est consacrée ci-dessous à ce point essentiel (voir 4.2.2.3.1. Une stratégie de longue haleine : la mainmise sur la frontière).
[939] BNF, ms. fr. 18945, f° 461 v° ; Chave 2003, p. 135, p. 175 (note 244).

suppliant ne voulut souffrir que l'on print de ses tonneaulx pour fortiffier et taudisser les murailles de ladite ville de Pouencé. »[940]. La date indiquée est 1479. L'original n'a pu être retrouvé, mais la mention doit tout de même être signalée. Le terme « *taudisser* » est important, puisqu'il fait une référence directe au champ lexical du moineau. Les définitions renvoient toutes à un même type d'ouvrage. Dans le dictionnaire de Fresne du Cange, la définition du terme en question est la suivante : « *Hinc taudisser, dicitur de munitione festinanter et incomposite facta*. ». D'autres sources font référence aux mêmes structures : « *Taudir : se garantir par un taudis, un gabionnage* […]. *Taudis : 1° Gabionnage en tranchée : « Pour rompre la visée du trait à pouldre et des cranequins qui* […] *blessoyent beaucoup de monde, l'on fit un haut taudis de tonneaux pleins de terre, et de pierres* […]. »[941] ; « *Taudis* […] *ou tauditz. Mot dont les étymologistes n'ont pas recherché la racine mais qui était commun dans le quatorzième ou quinzième siècle ; il a probablement été importé en France par les troupes anglaises ou brabançonnes. On nommait taudis, suivant M. Monteil, les tranchées, les places d'armes, que les pionniers construisaient dans les sièges offensifs. Ces travaux grossiers permettaient de faire à couvert les approches ; de là, le verbe maintenant oublié, signifiant élever une fortification sans régularité, construire des baraques. Borel (Pierre) et Ganeau disaient qu'un taudis était un assemblage de mantelets, ou une tortue, à l'aide desquels les ingénieurs s'approchaient à couvert des murs d'une ville ennemie. Dès le quatorzième siècle, la milice anglaise avait des camps de taudis défendus par des bastilles fixes, des cavaliers de tranchée, des boulevards* […]. »[942]. Il ressort de ces définitions deux constantes : le rôle de protection d'une part, et la rapidité d'exécution allant de pair avec le caractère grossier de la construction d'autre part. Il semble que ce type d'ouvrage ne soit pas construit dans un but de pérennité. Si les murailles de Pouancé ont été « taudissées » en matériaux périssables, l'allusion ne concerne donc pas le Moineau Nord qui, bien que de conception peu soignée (nous y reviendrons), est une construction maçonnée et résistante. Nous n'allons pas plus loin dans l'interprétation mais retenons l'évocation de taudis à Pouancé en 1479.

Ces mentions sont ici citées pour le Moineau Nord, mais comme nous le verrons, elles peuvent tout aussi bien concerner le Moineau Sud, la Tour à Bec ou encore le Bastion (phase 2).

---

[940] Fresne du Cange C. du 1887, p. 205.
[941] La Curne de Sainte-Palaye 1882, p.19.
[942]Bardin 1851, p. 5080.

b- Les moineaux de Louis XI

Nous n'avons que peu d'exemples de moineaux émanant directement d'un chantier royal[943] car d'une manière générale : « […] *le nombre de ceux* [les moineaux] *qui sont conservés est extrêmement limité.* »[944].

On trouve trace de construction de ce type d'ouvrage dès le début du règne de Louis XI, à Collioure, probablement en 1465[945]. Le moineau est de plan circulaire, et percé de six arbalétrières-canonnières à double ébrasement sur lesquelles nous reviendrons, disposées autour d'une galerie annulaire. Elles sont destinées à couvrir le pied du donjon des rois de Majorque. À l'autre bout du royaume, la cité d'Arras est équipée de « *moinets* », en 1477. Ceux-ci ont pour but de renforcer la défense de la cité contre la ville, aux mains des bourguignons[946]. Un moineau est construit peu après, au niveau de la porte du château de Dijon, « […] *simultanément à la campagne Vausy de Saint-Martin pour Louis XI en 1478.* »[947]. À Loches, il s'agit d'une caponnière casematée formant un angle droit[948]. Mentionnons également les « […] *quatre moynauls de fer* […] »[949] du Plessis-lès-Tours, aux alentours des années 1480. Concernant la morphologie du moineau, on ne relève pas de trait particulier : les formes sont en effet diverses. Les ouvertures de tir sont plus caractéristiques.

c- Quelle morphologie pour les ouvertures de tir sur les sites royaux ?

* L'ébrasement externe récurrent

Nous avons vu que la canonnière à double ébrasement se répand dans le domaine royal et chez les proches du pouvoir, vers la fin de la décennie 1470. En effet, dès 1465, on note au moineau de Collioure l'apparition de l'ébrasement externe, pour l'orifice et la fente (**Figure 309**). Parmi les exemples proches de Pouancé, citons les ouvertures de tir du moineau de Loches (relié à la tour Neuve de Louis XI). N. Faucherre le rattache à un chantier royal : « *Les arbalétrières-canonnières, dont seul l'orifice inférieur est à double ébrasement, indiquent une*

[943] Nous nous basons en particulier sur les exemples regroupés par N. Faucherre dans son travail de synthèse sur les chantiers royaux de Charles VII et Louis XI : Faucherre 1992.
[944] Salamagne 1992, p.246.
[945] Faucherre 1992, 1, p. 159.
[946] Salamagne 1992, p. 248.
[947] Faucherre 1992, 1, p. 145.
[948] Faucherre 1992, 1, p. 143.
[949] Commynes 1964, cité par Rocolle 1989b, p. 329.

datation sous Louis XI. »[950]. Si l'on suit ses déductions, le Moineau Nord peut être rapproché de Louis XI. En effet, ses ouvertures de tir sont également pourvues d'un double ébrasement uniquement sur l'orifice inférieur et sont alors comparables en ce point à Loches. La persistance de la fente, que nous avons signalée à Pouancé, et l'ébrasement encore discret se retrouvent à Auxonne sur une campagne Vausy de Saint-Martin, à partir de 1478 (flanc droit de la tour du Pied de Biche, flanc gauche de la tour haute des Moulins). Les exemples de Beaune (tour nord-est du château) (**Figure 310**) ou encore de Dijon (tours et porte du château vers la ville, par Vausy de Saint-Martin à partir de 1478), qui présente un des premiers ébrasements externes, sont également très proches.

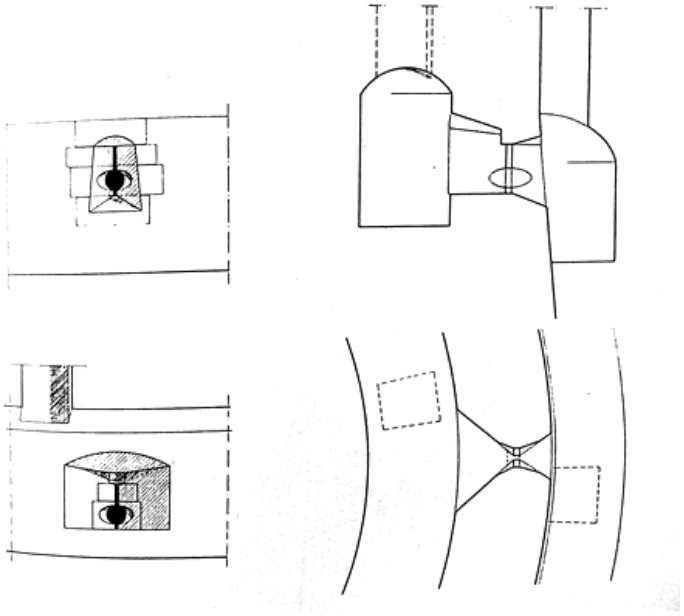


Figure 309: Collioure, moineau, plan, coupe et élévation (*in* : Faucherre 1992, 3, ill. 27).

Dans l'entourage royal, on peut également citer les ouvertures visibles sur la Tour du Moulin à Saint-Fargeau en 1476[951]. La configuration est similaire à Pouancé : le canon passe par un orifice circulaire ménagé à l'intérieur de l'épaisseur du mur. La bouche visible en parement externe est de forme quadrangulaire. On retrouve d'ailleurs ce même dispositif à la tour de raccord entre le Paté et l'enceinte urbaine de Rodemack, datée de 1475 (**Figure 311**). Citons également le Lude, ouvrage réalisé sous Jean de Daillon, chambellan du roi et gouverneur du Dauphiné, dont on a déjà évoqué la proximité avec le roi, qui lui a d'ailleurs accordé le gouvernement du duché d'Alençon et donc de Pouancé à partir de septembre 1472.

[950] Faucherre 1992, 1, p. 143.
[951] Faucherre 1991, 1, p. 70.

Le double ébrasement des arbalétrières-canonnières du Moineau Nord rappelle celui qui peut s'observer au Lude (galerie de contremine) à partir de 1465.

Le double ébrasement naissant, plus ou moins prononcé que l'on observe sur les constructions royales ou de l'entourage proche de Louis XI, permet d'ancrer un peu plus le Moineau Nord dans la décennie 1470.

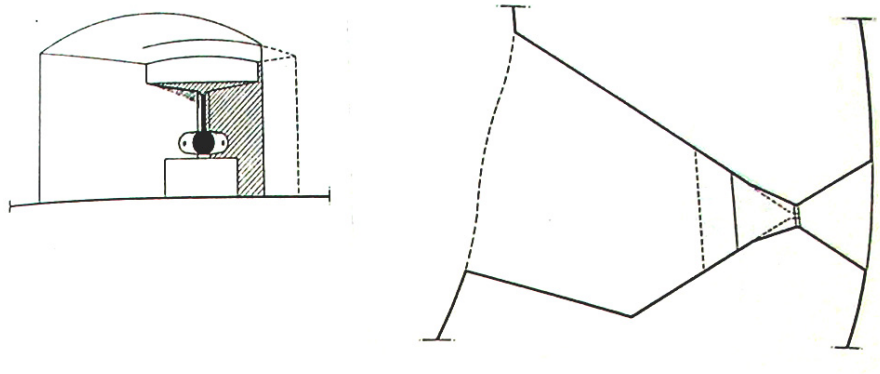


Figure 310: Château de Beaune, tour nord-est, plan et élévation, (*in* : Faucherre 1992, 3, ill. 30).

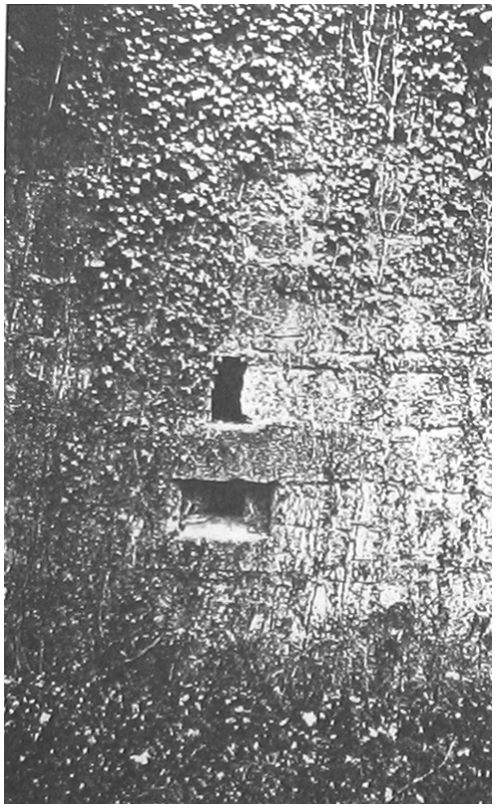


Figure 311 : Château de Rodemack (*in* : Faucherre 1992, 3, ill. 40).

* Le Plessis-Macé

Nous clôturons ces comparaisons par un cas rencontré au château du Plessis-Macé. Cet exemple ne concerne pas la typologie de la bouche à feu, mais l'architecture de la niche.

Le Plessis-Macé est situé au nord d'Angers, à une cinquantaine de kilomètres au sud-est de Pouancé. La proximité de cet exemple présente un intérêt, car la plupart des exemples cités ci-dessus sont pour la plupart situés hors d'Anjou. Le personnage marquant qui nous occupe est Louis II de Beaumont : « *Il était l'un des favoris de Louis XI ; celui-ci avait créé l'ordre de Saint-Michel et Louis de Beaumont en fut le premier chevalier. En 1472 il reçoit Louis XI au Plessis-Macé.* »[952]. Nous aurons l'occasion de revenir sur Louis II de Beaumont et l'importance de ce personnage dans le contexte de la guerre franco-bretonne, notamment à propos du château de Commequiers.

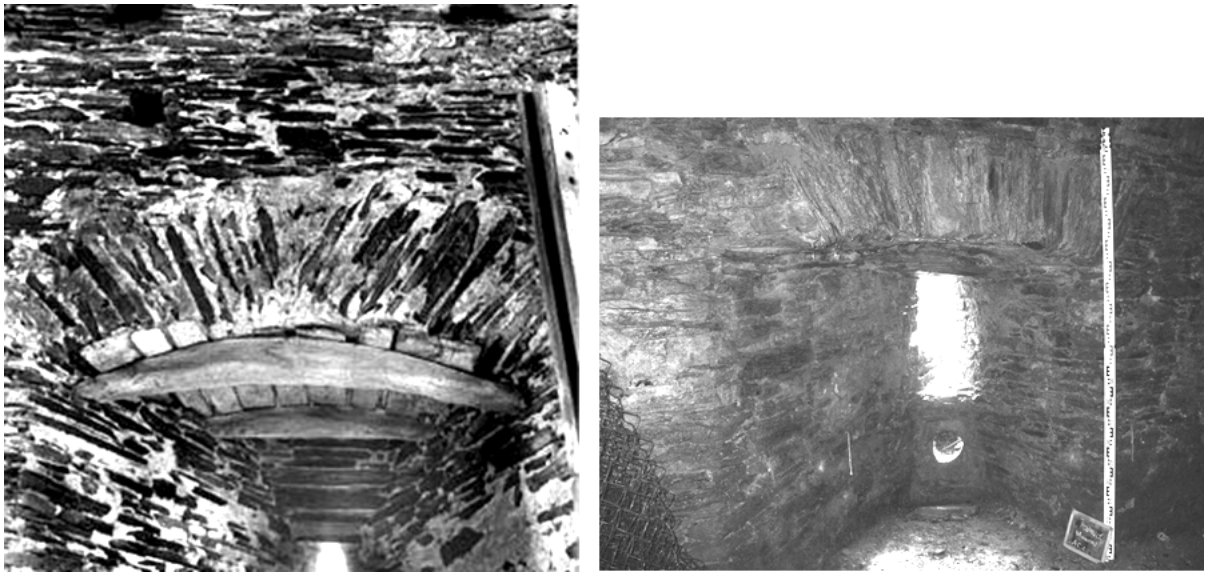


Figure 312: Comparaison des traces de coffrage des arrière-voussures. À gauche : château du Plessis-Macé, Porte des Champs (cl. H. Enguehard). À droite : Pouancé, Moineau Nord.

La Porte des Champs abrite des ouvertures de tir dont le coffrage est encore en place. Deux faits peuvent être constatés. La forme des voûtes, en particulier l'arc très surbaissé et celle des arrière-voussures est très proche de celles du Moineau (**Figure 312**). De plus, le coffrage montre une disposition de ses ancrages tout à fait similaire au Moineau Nord. La datation par dendrochronologie des cintres fournit un *terminus post quem* de 1429. La chronologie des travaux entrepris par Louis II de Beaumont peut-être resserrée : « *Les tours,*

[952] Enguehard 1964b, p. 326.

dans leur état actuel, correspondent à des reprises dont il semble raisonnable de placer la réalisation dans le troisième quart du XV^e siècle si l'on en suit les datations des bois pris dans les maçonneries. »[953]. La proximité des formes est mise en regard du lien particulier existant entre Louis II de Beaumont et le roi, qui séjourne au château en 1472, soit l'année d'un de ses séjours attestés à Pouancé. Peut-on y voir un maître d'œuvre commun ? Nous ne pouvons apportons de réponse affirmée, mais c'est une possibilité à envisager.

La probable exclusion d'une paternité de François II ou de Charles VIII

Sur le plan formel, rien ne s'oppose catégoriquement à une construction bretonne. Les moineaux pentagonaux se retrouvent en Bretagne, et le double ébrasement également. On sait qu'en 1467, Jean II livre Pouancé aux Bretons. Mais Louis XI lance une attaque le 16 juillet 1468, et récupère plusieurs places d'Anjou. On ne peut affirmer avec certitude que Pouancé en fait partie, puisqu'aucune mention n'en fait clairement état. Cependant, il semble probable que Louis XI, renforçant déjà sa frontière et en position de force lors de la signature du traité d'Ancenis, compte Pouancé parmi les possessions reprises. De plus, en juillet 1472, Pouancé est le quartier général de Louis XI, et les Bretons y mettent le siège en septembre, ce qui laisse penser que le site n'est pas redevenu breton entre 1468 et 1472.

François II a convoité Pouancé dans le but probable d'entraver la pose de pions de Louis XI, puisque comme nous le verrons, le château fait partie d'une ligne de défense que le roi met en place avec d'autres sites tels que Domfront. Il ne semble pas que le duc ait lancé à Pouancé la construction d'éléments défensifs nouveaux. Il a possédé le château durant une période réduite (probablement de 1467 à juillet 1648). Qui plus est, il était évident que sa conservation n'en serait pas aisée, compte tenu des moyens mis en œuvre par Louis XI pour disposer de cette place. Il aurait été très risqué d'y construire des moineaux, très susceptibles de tomber aux mains du roi. On sait qu'il s'est servi de Pouancé comme lieu de stockage de son artillerie, mais la logique de construction est toute autre : beaucoup plus de moyens sont mis en œuvre, et une fois que les ouvrages sont construits, ils peuvent tomber aux mains de l'ennemi à moins de les détruire. Pour l'artillerie, il est plus simple de la déménager rapidement des locaux de Pouancé. C'est d'ailleurs ce qu'il a fait en donnant à Nantes des canons provenant de Pouancé. Nous ne pensons pas qu'il ait mis en place à Pouancé une

[953] Hunot, Litoux 2010, p. 75.

logique expansive, mais plutôt défensive : en privant le roi d'une telle place, il obtenait déjà un fort avantage.

À la mort de Louis XI en 1483, Charles VIII restitue tous ses biens au nouveau duc d'Alençon, René, moins versatile que son père donc moins dangereux pour la couronne. Le château de Pouancé fait partie des biens restitués, ce qui réduit la probabilité du chantier royal. Pour autant, Charles VIII ne s'en défait pas totalement, puisque l'offensive de 1488 commandée par Louis de la Trémoille sera lancée de Pouancé. Nous nous basons ici plutôt sur les formes : à partir des années 1480, l'embrasure à la française prend le pas sur les autres types : « *La transition de l'arbalétrière-canonnière à double ébrasement et l'embrasure à la française s'est faite dès la fin du règne de Louis XI*. »[954]. L'un des premiers exemples cités est celui de la tour Boucle au Mont-Saint-Michel (1481). Des ouvertures de tir du type de celles que l'on trouve au Moineau Nord de Pouancé paraissent en réalité beaucoup trop archaïques pour que l'on puisse en attribuer la paternité à Charles VIII.

Nous concluons cette proposition de datation du Moineau Nord par une récapitulation des arguments avancés. L'analyse strictement morphologique, appuyée notamment sur les arbalétrières-canonnières à double ébrasement et l'emploi d'une arme non portative posée sur affût, l'ensemble étant disposé dans un moineau pentagonal de dimensions réduites nous amène à voir une construction portant la marque des années 1470. Cette lecture doit être faite à la lumière du contexte politique : Louis XI porte un regard de plus en plus appuyé en direction de la Bretagne, et son intérêt pour les places telles que Pouancé, parsemées sur la frontière bretonne, s'affermit considérablement. Il profite des écarts répétés de son parrain pour saisir le château, une première fois en 1467. L'année 1472 révèle une pleine possession du site par Louis XI : le roi y loge pendant une des campagnes contre la Bretagne, et le gouvernement est confié à Jean de Daillon, un de ses fidèles. Cette décennie est également marquée par la mention de travaux, en 1475, apparemment poursuivis en 1479. En définitive, ces éléments nous permettent de resserrer la campagne de construction du Moineau Nord aux alentours de 1475.

[954] Faucherre 1992, 1, p. 74.

- Moineau Sud
- Courtine Tour Criminelle – Châtelet – Phase 2 : réaménagement de l'escarpe (**Annexes : Figure 112**)

- Phasage du Moineau Sud

Le Moineau Sud est une structure homogène, manifestement construite en une seule campagne. Plusieurs critères viennent prouver cette synchronie. Ainsi, les voûtes respectives des salles des Niveaux 1 et 2 sont conçues de la même manière, avec les négatifs des entraits ayant servi à soutenir le coffrage bien visibles : dans la salle N1, ils sont espacés en moyenne de 113 centimètres, et dans la salle du N2, la moyenne de l'espacement est de 115 centimètres. Le lien entre les salles des Niveaux 1 et 2 est évident. L'UC3118 (massif maçonné supportant les marches de l'escalier MOI*S-N2 à N4-ESC1 et l'UC3137 (MOI*S-N1/N2-ESC2) forment un seul et unique grand degré desservant tous les niveaux du Moineau Sud. Il s'agit d'un seul escalier, qui a été cassé. L'uniformité de cet escalier montant jusqu'au Niveau 4 et des voûtes le couvrant prouve la contemporanéité de ces niveaux. Enfin, on voit bien que la porte MOI*S-N4-POR1 fonctionne avec ces maçonneries. En revanche, l'installation du moineau contre la Poterne Sud a infligé plusieurs modifications et aménagements à cette dernière, que nous nous proposons de détailler dans la partie consacrée à la chronologie relative de la zone. Nous revenons pour l'instant sur quelques aspects propres au Moineau Sud.

Les traces de construction de la voûte et des murs

La galerie (MOI*S-GAL1) est encore marquée de nombreux négatifs, qui permettent de restituer lisiblement l'organisation de la construction de l'ensemble. Il est possible de restituer l'organisation de ceux-ci. Les entraits des coffrages des trois voûtes successives, décrits précédemment, sont associés comme suit : voûte UC2086 : n81 couplé à n107, n82 couplé à n106 ; voûte UC3094 : n97 couplé à n88, n100 couplé à n89 et enfin voûte UC3103 : n96 couplé à n90, n103 couplé à n91, n104 couplé à n92 et n105 couplé à n93). D'autres négatifs sont ancrés au niveau des murs : le négatif n102 a pu fonctionner avec le négatif n94, et viennent s'ajouter les négatif n105, n84 et n87. Ces ensembles, ayant servi à la construction, doivent être distingués d'un autre, que nous analysons dans la partie suivante concernant la circulation dans le Moineau Sud.

La circulation complexe au sein du Moineau Sud

L'ensemble est conçu dans une logique de circulation complexe. En effet, à partir de la haute cour, il n'existe qu'un seul accès par lequel on peut atteindre les différents niveaux de tir du Moineau Sud. Pour atteindre la galerie et les différents niveaux inférieurs, le défenseur doit, à partir de la Tour Criminelle, prendre le chemin de ronde couronnant la courtine nord de la Poterne Sud. De là, il peut atteindre l'escalier en vis niché dans l'angle du contrefort POT*S-N2/N3-ESC2 et qui mène à la salle de la herse, située au Niveau 2 de la Poterne Sud (POT*S-N2-SAL1). Ce parcours est faisable pour les servants, mais qu'en est-il des canons ? Ainsi que nous l'avons vu, il est difficilement concevable qu'ils aient pu être amenés au sein de l'ouvrage par l'escalier en vis contemporain de la Poterne Sud. Aucune porte du même type que celles que nous avons relevées sur la face méridionale de la Tour Heptagonale n'est ici aménagée. Le seul accès, à l'exception des deux baies ouvrant sur la salle de manœuvre de la herse de la Poterne Sud, est la porte principale du Niveau 1. Mais, comme pour le Moineau Nord, il paraît risqué de laisser cette porte uniquement défendue par une herse et des vantaux, qu'un seul coup de canon aurait tôt fait de faire voler en éclats. De plus, nous savons que lors des dégagements de 1987, les bénévoles du CHAM découvrent un mur « […] *prouvant que cette porte fut murée à une époque* »[955] Dans ce cas, aucune baie ne peut accueillir les canons de calibre relativement petit, à l'exception des baies de la salle de la herse. Il s'agissait à l'origine probablement de fentes de tir permettant de couvrir les accès au pied de la poterne. Ces fentes ont été agrandies, ainsi que le prouve l'état des schistes formant les encadrements respectifs. Cet élargissement pourrait correspondre à la transformation de la Poterne Sud en ouvrage couvrant le fond de fossé. Là encore, comme pour la Tour Heptagonale, des engins de levage auraient été nécessaires, probablement posés sur la partie sommitale du contrefort central. Cela suppose donc que les canons soient amenés au pied de la poterne, car une communication par la Tour Criminelle semble peu probable. Ce problème de la circulation des canons s'éclaircit une fois l'obstacle de l'accès au moineau passé. En effet, une fois postés dans la salle de la herse, ceux-ci peuvent enfin être acheminés aux quatre niveaux de tir. Ils doivent ensuite emprunter la porte ménagée dans le mur nord de la salle de la herse (POT*S-N2-POR1) doublée par l'accès construit au XV^{e} siècle (MOI*S-N4-POR1), en contemporanéité avec le reste du Moineau Sud. Actuellement, il n'existe pas de passage permettant d'aller de ce niveau au Niveau 4 du Moineau Sud. Cependant, on a pu observer

[955] Courrier de l'Ouest (13-14 juillet1987).

dans les parements de la galerie MOI*S-GAL1 des négatifs particuliers, situés précisément sur le même niveau que le sol de la porte MOI*S-N4-POR1. Les négatifs n98 et n108 sont situés face à face et sont identiques : ils devaient recevoir une solive fixe. Les trois autres paires de négatifs (n99 et n83, n100 et n85, n101 et n86) servaient d'encastrement pour un plancher amovible, qui permettait de relier la porte MOI*S-N4-POR1 et le Niveau 4. Les solives étaient d'abord placées dans les encastrements du mur ouest, puis glissées verticalement dans les encastrements du mur est. On a donc ici la trace d'un plancher amovible, qui prouve la nécessité d'une communication transitant par la salle de la herse, car dans le cas contraire, dans l'éventualité d'un acheminement des canons par la porte principale de la Poterne Sud, ce niveau de circulation n'aurait pas été utile. Il est certain que ce cheminement apparaît fort complexe, là où semble-t-il un percement de la Tour Criminelle au niveau du contact avec le moineau aurait permis une communication à couvert du corps du château vers les embrasures battant l'escarpe et le fond de fossé.

- Phasage de la Courtine Tour Criminelle – Châtelet

L'installation du Moineau Sud a nécessité le surcreusement du fossé, afin de pouvoir y loger le large front formé par les quatre postes de tir. Nous ne connaissons pas le profil du fossé contemporain de la construction de la Tour Criminelle, d'autant que la construction de la Poterne Sud, postérieure à la tour, a sans doute également apporté son lot d'adaptation de la topographie. Toujours est-il que, comme nous l'avons précisé plus haut, la construction du Moineau Sud a entraîné un recul de l'escarpe. Celle-ci, si elle n'était pas encore maçonnée, a reçu un parement lors de cette campagne, comme on peut le voir avec la face C/TC_CHA-FAC5.

Ainsi qu'on l'a précisé dans la description, le parement de cette face et celui de la face C/TC_CHA-FAC3 sont très comparables. Bien que l'association de parements soit une méthode pouvant rapidement révéler ses limites, les profils adoptés par les faces C/TC_CHA-FAC5 et C/TC_CHA-FAC3 nous permettent de confirmer ce rapprochement. On propose qu'il s'agisse donc bien d'une campagne liée à la construction du Moineau Sud, visant à chemiser la courtine de la première phase, et ce peut-être jusqu'au flanc nord de la tour sud du Châtelet (représenté par la face C/TC_CHA-FAC1). En effet, les faces C/TC_CHA-FAC1 et C/TC_CHA-FAC2, bien que séparées par l'installation du pont, semblent bien dans la continuité l'une de l'autre.

- Chronologie relative de l'ensemble formé par le Moineau Sud et la Courtine Tour Criminelle – Châtelet

L'étude des mortiers n'est pas très concluante pour distinguer les maçonneries appartenant respectivement à la Poterne Sud et au Moineau Sud. Les mortiers de type K et de type L sont très proches par la couleur. Ils ont en commun une teinte beige orangé, le mortier du Moineau Sud étant légèrement plus foncé et orangé, comme on le remarque sur le Moineau Nord. La différence réside plutôt dans la composition de ces mortiers. La texture du mortier de chaux de la Poterne Sud est très dense et peu friable. Les éléments qui le composent sont très fins (mica noir, quartz), et l'on trouve peu de nodules de chaux. Au contraire, le mortier du Moineau Sud est beaucoup plus friable. On y trouve de gros grains de quartz, ce qui lui donne un aspect plus grossier, ainsi que des nodules de chaux plus nombreux. La différence peut être notée, mais encore une fois elle est à pondérer car on se trouve encore dans des zones restaurées. On peut cependant distinguer le moineau de la structure antérieure par l'observation de l'articulation des maçonneries et des volumes.

Au Niveau 1 de la poterne, l'espace situé sous l'arc formé par l'UC2072 a été bouché par la maçonnerie de la voûte couvrant la salle MOI*S-N1-SAL1.

Le mur nord de ce même niveau de la poterne a été cassé (UC2017), pour créer un passage traversant l'épaisseur de maçonnerie (UC2071) et débouchant de l'autre côté du contrefort. À partir de la marche formée par l'UC3143, on se trouve à l'extérieur de la Poterne Sud, au nord du contrefort faisant saillie par rapport à la courtine nord de la poterne. L'escalier droit partant du Niveau 1 de la Poterne Sud et montant jusqu'au Niveau 4 du Moineau Sud traverse ce passage.

Revenons sur la zone formée par les UC2071, UC2080, UC2081, UC2082 et UC3057. L'UC2081 présente une surface très réduite qui ne permet pas de déterminer avec certitude un parement. Plusieurs éléments viennent cependant confirmer qu'il s'agit bien là du parement externe de la courtine nord qui relie la Poterne Sud à la Tour Criminelle. Ce bras a par la suite été chemisé par l'UC2082 lors de la construction du moineau. Parmi ces éléments, on peut citer la position du parement, située à l'aplomb de l'UC3057. Le fait que cette UC soit si parfaitement liée aux UC2071 et UC2080 nous pousse à penser qu'elles fonctionnent ensemble et sont contemporaines.

À l'est de la Poterne Sud, la salle MOI*S-N2-SAL1 est accolée au contrefort. On voit distinctement son parement ouest (UC2089) posé contre l'UC2085 formant le chaînage du contrefort.

Parallèlement la salle de la herse, déjà pourvue d'une porte donnant sur l'extérieur de la Poterne Sud (POT*S-N2-POR1), est doublée par le passage MOI*S-N4-POR1. Comme nous l'avons vu, il permet la communication, par plancher, avec l'ouverture de tir du Niveau 4 (MOI*S-N4-AC1) et l'escalier desservant les étages inférieurs.

La postériorité du moineau par rapport à la Tour Criminelle est induite par l'antériorité de cette dernière par rapport à la Poterne Sud. Qui plus est, le moineau vient visiblement s'appuyer sur la tour.

- Proposition de datation du Moineau Sud

Des éléments caractéristiques proches du Moineau Nord

Nous avons rappelé les caractéristiques du moineau ci-dessus pour le Moineau Nord. Bien que de forme différente, le Moineau Sud répond aux mêmes exigences : ouvrage bas et défense rasante du fossé par le canon. Il n'est pas visible en intégralité de l'extérieur, étant recouvert par les remblais. On retrouve une forme similaire à Caen : « […] *adossé à la contrescarpe rocheuse du front oriental vers la ville, un coffre quadrangulaire couvert de pierre occupe le fond du fossé*. »[956].

De nombreux éléments qui nous ont servi à caractériser et dater le Moineau Nord peuvent être repris ici. Nous avons parlé de l'apparition de l'ébrasement externe pour ce dernier. Concernant le Moineau Sud, on ne peut se prononcer avec certitude concernant la question d'un ébrasement externe. Il n'adopte pas l'exacte morphologie que l'on trouve dans l'autre moineau. Cependant, rien n'empêche que l'on soit ici dans une morphologie similaire à ce que l'on peut trouver par exemple à la tour nord-est du château de Beaune, à savoir un ébrasement externe qui prend place au-delà de l'orifice et de la fente. [957].

La présence d'une fente au-dessus de l'orifice est confirmée sur les deux ouvertures encore en état (MOI*S-N1-AC1 et MOI*S-N2-AC2). Pour cette dernière, malgré son état, la longueur est probablement comparable à celle que l'on trouve dans le Moineau Nord. Nous revenons ci-après sur le cas de l'ouverture du niveau inférieur.

Sur les cinq ouvertures initiales, seules deux ont conservé l'orifice en place. Comme pour le Moineau Nord, il s'agit d'une arme posée au sol : que l'on soit au Niveau 1 ou au Niveau 2,

[956] Faucherre 1992, 1, p. 158.
[957] Faucherre 1992, 1, p. 68.

l'orifice n'est qu'à une douzaine de centimètres du sol. Nous précisons que pour l'ouverture MOI*S-N1-AC1, le niveau de l'embrasure ne correspond pas au niveau de sol. Ce dernier étant en terre, il est très probable qu'il ait été trop creusé durant les dégagements. L'irrégularité du niveau est là pour nous le confirmer.

Enfin, achevons ce point sur les critères communs aux deux moineaux par la mention de l'évent, percé dans le couvrement de la salle du Niveau 2 (**Figure 313**). La forme originelle est altérée par des élargissements postérieurs, mais le souci de l'évacuation des gaz toxiques est ici avéré.

Ces éléments que nous venons de récapituler contribuent à placer le Moineau Sud dans une fourchette chronologique comparable. Les deux modèles ne sont toutefois pas identiques.



Figure 313: Moineau Sud, Niveau 2, évent.

Quelques points divergents insuffisants pour établir une chronologie relative certaine avec le Moineau Nord

a- Calibre réduit et rétrécissement de la fente

Si le calibre de l'ouverture MOI*S-N2-AC2 est identique à ceux que l'on trouve sur le Moineau Nord, celui de l'ouverture du niveau inférieur marque une différence notable. Les parois de l'orifice ne sont pas parallèles : elles s'évasent vers l'intérieur de l'embrasure,

passant d'une ouverture de 15 centimètres de diamètre à un cercle de 39 centimètres de diamètre. Le calibre de l'arme est donc plus restreint. Pourtant, bien que plus légère, l'arme reste posée au sol.

Cette diminution du calibre s'accompagne d'un rétrécissement de la fente : celle-ci est alors réduite à seulement 24 centimètres de longueur : « *Il semble, chronologiquement, que ces canonnières à fente courte apparaissent plus tardivement que celles dotées de fentes longues : le premier exemple assez sûrement daté est celui de la tour de Saint-Révérien à Nevers, daté de 1459-1460 avec des fentes dissociées des orifices* […]. »[958](**Figure 314**). Elle ne sert cependant probablement pas à l'emploi d'une arme portative telle qu'une hacquebute, la largeur de la fente ne dépassant pas 5 centimètres.



Figure 314: Nevers, tour de Saint-Révérien, canonnière à fente courte (*in* : Mesqui 1993, p. 316).

b- Ébrasements internes plus aigus, circulation complexe et défense lacunaire

Si le raccourcissement de la fente peut apparaître comme le jalon supplémentaire d'une adaptation à l'artillerie à poudre par rapport au Moineau Nord, certains éléments semblent indiquer le contraire. En l'attente de dégagement, l'ébrasement externe visible au Moineau Sud semble moins prononcé. Les ébrasements internes sont marqués par des angles plus aigus, variant de 37 degrés à 44 degrés, tandis que l'on atteint 60 degrés dans le Moineau Nord. Est-ce révélateur d'une possibilité amoindrie de rotation horizontale du tube ?

Si la question de la facilité de circulation marque une évolution parmi les constructions attribuables à Louis XI[959], force est de constater que le Moineau Sud est, de ce point de vue,

[958] Mesqui 1993, p. 316.
[959] Faucherre 1992, 1, p. 111.

très peu abouti. Nous avons en effet pu constater le cheminement complexe que doivent parcourir les hommes et les canons pour atteindre le poste de tir. En cas de prise de l'ouvrage, l'évacuation semble compromise. Enfin, si le saillant renforcé du Moineau Nord indique une résistance adaptée aux coups frontaux, on remarque une certaine défaillance de la défense latérale du Moineau Sud, notamment sur son flanc sud qui ne peut être couvert par un feu venant de l'escarpe. Le front plat semble indiquer une résistance moindre aux tirs ennemis provenant de la contrescarpe.

En conclusion, il n'est pas aisé de fixer une relation d'antéro-postériorité entre les deux moineaux. Les éléments formels sont finalement assez proches. De plus, le contexte politique que nous avons détaillé pour le Moineau Nord en lien avec la présence de Louis XI sur Pouancé, et les mentions de travaux en 1475 et 1479 s'appliquent tout autant à cet ouvrage[960]. Si les deux moineaux ne résultent pas d'une seule et unique campagne, ils ont probablement été conçus à des périodes très rapprochées, probablement autour de 1475.

➢ Tour à Bec

- Phasage de la Tour à Bec

L'ensemble est relativement uniforme, à l'exception d'une reprise visible dans la partie inférieure du mur en capitale. Il semble que la maçonnerie d'origine (UC3407) ait été creusée et reprise. Les UC3408 et UC3428 seraient postérieures, venant soit s'appuyer sur le bahut de la canonnière est, soit recouvrir l'UC3407 à l'endroit où celle-ci forme l'ébrasement gauche de la canonnière ouest. Le négatif n6 semble contemporain de l'UC3407. Les dalles et blocs qui le forment sont bien en place dans cette UC.

Quel couvrement pour la tour ?

Aucune trace de couvrement n'est visible. Il est possible que l'on ait eu une toiture en bâtière. Cependant, on peut tout à fait imaginer qu'une plateforme sommitale soit venue couronner la tour pour y permettre l'implantation d'un niveau de feux supplémentaire, la

[960] N. Faucherre a déjà émis l'hypothèse selon laquelle le Moineau Sud pouvait être issu d'une campagne liée à Louis XI : Faucherre 1992, 1, p.160.

toiture étant supportée par une voûte. Dans ce cas se pose la question de l'accès à cette plateforme. Aucun escalier ou rampe d'accès n'est visible à proximité de la tour.

- Proposition de datation

Des points communs avec les Moineaux Nord et Sud

Une seule ouverture de la Tour à Bec est encore lisible, la seconde étant totalement obstruée par une maçonnerie récente. Nous avons évoqué, lors de la description, le fait que, de l'ensemble orifice-fente, il ne reste que la moitié inférieure de la bouche, ce qui limite les interprétations possibles.

Les deux ouvertures de tir visibles à la Tour à Bec reprennent des éléments déjà évoqués pour les moineaux. Nous ne pouvons nous prononcer au sujet de l'ébrasement externe, les deux bouches étant obstruées, ni sur la disposition et la taille de la fente. Cependant, que la fente soit jointe ou non, elle est bien présente. Le calibre est légèrement supérieur (27 centimètres de largeur), mais il s'agit encore d'un orifice circulaire percé dans un bloc quadrangulaire large de 38 centimètres et profond de 16 centimètres. Les largeurs et profondeurs des blocs formant orifices des Moineaux Nord (MOI*N-N1-AC1 et MOI*N-N1-AC2) et Sud (MOI*S-N2-AC2) sont respectivement de 40 pour 19 centimètres, 34 centimètres (la profondeur est inconnue, l'orifice étant en partie enfoui) et 42 centimètres pour 18 centimètres. Les formes et gabarits sont donc très comparables. L'allongement des ébrasements internes, assez réduits (138 centimètres pour la joue gauche et 88 centimètres pour la joue droite), rappelle celui des ouvertures du Moineau Nord, en particulier l'ouverture MOI*N-N1-AC2 (89 centimètres à gauche et 205 centimètres à droite). L'écartement des ébrasements internes est un dernier élément à citer : la canonnière TAB-N1-AC1 propose un degré d'ouverture interne de 36 degrés, et pour le Moineau Nord, on se situe entre 37 degrés et 44 degrés. On retrouve enfin le principe de l'arme posée, mais nous allons voir que la configuration diffère des moineaux.

L'architecture intérieure de la tour et des embrasures permet également de faire un lien avec les moineaux : en effet, au Moineau Sud, le principe d'un voûtement général de l'espace très simple, par un berceau unique. Ce couvrement, qu'il s'agisse d'un berceau (Moineau Sud et Tour à Bec) ou d'un pan droit (Moineau Nord), repose systématiquement sur l'extrados des arcs couronnant les embrasures (sauf dans le cas du Niveau 1 du Moineau Sud, la voûte étant placée selon un axe perpendiculaire à l'ouverture de tir) (**Figure 315**). Les négatifs des

entraits du coffrage viennent la plupart du temps percer ces arcs, qu'il s'agisse de la Tour à Bec (négatifs n1 à n3), du Moineau Nord (négatifs n51 à n56) ou encore du Moineau Sud (négatifs n71 à n78). La typologie des arcs elle-même (type D : Moineau Nord ; type K : Moineau Sud ; type P : Tour à Bec) vient renforcer cette similitude : ce sont des arcs segmentaires surbaissés voire plats.



Figure 315: Embrasures du Moineau Nord (MOI*N1-AC1), du Moineau Sud (MOI*S-N2-AC1) et de la Tour à Bec (TAB-N1-AC2).

Des caractéristiques morphologiques propres

Le fait que l'orifice soit ici légèrement plus important ne nous apporte pas, en soi, d'information propre à affiner la datation de l'ouvrage. D'autres caractéristiques en revanche sont plus instructives. Parmi elles, le positionnement de l'arme, qui n'est plus posée à même le sol : l'embrasure était équipée d'un petit mur bahut. Celui-ci, en partie cassé, s'élevait à environ 80 centimètres du sol de la tour. On se trouve ici sur une disposition tout à fait similaire à celle que l'on rencontre à la tour nord de Langeais (**Figure 316**), datée de 1464. Ce type d'aménagement indique, d'une façon générale, une datation plus récente que lorsque le canon est posé au sol, entre autres parce qu'il tient compte d'une certaine mobilité de l'arme. Le passage progressif des armes posées aux armes épaulées, dont on voit ici un jalon, est en marche dès le règne de Charles VII (Bordeaux, Bayonne)[961], après sa conquête de la Guyenne, et se répand en Bretagne, à Dinan (tour de Coëtquen, antérieure à 1471) ou à Coatfrec. Nous retrouvons en effet ce dispositif du bahut recevant l'arme au premier niveau de la grosse tour

[961] Mesqui 1993, p. 312, citant la thèse de N. Fau cherre (Faucherre 1992).

nord-ouest du château de Coatfrec, correspondant à une campagne apparemment antérieure à 1462[962] (**Figure 317**). Les aménagements d'encastrements, positionnés à proximité de la bouche, rappellent ceux que l'on trouve à la Tour à Bec de Pouancé. On note d'ailleurs l'absence d'ébrasement externe. Le principe du bahut se retrouve également au premier niveau de la tour sud-ouest (face au mur d'enceinte) de Clisson. La canonnière C5[963] combine deux feux superposés : un canon sur affût, et une arme portative passant par un orifice supérieur (**Figure 318**). Enfin, citons l'exemple de la Tour Surienne à Fougères, datée de 1475-1480[964], dont les casemates abritent ce même type de canonnière avec bahut (**Figure 319**).

Nous avons précisé, en parlant de l'exemple de Coatfrec, que les embrasures étaient équipées d'encastrements propres à recevoir des pièces de bois longitudinales servant à fixer l'arme pour absorber le choc, probablement par le biais d'un croc logé sous le canon : « *Dès le début du règne de Louis XI étaient en effet apparues des hacquebutes plus maniables et plus légères, tantôt équipées d'un croc placé sous la volée pour faire absorber le recul par la maçonnerie et soulager le poids du tube, tantôt d'une fourquine* […]. »[965]. En Bretagne, d'après les comptes et inventaires des villes de Nantes et Rennes, la généralisation de la hacquebute à croc se fait à partir de 1475[966]. Mais il s'agit d'une arme épaulée, alors que pour la Tour à Bec, il ne s'agit encore que d'une arme semi-portative. Nous nous basons donc sur le fait suivant : « *À partir de la deuxième moitié du XV^e^ siècle, il* [le canon] *est bloqué, non plus sur cet encombrant affût dormant transversal, mais directement par une barre de bois ou de métal à l'endroit le plus étroit de l'orifice* »[967]. Un exemple, daté de ce milieu du XV^e^ siècle, est visible à la tour Blondeau de Beaune.

Si l'on se place d'un point de vue strictement chrono-typologique, la Tour à Bec peut paraître plus récente, l'arme employée ici semblant plus maniable que celle que l'on emploie dans les moineaux (quoique le calibre soit ici légèrement supérieur). Pour autant, la comparaison des formes doit rester un support d'interprétation flexible. La maniabilité peut être ici rendue nécessaire par la contrainte de défense d'un espace étendu pouvant nécessiter le déplacement rapide des armes. Quoi qu'il en soit, nous restons ici sur une datation aux

[962] Martineau 2011b, p. 199.
[963] Martineau 2011b, p. 207.
[964] Mesqui 1991, p. 280 ; Mesqui 1993, p.311 ; Martineau 2011b, p. 209.
[965] Faucherre 1992, 1, p. 59.
[966] Martineau 2011b, p. 208.
[967] Faucherre 1992, 1, p. 60.

alentours des décennies 1460-1480, qui correspond toujours à cette période très agitée que traverse le château, sous le signe du renforcement de la tutelle royale. Nous voyons à présent dans quelle mesure ces travaux ont pu être réalisés.



Figure 316: Château de Langeais, tour nord, vue intérieure de l'embrasure de tir (cl. A. Casaubon).

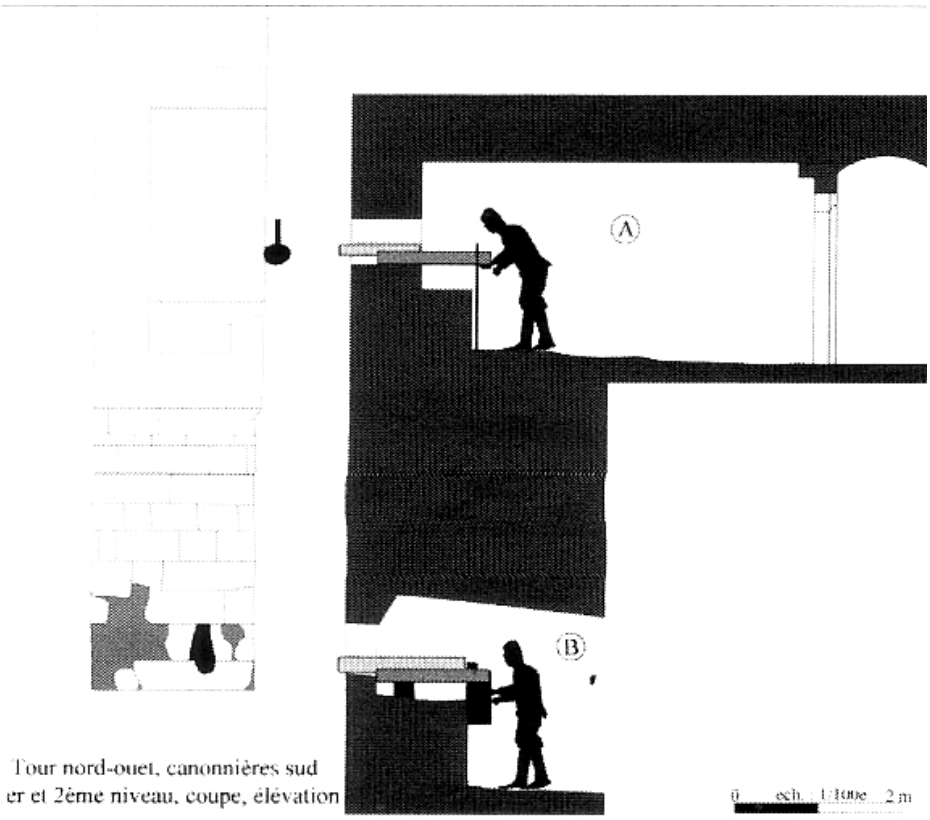


Figure 317: Château de Coatfrec, relevés de la tour nord-ouest, canonnières sud, premier et deuxième niveaux, coupe, élévation (*in :* Martineau 2011b, p. 200, d'après Martineau, Inrap, 2007).

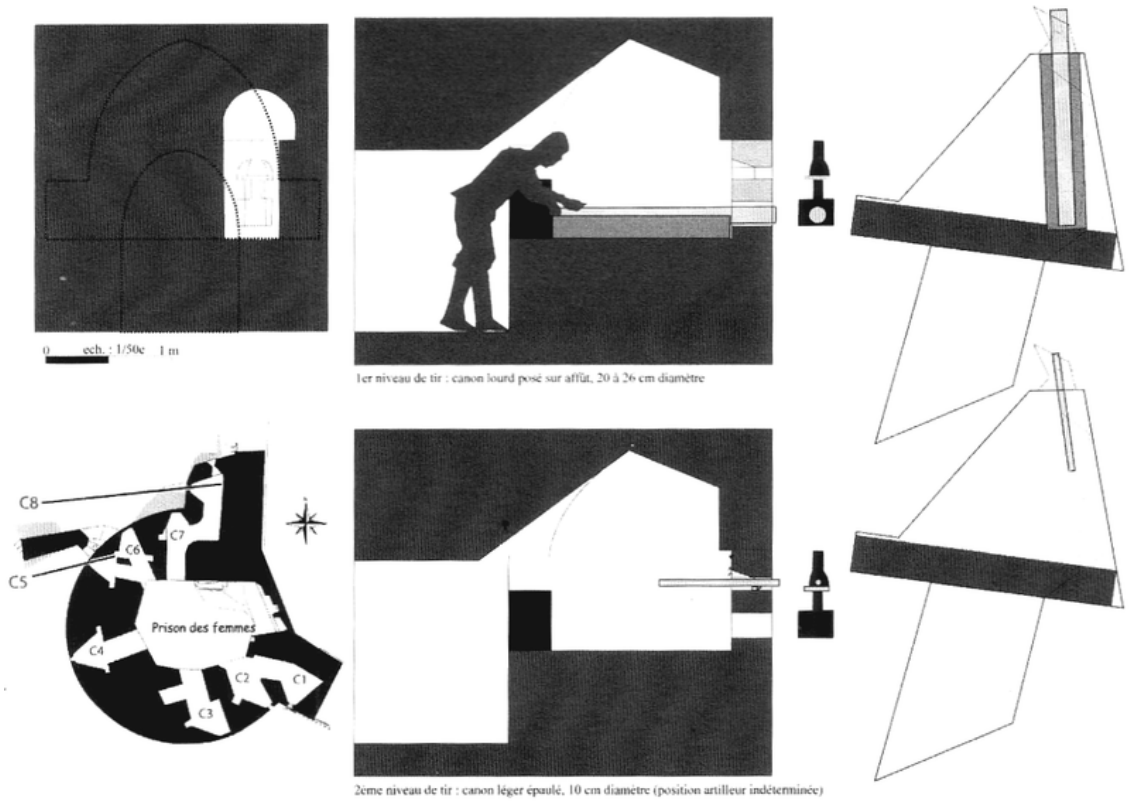


Figure 318: Château de Clisson, tour sud-ouest face au mur d'enceinte supposé, relevés en plan, coupe et élévation de la canonnière C5, et proposition de restitution des dispositifs de tirs (*in* : Martineau 2011b, p. 207, d'après Martineau, Inrap, 2008).



Figure 319: Château de Fougères, Tour Surienne, canon sur affût posé sur le mur bahut (cl. A. Casaubon).

Une petite tour, de grands travaux

La taille très modeste de la Tour à Bec ne doit pas tromper sur les travaux réels qu'a nécessités son installation. En effet, ainsi qu'on peut encore le voir aujourd'hui à Pouancé, elle est installée sur un terrain vierge de construction : il s'agit d'un grand terrain plat et inoccupé. Cette absence d'aménagement est d'ailleurs visible sur le cadastre napoléonien (**Figure 320**). Malgré les précautions qu'il est souhaitable de garder à l'égard de la toponymie[968], il est intéressant de noter que sur le cadastre, cette zone est appelée « Quartier du château ». On peut également noter que la bordure orientale de cet espace, orientée selon un axe nord-sud, est droite et ininterrompue. Cette limite forte dans le parcellaire n'est certainement pas fortuite et émane probablement d'un réaménagement urbain d'ampleur sur la zone. Enfin, précisons que le niveau de sol de ce terrain correspond exactement à celui de la tour, et qu'il est situé au-dessus de la porte percée dans la première phase de la Courtine de la Poterne Sud (que nous avons attribuée au XIII^{e} siècle) : cet axe de circulation est alors abandonné. L'espace ainsi délimité est d'approximativement 6 000 mètres carrés, ce qui

[968] Zadora-Rio 2001.

augmente considérablement la surface attenante au château. Il s'agirait ici en quelque sorte d'une deuxième basse cour, prenant place sur une zone préalablement urbanisée et occupée[969]. L.-M. Bessière signale, sur un de ses croquis, la présence de salles souterraine au centre de la plateforme, mais nous n'avons pas plus d'informations. La fonction qu'elle remplit semble assez claire : à la Tour à Bec que nous avons mentionnée, il faut ajouter au moins une autre tour, très transformée à présent, mais dont les bases sont encore visibles, et de dimensions similaires. Celle-ci est placée à l'angle sud-ouest du terrain. Nous avons donc ici un grand terrain rendu vierge de toutes constructions de la ville, bordant la zone méridionale du château, protégé par au moins deux tours adaptées à l'artillerie à poudre tenant sous leurs feux le sud et le sud-ouest de la ville. Tous ces éléments évoquent la conception d'une plateforme destinée entre autres à accueillir l'artillerie. Nous détaillerons son rôle ci-après. Quoi qu'il en soit, ce type d'aménagement de très grande ampleur, qui a certainement nécessité l'expropriation d'une partie de la population et la destruction des habitations semble de trop grande ampleur pour que l'on puisse y voir la main de Jean II d'Alençon, d'autant plus que, nous le rappelons, il n'a plus le contrôle total de sa seigneurie à partir de 1456, et il paraît peu probable que les embrasures de la Tour à Bec soient antérieures à cette date. Là encore, il semble que l'autorité royale ait trouvé une autre expression de sa mainmise sur la ville de Pouancé « […] *clefz des pays voisins* [...]. »[970].

Le cas de Pouancé n'est d'ailleurs pas un *unicum*, ainsi que nous pouvons le constater. Deux autres cas, au moins, peuvent être cités, pris de façon logique sur des zones de grande tension. Le premier cas se situe peu après que Louis XI ait réussi à conquérir Arras après un siège faisant suite à la mort de Charles le Téméraire. La ville est conquise en 1477, mais afin d'asseoir sa domination sur une cité pouvant se rebeller, il lance en 1478 la construction de deux châteaux. Pour ce faire, comme à Pouancé, des expropriations et destructions de bâti ont été nécessaires, ainsi qu'on peut le constater dans une lettre écrite aux habitants au mois d'avril : « […] *il a convenu et convient comprendre, enclourre et abatre plusieurs maisons, héritaiges et ténemens appartenans à plusieurs et diverses personnes* […]. »[971]. On retrouve d'ailleurs dans cette lettre la référence à Jean de Daillon, personnage dont on a déjà évoqué le rôle pour Pouancé à partir de 1472. L'autre exemple qui nous intéresse prend place la même année, dans un contexte très similaire : il s'agit de la construction du château de Dijon, achevée en 1481, toujours par Louis XI. Là encore, il est fait état de destructions d'habitats.

[969] Cette proposition nous a été suggérée par J.-C. Meuret.
[970] Bry de la Clergerie 1620 p. 350-351.
[971] Guesnon A., pièce 237, p. 319 ; Faucherre, 1992, 2, p. 57.

Cependant, la surface en question est plus restreinte qu'à Arras ou Pouancé. On peut supposer que la construction du château n'a pas nécessité le gain d'un espace plus vaste. Il est aussi possible que les destructions aient été très limitées en raison de « […] *l'agressivité des Dijonnais*. »[972]. La ville de Dijon est puissante, et loin d'être acquise à la cause de Louis XI : ce dernier profite du décès de son adversaire Charles le Téméraire pour rallier la ville à la couronne de France. Le roi craint manifestement un soulèvement, comme peuvent le suggérer les deux tours à canons orientées vers la ville. La configuration à Pouancé est tout autre, point que nous éclaircirons plus loin.

Ces exemples nous situent dans la décennie 1470, qui correspond à la période durant laquelle la mainmise de Louis XI sur des villes telles que Pouancé, Domfront ou Sainte-Suzanne se raffermit. De travaux du type de celui que nous venons d'évoquer, impliquant expropriation de population, n'ont pas été confirmés sur ces deux autres sites. Cependant, à la fin du XVe siècle, le château de Sainte-Suzanne subit quelques réaménagements. Parmi eux, le niveau de la cour est rehaussé et pavé de blocs de grès, contemporain semble-t-il de la construction du pont-levis à flèches[973]. L'espace *intra muros* du château de Sainte-Suzanne atteint ainsi environ 5000 mètres carrés[974]. Le site peut ainsi, à l'instar du château de Pouancé augmenté de sa plateforme, prétendre à devenir une base stratégique et logistique propre à recevoir hommes et artillerie. Cependant, rien n'indique la main de Louis XI en particulier.

Que l'on se place du côté français ou breton, les décennies 1460-1480 sont synonymes de travaux de grande envergure qui dépassent le périmètre des châteaux, et se déplacent sur la ville. Citons en particulier pour Louis XI les exemples de Dijon, Auxonne ou Arras, et pour François II, la longue liste des enceintes urbaines modernisées (Dol, Rennes, Nantes, Concarneau, Saint-Malo, Hennebont etc.). Tout près de Pouancé, le duc porte d'ailleurs ses efforts sur Châteaubriant à deux reprises : « *Dès 1464, François II accorde une aide sur le vin et le sel pour réparer et accroître les fortifications de la ville*. »[975]. Cette aide sera réitérée en 1476[976], époque probable de construction des moineaux et peut-être de la Tour à Bec à Pouancé.

Nous concluons cette partie concernant la Tour à Bec par la constatation suivante. D'après les formes (arme semi-portative, encastrement au niveau de l'orifice), une fourchette

[972] Faucherre 1992, 2, p. 84, p. 85.
[973] Bocquet juin-juillet 2006, p. 36.
[974] Bocquet juin-juillet 2006, p. 2.
[975] James 1973, p. 306.
[976] James 1973, p. 306.

chronologique aux alentours de 1460-1480 peut être proposée. Mais deux points en particuliers nous incitent à rapprocher cette campagne de Louis XI. D'une part, la lecture des formes montre, malgré quelques divergences, une grande proximité de techniques de construction et des morphologies entre la Tour à Bec et les moineaux, pour lesquels nous voyons la main de Louis XI. D'autre part, les expropriations et terrassements qui ont été nécessaires pour construire cette plateforme vont tout à fait dans le sens d'une attribution à Louis XI. Considérant les points mentionnés, il est possible de placer la construction de la Tour à Bec aux alentours de 1475, voire dans les premières années de la décennie1480.



Figure 320: "Quartier du château", actuel terrain appartenant à la paroisse (ADML, cadastre napoléonien, 1833, section F2).

- Bastion – Phase 2 : l'adaptation à l'artillerie à poudre (**Annexes : Figure 114**)

Cette phase du Bastion qui nous intéresse ici est, comme indiqué, postérieure à un état initial dont nous n'avons pas traité précédemment. En effet, le Bastion est une structure qui a été très restaurée, comme on va le voir, et ses ouvertures, qu'il s'agisse d'archères ou d'embrasures adaptées à l'artillerie à poudre, ont été également restaurées. De fait, il n'est

plus possible de lire avec certitude l'évolution du bâti. Pourtant, plusieurs éléments sur lesquels nous reviendrons indiquent bien qu'il ne s'agit pas d'une campagne homogène. Nous faisons donc ici un point sur la première phase du Bastion.

Cette première campagne inclurait la majeure partie de l'ouvrage, à savoir les Niveaux 1 et 2. L'ouverture de tir BAS-N2-ARC1 est probablement, à l'origine, une archère dont la base a été élargie (nous reviendrons ce point). Il en est de même pour l'ouverture percée dans le flanc est (BAS-N2-ARC2).

La circulation verticale est assurée par l'escalier en vis. Le tracé d'origine du mur ouest semble se prolonger jusqu'à cet escalier. On voit en effet qu'ils sont bien alignés. Comme nous le verrons, la création de la canonnière BAS-N2-AC1 est venue perturber cette maçonnerie. Il est difficile de se prononcer sur cet escalier, tant il a fait l'objet de reprises. On peut d'ailleurs voir que la partie inférieure du mur de l'escalier faisant saillie sur le mur ouest a été refaite, la limite verticale se plaçant approximativement entre les Niveaux 2 et 3. Il est possible que cette restauration soit fidèle à la position originelle de cette maçonnerie de l'escalier, mais si c'est le cas, comment expliquer la présence de ce que l'on pourrait considérer comme des piédroits, formant la porte BAS-N2-POR2 ? Il y a là une incohérence que l'on ne peut que pointer. Il semble que la reconstruction de cette partie inférieure soit abusive (**Figure 321**). On peut d'ailleurs remarquer qu'au niveau de la jonction avec le mur ouest, l'endroit où les moellons font saillie commence au-dessus de la zone que l'on suppose restaurée, qui se trouve ainsi confortée dans sa délimitation. Si cette partie est donc bien un ajout, on peut alors imaginer ici la porte qui permettait la communication entre le Niveau 2 et l'escalier en vis, à l'endroit où l'on a pu noter la présence éventuelle des piédroits de la porte BAS-N2-POR2.

La trace des marches est encore visible dans la partie inférieure de l'escalier, au niveau du ressaut formé par le mur d'échiffre (**Figure 322**). On peut en discerner au moins trois. Une quatrième était peut-être située à l'emplacement actuel du petit jour dont l'encadrement externe (piédroit formé par un bloc de schiste vertical et grand linteau de grès) indique clairement une reprise.

Si l'on fait abstraction des maçonneries issues de la restauration, une lecture plus logique de l'escalier, en lien avec cette première phase du Bastion, est possible (**Figure 323**). La porte BAS-N2-POR2 donne accès à un petit sas menant à l'escalier. Ses piédroits sont probablement issus d'une reconstruction, mais il est possible que celle-ci ait été réalisée après que les dégagements aient mis au jour la trace d'anciens piédroits très endommagés.

Concernant l'escalier, seule la marche la plus basse est conservée, car celles qui suivent sont trop irrégulières pour être considérées comme les marches d'origine. Il ne s'agit d'ailleurs pas obligatoirement de la première marche de l'escalier d'origine. On peut retrouver la trace de certaines marches dans la maçonnerie du mur d'échiffre. Celui-ci est en surplomb par rapport au sas car il devait prendre appui sur la voûte couvrant ce dernier.

Le parement externe du mur ouest est parcouru, sur les Niveaux 1 et 2, par une grande faille. On peut penser tout d'abord qu'elle indique une reprise et donc deux phases différentes, or il n'en est rien. Plusieurs éléments semblent indiquer qu'il s'agit en fait de la consolidation d'une faille. Encore une fois, l'observation des trous de boulin nous apporte une réponse. Malgré le fait que certains soient rebouchés, on peut encore voir que les lignes visibles d'un côté de la faille se retrouvent de l'autre. Avant d'être dégagé en 1985, l'intérieur de la tour est intégralement remblayé, ce qui représente un volume très conséquent. Au niveau de leur ancrage sur les courtines, les maçonneries se trouvent maintenues. La majeure partie des poussées sont donc portées vers la capitale, ce qui pourrait expliquer le point de rupture que l'on rencontre sur toute la hauteur de la face BAS-N0 à N1-FAC1 et le versement du nez de la tour vers l'extérieur.

Cette première phase pose problème quant à sa datation. Les ouvertures étant mutilées, il est nécessaire de se baser sur la morphologie de la tour et sa logique par rapport à l'ensemble fortifié. Le fait que la tour soit isolée par rapport aux autres structures n'aide pas à la replacer dans le contexte du bâti. De plus, le lien entre le mur ouest du Bastion et la courtine qui y est rattachée ne plaide pas en faveur d'un raccord originel, mais il est vrai que l'ensemble a été rejointoyé. On ne retrouve pas ce type d'ouvrage sur le reste du château, il n'est donc pas possible d'établir de lien à ce niveau. La lecture des parements n'est pas d'un grand secours. Le parement externe montre quelques ressemblances avec celui des Poternes Nord et Sud que ce soit au niveau des matériaux (dimensions des moellons, utilisation occasionnelle de schiste de couleur rouge, présence épisodique de quelques blocs de grès) ou dans le mode de construction (dimensions des trous de boulin et espacements de ceux-ci très comparables). Pour autant, il ne nous est pas possible d'affirmer que cette première phase du Bastion est rattachée à la campagne des Poternes Nord et Sud, mais c'est une éventualité à prendre en compte.

Si l'on se base sur des exemples extérieurs au château de Pouancé, la chronologie ne s'affine pas, bien au contraire. Des cas très anciens de ce type de plan peuvent être cités. On

pense à l'exemple décrit par J. Mesqui et P. Toussaint à l'enceinte de Gisors. La tour 5 a plusieurs points communs avec la première phase de la tour dite Bastion. Elle fait partie d'un ensemble regroupant également les tours 3 et 4. Elles sont classées dans un groupe caractérisé ainsi : « *flanquement à archères doubles sous niches à fente simple, sans débordement à l'intérieur de l'enceinte* »[977]. Deux d'entre elles sont pentagonales à bec, la troisième est en U (**Figure 324, Figure 325**). Elles sont ouvertes à la gorge, possibilité que nous avions soulignée pour le Bastion, et étaient planchéiées, ce qui est également le cas à Pouancé, et s'élevaient sur trois niveaux, seul le dernier étant pourvu d'ouvertures. On retrouve également à Pouancé le percement en capitale et sur les flancs. La différence des plans internes et externes de Gisors avait soulevé l'hypothèse de deux campagnes[978] distinctes, mais il semble que l'examen des parements révèle en réalité l'uniformité des ouvrages[979]. L'hypothèse proposée est de rapprocher ces tours d'Henri II Plantagenêt[980]. Pour autant, nous n'affirmons en aucun cas que le Bastion de Pouancé est un ouvrage de type Plantagenêt. Les critères de rapprochement sont trop peu nombreux. De plus, il s'agit à Gisors comme ailleurs pour ce type de construction, de tours de flanquement qui prennent tout leur sens en coordonnant leur action défensive de l'enceinte. Le Bastion, lui, est isolé. Toujours pour le XIII^{e} siècle, mais plus proche de Pouancé, on retrouve ce type de plan, extérieur en fer à cheval et intérieur quadrangulaire, au château de Champtocé, pour l'état XIII^{e} siècle de la tour 6[981] (**Figure 326**), mais la comparaison n'est, là encore, pas suffisamment alimentée pour prouver une attribution du Bastion à cette période. Pour les périodes plus tardives, on peut bien sûr penser aux tours à canon, qui se développent au cours du XV^{e} siècle. Mais comme nous allons le voir ci-dessous, cette première phase semble bien dépourvue d'embrasure adaptée au canon. De plus, la mise en œuvre n'est pas du tout comparable à ce que l'on peut observer à la Tour Heptagonale, à la Caponnière, aux Moineaux Nord et Sud, ou encore à la Tour à Bec.

La deuxième phase du Bastion est plus aisément datable, car elle est caractérisée par au moins une ouverture de tir réservée à l'artillerie à poudre. Cependant comme nous l'avons vu, le Bastion a subi une restauration « musclée », ce qui incite donc à la prudence concernant les hypothèses formulées. Malgré tout, des indices nous permettent d'isoler les remaniements de cette deuxième phase.

---

[977] Mesqui, Toussaint 1990, p. 286.
[978] Bruand 1958.
[979] Mesqui, Toussaint 1990, p. 274.
[980] Mesqui, Toussaint 1990, p. 289.
[981] Litoux 2011, p.86.

Nous avons signalé, lors de la description de l'intérieur du Bastion, que l'ouverture de tir BAS-N2-AC1 était placée en retrait du nu du mur ouest. Il est probable que cela indique une postériorité de cette zone par rapport au reste du Bastion. Ceci expliquerait qu'on ait à cet endroit une ouverture de tir bien adaptée à l'arme à feu, comme le prouvent les encastrements (situés dans les ébrasements) destinés à accueillir un système permettant d'absorber le recul de l'arme lors du tir. Aucun remaniement n'est à signaler à l'intérieur même de l'archère-canonnière. On remarque que le parement situé autour de l'embrasure est aligné avec celui du niveau supérieur. Or, comme nous l'avons précisé dans la description, le Niveau 3 se distingue tout à fait, dans sa mise en œuvre, des niveaux inférieurs, notamment par la forte proportion de moellons taillés en blocs. Cette différence est flagrante à l'extérieur du Bastion (**Figure 327**). Elle correspond à la surélévation du Bastion, laquelle s'accompagne apparemment de l'installation d'une autre ouverture de tir, en capitale. Cette embrasure correspond à une bouche à feu qui a été reconstituée par le CHAM. Aucune étude de celle-ci n'est possible, tant les reprises sont importantes. Outre la création de ces deux postes de tir, il semble que l'on ait procédé à l'adaptation des fentes déjà existantes. L'importante ouverture logée dans le mur nord n'était semble-t-il pas une archère-canonnière à l'origine. Le trou situé à sa base est manifestement créé par le creusement de la maçonnerie d'origine. Il ne s'agit pas d'une maçonnerie propre qui était destinée à accueillir la bouche à feu. De plus, d'après les dimensions, il est peu probable qu'on ait pu placer ici un bloc formant orifice, comme on en trouve sur toutes les autres ouvertures de Pouancé (**Figure 328**). Les données fournies par l'ouverture située sur le flanc oriental du Bastion sont quasiment inexploitables : elle est présentée actuellement comme une fente simple, mais des photographies prises avant restauration prouvent qu'elle était auparavant très dégradée (**Figure 329**). De plus, elle n'est plus accessible. Cependant, si la photographie présentée ici montre la maçonnerie d'origine, ce qui semble être le cas, on ne voit pas comment un orifice du même type que ceux que l'on trouve sur le reste du château aurait pu être logé à la base de la fente de tir. Pour autant, l'adaptation postérieure de cette fente à l'artillerie à poudre est probable, car elle semble munie à sa base d'un encastrement assez similaire à celui que l'on trouve sur sa voisine BAS-N2-AC1.



Figure 321: Bastion, escalier en vis, parties restaurées.



Figure 322: Bastion, marches de l'escalier en vis.



Figure 323: Bastion, restitution des éléments de l'escalier en vis (dessin A. Casaubon).



Figure 324: Gisors, enceinte, tour 5, vue extérieure (*in*: Mesqui, Toussaint 1990, p. 315).

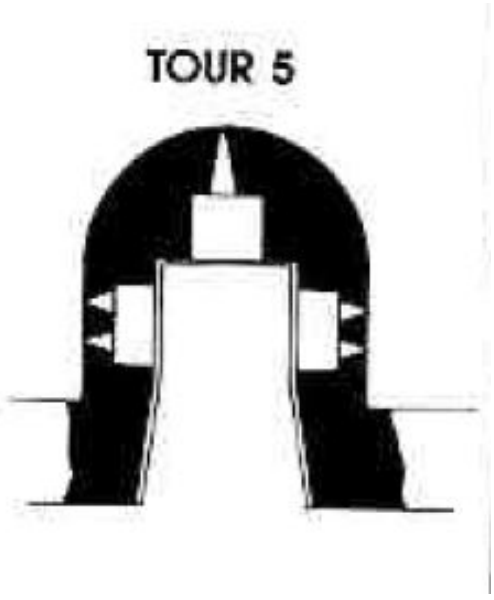


Figure 325: Gisors, enceinte, tour 5, vue extérieure (*in*: Mesqui, Toussaint 1990, p. 301).

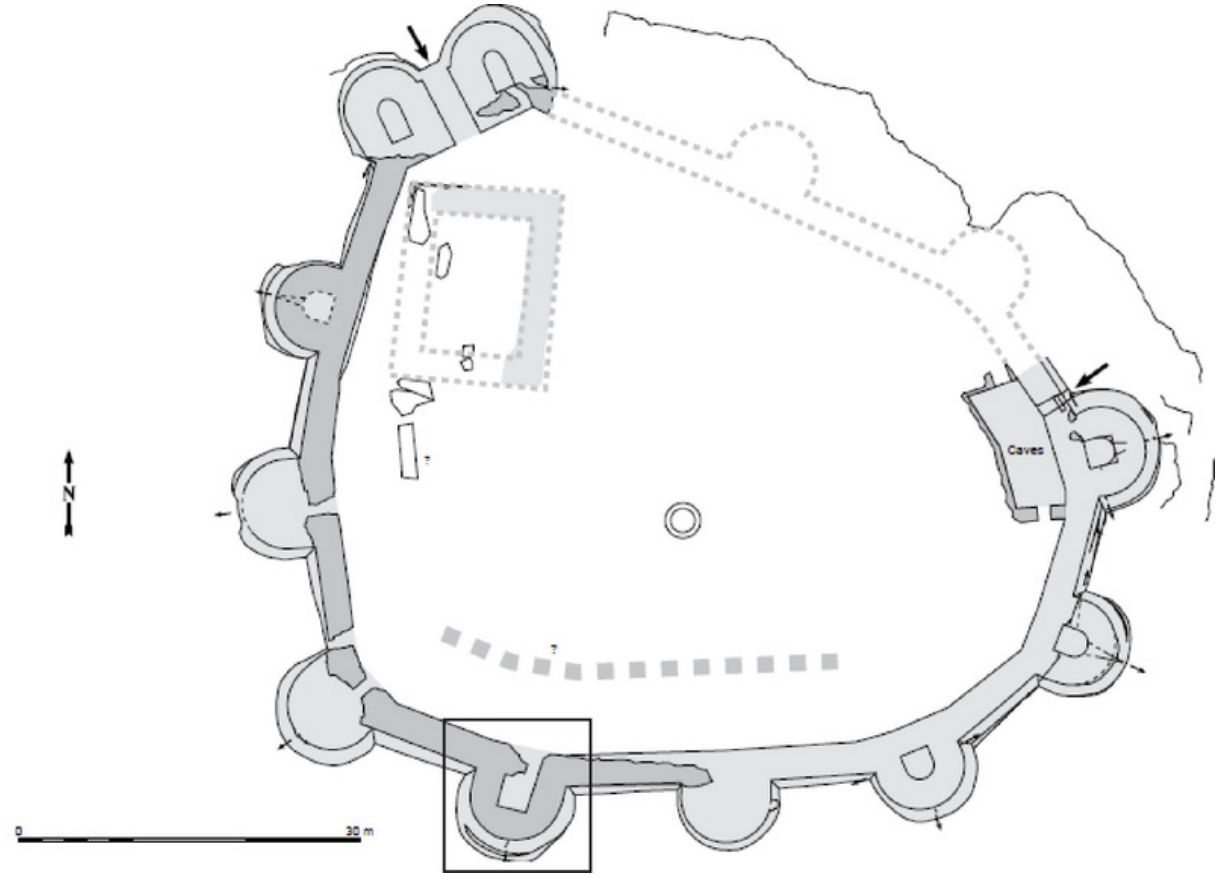


Figure 326: Champtocé-sur-Loire, localisation de la tour 6 sur le plan restitué du château dans son état du XIII^e^ siècle (*in* : Litoux 2011, p. 86, d'après SADML).



Figure 327: Bastion, changement de matériau employé au Niveau 3.



Figure 328: Bastion, détail de l'archère BAS-N2-ARC1.



Figure 329: Bastion, archère BAS-N2-ARC2 vue de l'extérieur.

- Proposition de datation du Bastion – Phase 2

Nous avons mentionné plus haut que le Bastion, de par sa forme, pouvait évoquer de prime abord une tour à canon. Mais force est de constater que la lecture du bâti ne plaide pas en faveur d'une tour percée d'embrasures de tir adaptées. Une seule ouverture semble avoir

été destinée, dès sa construction, à l'usage du canon : il s'agit de celle qui est ménagée sur le flanc ouest du Niveau 2 (BAS-N2-AC1). Pour celle qui est positionnée en capitale, les schistes semblent avoir été cassés pour introduire un tube. Il n'apparaît pas qu'elle ait reçu, à l'origine, une bouche à feu. L'embrasure de très grandes dimensions, en hauteur comme en largeur, surtout près de la fente, paraît démesurée pour accueillir un canon, surtout en regard du calibre moyen. Enfin, l'ouverture percée dans le flanc n'est pas assez large (même antérieurement aux restaurations). L'encastrement destiné à recevoir le dispositif d'absorption du recul du canon a été creusé dans le parement, il n'est pas « propre » comme celui de sa voisine. Mais là encore, on se heurte à l'ampleur des restaurations. Nous nous sommes donc basés sur une stricte lecture du bâti, qui indique un remaniement de la zone occidentale et la création (ou la reprise) du Niveau 3, avec l'adaptation possible des deux autres ouvertures. Il ne s'agit sans doute pas, à l'origine, d'une tour adaptée à l'artillerie à poudre.

Outre la lecture du bâti, qui s'oppose à l'hypothèse d'une campagne unique de construction d'une tour à canon sous Louis XI, d'autres éléments indiquent que le Bastion se place dans un registre différent. Nous prenons pour référence des tours attribuées au roi à Dijon (tour Saint-Bénigne, tour Notre-Dame), Beaune (tour Saint-Nicolas, tour au Diable), Auxonne (tour haute des Moulins, tour Notre-Dame, tour du Pied-de-Biche), le Mont-Saint-Michel (tour Boucle) ou encore à Loches (tour dite Ronde, Neuve, ou Louis XI). Peuvent être liées à ces campagnes les chantiers initiés par des nobles proches de la royauté : Cusset pour Jean de Doyat, Chinon pour Philippe de Commines, Saint-Fargeau pour Antoine de Chabannes, Bridoré pour Ymbert de Bastarnay. Il se trouve que parmi les caractéristiques communes relevées[982], le Bastion n'en retient finalement aucune (pour ce qu'il est encore possible de vérifier) : absence du cloisonnement des fonctions[983] et des casemates (pourtant, une fonction résidentielle est démontrée au Bastion, par les latrines accolées à l'est), absence de voûtement et dimensions réduites. En effet, avec une saillie de 12 mètres par rapport aux courtines et des murs épais d'environ 2,60 mètres, le Bastion est encore plus modeste que la Tour d'Argenton à Chinon. Enfin, les ouvertures de tir sont dépourvues d'ébrasement externe, ce qui achève de démontrer qu'il ne s'agit sans doute pas d'une tour à canon construite sous Louis XI.

La datation que l'on propose ici se base sur les éléments appartenant à la deuxième phase. Le seul qui soit exploitable est l'archère-canonnière BAS-N2-AC1, l'ouverture de tir du

[982] Faucherre 1992, 1, p. 111-122.
[983] La fonction résidentielle est pourtant attestée au Bastion par les latrines accolées à l'est.

Niveau 3 étant beaucoup trop reconstituée. Il est possible de rapprocher cette deuxième phase du Bastion (concernant donc la surélévation du Niveau 3, la construction de l'archère-canonnière BAS-N2-AC1 et l'adaptation au canon des deux autres ouvertures) d'une campagne de Louis XI, en nous appuyant sur deux points particuliers. Le premier concerne le dispositif de calage identique à celui que l'on observe sur l'ébrasement gauche de l'ouverture de tir de la Tour à Bec (TAB-N1-AC1) (**Figure 330**) et qui ne se retrouve sur aucune autre embrasure de tir du château. Le système se compose d'un encastrement rectangulaire sur un ébrasement, couplé à un autre lui faisant face, en forme de « L » inversé. Le dispositif servant à encaisser le recul était possiblement une pièce de bois longitudinale dont on positionnait tout d'abord une extrémité dans le trou rectangulaire. Puis l'autre extrémité était glissée suivant un mouvement horizontal, puis abaissée et fixée dans la hampe du « L ». Le placement des ces dispositifs est systématiquement situé à une distance très réduite de l'orifice (une trentaine de centimètres). Le second élément reprenant une caractéristique des campagnes de Louis XI à Pouancé s'appuie encore sur la Tour à Bec, mais il s'agit non plus d'une question de morphologie mais de logique défensive. Ainsi, la construction de la plateforme sert clairement l'idée d'une mise en défense des abords du château. L'adaptation à l'artillerie à poudre du Bastion suit tout à fait cette logique. Enfin, à titre indicatif, on remarque que les deux structures (BAS-N2-AC1 et Niveau 3 du Bastion, Tour à Bec) font un large emploi de moellons taillés en blocs et de grès, beaucoup plus que pour la Tour Heptagonale ou la Caponnière.

Malgré tout, les éléments en notre possession sont maigres, et les restaurations réalisées sur cette structure, en particulier sur ses ouvertures de tir, sont trop importantes pour autoriser une attribution certaine. Rien ne s'oppose formellement à ce que cette deuxième phase du Bastion soit attribuée à Jean II, même si certains éléments (tels que le dispositif d'encastrement servant à contenir le recul) ne se retrouvent ni sur la Tour Heptagonale, ni sur la Caponnière. Il semble plus plausible que cette adaptation du Bastion soit contemporaine de la Tour à Bec.

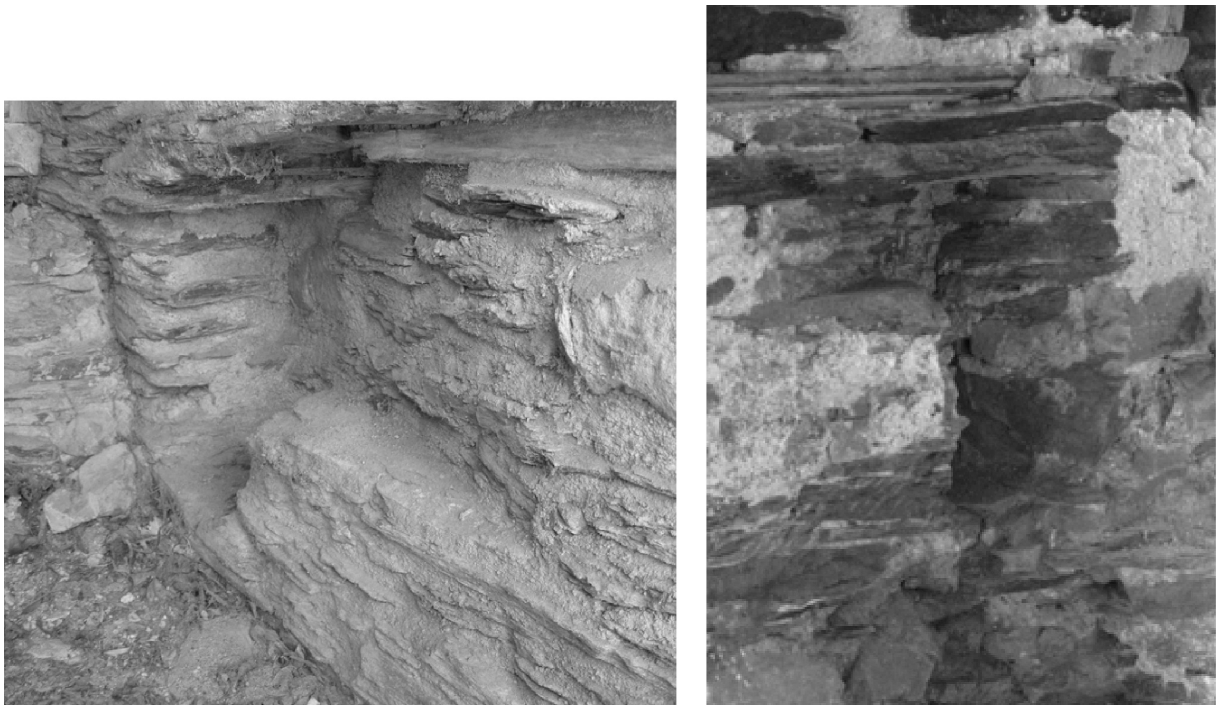


Figure 330: Comparaisons des encastrements des dispositifs d'absorption du recul du Bastion et de la Tour à Bec. À gauche : BAS-N2-AC1. À droite : TAB-N1-AC1.

4.2. Synthèse : l'adaptation d'une fortification des marches de Bretagne à l'artillerie à poudre

4.2.1. Sous l'apanage d'Alençon : premières adaptations

Jean II d'Alençon devient seigneur de Pouancé en 1415 suite au décès de son père à la bataille d'Azincourt. Il est lui-même fait prisonnier par le duc de Bedford après la bataille de Verneuil en 1424, et l'année 1429 est pour lui celle de la reconquête aux côtés de Jeanne d'Arc. Autant dire que le jeune duc fait très tôt ses armes et que le contexte guerrier, en particulier celui de la guerre de Cent Ans, est le fil directeur de son parcours. Les années qui suivent sont particulièrement marquées, dans un premier temps, par les frictions avec la Bretagne, qui maintiennent systématiquement la frontière en état d'alerte, comme le révèlent la rapidité et l'intensité de réaction de Jean V suite à l'enlèvement de son chancelier. Mais la lecture de cette première moitié du XV^{e} siècle doit être couplée au contexte technique très riche illustré par l'avènement de l'artillerie à poudre, qui entraîne dans son sillage de profondes mutations architecturales.

4.2.1.1. Matériaux, mise en œuvre : une construction seigneuriale, un objectif défensif

Nous l'avons auparavant évoqué, le schiste est un matériau qui présente des difficultés à l'analyse qui lui sont propres et qui portent sur deux points principaux : la discrétion des traces de taille, couplée à l'absence d'assisage, ne permet pas de mener une analyse selon les méthodes plus habituelles employées sur des matériaux tels que le calcaire ou le grès. L'adaptation des méthodes de lecture se retrouve cependant sur d'autres types de pierre[984]. Pour la période qui nous occupe, il a été possible de mettre en valeur des points caractéristiques, couplant une certaine continuité par rapport à ce que l'on a pu observer sur les structures plus anciennes, avec d'autres aspects plus spécifiques.

[984] Andrault-Schmitt 2012.

La pierre majoritairement utilisée à Pouancé est le schiste, choix pratique puisque les carrières sont très nombreuses aux alentours. On a cependant noté qu'il ne s'agissait pas d'un emploi exclusif, le grès lui étant parfois associé, quoique dans de plus petites proportions. L'exemple le plus représentatif de cette association est le parement de la Grosse Tour, qui exploite au mieux les propriétés de ces pierres, l'une étant feuilletée et donc aisée à débiter en plaque, l'autre se prêtant mieux à la taille et aux formats plus trapus. Sur la Tour Heptagonale et la Caponnière, l'emploi de cette pierre se révèle assez faible, le schiste étant largement privilégié. L'accent semble avoir été mis sur l'uniformité du parement.

Cette homogénéité se traduit par le choix du matériau, mais également par sa mise en œuvre. Notre observation s'est principalement portée sur la Tour Heptagonale, qui offre une grande surface de parement d'origine, contrairement à la Caponnière. Les moellons que l'on y trouve semble d'une façon générale mieux taillés que ce que l'on trouve dans les ouvrages plus tardifs (**Figure 331, Figure 332**), point sur lequel nous reviendrons. Les faces présentées en parement sont plus planes, présentant moins d'aspérités. De la même manière, bien qu'il s'agisse d'une donnée difficile à quantifier, les moellons employés à la Tour Heptagonale sont de forme plus quadrangulaire, et leurs dimensions sont plus régulières.



Figure 331: Tour Heptagonale, Niveau 1, parement interne.

Peut-être avons-nous ici l'expression d'un chantier employant des tailleurs faisant preuve d'une bonne maîtrise de la taille du schiste, ainsi que la volonté d'une certaine standardisation dans la production des moellons. Ces caractéristiques, révélant une certaine qualité dans l'ouvrage, se retrouvent sur des structures plus anciennes, telles que les Poternes Nord et Sud

qui montrent également des parements homogènes. Ce type d'observation est cependant délicat, car la pierre que nous voyons actuellement a subi des dégradations durant plus de cinq siècles. Les parements internes, s'ils ne sont pas exposés aux intempéries, sont tout de même affectés par des ruissellements plus ou moins importants, dont le pouvoir de dégradation est très complexe à évaluer.



Figure 332: Moineau Sud, Niveau 3, parement interne.

Si les constructions issues de la campagne de Jean II revêtent, en toute logique, des éléments de continuité avec les ouvrages antérieurs, il convient de noter également qu'elles s'en différencient. Concernant les moellons à proprement parler, les parements de la Tour Heptagonale et de la Caponnière se distinguent des constructions rattachées aux XIII^{e} et XIV^{e} siècles (Tour Criminelle, Tour du Moulin, Tour Saint-Antoine ou encore Tour de la Dame Blanche : **Figure 333, Figure 334**) par la taille des moellons, et surtout leur épaisseur (**Figure 335**). Les dalles épaisses sont en effet, en proportions, plus nombreuses. On remarque également l'emploi plus fréquent de grandes dalles, tandis que dans les ouvrages antérieurs, l'emploi de moellons petits à moyens est favorisé. Outre cette distinction concernant directement la taille du schiste, les modes de construction indiquent également une rupture. Ainsi que nous l'avons vu, les trous de boulin sont une aide précieuse à la compréhension des structures attribuées aux XIII^{e} et XIV^{e} siècles. Au contraire, pour celles qui sont rattachées à Jean II, on n'en retrouve aucune trace, ni sur les parements externes, ni sur les parements internes. Cette absence est révélatrice d'une conception différente de l'échafaudage. Celui-ci n'est pas encastré : les perches sont disposées contre la maçonnerie, mais les boulins ne sont

pas ancrés. Ce mode de construction n'est, il est vrai, pas le plus répandu au Moyen Âge. Pourtant, il est attesté sur d'autres sites dont on sait, mentions à l'appui, que l'échafaudage a bien été employé. Le cas de l'abbatiale Saint-Robert de la Chaise-Dieu (Haute-Loire) est, à ce titre, très instructif : cette construction pontificale, issue du mécénat de Clément VI, ne présente aucun trou de boulin sur son parement de granite. Pourtant, et c'est là l'intérêt principal du cas présenté, les sources textuelles confirment bien l'utilisation d'échafaudages en bois et de claies mobiles sur le chantier entre 1345 et 1347, désignés par les termes « *solas* », « *solarias* » et « *stagias* ». Ce dernier terme désigne une installation formée « […] *d'une multitude d'étages ou de niveaux*, [qui] *s'élevaient au fur et à mesure des travaux. Leur construction était plus longue et plus coûteuse, puisqu'elle exigeait la taille et l'assemblage de nombreuses pièces de bois chevillées puis attachées entre elles par de grosses cordes de chanvre.* […]. *L'iconographie et les sources textuelles permettent de les identifier comme des échafaudages indépendants montant de fond.* »[985]. Il est intéressant de noter les dimensions modestes de l'ouvrage (19 mètres de hauteur sous clef) qui constitue peut-être une des conditions rendant possible l'emploi de ce type d'échafaudage qui semble s'être révélé particulièrement instable. C'est probablement grâce à des installations de ce type que la Tour Heptagonale, la Caponnière et peut-être le Logis ont été construits.

En résumé, l'étude des modes de construction et de mise en œuvre des structures attribuées à Jean II révèle, par leur soin, la probable participation d'ouvriers spécialisés. Il s'agit d'un chantier seigneurial, mais celui-ci se réalise dans le contexte particulier du séjour du duc sur place : nous savons en effet que le Logis et la Tour Heptagonale ont été construits durant une même campagne, qui a vu la sédentarisation de Jean II au château. Pour autant, l'observation des maçonneries, si elle révèle une production de qualité, se caractérise par l'absence de volonté d'esthétisme ou de décor. Nous nous sommes basés sur l'observation des vestiges encore en place, ce qui exclut donc la majeure partie du Logis. Mais pour ce qui est encore visible sur les trois structures, on ne retrouve pas les sculptures visibles sur la porte du rez-de-chaussée de la Tour de la Dame Blanche, ni mêmes les ouvertures chanfreinées de la Grosse Tour ou des Poternes. Les baies sont très simples, réalisées en dalles de schiste (à l'exception de la porte CAP-N2-POR1). Les autres matériaux, grès et granite, sont uniquement choisis pour leurs propriétés physiques, étant plus adaptés à la taille pour former les orifices de tir. Les grès employés dans les arcs au Niveau 0 de la Tour Heptagonale

[985] Costantini 2002, p. 22.

conviennent parfaitement pour les sommiers et les clés. Le décor n'est pas une donnée qui est ici prise en compte.



Figure 333: Tour du Moulin, parement externe, vue de l'extérieur de l'enceinte.

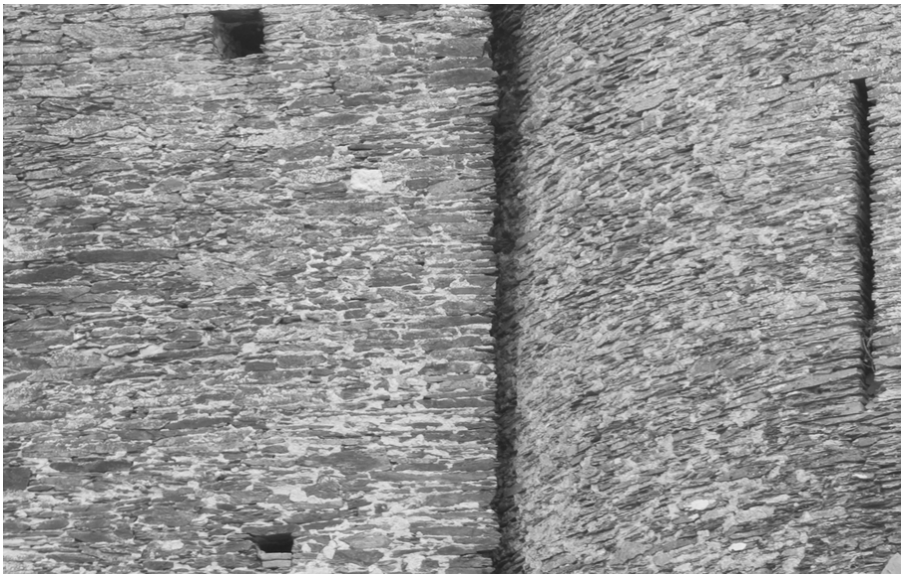


Figure 334: Courtine Tour du Moulin - Tour Saint-Antoine et Tour Saint-Antoine, parement externe, vue de l'extérieur de l'enceinte.



Figure 335: Tour Heptagonale, parement interne.

4.2.1.2. Plan de feu : que défend-on, et comment ?

4.2.1.2.1. Le renforcement du front ouest (**Figure 336**)

La zone faisant face à l'étang a été particulièrement investie par Jean II, qu'il s'agisse de la Tour Heptagonale ou de la Caponnière. L'objectif est de renforcer la défense sur ce grand pan, particulièrement vulnérable. En effet, il ne bénéficie pas, comme la zone orientale du château, de la protection offerte par les enceintes successives de la ville, ainsi que du fossé. En cas d'attaque, la Grande Courtine et les structures attenantes sont aux prises directes avec l'assaillant. Au nord-ouest, outre l'installation de la Tour Heptagonale, la défense est consolidée par la construction de la courtine reliée à la Tour Saint-Antoine. L'ancienne aurait pu être conservée, mais il se trouve que manifestement, elle a été détruite et remplacée, peut-être pour des raisons d'efficacité (on ne connaît pas son épaisseur).

La Grosse Tour de Pierre II et la petite poterne de la courtine reliée à la Tour de la Dame Blanche forment à elles deux un point de faiblesse sur l'enceinte, la Grosse Tour n'étant défendue que par deux archères. L'adaptation de cette dernière au canon n'est pas réalisée : on ne retrouve pas de creusement des fentes pour y insérer des tubes. L'installation de la Caponnière à cet endroit est donc stratégique. Il vient protéger l'accès antérieur, construit en même temps que la Grosse Tour à laquelle il est rattaché. Il découle de la volonté de doubler

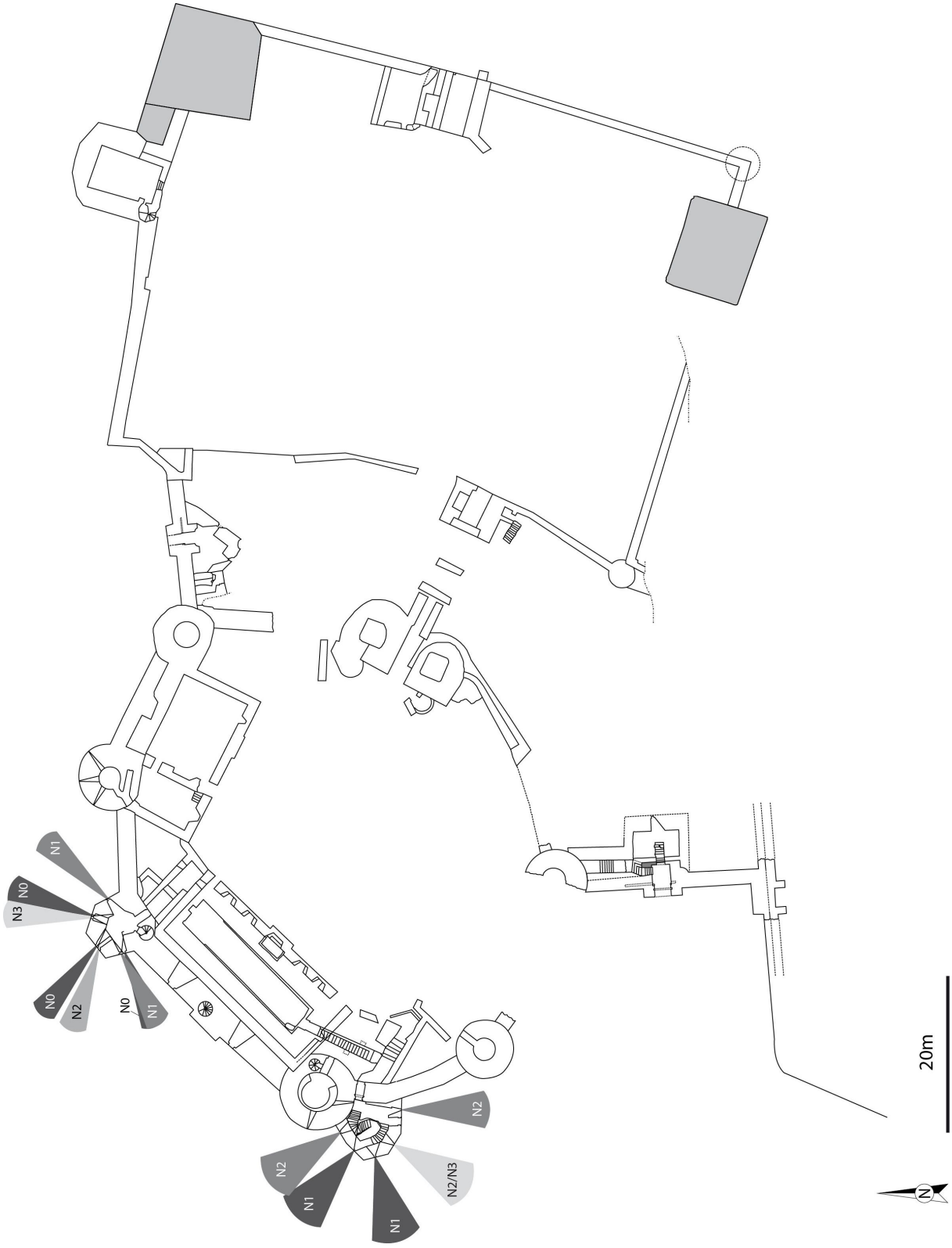


Figure 336: Plan de feu des constructions attribuées à Jean II d'Alençon (dessin A. Casaubon).

la sécurité de cette petite porte, déjà protégée par des archères, une herse et les mâchicoulis. La protection est ainsi renforcée par plusieurs éléments. Tout d'abord, l'entrée, auparavant frontale, est maintenant coudée. L'accès se fait par la porte CAP-N2-POR1, dont l'accès est perpendiculaire à celui de la courtine, ce qui est un poncif de ce type de construction : « *La forme pentagonale, que l'éperon soit plus ou moins aigu, devait demeurer une forme très prisée ; outre l'avantage de l'éperon en capitale, elle s'adaptait également aisément à la nécessité de ménager la porte avancée de façon biaise, si ce n'est perpendiculaire, par rapport à l'axe de la porte principale* »[986]. La construction d'un ouvrage adapté à l'artillerie à poudre et multipliant les angles de tir vient renforcer la sécurité du point faible que représente cette petite porte.

Cependant, si la faiblesse défensive des structures antérieures est une des raisons ayant motivé la construction de la Caponnière, la volonté principale est autre. Elle découle de la nécessité de protéger une zone particulièrement stratégique : la chaussée de l'étang. Cette route menant à Martigné est en effet l'une des voies de pénétration vers la Bretagne et donc de la Bretagne vers l'Anjou. Son contrôle et sa défense par le château sont donc indispensables. La période de construction de la Caponnière nous fournit d'ailleurs un éclairage sur la volonté de fortification de ce point névralgique. Les datations proposées la situent dans un contexte de cristallisation du conflit avec la Bretagne, dont l'épisode le plus marquant est illustré par le siège de 1432 mené par le duc Jean V.

4.2.1.2.2. De la tour à archères à la tour à canon

On le voit bien sur le plan de feu, la Tour Heptagonale comme la Caponnière ont un but identique : la multiplication des postes de tir (**Figure 336**). Pour la tour, chacun des quatre pans faisant saillie sur l'extérieur de l'enceinte est couvert par les feux conjugués de deux archères-canonnières, à l'exception de la TH-N1-AC2 qui est la seule à couvrir la courtine liée à la Tour Saint-Antoine par un tir d'enfilade. De l'autre côté, la Grande Courtine est doublement protégée par les ouvertures TH-N0-AC1 et TH-N1-AC1. Cependant, si les feux sont multipliés, il n'en reste pas moins que la faible ouverture des ébrasements conjuguée au fait qu'il s'agisse encore de canons sur affût très peu maniables empêche une couverture optimale. Le servant ne peut viser ni orienter son tir et l'on aboutit donc à de nombreux angles

[986] Mesqui 1991, p. 357.

morts. Il semble que les constructeurs aient eu conscience de cette faiblesse car on remarque que pour certaines ouvertures, le bloc dans lequel est formé l'orifice n'est pas aligné sur le parement externe : il se décale, afin de couvrir un angle de tir différent de celui qui est déjà assuré par l'ouverture du niveau inférieur (**Figure 337).** Cette adaptation se remarque avec les ouvertures TH-N1-AC1 et TH-N2-AC1, surmontant respectivement les ouvertures TH-N0-AC1 et TH-N0-AC2.

L'organisation de la force de tir de la Caponnière va dans le sens d'une efficacité maximale passant par la multiplication des ouvertures de tir. Ainsi, toutes les faces sont garnies d'une ouverture pour le canon à l'exception du pan sud, qui n'est défendu que par une ouverture prenant la forme d'une simple fente. L'efficacité de la défense est notamment due à la largeur d'ouverture des angles des ébrasements et à la forme ovalaire des bouches, facilitant peut-être un éventuel pivotement du tube. Cependant, deux éléments viennent pondérer cet aspect. Tout d'abord, un canon sur affût n'est pas particulièrement mobile. De plus, le faible diamètre des bouches (une vingtaine de centimètres) n'autorise pas un large éventail d'angles de tir : le canon devait vraisemblablement être posé au niveau de la bissectrice de l'angle, et n'était pas destiné à beaucoup s'en écarter. Cela nous amène à constater, ici encore, l'importance des angles morts de la Caponnière. Cette faiblesse pouvait être atténuée par une défense sommitale, fournie par des arcs ou arbalètes pour une protection de la base. On a pu voir que la Caponnière n'était pas protégée par une voûte, ce qui implique qu'on n'avait pas là de plateforme de tir en position sommitale. Cependant, l'escalier CAP-N2/N3-ESC1, par sa seule présence, prouve que le sommet de la Caponnière faisait partie de la défense de l'ensemble. L'inconvénient majeur d'un tel dispositif résiderait alors dans l'absence d'une protection des tireurs : en effet, on ne distingue aucun ancrage d'une forme de parapet sur le parement de la Grosse Tour. Mais, encore une fois, on a vu à plusieurs reprises que les maçonneries de schiste à Pouancé ne réclament pas nécessairement d'ancrage sur la structure antérieure sur laquelle elles s'appuient. On constate, toujours pour la Caponnière, qu'elle conjugue deux niveaux de feu auxquels s'ajoute la défense sommitale, ce qui n'est pas la configuration la plus commune pour une barbacane. Pour autant, il ne s'agit pas ici une preuve de sophistication de la défense. Cette configuration à étages la rapproche du concept de tour, comme une sorte de compromis entre la Tour Heptagonale, qui conjugue quatre niveaux de tir, et la protection fournie par un ouvrage avancé comme on peut en trouver à de nombreux endroits. La boulevard des Portes Mordelaises à Rennes est un autre exemple de barbacane conjuguant deux niveaux de tir, mais cet ouvrage, au vu de ses dimensions au sol,

n'a plus rien à voir avec une tour conçue pour superposer des canons, d'autant plus que le niveau supérieur est destiné aux arbalètes.

Il apparaît finalement que le positionnement des ouvrages défensifs de Jean II d'Alençon indique clairement une volonté de renforcement du front ouest. La multiplication des angles de tir est d'ailleurs convaincante car elle permet théoriquement de couvrir une large zone. La Tour Heptagonale prend sous son feu les deux courtines qui lui sont attenantes et ses propres abords. La Caponnière prend le relais et couvre tout le sud-ouest, de la Grosse Tour au flanquement de la courtine reliée à la Tour de la Dame Blanche. Cette concentration se fait donc sur le château, dans la configuration du seigneur mettant en sécurité le Logis tout juste reconstruit. On remarque à ce titre la séparation stricte des fonctions : résidentiel et défensif ne sont en aucun cas confondus.

Nous avons ici le premier témoin de l'adaptation du château à l'artillerie à poudre. Le but évident est l'accumulation des postes de tir, en ligne horizontale grâce aux pans droits multipliés, et en ligne verticale, grâce aux quatre niveaux. En réalité, nous avons ici l'expression d'un transfert conceptuel, typique d'une période de transition : les ouvrages de Jean II, et en particulier la Tour Heptagonale, reprennent le concept exact de la tour à archères. La seule adaptation réalisée est effectuée au niveau des orifices, afin que ceux-ci permettent le passage du canon, mais pour le reste, aucune adaptation spécifique ne s'exprime. De plus, la tour conserve toute sa hauteur, qui constitue plus un héritage des anciennes formes et d'une symbolique que le renforcement de sa capacité défensive. La Caponnière semble pour sa part marquer une évolution plus prononcée vers des morphologies spécifiquement destinées et adaptées à l'artillerie à poudre. On voit les germes d'une prise en compte de l'orientation du tube, même si l'armement s'y prête mal, et l'abandon d'une élévation qui apparaît plus comme une faiblesse qu'un avantage.



Figure 337: Tour Heptagonale, ouverture de tir orientée (TH-N2-AC1).

4.2.1.3. Arc, arbalète et canon

4.2.1.3.1. La perte de données due aux dégagements sans surveillance archéologique

Le matériel militaire retrouvé à Pouancé est assez lacunaire et ne permet pas de dresser un corpus améliorant la compréhension du château au canon. La plupart des objets ont été évacués à la déchetterie lors des dégagements successifs. Une partie des boulets a été référencée lors de ces opérations (**Tableau 9**), et quelques-uns ont été sauvegardés. Ils sont exposés sur le mur bas du Logis (**Figure 338**) ou conservés dans la collection Bessière (mairie de Pouancé) ou chez des particuliers (**Figure 339**). Tous les diamètres sont représentés, du petit calibre (7 centimètres) à des boulets d'une quarantaine de centimètres de diamètre. De la même façon, certains adoptent une forme grossièrement circulaire, tandis que d'autres sont particulièrement bien taillés. Le seul boulet de métal conservé est de petit diamètre (7,5 centimètres) mais sa provenance n'est pas connue. Aucun groupe ne se distingue, qu'il s'agisse de la forme, du calibre, ou même du matériau, puisque si le granite et le grès sont préférés, un boulet de schiste a également été découvert. Le schiste briovérien de la région

peut atteindre une masse volumique de 2500 kg/m^3 c'est-à-dire équivalente ou supérieure à celle du granite[987], ce qui en fait un matériau de choix pour l'artillerie, l'inconvénient majeur restant la difficulté d'en retirer un volume sphérique. Nous avons donc un panel regroupant tant des munitions destinées aux engins d'artillerie mécanique que des boulets de pierre employés pour le canon, ce qui paraît tout à fait logique dans un château à vocation défensive et ayant subi des sièges. Des pointes de carreau ou de flèche auraient pu être retrouvées, mais il s'agit de mobilier de petite taille, ce qui explique sans doute leur perte.

Matériel	**Lieu de découverte**	**Date**
petits boulets de 10 livres	Caponnière	1965
3 boulets, granite, 30 kg (60 livres)	Caponnière	1966
1 boulet, granite, 80 kg env. (160 livres)	Caponnière	1966
1 boulet, schiste, 60 livres	Caponnière	1966
1 boulet, 15 livres	Tour Heptagonale (dans la tranchée permettant d'accéder à la "salle des couleuvrines")	1967, mars
2 boulets, 15 livres	Tour Heptagonale (le long du mur est du Logis)	1967, été
2 boulets, granite?, 10 livres	Caponnière	1967, mars ou été
1 boulet, 5 livres	Entrée du "donjon" (Grosse Tour)	1967
2 petits boulets	Devant le porche d'entrée	1967
1 boulet, granite, 30 cm de diamètre	Non précisé	1973
3 boulets de bombarde de tailles diverses	Logis	1974
1 petit boulet (4 livres?)	Caponnière	1965
1 gros boulet 50 livres env.	Caponnière	1966
1 boulet 11 livres	secteur Tour Heptagonale	1967
1 boulet ardoise 15 livres	secteur Tour Heptagonale	1967
1 boulet granite 15 livres	secteur Tour Heptagonale	1967
1 boulet granite 90 livres	Caponnière	1966
1 boulet de bombarde	secteur Tour Heptagonale	1968

Tableau 9: Matériel répertorié durant les interventions Bois Dormant et du CHAM.

[987] Le Cor, Rangeard, Merrien-Soukatchoff 2012, p. 4.



Figure 338: Boulets exposés au Logis.

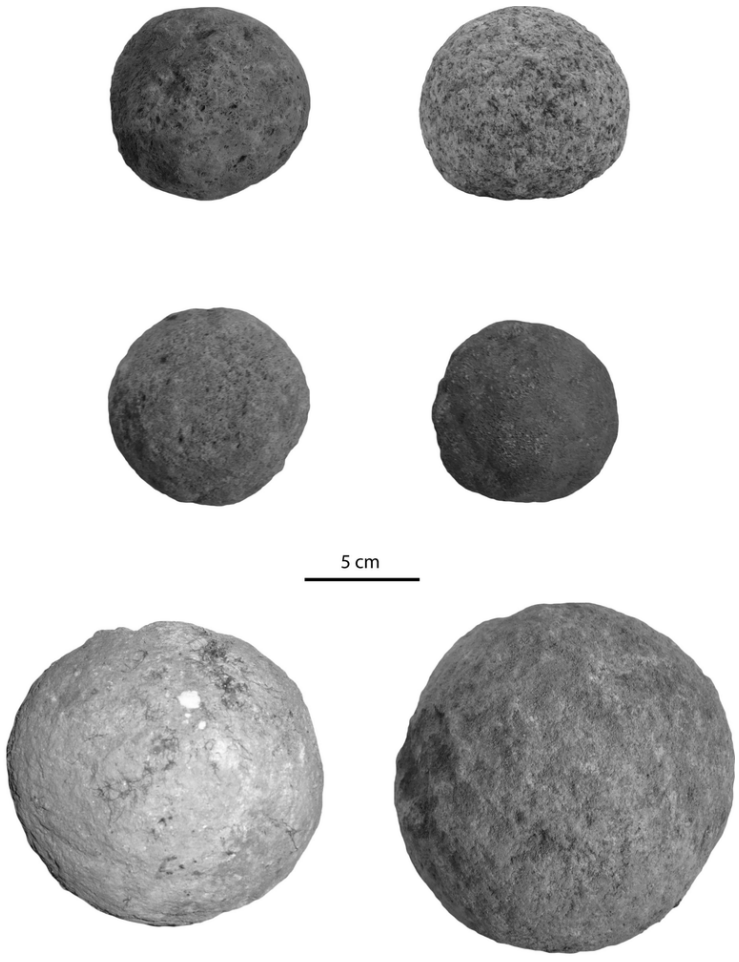


Figure 339: Boulets conservés à la Mairie de Pouancé (collection Bessière) ou chez des particuliers.

4.2.1.3.2. Combinaison de l'artillerie mécanique et de l'artillerie à poudre

Faire correspondre une arme précise à une ouverture de tir présente de nombreux écueils. Il est possible de proposer des hypothèses, mais « *il faut naturellement se garder de prendre en compte les statistiques obtenues* [par l'expérimentation] *pour les appliquer au Moyen Âge. Rappelons que les archers d'aujourd'hui ne sont pas des professionnels, que les conditions de tir sont différentes* […] *et enfin que les tireurs ne sont pas dans des situations de combat.* »[988]. Toute une dimension psychologique nous échappe. Pourtant, elle revêt sans doute un rôle très important, qu'il n'est pas possible d'évaluer. Le bruit des flèches sifflant et frappant les murs, celui du canon bien sûr, largement évoqué dans les textes, sont des éléments à prendre en compte, de la même manière que les dimensions exagérées de certaines ouvertures de tir (de l'archère dont la longueur est surdimensionnée, à l'embrasure à la française dont l'ouverture sur le parement peut atteindre de très grandes dimensions sans lien avec le calibre du canon). Bien souvent, ces dimensions impressionnantes ne correspondent pas à l'usage effectif qui en est fait : l'archer ne peut utiliser toute la hauteur de la fente, de la même manière que les calibres des canons peuvent être bien plus modestes que l'ouverture visible par l'assaillant. Certaines archives permettent cependant de faire correspondre armes et architectures, et l'expérimentation permet également d'appréhender certaines questions pratiques. Ainsi pour le canon, il est possible d'aborder les questions d'évacuation des fumées, de rotation de l'arme, de la visée etc. Pour Pouancé, les textes sont absents, et le matériel n'est pas suffisamment diversifié. La lecture des formes architecturales reste donc la seule source exploitable, et si des particularités se dessinent, il convient de rester prudent, en particulier concernant la distinction entre arc et arbalète : la hauteur de l'embrasure doit être prise en considération, mais également le couvrement de cette dernière, la largeur des ébrasements, la hauteur de fente etc. Pour le canon, la position par rapport au sol est déterminante et le calibre doit également être considéré.

Trois embrasures de tir sont ménagées dans la salle basse de la Tour Heptagonale. Elles sont toutes dessinées sur le même modèle, et plusieurs critères font ici penser, outre l'utilisation évidente du canon, à des ouvertures destinées à l'arc. La hauteur sous voûte au niveau de la fente est largement suffisante pour abriter l'archer et son arme puisqu'elle atteint presque deux mètres. Il peut rester debout pour tirer et s'engager totalement, la fente montant jusqu'à une hauteur d'1,50 mètres. L'espace se réduit en largeur, mais les ébrasements

[988] Durand 1998, p.272.

convergents laissent tout de même un espace d'une cinquantaine de centimètres de large. Contrairement à la disposition visible aux niveaux supérieurs, la fente n'est pas surmontée d'une couverture en linteaux superposés, l'arc n'est donc pas arrêté. En revanche, l'angle de visée est très restreint puisque la fente, épaisse d'une vingtaine de centimètres, est constituée de bords parallèles éloignés de 4 à 5 centimètres. Le tireur a donc une visée presque nulle. L'emploi de l'arbalète n'est pas envisageable dans ces embrasures. Dans l'archère-canonnière TH-N0-AC1, la fente est désaxée par rapport aux ébrasements, traçant une ligne quasiment parallèle à la joue droite. Le tireur ne pourrait pas placer son arbalète puisqu'il serait gêné par l'ébrasement. Même en étant au niveau de l'entrée de l'embrasure (position toutefois peu envisageable), il ne faudrait pas que l'arc de l'arbalète dépasse une largeur de 55 centimètres pour que le carreau puisse passer par la fente. Pour la troisième ouverture de tir, la largeur maximale de l'embrasure ne dépasse pas 91 centimètres, ce qui paraît trop restreint pour se mouvoir avec une arbalète. L'arc semble donc avoir été l'arme associée au canon dans la salle basse de la Tour Heptagonale. Même si l'arc montre une perte de portée en tir tendu, il profite dans cette position d'une puissance d'impact optimale. En l'occurrence, la base de la Grande Courtine et celle de la courtine reliée à la Tour Saint-Antoine sont bien défendues par un tir flanquant provenant respectivement des archères-canonnières TH-N0-AC1 et TH-N0-AC3. L'assaillant souhaitant se poster au pied de cette courtine tombera dans la mire de l'archer. Le tir tendu est ici tout à fait indiqué. Aux niveaux supérieurs de la tour, la morphologie des embrasures est différente. L'utilisation de l'arbalète semble permise, les ébrasements offrant une plus grande largeur à proximité de la fente de tir. Mais le tireur ne pouvait amener son arme au plus près de celle-ci, il devait rester en retrait, à environ 50 à 70 centimètres[989]. Le tir est envisageable, mais le carreau est susceptible d'être arrêté avant sa sortie de la fente[990]. L'emploi de l'arc est peu probable : les fentes sont surmontées de linteaux abaissant progressivement le niveau du couvrement de l'embrasure entre 97 et 118 centimètres du sol. La présence des tablettes formant séparation entre fente et orifice empêche un tir fichant l'arbalète se prête moins à ce type de visée que l'arc. La défense de la base doit être assurée par les ouvertures de la salle basse.

Systématiquement associé, le canon est employé à tous les niveaux de la Tour Heptagonale. Si l'artillerie mécanique est diversifiée, ce n'est pas le cas pour l'artillerie à poudre : il s'agit du même type de tube à tous les niveaux. Le diamètre minimal des orifices de la Tour Heptagonale est de 17 centimètres, ce qui nous amène à un calibre de projectile

[989] Nous avons considéré un arc d'arbalète large de 70 centimètres.
[990] Durand 1998, p. 266.

assez restreint qui ne dépassait pas 7 à 8 centimètres. On ne se trouve absolument pas dans le cas des « *grands canons jetant pierre* » lançant des boulets d'un poids de plus de 80 livres ce qui, pour un projectile en grès, correspond à un calibre d'environ 30 centimètres. Ce type d'arme est en général utilisé pour une défense sommitale, et positionné sur une voûte. Pour la Tour Heptagonale et ses niveaux planchéiés, le canon doit être relativement léger. Au vu du calibre et de la période en question, il s'agit sans doute d'une arme de type veuglaire : « *La gamme des canons jetant pierre s'enrichit dans le premier quart du XV^e siècle d'un nouveau type de pièce, le veuglaire* […]. »[991]. Les premières mentions sont attestées dès le début du siècle. La description qui en est faite correspond tout à fait à l'époque qui nous intéresse, au calibre des ouvertures, et à l'emploi qui en est fait. L'orifice n'étant jamais situé à plus de 28 centimètres du sol, il s'agit systématiquement d'un canon sur affût. Ce type d'arme est peu mobile. Une fois le canon installé, il ne peut être déplacé. S'il s'agit d'un veuglaire en fer d'un diamètre externe de 18 centimètres pour une volée d'1 mètre (volée longue de 8 à 12 fois le calibre)[992], le poids moyen du tube est d'environ 140 kilogrammes[993]. Le chargement se fait au moyen d'une chambre mobile insérée à l'arrière du canon : « *Primitivement, les veuglaires et les calibres au-dessous se chargent par la culasse. La pièce se présente sous la forme d'un tube ouvert aux deux extrémités. Une boîte de fer, contenant la charge de poudre et un tampon, est appliquée contre l'extrémité postérieure du tube, où l'on a déjà placé le projectile*. »[994]. Les veuglaires disposent généralement de deux chambres, voire trois à quatre[995].

Le canon peut être employé à tous les niveaux de la Tour Heptagonale, ce qui n'est pas le cas de l'artillerie mécanique. Si l'arc est tout indiqué pour la salle basse et peut se révéler très efficace pour une défense de la base de la tour grâce à un tir tendu, les étages supérieurs nous laissent dubitatifs quant à l'utilisation de l'arbalète, l'arc étant vraisemblablement proscrit. En effet, le tireur est placé au minimum à une cinquantaine de centimètres de la fente. De plus, il ne peut absolument pas viser, et son angle d'action est très limité. Dans ces conditions, si l'arbalète est bien employée, elle peut servir d'arme d'appoint, peut-être durant la période de chargement du canon, mais cela impliquerait que le canon soit installé dans l'embrasure et

[991] Crouy-Chanel 2010, p. 54.
[992] Crouy-Chanel 2010, p. 55.
[993] Nous avons calculé le poids théorique d'un veuglaire de fer (masse volumique : 7860 kg/m^3), l'affût n'étant pas inclus.
[994] Finó 1974, p. 21.
[995] Crouy-Chanel 2010, p. 54.

donc une position très inconfortable pour le tireur. Ces embrasures sont manifestement plus adaptées à l'emploi du veuglaire seul.

Dans la Caponnière, l'arc n'est manifestement pas employé, surtout pour le niveau inférieur, où la hauteur des fentes est comprise entre 44 et 50 centimètres. De plus, le couvrement réalisé en linteaux superposés empêcherait un peu plus le tireur de s'approcher. Les ébrasements sont suffisamment ouverts, au Niveau 1, pour que l'arbalétrier s'approche à une quarantaine de centimètres de la fente. Pour les niveaux supérieurs, il est placé un peu plus en retrait, à une soixantaine de centimètres.

Les considérations que nous avons énoncées plus haut concernant l'emploi probable d'un veuglaire peuvent être répétées ici. Si les orifices adoptent une forme plus ovale, le calibre n'est pas modifié et varie de 16 à 18 centimètres pour toute la barbacane. Surtout, la hauteur entre le sol et l'orifice indique encore un canon arrimé à une lourde pièce de bois posée au sol.

Malgré l'absence de matériel ou de texte, ce qui est finalement le lot de nombreux sites castraux, l'étude de l'armement employé au château se révèle instructif. Il apparaît que la Tour Heptagonale accorde encore à l'arc un rôle important dans la défense de la base de la tour. Si la capacité à viser est limitée, ce qui est également le cas pour le canon, le tir tendu en flanquement peut s'avérer très efficace, notamment pour couvrir les courtines attenantes. La Caponnière, au contraire, semble ne plus faire usage de l'arc. Si l'artillerie mécanique est encore employée, il ne s'agit probablement que de l'arbalète. L'abandon progressif de l'arc, visible manifestement à la Caponnière, traduit ici une évolution générale qui se vérifie sur de nombreux autres sites.

La tension particulière qui règne sur la frontière en cette première moitié du XV^{e} siècle est bien illustrée par ce conflit entre l'oncle et le neveu, ayant encore pour toile de fond la guerre opposant la France et l'Angleterre. Les années qui suivent inaugurent une profonde mutation dans ces conflits qui marquent en particulier Pouancé. La décennie 1450 voit la fin de la guerre de Cent Ans, les premières trahisons avérées du duc d'Alençon envers la couronne et, quelques années plus tard, l'avènement de Louis XI. L'ennemi du duc n'est plus un autre noble, mais le roi de France, dont le regard se porte en direction de ces grands duchés, puissances qu'il compte bien assujettir. L'alliance à la Bretagne et à la Bourgogne signée par

Jean II et les conséquences de ce rapprochement sont synonymes, pour le château de Pouancé, de l'acquisition d'une dimension nouvelle.

4.2.2. La place forte royale

La seconde moitié du XV^e^ siècle est marquée par de nombreuses mutations propres au domaine de l'artillerie. Celles-ci se traduisent d'une part par des évolutions spécifiquement techniques. Ainsi, les canons, initialement fabriqués en fonte de fer, matériau cassant et donc dangereux, vont progressivement être réalisés en bronze, réalisation délicate qui exige un alliage bien proportionné en étain (8 à 12 %). L'artillerie de Louis XI emploie, semble-t-il, des tubes en bronze[996]. Cette modernisation des tubes s'accompagne d'une nette amélioration du projectile. La « *révolution du boulet métallique* […] *aura de nombreuses conséquences.* »[997], la puissance de destruction en étant considérablement augmentée. Le boulet de fonte est employé au cours du troisième quart du XV^e^ siècle[998], les premières mentions n'étant, pour la France, pas antérieures à 1467[999]. Parallèlement s'opère également une mutation économique et sociale. Les salaires touchés par les maîtres d'artillerie augmentent considérablement : « *En 1469, le maître de l'artillerie, Gaspard Bureau, ne touchait que 600 l. t. : incontestablement, le prestige et l'importance de cette charge n'ont cessé, depuis lors, de s'accroître.* »[1000]. Les dépenses liées à l'artillerie s'accroissant également, qu'il s'agisse de la fabrication ou de l'entretien du parc, du salaire des différents personnels, la décennie 1460 voit apparaître la fonction de comptable spécialement réservée à ce poste de dépenses. La décennie suivante est marquée par la systématisation de la fonction de lieutenant du maître de l'artillerie[1001]. Le règne de Louis XI voit également la naissance des corps d'artilleurs[1002]. De telles mutations engendrent nécessairement une forte émulation des constructeurs qui doivent produire des fortifications susceptible de résister, mais également de répondre aux attaques, d'autant plus que la façon de mener un siège va, elle aussi, évoluer. C'est donc dans ce contexte riche de changements que Louis XI, probablement

[996] Finó 1974, p. 19.
[997] Finó 1974, p. 25.
[998] Le boulet de métal apparaît dès le deuxième quart du XV^e^ siècle (Finó 1963, p. 62 ; Faucherre 1992, 1, p. 25)
[999] Crouy-Chanel 2010, p. 95.
[1000] Contamine 1964, p. 232 ; Perroy 1943, p. 177.
[1001] Crouy-Chanel 2010, p. 93.
[1002] Contamine 1972, p. 297 et 301 ; Faucherre 1992, 1, p. 17.

vers 1467, se rend progressivement maître du château de Pouancé, et de nombreuses autres places de la frontière franco-bretonne.

4.2.2.1. Des constructions efficaces avant tout

Nous avons mentionné, au sujet des constructions de Jean II, quelques particularités concernant la mise en œuvre et les modes de construction, dont l'absence de trou de boulin qui traduisait l'emploi d'échafaudages indépendants. Aucun parement externe appartenant à la phase de construction rattachée à Louis XI ne présente ce type de négatif, ce qui peut laisser penser à une certaine continuité avec les chantiers antérieurs. Celle-ci se vérifie entre autres par la conservation des mêmes sites d'extraction, qu'il s'agisse du schiste ou du granite. Ceux-ci paraissent toujours provenir de carrières locales[1003]. On remarque cependant rapidement que la qualité de la construction n'est plus la même.

Le premier élément à noter concerne les parements des Moineaux Nord (types C et O) et Sud (types V et W). Ceux-ci se distinguent assez aisément de ceux, par exemple, des Poternes Nord et Sud sur lesquelles ils sont respectivement adossés. La face du moellon visible en parement est un de ces éléments distinctifs. Moins lisse et plane que celle que l'on trouve sur les poternes, ou encore sur la Tour Heptagonale, elle n'est pas forcément obtenue par quernage dans le sens du longrain. L'irrégularité peut être due à un quernage dans le travers. La morphologie des moellons des moineaux est un autre facteur les rapprochant. D'une façon générale, ceux-ci adoptent une forme plutôt trapue : les moellons du parement externe du Moineau Sud ont une épaisseur souvent comprise entre 6 et 10 centimètres, et ceux du Moineau Nord peuvent atteindre 12 centimètres, ce qui est assez épais. Cette hauteur est combinée à une longueur assez réduite. On trouve peu de moellons de grande taille. D'autre part, ceux-ci adoptent une forme moins rectangulaire et régulière. Ils sont mal équarris, comme « mal taillés ». Cette observation rejoint notre remarque sur un quernage qui ne semble pas toujours tenir compte du longrain. Le schiste semble plus cassé que réellement taillé. Au contraire, sur les poternes, ou la Tour Criminelle, que l'on peut aisément comparer au Moineau Sud qui lui est accolé, les moellons sont moins irréguliers, plus lisses et plus fins (**Figure 340, Figure 341**). Ce manque de soin dans la maçonnerie se retrouve sur la Tour à Bec. Aucun soin particulier n'est visible sur le parement. La recherche d'homogénéité des

[1003] Tesson 2011, communication orale.

matériaux ou des formes de moellons est inexistante. Les jambages en sont une bonne illustration : cet élément architectural habituellement réalisé par une alternance plus ou moins régulière de dalles disposées en boutisses et panneresses combine des moellons de toutes tailles disposées sans ordre précis : sont superposés aussi bien les dalles de schiste et les très gros blocs de grès (**Figure 342, Figure 343**). La construction des tours sur la plateforme traduit une adaptation en vitesse, à moindres frais : plusieurs petites tours, un ensemble efficace, mais aucun prestige.

La rapidité d'exécution qui caractérise ces constructions est également illustrée dans le Moineau Sud par le percement du mur nord de la porte du Niveau 1 de la Poterne Sud. Une fois le passage aménagé, aucune maçonnerie n'est venue habiller le trou creusé dans le bâti antérieur.

Au travers de ces quelques exemples, un fil conducteur semble se dégager pour caractériser les constructions du château de Pouancé. On a coutume de parler, lorsqu'on aborde le sujet de la fonction de la fortification, de l'aspect « symbolique » comme étant primordial. Cet argument est d'autant plus mis en avant que pendant longtemps, il a été négligé, les spécialistes s'arrêtant sur les fonctions plus visibles de prime abord, plus évidentes, des fonctions plus « matérielles », telles que la fonction de logement ou de défense. À Pouancé, l'analyse a été menée en ayant bien présente à l'esprit cette donnée. Malgré cela, on ne peut forcer les conclusions. Plusieurs éléments s'assemblent pour venir corroborer le fait que Pouancé est, particulièrement au XV^{e} siècle, une construction « efficace », « utile », au sens premier du terme. Le but est de servir, de défendre, avant tout.

Pouancé n'est pas, au même titre que Châteaubriant, pour citer un exemple proche, le château de prédilection d'une grande famille. À partir du moment où il échoit à la famille de Beaumont, il devient en quelque sorte un château secondaire qui, de fait, ne bénéficiera pas des mêmes attentions, en particulier pour les parties résidentielles : les ornements sculptés de qualité sont rares, et les dimensions des logis restent somme toute modestes. Si le château reçoit des constructions de qualité (la Grosse Tour reste un bel exemple), il n'est en rien comparable à ce que l'on peut trouver à Vitré[1004], Clisson, Alençon etc. À partir de Jean II d'Alençon, même si nous avons noté une certaine qualité d'exécution, nous sommes plus que jamais en présence d'un château dont le but premier est d'assurer la défense d'un secteur, et non de briller par ses qualités esthétiques. Cet aspect est parachevé sous la tutelle royale. Il ne s'agit clairement pas d'une construction de prestige à forte portée symbolique comme on peut

[1004] Mussat 1975 ; Pichot, Lagier, Allain 2009.

en trouver sur les constructions bourguignonnes de Louis XI : la qualité d'exécution est assez médiocre, le chantier est manifestement mené très rapidement, afin de rendre le site opérationnel au plus vite. La question se pose du recrutement des maîtres d'œuvre et autres corps de métiers (tailleurs, maçons, charpentiers etc.), notamment concernant leur origine : s'agit-il d'ouvriers locaux ? Le cas contraire pourrait expliquer la médiocre qualité de la taille en particulier. Malheureusement, le manque d'archives ne nous a pas permis de répondre à ces questions, comme cela a pu être fait sur d'autres chantiers contemporains en Anjou[1005]. L'enjeu n'est certainement pas d'affirmer sur la ville de Pouancé une quelconque domination après une conquête, comme cela a pu être le cas sur d'autres sites tels que Dijon. La « réquisition » du château répond à l'impératif entraîné par la tension toujours croissante sur les marches de Bretagne.

Le château de Pouancé est caractérisé par son aspect « rapiécé ». Son but premier est l'efficacité, et il a, semble-t-il, rempli ses objectifs. On ne se trouve pas en présence d'un ouvrage conçu comme un programme fortifié global (comme on pourrait le trouver par exemple, pour une période antérieure, à Château Gaillard, exemple type de programme complet). Les fortifications ont été adaptées au fur et à mesure, lorsque le besoin s'en faisait sentir, et cette constatation ne fait pas exception pour la campagne de Louis XI. Le château en lui-même conserve en effet la majeure partie de ses ouvrages antérieurs dont font partie les tours à archères rattachées au XIII^{e} siècle : aucun réaménagement d'ampleur de la haute cour n'est réalisé. L'adaptation aux nouvelles exigences doit être réalisée rapidement et de façon pragmatique.

[1005] Voir pour cela, entre autres, l'étude menée sur les constructions des princes angevins de la fin du XIV^{e} siècle à la fin du XV^{e} siècle : Robin 1983.

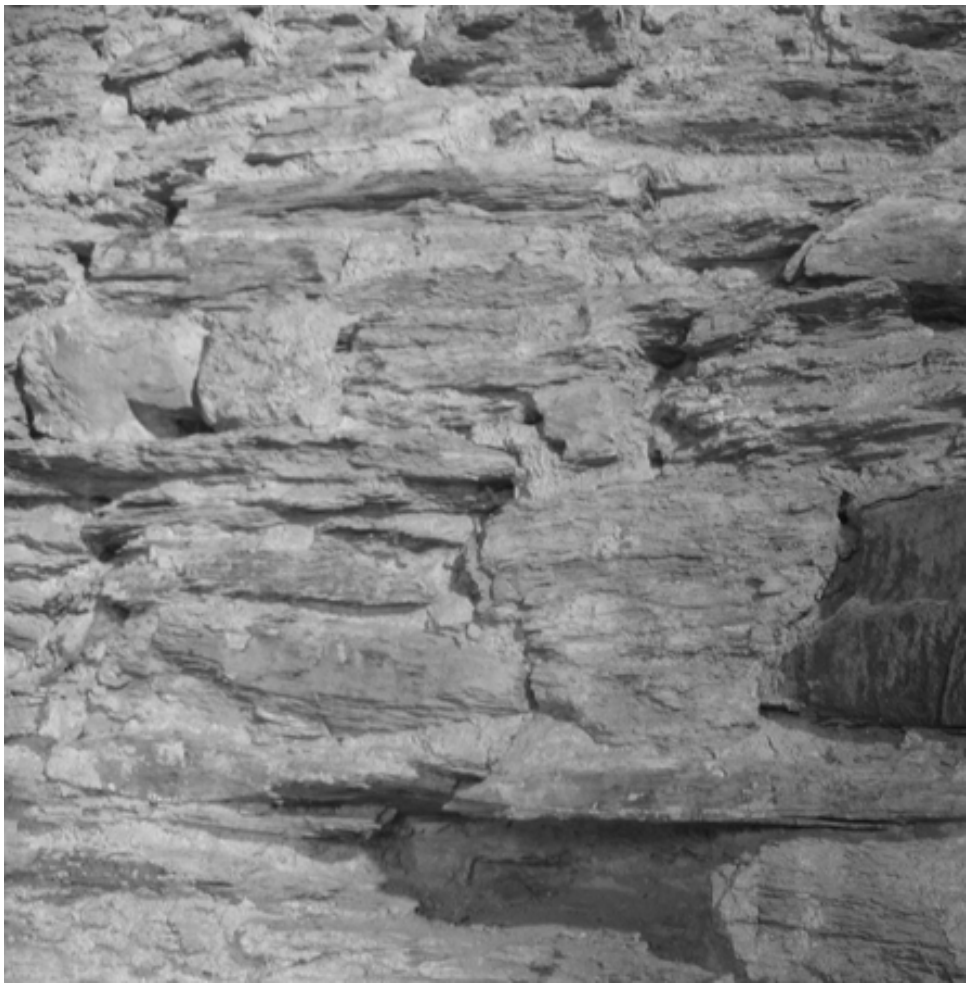


Figure 340: Moineau Sud, parement interne.



Figure 341: Tour Criminelle, parement externe visible à l'intérieur du Moineau Sud.



Figure 342: Tour à Bec, jambage.

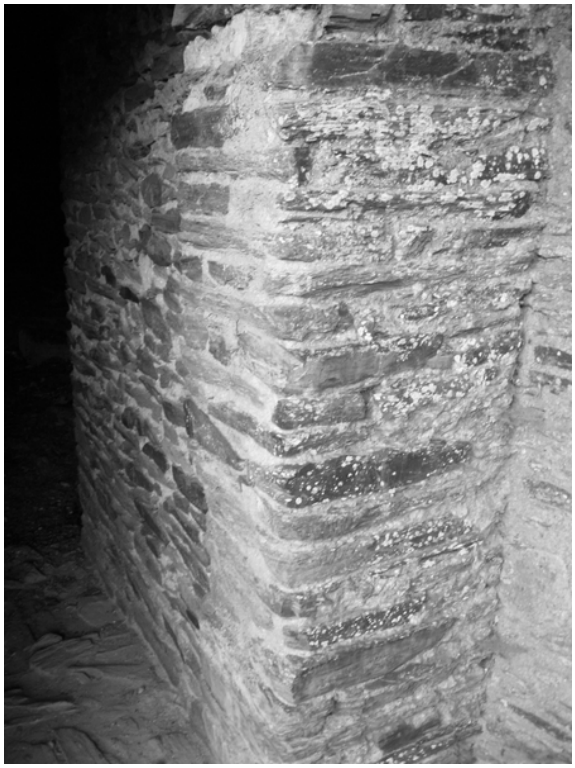


Figure 343: Tour Heptagonale, jambage de la porte TH-N1-POR1.

4.2.2.2. Évolution des concepts défensifs

4.2.2.2.1. Des ouvrages efficaces contre le canon

Le moineau a deux fonctions principales : « *Ce n'était donc pas tant la multiplication des feux que l'on recherchait – une tour aurait permis le percement d'un plus grand nombre d'embrasures – que le flanquement des parties basses des fossés et le défilement des coups directs de l'assaillant* »[1006]. En l'occurrence, le Moineau Nord de Pouancé répond parfaitement à la fonction qui lui est attribuée : sa situation centrale, au milieu de la largeur du fossé, offre une position de tir idéale pour la défense de l'escarpe et de la contrescarpe (**Figure 344**). Le tir permet bien sûr une protection des fossés, mais le plan de feux du Moineau Nord montre également que les piles et culées du pont sont dans l'axe de tir de ses canonnières. On pense donc d'abord à la nécessité de protéger cet organe de circulation, en le couvrant contre d'éventuels travaux de mines et sapes. Cependant, si le Moineau Nord peut faire feu contre l'assiégeant, il peut également atteindre la structure même du pont : la

[1006] Salamagne 1992, p. 273.

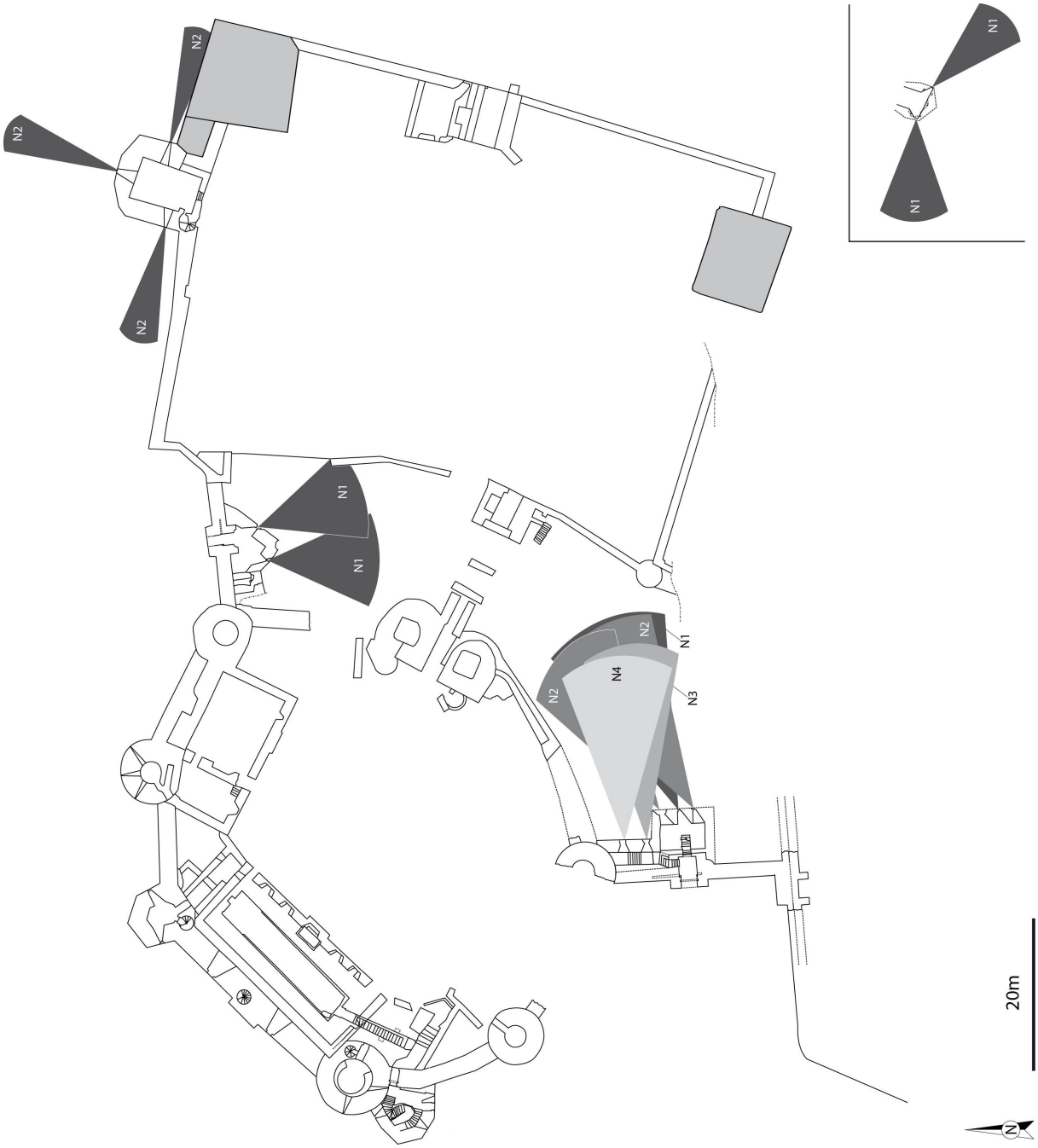


Figure 344: Plan de feu des constructions attribuées à Louis XI (dessin A. Casaubon).

destruction de cet élément de circulation peut s'avérer stratégique et salvatrice pour la haute cour, dans le cas où son contrôle deviendrait impossible. Ainsi, la voie d'accès la plus aisée se trouve coupée, mais la haute cour conserve d'autres moyens de communication avec l'extérieur, notamment par les ouvrages des Poternes Nord et Sud barrant le fossé. Sa taille réduite, en fond de fossé, lui permet de rester défilé aux yeux de l'assaillant. Concernant le Moineau Sud, il est moins aisé de conclure sur son efficacité. Sa position, notamment par rapport à la Poterne Sud et à l'escarpe, est visible, mais l'intégralité du fossé n'ayant pas été dégagée, la topographie des abords reste floue : l'élévation de la contrescarpe et son tracé précis à cet endroit nous sont encore inconnus et nécessiteraient une entreprise de dégagement. Quoi qu'il en soit, le front de défense du Moineau Sud est organisé différemment. Il répartit cinq canonnières, sur quasiment toute la largeur du fossé, multipliant les feux rasant l'escarpe, rendant son accès réellement périlleux. Son efficacité réside moins dans sa discrétion, qui est plutôt l'apanage de son voisin septentrional, que dans la multiplication horizontale des feux formant une barrière difficilement franchissable.

Les ouvrages bas, une fois repérés, deviennent une cible privilégiée de l'assiégeant qui, s'il souhaite franchir le fossé, ne peut faire l'économie de le rendre non opérationnel. Plusieurs techniques peuvent être utilisées, la plus évidente consistant à concentrer le feu sur l'ouvrage afin de le détruire. D'autres approches ont été mises en œuvre, illustrées par exemple dans le Jouvencel de Jean de Bueil, dans lequel l'assiégeant tente d'obstruer les canonnières par des branchages[1007]. La volonté d'assurer une protection plus fiable aux occupants du moineau est probablement un des moteurs de leur évolution. Les premières constructions étaient réalisées en matériaux périssables. Leur origine peut remonter aux années 1400 et elles sont attestées vers 1430[1008]. Dans ces premières décennies, les ouvrages de fond de fossés étaient souvent désignés par le terme « *taudis* ». On le trouve par exemple dans le récit du siège d'Orléans par le comte de Salisbury en 1428[1009] : « […] *et d'autre part se logea, lui et ses capitaines avec tous les siens,* […]*, firent plusieurs logis dedans terre, taudis, et autre habillemens de guerre pour eschever le trait de ceulx de la ville, dont ils estaient très largement servis* » : le taudis s'apparente à une construction de fortune, utilisant la terre et le bois, et permettant d'avancer en restant dérobé aux tirs adverses. L'inconvénient évident d'une telle construction réside dans son caractère éphémère. Ainsi, on note à la fin du

[1007] Bueil, Tringant, Favre 1887 ; Faucherre 1992, 1, p. 132.
[1008] Salamagne 1992, p. 264.
[1009] Monstrelet 1860, p. 299.

XV^e siècle de nombreuse reconstructions de moineau de bois « *pourry et en ruine* »[1010] en ouvrages maçonnés. B. Collet a bien mis en évidence ce phénomène pour les fortifications de la ville de Troyes, dans la décennie 1490. Toujours dans un souci de protection et de résistance au feu adverse, la toiture est conçue afin d'opposer au tireur un angle qui permettra de dévier au maximum les coups[1011]. Le Moineau Nord a bien été conçu dans cette optique. Bien qu'altérée, la couverture de schiste est encore discernable. Elle forme un toit à deux pans présentant l'arête en capitale dont la pente est relativement douce, minimisant l'angle d'impact et donc la puissance de destruction d'un boulet adverse. La forme en éperon du moineau, avec saillant aveugle, lui assure une résistance accrue face à un tir frontal. Cependant, une protection renforcée de sa capitale pourrait être judicieuse, ainsi que le pensait en 1468 Thibaud de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne, concernant Dijon : selon lui, la pointe des moineaux doit être battue par les canonnières des courtines[1012] On peut ici regretter une fois de plus l'effondrement de la Tour du Moulin, car on ignore si elle avait été garnie, de ce côté-ci de l'enceinte, de canonnières couvrant le fossé et les abords du Moineau Nord. La défense aurait pu être également complétée par la courtine reliant la Tour du Moulin au Châtelet, mais là encore, il ne reste que les arases. Le problème est sensiblement le même au sud : la Tour Criminelle est également effondrée et il en est de même pour la courtine qui la relie au Châtelet. Enfin, dernier élément non négligeable concernant la protection des moineaux, l'emplacement du Moineau Nord en fond de fossé – dans le cas où celui-ci résulte du creusement du substrat géologique - a cet avantage qu'il préserve de toute entreprise de mine. En l'occurrence, le Moineau Nord est bien posé sur le schiste qui a d'ailleurs été retaillé à certains endroits. De son côté, la salle du Niveau 1 du Moineau Sud n'est pas revêtue d'un sol maçonné. Seule l'embrasure en est équipée : il serait peu pratique de poser un veuglaire sur une surface irrégulière qui ne pourrait supporter convenablement le poids du canon. Au château de Dijon (1477-1512), on observe la superposition de deux galeries : « […] *celle du dessous, seulement plafonnée, servait à l'écoute, mais la seconde, voûtée, donnait accès à des embrasures à canon, de même que le vouloir contournant à sa base le boulevard Louis XII ajouté entre 1498 et 1512.* »[1013]. Cette organisation est très comparable à celle du Moineau Sud : la salle inférieure repose sur la terre, tandis que le Niveau 2, sur sol maçonné, abrite deux embrasures de tir. La gaine posée contre la Tour Criminelle est également équipée de

[1010] Collet 1991, p. 41-43 ; Faucherre 1992, 1, p. 134.
[1011] Faucherre 1992, 1, p. 132.
[1012] Salamagne 1992, p. 247.
[1013] P. Héliot se base sur les descriptions de C. Suisse : Héliot 1972, p. 58 ; Suisse 1876, p. 30, p. 50 et p. 55, pl. 1, pl. 5, pl. 8 et pl. 9.

postes de tir. Le principal avantage de la salle du Niveau 0 est de fournir la possibilité d'écoute et de surveillance des éventuelles tentatives de mine. Le sol de terre battue, est semble-t-il un facteur assez récurrent des galeries de contremines à partir du troisième tiers du XV^{e} siècle[1014].

Si le concept de moineau apparaît comme une grande nouveauté sur le château, les aménagements internes combinent continuité et rupture discrète avec ce qui s'observe sur la période antérieure. Avant tout, on note que le site ne reçoit aucune arme épaulée : toutes les embrasures sont conçues pour des armes semi-portatives posées au sol. La Tour à Bec se détache en quelque sorte, puisqu'elle inaugure le principe de l'arme posée sur bahut, donc surélevée par rapport au sol. Aucune fente n'a été recreusée par la suite pour y introduire une arme épaulée, ce qui confirme probablement le rôle défensif du château n'a pas survécu longtemps à la fin du XV^{e} siècle. Cependant, il faut garder à l'esprit le fait que de nombreuses ouvertures n'ont pas été conservées.

L'examen des calibres apporte la même conclusion : tous sont situés autour d'une vingtaine de centimètres, à l'exception de l'ouverture MOI*S-N1-SAL1, prévue pour un petit calibre (environ 5 centimètres), toujours posé au sol.

Nous avons évoqué, dans le paragraphe concernant la position intermédiaire de la Caponnière entre la Tour Heptagonale et les campagnes Louis XI, l'abaissement progressif des voûtes couvrant les embrasures. Nous revenons sur ce point qui semble révélateur de l'évolution de l'armement. Cet abaissement n'est pas à mettre en relation avec l'acquisition d'un savoir-faire particulier ou une modification d'un concept esthétique. En effet, on observe ce même type d'arc, à flèche haute, comparable à ce que l'on trouve au premier niveau de la Tour Heptagonale, sur des espaces tels que le grand degré desservant les niveaux du Moineau Sud (arcs de type L) (**Figure 345**). Dans ce genre de cas, il est possible que ce type d'arc ait été privilégié pour des raisons architectoniques, une flèche haute, voire un arc brisé, répartissant mieux les poussées infligées par les maçonneries supérieures. On le retrouve également en couvrement de l'ouverture MOI*S-N1-AC1 (arc de type L) (**Figure 346**), dont le calibre la distingue également des autres embrasures du Moineau Sud. Quoi qu'il en soit, cette évolution générale des formes doit être couplée à l'évolution de l'armement : la fente haute disparaît progressivement, et la voûte qui l'accompagne également, cette disparition illustrant l'abandon de l'arc au profit de l'arbalète, qui exige une hauteur sous voûte moindre.

[1014] Faucherre 1992, 1, p. 94.

En effet, si une arme mécanique est couplée au canon des les moineaux, la Tour à Bec ou le Bastion, (BAS-N2-AC3), il s'agit très probablement d'une arbalète. Quant au canon, tout semble indiquer qu'il s'agit encore d'un veuglaire, toujours utilisé jusqu'à la fin du XV^{e} siècle, voire au-delà[1015].

On a donc avec les deux moineaux un type d'ouvrages tout à fait nouveaux pour le château, qui montrent une adaptation à la puissance de destruction des canons ennemis, qu'il s'agisse de l'abaissement de la construction, de sa protection par une toiture profilée, de sa construction sur le socle rocheux ou bien au contraire sur un sol de terre non maçonné permettant la surveillance d'éventuelles tentatives de mine. Si l'un présente l'atout majeur de rester défilé aux yeux de l'ennemi jusqu'à ce que celui-ci se lance dans la traversée du fossé, l'autre, moins discret car plus volumineux, multiplie les feux pour couvrir l'escarpe.

La conception défensive revêt donc des formes résolument différentes des périodes antérieures. Pour la campagne rattachée à Jean II, nous avons vu qu'il s'agissait en réalité de la translation du concept de tour à archères, dont les orifices de tir sont simplement adaptés au canon. La Caponnière est un premier marqueur d'évolution, mais c'est surtout à cette campagne de travaux rattachée au roi que l'on perçoit le changement : le boulet métallique, qui peut désormais perforer les courtines, a rendu les ouvrages du type de la Tour Heptagonale totalement obsolètes. L'une des réponses à cette avancée technique est donc le moineau.

[1015] Finó 1974, p. 20.

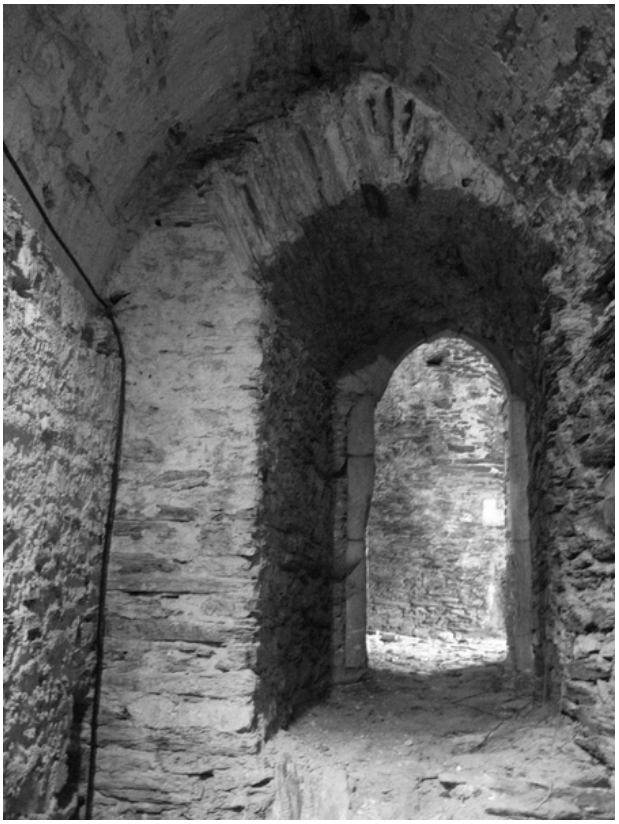


Figure 345: Moineau Sud, Niveau 4.

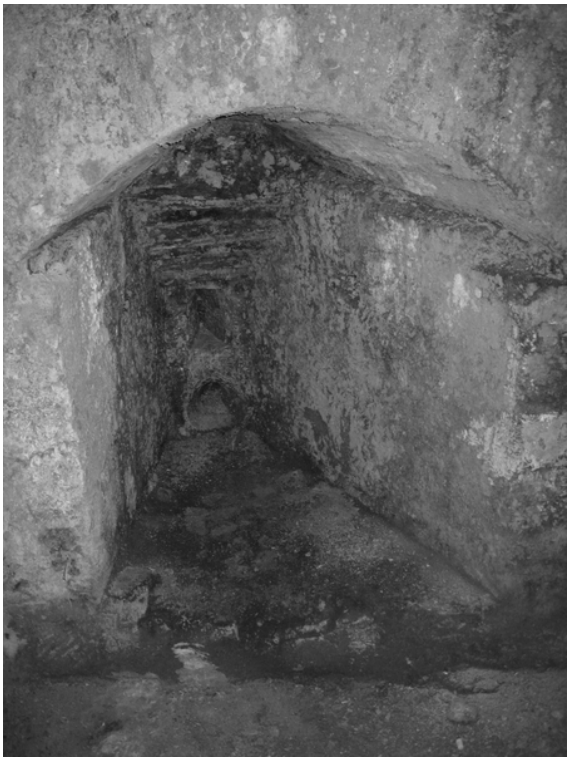


Figure 346: Moineau Sud, voûtement de l'embrasure de la salle basse (MOI*S-N1-AC1).

4.2.2.2.2. Nouvelles zones investies : la ville « annexée » par le château

Le fait d'investir le fossé n'est pas, en soit, une nouveauté. Nous avons même vu que l'extension des défenses à cette zone sensible a été réalisée dès le XIV^{e} siècle avec l'implantation des Poternes Nord et Sud. Pour la campagne qui nous intéresse, la défense du château ne suffit plus : la ville est mise à contribution. L'étude de la Tour à Bec fournit de nouvelles clés de compréhension.

Avant tout, s'il s'agit bien d'une tour (non d'un moineau ou d'une barbacane), cette structure ne doit pas être perçue en tant que telle, du moins pas dans un sens analogue à celui que l'on attribue à la Tour Heptagonale. C'est finalement la plateforme entière qui est investie et qui reçoit la circulation des canons, et la tour est tout simplement une subdivision de cette zone, un poste de tir protégé du feu de l'ennemi. Pour cela, nous avons vu qu'il avait probablement été nécessaire d'exproprier et de détruire une occupation antérieure au niveau du « *Quartier du château* », ainsi nommé sur le cadastre napoléonien.

La défense conçue par Louis XI est concentrée sur les fossés, mais également sur la ville. Le lien existant entre le commanditaire des travaux et le château a considérablement évolué : il ne s'agit plus d'un seigneur installant des ouvrages défensifs destinés à protéger son château, son lieu de résidence, comme c'est le cas pour Jean II. On se trouve désormais sur la configuration suivante : le roi défend non pas son logement, sa possession ou son héritage familial, mais bien une pièce de son échiquier parmi d'autres. Il intervient sur différents secteurs. Ainsi, la sécurité du fossé est renforcée par les moineaux, la haute cour conserve en quelque sorte son rôle de dernier réduit, et une grande plateforme protégée par des postes de tir est mise en place. Elle permet le stationnement des troupes, entre autres points sur lesquels nous reviendrons. Enfin, une autre zone située hors de la haute cour est adaptée à l'artillerie à poudre, à savoir le Bastion. Le fait de fortifier une ville n'est évidemment pas neuf, puisque les enceintes urbaines, à Pouancé ou ailleurs, sont déjà en place depuis longtemps. Mais dans ces cas précédents, on distingue bien l'enceinte castrale de l'enceinte urbaine. Ici, le concept évolue : la plateforme s'étend sur la ville, mais il ne s'agit plus d'un espace « urbain » : c'est une basse cour, une dépendance du château qui s'exporte de l'espace castral. On constate réellement l'annexion de l'espace urbain par le pouvoir royal. Ce qui était auparavant réservé au château (le stockage des armes, le logement des soldats etc.) s'étend à l'extérieur. Qui plus est, à Pouancé, Louis XI a les coudées franches : on est bien loin de villes rebelles et en capacité de se révolter, telles que Dijon, des villes possédant une charte et un statut de

commune : Pouancé n'est qu'une bourgade, et présente un espace vierge de toute opposition sérieuse quant à l'éventualité de travaux de fortification d'ampleur. Toutes proportions gardées bien sûr, cette évolution peut faire penser à la mutation qui s'opère à partir du règne du Louis XI : « […] *les châteaux ne tiennent plus devant la nouvelle artillerie, mais au contraire les grandes villes comme Rennes et Nantes, qui peuvent concentrer les moyens financiers, la logistique et les compétences pour résister à l'armée d'un état centralisé, s'avèrent inexpugnables*. [1016]». Nous détaillons la comparaison qui est faite, car l'objectif n'est bien évidemment pas de voir en Pouancé une « place », du type des grandes villes bretonnes citées. Au reste, la campagne de Louis XI n'est pas destinée à faire de cette petite ville une place imprenable. En réalité, la comparaison nous paraît intéressante car elle révèle l'importance nouvelle de la ville. Le château n'est plus le centre névralgique unique du conflit, et c'est bien ce que l'on constate à Pouancé : si les moineaux expriment encore la volonté de protection de la haute cour, l'ampleur des travaux réalisés sur la plateforme méridionale indique l'importance de cet espace gagné sur la ville et défendu. Cette nouvelle basse cour est, nous allons le voir, dévolue à une fonction logistique dont le rôle dans la conquête de la Bretagne sera considérable.

4.2.2.3. Pouancé, une « place » stratégique

4.2.2.3.1. Une stratégie de longue haleine : la mainmise sur la frontière

À l'époque de Pierre II et Jean Ier d'Alençon, il est évident que la valeur stratégique et défensive de Pouancé ne correspond pas du tout au niveau qu'elle atteint sous Louis XI. Les nombreux allers et retours que la place va faire, entre 1379 et 1396, en sont une preuve (entre Pierre II, Bertrand Du Guesclin, Jean IV, Olivier Du Guesclin). Bien que les conflits permanents entretiennent une tension certaine sur la frontière, si la place avait eu cette position stratégique, elle n'aurait sans doute pas été vendue comme ce fut le cas. Il semble aussi qu'à cette période, sous Jean IV, la tension entre France et Bretagne, si elle existe, n'ait rien à voir avec celle qu'il y eut avec Louis XI. Le duc a en effet mené des attaques contre Charles V, avec lequel il entretenait de nombreux différends, mais dès que Charles VI est monté sur le trône en 1381, la paix est rétablie.

[1016] Faucherre 1992, 1, p. 23.

La tension remonte réellement entre France et Bretagne à partir de Louis XI. Sa guerre contre les deux grands duchés l'amène à vouloir coûte que coûte les réduire à l'impuissance, c'est dans ce contexte véritablement que Pouancé devient une place défensive stratégique : « *C'est avec une extraordinaire rapidité que l'on vit soudain s'exacerber la question de la rivalité franco-retonne, dès 1461-1462.* »[1017]. Louis XI semble bien être l'instigateur du rattachement de la Bretagne à la France, même s'il s'agit d'une préoccupation du pouvoir royal depuis plusieurs siècles. « *Il* [François II] *fut l'allié de tous les mécontents, et fit partie de toutes les coalitions féodales contre la royauté. En même temps comme prince souverain, il appela le roi d'Aragon et le roi d'Angleterre à son secours, sous prétexte de défendre l'indépendance de son pays. Les privilèges de la Bretagne devenaient ainsi une menace et un danger pour la France. Il n'y avait qu'un moyen de conjurer le péril : c'était de réunir la province au domaine royal. Ce résultat, préparé par Louis XI, Charles VIII et Louis XII, se réalisa définitivement sous François I^er^.* »[1018]. Vers 1460, plusieurs conditions sont réunies pour que le royaume de France considère le duché comme une puissance de plus en plus hostile. Parmi elles, on retient en particulier l'alliance de François II avec Charles le Téméraire, ennemi personnel du roi, ou encore son rôle important dans la Ligue du Bien Public en 1465, qui cristallise son association avec notamment la Bourgogne. L'influence grandissante de François II sur Charles de Valois, propre frère et également opposant du roi, achève de sceller une inimitié durable entre les deux hommes : « *François II résolut d'accompagner Monsieur dans son apanage. Il se proposait de le soumettre entièrement à son influence, et de distribuer en Normandie les dignités et les offices à ses créatures, à tous les anciens serviteurs de Charles VII que Louis XI avait disgraciés, et que lui-même avait pris à son service. Charles de Valois ne pouvait qu'être un instrument que le duc de Bretagne entendait se réserver, pour en disposer suivant ses intérêts*. […] *les familiers de Monsieur lui conseillaient d'établir son indépendance, et de se soustraire à la tutelle de François II*.»[1019].

Pour lutter contre ce qu'il considère comme une menace, Louis XI réagit en mettant en place une patiente occupation de la frontière, en utilisant les armes aussi peu souvent que possible, préférant une action plus subtile et efficace qu'un affrontement direct et immédiat. Pour cela, le monarque commence très habilement par impliquer l'Anjou, zone tampon avec la Bretagne : « *Dès son retour en Anjou, en février 1462, René fut l'involontaire protagoniste*

[1017] Cintré 1989, p. 643.
[1018] Dupuy 1879, p. 10.
[1019] Dupuy 1879, p. 38, p. 39.

des rapports difficiles entre le roi Louis XI et le duc François II. »[1020] Bien qu'allié au roi dans un premier temps, celui-ci voyant la situation de plus en plus périlleuse décide de quitter l'Anjou en 1471. Louis XI en profite pour récupérer progressivement le pouvoir sur le duché, pour finalement le rattacher à la couronne à la mort de Charles V, hériter légitime de René, en 1481. Cependant, l'éviction du duc d'Anjou ne suffit pas : il faut une possession effective du terrain, certaines positions étant tenues par des sujets dont le roi se méfie au plus haut point. Parmi eux, Jean II d'Alençon est l'exemple parfait du noble puissant qu'il faut écarter. Nous avons déjà évoqué les trahisons répétées de ce dernier envers Charles VII puis surtout Louis XI. Outre les liens bien connus qu'il entretient avec le duc de Bretagne François II et accessoirement, Charles de Valois, Jean II est, dès les alentours de 1450 proche du duc de Bourgogne : « *Nous avons dit que le duc d'Alençon entretenait des relations avec le duc de Bourgogne. Au printemps de 1453, un de ses serviteurs était à la cour du duc. Lui-même s'y rendit au mois de mars 1454 ; il fut reçu avec grand honneur, défrayé de toutes ses dépenses, comblé de dons ainsi que les gens de sa suite*. »[1021]. Ces complots répétés sont finalement une occasion trop belle pour Louis XI, qui n'a ainsi aucun mal à justifier l'acquisition des terres de l'apanage d'Alençon, se garantissant tout d'abord le droit de nommer des capitaines à Verneuil, Sainte-Suzanne et Domfront en 1461. Il finit par clairement s'octroyer certaines places, parmi lesquelles Pouancé, Domfront et Sainte-Suzanne dès 1467. Nous avons précédemment détaillé les travaux réalisés à Pouancé. Le cas du réaménagement de la cour du château de Sainte-Suzanne[1022] a été évoqué, mais rien ne le relie au roi. À Domfront, la garnison est confiée à Jean de Daillon[1023]. Parallèlement, Louis XI étend son contrôle sur de nombreuses autres places, couvrant l'intégralité des marches de Bretagne. Celui-ci s'exprime de diverses manières : placement d'un homme de confiance à la tête d'une place ou d'un duché, achat ou échange de seigneuries, construction ou rénovation de fortifications. Ainsi, il ordonne l'entretien du château de Tiffauges aux habitants, malgré le fait que ceux-ci en soient exemptés, en 1464, 1465 puis 1481[1024]. En 1466 (26 août), il contraint les habitants de Craon au guet, « […] *attendu que ledit chastel de Craon est assis en marche de pays*. »[1025]. Dès 1472, il place Jean de Daillon, seigneur du Lude, au gouvernement du duché d'Alençon, et le

[1020] Le Mené 1982, p. 253.
[1021] Fresne de Beaucourt 1891, p. 416.
[1022] Bocquet juin-juillet 2006, p. 36.
[1023] Mauger 1998 ; Mauger 1999.
[1024] ADLA, E 188/32, 22 et 10 ; Cintré 1989, p. 493.
[1025] Joubert 1888, p.58 (pièce justificative n° 14, p. 347).

fait capitaine des villes et châteaux d'Alençon et de Domfront[1026]. En 1473, il installe une garnison au château d'Angers et en confie le commandement à Guillaume de Cerisay[1027]. Il veille également à l'état des défenses de la ville. Dans une de ses lettres, il interdit la construction de puits ou latrines contre les murs de la Cité. Un procès verbal daté du 25 au 27 septembre 1473 est dressé par des experts chargés de faire un compte rendu de l'état des destructions effectuées par les constructions parasites contre les murs de défense de la ville : deux maçons, deux charpentiers et deux couvreurs font une inspection, sous l'injonction d'un conseiller du Parlement de Paris[1028]. La même année, le 4 août 1473[1029], toujours dans une optique visant à isoler un peu plus la Bretagne, Louis XI devient propriétaire de Montaigu[1030] et l'échange contre Montmorillon dans la Vienne. La ville apparaît alors dans la correspondance de Jean Bourré, un proche du roi. En 1474, il en est gouverneur[1031]. Le 14 décembre 1476, une ordonnance de Louis XI y mentionne le creusement d'une double enceinte de fossés[1032]. Les défenses enterrées adaptées à l'artillerie à poudre constituent une « […] *pièce maîtresse de la politique royale au bord des marches séparantes*. »[1033]. La correspondance de Jean Bourré mentionne ces fortifications encore à plusieurs reprises, en 1481 et 1482[1034]. En 1479, Louis XI récupère la châtellenie de Champtocé, alors tenue par la Bretagne, et la replace dans l'orbite angevine. En 1480, elle devient propriété du roi[1035]. Tout au nord de la frontière, il investit le Mont-Saint-Michel, site qui retient toute son attention[1036]. Entre 1479 et 1493, des travaux d'ampleurs sont engagés sous la direction de Guillaume d'Estouteville et Imbert de Bastarnay, deux proches de Louis XI. La tour de la Liberté est entamée en 1479, tandis qu'un devis de construction daté du 30 avril 1480[1037] permet de situer la tour Boucle. Ainsi, concernant cette construction, il est pertinent de la « […] *replacer dans le contexte beaucoup plus cohérent de la fin du règne de Louis XI et de la justifier par le problème de la frontière bretonne du royaume avant 1488*. »[1038]. Enfin, nous avons précédemment évoqué le nom de Louis II de Beaumont et l'influence possible de certaines

[1026] Odolant-Desnos 1787, 2, p. 159.
[1027] Villeneuve-Bargemont 1825, 2, p. 199.
[1028] Comte 2011, p. 29.
[1029] Vaesen 1884, p. 493.
[1030] Cintré 1989, p. 488.
[1031] Vaesen 1884, p. 494.
[1032] Bonetti, David 1998.
[1033] Cintré 1992b, p. 41.
[1034] Vaesen 1884, p. 510, p. 511.
[1035] Litoux 2011, p. 69.
[1036] Mesnard 1961 ; Faucherre 1992, 1, p. 68.
[1037] Faucherre 1992, 2, p. 69, p. 70.
[1038] Faucherre 1992, 2, p. 60.

formes architecturales du Plessis-Macé à Pouancé. Ce personnage tient un rôle d'importance dans le contexte qui nous occupe, puisque dès 1462, il est chargé par Louis XI de traiter avec la Bretagne. Lors de la création de l'ordre de Saint-Michel en 1469, il est parmi les quinze premiers chevaliers. Outre le Plessis-Macé, il se trouve également être le seigneur de Commequiers. Il mène une campagne de travaux, vraisemblablement dans le troisième quart du XV^{e} siècle. Si la place, ainsi adaptée à l'artillerie à poudre, appartient à Louis II, Louis XI peut la considérer comme « […] *une pièce majeure qui lui est toute acquise.* »[1039]. Nous avons mentionné le peu de soin caractérisant les constructions réalisées par Louis XI à Pouancé. Cette recherche de l'efficacité avant tout trouve pleinement son sens dans ce rôle de base logistique qui semble être la finalité du château. Contrairement à ce qui a pu être réalisé sur les sites bourguignons ou, pour les marches de Bretagne, sur le Mont-Saint-Michel, aucune dimension de prestige ou de symbole n'est ici sollicitée. Cette constatation est renforcée par le traitement identique appliqué à ce château de Commequiers ayant subi des restructurations dont les motivations doivent également être cherchées dans le conflit franco-breton qui enfle à partir du début des années 1460. Là encore, aucun message n'est véhiculé : l'efficacité prime. En effet, il semble que l'on se trouve dans une même configuration à savoir un site destiné à devenir une base logistique : « *Commequiers est un édifice conçu pour la défense et surtout pour le logement d'une garnison importante. Le phénomène se conçoit tout à fait dans le contexte de l'affaire de Bretagne.* […] *Louis XI a besoin de points forts en zone frontière.* […] *Commequiers n'est pas un édifice fait pour lutter contre l'artillerie, mais il doit être du nombre de ces forteresses (dont l'importance a été très bien soulignée par Nicolas Faucherre[1040]) qui servent de base logistique pour permettre le stockage des matériels et le campement des armées royales face à la Bretagne*. »[1041].

En résumé, toute la frontière est sollicitée par le roi. En 1479, Louis XI formule les conditions de guet qui doivent être respectées sur « […] *toutes les villes, places et chastellenies du royaulme, especialement celles qui sont en lieu dangereux en frontière de nos ennemis où il est requis plus grant garde*. »[1042]. D'une manière générale, « *incontestablement, le roi s'installait en position de force au cœur même des Marches.* »[1043]. La Bretagne n'est pas en reste, et applique la même politique depuis quelques décennies : « *Depuis l'époque de Jean*

[1039] Durand 1995, p. 221.
[1040] Faucherre 1992.
[1041] Durand 1995, p. 223.
[1042] Cintré 1989, p. 505.
[1043] Cintré 1989, p. 490.

IV, la politique des Montfort consistai à lier ces familles par le mariage ou d'autres moyens et, si possible, absorber les châtellenies occupant une position-clé dans le domaine ducal. »[1044]. Cette politique de récupération des différentes places a plusieurs objectifs, que l'on peut observer sur Pouancé.

4.2.2.3.2. La circulation de l'artillerie

Le quadrillage par Louis XI de la frontière, notamment par Domfront, Fresnay, Sainte Suzanne, Pouancé ou Montaigu, est probablement lié, entre autres, aux exigences dues à l'artillerie. Le transport de ce type de matériel demande une organisation et des infrastructures solides et coûteuses. La voie terrestre implique la préparation des routes par des pionniers[1045]. Le poids des armes, mais surtout le nombre de chevaux exigés pour une seule pièce (18 pour une grande couleuvrine de 1489), les pièces de bois destinées à affûter les canons et à protéger les servants, et les hommes accompagnant le convoi exigent en effet une organisation en amont. Un tel déplacement reste une entreprise lente, d'où l'importance de la répartition des bases logistiques : « *En conséquence les trains d'artillerie eurent jusqu'au troisième quart du XV^e^ siècle une vitesse de déplacement inférieure de moitié ou plus à celle du corps d'armée, soit 12 kilomètres par jour*. »[1046]. Pour le transport de trois bombardes de Tours à Gien en 1480, la vitesse était de 18 kilomètres par jour. L'inconvénient majeur du transport terrestre est son coût élevé. Sur ce point, le transport par voie d'eau est très avantageux, pouvant se révéler jusqu'à dix fois moins cher[1047]. Mais la progression peut s'en trouver ralentie, l'itinéraire étant tributaire du réseau hydrographique. Pour autant, certaines moyennes indiquent une vitesse parfois équivalente au trajet terrestre (environ 12 kilomètres par jour).

La position géographique de Pouancé par rapport aux cours d'eau ne présente aucune particularité. Comme de très nombreuses communes, elle est baignée par une rivière, en l'occurrence la Verzée. En revanche, elle présente un intérêt qui mérite d'être noté. Pour rallier Angers, base de stockage de l'artillerie, jusqu'à Pouancé, et ce par voie d'eau, il est nécessaire d'emprunter tout d'abord la Maine, la Mayenne jusqu'au Lion d'Angers, puis l'Oudon jusqu'à Segré. À partir de ce point, il faudrait emprunter la Verzée, mais il ne s'agit pas d'une voie navigable. Il est donc nécessaire de rallier Pouancé par voie terrestre. Quoi

[1044] Jones, Jones 1997, p. 106.
[1045] Contamine 1964, p. 254.
[1046] Salamagne 1993c, p. 73.
[1047] Contamine 1964, p. 254.

qu'il en soit, l'itinéraire qui vient d'être tracé correspond à une des routes les plus courtes pour aller d'Angers à Pouancé, et elle correspond en grande partie à des voies navigables, ce qui présente donc un intérêt non négligeable pour le transport de tout le matériel d'artillerie. Si l'on retient la vitesse moyenne de 12 kilomètres par jour, voies terrestre et navigable confondues, le temps nécessaire est de cinq à six jours. Cependant, nous verrons notamment qu'en 1488, Pouancé devient centre de stockage.

4.2.2.3.3. La présence des forges, un élément attractif ?

L'activité de mine et de transformation du métal à la fin du XV^e^ siècle est peu documentée pour Pouancé. Nous n'avons que des mentions rapportées par des auteurs plus récents, et encore ne concernent-elles que le début du XV^e^ siècle[1048] pour faire ensuite un saut direct vers le XVI^e^ siècle. Ce hiatus est frustrant, tant on sait combien l'artisanat de forge est lié à l'art de la guerre. Partant du principe que l'absence de mention ne prouve pas pour autant l'absence d'activité, et considérant le fait que le riche sous-sol pouancéen a permis d'alimenter cette activité depuis des siècles comme on a déjà pu le constater, on émet l'hypothèse que le choix du site de Pouancé par Louis XI a pu être motivé également par ce potentiel productif. En effet, nous disposons de plusieurs indices permettant d'avoir un aperçu du type et de la capacité de production fournie par les forges de Pouancé : « *Les produits ordinaires de la fonderie étaient des plaques de fonte aux armes des seigneurs de Pouancé ou des environs, des bombes et des boulets pour l'armée, des tiges de fer platzes et des clous*. »[1049]. Un extrait d'une commande passée en 1702 devant la cour de Nantes nous informe plus précisément sur la production : « […] *faisant pour le sieur Saillant des Mazures, maître des forges de Pouancé.* […] *par lequel ledit sieur Terrisse promet et s'oblige de fournir et livrer pour le service du roy 5000 boulets de canon de 24 livres, lesquels boulets seront fait à la dite forge de Pouëncé, de la meilleure fonte d'icelle, bien ronds, bien chappelez et bien conditionnés, visitez et reçus par les officiers de l'artillerie, préposez par sa majesté à cet effet.* […] *ledit Saillant des Mazures tâchera de livrer 6000 autres boulets aux mêmes conditions.* »[1050]. Dès lors, il n'est pas interdit de penser que si le secteur de Pouancé était au tout début du XVIII^e^ siècle suffisamment riche en minerai pour produire près de 11000 boulets, soit environ 130

[1048] Godivier 1906, p. 234.
[1049] Godivier 1906, p. 238.
[1050] Godivier, 1906, p. 238 (20 février 1702).

tonnes de métal[1051], il pouvait représenter un potentiel non négligeable pour l'approvisionnement de l'armée de Louis XI, bien qu'évidemment, les techniques de forges aient été grandement améliorées depuis, et que les sites d'approvisionnement aient pu quelque peu varier. Bien sûr, nous ne faisons pas de Pouancé un site de forge royal tels que pouvaient l'être Troyes ou Creil[1052], bien que dans le témoignage de 1702, nous ayons bien affaire à une forge devant fournir « *le service du roy* », et la qualité de production est des meilleure. Peut être a-t-il pu s'agir d'un centre de production d'appoint.

4.2.2.3.4. Le rôle logistique dès la décennie 1470 confirmé durant la campagne de 1488.

- Accueillir les hommes et les canons

Bien que l'étude du bâti couplée au contexte politique suggère tant l'amélioration du potentiel défensif que l'aménagement du château de Pouancé en base logistique, les textes nous manquent pour avoir de plus amples précisions.

À partir du milieu du XV^e^ siècle, les effectifs humains suivent une croissance spectaculaire. Si en 1420 un rassemblement de 1 500 hommes est considérable, on arrive rapidement à plus de 10 000 hommes dès le milieu du XV^e^ siècle, pour atteindre parfois le chiffre de 50 000 au milieu du siècle suivant[1053]. Certains sièges sont installés avec de véritables petites rues et places[1054]. En l'occurrence, la plateforme méridionale attenante au château de Pouancé couvre une surface approximative de 6000 mètres carrés ce qui présente une surface nettement plus vaste pour le logement des soldats, l'installation des écuries etc.

Outre le nombre de combattants toujours plus nombreux qu'il s'agit de pouvoir accueillir, la place peut également servir de lieu de stockage d'artillerie, permettant ainsi la distribution des armes sur sa zone d'action en fonction des besoins. Nous avons déjà évoqué les comptes de la ville de Nantes, mentionnant à plusieurs reprises la récupération par François II de canons provenant de Pouancé.

Au début de la décennie 1470, le « *compte de Phelipot Guillemeau, miseur des œuvres et réparations, des ponts de bois et des pavés* » mentionne le don de 10 livres, 5 sous et 10

[1051] Nous avons pris, pour ce calcul, le poids d'une livre équivalent à 489 grammes : Godivier 1906, p. 276.
[1052] Gâtinais : BNF, ms. fr. 7881, f° 137 r° ; Montargis : BNF, ms. fr. 7881, f° 171 v° ; Stein 1916-1917, p. 112-114 ; Troyes : AD Côtes d'Or, B 11 870, f° 52 v° ; Creil : Roye, Le Clerc, Mandrot 1896, p. 63.
[1053] Salamagne 1993c, p. 69.
[1054] Viltart 2011, p. 102.

deniers à Jehan Leandereau « […] *pour le cherroy et conduicte de 13 canons de fer et 22 boetes, que le duc donna à la ville et qu'avoint este gaignez à Pouancé, de Chasteaubrient en nort, pour sa despence et louaige de cheval, 100 s à Thomas Hanin sergent qui fut à faire les diligences dudit charroy*. »[1055] (**Figure 347**). Nous avons évoqué les comptes de Geoffroy Galopin (après septembre 1472) et les « […] *14 canons de fer et 22 boetes de mesme qui furent garniez a Pouancé* […]. »[1056]. Enfin, pour 1474, le « *compte de Thomas Ernault, miseur des œuvres et réparations ponts et pavés* » indique « […] *A Jean de May, des parties de Basse Bretaigne, pour 1800 pierres de canons, à 12 d. chacune, et pour 300 autres pierres, achetées de luy, pour les canons qui furent amenez de Pouancé, que le duc donna à la ville, et fut appointé avec ledit Le May, à la somme de 101 l. 10 S.* »[1057] (**Figure 348**). Une dernière mention de canon en lien avec Pouancé fait état, entre autres, d'« […] *ung canon de fer de Pouancé* […] »[1058] qui aurait été dévolu, avec d'autres pièces d'artillerie, à la défense de la porte Saint-Pierre de Nantes. On remarque que les canons mentionnés sont systématiquement réalisés en fer. À deux reprises, la « *boete* » qui accompagne le tube est mentionné, illustrant un chargement par la culasse. Si ces éléments nous renseignent sur l'artillerie du duc de Bretagne et non sur celle du roi de France, certains éléments nous permettent de comprendre un peu plus le rôle du château de Pouancé. Les poids des projectiles sont mentionnés dans le comte de Geoffroy Galopin, ce qui nous permet d'établir leur calibre approximatif :

-4 canons pour pierre de 3 livres : 10,25 centimètres

-3 canons pour pierre de 2 livres : 8,95 centimètres

-3 canons pour pierre de 15 ou 16 livres : 17,53 ou 17,91 centimètres

-2 canons pour pierre de 4 à 5 livres : 11,28 ou 12,15 centimètres

Nous avons précisé que pour les embrasures de tir de Pouancé, les projectiles ne devaient pas excéder 7 à 8 centimètres : aucun canon n'aurait donc pu servir au château. En conséquence, on peut affirmer que ces canons récupérés à Pouancé par le duc n'y étaient pas entreposés pour servir, ce qui peut laisser supposer que le roi en fit autant. Cette donnée, ajoutée au nombre relativement important de pièces et de munitions (13 canons vers 1471-1472, 14 après septembre 1472, 1800 pierres de canons en 1474) indique qu'en l'occurrence, le château tient plutôt le rôle d'arsenal. Le cas de Dijon est à cet égard similaire. À peine achevé, le château reçoit garnison et artillerie. Celle-ci se compose entre autres de trois

[1055] AM Nantes, CC 96, f° 30 r° ; transcriptions A. Armide, *in* : Armide 2007. Cette mention nous a été indiquée par E. De Crouy-Chanel.
[1056] AM Nantes, EE 158 f° 6 v° ; transcriptions A. Armide, *in* : Armide 2007.
[1057] AM Nantes, CC 250, f° 90 r°.
[1058] AM Nantes, EE 183, transcription A. Armide, *in* : Armide 2011, p. 173.

couleuvrines, huit canons, deux bombardes et six autres pièces, auxquels s'ajoutent 1500 boulets métalliques et 110 boulets de pierre[1059]. Il s'agit de proportions équivalentes, trop élevées pour servir uniquement au château, ce qui laisse supposer là encore la fonction de lieu de stockage du château de Dijon.

Enfin, sur un registre différent mais concernant les aspects pratiques du château de Pouancé, rappelons les phases d'agrandissement de la Glacière, postérieure au Logis construit par Jean II. Cet aménagement d'un éventuel lieu d'entrepôt de denrées ou autres fournitures (à l'exception de l'artillerie, l'endroit étant très humide) est peut-être à replacer dans la période qui nous occupe.

[1059] AD Côte d'Or, B 11 864 ; Faucherre 1992, 2, p. 83.

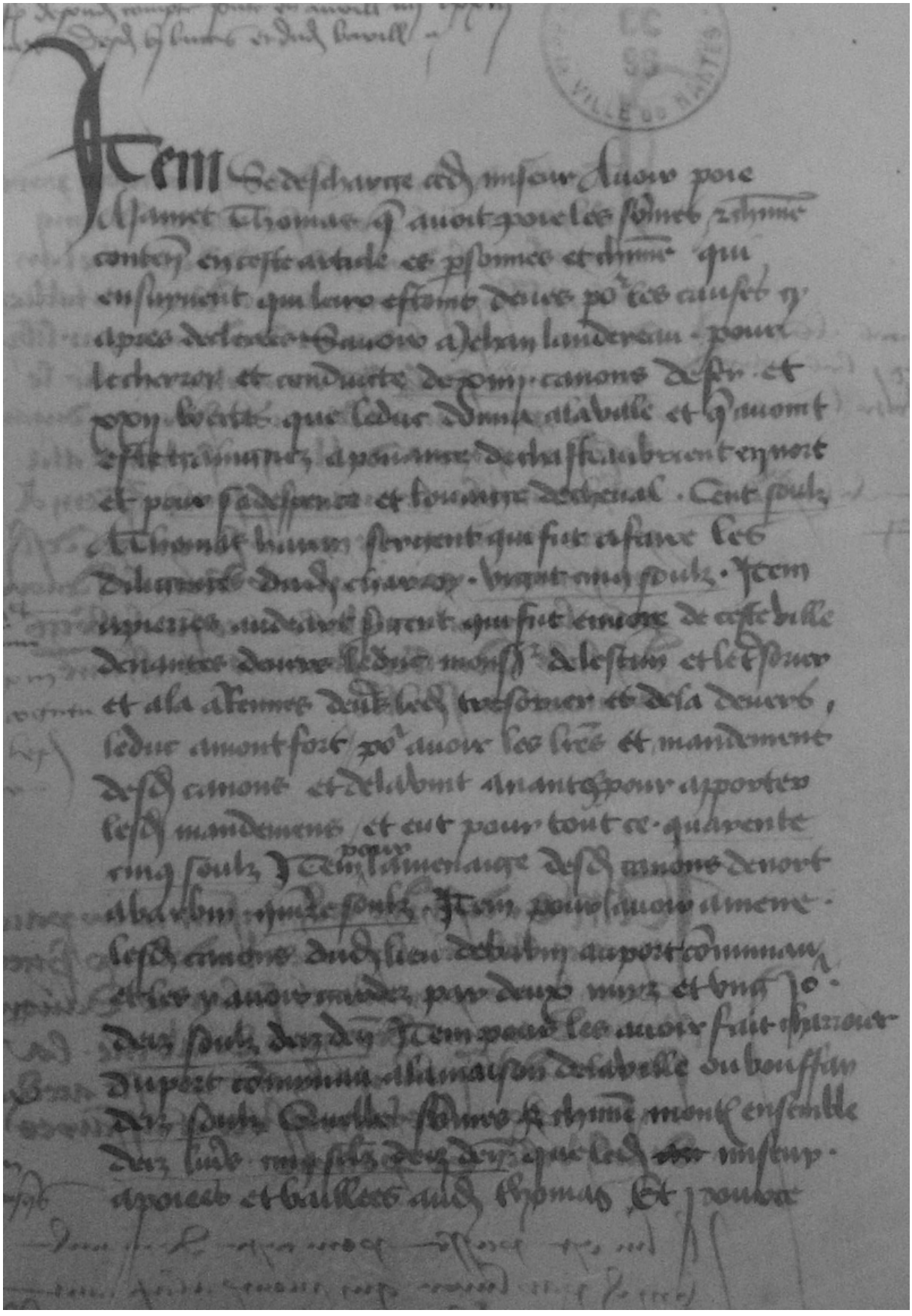


Figure 347: Extrait du compte de Phelipot Guillemeau (AM Nantes, CC 96, f° 30 r°, cl. A. Casaubon).

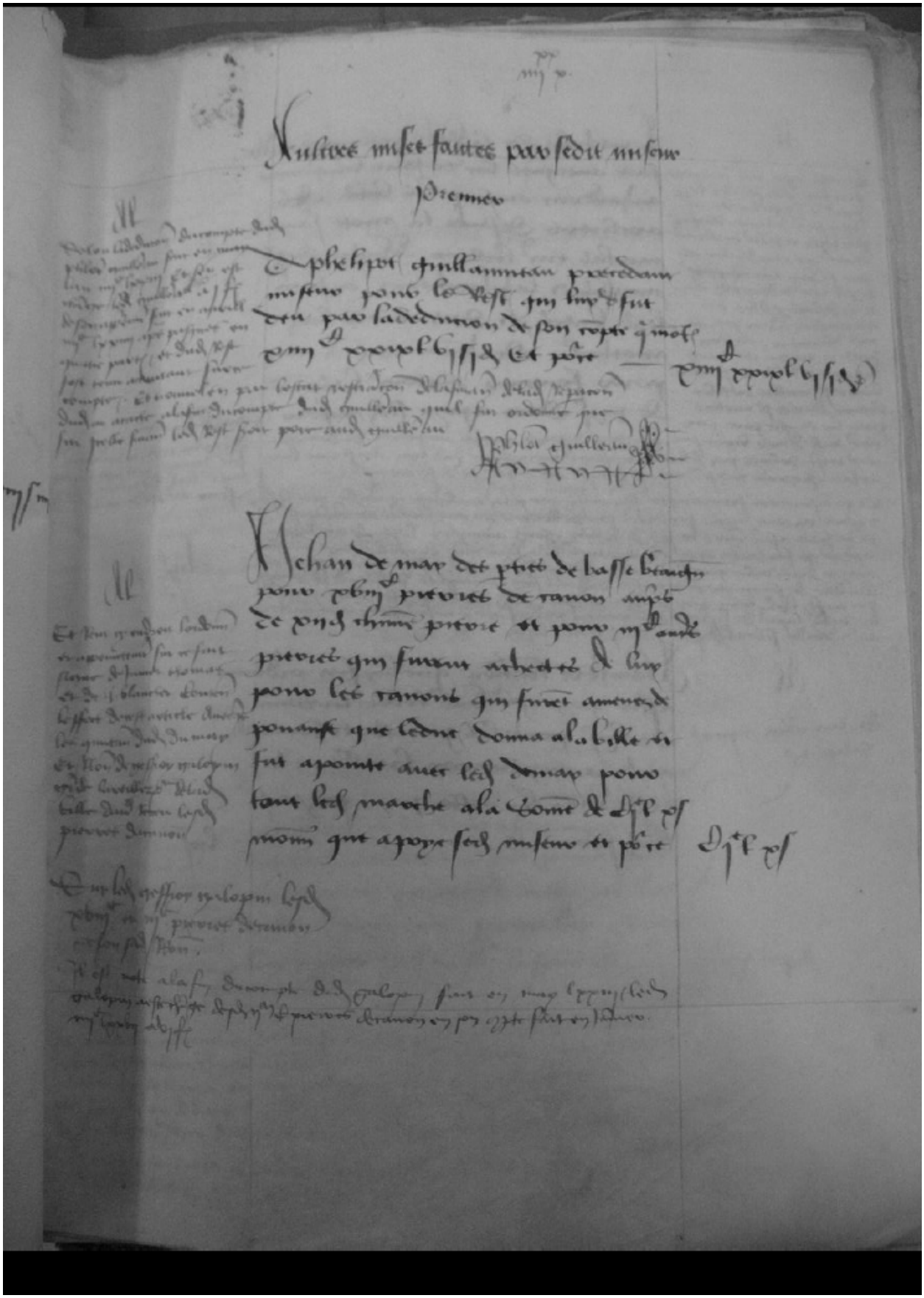


Figure 348: Extrait du compte de Thomas Ernault (AM Nantes, CC 250, f° 90 r°, cl. A. Casaubon).

- Le point de ralliement pour la campagne de 1488

Le rôle tout aussi logistique que défensif de Pouancé dès les années 1470 est pleinement confirmé, notamment durant les campagnes de 1488 et 1489, ainsi que le prouve notamment la correspondance entre Charles VIII et Louis de la Trémoille. Louis XI a véritablement préparé le terrain à ses successeurs, en particulier à Charles VIII, pour la conquête de la Bretagne. Le château sera en effet utilisé comme base lors des campagnes futures. Il semble que la place soit spécifiquement adaptée à ce rôle stratégique et logistique : hommes, artillerie et vivres y sont regroupés : « *Vos lettres, escrites à Pouencé* […], *par lesquelles nous escrivez que estes retourné à Pouencé affin d'avoir vivres plus à vostre aise et pour recevoir les Soysses et autres nos gens qui vous vont et avec ce pour faire les préparatifs de vostre affaire, qui nous semble estre très bien fait.* »[1060]. Durant tout le mois de mars au moins, La Trémoille reste à Pouancé, occupé entre autres à recevoir les hommes, les canons et les vivres : « […] *et incontinent le capitaine du charroy de nostre artillerie venu, nous pourvoyerons au fait dudit charroy tant de vivres que de l'artillerie.* »[1061], « *Nous envoyons Jaquotin Lemercier pour donner ordre aux vivres du Lyon d'Angiers et de Segré jusques à Pouencé. Aussi avons nous ordonné au sr de la Forest de faire mectre a Segré ung nombre de gentilz hommes d'Anjou, pour eulx prendre garde et conduire les vivres du Lyon d'Angiers jusques adit lieu de Segré et dudit lieu de Segré jusques a Pouencé.* »[1062]. Angers est d'ailleurs décrit comme un arsenal principal : « […] *que vous nous escrivez que s'il vous est besoin vous envoyerez querir d'autres artilleries à Angers*. »[1063].

Le 20 juin 1488, soit deux mois après que l'armée dirigée par la Trémoille était partie, Pouancé est toujours occupé par des hommes du roi « *Touchant des gens du sr de Brazeux qui sont à Pouencé, nous leur avons envoyé leur payement d'ung moys et croyons que ce jourduy ilz ont esté payez.* »[1064]. L'année suivante, le 13 août 1489, une lettre est adressée entre autres au maître d'hôtel de Charles VIII, dans laquelle il est demandé aux 2 400 hommes de pied de se rendre soit à Pouancé, soit à Château-Gontier, selon leur proximité. « *Item. Leur diront que le roy de rechief mand haster Jacques Guyneuf [...] qui ont charge de IIm IIIIc hommes de pie. Et leur a mandé que ceulx qui sont plus prouchains de Pouencé s'y rendent, et les autres qui sont les plus prouchians de Chasteaugontier sy rendent pareillement et y soient tous*

[1060] Charles VIII, La Trémoille 1875, p. 35 (5 avril 1488).
[1061] Charles VIII, La Trémoille 1875, p. 35 (5 avril 1488).
[1062] Charles VIII, La Trémoille 1875, p. 59 (23 avril 1488).
[1063] Charles VIII, La Trémoille 187, p. 35 (5 avril 1488).
[1064] Charles VIII, La Trémoille 1875, p. 145 (20 juin 1488).

dedans le XIIIe jour de ced. moys de Mars, [...] »[1065]. Pouancé est toujours considéré comme une base, puisqu'elle peut recevoir une compagnie d'hommes de pied, ou encore être citée au même titre qu'Angers en tant que base de ravitaillement en termes de vivres : « *Au regard de ce qu'ilz ont escript de drecer le fait des vivres a Angiers et a Pouencé* […]. »[1066]. Cependant, elle n'est pas, dans cette correspondance, spécifiquement liée à l'artillerie, et ce à partir du printemps 1488. Durant cette campagne et les suivantes, on le voit, Pouancé constitue un point de ravitaillement, intégré dans une ligne stratégique longeant la frontière bretonne : les Ponts de Cé, Bouchemaine, Saint Florent le Vieil, Le Marillais, Candé, Segré, Le Lion d'Angers, Craon, Pouancé, Château-Gontier et Laval[1067]. Durant la campagne de mai 1491, Pouancé est choisi comme « […] « *lieu d'étape* »[1068] *où se concentraient lesdites fournitures en fonction de leur différente provenance.* »[1069], avec également Vitré et Redon. Une nouvelle dialectique est affirmée : sous Louis XI, Pouancé est une forteresse qui se dote de moineaux en fond de fossé, et de tours situées sur une plateforme d'artillerie (Tour à Bec). La logique de défense est toujours présente, mais ne prime plus. Sous Charles VIII, s'il n'y a aucune modification notable apportée au système défensif, le château est bien adapté à l'artillerie à poudre et l'augmentation de la surface qui en dépend lui permet de prétendre au rôle de quartier général avec l'offensive de mars 1488.

Le milieu du XV^{e} siècle est synonyme d'une évolution, au sein même de la nouveauté que présente l'artillerie à poudre, à savoir l'arrivée du boulet de fer. Le pouvoir de destruction est augmenté, et de nombreux exemples prouvent l'adaptation rapide de l'architecture défensive. La grande tour, hautement symbolique, devient obsolète et même dangereuse. Rapidement décapitées par les coups de plus en plus précis infligés à leurs frêles merlons et créneaux, ces structures héritées d'une époque désormais révolue doivent évoluer. Parmi les différentes mutations observées, les murs s'épaississent, les constructions s'abaissent, pour arriver à des ouvrages particulièrement puissants, comme la Grosse Tour de Toulon. À Pouancé pourtant, si l'évolution est bien palpable, elle ne se manifeste pas dans l'expression d'une puissance architecturale. Les ouvrages que l'on a attribués à Louis XI ne sont manifestement porteurs d'aucune valeur symbolique : pas d'embrasure béante, pas d'ouvrage démesuré. Les

[1065] Raison du Cleuziou 1922, p. 126.
[1066] Raison du Cleuziou 1922, p. 26.
[1067] AM Angers, BB 5, f° 12 v°, f° 15 r°, v°, 16 v°, 53 v° ; AM Angers BB 6, f° 6 r°, v°, 15 r°, 16 v°, 34 r°, v° ; AM Angers BB 7, f° 17 v°, 25 r°, 29 v°, 51 r°, v°, 52 r°, 56 r° ; AM Angers BB 8, f° 2 r°, 4 r°, 14 r° (mai 1487-juillet 1491) ; Cintré 1989, p. 687.
[1068] BNF, ms. fr, 8 269, f° 360 r°.
[1069] Cintré 1989, p. 716.

constructions royales sont strictement pragmatiques et pour cause : il ne s'agit pas d'un site porteur d'une symbolique, comme on peut le voir au Mont-Saint-Michel, ou encore à Dijon, sur la frontière bourguignonne. Le choix de Pouancé est purement stratégique et efficace, et correspond d'ailleurs parfaitement, en cela, à la politique et à la personnalité qui sont habituellement prêtées à Louis XI. Les moineaux sont construits pour protéger le point névralgique constitué par le château, mais ses travaux impliquent également la mise à contribution, voire la réquisition de l'espace urbain : tout l'espace de l'actuel Patronage est dérasé, formant avec l'ancienne basse cour un espace vierge devant le château. Cette plateforme nouvellement créée peut accueillir de nombreuses troupes, et il s'agit probablement ici d'un des principaux buts de la manœuvre. Cette zone accueille au moins deux postes de tir destinés au canon, protégeant le sud et l'ouest de la cité. Le nord est défendu par le Bastion, également adapté à l'artillerie à poudre. L'ensemble est manifestement construit sans aucun souci esthétique : la pierre est mal taillée, les dimensions irrégulières, et le choix du matériau se porte indifféremment sur le schiste ou le grès. La stratégie de Louis XI est claire : si l'unification de la Bretagne ne s'est pas réalisée sous son règne, il est évident que le terrain est ici activement préparé. De toute évidence, l'effort ne fut pas vain : le fils se servira de l'œuvre du père pour lancer au printemps 1488 une campagne des plus offensive contre la Bretagne.

Conclusion

Il convient désormais de conclure ce travail et d'exposer les nouvelles perspectives offertes par le château de Pouancé, site majeur des marches de Bretagne.

La méthodologie mise en œuvre a été double : elle devait pouvoir confronter les données strictement fournies par une lecture du bâti aussi rigoureuse que nos moyens nous l'ont permis à un corpus comparatif dont l'échelle spatiale et temporelle variait en fonction de l'objet étudié. La confrontation des formes et des intentions nous a tout d'abord permis de replacer les constructions dans une chronologie générale.

Trois étapes principales de l'évolution du site ont ainsi été mises en évidence. Les premières années du XIII^{e} siècle marquent tout d'abord la construction d'un premier ensemble fortifié maçonné, prenant place sur un site dont l'occupation remonte au moins au milieu du XI^{e} siècle, mais dont on ne garde que très peu de traces. La morphologie générale du château est alors définie par une enceinte polygonale ponctuée de tours à archères flanquantes (dont la Tour Saint-Antoine est l'exemple le mieux conservé), défendue par un châtelet d'entrée à deux tours. Couplée au contexte de rattachement de l'Anjou à la couronne capétienne, elle incite à replacer Pouancé dans la filiation des fortifications philippiennes. Cette constatation est appuyée par le ralliement de Guillaume III de la Guerche, probable commanditaire de ce chantier contemporain de la création du nouvel étang, à Philippe Auguste.

Le siècle suivant est porteur d'évolutions concernant tant les aspects résidentiels que défensifs, fait rare à Pouancé. En effet, les textes comme le bâti demeurent relativement peu loquaces au sujet de l'habitat castral du château. Pour cette période pourtant, deux types ont été mis en évidence. Le premier, et le plus ancien, regroupe deux logis adoptant un plan quadrangulaire et prenant respectivement place le long des courtines nord et ouest. Une évolution conjointe de ces deux bâtiments est très probable, tant la proximité de mise en œuvre est manifeste, qu'il s'agisse des matériaux, de leurs dimensions ou encore des traces d'échafaudage. Il est également établi que cette évolution prend place sur le long terme, comme le prouvent les nombreux remaniements observés notamment au niveau des baies. Les différents critères de datation tendent à attribuer ces habitats à la famille de Beaumont, qui posséda le château de 1265 à 1371. À partir de cette date, un deuxième type de logis apparaît.

Il s'agit de la tour de Pierre II d'Alençon. Caractérisée principalement par le grand soin dont elle a fait l'objet, en comparaison avec les autres structures du château, et par des niveaux spécialement affectés aux fonctions résidentielles et défensives, la Grosse Tour s'inscrit dans la vague de construction des tours-résidences de la fin du XIV^e^ siècle. Elle est tout à fait comparable aux édifices contemporains qui fleurissent dans l'apanage d'Alençon mais malgré le confort qu'elle propose, elle semble avoir été rapidement délaissée au profit du grand logis ouest remanié par Jean II. Mais le XIV^e^ siècle est aussi et surtout marqué, à Pouancé, par d'importants chantiers concernant la zone des fossés, principalement avec les Poternes Nord et Sud dont certaines caractéristiques établissent la contemporanéité (équipements défensifs, dimensions, maçonneries). Le fossé séparant haute et basse cour est surcreusé de façon importante, abaissant considérablement le niveau de circulation et l'isolant un peu plus des bourgs. Il est désormais contrôlé à ses extrémités par deux poternes équipées de vantaux, herse[1070] et protégées par des mâchicoulis. La circulation aux abords du château s'en trouve modifiée : la contrescarpe méridionale est couronnée par une enceinte venant obstruer une des portes de la ville desservant la voie vers Martigné. Le renforcement défensif de la zone est également assuré par la maçonnerie de la contrescarpe orientale et l'ajout d'une étroite tourelle d'escalier canalisant l'accès en fond de fossé. La Tour Porche, sas combinant herse et vantaux, vient enfin compléter la protection de la basse-cour. L'ensemble de cette campagne est daté de la seconde moitié du XIV^e^ siècle mais peut également être rattaché à Jean 1^er^ d'Alençon, dont on sait qu'il a engagé des travaux au château dans les toutes premières années du siècle suivant.

Le XV^e^ siècle constitue véritablement le cœur de l'étude du site : il s'agit de la période la plus dense du point de vue des chantiers défensifs effectués au château. L'avènement du duc Jean II d'Alençon amorce les adaptations de Pouancé à l'artillerie à poudre. La construction de la Tour Heptagonale (couplée à un important remaniement du grand logis occidental) marque une première étape, qui peut être resserrée autour des années 1432 à 1447. La multiplication horizontale et verticale des feux est assurée par des embrasures de tir en louche ou en point d'exclamation à ébrasements simples, servies par de petits veuglaires sur affût à chargement par la culasse. La Caponnière, plus tardive (vers 1450-1460) prend déjà ses distances par rapport à la tour, bien qu'une parenté certaine permette de lui attribuer également la paternité de Jean II. Elle révèle en effet quelques aménagements plus adaptés aux exigences de l'artillerie à poudre, en proposant notamment une élévation moindre mais

[1070] Ce dernier élément est propre au sas méridional.

plus résistante aux tirs ennemis ainsi qu'une possible prise en compte de la rotation latérale du tube. La construction de cette barbacane, venant renforcer une poterne antérieure, modifie sérieusement les atouts défensifs du sud-ouest du château. L'accent est en effet clairement mis sur cette zone éminemment stratégique : la Caponnière est assurément construite afin d'appuyer la surveillance et la défense de la chaussée traversant l'étang de Saint-Aubin en direction de Martigné, une des voies de pénétration vers la Bretagne.

La deuxième moitié du XV^e^ siècle est profondément marquée par la présence de Louis XI à Pouancé. Trois ouvrages en particulier sont révélateurs de l'investissement royal. L'innovation architecturale est illustrée par les deux moineaux situés en fond de fossé, structures trapues dérobées à la vue de l'assaillant, équipées d'évents et d'embrasures de tir dont certaines présentent un ébrasement externe naissant. Bien que d'apparences peu semblables (l'un est pentagonal à niveau unique, l'autre est un coffre quadrangulaire superposant quatre niveaux de tir), leur proximité est évidente, qu'il s'agisse de leur mise en œuvre, des progrès dont ils témoignent ou de la logique défensive du fossé qu'ils protègent. Leurs caractéristiques ainsi que les mentions textuelles permettent de situer ces chantiers autour des années 1475, sans qu'on puisse parler d'une stricte contemporanéité. La Tour à Bec quant à elle, qui remonte aux années 1475-1480, doit surtout attirer l'attention sur les importants travaux de terrassement nécessaires à l'installation de la plateforme d'artillerie qui domine la Verzée. Ainsi, tout au long du XV^e^ siècle, les chantiers que nous avons pu déterminer pour le château de Pouancé témoignent d'une volonté de s'équiper spécifiquement en regard des différents progrès liés à l'artillerie, lui permettant de prendre toute son ampleur au sein des marches de Bretagne.

Au-delà de la mise en évidence des différentes campagnes qui ont jalonné l'histoire du château, l'intérêt de la présente étude est de pouvoir mener à une compréhension plus globale du site, faisant intervenir la modification de certains besoins, des mutations de concepts, et l'évolution des différents rôles endossés par le château.

Le dialogue entre artillerie et fortification

Nous avons déjà signalé la communication perpétuelle existant entre architecture et armement. La vitesse d'évolution de ce dernier a été maintes fois soulignée, et les réponses architecturales peuvent sembler, parfois, plus longues à intervenir. À Pouancé pourtant, une toute autre image nous est donnée à voir. La période marquée par l'artillerie à poudre au château se résume finalement à une chronologie particulièrement courte car, si l'on se fie aux

propositions que nous avons émises, une cinquantaine d'année seulement s'écoule entre la construction de la Tour Heptagonale et celle des moineaux et de la Tour à Bec. Période courte donc, qui ne laisse pas entrevoir, du moins au travers de la lecture des formes des embrasures de tir, une évolution significative de l'armement employé au château. Il est possible que la composition de la poudre ait reçu des perfectionnements, permettant une explosion de la charge mieux maîtrisée, une propulsion du boulet optimisée par l'amélioration de la fabrication des tubes etc. Mais dans la plupart des cas, l'arme utilisée durant toutes ces décennies à Pouancé reste assimilée au veuglaire, canon semi-portatif destiné à rester ancré au sol, enserré dans un affût. Il est donc particulièrement instructif de noter que l'amélioration de la défense d'un site fortifié, en l'occurrence Pouancé, ne réside pas tant dans le perfectionnement des armes, que dans celui des structures qui l'accueillent.

Concepts et adaptations

Cette remarque nous amène donc à considérer de façon synthétique les réponses défensives apportées au château de Pouancé, celles-ci s'exprimant tant dans les formes architecturales que dans leur répartition spatiale. Les évolutions conceptuelles sont très marquées et manifestement en lien plus ou moins étroit avec les évolutions techniques imprimées par l'armement. Nous l'avons vu, le début du XV^{e} siècle voit l'apparition des manifestations architecturales liées au canon. À Pouancé, la première réponse apportée par les constructeurs, dont nous ignorons malheureusement la provenance, est la mise en place d'une tour multipliant les points de tirs, qui ne montre aucune évolution conceptuelle marquante par rapport à la tour à archères. Il semble que le canon apparaisse ici comme un outil « nouveau » : en effet, si son utilisation sur un champ de bataille est connue depuis près d'un siècle, son emploi est loin d'être optimisé à l'intérieur d'une structure bâtie. Par ailleurs, l'usage combiné de l'arc prouve bien la continuité avec les concepts défensifs antérieurs. Progressivement pourtant, une familiarisation est perceptible et s'exprime à la fois dans l'emploi de l'arme, et dans sa traduction architecturale. L'usage de l'artillerie, que l'on peut considérer comme un outil défensif, est optimisé, son potentiel est renforcé, en lien notamment avec l'intégration de la notion de visée, qui sera grandement améliorée par la suite. Enfin, le boulet métallique donne un second sursaut évolutif qui se traduit visiblement à Pouancé par l'abandon des formes qui avaient fait les grandes heures de la fortification médiévale : les hautes tours crénelées sont abandonnées au profit d'ouvrages plus bas et surtout, plus résistants, face à ce boulet qui est désormais réellement destructeur. Ne tombons

cependant pas dans une simplification du problème, en lui appliquant la vision cartésienne qui voudrait qu'à une cause corresponde un effet. Toute la richesse du sujet est dans sa complexité. Le système étudié doit être considéré comme étant en perpétuelle interaction avec des facteurs qui lui sont extérieurs. Ainsi, on ne peut confiner ces nouvelles formes à la simple amélioration des projectiles. La fin du XV^{e} siècle n'est pas uniquement marquée par une évolution matérielle de l'artillerie. Le concept même de guerre évolue, introduisant notamment la notion nouvelle de guerre de places, qui voit s'affronter des armées de plus en plus professionnalisées, et l'affirmation prépondérante d'un pouvoir centralisé. Ainsi, les guerres d'Italie qui marquèrent le XVI^{e} siècle n'ont plus rien à voir avec les batailles de la guerre de Cent Ans. À Pouancé, on retrouve l'expression d'une maîtrise toujours plus poussée du canon et de son intégration à un système fortifié de plus en plus pensé pour lui. En résumé, le château de Pouancé représente, pour le XV^{e} siècle, un concentré des concepts défensifs qui ont perduré durant tout le Moyen Âge et l'époque moderne, de la tour accueillant le canon, simple dérivé de la tour à archères ancrée dans le XIII^{e} siècle, au moineau, qui annonce l'avènement du principe bastionné dont l'une des plus belles expressions sera incarnée avec l'œuvre de Vauban.

La signification et les rôles multiples du château de Pouancé

Mais au regard de toutes ces mutations, quel rôle est accordé au château, et qu'entend-on par « site castral » ? Le terme recouvre une multitude d'images, qu'il a été possible, dans le cas de Pouancé, de préciser. Si l'on a pu craindre un certain immobilisme, sur une période d'étude qui reste somme toute réduite -le bâti encore en place ne couvre que trois siècles-, il s'est avéré qu'il n'en était rien : le château incarne de nombreuses fonctions qui, si elles finissent toujours par s'apparenter plus ou moins au triptyque habituel combinant défense, résidence et symbolisme, n'en sont pas moins riches de variations. Dans une première période, liée on l'a vu à la création d'une seigneurie qui tend à s'émanciper du pouvoir comtal, le château, ou plus précisément le « *castrum* », est le siège d'une famille seigneuriale locale. Celle-ci est fortement liée à son château. Celui-ci sert bien sur de résidence, mais il est également porteur d'une forte charge symbolique, à savoir l'expression d'un pouvoir effectif sur un territoire déterminé. La sphère d'influence est localisée aux alentours du château. Celui-ci est également l'instrument de l'exécution du pouvoir, puisqu'il doit permettre le contrôle de voies de communication : la chaussée canalise l'étang de Saint-Aubin. Ce lieu de passage est physiquement dominé par le château. Cette zone restreinte cristallise l'exercice du

pouvoir seigneurial, puisqu'elle est également enrichie d'un moulin. Le contrôle territorial, celui des voies de communication et des revenus du ban, est augmenté d'une mainmise probable sur les ressources minières, dont on a pu voir le large potentiel aux alentours de Pouancé. Cet exercice du pouvoir perdure, puisqu'au fil du temps le seigneur, qu'il réside ou non sur place, est le bénéficiaire des revenus de la seigneurie. Pourtant, le château va progressivement passer aux mains de familles de plus en plus décentrées de Pouancé. En restant concentré sur la période médiévale, on constate notamment qu'à partir des Alençon, le château devient en quelque sorte une résidence secondaire. Le seigneur continue à investir le site, celui-ci étant entretenu. On a d'ailleurs pu noter le soin avec lequel avait été mise en œuvre la Grosse Tour. Pour autant, on ne trouve pas, à Pouancé, de construction d'apparat. Aucune sculpture mise au jour par les divers dégagements ne prouve un réel investissement artistique, les logis adoptent somme toute des dimensions relativement réduites, comparativement aux belles demeures seigneuriales construites notamment dans l'Anjou des XIV^{e} et XV^{e} siècles. Si le statut du commanditaire peut être révélé par un certain soin dans la mise en œuvre, tout indique que le château de Pouancé ne reçoit pas un investissement notable de la part de ses propriétaires, à l'exception nous l'avons vu de Jean II d'Alençon, contrait et forcé à l'exil en ces lieux. Pour conclure, la fin du XV^{e} siècle illustre un paradoxe notable qui va marquer le château. En devenant la possession du seigneur le plus prestigieux qui soit, à savoir le roi de France, il perd définitivement l'une des fonctions principales habituellement attribuées à un site castral, à savoir le logement. Car s'il est établi qu'il a servi pour l'accueil des troupes de Charles VIII au printemps 1488, on ne peut parler d'une fonction de résidence conventionnelle. À partir donc du troisième quart du XV^{e} siècle, le château de Pouancé n'est plus qu'un élément pleinement intégré à un système stratégique défensif. En l'espace de trois siècles, nous sommes donc passés du château qui sert à loger et défendre, en lien avec une famille seigneuriale, au maillon en quelque sorte « dépersonnalisé » de frontière unifiée d'un état. Si le terme « militaire » n'est pas approprié à l'époque médiévale, tout au moins peut-on voir en Pouancé un château définitivement défensif.

Les perspectives désormais ouvertes

Malgré le temps passé sur cette étude et la volonté de rigueur qui a guidé son approche, elle est caractérisée, comme tout travail scientifique, par son inachèvement. Ainsi, de nombreuses pistes restent encore à explorer, sur le château lui-même pour commencer.

L'approfondissement de certaines données fournies par le bâti, qu'il ne nous a pas été permis de réaliser faute des moyens logistiques et financiers nécessaires, telles que l'analyse précise des mortiers d'origine, pourrait certainement enrichir la connaissance stricte des maçonneries. Mais la plus grande réserve de données encore inexploitées réside dans les sédiments encore présents au sein du château. Ainsi, les niveaux d'occupation médiévaux de la haute cour dorment encore sous plusieurs mètres de remblais. À l'exception d'une tranchée de faible emprise, les niveaux stratigraphiques sont encore en place, ce qui constitue, pour le château de Pouancé, une réserve de données très précieuse. Mais outre la haute cour, soulignons que le fossé est encore, lui aussi, en grande partie remblayé. S'il est probable que les remblais les plus superficiels ne soient pas antérieurs au XIX^{e} siècle, l'accès au fond de fossé présenterait un intérêt double : d'une part, il permettrait de délimiter avec exactitude l'emprise de l'escarpe et de la contrescarpe, limites indispensables pour appréhender le phénomène des moineaux avec le plus d'exactitude possible. En effet, si la disposition du Moineau Nord semble tout à fait limpide, nous sommes loin d'être aussi affirmatifs pour le Moineau Sud, dont les abords méridionaux sont totalement remblayés et, de fait, illisibles. Le second avantage présenté par la fouille du fossé serait l'accès aux strates d'occupation antérieures à la phase correspondant au moment où le site a été transformé en décharge. Peut-être aurons-nous accès à des niveaux datés du XVI^{e} siècle, période non documentée ou très peu par le bâti, et qui pourtant voit encore perdurer une occupation résidentielle et défensive dans le château, bien que celle-ci soit sporadique. Et bien entendu, comment ne pas évoquer l'attrait majeur suscité par la plateforme qui, en étant éloignée de l'enceinte même du « Vieux château », a échappé aux excavations maladroites ? La question d'éventuels niveaux de destructions est primordiale, en regard du possible aménagement réalisé par Louis XI. Mais on doit également souligner le fait que l'urbanisation de cette seconde basse cour est inexistante, ce qui peut laisser espérer que les strates contenant des données archéologiques n'ont pas été perturbées de façon majeure. Soulignons par ailleurs qu'en son temps, L. M. Bessière avait signalé l'éventuelle existence de salles souterraines (non explorées) au beau milieu de cette plateforme.

Mais le travail entamé ici peut être poursuivi par l'intégration dans des problématiques plus larges. La dynamique a déjà été initiée, puisque cette étude fait partie[1071] du Projet collectif de recherche sur les enceintes médiévales dans le Grand Ouest[1072], permettant ainsi

[1071] Casaubon 2011.
[1072] Projet coordonné par J. Martineau.

d’insérer la vision sur le château de Pouancé dans des questionnements dépassant les domaines qui lui sont strictement propres.

Sources et bibliographie

Sources

Sources manuscrites

- Archives Nationales

-JJ 198
-JJ 205
-KK 893 : titres des duchés d'Alençon (122-1569)
-P 338 : aveu de Jean I^{er} d'Alençon (24 août 1414)

- Bibliothèque nationale de France

-coll. Doat 217, f° 54 (14 avril 1439) : lettre de Jean II à Pouancé par Perceval de Cagny
-J 227, n° 84
-ms. fr. 8269, f° 360 r°.extrait du compte de Guillaume de la Croix
-ms. fr. 11542 : extrait du compte d'Aufroy Guynot
-ms. fr. 18441 : Procès du duc d'Alençon (1456)
-ms. fr. 2898 : recueil de lettres et pièces original (XV^{e} siècle)
-ms. fr. 6602 : Vie de M. de Malherbe pour M. Racan
-ms. fr. 6987 : papiers de l'abbé Legrand sur l'histoire de Louis XI
-ms. fr. 7881 : compte d'artillerie Florimont Fortier (1489)
-ms. fr. 18945 : inventaire, dressé par Antoine Du Bourg, conseiller ordinaire du roi concernant des titres de la Maison d'Alençon (6 janvier – 8 mais 1426)
-ms. fr. 22331 : extraits d'archives seigneuriales de Bretagne (XV^{e}-XVIII^{e} siècle)
-ms. lat. 5441 : *chartularium Majoris monasterii Turonensis*

- Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine

• Charenton-le-Pont :
-0081/049/0078 (document n° 00259, document n° 00260) : correspondance, devis, financements, rapports de travaux (1929-1994)
-1999/008/0024 : interprétation de l'arrêté de classement (1980)
-0080/057/0009 : projet de classement de la Tour de l'Horloge, consolidation de remparts et tours (1923-1929)

• Saint-Cyr :
-0080/068/0605 : rapports de sauvetage (1992-1994), Fehrnbach X., Géhan T.
-2001/026/0051 : restauration de la Tour Heptagonale (1984-1989)
-2004/003/0045 : Dossier Documentaire des Ouvrages Exécutés (DDOE) (1998-2002)
-2000/061/0014 : avis de l'IGMH (1996)
-1996/025/0658 : cliché du château (1932), Estève G.

- Archives départementales du Maine-et-Loire

-1 B 1066
-11 Fi 5081 : plan de Pouancé (XVIII^{e} siècle), collection iconographique C. Port
-43 H 1 n°1 : archives du prieuré de Marmoutier à Pouancé (vers 1090)
-43 H 1 n°2 : archives du prieuré de Marmoutier à Pouancé (1090)
-43 H 1 n°3 : archives du prieuré de Marmoutier à Pouancé (1094)
-43 H 1 n°3 et 3 bis : archives du prieuré de Marmoutier à Pouancé (vers 1090)
-43 H 1 n°6 : archives du prieuré de Marmoutier à Pouancé, sentence arbitrale (12 janvier 1760)
-182 G (16 mars 1776)
-C 81 : plan de Pouancé et de Saint-Aubin et du chemin allant de Pouancé à Saint-Aubin, détail du bourg de Pouancé (1781)
-E 1133 : aveu d'Anne d'Alençon (26 septembre 1541)
-E 1461 : dessertes des chapelles Saint-Pierre et Sainte-Catherine (1498, 25 août)
-E 2100 : vente des seigneuries de Pouancé et la Guerche par Anne d'Alençon
-E 2106 : occupation de Pouancé par Charles de Mayenne
-X 123 : plan de Pouancé (1838).

- Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

-1 F 629 : extrait du compte d'Aufroy Guynot
-1 F 1113 : extrait du compte d'Aufroy Guynot
-1 J 800 : Guérin, *Histoire généalogique des seigneurs de la Ville et Baronnie de La Guerche recueillie par plusieurs auteurs* (1750)

- Archives départementales de Loire-Atlantique

-B 6 : registre de la chancellerie de Bretagne (13 janvier 1468)
-E 178
-E 188 : procédures concernant les marches séparantes de Bretagne
-E 211/6 : compte du receveur de la Guerche (1386)
-H 75 : don de Guillaume de la Guerche à l'abbaye de la Meilleraye

- Archives départementales de Côte d'Or

-B 11 864 : inventaire de l'artillerie du château de Dijon par J. Bernard
-B 11 870

- Archives départementales de l'Orne

-31 J 10 : Vue du château d'Alençon sur la chaussée du lieu où passe actuellement la nouvelle route de Bretagne par J.-J. Le Queu (1745)

- Archives municipales de Pouancé

- Archives municipales d'Angers

-BB 5 : registres des délibérations de la Mairie d'Angers
-BB 6 : registres des délibérations de la Mairie d'Angers (février 1488-avril 1489)
-BB 7 : registres des délibérations de la Mairie d'Angers (mai 1489-mars 1491)
-BB 8 : registres des délibérations de la Mairie d'Angers (mars 1491-mars 1494)

- Archives municipales de Nantes

-CC 96 : compte de Phelipot Guillemeau (1471-1474)
-CC 250 : compte de Thomas Ernault (1473-1474)
-EE 158 : compte de Geoffroy Galopin

- Archives municipales de Rennes

-Liasse 1044 : compte des miseurs (1430-1431).

- Fonds Bessière

- Centre du Patrimoine de Pouancé

- Archives privées de la seigneurie de La Rouaudière

Sources imprimées

BASIN, SAMARAN 1933
Basin T., Samaran C., *Histoire de Charles VII. Tome 1 : 1407-1444*, Paris : Les Belles Lettres, 1933, 309 p.

BLANCHARD 1892
Blanchard R., *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne. Tome 3 : Actes de Jean V de 1420 à 1431*, Nantes : Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de France, 1892, 307 p.

BLANCHARD 1894
Blanchard R., *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne. Tome 4 : Actes de Jean V de 1431 à 1440*, Nantes : Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de France, 1894, 270 p.

BLANCHARD 1899
Blanchard R., *Cartulaire des sires de Rays : 1160-1449. Tome 2*, Poitiers : Société française d'imprimerie et de librairie, 1899, 591 p.

BOUCHART 1531
Bouchart A., *Les croniques annalles des pays d'Angleterre et Bretaigne*, Paris : Galliot du Pré, 1531.

BOUCHART 1886
Bouchart A., *Grandes croniques de Bretaigne composées en l'an 1514*, Nantes : Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, 1886, 720 p.

BRY DE LA CLERGERIE 1620
Bry de la Clergerie G., *Histoire des pays et comté du Perche et duché d'Alençon*, Paris : Le Mur, 1620, 382 p.

BUEIL, TRINGANT, FAVRE 1887
Bueil J. de, Tringant G., Favre C., *Le Jouvencel par Jean de Bueil, suivi du commentaire de Guillaume Tringant*, Paris : Renouard, 1887, 496 p.

CAGNY 1902
Cagny P. de, Moranvillé H., *Chroniques de Perceval de Cagny*, Paris : Renouard, 1902, 288 p.

CARTULAIRE DE SAINT-AUBIN-D'ANGERS 1896
Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers, Paris : A. Bertrand de Broussillon, 1896.

CHARLES VIII, LA TRÉMOILLE 1875
Charles VIII, La Trémoille L. de, *Correspondance de Charles VIII et de ses conseillers avec Louis II de la Trémoille pendant la Guerre de Bretagne (1488), publiée d'après les originaux par Louis de la Trémoille*, Paris, 1875, 284 p.

CHARTIER 1661
Chartier J., *Histoire de Charles VII roy de France*, Paris : Imprimerie royale, 1661, p. 907.

CLÈVES 1558
Clèves P. de, *Instruction de guerroyer de toute manière tant par terre que par mer*, 1558.

COMMYNES, CALMETTE 1964
Commynes P. de, Calmette J., *Mémoires*, Les Belles Lettres, 1964, 259 p.

COURSON 1863
Courson A. de, *Cartulaire de l'Abbaye de Redon en Bretagne : 832-1124*, Paris : Imprimerie Impériale, 1863, 760 p.

DELISLE 1856
Delisle L., *Catalogue des actes de Philippe Auguste : avec une introduction sur les sources, les caractères et l'importance historiques de ces documents*, Paris : A. Durand, 1856, 654 p.

EGINHARD 1923
Eginhard, *Vie de Charlemagne*, Paris : H. Champion, 1923, 61 p.

FARCY 1897
Farcy P., Aveux de Châteaugontier aux XV^{e} et XVI^{e} siècles, *Bulletin de la commission historique et archéologique de la Mayenne, 13*, 1897, p. 249-419.

FROISSART, BUCHON 1840
Froissart J., Buchon J.-A., *Les chroniques de sire Jean Froissart*, Paris : A. Desrez, 1840, 774 p.

GESTA HENRICI II ET RICARDI I 1867
Gesta Henrici II et Ricardi I, édition de W. Stubbs, Londres, 1867.

GRUEL, LE VAVASSEUR 1890
Gruel G., Le Vavasseur A., *Chronique d'Arthur de Richemont : connétable de France, duc de Bretagne (1393-1458)*, Paris : Renouard, 1890, 313 p.

GUILLOTIN DE CORSON 1881
Guillotin de Corson A., *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes. Tome 2*, Rennes : Fougeray, 1881, 792 p.

LOBINEAU 1707
Lobineau G. A., *Histoire de Bretagne composée sur les titres et les auteurs originaux*, Paris : Vve François Muguet, 1707, 2 volumes.

LOUIS XI, VAESEN, CHARAVAY 1895
Louis XI, Vaesen J., Charavay É., *Lettres de Louis XI, roi de France, publiées d'après les originaux. Tome 5 : 1472-1475*, Paris : Librairie Renouard, 1895, 405 p.

LOUVET 1854
Louvet J., Journal ou récit véritable de tout ce qui advient en la ville d'Angers et pays d'Anjou et autres lieux, *Revue de l'Anjou et de Maine et Loire, année 3, tome 2*, 1854, p. 1-64 et p. 129-192.

MARCHEGAY 1846
Marchegay P., *Les prieurés de Marmoutier en Anjou : Inventaire des titres et supplément aux chartes des XI^e^ et XII^e^ siècles*, Angers : Imprimerie de Cornilleau et Maige, 1846, 48 p.

MARCHEGAY 1853a
Marchegay P., *Archives d'Anjou : recueil de documents et mémoires inédits sur cette province. Tome 2*, Angers : Cosnier et Lachèse, 1853a, 380 p.

MARCHEGAY 1853b
Marchegay P., *Revue de l'Anjou et du Maine-et-Loire. Tome 2*, Angers : Cosnier et Lachèse, 1853b, 584 p.

MARCHEGAY 1875
Marchegay P., Chartes angevines des onzième et douzième siècles, *BENC, 63*, 1875, p. 381-441.

MONSTRELET, DOUËT D'ARCQ 1860
Monstrelet E. de, Douët d'Arcq L., *La chronique d'Enguerran de Monstrelet : en deux livres, avec pièces justificatives : 1400-1444*, Paris : Vve J. Renouard, 1860, 482 p.

MORICE 1742
Morice P.-H., *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne. Tome 1*, Paris : Charles Osmont, 1742.

MORICE 1744
Morice P.-H., *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne. Tome 2*, Paris : Charles Osmont, 1744.

MORICE 1746
Morice P.-H., *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne. Tome 3*, Paris : Charles Osmont, 1746.

ORRONVILLE 1876
Orronville J. d', *La chronique du bon duc Loys de Bourbon*, Paris : Renouard, 1876, 374 p.

RAISON DU CLEUZIOU 1922
Raison du Cleuziou A., Gilles Rivault, maître d'hôtel du roi Charles VIII, *Bulletin et mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, 54*, 1922, p.119-140.

URSEAU 1908
Urseau C., *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, Paris : Librairie Alphonse Picard et Fils, 1908, 517 p.

VAESEN 1882
Vaesen J., Catalogue du fonds Bourré à la Bibliothèque nationale, *BENC, 43*, 1882, p. 433-473.

VAESEN 1884
Vaesen J., Catalogue du fonds Bourré à la Bibliothèque nationale, *BENC, 45*, 1884, p. 152-179 et p. 488-514.

Bibliographie

ADAM 1991
Adam R., *Le Pouancéen à travers l'objectif, 1900-1930*, Mayenne : Imprimerie de la Manutention, 1991, p. 173.

ALOUIS, LEDRU 1887
Alouis V., Ledru A., Les Coesmes, seigneurs de Lucé et de Pruillé (suite), *Revue historique et archéologique du Maine, 22*, 1887, p. 87-311.

AMIOT 2009
Amiot C., Le château de Kérouzeré, *in* : *CAF 2007 Finistère*, Paris : SFA, 2009, p. 133-141.

ANDRAULT-SCHMITT 2012
Andrault-Schmitt C., La mise en œuvre des églises de granit en Limousin à la fin du XII[e] siècle, *in* : Gallet Y. (éd.), *Ex quadris lapidibus : la pierre mise en œuvre dans l'art médiéval : mélanges d'histoire de l'art offert à Éliane Vergnolle*, Turnhout : Brepols, 2012, p. 81-92.

ANSELME DE SAINTE-MARIE 1726
Anselme de Sainte-Marie A., *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France*, Paris : Compagnie des libraires associez, 1726.

ARMIDE 2007
Armide A., *Nantes, grande place d'artillerie à feu pendant le conflit franco-breton sous les règnes de François II et Anne de Bretagne, duchesse (1458-1492)*, mémoire de DEA, Université de Nantes, 2007.

ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU PAYS DE CHÂTEAUBRIANT 2012
Association de développement touristique du pays de Châteaubriant [en ligne], *Pouancé, le château de Pouancé*, http://www.aupaysdechateaubriant.com/Chateaux-Coeur-de-ville/POUANCE-Le-Chateau-de-Pouance, 12 avril 2012.

ASSOCIATION PATRIMOINE ET CULTURE DU POUANCÉEN 1995
Association patrimoine et culture du Pouancéen, *Chroniques de l'Œil-de-Bœuf (1949-1978)*, Pouancé : Blin, 1995, 135 p.

AUBERT DE LA CHESNAYE DES BOIS, BADIER 1867
Aubert de La Chesnaye des Bois F.-A., Badier J., *Dictionnaire de la noblesse, contenant les généalogies, l'histoire et la chronologie des familles nobles de France, troisième édition. Tome 10*, Paris : Schlesinger frères, 1867, 1000 p.

AVIAU DE PIOLANT 1864
Aviau de Piolant G. d', Notice sur le château de Montreuil-Bellay, *BSAO, 24*, 1864, p. 297-320.

BARDIN 1851
Bardin É., *Dictionnaire de l'armée de terre, ou recherches historiques sur l'art et les usages militaires des anciens et des modernes*, Paris : J. Corréard, 1851, 319 p.

BARTHÉLEMY 1880
Barthélemy A. de, *Choix de documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne*, Nantes : Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, 1880, 269 p.

BAUD, BERNARDI, HARTMANN-VIRNICH 2002
Baud A., Bernardi P., Hartmann-Virnich A. (*et al.*), Montage, ancrage, structure, *in* : Baud A., Bernardi P., Hartmann-Virnich A. *et al.*, *L'échafaudage dans le chantier médiéval*, Lyon : Association lyonnaise pour la promotion de l'archéologie en Rhône-Alpes, 2002, p. 41-71.

BAUDRY 2001
Baudry M.-P., *Les fortifications des Plantagenêts en Poitou : 1154-1242*, Paris : CTHS, 2001, 382 p.

BAUDRY 2011
Baudry M.-P., La Porte Mordelaise de la ville de Rennes, *in* : Prouteau N., Crouy-Chanel E. de, Faucherre N., *Artillerie et fortification (1200-1600)*, 2011, p.179-190.

BERNARD 2001
Bernard J.-L., Le châtelet d'entrée de la haute cour du château de Coucy au XIII^{e} s. (Aisne), *Archéopages, 4*, 2001, p. 4-11.

BERTHOU 1910
Berthou P. de, *Clisson et ses monuments : étude historique et archéologique*, Nantes : Imprimerie de la Loire, 1910, 467 p.

BERTRAND DE BROUSSILLON, FARCY 1891
Bertrand de Broussillon A., Farcy P. de, Sigillographie des seigneurs de Craon, *Bulletin de la commission historique et archéologique de la Mayenne, 2^{e} série, 3^{e} tome,* 1891, p. 71-120, p. 196-206, p. 424-440, p. 544-586.

BEUCHET 2009
Beuchet L., De la motte au château d'artillerie, la fouille du château de Guingamp (Côtes-d'Armor), *RACF, 48*, 2009.

BLOMME 1998
Blomme Y., *Anjou gothique*, Paris : Picard, 1998, 359 p.

BOCQUET 2006
Bocquet A., *Sainte-Suzanne. Le château. Angle sud-ouest du donjon. Campagne de fouilles. Juin-juillet 2006*, Laval : Conseil général de la Mayenne, Service du patrimoine, 39 p.

BODIN 1821
Bodin J.-F., *Recherches historiques sur l'Anjou et ses monuments : Angers et le Bas-Anjou. Tome 1*, Saumur : Degouy, 1821, 558 p.

BONETTI, DAVID 1998
Bonetti P., David A., *Montaigu, parcours historique*, Cholet : Éditions Hérault, 1998, 196 p.

BOÜARD 1964
Boüard M. de, Les petites enceintes circulaires d'origine médiévale en Normandie, *in* : *Château Gaillard 1, Études de castellologie européenne. Actes du colloque des Andelys. 30 mai – 4 juin 1962*, Caen : CRAHM, 1964, p. 21-35.

BOÜARD 1967
Boüard M. de, La motte, *in* : *L'archéologie du village médiéval*, Louvain, Gand : Centre belge d'histoire rurale, 1967, p. 35-55.

BOURGEOIS, REMY 2012
Bourgeois L., Remy C., Les agglomérations d'origine castrale entre Loire et Dordogne (milieu du X^{e} siècle-début du XIV^{e} siècle, pôles castraux et habitats subordonnés, *in* : Flambard-Héricher A.-M., Le Maho J. (dir.), *Château, ville et pouvoir au Moyen Âge*, Caen : Publications du CRAHM, 2012, p. 51-80.

BRICARD 1893
Bricard G., *Jean Bourré, seigneur du Plessis, 1424-1506 : un serviteur et compère de Louis XI*, Paris : A. Picard et fils, 1893, 391 p.

BROSSÉ 1997
Brossé R., Mines et carrières en Anjou : cadre géologique, modalités d'exploitation, *ABPO, 104-3*, 1997, p. 11-18.

BRUAND 1958
Bruand Y, Le château de Gisors. Principales campagnes de construction, *BM, 116-4,* 1958, p. 243-265.

BRUAND 1972
Bruand Y., L'amélioration de la défense et les transformations des châteaux du Bourbonnais pendant la guerre de Cent ans, *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres, 116e année, 3*, 1972, p. 518-540.

BRUNTERC'H 1981
Brunterc'h J.-P., *L'extension du ressort politique religieux du nantais au Sud de la Loire. Essai sur les origines de la dislocation du pagus d'Herbauges (IXe siècle-987)*, thèse de doctorat, Université Paris IV, 1981.

BRUNTERC'H 1984
Brunterc'h J.-P., Puissance temporelle et pouvoir diocésain des évêques de Nantes entre 936 et 1049, *MSHAB, 61*, 1984, p. 29-82.

BRUNTERC'H 1989
Brunterc'h J.-P., Le duché du Maine et la marche de Bretagne, *in* : Atsma H. (éd.), *La Neustrie : les pays au nord de la Loire de 650 à 850. Colloque historique international*, Sigmaringen : J. Thorbecke, 1989, p. 29-127.

BUR 1993
Bur M., Aux origines du second réseau urbain : l'impact du château sur le peuplement, *in* : Bur M. (dir.), *Les peuplements castraux dans les pays de l'Entre-Deux : Alsace, Bourgogne, Champagne, Franche-Comté, Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Sarre : actes du colloque de Nancy, 1-3 octobre 1992*, Nancy : Presses universitaires de Nancy, 1993, p. 5-14.

BUR 1999
Bur M., *Le château*, Turnhout : Brepols, 1999, 164 p.

CASAUBON 2011
Casaubon A., Le château de Pouancé, *in* : Martineau J. (dir.), *Projet collectif de recherche. Enceintes médiévales dans le Grand Ouest, Rapport 2010*, Nantes : DRAC Pays de la Loire, Service Régional de l'Archéologie, 2011, p. 145-155.

CHAM 1986
CHAM, *Château fort de Pouancé. Chantier 1986*, 1986, n. p.

CHAM 1995
CHAM, *Pays de la Loire. Maine-et-Loire. Pouancé. Le Vieux Château, Programmation de travaux 1995*, 1995, Paris, 49 p.

CHAPRON 1928
Chapron J., Châteaubriant. Excursion du 10 mai 1928, *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Inférieure, 68*, 1928, p. 102-130.

CHÂTELAIN 1981
Châtelain A., *Châteaux et guerriers de la France au Moyen Âge. Tome 2 : Évolution architecturale et essai d'une typologie*, Strasbourg : Publitotal, 1981, 319 p.

CHÂTELAIN 1988
Châtelain A., *Évolution des châteaux forts dans la France au Moyen Âge*, Strasbourg : Publitotal, 1988, 319 p.

CHAVE 2003
Chave I., *Les châteaux de l'apanage d'Alençon (1350-1450) : volonté politique, importations architecturales, économie de la construction*, Alençon : Société historique et archéologique de l'Orne, 2003, 527 p.

CHÉDEVILLE, GUILLOTEL 1984
Chédeville A., Guillotel H, *La Bretagne des saints et des rois : V^e^-XV^e^ siècle*, Rennes, Ouest France, 1984, 423 p.

CHÉDEVILLE, TONNERRE 1987
Chédeville A., Tonnerre N.-Y., *La Bretagne féodale : XI^e^-XIII^e^ siècle*, Rennes : Ouest France, 1987, 427 p.

CHENON 1892
Chenon E., Les marches séparantes d'Anjou, Bretagne et Poitou, *Nouvelle revue historique du droit français et étranger, 16*, 1892, p. 18-62, p. 165-211.

CHURIN 1990
Churin T., *Château d'Alençon, rapport de fouille*, Caen : SRA, 1990.

CINTRÉ 1985
Cintré R., Un exemple de contestation péagère au XV^e^ siècle : le péage de Champtocé-sur-Loire d'après le procès de 1412-1414, *ABPO, 92-1*, 1985, p. 13-25.

CINTRÉ 1989
Cintré R., *La frontière franco-bretonne au Moyen Âge. Économie, mentalités, guerre et société en pays de marches. VI^e^ - XVI^e^ siècles*, thèse de doctorat, Université de Rouen, 1989, 3 volumes, 1013 p.

CINTRÉ 1992a
Cintré R., La résistance au guet et à la garde dans les Marches de Bretagne au XV^e^ siècle ou les défaillances de la mobilisation populaire pour la mise en défense du pays, *MSHAB, 69*, 1992a, p. 223-234.

CINTRÉ 1992b
Cintré R., *Les marches de Bretagne au Moyen Âge : économie, guerre et société en pays de frontière : XIV^e^-XV^e^ siècles*, Pornichet : J.-M. Pierre, 1992b, 238 p.

COLLET 1991
Collet B., *Les fortifications de Troyes à la fin du Moyen Âge*, mémoire de maîtrise, Université Paris 1, 1991.

COMPAGNONS BÂTISSEURS DE BRETAGNE 2003
Compagnons bâtisseurs de Bretagne, *Dossier technique Pouancé (49). Château de Pouancé. Lavoir de la Saulnerie, Chantiers internationaux de jeunes bénévoles, du 07 au 26 juillet 2003, du 04 au 17 août 2003*, 2003, n. p.

COMPAGNONS BÂTISSEURS DE BRETAGNE 2004
Compagnons bâtisseurs de Bretagne, *Dossier technique Pouancé (49). Château de Pouancé. Lavoir de la Saulnerie, Chantiers internationaux de jeunes bénévoles, du 12 au 31 juillet 2004, du 09 au 22 août 2004*, 2004, n. p.

COMTE 2009
Comte F., Le château et la ville : Angers (XIII^e^-XVI^e^ siècle), *RACF, 48*, 2009, p. 238-240.

COMTE 2011
Comte F., L'enceinte gallo-romaine d'Angers devenue clôture canoniale : transformations, adaptations et déclassement d'une enceinte militaire (XIII^e^-XVI^e^ siècles), *in :* Martineau J., (dir.), *Projet collectif de recherche. Enceintes médiévales dans le Grand Ouest, Rapport 2010,* 2011, p. 20-35.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE 1872
Congrès archéologique de France, 38^e^ session. Séances générales tenues à Angers en 1871 par la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, Angers : Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, 1872, 385 p.

CONTAMINE 1964
Contamine P., L'artillerie royale française à la veille des guerres d'Italie, *AB, 71*, 1964, p. 221-261.

CONTAMINE 1972
Contamine P., *Guerre, état et société à la fin du Moyen Âge : études sur les armées des rois de France, 1337-1494*, Paris : Mouton, 1972, 757 p.

CONTAMINE 1980
Contamine P., *La guerre au Moyen Âge*, Paris : Presses universitaires de France, 1980, 516 p.

CORNET 2000
Cornet C., *Usages historiques et environnement mental d'un château de marches du XI^e^ au XX^e^ siècle. La forteresse de Pouancé (Maine-et-Loire)*, maîtrise d'histoire, Université de Nantes, 2000, 231 p.

CORVISIER 1998
Corvisier C., Les ouvrages de la première époque ducale et les renforcements du XV^e^ siècle à l'enceinte de Dinan en Bretagne, *in* : Blieck G., Contamine P., Faucherre N. (éd.), *Les enceintes urbaines, XIII^e^-XVI^e^ siècle*, Paris : Comité des travaux historiques et scientifiques, 1998, p. 33-51.

CORVISIER 2000
Corvisier C., Saint-Laurent-des-Arbres. Église fortifiée, château et tours, *in* : *CAF 1999 Gard*, Paris : SFA, 2000, p. 311-337.

CORVISIER 2009
Corvisier C., Le château de Brest, du château des ducs de Bretagne à la place forte d'état, *in* : *CAF 2007 Finistère*, Paris : SFA, 2009, p. 24-64.

COSNEAU 1886
Cosneau E., *Le connétable de Richemont (Arthur de Bretagne) (1393-1458)*, Paris : Hachette, 1886, 712 p.

COSTANTINI 2002
Costantini F.-A., L'exemple de l'abbatiale Saint-Robert de la Chaise-Dieu en Auvergne, *in* : Baud A., Bernardi P., Hartmann-Virnich A. *et al*., *L'échafaudage dans le chantier médiéval*, Lyon : Association lyonnaise pour la promotion de l'archéologie en Rhône-Alpes, 2002, p. 22.

CROUY-CHANEL 2003
Crouy-Chanel E., Château de la Guerche, *in* : *CAF 1997 Touraine*, Paris : SFA, 2003, p. 131-151.

CROUY-CHANEL 2010
Crouy-Chanel E. de, *Canons médiévaux, puissance du feu*, Paris : Rempart, 2010, 128 p.

DANET 2009
Danet G., *Châteaux et abbayes en Côtes-d'Armor*, Rennes : éditions Ouest France, 2009, p.143 p.

DANGLES, FAUCHERRE, COLLET, MORELIÈRE 1997
Dangles P., Faucherre N., Collet B., Morelière A., Fortifications urbaines ducales en Bourgogne. L'exemple de Beaune, *in* : *CAF 1994 Côte d'Or*, Paris : SFA, 1997, p. 317-341.

DEBORD 1980
Debord A., Les bourgs castraux dans l'ouest de la France, *in* : Centre culturel de l'abbaye de Flaran, *Châteaux et peuplements en Europe occidentale du X^e^ au XVIII^e^ siècle. Actes du 1^er^ colloque international d'histoire, Flaran 1, 20-22 septembre 1979*, Auch : Centre culturel de l'abbaye de Flaran, 1980, p. 7-73.

DEBORD 1990
Debord A., Remarques sur la notion de bourg castral, *in* : Bonnassie P., Marquette J.-B. (éd.), *Cadres de vie et société dans le Midi médiéval. Hommage à Charles Higounet*, Toulouse : Privat, 1990, p. 55-61.

DENIS 1977
Denis M., *Les royalistes de la Mayenne et le monde moderne (XIX^e^-XX^e^ siècles)*, Paris : C. Klincksieck, 1977, 600 p.

DESCHAMPS 1961
Deschamps P., Sainte-Suzanne, *in* : *CAF 1961 Maine*, Paris : SFA, 1961, p. 265-269.

DESMAZIÈRES 1910
Desmazières, O., Essai d'inventaire des camps, enceintes, buttes, mottes et retranchements anhistoriques ou sans origine précise du département de Maine-et-Loire, *in* : *Congrès Préhistorique de France, 10e session, juin 1910, Tours,* Paris : Bureaux de la Société préhistorique française, 1910.

DEVALS 2004
Devals C., Guérande, un site remarquable en Haute-Bretagne, *Archéopages*, *13*, 2004, p. 6-17.

DEVILLE 1834
Deville A., *Histoire du château et des sires de Tancarville*, Rouen : N. Periaux, 1834, 374 p.

DU PAZ 1619
Du Paz A., *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, Paris : chez Nicolas Buon, 1619.

DUFAŸ 2001
Dufaÿ B., Le château de Beynes (Yvelines) du XII^e^ au XVI^e^ siècle : des barons féodaux aux favorites royales, du bourg castral au bourg vigneron : la longue vie d'un château, *RACF, 40*, 2001, p. 243-285.

DUFAŸ, LEFEBVRE, RIOU 2005
Dufaÿ B., Lefebvre B., Riou S., L'avant-corps de la tour philippienne du château de Chinon (Indre-et-Loire) : un exemple d'adaptation d'un standard architectural aux contraintes topographiques, *RACF, 44*, 2005.

DUPUY 1879
Dupuy A., *La réunion de la Bretagne à la France*, thèse de doctorat, faculté de lettres de Paris, Brest : Imprimerie de Gadreau, 1879, 189 p.

DURAND 1995
Durand P., Le château de Commequiers, *in* : *CAF 1993 Vendée*, Paris : SFA, 1995, p. 211-226.

DURAND 1998
Durand P., L'expérimentation de tir dans les châteaux : de nouvelles perspectives pour la castellologie, *BM, 156-3*, 1998, p. 257-274.

DURANDIÈRE 2003
Durandière R., *L'enceinte urbaine médiévale de Montreuil-Bellay*, mémoire de DEA, Université de Tours, 2003, 3 volumes.

DURANDIÈRE 2005
Durandière R., L'enceinte urbaine de Montreuil-Bellay à la fin du Moyen Âge : premières hypothèses, *Archives d'Anjou, 9*, 2005, p. 27-47.

DUVAL 1896
Duval L., Le château d'Alençon, *in* : *La Normandie monumentale et pittoresque. Tome 1*, Le Havre : Lemale et cie, 1896, p. 1-16.

DUVAL 1897
Duval L., Le château d'Argentan, *in* : *La Normandie monumentale et pittoresque. Tome 2*, Le Havre : Lemale et cie, 1897, p. 1-12.

DUVAL 1992
Duval M., La démilitarisation des forteresses au lendemain des guerres de la Ligue (1593-1628), *MSHAB, 69*, 1992, p. 283-305.

ENGUEHARD 1964a
Enguehard H., Le château d'Angers, *in* : *CAF 1964 Anjou*, Paris : SFA, 1964a, p. 9-21.

ENGUEHARD 1964b
Enguehard H., Le château du Plessis-Macé, *in* : *CAF 1964 Anjou*, Paris : SFA, 1964b, p. 326-331.

ENGUEHARD 1976
Enguehard H., *Le Château d'Angers*, Paris : Caisse des Monuments historiques, 1976, 35 p.

ENLART 1904
Enlart C., *Manuel d'archéologie française : depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance. Tome 2, Architecture civile et militaire*, Paris : Picard et fils, 1904, 856 p.

ERLANDE-BRANDENBURG 1973
Erlande-Brandenburg A., Le château de Clisson, *in* : *CAF 1968 Haute-Bretagne*, Paris : SFA, 1973, p. 271-278.

FAUCHERRE 1988
Faucherre N., Un exemple d'adaptation précoce à l'artillerie dans le domaine royal ; les archères-canonnières de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, 1358-1366, *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie Le Vieux Saint-Maur*, 1988, p. 11-25.

FAUCHERRE 1992
Faucherre N., *Les citadelles du roi de France, de Charles VII à Louis XI*, thèse de doctorat, Université Paris 1, 1992, 3 volumes, 182 p., 181 p., 271 p.

FAUCHERRE 1994
Faucherre N., La Grosse Tour du Bois de Vincennes, rencontre de la résidence et de la défense. 2ème partie. Vincennes, la défense de la tour, *BM, 152-3,* 1994, p. 337-355.

FAUCHERRE 1996
Faucherre N., Le château de Tiffauges, *in* : *CAF 1993 Vendée*, Paris : SFA, 1996, p. 269-288.

FAUCHERRE 2004
Faucherre N., Château de Cherveux, *in* : *CAF 2001 Deux-Sèvres*, Paris : SFA, 2004, p. 121-129.

FAUCHERRE 2009
Faucherre N., Concarneau, la ville close. Une enceinte ducale de la seconde moitié du XV^{e} siècle, *in* : *CAF 2007 Finistère*, Paris : SFA, 2009, p. 65-83.

FEHRNBACH 1992
Fehrnbach X., *Pouancé : Château. Sondages archéologiques (mai 1992)*, Service Régional d'Archéologie, 1992, 3 p.

FINÓ 1963
Finó J. F., Notes sur la production du fer et la fabrication des armes en France au Moyen Âge, *Gladius, 3*, 1963, p. 46-65.

FINÓ 1974
Finó J.-F., L'artillerie en France à la fin du Moyen Âge, *Gladius, 12*, 1974, p. 13-31.

FIXOT 1968
Fixot M., *Les fortifications de terre et les origines féodales dans le Cinglais*, Caen : Centre de recherches archéologiques médiévales, 1968, 123 p.

FOISNEAU 2005
Foisneau D., Lassay, une forteresse de la fin du Moyen Âge, *La Mayenne : archéologie, histoire, 27*, 2005, p. 204-213.

FONTENELLE DE VAUDORÉ 1833
Fontenelle de Vaudoré A. D. (éd.), *Revue anglo-française destinée à recueillir toutes les données historiques et autres, se rattachant aux point de contact entre la France, l'Aquitaine et la Normandie, la Grande-Bretagne et l'Irlande*, Poitiers : F.-A.. Saurin, 1833.

FRESNE DE BEAUCOURT 1891
Fresne de Beaucourt M. G. du, La conspiration du duc d'Alençon, *Revue des questions historiques, 5 (nouvelle série)*, 1891, p. 410-433.

FRESNE DU CANGE 1887
Fresne du Cange C., *Glossarium mediae et infimae latinitatis. Tome 8*, Niort : L. Favre, 1887.

GAUGAIN 2005
Gaugain L., *Trêves (Maine-et-Loire), étude archéologique et historique d'une tour-résidence du XV^{e} siècle*, mémoire de Master 2, Université de Tours, 2005.

GÉHAN 1992
Géhan T., *Pouancé (Maine-et-Loire), « Le Vieux Château », Rapport de sondage*, *Campagne 1992*, Nantes : Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire, 1992, 118 p.

GÉHAN 1993
Géhan T., *Pouancé (Maine-et-Loire), « Le Vieux Château », Rapport de sondage*, *Campagne 1993*, Nantes : Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire, 1993, 16 p.

GÉHAN 1994
Géhan T., *Pouancé (Maine-et-Loire), « Le Vieux Château », Rapport de sondage*, *Campagne 1994*, Nantes : Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire, 1994, 43 p.

GILLOT 1963
Gillot G., Les fortifications de Fougères, *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique de l'arrondissement de Fougères, 7*, 1963, p. 1-173.

GODARD-FAULTRIER 1839
Godard-Faultrier V., *L'Anjou et ses monuments. Tome 1*, Angers : Cosnier et Lachèse, 1839, 415 p.

GODEFROY 1649
Godefroy T., *Le cérémonial françois. Tome 2*, Paris : Sébatien Cramoisy, 1649, 1048 p.

GODIVIER 1898
Godivier H., *Notice sur Pouancé et ses environs*, 1898, n. p.

GODIVIER, FROGER 1988
Godivier H., Froger P., *Pouancé En Anjou. Des origines au début du XX^e^ siècle*, Barre et Dayz, 1988, 299 p.

GUESNON 1896
Guesnon A. (éd.), *Inventaire chronologique des chartes de la ville d'Arras*, 1896.

GUIGEN 2011
Guigen C., Hennebont, le vieux-château et la ville close (56), *in* : Martineau J. (dir.), *Projet collectif de recherche. Enceintes médiévales dans le Grand Ouest, Rapport 2010,* 2011, p. 108-123.

GUILBERT 1974-1975
Guilbert S., Les fortifications de Châlons-sur-Marne à la fin du Moyen Âge, *in* : CTHS (éd.), Actes du 95^e^ congrès national des sociétés savantes, Paris : Bibliothèque Nationale, 1974-1975, p. 195-203.

GUILLEMIN 1980
Guillemin D., *Le château des ducs de Guise. Découverte archéologique et architecturale, dix siècles d'histoire*, Paris : Club du Vieux Manoir, 1980, p. 190 p.

GUILLOT 1972
Guillot O., *Le comte d'Anjou et son entourage au XI^e^ siècle*, Paris : A. et J. Picard, 1972, 2 volumes, 470 p. et 355 p.

GUILLOTEL 1975-1976
Guillotel H., L'action de Charles le Chauve vis-à-vis de la Bretagne de 843 à 851, *MSHAB, 53*, 1975-1976, p. 5-32.

GUILLOTEL 1979
Guillotel H., Le premier siècle du pouvoir ducal breton (936-1040), *in :* Congrès national des sociétés savantes, CTHS, *La Lorraine : études archéologiques. Actes du 103^e^ congrès*

national des sociétés savantes, 1978, Nancy-Metz, Paris, Bibliothèque nationale, 1979, p. 63-84.

GUILLOTEL 1982
Guillotel H., L'exode du clergé breton devant les invasions scandinaves, *MSAHB, 59,* 1982, p. 269-273.

GUILLOTEL 1989
Guillotel H., La place de Châteaubriant dans l'essor des châtellenies bretonnes (XI^e^-XII^e^ siècles), *MSHAB, 66*, 1989, p. 6-45.

HALBERT 2000
Halbert O., L'allée de la Hée des Hiret. Des gentilshommes campagnards mi angevins – mi bretons, 15001650, Nantes : O. Halbert, 2000, 224 p.

HALPHEN 1906
Halphen L., *Le comté d'Anjou au XI^e^ siècle*, Paris : A. Picard, 1906, 428 p.

HARMAND 1979
Harmand J., Le château de Montepilloy, *BM 137-4*, 1979, p. 93-124.

HÉLIOT 1972
Héliot P., Un organe peu connu de la fortification médiévale : la gaine, *Gladius, 10*, 1972, p. 45-67.

HERROIN, RABU 1990
Herroin R., Rabu D., avec la collaboration de Chantraine J., Chauvel J. J., Étienne H., *Notice explicative, Carte géologique de la France à 1/50 000, feuille Châteaubriant (389)*, Orléans : Bureau de recherches géologiques et minières, 1990, 51 p.

HISTOIRE DE POUANCÉ ET DE LA GUERCHE 1885
Histoire de Pouancé et de la Guerche, Châteaubriant : Imprimerie Drouard-Frémond, 1885, 95 p.

HUNOT, LITOUX 2010
Hunot J.-Y, Litoux E*., Nouvelles recherches sur les demeures seigneuriales en Anjou, XIII^e^-XV^e^ siècles,* Angers : Conseil général de Maine-et-Loire, Patrimoine d'Anjou – Études et travaux, 4, 2010, 102 p.

HUVET 1975
Huvet M., *Gabelous et faux-sauniers en France à la fin de l'ancien régime*, thèse de doctorat, Université Rennes II, 1975.

JAMES 1973
James F.-C., Le château de Châteaubriant, *in* : *CAF 1968 Haute-Bretagne*, Paris : SFA, 1973, p. 304-340.

JONES, JONES 1997
Jones M., Jones R., La défense des duchés de Bretagne et Normandie vers 1400 : contrastes et comparaisons, *Revue du Nord, hors série 5*, 1997, p. 103-122.

JOUANNE 1954
Jouanne R., Le château d'Alençon, *in* : *CAF 1953 Orne*, Paris : SFA, 1954, p. 14-20.

JOUBERT 1888
Joubert A., *Histoire de la baronnie de Craon de 1382 à 1626 d'après les archives inédites du chartrier de Thouars (fonds Craon)*, Paris : E. Lechevalier, 1888, p. 600.

KIEMPEL 1977
Kiempel D., Le développement de la taille en série dans l'architecture médiévale et son rôle économique, *BM 135*, 1977, 195-222.

LA BORDERIE 1877
La Borderie A. Le Moyne de, *Louis de la Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488*, Paris : Champion, 1877, 134 p.

LA BORDERIE 1888
La Borderie A. Le Moyne de, *Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XI^e^, XII^e^, XIII^e^ siècles)*, Rennes : Imprimerie Ch. Catel, 1888, 326 p.

LA BORDERIE 1899
La Borderie A. Le Moyne de, *Histoire de Bretagne. Tome 3 : 995-1364*, Rennes : J. Plihon et L. Hommay, 1899, 622 p.

LA BORDERIE 1906
La Borderie A. Le Moyne de, Pocquet du Haut-Jussé B.-A., *Histoire de Bretagne. Tome 4 : 1364-1515*, Rennes : J. Plihon et L. Hommay, 1906, 655 p.

LA BORDERIE 1991
La Borderie A. Le Moyne de, *L'architecture militaire du Moyen Âge en Bretagne*, Rennes : Rue des scribes, 1991, 141 p.

LA CURNE DE SAINTE-PALAYE 1882
La Curne de Sainte-Palaye J.-B. de, *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois, ou Glossaire de la langue françoise depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV*, Niort : L. Favre, 1882, 394 p.

LA SICOTIÈRE, POULET-MALASSIS 1845a
La Sicotière L. de, Poulet-Malassis A., Alençon, *in* : La Sicotière L., *Le département de l'Orne archéologique et pittoresque*, Laigle : Beuzlin, 1845a, p. 275-293.

LA SICOTIÈRE, POULET-MALASSIS 1845b
La Sicotière L. de, Poulet-Malassis A., Argentan, *in* : La Sicotière, *Le département de l'Orne archéologique et pittoresque*, Laigle : Beuzlin, 1845b, p. 193-212.

LAGNEAU 1992
Lagneau J.-F., *Alençon-Château : restauration de la tour couronnée et de la tour d'entrée, étude préalable*, Caen : DRAC Basse-Normandie, 1992.

LAGNEAU 1994
Lagneau J.-F., *Argentan-Tour Marguerite : restauration des maçonneries, charpente et couverture, Dossier documentaire des ouvrages exécutés*, Caen : DRAC Basse-Normandie, 1994.

LAROQUE DE LA LONTIÈRE 1662
Laroque de la Lontière G., *Histoire généalogique de la maison de Harcourt. Tome 2*, Paris : S. Cramoisy, 1662, 1047 p.

LE BAUD 1638
Le Baud P., *Histoire de Bretagne, avec les chroniques des maisons de Vitré, et de Laval*, Paris : Gervais Alliot, 1638.

LE COR, RANGEARD, MERRIEN-SOUKATCHOFF 2012
Le Cor T., Rangeard D., Merrien-Soukatchoff V., Caractérisation minéralogique et mécanique des schistes briovériens, *in* : *XX^e^ rencontres AUGC-IBPSA, 6-8 juin 2012*, 2012, 10 p.

LE MENÉ 1964
Le Mené M., La population nantaise à la fin du XV^e^ siècle*, AB, 71*, 1964, p. 189-220.

LE MENÉ 1982
Le Mené M.*, Les campagnes angevines à la fin du Moyen Age (vers 1350-vers 1530)*, Nantes : Cid éditions, 1982, 534 p.

LE MENÉ 2001
Le Mené M.*, Villes et campagnes de l'Ouest au Moyen Âge*, Nantes : Ouest éditions, 2001, 329 p.

LEBOULANGER 1930
Leboulanger J., Argentan, anciennement ville fortifiée, *Le pays d'Argentan, 3*, 1930, p. 70-86.

LEGUAY 1968
Leguay J.-P., *La ville de Rennes au XV^e^ siècle à travers les comptes des miseurs*, Rennes : Institut armoricain de recherches historiques de Rennes, 1968.

LEGUAY 1981
Leguay J.-P., *Un réseau urbain au Moyen Âge, les villes du duché de Bretagne aux XIV^e^ et XV^e^ siècles*, Paris : Maloine, 1981, 406 p.

LEGUAY 1989
Leguay J.-P., Châteaubriant aux XIV^e^ et XV^e^ siècles : un exemple de ville seigneuriale en Bretagne médiévale, *MSHAB, 66*, 1989, p. 48-66.

LEGUAY, MARTIN 1982
Leguay J.-P., Martin H., *Fastes et malheurs de la Bretagne ducale : 1213-1532*, Rennes : Ouest France, 1982, 435 p.

LEHUGUEUR 1880
Lehugeur P., *Excursions historiques en Anjou, discours prononcé à la distribution du prix du Lycée d'Angers*, Angers : Lachèse et Dolbeau, 1880, 15 p.

LEMESLE 2004
Lemesle M., *En Anjou, la bataille de Craon : 23 mai 1592*, Mayenne : Éditions régionales de l'Ouest, 2004, 126 p.

LEVILLAIN 1951
Levillain L., La marche de Bretagne, ses marquis et ses comtes, *AB, 58*, 1951, p. 89-117.

LINDEN 2004
Linden G., *Les mots des mines et des carrières du Maine-et-Loire*, Le Coudray-Macouard : Cheminements, 2004, 253 p.

LITOUX 2011
Litoux E., Château de Champtocé sur Loire, *in :* Martineau J., (dir.), *Projet collectif de recherche. Enceintes médiévales dans le Grand Ouest, Rapport 2010,* 2011, p. 68-92.

LITOUX, CRON 2010
Litoux E., Cron É. (dir.), *Le château et la citadelle de Saumur : architectures du pouvoir*, Paris : Société française d'archéologie, 2010, 226 p.

LOGEAIS 1853
Logeais A., Jean II, duc d'Alençon, seigneur de Pouancé, Château-Gontier et la Flèche, *Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 2-2*, 1853, p. 363-380.

LOUISE 1994
Louise G., Le château des ducs d'Alençon, *in* : Renoux A., *Palais médiévaux, France-Belgique : 25 ans d'archéologie,* Le Mans : Publications de l'Université du Maine, 1994, p. 15-16.

MAÎTRE 1895
Maître L., Les ruines du château de Châteaubriant, *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-inférieure*, *34*, 1895, p. 264-268.

MALIGORNE, ÉVEILLARD, CHAURIS 2002
Maligorne Y, Éveillard J.-Y., Chauris L., Extraction et utilisation des granites en Armorique romaine. L'exemple de ka carrière de Locuon en Poërdut (Morbihan), *Gallia, 59*, 2002, p. 133-143.

MALLET 1998
Mallet J., La « construction » au château royal (XIII^{e}-XVI^{e} siècles), *in* : Prigent D., Tonnerre N.-Y., *La construction en Anjou au Moyen Âge. Actes de la tables ronde d'Angers des 29 et 30 mars 1996*, Angers : Presses de l'Université d'Angers, 1998, p. 113-124.

MARBOUTIN 1939
Marboutin J. R., Bonaguil, *in* : *CAF 1938 Allier*, Paris : SFA, 1939, p. 301-318.

MARCHAND 1889
Marchand C., *Charles I^{er} de Cossé, comte de Brissac et maréchal de France, 1507-1563*, thèse de doctorat, Université de Rennes, 1889.

MARTÈNE 1874
Martène E., *Histoire de l'abbaye de Marmoutier. Tome 1 : 372-1104*, Tours : Guilland-Verger, 1874, 591 p.

MARTIN 1987
Martin G, *Histoire et généalogie de la Maison de Cossé-Brissac*, La Ricamarie : G. Martin, 1987, 250 p.

MARTINEAU 2003
Martineau J., *Château de Chinon, DFS, Relevé et analyse des dallages de la cour seigneuriale*, INRAP, février 2003.

MARTINEAU 2011a
Martineau J., Les origines de l'enceinte urbaine de Guérande (44) : quelques données archéologiques récentes, *in :* Martineau J., (dir.), *Projet collectif de recherche. Enceintes médiévales dans le Grand Ouest, Rapport 2010,* 2011a, p. 93-107.

MARTINEAU 2011b
Martineau J., Les tours à canon du duché de Bretagne au XV^e^ siècle, *in* : Prouteau N., Crouy-Chanel E. de, Faucherre N., *Artillerie et fortification (1200-1600)*, 2011b, p.191-211.

MARTINEAU, SCHMITT 2008
Martineau J., Schmitt L., *Rennes, Place Saint-Germain*, Étude documentaire, Inrap, Service Régional de l'archéologie de Bretagne, Rennes, 2008, 137 p.

MARTINEAU, SCHMITT 2011
Martineau J., Schmitt L., Les fortifications médiévales de Rennes : état général de la question et nouvelles données archéologiques place Saint-Germain, *in :* Martineau J., (dir.), *Projet collectif de recherche. Enceintes médiévales dans le Grand Ouest, Rapport 2010,* 2011, p. 156-177.

MASTROLORENZO 2004-2005, 2006-2007
Mastrolorenzo J, *Sainte-Suzanne (53). Le pont-levis encadré de ses courtines. Étude de bâti. 2004-2005 (Pont-levis). 2006-2007 (Courtines),* Laval : Conseil général de la Mayenne, Service du patrimoine, 56 p.

MASTROLORENZO 2006
Mastrolorenzo J, *Sainte-Suzanne. La porte de Fer. Le rempart sud. Étude de bâti.* Laval : Conseil général de la Mayenne, Service du patrimoine, 2006, 45 p.

MAUGER 1998
Mauger F., La forteresse de Domfront et ses garnisons à la fin du XV^e^ siècle (1), *Le Domfrontais médiéval, 13,* 1998, p. 40-52.

MAUGER 1999
Mauger F., Le château de Domfront et ses garnisons à la fin du XV^e^ siècle (2), *Le Domfrontais médiéval, 14*, 1999, p. 25-36.

MESNARD 1961
Mesnard P., Louis XI et le Mont-Saint-Michel, *Les Amis du Mont-Saint-Michel, 67*, 1961, p. 1-6.

MESQUI 1979a
Mesqui J., Provins : la fortification d'une ville au Moyen Âge, Paris : Arts et métiers graphiques, 1979a, 317 p.

MESQUI 1979b
Mesqui J., Notes à propos du donjon de Montepilloy, *BM, 137-4*, 1979b, p. 371-376.

MESQUI 1991
Mesqui J., *Châteaux et enceintes de la France médiévale : de la défense à la résidence. Tome 1 : les organes de la défense*, Paris : Picard, 1991, 375 p.

MESQUI 1993
Mesqui J., *Châteaux et enceintes de la France médiévale : de la défense à la résidence. Tome 2 : la résidence et les éléments d'architecture*, Paris : Picard, 1993, 382 p.

MESQUI 2001
Mesqui J., *Le château d'Angers*, Paris : Monum, éditions du patrimoine, 2001, 56 p.

MESQUI, TOUSSAINT 1990
Mesqui J., Toussaint P, Le château de Gisors aux XII^{e} et XIII^{e} siècles, *Archéologie médiévale, 20,* 1990, p. 253-317.

MEURET 1989
Meuret J.-C., Le paysage métallurgique minier ancien au Sud-Est de l'Ille-et-Vilaine, *ABPO, 96-2*, 1989, p. 145-159.

MEURET 1992
Meuret J.-C., Du pouvoir carolingien à la seigneurie châtelaine. L'honneur perdu de Lourzais, *La Mayenne, archéologie, histoire, 15*, 1992, p.37-49.

MEURET 1993a
Meuret J.-C., Le poids des familles seigneuriales aux confins de l'Anjou et de la Bretagne, les Martigné-Pouancé, *MSHAB, 70*, 1993a, p. 89-129.

MEURET 1993b
Meuret J.-C., *Peuplement, pouvoir et paysage sur la marche Anjou-Bretagne : des origines au Moyen Âge*, Laval : Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne, 1993b, 656 p.

MEURET 1998
Meuret J.-C., Construction et habitat aux confins Anjou-Bretagne du XI^{e} au XV^{e} siècle. Des textes au terrain, *in* : Prigent D., Tonnerre N.-Y., *La construction en Anjou au Moyen Âge. Actes de la tables ronde d'Angers des 29 et 30 mars 1996*, Angers : Presses de l'Université d'Angers, 1998, p. 144-176.

MEURET 2008
Meuret J.-C., Le grès roussard au nord du nantais dans son contexte régional : matériau privilégié et marqueur chronologique dans les édifices médiévaux?, *BSAHNLA, 143*, 2008, p. 97-160.

MEURET 2010a
Meuret J.-C., Au cœur de la marche bretonne, l'ascension et le démantèlement d'une grande châtellenie, La Guerche-Pouancé : milieu XI^e^-milieu XIII^e^ siècle, *in* : Quaghebeur J., Soleil S. (dir.), *Le pouvoir et la foi au Moyen Âge en Bretagne et dans l'Europe de l'Ouest, mélanges en mémoire du professeur Hubert Guillotel*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010a : p. 639-684.

MEURET 2010b
Meuret J.-C., Origines et débuts des villes de la marche bretonne, *in* : Chédeville A., Pichot D. (dir.), *Des villes à l'ombre des châteaux. Naissance et essor des agglomérations castrales en France au Moyen Âge*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010b, p. 43-64.

MEURET, NEAU 2012
Meuret J.-C., Neau A., Pouancé (Maine-et-Loire), ou la constitution d'une ville castrale entre Bretagne et Anjou, du XI^e^ au XIX^e^ siècle, *ABPO, 119-2*, 2012, p. 7-155.

MILLET DE LA TURTAUDIÈRE 1860
Millet de la Turtaudière P.-A., *Répertoire archéologique de l'Anjou,* 1860, p. 112.

MINOIS 1993
Minois G., *Du Guesclin*, Paris : Fayard, 1993, 518 p.

MORIERI 1735
Morieri L., *Supplément au grand dictionnaire historique généalogique, géographique. Tome 2*, Paris : Herissant, 1735, 738 p.

MOULIN 1996
Moulin M.-A., *Argentan au XIV^e^ siècle*, maîtrise d'histoire, Université de Caen, 1996.

MUSSAT 1975
Mussat A., Le château de Vitré et l'architecture des châteaux bretons du XIV^e^ au XVI^e^ siècle, *BM 133-2*, 1975, p. 131-164.

NEAU 2010
Neau A., *Sur les chemins de l'histoire en pays Pouancéen. Tome 1*, Pouancé : Neau, 2010, 256 p.

NODIER, TAYLOR, CAILLEUX 1820
Nodier C., Taylor J., Cailleux A. de, *Voyages pittoresques et romantiques de l'ancienne France. Ancienne Normandie*, Paris : P. Didot l'aîné, 1820.

NODIER, TAYLOR, CAILLEUX 1845-1846
Nodier C., Taylor J., Cailleux A. de, *Voyages pittoresques et romantiques de l'ancienne France. Bretagne*, Paris : F. Didot, 1845-1846.

ODOLANT-DESNOS 1787
Odolant-Desnos P. J., *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon et sur ses seigneurs : précédés d'une dissertation sur les peuples qui ont habité anciennement le Duché d'Alençon et le Comté du Perche, et sur l'état ancien de ces pays*, Alençon : J. Z. Malassis le jeune, 1787, 493 p (volume 1) et 651 p (volume 2).

PECHA 2006
Pecha M., *Le doyenné de Candé aux XI^e^ et XII^e^ siècles, organisation de l'espace et structures sociales*, thèse de doctorat, Université d'Angers, 2006, 900 p.

PÉROUSE DE MONTCLOS 1988
Pérouse de Montclos J.-M., *Architecture : vocabulaire*, Paris : Imprimerie Nationale, 1988, 622 p.

PERROY 1943
Perroy É., L'artillerie de Louis XI dans la campagne Artois (1477), *Revue du Nord, 26*, 1943, p. 171-196, p. 293-315.

PICHOT 2011
Pichot D., Bretagne/Maine : de la marche à la frontière entre Vitré et Laval (VI^e^-XV^e^ siècle), *in* : Catala M., Le Page D., Meuret J.-C*., Frontières oubliées, frontières retrouvées : marches et limites anciennes en France et en Europe*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 87-100.

PICHOT, LAGIER, ALLAIN 2009
Pichot D., Lagier V., Allain G. (dir.), *Vitré : histoire et patrimoine d'une ville*, Paris : Somogy, 2009, 295 p.

PORT 1878
Port C., *Dictionnaire historique, géographique, et biographique de Maine-et-Loire. Tome 3 : N-Z*, Angers : Lachèse et Dolbeau, 1878, 761 p.

PREAULX 1832
Preaulx J. M., *Notice généalogique et historique sur Pouancé et la Guerche*, Paris : Imprimerie Poussièlgue, 1832, 81 p.

PRIEUR 1954
Prieur J., Le château d'Argentan, *in* : *CAF 1953 Orne*, Paris : SFA, 1954, p. 84-90.

PRIGENT 1989
Prigent D., Étude statistique d'appareils à l'intérieur de l'abbaye de Fontevraud : aspects méthodologiques, *RAO, 6*, 1989, p. 155-172.

PROVOST 1988
Provost M., *Carte archéologique de la Gaule. Le Maine-et-Loire 49*, Paris : Académie des inscriptions et belles-lettres, 1988, 171 p.

RACINEUX 1983
Racineux A., *À travers l'histoire au pays de Pouancé*, Mayenne : Yves Floch, 1983, 157 p.

RACINEUX 1995
Racineux A., *Sel de la vie, Gabelle de douleurs*, 1995, 34 p.

REVEYRON 2002
Reveyron N., L'apport de l'archéologie du bâti dans la monographie d'architecture, *In situ, 2*, 2002, p. 1-13.

REVEYRON 2005
Reveyron N., L'analyse modulaire des parements dans l'architecture médiévale. L'exemple de la tour nord de Saint-Nizier (Lyon XV^{e}-XVI^{e} s.), *in* : Parron-Kontis I., Reveyron N. (éd.), *Archéologie du bâti : pour une harmonisation des méthodes. Actes de la table ronde, 9 et 10 novembre 2001, Musée archéologique de Saint-Romain-en-Gal*, Paris : Errance, 2005, p. 35-43.

RICHARD 1944
Richard J., Quelques idées de François de Surienne sur la défense des villes : à propos de la fortification de Dijon (1461), *Annales de Bourgogne, 16*, 1944, p. 36-43.

ROBERT, BOURLOTON, COUGNY 1890
Robert A., Bourloton E., Cougny G. (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français : comprenant tous les membres des assemblées françaises et tous les ministres français depuis le 1er mai 1789 jusqu'au 1er mai 1889. Tome 3*, Paris : Bourloton, 1890.

ROBIN 1983
Robin F., Les chantiers des princes angevins (1370-1480) : direction, maîtrise, main d'œuvre, *BM, 141-1*, 1983, p. 22-65.

ROCOLLE 1989a
Rocolle P.*, 2000 ans de fortification française. Tome 1 : du IV^{e} siècle avant Jésus-Christ à l'approche du XVI^{e} siècle*, Panazol : Lavauzelles, 1989a, 680 p.

ROCOLLE 1989b
Rocolle P., *2000 ans de fortification française. Tome 2 : du XVI^{e} siècle au mur de l'Atlantique*, Panazol : Lavauzelles, 1989b, 815 p.

ROCOLLE 1994
Rocolle P., *Le temps des châteaux forts*, Paris : A. Colin, 1994, 231 p.

ROLLIER, LEMASSON, TRÉGON 1912
Rollier T., Lemasson A., Trégon autrefois, d'après des notes recueillies en 1839 par M. Thomas Rollier, recteur de cette paroisse, complétées et mises en ordre par Auguste Lemasson, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, *Association Bretonne. Comptes-rendus, procès-verbaux, mémoires, 31-3*, 1912, p. 371-440.

ROMANET 1890-1902
Romanet O. de, *Géographie du Perche et chronologie de ses comtes, suivies de pièces justificatives formant le cartulaire de cette province*, Mortagne : Imprimerie de l'Écho de l'Orne, 1890-1902, 176 p.

ROYE 1896
Roye J. de, Le Clerc J., Mandrot B. de, *Journal de Jean de Roye connu sous le nom de Chronique scandaleuse. Tome 2*, Paris : Renouard, 1896, 471 p.

SAILHAN 1978
Sailhan P., Typologie des archères et canonnières. Les archères des châteaux de Chauvigny, *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest et des Musées de Poitiers, 14*, 1978, p. 511-541.

SAINTE-MARTHE, SAINTE-MARTHE 1647
Sainte-Marthe S., Sainte-Marthe L., *Histoire généalogique de la Maison de France. Tome 1*, Paris : Cramoisy, 1647, p. 1024.

SALAMAGNE 1986
Salamagne A., Les années 1400 ; la genèse de l'architecture militaire bourguignonne ou la définition d'un nouvel espace urbain, *Revue belge d'histoire militaire, 26-5*, 1986, p. 325-344.

SALAMAGNE 1992
Salamagne A., À propos des moineaux du château de Hédé. Quelques remarques sur l'architecture militaire à la fin du XV^e^ siècle et au début du siècle suivant dans le nord-ouest de la France, *MSHAB, 69*, 1992, p. 241-281.

SALAMAGNE 1993a
Salamagne A., Un exemple rare dans l'architecture défensive du XV^e^ siècle : le boulevard du château de Lassay, *La Mayenne : archéologie, histoire, 16*, 1993a, p. 165-210.

SALAMAGNE 1993b
Salamagne A., À propos de l'adaptation de la fortification à l'artillerie vers les années 1400 : quelques remarques sur les problèmes de vocabulaire, de typologie et de méthode, *Revue du Nord, 75, 303 (octobre-décembre),* 1993b, p. 809-846.

SALAMAGNE 1993c
Salamagne A., L'attaque des places fortes au XV^e^ siècle à travers l'exemple des guerres anglo et franco-bourguignonnes, *Revue historique, 289-1*, 1993c, p. 65-113.

SALAMAGNE 2001a
Salamagne A., *Construire au Moyen Âge : les chantiers de fortification de Douai*, Villeneuve-d'Ascq : Presse universitaire du Septentrion, 2001a, 319 p.

SALAMAGNE 2001b
Salamagne A., Archères, mâchicoulis et tours dans l'architecture militaire du Moyen Âge (XIII^e^-XV^e^ siècles) : éléments fonctionnels ou symboliques ?, *in* : Renoux A. (éd.), *Aux marches du palais : qu'est-ce qu'un palais médiéval ? Données historiques et archéologiques. Actes du VII^e^ Congrès international d'archéologie, Le Mans-Mayenne, 9-11 septembre 1999*, Le Mans : Publications de l'Université du Maine, 2001b, p. 77-85.

SALCH 1977
Salch C.-L. (éd.), *L'atlas des châteaux-forts en France*, Strasbourg : éditions Publitotal, 1977, 839 p.

SALCH 1979
Salch C.-L. (dir.), *Dictionnaire des châteaux et des fortifications du Moyen Âge en France*, Strasbourg : éditions Publitotal, 1979, 1288 p.

SASSIER 2004
Sassier Y., *Structures du pouvoir, royauté et Res publica, France, 9e-12e siècle*, Mont Saint-Aignan : Publications de l'Université de Rouen, 2004, 236 p.

SÉRAPHIN 2002
Séraphin G., Les fenêtres médiévales : état des lieux en Aquitaine et en Languedoc, *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, hors série,* 2002, p. 145-201.

SIMONET 2004
Simonet E., *L'enceinte urbaine de Guingamp*, mémoire de maîtrise, Université Paris X, 2004, 103 p.

STEIN 1916-1917
Stein H., Une fabrique de munitions à Montargis au XVe siècle, *Annales de la société historique et archéologique du Gâtinais, 33*, 1916-1917, p. 112-114.

SUISSE 1876
Suisse C., *Architecture militaire bourguignonne : restauration du château de Dijon*, Paris : A. Morel, 1876, 79 p.

TESNIER 1994
Tesnier F., Le château de Chaumont, *BM, 152*, 1994, p. 67-99.

TONNERRE 1992
Tonnerre N.-Y., *Naissance de la Bretagne : les structures territoriales, économiques et sociales de la Bretagne méridionale (Nantais, Vannetais) de la fin du VIIe à la fin du XIIe siècle*, thèse de doctorat, Université Paris X, 1992, 806 p.

TONNERRE 2001
Tonnerre N.-Y. (dir.), *Chroniqueurs et historiens de la Bretagne du Moyen Âge au milieu du XXe siècle*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2001, 242 p.

TONNERRE 2010
Tonnerre N.-Y., Les bourgs angevins, quelques exemples, *in* : Chédeville A., Pichot D. (dir.), *Des villes à l'ombre des châteaux. Naissance et essor des agglomérations castrales en France au Moyen Âge*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 79-87.

TRIGER 1886
Triger R., Une forteresse du Maine pendant l'occupation anglaise. Fresnay-le-Vicomte de 1417 à 1450, *Revue historique et archéologique du Maine, 19*, 1886, p. 27-105, p. 185-273.

TRIGER 1901a
Triger R., Le château et la ville de Beaumont-le-Vicomte pendant l'invasion anglaise (1417-1450), *Revue historique et archéologique du Maine, 49*, 1901a, p. 241-284.

TRIGER 1901b
Triger R., Le château et la ville de Beaumont-le-Vicomte pendant l'invasion anglaise (1417-1450), *Revue historique et archéologique du Maine, 50*, 1901b, p. 52-70.

TRIGER 1901c
Triger R., Excursion historique et archéologique à Fresnay-sur-Sarthe le jeudi 4 juillet 1901 et érection d'une plaque à Ambroise de Loré, capitaine de Fresnay de 1418 à 1420, *Revue historique et archéologique du Maine, 50*, 1901c, p. 112-150.

TRIGER 1901d
Triger R., Documents inédits sur le château de Fresnay en 1569, *Revue historique et archéologique du Maine, 50*, 1901d, p. 182-194.

TRIGER 1907a
Triger R., *Sainte-Suzanne : son histoire et ses fortifications*, Mamers : Imprimerie Fleury, 1907a, 271 p.

TRIGER 1907b
Triger R., Sainte-Suzanne : son histoire et ses fortifications, *Revue Historique et Archéologique du Maine, 61*, 1907b, p. 24-99, p. 271-331.

TRUTTMANN 1967
Truttmann P., Ces forteresses autour desquelles s'est bâtie la France, *Archeologia, 18 (septembre-octobre),* 1967, p. 70-78.

VAIVRE 1989
Vaivre J. de, Le château de Posanges, *in* : *CAF 1986 Auxois-Châtillonais*, Paris : SFA, 1989, p. 212-234.

VILLE DE POUANCÉ 2011
Ville de Pouancé [en ligne], *Patrimoine*, http://www.ville-pouance.fr:decouvrir-pouance/presentation/patrimoine, 30 novembre 2011.

VILLENEUVE-BARGEMONT 1825
Villeneuve-Bargemont L. F. de, *Histoire de René d'Anjou, roi de Naples, duc de Lorraine et comte de Provence. Tome 2 : 1446-1476*, Paris : J. J. Blaise, 1825, 459 p.

VILTART 2011
Viltart F., Le camp de siège d'après l'exemple bourguignon (XV^{e}-début XVI^{e} siècle), *in* : Prouteau N., Crouy-Chanel E. de, Faucherre N., *Artillerie et fortification (1200-1600)*, 2011, p.99-105.

VIMONT 1898
Vimont E., *Le vieil Argentan, ses rues, ses fortifications, ses monuments et ses juridictions*, Argentan : Imprimerie du Journal de l'Orne, 1898, 224 p.

VIOLLET-LE-DUC 1861
Viollet-le-Duc E.-E., *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^{e} au XVI^{e} siècle. Tome 5 : DA-FU*, Paris : B. Bance, 1861, 563 p.

VIOLLET-LE-DUC 1863
Viollet-le-Duc E.-E., *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e^ au XVI^e^ siècle. Tome 6 : GA-OU*, Paris : B. Bance, 1863, 458 p.

VITAL, GUIZOT 1826
Vital O., Guizot M., *Histoire de Normandie. Tome 3*, 1826, Caen : Mancel, 548 p.

WAHA 1991
Waha M. de, Réflexions sur l'adaptation de l'architecture militaire des Pays-Bas à l'artillerie, *in* : Centre de castellologie de l'abbaye de Flaran (éd.), *Châteaux et révolutions. Actes du 4^e^ colloque de castellologie de Flaran, 1989*, Flaran : Centre de Castellologie, 1991, p. 29-48.

WISMES 1862
Wismes O. de, *Le Maine et l'Anjou historiques, archéologiques et pittoresques,* Nantes : Imprimerie V. Forest et É. Grimaud, 1862, 2 volumes.

ZADORA-RIO 2001
Zadora-Rio É., Archéologie et toponymie, le divorce, *Les petits cahiers d'Anatole, 8*, 2001, 17 p.

ZADORA-RIO, GAUTHIEZ 2003
Zadora-Rio É., Gauthiez B., Les fondations de bourgs de l'abbaye de Marmoutier en Anjou-Touraine : ressorts de juridiction ou espaces urbanisés ?, *in* : Gauthiez B., Zadora-Rio É., Galinié H. (dir.), *Village et ville au Moyen Âge, les dynamiques morphologiques*, Tours : Presses universitaires François Rabelais, 2003, p. 299-348 (volume 1), p. 275-357 (volume 2).

Table des figures

Figure 1: À gauche : château d'Harcourt, intérieur de la grande salle (E. Fragonard, in : Nodier, Taylor, Cailleux 1820) ; à droite : château de Suscinio, vue générale (E. Ciceri, in : Nodier, Taylor, Cailleux 1845-1846). *20*

Figure 2: Le château de Pouancé : la Poterne Nord vue de l'extérieur de l'enceinte (P. Hawke, in : Godard-Faultrier 1839, p. 399). *21*

Figure 3: Localisation des châteaux sur les marches de Bretagne (dessin A. Casaubon, d'après Cintré 1992b, p. 23). *33*

Figure 4 : Carte de localisation de Pouancé (dessin A. Casaubon). *39*

Figure 5: Localisation du château de Pouancé au nord-ouest du bourg (dessin A. Casaubon, d'après plan cadastral ©2011 Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État). *39*

Figure 6: Localisation du château de Pouancé, vue aérienne. *40*

Figure 7: Courbes de niveau autour du château de Pouancé (dessin A. Casaubon). *40*

Figure 8: Coupe du château de Pouancé. Les altitudes sont relatives au 0 NGF (dessin A. Casaubon). *41*

Figure 9: Pouancé, vue aérienne du château et de la ville (ADML, 6 Fi 10449). *42*

Figure 10: Le château de Pouancé dominant l'étang de Saint-Aubin, vue artistique (ADML, 6 Fi 8636). *42*

Figure 11: Carte géologique centrée sur le château de Pouancé (dessin A. Casaubon, d'après données IGN © 2009). *45*

Figure 12: Réseau viaire de Pouancé, XI^e^ siècle (d'après Meuret, Neau 2012, p. 17, 42). *48*

Figure 13: Réseau viaire de Pouancé, XIII^e^ siècle (d'après Meuret, Neau 2012, p. 19, 42). *48*

Figure 14: Réseau viaire de Pouancé, XV^e^ siècle (d'après Meuret, Neau 2012, p. 22, 43). *49*

Figure 15: Localisation potentielle de la chapelle Saint-Pierre (d'après ADML, cadastre napoléonien, 1833, section F2). *52*

Figure 16: Baie sculptée localisée par J.-C. Meuret sur un bâtiment en partie détruit à proximité de la place Du Guesclin (cl. A. Casaubon). *53*

Figure 17: Grenier à sel de Pouancé, situé aux 19 et 21, rue Saint-Aubin (cl. A. Casaubon). *53*

Figure 18 : Vue aérienne du château de Pouancé. Le colombier est visible à l'arrière-plan (coll. privée C. Bréget, carte postale des années 1950). *54*

Figure 19: Vue du colombier, situé à droite (coll. privée C. Bréget, carte postale des années 1900). *54*

Figure 20: Pouancé, château de Tressé (ADML, 6 Fi 3662). *55*

Figure 21: Armaillé, Le Bois-Geslin, vue aérienne (cl. T. de Sayve). *55*

Figure 22: Armaillé, Le Bois-Geslin, canonnière (cl. A. Casaubon). *56*

Figure 23: Menhir de Pierre Frite, entre les communes d'Armaillé et de Saint-Michel-et-Chanveaux (cl. A. Casaubon). *62*

Figure 24: Bracelet de bronze découvert à la Prévière (cl. R. Bréget). *63*

Figure 25: Pouancé, église paroissiale de la Madeleine (coll. privée C. Bréget, carte postale des années 1910). *65*

Figure 26: Localisation de l'église de la Madeleine (ADML, cadastre napoléonien, 1833, section F2). *65*

Figure 27: Église de Saint-Aubin de Pouancé (ADML, 11 Fi 5092, coll. Iconographique C. Port, dessin au crayon du XIX^e siècle). *66*
Figure 28: Église de Saint-Aubin de Pouancé, vue aérienne (coll. privée C. Bréget, carte postale des années 1950). *66*
Figure 29: Localisation de l'église Saint-Aubin de Pouancé. *67*
Figure 30: Plan de Pouancé et de Saint-Aubin et du chemin allant de Pouancé à Saint-Aubin (ADML, C81, vers 1780). *67*
Figure 31: Bourg de Saint-Aubin (ADML, cadastre napoléonien, 1833, section D1). *70*
Figure 32: Mottes castrales sur la commune de Pouancé (ADML, cadastre napoléonien, 1833, section B3, parcelles 785 et 874 et section E1, parcelle 37). *72*
Figure 33: Lieu-dit "les Minerais" (ADML, cadastre napoléonien, 1833, section B3, parcelle 821). *74*
Figure 34: Localisation possible du premier moulin seigneurial sur la chaussée traversant la Verzée et vue du moulin actuel, à droite (coll. privée C. Bréget, tirage photographique du début du XX^e siècle). *81*
Figure 35: Vue du château prise de la chaussée, près du moulin actuel (coll. privée C. Bréget, tirage photographique du début du XX^e siècle). *82*
Figure 36: Localisation du Broillo Boceto. *84*
Figure 37: Localisation de l'étang de Bretault (ADML, cadastre napoléonien, 1833, section F2, parcelle 356). *85*
Figure 38 : Principales structures de Pouancé, fin du XI^e siècle (dessin A. Casaubon ; d'après Meuret, Neau 2012, p. 17, figure 2 ; ADML, cadastre napoléonien, 1833, section F2). *89*
Figure 39: Principales structures de Pouancé, XIII^e siècle (dessin A. Casaubon ; d'après Meuret, Neau 2012, p. 19, figure 3 ; ADML, cadastre napoléonien, 1833, section F2). *90*
Figure 40: Probable Portail Craonnois, rue Saint-Aubin (cl. A. Casaubon). *90*
Figure 41: Plan de la ville de Pouancé au XVIII^e siècle, retracé par H. Godivier (ADML, 11 Fi 5081, coll. iconographique C. Port). *91*
Figure 42: Plan des données archéologiques de la ville de Pouancé en 2011 (in : Meuret, Neau 2012, p. 53, figure 16, dessin J.-C. Meuret). *92*
Figure 43: Tracé des clôtures de la ville de Pouancé d'après analyse morphologique (dessin A. Casaubon ; d'après Zadora-Rio, Gauthiez 2003, 2, p. 307, figure 20 ; ADML, cadastre napoléonien, 1833, section F2). *93*
Figure 44: Fossé longeant les jardins des propriétés de la rue Saint-Aubin et probable Portail Craonnois à l'arrière-plan (cl. A. Casaubon). *93*
Figure 45: La Marche de Bretagne avant 840 (in : Chédeville, Guillotel 1984, p. 209). *95*
Figure 46: La Marche de Bretagne vers 865 (in : Chédeville, Guillotel 1984, p. 282). *95*
Figure 47: XI^e siècle : opportunisme et stratégie des premiers seigneurs de Pouancé. *99*
Figure 48: Localisation de la forêt de Lourzais. *100*
Figure 49: Localisation des sites investis pour la sécurisation des frontières méridionales et orientales du fief de Gautier Haï. *102*
Figure 50: Localisation de la Guerche-de-Bretagne. *104*
Figure 51: Apanage d'Alençon et ses dépendances (dessin : A. Casaubon, d'après Chave 2003, p. 31). *108*

Figure 52: Illustration du procès de Jean II duc d'Alençon (Jean Fouquet, « Le Lit de justice de Vendôme », in : Jean Boccace, De casibus virorum illustrium, 1355-1374 ; Munich : Bayerische Staatsbibliotek, Cod. Gall. 6, f° 2 v°, © Bayerische Staatsbibliothek München). *121*
Figure 53: Plan de Pouancé et de Saint-Aubin et du chemin allant de Pouancé à Saint-Aubin, détail du bourg de Pouancé (ADML, C 81, vers 1780). *138*
Figure 54: Localisation du château de Tressé, au sud est du château de Pouancé. *141*
Figure 55: Le château de Tressé, vers 1900-1920 (MAP, cl. G. W. Lemaire). *142*
Figure 56: Le château de Pouancé, vu de l'étang (in : Preaulx, 1832). *142*
Figure 57: Le château de Pouancé : la Poterne Nord vue de l'extérieur de l'enceinte (P. Hawke, in : Godard-Faultrier 1839, p. 399). *143*
Figure 58: Le château de Pouancé : Caponnière, Grosse Tour, Tour de la Dame Blanche, Tour Criminelle, vues de l'extérieur de l'enceinte, entre 1830 et 1850 (P. Hawke, Angers : Musée des Beaux-arts). *143*
Figure 59: Vue aérienne de la route construite au pied du château (ADML, 6 Fi 6658, Éditions aériennes Combier). *144*
Figure 60: Terrains compris dans la vente de 1933 du marquis de Montault à l'Association Jeanne d'Arc (dessin A. Casaubon ; d'après ADML, cadastre napoléonien, 1833, section F2). *146*
Figure 61: Terrains compris dans la vente de 1937 du marquis de Montault à Henri Maillard (dessin A. Casaubon ; ADML, cadastre napoléonien, 1833, section F2). *147*
Figure 62 : Habitations installées dans la cour du château de Pouancé (coll. privée C. Bréget, tirage photographique du début du XX^{e} siècle). *150*
Figure 63: Habitations installées dans la cour du château de Pouancé au début du XX^{e} siècle (coupure de presse). *151*
Figure 64: Pouancé, classement et inscription aux Monuments historiques (dessin A. Casaubon ; d'après ADML, cadastre napoléonien, 1833, section F2). *153*
Figure 65: Tour de l'Horloge, dite Porte Angevine, vue du sud-est (cl. A. Casaubon). *154*
Figure 66: Tour de l'Horloge, dite Porte Angevine, vue de l'ouest (cl. A. Casaubon). *154*
Figure 67: Pouancé, vue aérienne de la cour du château. Les habitations ont été abattues (ADML, 6 Fi 6657, Éditions aériennes Combier). *155*
Figure 68: Récapitulatif des interventions des Compagnons bâtisseurs de Bretagne de 1997 à 2004 (in : Compagnons bâtisseurs de Bretagne 2003 ; Compagnons bâtisseurs de Bretagne 2004). *160*
Figure 69: Emprise des deux sondages réalisés en mai 1992, sous la direction de X. Fehrnbach (dessin A. Casaubon ; d'après Fehrnbach 1992). *162*
Figure 70: Emprise de la tranchée réalisée en août 1994, sous la direction de T. Géhan (Géhan 1994, planche I). *164*
Figure 71: Succession des différents seigneurs et propriétaires du château de Pouancé. *167*
Figure 72: Matériaux employés dans les maçonneries du château. *180*
Figure 73: Grosse Tour, restauration (Mairie de Pouancé, fonds Bessière). *188*
Figure 74: Tour Heptagonale, dégagements (Archives CHAM). *189*
Figure 75 : Courtine Sud Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine, contact avec la Tour du Moulin. *192*
Figure 76: Tour du Moulin, maçonneries arrachées. *193*

Figure 77 : Courtine Sud Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine, restaurations par l'entreprise Bonnel (août-novembre 2001)..... 196
Figure 78: Courtine Nord Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine, arrachement du massif maçonné central..... 196
Figure 79: Tour Saint-Antoine, restaurations effectuées par les équipes de L. M. Bessière (Mairie de Pouancé, fonds Bessière). 198
Figure 80 : Courtine Sud Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine : restauration de l'angle de la courtine..... 199
Figure 81: Tour Saint-Antoine, restaurations effectuées par l'entreprise Léger-SEEL (1985). 201
Figure 82: Tour Saint-Antoine, restaurations effectuées par l'entreprise Bonnel (entre 1999 et 2004)..... 201
Figure 83: Tour Saint-Antoine, restaurations effectuées par l'entreprise Bonnel (décembre 2000-juillet 2001). 202
Figure 84: Tour Saint-Antoine, trous de boulin (coll. privée C. Bréget). 204
Figure 85: Tour Saint-Antoine, fissures visibles. 206
Figure 86: Tour Saint-Antoine, arrachement du niveau de sol. 207
Figure 87: Tour Saint-Antoine, maçonnerie située entre les portes TSA-N1-POR1 et TSA-N1-POR2. 208
Figure 88: Tour Saint-Antoine, vue de la porte TSA-N1-POR2. 209
Figure 89: Tour Saint-Antoine, naissance de l'arc de la porte TSA-N1-POR2. 210
Figure 90: Tour Saint-Antoine, trace d'un plancher au-dessus des archères du Niveau 2. 211
Figure 91: Tour Saint-Antoine, encastrement du plancher du Niveau 4. 214
Figure 92: Courtine Tour Saint-Antoine - Tour Heptagonale. 217
Figure 93: Tour Heptagonale, restaurations de la partie sommitale (1988-1989). 219
Figure 94: Tour Heptagonale, liant de type F. 221
Figure 95: Tour Heptagonale, vue extérieure du Niveau 0. 223
Figure 96: Tour Heptagonale, Niveau 0, liaison entre l'UC309 et l'UC310. 231
Figure 97: Haute cour et habitations (AM Pouancé). 248
Figure 98: Logis, mur sud-ouest, césure verticale. 252
Figure 99: Secteur de la Glacière, maçonneries appuyées contre le mur sud-ouest du Logis. 252
Figure 100: Glacière appuyée contre le mur sud-ouest du Logis. 253
Figure 101: Grande Courtine (Archives CHAM). 261
Figure 102: Grosse Tour, parement externe. 267
Figure 103: Grosse Tour, jonction avec la Grande Courtine. 267
Figure 104: Grosse Tour, parement externe. 268
Figure 105: Grosse Tour, trous de boulin visibles sur le parement externe. 269
Figure 106: Grosse Tour et Glacière au premier plan. 270
Figure 107: Grosse Tour, porte GT-N4-POR1. 281
Figure 108 : Grosse Tour, porte GT-N4-POR2, porte reconstituée lors des travaux de 1977. 281
Figure 109: Glacière, entrée (Archives CHAM). 284
Figure 110: Glacière, entrée (AM Pouancé). 285
Figure 111: Grosse Tour et Courtine Grosse Tour - Tour de la Dame Blanche avant restaurations (Archives CHAM). 290
Figure 112: Caponnière, embrasure de tir CAP-N2-AC1 avant restauration. 297

Figure 113: Caponnière, sol de l'embrasure CAP-N1-AC1 formant une canalisation vers l'extérieur. *300*
Figure 114: Caponnière, embrasure CAP-N2-AC1 avant restaurations (Mairie de Pouancé, fonds Bessière). *304*
Figure 115: Caponnière, vue extérieure de l'embrasure CAP-N2-ARB1. ..... *305*
Figure 116: Caponnière, vue extérieure de la porte CAP-N2-POR1. ..... *307*
Figure 117: Caponnière, pierre d'encadrement de la porte CAP-N2-POR1. ..... *307*
Figure 118: Caponnière, escalier menant du Niveau 2 au Niveau 3 avant restaurations (Mairie de Pouancé, fonds Bessière). *309*
Figure 119: Tour de la Dame Blanche, porte TDB-N1-POR1 avant restaurations (AM Pouancé). *310*
Figure 120: Tour de la Dame Blanche, trous de boulin (Mairie de Pouancé, fonds Bessière). *312*
Figure 121: Tour de la Dame Blanche, trous de boulin (Archives CHAM). *313*
Figure 122: Châtelet, tour sud. *329*
Figure 123: Moineau Nord, base de l'escalier en vis. *341*
Figure 124: Moineau Nord, base de l'escalier en vis avec rainures gravées. *341*
Figure 125: Poterne Sud, restauration des parties supérieures (Archives CHAM). *349*
Figure 126: Tour d'Angle. *375*
Figure 127: Courtine attenante au Bastion. *379*
Figure 128: Bastion, vue intérieure, mur nord (coll. privée C. Bréget). *381*
Figure 129: Bastion, vue intérieure, partie supérieure du mur nord. *381*
Figure 130: Bastion, vue intérieure du mur nord, emplacement de la canonnière BAS-N3-CAN1. Le trait plein représente la césure visible sur le bâti avant restauration. Le trait tireté représente la forme de la l'embrasure telle que visible aujourd'hui (dessin A. Casaubon, d'après coll. privée C. Bréget). *382*
Figure 131: Bastion, vue extérieure du mur est. *384*
Figure 132: Courtine Nord-Est, vue de l'intérieur de la basse cour. *392*
Figure 133: Tour Porche, vue de l'intérieur de la basse cour. *392*
Figure 134: Tour Porche, vue de l'extérieur de la basse cour. *393*
Figure 135: Courtine Sud-Est, vue de l'intérieur de la basse cour. *394*
Figure 136: Tour Camus, vue intérieure. *395*
Figure 137: Tour à Bec, bloc de grès roussard intégré dans le parement. *401*
Figure 138: Restitution en plan du château de Pouancé : état XIII^{e} siècle (dessin A. Casaubon). *411*
Figure 139 : Tour Saint-Antoine, fissures visibles. *414*
Figure 140: Tour Saint-Antoine, porte de la phase 1. ..... *414*
Figure 141: Tour Saint-Antoine, limite supérieure présumée de la phase 1. ..... *415*
Figure 142: Trous de boulin visibles sur la Courtine Grosse Tour - Tour de la Dame Blanche. *419*
Figure 143 : Tour Criminelle, deuxième archère (AM Pouancé). *424*
Figure 144: Tour Criminelle, localisation des deux archères par rapport aux ressauts. *424*
Figure 145 : Château de Pierrefonds, coupe d'une des « prisons » (in : Viollet-le-Duc 1864, p. 482). *425*
Figure 146: Tour Criminelle, canonnière TC-N1-CAN1 (AM Pouancé). *425*
Figure 147: Porte de la haute cour, château de Coucy. *431*
Figure 148: Plan du château de Billy (in : Bruand 1972, p. 536). *431*

Figure 149: Châtelet d'entrée, château de Chaumont-sur-Loire (MAP, cl. Société des archives photographiques d'art et d'histoire). *432*
Figure 150: Vue de la base d'une tour du châtelet, château de Champtocé-sur-Loire (cl. A. Casaubon). *432*
Figure 151: Coupe transversale du passage d'entrée du châtelet et élévation intérieure de la gorge de la tour 1 (in : Litoux 2011, p. 76, SADML). La phase attribuée au XIII^e^ siècle correspond à l'UC500. ..... *433*
Figure 152: Plan du château de Champtocé-sur-Loire avec désignation des secteurs (in : Litoux 2011, p. 72, SADML). Le châtelet est situé au nord-ouest de l'enceinte. *433*
Figure 153: Comparaison des châtelets d'entrée de Champtocé-sur-Loire et de Pouancé (pour le châtelet d'entrée de Champtocé: d'après Litoux 2011, p. 72). Les deux structures sont à la même échelle, seule l'orientation du châtelet de Champtocé a été modifiée. *434*
Figure 154: Plan de la ville de Fresnay (in : Triger 1886, p. 38). *434*
Figure 155: Représentation du châtelet d'entrée, château de Fresnay-sur-Sarthe (in: Triger 1886, p. 46). *435*
Figure 156: Plan de l'étage du châtelet d'entrée, château de Fresnay-sur-Sarthe (in: Triger 1886, p. 48). *435*
Figure 157: Château d'Angers, porte des Champs (cl. A. Casaubon). *441*
Figure 158 : Plan du château d'Angers, 1707 (Musée d'Angers). *442*
Figure 159: Vue d'ensemble, château de Fère-en-Tardenois (cl. A. Casaubon). *442*
Figure 160: Trous de boulin visibles sur la tour de la Dame Blanche, avant restauration (Mairie de Pouancé, fonds Bessière). *443*
Figure 161: Restitution en plan du château de Pouancé : les logis de la famille de Beaumont (milieu du XIII^e^ siècle – 1371) (dessin A. Casaubon). *444*
Figure 162: Cour du château de Pouancé, début du XX^e^ siècle (AM Pouancé). *445*
Figure 163: Grande Courtine, niveau des toitures. *445*
Figure 164: Vue de la Grande Courtine (intérieur de l'enceinte) et des fenêtres encore en partie murées (Archives CHAM). *447*
Figure 165: Mur d'échiffre de l'escalier en vis de la Grande Courtine. *450*
Figure 166: Tour Saint-Antoine, création des piédroits de la porte TSA-N2-POR1. ..... *455*
Figure 167: Restauration de l'angle de la Courtine Sud Tour du Moulin – Tour Saint Antoine (Mairie de Pouancé, fonds Bessière) *455*
Figure 168: Chaînage d'angle au sud-est de la Tour Saint-Antoine. *456*
Figure 169: Tour du Moulin, vue de l'intérieur de l'enceinte, avant restauration. *456*
Figure 170: Tour du Moulin, vue de l'intérieur de l'enceinte, après restauration. *457*
Figure 171: Tour Saint-Antoine, installation de l'escalier en vis dans la maçonnerie préexistante. *459*
Figure 172: Tour Saint-Antoine, plancher du Niveau 4. ..... *460*
Figure 173: Tour Saint-Antoine, césure visible dans l'épaisseur de la fenêtre TSA-N4-FEN1. ..... *462*
Figure 174: Tour Saint-Antoine, césure à proximité du jambage de la porte TSA-N4-POR3. ..... *462*
Figure 175: Courtine Nord Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine, avant restauration. *463*
Figure 176: Tour Saint-Antoine, parements de la galerie TSA-N1-GAL1. ..... *465*
Figure 177: Comparaison de la répartition des trous de boulin sur la Courtine Nord Tour du Moulin - Tour Saint-Antoine et sur la Grande Courtine (une légère déformation est due à la perspective). *467*

Figure 178: Comparaison des conduits d'évacuation des eaux visibles sur la Courtine Nord Tour du Moulin - Tour Saint-Antoine et sur la Grande Courtine. *468*
Figure 179: Comparaison des fenêtres visibles sur la Courtine Nord Tour du Moulin - Tour Saint-Antoine et sur la Grande Courtine. *468*
Figure 180: Plan du château de Fresnay-sur-Sarthe (Triger 1886, 49). *470*
Figure 181: Implantation des sondages géotechniques (d'après T. Géhan, 1992). *474*
Figure 182: Restitution en plan du château de Pouancé : mise en défense des fossés (deuxième moitié du XIV^e^ siècle) (dessin A. Casaubon). *475*
Figure 183: Traces des échafaudages sur la Poterne Nord (SE01). *477*
Figure 184: Porte de la Glacière (GLA-N1-POR1). *482*
Figure 185: Traces des échafaudages sur la Poterne Sud (SE02). *483*
Figure 186: Traces des échafaudages sur la Poterne Sud (SE04). *483*
Figure 187: Comparaison de la répartition des trous de boulin sur la Poterne Sud et sur la Courtine de la Poterne sud. *485*
Figure 188: Vue des consoles ancrées sur la Poterne Nord. *492*
Figure 189: Église fortifiée de Saint-Laurent-des-Arbres (MAP, cl. G. Estève). *492*
Figure 190: Grosse Tour de Blandy-les-Tours (cl. A. Casaubon). *493*
Figure 191: Tour de Largoët-en-Elven (MAP, cl. E. Lefèvre-Pontalis). *493*
Figure 192: Tour du Fer à Cheval, château de Nantes (cl. A. Casaubon). *494*
Figure 193: Tour d'artillerie, château de Clisson (cl. A. Casaubon). *494*
Figure 194: Château de Bonaguil (cl. A. Casaubon). *495*
Figure 195: Tour Mélusine et courtine, château de Fougères (cl. A. Casaubon). *495*
Figure 196: Courtine reliant la Tour de Coigny à la Tour de Guilbé, château de Fougères (cl. A. Casaubon). *496*
Figure 197: Châtelet d'entrée, château d'Alençon (cl. A. Casaubon). *496*
Figure 198: Façade est, grange de l'ancienne abbaye de Chaloché (cl. D. Bontemps MH 334 476 (1991)). *498*
Figure 199: Culée appuyée à la contrescarpe, restaurée en 1994. ..... *499*
Figure 200: Comparaison de l'espacement des trous de boulin du Mur de Contrescarpe Sud 1 avec d'autres structures du château. *502*
Figure 201: Comparaison des parements du Mur de Contrescarpe Sud 1 avec d'autres structures du château. *503*
Figure 202: Encadrements de granite des portes de la Tour Porche. *505*
Figure 203: Comparaison des emplacements de gonds de la tour Porche (à gauche) et de la Poterne Sud (à droite). *505*
Figure 204: Grosse Tour, vue de l'ouest. *509*
Figure 205: Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche, zone reconstituée par le CHAM. *509*
Figure 206: Courtine Grosse Tour - Tour de la Dame Blanche avant restaurations du CHAM (archives CHAM). Comme on peut le voir, la fente visible à l'emplacement actuel laissait place à un trou béant (flèche). *510*
Figure 207: Restitution en plan du château de Pouancé : campagne de Pierre II d'Alençon (1371-1379) (dessin A. Casaubon). *511*
Figure 208: Grosse Tour, base de piédroit en réemploi, GT-N1-POR1. ..... *513*

Figure 209: Le château de Pouancé, vue de l'extérieur de l'enceinte, entre 1830 et 1850. La Grosse Tour est située à l'extrême gauche. L'emplacement de l'ancienne porte donnant sur la courtine se devine (P. Hawke, Angers : Musée des Beaux-arts). *514*
Figure 210: Emplacement de la porte donnant probablement accès à la Courtine Grosse Tour - Tour du Moulin (flèche) (Mairie de Pouancé, fonds Bessière). *515*
Figure 211: Grosse Tour, porte GT-N2-POR1, avant restaurations : on remarque l'absence de l'arc, détruit (Archives CHAM). *516*
Figure 212: Vue intérieure de la Grosse Tour, niveaux planchéiés. *517*
Figure 213 : Grosse Tour, mur d'échiffre de l'escalier et porte GT-N3-POR1. ..... *519*
Figure 214: Liaison entre la Grosse Tour et la Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche. *521*
Figure 215: Courtine Grosse tour - Tour de la Dame Blanche, encastrement de la herse. *522*
Figure 216: Courtine Grosse tour - Tour de la Dame Blanche, feuillure interne de l'encadrement externe de la porte C/GT-TDB-N1-POR1. ..... *523*
Figure 217: Courtine Grosse tour - Tour de la Dame Blanche, feuillure externe de l'encadrement externe de la porte C/GT-TDB-N1-POR1. ..... *523*
Figure 218: Courtine Grosse tour - Tour de la Dame Blanche, vue extérieure de la porte C/GT-TDB-N1-POR1 avant restaurations (Archives CHAM). *524*
Figure 219: Grosse Tour, mâchicoulis sur consoles. *527*
Figure 220: Tour Saint-Antoine (à gauche) et Tour de la Dame Blanche (à droite). *527*
Figure 221: Apanage d'Alençon et ses dépendances (dessin A. Casaubon ; d'après Chave 2003, p. 31). *528*
Figure 222: « Vue du château d'Alençon sur la chaussée du lieu où passe actuellement la nouvelle route de Bretagne » (J.-J. Le Queu, AD Orne, 31 J 10, 1745). *530*
Figure 223: Appareil soigné de la Grosse Tour. *530*
Figure 224: Les moellons de schiste, type de parement de plus répandu au château de Pouancé. *531*
Figure 225: Assises de grès isolées sur la Tour Saint-Antoine (à gauche) ou sur la Tour de la Dame Blanche (à droite). *531*
Figure 226: Tour Marguerite, Argentan (MAP, cl. P. Lancrenon (1857-1922)). *534*
Figure 227: À gauche : Grosse Tour, Pouancé, mâchicoulis sur consoles. À droite : Tour Marguerite, Argentan, mâchicoulis sur consoles (MAP, cl. G. Estève). *534*
Figure 228: Châtelet, Alençon, vue des mâchicoulis sur consoles (cl. A. Casaubon). *534*
Figure 229: Tour Marguerite, Argentan, plan et coupe (in : Chave 2003, p. 93, d'après Lagneau, 1994). *535*
Figure 230: Grosse Tour, Pouancé, Niveaux 1 et 2 circulaires (à gauche), Niveaux 3 et 4 polygonaux (à droite). *535*
Figure 231: À gauche : Tour Marguerite, Argentan, latrines. À droite : Grosse Tour, Pouancé, latrines. *536*
Figure 232: À gauche : Tour Marguerite, Argentan, emplacement des cheminées (d'après Chave 2003, p. 93, d'après Lagneau, 1994). À droite : Grosse Tour, Pouancé, cheminée. *536*
Figure 233: À gauche : Tour Marguerite, Argentan, emplacement des latrines (d'après Chave 2003, p. 93, d'après Lagneau, 1994). À droite : Grosse Tour, Pouancé, latrines. *537*
Figure 234: À gauche : Tour Marguerite, Argentan, couvrement des latrines. À droite : Grosse Tour, Pouancé, couvrement des latrines. *537*

Figure 235: Baies rectangulaires à linteau droit et piédroits chanfreinés. À gauche : Tour Marguerite, Argentan. À droite : Grosse Tour, Pouancé. *538*
Figure 236 : Escalier dans-œuvre. À gauche : Tour Marguerite, Argentan (d'après Chave 2003, p. 93, d'après Lagneau, 1994). À droite : Grosse Tour, Pouancé. *538*
Figure 237: Tour de Vincennes, baie du cinquième niveau (in : Faucherre 1994, p. 343). *541*
Figure 238: Château de Clisson, tour maîtresse, baies à linteau droit surmontées d'un arc de décharge (cl. A. Casaubon). *541*
Figure 239: Château de Suscinio, tour salle, baies à linteau droit surmontées d'un arc de décharge (cl. A. Casaubon). *542*
Figure 240: Château de Suscinio, tour flanquante, baies à linteau droit surmontées d'un arc de décharge (cl. A. Casaubon). *542*
Figure 241: Donjon du château de Châteaubriant (cl. A. Casaubon). *543*
Figure 242: Château de Septmonts, tour maîtresse (cl. A. Casaubon). *545*
Figure 243 : Plan du château de Clisson (in : Berthou 1910, p. 273). *546*
Figure 244: Château de Clisson, traces des planchers de la grosse tour (cl. A. Casaubon). *547*
Figure 245: Château de Clisson, vue intérieure de la tour maîtresse (cl. A. Casaubon). Les archères sont visibles aux deux niveaux inférieurs, les baies à coussièges éclairent les niveaux supérieurs. *548*
Figure 246: Château de Clisson, cheminée du troisième niveau (cl. A. Casaubon). *549*
Figure 247: Restitution en plan du château de Pouancé : la campagne de Jean II d'Alençon (dessin A. Casaubon). *551*
Figure 248: Tour Heptagonale, limite de la phase 2a sur le parement externe. *553*
Figure 249: Tour Heptagonale, arrachement sur la face sud. *555*
Figure 250: Tour Heptagonale, maçonneries sud avant restauration (Archives CHAM). *555*
Figure 251: Restitution d'un pont amovible, château de Carcassonne (in : Viollet-le-Duc 1864, p. 321). *556*
Figure 252: Restitution du plancher du Niveau 3 de la Tour Heptagonale, d'après les négatifs (dessin A. Casaubon). *557*
Figure 253: Tour Heptagonale, placard du Niveau 2. ..... *558*
Figure 254: Logis, mur sud-ouest (Archives CHAM). *561*
Figure 255: Glacière, contact avec le mur sud-ouest du Logis. *562*
Figure 256: Comparaison des parements de la Tour Heptagonale et de la Grande Courtine (dessin A. Casaubon). *565*
Figure 257: Courtine Tour Saint-Antoine – Tour Heptagonale, mur pignon ouest du logis nord. *566*
Figure 258: Tour Heptagonale, fenêtre contemporaine percée dans l'escalier en vis (coll. Privée C. Bréget, photographie du milieu du XX^e siècle). *566*
Figure 259: Provins, Petit Châtel, archère-canonnière à fente jointe (in: Mesqui 1979, p. XXVII). *573*
Figure 260: Beaune, Tour des Cordeliers, plan de la tour au niveau sur rempart et des archères-canonnières à fente jointe (in : Faucherre, Dangles, Collet, Morelière 1997, p. 324, dessin. N. Faucherre). *573*
Figure 261: Beaune, Tour des Cordeliers, vue interne d'une archère-canonnière du niveau sur rempart (in : Faucherre, Dangles, Collet, Morelière 1997, p. 325). *574*

Figure 262: Guérande, enceinte urbaine, Tour de Kerbenet, archère-canonnière à fente jointe (cl. A. Casaubon). *574*
Figure 263: Guérande, enceinte urbaine, Porte Saint-Michel, archère-canonnière à fente jointe (cl. A. Casaubon). *575*
Figure 264: Guérande, enceinte urbaine, Tour Sainte-Anne, archère-canonnière à fente jointe (cl. A. Casaubon). *575*
Figure 265 : Guérande, enceinte urbaine, Tour Sainte-Anne, coupe longitudinale (Région Pays de la Loire - Inventaire général, ADAGP, 2006). *576*
Figure 266: Guérande, enceinte urbaine, Tour Théologale, archère-canonnière à fente jointe (cl. A. Casaubon). *576*
Figure 267: Guérande, enceinte urbaine, Tour Théologale, vue intérieure d'une archère-canonnière à fente jointe (Région Pays de la Loire - Inventaire général, ADAGP, 2006). *577*
Figure 268: Concarneau, archère-canonnière à fente jointe (in : Faucherre 2009, p. 69). *577*
Figure 269: Concarneau, Tour du Maure, Tour de la Fortune, élévation externe d'une archère-canonnière à fente jointe (in : Faucherre 2009, p. 73, schéma de principe T. Ribouchon). *578*
Figure 270: Concarneau, Tour de la Fortune, flanc droit, coupe, plan, élévation interne d'une archère-canonnière à fente jointe (in : Faucherre 2009 p. 73). *578*
Figure 271: Château de Brest, ravelin, archère-canonnière à fente jointe (in : Corvisier 2009, p. 50). *579*
Figure 272: Montreuil-Bellay, enceinte urbaine, archères-canonnières à fente jointe (in : Durandière 2005, p. 34). *579*
Figure 273: Concarneau, revers du boulevard n°2, élévation externe d'une archère-canonnière à fente disjointe (in : Faucherre 2009, p. 73, schéma de principe T. Ribouchon). *580*
Figure 274: Guérande, enceinte urbaine, Tour de l'Abreuvoir (cl. A. Casaubon). *580*
Figure 275: Lassay, tour sud-est, archère-canonnière à fente disjointe (in : Foisneau 2005, p. 208). *581*
Figure 276 : Château de Langeais, tour nord, archère-canonnière à fente disjointe, vues extérieure et intérieure (cl. A. Casaubon). *581*
Figure 277: Château de Tiffauges, Tour du Maure, flanc gauche, archère-canonnière à fente disjointe (in : Faucherre 2007, p. 70). *582*
Figure 278: Château de Suscinio, vue intérieure de l'archère-canonnière à fente disjointe (cl. A. Casaubon). *582*
Figure 279: Le château de Pouancé : Caponnière, Grosse Tour, Tour de la Dame Blanche, Tour Criminelle, vues de l'extérieur de l'enceinte, entre 1830 et 1850 (P. Hawke, Angers : Musée des Beaux-arts). *590*
Figure 280: Caponnière, vue de l'arbalétrière. La partie inférieure se distingue difficilement (Archives CHAM). *591*
Figure 281: Caponnière, vue de l'arbalétrière disparaissant sous les remblais (coll. Privée C. Bréget). *592*
Figure 282: Caponnière, réemploi d'un fragment de quadrilobe pour former le bloc d'un piédroit de la porte CAP-N2-POR1 (dessin A. Casaubon). *596*
Figure 283: Tour Heptagonale, réemploi d'un fragment de quadrilobe pour former l'orifice de l'archère-canonnière TH-N3-AC1 (dessin A. Casaubon). *597*
Figure 284: Plan du château de Montreuil-Bellay, avec représentation de la barbacane (in : Aviau de Piolant 1864). *600*

Figure 285: Château de Bonaguil, barbacane (cl. A. Casaubon). *600*
Figure 286: Rennes, boulevards installés lors de la campagne de 1464-1468 (in : Martineau, Schmitt 2011, p. 167, d'après Martineau, Bethus, INRAP 2008, fond de plan SRA Bretagne). *601*
Figure 287: Rennes, boulevard des Portes Mordelaises, élévation du mur ouest (in : Baudry 2011, p. 185). *601*
Figure 288: Rennes, boulevard des Portes Mordelaises, plan, coupe, élévation d'une archère-canonnière (in : Baudry 2011, p. 186). *602*
Figure 289: Château de Pouancé, comparaison des courbures de voûtes couvrant les archères-canonnières. *606*
Figure 290: Glacière, vue extérieure avant restauration (Courrier de l'Ouest, 28 août 1986). *607*
Figure 291: Glacière, vue extérieure. *608*
Figure 292: Courtine Grosse Tour - Tour de la Dame Blanche, vue de l'intérieur de l'enceinte. *610*
Figure 293 : Extrait du compte de Geoffroy Galopin (AM Nantes, EE 158 f° 6 v°, cl. A. Casaubon). *617*
Figure 294: Restitution en plan du château de Pouancé : la campagne de Louis XI (dessin A. Casaubon). *618*
Figure 295: Moineau Nord, base de l'escalier en vis. *623*
Figure 296: Château de la Hunaudaye, Tour de la Glacière, base d'escalier prismatique (in: Danet 2009, p. 91). *623*
Figure 297: Poterne Nord, porte percée dans la maçonnerie. *624*
Figure 298: Moineau Nord, plan, coupe et proposition de restitution de l'escalier en vis (dessin : S. François). *625*
Figure 299: Château de Bonaguil, moineau (cl. A. Casaubon). *629*
Figure 300: Plans des moineaux des châteaux de Hédé, Fougères (d'après Gillot 1963) et Guise (d'après Guillemin 1980) (in : Salamagne 1992, p. 277). *630*
Figure 301: Château de Bridoré, moineau (cl. A. Casaubon). *631*
*Figure 302 : Moineau Nord, vue extérieure de l'archère-canonnière MOI*N-N1-AC1.* *634*
*Figure 303: Moineau Nord, reconstitution schématique de l'archère-canonnière MOI*N-N1-AC1, vue de l'extérieur (dessin A. Casaubon).* *634*
Figure 304: Château de Clisson, ébrasements externes (cl. A. Casaubon). *635*
Figure 305: Guérande, enceinte urbaine (cl. A. Casaubon). *635*
Figure 306: Château de Kérouzéré, tour est, canonnière à ébrasement externe (in : Amiot 2009, p. 136-137). *636*
Figure 307: Beaune, tour Renard, plan du niveau sur rempart (in : Faucherre, Dangles, Collet, Morelière 1997, p. 328). *636*
Figure 308: Moineau Nord, évent. *638*
Figure 309: Collioure, moineau, plan, coupe et élévation (in : Faucherre 1992, 3, ill. 27). *641*
Figure 310: Château de Beaune, tour nord-est, plan et élévation, (in : Faucherre 1992, 3, ill. 30). *642*
Figure 311 : Château de Rodemack (in : Faucherre 1992, 3, ill. 40). *642*
Figure 312: Comparaison des traces de coffrage des arrière-voussures. À gauche : château du Plessis-Macé, Porte des Champs (cl. H. Enguehard). À droite : Pouancé, Moineau Nord. *643*
Figure 313: Moineau Sud, Niveau 2, évent. *651*
Figure 314: Nevers, tour de Saint-Révérien, canonnière à fente courte (in : Mesqui 1993, p. 316). *652*
*Figure 315: Embrasures du Moineau Nord (MOI*N1-AC1), du Moineau Sud (MOI*S-N2-AC1) et de la Tour à Bec (TAB-N1-AC2).* *655*

Figure 316: Château de Langeais, tour nord, vue intérieure de l'embrasure de tir (cl. A. Casaubon). *657*
Figure 317: Château de Coatfrec, relevés de la tour nord-ouest, canonnières sud, premier et deuxième niveaux, coupe, élévation (in : Martineau 2011b, p. 200, d'après Martineau, Inrap, 2007). *658*
Figure 318: Château de Clisson, tour sud-ouest face au mur d'enceinte supposé, relevés en plan, coupe et élévation de la canonnière C5, et proposition de restitution des dispositifs de tirs (in : Martineau 2011b, p. 207, d'après Martineau, Inrap, 2008). *658*
Figure 319: Château de Fougères, Tour Surienne, canon sur affût posé sur le mur bahut (cl. A. Casaubon)... *659*
Figure 320: "Quartier du château", actuel terrain appartenant à la paroisse (ADML, cadastre napoléonien, 1833, section F2) *662*
Figure 321: Bastion, escalier en vis, parties restaurées. *667*
Figure 322: Bastion, marches de l'escalier en vis. *667*
Figure 323: Bastion, restitution des éléments de l'escalier en vis (dessin A. Casaubon). *668*
Figure 324: Gisors, enceinte, tour 5, vue extérieure (in: Mesqui, Toussaint 1990, p. 315). *669*
Figure 325: Gisors, enceinte, tour 5, vue extérieure (in: Mesqui, Toussaint 1990, p. 301). *669*
Figure 326: Champtocé-sur-Loire, localisation de la tour 6 sur le plan restitué du château dans son état du XIII^e^ siècle (in : Litoux 2011, p. 86, d'après SADML). *670*
Figure 327: Bastion, changement de matériau employé au Niveau 3. ..... *670*
Figure 328: Bastion, détail de l'archère BAS-N2-ARC1 ..... *671*
Figure 329: Bastion, archère BAS-N2-ARC2 vue de l'extérieur. *671*
Figure 330: Comparaisons des encastrements des dispositifs d'absorption du recul du Bastion et de la Tour à Bec. À gauche : BAS-N2-AC1. À droite : TAB-N1-AC1. ..... *674*
Figure 331: Tour Heptagonale, Niveau 1, parement interne. *676*
Figure 332: Moineau Sud, Niveau 3, parement interne. *677*
Figure 333: Tour du Moulin, parement externe, vue de l'extérieur de l'enceinte. *679*
Figure 334: Courtine Tour du Moulin - Tour Saint-Antoine et Tour Saint-Antoine, parement externe, vue de l'extérieur de l'enceinte. *679*
Figure 335: Tour Heptagonale, parement interne. *680*
Figure 336: Plan de feu des constructions attribuées à Jean II d'Alençon (dessin A. Casaubon). *681*
Figure 337: Tour Heptagonale, ouverture de tir orientée (TH-N2-AC1). *685*
Figure 338: Boulets exposés au Logis. *687*
Figure 339: Boulets conservés à la Mairie de Pouancé (collection Bessière) ou chez des particuliers. *687*
Figure 340: Moineau Sud, parement interne. *696*
Figure 341: Tour Criminelle, parement externe visible à l'intérieur du Moineau Sud. *697*
Figure 342: Tour à Bec, jambage. *697*
Figure 343: Tour Heptagonale, jambage de la porte TH-N1-POR1. ..... *698*
Figure 344: Plan de feu des constructions attribuées à Louis XI (dessin A. Casaubon). *699*
Figure 345: Moineau Sud, Niveau 4. ..... *704*
*Figure 346: Moineau Sud, voûtement de l'embrasure de la salle basse (MOI*S-N1-AC1).* *704*
Figure 347: Extrait du compte de Phelipot Guillemeau (AM Nantes, CC 96, f° 30 r°, cl. A. Casaubon). *716*
Figure 348: Extrait du compte de Thomas Ernault (AM Nantes, CC 250, f° 90 r°, cl. A. Casaubon). *717*

Table des tableaux

Tableau 1: Type de traitement appliqué aux différentes structures. *171*
Tableau 2: Comparaison des diamètres des tours du château de Pouancé (en centimètres). *440*
Tableau 3: Comparaison des dimensions de la Poterne Nord et de la Poterne Sud (en centimètres). *486*
Tableau 4: Comparaison des dimensions des encastrements de barres de vantaux de la Poterne Nord et de la Poterne Sud (en centimètres). *488*
Tableau 5: Tableau récapitulatif des points de comparaison entre la Grosse Tour de Pouancé, la tour maîtresse d'Alençon et la Tour Marguerite d'Argentan. *539*
Tableau 6: Comparaison des gabarits des escaliers en vis de la Tour Saint-Antoine, de la Grosse Tour, de la Poterne Sud et de la Tour Heptagonale (en centimètres). *564*
Tableau 7: Comparaison des dimensions entre les archères-canonnières de la Tour Heptagonale et celles de la Caponnière. *595*
Tableau 8: Récapitulatif non exhaustif des moineaux dans la seconde moitié du XV^{e} siècle. *628*
Tableau 9: Matériel répertorié durant les interventions Bois Dormant et du CHAM. *686*

Table des matières

Remerciements *5*

Abréviations *13*

Chapitre 1. Introduction *17*

1.1. L'état de la recherche sur Pouancé et son environnement immédiat **22**

1.1.1. Le château de Pouancé dans les écrits 22

1.1.1.1. Le château au XIX^e^ siècle : le temps des « vieilles tours » 22

1.1.1.2. Recherche archéologique et universitaire : premières publications scientifiques centrées sur le château 23

1.1.2. Pouancé et le Pouancéen : l'histoire événementielle 24

1.1.3. Le château et la ville : l'intégration dans des entités spatiales, sociales et architecturales plus larges 26

1.2. Un relatif vide historiographique et la justification d'une étude centrée sur le château **29**

1.2.1. Le XV^e^ siècle : richesse d'un corpus en lien avec l'artillerie à poudre 30

1.2.2. La spécificité géopolitique 32

1.2.3. Pourquoi la forme monographique ? 33

1.3. Quelles problématiques peut-on alors proposer ? **35**

1.4. Cadre d'implantation du château de Pouancé **37**

1.4.1. Cadre géographique et hydrographique 37

1.4.2. Cadre géologique 43

1.4.2.1. Un socle de schiste et de grès 43

1.4.2.2. Le pays du fer 46

1.4.3. Réseau viaire 46

1.4.4. Cadre architectural 49

Chapitre 2. Historique du site de Pouancé *59*

2.1. Formation paroissiale et essor de la seigneurie **61**

2.1.1. La paroisse primitive de Saint-Aubin 63

2.1.1.1. Jusqu'en 1778, Pouancé n'a pas d'église paroissiale dans ses murs 63

2.1.1.2. Une paroisse bien antérieure au château comtal de Geoffroy Martel 68

2.1.1.3. Un essor limité ? 69

2.1.2. Le maillage d'un réseau seigneurial : les mottes castrales à Pouancé 70

2.1.2.1. L'implantation des mottes : pragmatisme et production métallurgique 73

2.1.2.2. Mottes et château : alliance ou rivalité ? 74
2.1.3. Sous les premiers seigneurs de Pouancé (XIe-XIVe siècle) 76
2.1.3.1. Création du bourg castral 76
2.1.3.2. L'activité métallurgique et l'importance de l'eau dans la seigneurie 78
2.1.3.2.1. Le seigneur et le fer 78
2.1.3.2.2. Des moulins et des péages 80
2.1.4. Le prieuré de Marmoutier et le bourg monastique 83
2.1.4.1. Une installation sous la bénédiction… du seigneur 83
2.1.4.2. Le commerce, l'eau et le métal 85
2.1.4.3. Bourg monastique, prieuré et bourg castral 86
2.1.4.4. Le château de Pouancé : des seigneurs entre Anjou et Bretagne (Figure 71) 94
2.1.4.4.1. XIe siècle : opportunisme et stratégie des premiers seigneurs de Pouancé 96
2.1.4.4.2. XIIe - XIVe siècle : stabilisation de la seigneurie de Pouancé – la Guerche ; temps de guerre sur les marches 102

2.2. Pouancé dans l'apanage des ducs d'Alençon (1371-1542) 107

2.2.1. De la seigneurie locale à l'apanage : Marie Chamaillart et Pierre II d'Alençon (1371-1379) 107
2.2.2. Bertrand du Guesclin et les intermèdes bretons 109
2.2.2.1. Le connétable achète la place forte aux Alençon en 1379 109
2.2.2.2. 1379 : deuxième siège de Pouancé. La forteresse devient bretonne 109
2.2.2.3. 1381 : fin du premier intermède breton 110
2.2.2.4. Deuxième intermède breton (1390-1396) 111
2.2.3. Le retour dans l'apanage d'Alençon en 1396 111
2.2.4. Jean II, duc d'Alençon et seigneur de Pouancé 112
2.2.5. Emprisonnements répétés et confiscations royales (1456-1483) : de Jean II à René d'Alençon 120
2.2.5.1. L'arrestation de 1456 et l'emprisonnement à Loches 120
2.2.5.2. Le rétablissement de 1461 122
2.2.5.3. Autre complot, indulgence de Louis XI 122
2.2.5.4. À partir de la Ligue du Bien Public : multiplication des conflits 123
2.2.6. La fin des Alençon à Pouancé (1483-1542) 126
2.2.6.1. Jusqu'en 1489 : un destin exclusivement défensif 126
2.2.6.2. De Charles IV d'Alençon à Anne, marquise de Montferrat 128

2.3. Période moderne : un abandon progressif 131

2.3.1. Maintien d'un rôle défensif ou d'une fonction d'habitat 131
2.3.1.1. Une éventuelle famille de Gonzague ? (1542-1562) 131
2.3.1.2. Famille de Cossé-Brissac (1542-1662) 132
2.3.2. Du « seigneur » au « propriétaire » : la ruine du « Vieux Château » 136
2.3.2.1. Famille de Neuville, propriétaires parisiens (1662-1806) 136
2.3.2.2. Antoine-Étienne Feuillant (1806-1818) 139

2.3.2.3. Famille du marquis de Preaulx : construction du château de Tressé (1820-1884) 139
2.3.2.4. Vicomte de Montault et famille Maillard 144

2.4. Du classement aux Monuments Historiques aux Compagnons Bâtisseurs. Une archéologie de la restauration 145

2.4.1. Une dimension patrimoniale admise mais limitée par des interventions sporadiques 148
2.4.1.1. La dégradation du « Vieux Château » 148
2.4.1.2. Prise de conscience et premières implications institutionnelles 151
2.4.2. Mise en place de projets de restauration sur le long terme 155
2.4.2.1. Les chantiers Bois Dormant : un élan nécessaire 155
2.4.2.2. 1981 à aujourd'hui : spécialisation et diversité des interventions 158

Chapitre 3. Étude architecturale 169

3.1. Méthodologie de description du bâti 171

3.1.1. Norme de désignation dans le texte 172
3.1.1.1. Les rangs 172
3.1.1.2. Explicitation de la terminologie 175
3.1.2. L'analyse des maçonneries : sujet et limites 176
3.1.2.1. Les pierres : importance du schiste 177
3.1.2.2. Les liants 181
3.1.3. Unités de fonction et critères renseignés 181
3.1.3.1. Liste des unités de fonction et précisions 181
3.1.3.2. Les critères renseignés 183
3.1.4. Représentation graphique : les unités de construction 184

3.2. Description des structures 187

3.2.1. Haute cour 187
3.2.1.1. Tour du Moulin 189
3.2.1.2. Courtine Nord Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine 193
3.2.1.3. Courtine Sud Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine 198
3.2.1.4. Tour Saint-Antoine 200
3.2.1.5. Courtine Tour Saint-Antoine – Tour Heptagonale 216
3.2.1.6. Tour Heptagonale 218
3.2.1.7. Grande Courtine et Logis 247
3.2.1.8. Grosse Tour 264
3.2.1.9. Glacière 282
3.2.1.10. Courtine Grosse Tour – Tour de la Dame Blanche 289
3.2.1.11. Caponnière 295
3.2.1.12. Tour de la Dame Blanche 309
3.2.1.13. Courtine Tour de la Dame Blanche – Tour Criminelle 317
3.2.1.14. Tour Criminelle 318

3.2.1.15. Courtine Tour Criminelle – Châtelet d'entrée 322
3.2.1.16. Châtelet d'entrée 325
3.2.1.17. Courtine Châtelet d'entrée – Tour du Moulin 330
3.2.2. Fossés 331
3.2.2.1. Zone nord 331
3.2.2.1.1. Poterne Nord 331
3.2.2.1.2. Moineau Nord 337
3.2.2.2. Zone sud 346
3.2.2.2.1. Poterne Sud 346
3.2.2.2.2. Moineau Sud 361
3.2.2.3. Pont 371
3.2.2.4. Tour d'Angle 374
3.2.2.5. Mur de Contrescarpe Nord 375
3.2.2.6. Mur de Contrescarpe Sud 1 377
3.2.2.7. Tourelle d'Angle 377
3.2.2.8. Mur de Contrescarpe Sud 2 378
3.2.3. Basse cour 378
3.2.3.1. Courtine Nord 379
3.2.3.2. Bastion 380
3.2.3.3. Courtine Nord-Est 391
3.2.3.4. Tour Porche 392
3.2.3.5. Courtine Sud-Est 393
3.2.3.6. Tour Camus 394
3.2.3.7. Courtine Sud 395
3.2.4. Hors de l'enceinte castrale 395
3.2.4.1. Courtine de la Poterne Sud 396
3.2.4.2. Tour à Bec 399

Chapitre 4. Le château de Pouancé, site castral de marche 407

4.1. Proposition de phasage 409
4.1.1. XIII^e^ siècle : une première enceinte maçonnée, à vocation défensive avérée 410
4.1.1.1. Une enceinte ponctuée de tours… (Figure 138) 410
4.1.1.2. … accessible par un châtelet d'entrée 427
4.1.1.3. Enceintes annexes : la protection des bourgs 435
4.1.2. Les logis de la famille de Beaumont (milieu du XIII^e^ siècle-1371) 443
4.1.2.1. Le corps de logis appuyé à la Grande Courtine (logis ouest) 443
4.1.2.2. Le corps de logis appuyé à la Courtine Tour du Moulin – Tour Saint-Antoine (logis nord) 451
4.1.3. La mise en défense des fossés (deuxième moitié du XIV^e^ siècle) (Figure 182) 472
4.1.3.1. Fermeture des fossés : l'installation des Poternes Nord et Sud 476

4.1.3.2. Le renforcement de la contrescarpe 498
4.1.3.3. Investissement défensif : l'entrée de la basse cour 504
4.1.4. La campagne de Pierre II d'Alençon (1371-1379) 507
4.1.5. La campagne de Jean II d'Alençon 550
4.1.6. La campagne de Louis XI (1472-1483) 610

4.2. Synthèse : l'adaptation d'une fortification des marches de Bretagne à l'artillerie à poudre 675

4.2.1. Sous l'apanage d'Alençon : premières adaptations 675
4.2.1.1. Matériaux, mise en œuvre : une construction seigneuriale, un objectif défensif 675
4.2.1.2. Plan de feu : que défend-on, et comment ? 680
4.2.1.2.1. Le renforcement du front ouest (**Figure 336**) 680
4.2.1.2.2. De la tour à archères à la tour à canon 682
4.2.1.3. Arc, arbalète et canon 685
4.2.1.3.1. La perte de données due aux dégagements sans surveillance archéologique 685
4.2.1.3.2. Combinaison de l'artillerie mécanique et de l'artillerie à poudre 688
4.2.2. La place forte royale 692
4.2.2.1. Des constructions efficaces avant tout 693
4.2.2.2. Évolution des concepts défensifs 698
4.2.2.2.1. Des ouvrages efficaces contre le canon 698
4.2.2.2.2. Nouvelles zones investies : la ville « annexée » par le château 705
4.2.2.3. Pouancé, une « place » stratégique 706
4.2.2.3.1. Une stratégie de longue haleine : la mainmise sur la frontière 706
4.2.2.3.2. La circulation de l'artillerie 711
4.2.2.3.3. La présence des forges, un élément attractif ? 712
4.2.2.3.4. Le rôle logistique dès la décennie 1470 confirmé durant la campagne de 1488. .. 713

Conclusion 722

Sources et bibliographie 731

Sources 731
Sources manuscrites 731
Sources imprimées 733

Bibliographie 736

Table des figures 761

Table des tableaux 773

Table des matières 775